U d'/of Ottawa
39003023187775

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/biographienation15acad

BIOGRAPHIE NATIONALE.

AOUT 9 19

BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

TOME QUINZIÈME.

MOENS — NOYER.

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

BRUXELLES,
BRUYLANT-CHRISTOPHE & Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS,
SUCCESSEUR
ÉMILE BRUYLANT,
RUE DE LA RÉGENCE, 67.

1899.

BIBLIOTHECA
Ottaviensis

CT
1163
.A2
1866
v.10

LISTE DES MEMBRES

DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE CHARGÉE DE LA PUBLICATION
DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(NOVEMBRE 1899).

MM. **G. Dewalque**, délégué de la classe des sciences, *président*.
H. Hymans, délégué de la classe des beaux-arts, *vice-président*.
Ferd. Vander Haeghen, délégué de la classe des lettres, *secrétaire*.
Fr. Crépin, délégué de la classe des sciences.
C. Le Paige, délégué de la classe des sciences.
Edm. Marchal, délégué de la classe des sciences.
G. Vander Mensbrugghe, délégué de la classe des sciences.
St. Bormans, délégué de la classe des lettres.
E. Gossart, délégué de la classe des lettres.
H. Pirenne, délégué de la classe des lettres.
J. Stecher, délégué de la classe des lettres.
F.-A. Gevaert, délégué de la classe des beaux-arts.
J. Robie, délégué de la classe des beaux-arts.
M. Rooses, délégué de la classe des beaux-arts.
Fl. van Duyse, délégué de la classe des beaux-arts.

—

Secrétaire adjoint : **Paul Bergmans**, docteur en philosophie et lettres.

LISTE DES COLLABORATEURS

DU QUINZIÈME VOLUME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des collaborateurs décédés.)

Alvin (**Frédéric**), conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.
Arenbergh (**Émile Van**), juge de paix, à Anderlecht.
Beeckman (**A.**), directeur au Ministère de la Justice, à Bruxelles.
***Beneden** (**P.-J. van**).
Bergmans (**Charles**), professeur honoraire, à Gand.
Bergmans (**Paul**), docteur en philosophie et lettres, à Gand.
Bernaert (**Frédéric**), général en retraite, à Bruxelles.
Béthune (baron **Joseph**), juge, à Courtrai.
Bigwood (**Georges**), docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles.
Borchgrave (baron **Émile de**), membre de l'Académie royale, à Vienne.
Caloen (le P. **Vincent van**), des Frères prêcheurs, à Louvain.
Chauvin (**Victor**), professeur à l'Université, à Liége.
Chestret de Haneffe (baron **J. de**), membre de l'Académie royale, à Liége.
Christophe (**Charles**), docteur en philosophie et lettres, à Gand.
Coupé (abbé **J.**), aumônier de la Maison centrale, à Gand.
Crépin (**François**), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.
Delescluse (**A.**), chargé de cours à l'Université, à Liége.
Devillers (**Léopold**), archiviste honoraire de l'État, à Mons.
Dewalque (**Gustave**), membre de l'Académie royale, à Liége.
Donnet (**Fernand**), administrateur de l'Académie des beaux-arts, à Anvers.
Doyen (**F.-D.**), curé-doyen, à Wellin.
Du Bois (**Adolphe**), avocat, à Gand.
Duchesne (**Eugène**), professeur à l'Athénée royal, à Liége.

Even (Édouard Van), membre de l'Académie royale, à Louvain.

Frederichs (Jules), professeur à l'Athénée royal, à Ostende.

Goemans (Léon), professeur à l'Athénée royal, à Louvain.

Goovaerts (Alphonse), archiviste du royaume, à Bruxelles.

Gossart (Ernest), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Haeghen (Victor Vander), archiviste de la ville, à Gand.

Helbig (J.), homme de lettres, à Liége.

Hennequin (général), directeur de l'Institut cartographique, à La Cambre.

***Henrard (P.)**.

Hymans (Henri), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Jacques (Victor), docteur en médecine, à Bruxelles.

Kurth (Godefroid), membre de l'Académie royale, à Liége.

***Le Roy (Alphonse)**.

Limburg-Stirum (comte **Thierry de**), sénateur, à Bruxelles.

Linden (Hermann Vander), professeur à l'Athénée royal d'Anvers, à Louvain.

Loise (Ferdinand), membre de l'Académie royale, à Saint-Servais.

Lyon (Clément), homme de lettres, à Charleroi.

Marchal (chevalier **Edmond**), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Bruxelles.

Matthieu (Ernest), avocat, à Enghien.

Mesdach de ter Kiele (Ch.-J.), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Monchamp (chanoine **Georges**), membre de l'Académie royale, à Liége.

Neuss (Henri van), archiviste de l'État, à Hasselt.

Nobele (L.-F. de), à Gand.

***Piot (Charles)**.

Pirenne (Henri), membre de l'Académie royale, à Gand.

Piters (Armand), professeur à l'Athénée royal, à Gand.

Rahlenbeek (Charles), homme de lettres, à Bruxelles.

Renier (J.-S.), homme de lettres, à Verviers.

Renterghem (A. van), docteur en philosophie et lettres, à Gand.

Ridder (A. de), chef de bureau au ministère des Affaires étrangeres, à Bruxelles.

Roersch (Alphonse), chargé de cours à l'Université, à Gand.

Rooses (Max), membre de l'Académie royale, à Anvers.

Sabbe (Maurice), docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles.

Schrevel (chanoine **A.-C. de**), à Bruges.

Smedt (R. P. Charles de), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Soil (**Eugène**), juge, à Tournai.
Spilbeeck (**R. P. Waltman van**), des Prémontrés, à Tongerloo.
Stecher (**Jean**), membre de l'Académie royale, à Liége.
***Straeten** (**Edmond Vander**).
Tierenteyn (**Louis**), avocat, à Gand.
Varenbergh (**Émile**), conseiller provincial, à Gand.
***Wauters** (**Alphonse**).
Willems (**Léonard**), avocat, à Gand.
Wilmotte (**Maurice**), membre de l'Académie royale, à Liége.

M

MOENS DE LA CROIX (*Basile*), gentilhomme flamand, né à Moscou vers la fin du XVIIe siècle, décapité à Saint-Pétersbourg, le 16 novembre 1724. Il était fils d'un aventurier venu à la cour de Russie au début du règne de Pierre le Grand. Son extérieur agréable le fit remarquer par Catherine, femme du czar. Elle en fit son chambellan, et bientôt Moens devint l'amant de l'impératrice. La sœur du chambellan, ancienne maîtresse de Pierre le Grand, alors femme du général Balk et dame d'honneur de Catherine, favorisait ces amours. Le czar, dont les soupçons avaient été éveillés, surprit les amants dans l'appartement de Mme Balk. Sa fureur fut extrême de se voir trahi par une femme que, des derniers rangs de la société, il venait d'élever jusqu'à lui. Il voulait sa mort et celle de son amant. Sur les conseils de ses ministres, le czar se contenta de faire accuser Moens et sa sœur de concussion et de vénalité dans l'exercice de leur charge à la cour. Le chambellan s'avoua coupable et fut condamné à avoir la tête tranchée. Avant de mourir, rapporte Villebois (*Anecdotes secrètes de la cour du czar Pierre le Grand*, p. 115), Moens fit appeler un ministre luthérien et lui remit secrètement une montre d'or au fond de laquelle était en émail le portrait de Catherine. Au moment d'être exécuté, il prévint à l'oreille son bourreau que, dans la doublure de ses habits, il trouverait le portrait de sa maîtresse enrichi de diamants et il le lui donna à condition d'en brûler la peinture. Un troisième portrait de la czarine se trouvait dans une tabatière d'or, que le condamné avait remise adroitement à un homme affidé pendant qu'on le conduisait en prison. Après avoir éloigné ainsi toutes les preuves qui auraient pu servir à perdre sa maîtresse, Moens « présenta sa tête en « homme qui ne regrettait pas la vie « après avoir lassé la fortune ». Sa tête, attachée à un poteau, fut exposée sur une des places de Saint-Pétersbourg. Le czar eut la cruauté de faire passer sa femme devant ce sanglant trophée. La sœur de Moens fut condamnée à recevoir cinq coups de knout et reléguée en Sibérie. Elle fut rappelée par Catherine aussitôt après la mort de Pierre le Grand.

A. Beeckman.

Levesque, *Histoire de Russie*, t. V, p. 120. — Lamartine, *Histoire de Russie*, t. I, p. 178. — Villebois, *Anecdotes secrètes de la cour du czar Pierre le Grand.*

MOENS (*Gaspard-Melchior*), aussi Moons, sculpteur, né à Anvers en 1698, d'Antoine et d'Elisabeth Tyck, bourgeois aisés, qui permirent à leur fils de suivre sans entraves sa vocation pour les arts. D'abord élève de Jean Veiremans, et inscrit comme tel à la gilde de saint Luc en 1710-1711, le

jeune homme étudia ensuite sous Van Baurscheit, à ce moment le meilleur statuaire de sa ville natale. En 1724-1725, il obtenait la maîtrise.

Sur les ruines de son école de peinture dégénérée, Anvers avait vu la sculpture briller d'un véritable éclat. Ses églises abondent en monuments de toute nature : autels, tabernacles, confessionnaux, bancs de communion et d'œuvre, jubés et buffets d'orgue, tombeaux et épitaphes tour à tour taillés en marbre et en bois, où s'affirme, sous une forme quelque peu boursouflée, une habileté remarquable, mise au service d'un esprit d'invention parfois heureusement appliqué. Moens prit sa part de ces divers travaux et y fit preuve à la fois d'entente et de souplesse. Il fut le collaborateur de son maître dans l'autel de la chapelle du Saint-Sacrement de l'église de Notre-Dame, et exécuta, pour l'église de Saint-André, une statue colossale de saint Corneille, adossée à une des colonnes de la grande nef, côté nord. Dans l'église de Hoboken, l'autel de la Vierge et la chaire de vérité sont des œuvres de son ciseau Cette dernière création a pour motif principal le Christ et la Samaritaine. La cuve est ornée des bustes des évangélistes. Au cours de son travail, Moens fut atteint d'un mal qui l'emporta le 22 décembre 1762. Il fut inhumé dans le transept du couvent des Grands-Carmes, place de Meir, à Anvers, devant l'image de saint Joseph. Son épitaphe rappelait qu'il fut doyen (en 1736-1737) et trésorier de la caisse de secours mutuels de la gilde de Saint-Luc, quaternier et un des directeurs de l'académie des beaux-arts. Il avait été appelé à ces dernières fonctions par la municipalité, le 17 décembre 1756, et les remplit jusqu'à sa mort. Moens était célibataire. La forme Moons ayant prévalu parmi ses collatéraux, ceux-ci firent plus tard opérer à la pierre tombale du statuaire un changement dans ce sens.

Henri Hymans.

Jean-Baptiste Vander Straelen, *Jaerboek der vermaerde en kunstryke gilde van Sint-Lucas, binnen Antwerpen*, uytgeg. door P.-Th. Moons-Vander Straelen (Anvers, 1855), p. 264. Toutes les autres notices consacrées à notre personnage ne sont que des transcriptions de cette source.

MOENS (*Guillaume*), curé de Tilff, né à Saint-Trond, le 18 juillet 1795, mort à Jemeppe, le 15 août 1861. Il étudia d'abord la médecine, puis la théologie. Ayant obtenu le premier prix de philosophie au séminaire de Liège, il fut ordonné prêtre vers 1820. Nommé vicaire à Saint-Christophe, à Liège, il fut attaché pendant quelque temps à l'aumônerie militaire. Il devint, en 1822, vicaire de l'église de Saint-Jean en cette ville et obtint, en 1828, l'autorisation de cumuler ces fonctions avec celles d'aumônier du collège royal, chargé de l'instruction religieuse. On était à la veille de la révolution belge de 1830. Adversaire déclaré de la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, Moens devint bientôt l'un des chefs les plus ardents du parti orangiste à Liège, ce qui lui attira les bonnes grâces et les faveurs du roi Guillaume Ier. Pendant les dix années qui suivirent la révolution de 1830, Moens se montra le défenseur obstiné du parti orangiste. De là sa collaboration active aux journaux de ce parti : *l'Industrie, journal commercial et littéraire* (1831-1841) ; *le Rappel*, journal quotidien (1833-1834) ; de là aussi ses *Considérations sur la révolution belge de* 1830 (1836), réfutées dans *la Revue belge*, t. IV, p. 457, par Th. Weustenraad. Moens y répliqua par sa *Réponse à M. Weustenraad* (mai 1837).

Après la révolution, Moens, ayant publié, sans l'*imprimatur*, son *Exposition de la religion*, cette espèce de bravade lui valut, en décembre, sa révocation de vicaire de Saint-Jean. Il continua néanmoins d'être attaché au collège communal, en qualité d'aumônier, en même temps qu'il y exerçait les fonctions de professeur de religion, lorsque, le 6 mai 1833, Mgr Van Bommel exigea que tous les jeunes ecclésiastiques subissent devant le synode un examen soit écrit, soit oral. Moens, alors âgé de 38 ans, vit une atteinte personnelle dans l'application qui lui était faite de cette mesure. Sur son refus d'obéir, il

fut privé du pouvoir d'enseigner. Au commencement de l'année 1840, Moens, toujours attaché au collège comme aumônier, reprit ses fonctions de professeur de religion, et se permit de donner aux élèves du pensionnat l'enseignement religieux sans avoir au préalable obtenu l'autorisation de son évêque. Il prétendait que cette autorisation était inutile. « Quand un peuple est converti à la religion chrétienne », disait-il, « l'Evangile lui est acquis et il tombe dans le domaine public, etc. ». De là entre lui et son évêque, Mgr Van Bommel, un conflit qui eut un certain retentissement. L'abbé Moens était appuyé dans ses prétentions par le conseil communal de Liège. Après en avoir conféré longuement avec le conseil synodal de cette ville, Moens souscrivit, en juillet 1841, les propositions suivantes : « 1. A l'évêque seul il appartient non pas seulement de définir, mais d'enseigner dans son diocèse la doctrine chrétienne ou le catéchisme; de sorte qu'il n'est permis à personne, sans son consentement tacite ou exprès, d'enseigner cette doctrine, soit dans les églises, soit dans les collèges, soit dans les écoles. II. Les parents n'ont pas le droit de conférer à aucun clerc ou à aucun laïc ni la mission, ni une délégation quelle qu'elle soit, en vertu de laquelle ce clerc ou ce laïc aurait le pouvoir d'enseigner publiquement la doctrine chrétienne ou le catéchisme, soit dans les églises, soit dans les collèges, soit dans les écoles. III. En aucune manière non plus le magistrat civil ne peut se substituer aux parents, n'ayant ni par lui-même, ni par ses délégués, aucun droit d'enseigner la doctrine chrétienne. IV. Il en résulte que le clerc qui se permet d'enseigner publiquement dans les collèges ou les écoles la doctrine chrétienne, sans le consentement tacite ou exprès de l'évêque, agit contrairement à l'obéissance qu'il doit à son évêque, viole et usurpe son autorité ». A la suite de cet acte de soumission, Moens fut nommé vicaire de l'église de Sainte-Marguerite, à Liège. Trois ans après, il passa à la cure de Neuville-sous-Huy, qu'il échangea, en 1846, contre celle de Tilff. Il desservit cette dernière paroisse jusqu'à sa mort, arrivée le 15 août 1861, à Jemeppe (province de Liège), où il séjournait momentanément. Par ses actes et par sa conduite, Moens s'était, comme curé, concilié l'estime générale.

Il a écrit : 1. *Exposition élémentaire de la religion, à l'usage du collège royal de Liège*. Liège, Latour, 1830; in-18, 189 p. et 2 ff. ajoutés, en 1831, à quelques exemplaires. Idem : *Exposition élémentaire de la religion, par demandes et par réponses*. Liège, Jeunehomme frères, 1833; in-12, 179 p., 2 ff. Idem : *Abrégé de l'Exposition élémentaire de la religion*. Liège, 1834; in-24, 88 p. — 2. *L'Industrie, journal commercial, politique et littéraire*. Liège, Collardin, 1831-1841; in-fol. à 3 col. Journal quotidien, organe du gouvernement hollandais, publié avec la collaboration de Moens. — 3. *La Légitimité, l'ordre et le progrès, ou la Lettre encyclique de Grégoire XVI*. Liège, Jeunehomme frères, 1832; in-18, 115 p. Dans cette brochure, dirigée contre les doctrines de Lamennais et l'esprit révolutionnaire, l'auteur essaye d'exploiter en même temps l'Encyclique en faveur du monarque déchu de la Hollande. — 4. *Revue du Saint-Simonisme, ou réfutation de la doctrine de Saint-Simon*. Liège, Jeunehomme frères, 1832; in-18, 2 vol., ensemble 504 p. Livre d'une valeur réelle. — 5. *La Morale des factieux, ou abrégé de la doctrine révolutionnaire*. Liège, Jeunehomme frères, 1833. Avec la collaboration de P. Stevens, avocat. — 6. *Le Rappel*. Devise : *Dieu et l'Ordre*. Petit in-fol. à 3 col. Journal catholique quotidien, fondé en faveur de la restauration des Nassau. Il ne parut que du 13 décembre 1833 au 2 juillet 1834. Moens en fut à la fois le fondateur et l'éditeur. — 7. *Considérations sur la révolution belge de* 1830. Liège, Jeunehomme frères, novembre 1836; in-18, 2 vol. de 286 et 287 pages. Œuvre de parti, tendant surtout à réfuter, au point de vue orangiste, l'*Essai*

sur la révolution belge, de M. Nothomb. — 8. *Réponse à M. Th. Weustenraad.* Liège, Jeunehomme frères, mai 1837 ; in-18, 72 p. — 9. *Du Mariage, de ses formes et de ses effets.* Liège, Jeunehomme, 1855 ; in-18, 266 p. Réimprimé à Liège, chez Meyers, 1857 ; in-18, 266 p. Augmenté d'un chapitre intitulé : *De l'alliance des vertus*, etc. Quelques changements ont été aussi apportés au chapitre X, relatif aux droits de la femme dans l'état du mariage.

F.-D. Doyen.

Œuvres de l'auteur. — Kersten, *Journal hist. et litt.*, t. VIII, p. 68, 148, 194. — Daris, *Histoire de Liège sous Mgr Van Bommel.* — Ulysse Capitaine, *Nécrologe liégeois*, 1861.

MOER (*Jean-Baptiste* **VAN**), artiste peintre, né à Bruxelles, le 17 décembre 1819, de Henri van Moer, tourneur, et de Catherine Loran, mort à Ixelles, le 6 décembre 1884. Ses parents habitaient, lors de sa naissance, la maison de la rue de l'Escalier portant le n° 570 de la 8e section, actuellement n° 18. Peu de temps après, ils allèrent occuper dans le voisinage, rue d'Or, section 1re, n° 576 (aujourd'hui n° 43), une maison à laquelle se rattachaient ses plus anciens souvenirs d'enfance. Longtemps il dut aider dans leurs travaux son père et son frère, et ce ne fut que grâce à des protections bienveillantes qu'il put se livrer exclusivement à ses études artistiques. Son habileté à traiter de minimes objets de tourneur et le talent dont il y faisait preuve attirèrent sur lui l'attention, ainsi que ses succès dans ses études à l'académie des beaux-arts de Bruxelles, où Bossuet fut son principal maître ; il continua ses études de peinture dans un atelier occupant les combles de la maison paternelle, dont il s'est plu à dessiner les recoins et les alentours avec un brio et une sincérité qui attirèrent de bonne heure sur ses œuvres les regards du public.

Ce fut dans les expositions triennales des beaux-arts que Van Moer commença à se faire connaître. En 1842, il exposa à Bruxelles une *Vue de l'abbaye de Villers.* A l'exposition de 1848, où notre nouvelle école se distingua brillamment, il avait quatre tableaux, parmi lesquels on remarqua *le Marché aux toiles, à Rouen.* On le signala alors comme un jeune artiste bien organisé. Cette promesse ne tarda pas à se réaliser à l'Exposition internationale de Paris de 1855, et, depuis, en mainte occasion, à Bruxelles notamment, lors des fêtes nationales de 1880. Parmi ceux qui favorisèrent ses débuts, je dois citer en particulier Lehon, notre ambassadeur à Paris, et Mme Lehon, dont Van Moer décora l'hôtel. Le genre qu'il cultiva avec prédilection fut le paysage ; plus tard il s'appliqua surtout à la peinture des vues de ville. Des leçons de peinture qu'il donna chez le comte de Ribaucourt, à Perck, près de Vilvorde, lui fournirent l'occasion de visiter souvent les environs de cette résidence féodale. Il a reproduit de toute manière les sites de Dieghem, de Peuthy, de Steen-Ockerzeel, etc., ainsi que ceux des rives du canal de Willebroeck. Les vieilles cités de Malines, d'Anvers, de Bruges et de Léau eurent aussi sa visite, et, près de cette dernière, le vieux manoir des seigneurs de Rummen, celui de Waenrode et les églises des deux Linter. Il dessina la vieille tour de Raverseyde, près d'Ostende, aujourd'hui démolie ; les ruines de l'antique monastère de Cambron, celles d'Alne, et les paysages si variés, si pittoresques et si nombreux de l'Ardenne. Après avoir parcouru, en 1844, les vallées de la Moselle et du Rhin, il se rendit, en 1847, en France, où il exécuta des copies de tableaux du Louvre, et où il eut l'occasion de voir les richesses archéologiques de Rouen. D'autres excursions dans la même contrée lui firent mieux connaître, d'une part, en 1855, le musée de Cluny et celui de Saint-Cloud, et, d'autre part, les riantes contrées du sud-ouest, vers Bordeaux et les Pyrénées. C'est de 1855 également que datent les dessins qu'il exécuta pour la reine d'Angleterre, Victoria. En 1856, il explora de nouveau la vallée du Rhin et passa en Italie et en Dalmatie, où il se plut surtout à parcourir Venise et l'antique palais de Spalatro,

bâti par Dioclétien. Un autre voyage, non moins attrayant et instructif pour l'infatigable artiste, fut celui qu'il entreprit avec ses amis, les frères Godefroy, en Portugal et en Espagne, et d'où sont venues ses belles études sur Belem et sur le palais de l'Alhambra. Enfin, plus tard, il remonta le Nil et se rendit aussi en Syrie.

Le nombre et la variété de ces grandes excursions exercèrent sur Van Moer une heureuse influence. Sa manière s'affranchit totalement des méthodes qui étaient en honneur dans sa jeunesse, lorsqu'on étudiait le paysage d'après des principes tout à fait conventionnels. Il s'appliqua sans relâche à faire des études d'arbres, mais il ne négligea pas non plus les objets et les détails que l'on omettait autrefois, et ses portefeuilles étaient remplis d'esquisses crayonnées d'après de vieilles portes, des puits, des pompes, des escaliers, etc. Ses constructions ont tellement l'aspect de la réalité que l'on a soutenu, avec raison, qu'on pourrait les restaurer et leur rendre leur état ancien rien qu'en étudiant les tableaux de Van Moer. Les ciels, les eaux, les chemins sont exécutés avec la même fidélité et répondent parfaitement, non à un type que s'est choisi le peintre, mais à la nature même, aux aspects extrêmement variés qu'il s'est efforcé de rendre.

On n'en finirait point si l'on voulait énumérer toutes les toiles dues au pinceau de Van Moer, et dont un grand nombre quittèrent ses ateliers sans avoir été exhibées en public, ni exaltées par des amis complaisants. Elles lui valurent de nombreuses distinctions : trois promotions successives dans l'ordre de Léopold (chevalier en 1850, officier en 1869, commandeur le 4 mai 1880), une médaille de deuxième classe à Bruxelles en 1843 et la médaille d'or en 1850; à Paris, une médaille d'or de troisième classe en 1855, une médaille d'honneur à Lyon en 1858, à Metz, en 1861, une médaille d'or, etc. Son talent et son caractère valurent à Van Moer de hautes protections et de chaudes amitiés, qui ne lui firent jamais défaut. Van Moer a peint, pour S. M. le roi Léopold II, en 1867-1868, trois immenses toiles placées dans le grand escalier du palais royal de Bruxelles : *le Quai des Esclavons*, *la Façade antérieure de l'église Saint-Marc* et *la Cour du palais des doges*, à Venise; pour le château de Ciergnon, en 1875, quatre vues de la même ville, deux en largeur et deux en hauteur : *le Grand canal*, *le Quai des Esclavons*, *la Porta di Carita* et *la Piazzetta*, et, afin d'être offerte à un ami de notre souverain, une *Vue de l'hôtel de ville de Bruxelles*, vue prise du haut de la place, effet merveilleux de couleur et de perspective, où Van Moer, qui était un admirateur enthousiaste des richesses monumentales de sa ville natale, a déployé toute la magie de son pinceau. On travaillait alors avec ardeur à transformer le centre de la capitale, les rues traversées par la Senne, en un immense boulevard reliant entre elles les deux parties opposées de Bruxelles, la place Rogier et la gare du Midi, et sous lequel coulent actuellement les eaux de la rivière, ainsi que deux énormes égouts qui la bordent. Véritable enfant de la cité, Van Moer avait voué un culte passionné aux vieilles constructions que l'on y rencontre, et dont plus que personne il appréciait le caractère pittoresque. Aussi fut-ce avec enthousiasme qu'il accueillit la proposition du bourgmestre, Jules Anspach, de peindre, pour l'antichambre de son salon à l'hôtel de ville, quinze vues des quartiers que l'on était sur le point de démolir. A partir de ce moment, notre artiste passa une partie de ses journées à parcourir les rues, les ruelles, les allées voisines de la rivière, choisissant les coins les plus pittoresques, esquissant, dessinant, sans souci des conditions défavorables dans lesquelles il opérait souvent son travail. Poussant à l'extrême cette fidélité de reproduction dont il se glorifia toujours, il disposa dans ses ateliers un compartiment reproduisant rigoureusement les conditions dans lesquelles ses tableaux devaient être vus. Son travail constitue réellement un tour de force; ses vues sont peintes avec une énergie de cou-

leur qui frappe lorsqu'on les contemple pendant la journée, et émerveille lorsque l'appartement dont elles décorent les parois est éclairé. Le bourgmestre Anspach avait l'intention d'orner de la même manière le salon qu'il occupait à l'hôtel de ville, au coin de la rue de l'Hôtel-de-ville (aujourd'hui Charles-Buls) et de la rue de l'Amigo. On aurait garni les trumeaux de représentations des monuments modernes de Bruxelles, et en particulier de la Nouvelle Bourse de commerce. Van Moer a exécuté pour ce projet des esquisses, mais sa mort, qui eut lieu peu d'années après, n'en permit pas l'exécution.

Citons encore, parmi les œuvres de Van Moer, l'*Intérieur de l'église Sainte-Marie de Belem*, et *Bruxelles en* 1868, *vue prise de la rue de Saint-Géry*, qui sont au Musée de peinture de l'Etat (Musée moderne); *Intérieur d'atelier* (le premier atelier du peintre, rue d'Or), exposé à Paris en 1855, aujourd'hui au Musée d'Amiens; *le Château de Hoydonck*, près de Gand, chez M. le baron t'Kint de Roodenbeke; *la Cour d'un cocher à Ixelles; une Porte de l'église Sainte-Gudule de Bruxelles; un Corridor à Bruxelles*, également exposés en 1855; *la Chapelle Saint-Zénon, à Saint-Marc*, de Venise (1861); *l'Ile Saint-Georges*, dans la même ville: *le Port de Belem* (1867), propriété de S. M. le Roi; *la Cour des Lions*, à l'Alhambra, de Grenade; les quinze toiles décoratives, aux sujets encore empruntés à cette Venise tant aimée, que Van Moer peignit à la fin de sa vie, chez son ami De Haas, artiste peintre, à Ixelles, etc.

On n'a jamais rien gravé, je crois, de toutes ces productions.

Van Moer habitait en dernier lieu le pavillon qu'il avait fait construire à Ixelles, rue Wiertz, n° 50, à côté du parc Léopold (ancien Jardin zoologique). Son atelier, très vaste et très confortable, en occupait presque tout l'étage. C'est là qu'on l'a trouvé étendu, vers les deux heures de l'après-midi, le 6 décembre 1884. Tous les efforts tentés pour le ranimer furent inutiles, et le 9, à travers une pluie battante, un nombreux cortège d'amis conduisit sa dépouille mortelle à l'église Saint-Boniface, puis au nouveau cimetière de la commune, près de Boendael. Van Moer, quoique d'un caractère très réservé et taciturne, fut extrêmement regretté. Il ne s'est jamais marié et n'a laissé que des neveux et des nièces. Il habitait seul, prenait ses repas dans un restaurant, après avoir travaillé la plus grande partie de la journée, et ne fréquentait que peu de monde; mais il était loyal, obligeant et d'un commerce extrêmement sûr. Les difficultés qu'il rencontra au début de sa carrière eurent pour résultat d'aviver son humeur chagrine, que sa vie retirée activait encore; il se montrait quelquefois plus sensible qu'il ne l'aurait dû à des froissements d'amour-propre que le littérateur et l'artiste rencontrent d'ordinaire dans leur carrière, et ce mal s'aggrava encore chez lui dans les derniers temps de sa vie, par suite de l'isolement dans lequel il finit par se confiner.

A sa mort, un choix de ses aquarelles et de ses croquis, représentant des sujets empruntés à la ville de Bruxelles et à ses environs, fut acquis par M. Buls, bourgmestre de la ville, et placé, par son ordre et sous sa direction, dans le Musée communal que l'on venait d'ouvrir à la Maison du roi, et dont il constitue un des principaux ornements. Le restant des productions de l'artiste fut mis en vente à la salle Saint-Luc, au mois de décembre 1885. Toutefois, on a gardé, avec raison, les cahiers entremêlés de croquis, où Van Moer avait raconté une foule de circonstances et de détails se rattachant à ses voyages, entre autres à ceux qu'il fit dans le midi de la France et en Egypte, et dont j'ai eu parfois l'occasion d'entendre chez lui la lecture.

Il existe de Van Moer deux portraits, dont un exécuté par son ami d'enfance et son compatriote, Joseph De Hoy, mort jeune il y a près de cinquante ans.

Alphonse Wauters.

Alphonse Wauters, notice dans le *Journal des Beaux-Arts*. — Siret, *Dict. des peintres*. — *La Biographie nationale des contemporains* (Paris

1875). — *La Fédération artistique*, passim. — *L'Art moderne*, année 1884, p. 403. — *L'Union libérale*, de Verviers, du 18 mars 1875. — *L'Education populaire des bassins de Charleroi, etc.*, 9e année, no 7. — *Catalogue des tableaux, études, aquarelles, croquis, delaissés par feu J.-B. Van Moer* (Bruxelles, 1885; in-8o).

MOERBEECK (*Adrien* **VAN**), ou MOERBECIUS, écrivain ecclésiastique, né à Diest en 1572, mort à Averbode, le 24 décembre 1638. Il embrassa la carrière religieuse et prononça ses vœux à l'abbaye des Prémontrés d'Averbode, le 26 janvier 1592, d'après les archives de la maison. Sous-prieur en 1599, il devint, le 11 mai 1601, curé de Vorst, fonctions qu'il remplit pendant trente-quatre années. Vers 1626, Adrien van Moerbeeck conçut le projet de consacrer les loisirs de sa charge pastorale à la rédaction d'un commentaire sur la Passion de Jésus-Christ, sous la forme allégorique de l'échelle de Jacob : *Scala purpurea*, divisée en six échelons (*gradus*), ou parties. Ayant achevé, le 11 février 1633, les trois premières parties, il se décida à les publier, non seulement dans la crainte que la mort ne vînt l'empêcher de poursuivre son œuvre, mais aussi afin d'obtenir l'aide de ses confrères pour son achèvement. L'ouvrage parut sous la forme d'un compact in-folio de plus de treize cents pages, à deux colonnes, sous le titre suivant : *Scala purpurea, in sex gradus divisa, dominicæ passionis multiplicem expositionem, doctrinam moralem variam et copiosam continens*. Anvers, Jér. Verdussen, 1634; in-fol. En tête se trouvent, outre une dédicace de l'auteur à saint Norbert, fondateur des Prémontrés, et à l'abbé d'Averbode, Matthieu Valentini ou Valenteyns, des poésies gratulatoires des confrères de Van Moerbeeck, de J. Dryvers, lecteur de l'abbaye, P. Ubalt, H. B..., curé de Wesemael, etc., ainsi que l'approbation donnée, le 22 mai 1633, par le visiteur du district d'Hérenthals, auquel ressortissait la cure de Vorst, et le privilège accordé, le 30 juillet 1630, à Verdussen, pour l'impression de l'ouvrage.

Le texte comprend les trois premières parties du volumineux commentaire, précédées d'une *Basis et apparatus Scalæ purpureæ*, contenant l'exposé de la Passion, et suivies d'une sorte de *compendium* de la *Scala*, à l'usage des prédicateurs : *Introductiones et notæ evangelicæ quibus materia moralis, quæ sparsim in primo scalæ purpureæ tomo legitur, dominicis et festis applicatur, in gratiam concionatorum*. La fin de l'ouvrage ne paraît pas avoir vu le jour ; la guerre qui ravageait alors le Brabant, et pendant laquelle le clergé catholique fut grièvement molesté par les Hollandais, en fut probablement la cause ; le nom de Van Moerbeeck figure en effet parmi ceux des religieux d'Averbode qui sont cités comme ayant été maltraités dans ces circonstances : il dut se cacher dans la tour de son église et se réfugia ensuite à Averbode. J. Wolters rapporte qu'Adrien van Moerbeeck aurait également écrit la vie de sainte Gertrude et quelques autres compositions ; je n'ai pu en retrouver la trace.

Paul Bergmans.

L'œuvre de Van Moerbeeck. — J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. I, p. 18, et les notes mss. de l'ex. de la section des mss. de la Bibl. royale, à Bruxelles. — [M.-J. Wolters], *Notice historique sur l'ancienne abbaye d'Averbode* (Gand, 1849), p. 59 et 72. — Renseignements fournis par Mgr G. Crets, prélat d'Averbode.

MOERBEKE (*Guillaume* **DE**). Voir GUILLAUME DE MOERBEKE.

MOERBEKE (*Pierre* **DE** *ou* **VAN**), VAN MOERBEECKE, A MOERBEKA ou MORBECANUS, médecin et poète latin, vivait à Anvers au XVIe siècle. On n'a aucun renseignement biographique sur ce personnage, dont nous connaissons les œuvres suivantes : 1. Une *Epistola de aquis destillatis* adressée à Hubert Barlandus et imprimée à la suite de l'*Epistola medica de aquarum destillatarum facultatibus*, de ce dernier. Anvers, 1536 ; in-8o. — 2. *Proxima prognostica partimque pæne totius sæculi prope mundi exitum usque tandem igne perituri fœliciterque jam immutandi renovandique in melius... exorsa... millesimo quingentesimo anno quadragesimo quarto et quinto*. Anvers, veuve Henri Peetersen, 1546; in-8o.

C'est dans le même volume apparemment que figurent l'*Exhortatio contra Turcas* et les *Epigrammata varia*, mentionnés par Valère André, qui les apprécie en ces termes peu favorables : *versu, pro ævi genio, obscuro satis, nec satis polito.* — 3. *Prognostication de lan de nostre Seigneur MCCCCC & Liiii.* Anvers, veuve Henri Peetersen, 1554; in-4°. Le titre mentionne l'auteur comme « résidant en ladicte ville pres de l'église « sainct Jacques au more nageant ». — 4. *Pronosticatie van den jare ons Heeren* 1556. Anvers, veuve Henri Peetersen, 1556; in-4°. Sur le titre de cette pièce et de la suivante, l'adresse de Van Moerbeke figure également, mais cette fois c'est à l'enseigne de Londres, rue Notre-Dame. — 5. *Prognostication de lan de nostre Seigneur M.D & LVII.* Anvers, veuve Henri Peetersen, 1557; in-4°. Le nom de l'auteur est orthographié *Moebeec.* Il est probable qu'il existe encore d'autres prognostications françaises et flamandes de Pierre van Moerbeke.

Paul Bergmans.

Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1643), p. 749, recopié par Foppens, t. II, p. 994, et Vander Aa, t. XII, ne mentionne que le n° 2 de la liste ci-dessus.

MOERE (*Joseph* **VANDER**), bollandiste, né à Menin, le 17 février 1791, mort à Tronchiennes, près de Gand, le 6 mars 1875. Il était élève au séminaire de Bruges quand éclatèrent les événements de 1813, et fut au nombre des déportés à Wesel. Revenu dans sa patrie, il fut reçu, le 9 octobre 1816, dans la Compagnie de Jésus. De 1836 à 1847, il fit partie de la Société des Bollandistes, et c'est lui qui publia, dans les *Acta*, la vie de sainte Thérèse. Le P. Vander Moere fut successivement professeur d'Ecriture sainte et d'histoire ecclésiastique à Fribourg (Suisse), supérieur du séminaire de Culembourg, et recteur des maisons de Gand et d'Anvers. Lorsque les infirmités le forcèrent au repos, il se retira dans le couvent de Tronchiennes, où il mourut à l'âge de 84 ans.

Voici la liste de ses ouvrages : 1. *Acta S. Teresiæ a Jesus, carmelitarum strictioris observantiæ parentis, commentario et observationibus illustrata.* Bruxelles, Muquardt, 1845; in-folio. Cet extrait du tome VII d'octobre des *Acta Sanctorum* forme un gros volume de plus de sept cents pages. — 2. *De saltatoria quæ Epternaci quotannis celebratur supplicatione. Cum prævviis in choreas sacras animadversionibus. Tractatum historicum edidit Anton. Jos. Binterim.* Düsseldorff, W.-H. Scheller, 1848; in-8°. Dissertation sur la célèbre procession dansante d'Echternach. — 3. *Dissertation sur la délivrance d'Anvers, en* 1622 *et* 1624. Bruxelles, H. Goemaere, 1852; in-12. Extrait des *Précis historiques*, 1852, p. 391-406. — 4. *Het slagveld van Waterloo en de menschlievendeid der Belgen.* Anvers, J.-P. van Dieren, 1852; in-8°. Ce poème, auquel le P. Vander Moere ne mit pas son nom, avait été couronné en 1816 par la société des *Verzaemde Konstminnaren*, à Roulers. — 5. *De l'Importance de la langue flamande au point de vue national, littéraire, religieux et moral.* Bruxelles, H. Goemaere, 1853; in-8°. Anonyme. — 6. *De jonge Levieten van het seminarie van Gent, te Wezel, te Parys, enz., met eene voorafgaende levensschets van den kardinael Frankenberg, en een overzigt der kerkelyke gebeurtenissen van het jaer* 1801 *tot* 1814. Bruxelles, H. Goemaere, 1856; in-8°. Avec un supplément intitulé : *Pius VII en Napoléon I, van het einde van het jaer* 1811 *tot het begin van het jaer* 1814, *benevens de breve van excommunicatie* (*van* 1809) *tegen de aenranders der kerkelyke staten*, paru en 1860. Cet ouvrage eut un grand succès de curiosité et fut rapidement épuisé, quoique tiré à plus de quatre mille exemplaires. L'auteur en fit une édition française, assez considérablement remaniée, sous ce titre : *Récit de la persécution endurée par les séminaristes du diocèse de Gand en* 1813 *et* 1814 *à Wesel, à Paris, etc. Précédé d'un coup d'œil sur l'histoire de l'Eglise dans ses rapports avec ce diocèse de* 1800 *à* 1814. Gand, J. et H. Vander Schelden, 1863; in-8°. — 7. *La Franc-maçonnerie dans l'Etat.*

Bruxelles, Goemaere, 1859 ; in-8°. Brochure publiée sous le pseudonyme d'*Un ancien frère de l'ordre*. — 8. *La Franc-maçonnerie soumise à la publicité à l'aide de documents authentiques*. Gand, Neut, 1864 ; in-8°. Anonyme. La deuxième édition, publiée en 1866, en deux colonnes, porte comme nom d'auteur celui de l'éditeur, Armand Neut. — 9. *Prophéties, pronostics, présages, pressentiments, signes précurseurs des variations du temps, prophéties vérifiées à rebours, etc.* Gand, J. et H. Vander Schelden, 1870-1872 ; in-8°, 4 fascicules avec des titres différents, et dont le dernier a paru à Bruxelles, chez Goemaere. Dans cette publication, l'auteur s'attache à démontrer, par des documents authentiques, la fausseté d'un certain nombre de prophéties. — 10. *Latonia in nucleo, ou la quintessence de la franc-maçonnerie (sur des documents fournis par un ancien Rose-Croix)*. Bruxelles, H. Goemaere, 1874 ; in-8°. Anonyme. Le P. Vander Moere a publié, en 1841, en la faisant précéder d'une préface et d'une notice biographique, l'œuvre du P. Corn. Smet : *Het leven van onzen Heer Jesus Christus*, dont la dixième édition parut en 1865 ; il a édité également et complété la suite de cet ouvrage : *Stichting van de roomsch-catholyke kerk* (1851), dont un quatrième tirage fut mis en librairie en 1860. Enfin, il est au nombre des signataires du *De prosecutione operis Bollandiani* (1838), dont le P. Van Hecke est l'auteur.

Paul Bergmans.

Messager des sciences historiques, 1875, p. 510. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V (Bruxelles, 1894), col. 1151-1154. — *Bibliographie nationale*, t. IV, v° *Vander Moere*.

MOERENHOUT (*Joseph-Josse*), peintre et graveur, né à Eeckeren (Anvers), le 3 mai 1801, mort à Anvers, le 1er juin 1874. Destiné par ses parents au commerce, Moerenhout débuta dans les bureaux d'un négociant anversois, que bientôt, poussé par sa vocation, il quitta pour l'atelier de H. Vander Poorten. Il suivit également les cours de l'académie, où de premiers succès encouragèrent ses efforts. Ce fut au salon d'Anvers de 1822 que parurent les premières productions de son pinceau, deux paysages qui ne passèrent point inaperçus. Le genre de Vander Poorten, celui que voulait cultiver son élève, ne trouvait pas dans l'école anversoise ses représentants les plus accomplis. Moerenhout, bien inspiré, prit le parti d'aller en Hollande étudier les chefs-d'œuvre des grands animaliers du XVIIe siècle, dont il ambitionnait de suivre la trace. Se trouvant à La Haye en 1824, il fut sollicité par le secrétaire de la légation d'Angleterre, Mr Jones, de l'accompagner à Paris, plus spécialement dans le but d'y exécuter quelques copies au Louvre. Ce voyage fut des plus fructueux. Moerenhout n'y trouva pas seulement l'occasion précieuse d'apprendre à connaître les merveilles de la célèbre galerie française, mais d'entrer en relation avec plusieurs artistes notables, spécialement Horace Vernet, qui consentit à lui ouvrir son atelier. Rentré en Belgique, il ne tardait pas à donner des preuves évidentes de ses progrès, et ses œuvres, à diverses expositions, lui créèrent une véritable notoriété. Au Salon d'Anvers de 1828 parurent avec succès une *Halte de cosaques*, des *Pêcheurs et des chevaux sur la rive*, un *Voyageur faisant halte devant un cabaret*. Une autre *Halte de cosaques*, exposée à Amsterdam la même année, ne tardait pas à être acquise pour le compte de l'Etat, au prix de 450 florins. Semblable honneur attendait, l'année suivante, au Salon de Gand, une *Course de chevaux*, payée 500 florins. Particulièrement apprécié dans les provinces septentrionales des Pays-Bas, Moerenhout résolut d'y fixer sa résidence. Dès l'année 1831, il transférait ses pénates à La Haye, laissant à Anvers, avec d'excellents souvenirs, divers élèves, dont l'un surtout, J. van Gingelen, avait donné déjà des preuves de talent. Dans le nouveau milieu qu'il s'était choisi et où son séjour devait être de près d'un quart de siècle, les suffrages de ses confrères et du public lui étaient acquis à l'avance. Ce fut à la peinture des batailles et des

escarmouches de cavalerie qu'il se voua d'abord. Le roi des Pays-Bas obtint de lui, en 1833, un tableau de plus de deux cents figures, la *Bataille de Louvain*. Schelfhout et Louis Meyer trouvèrent en Moerenhout un collaborateur dont le talent puisait, dans ce travail collectif, l'occasion d'étendre le choix de ses données. Les Salons belges continuèrent de le compter parmi leurs fidèles. Après chacun d'eux, les amateurs s'empressaient de donner place dans leurs galeries à quelqu'une de ses productions. Qu'il suffise de citer MM. Vander Hoop et Van den Schrieck. Un *Intérieur d'écurie*, de la collection Vander Hoop, daté de 1840, appartient aujourd'hui au Musée d'Amsterdam. Lauters en donne la lithographie dans son *Musée moderne*, publié conjointement avec Ch. Billoin. Les tendances novatrices qui, aux approches de 1848, se firent jour dans l'Ecole française, laissèrent intactes les convictions de Moerenhout. La critique belge accueillit avec peu de faveur le *Naufrage sur les côtes de Hollande*, né de sa collaboration avec Louis Meyer, exposé au Salon de Bruxelles de 1848. Au Salon de 1851, son *Retour de la chasse* fut acquis par la commission pour la loterie. A cette même exposition, restée fameuse, figurèrent deux autres peintures, épisodes de naufrages, dans lesquels Moerenhout avait prêté son pinceau à Louis Meyer pour l'étoffage. L'artiste cependant n'avait pas quitté sans esprit de retour le théâtre de ses premiers succès. Revenu à Anvers vers 1854, durant vingt ans encore il y poursuivit son active carrière. Membre résident de la Société royale pour l'encouragement des beaux-arts, il laissa passer peu d'expositions sans y contribuer par quelque œuvre nouvelle de son infatigable pinceau. Ses sujets, bien choisis et présentés avec goût, se distinguaient par un fini qui n'était pas sans aider à leur succès. Le Salon de 1864, où figura son *Albert Dürer à la foire aux chevaux à Anvers, en* 1521, lui valut la croix de chevalier de l'ordre de Léopold. En 1867, il donna *Philippe Wouwermans dans ses moments de loisir*. Ses dernières toiles figurèrent au Salon de 1873. La réputation de Moerenhout s'était étendue loin des frontières du pays natal. La galerie royale de Balmoral, les musées de Hambourg et de Munich (la Nouvelle Pinacothèque) possèdent de ses œuvres. *Une Dame à la chasse au faucon*, tableau de cette dernière galerie, a obtenu les honneurs d'une grande reproduction lithographiée dans le recueil de Piloty. Moerenhout était, à l'époque de sa mort, membre des Académies d'Amsterdam et de Rotterdam, et du Corps académique d'Anvers.

Comme graveur à l'eau-forte, notre artiste a signé deux planches, traitées avec beaucoup de distinction. Elles mesurent en largeur 240 millimètres et en hauteur 150 millimètres. L'une représente de sveltes lévriers d'Ecosse au repos près d'un lapin qu'ils viennent de rapporter ; l'autre, deux épagneuls dans l'attente de leur maître, et gardant son attirail de chasse.

Un portrait de Moerenhout, gravé sur bois, figure en tête de la notice que lui consacre Immerzeel dans son dictionnaire de l'école néerlandaise. A ce moment, l'artiste était à l'apogée d'un renom quelque peu éclipsé vingt ans plus tard, lorsque l'évolution moderniste eut accompli son œuvre. Ses vues étaient en désaccord total avec les conceptions plus amples des maîtres dits réalistes. Il lui convenait peu de renier un passé que des succès multiples lui permettaient, dans sa vieillesse, de rappeler avec fierté, et qui, tout de travail, lui avait valu la considération de ses contemporains.

Henri Hymans.

Immerzeel, *Levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders* (Amsterdam, 1843). — Hippert et Linnig, *le Peintre graveur hollandais et belge du* XIXe *siècle*.

MOERENTORF. Voir MORETUS.

MOERMAN (*Jean*), poète, né à Anvers en 1556, mort en 1621. On dit qu'il a été maître d'école de la paroisse de Notre-Dame. Il était *factor* de la chambre de rhétorique *De Olyftak*. Dans la préface de son ouvrage *De Cleyn Werelt* (Anvers

1584), il nous apprend qu'il contribua, en 1583, à la réorganisation de cette chambre. Outre le *Cleyn Werelt*, Moerman publia encore *Den Boomgaert der Belgischer Poëteriien* (Anvers 1581), sous le pseudonyme de Jean Vanden Kiele. Jean de Costere, dans une poésie liminaire du *Cleyn Werelt*, appelle notre poète : Jean Moerman Vanden Kiele. Ce pseudonyme indique que Moerman habitait le faubourg du Kiel ; ce qu'il dit d'ailleurs lui-même dans le *Boomgaert*. Moerman se proposait de chanter dans le *Boomgaert* les hauts faits de l'histoire de son pays. Mais l'ouvrage ne contient qu'un chapitre de l'épopée projetée, et encore Moerman n'y donne-t-il qu'une histoire vaniteuse de sa propre famille. Le *Boomgaert* contient en outre ses *Rhetoryckelycke Waghenspelen*, dans lesquels il dramatise les six premiers chapitres de l'Apocalypse de saint Jean. Le *Cleyn Werelt* est une traduction plus ou moins libre du livre d'emblèmes *Microcosmos-Parvus Mundus*, publié en 1579 par Laurent van Haecht (Haechtenus) de Malines, avec des gravures de Gérard de Jode. Ces gravures ont servi plus tard à Vondel pour son *Vernieuwden Gulden Winckel*. Moerman se vante, dans sa préface, d'avoir fait cet ouvrage en trois jours. On signale encore de lui : *Redene exhortatye, ende Instructie, raet aende Inghesetenen der Nederlanden, nopende den stucke van orloghen, toegeschreven den Heeren Colonellen ende Capiteynen der stadt van Antwerpen* (Anvers, 1582).

Moerman ne s'élève pas au-dessus de la médiocrité des autres rhétoriciens. Avec L. D'Heere, J. Van der Noot et d'autres, il appartient à ce groupe de poètes flamands qui ont imité la pléiade française. Dans la préface du *Boomgaert*, il parle avec admiration de Ronsard. Moerman n'abuse pas de mots étrangers dans ses écrits, en quoi il semble avoir suivi les préceptes du puriste P. Heyns.

M. Sabbe.

Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*. — *Vaderlandsch Museum*, t. IV, p. 201. — G. Kalff, *Geschied. der Nederl. letterkunde in de* XVIe *eeuw*.

MOHY (*Henri* DE), ERYCIUS MOHY ou MOHYUS, médecin, né à Rondchamp, commune de Beausaint, près de La Roche, vers la fin du XVIe siècle. Il était neveu de Remacle Mohy, dont la notice suit. Il fit ses humanités sous la direction de son oncle, curé à Huccorgne; il fut ensuite envoyé à Louvain, au collège du Lys, où il fut proclamé *primus* au concours de l'an 1628. Il étudia ensuite la médecine, s'établit, semble-t-il, à Louvain, et y exerça l'art de guérir jusque vers le milieu du XVIIe siècle.

On a de lui : 1° *Pulvis sympatheticus, quo vulnera sanantur absque medicamenti ad partem affectam appositionem, et superstitione, Galenicorum Aristotelicorumque cribro ventilatus*, 1634 (1); in-4°, sans nom de ville ni d'imprimeur ; se trouve aussi dans les deux éditions de *Theatrum sympatheticum*, Nuremberg, Joh. Andreas et Wolffgangus junior, 1660 ; in-12, et 1662 ; in-4°. — 2° *Tertianæ crisis, qua DD. Petri Barbæ Protomedici praxis curandæ Tertianæ, et N. F. Plempii Professoris Lovaniensis primarii animadversio discutitur, ac legitima demum Tertianæ curatio exponitur*. Louvain, 1642 ; in-4°, 15 p. Les *Animadversiones* de Plempius, sur le traitement de la fièvre tierce proposé par Barba, professeur à Valladolid (qui prônait le quinquina), ont paru la même année. Notre auteur s'occupe peu du professeur espagnol, mais il prend vivement à partie son confrère de Louvain. Il discute surtout l'utilité des évacuants et de la saignée. Par une lettre datée de Bruxelles, le 10 mai 1642, Henri de Mohy dédia à Pierre Roose, chef et président du Conseil privé, son « petit traicté, auquel est décidé quel- « que différent entre deux médecins « principaux, touchant la cure de la « fièvre tierce... ».

On trouve encore, en tête du *Cabinet historial de Messire Remacle Mohy*, une petite pièce en vers français, intitulée : *Le jeune Mohy, neveu de l'autheur, au lecteur*.

G. Dewalque.

Lindenius renovatus. — Paquot, *Mémoires*. — Eloy, *Dict. hist. de la médecine*. — Becdelièvre,

(1) Eloy indique 1654, ce qui s'accorde mieux avec la date de la publication dans le *Theatrum*.

Biographie liégeoise. — Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*, t. I, p. 109. — Ul. Capitaine, *Etude biogr. sur les médecins liégeois* (*Bull. Inst. archéol. liégeois*, t. III, 1857).

MOHY (*Remacle*), écrivain ecclésiastique, grammairien, maître d'école, littérateur, mourut à Jodoigne le 13 juillet 1621, à l'âge de 67 ans. Il avait vu le jour au hameau de Rondchamp, sous la commune de Beausaint, dans le Luxembourg, en 1554; de là le surnom de Rondchamp qu'il ajoute parfois à son nom patronymique.

Le peu de détails qu'on connaît sur sa jeunesse nous est fourni par la préface de son *Cabinet historial*. Son instruction première fut très incomplète, car, dit-il, « je n'avoy point plus de neuf mois ouy « mon latin que je fus constraint de « quitter les escolles et pour recouvrer « l'usure du temps, je pensoy estre de « moy mesme escolier et maistre ». Ce fut donc par ses seuls efforts, et avec une énergie et une persévérance dignes d'éloges, qu'il acquit les connaissances multiples que nous révèlent ses ouvrages. Il se mit à étudier sans l'aide de personne, non seulement le latin, mais encore les langues grecque et hébraïque. Il prit même goût à la peinture, s'étant, selon son expression, « affilé aux alle- « chemens de cest art ». On doit rapporter ces faits aux premières années du séjour de Mohy dans la ville de Saint-Hubert. Notre écrivain, dans la vie de saint Hubert, déclare qu'il y résida pendant seize années.

La nécessité où il s'était trouvé de faire ses études sans maître le poussa à entreprendre la rédaction de traités pédagogiques. Dès 1585, Mohy publia la première édition d'une grammaire; le roi Philippe II lui accorda cette année, sur le compte des confiscations, une allocation de cent cinquante livres « en don « et reconnoissance d'un livre de gram- « maire qu'il a fait et dédié à S. M., « au prince d'Espagne et à S. A. ».

S'agit-il de sa grammaire grecque ou de son livre de l'*Usus scholaris*, qui pourrait fort bien être un traité de grammaire latine? Ces deux publications sont introuvables. Toujours est-il que son livre, approuvé par des censeurs « ver- « sez en l'instruction de la jeunesse », fut jugé meilleur que les publications similaires en usage dans les classes. Les progrès que firent les élèves en étudiant cette grammaire, attestent sa valeur et son utilité.

Mohy était déjà prêtre en 1585, puisque le compte des confiscations lui donne en cette année le qualificatif de maître. Après son ordination, il devint chapelain de l'abbé de Saint-Hubert; il prend ce titre dans la dédicace de sa vie de saint Hubert à dom Jean de Mars-Bourg, abbé de ce monastère. Nous sommes porté à croire que notre écrivain cumulait, avec sa charge ecclésiastique, les fonctions de maître d'école. L'abbaye bénédictine avait en effet assumé la tâche de procurer l'instruction à la jeunesse de la ville, et vraisemblablement en aura chargé notre grammairien. On conçoit que Mohy ait délaissé à diverses reprises la poésie pour la composition d'ouvrages pédagogiques, alors qu'il avait reçu mission de diriger une école. Lui-même n'avoue-t-il pas ingénument que ses écrits ont été employés « plus pour le « service d'autruy que pour me servir « de plaisir ».

Remacle Mohy fut appelé, avant 1605, à exercer le ministère pastoral à Huccorgne, non loin de Huy. Il y trouva le presbytère, une ancienne tour fortifiée, tellement « déflanqué », qu'il fut forcé d'y employer « le gros de ses petits « moyens » et de travailler de ses propres mains à en accélérer le rétablissement. Là aussi il continua à s'adonner à l'instruction des jeunes gens. Il ouvrit une école où il enseigna les langues anciennes; s'il faut l'en croire, il s'acquitta de cette tâche avec succès : « et « cela s'est bien faict voir par les estu- « dians qui ont soubs nostre ferule fait « plus d'exploit en trois ans que ceux « de mesme portée n'avoient fait en cinc « ou six ans ailleurs ».

Nous ne savons combien d'années Mohy conserva sa cure en Hesbaye. Dès 1611, nous le trouvons pourvu dans une ville brabançonne, à Jodoigne, de la double charge de curé de Saint-Médard

et de recteur des écoles. Cette église était du patronat des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et, pour ce motif, le curé fut affilié à l'ordre à titre de frère.

A peine installé, Mohy se prit à écrire « une Nouvelle Méthode de la « grammaire et de la rhétorique toutte « claire et courte et plus fournie d'exem- « ples pieux et moraux que nulle autre ». Il dédia cette méthode à l'archiduchesse Isabelle, et, dans une requête du mois de mai 1612, il soumit au gouvernement le projet d'établir à Jodoigne une école modèle sous le nom d'école archiducale. Il sollicitait de plus l'adoption de son livre dans toutes les écoles autres que celles tenues par les jésuites. La requête fut renvoyée à l'avis de la faculté des arts de l'Université de Louvain. Elle ne semble guère avoir obtenu de succès, car Mohy resta jusqu'à sa mort curé et recteur de l'école de Jodoigne.

Ecrivain fécond, Remacle Mohy aborda divers genres de composition, mais en s'appliquant de préférence aux œuvres d'une utilité immédiate : les traités classiques, la poésie, l'ascétisme. Il ne nous reste qu'une partie de ses publications, surtout si l'on en juge par ses propres affirmations. « Je me suis », dit-il, « employé aux compositions de la gram- « maire, des tables de la réthorique et « dialectique qui m'ont apporté autant « plus de peine que je desiroy d'y rendre « plus de perfection : je me suis encor « arresté à ma grammaire grecque, col- « loques, élegies, épistres imaginaires, « épistres suasoriales aux Princes, Dis- « tiches moraux, Mystigames, Odes, « Amours de la Vierge Mère, Encen- « soir d'or, Sentinelle, Escolles de « l'Eglise, Premier jeux des enfans, « Poésie françoise et à plusieurs autres « minces et diverses tranchées ».

Voici sommairement l'indication des ouvrages connus de notre écrivain :

1. Un traité de grammaire dédié au roi Philippe II et au prince d'Espagne, en 1585. Le livre est perdu, on ne sait s'il s'agit de la grammaire grecque ou d'une grammaire latine. Peut-être une première édition de l'*Usus scholaris in quo nomenclatura vocabulorum quorumdam habetur*. On ne rencontre aucun exemplaire de ces livres classiques ; la grammaire grecque eut cependant deux éditions. — 2. Poésie latine adressée à Jean Polit, poète liégeois, insérée dans les *Panegyrici ad christiani orbis principes necnon et Ubiorum ac Eburonum aulæ primores familiaresque conscripti*. Cologne, 1588 ; in-4°. — 3. *Musarum historiale ordine alphabetico*. Liège, Arn. de Corswarem, 1590 ; in-4°. Vander Meer a traduit en latin le titre du *Cabinet historial* dont on ne connaît que l'édition de 1610, avec des titres postérieurs. — 4. *La Vie de sainct Hubert, évesque et fondateur de la cité de Liège et grand patron des Ardennes. Recueillie et mise en rang par Messire Remacle Mohy du Rondchamp aux Ardennes, curé de Haucorne en Hesbaigne lez Huy. Avec plusieurs beaux miracles.* (A la fin) : Liège, L. Streel, 1605 ; in-4° de 4 ff. Cette vie eut au moins trois éditions, dont deux en in-8° de 16 p. Elle fut écrite au temps où l'auteur était chapelain de l'abbé de Saint-Hubert. — 5. *Epistolarum suasoriarum liber*. 1606 ; in-8°. Ouvrage mentionné par Vander Meer. Le catalogue manuscrit de l'abbaye de Saint-Laurent donne l'indication suivante qui paraît se rapporter à ce livre : *Mohius, Epistolæ pro suscipienda in Turcam expeditione*. Leodii, 1606 ; in-8°. — 6. *L'Encensoir d'or contenant les prières et pleurs de messire Remacle Mohy où sont avec plusieurs beaux pélérinages, oraisons de toutes sortes propres en toutes occurences à toutes personnes et parsemées des plus ardans et attirans traits de dévotion qui peuvent élever l'âme à Dieu. Dernière édition à laquelle sont adjoutées outre le pélerinage de Mont-Agu plusieurs matières toutes pleines de saincteté et de salut*. Liège, C. Ouvrex, 1608 ; in-8° de 472 p. La première édition parut en 1600. — 7. *Dialogi et Epistolæ aliquot pueriles*. Liège, 1609 ; in-8°. Ouvrage cité par Vander Meer, mais introuvable. Le chevalier de Theux, nous ne savons sur quel fondement, fait un seul et même ouvrage de l'*Usus scholaris* et des *Dialogi*. — 8. *Le cabinet historial de messire Remacle Mohy du Rond-Champ aux Ardannes, contenant*

plusieurs grands et notables exemples de la vertu et du vice entremeslez de prodiges, changements de fortune, bonheur et désastres et d'autres choses grandes de nature et merveilleusement admirables tirez en partie des autheurs fidels et rangez par l'alphabet, le tout très utile pour parsemer et enrichir les prédications, harangues et discours familiers. Liège, A. de Corswarem, 1610; in-4° de 487 p. Ce curieux volume, publié aux frais des nobles du pays de Liège, reçut ce nouveau titre : *L'histoire des histoires avec l'idée des histoires racourcies ou plustost le cabinet historial tant ancien que moderne, réduit par lieux communs et par ordre alphabétique à l'instar d'un dictionnaire histotique, contenant plusieurs grands et nobles exemples de la vertu .. très utile tant aux prédicateurs comme à d'autres qui désirent bastir leurs harangues et discours d'histoires courtes. Tirez des autheurs fidèles et mis en ordre par Mre R. Mohy du Rond Champ.* Liège, Guillaume le Sage, 1612. La date fut changée à d'autres exemplaires. — 9. *Nouvelle méthode de la Grammaire et de la Rhétorique*, 1612. Aucun écrivain n'a mentionné cet écrit. — 10. *Vie de S. Médard, patron de Jodoigne.* Elle est en vers français et ne contient que quelques feuillets. Cette vie, attribuée à notre écrivain, a dû être imprimée à Liège vers 1620. — 11. *Les grands jamais du paradis et de l'enfer de messire Remacle Mohy avec autres admonitions pieuses.* Liège, J. Tournay, 1690; in-16. Ce livre a été publié après la mort de l'auteur. Les quatorze premières pages contiennent des vers français sur l'éternité et une ode latine composée par Mohy à l'âge de 66 ans. Puis viennent les sept psaumes pénitentiaux contre les sept péchés capitaux, les vêpres.

En 1626 et 1627, après la mort de Remacle, son frère Jean fit republier des extraits importants de *l'Encensoir d'or*, sous ces titres : *Les pleurs de Phylomele contenans les odes pélerines, les regrets et les pleurs de messire Remacle Mohy; — Le bouquet aux roses choisies entre les fleurs des chansons spirituelles; — Paraphrases sur les litanies de Nostre-Dame de Lorette et d'autres oraisons pieuses.*

L'œuvre de Remacle Mohy était considérable. Elle ne peut être jugée dans son ensemble, puisque ses publications pédagogiques sont toutes perdues. Le livre le plus intéressant et le plus important qui nous soit resté est son *Cabinet historial;* au lieu d'y voir, comme on l'a fait souvent, un travail historique, on doit plutôt le regarder comme une encyclopédie de l'époque, où les diverses sciences se trouvent représentées. L'auteur a pour but d'instruire au moyen d'exemples; il a consacré la majeure partie de sa carrière à enseigner la jeunesse, et il a éprouvé l'utilité d'offrir à ses contemporains un recueil propre à compléter les connaissances acquises à l'école. Mohy ne conte pas trop mal, la grâce chez lui s'allie parfois à la naïveté.

Comme poète, et surtout comme poète français, notre écrivain peut revendiquer une place distinguée parmi les littérateurs de son temps. Il aimait les vers, car il en a inséré dans tous ses ouvrages, même dans sa *Vie de saint Hubert.* L'ode était son genre préféré. Il s'y est adonné alors qu'on ne possédait pas de bons modèles; la langue française n'était pas encore perfectionnée, et, un des premiers, Mohy réalisa des progrès dans ce mode de composition. Qu'on nous permette de citer de son ode intitulée : *De la brièveté et des misères de la vie humaine*, cette strophe, où il décrit la rapidité du temps :

Ce n'est dis-je qu'un tourne main,
Qu'un jour que la nuit clot soudain,
Qu'une feuille tremblante;
Ce n'est que la glace d'un ver,
Que la rose d'un prime ver,
Qu'une paille volante.

Les sujets choisis sont presque tous des sujets pieux. Remacle Mohy paya son tribut au mauvais goût de son époque, et il en conserva les défauts en usant, comme Ronsard, d'inversions forcées, d'épithètes outrées, parfois de mots impropres ou tirés du grec. C'est ce qui rend pénible la lecture de ses poésies.

Ernest Matthieu.

Paquot, *Mémoires*, édit. in-fol., t. I, p. 510. — Hyacinthe Vander Meer, *Bibliotheca scriptorum*

Leodiensium, ms. autographe écrit en 1727, à la Bibliothèque royale de Bruxelles, ms. 17639. — *Nouveaux melanges inedits de Villenfagne. Notice sur Remacle Mohy du Rondchamps*, dans la *Revue de Bruxelles*, mars 1839. — Comte de Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 422. — *Bulletin du bibliophile belge* (article d'Helbig), t. XIII, p. 1-15. — *Nouveaux Mélanges historiques et littéraires. Œuvres inédites du baron H.-N. de Villenfagne*, publiées par de Theux (Liège, 1876, in-8°). — X. de Theux de Montjardin, *Bibliographie liégeoise*, 2e éd. (Bruges, 1885). — Compte de confiscations de 1585. Archives du Nord, à Lille, B 3632. — Comptes des pauvres de Jodoigne. — Université de Louvain, faculté des arts. *Liber decimus actorum*, f° 519, aux archives générales du royaume, à Bruxelles. — Ordre de Malte, commanderie de Chanteraine, nos 823-848 de l'Inventaire imprimé. Archives de l'Etat, à Mons.

* **MOILIENS** (*le Renclus* **DE**). Ce poète didactique n'a strictement aucun droit à figurer ici. Toutefois il a, comme plusieurs trouveurs dont la biographie a pris place dans cette collection, vécu dans une région qui a eu des rapports constants avec la Flandre française; de plus, nous avons la certitude qu'il fut lu, goûté et même traduit dans notre patrie. Dès la seconde moitié du XIIIe siècle, Gielis van Molhem (voir ce nom) donna une version néerlandaise des quatre-vingt-dix-sept premières strophes du *Miserere*, l'un des poèmes du Renclus; la suite de l'ouvrage fut traduite par un autre personnage, qui s'appelle Heinrec. Au XIVe siècle, Gille le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai, s'extasie sur les dons poétiques du Renclus et sur la valeur morale de ses vers. Il voudrait être le « petis manouvriers » de ce maître, mais il se sent indigne même de cet emploi. En le lisant, dit-il,

> Se on i mettoit bien s'entente,
> Au savoir che seroit grant rente.

On retrouve aussi, comme l'a démontré Mr Van Hamel, l'influence du Renclus dans l'œuvre de Bauduin et de Jehan de Condé; l'un et l'autre s'attaquent, comme lui, aux travaux du temps et ils ne reculent pas devant des emprunts textuels à notre auteur.

Celui-ci était un clerc qui, comme le rimeur du *Poème moral*, avait vu le monde et appris beaucoup à son contact; il en avait gardé, dans la retraite, un souvenir plein d'amertume. Le clergé n'est pas mieux traité par lui que les puissances séculières. Depuis l'entourage immédiat du pape jusqu'au plus humble desservant et au moine le moins renté, tous les gens d'église lui inspirent une défiance et une antipathie également fortes. Plus indulgent pour le peuple, il ne se méprend pas, toutefois, sur les vices des « petites gens ». C'est à ces derniers qu'il s'adresse au cours d'un voyage symbolique, qui l'a mené de pays en pays, à la vaine recherche de Charité. Malheur au mauvais riche, mais malheur aussi à la brebis tondue qui se plaint du traitement que Dieu lui a infligé! En fin de compte, Charité ne gîte pas plus en bas qu'en haut; elle est absente de la terre et le poète la célèbre dans le ciel. Ainsi finit le premier des deux poèmes du Renclus, celui de *Carité*. L'autre est intitulé *Miserere;* c'est un recueil de méditations sur l'homme, son passé et son avenir, sa destination morale, les vertus qu'il devrait posséder et ses principales fautes. L'Orgueil, l'Envie et la Convoitise le guettent; puis ce sont les cinq sens qui le maîtrisent au lieu de lui être soumis; pourtant, s'il veut exercer sur eux sa légitime domination, qu'il s'adresse aux autres serviteurs que Dieu a créés à cet effet, Crainte, Douleur, Joie et Espérance. Le poète s'étend ensuite sur les dangers auxquels est exposée notre foi morale; il entremêle ses exhortations de récits destinés à en accroître le prix; il termine par une sorte de cantique en l'honneur de la Vierge, dont l'intercession est la suprême espérance du pécheur.

Ces deux poèmes, composés en strophes de douze vers octosyllabiques, semblent remonter à la fin du XIIe siècle, au plus tard aux premières années du XIIIe. L'auteur était dans toute sa maturité quand il les écrivit. On ne sait si les éloges que lui prodigue Gielis de Molhem prouvent qu'il l'ait connu mieux que nous. Ce qui est certain, c'est que l'un des manuscrits de *Carité* et de *Miserere* (Turin, L. V, 54) se termine par cet *explicit :* « Cy fessist li romans de « *Carite*, lequel fist dans Bertremiels le « renclus de Mroliens qui jadis fut moine

« de saint Fuscien el bos... » On s'est empressé de conclure de là que notre poète avait été non seulement moine, mais encore abbé de Saint-Fuscien-au-Bois; mais rien ne confirme cette hypothèse. En admettant donc que l'indication du manuscrit de Turin mérite quelque créance, on est seulement en droit d'affirmer que le *renclus* fut moine à cette abbaye, et qu'il se fit ensuite reclus (*cluseneere*) à Moliens, probablement Molliens-Vidame, village dont le prieuré était un des bénéfices de l'abbaye de Saint-Fuscien, non loin d'Amiens. Toutefois, la langue de nos poèmes accuse plutôt une provenance plus septentrionale. Quant à leur genre d'inspiration, il est le même que celui qui nous a valu les *Vers de la Mort* d'Hélinand, le *Poème moral* et les *Vers del joiseise*, tous ouvrages écrits dans le cours du XIIe siècle ou dans la première moitié du XIIIe, par des auteurs picards ou wallons. Ces auteurs nous ont laissé une peinture également défavorable des mœurs de leur temps; ils nous montrent un clergé simoniaque, une aristocratie oppressive, le luxe et la frivolité des femmes; tous sont animés d'un vif sentiment égalitaire (voy. Renclus, *Miserere*, LXXX, 5 sq.), et d'un mépris vengeur pour les plaisirs et les vices du « siècle ». Mais aucun peut-être n'a surpassé le *Renclus* de Molliens-Vidame par la vigueur de l'expression; aucun n'a joui d'autant de popularité que lui, s'il faut en croire les copies, conservées ou perdues, de ses poèmes sur lesquelles nous avons quelque information. Aussi de douze manuscrits de ses poèmes qui ont appartenu au roi Charles V (inventaire du Louvre de 1411), un seul nous a été conservé sur la trentaine de copies que Mr Van Hamel a pu consulter pour l'édition critique qu'il nous a donnée en 1885.

M. Wilmotte.

Histoire littéraire de la France, t. XIV, p. 34, sq. — *Li Miserere*, Picardisches Gedicht aus dem XII Jhdt von Reclus de Mollens, bearbeitet und zum ersten male veroffentlicht von A. Mayer 1881-1882). — *Li romans de Carité et Miserere*, du Renclus de Molliens, publiés par A.-G. van Hamel (Bibl. de l'Ecole des Hautes-Etudes, 61e-62e fascicules; 2 vol. in-8o).

* **MOKE** (*Henri-Guillaume-Philippe*), professeur, romancier, historien, né au Havre, en 1803, mort à Gand, le 29 décembre 1862. Sa famille, d'origine flamande, était depuis longtemps établie à Thourout, où plusieurs de ses membres remplirent diverses fonctions administratives ou judiciaires. Son père, Jean-Jacques, grammairien distingué, à qui l'on doit notamment des *Principes de la langue belgique* (1822), dirigea, pendant quelque temps, une institution privée à Gand, et fut ensuite mis à la tête du collège communal d'Alost. Le jeune Henri Moke fit au lycée Louis-le-Grand, à Paris, de brillantes études qui lui valurent d'être nommé, à vingt ans, professeur de rhétorique à l'athénée de Bruges. Il s'y fit remarquer par le charme de sa parole et par des connaissances déjà étendues. Son goût pour les études historiques le porta à étudier de près nos annales et à mettre en scène, dans des romans inspirés de Walter Scott, les principaux événements du XVIe siècle. En 1827, il publia *le Gueux de mer ou la Belgique sous le duc d'Albe*, bientôt suivi de la *Bataille de Navarin ou le Renégat* (1828) et du *Gueux des bois ou les Patriotes belges de* 1566 (1828). Comme l'a dit son biographe, Emile de Laveleye, « les peuples s'attachent davantage à leur nationalité à mesure qu'ils apprennent à mieux connaître leur histoire. L'orgueil national est un des éléments les plus puissants de l'amour de la patrie. C'est en exhumant les traditions du passé, en les faisant connaître au peuple, que les historiens et les philologues ont réveillé ces nationalités qui, dans toute l'Europe orientale, revendiquent maintenant si hautement leur place sur la scène politique. Moke avait bien compris cela, et le but constant de toute sa carrière d'écrivain a été de faire, de l'histoire nationale, une école, un ferment de patriotisme ». C'est dans ce but qu'il écrivit encore *Philippine de Flandre ou les Prisonniers du Louvre* (1830), où il retrace les luttes des Flamands contre Philippe le Bel, et *Hermann ou la Civilisation et la Barbarie*

(1832), description de la Germanie ancienne, qu'il reprit plus tard et dont il donna, en 1862, une édition complètement revue, sous le titre de *Thusvelda ou la Germanie*. Tout en écrivant ces romans, Moke s'occupait de recherches historiques plus sérieuses : en 1835, il publia une *Histoire des Francs* qui était, pour l'époque à laquelle elle parut, un ouvrage remarquable par ses aperçus nouveaux et profonds; l'auteur y suit les migrations successives qui ont peuplé notre continent; il s'attache surtout aux caractères physiques qui ne varient guère et qui permettent de reconnaître, à travers les siècles, les diverses familles de la race humaine; plusieurs des résultats auxquels l'historien arrivait par sa seule perspicacité ont depuis été confirmés par les travaux de la science allemande contemporaine.

Chargé du cours de français à l'athénée de Gand, en 1836, il fut nommé, l'année suivante, professeur de rhétorique latine et recteur des études de cet établissement; mais ses leçons à l'université, où il avait été appelé à la même époque, et ses travaux personnels ne lui permirent pas de conserver la direction de l'athénée; lors de la réorganisation de l'enseignement moyen, il ne garda que le cours de rhétorique française qu'il fit jusqu'à sa mort. A l'université, il occupa tour à tour les chaires de littérature française, de littérature latine, d'histoire ancienne et d'histoire moderne, et il y déploya, comme à l'athénée, des qualités qui faisaient de lui un professeur modèle. « C'était », dit le préfet des études de l'athénée de Gand, Edmond Vandervin, « c'était un véritable « éducateur, dans la plus haute acception du mot; à la science et à un « goût littéraire aussi sûr que délicat, « il joignait le grand art de développer « la pensée chez son jeune auditoire. En « appeler à la raison des notions vagues « ou erronées qui allaient prendre racine « dans l'intelligence du jeune homme; « provoquer chez lui, par la variété et « l'inattendu d'aperçus toujours nouveaux, le désir de connaître; allumer « dans son cœur l'irrésistible amour du « bien, du juste, de l'honnête; le soutenir dans cette voie par une parole « toujours bienveillante et un esprit « vraiment attique; éviter, grâce à une « bonté de cœur infinie, de heurter trop « vivement les pensées et les opinions « qu'il voulait combattre, mais, à la « façon de Socrate, forcer l'élève à trouver lui-même la solution du problème; « et, en un mot, respecter l'individualité et se contenter d'en adoucir les « aspérités, afin de faire concourir tous « les dons naturels à cette grande harmonie de tendances et d'efforts qui « constituent la vie des sociétés humaines « et assurent ses progrès, telle était la « méthode de notre bien-aimé et regretté « collègue ». « Je le vois encore », dit d'autre part Gustave Callier, qui fut son collègue à l'université de Gand, « je le « vois encore commentant tantôt un « poète du grand siècle et tantôt quelque poésie contemporaine, ou bien « passant de Démosthène à Cicéron, de « Bossuet à Mirabeau, semant ses leçons « de rapprochements ingénieux et de « traits plein d'intérêt et faisant, pour « ainsi dire, jaillir du hasard d'un mot « ou d'un détail un appel à tout ce qu'il « y a de pur et de généreux dans l'âme ». Il s'entendait surtout à éveiller, chez ses élèves, l'ardeur de l'étude et le goût des recherches personnelles; c'est grâce à son action et à celle de son collègue, le philosophe Huet, que se forma, à l'université de Gand, ce noyau de penseurs et d'écrivains qui donna à la Belgique contemporaine plusieurs de ses illustrations. Quand un genre littéraire nouveau, la conférence, se fut créé chez nous sous l'influence des réfugiés français du coup d'Etat, Moke devint rapidement un de nos conférenciers les plus populaires; au Cercle littéraire de Gand, comme à Bruxelles, à Bruges ou à Anvers, il excellait à captiver l'attention de son auditoire par des causeries pleines de verve en même temps que de science. On ne retrouve malheureusement pas dans ses livres ces pensées ingénieuses, ces détails piquants, ces images hardies et originales qui charmaient ses auditeurs. Quand il écrivait, il se montrait

si rigoureux, il châtiait ses phrases avec tant de sévérité qu'il en arrivait à leur enlever tout éclat et à ne leur laisser qu'une correction élégante mais froide.

En 1839 parut son *Histoire de Belgique*, qui devint rapidement classique et dont le succès est suffisamment attesté tant par les nombreuses éditions de l'ouvrage que par les abrégés et les traductions qu'on en fit; c'est un livre clair et méthodique, écrit dans un esprit de sain patriotisme. En 1841, Moke donna une biographie de Jacques van Artevelde, le grand tribun gantois, qu'on avait si longtemps méconnu et calomnié, et auquel il rendit la justice qui lui était due; il rectifia aussi en partie les idées erronées des historiens modernes sur la bataille de Courtrai ou des Eperons d'or, dans un remarquable mémoire envoyé à l'Académie royale de Belgique, en 1845. Il était membre, depuis 1840, de ce corps savant dont il avait été élu associé en 1837. Sa collaboration aux publications de Jamar : *la Belgique monumentale* (1844), *les Belges illustres* (1844-1845) et *les Splendeurs de l'art en Belgique* lui permit encore de contribuer à faire connaître nos illustrations, ainsi que les monuments artistiques qui ont établi à l'étranger la gloire de notre pays. En même temps, il étudiait nos mœurs et nos usages dans ses *Mœurs, usages et solennités des Belges* (1847), en faisant, sous ce titre modeste, l'histoire de la vie privée et de la civilisation en Belgique depuis les temps les plus reculés. En 1852, il obtint le premier prix quinquennal de littérature française, en partage avec Baron et Weustenraad. Son dernier grand ouvrage est *la Belgique ancienne et ses origines gauloises* (1855), qui forme, en quelque sorte, le complément de l'*Histoire des Francs*. Moke y étudie l'origine des tribus qui ont peuplé la Belgique et démontre que, malgré le dualisme de la langue, notre pays a pour base une véritable unité ethnographique et une race commune. A côté de ces travaux consacrés à notre histoire nationale, il faut mentionner le précis d'histoire universelle écrit pour l'Encyclopédie populaire de Jamar (1850-1851), et surtout une histoire développée de la littérature française. Fruit de nombreuses lectures et de méditations sérieuses, l'*Histoire de la littérature française* parut en 1844. Sans s'écarter des jugements généralement reçus par la critique, Moke sut les rajeunir par l'élégance de l'expression et la finesse des aperçus; avant Taine, il indique déjà, très légèrement, il est vrai, l'influence du tempérament des écrivains sur leurs œuvres; on peut citer particulièrement l'étude sur La Fontaine, qui doit être comptée parmi les meilleures pages que Moke ait écrites. On lui doit encore diverses publications de moindre importance, dont on trouvera une liste complète dans la *Bibliographie nationale*, et parmi lesquelles nous nous bornerons à rappeler un *Mémoire sur la population et la richesse de la France au* XIVe *siècle* (1855), sa *Conférence sur Cicéron. La république florentine* et *Du sort de la femme dans les temps anciens et modernes* (1860).

Pour honorer la mémoire et perpétuer le souvenir de Henri Moke, ses anciens élèves et amis ouvrirent, après sa mort, une souscription dont le produit fut consacré à la fondation d'une bourse d'études portant son nom.

Paul Bergmans.

Journal de Gand, 1-2 janvier 1863. — *Annuaire de l'Académie royale*, 1870, p. 125-164 (notice d'Emile de Laveleye). — *Bibliographie nationale*, t. II (Bruxelles, 1894, p. 694-696).

MOL (*François-Marie* **DE**), compositeur de musique, né à Bruxelles, le 3 mars 1844, mort à Ostende, le 3 novembre 1883. Il fit ses études musicales au conservatoire de sa ville natale, où il suivit les cours de solfège, d'harmonie, de contre-point et de fugue en même temps que celui d'orgue. En 1868, il remporta le 1er prix d'orgue et de composition. Il fut d'abord organiste de l'église du Béguinage, ou de Saint-Jean-Baptiste, à Bruxelles; puis, sur la recommandation de Fétis, il fut appelé à Marseille pour y tenir l'orgue de l'église Saint-Charles. Il passa plusieurs années dans cette ville, et se livra en même temps à l'enseignement. De 1872 à 1875,

il dirigea les auditions de la Société des concerts populaires de Marseille, où il fit entendre avec succès plusieurs de ses compositions, notamment une ouverture : *Ambiorix*, et une bluette pour orchestre : *Trastullo*. Le 9 janvier 1875, il fut attaché au conservatoire comme professeur d'harmonie. En 1876, François de Mol rentra en Belgique et devint chef d'orchestre du théâtre national flamand, à Bruxelles. Deux ans après, il fut nommé directeur de l'Académie de musique d'Ostende. Parmi ses œuvres, il faut citer un gracieux opéra-comique en un acte : *le Chanteur de Médine*, représenté avec succès à Bruxelles en 1881, et à Marseille en 1884; la partition pour chant et piano a été publiée, par les soins de sa veuve, chez Schott. La maison J. Katto a édité de lui une *Berceuse* pour instruments à cordes, et une jolie *Gavotte* pour orchestre, qui est restée au répertoire de nos concerts. François de Mol avait encore composé des motets, des morceaux d'orgue, quelques morceaux de piano, une *Romance sans paroles*, pour violoncelle et piano, un *Adagio* pour violon, violoncelle et piano, ainsi que des fragments de quatuors à cordes, restés manuscrits.

Paul Bergmans.

Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, supplément par A. Pougin, t. I (Paris, 1878), p. 257-258. — Ed. Grégoir, *Les Artistes musiciens belges au* XVIIIe *et au* XIXe *siècle* (Bruxelles, 1885), p. 125-126, et suppl., p. 72.

MOL (*Guillaume* **DE**), compositeur de musique, frère du précédent, né à Bruxelles, le 1er mars 1846, mort à Marseille, le 9 septembre 1874. Son père était chantre d'église; son oncle, Pierre, qui remporta le prix de Rome en 1855, devint maître de chapelle du prince de Chimay; ses frères, François-Marie (voir plus haut) et Josse, furent respectivement organiste et maître de chapelle de l'église Saint-Charles, à Marseille. Ce fut comme enfant de chœur que le jeune Guillaume, doué d'une jolie voix, fit sa première éducation musicale. Il la compléta ensuite au conservatoire de Bruxelles, où il suivit le cours d'orgue et étudia également le violoncelle et le piano. Dès l'âge de dix-sept ans, il devint organiste de l'église Saint-Roch. Son frère aîné ayant quitté Bruxelles pour chercher fortune à l'étranger, Guillaume resta le seul soutien de son père devenu aveugle et de toute la maisonnée. Aussi fut-il obligé de courir le cachet, dépensant, à donner des leçons de piano, le temps qu'il eût voulu consacrer à perfectionner ses connaissances musicales. Il se présenta néanmoins, en 1869, au grand concours de composition musicale dit *Prix de Rome;* mais il ne fut classé que quatrième avec sa cantate : *Faust's laatste nacht* (la Dernière Nuit de Faust). C'est alors que l'intervention de quelques protecteurs généreux, et notamment des parents de sa future femme, lui permit de renoncer au labeur écrasant du professorat. Il sut mettre à profit ce répit, et quand il se présenta au concours suivant, en 1871, il remporta le prix de Rome avec sa cantate intitulée : *Colombus' droom* (le Songe de Colomb). Ce succès couronna la réputation que Guillaume de Mol s'était déjà acquise par de gracieuses et touchantes melodies, telles que *Ik ken een lied*, qui dévint rapidement populaire et est restée au répertoire de tous les chanteurs flamands.

Satisfaisant aux obligations du prix de Rome, De Mol consacra sa première année de voyage à l'Allemagne. Il y séjourna en 1872, recevant un accueil amical de la plupart des maîtres de ce pays, et notamment de Joachim Raff. Il revint à Bruxelles pour y épouser, le 6 mars 1873, son ancienne élève, Mlle Marie Meert. Peu de jours après son mariage, il fit exécuter une symphonie : *De Oorlog* (la Guerre), qu'il rapportait d'Allemagne et qui reçut un accueil très favorable. Le jeune maître conçut alors le projet d'une grande composition sur un poème d'Emmanuel Hiel : *De Levenstijden* (les Ages de la vie), et s'y prépara avec ardeur.

De Mol paraissait peu disposé à reprendre ses voyages, soit que l'affection de sa femme, qui venait de le rendre père, le retînt au foyer, soit que quelque pressentiment secret le détour-

nât de quitter les siens. Il fut obligé cependant de se conformer aux dispositions réglementaires, et, apres un séjour de quelques mois à Paris, où il travailla à son oratorio, il se mit en route pour l'Italie. Arrivé à Marseille, où il retrouva ses frères, il fut pris subitement d'un accès de rhumatisme aigu qui fut suivi d'un transport au cerveau, et il expira le 9 septembre 1874, âgé de vingt-huit ans. Son corps fut ramené en Belgique et inhumé à Laeken, où on lui éleva un monument funéraire inauguré le 3 novembre 1878.

Quelque courte qu'ait été sa carrière artistique — elle n'a duré que cinq ans — Guillaume de Mol n'en conservera pas moins une place dans l'histoire de la musique. Les œuvres qui nous restent nous montrent qu'il avait le don de l'inspiration; ses voyages et ses études n'eussent pas manqué de développer ses qualités techniques déjà sérieuses. Flamand dans l'âme, il avait foi dans le génie artistique de la Flandre. Jamais il ne voulut écrire sur des paroles françaises. Devenu directeur de la société bruxelloise *les Artisans réunis*, dont le répertoire était exclusivement français, il parvint à faire exécuter des œuvres flamandes par cette célèbre phalange chorale. Aussi la mort prématurée de ce musicien de valeur fut-elle une perte cruelle pour l'art flamand, qui voyait en De Mol le digne émule de Peter Benoît.

Voici la liste de ses œuvres : 1. *Faust's laatste nacht*, cantate pour soli, chœurs et orchestre (1869). — 2. *Herinnering*, mélodie, paroles de Marie Conscience. — 3. *Ik ken een lied*, mélodie, paroles de G. Antheunis. — 4. *Boerenlied*, mélodie, paroles d'Em. Hiel. — 5. *Lentelied*, mélodie, paroles de G. Antheunis. — 6. *Gods goedheid en gerechtigheid*, psaume pour chœurs et orchestre, paroles d'Em. Hiel (1870). — 7. *Melancholie*, mélodie. — 8. *Verjaring*, strophes de circonstance. — 9. *Naar buiten*, mélodie; les paroles des nos 7-9 sont d'Em. Hiel. — 10. *Ouverture* à grand orchestre. — 11. *Hulde aan Nederland*, morceau symphonique exécuté, comme le précédent, le 13 août 1871, à l'occasion du jubilé de Mr Stroobant, président de l'ancienne société flamande *De Wijngaard*. — 12. *Kerstlied*. — 13. *Colombus' droom*, scène lyrique pour soli, chœurs et orchestre (1871). — 14. *Droeve tijden*, chant pour baryton, avec accompagnement d'orchestre, paroles de G. Antheunis. — 15. *Bethleem*, oratorio pour soli, chœurs et orchestre, paroles de G. Antheunis. — 16. *De Oorlog*, symphonie pour orchestre, à quatre parties : a. *De Strijd*; b. *De Avond*; c. *De Geestendans*; d. *De Vrede* (1872). — 17. *Vlaanderen*, chœur pour quatre voix d'hommes. — 18. *Looft ons land*, chœur, paroles d'Em. Hiel. — 19. *De Kleine Roza*, mélodie. — 20. *De Levenstijden*, oratorio à quatre parties, pour soli, chœurs et orchestre; les deux premières parties ont seules été écrites.

Paul Bergmans.

H. Conscience, *Levensbeschrijving van Willem De Mol* (Bruxelles, 1874). — Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, supplément et complément par A. Pougin (Paris, 1878-1880), t. I, p. 258. — Edm. van Heerendael, *Willem De Mol* (Anvers, 1882). — Ed. Grégoir, *Les artistes-musiciens belges au* XVIIIe *et au* XIXe *siècle* (Bruxelles, 1885), p. 124-125, et suppl. (1887), p. 72.

MOL (*Henri* **DE**) dit COOMAN ou KOYMANS, architecte à Bruxelles, mort en 1470. Quoique Henri de Mol n'ait pas attaché son nom à des œuvres qui lui appartiennent en totalité, je crois devoir esquisser sa biographie afin de faire connaître la position qu'occupait à Bruxelles, au milieu du XVe siècle, un homme de sa valeur. La profession de maçon y était exercée par un grand nombre de personnes, qui y ajoutaient souvent celle d'architecte, de tailleur de pierres, ou de marchand de pierres; les principales d'entre elles se distinguaient par le nom de maître, *meester*, qu'elles portaient d'ordinaire Henri de Mol doit avoir été du nombre. Il était considéré dans sa corporation, car il devint, en 1468, bourgmestre des nations ou second bourgmestre, et en 1443, 1454, 1458 et 1461, conseiller communal. A cette belle époque de l'architecture ogivale qui a doté la Belgique de tant de monuments remar-

quables. il prit part, avec Gilles Joes et Jean Vanden Berghe dit Van Ruysbroeck, à plusieurs des constructions importantes que Bruxelles ou ses environs virent s'élever alors. Après la mort de Joes, il lui succéda dans ses fonctions de maître ouvrier des maçonneries (*meester werckman der metselrien*) de l'église Sainte-Gudule, et les remplit jusqu'à sa mort; il fut alors remplacé par Van Ruysbroeck. On lui allouait pour traitement annuel trois muids de seigle et trois d'avoine; en outre, à titre de serviteur de l'église, on lui donnait, aux quatre grandes fêtes de l'année, une indemnité pour habits et une gratification pour sa nourriture; ainsi, pendant les deux années 1467 et 1468, on lui paya jusqu'à 220 journées à 3 deniers. C'est lui, sans doute, qui acheva la tour méridionale de Sainte-Gudule, dont l'étage supérieur fut construit à cette époque; on voit en effet cet étage inachevé sur un tableau que possède le Musée du Louvre, et qui représente une distribution faite aux pauvres au pied du grand escalier de l'église, peinture datant évidemment du milieu du xve siècle. Il occupa aussi, à partir de 1443 environ, et comme successeur de Joes, les fonctions d'architecte de l'église d'Anderlecht, fonctions qui lui valaient tous les ans six aunes de drap, un setier de froment, un de seigle et un de pois. Ce fut lui qui commença à construire cette belle collégiale telle que nous la voyons actuellement, mais il n'eut pas le temps de s'y consacrer, car il mourut lorsqu'on avait commencé ce travail. Maître Henri Cooman figure souvent dans les comptes des officiers de la maison de Bourgogne; c'est ainsi qu'en 1469-1470, la chambre des comptes de Brabant l'envoya, en qualité de maître tailleur de pierres, et avec les maîtres Herman Voghel et Henri de Redingen, pour examiner, de concert avec maître Mathieu van Lyens ou de Layens, architecte de la ville de Louvain, des travaux exécutés pour le domaine.

Les De Mol, branche plébéienne d'une famille de Bruxelles très nombreuse et très connue, avaient beaucoup de biens aux environs de cette ville, en particulier à Bodeghem, à Capelle-Saint-Ulric et à Assche. Le père d'Henri, Gilles, avait épousé Marguerite Vander Alffenen, et était probablement maçon ou architecte de l'église d'Assche, où, de concert avec son fils, il fonda, le 19 mai 1439, par acte passé devant le notaire Engelbert Gherems, un cantuaire en l'honneur de Dieu, de la Vierge et de saint Jérôme, avec obligation de célébrer deux fois la messe chaque semaine, le dimanche et le mercredi. Les fondateurs de ce bénéfice s'en réservèrent la collation pour eux et leurs descendants légitimes, à l'extinction desquels elle passerait aux maîtres de fabrique de l'église d'Assche. Gilles étant mort peu de temps après, son fils porta à quatre par semaine le nombre des messes instituées pour le cantuaire, et à 20 florins le taux de la dotation de ce dernier (5 septembre 1439). Les conditions premières de la fondation, ratifiées et amplifiées, furent solennellement acceptées par les maîtres de la fabrique, le 14 décembre 1454. Outre cet acte de libéralité, Henri de Mol en passa un autre du même genre en faveur de l'église Sainte-Gudule de Bruxelles, où il fonda, ou du moins contribua à fonder, en 1459, avec son collègue et ami Gilles Joes, un cantuaire en l'honneur de saint Jérôme, sous le *doxal* ou jubé, qui se trouvait alors à l'entrée du chœur. Ce second bénéfice était chargé de deux messes par semaine et était à la collation des maîtres de la fabrique de l'église, qui présentaient le titulaire au chapitre. Maître Henri de Mol s'allia à Catherine Vanden Bossche et posséda avec elle une brasserie à Wolsem, près de Bodeghem, dont l'héritage passa à ses enfants (le 7 décembre 1470). Ceux-ci étaient au moins deux : Henri, cité le 9 décembre 1474, et Gilles, cité le 12 novembre 1473.

Alph. Wauters.

Histoire de Bruxelles, par Henne et Wauters, t. III, p. 252, et passim. — Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I, p. 45. — Archives de la cure d'Assche. — Archives de l'église Sainte-Gudule.

MOL (*Jacques* **DE**), poète néerlandais, florissait à Anvers au XVIe siècle. La chambre de rhétorique des *Violieren* représenta, au mois de mai 1552, sa moralité *Van Eneas ende Dido*, dont la bibliothèque Della Faille contenait une copie manuscrite faite, en 1553, par R. Ghevertz, et provenant de la collection Serrure. On signale encore de lui *Venus en Jupiter*, *Jonstich Herte* et *Famen van eere*. Sa devise était : *Laet wrueten den Mol*.

Maurice Sabbe.

Catalogue R. Della Faille (Anvers, 1878), p. 178, nº 1091. — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*, 2e éd., p. 524.

MOL (*Pierre* **VAN**), peintre, né à Anvers, non pas en 1580, comme l'avancent la plupart des auteurs, mais en 1599; il fut baptisé à Notre-Dame le 17 novembre de cette année. Il était fils de Corneille et de Françoise van Beyselaer. On lui donne pour maître Rubens. « Il paraît certain qu'il fut élève « de Rubens », dit Lebrun «, et con- « temporain de Van Dyck. Ses compo- « sitions sont d'un grand caractère; son « dessin est savant et prononcé ; sa cou- « leur forte, harmonieuse et fine, etc. » N'en déplaise à Lebrun, l'intervention de Rubens dans l'éducation de Van Mol n'est rien moins que prouvée. Certes, l'influence de l'illustre chef d'école se fait sentir dans ses œuvres, mais combien sont nombreux, au XVIIe siècle, les peintres qui, sans avoir été les élèves du puissant coloriste, procèdent de lui dans l'ensemble de leurs créations? De ce nombre est Van Mol. Inscrit à la gilde de Saint-Luc, à Anvers, en 1611, comme élève de Seger Vande Grave, un peintre obscur, il a sans doute pu passer postérieurement dans l'atelier de Rubens, mais à cet égard, nous en sommes réduit à des conjectures. Son admission parmi les francs-maîtres se fit attendre jusqu'en 1622-1623. Il avait peut-être pris une part quelconque aux travaux de Rubens lequel, de plus en plus, avait besoin d'auxiliaires. Laissé à sa propre initiative, Van Mol eût pu difficilement prétendre à un rôle bien marquant parmi les artistes qui, dans le voisinage de Rubens, représentaient à ce moment l'école d'Anvers. Telle fut sans doute la cause déterminante de son départ pour l'étranger. Paris lui réservait une somme plus ample de succès, dans le milieu cosmopolite où les Flamands tenaient la première place. Ils s'étaient constitués en « Nation » avec les Hollandais et les Allemands, sous l'invocation de saint Hippolyte, à dater de 1626. Van Mol fut un des principaux membres de la confrérie et décora son autel, à Saint-Germain-des-Prés, d'une vaste toile, peut-être *l'Adoration des Bergers*, aujourd'hui, au Musée de Marseille. On relève sa trace à Paris à dater de 1631. « Peintre ordinaire de la Reine » (Anne d'Autriche, dont il nous a laissé un portrait reproduit en gravure par Pierre de Jode), jouissant comme tel d'un traitement de 10 livres tournois et des immunités de commensal de la maison du Roi, il se fit quelque réputation comme portraitiste, peintre de sujets religieux, également de sujets familiers, à en juger par une *Danse flamande* qui faisait partie de la galerie du duc d'Orléans, au Palais Royal, et dont la gravure est dans le recueil de Couché. Son portrait de Mazarin eut pour interprète le célèbre Robert Nanteuil. De même P. van Schuppen reproduisit une image de Ch. de Howel, baron de Morainville. Marié en 1640 à Anne Vander Burch, âgée de 19 ans à peine, et sœur de Louis Vander Burch, « peintre ordinaire du Roi », il eut de cette union huit enfants, dont l'aîné avait 10 ans à peine à l'époque de la mort de son père, arrivée le 8 avril 1650. Ses descendants paraissent être arrivés à la magistrature. A la constitution de l'Académie royale des beaux-arts, en 1648, Van Mol fut au nombre des premiers membres de cette illustre compagnie.

On a vu le jugement favorable porté sur les œuvres de Van Mol par Lebrun, le grand collectionneur et marchand parisien. « J'ai connu de lui », dit ce fameux expert, « une *Charité* « *romaine*, peinte sur bois, d'environ

« trois pieds de long sur deux et demi « de hauteur, qu'un comte Spath acheta « trois cents louis. Le tableau que j'ai « fait graver ici (par Blot. Il représente « sans doute une *Bethsabée*), est fin et « précieux et se trouve dans le cabinet « de M. Destouches, à Paris. On voit « encore, dans le cabinet de M. le pré- « sident Audry, deux tableaux de Van « Mol : l'un est *Diogène cherchant un « homme, sa lanterne à la main*. Il est « entouré d'un grand nombre de per- « sonnes de différents âges et de divers « caractères, peintes avec autant d'habi- « leté que de grâce. Il fut vendu « 5,948 livres à la vente de mon cabi- « net, sous le nº 86. L'autre est *Saint « François venant de recevoir les stigmates « et secouru par des anges*. Les figures « sont de proportion naturelle à mi- « corps. Ces deux tableaux sont d'une « grande beauté et d'une grande perfec- « tion ». « Il ne paraît pas que ce maître « ait gravé », ajoute Lebrun, « ni que « l'on ait gravé d'après lui ». Nous n'avons plus à rectifier cette dernière assertion. Quant au *Diogène*, voici, en ce qui le concerne, un renseignement curieux. Exposé au Louvre, sous le nom de Rubens, attribution que conteste à bon droit Mr Rooses, il fut vendu au roi par Lebrun pour 20,000 francs. « Il y « a dans ce tableau quelques têtes agréa- « bles », dit Mr Rooses, « mais les « teintes sont trop sombres. Le travail « n'est pas de Rubens, mais de son « école; il n'est pas non plus de Jor- « daens. » Voici, si nous ne nous trom- pons, l'auteur déterminé.

La *Danse flamande*, mentionnée plus haut, est, dans la galerie de Couché, accompagnée d'un texte par l'abbé de Fontenai, texte fort élogieux pour notre peintre. « Tous ses ouvrages », y lisons- nous, « sont d'un effet soutenu de ton « et d'une touche précieuse. Le sujet de « ce tableau est intéressant... Le fond « est d'une architecture assez rustique « et donne lieu à des masses d'ombre et « de clair-obscur, lesquelles contrastent « heureusement avec la lumière dont les « figures sont frappées. On remarque « une grande légèreté de touche dans ce « tableau. Les caractères de têtes sont « fins et les étoffes bien rendues, aussi « le regarde-t-on comme un des meil- « leurs qui soient sortis des mains de ce « peintre dont on a aussi de bons por- « traits. » On trouve, dans le *Gulden Cabinet* de De Bie, un portrait de David Teniers le Vieux, gravé d'après une peinture de Van Mol. C'est une des effigies les mieux venues de ce recueil où, chose curieuse, il n'est fait aucune mention de notre artiste. Le temps n'a pas respecté la réputation de Van Mol, par la raison même qu'il se réclame de Rubens. Les sujets de ses principales toiles ne sont que des variations sur des thèmes de l'illustre maître et n'en font que mieux ressortir leur propre infériorité. On peut voir au Louvre, comme au Musée de Reims, la *Descente de Croix*, conçue par Van Mol dans de vastes proportions. Nous ne saurions partager l'avis de l'auteur du catalogue, au gré duquel « l'élève de Rubens y a égalé son « maître en puissance et en profondeur, « sans sacrifier l'éclat et l'harmonie de « la couleur ». Van Mol, nullement maladroit de son pinceau, à la vérité, n'en demeure pas moins un peintre de reflet. Tel nous le voyons dans son *Adoration des Mages*, au Musée d'Anvers; dans son *Christ mort soutenu par un ange*, au Musée de Lille; dans sa *Bénédiction de Jacob*, au Musée de Berlin; dans sa *Continence de Scipion*, au Musée de Rouen, comme dans ses œuvres moins développées à Orléans (*Diogène*), à Lyon et à Copenhague. Van Mol n'en fit pas moins autant, sinon plus que bien d'autres, honneur au nom belge à l'étranger, et cela sur un théâtre aussi vaste que celui de Paris. Les succès qu'il y remporta furent le fruit légitime de son labeur.

Henri Hymans.

Catalogue du Musée d'Anvers. — Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. — Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*, p. 765. — Rooses, *id.*, p 504. — Le même, *L'Œuvre de Rubens*, t. IV, p. 9 : *Galerie du Palais-Royal, gravée d'après les tableaux des différentes écoles qui la composent, avec un abrégé de la vie des peintres, par l'abbé de Fontenai*, par J. Couché (1786, t. II, pl. 9. — *Galerie des Peintres flamands, hollandais et allemands*, par M. Lebrun, peintre (Paris, 1792; 3 vol. in-fol.).

MOLÆUS (*Lambert*), professeur et écrivain ecclésiastique, né à Liège, le 10 août 1593, mort le 17 septembre 1644. Il entra dans la Compagnie de Jésus le 29 mai 1611, enseigna la philosophie à Douai, fut recteur de Béthune, et à la fin de sa vie directeur de la Congrégation à Liège. Il a laissé : *Bréviaire ou office ecclésiastique brièvement expliqué*. Liège, J. Ouwerx, 1633; in-12. Le P. De Backer cite le titre en latin : *Breviarium seu praxis legendi utiliter horas maxime pro canonicis et monialibus linguæ latinæ ignaris*, et ajoute que l'ouvrage parut aussi en français. Il n'est pas vraisemblable que le P. Molæus ait écrit son livre en latin pour ceux qui ignoraient cette langue (*linguæ latinæ ignaris*). Sotwel, d'ailleurs, dit que cet ouvrage n'a paru qu'en français. Dans sa *Bibliographie liégeoise*, X. de Theux, reproduit l'article du P. De Backer.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 1164.

MOLANUS (*Jean*), ou JEAN VANDER MEULEN ou VERMEULEN, humaniste et pédagogue luthérien, né à Nieukerke, dans la châtellenie de Belle en Flandre, se réfugia, en 1553, à Brême, où, depuis plus d'un quart de siècle Jacques Præpositus, l'ancien prieur des Augustins d'Anvers, accueillait avec bonheur ses compatriotes, surtout ceux qui, comme lui-même, avaient dû fuir devant les rigueurs inquisitoriales. Molanus venait alors de Louvain, où il avait obtenu le bonnet de docteur à la suite d'une bien singulière épreuve. Au cours de son examen, il avait récité dans le texte grec, sans hésiter et sans se tromper une seule fois, tout l'*Organon* d'Aristote. Ce tour de force, qui n'avait point été essayé avant lui, et dans lequel il n'eut sans doute point d'imitateur, était, dans ce temps-là, la meilleure recommandation du monde. Il fut attaché comme professeur aux écoles de Brême. L'invasion de la peste lui ayant fait des loisirs, il se rendit à Duisbourg-sur-le-Rhin, d'où il revint, en 1562, à Brême, pour y remplir les fonctions de recteur du gymnase. Son ami et compatriote, le célèbre médecin Jean Wyer, n'avait pas été étranger à sa nomination, et ne s'en cachait point, comme on peut le voir dans la préface de l'édition de 1567 de son livre : *De præstigiis dæmonum*, qu'il dédie au Sénat de Brême. Il y félicite cette haute magistrature d'avoir confié l'instruction de la jeunesse à d'aussi bonnes mains que celles de son ami Molanus, et il ajoute que la ville de Brême en sera récompensée par des fruits abondants de savoir, de sagesse et de vertu, ainsi que par la diminution constante d'abus criants et de honteuses superstitions. Molanus mourut à Brême en 1583, à peine âgé de soixante ans. La bibliothèque de cette ville conserve précieusement sa volumineuse correspondance. On a aussi de lui des poésies latines.

Ch. Rahlenbeck.

Joecher, *Allg. Gelehrten Lexicon*, t IIIe. — Rotermund, *Lexicon der Bremer Gelehrten*. — G. Meyer, *Oratio de initiis scholæ Bremensis*. — *Zeitschrift des bergischen Geschichts-vereins*, 1888, p. 106.

MOLANUS (*Jean* VERMEULEN dit), écrivain ecclésiastique, mort à Louvain, en 1585. Il naquit, en 1533, à Lille, où son père, Henri Vermeulen, et sa mère, Anne Peters, de Louvain, étaient allés séjourner. Son père appartenait à une famille hollandaise qui habitait Viane et Schoonhoven depuis près de trois siècles. Il fut baptisé à l'église Saint-Maurice et retourna, peu de temps après, à Louvain, où il passa depuis toute sa vie, au point qu'il affecta de se qualifier d'enfant de cette ville. Il y avait une maison, située au Kappellenberg, près de la chapelle Saint-Antoine, qu'il occupa jusqu'à sa mort, et d'où il data plusieurs de ses ouvrages (*ex ædibus parentum in Sacelli monte*). Après avoir terminé ses humanités, il entra à l'université, s'appliqua à la philosophie et obtint, en 1558, la sixième place dans la première ligne, dans la promotion générale de la faculté des arts. Il prit ensuite le grade de licencié en théologie et fut promu au doctorat le 12 septembre 1570. On lui conféra alors une leçon

ordinaire dans cette faculté, avec un canonicat de la seconde fondation à l'église Saint-Pierre; puis, lorsqu'il fut désigné par le roi Philippe II pour occuper les fonctions de censeur des livres, on lui assigna un canonicat de la première fondation. Molanus avait un goût très vif pour les recherches historiques. Il en donna la preuve par son travail sur le martyrologe d'Usuard : *Usuardii martyrologium* (Louvain, 1568; in-8°), qu'il publia, en le faisant précéder d'une préface que l'on peut considérer comme la première étude un peu complète consacrée aux martyrologes en général. Cette œuvre fut plusieurs fois réimprimée de son vivant, chaque fois augmentée et corrigée, et l'université de Louvain en possède un manuscrit incomplet, hérissé d'augmentations et de corrections. Le bollandiste Sollerius, qui a publié en 1714 une nouvelle édition d'Usuard, en fait un grand éloge. On sait la fureur avec laquelle les partisans des idées nouvelles se jetèrent en 1566 sur les églises et les tableaux, statues, etc., qui les décoraient, et se vengèrent ainsi des supplices barbares à l'aide desquels on prétendait maintenir l'unité religieuse. Les Flandres et Anvers surtout eurent à souffrir de ces nouveaux iconoclastes, qui furent bientôt traqués à leur tour et traités sans pitié. Par la publication de sa *Ruche* (*de Byenkorf*), Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde excita encore les novateurs contre tout ce qui contribuait à la décoration des édifices du culte. Comme pour faire contrepoids à cet ardent pamphlet, Molanus écrivit son ouvrage capital, intitulé : *De picturis et imaginibus sacris liber unus* (Louvain, Hier. Wellæus, 1570; in-32, 366 p.). Il reproduit d'abord un discours qui avait été prononcé en 1568 contre les briseurs d'images; il expose ensuite, d'une manière méthodique et complète, l'usage des images et attaque les abus provenant de l'ignorance ou de la négligence des catholiques; enfin, il présente une espèce de nécrologe, où l'on décrit le mode habituel de représenter divers saints. Cette publication de Molanus, considérablement remaniée par lui, fut réimprimée après sa mort, en 1594, sous le titre de *De historia sanctarum imaginum, pro vero earum usu contra abusus, libri IV* (Louvain; in-12), de nouveau à Douai, en 1617, une dernière fois à Louvain, par les soins de Paquot, en 1771. On y trouve des remarques curieuses sur les usages suivis par les artistes pour représenter certains détails de l'histoire religieuse, mais on peut regretter que l'auteur n'ait pas jugé avec plus de liberté les questions intéressantes dont il s'occupait.

L'administration du duc d'Albe, qui prétendait maintenir la Belgique sous la domination espagnole en employant les moyens les plus violents, avait fini par exaspérer tous les esprits. Son projet d'imposer le dixième et le vingtième denier excita des réclamations unanimes, auxquelles les Etats de Brabant s'associèrent avec énergie; dans une épître adressée à l'abbé de Gembloux, Lambert Hankart, Molanus le loue de s'être rendu à Madrid pour réclamer à ce sujet auprès du roi Philippe II et d'avoir rempli cette délicate mission avec courage. Surprise, en 1572, par l'arrivée devant ses murs d'une armée considérable commandée par le prince d'Orange, la ville de Louvain, malgré son attachement au roi et au catholicisme, avait été forcée de conclure un accord avec l'ennemi. Le duc s'en montra fort irrité, mais fut obligé de se rendre aux excuses que lui donnèrent le magistrat et l'université. Par contre, il fit impitoyablement exécuter le bourgmestre de la ville de Léau, coupable également de ne pas avoir résisté aux troupes du prince. Mais sa conduite en cette occasion augmenta le mécontentement, comme on peut le voir dans les écrits de Molanus. En dédiant sa seconde édition du Martyrologe d'Usuard au cardinal Granvelle, cet écrivain exprime franchement son opinion sur la triste situation de la Belgique et souhaite ardemment que le cardinal succède dans l'administration du pays au soldat barbare qui le terrorisait. Il eut, sans nul doute, une grande part à la rédaction de la lettre énergique par laquelle les professeurs de la faculté de théologie

de Louvain réclamèrent au roi, hautement et sans détours, le rappel du duc d'Albe, lettre qu'il signa le premier comme doyen de la faculté (20 mai 1573). De cette époque datent son *Indiculus sanctorum Belgii* (Louvain, 1573; in-8o) et les Prolégomènes placés en tête d'une édition des œuvres de saint Fulgence publiée à Anvers, en 1573, par Jean Vlimmerius, de Louvain. Malgré les préoccupations de tout genre qui assaillaient alors les meilleurs esprits en Belgique, Molanus eut à cette époque le courage de se dévouer à une entreprise considérable et à laquelle prirent part les premiers théologiens de l'université. Je veux parler de l'édition nouvelle des œuvres de saint Augustin, publiée en dix volumes par Plantin, à Anvers, en 1577. Dans une préface, datée du 10 septembre 1576, il rapporte l'honneur d'avoir osé entreprendre une revision générale des œuvres de l'évêque d'Hippone au docteur Gozæus, président du collège de Savoie, et il nous fait connaître les noms de ses principaux collaborateurs. Cette édition, pour laquelle un nombre énorme de manuscrits furent consultés, a été réimprimée jusque neuf fois; elle est citée par les bénédictins de Saint-Maur comme la plus parfaite qu'ils connaissent, dans la préface de celle qu'ils firent paraître en 1700.

Le remplacement du duc d'Albe par le commandeur de Requesens n'avait produit aucun changement dans la situation de nos provinces. La guerre s'y poursuivait avec acharnement, lorsque la mort du commandeur, en désorganisant complètement l'administration générale du pays, y ruina complètement l'autorité royale. Le conseil d'Etat, laissé sans chef, fut débordé et bientôt réduit à l'impuissance; les Etats généraux, au contraire, se réunirent et, dans un moment d'enthousiasme, proclamèrent leur union dans le traité connu sous le nom de *Pacification de Gand*. Molanus remplissait de nouveau les fonctions de doyen de la faculté de théologie, lorsque ce corps, consulté par don Juan d'Autriche, le nouveau gouverneur général désigné par Philippe II, donna, le 25 décembre 1576, une déclaration en faveur de la *Pacification*. Mais les esprits ne tardèrent pas à se diviser. Catholique fervent, Molanus, comme ses concitoyens, se rangea résolument parmi les partisans de don Juan.

En 1578, il fut élu recteur de l'université, et en 1579, on lui donna une nouvelle marque de confiance en le désignant pour servir de professeur aux étudiants du collège du Roi, espèce de séminaire qui venait d'être institué afin de former des sujets pour exercer les fonctions pastorales. Pendant ces années et celles qui suivirent, sa position fut très difficile. Louvain fut d'abord ravagée par la peste, puis occupée par une forte garnison espagnole qui s'y livra à des excès de tout genre. Elle vécut dans l'isolement et la crainte. Presque toutes les villes environnantes : Bruxelles, Malines, Lierre, Diest étaient occupées par les troupes des Etats généraux. A chaque instant on essayait de la surprendre. Une grande misère y régnait et les études y étaient à moitié abandonnées. Cependant Molanus continua à y donner ses cours, et ne cessa d'étudier et d'écrire. Ce fut en 1578 qu'il commença son *Liber de piis testamentis et quæcunque alia piæ ultimæ voluntatis dispositionibus*, qu'il dédia à l'évêque de Tournai, Morillon, le 9 juin 1584, et qui fut imprimé à Cologne (1585; in-12), puis de nouveau à Bruxelles au siècle dernier (1738). N'oublions pas de mentionner un volume intitulé : *De fide hæreticis servanda libri tres, de fide rebellibus servanda liber unus, item unicus de fide et juramento quæ a tyranno exiguntur, qui est quintus* (Cologne, 1584; in-8o), dédié à Hauchin, archevêque de Malines, et destiné à combattre des opinions que l'on prêtait aux catholiques. Il rédigea en outre un *Theologiæ practicæ compendium*, espèce de recueil de théologie qui résume, dans une série de propositions ou d'aphorismes, le cours qu'il donnait au collège du Roi. Il dédia ce livre à ses élèves par une épître du 31 janvier 1585. Ce travail, qui a été

plusieurs fois réimprimé (Cologne, 1585 et 1590; Louvain, 1625; Anvers, 1626), fut le dernier qu'il put achever. Molanus avait presque toujours été souffrant depuis son jeune âge; pendant les dernières années de sa vie, son état maladif devint tel qu'il dut se soumettre à un traitement douloureux; une affection catharrale l'enleva enfin le 18 septembre 1585, à peine âgé de 52 ans. Son corps fut inhumé à l'église Saint-Pierre, devant l'autel de la chapelle de Sainte-Agnès. Par son testament, il créa une rente de 300 florins en faveur des élèves de la faculté de théologie se destinant aux fonctions pastorales. Son portrait, qui était jadis conservé au collège du Saint-Esprit, a été publié en tête de son travail sur Louvain, dont il nous reste à parler, ainsi que de ses autres œuvres posthumes.

Les papiers de Molanus restèrent entre les mains de son exécuteur testamentaire, le docteur Henri Cuyckius, doyen de Saint-Pierre, à Louvain, qui en fit éditer plusieurs. En 1587, on publia, à Cologne, son traité : *De canonicis libri tres*, qui fut réimprimé à Louvain en 1670; il était surtout destiné à apprendre à ceux qui aspiraient à la dignité de chanoine les devoirs de leur état. En 1592 parut à Anvers la *Militia sacra ducum et principum Brabantiæ;* Molanus y trace un tableau historique des guerres et des expéditions entreprises par les souverains du Brabant dans un but religieux; c'est une compilation d'une valeur assez douteuse. En 1595 parurent les *Natales sanctorum Belgii*, réimprimées ensuite à Douai en 1616, et le *Medicorum ecclesiasticum diarium* (Louvain; in-8°), que Molanus avait écrit à la demande de son intime ami, le docteur en médecine Viringus. Enfin, en 1618, on mit au jour la *Bibliotheca materiarum theologica* (Cologne; in-4°), répertoire alphabétique dont on ne possède que la première partie; la seconde partie resta, paraît-il, entre les mains de Miræus, qui en parle comme d'un ouvrage dont la publication était vivement désirée.

Le plus important et le plus intéressant des travaux que Molanus laissa en manuscrit est celui qui concerne l'histoire de Louvain et qui a, plus d'une fois, été cité par différents écrivains, sous le titre d'*Annales urbis Lovaniensis*. Le manuscrit, après avoir eu plusieurs propriétaires, fut acheté dans une vente publique, vers 1775, par le comte de Limminghe Van den Berghe, qui le transmit à ses héritiers; un de ceux-ci, le comte Eugène de Limminghe, le mit à la disposition de Mgr De Ram, recteur de l'université de Louvain, qui le publia pour la Commission royale d'histoire, sous le titre de : *Historiæ Lovaniensium libri XIV* (Bruxelles, 1851; 2 vol. in-4°). Paquot en avait fait une copie que ses héritiers vendirent à Van Hulthem et qui est devenue, après la mort de celui-ci, la propriété de la Bibliothèque royale. C'est moins une composition historique qu'un ensemble de notes et de faits de toute nature se rapportant à la ville de Louvain et à ses environs. On peut juger de ce que l'ouvrage contient par le texte du deuxième chapitre du premier livre, où l'on voit que Molanus traite : 1° des ducs et comtes de Louvain ou de Brabant; 2° des paroisses de l'archidiaconé de Louvain; 3° du clergé; 4° de la famille de Saint-Pierre ou des hommes de Saint-Pierre; 5° des monastères; 6° des églises considérées comme édifices; 7° du magistrat; 8° des guerres saintes entreprises par les princes du pays : 9° de la fondation de l'université et de ses privilèges; 10° des fondations pieuses annexées à l'université; 11° des princes et des habitants célèbres; 12° de quelques étrangers dont la biographie intéresse la ville de Louvain; 13° de la punition de différents crimes et méfaits, et 14° de choses diverses. Mgr De Ram a augmenté l'intérêt que présente cette publication en y joignant un recueil des anciens statuts de l'université et un *Codex diplomaticus* de la ville, allant de 1015 à 1383.

Comme on le voit, la vie de Molanus, si courte qu'elle ait été, fut marquée par un travail considérable, surtout pendant les vingt dernières années.

Cette infatigable activité et les vertus qu'il déploya en plus d'une occasion lui assurent un rang honorable parmi les savants qui ont honoré le pays.

Alph. Wauters.

Le source principale à laquelle j'ai puisé est l'introduction placée par Mgr de Ram en tête de l'ouvrage de Molanus sur Louvain (XCIX pages in-4°). Voir aussi Valère André, *Bibliotheca belgica* (1643), p. 259. — Emile Nève, dans l'*Annuaire de l'université catholique*, 1847, p. 242 et suiv. — *Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XVIII, p. 432.

MOLD (*Juan* **VAN**), JEAN VAN ou DE MOLDER, peintre, né vers 1625 à Bruxelles, où nous le trouvons inscrit à la corporation des peintres comme fils de Jean et élève de Jean Oden, en 1643. L'éducation du jeune artiste se poursuivit en Espagne, à Séville, où il eut pour maître l'excellent paysagiste Ignaco Yriarte, dont il suivit les traces avec un succès qui fit rechercher ses œuvres par les amateurs locaux, fiers de les posséder. Nous ignorons ce qu'elles sont devenues. On explore en vain le Musée du Prado, l'Escurial, le Musée de Séville même. Mold fut, en 1660, au nombre des fondateurs de l'Académie de la *Casa lonja*, laquelle n'eut d'ailleurs qu'une existence éphémère. Il finit ses jours à Séville en 1706.

Henri Hymans.

Cean Bermudez, *Dicconario historico de las mas ilustres profesores de las bellas artes en España* (Madrid, 1800), t. V, p. 131. — A. Pinchart, *La corporation des peintres de Bruxelles* (*Messager des sciences historiques*, 1871, p. 289).

MOLENAER (*Corneille*), surnommé « le Louche », peintre, né à Anvers vers 1540, mort dans la même ville (?) vers la fin du XVIe siècle. Son apprentissage, commencé sous un père, peintre médiocre, se poursuivit, à la mort de ce dernier, d'après Van Mander, sous un beau-père dont, malheureusement, cet auteur omet de nous dire le nom. Quoi qu'il en soit, Molenaer fut admis franc-maître de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, en 1564. Van Mander parle d'ailleurs de notre artiste dans les termes les plus élogieux. « Si l'on compte », dit-il, « les paysagistes qui ont excellé dans la « manière de peindre les arbres et autres « parties, je ne sache personne qui ait « traité le feuillé d'une façon plus char- « mante ni plus pittoresque. Mon avis « sera, je pense, celui de tout le « monde ». Il ne semble pas que Molenaer se distinguât au même degré dans la figure. Habile et expéditif, procédant avec ampleur, à la façon des peintres à la détrempe « et sans se servir d'appui- « main », Molenaer se louait, à tant par jour, à des confrères, parmi lesquels l'histoire cite Gilles Coignet, d'Anvers. Si l'œuvre était quelque peu mise au point, assure Van Mander, il suffisait à Molenaer d'une journée pour la mener à bonne fin. Il en coûtait un daller, soit un florin et demi des Pays-Bas. Un arrière-plan ou un avant-plan se payait la moitié. On s'explique qu'à ce métier le peintre ne fit point fortune; il avait, de plus, des habitudes intempérantes, aussi mourut-il dans la misère. Le dictionnaire de Seubert assure qu'il finit ses jours à Amsterdam. Nous ignorons à quelle source est puisée l'information. Van Mander dit formellement que Molenaer mourut à Anvers.

Il nous est impossible de citer une création authentique de Corneille Molenaer. Toutes celles exposées sous son nom sont mal attribuées. Les trois *Marines*, du Musée du Prado, à Madrid; le *Paysage* de l'Escurial, les trois *Scènes rustiques* du Musée de Stuttgart, l'*Intérieur* du Musée d'Arras sont indistinctement d'une époque avancée du XVIIe siècle. Le *Paysage* de la galerie de Brunswick porte la signature de Jean van Goyen, et pour ce qui est de celui du Musée de Berlin, que Kugler et après lui Mr Woermann signalent comme une production de premier ordre du pinceau de l'artiste, l'attribution n'est plus maintenue dans la plus récente édition du catalogue! Nous l'avons dit ailleurs et nous nous permettons de le répéter ici : rien ne s'explique mieux que la rareté des créations d'un maître, dont le rôle essentiel paraît avoir été de compléter les travaux de ses confrères, et la difficulté non moins

grande de lui assigner des œuvres personnelles.

Henri Hymans.

Van Mander, *Schilderboeck* (édition française avec notes et commentaires par Henri Hymans. Paris, 1885), t. II, p. 15-16. — A. Seubert, *Allgemeines Künstler Lexicon* (Stuttgart, 1878). — Kugler, *Handbuch der Malerei*. — A. Woltmann et C. Woermann, *Geschichte der Malerei* (Leipzig, 1888), t. III, p. 90.

MOLENBEKE (*Jean* **VAN**), peintre, vivait à Louvain dans la première moitié du xve siècle. Il avait épousé Elisabeth Vander Ryst, fille de Henri, et se trouvait dans une situation aisée. Il possédait une maison appelée de *Zekel*, rue de Paris, coin gauche de la rue des Récollets, et une autre dans la même rue, à côté de la demeure de Jean Vander Merckt, le fondateur de la chapelle de Saint-Eloi. Jean van Molenbeke est qualifié de peintre de figures (*pictor ymaginum*) dans un acte des échevins de Louvain, du 26 septembre 1432. Le 26 janvier 1433, Gertrude van Goetsenhoven, abbesse du monastère de Val-Duc, confia à l'artiste la décoration d'un retable en bois, destiné à l'église de cette communauté. Le texte du contrat, pour l'exécution de ce travail, se trouve dans un registre des protocoles des échevins de Louvain. On y apprend que l'œuvre représentait, en autant de compartiments, les *Sept heures canoniques*. Les groupes devaient être enluminés en or fin, et les niches en azur rehaussé d'or. Le retable comptait quatre grands volets à sa partie inférieure. L'artiste s'engageait à orner ces vantaux de figures, ou, comme on parlait alors, de *pourtraitures*. Chaque volet devait offrir, à l'intérieur, une scène des Sept heures canoniques, exécutée sur fond d'or luisant. La partie supérieure du retable était munie de deux petits volets représentant le *Christ assis* et le *Couronnement de Marie*. Les revers devaient être ornés de personnages à indiquer par l'abbesse, c'est-à-dire de portraits, se détachant sur un fond vermillon strié d'or fin, et entourés de bordures noires striées d'argent. Le travail devait être achevé avant la fête de Pâques 1434 et le prix fixé par experts. La veuve d'Henri Vander Ryst, belle-sœur du coloriste, l'orfèvre Jean Vander Valporte et le peintre Rudolphe van Velpe se portèrent caution pour la fourniture du travail, qui fut livré dans le délai fixé par le contrat. Malheureusement nous sommes sans renseignements sur le sort de cet autel. Ayant été exécuté à l'époque des Van Eyck, il devait offrir un grand intérêt pour l'histoire de l'art. L'artiste figure encore dans un acte des échevins de Louvain, du 2 février 1438.

Jean van Molenbeke avait un frère, Eustache van Molenbeke, dit Troest, qui était sculpteur. Il était propriétaire d'une maison située rue des Ecréniers, ainsi qu'il résulte de trois actes des échevins des 13 octobre 1435, 7 août et 3 octobre 1437. Cet artiste exécuta les quatre clefs de voûte du chœur de la collégiale de Saint-Pierre, à Louvain. Ces bas-reliefs, qui existent encore, représentent les emblèmes des évangélistes et sont d'un travail fort remarquable; ils furent payés dix sols chacun. Ces productions furent enluminées, en 1439, par Hubert Stuerbout, qui toucha, de ce chef, 10 *peters* d'or.

Ed. van Even.

Protocoles des échevins de Louvain. — Ed. van Even, *L'ancienne école de Peinture de Louvain*. — Le même, *Louvain dans le passé et dans le présent*.

MOLHEM (*Gilles* **DE**), poète néerlandais, florissait au commencement du xiiie siècle. Son nom semble indiquer qu'il était originaire du village de Molhem, près d'Assche, en Brabant, et l'on a supposé qu'il était moine de l'abbaye d'Afflighem. En réalité, on n'a aucun détail certain sur sa biographie. Il a traduit en vers néerlandais le *Miserere* du poète français connu sous le nom du Reclus de Moiliens (voir ce nom), qui mourut en 1160, et qui a donné son nom à la version flamande *Rinclus*. Le travail de Gilles de Molhem ne comprend que les 97 premières strophes du poème, soit 1,154 vers; il a été achevé, quelque temps plus tard, par un certain *Heinrec* ou Henri, tout aussi peu connu. Signalée par J.-Fr. Willems, cette traduction a été publiée pour la

première fois par C.-P. Serrure, dans son *Vaderlandsch Museum*. P. Leendertz en a donné une bonne édition critique en 1893.

Paul Bergmans.

J.-Fr. Willems, *Belgisch Museum*, t. I (1837), p. 343-364. — C.-P. Serrure, *Vaderlandsch Museum*, t. III (1859-1860), p. 225-286. — P. Leendertz, *Het middelnederlandsche leerdicht Rinclus* (1893). — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*, 2e éd., p. 524-525.

MOLINARI (*Eugène-Clément* **DE**), avocat et publiciste, né à Liège, le 29 mai 1821, mort à Bruxelles, le 17 avril 1871; fils de Philippe de Molinari et frère de Gustave de Molinari, le savant économiste, membre de l'Institut de France. Il a collaboré au journal *Le Nord*, à *l'Economiste belge* et à la *Bourse du travail*, dont il rédigeait le bulletin; à la *Revue trimestrielle*, où il a publié des articles remarqués, notamment un travail sur l'*Education des pensionnats;* à *l'Echo du Parlement*, dont il était le rédacteur financier et où il a fait une vive campagne contre les entreprises de Langrand-Dumonceau. Il est mort secrétaire de la Chambre de Commerce de Bruxelles.

La *Bibliographie nationale* donne la liste complète de ses ouvrages, parmi lesquels on remarque deux publications étendues sur l'affaire Langrand-Dumonceau : 1. *Galerie des financiers belges. Première série. Les institutions de Langrand-Dumonceau.* Bruxelles, Decq, 1866; in-12. — 2. *La Christianisation des capitaux, ou examen des institutions financières organisées par le célèbre charlatan comte Langrand-Dumonceau.* Bruxelles, 1866-1871; in-8°.

Ch. Christophe.

Bibliographie nationale, t. I, p. 469-470.

MOLINARI (*Philippe* **DE**), médecin, fils de François-Joseph de Molinari, officier au service de l'Autriche, et de Marie-Françoise Gislain, son épouse, né à Bruxelles le 25 mai 1792, mort dans la même ville le 2 décembre 1870. Aspirant de marine à l'âge de 13 ans, il commandait un des *bateaux plats* destinés au transport des troupes du camp de Boulogne en Angleterre, en 1804. Incorporé ensuite dans la cavalerie, il prit part aux campagnes d'Espagne et d'Allemagne. Plus tard, il entreprit de longs voyages, notamment en Sibérie, mais sur lesquels il n'a laissé que des notes manuscrites. Ayant été guéri d'une névralgie par un homéopathe, le docteur Alp. de Trèves, il se prit de passion pour l'homéopathie, qu'il pratiqua ensuite non sans succès. Philippe de Molinari a publié de nombreuses brochures de clinique et un *Guide de l'homéopathiste, indiquant les moyens de se traiter soi-même dans les maladies les plus communes, en attendant la visite du médecin.* Bruxelles, librairie de l'Office de Publicité, 1859; in-12.

Ch. Christophe.

Bibliographie nationale, t. I, p. 468.

MOLINARIS (*Jean*), écrivain du xve siècle, naquit à Tournai, comme il nous l'apprend lui-même. Il ne nous a pas laissé d'autres données sur son existence. On sait seulement qu'il s'attacha à la famille de Ganay, dont l'un des membres, Germain, d'abord chanoine de Bourges et de Tournai, devint évêque et mourut à Orléans en 1520; l'autre, Jean, mourut à Blois, en 1512, après avoir été appelé aux fonctions de chancelier de France. Jean de Ganay accompagna Charles VIII en Italie, et on conjecture que Molinaris fut du voyage, car on conserve de lui, à la Bibliothèque nationale de Paris, un manuscrit intitulé : *Compendiara Italiæ descriptio, ad Joannem Ganayensem Franciæ cancellarium*, et un autre intitulé : *Trium Marcii Tullii Ciceronis librorum de legibus synopsis.*

E.-J. Soil.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, t. X.

MOLINET (*Jean*), poète et chroniqueur, mort en 1507. Il naquit, en 1433, non à Valenciennes, comme le dit La Croix du Maine (*Bibliothèque*, t. I, p. 552), ni à Poligni, comme le prétend l'historien de cette petite ville, Chevalier, mais à Desvres, dans le Boulonnais,

bourgade où naquit aussi Monsigny, le fondateur de l'Opéra-Comique de Paris. Sa vie est très peu connue, bien qu'il ait joui de son temps d'une grande réputation. Après avoir fait ses études à l'université de Paris, il revint aux Pays-Bas. Il s'y adonna surtout à la musique et à la rhétorique, c'est-à-dire à la poésie. Il entra au service de la maison ducale de Bourgogne, dont il devint l'*indiciaire* ou historiographe après la mort de Georges Chastellain, son maître et modèle, en 1474. Si l'on peut s'en rapporter à quelques vers de son *Temple de Mars*, il perdit ses biens pendant les guerres dont le Boulonnais fut le théâtre après la mort de Charles le Téméraire, soit lorsque le roi Louis XI enleva l'Artois à Marie de Bourgogne, restée orpheline; soit en 1479, lorsque Maximilien d'Autriche ravagea le territoire de Thérouanne et fit essuyer près de cette ville une défaite complète aux Français :

> Pour ce que guerre m'a navré
> Et que Mars me travaille et blesse
> Sans avoir mon bien recouvré
> J'ai peinct son temple...,

écrit-il. C'est dire, sous une forme poétique, que son patrimoine, dévasté par la guerre, lui échappa, et qu'il ne put en redevenir possesseur. C'est pourquoi, sans doute, on ne retrouve plus de traces de sa présence dans le pays où il était né.

Selon toute apparence, Molinet passa la plus grande partie de sa vie dans les grandes villes des Pays-Bas, et particulièrement à Bruxelles, où la cour se tenait le plus souvent. Ses fonctions d'*indiciaire* l'obligeaient à tenir note des événements historiques du temps, et les renseignements qu'il était forcé de recueillir, rendaient sa présence nécessaire auprès du prince. Il n'est pas douteux qu'il ait assisté à la plupart des grandes fêtes et cérémonies dont il donne la description. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'entrée dans Anvers de Philippe le Beau, en 1495, il a soin d'ajouter que « le hourd (théâtre) où les gens « donnassent le plus affectueux regard « fut sur l'histoire des trois déesses, que « l'on voit au nu, et des femmes vives » (*Chroniques*, t. V, p. 15), boutade qui ne peut provenir que d'un témoin oculaire.

La rédaction de sa chronique constitua l'occupation principale de Molinet. Il en existe plusieurs manuscrits, dont quelques-uns sont à Paris et à Lille, et d'autres à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Dès l'année 1610, Aubert le Mire avait eu l'intention d'en faire imprimer un abrégé, et son manuscrit, revêtu de l'approbation du censeur, existe dans ce dernier dépôt. Vers 1726, Jean Godefroy, archiviste de la chambre des comptes de Lille, projeta de faire imprimer le travail de Molinet sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Bourgogne*. En 1825, le baron Frédéric de Reiffenberg reprit cette idée, mais y renonça peu de temps après en faveur de Vande Weyer, qui ne s'en occupa pas davantage. Dans l'entre-temps, l'éditeur français Buchon comprit Molinet dans sa *Collection des chroniques nationales françaises*, avec le titre particulier de : *Chroniques de Jean Molinet, publiées pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi* (Paris, Verdière, 1828; 5 vol. in-8°). Depuis, de Reiffenberg a ajouté au texte de Buchon deux chapitres qui se trouvaient dans un manuscrit de Cambrai (n° 664 du *Catalogue des manuscrits* de cette bibliothèque) et dans des manuscrits de Bruxelles; ils sont intitulés : *Le Lit de justice tenu par le roy de France* (Charles VIII) *au Parlement à Paris* (15 janvier 1487-1488), et *La lamentable et très-détestable mort et trespas du roy de Castille, archiduc d'Autriche, Philippe;* ces chapitres ont été imprimés dans le VIIIe volume (p. 127-145) de l'édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* par de Barante, que de Reiffenberg contribua à faire paraître à Bruxelles, en 1836.

Le grand défaut de Molinet, défaut qui est en quelque sorte la conséquence naturelle de sa position d'historien officiel, c'est de passer sous silence les épisodes où se dessinait la résistance opiniâtre des populations aux actes et aux

volontés de la cour des princes bourguignons. Il annihile ainsi, en quelque sorte, tout une partie de l'histoire du temps et ne permet pas d'en apprécier véritablement les événements les plus importants. S'il ne dissimule pas, comme le dit de Reiffenberg (*loc. cit.*, p. 224), l'inconcevable obstination de Charles le Téméraire, il n'a point pour lui, ajoute le même écrivain, d'expressions amères; il épuise au contraire en son honneur toutes les exagérations du panégyrique. Il y a chez lui, évidemment, manque de logique. D'autre part, il ne s'autorise pas des cruautés commises dans les Etats de la maison de Bourgogne pour injurier le roi Louis XI ; mais pourquoi aller jusqu'à l'appeler *le roi chrétien, très saint et très sacré liligère* (ou portelys)? Pourquoi ces expressions adulatrices, après le récit des basses vengeances exercées par le monarque contre ceux qui lui résistaient, et surtout contre les malheureux campagnards du Hainaut, dont, au temps de la moisson, il fit faucher les blés afin de les réduire à la dernière misère (*Chroniques*, t. II, p. 73)? Remarquons ici une particularité qui aggrave la conduite de Louis XI; les habitants du Hainaut n'étaient pas des vassaux indociles, expression dont il pouvait se servir pour qualifier les Flamands, mais des ennemis étrangers à son royaume, des ennemis obligés, en vertu de leurs serments, de défendre contre lui la duchesse Marie de Bourgogne. Rien n'autorisait la conduite de Louis XI à leur égard. Molinet la flétrit avec raison, mais pourquoi couvrir ailleurs le roi de louanges exagérées?

Ainsi encore, quand il parle des démêlés de Maximilien d'Autriche avec ses sujets, il omet nombre de faits qui les ont provoqués ou aggravés. Jamais chez lui il n'est fait allusion au régime oppressif que Philippe de Bourgogne et son fils Charles imposèrent à nos provinces, au mécontentement que leur tyrannie excita, à l'exaltation démocratique qui suivit la bataille de Nancy et qui fut entretenue encore par les nombreuses défections dont les courtisans de Charles le Téméraire donnèrent alors l'exemple. Les procédés violents ou arbitraires auxquels Maximilien eut plusieurs fois recours pour arrêter ce mouvement, tels, par exemple, que l'arrestation et l'exécution des magistrats des villes du Brabant, en 1483, sont absolument passés sous silence. Et, circonstance plus frappante encore, dans le récit des fêtes données à Bruxelles lors de l'entrée solennelle, en 1486, de l'empereur Frédéric III et de son fils Maximilien, qui venait d'être couronné à Aix-la-Chapelle roi des Romains, Molinet garde le silence le plus complet sur une querelle qui ensanglanta ces fêtes et qui faillit provoquer une lutte ouverte entre les bourgeois de la ville et les troupes des deux princes. On lit dans son récit : « En ces jours estoit en « grande bonbance et fort gorgias sire « Martin Souastre, capitaine des Alle- « mands, lequel, tout chargé d'orfévre- « rie..., lui seul à cheval, lorsque l'em- « pereur, le roi et les nobles alloient à « pied, se gaudissoit plus pompeuse- « ment que s'il eust été fils de prince ou « d'un bien grand comte » (*loc. cit.*, t. III, p. 98); mais rien ne nous apprend comment s'alluma la colère des Bruxellois et leur haine subite contre les Allemands, dont un grand nombre furent ce jour-là tués et jetés dans la Senne. L'émeute, qu'on eut peine à calmer, nous est attestée par le témoignage de plusieurs écrivains très sérieux et à même d'être parfaitement informés (voyez l'*Histoire de Bruxelles* par Henne et Wauters, t. I). Il est vrai que, pour nous dédommager de son silence à ce sujet, Molinet se prend à écrire (*loc. cit.*, p. 99) un petit traité : *le Paradis terrestre*, dans lequel il établit une espèce de comparaison entre la sainte Trinité et les trois personnes objets de son culte : l'empereur Frédéric III, le roi Maximilien et le jeune Philippe le Beau, qui avait alors huit ans. C'est de l'aberration pure.

Molinet peut donc être classé parmi les chroniqueurs, et non, comme son maître Chastellain et son contemporain Philippe de Commines, parmi les historiens. Il ne juge pas les hommes,

il n'apprécie pas les événements. Il se borne à énumérer ces derniers et à nous en rapporter les circonstances, surtout quand elles sont à la louange de ceux dont il était l'historiographe. Le malheur est que son récit, auquel plusieurs autres écrivains, et entre autres Pontus Heuterus, ont fait de nombreux emprunts, ait passé dans l'histoire générale sans que l'on en ait signalé les défauts et les lacunes. Quant à son style, il est en général détestable, dit avec raison de Reiffenberg : « L'emphase, les latinismes, les comparaisons empruntées aux romans, à la mythologie et à l'histoire, les apostrophes en rendent la lecture extrêmement fatigante ». Cependant, il a quelquefois de meilleures inspirations : ainsi la harangue qu'il place dans la bouche de Maximilien d'Autriche à la bataille de Guinegate est concise et énergique, et son récit de l'exécution du connétable de Luxembourg mérite d'être loué sous le rapport de la forme. Molinet, à l'exemple de plusieurs autres écrivains de son pays et de son temps, a voulu donner à son travail une plus grande valeur et plus d'autorité en y insérant le texte entier de plusieurs traités de paix.

Cette narration, avec tous ses défauts, avec son style parfois peu compréhensible, avec ses silences calculés, doit nous être précieuse et réclame hautement une réédition accompagnée de notes et d'explications. Elle contient, en définitive, la seule relation détaillée que nous possédions des faits et gestes de la cour de Bourgogne, depuis le siège de Neuss jusqu'à la mort de Philippe le Beau. Olivier de La Marche, le fidèle serviteur de Charles le Téméraire, est extrêmement concis. Philippe de Comines, qui avait su si habilement conduire sa barque au détriment de son honneur, continuait son œuvre historique en s'attachant de préférence aux événements dans lesquels ses nouveaux souverains étaient engagés. Les chroniques de Flandre et de Liége ne s'occupent guère que des annales de ces provinces. Quant aux chroniques brabançonnes, elles sont peu nombreuses et concises. La chronique de Molinet reste donc la seule autorité de quelque importance que l'on puisse consulter, mais il faut soigneusement la contrôler au moyen des documents historiques et des comptes de l'époque.

On doit en outre, du moins en partie, à Molinet une *Recollection des merveilleuses advenues de nostre temps, commencée par très-élégant orateur, maistre Georges Chastellain et continuée par maistre Jehan Molinet*. Je dis au moins en partie, car l'œuvre, si l'idée en est due à Chastellain, me semble plutôt appartenir, comme rédaction, à Molinet; la manière poétique de ce dernier s'y retrouve fidèlement, et l'on remarque constamment le même style, sans trace de séparation. Depuis le premier couplet, qui est formulé comme suit :

Qui veult ouyr (entendre) nouvelles
Estranges à raconter?
Je scay les nonpareilles
Q'onc home oyt chanter,
Et toutes advenues
Depuis l'an trente en çà;
Car les ay retenues
Et scay comment il va.

jusqu'au 160e, conçu en ces termes :

Roddes (Rhodes), quand je y regarde
Après luy (après le sultan) proufita
Le pape l'eut en garde
Qui bien s'en acquita.
Depuis, le roy de France
Pria de cueur humain
L'avoir en garde franche
Se mourut en sa main.

tout est de la même manière, et je ne crois pas amoindrir du tout Chastellain en lui refusant la paternité, même partielle, de cette poésie alambiquée et prétentieuse. Elle fut insérée dans les *Faicts et dicts* de Molinet, publiés à Paris en 1531 (in-8o), et plusieurs fois depuis, et placée ensuite par Coustelier dans ses poésies choisies, à la suite de la *Légende de Pierre Faifeu* (Paris, 1723; in-12). Buchon l'a reproduite à la fin de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, comme l'a fait également de Reiffenberg (même ouvrage, t. X, p. 147-227; elle a été tirée à part sous le titre de *Chronique métrique de Chastellain et de Molinet* (Bruxelles, Lacrosse, 1836; in-8o). Il en existe une autre édition, sortie des ateliers de Guillaume Vorsterman, d'Anvers (in-4o), et qui est signalée par le

catalogue de La Vallière et dans les *Nouvelles Recherches bibliographiques* de Brunet (t. I, p. 311).

Ce qui a valu à Molinet la grande réputation dont il jouit, ce sont ses œuvres poétiques qui, par malheur, ont peu de valeur réelle et n'ont, par conséquent, joui que d'une réputation très éphémère. A l'exception de quelques stances, dont on a, avec raison, vanté le naturel et la grâce (voir l'édition de Barante, du baron de Reiffenberg, t. X, p. 129), les vers de Molinet sont d'une facture forcée et pleine de prétention. Ces défauts, au surplus, ne lui sont pas particuliers, et c'est là ce qui explique la faveur dont il jouit de son temps ; il fut exalté comme un modèle, comme un maître admirable. Sa mort fut considérée comme un désastre; on le compara aux meilleurs poètes de l'antiquité latine. « Qui est-ce », est-il dit dans son épitaphe, « qui pour lui « de plorer continue ? » :

C'est Rhétorique en chef, qui fort s'en diminue
. . . . . .
Son maistre, qui cy gist, fut George Castelain
. . . . . .
L'un pour Virgile et l'autre est pour Ovide pris
L'un doncques fut plus grave et l'autre plus fa-
Plus humain fut Ovide et plus divin Virgile. [cile;

Parler de facilité à propos d'un écrivain qui s'efforce, on peut le dire, de rendre ses pensées étranges, à force d'y répandre les expressions outrées, les allusions bizarres, les tournures les plus hétéroclites ! Comparer un écrivain aussi prétentieux au doux Ovide, dont les vers semblent couler de source, tant ils sont limpides et d'une facture à la fois simple et élégante ! Mais l'époque avait un bandeau sur les yeux et admirait le pathos de Molinet. Jean Le Maire, qui fut aussi *indiciaire* de la cour de Bourgogne et dont Molinet, d'après son témoignage, fut le précepteur et le parent, le place, cela se conçoit, parmi ceux dont la mémoire vit et sera toujours en la bouche des hommes. Saint-Chéron disait encore, dans une épigramme adressée à Hugues Salel, valet de chambre du roi François Ier :

De Molinet, de Jean Le Maire ou George
[(George Chastellain)
Ceux de Hainaut chantent à pleine gorge.

Et Clément Marot, dont le goût était pourtant plus sûr, cite encore parmi les poètes célèbres : « Molinet... aux vers « fleuris ». Mais, grâce à Ronsard et à Rabelais, la littérature française entra bientôt dans des voies nouvelles, où se déployèrent, avec une entière liberté, ses rares et précieuses qualités.

Les poésies de Molinet parurent d'abord par fragments, dont il est difficile d'établir la suite chronologique, parce que les premières éditions ne portent pas de date. On doit faire remonter aux premières années du règne de Marie de Bourgogne, ou à celles qui suivirent immédiatement, *la Ressource du petit peuple* (Valenciennes ; in-4o). C'est une sorte de moralité où cinq personnages : l'Acteur, Vérité, Justice, Conseil et Petit peuple, déplorent la misère de ce dernier et les calamités de l'époque. Sur cette donnée, Molinet a construit une fable où sont entremêlés les vers et la prose. La date approximative en est déterminée par ces vers, qui donnent une idée de la tournure d'esprit et du mode de versification de l'auteur :

Prenez pitié du sang humain,
Noble roy Louis de Valois,
Vous nous tourmentez soir et matin
Par guerre et piteux exploit
Souviegne vous que pauvre et nu
Bourgogne vous a soustenu.
Prenez pitié du sang humain,
Noble Edouard, roi des Angloys...

Comme ces deux princes cessèrent de vivre en 1483, on peut juger de l'époque où cette pièce de vers fut composée. Une autre, dite *la Robe de l'Archiduc*, date aussi du même temps. Elle commence ainsi :

La ducesse d'Austrice (Marie de Bour-
A l'archiduc laissa [gogne),
Une robe fort rice
Quand elle trespassa.
Cette robe fourrée
Fut par gens agrippans
Dès son temps deschirée
Par pièces et par pans.

Lorsque Charles-Quint naquit, Molinet écrivit *La ters* (sic) *désirée et proufitable naissance de très illustre enfant Charles d'Austrice, filz de monseigneur l'archiduc très redoubté prince et seigneur naturel.*

Valenciennes, Jehan de Liége; in-4o.

A ces écrits de circonstance, Molinet en ajouta quelques autres, tels que *le Temple de Mars* (Paris, Jean Trepperel, vers 1495; in-4o; *ibid.*, Galliot Du Pré, 1525; in-4o, etc.); *Histoire du rond et du carré à cinq personnaiges* (s. l., Antoine Blanchard); *les Vigiles des morts, par personnaiges* (Paris, Jean Janet; in-16); *les Neuf preux de gourmandise* (Paris; in-4° et in-8°); *Petit traité compilé par maistre Jehan Molinet à l'usage de ceux qui veulent apprendre l'art de rhétorique* (Paris; in-4°); *la Complainte de Constantinople, envoyée aux nobles crestiens* (in-4°) et la *Complainte de Grèce*, qui furent plus tard réimprimées dans le volume intitulé *Faictz et dictz de feu de bonne mémoire maistre Jehan Molinet contenant plusieurs beaulx traictez, oraisons et champs royaulx* (Paris, J. Longis, 1531; in-fol.; 1537 et 1540; in-8°); — ainsi que les *Traictez singuliers*, petit volume in-8°, sans date, imprimé chez Jehan Saint-Denys, et la *Légende de maître Pierre Faifeu*, de Charles Boudigné.

Molinet a encore *translaté* en prose, à la demande de Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, le célèbre *Roman de la Rose*, composé au XIIIe siècle par Guillaume de Lorris et continué par Jean Clopinel ou de Meung. Son travail, « corrigé et amendé », fut imprimé à Lyon en 1503, par maistre Balsarin, libraire et imprimeur, et a pour titre ces vers :

C'est le romant de la Rose
Moralisé cler et net,
Translaté de rime en prose
Par vostre humble Molinet.

L'époque éprouvait un goût tout particulier pour les *Moralités allégoriques*, et Molinet crut avoir fait merveille après avoir épuré et transformé un poème, vraiment poétique, mais d'une galanterie qui va parfois jusqu'à la licence, en une œuvre religieuse, d'une moralité aussi déplorable et aussi ennuyeuse que possible. Plusieurs manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris contiennent un grand nombre de vers et de lettres de Chastellain, de Molinet, de Crétin et de Robertet, ses amis et correspondants, de Jean Trottier, etc. Hécart (dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de Valenciennes*, t. III, p. 111, 1841) a édité : *la Devise de Jean Du Gauglet et sa réplique angélique* et le *Dictier sur le retour de Jehan de Tournay*, rentré à Valenciennes d'un voyage à la Terre sainte. *Le Cry des monnoyes*, pièce toute en équivoques, se lit à la suite de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par De Barante (édit. de Bruxelles, t. X, p. 132).

La vie de Molinet s'écoula au milieu de ces occupations littéraires. Elle n'a guère laissé de traces, car on sait à peine qu'il se maria et qu'il eut un fils nommé Augustin, qui fut depuis chanoine de l'église Notre-Dame, à Condé. Quant à lui, devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique et obtint, dès 1501, un canonicat de l'église Notre-Dame, à Valenciennes. Il avait, paraît-il, une prédilection particulière pour cette ville, qu'il appelle *le Val doux et fleuri*, *le Val des amours*, et où il fut affilié, dit-on, à la société qui y existait sous le nom de *Puy de Valenciennes*. Il y mourut, d'après le témoignage de Jean Le Maire, le lundi 23 août 1507, à l'âge de 73 ans, et reçut la sépulture dans l'église Notre-Dame de la Salle, près de son ancien maître, Chastellain. Immédiatement après sa mort, Marguerite d'Autriche fit demander au chapitre ses « écrits, papiers et chroniques de la « maison d'Autriche et de Bourgogne », qui furent envoyés à Bruxelles par Jean de la Croix, receveur général du Hainaut, le 1er septembre. La princesse fit placer sur sa tombe l'inscription suivante :

Me Molinet peperit Divernia Bononiensis,
Parisius docuit, aluit quoque Vallis amorum
Et quamvis magna fuerit mea fama per orbem
Hæc mihi, pro cunctis fructibus, aula fuit.

c'est-à-dire : « Desvres la Boulonnaise « m'a donné le jour, Paris m'a instruit, « le Val des Amours m'a nourri, et, « quelque grande qu'ait été ma célébrité « dans le monde, m'a servi de cour, « outre tout ce qu'il me valait ». Cette dernière phrase fait sans doute allusion à des revenus que Molinet prélevait à Valenciennes, tels que la rente de

100 écus (soit 240 livres tournois), qui lui était payée (notamment le 16 avril 1501) par ordre de l'archiduc Philippe le Beau. Outre cette épitaphe latine, on lui consacra, suivant l'usage de l'époque, une épitaphe en français, très longue, très ampoulée et d'une exagération ridicule, que j'ai déjà eu l'occasion de citer et où ne se trouve aucun renseignement utile. Son portrait, provenant, paraît-il, d'un ancien dessin conservé à Arras, se trouve à Versailles. « La physio- « nomie », dit M. Hédouin, « est em- « preinte de finesse, de naïveté; des « rides profondes sillonnent son front « et ses joues indiquent la maigreur de « la vieillesse. Son buste fait présumer « qu'il était de taille moyenne ».

Alph. Wauters.

Sweertius, p. 453. — Miræus, *Chronicon Belgicum*, p. 371. — Valère André, p. 541. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Jules Chifflet, *Histoire de Jacques de Lalaing*, p. 11. — Ch. Durozoir, Notice sur Molinet (*Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, 1826-1827, p. 74). — Le Glay, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Cambrai*, p. 135. — Buchon, *Chronique de Jean Molinet*, préface. — De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*. — De Reiffenberg, *Mémoire sur Jehan Molinet, historien et poète* (*Nouveaux mémoires de l'Académie de Bruxelles*, et *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, t. XIV, p. 213-234). — Hédouin, *Notice biographique et littéraire sur Jean Molinet* (Valenciennes, 1850; in-8°). — *Biographie générale*, t. XXXV, p. 895 (édit. de 1861). — Pinchart, *Archives des arts*, t. I, p. 2-3. — *Bulletin de la Commission d'histoire*, 1re série, t. I, p. 192, et t. IV, p. 109.

MOLITOR (*Jean-Philippe*), jurisconsulte, né à Luxembourg en mai 1807, mort à Gand, le 24 juillet 1849. Il étudia le droit à l'université de Liége. Un mémoire de concours sur la prestation des fautes en droit romain fut couronné, mais ne fut pas imprimé, les événements de 1830 ayant arrêté la publication des *Annales* de l'université; il est conservé parmi les manuscrits de la bibliothèque de Gand. Molitor avait été proclamé docteur en 1829. Ses succès à l'université, suivis d'une collaboration active aux journaux, le distinguèrent promptement, et il fut nommé, par le gouvernement provisoire, substitut du procureur du roi à Arlon. Dans des circonstances difficiles, en l'absence du chef du parquet qui siégeait au Congrès, le jeune magistrat donna des preuves d'intelligence et de fermeté; il fit aussi admirer son éloquence à la cour d'assises autant que sa science et la rectitude de son jugement dans les causes civiles.

Il trouva un puissant protecteur dans le président du tribunal, Paquet, qui, luxembourgeois comme lui et appelé à de hautes fonctions dans la capitale, fit désigner Molitor pour occuper une chaire à l'université libre. On ne craignit point de confier au professeur de 27 ans plusieurs cours : Institutes, Histoire du droit, Encyclopédie, Pandectes. En 1836, le ministre de Theux, à qui l'université de Gand doit quelques choix heureux, appela Molitor à la faculté de droit pour y remplacer le savant Warnkoenig qui, mal apprécié chez nous, nous était repris par l'Allemagne, sa patrie. La chaire de droit romain approfondi lui fut confiée; il l'occupa jusqu'à sa mort. De 1836 à 1841, il fut en outre chargé d'un cours d'histoire interne du droit romain, qui fut ensuite réuni à l'explication des Institutes. Il était dit, dans le programme du cours de Pandectes arrêté, sur sa proposition, par les professeurs des quatre universités de Belgique : « L'enseignement théorique « embrasse toutes les matières du droit « qui ont conservé une utilité pratique ». La discussion des textes n'était exigée que pour les passages sujets à controverse et dont dépend la solution de questions de principes. Dans ces limites, le cours de Pandectes comprenait l'exposé des principes du droit romain sur les obligations et les contrats, les donations, les legs, les servitudes, l'emphytéose, la superficie, la possession et les actions revendicatoires. De son initiative, Molitor indiquait, dans l'exposé des principes, les différences fondamentales entre le droit romain et la législation moderne. On a un spécimen remarquable de cet enseignement dans les chapitres sur les *obligations indivisibles en droit romain et en droit français*, publiés dans la *Belgique judiciaire* après sa mort (1849, nos 79, 80, 81 et 84). L'excellent usage que Molitor avait inauguré fut érigé en règle obligatoire par

l'article 3 du programme arrêté, le 1er mai 1849, entre les professeurs de Pandectes des quatre universités belges : Dupont, Molitor, Maynz et De Bruyn. « Afin, y disait-on, de faire ressortir l'utilité pratique de l'étude des Pandectes, l'examinateur pourra, dans le cours de l'interrogatoire, demander accessoirement les rapports essentiels du droit romain avec les principaux points de la matière de l'examen, pourvu que, dans tous les cas, il soit possible de satisfaire par la simple connaissance des textes du code civil ». On était sous le régime du jury central, où l'étudiant ne trouvait, au plus, qu'un seul des professeurs de son université et où il était utile, pour examinateurs comme pour récipiendaires, que le cadre de chaque cours fût déterminé. Les leçons de Molitor, longuement préparées et admirables de clarté, de sens juridique, d'élévation de pensée, religieusement écoutées, avaient le secret de faire aimer le droit autant qu'admirer le professeur. Dans le courant hostile à l'Antiquité, si puissant de nos jours, le cours de Pandectes risque d'être emporté, les partisans du maintien devenant de jour en jour moins nombreux. On ne trouva jamais d'adversaires de l'étude du droit romain dans ceux qui avaient été élèves de Molitor. Puisant avec un rare discernement dans ce que la science et l'érudition allemandes produisaient de meilleur, et très instruit de la législation française, le savant professeur donnait un enseignement qu'on peut dire vivant, où l'élève voyait à chaque pas l'utilité pratique des notions qu'il acquérait, et les raisons soit d'ordre historique, soit d'éternelle justice, par lesquelles elles s'expliquaient et se justifiaient. Rendant longuement compte, dans le *Messager des sciences historiques* (1846, p. 83-92) de l'ouvrage de Warnkönig et L. Stein : *Französische Staats- und Rechtsgeschichte*, Molitor y montrait combien il tenait les études historiques en haute estime.

La question des examens universitaires, si souvent discutée en Belgique, fut de nouveau débattue en 1849. Molitor n'avait jamais été appelé au jury central, où d'ordinaire, d'après le mode de nomination dont on a reconnu les vices, les cours les plus importants n'étaient pas représentés par des professeurs des universités de l'Etat. Néanmoins Molitor était partisan de l'institution même, et il écrivait au sujet des projets qui alors avaient grand appui parmi ses collègues : « L'examen par les facultés tue l'émulation, qui est le mobile du progrès; il tend à couvrir les faiblesses, les relâchements, les inepties et à ravaler les diplômes jusqu'à la portée des capacités les plus équivoques et les plus vulgaires... ». Il ne nous appartient pas de dire ici en quelle mesure ses prévisions se sont vérifiées.

Profondément religieux, non sans une teinte de mysticisme, admirateur de Lacordaire et de Montalembert, Molitor était le plus doux, le plus bienfaisant, le plus charitable des hommes. Membre de la Société de Saint-Vincent de Paul et l'un des fondateurs de la conférence de Gand, il faisait, le 27 août 1847, un rapport sur la situation et les travaux de la société, qui a été imprimé sans nom d'auteur et où il parle de « l'amélioration du sort des classes pauvres en les moralisant », des « abîmes que la question du paupérisme prépare à l'avenir », de la « loi chrétienne qui commande aux riches l'abnégation et le sacrifice, et qui, par la foi, donne au pauvre la patience et l'abnégation », où il parle, en un mot, des devoirs des classes riches en des termes plus nouveaux alors qu'ils ne le sont pour nous, et qui étaient comme la prédication éloquente d'un apôtre. Molitor joignait l'exemple au précepte; il donnait aux indigents tout le temps qu'il ne consacrait pas à ses élèves ou à sa famille. Et c'est dans le cours de ses visites habituelles, au moment où le choléra sévissait dans les quartiers pauvres, qu'il y prit les germes de la maladie qui l'enleva en quelques heures, le 24 juillet 1849.

Ses anciens élèves, pour élever un monument à sa mémoire, décidèrent de publier son cours. Certes, Molitor n'eût jamais livré à l'impression des leçons qui

lui semblaient trop imparfaites encore, quoique corrigées chaque année. Ses élèves en voyaient surtout le mérite, et trois volumes sur les obligations, un volume sur la possession, les servitudes, l'emphytéose parurent successivement. C'est une rude et dangereuse épreuve pour la mémoire d'un professeur que la publication de cahiers non destinés à l'impression ; elle peut avoir à souffrir de ce que sa parole a été mal recueillie, et de la préparation insuffisante de ceux qui entreprennent témérairement une tâche au-dessus de leurs forces. La part que l'auteur de ces lignes prit à cette publication lui permet d'assumer la responsabilité de bien des taches qui déparent cette œuvre. Telle qu'elle est, elle obtint cependant les éloges des juges les plus compétents; Marcadé, en France, Ginouilhac, Aubépin en parlèrent avec le plus grand éloge. On la regarda comme un service signalé rendu à l'étude du droit romain, et une première édition, en quatre volumes, qui parut à Gand de 1850 à 1853, fut rapidement épuisée. Une seconde édition, principalement destinée à la France, parut de 1866 à 1868, ne différant de la première qu'en ce que les trois volumes des obligations sont réduits à deux. Le cours universitaire avait compris aussi les legs : cette partie n'a pas été publiée.

Parfois on a attribué au professeur auquel cette notice est consacrée un *Traité des obligations, composé d'extraits de Pothier, mis en rapport avec le code civil* (Louvain, 1828; 2 vol. in-8°). L'auteur est A.-M.-J. Molitor, alors lecteur à l'université de Louvain, auquel est due également une dissertation *De culpa* (*Ann. Academ. Leodiensis*, 1826-1827) et qui est complètement étranger à Jean-Philippe Molitor.

Ad. Du Bois.

Belgique judic., 1849, p 989; 1892, p. 1167. — *Messager des sciences historiques*, 1846, p. 83-92 et 1849, p. 416. — *Revue critique de législation et de jurispr.*, 1851 (art. de Marcadé). — *Revue histor. du droit français et étranger.* — *Messager de Gand*, 1849, n° 220.

MOLLE (*Ambroise* **VAN**), poète, moraliste, florissait vers le milieu du XVIe siècle. Cet auteur, qui n'est pas cité dans les répertoires biographiques, était facteur de la chambre de rhétorique *De Jenette bloem* (le Narcisse) ou d'*Ongheleerde* (l'Ignorante), de Lierre. Il est l'auteur du poème à refrain (*refereyn*) qui valut à la chambre lierroise le premier prix au concours organisé, en 1562, par le *Coren bloem* (la Fleur de blé) de Bruxelles, et qui fut imprimé (feuillet 24, verso), sous le nom du poète et avec sa devise : *Scientie verheft* (la Science élève), dans le recueil des pièces envoyées à ce concours : *Refereynen ende liedekens van diversche Rhetoricienen... ghelesen en ghesonghen op de Coren bloem camere.* Bruxelles, Michel van Hamont, 1563; in-8°. Notre rhétoricien est aussi l'auteur d'un petit traité moral sur le mariage, intitulé : *Een suyverlyck Tractaetken voor de ghene dye den Houwelycken staet aenveerden willen.* Anvers, Jean van Liesvelt, 1560; petit in-8°. L'opuscule est anonyme, mais le nom d'Ambroise van Molle est donné par un acrostiche qui se trouve à la fin, et qui est signé de la devise du poète.

Paul Bergmans.

* **MOLYN** (*Pierre-Marius*), peintre, dessinateur et graveur, né à Rotterdam, le 9 juillet 1819, mort à Anvers, le 28 avril 1849. Elève, dans son pays natal, de J.-H. van Grootvelt, Molyn vint ensuite se fixer à Anvers, où résidaient plusieurs de ses parents, et où il se plaça sous la direction de Ferdinand de Braekeleer, alors à l'apogée de sa faveur auprès du public. Molyn ne tarda point à se faire remarquer par des tableaux du genre rustique, composés spirituellement et d'une coloration agréable. Il avait 23 ans à peine lorsque la société *Felix Meritis*, à Amsterdam, lui décernait la médaille d'or pour un tableau représentant un *Escamoteur dans une ferme.* A dater de cette époque, il prit régulièrement part aux Salons hollandais et belges, toujours avec succès. Ses principales œuvres : *Pauvres à l'intérieur d'un presbytère* (1843), les *Maraudeurs* (1846), *Jacques Callot parmi*

les bohémiens, l'*Attente* (1849), figurèrent aux expositions d'Anvers. Comme lithographe, P.-M. Molyn a laissé un portrait lithographié de son maître, Van Grootvelt, travail médiocre. Plus réussies sont ses eaux-fortes, tracées d'une pointe libre et d'un effet vigoureux : *La Liseuse*, vieille femme dans un intérieur, ayant près d'elle un chat; dans le premier état, le visage de la femme est entièrement chargé d'ombre ; *Le Malade*, un homme alité à qui sa femme présente à boire; *Philémon et Baucis; la Bénédiction*, paysage où plusieurs personnes sont agenouillées non loin d'une église. A ces quatre pièces, décrites dans le *Peintre Graveur hollandais et belge du* XIXe *siècle*, de Hippert et Linnig, s'ajoute, croyons-nous, une cinquième planche, anonyme, représentant également une procession passant près d'une église gothique.

Pierre-Marius Molyn fut enlevé par une maladie de langueur le 28 avril 1849, nous l'avons dit plus haut. On avait été d'accord pour lui prédire une réputation. Ses confrères anversois lui firent ériger, en 1850, au cimetière du Stuivenberg, un monument surmonté du buste du défunt.

Henri Hymans.

Immerzeel, *Levens en werken, etc.* — Kramm, *id.* — Hippert et Linnig, *le Peintre graveur hollandais et belge du* XIXe *siècle* (Bruxelles, 1874), p. 716.

MOMBOIR (*Jean*), écrivain ecclésiastique. Voir JEAN DE BRUXELLES.

MOMIGNY (*Jérôme-Joseph*), et non DE MOMIGNY, comme l'indique F.-J. Fétis (et bien que l'artiste ait toujours accolé la particule à son nom), compositeur de musique, né à Philippeville, le 20 janvier 1762 (1). Ce nom familial lui vient de celui de Momignies, grosse commune du canton de Chimay, et on le trouve répandu, depuis des siècles, dans toute cette partie de l'Entre-Sambre-et-Meuse qui a donné le jour à plus d'un musicien remarquable, notamment aux frères Tolbecque, d'Hanzinne, à Etienne-Nicolas Méhul, de Givet, à François-Joseph Gossec, né à Vergnies, près de Beaumont. Comme ce dernier, c'est grâce à la collégiale de Walcourt que Momigny apprit les premiers éléments de la musique. Ses parents, par suite de revers de fortune, ayant dû quitter le pays, il les suivit à Saint-Omer, où un oncle maternel prit soin de son éducation. En 1774, — il avait alors 12 ans, — il y remplaçait déjà l'organiste de l'église principale. Peu après, les religieux de l'abbaye royale de Sainte-Colombe se l'attachèrent en qualité d'organiste, et, pendant plusieurs années, qui eurent une grande influence sur sa destinée, il vécut dans cette calme retraite, entièrement absorbé par l'étude de la musique et par la méditation. C'est de cette époque que datent ses premiers essais de composition. « Cependant », dit Fétis, « la nécessité d'entendre et d'être guidé par des modèles » lui fit prendre la résolution de se » rendre à Paris ». Il y arriva en 1785; il avait alors 23 ans. M. de Monteynard, ministre du roi Louis XVI, avait été prié, par l'abbesse de Saint-Pierre, à Lyon, sa sœur, de lui envoyer un organiste ; il jeta les yeux sur de Momigny. Nous suivrons, dans le cours de cette biographie, la forme orthographique du nom familial que l'artiste avait adoptée. Le jeune musicien accepta ces propositions, et alla prendre possession de ses fonctions à Lyon, où il se fit, en outre, connaître à la fois comme professeur de piano et comme compositeur. Malheureusement, les horreurs de la révolution ne tardèrent pas à affliger cette ville; Jérôme-Joseph de Momigny fut entraîné par le mouvement antirévolutionnaire au point de compromettre sa carrière et d'être obligé à prendre la route de l'étranger; en effet, nommé d'abord, en 1793, secrétaire de sa section, il fut ensuite élu officier municipal, au moment où cette grande ville venait de se soustraire, par une contre-

(1) Voici le texte de son acte de naissance. Le vingt janvier dix-sept cent soixante-deux (c'est donc par erreur que Fétis le fait naître en 1766), est né à Philippeville Jérôme-Joseph Momigny, fils de Jérôme Momigny, maître d'ecole en cette ville et de Marie-Joseph Joslet, ses père et mère, mariés ensemble à Walcourt, demeurant à Philippeville.

révolution, au joug de la Convention nationale. Cependant, l'armée républicaine finit par s'emparer de Lyon, et de Momigny, mis hors la loi, ne put sauver sa tête que par la fuite. Il parvint à gagner la Suisse, où il vécut pendant quelque temps dans une situation voisine de la misère. Enfin le calme revint, et, en 1800, après l'établissement du Consulat, il put rentrer en France sans danger et chercher à y gagner sa vie ; il fonda à Paris un magasin de musique et s'y livra à l'enseignement. Jérôme-Joseph de Momigny publia, en 1803, *la Première année de leçons de piano-forte* (Paris, chez l'auteur; in-fol., 90 p., 20 fr.), dont le *Journal des Débats* disait : « Aucune méthode n'est aussi com- « plète que celle-ci et ne peut conduire « aussi sûrement à faire des progrès ra- « pides ». Dans cette même année, parut aussi un *Cours complet d'harmonie et de composition* (Paris, chez l'auteur; in-8°), que le critique du même journal appréciait en ces termes : « C'est une théo- « rie neuve que M. De Momigny vient « d'offrir au public. Son ouvrage est « agréable à lire, même pour les per- « sonnes qui ne sont pas nées musi- « ciennes. L'auteur est un homme éclai- « ré, si l'on en juge d'après le discours « préliminaire qui renferme des idées « très ingénieuses sur la nature de l'har- « monie ; on voit qu'il cherche à se rap- « procher de la manière des grands mai- « tres et à conduire ses lecteurs sur la « route du vrai et du beau. Une notice « historique sur les progrès que la mu- « sique a faits dans les siècles modernes « ne peut manquer d'intéresser vive- « ment les amateurs; peut-être l'auteur « pousse-t-il un peu plus loin l'enthou- « siasme pour son art. Ce *Cours d'har- « monie* mérite d'être accueilli favorable- « ment du public, comme rappelant le « vrai type du système musical et ayant « pour but la perfection de l'art même ».

En 1805, il édita *Trois romances avec piano*, paroles de Grétry, neveu, musique de Mlle Campet de Saujon, son élève; — une première sonate pour harpe, avec violon obligé, par Charles de Beaumefort; — *La Gentille*, sonate pour la harpe avec violon, par Conarde, maître de harpe. Sur ces entrefaites, il avait été assez heureux pour conquérir la protection active du comte de Lacépède, alors investi de hautes dignités par l'empereur. C'est chez ce savant distingué que Jérôme de Momigny fut appelé à faire apprécier ses compositions, et particulièrement ses quatuors à cordes. Mais, dès son établissement à Paris, une idée avait germé dans le cerveau de l'artiste et l'obsédait; la composition n'était plus pour lui qu'un accessoire et il lui apparaissait qu'une réforme de la théorie de la musique était devenue nécessaire. Toutes ses vues s'étaient tournées de ce côté. Nous laisserons au savant musicographe Fétis le soin d'analyser les conceptions de Momigny en cette matière. « L'isolement où il avait vécu « jusqu'alors à l'égard des artistes célè- « bres, « dit-il, « les éloges sans réserve « de ses amis, la faiblesse de ses études « pratiques et son ignorance absolue de « la littérature et de l'histoire scientifi- « que de la musique dans les pays étran- « gers, dans l'antiquité et dans le moyen « âge, lui avaient donné une confiance « illimitée en lui-même, un langage « hautain, et lui avaient fait considérer « comme d'admirables découvertes de « son génie des opinions débattues de- « puis plusieurs siècles. Il produisit sa « théorie, pour la première fois, dans un « livre intitulé : *Cours complet d'harmo- « nie et de composition*, d'après une théo- « rie neuve et générale de la musique, « basée sur des principes incontestables, « puisés dans la nature, d'accord avec « tous les bons ouvrages pratiques, an- « ciens et modernes, et mis, par leur « clarté, à la portée de tout le monde. « (Paris, chez l'auteur, 1806; in-8°, « 3 vol.) Se mettant au point de vue de « Levens, de Baillère et de Jamard, « pour la recherche des bases de la cons- « titution de la gamme, M. De Momi- « gny les trouve dans les divisions d'une « corde sonore, d'après la progression « arithmétique qui donne pour résultat « la gamme *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si* « bémol; mais, attendu que cette gamme « n'est pas conforme à celle de la mu-

« sique européenne moderne, et que le « *si* bécarre ne se trouve qu'à la quin- « zième division de la corde, M. de Mo- « migny, au lieu d'adopter, comme Le- « vens et ses imitateurs, une gamme de « huit notes, avec le *si* bémol et le *si* bé- « carre, imagine de ne point considérer « la corde ainsi divisée comme une toni- « que, mais comme une dominante, en « sorte que sa gamme est SOL, *la*, *si*, *ut*, « *ré*, *mi*, FA. Il énumère longuement « les avantages qui résultent de la posi- « tion de la tonique au milieu de la « gamme, *comme le soleil au centre des* « *planètes;* par exemple, de trouver les « deux demi-tons dans les sept notes, « sans la répétition de la première à « l'octave, de diviser la gamme en deux « quartes justes, et d'avoir les demi- « tons aux mêmes places dans ces quar- « tes; car une des plus sévères objec- « tions de M. de Momigny contre la « forme de la gamme commençant par « la tonique porte sur la quarte ma- « jeure ou *triton*, que forment entre « elles la quatrième et la septième note, « ne remarquant pas que c'est précisé- « ment cette relation qui est constitu- « tive de la tonalité, et qui conduit à « la conclusion finale de toute mélodie « et de toute harmonie. Ainsi que la « plupart de ceux qui ont examiné ces « questions, M. de Momigny se fait « illusion par des propriétés d'arrange- « ment de notes qui ne sont que des « objets de curiosité, et non des pro- « duits directs des lois de tonalité. « D'ailleurs, ces considérations de M. de « Momigny n'étaient pas nouvelles : « elles avaient frappé Levens, qui, le « premier, les a livrées à l'attention « des musiciens, et longtemps aupara- « vant Joachim Thuring, parti d'un « autre point de vue, dans son *Opuscu-* « *lum bipartitum de primordiis musicis.* « Quant à son système complet engen- « dré par des progressions de quintes « et de quartes, M. de Momigny l'em- « prunte à l'abbé Roussier.

« Les divisions d'une corde, considé- « rée comme dominante, conduisent « M. de Momigny, en ce qui concerne « l'harmonie, aux mêmes résultats que « Catel avait obtenus par les mêmes « moyens dans sa théorie d'harmonie « publiée en 1802. Quelques aperçus, « qui ne manquent pas de justesse, sur « la mesure et le rythme, et à l'égard « de la partie esthétique de l'art, la « musique considérée comme une lan- « gue, avec l'application de ce principe « dans l'analyse de quelques morceaux « de musique, complètent cet ouvrage, « que son auteur soumit à l'examen de « la section de musique de l'Institut, en « 1807. Ce corps académique, composé « d'artistes célèbres qui ne s'étaient « jamais occupés de ces questions philo- « sophiques, et qui ne possédaient pas « les connaissances nécessaires pour les « résoudre, voulut éviter de donner son « avis, en déclarant que son règlement « s'opposait à ce qu'on fît un rapport « sur un ouvrage imprimé. Mais la pro- « tection de M. de Lacépède le fit reve- « nir sur cette première décision, et il « fut résolu que M. de Momigny ferait « l'exposé de son système dans une « séance de l'Académie, le 17 décem- « bre 1808, et que le rapport aurait « pour objet cet exposé. Cependant, « grâce à l'adresse de Méhul, la déci- « sion ne fut pas ce que voulait l'auteur « du système; car le rapport disait que « le public était seul juge d'une théorie « livrée à son examen dans un ouvrage « imprimé. M. de Momigny publia, peu « de temps après, son *Exposé succinct* « *du seul système musical qui soit vrai-* « *ment bon et complet, du seul système qui* « *soit partout d'accord avec la nature,* « *avec la raison et avec la pratique, lu à* « *la classe des beaux-arts de l'Institut, le* « 17 *décembre* 1808. (Paris, Momigny, « 1809; in-8° de 70 p. avec 2 pl.) « Quoique blessé, non de ne pas obtenir « un jugement de sa théorie, mais le « triomphe public qu'il se décernait à « lui-même, M. de Momigny adopta les « conclusions du rapport de l'Institut, « en s'adressant au public pour le faire « juge de la question, dans un cours « qu'il ouvrit à l'Athénée de Paris. Il « ne paraît pas que ce cours ait rallié « beaucoup de partisans au système de « réformation de la théorie de la mu-

« sique, car l'on n'en parla pas et le « cours finit bientôt. Mais une occasion « se présenta pour répandre cette théo- « rie, lorsque l'éditeur de l'*Encyclopédie « méthodique*, par ordre de matières, « chargea M. de Momigny d'achever le « dictionnaire de musique commencé « par Guingené et Framery, puis par « l'abbé Feytou, et par Surremain de « Missery, pour quelques articles de « théorie musicale, et dont la première « partie était publiée depuis près de « vingt-cinq ans. Ce monstrueux ou- « vrage, dont les différents rédacteurs « étaient en contradiction perpétuelle « d'opinions, atteignit le comble du ridi- « cule, quand M. de Momigny eut entre- « pris la rédaction de ce qui restait à « faire; car tous les grands articles de « son travail furent employés à l'exposi- « tion de son système et à la critique de « tout ce qui précédait. L'ouvrage fut « achevé en 1818; il a pour titre : « *Encyclopédie méthodique. Musique, pu- « bliée par MM. Framery, Ginguené et « de Momigny*.(Paris, 1791-1818; 2 vol. « in-4o, le 1er de 760 p., le 2e de 558, « avec 114 pl.)

« Soit que l'effet de cette publication « n'eût pas répondu à l'attente de M. de « Momigny, soit qu'il pensât que le « moment était venu d'occuper, par tous « les moyens possibles, l'opinion publi- « que de son système favori, trois ans « après que le dictionnaire de musique « de l'Encyclopédie eut paru, il donna « le livre qui a pour titre : *La seule « vraie théorie de la musique, utile à ceux « qui excellent dans cet art, comme à ceux « qui en sont aux premiers éléments, ou « moyen le plus court pour devenir mélo- « diste, harmoniste, contrepointiste et « compositeur. Ouvrage dédié à ses collè- « gues de la Société académique des en- « fants d'Apollon, aux grands artistes de « l'Académie royale de musique, à la tête « desquels est le célèbre Viotti, et à tous « les hommes de sens et de génie, par « J.-J. de Momigny*. (Paris, chez l'au- « teur, sans date; in-fol., gravé.) Ce « livre a été traduit en italien, sous ce « titre : *La sola e vera teoria della musica « del signor G. G. de Momigny, versione « del francese di E. M. E. Santerre, « accademico filarmonico*.(Bologna, 1823, « Cipriani; in-4o de 132 p., avec 84 p. « d'exemples lithographiés). Dans cet « ouvrage, le point de départ de la divi- « sion d'une corde par une progression « arithmétique est abandonné pour faire « place à des considérations de formules « de notes qui conduisent l'auteur au « même résultat. M. de Momigny pose « en principe qu'il n'y a que douze « demi-tons égaux dans l'octave; mais « que les touches d'un instrument à « clavier, qui mettent sous les yeux ces « demi-tons, ayant une triple relation « intellectuelle, et nullement physique, « à savoir, une relation diatonique, une « chromatique et une enharmonique, « représentent vingt-sept touches par « octave, pour chaque ton, au lieu de « douze, ou 324 pour tous les tons. De « là, il arrive à la conclusion que la « nécessité du tempérament est une « absurdité... M. de Momigny avait en- « trevu, mais d'une manière vague, les « erreurs des géomètres à l'égard de « l'application des proportions à la mu- « sique moderne; mais, dans son embar- « ras pour discerner les limites de cette « théorie, il a trouvé plus commode d'en « nier la vérité. En réalité, il confond « tout dans cette prétendue critique et « mêle la théorie de la progression tri- « ple avec la doctrine ordinaire des « géomètres. La *seule vraie théorie* de « cet écrivain ne peut être d'ailleurs « d'aucune utilité pour former des har- « monistes; les exemples sont en géné- « ral fort mal écrits, et ce qui concerne « le contrepoint et la fugue indique « une plume inhabile dans ces formes « de l'art d'écrire et une ignorance com- « plète des principes de cet art.

« L'ouvrage de M. de Momigny fut « critiqué avec sévérité par Morel, dans « des *Observations sur la seule vraie théo- « rie de la musique, de M. de Momigny*. « (Paris, Bachelier, 1822; in-8o de « 66 p.); mais celui-ci tomba dans les « anciennes erreurs de son *Principe « acoustique*, en voulant réfuter celles « de la vraie théorie, et M. de Momi- « gny fit très bien voir ces erreurs dans

« un petit écrit intitulé : *Réponse aux « observations de M. Morel, ou à ses « attaques contre la seule vraie théorie de « la musique, ouvrage de M. de Momigny.* « (Paris, sans date ; 16 p. in-8°.) La « persévérance de celui-ci, malgré le « mauvais succès de ses ouvrages, de « ses cours, de ses articles de journaux « relatifs à son système, malgré l'in- « différence des artistes et du public « pour cette théorie qu'il proclamait la « seule vraie, cette persévérance, dis-je, « n'était point encore lassée en 1831, « car il insistait, à cette époque, pour « obtenir un rapport de la classe des « beaux-arts qui, sur la demande du « ministre de l'intérieur, s'occupa de la « théorie dont il s'agit, et posa à M. de « Momigny diverses questions aux- « quelles il répondit par cet écrit : *A « l'Académie des beaux-arts, et particu- « lièrement à la section de musique, en « réponse aux sept questions adressées par « celle-ci à M. de Momigny, le 25 avril « de cette année* 1831. (Paris, 1831 ; « in-8° de 24 p.) Depuis lors, il a pu- « blié : *Cours général de musique, de « piano, d'harmonie et de composition « depuis A jusqu'à Z, pour les élèves, « quelle que soit leur infériorité, et pour « tous les musiciens du monde, quelle que « soit leur supériorité réelle, divisé en « douze parties théoriques et pratiques ; « par J.-J. de Momigny, d'après ses « découvertes nombreuses et incontestables « de vérité, d'utilité et de nécessité pour « les enseignés et les enseignants.* (Paris, « chez l'auteur, 1834 ; in-4°) ».

Pendant de nombreuses années, sans cesser de produire des œuvres personnelles originales, il géra à Paris, avec un soin intelligent, sa maison pour le commerce et l'impression des œuvres musicales d'un grand nombre d'artistes de talent. En 1807, parurent les *Fables lyriques*, par G. Philibert, parodiées sur les plus jolis airs connus, etc., par J.-J. de Momigny, et dont le prix d'abonnement était de 18 francs, et les *Trois quatuors pour 2 violons, alto et basse,* dédiés à M. le président du Sénat, et dont le *Moniteur universel* fit cet éloge : « Ces quatuors, d'une grande expression et dans lesquels on trouve du « chant réuni à beaucoup d'harmonie, « viennent, on ne peut mieux, à l'appui « de la théorie nouvelle que cet artiste « avait développée dans son ouvrage : « *Cours complet d'harmonie* ».

Jérôme de Momigny a aussi édité, en 1807, *le Solitaire à Ermenonville*, musique et paroles de Dubignon, avec accompagnement de piano par Steibelt. Il fut, à cette époque, le premier éditeur du jeune Pacini, qui venait de faire ses débuts par son opéra *Amour ou Mauvaise Tête*, représenté à l'Opéra-comique, le 17 mai 1808. Il en publia des morceaux chantés par Mmes Rolandeau, Paul et M. Paul, et, un peu plus tard, il édita une nouvelle mélodie de ce musicien : *le Troubadour*. En 1808, de Momigny professait encore à Paris, et le *Journal de l'Empire* annonçait ainsi ses cours : « M. Momigny ouvrira mardi prochain, « 20 septembre, à 2 heures très précises, « un cours gratuit sur la théorie générale « et pratique de la musique, dans lequel « il développera les découvertes qu'il a « faites. Les professeurs et les amateurs « y seront admis ». Il publia, à Paris, au cours de cette année : *Trois trios pour piano, violon et basse, par J. Werbes*, et un *Solfège, ou leçons élémentaires de musique, à l'usage des personnes de tout âge, et principalement utiles aux maisons d'éducation, dédié à M. Grétry, membre de l'Institut national, par d'Auvilliers, maître de chapelle*, que le *Journal des Débats* annonçait en ces termes : « Ce solfège « offre des avantages particuliers qui le « rendront également précieux aux pro- « fesseurs et aux élèves. Tout l'éloge « qu'on pourrait en faire se trouve reu- « fermé dans l'approbation des maîtres « de l'art les plus célèbres, et notam- « ment de M. Grétry, qui l'a honoré de « son suffrage ».

A l'occasion de la mort du roi Louis XVIII, survenue le 16 septembre 1824, de Momigny composa : *Le Roi n'est plus ; Vive le Roi !* dont les strophes étaient de Rougemaître et dont l'ensemble fut publié à Paris, par Janet et Cotelle. Le *Journal des Débats* dit à ce propos : « Il appartient à M. de Momi-

« gny de célébrer tout ce qui est roya-
« liste ».

Les compositions que l'on doit à Jérôme de Momigny sont assez nombreuses ; nous n'en citerons que les principales parmi celles qu'il a fait graver : 1. *Quatuor pour deux violons, alto et basse*, op. 1 et 2 (Paris, chez l'auteur). — 2° *Sonates pour piano, violon et violoncelle*, op. 9 et 10 (Paris, Pleyel). — 3. *Idem*, op. 14, 16, 18 (Paris, Momigny). — 4. *Trio idem*, op. 22 (idem). — 5. *Sonates pour piano et violon*, op. 2 et 4 (Paris, Couperin). — 6. *Sonates pour piano seul*, op. 3 et 7 (idem). — 7. *Fantaisies et pièces diverses, idem* (Paris, Momigny). — 8. *Air varié, idem* (Paris, Henry). — 9. *Cantates avec accompagnement de piano* (Paris, Momigny). — 10. *Sept recueils de romances, avec accompagnement de piano* (idem). — 11. *Polonaise avec piano-forte, dédiée à Ellevion de Feydeau*, par J. de Momigny (Paris, l'auteur, 1803), et quelques morceaux de musique religieuse.

Les biographes ne sont pas d'accord sur l'année de sa mort. Une biographie de cet artiste, insérée dans le *Guide musical* en 1864, signée de la lettre W. (Edm. Vander Straeten), dit qu'il est mort à Paris, en juillet 1838, erreur que reproduit le Dr Hoefer, dans la *Nouvelle biographie générale*. F.-J. Fétis, qui publia, en 1864, la seconde édition de sa *Biographie universelle des musiciens*, dit « que, fixé à Tours depuis « longtemps, il y vivait encore en 1855 « et était âgé de 89 ans ». Ce dernier détail est erroné, puisque l'artiste est né en 1762. Arthur Pougin n'a pas tranché cette question dans son *Supplément*, et nous ne l'avons pas élucidée davantage (1).

L'un des deux fils de Momigny, George-Joseph, né à Vire (Calvados), le 12 décembre 1812, suivit la carrière paternelle ; il devint organiste de la chapelle Saint-Denis, à Paris, et se fit connaître avantageusement par un assez grand nombre de compositions musicales, consistant surtout en romances et en mélodies religieuses.

Clément Lyon.

(1) Nous nous sommes adressé à la municipalité de Tours qui nous a fait savoir qu'il n'existait, dans les registres de l'état civil de Tours, aucun acte de décès se rapportant à Momigny, de 1835 à 1862.

F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e édit. (Paris, 1864), t. VI, p. 165-168 ; *Supplément et complement*, par Arthur Pougin (Paris, 1880), t. II, p. 229. — Jean Andries, *Précis de l'histoire de la musique* (Gand, 1862), p. 280. — Edouard-G.-J. Gregoir, *les Artistes musiciens belges aux* XVIIIe *et* XIXe *siècles* (Bruxelles, 1885), p. 126. — D. Hugo Riemann, *Musik-Lexicon* (Leipzig, 1887), p. 640. — Edouard-G.-J. Grégoir, *Souvenirs artistiques*, documents pour servir à l'histoire de la musique (Bruxelles, 1889), t. III, p. 67, 68, 142, 143). — Dr Hoefer, *Nouvelle biographie générale* (Paris, 1885), t. XXXV, p. 927 (art. de M. Dieudonné Denne-Baron).

MOMMAERT (*Jean*), imprimeur et poète bruxellois du XVIIe siècle. La famille Mommaert est une de celles qui se vouèrent à la profession d'imprimeur, et dès l'an 1590, Jean Mommaert l'exerçait à Bruxelles. Ce fut lui qui, en 1594, imprima une relation de l'entrée de l'archiduc Ernest dans la ville de Bruxelles, en qualité de gouverneur général. Il vécut jusqu'en 1627 environ, et eut pour continuatrice sa veuve, Martine van Straeten, à qui, en 1631, le gouvernement d'Isabelle chercha querelle pour avoir imprimé, sans en avoir obtenu la permission, quelques bulles papales. Un pardon lui fut toutefois accordé le 16 septembre de cette année, et on lui permit de faire dorénavant des publications de ce genre, à la condition expresse que ces bulles auraient été vues (*eerst gevisiteert synde*) au Conseil de Brabant.

Martine van Straeten vivait encore en 1647, à la date du 14 août, mais à cette époque c'était Jean Mommaert, son fils sans doute, qui était à la tête de l'atelier. Celui-ci était installé rue de l'Etuve, dans une maison portant pour enseigne *A l'Imprimerie* (*In de Druckerye*) et qui était située presque en face de la rue des Foulons (ou du Lombard), près d'une ruelle qui prit et porta longtemps le nom de *Mommaerts gancxken* (*allée de Mommaert*). C'est de là que sortirent un grand nombre de belles éditions, et notamment, en 1646, la *Bruxella septenaria*, d'Ericius Puteanus,

ouvrage dont le texte a peu de valeur, mais remarquable par ses planches, et une foule de belles petites éditions qui, dit un spécialiste, attirèrent dans leur temps les regards des bibliophiles. Sa devise : *Perutilis ac necessarius*, témoigne du soin qu'il apportait à ses travaux, afin de les rendre dignes de la confiance du public. Depuis 1590, la devise des Mommaert était : *Post tenebras spero lucem*, ou, en néerlandais : *Naer 't duyster hop' ick 't licht.* Elle fait allusion à leur marque typographique représentant un faucon de chasse capuchonné. Le mot flamand *mom* signifie masque; un homme ou un animal masqué, ou capuchonné est un *mommaert.* Non seulement Mommaert a publié des ouvrages latins et flamands, mais on lui doit l'impression d'œuvres françaises, telles que la *Relation de la captivité et liberté du sieur Emmanuel d'Aranda, mené esclave à Alger en* 1640, *et mis en liberté en* 1642 (1656; in-32), et même de livres espagnols, car il a donné une nouvelle édition, corrigée, du *Tesoro de las dos lenguas, española y francesa*, de César Oudin (1660).

Mommaert était l'imprimeur des Etats du Brabant, et ce fut lui qui eut l'honneur de créer à Bruxelles le premier journal. Déjà plusieurs essais de publications dans ce genre avaient été tentés aux Pays-Bas, notamment à Anvers, mais la capitale du pays, la résidence des souverains et des gouverneurs généraux, n'en possédait pas encore. Ce fut le 27 août 1649 que parut le premier numéro du *Courrier véritable des Pays-Bas ou Relations fidèles extraites des diverses lettres*, dont l'existence, sous différents titres, se prolongea jusqu'à l'année 1791. Mais Mommaert n'en resta pas longtemps l'éditeur et le directeur; dès le n° 8, il fut remplacé, en cette qualité, par Godefroid Scheyvaerts; Mommaert était alors marié.

Un Jean Mommaert épousa à Bruxelles, à l'église des Riches-Claires, le 27 décembre 1636, Catherine Van der Delft; nul doute qu'il ne s'agisse ici de notre imprimeur, car le mariage eut lieu dans la paroisse Saint-Nicolas, de laquelle dépendait la rue de l'Etuve, et le témoin du marié fut un autre membre d'une famille d'imprimeurs de Bruxelles, Nicolas Pepermans.

Mommaert cultivait avec succès la poésie et on lui doit, du moins en partie, un charmant petit recueil, intitulé : *Het Brabands nachtegaelken* (*le Petit Rossignol brabançon*), qui a joui d'une grande popularité dans le pays et y a été souvent réimprimé, car l'exemplaire dont je me suis servi, et qui appartient à la Bibliothèque royale de Belgique, fait partie de la dixième édition, quoique daté de 1650 seulement. C'est un recueil divisé en trois parties : *Minneliedekens* (Petites chansons érotiques), *Herders-dichten* (Poésies burlesques) et *Boerticheden* (Pastorales). Dédié aux dames brabançonnes, il est consacré à célébrer l'amour, les plaisirs champêtres, les plaisirs de la table; comme dans les auteurs français du temps, les sujets et les idées sont souvent empruntés à la littérature de l'antiquité, mais sans oublier le pays natal. Ainsi quand deux amoureux se promènent à la campagne, c'est à Etterbeek, près de Bruxelles; ailleurs on trouve mentionné le cabaret du Chat (*Buyten Brussel, in de Kat*), à Uccle, encore renommé aujourd'hui; signalons enfin la chanson qui célèbre la bière de Koekelberg. Les accents tendres et joyeux cèdent la place à des expressions plus mâles lorsque le chansonnier vante les troupes de l'archiduc Léopold, faisant allusion à la levée du siège de Valenciennes, par laquelle le gouverneur général se distingua. En général, les vers sont limpides et harmonieux, les expressions choisies. Je connais de ce recueil une édition datée de 1698 et d'Anvers, indiquée comme complétée par G. van H... On le réimprima encore en 1736.

Mommaert est aussi l'auteur d'un poème, intitulé : *Stichtelyck ende vermakelyck proces tusschen dry edellieden, zynde ghebroeders* (Bruxelles, 1658, in-18), dont un exemplaire existe à la Bibliothèque de l'Université de Gand, et d'un troisième portant pour titre : *Den Christelycken dagh, vervattende in*

weinige regelen eene heylige maniere om tot God te spreken, in dichte gestelt door J. M... (« La Journée chrétienne, con- « tenant en quelques lignes une manière « sainte de s'adresser à Dieu, mise en « vers par J. M... ») Bruxelles, 1658. Enfin, il se trouve des pièces de vers de lui ou le concernant dans les ouvrages suivants : *L'estat et comportement des armes*, de J. Scohier (1629); *Manière universelle de fortifier*, de Damant (1630); *Scherpsinnighe neepdichten*, de Wassenberg (1636); *Dictionnaire ou colloques en quatre langues* (1647); *Het leven is maar droom*, de Schouwenbergh (1647); *Den godtvruchtighenpelgrim*, de Surius (1650), *Apollinis spiritualis oraculum de lumine Dei*, par Jean Pochet (1651).

Jean Mommaert laissa la réputation la plus honorable. Il fut conseiller communal en 1654, en 1660 et en 1666. Puteanus, dans sa préface à la *Bruxella septenaria* (datée du 1er juin 1646), l'appelle « un citoyen menant la vie la plus « honnête, un typographe brillant par « l'esprit et l'érudition » (*optimus vitæ honestæ ratione civis, præstantissimus ingenio et eruditione typographus*). Sa famille continua à subsister, et, en 1707, on mentionne encore sire Gaspar Mommaert et demoiselle Catherine Mommaert, veuve de François Vander Zypen, mais ses héritiers ne paraissent pas avoir continué sa profession, car, dès 1675, l'*Imprimerie*, dont les bâtiments furent depuis complètement détruits par le bombardement de la ville en 1695, était exploitée par Henri Fricx, qui fut aussi un typographe et surtout un cartographe distingué.

Alphonse Wauters.

OEuvres de Mommaert. — De Reume, *Variétés bibliographiques et littéraires* (Bruxelles, 1849), in-8o. — Vincent, *Essai sur l'histoire de l'imprimerie en Belgique*, p. 72 (Bruxelles, 1867), in-8o; — Willems (Alphonse), *Les Elzéviers*, p. 531. — Frederickx et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der noord- ende zuid-nederlandsche letterkunde*, 2e éd., p. 526. — Warzée, *Essai sur les journaux belges*, etc.

MOMMEN (*Léon*), écrivain ecclésiastique, né à Alken (Limbourg), le 28 décembre 1826, mort à Saint-Trond, le 25 mai 1879. A l'âge de seize ans, il prit l'habit des frères mineurs récollets, à Saint-Trond, et fut successivement gardien, vicaire, définiteur, custode et lecteur de théologie de son couvent. Ses connaissances spéciales du rituel lui valurent d'être chargé de la rédaction du nouveau cérémonial de la province belge de son ordre. On lui doit : 1. *Regel van het orden der H. Clara, benevens de statuten der heworming van de Heilige Coleta*. Saint-Trond, Joachims-Claes (1862); in-18. — 2. *Kort verhael der marteldood en der plegtig heiligverklaring van de eerste martelaers van Japonië*. Saint-Trond, Joachims-Claes (1863); in-18. — 3. *Cæremoniale juxta ritum romanum ad usum fratrum minorum de observantia recollectorum provinciæ Belgii S. Joseph*. Saint-Trond, Vanwest-Pluymers (1869); in-8o. — 4. *Ceremoniën en gebeden gebruikelyk in de vergaderingen van de broeders der derde orde van onzen heiligen vader Franciscus*. Saint-Trond, A. Schoofs (1870); in-18. — 5. *Courte instruction et règlement de vie pour les frères et sœurs du tiers ordre de la pénitence de saint François*. Saint-Trond, s. d.; in-18. Aussi en flamand.

Paul Bergmans

S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des frères mineurs de l'observance de Saint-François en Belgique et dans les Pays-Bas* (Anvers, [1885]), p. 415-416. — *Bibliographie nationale*, t. II (Bruxelles, 1892), p. 699.

MOMPER (Famille de). Voir De Momper.

MONÆUS (*Gilles*). Voir Du Monin.

MONARTUS. Voir Du Buisson (*Jean*).

MONCADA (don *Francisco* **DE**), marquis d'Aytona. Voir Aytona (don Francisco de Moncada, marquis d').

MONCEAUX (*Jean* **DE**), écrivain ecclésiastique, né à Hannut, province de Liége, en 1568, entra dans la Compagnie de Jésus le 29 août 1589. Il mourut à Namur, le 28 octobre 1650. Le P. Sommervogel a trouvé le nom de *Jean de Monceaux* dans un très ancien catalogue des *Admissi;* le P. De Backer dit *du Monceau*. Il a laissé les deux ouvrages suivants : 1. *La vie de la bienheu-*

reuse et noble dame sainte Adelle, traduite en françois d'un vieux latin manuscrit qui se garde à Orp-le-Grand, que le vulgaire appelle Ollegrand, où son corps virginal repose, fort illustre par plusieurs miracles. Liége, Léonard Streel, 1614; in-12. — 2. *Antidote du péché, ou Traicté de la pénitence chrétienne.* Liége, Jean Ouwerx, 1624; in-16.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.*

MONCKHOVEN (*Désiré* **VAN**), chimiste, né à Gand, en 1834, mort dans sa ville natale, le 25 septembre 1882.

Dès son âge le plus tendre, Van Monckhoven montra une aptitude spéciale pour les sciences exactes. A l'âge de quatre ans, il s'intéressait déjà à connaître le nom des étoiles et aimait à observer la place qu'elles occupaient au ciel. Ce fut à l'établissement Quanonne, fondé spécialement pour préparer les élèves au commerce et à l'industrie, qu'il reçut ses premières leçons. Les nombreuses médailles décernées au jeune élève pour les sciences physiques et mathématiques, conservées avec un soin jaloux par sa famille, manifestent la direction que prenaient les goûts du jeune homme. Devenu élève à l'athénée de Gand, il fut, en 1851, lauréat du concours général entre les athénées du royaume pour une question de physique et de chimie, et dès lors il s'occupa spécialement de photographie.

En 1850, Van Monckhoven rédigea, d'après les cours de l'athénée et de l'école industrielle, un traité de chimie (resté manuscrit), dans lequel il accorde une place spéciale à la chimie photographique. En 1852, il composa des *Eléments de physique*, restés également manuscrits, comprenant les notions de la pesanteur, l'acoustique, la capillarité, l'élasticité, les fluides impondérables et la météorologie, avec 67 planches admirablement dessinées. La dernière de ces planches porte une chambre noire, un trépied avec pendule, un châssis à reproduction, etc.

Poussé par un secret instinct, il pressentit les destinées de la photographie, alors presque à ses débuts. Il se consacra tout entier à cette branche; et il le fit en savant. En 1855, il publia, chez Gaudin, à Paris, un traité de photographie. Les 1,500 exemplaires tirés furent vendus en quelques mois, et la même année eut lieu un nouveau tirage de 750 exemplaires. En 1856, parut chez Gaudin la première édition du *Traité général de photographie*, tiré à 3,000 exemplaires. Cet ouvrage eut, de 1856 à 1889, huit éditions, fournissant un total approximatif de 25,000 exemplaires. Il fut traduit dans presque toutes les langues européennes. De 1857 à 1862, Van Monckhoven fut inscrit comme élève de la Faculté des sciences à l'Université de Gand. Pendant la deuxième session de 1858 du jury combiné Gand-Louvain, il subit avec distinction l'examen de candidat en sciences naturelles. En 1862, devant le même jury, il obtint son diplôme de docteur en sciences naturelles. Mais les hautes études ne l'empêchèrent pas de produire de nouveaux ouvrages photographiques. En 1857, il publie des *Méthodes simplifiées de photographie sur papier* (Paris, Marion); en 1858, un *Nouveau Procédé de photographie sur plaques de fer* (Paris, Gaudin); en 1859, un *Répertoire général de photographie* (Paris, Gaudin); en 1862, son *Traité populaire de photographie sur collodion* (Paris, Leiber), ouvrage traduit et édité la même année en hollandais (Gouda, Van Goor); en allemand (Leipzig, Otto Spamer); en anglais (London, Home and Thornwarte), et en russe (Saint-Pétersbourg, Von Triebel, 1863).

En même temps qu'il décrivit les procédés employés, il en rechercha de nouveaux. En 1859, à l'Académie des sciences de l'Institut de France, il fit présenter un mémoire sur une *Méthode photographique basée sur l'emploi de la cellulose.* Il observa avec attention la composition de l'image photographique, étudia les images de Moser, et créa enfin son superbe appareil dialitique d'agrandissement photographique, le plus parfait produit jusqu'à ce jour. Les

opticiens étaient loin à cette époque de connaître, comme aujourd'hui, tous les détails de l'optique photographique. Van Monckhoven établit les lois qui président à la construction des objectifs et publia, en 1866, un *Traité d'optique photographique*. Cet ouvrage encore fut traduit dans presque toutes les langues européennes.

Le goût que Van Monckhoven avait témoigné dans son enfance pour l'astronomie était devenu pour lui une véritable passion. Il créa des instruments nouveaux pour l'étude des astres. Coucke, à York, fit plusieurs télescopes sur ses données, et l'Université de Gand possède encore divers instruments fabriqués en Angleterre sur les indications de Van Monckhoven. Il établit plus tard chez lui, rue de l'Hôpital, à Gand, dans le jardin dépendant de sa modeste demeure, un observatoire muni d'un télescope et d'une lunette méridienne de son invention.

D'autre part, reconnaissant l'instabilité des images photographiques sur papiers au sel d'argent, Van Monkhoven voulut être le vulgarisateur du procédé au charbon. En 1875, il publia (Gand, Annoot-Braeckman) l'*Historique du procédé au charbon*, et, en 1876, le *Traité pratique de photographie au charbon*, traduit aussitôt en allemand et en italien. Il fonda à Gand une fabrique de papier au charbon, dont les produits supplantèrent bientôt les papiers anglais employés jusqu'alors.

Le gélatino-bromure d'argent commençait à se vulgariser; l'art photographique allait être révolutionné par cette invention nouvelle. Van Monckhoven se prit à l'étudier, à la perfectionner. En 1879, il adressa à la Société française de photographie un mémoire *sur un nouveau procédé de préparation du gélatino-bromure d'argent*, tandis qu'il préparait lui-même une émulsion si remarquable, qu'elle seule aurait rendu célèbre le nom de Van Monckhoven. Il s'était trompé d'abord cependant sur l'avenir du gélatino-bromure. Il croyait livrer aux photographes l'émulsion préparée, qu'eux-mêmes auraient étendue sur plaques de verre. Plus tard il reconnut son erreur. D'ailleurs les célèbres plaques Van Monckhoven, préparées de 1880 à 1885 par Beernaert à Gand et Descamps à Courtrai, ont acquis en peu de temps une renommée universelle. Van Monckhoven s'appliquait à l'étude de l'analyse spectrale. Dans la séance du 3 février 1877, il présenta à l'Académie des sciences de Belgique un mémoire *sur les moyens propres à la reproduction photographique des spectres ultra-violets des gaz*. Le dernier mémoire qu'il écrivit, le 18 septembre 1882, est une étude de l'influence de la température sur les spectres des métalloïdes.

L'électricité faisait aussi l'objet de sa savante attention. Au moment où la mort le surprit en plein travail, il classait des observations de la plus haute valeur sur la formation et le développement de l'électricité. Enfin, il s'occupait depuis longtemps déjà de ce grand problème : la photographie des couleurs; et il en entrevoyait la solution prochaine, quand une angine de poitrine le terrassa subitement à l'âge de 48 ans.

J. Coupé.

MONDET (1) (*Louis-Ferdinand*), né à Renaix, le 18 octobre 1718, parcourut tous ses premiers grades dans le régiment de Saint-Ignon et devint successivement général-major en 1800, feldmaréchal en 1808 et commandant de la place de Gratz, où il mourut en 1819. Etant major, Mondet s'était distingué au combat de Nassogne, le 1er janvier 1790, et fut décoré de l'ordre de Marie-Thérèse. Le 18 mai suivant, il était au régiment de chevau-légers de Latour, commandé par le chef d'escadron Vincent, qui, avec 60 hommes, ayant pour seul soutien 2 compagnies, attaqua une colonne ennemie de 700 hommes et la culbuta en un instant; là encore, il fit preuve de grande valeur. Quelques jours après, le 23 mai, chargé de poursuivre les patriotes fuyards qui avaient tenté une attaque générale contre la

(1) Fils de Jean-François, licencié en droit et avocat au Conseil des Flandres, il épousa dame Annette de Haulleville.

position autrichienne, Mondet fut remarqué au point de mériter une mention honorable dans le rapport traitant de cette opération. Le 13 septembre 1793, alors qu'il était lieutenant-colonel, ayant pour mission de couper l'ennemi, Mondet rencontra d'abord un détachement de 500 hommes près de Bois-de-Prince et le dispersa; il attaqua ensuite une colonne d'infanterie, l'obligeant à se retirer dans le plus grand désordre, pendant que la division de Latour franchissait la Sambre, près de Merbes-le-Château et de Thuin. Le 3 novembre 1793, il eut encore l'occasion de se signaler, avec un détachement de son régiment, à l'attaque tentée par l'ennemi contre la position du maréchal baron Schroeder, près de Merbes-le-Château. En 1796, il fut promu au commandement du régiment de Latour, en récompense de son intrépidité dans la journée du 3 septembre à Wurtzbourg. Le 25 mars 1799, à la suite de la bataille de Stockarch, qui coûta beaucoup d'hommes aux troupes françaises, le général prince de Hesse recommanda dans son rapport, non seulement le corps d'officiers, mais le régiment tout entier, en citant nominativement le brave colonel Mondet. Enfin, le 6 mars 1800, notre valeureux compatriote fut nommé général-major, et remplacé à la tête du régiment de Latour par le colonel Normann, qui sortait du régiment de hussards Meszaros.

Général Frédéric Bernaert.

Guillaume, *Histoire des régiments nationaux des Pays-Bas.*

MONDEZ (*Jean-Baptiste-Henry-François-Joseph*), naquit à Maffles, près d'Ath, le 1er avril 1747; il était fils d'Antoine-Guillaume et de Marie-Elisabeth Cuvelier. A l'âge de dix-sept ans, ayant terminé ses humanités avec succès, sa vocation le porta à se livrer à l'agriculture. Un fermier des environs d'Ath, nommé Botte-Dubois, le prit en affection et lui donna des leçons dont il profita d'une manière remarquable. Ses progrès furent tels qu'en moins de cinq ans, il augmenta d'un quart le rapport des terres qui lui avaient été confiées. Ce début le fit connaître, et il obtint de Philippe de Néverlée l'exploitation de sa belle propriété de Baulet. Il y introduisit la culture flamande, et les résultats qu'il obtint faisaient l'étonnement général. Il exploitait en même temps une ferme qui lui appartenait à Frasnes lez-Gosselies, localité dont il fut nommé maire.

Mondez avait emmené, des environs d'Ath, toute une famille chargée de six enfants, à laquelle il avait procuré un logement et une portion de terrain. Ces honnêtes ouvriers lui rendirent des services sans lesquels il n'eût pu réussir. Ses essais furent couronnés d'un brillant succès; ses récoltes de lin et de colza étaient splendides. Dans la ferme qu'il exploitait à Frasnes lez-Gosselies, il existait dix hectares appelés « Marlières », formant une prairie en deux pièces, traversée en tous sens par des sinuosités irrégulières provenant des fontaines qui sont une des sources de la Dyle; le sol toujours humide, spongieux et flottant rendait cette partie d'un accès aussi difficile que dangereux; le produit en herbe était très faible et de mauvaise qualité. Pour mettre en valeur cette prairie, Mondez fit pratiquer des aqueducs, à la construction desquels furent employées deux cent mille briques environ. Par ce moyen, il se rendit maître des eaux, en leur donnant un cours régulier, par de grands fossés de dessèchement. Les terres s'affermirent, les labours y furent pratiqués, et de belles dépouilles en avoine, et sans engrais, le dédommagèrent amplement des avances qu'il avait dû faire. Telle était la manière d'agir de ce cultivateur distingué.

Mondez était membre de la Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans le département de Jemmapes. A l'assemblée tenue par cette société le 9 juillet 1810, il lut un mémoire qu'il avait intitulé : *Notes sur l'abolition des jachères et les avantages de la culture flamande.* Une commission, composée de Guillaume-Joseph Dumont, maire et propriétaire à Dampremy; Isidore-Philibert-Amand-Joseph Motte, maire et cultivateur à Viesville, et Léo-

pold-Paul de Barchifontaine, maître de forges à Solre-Saint-Géry, fut chargée d'aller voir les résultats des systèmes développés et employés depuis quarante ans par l'auteur. Sur le rapport de cette commission, la Société départementale décida de faire imprimer à ses frais l'écrit de Mondez; elle y fit joindre le rapport des commissaires, les réponses des maires de Wanfercée-Baulet, de Fleurus et du maire adjoint de Frasnes, ainsi que celles des cultivateurs des environs de Lille, aux questions qui leur avaient été adressées relativement à l'agriculture.

Le mémoire de Mondez fut imprimé à Mons, chez A. Jevenois, en 1811 (in-8° de 92 p., 2 pl. avec légendes, un tableau, et 2 ff. de table). Il contient : une instruction générale pour l'abolition des jachères ; divers procédés pour utiliser, économiser et augmenter toutes espèces d'engrais ; de plus, il renferme différents modes d'alterner les grains selon la nature et la qualité des terrains, et fournit un modèle de bonne construction d'une ferme.

Par ses innovations, Mondez s'était attiré la colère des partisans de la routine. Un pamphlet, intitulé : *Observations sur l'abolition des jachères*, et signé par quatre-vingt-trois cultivateurs, fut l'écho de leurs récriminations. Mais le fond de cette pièce laissait percer l'intérêt particulier. Le préfet du département renvoya toutefois le factum à l'examen de la Société d'agriculture, qui nomma une commission. Le rapport de celle-ci parut dans le Journal du département, les 5 et 8 janvier 1813 ; il réfuta victorieusement les adversaires du progrès. Mondez fut suffisamment vengé. La Société d'agriculture de la Seine, présidée par François de Neufchâteau, lui décerna une médaille d'or, pour avoir donné l'exemple de l'abolition des jachères et de l'introduction de la culture flamande, dont il avait démontré les avantages.

Jean-Baptiste Mondez mourut le 12 janvier 1823, à Frasnes lez-Gosselies.

Son fils, Philippe-Joseph, né à Wanfercée-Baulet, le 4 décembre 1780, fit aussi partie de la Société d'agriculture du département de Jemmapes. Il mourut à Frasnes lez-Gosselies, le 10 avril 1847, et eut pour fils Joseph-Philippe, né en la même localité, le 25 décembre 1834, qui fut conseiller provincial, puis membre de la Chambre des représentants, chevalier de l'ordre de Léopold, et mourut au château de Rèves, le 9 mars 1890.

Léop. Devillers.

Publications de la Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie du département de Jemmapes (Mons, A. Jevenois, 1808-1811 ; in-8°). — Renseignements divers. — Camille Wins, *Histoire de la Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans le département de Jemmapes* (Mons, 1855 ; in-12). — *Mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, 2e série, t. II, p. 250-252.

* **MONE** (*Jean*), sculpteur, d'origine lorraine, travaillait en Belgique dans la première moitié du XVIe siècle. Albert Dürer le connut à Anvers, en 1521, et, d'après le journal de son voyage, fit son portrait au crayon : *Ich habe den guten marmel Stainhauer, Maister Jan, der den Christopff Kohler gleich sieht, hat in Welschland gelert, und ist von Metz, mit der schwartzen Kraide conterfet*, c'est-à-dire : J'ai fait au crayon noir l'effigie du bon tailleur de marbre, maître Jean, qui ressemble à Christophe Kohler. Il est de Metz et a appris son art en Italie. Pinchart, qui nous révèle l'identité de ce maître Jean, pense à tort qu'il ne fait qu'un avec Jean De Lorraine, cité par Jean Lemaire de Belges dans une lettre du 8 septembre 1511, relative à l'église de Notre-Dame de Brou, à Bourg (1). Jean Mone, fils de Jean et de Poissante de Bongard, portait, en 1533, le titre de « maistre artiste de l'Empereur ». C'est ainsi qu'il signe le superbe retable du maître-autel de l'église de Saint-Martin, à Hal, un des chefs-d'œuvre de la sculpture en Belgique. En 1536, Mone était fixé à Malines. En cette année, Louis van Bodeghem, le célèbre architecte de la Maison du Roi, à Bruxelles, fut payé d'un voyage qu'il eut à faire à Malines, pour apprécier et

(1) Jehan de Lorraine se nommait Tabourin. Voir à son sujet *Jehan Perréal*, par E.-L.-G. Charvet (Lyon, 1874), p. 163, en note. J. Lemaire, *Œuvres*, publ. par J. Stecher, t. IV, p. 384.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

évaluer un retable d'autel que les exécuteurs testamentaires de Philippe le Beau avaient acquis du statuaire lorrain, au prix de 800 livres de Flandre, pour orner le maître-autel de la chapelle de la Cour, à Bruxelles. Ce morceau de sculpture était à dix compartiments et représentait la *Passion du Christ*, les *Evangélistes* avec d'autres saints personnages. Il mesurait 10 pieds de large sur 14 de haut. Une fois placé, ce retable fut jugé insuffisant, et, au mois de septembre 1538, les exécuteurs testamentaires du roi de Castille en commandèrent un nouveau, du prix de 1,200 livres, à la condition que l'artiste garderait le premier pour compte. L'œuvre commandée devait être composée des matériaux les plus précieux : « jaspes, marbres et « aultres pierres fines ». Il ne fut payé qu'en 1541. A cette date, Mone était entré en possession, par voie d'héritage, d'une fortune considérable du chef d'une parente décédée en Lorraine il y avait longtemps déjà. Par jugement du grand conseil de Malines, des 14 et 24 mai 1539, il devenait seigneur de Luthange, près Thionville. Les archives du royaume, à Bruxelles, possèdent deux minutes de lettres de Marie de Hongrie, en date des 27 juillet et 28 septembre 1539, par lesquelles la gouvernante donne ordre de mettre Jean Mone en possession des biens qui lui sont échus par héritage.

On rencontre, dans un manuscrit du XVIe siècle, appartenant aux archives d'Arlberg, dans le Tyrol, parmi les membres de la confrérie de Saint-Christophe, à Arlberg, un Hans Mone « *Schilter* ». Cette qualification ne se rapporte certainement pas à un peintre, attendu que les nombreux coloristes appartenant à la confrérie sont désignés comme *maler*. *Schilter* pourrait donc être ciseleur d'écus d'armes, ceci toutefois sous réserve. Le Hans Mone désigné paye une contribution annuelle d'un escalin. Après sa mort, il sera — ou a été — payé un florin. La mention dont il s'agit accompagne les armoiries du personnage : de *gueules* à la bande ondée d'*argent*, à une étoile du *même* en chef à senestre. Tels sont les seuls renseignements que nous ayons pu recueillir sur le très remarquable artiste qui fait l'objet de cette notice.

L'unique production du ciseau de Jean Mone connue à ce jour, et dont les œuvres de jeunesse doivent se chercher en Italie, est le retable de l'église de Saint-Martin, à Hal. C'est un ensemble d'une conception vraiment majestueuse, dont le pinacle est formé du pélican symbolique et dont les étages successifs se composent tour à tour de bas-reliefs et de figures en ronde-bosse. A la partie inférieure se présentent, sur deux rangs, des médaillons circulaires avec les *Sept Sacrements*, quatre et trois. Comme figures d'angle, les *Evangélistes* et les *Pères*. Au milieu, sous le tabernacle, clos de portes dorées et ajourées, la figure de *saint Martin* partageant son manteau avec un pauvre. Enfin, à la partie supérieure, non loin du faîte, des anges musiciens. Cette composition, d'une parfaite harmonie de lignes, est dans le plus beau style de la renaissance et se ressent de l'éducation italienne de son auteur. La matière employée est l'albâtre réhaussé de dorures. La hauteur totale est de près de 11 mètres.

Henri Hymans.

Alexandre Pinchart, notes de la traduction française du livre de Crowe et Cavalcaselle sur les *Anciens peintres flamands* (Bruxelles, 1862), t. II, p. CCCXI et suiv. — Le même, *Archives des arts, sciences et lettres*, t. III (Gand, 1881), p. 237, — Gailhabaud, *L'Architecture et les arts qui en dépendent* du XVe au XVIe siècle. Atlas in-folio.

MONFORD (*Jean* **DE**), ou MONTFORT, sculpteur et graveur de médailles de la première moitié du XVIIe siècle. Cet artiste signait parfois ses œuvres du premier de ces noms ; le second est ordinairement employé dans les écrits du temps. Il naquit probablement à Bruxelles, où l'un de ses homonymes, Paul van Montfort, fut reçu bourgeois en 1594-1595. Il fut d'abord aide de la fourrière à la cour des archiducs Albert et Isabelle, et pendant qu'il remplissait cette charge, il sauva de l'incendie ce qui se trouvait dans l'appartement de la princesse au siège d'Ostende. Il occupa successivement plusieurs fonctions importantes dans l'administration des mon-

naies, était en 1612 essayeur à Anvers, et fut nommé, en 1613, conseiller et maître général ordinaire. En 1625, il était *aposentador* du palais de Bruxelles. En 1610, il fait le dessin du mausolée en marbre noir qui fut élevé, dans le chœur de l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, à la mémoire du duc Jean II, et qui est orné d'un lion en cuivre, œuvre du fondeur Gaspar de Turchesteyn. Il a laissé un certain nombre de médailles, exécutées dans le genre de celles de Conrad Bloc, mais avec plus de talent. Citons, notamment, l'archiduc Albert en costume de cardinal, datée de 1596; Philippe III, roi d'Espagne, et, au revers, les archiducs Albert et Isabelle, exécutée en 1599; l'archiduc Albert, et, au revers, l'infante Isabelle, portant la date de la même année; l'infante Isabelle ayant abattu l'oiseau au tir du concours de la grande arbalète en 1615, à Bruxelles, circonstance qui est rappelée par la représentation de deux arbalètes et de saint George terrassant le dragon; l'infante Isabelle, avec un paon à ses pieds, rappelant la mort de la princesse en 1633; Philippe IV, roi d'Espagne, et sa femme, Elisabeth de Bourbon, morte en 1644, pièce signée *Monfort;* Jean Richardot, président du conseil privé. On lui attribue en outre une petite pièce offrant l'effigie d'Anne de Croy, duchesse d'Aerschot, princesse d'Arenberg, avec la date 1629; et une grande médaille, exécutée en 1639, où l'on voit d'un côté la tête de saint Pierre, et de l'autre la façade de l'église abbatiale de Saint-Pierre, de Gand. Les médailles de Monford, dit Pinchart, à qui l'on doit tous ces détails, sont ciselées avec plus d'art que celles de Conrad Bloc; elles se distinguent aisément des œuvres de celui-ci en ce que les portraits sont mieux modelés et plus expressifs. Les succès qu'il obtint ayant engagé des orfèvres et d'autres à contrefaire quelques-unes de ses œuvres, il lui fut accordé par les archiducs, le 8 juin 1609, un octroi exclusif pour les faire graver et vendre. Monford vécut jusqu'après 1644. Il prétendait être anobli et se qualifiait en 1615 de messire; dans la suite, il obtint du roi Philippe IV, le 12 mai 1625, par l'influence de l'infante Isabelle, des lettres patentes qui le déclaraient noble, lui et sa postérité. Ces lettres patentes, qui lui furent dépêchées à Aranjuez, lui reconnaissent pour armoiries : *écartelé, 1 et 4 d'or à trois fers de moulin de gueules; 2 et 3 taillé d'argent sur gueules, à une tête de Léopard d'or, bouclée de même, brochante sur le taillé; au chef de l'écu tiercé en pal de gueules, d'argent et d'azur.* Sa femme, demoiselle Françoise van Severdonck, lui donna, entre autres enfants, un fils nommé Antoine, qui fut baptisé à l'église Sainte-Gudule, le 17 mai 1615, et eut pour parrain et marraine Antoine Triest, doyen de Bruges et depuis évêque de Gand, et dame Marie Vermeyren; une fille, Elisabeth-Sophie, baptisée dans le même temple le 11 décembre 1616, qui eut pour parrain et marraine Philippe-Charles Rubbens et Sophie de Maesmakere; et un autre fils, du nom de Jean, qui était capitaine en 1655. Elisabeth-Sophie de Monfort épousa successivement César de Chamble, chevalier, conseiller de la chambre des comptes, et Michel de Planelle. Elle vendit, en 1665, la maison paternelle, qui se trouvait à Bruxelles, près du coin de la rue d'Isabelle et de la rue de Terarken, à côté d'une demeure qui fut longtemps la propriété de David Teniers, le grand artiste.

Alphonse Wauters.

Pinchart, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique depuis le* XVe *siècle jusqu'en* 1794 (mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique en 1868), p. 39-41. — Le même, *Recherches sur les gravures de sceaux, de médailles et de monnaies*, t. I, p. 113. — De Herckenrode, *Nobiliaire des Pays-Bas*, t. II, p. 1377, etc.

MONIOT (*Pierron*) **D'ARRAS:** Ce poète a joui d'une grande célébrité et il a trouvé des admirateurs jusqu'aujourd'hui. A. Dinaux le proclame « un des meilleurs chansonniers du « XIIIe siècle »; Paulin Paris déclare que ses chansons « généralement sont bien « composées, gracieuses et délicates », et il ajoute qu'elles « furent écrites « avant celles du roi de Navarre. On « peut du moins affirmer que celles-ci

« ne les ont pas surpassées en délica-
« tesse et en agrément » (*Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, 689-693). Plus récemment, Mr Jeanroy a écrit : « Moniot d'Arras [se distingue] par la « fluidité du style et le charme des des-« criptions » (Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. I, p. 380). Ce sont là des témoignages très flatteurs. Ils auraient encore plus de prix s'ils se fondaient sur une entière certitude. Car, pour trouver du charme aux pièces de Moniot d'Arras, il faut d'abord établir que ces pièces sont de lui. Or, c'est ce qu'on a négligé de faire jusqu'ici.

Nous ne possédons pas encore d'édition complète des chansons de ce trouvère; la seule source qu'il soit possible de consulter à ce sujet est la *Bibliographie des chansonniers français des* XIIIe-XIVe *siècles*, de Mr G. Raynaud. Dans la table qui clôt le second volume de cet ouvrage, on compte cinquante-cinq pièces attribuées à Moniot; de plus, l'auteur nous renvoie à une autre rubrique, où sont énumérées onze pièces qui pourraient aussi être de lui; cela donnerait un total de soixante-six pièces, total égal ou supérieur au bagage des plus riches trouvères, du roi de Navarre, de Gace Brulé, etc.

Mais après un examen attentif, combien il faut rabattre de ce chiffre avantageux ! Des cinquante-cinq pièces de la première catégorie, il en est cinquante qui passent pour être attribuées à Moniot d'Arras par le manuscrit de Modène; j'en compte encore deux, omises par Mr Raynaud dans sa table : ce sont les nos 23 et 919, qui ont autant de titres que la plupart des autres à cette classification. Mais déjà Mr Schwan, en 1886, contestait l'indication fournie par le manuscrit de Modène; il faisait remarquer qu'il n'est qu'une pièce que ce manuscrit attribue expressément à Moniot d'Arras, c'est le no 1135; les autres chansons se rangent après celle-ci, mais il n'est dit nulle part dans ce manuscrit qu'elles aient la même paternité. De fait, elles ne l'ont pas, à part trois ou quatre, comme on va le voir par la suite.

Les attributions d'autres *codices* sont-elles plus sûres? Si je relève celles du manuscrit R[1] de Mr Raynaud (Vatican, Reg. Christ. 1490, fos 44, sq.), je constate que le nom de *Mounios* est inscrit en tête de sept pièces, dont A. von Keller et Dinaux ont publié quelques-unes; ce sont les nos 382, 739, 796, 1087, 1135, 1216, 1285 de la *Bibliographie* précitée. Or, si j'excepte 1135, déjà mis hors cause par l'affirmation de Modène, comme on l'a vu, 382 et 1216 que nous avons d'aussi bons motifs de restituer à notre lyrique, nous voici de nouveau perplexe; 739 est plus que douteux; pour 796, je ferai observer que Mr Raynaud lui-même l'a rangé dans la catégorie des pièces incertaines; il l'y a même rangé deux fois, d'abord sous ce numéro, puis sous le no 810 qui est bien celui de la même pièce, comme je m'en suis assuré moi-même en confrontant les manuscrits de Paris (1) avec celui de Rome, dont A. von Keller avait publié deux couplets en 1844 (*Romvart*, p. 267); reste 1087 que je serais porté à rendre à l'autre Moniot, celui de Paris, et 1285 édité par Dinaux.

Il n'y a donc pas lieu de fonder quoi que ce soit sur des attributions isolées, ni même sur les attributions d'un groupe, lorsqu'elles sont aussi vagues, à plus forte raison lorsqu'elles sont en contradiction avec celles d'un ou de plusieurs autres manuscrits. De plus, chaque fois que le copiste s'est borné à inscrire *Moniot* tout court, une vérification s'impose. Nous avons en effet deux poètes de ce nom, l'un qui fut parisien de naissance ou de résidence, l'autre qui nous appartient, en sa qualité d'artésien. Mr Raynaud a publié neuf chansons du premier Moniot dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris* (1882); il n'a pas épuisé la liste; car, sans parler du no 1087 déjà allégué, il est plusieurs pièces, encore incertaines, qui semblent être bien sa propriété.

L'autre Moniot, celui d'Arras, a cer-

(1) Je dois les copies de ces manuscrits à la complaisance de Mr Vidier, secrétaire de la revue d'érudition *le Moyen âge*, à Paris. Il est un seul texte que je n'ai pu me procurer, celui du no 304, conservé dans un seul manuscrit, à Rome.

tainement composé les nos 94, 242, 382, 1135, 1216, 1231, rangés par Mr Raynaud dans la première catégorie des œuvres qu'il fait siennes, soit six au lieu de cinquante-cinq; il y a une très grande probabilité que les nos 503, 1188 et 1764, rangés dans la seconde catégorie par le savant bibliographe français, aient la même provenance; les nos 796 (810) et 1285 me laissent indécis. Il faudra attendre une édition critique pour être fixés sur quelques pièces, non comprises parmi ces dernières et dont l'attribution reste incertaine. La biographie de Moniot n'a présentement rien à y gagner.

En ce qui concerne les six premiers numéros, voici mes preuves : 94 est signé dans une famille (S^1 de Schwan), la seule avec Modène qui possède cette pièce; 242 est signé *Moiniez Daurez*, dans B^2 et *Moniot* dans une sous-famille de S^{II}, donc dans deux familles revendiqué pour un poète de ce nom, dans une pour celui d'Arras; la troisième l'attribue à Gace Brulé. L'attestation est donnée par les trois familles pour 382. J'ai déjà parlé de 1135, qui est signé dans Modène; l'envoi publié par Mr Jeanroy, d'après ce manuscrit, est libellé comme suit :

Moniez prie en chantant
Que d'amer la droite voie
Ne lait nus (1), por rien qu'il oie :
Que valoir fait, ne riens tant
De mauvestié ne desvoie.

Mr Jeanroy a déjà remarqué que la pièce est « attribuée à Moniot par trois « familles différentes ». La même observation s'applique à 1216. Pour 1231, il n'y a d'attribution que dans une famille, et c'est en faveur de notre auteur. C'est dans cette pièce qu'il fait connaître son prénom de Pierron. Avec 1764, commence l'ère des difficultés; μ^1 (MT de Schwan) veut que cette chanson soit de Moniot; B^2 la signe du chatelain de Coucy. Toutefois, j'inclinerais en faveur du premier, et voici mes motifs : 1° les attributions de Berne sont très douteuses, quand rien ne vient les confirmer (voir Wackernagel, *Altfranzösische Lieder und Leiche* (1846), p. 87, et *Romania*, IX, 142); 2° on trouve dans la pièce une allusion très nette à un amour, dont l'objet est socialement placé bien au-dessus de celui qui le lui voue :

. . . . . .
Car mes kuers, ki me guerroie,
S'est *si haut doneis*
Ke n'en poroie avoir joie
Quant tant m'en serai peneis;
Hautesse et biauteis
Et richor veullent ke soie
Del tout refuseis.

Or, ce sont là précisément les termes dans lesquels s'exprime Moniot d'Arras dans une chanson que nul ne lui dispute (382, strophe 3) :

Vos dirois ke je mesfais
D'estre en *si haut leu* pensis
Se li nons vos estoit dis
Celi dont ma chanson fais.
. . . . . .

Plus loin il parle d'une « belle dame « de haut pris » et il vante en elle :

Biaultei, richesce et valor.
. . . . . .

en prenant soin de nous avertir que « li « jalous ki gist en langor », sans aucun doute le mari, puisqu'il fait « sejor en « l'ostel » de la dame, l'empêche de lui déclarer sa passion; 3° l'envoi de cette pièce confirme l'hypothèse qu'elle est de Moniot, et non du châtelain de Couci :

Chanson, vai-t-en, sans perece,
A Boloignois, di
S'à bien faire ensi
S'adresse
Com a Hadin (ms. 844 Hesdin) oï.

J'ajouterai, dernier argument, que Mr Fath, l'éditeur du châtelain de Coucy, n'a pas compris le n° 1764 dans son recueil, et qu'il est d'accord pour le restituer à Moniot (*Die Lieder des Castellans von Coucy*, p. 25).

Le *codex* du Vatican attribue 1188 à Moniot; les autres manuscrits sont muets. Je donne la préférence au poète d'Arras sur celui de Paris, à cause du passage suivant qui ne se trouve, il est vrai, que dans le manuscrit 12483 de la Bibliothèque nationale :

Douce dame deboinaire,
Qi bien vous saroit amer,
Miex li venroit que *prendre Aire*
Ne Bruges ne Saint Omer;
. . . . . .

(Jeanroy, dans *Revue des langues romanes*, 1896, p. 268).

(1) Le manuscrit a *mis;* Mr Jeanroy corrige *mais;* il me paraît évident qu'il faut lire *nus* (nul).

Cette allusion géographique est plus naturelle dans la bouche d'un Artésien que dans celle d'un écrivain de Paris.

L'étude du n° 503 m'avait d'abord laissé indécis; puis, en le rapprochant des nos 382 et 1764, je me suis convaincu qu'il leur faisait suite logiquement. L'auteur, malgré la distance sociale qui le sépare de la dame, a fini par se déclarer, mais en amant timide qu'il est bien, il ne le fait que le jour de son départ; voici, à défaut d'édition, le début du texte du manuscrit 844 (f° 120b) :

Dame, ainz que je voise en ma contree,
Vous iert ma chancon dite et chantée;
S'ele vous agree
Tost vous iert aprise.

Si l'on veut prendre la peine de réfléchir que le n° 1764 est envoyé en Boulognois, à la dame des pensées de notre poète, on trouvera que l'indication concorde entièrement avec le début du n° 503; Moniot a vécu auprès de cette dame, sans oser se déclarer :

Dame, lonc tanz vous aurai celee
Ceste amour, mais or vous iert monstrée
. . . . . .

Mais l'heure du départ sonne, et il ne sait se contenir plus longtemps.

Je crois qu'il serait malaisé de se prononcer sur la provenance des autres pièces que l'on a tantôt revendiquées pour Moniot de Paris, tantôt attribuées à son homonyme artésien (1); celui-ci nous a donc légué bien peu de chose, ou, du moins nous ne sommes en droit de lui assigner que la paternité de ce peu. On trouvera peut-être que le travail préalable auquel je me suis livré ressemble moins à une biographie qu'à une dissertation critique. Mais Moniot n'a pas d'histoire. Seuls, ses ouvrages parlent pour lui et de lui. Encore faut-il qu'on puisse les lui attribuer ! Au surplus, ce travail ingrat m'aura dispensé d'entrer dans de plus amples détails au sujet de notre poète. On sait qu'il était d'Arras, qu'il y vécut au XIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque de grande prospérité économique et de riche efflorescence littéraire. On sait aussi qu'il aima une femme d'un rang élevé qui habitait Boulogne ou les environs de cette ville; cette femme était vraisemblablement mariée; de là les inquiétudes qu'éprouva le poète lorsque le moment fut venu de se déclarer. Qu'advint-il de son roman? Nous l'ignorons. Ce que nous sommes en droit d'affirmer, c'est qu'il était jeune encore lorsqu'il l'ébaucha (1188 : *ma jouenece* dans Vatic. Christ. 1490).

Dans une autre pièce, en forme de pastourelle, le poète nous communique l'impression mélancolique que lui causa un jour le bonheur d'autrui. En errant dans la campagne, il se trouva à l'entrée d'un verger où un chevalier et son amie dansaient et

Le jeu d'amor
Desus la flor
A lor plaisir faisoient.

Le voilà qui s'esquive « maz et pensant » et désireux d'avoir, lui aussi, sa part de bonheur. C'est là un sentiment fréquent dans la lyrique des XIIe-XIIIe siècles; mais il est rare que l'expression en ait ce charme tout personnel et cette fraîcheur.

Si le n° 1135 est d'une date postérieure, il atteste que l'amour, chez Moniot, s'est modifié avec l'âge. Au lieu d'une œuvre concrète, d'un appel discret ou enflammé adressé à une dame, nous trouvons ici une sorte de poème didactique en raccourci, les « commandements » de l'amour en quelques strophes, écrites dans une langue bien appropriée au thème traité.

On reconnaîtra qu'il serait malaisé d'apprécier littérairement Moniot; que dire en effet d'un peu fondé de la technique et du génie inventif d'un auteur, dont dix pages au plus ont survécu? Même enrichi de quelques chansons, qu'une édition critique lui restituera peut-être et qui m'ont paru douteuses, Moniot d'Arras restera un de ces rimeurs, habiles sans doute et non sans agrément, mais fort assujettis à des con-

(1) C'est ainsi que Dinaux attribue à notre auteur le n° 1282, dont il publie trois strophes. La première est construite sur deux rimes, *ier* et *ir*, qui se confondent en artésien; c'est assez pour annuler son hypothèse.

ventions littéraires et ne recherchant guère d'autre originalité que celles que tolérait le goût moyen de ses contemporains.

M. Wilmotte.

Dinaux, *Trouvères, jongleurs et ménestrels de la France et du midi de la Belgique*, t. III, p. 325-337. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 689-693. — *Herrig's Archiv für neuere Sprachen* (Brakelmann), t. XLI, XLII, XLIII. — Bartsch, *Romances et pastourelles françaises*, p. 79-80. — *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'île de France*, 9e année (1882), p. 133-144. — G. Raynaud, *Bibliographie des chansonniers français des* XIIIe *et* XIVe *siècles* (Paris, 1884; in-8°, 2 vol.). — Schwan, *Die altfranzösischen Liederhandschriften* (Berlin, 1886). — *Revue des Langues romanes*, 1891 (G. Camus, *Notices et extraits des manuscrits français de Modène antérieurs au* XVIe *siècle*, p. 64-74 du tiré à part). — Id., 1896, p. 241-268 (Jeanroy, *les Chansons françaises inédites du manuscrit de Modène*).

MONIOT (*Thomas-Marius*), professeur de théologie et prédicateur dominicain, né à Namur, en 1634, mort à Liége, le 19 janvier 1676. Il fit sa profession religieuse à Namur, au couvent des frères prêcheurs, le 31 janvier 1656. Il enseigna la théologie en cette ville, tout en se livrant à la prédication. Le 27 avril 1672, Pie V, de l'ordre des frères prêcheurs, fut béatifié par Clément X. C'est à cette occasion, et la même année, que Moniot publia la vie du saint pontife, qu'il dédia à un de ses parents, portant le même nom que lui, et qui était abbé de Villers. Ecrite dans un style pur et élégant, elle a pour titre : *La Vie du B. Pie cinquième, de l'Ordre des FF. Prescheurs, Béatifié par Nostre Saint Père le Pape Clément X, le 27 Avril 1672. Tirée des meilleurs auteurs de sa Vie.* Bruxelles, François Foppens, 1672; in-12, 8 ff. lim. et 216 p.

Elle fut réimprimée à Namur, chez Jean-Ignace Chenu, en 1713 (in-12 de 12 ff. lim., et 216 p. de texte), à l'occasion de la canonisation du pape Pie V par Clément XI, laquelle eut lieu le 22 mai 1712. On y a retranché l'épître dédicatoire, et le titre en est légèrement modifié.

F.-D. Doyen.

Protestatio Thomæ-Marii Moniot ante suam professionem dans le *Liber Professorum Fratrum Prædicatorum Namurcensium*, registre reposant aux archives de l'Etat à Namur.

MONJOT (*Antoine-Melchior*), typographe, fils de Melchior et d'Aldegonde Babusiaux, né à Mons, le 23 janvier 1765, y décédé le 5 janvier 1840. Après avoir fait son apprentissage chez Lefrancq, à Bruxelles, il revint dans sa ville natale, obtint des lettres patentes d'imprimeur le 13 décembre 1788, et s'établit dans la maison de la veuve Bottin (1), rue de la Clef. De 1790 à 1796, de nombreux documents officiels et des pamphlets sortirent des presses de Monjot. Durant la restauration autrichienne, il imprima un opuscule intitulé : *Parallèle des Juifs, qui ont crucifié J. C. leur messie, et des François, qui ont guillotiné Louis XVI leur roi*, par le père Richard, dominicain, 1794; in-8°. L'auteur de cet écrit, vieillard octogénaire, et l'imprimeur furent arrêtés lors de la rentrée des Français en Belgique. Charles-Louis Richard, qui s'était réfugié à Mons, au couvent des dominicains, avait longtemps habité le couvent de Lille; il avait publié un grand nombre d'ouvrages, dont le plus important est le *Grand Dictionnaire des sciences ecclésiastiques* (Paris, 1760, 6 vol. in-fol., réimprimé en 1821-1827, 29 vol. in-8°). Le père Richard fut condamné à la peine de mort par le tribunal criminel du département de Jemmapes, le 28 thermidor an II (15 août 1794), et on le fusilla, le lendemain, sur la Grand'Place de Mons. Monjot dut à une démarche courageuse de sa femme et à l'officieuse intervention d'un ami près du commissaire civil Jasmin Lamotze, d'échapper à une mise en jugement qui, dans ces temps de terreur, eût été sans doute suivie d'une sentence capitale. Dans la suite, il sut gagner la confiance de l'administration départementale, dont il imprima les actes. A partir de l'an VII de la république française, il publia l'*Almanach du département de Jemmapes*, qui porta plus tard le titre d'*Almanach de la province de Hainaut*. En 1806, il commença à faire

(1) Henri Bottin, imprimeur, né à Liége, le 9 mars 1717, vint à Mons où il succéda à Gaspard Migeot fils, en 1747; il mourut le 18 avril 1783. Sa veuve, Marguerite-Josèphe Loire, continua les affaires jusqu'à sa mort, survenue le 31 janvier 1789.

paraître la *Feuille de Mons et du département de Jemmapes*, qui devint, en 1815, le *Journal de la province de Hainaut*, et, en 1831, le *Moniteur du Hainaut*. Le 1er juillet 1825, Antoine Monjot remit son important établissement à son fils, Charles-Louis Monjot, né à Mons, le 1er novembre 1793, qui avait épousé Emilie Gendebien. Charles-Louis Monjot continua à imprimer les publications officielles de la province jusqu'en 1873; il mourut le 25 octobre 1879.

Léop. Devillers.

Hip. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 609 et suiv. — *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1842, p. 293-308. — Harmignie et Descamps, *Mémoires sur l'histoire de la ville de Mons*, p. 217.

MONKHOVEN (*Jean* **VAN**), capitaine flamand au service de la Suède. Il était vraisemblablement originaire du village de Monkhoven, dans le Franc de Bruges, ainsi que l'indique son nom, et s'était réfugié avec sa famille en Suède, pendant les troubles religieux de la seconde moitié du XVIe siècle. Sous le règne de Charles IX, Monkhoven était colonel et feld-vaguemestre général. A son avènement, Gustave-Adolphe le confirma dans ses fonctions (29 novembre 1611), après lui avoir fait divers cadeaux et lui avoir concédé le domaine de Nova, avec le revenu de deux paroisses. Il fut alors chargé de la mission importante d'aller recruter, en Hollande et en Ecosse, des troupes destinées à servir contre le Danemark et la Norvège. Muni de lettres de change pour une somme de 10,500 rixdalers, il quitta la Suède, le 2 décembre 1611, à la tête d'une flottille de guerre, portant une cargaison de cuirs dont le produit devait servir à l'armement de ses troupes. Le Skagerak étant fermé par les glaces et bloqué par les Danois, ce fut par la voie de terre que Monkhoven arriva à Amsterdam. Le manque d'argent ne lui permit de faire ses enrôlements qu'avec une extrême lenteur, et ce ne fut que le 17 juillet 1612 qu'il put quitter la Hollande, avec quatre navires et douze cents hommes. Il se rendit directement à la côte norvégienne, sur laquelle il fit plusieurs incursions, tuant des paysans et pillant des fermes. Devant Throndhjem, un feu très vif s'engagea entre les canons de Monkhoven et les batteries de la ville; croyant que celle-ci était bien armée, Monkhoven continua sa route et débarqua, le 20 juillet, dans la vallée du Stjördal, qui n'est qu'à 80 kilomètres de la Suède, où il voulait rentrer. En chemin, il fut attaqué par les Norvégiens, mais ceux-ci prirent la fuite au premier feu, et Monkhoven put continuer sa route, non sans perdre un certain nombre de soldats qui périrent de faim ou de fatigue. Quand il arriva en Suède, vers le 23 juillet, il n'avait plus que 800 hommes. En Suède, on voit Monkhoven contribuer à débloquer Stockholm, menacée par mer, et figurer au siège de Calmar. Après la paix de Knäröd (29 novembre 1612), on se débarrassa de ses mercenaires en les envoyant guerroyer en Russie, avec leur chef. C'est ainsi qu'il prit une part active aux faits d'armes qui amenèrent le czar Michel à signer la paix de Stolva; le 14 juillet 1614, il enlève d'assaut les redoutes de Bronitsi; puis il assiège la ville de Gdof, à l'est du lac Peipus, dans l'Ingrie, mais il y est tué par un boulet de canon, peu de temps avant la capitulation de la ville, le 10 septembre 1614. Ainsi périt cet aventurier qui a joué un certain rôle dans l'histoire de la Suède, et dont l'existence n'a été révélée que récemment par un savant de Christiania, Ch. Delgobe.

Paul Bergmans.

Messager des sciences historiques de Belgique, 1889, p. 45.

MONNAVILLE (*François* **DE**), peintre, né à Bruxelles vers 1640, inscrit comme fils d'Ernest et élève de Gaspard de Crayer, parmi les membres de la gilde artistique de sa ville natale, en 1656. Houbraken le mentionne comme ayant été, conjointement avec Egide Mont (voir ce nom), Abraham Breughel, Albert Clouwet, le graveur, et d'autres, parmi les parrains d'Abraham Genoels (voir ce nom), lors de son admission dans la

confrérie des Flamands, établie à Rome en 1674. Monnaville y portait le surnom de « la Jeunesse », *de Jeught*. Il faisait partie de la célèbre académie romaine de Saint-Luc et était au service du prince Livio Odescalchi. Nagler dit avoir rencontré de sa main des dessins à la plume, rehaussés de blanc. Nous n'avons, pour notre part, relevé le nom de Monnaville sur aucune peinture.

Henri Hymans.

Nagler, *Allgemeines Künstler-Lexicon*. — Houbraken, *De groote Schouburgh der nederlandsche kunstschilders en schilderessen* (La Haye, 1753), t. III, p. 101. — Pinchart, *la Corporation des peintres de Bruxelles* (*Messager des sciences historiques*, 1878, p. 315).

MONNIÉ (*Nicolas-Barthélemy*), bibliothécaire, né à Nieuport, le 22 mai 1813, y décédé le 12 octobre 1881. En 1830, il s'enrôla comme volontaire dans l'armée de la révolution et prit part aux combats de septembre. Nommé successivement caporal, caporal-fourrier, sergent et sergent-fourrier, il redevint, sur sa demande, sergent, pour occuper la place de bibliothécaire au 8e régiment de ligne. Il remplit ces fonctions pendant trente ans avec un zèle qui fut récompensé par la croix de chevalier de l'ordre de Léopold, le 21 juillet 1860; le 29 janvier 1879, il reçut la croix commémorative de 1830.

Pendant trente-huit ans, Monnié consacra ses modestes épargnes à former une bibliothèque qui comptait plus de cinq mille volumes quand il en fit don à sa ville natale. Ayant obtenu sa pension le 10 décembre 1868, il occupa, depuis le 26 de ce mois jusqu'à sa mort, la place de bibliothécaire de la ville de Nieuport, que le conseil communal lui avait donnée le 4 novembre précédent. Il avait atteint l'idéal qu'il avait si patiemment poursuivi : vivre au milieu des livres rassemblés par ses soins, les classer, en faire le catalogue, les donner en lecture au public. Son *Catalogue des livres de la bibliothèque publique* de Nieuport fut imprimé à Gand, en 1873, par les soins d'Hippolyte Annoot (in-8°, 184 p.). A sa mort, ses funérailles furent faites aux frais de la ville, et le conseil décida que la bibliothèque porterait à perpétuité le nom de *Bibliothèque Monnié*. L'exemple de générosité donné par un homme d'une condition aussi modeste mérite que sa mémoire soit conservée et que la *Biographie nationale* enregistre son nom.

Paul Bergmans.

Renseignements fournis par l'administration communale de Nieuport.

MONNIER (*Quinte*), fondatrice de la communauté connue sous le nom de Jésuitesses, naquit à Antoing en 1538 ou 1539. De bonne heure, elle s'adonna à la pratique des bonnes œuvres et se plaisait à réunir les dimanches les jeunes filles de son bourg natal, pour leur apprendre le catéchisme et les vérités de la religion. Elle fut particulièrement secondée, dans cette voie, par son compatriote, le P. Olivier Bernard, disciple de saint Ignace de Loyola, qui avait été renvoyé à Antoing pour rétablir sa santé délabrée. Ce jésuite apprécia tous les avantages qu'offraient les leçons dominicales, surtout à une époque où les doctrines calvinistes étaient propagées dans nos contrées. En vue d'organiser les écoles dominicales à Tournai, il amena, dès 1569, Quinte Monnier à se rendre en cette ville. Pendant dix ans, elle fit chaque dimanche la route d'Antoing à Tournai, pour y donner aux jeunes filles l'instruction religieuse. A la sollicitation de l'évêque Gilbert d'Oignies, elle quitta son bourg natal et s'établit dans une maison que le prélat avait acquise pour elle ; quatorze demoiselles s'associèrent à son utile mission et constituèrent, sous sa direction, une communauté vouée à l'enseignement des filles. Lorsque Tournai tomba au pouvoir du prince d'Epinoy, le magistrat voulut se saisir de Quinte Monnier ; contrainte de se cacher, elle trouva asile au couvent des cordeliers, puis se sauva à Condé et bientôt à Lille. Après la prise de Tournai par le prince de Parme, la pieuse fille reforma sa communauté et reprit possession de son établissement. Elle organisa une école quotidienne de filles, tout en maintenant

l'école dominicale, et, pendant un demi-siècle, elle se consacra sans interruption à leur apprendre les lettres, la doctrine chrétienne, les bonnes mœurs et la piété. L'enseignement donné par Quinte Monnier et les maîtresses qu'elle avait formées acquit une telle renommée, que de diverses villes on demanda communication de sa méthode. Quinte mourut le 19 décembre 1619, âgée de 80 ans environ, et fut inhumée en l'église des pères jésuites de Tournai.

Ernest Matthieu.

G. Godin, *La vie et l'histoire de Quinte Monnier, première maîtresse de l'école dominicale, tirée des mémoires du collège de la Compagnie de Jésus à Tournay, et mise en langue vulgaire l'an* 1638, publiée dans Hoverlant, *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournay*, t. XXIX. — F. Lecouvet, *Ecoles Dominicales* (de Tournai) dans *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1857. — E. Matthieu, *Histoire de l'enseignement primaire en Hainaut*, p. 353, 424-425.

MONNOYER (*Jean-Baptiste*), peintre de fleurs et de fruits, nommé communément « BAPTISTE », né à Lille, en 1635, mort à Londres, en 1699. Venu jeune à Paris, il s'y fit bientôt une réputation et fut chargé de peindre plusieurs toiles destinées à la décoration de Versailles et du Grand-Trianon. Reçu provisoirement à l'académie de peinture en 1633, Baptiste devint membre effectif de cette assemblée en 1665. Peu après, *lord Montagu* emmena l'artiste en Angleterre pour décorer le palais qu'il se faisait construire. Baptiste y travailla également pour d'autres grands personnages anglais, notamment pour les lords *Carlisle* et *Burlington*. La reine d'Angleterre, Marie, se fit présenter le peintre, et elle ne dédaignait pas de venir dans son atelier pour le voir travailler.

Baptiste a laissé un grand nombre de toiles. Il y a de lui une *Annonciation entourée de fleurs* (figure de Lafosse), qui se trouve à la chapelle du Grand-Trianon. Au musée du Louvre, on conserve de l'artiste six tableaux : *Vase d'or avec des fleurs; Même sujet traité différemment; Vase d'or avec fleurs et perroquet rouge; Vase d'or avec fleurs et perroquets; Vase d'argent avec des fleurs; Vase bleu avec des fleurs*. Au musée de Lille se trouve un *Vase avec des fleurs*. On trouve également d'assez nombreux tableaux de Baptiste dans les collections particulières de Londres. Ses œuvres se recommandent par leur fraîcheur et leur vérité. Elles sont traitées avec finesse et légèreté. Malheureusement, quelques-unes sont poussées au noir.

Un des fils de Baptiste, nommé Antoine, peignit également des fleurs, mais avec beaucoup moins de talent que son père. Il fut reçu membre de l'académie le 25 octobre 1704. Un autre de ses enfants, nommé Baptiste comme son père, se fit dominicain à Rome. Il peignit pour son couvent quelques tableaux religieux représentant la vie de saint Dominique. Ces œuvres ne sont pas dénuées de talent. La fille de Baptiste épousa le peintre Blaise de Fontenay.

A. Beeckman.

Siret, *Dict. des peintres*, édit. 1883, t. II, p. 68. — Villot, *Musée du Louvre*, t. III, p. 230.

MONOYER (*Jules-Alfred*), archéologue, né à Houdeng-Goegnies, le 20 mai 1841, appartenait à une famille honorable qui s'est fait un nom dans l'industrie. Après avoir pris, à l'université de Bruxelles, le diplôme de candidat notaire, il suivit quelque temps la carrière du notariat, puis se livra entièrement à l'étude des sciences historiques. La politique le séduisit à une certaine époque. Il remplit, de 1869 à 1875, les fonctions d'échevin de la commune de Strépy-Braquegnies et prit une part active aux délibérations du conseil de cette importante localité. Ensuite, il représenta le canton du Rœulx au conseil provincial du Hainaut jusqu'en 1884.

Monoyer se fit remarquer par des qualités peu communes. Ami de l'ouvrier, il l'aidait volontiers de ses conseils. Sa loyauté et sa modération s'alliaient à une grande fermeté et lui attiraient l'estime du pauvre comme du riche. Son érudition était variée et son style chaleureux. Il avait surtout pris à tâche de vulgariser tout ce qui concerne les hommes et les choses de son canton, depuis les époques les plus reculées. Il a publié : 1. *Mémoire sur l'origine et le*

développement de l'industrie houillère dans le bassin du Centre. Mons, Hector Manceaux, 1874; in-8° de 130 pages avec carte coloriée. — 2. *Etude historique sur les anciens villages de Houdeng, Goegnies et Strépy, depuis leur origine jusqu'à nos jours.* Mons, H. Manceaux, 1875; in-8° de 192 pages (deux éditions de cet ouvrage ont paru). — 3. *Les noms de lieux du canton du Rœulx. Appendice. Etude sur les noms de famille.* 1879; in-8° de 180 pages. — 4. *Archéologie populaire du canton du Rœulx.* 1885; in-8° de 124 pages. — 5. *Histoire populaire de Ville-sur-Haine, Gottignies, Mignault et Thieu.* Mons, H. Manceaux, 1885-1887; in-8° de 42, 34, 32 et 40 pages. — 6. *Essais d'histoire et d'archéologie.* Mons, H. Manceaux, 1885-1887; quatre fascicules de 52, 39, 48 et 41 pages in-8° (Ce sont des tirés à part des *Annales du Cercle archéologique de Mons.*)

Jules Monoyer était le collaborateur assidu de plusieurs journaux, notamment de l'*Espiègle*, sous le pseudonyme Raoul de Houdeng. Il a écrit une série d'articles sur l'éducation de la femme, qui lui valurent les éloges de personnes compétentes. Il mourut en son château d'Houdeng-Aimeries, le 20 juillet 1887.

Léopold Devillers.

L'éducation populaire, du 28 juillet 1887, article de M. Clément Lyon. — *Notice biographique sur Jules Monoyer*, par M. Jules Desoignie (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXI, p. 277).

MONS (*Gautier*), ou MONSIUS, poète latin, florissait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il était chanoine de la cathédrale de Saint-Martin, à Ypres, où il mourut le 11 août 1602. Je connais de lui une pièce en vers iambiques, en tête de la comédie de Jean Sylvius : *Isaacus Xilophorus* (Ypres, 1554), ainsi qu'un hymne et une élégie dans les *Poemata*, de Jacques Sluperius (Anvers, 1563). Dans les *Progymnasmata* du poète yprois Salomon Faber (Anvers, 1563), se trouve une épigramme intitulée : *In Progymnasmata* || *D. Gualteri Monsii epigramma.* || La disposition typographique et le titre de l'ouvrage de Faber pourraient faire croire qu'il s'agit d'une poésie gratulatoire adressée à Faber par Monsius. En réalité, c'est le contraire, et la poésie composée par Faber nous apprend que Monsius avait recueilli ses œuvres poétiques sous le même titre que son ami; mais les *Progymnasmata* du chanoine Monsius n'ont vraisemblablement pas vu le jour, car je n'ai pu en rencontrer d'exemplaire.

Paul Bergmans.

MONS (*Gilbert* dit **DE**). Voir GILBERT DIT DE MONS.

MONS (*Jean-Baptiste* **VAN**), pharmacien, médecin, chimiste, physicien et horticulteur, naquit à Bruxelles, le 10 novembre 1765, et mourut à Louvain, le 6 septembre 1842. Son père, Ferdinand-Philippe, né à Bruxelles, le 17 mai 1719, avait épousé à Anvers, le 20 juin 1762, Marie-Catherine-Josèphe Colins, et mourut, le 9 août 1794, après avoir rempli pendant de longues années les fonctions de receveur du Grand-Béguinage, à Bruxelles. Le jeune Van Mons avait été envoyé dans un collège de la Campine, où il n'avait reçu qu'une instruction assez élémentaire : il ne dut vraiment qu'à lui-même les connaissances variées qu'il parvint à acquérir, et l'on peut voir, par sa volumineuse correspondance avec les savants les plus distingués du temps, qu'il avait fini par apprendre presque toutes les langues vivantes de l'Europe. Ses études primaires terminées, il entra comme aide chez un pharmacien à Bruxelles : à l'âge de vingt-deux ans (3 septembre 1787), ce qui parut extraordinaire aux membres du jury, il parvenait à subir avec distinction les épreuves de la maîtrise. Dès cette époque, il montrait déjà pour la chimie une prédilection marquée : il publiait en effet, déjà en 1785, un *Essai sur les principes de la chimie antiphlogistique* (Bruxelles; in-8°), dans lequel il exposait, s'il faut en croire la *Galerie historique des contemporains*, d'une manière remarquable, les principes de chimie que Lavoisier venait de créer. Des articles dans divers journaux

scientifiques n'avaient pas tardé à lui faire acquérir une certaine réputation : en 1789, la Société de physique expérimentale de Bruxelles le nommait son secrétaire perpétuel, et il était honoré du titre de membre de la Société des sciences naturelles d'Alkmar.

Absorbé jusqu'alors par ses études, Van Mons fut tout à coup entraîné par les événements politiques dans une voie différente. Au début de la révolution brabançonne, il s'était affilié à une société secrète et avait pris rang parmi les partisans de Vonck. Demeuré fidèle à ses amis, il fut, après l'arrestation de Vandermersch et la fuite de Vonck, accusé de crime de lèse-nation et emprisonné à la porte de Hal. L'acte d'accusation du procureur général du Brabant concluait à une exécution sommaire, pour l'exemple, sans même qu'il fût permis au prisonnier de se faire aider dans sa défense par un avocat. Trouva-t-il des protecteurs parmi les Vandernootistes et son procès traîna-t-il, malgré les efforts du procureur général, jusqu'à l'amnistie qui suivit la rentrée des Autrichiens? Toujours est-il que Van Mons fut remis en liberté.

Cette aventure toutefois n'avait pas calmé la fièvre révolutionnaire du jeune savant : il fut de ceux qui applaudirent à la victoire de Dumouriez à Jemmapes, et il se porta avec les patriotes au-devant de l'armée française qui marchait sur Bruxelles. Déjà en relation avec quelques savants de Paris, il s'empressa de se mettre à la disposition des ingénieurs qui avaient fait manœuvrer à Jemmapes le premier ballon employé pour observer les positions ennemies. C'est à cette circonstance qu'il dut de faire plus tard la connaissance du représentant Roberjot, quand celui-ci fut envoyé en Belgique pour préparer l'annexion de nos provinces à la France. Nommé représentant du peuple pour Bruxelles, Van Mons ne vit dans cette fusion que de nouvelles facilités pour ses études d'une part et la liberté et le bonheur pour son pays de l'autre. La désillusion vint sans doute assez vite sur ce dernier point, en présence des horribles excès de cette époque troublée, car il eut trop souvent l'occasion de mettre à contribution toute son influence pour sauver de la mort ses compatriotes soupçonnés de tiédeur pour le régime nouveau. Quant à lui, c'était de bonne foi qu'il avait procuré à Roberjot les éléments du rapport qui devait détruire notre indépendance et faire de nous une province française. C'est encore à lui que le commissaire de la Convention s'adressa pour faciliter la réorganisation de l'enseignement en Belgique, et la lettre par laquelle Lacépède, l'un des secrétaires de l'Institut de France, lui annonce sa nomination de membre associé de cette illustre compagnie (22 mars 1796), renferme des éloges mérités pour les services qu'il rendit en cette circonstance.

A partir de cette époque, Van Mons abandonna la politique, à laquelle son activité extraordinaire lui avait permis de se consacrer sans négliger la science, et, désormais, cette dernière fut seule le but de ses préoccupations. Pendant toute cette période, Van Mons avait en quelque sorte servi de trait d'union entre les savants d'Allemagne, d'Angleterre, de France et d'Italie, faisant connaître aux uns les travaux des autres, ajoutant toutefois ses propres observations aux travaux de ses correspondants. C'est ainsi qu'il publia (*Annales de chimie*, 1792, t. XVIII) une série d'expériences personnelles à l'appui de la théorie de Lavoisier sur la composition de l'air et sur la non-existence dans l'azote de propriétés comburantes, réfutant l'opinion de chimistes éminents, comme Gren, Westrumb et d'autres, qui défendaient encore les anciennes théories. En 1794, il donna une édition enrichie de ses notes personnelles et de nombreuses additions de la *Philosophie chimique ou vérités fondamentales de la chimie moderne*, de Fourcroy (Bruxelles, Flon, an III ; in-8°), qui avait été épuisée presque immédiatement après sa publication. C'est là qu'il exposa pour la première fois son opinion sur l'identité de la nature de la lumière et du calorique. On y trouve également une observation importante concernant le rôle de la lu-

mière sur la production et la décoloration des matières colorantes des plantes. » Si dans cette observation », ajoute l'illustre chimiste Jean Stas, l'un de ses biographes, « il avait tenu compte de « l'influence de l'acide carbonique, aujourd'hui encore on n'aurait rien à « rectifier à cette manière de voir ».

La haute estime dans laquelle le tenaient les chimistes français eut cette conséquence flatteuse pour notre compatriote que, en 1797, lors de la réorganisation des *Annales de chimie*, dont la publication avait été suspendue en 1793, il fut appelé à collaborer à la rédaction de cet important recueil, et son nom prit place à côté de ceux de Fourcroy, de Pelletier, de Guyton, de Vauquelin et de Prieur. A partir de ce jour, tout ce qui parut de nouveau en fait de découvertes relatives à la chimie fut traduit, analysé, commenté par Van Mons dans les *Annales*. Il en arriva même à demander à ses collaborateurs de donner chaque mois un supplément; mais, comme cette proposition ne put être accueillie, il résolut de publier lui-même un recueil périodique à Bruxelles, sous le nom de *Journal de chimie et de physique*. Le premier numéro parut le 15 vendémiaire an x (7 octobre 1801), et pendant deux ans Van Mons fit servir sa vaste correspondance à alimenter son recueil et à communiquer les découvertes des Volta, des Vauquelin, des Fourcroy, des Chenevix, des Brugnatelli, des Bucholtz, des Traumsdorff, des Wurzer, des Van Marum, des Deiman, des Paets van Troestwyck, des Lauwerenburg, des Vrolik et des Bondt, avant même qu'elles fussent connues et publiées dans les pays où elles se faisaient. De cette époque (30 avril 1797) date aussi une lettre par laquelle de Humboldt lui demandait d'être son intermédiaire pour la publication de ses ouvrages à Paris.

Cependant Van Mons, qui avait été nommé, le 11 avril 1797, professeur de chimie et de physique expérimentale à l'Ecole centrale du département de la Dyle, n'avait pas négligé l'exercice de son art. Frappé de l'inutilité du nombre immense de drogues que l'empirisme et l'ignorance avaient peu à peu introduites dans la thérapeutique, il fit paraître, en 1800, sa *Pharmacopée manuelle* (Bruxelles, imp. de Flon, an x), qui tendait à introduire une véritable réforme dans la pharmacie, en donnant aux médicaments leurs noms scientifiques et en simplifiant les formules de préparation, d'après les procédés les plus nouveaux et d'après ses recherches personnelles. Le succès fut extraordinaire; l'ouvrage, traduit en allemand, fut réimprimé trois fois; mais bien que l'édition française eût été épuisée en quelques mois, Van Mons se refusa toujours à en donner une seconde édition. Ce ne fut que beaucoup plus tard qu'il fit paraître un nouvel ouvrage sur la matière, mais conçu sur un plan tout différent. Les procès-verbaux des séances de la Société de médecine, chirurgie et pharmacie, qu'il avait contribué à fonder à Bruxelles le 30 septembre 1795, et dont il fut le premier secrétaire, témoignent également, par les nombreux mémoires dont il donna communication, de la sollicitude de Van Mons pour tout ce qui avait rapport au progrès de la pharmacie. Deux de ces mémoires seulement furent imprimés dans les *Actes* de cette société : le premier a trait aux propriétés physiques et chimiques et aux usages du chlorure de barium; l'autre est une monographie du Rhus radicans. De cette époque date aussi une traduction de la *Synonymie des nomenclatures chimiques modernes* de Brugnatelli. Plus tard Van Mons résolut d'abandonner son officine qui, à son avis, absorbait trop de son temps au détriment de ses études favorites, la chimie et la physique, et qui l'empêchait de s'occuper d'arboriculture, une autre de ses passions. Mais comme il n'avait pas de fortune personnelle, il se mit à étudier la médecine et, en 1807, il se fit recevoir docteur à la Faculté de Paris. L'année suivante, l'université de Helmstadt lui envoyait le diplôme de docteur *honoris causa*. Van Mons se mit donc à pratiquer cette nouvelle branche de l'art de guérir, et il ne tarda pas à acquérir une

réputation aussi grande comme médecin que celle qu'il avait acquise comme pharmacien et comme chimiste. Un des premiers, il introduisit la vaccine de Jenner dans notre pays, et prêchant d'exemple, il prit son fils aîné pour premier sujet de son expérience.

La société de médecine de 1795 n'avait pas eu une longue existence : des luttes intérieures, auxquelles Van Mons ne resta probablement pas étranger, en avaient amené la dissolution. Le 3 juillet 1804, une nouvelle *Société de médecine de Bruxelles* se constitua, mais il n'en fit plus partie. Le tome III des *Actes* de la nouvelle société (1810) renferme cependant un mémoire de lui, en réponse à une question de concours : les effets des orages sur l'homme et les animaux, et les moyens de s'en garantir et d'y remédier. Des trois mémoires envoyés, celui de Van Mons fut imprimé le premier dans le recueil de la Société.

Cela nous amène à parler des travaux de Van Mons comme physicien. Le premier ouvrage qu'il écrivit porte le titre de *Censura commentarii a Wieglebo nuper editi de vaporis in aerem conversione* (Bruxelles, an IX; in-4°). Lorsque l'illustre Volta eut découvert la pile qui porte son nom, il s'empressa d'envoyer à notre compatriote, pour l'insérer dans son *Journal de chimie et de physique*, un mémoire descriptif et une note sur la théorie de la production de l'électricité dans cet appareil. Il est à remarquer que cela se passait deux ans avant la communication faite à la Société royale de Londres, qui marque en quelque sorte la date officielle de la découverte de la pile voltaïque. Van Mons en fut frappé; entrevoyant dès lors les multiples applications de l'électricité à la chimie, il prédit que cet instrument était destiné à changer la face des sciences, et il mit tout en œuvre pour faire connaître la découverte de Volta au monde entier, non seulement par le recueil qu'il dirigeait, mais encore par les journaux politiques de l'époque qui insérèrent plusieurs articles sortis de sa plume sur ce sujet. Volta envoya Pfaff, un physicien de Kiel, tout exprès à Bruxelles pour répéter, sous les yeux de son correspondant, ses nouvelles expériences. C'est dire en quelle haute estime il le tenait. Van Mons inséra alors dans son journal, avec un de ses élèves, Gérard, un rapport remarquable sur les faits dont il avait été témoin.

Van Mons défendit aussi l'hypothèse de Franklin de l'existence d'un seul fluide électrique, notamment contre le physicien français Dufay. Il adressa à cette occasion plusieurs lettres à son ami Brugnatelli, et enfin il réunit toutes ses observations dans un corps d'ouvrage qu'il publia en 1802, sous le titre de *Principes d'électricité ou confirmation de la théorie électrique de Franklin* (Bruxelles, an XI). Cet ouvrage fut accueilli avec grande faveur, bien que Van Mons, entraîné par son imagination, eût fini par émettre des opinions qui étaient tout à fait distinctes de celles du savant dont il se prétendait le protagoniste : sans vouloir le suivre dans toutes ses déductions, nous dirons que, pour lui, le fluide électrique et la lumière n'étaient que des modifications particulières du calorique. Il ne s'agissait pas là, bien entendu, d'une prescience de la théorie toute moderne de la transformation des forces, mais d'une application au domaine de la physique des connaissances en chimie qu'il avait puisées dans les doctrines de Lavoisier.

Pour Van Mons, l'électricité jouait aussi un rôle important dans les phénomènes météorologiques, et surtout dans la production des brouillards. Il donna ses idées à ce sujet dans diverses notes qu'il fit insérer dans le *Journal de la Belgique*, dans lequel il se plaisait souvent à écrire des articles destinés à vulgariser les grandes découvertes de l'époque, et même des articles très importants au point de vue scientifique, tels que l'analyse de tous les coups de foudre survenus pendant les années 1814-1815. Plus tard, à l'Académie royale des sciences et des belles-lettres, il présenta un mémoire sur *Quelques particularités concernant les brouillards de différentes natures* (t. IV, avril 1827).

La météorologie devait d'ailleurs l'intéresser sous plus d'un rapport, puisqu'à la pratique de la médecine il joignait le goût de l'horticulture. Depuis sa plus tendre jeunesse, il s'occupait des fleurs et des fruits, dont il semait lui-même les graines dans le but d'en suivre le développement, les générations successives et les variations qui pouvaient en résulter. A l'âge de vingt-deux ans, il avait jeté les bases d'une théorie sur la variabilité des espèces dont il poursuivit la démonstration pendant sa vie entière, opérant à la fois sur des milliers d'arbres fruitiers de toutes sortes. Là encore, la renommée consacra ses remarquables succès, et diverses récompenses lui furent décernées en Europe et en Amérique. Une de ses découvertes les plus importantes fut le procédé de transporter à de grandes distances des scions d'arbres fruitiers pour la greffe : cela lui permit de répandre dans le monde entier les variétés de fruits et de fleurs qu'il avait conquises : au printemps de 1834, par exemple, plus de trois cents variétés de poires *flamandes* furent introduites à Boston.

Dans sa carrière de pépiniériste, il rencontra cependant bien des déboires, et un homme moins fortement trempé que Van Mons eût certainement succombé dans la lutte. Il avait loué un terrain appartenant à la ville de Bruxelles pour y faire ses semis, et il était parvenu à réunir au delà de quatre-vingt mille plants d'arbres fruitiers, quand tout à coup, le 1er novembre 1819, la régence l'informa que, son jardin étant destiné à être transformé en terrains à bâtir, il eût à déménager ses plantations pour le 24 décembre. Comme il était alors professeur à Louvain, il résolut de transporter sa pépinière dans cette ville; mais, très absorbé par ses fonctions, il n'avait pour venir à Bruxelles qu'une partie du samedi et le dimanche de chaque semaine. « Il put à peine sauver « le vingtième de ce qu'il possédait, et « encore ce vingtième consistait surtout « en bourgeons à greffer. Le reste fut « vendu ou donné à qui en voulait. « Après une telle catastrophe, M. Van « Mons aurait dû prendre des mesures « pour n'être plus jamais exposé à en « subir de la même nature; mais incapable de méfiance, il loue à Louvain « un terrain appartenant malheureusement à la ville, pour y déposer les « débris de sa pépinière de Bruxelles et « continuer ses semis et ses expériences » (Poiteau, *Notice sur les arbres fruitiers et la théorie Van Mons*, dans l'*Horticulteur belge*, t. II, p. 201 et suiv.). Mais, en 1831, comme l'armée française passait par Louvain pour aller faire le siège d'Anvers, on trouva qu'il n'y avait aux environs de la ville pas d'autre endroit pour y installer les fours de campagne que la pépinière de Van Mons. La conséquence fut la destruction d'une partie des arbres et le pillage des fruits. « La philosophie de M. Van « Mons le soutint encore dans cette « dévastation inattendue; il loua deux « nouveaux terrains, plus grands l'un « que l'autre, pour repiquer ses jeunes « plantes des septième, huitième et neuvième générations, sans interruption « de mère en fils. Il se consolait même, « parce qu'il eut le temps de cueillir, « quoiqu'en été, des greffes sur les « arbres sacrifiés pour faire place à la « construction des fours; mais l'utilité « publique n'avait pas encore épuisé « toutes ses rigueurs contre lui..., et les « ingénieurs décidèrent encore, en 1834, « au nom de l'utilité publique, que la « pépinière de M. Van Mons, fût-elle « aux antipodes, était le seul et unique « point du globe propre à l'établissement d'une fabrique de gaz d'éclairage » (Poiteau, *loc. cit.*). Il fallut se résigner encore et procéder à un nouveau déménagement !

Les procès-verbaux de la Société de médecine de Bruxelles de 1795 mentionnent plusieurs lectures de Van Mons sur des sujets de physiologie végétale. Puis il ne publia plus que longtemps après sur cette partie de ses études : en 1819, il commença à donner aux *Annales générales des sciences physiques*, dont il venait d'entreprendre la publication avec Bory de Saint-Vincent et Drapiez, la description de ses principales variétés

de fruits, deux mille environ, et, en 1835-1836 seulement, il fit imprimer, chez Dusart et Vandenbroeck, son ouvrage sur *les Arbres fruitiers et leur culture* (Louvain; in-12).

Dans l'intervalle, ce fut surtout sur diverses questions de chimie que se porta son activité. Si Lavoisier avait su immortaliser son nom en formulant sa théorie de la combustion, des faits nouveaux venaient cependant chaque jour la mettre en défaut. Van Mons, qui avait contribué d'abord à répandre les idées de Lavoisier par divers écrits et notamment par un exposé complet : *Théorie de la combustion* (Bruxelles, an x; in-8°), imagina une autre théorie, pour la défense de laquelle il écrivit, en 1810, sa *Lettre à Bucholz sur la formation des métaux en général et en particulier de ceux de Davy, ou Essai de réforme générale de la théorie chimique* (Bruxelles; in-8°); en 1812, ses mémoires aux académies de Berlin et de Stockholm; en 1813-1816, sa *Préface et ses notes sur les Eléments de philosophie physique de Davy*, qu'il avait traduits de l'anglais; en 1818, ses *Principes élémentaires de chimie philosophique avec des Applications générales de la doctrine des proportions déterminées* (Bruxelles, De Mat; in-12); enfin, de 1831 à 1836, un *Abrégé de chimie à l'usage des leçons* (Louvain, F. Michel; 5 vol. in-12).

Malheureusement, « quand Van Mons « formula pour la première fois cette « doctrine, il avait quitté déjà depuis « quelques années le sentier de l'expé- « rience. Confiné dans son cabinet, li- « vré à son imagination dont Dieu seul « connaissait les bornes, il ne faisait de « la chimie que dans les écrits des « autres. C'est assez dire que toute sa « doctrine est le fruit de son imagina- « tion contre les écarts de laquelle il ne « se tenait pas suffisamment en garde » (*Notice historique sur J.-B.-F. Van Mons*, par J.-S. Stas, dans laquelle se trouve aussi un résumé de cette doctrine). Enfin, pour compléter la liste des écrits de Van Mons sur la chimie, citons encore : *Sur les trois nouveaux corps chimiques, les métallo-fluorures, l'iodine et l'huile détonante de Dulong; Mémoire sur la réduction des alcalis en métal* (*Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles*, t. III, mai 1823); *Mémoire sur quelques erreurs concernant la nature du chlore et sur plusieurs nouvelles propriétés de l'acide muriatique* (*eodem loco*, novembre 1823); *Mémoire sur une particularité dans la manière dont se font les combinaisons par le pyrophore* (*eodem loco*, t. IV, avril 1827); *Mémoire sur la prise en charge dans la combinaison chimique et sur l'extinction de la propriété chimique par un engagement physique* (présenté à la séance de l'Académie royale le 12 octobre 1833); quelques notes moins importantes présentées à diverses séances de l'année 1834 (*Bull. Acad.*); *Mémoire sur l'efficacité des métaux compacts et polis dans la construction des pyrophores* (*eodem loco*, t. XI, juillet 1835); *la Chimie des éthers* (Louvain, Dusart et Vandenbroeck, 1837, 595 pages formant le seul des trois volumes annoncés); puis son dernier ouvrage (également inachevé) : *Faits et vues détachés, en rapport avec le différend sur certains points de théorie chimique dont la discussion vient d'être entamée dans l'Académie des sciences de France* (feuilles 1 à 31, avec le titre du t. I, et 1 à 17 du t. II).

Lorsque, après les événements de 1815, le roi Guillaume rétablit l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, la nomination de Van Mons fut l'une des premières (3 juillet 1816). Peu de temps auparavant, il avait été désigné pour faire partie de la commission chargée de la rédaction de la *Pharmacopée belge* (1er avril). Toutefois, il ne put parvenir à faire admettre certaines améliorations qu'il avait proposées. C'est cette circonstance qui l'amena d'abord à donner, enrichie de notes et de commentaires, une nouvelle édition de la *Pharmacopœia medici practici universalis* (Bruxelles, De Mat, 1817; 3 vol. in-18), que Swediaur avait publiée en 1803, puis à refondre sa *Pharmacopée nouvelle* et à en tirer un nouvel ouvrage qui parut sous le titre de *Pharmacopée usuelle, théorique et pratique* (Louvain, Vanlinthout et Vanden Zande, 1821-

1822, 2 vol.). Van Mons publia encore deux autres ouvrages sur la pharmacie. Ce sont deux livres didactiques dédiés à ses élèves : *Conspectus mixtionum chemicarum* (Louvain, Vanlinthout, 1827 ; 1 vol. in-12), et *Materiei medico-pharmaceuticæ compendium* (Louvain, Michel, 1829, 1 vol. in-8°). Enfin, le gouvernement belge également l'avait appelé à faire partie de la commission de la revision de la pharmacopée.

En 1817, Van Mons avait été désigné pour occuper une chaire importante à l'université de Louvain, que le gouvernement venait de réorganiser. Jusqu'à la suppression de cette institution comme université de l'Etat, en 1835, il y enseigna la chimie, la pharmacie et l'agronomie. Il fut alors nommé à Gand, mais son âge avancé l'empêcha de remplir ses fonctions ; il obtint sa pension avec l'éméritat, et peu après le roi Léopold le décora de son ordre. Quant à ce qu'il fut comme professeur, voici ce qu'en dit Jean Stas, l'un de ses élèves resté l'un de ses amis : « Esclave de son imagination, il ne pouvait pas toujours se renfermer dans les faits. Il les discutait souvent avant de les avoir exposés. Mais si, dans ses leçons, il manquait quelquefois de méthode et de clarté, dans les conversations particulières qui les suivaient presque toujours, il en dédommageait amplement les élèves qui tous l'entouraient de respect. C'est là qu'en le ramenant vers les faits, ceux-ci venaient apprendre la science ». Ajoutons que parmi eux il s'en est trouvé beaucoup qui, à leur tour, illustrèrent la science : Stas, De Koninck, Hensmans, Kickx, Van Roosbroeck, Meisser et bien d'autres.

Comme homme privé, « il était », dit encore Jean Stas, « d'un abord agréable et facile, d'une grande douceur qui contrastait singulièrement avec la vivacité peinte sur sa physionomie. D'une bienveillance et d'une bonté admirables, il cherchait toujours à rendre service. Sa conversation était étincelante d'esprit. Sa vive imagination l'entraînait souvent dans les exagérations ; ceux qui connaissaient la bonté de son cœur, tout en les déplorant, les lui pardonnaient bien volontiers ».

Van Mons avait épousé en premières noces Mlle Coekelberg, qui mourut peu de temps après son mariage. Il épousa en seconde noces, en 1795, la fille du docteur Diellen, de Bruxelles. De ce second mariage naquirent : 1° Louis-Ferdinand-Auguste, général d'artillerie, né à Bruxelles, le 23 février 1796, décédé à Liége, le 31 mars 1847 ; 2° Charles-Antoine, médecin en chef de l'hôpital Saint-Pierre, à Bruxelles, mort de la fièvre typhoïde en 1837 ; 3° Théodore, qui fut conseiller à la cour de cassation, et 4° Auguste, qui mourut en 1815, à l'âge de trois ans, presque immédiatement après sa mère. Ce double malheur plongea Van Mons dans le désespoir et, à partir de cette époque, lui qui prenait un soin extrême de sa personne et se distinguait par une mise toujours recherchée, se négligea au point d'affliger ses parents et ses amis. Quand il perdit le second de ses fils en 1837, il s'isola complètement du monde, cherchant sa seule consolation dans l'étude. Affaibli par le chagrin et la maladie, il consentit enfin, au mois d'août 1842, à quitter Louvain et à se rapprocher des fils qui lui restaient. Mais il voulut retourner aussitôt à Louvain et reprendre ses études. Ses forces ne tardèrent pas à le trahir, et il mourut, le 6 septembre 1842, après avoir exprimé le désir que ses livres et le manuscrit de Volta fussent déposés aux archives de l'Académie.

Il fut inhumé, suivant son désir, au cimetière de Molenbeek-Saint-Jean, au milieu de ceux qu'il avait perdus.

Dr Victor Jacques.

Notice historique sur Jean-Baptiste van Mons, membre de l'Académie royale, par Quetelet, dans l'*Annuaire de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, 9e année, 1843. — *Notice historique sur J.-B.-F. van Mons*, par J.-S. Stas, dans le *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, année 1842-1843. — *Notice sur les arbres fruitiers et la théorie Van Mons*, par M. Poiteau, dans l'*Horticulteur belge*, t. II. — Renseignements personnels

MONS (*Louis - Auguste - Ferdinand* **VAN**), homme de guerre, né à Bruxelles,

le 22 février 1796, fils aîné du précédent, après avoir fait de brillantes études en vue de la carrière des armes, entra à l'école de Saint-Cyr, le 13 novembre 1813, et en sortit en 1814. Admis au service des Pays-Bas comme sous-lieutenant d'artillerie le 1er juin 1814, il reçut les brevets : de lieutenant le 12 juin 1815, de capitaine en second le 15 janvier 1826, de capitaine commandant le 21 juillet 1828. Lors des événements de 1830, Van Mons donna sa démission pour s'associer au mouvement national. Le gouvernement provisoire l'admit, le 30 novembre 1830, comme major d'artillerie attaché à la direction de cette arme, et ses précieux services lui valurent dès lors les promotions : de lieutenant-colonel le 16 juin 1831, de colonel le 6 décembre 1836, restant, en ces deux grades, chargé du matériel de l'artillerie à l'administration centrale. Il avait été créé chevalier de l'ordre de Léopold dès le 15 décembre 1833 ; élu capitaine commandant de la compagnie d'artillerie de la garde civique bruxelloise le 27 juin 1836, il fut autorisé, par arrêté royal, à conserver son grade dans l'armée tout en exerçant le commandement de ce corps, dont il fut l'organisateur et le premier instructeur, jusqu'au 18 juillet 1845, époque de son élévation au rang de général-major de la deuxième brigade d'artillerie, à Liége. L'armée doit à Van Mons les remarquables publications suivantes : 1. *Cours élémentaire d'artillerie à l'usage des jeunes officiers, aspirants et sous-officiers du corps d'artillerie belge.* Bruxelles, Demortier, 1823; in-12. — 2. *Mémorial à l'usage de l'armée belge.* Bruxelles, Hayez, 1836; in-18, 2 vol. — 3. *Manuel d'armement à l'usage de l'armée belge.* Bruxelles, Demortier, 1838; in-12. — 4. *Cours élémentaire d'artillerie théorique et pratique, à l'usage de l'armée belge.* Bruxelles, Demortier, 1840 ; in-12.

Indépendamment de ses fonctions au ministère de la guerre, auquel il demeura attaché pendant quinze ans, Van Mons fit partie d'une foule de commissions, notamment de celle du musée d'artillerie. Ces labeurs multiples avaient prématurément usé la santé du savant général, qui mourut à Liége, le 31 mars 1847, à l'âge de 51 ans. Il était officier de l'ordre de la Tour et de l'Epée du Portugal, chevalier de l'ordre de l'Epée de Suède, et décoré de l'ordre du Mérite de Bavière.

Général Frédéric Bernaert.

La matricule des officiers. — Le *Moniteur belge* des 3, 4 et 5 avril 1847. — *L'Annuaire militaire* de 1848. — Veldekens, *Le Livre d'or* (1858). — De La Royère, *le Panthéon militaire* (1880).

MONS (*Théodore-Joseph* **VAN**), magistrat, jurisconsulte, né à Bruxelles, le 10 germinal an IX (31 mars 1801), fils de Jean-Baptiste et de Jeanne-Agnès Dillen. Après de brillantes études faites à l'université de Louvain, il fut reçu docteur en droit le 19 novembre 1822. Pendant huit années environ, il exerça avec talent la profession d'avocat. Lors de la révolution de 1830, Van Mons se montra ardent patriote, prit une part active aux événements politiques et obtint, pour sa belle conduite, la croix de Fer. Le gouvernement provisoire lui conféra, le 8 octobre 1830, la place de juge au tribunal de première instance d'Audenarde et le fit passer, en la même qualité, au tribunal de Bruxelles, le 16 du même mois. Les brillantes aptitudes de Van Mons se révélèrent d'une façon éclatante dans cette position ; le 15 octobre 1835, il fut promu à la dignité de vice-président du même tribunal. Cinq années s'étaient à peine écoulées qu'il fut appelé comme conseiller au sein de la cour d'appel de Bruxelles. Les savants rapports qu'il rédigeait sur les affaires qui lui étaient soumises étaient cités comme des modèles. Aussi, en 1853, l'honneur de présider la cour militaire échut à Van Mons, et, jusqu'à sa mort, ce mandat lui fut renouvelé chaque année par l'unanimité de ses collègues. Joignant à une instruction grande et choisie un caractère des plus sympathiques et des plus généreux, le magistrat fut en relation avec les hommes marquants de son époque. Dans l'ardeur de son zèle, il ne se bornait pas à rem-

plir ses devoirs professionnels, il consacrait encore ses labeurs à une foule d'autres travaux, soit dans l'intérêt de la science, soit dans l'intérêt du pays. Il fut nommé, le 30 juin 1840, membre de la caisse de pensions et de secours pour les pilotes, leurs veuves et orphelins. Il coopéra, à partir du 25 janvier 1842, aux travaux de la commission chargée de préparer les bases d'un projet de loi sur les vices rédhibitoires des animaux domestiques, et fut investi, le 24 mars 1848, des fonctions de commissaire à la banque de Belgique. Van Mons mourut à Schaerbeek, le 30 décembre 1869, et fut inhumé, le 3 janvier suivant, au milieu d'un concours de monde considérable. Les funérailles se firent avec les honneurs militaires prescrits pour les généraux-majors, auxquels sa position de président de la cour militaire l'assimilait. Van Mons était officier de l'ordre de Léopold. En 1825, il avait fondé le recueil de jurisprudence connu sous le nom de *Pasicrisie belge* et qui peut être considéré comme l'ouvrage de jurisprudence le plus utile et le plus consulté. Jusqu'aux derniers jours de sa vie, il s'intéressa de la façon la plus vive au succès de cette œuvre. Outre de savantes annotations sur le célèbre *Traité du domaine*, de Proudhon, le magistrat laisse les ouvrages suivants : 1. *Dissertatio inaugurali juridica de possessione ex jure romano... in academia Lovaniensi publico ac solemni examini submittit, die* 19 *novembris* 1822. Louvain, De Mat, 1822; in-4o. — 2. *Table générale alphabétique de la jurisprudence belge de* 1814 à 1833, par le principal rédacteur de la *Jurisprudence belge*. Bruxelles, Wahlen et Cie, 1835; in-8°. — 3. *Manuel de droit civil, commercial et criminel*, 10e édition, entièrement refondue, mise en rapport avec la législation et la jurisprudence de France et de Belgique jusqu'en 1840, par J.-B.-J. Paillet. Bruxelles, Walhen et Cie, 1840; in-8°, 2 vol. Le nom de l'annotateur belge (Van Mons) ne figure pas sur le titre.

L. Tierenteyn.

Belgique judiciaire, an. 1870, c. 30. — *Pasicrisie belge*, an. 1870, t. II, p. 1. — Picard et Larcier, *Bibliographie du droit belge*, p. 800. — Registres de l'état civil de Schaerbeek. — *Almanach royal de Belgique*, 1840, p. 140.

MONSEAU (*Laurent*), homme de guerre, né à Visé (Liége), le 15 mai 1778. Orphelin dès son enfance, il s'engagea dans l'armée française au 20e régiment de cuirassiers, le 25 janvier 1799; passa, le 20 mai 1812, aux grenadiers à cheval de la garde impériale, qu'il quitta le 22 juillet 1814, étant congédié comme étranger. Monseau avait bravement participé aux campagnes des ans VIII, IX, XII, XIII, XIV, et à toutes celles de 1806 à 1814. Le 6 février 1807, à l'affaire d'Off, il fut blessé d'un coup de feu; le 14 juin suivant, à Friedland, quoique blessé d'un coup de lance, il parvint à enlever un étendard à l'ennemi. Plus tard, à Medelina, il fit prisonnier un général espagnol, et, pour cette action d'éclat, reçut la croix de la Légion d'honneur, le 2 juillet 1812. Après la chute de l'empire, Monseau fut incorporé dans la maréchaussée des Pays-Bas, le 1er juillet 1815; y reçut la médaille de bronze le 19 octobre 1827 et passa, en 1830, dans la gendarmerie nationale de Belgique, où il fit les campagnes de 1830, 1831, 1832 et 1833 contre la Hollande.

En 1848, Monseau fut l'objet d'un rapport adressé au roi par le ministre de la guerre, baron Chazal, qui le proposait pour la croix de chevalier de l'ordre de Léopold, comme doyen de l'armée, et pour le récompenser de sa longue et honorable carrière. Cette distinction lui fut accordée le 24 août de la même année. La médaille de Sainte-Hélène, dont il était porteur, rappelait qu'il avait affronté la mort dans plus de cent combats et vingt-cinq batailles rangées. Le 25 mars 1849, au moment de sa retraite, il comptait 71 ans d'âge, dont 69 années de service, y compris 19 années de campagnes.

Monseau mourut octogénaire, le 23 novembre 1858, à Engis (Liége), où il s'était retiré après son admission à la pension.

Général Frédéric Bernaert.

Matricule de la gendarmerie. — *Moniteur belge* du 27 août 1848. — Veldekens, *Livre d'or*, 1858. — Ulysse Capitaine, *Nécrologe liégeois*, 1859.

* **MONSTRELET** (*Enguerrand* **DE**), chroniqueur, mort en 1453.

Cet écrivain, qui nous a laissé une chronique fort intéressante pour la première moitié du xve siècle, est peu connu, et les travaux des savants de notre temps ont ajouté peu de chose à sa biographie, telle qu'elle a été esquissée par Dacier, dans un mémoire de l'Académie des inscriptions. Mathieu de Coucy, qui fut son continuateur, nous apprend qu'il était du Boulonais et en effet il semble avoir séjourné une grande partie de sa vie dans cette contrée ou aux environs d'Arras et d'Amiens, car il parle de préférence de ce qui s'y est passé et cite, à plusieurs reprises, des documents provenant d'Amiens et datant de cette ville. Monstrelet est le nom d'un village situé en Ponthieu, à quatre lieues de Doullens, et tout fait supposer que notre écrivain était originaire de cette localité. Il était, à ce qu'il paraît, de naissance noble, mais peut-être irrégulière. Il reçut, dans tous les cas, une brillante éducation, car il cite, dans son travail, les meilleurs auteurs de l'antiquité latine, tels que Tite-Live, Salluste, Végèce, etc. Mais on ne sait quelles fonctions il exerça d'abord, car il ne parle de lui qu'une seule fois, lorsqu'il raconte la manière dont la Pucelle d'Orléans fut faite prisonnière; il fut présent à l'entrevue de cette héroïne infortunée avec le duc de Bourgogne, Philippe, dont il était sans doute l'un des serviteurs. Il paraît avoir été impliqué dans une agression à main armée faite au détriment de quelques ennemis politiques, ce qui lui fut pardonné par des lettres patentes délivrées au nom de Henri VI, roi d'Angleterre et de France, en 1424. Il se fixa ensuite à Cambrai et habitait cette ville lorsqu'il commença à écrire l'histoire de son temps. Il y fut pourvu de plusieurs fonctions importantes, d'après lesquelles on peut juger de la considération dont il jouissait. En 1436, il devint, avec un écuyer du duc Philippe, lieutenant du *gavenier*, ce qui l'autorisait à procéder à la recette de l'impôt qui était perçu à Cambrai et dans le Cambrésis sous le nom de gavenne, au profit du comte de Flandre, comme protecteur de l'évêché. Ses lettres patentes, adressées par le duc Philippe à son neveu le comte d'Etampes, sont datées du 13 mai. Il devint bailli du chapitre de la cathédrale la même année, prêta serment en cette qualité le 20 juin et occupa ce poste jusqu'au mois de janvier 1440-1441. Il fut créé prévôt de Cambrai en 1444 et devint bailli de Walincourt le 12 mars de l'année suivante et mourut vers la mi-juillet 1453. Il avait épousé Jeanne de Valhuon, dont il eut plusieurs enfants, entre autres Pierre, qui devint chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem le 6 juillet 1444, et Bonne, qui épousa, dit-on, Martin de Beaulaincourt dit le Hardi.

Monstrelet est un écrivain médiocre, mais un chroniqueur estimable. Son style lourd et traînant n'a aucune des qualités de celui de Froissart, dont il est en quelque sorte le continuateur, ni de celui de Commines. Par contre, il est d'une grande exactitude et appuie souvent son récit par la reproduction d'actes importants, dont il reproduit en entier le texte; en racontant les affreuses querelles des Bourguignons et des Armagnacs, et les brigandages dont les deux partis se rendirent coupables et dont le pays à l'entour de Cambrai souffrit cruellement, il se montre très impartial, flétrissant également les excès des uns et des autres. Ses *Chroniques* constituent une source très précieuse pour la période dont elles s'occupent. Elles s'ouvrent par le récit du sacre du roi Charles VI, en 1380, et s'arrêtent, non en mai 1448, comme l'auteur en avertit lui-même (édit. de 1839, p. 537), mais en 1444, époque où son œuvre, d'après les meilleurs critiques, fut continuée par d'autres. En cet endroit, Monstrelet annonce qu'il commence son deuxième livre dans un passage où les défauts de son style sont faciles à saisir : « Pour lesquelles « ramener à mémoire et recordation vé- « ritable », dit-il, « je, Enguerrand de « Monstrelet, faisant ma résidence en la « cité de Cambrai, qui autrefois a pris « laborieux plaisir à faire mettre par

« écrit, par manière de chronique, les « merveilleuses aventures et vaillances « d'armes dignes de louange et recor- « dation advenues au très-chrétien « royaume de France, ès pays voisins et « ès marches lointaines, tant de la chré- « tienté comme d'autre loy, au mien « petit entendement, sans polir les cho- « ses, ni issir de la matière, mais mettant « le fait directement, et ensuivant les « récitations qui faites ou ont été faites « a moi par plusieurs hommes nobles et « autres notables personnes, et aussi par « rois d'armes, hérauts et poursuivants « dignes de foi et de crédence, qui ont « été présents aux besognes, me suis « remis à continuer et poursuivre ce « que longtemps avais et ai encommencé, « et à entendre les besognes pour com- « piler ces présentes histoires, qui se « comprennent, comme on pourra voir « à elles lire et ouïr, en batailles mor- « telles, désolations de plusieurs églises, « cités, villes ou forteresses, dépopula- « tion de moult de pays et autres mer- « veilles piteuses à recorder, dont les « vaillants et prudents hommes, tant « nobles comme autres, qui longuement « y ont exposé corps et biens et souffert « et enduré peine et travail au péril de « leurs corps qui grande partie d'iceux y « ont par vaillance ou par pitoyable « aventure misérablement fini leurs « jours, doivent être bien heureux et « guerdonnés en racontant leurs vail- « lances, bonnes renommées et nobles « faits, tant pour eux que leurs succes- « seurs... » et l'auteur continue (p. 537 de l'édit. 1839), exprimant des pensées très justes et très rationnelles, mais maladroitement agencées, et produisant le plus beau modèle de livre propre à plonger le lecteur dans un profond sommeil.

Son œuvre conserva longtemps une grande réputation, comme en témoignent les nombreuses éditions qui en furent publiées. Elles furent éditées à Paris, d'abord chez Antoine Vérard (vers 1470), en trois tomes in-folio; chez Jean Petit et Michel Lenoir, en 1512; chez François Regnault, en 1512; chez Chaudière, en 1572 (édition revue par Sauvage); chez Mettayer, en 1595; chez Orry, en 1603. On l'a traduite en anglais (Hafid, 1808; in-4°, 4 vol.), mais avec des erreurs grossières et des omissions fréquentes de faits essentiels. Depuis, Buchon en fit imprimer à plusieurs reprises un texte plus correct, mais où les noms de lieux et de personnes sont encore souvent défigurés (*Collection de chroniques*, tomes XXVI-XXXII. Paris, 1826-1827; 7 vol. in-8°; — *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*. Paris, 1839; grand in-8°). Depuis, Douët-d'Arcq en a republié, pour la *Société de l'histoire de France*, le texte, accompagné de pièces justificatives et suivi d'une bonne table alphabétique des personnes et des lieux (Paris, 1857-1862; in-8°, 6 vol.).

Alphoose Wauters.

Dacier, *Mémoire sur la vie et les chroniques d'Enguerrand de Monstrelet* (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XLIII, p. 535 et suiv.). — Dumersan, *Précis historique sur Enguerrand de Monstrelet et sur ses chroniques*, dans les publications de la Société de Cambrai, t. XIII, p. 67 (1808). — Wind, *Bibliotheek der Nederlandsche geschiedschryvers*, p. 71-75. — Une partie des renseignements que l'on possède sur Monstrelet proviennent de Le Carpentier (*Histoire de Cambrai et du Cambrésis*) et auraient grand besoin d'être confirmés.

MONT (*Dieudonné* **VANDER**), Van Dermonde, plus communément Déodat Delmont ou Del Monte, peintre, architecte, ingénieur et astronome, né à Saint-Trond, baptisé en l'église de Notre-Dame, le 24 septembre 1582, mort à Anvers, le 24 novembre 1644, non pas 1634, comme le dit, sans doute par inadvertance, Corneille de Bie, indication fautive reprise par Sandrart, Houbraken, Descamps et Nagler. Empressons-nous d'ajouter que l'erreur en question n'empêche pas l'auteur du *Gulden Cabinet* de donner sur le personnage quantité de détails biographiques intéressants.

Venu tout enfant à Anvers, où son père, Guillaume van Dermonde, appartint à la gilde de Saint-Luc en qualité d'orfèvre et de fondeur en caractères, Dieudonné fut, selon toute vraisemblance, le premier des élèves admis à l'atelier de Rubens, son aîné de cinq ans

à peine. Quand le futur chef de l'Ecole anversoise se mit en route pour l'Italie, son disciple fut du voyage. Peut-être même le suivit-il en Espagne, en 1603, ce qu'on pourrait déduire des termes d'une attestation délivrée par Rubens à son ancien élève, en 1628. Le maître y parle effectivement de *varias regiones, præsertim Italiam aliasque mundi partes.* Le document, dressé par le notaire Van Breuseghem, en présence de Juste d'Egmont et Guillaume Panneels, élèves de Rubens, vante les qualités de Déodat del Monte : son aménité, la ferveur de sa foi, sa correction, son application à l'étude. Au surplus, Vander Mont paraît avoir été un homme distingué, en dehors même de sa peinture, et si, d'une part, sa valeur scientifique ressort de ses connaissances en astronomie, en castramétation, dont parle De Bie, de l'autre on peut lire, sous le portrait inséré dans le *Gulden Cabinet* que, noble domestique du duc de Neubourg, il fut son peintre et son architecte général durant plusieurs années.

A quelle époque de la carrière de l'artiste se place cette période de présence à la cour de Wolfgang Guillaume? Nous ne saurions le déterminer avec certitude. Le retour de Vander Mont au pays natal semble avoir concordé avec celui de Rubens même, attendu qu'en 1609 a lieu l'admission du peintre dans la gilde de Saint-Luc où, bientôt, viennent se faire inscrire comme ses élèves Baudouin Claessens et Thomas Morren. En 1610, il appartient à la Sodalité des célibataires, établie chez les jésuites d'Anvers, et De Bie parle avec admiration des tableaux : le *Portement de la Croix* et l'*Adoration des Mages*, dont il orna la chapelle de cette confrérie. Le Palatin de Neubourg eut des rapports suivis avec les Pays-Bas, dont il brigua même le gouvernement général pour l'Espagne. Nous ne sommes pas éloigné de croire que le certificat délivré par Rubens, grand ami de Wolfgang Guillaume, n'eût pour objet d'être invoqué auprès de celui-ci.

L'unique toile connue de Vander Mont, une *Transfiguration*, peinte pour Notre-Dame d'Anvers, aujourd'hui conservée au musée de cette ville, ne porte aucune date. M. Vanden Branden assure que son auteur fut absent d'Anvers de 1612 à 1620. Nous ferons observer qu'en 1614 il était « consulteur » de la Sodalité des célibataires, et, tandis que de 1621 à 1626 il presente quatre élèves à la gilde de Saint-Luc, à dater de cette dernière année son nom ne paraît plus dans les *Liggeren*.

« Sa compétence en diverses sciences « naturelles et excellentes était telle », dit De Bie, « qu'il fut dans sa jeunesse, « en qualité d'ingénieur, au service du « roi d'Espagne, jouissant de toutes les « exemptions attachées à la charge, avec « dispense du service, et quand lesdites « exemptions lui furent supprimées, au « temps où divers emplois vinrent à dis- « paraître, Sa Majesté par rescrit exprès « adressé à son frère, le cardinal-infant « Ferdinand, fit connaître son désir « de voir Delmont maintenu en la Mer- « cède et franchise due à ses loyaux « services. Telle était la considération « qu'il avait su mériter par l'étendue et « la variété de ses talents ».

Outre les toiles déjà mentionnées, De Bie fonde son admiration pour le peintre sur une *Adoration des Mages*, décorant le maître-autel de l'église du couvent des Falcons, à Anvers, et sur « bien d'autres créations existant dans « les églises de la Flandre, du Hainaut, « de l'Artois, d'Italie et d'autres con- « trées ».

La valeur de ces appréciations élogieuses est impossible à contrôler en présence de la presque totale disparition des œuvres de Vander Mont. Seule, la *Transfiguration*, jadis à Notre-Dame, a subsisté.

C'est une composition développée, d'assez savante exécution, dont presque tous les éléments sont empruntés à la célèbre peinture de Raphaël. Vander Mont s'y révèle dessinateur correct, mais d'une froideur encore accentuée par la gamme peu sympathique de ses colorations. Il est intéressant de constater que l'influence de Rubens sur son élève se restreint à la période antérieure à

l'avènement de l'illustre peintre à la tête de l'Ecole. A nombre d'égards, la toile que nous apprécions évoque le souvenir des plus anciennes peintures connues de Rubens, de celles créées par le grand coloriste durant son séjour en Italie, spécialement à Mantoue. Le rapprochement est d'autant plus naturel qu'au nombre des peintures encore existantes de l'illustre peintre et connues comme ayant vu le jour à cette époque, figure une toile immense de la *Transfiguration*, appartenant au musée de Naucy, laquelle, tout récemment encore, passait pour être l'œuvre de Vander Mont. Pinchart, tout en maintenant l'attribution à l'élève, fut le premier à avoir le soupçon que cette peinture pouvait émaner du maître, chose qui ne nous paraît susceptible d'aucun doute. Assurément, la toile de Rubens a plus de souffle que celle de Vander Mont; pourtant elle reste entachée de plus d'un de ses défauts et, dans une mesure assez large, procède de la pensée raphaélesque. Son souvenir a dû préoccuper Déodat le jour où lui-même fut appelé à traiter le sujet.

Une grande cordialité semble avoir, jusqu'à la fin de la carrière du grand peintre, présidé à ses relations avec le disciple qui fut témoin de tous ses succès. Un des fils issus du mariage de Vander Mont avec Gertrude vanden Berghe fut tenu sur les fonts baptismaux par Isabelle Brandt, la première femme de Rubens, et sa fille devint l'épouse d'Albert, l'aîné des fils de l'illustre peintre.

Van Dyck a donné place au portrait de « Delmont » dans sa célèbre Iconographie. Ce portrait, reproduit en gravure par Lucas Vorsterman, nous montre l'artiste paré de la chaîne d'or et de la médaille qu'il tenait du duc de Neubourg, appuyé sur l'épée que lui donnait le droit de ceindre sa qualité de gentilhomme. Les mêmes particularités se constatent dans l'image gravée par C. Waumans, d'après une peinture de l'artiste lui-même, estampe insérée dans le *Gulden Cabinet* de De Bie. L'aspect de l'individu s'accorde avec le rang qu'il semble avoir occupé dans la société anversoise. Possesseur d'une belle fortune, sa demeure — encore existante dans la rue du Prince — était des plus imposantes. Il y rendit le dernier soupir, le 24 novembre 1644, ayant lu dans les astres, assure De Bie, l'heure de sa fin. Il eut des funérailles comme rarement en obtenaient les artistes.

Henri Hymans.

Cornelis de Bie, *Het Gulden Cabinet van de edele vry schilder-const* (Anvers, 1661). — *Catalogue du Musée d'Anvers*, 3e édit. — F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool* (Anvers, 1883). — Pinchart, *Voyage artistique en France et en Suisse en* 1865, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1868.

MONT (*Egide*), peintre d'Anvers, fixé à Rome en 1674, lors de l'admission d'Abraham Genoels parmi les membres de la confrérie, la fameuse « bande » des Flamands, où Mont avait reçu le surnom de *Brybergh*. Dans les listes de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, nous ne constatons point sa présence, à moins qu'Egide Mont ne fasse qu'un avec Egide Montuir, mis en apprentissage en 1672, l'année même où Genoels était admis à la maîtrise. Montuir n'étant devenu franc-maître que seize années plus tard, rien ne s'oppose à ce qu'il ait suivi à Rome son compatriote en 1674, bien qu'à la vérité Houbraken ne le mentionne point parmi les compagnons de voyage du fameux paysagiste. Les œuvres d'Egide Mont, De Mont ou encore Du Mont — comme écrit Nagler — nous sont inconnues.

Henri Hymans.

Houbraken, *Groote schouburgh der Nederlandsche schilders en schilderessen* (La Haye, 1753), t. III, p. 101. — Rombouts et van Lerius, *les Liggeren et autres archives de la gilde artistique de Saint-Luc, à Anvers*.

MONT (*Jean*), célèbre statuaire, élève de Jean Bologne, né à Gand dans le milieu du XVIe siècle, ne nous est guère connu que par les renseignements laissés sur cet artiste par Carl van Mander dans la biographie du peintre anversois Barthélemy Spranger de son *Schilder-Boeck*. C'est donc à la belle traduction, en langue française de ce livre, avec notes et commentaires, de M. Henri

Hymans, sous le titre : *Le Livre des peintres flamands*, que nous avons recours pour mettre en relief Jean Mont.

Depuis la mort du pape Pie V (1572), qu'il avait servi l'espace de vingt-deux mois, — dit Van Mander, — Sprangher (son nom est ainsi orthographié par lui, t. II, p. 132-137) qui, depuis cet événement, avait doté d'œuvres magistrales les églises Saint-Louis-des-Français, Saint-Jean in Porta Latina, et une petite église près de la Fontaine de Trevi, toutes à Rome, « avait pour ainsi dire perdu son temps, car il s'était logé chez un jeune négociant flamand de ses amis menant une vie un peu déréglée ; pendant quelques années, Sprangher ne fit pas grand'chose de bon ; il vécut au gré de sa fantaisie et ne travaillait que lorsque le moyen de s'amuser, c'est-à-dire l'argent, lui faisait défaut... Au moment où il songeait à entreprendre un grand travail, les peintures d'autel citées plus haut l'ayant rendu célèbre, il se fit que l'empereur Maximilien II, de noble mémoire, fit écrire à Jean Bologne, l'éminent statuaire de Florence, pour le prier de recommander à Sa Majesté deux jeunes gens, un peintre et un sculpteur, désireux de le servir dans l'exécution de certains grands travaux. Bologne avait connu Sprangher à Rome et s'était trouvé fréquemment avec lui au Belvédère, dans le palais du pape ; il le désigna et choisit comme statuaire, un de ses propres élèves, qui séjournait également à Rome, l'excellent et habile Jean Mont, de Gand en Flandre, un des plus grands génies de l'univers ; ce fut ce qui décida Sprangher à partir pour l'Allemagne. Il est très probable que, sans Jean Mont, Sprangher n'eût jamais quitté Rome, car il venait de prendre la ferme résolution de se mettre à l'étude. Songeant toutefois à l'appui d'un tel collaborateur, il n'hésita pas à entreprendre le voyage ».

Sprangher et son compagnon Jean Mont, le seul dont nous ayons à nous occuper ici, partirent de Rome en 1575, pour se rendre à Vienne. « L'empereur, — reprend Van Mander, — était alors à la Diète de Ratisbonne, où son fils, Rodolphe II, fut couronné roi des Romains. Au bout de quelques mois, à son retour à Vienne, il chargea Jean Mont de lui faire quelques modèles de cire et de terre et demanda à Sprangher des dessins et de petites peintures ».

C'est à nos compatriotes que le successeur de Maximilien II, mort en octobre 1576, confia la décoration de la faisanderie (*Fasanengarten*, actuellement le Luxembourg), qu'il venait de faire ériger hors des murs de Vienne. « Dans l'entretemps — élection de Rodolphe comme roi des Romains et mort de Maximilien —, Jean Mont et Sprangher, continue Van Mander, avaient travaillé dans le nouveau bâtiment, fait des figures de stuc, hautes d'environ 8 pieds, peint des figures à fresques, des compositions avec des personnages moins grands que nature, et d'autres bas-reliefs ». C'est ainsi que Jean Mont et son collaborateur Sprangher passèrent au service de l'empereur Rodolphe.

Six mois après l'élection de celui-ci, — reprend Van Mander, — « comme le temps était venu pour le souverain de faire sa joyeuse entrée dans sa capitale, Sprangher fut chargé par la municipalité d'ériger sur la Bauermarkt, un grand arc de triomphe. Jean Mont, qui était bon architecte, composa l'ensemble. Il modela des figures hautes de 8 à 9 pieds, qu'il bourra de foin et couvrit de terre glaise. De chaque côté étaient les images des empereurs Maximilien et Rodolphe, représentés au naturel, et d'autres statues, notamment un *Neptune*, figuré nu, dans une belle pose ; excellente création. A la partie supérieure de l'arc, au-dessus d'une ouverture circulaire, le sculpteur fit un *Pégase*, car les musiciens devaient jouer là lors du passage de l'empereur. Ce cheval était deux fois grand comme nature et placé à une très grande élévation. Toutes ces figures de terre étaient peintes à l'huile et semblaient être de marbre blanc »... « C'était un gigantesque ensemble, plus élevé que

les plus hautes maisons de la place, car les magistrats de Vienne tenaient à faire une œuvre grandiose, et, chose à noter, le tout fut parachevé en vingt-huit jours, bien que la pluie eût beaucoup contrarié les travaux ».

Jean Mont, sur les ordres de Rodolphe, suivit bientôt celui-ci à Linz. « Enfin, — toujours selon Van Mander, — la cour vint à Prague, où Jean Mont, après quelques mois, voyant qu'on le menait par le nez comme les buffles (*sic*), sans que l'on prît aucune résolution à son sujet, perdit patience et, sans prévenir personne, s'en fut pour ne plus revenir. Aux dernières nouvelles que l'on eut de lui, il était en Turquie et avait embrassé l'islamisme; une bien grande perte pour l'art, à cause de l'éminent génie et de la grande manière dont il fit preuve dans ses œuvres, qui suffisent à démontrer qu'il ne l'eût cédé à aucun statuaire ancien ni moderne, si l'occasion lui avait été fournie de se produire dans des travaux importants. J'avais été lié avec lui dès sa jeunesse, — termine Van Mander, — il était bon, serviable, ennemi de toute rudesse, mais peu endurant ».

Comme on le voit, Van Mander, qui était à même de donner les meilleurs renseignements sur la date de naissance et peut-être de mort de Jean Mont, n'en dit rien. Cependant, tout fait supposer que Mont était à peu près du même âge que Sprangher; or, celui-ci était né le 21 mars 1546. Nos deux compatriotes devaient donc avoir chacun environ la trentaine au plus, lorsqu'ils entrèrent au service de Maximilien II. Jean Mont fut remplacé auprès de l'empereur Rodolphe par le sculpteur Adrien de Vries, de La Haye, son condisciple, avec Pierre de Franqueville et d'autres, chez Jean Bologne, à Florence.

Mr H. Hymans, dont les commentaires et les notes de sa traduction française du *Livre des peintres* de Van Mander font autorité, n'accuse d'autres renseignements sur Jean Mont que ceux que renferme le livre du célèbre peintre-biographe flamand. Dlabacz appelle notre compatriote *Du Mont* dans *Allgemeines historisches Künstler Lexikon für Böhmen*, 1815. Cet auteur ne cite parmi ses sources que Sandrart et Dobrowsky's, *Böhm. Literatur*, B. I, S. II, s. 221.

Philippe Baert, bibliothécaire du marquis de Chasteler, dans ses notices éditées par de Reiffenberg, ne dit que ces mots au sujet de Jean Mont, en note à sa biographie de Jean Bologne : « Né « à Gand, fut sculpteur de l'empereur « Rodolphe II. Ayant essuyé quelques « disgrâces à la cour de ce prince, il se « retira à Constantinople et s'y fit maho- « métan ». Dans la table des ouvrages consultés par Baert, nous ne trouvons que l'édition primitive (Harlem, 1604; in-4°) du *Schilderboeck* de Van Mander.

Edm. Marchal.

MONTANUS (*David*). Voir BERGEN (*David* VAN).

MONTANUS (*Gérard*) ou VANDEN BERGHE, poète latin, né à Menin, en 1584, mort à Villagarcia (Espagne), le 19 septembre 1632. Entré dans la compagnie de Jésus le 16 décembre 1603, il enseigna la poésie en Belgique, puis en Espagne, où il fut aussi professeur d'éloquence des pages à la cour de Madrid. On a de lui : 1. *Elegiæ de victoria quam Vladislaus Poloniæ Princeps de Turcis, anno* 1620, *retulit*. Bzovius a inséré ces élégies dans ses *Annales Ecclesiæ*. — 2. *In Ferdinandum Monfortium Epigramma;* distiques signés en tête de : *Relacion de las fiestas que ha hecho el Colegio Imperial de la Compania de Jesus de Madrid en la Canonizacion de San Ignacio de Loyola, y San Francisco Xavier*. Madrid, Luiz Sanchez, 1622; in-4°. — 3. *Compendium Rhetoricæ sine dispendio. Ex Aristotele, Cicerone, Quintiliano, brevem ac claram singulorum capitum Cypriani Zoarij, S. J., summam Continens*. Madrid, Luis Sanchez, 1623, faisant suite à l'ouvrage suivant. — 4. *Metaphrasis poetica in Canticum Canticorum Salomonis*. Madrid, L. Sanchez, 1623; in-16. Ces poésies ont été insérées dans : *De cultu B. Mariæ Virginis* du P. Deslions, S. J., Naples, 1719. — 5. *Epigramma* de cinq distiques et des *Hendecasyllabi*, en tête du *Tertullianus* du P. L. de la Cerda, S. J.

(1624). — 6. *Epigramma* de huit distiques, en tête des *Adversaria Sacra* du P. de la Cerda (1626). — 7. *Centuria Epigrammatum in Martyres Societatis Jesu.* Le P. Alcazar rapporte 19 à 20 de ces épigrammes dans son *Historia de Provincia de Toledo*, II, p. 155, 225-227, 317-319; le P. Nieremberg en cite aussi plusieurs dans ses *Varones illustres*. On attribue à Gérard Montanus une des premières éditions du *Thesaurus verborum ac phrasium* du P. Barth. Bravo (1666). Le P. Sommervogel fait observer que si le P. Montanus a donné des éditions de cet ouvrage, sa première est antérieure à 1632, année de sa mort. Il a laissé en manuscrit : 1. *Commentarii in aliquot Senecæ Tragœdias;* 2. *Viridarium linguæ latinæ;* 3. *Ephemerides Bellorum Belgii;* 4. *Poemata varia.* On trouve de ses poésies manuscrites à la bibliothèque de l'Académie d'histoire de Madrid (liasse 228).

Émile Van Arenbergh.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. 1237.

MONTANUS (*Guillaume*) ou DU MONT, auteur ascétique, né à Ath en 1564, mort le 25 mars 1658 à Valenciennes. Il entra le 2 août 1584 au noviciat des jésuites et fut, durant trente-trois ans, père spirituel dans diverses maisons de cet ordre. Philippe Brasseur lui a consacré quatre distiques dans ses *Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum* (p. 109). On a de lui : 1. *Méthode à bien vivre.* Arras, 1608. — 2. *De la Confession sacramentelle.* Valenciennes, Jean Vervliet, 1619 et 1633; petit in-12. — 3. *De la vertu de patience et de son usage.* Valenciennes, 1619. Traduit en latin par le P. H. Lamormaini. Le P. Sommervogel fait remarquer que si la date qui se trouve dans le titre de la traduction est exacte, il y aurait encore une édition française de 1639. — 4. *La praticque des bonnes intentions, dernière édition, augmentée par l'autheur, et mise en meilleur ordre.* Douai, Balthazar Bellère, 1627; in-12. La première édition est antérieure à 1623. Cet ouvrage a été traduit en flamand par le P. Gér. Zoes, sous le titre : *De practiicke van de goede meyninghen.* Anvers, 1623. — 5. *La practicque des vertus chrestiennes.* Valenciennes, 1633. — 6. *Præsentatio perfecti religiosi, continens optima quædam documenta et media, quibus multi ex illis, ad magnam vitæ perfectionem pervenerunt.* Lille, Pierre de Rache, 1641; in-12. — 7. *Trois traités spirituels.* Valenciennes, Jean Vervliet, 1641; in-12. — 8. *Exercice de piété sur le Pater, l'Ave et le Credo.*

Émile Van Arenbergh.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. 1230.

MONTANUS (*Jean*), imprimeur à Nuremberg, né à Gand. Voir VANDEN BERGHE (*Jean*).

MONTE (*Philippe* **DE**), aussi DE MONS, et VON BERGEN, né en 1521, mort le 4 juillet 1603, un des plus grands musiciens belges, « celui », selon Fétis, « dont la réputation eut le plus « d'éclat et fut la plus répandue à la « fin du XVIe siècle ».

La question de son berceau est assez confuse. Apportons-y un peu de clarté. De Reiffenberg, auteur de la *Lettre à Fétis*, préconise la forme orthographique *Du Mont*, employée par Philippe Brasseur, et l'oppose à celle *de Mons*, qui implique prétenduement la cité où notre artiste vit le jour. Fétis se rallia à l'appellation *de Monte*, adoptée également par Boussu, et qui ouvrait aux investigations généalogiques une voie nouvelle. Jusqu'à plus ample information, la signature du maître fait foi. Or, celle qui clôt la dédicace d'un recueil de madrigaux à quatre voix, paru à Venise en 1581, est ainsi formulée : FILIPPO DE MONTE (1), au pluriel *de' Monti*. On pourrait s'en rapporter, faute de mieux, aux titres qui ornent les nombreuses publications du musicien, et qui offrent la même forme onomastique *de Monte*. Seulement, certaines variantes sont à constater. Le titre des *Sonnetz de Pierre Ronsard*, qui comporte exceptionnellement *de Mons*, engagea Fétis à reprendre

(1) Copié, en 1874, sur l'exemplaire rarissime de la *Libreria di san Marco*, à Venise.

cette orthographe. Avant lui, Sweertius, Foppens, son copiste, et Bullaert, contemporain du maître, vers la fin du XVIe siècle, avaient écrit indifféremment *de Mons* et *de Monte*, pour opter, de plein accord, en faveur de la capitale du Hainaut. Fidèles aux traditions locales, Hawkins, Walther, Kiesewetter et d'autres musicologues étrangers donnèrent également la préférence à Mons, en enregistrant de confiance des données qu'il leur était impossible de contrôler à distance. Tout récemment, Mr Léopold Devillers, auteur d'un *Essai sur la musique à Mons*, et mieux placé que tout autre pour vérifier les opinions émises, s'est rangé judicieusement du côté des partisans de l'orthographe *de Monte*.

Le premier toutefois qui, parmi nous, essaya de tirer des documents d'archives une preuve convaincante, feu le chevalier de Burbure, avait rencontré, à Malines, l'existence d'une famille *de Monte* : « En « 1549 », dit-il, « un maître Pierre de « Monte, fils de Philippe de Monte et « natif de Malines, quitta cette ville et « se fit inscrire dans la bourgeoisie « d'Anvers. La coïncidence des pré« noms du compositeur et du père de « maître Pierre de Monte est significa« tive ». Des recherches ultérieures lui firent abandonner son attribution : la famille malinoise s'appelait *Van Berghen*, donc *de Montibus*. Les doutes persistaient. En narrateur impartial et consciencieux, je signalerai un Philippe *Montanus*, chantre de Saint-Rombaut à Malines, en 1571, que l'auteur de *la Musique aux Pays-Bas* déterra, aux archives générales du royaume, dans une sèche nomenclature du personnel de cette église. S'agit-il d'un *Bergman?*

Une trouvaille peut-être décisive, à la fois pour le nom et le berceau de notre personnage, et due aux seuls documents écrits, est celle que fit, au commencement de ce siècle, un écrivain slave, Dlabacq, absolument désintéressé, cela va sans dire, dans la question en litige. Son *Lexique des artistes de la Bohême* la mentionne ainsi : « De Monte « (*Philippe*), chanoine et trésorier à « Cambrai, célebre compositeur, né en « 1521 à Malines, et non à Mons, dans « le Hainaut, comme le démontre la « liste des musiciens de la chapelle im« périale de l'année 1582, où il est « appelé Philippe de Monte, de Ma« lines ». Pareille découverte méritait, en somme, d'être prise en sérieuse considération. Seulement, Dlabacq n'avait-il pas mal lu? On se le demandait encore, quand, mû par le désir de clore définitivement le débat, je fis, en 1878, une démarche auprès de Mr Arneth, conservateur des archives de l'Etat à Vienne, et voici, en résumé, sa réponse :

« On ignore le lieu où est conservée « la liste des membres de la chapelle « impériale dont vous me parlez. Elle « ne se trouve pas dans nos archives. « [Suivent quelques constatations d'une « autre nature rejetées plus loin]. Ces « notes sont tout ce qu'on a pu décou« vrir sur Philippe de Monte. Les docu« ments qui s'y réfèrent ont été malheu« reusement détruits, il y a nombre « d'années ». Ce « nombre d'années » vise le laps de temps écoulé entre la consultation de Dlabacq et les recherches de contrôle dues à Mr Arneth. Sans ce désastre, il y aurait eu uniquement à fixer la version, flamande ou française, réclamée par la forme latine *de Monte*. Où l'érudit chanoine De Smet a-t-il pris le nom de *Vanden Berghe* qu'il attribue résolument à notre musicien? Les *de Monte*, s'appelant réellement ainsi, sont, il est vrai, assez nombreux en Flandre et en Brabant. Un seul exemple suffira : « Ghedaen t'Ypre, bij mij Pieter Van« den Berghe, priester ende notaris « apostolyck, 1508. P. De Monte ». Le dernier auteur qui se soit occupé de la question, Mr Alphonse Wauters, croit devoir assigner la ville de Bruxelles comme lieu d'origine de notre artiste : « Au début du XVIe siècle », dit-il, « vivait à Bruxelles un des homo« nymes du grand musicien, Philippe « de Mons, admis, en 1502, dans le « lignage patricien des Saint-Leews, élu « sept fois échevin de Bruxelles, de « 1506 à 1526, et nommé maire de « Merchtem en 1510. Il fut envoyé en « ambassade, en 1507, auprès de Maxi-

« milieu d'Autriche, alors en Allema-
« gne, et devint seigneur de Capelle-
« Saint-Ulric. Philippe de Mons ne
« serait-il pas un enfant naturel de ce
« patricien ou de l'un de ses neveux »? *Adhuc sub judice...*

Raphaël Sadeler, qui a gravé *ad vivum* e portrait du maître, nous apprend, à l'aide de cette précieuse effigie, qu'en 1594, Philippe de Monte avait 77 ans : « ÆTATIS SUÆ LXXVII ». Donc, né en 1517. Cette date, bien qu'émanée d'une source autorisée, ne saurait être acceptée comme véritable, parce que d'autres témoignages, dignes de foi, l'infirment notablement, à commencer par Dlabacq, qui place la naissance de l'artiste en 1521. Une médaille précieuse, parfaitement authentique, et rendant les traits de Philippe de Monte d'une façon qui sera expliquée ultérieurement, attribue, en 1584, à notre personnage 63 ans, ce qui porte la date de sa naissance à 1521, comme le dit Dlabacq. Or, par une étrangeté inexplicable, deux autres exemplaires existent de la gravure de Sadeler exécutée en 1594 : le premier portant 72 ans, ce qui nous mène en 1522, et le second 73 ans, ce qui nous conduit en 1521, soit exactement l'année de Dlabacq et celle de la médaille susdite; cette triple attestation doit être l'expression de la vérité.

Où Philippe de Monte fit-il son éducation musicale? Neuf fois sur dix, le lieu de naissance d'un musicien détermine l'école où il puisa les premières notions de son art. Si De Monte devint l'élève de Lassus, en partant sans doute d'une origine commune, il a dû, selon Fétis, le suivre à Anvers et y recevoir ses leçons, pendant les années 1544 et 1545. A l'intervalle mystérieux de près d'un quart de siècle qui sépare l'humble disciple de l'artiste perfectionné, en succède un autre d'une dizaine d'années fondé sur la date 1557, où parut un premier recueil de messes de Philippe de Monte qui induit à supposer que notre musicien fut attaché, en qualité de maître de chapelle, à l'une ou l'autre église de la métropole commerciale. L'objection se pose d'elle-même. Les typographes musicaux n'abondaient point alors aux Pays-Bas. De Monte a donc pu habiter au nord comme au midi de la Néerlande, voire à l'étranger, et y faire imprimer son volumineux manuscrit.

A partir de 1557, sinon plus tôt, s'ouvre une longue période marquée par le séjour du maître en Italie. En 1561, il y publie son premier livre de madrigaux à quatre voix. L'Italie n'était-elle point encore alors le rêve de tous les jeunes artistes? N'était-ce point là que, depuis deux siècles, nos musiciens avaient conquis un renom immortel? Coup sur coup des ouvrages de la plus haute valeur y sont lancés par Ph. de Monte, la plupart munis de dédicaces adressées à de hauts personnages et rédigées en langue italienne avec une certaine habileté pratique, acquise incontestablement au pays même. Ce qui se passa à Florence, en 1579, à l'occasion du mariage de François de Médicis, grand duc de Toscane, avec Blanche de Capella, nous montre à quel point le sentiment admiratif de ses anciens protecteurs avait persisté à travers la distance et les années. Douze sonnets furent mis en musique par autant de maestri réputés les meilleurs de l'époque, *di più pregati del secolo*, et édités, chez Angelo Gardane, à Venise. Or, la quatrième piécette : *Tutte le grazie*, fut confiée à de Monte, établi alors à Vienne, tandis que les onze autres furent attribuées à des artistes du terroir. Pourquoi cette exception en faveur d'un étranger? Evidemment à cause des excellents souvenirs laissés par le maître belge à la cour de Florence.

Au frontispice d'une des œuvres de Jean de Macque, l'auteur se dit « discipulo de M. Filippo de Monte ». C'est, présume-t-on, à la maîtrise de Saint-Vincent, à Soignies, que cette particularité intéressante de la vie active de notre artiste se produisit. Mais Jean de Macque débuta, à la cour de Naples, par les simples fonctions d'organiste, vers 1540. Peu de temps après, Philippe de Monte parcourait la péninsule, passant d'un palais à un autre, à

titre d'improvisateur habile ou de maître de concerts autorisé. S'il a atteint Naples, la même confraternité qu'on a supposé régner à Anvers entre Lassus et de Monte, aura pu exister là-bas entre De Monte et de Macque. Les principales compositions de ce dernier sont postérieures à cette étape supposée de Philippe de Monte à Naples.

Pour Ingolstadt, où l'on a cru que le maître fut établi pendant au moins cinq ans, parce qu'il y fit paraître, de 1569 à 1574, les premières éditions de ses cinq livres de motets, cette conjecture s'évanouit à la seule inspection de la date de son entrée à la chapelle impériale, où, contrairement aux écrivains qui ont prétendu qu'il dut passer d'abord par un poste inférieur, il parvint d'emblée à la direction suprême. Selon Bullaert, c'est par la puissante recommandation de Lassus qu'il arriva à cette grande position. D'après une nomenclature très complète et très authentique de la chapelle impériale, De Monte fut nommé *obrister Kappelmeister*, le 1er mai 1568, c'est-à-dire un an et demi après la mort de son prédécesseur, Jacques Vaet, arrivée le 8 janvier 1567. Une liste appartenant à cette dernière année n'offre aucun nom au poste de maître de chapelle, où pourtant figure le traitement d'un directeur intérimaire qui fut vraisemblablement notre De Monte. Dans sa lettre reproduite en partie plus haut, Mr Arneth assigne à sa nomination définitive la date du 8 décembre 1567. Quatre musiciens néerlandais le précédèrent en ce haut emploi : Arnold de Bruck, Pierre Massenus, Jean Guyot, dit *Castiletti*, et Jacques Vaet. Son successeur, Lambert de Sayve, fut le dernier maître qui appartînt à nos contrées. La chapelle impériale n'avait, en 1544, qu'un personnel de trente-sept membres qui, en 1556, s'éleva au chiffre de cinquante-six, et, en 1564, au chiffre de quatre-vingt-trois, pour retomber, lors de la mort de Mathias Ier, c'est-à-dire en 1619, à soixante membres. Cette phase brillante, appelée *Période néerlandaise*, offre une série nombreuse de maîtres et de vice-maîtres, de chantres et d'instrumentistes du plus éminent mérite. Après vient la *Période italienne*, à laquelle succéda définitivement la *Période allemande*.

L'intervention de notre grand artiste est manifeste à l'époque la plus glorieuse de la chapelle impériale. Peut être alla-t-il lui-même recruter aux Pays-Bas, selon l'habitude consacrée, le groupe si touffu de maîtres néerlandais où l'on distingue, à côté d'un organiste malinois, Paul de Winde, un altiste du nom d'Egide de Monte, un parent de notre personnage apparemment. A la parfaite homologation de sa phalange, à la profonde science du contrepoint qu'il aura su lui inculquer, il se sera évertué à joindre la haute pratique de l'art vocal, dont les Flamands possédaient encore alors le secret. Ce n'est point sans raison qu'un écrivain hollandais, admis à la cour de Philippe II, s'avisa de transformer, dans un poème latin peu connu parmi nous : *Mantua Carpentana*, le légendaire *Gallus cantat* en un *Belga cantat* formel. Deux ans après son installation, De Monte, heureux de pouvoir prouver sa reconnaissance, adressa, à Maximilien II, une messe de sa composition. Le souverain, flatté de cet hommage, lui fit octroyer un don de 50 florins. Ce fut le prélude d'une série d'œuvres qui portèrent son renom au nord de l'Europe, avec le même éclat dont il avait relui précédemment au sud.

Son *Pastor fido*, achevé en 1600, fut le chant de cygne du maître ; aucune œuvre postérieure, munie de son nom, n'est du moins signalée nulle part. Il est dédié à Ferdinand de Médicis, une preuve de plus des relations étroites qu'il avait su se créer, pendant son séjour en Italie, cette fois à la cour de Florence. Devenu vieux, épuisé d'ailleurs par trente-cinq ans de travaux multiples à la cour viennoise, de Monte paya enfin sa dette à la fragilité humaine, le 4 juillet 1603. Il avait 82 ans. Pressentant sa fin prochaine, il s'était démis, en faveur de son neveu, le 4 mars précédent, d'un canonicat affranchi de la rési-

dence et d'une charge de trésorier à la cathédrale de Cambrai, qu'il tenait de la munificence de son souverain. D'après Fétis, renseigné très exactement par Le Glay, Philippe de Monte, lors de son admission comme trésorier de l'église métropolitaine cambraisienne, laquelle eut lieu le 1er septembre 1572, *virtute precum imperialium*, se fit représenter par son fondé de pouvoir. On exigea, suivant l'usage, la preuve qu'il était né de parents en légitime mariage, ce qu'il fit, toujours par voie de procuration. Le 1er mai, il fut nommé chanoine, et il ne paraît pas qu'il aît quitté l'Allemagne pour venir visiter la cathédrale de Cambrai. Il a dû pourtant, je l'ai insinué, recruter aux Pays-Bas des chantres pour la chapelle qu'il dirigeait, car jusqu'ici il semble établi que Conrad de Bloc, qui grava son portrait *ad vivum*, n'a point voyagé en Germanie, comme le fit Raphaël De Sadeler.

« Rien sans peine », telle était sa devise. Il aimait à unir les titres de chanoine et de trésorier à ceux de *chori præfectus*, de *capellæ magister*, plus rarement de *phonascus*. Outre le traitement annuel de 360 florins attaché à son ministère à Vienne et à ses bénéfices lucratifs à Cambrai, Philippe de Monte avait la jouissance gratuite d'une habitation et recevait, tous les ans, une certaine somme pour l'entretien de trois chevaux mis à son service pour les voyages officiels qu'il avait à faire. Il a donc dû, tout porte à le croire, laisser un héritage assez considérable, accru encore par le produit de ses œuvres éditées en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, etc. Nulle part, toutefois, il n'est question de parents, même éloignés, hormis le neveu qu'il favorisa d'une façon toute particulière. De ce côté-là, on pourra arriver peut-être à résoudre le problème, si controversé, de son lieu natal.

Une poète inspirée, originaire d'Angleterre et installée à Prague, a consacré au glorieux artiste, dont elle fut l'élève et qu'elle nomme « le premier « des musiciens de son siècle », une série de distiques latins dont je crois devoir détacher les trois plus caractéristiques :

Amphion mollis, tu cantu Numinis iram;
Orpheus tu lapides, imo Acheronta, moves.
Cæsaris hoc succum Rodolphi tota fatetur
Aula; nec hoc ipsum splendida Roma negat.
Gallia te celebrat; te tellus Itala laudat,
Ingeniique tui cantat Herus opes.

A un autre point de vue, l'incise du vers initial : « cui nomen *de Monte* », émanée d'une personne qui a connu de près le maître néerlandais, me semble significative.

Dans ses *Sidera Hannoniæ*, Philippe Brasseur lui voue des éloges. La dédicace des *Sonnetz de Pierre Ronsard* contient ces lignes flatteuses, dues à Jacques-Antoine De la Chapelle : « Je n'ay « point besoin de tenir beaucoup de « langage des louanges de l'Autheur, « le nom du quel est, par ses œuvres « publiées, assez illustre en tous les en- « droits de l'Europe, car vous mesmes « [un prélat français indénommé] ouïant « et goûtant ce nouvel ouvrage, que de « sa part je vous présente, jugerez assez « de la valeur et du mérite de l'ouvrier ». A leur tour, la peinture et la gravure ont célébré le mérite exceptionnel du musicien. Un portrait à l'huile de lui se trouvait, en 1780, dans l'église métropolitaine de Cambrai. Selon toute vraisemblance, ce portrait aura disparu, peu après, dans la tourmente révolutionnaire, car il n'est signalé dans aucune collection particulière ou publique. Le distique suivant se lisait au-dessous de l'effigie :

Cernimus excelsum, monte, arti et nomine Montem,
Quo musæ et charites constitueris domum.

Cinq portraits gravés de Philippe de Monte sont décrits sommairement par Fétis : « Le premier, par Raphaël de « Sadeler, a été fait à Vienne, d'après « nature, en 1594; il a servi de type à « tous les autres (1). Il fut reproduit « avec un rare talent de burin, par « Théodore de Bry, dans la troisième « partie des *Icones illustrium virorum* de « Boissard ; mais on n'y trouve point « l'inscription qui fait connaître l'époque

(1) Il porte le même distique latin qu'offrait le portrait de Cambrai. Le nom *De Monte* y est tracé intentionnellement en grandes capitales.

« de la naissance de Philippe, comme à « celui de Sadeler. Vient ensuite celui « de Larmessin, dans l'*Académie des « sciences et des arts*, de Bullaert, copie « exacte de celui de Théodore de Bry; « puis la gravure médiocre de celui qui « se trouve dans le *Thesaurus virorum « eruditorum clarorum*, de Freher. Celui « de Larmessin a été reproduit dans la « *Bibliotheca belgica*, de Foppens; mais « la planche, retouchée par une main « maladroite, n'offre que de mauvaises « épreuves. Caldwald a fait une bonne « copie de celui de Sadeler, avec l'ins- « cription, pour l'*Histoire générale de la « musique*, de Hawkins ».

Une sixième effigie, la plus importante peut-être de toutes, réclame une description moins laconique : elle a déjà servi ici à la détermination de la date de naissance de l'artiste. C'est une médaille en plomb, sorte de spécimen de celle qui a dû être coulée en bronze ou en or. L'auteur en est Conrad Bloc, un de nos meilleurs graveurs, qu'on croit originaire de Gand. La tête, éminemment caractéristique, du maître est chauve, et la saillie que le burin lui a donnée permet d'apprécier exactement la conformation de son front, caché ailleurs sous la visière d'un disgracieux bonnet. Cette tête, d'un dessin vigoureux et d'un modelé délicat, a été pour ainsi dire moulée sur nature, pour être rapetissée ensuite aux proportions d'une mince médaille. A l'envers s'offre le buste du musicien, entouré de la légende : PHIL : DE MONTE. CHORI. MVSI. CÆS. PRÆF. Sous le buste, en creux : AET 63. C. B. F., c'est-à-dire *Conradus Bloc fecit*. Au revers, le serpent mystique mordant sa queue, symbolisation de l'éternité. Autour, la légende : NON. OMNIBUS, sous-entendu *similis* peut-être. A l'exergue : 1584. Cette curieuse pièce a une physionomie néerlandaise fort accusée. On ne connaissait de Conrad Bloc aucune œuvre, entre les années 1581 et 1589. La médaille, récemment exhumée, comble non seulement une lacune dans la période active du graveur flamand, mais elle nous montre De Monte plus jeune de dix ans que l'effigie burinée par Sadeler.

S'il est vrai, comme le présume Mr Ed. Fétis, que l'artiste a mené, en Italie, une vie quasi insouciante, « visitant les « villes les plus intéressantes sous le « rapport des arts, sans trouver d'em- « ploi, sans en chercher peut-être », il y a créé, en tous cas, et en se jouant pour ainsi dire, une série d'œuvres éminentes, qui lui permirent de réaliser pleinement l'*otium cum dignitate*. Celles qu'il produisit pendant les trente-cinq ans qu'il gouverna la chapelle impériale, à Vienne ou à Prague, sont bien plus considérables, plus mûries, plus pensées, et j'oserai ajouter plus hardies, comme jaillies du fond d'un bien-être qui ne connaît point le souci du lendemain, au milieu du déploiement d'un prestigieux ensemble vocal et instrumental où il donnait et recevait tour à tour l'impulsion, et, ce qui a dû l'aiguillonner surtout, à l'ombre protectrice d'un souverain intelligent et sympathique aux arts.

La musique de concert ou de chambre allait subir, vers la fin du XVIe siècle, en Italie surtout, une marquante transformation. De Monte, avec son *mens divinior* d'artiste supérieur, la pressentait vivement, et, tout en y contribuant dans la mesure du possible, il ne se dissimulait pas les difficultés et les déboires inhérents à sa tâche, car, bien qu'il excellât dans le genre, il avouait, avec une humilité touchante, qu'il était resté bien au-dessous de l'objectif visé par les esprits investigateurs : « Chacun « a voulu », écrit-il à Rodolphe II, « trouver du neuf et atteindre la perfec- « tion. Eh ! que nous sommes loin des « régions sublimes auxquelles on pour- « rait parvenir ! Je suis un de ceux qui, « faisant de la musique une profession, « ont essayé de lui ouvrir une voie nou- « velle, pour charmer et distraire à la « fois ceux que les affaires de la poli- « tique absorbent. Or, plus j'ai déployé « d'efforts, plus je me suis senti écarter « du but que je m'opiniâtrais à pour- « suivre (1) ».

(1) Le texte original de cette dédicace a été transcrit par moi, à Venise, sur un recueil de madrigaux de Philippe de Monte, datant de 1580.

Un obstacle sérieux entravera longtemps encore l'élan de ceux qui voudraient étudier, dans toutes leurs manifestations multiples, les œuvres de nos anciens compositeurs : leur publication en parties séparées. Superposer ces parties, autrement dit les mettre en partition, est non seulement un labeur très grand et qui nécessite une initiation spéciale, mais qui se dérobe fatalement aux plus sérieuses tentatives, en ce que les diverses divisions vocales ou instrumentales d'une composition se trouvent souvent disséminées et hors d'atteinte, dans les dépôts bibliographiques privés et publics de l'Europe. Il faudra s'en rapporter provisoirement à des musicologues autorisés qui, comme William Ambros, ont passé leur existence à réunir et à approfondir courageusement ces *membra disjecta* des chefs-d'œuvre néerlandais de jadis. Son appréciation scientifique et artistique de l'œuvre de Philippe de Monte est formulée de la plus admirable façon. Partant des similitudes qu'offre le madrigal : *Da bei rami scendea* avec celui d'Archadelt : *Bianco e dolce cigno :*

« Là aussi », dit-il, « comme les oiseaux d'un continent inconnu venant se poser sur le navire qui approche, apparaissent déjà certaines harmonies qui annoncent la venue d'une nouvelle période d'art. Avec cela, ces aggrégations de sons nouvelles ont une sonorité pure, harmonieuse, elles sont irréprochables dans leurs combinaisons ; et, ce qui est particulièrement remarquable, sans ostentation aucune, sans recherche laborieuse de la nouveauté, sans qu'on aperçoive ce désir d'expérimenter — souvent maladroitement — des procédés nouveaux par où Cyprien de Rose, Monteverde, Gesualdo di Venosa ont maintes fois gâté leurs compositions ; ces hommes, d'un talent si supérieur, semblent avoir poussé avec trop d'ardeur vers l'art nouveau et n'ont pu éviter ainsi les écueils ou les gouffres sur leur route. Les motets de Philippe de Monte se rapprochent plutôt de l'ancien style d'église, c'est-à-dire du style qui était alors en usage généralement dans la temple ; ils sont étrangement doux, d'un caractère attachant et plein d'onction. Tandis que, dans les madrigaux, à travers le tissu polyphonique, transparaît déjà distinctement la mélodie homophone ; que les vers commencent à se modeler selon les lois de la période musicale mélodique ; que ces membres ou ces phrases mélodiques — homophones essentiellement, se répètent, etc., — dans les motets la polyphonie roule vague sur vague, en de multiples enchaînements, en des combinaisons imitatives des voix. Mais ici aussi, l'ordonnance est souvent singulièrement belle, comme dans le morceau : *O Domine Deus, bonum incomprehensibile*, appartenant à la collection de motets (4e livre) parue, en 1557, chez les fils d'Antoine Gardane ; la première partie de cette pièce s'ouvre par une sorte de petit prélude, en harmonies pleines, de toutes les voix ; celles-ci font leur rentrée, ensuite, dans la forme traditionnelle de la fugue. On ne peut faire un reproche à Philippe de Monte de sacrifier parfois la rigueur de l'imitation à l'harmonie de l'ensemble et à la conduite naturelle des voix ».

Conséquence naturelle de ce que je viens de constater, la plupart des musicographes allemands ou s'abstiennent de mentionner notre maître, ou se bornent à l'appeler sommairement « einer der grösster niederländischen Contrapunktisten ». L'appréciation de l'espagnol Cerone, auteur du *Melopeo*, celle de l'italien Pittoni, qui a délaissé au Vatican un répertoire biographique musical, et de quantité d'autres écrivains musicaux étrangers, sont tout aussi restreintes. Parmi nous, Fétis s'attache à vanter les madrigaux de Philippe de Monte « sous le rapport de la pureté de l'harmonie et sur celle du rythme ; mais il leur préfère les motets empreints d'une noble simplicité de style ». A l'en croire, une partie des œuvres de l'éminent compositeur serait restée en manuscrit aux archives de la chapelle impériale à Vienne.

Le nombre des ouvrages imprimés est

considérable : messes, motets, madrigaux, chansons. En voici une nomenclature forcément encore incomplète : tant de dépôts bibliographiques sont encore à compulser.

Messes. 1. *Missarum quinque, sex et octo vocum liber primus.* Anvers, 1557; in-fol. Fétis dit qu'une deuxième édition a été faite de ces messes, dans la même ville, chez les héritiers de Pierre Phalèse, en 1628. L'information est erronée, quant aux *héritiers* de Pierre Phalèse, si elle ne l'est point pour l'édition elle-même. — 2. *Missa ad modulum Benedicta es, sex vocum.* Anvers, Christ. Plantin, veille des calendes de Novembre 1579. Fétis indique la date de 1580. C'est, selon Goovaerts, celle de l'impression de la messe de 1579, qu'à son tour il dit être un tiré à part de la huitième messe du grand recueil (?) de 1578. — 3. *Liber I° missarum I.* Anvers, Christ. Plantin, 1587; in-fol. Fétis donne l'année 1588 et ajoute ce complément de titre : *Cum quatuor et quinque vocibus concinnatæ.* Il dit en outre que ce recueil de messes a été réimprimé d'après une édition d'Ingolstadt dont il ignore la date.

Motets. *Sacræ cantiones seu motectæ, 5 vocum, lib. I.* Ingolstadt, 1569; in-4°. — *Sacrarum cantionum quinque vocum, liber secundus. Ibid.*, 1571; in-4°. Idem, *lib. III. Ibid.*, 1573; in-4°. Idem, *sex vocum, lib. IV. Ibid.*, 1573; in-4°. Idem, *quinque vocum, lib. V. Ibid.*, 1574; in-4°. Ces cinq livres de motets, dit Fétis, ont été réimprimés à Venise : *Il... libro dé motetti a cinque e sei voci* (1572-1579). Des éditions des mêmes cinq livres de motets, que Draudius désigne sous des titres latins, ont aussi paru à Venise, chez les fils de Jérôme Schott, de 1572 à 1576, selon Fétis. Je connais les livres II, III, IV et V, tous quatre des premières éditions, trois en latin, imprimés chez Jérôme Schott, un en italien paru chez les fils d'Antoine Gardane : *Sacrarum cantionum, cum quinque vocibus, quæ vulgò motetta nuncupantur. Liber secundus, nunc primùm ab ipso lucem æditus.* Venise, Hieronimus Scotus, 1575; 5 part. in-4° obl.; — *Id. Liber tertius, nunc primùm ab ipso in lucem æditus.* Venise, Hier. Scotus, 1574; 5 part. in-4° obl.; — *Il libro quarto de motetti a cinque voci, novamente composti et dati in luce.* Venise, fils d'Antonio Gardano, 1575; 5 part. in-4° obl. Avec dédicace; — *Sacrarum cantionum, cum quinque vocibus, quæ vulgò motetta nuncupantur. Liber quintus. Nunc primùm ab ipso in lucem æditus.* Venise, Hier. Scotus, 1579; 5 part. in-4° obl. — Citons ensuite : *Id. Liber sextus, nunc primùm æditus.* Venise, Ang. Gardane, 1584; in-4°. Ce recueil contient vingt-huit motets; *Sacrarum cantionum, cum sex et duodecim vocibus, quæ vulgò motecta nuncupantur, nunc primùm æditus, liber primus.* Venise, [Ang. Gardane?], 1585; in-4° obl. Renferme vingt-neuf motets à six voix, deux à dix et un à douze (1).

Madrigaux. 1. *Il quarto libro de madrigali, a quatro voci, novamente composti et dati in luce.* Venise, Angelo Gardano, 1581; 4 part. in-4° obl. Avec dédicace. — 2. *Il primo libro de' madrigali a cinque voci.* Venise, 1561; in-4° obl. Le deuxième livre de ces madrigaux à cinq voix, dit Fétis, a été publié dans la même ville, en 1567; in-4°; le troisième, en 1569, et fut réimprimé en 1576; le quatrième livre parut en 1574 et fut réimprimé en 1581; le cinquième livre en 1574; le sixième, en 1577, réimprimé en 1588; le septième, en 1583, réimprimé en 1586, tous in-4°. Les neuvième, dixième, onzième, douzième et treizième livres, tous à cinq voix, furent publiés chez le même (?), depuis 1581 jusqu'en 1587. Il y a aussi des éditions de tous ces livres de madrigaux à cinq voix, publiées à Venise, chez les héritiers de Jérôme Scott, depuis 1576 (2) jusqu'en 1588. On trouve, dans la bibliothèque du lycée communal de musique de Bologne, le *dix-neuvième* livre de madrigaux à cinq voix (Venise, Ang. Gardane, 1588). Le titre

(1) Les madrigaux spirituels, bien que formant aussi des sortes de motets, sont mentionnés dans le groupe des madrigaux mondains.

(2) La partie de ténor d'une édition de 1576, parue chez Scott, à Venise, a été réimprimée en 1570! Par suite de ces interpolations et de ces éditions factices, nombreuses apparemment, la bibliographie de notre De Monte demeurera longtemps incomplète, sinon inextricable.

de quelques-unes de ces éditions et rééditions est ainsi formulé : *Il primo libro de' madrigali, a cinque voci, novamente ristampati.* Venise, hér. de Girolamo Scotto, 1580; 5 part. in-4° obl.; — *Il secondo libro delli madrigali, a cinque voci, novamente ristampati.* Ibid., 1580; 5 part. in-4° obl. Il y a une édition de 1570; — *Il terzo libro delli madrigali, a cinque voci.* Venise, Scotto, 1570; in-4°; — *Il quarto libro de madrigali, a cinque voci, novamente composti. Liber quinto.* Venise, fils d'Antonio Gardano, 1574; 5 part. in-4°. Dédicace. Fétis a connu de ce cinquième livre de madrigaux à cinq voix, une édition parue, en 1577, à Nuremberg, in-4°; *Il sesto libro delli madrigali, a cinque voci, novamente composto.* Venise, Angelo Gardano, 1575; 5 part. in-4°; — *Il settimo libro delli madrigali, a cinque voci, novamente ristampato.* Venise, Ang. Gardano, 1583; 5 part. in-4°; *L'ottavo libro delli madrigali, a cinque voci, da lui novamente composti et dati in luce.* Venise, hér. de Girolamo Scotto, 1580; 5 part. in-4° obl., avec dédicace; — *Il nono libro de' madrigali, a 5 voci, noramente posti in luce.* Ibid., 1580; 5 part. in-4°, avec dédicace; — *Il decimo libro delli madrigali a cinque voci, novamente posti in luce.* Ibid., 1581; 5 part. in-4°, avec dédicace; — *Il terzo decimo libro delli madrigali, a cinque voci, novamente posti in luce.* Venise, Angelo Gardano, 1588; 5 part. in-4°. Fétis n'a pu mettre la main sur un exemplaire des livres quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième et dix-huitième, lesquels doivent être rarissimes. — 3. *Il primo libro de' madrigali a sei voci.* Venise, 1565; in-4°. « Le « second livre », d'après Fétis, « parut « dans la même ville, en 1568; le troi- « sième, en 1570, et fut réimprimé en « 1576; le quatrième, en 1576; il y a eu, « je crois, une édition antérieure; le cin- « quième, en 1579; le sixième, en 1582; « le septième m'est inconnu; le huitième « à Venise, en 1592, tous in-4°. Dla- « bacq assure que tous ces ouvrages ont « été imprimés aussi à Ingolstadt ». Voici, pour les éditions vénitiennes, quelques titres complémentaires et rectificatifs : *Il primo libro delli madrigali, a sei voci, novamente ristampato.* Venise, hér. de Girolamo Scotto, 1582; 6 part. in-4°; — *Il secondo libro delli madrigali, a sei voci, di nuovo da lui composti et dati in luce.* Venise, Girolamo Scotto, 1569; 6 part. in-4°; — *Il terzo libro de madrigali a sei voci, novamente da lui composti et dati in luce.* Venise, Angelo Gardano, 1576; 6 part. in-4°; — *Id., Di Filippo de Monte, etc., Il terzo novamente ristampato.* Venise, Angelo Gardano, 1585; 6 part. in-4°; — *Il quarto libro de' madrigali a sei voci, insieme alcuni à sette, novamente composti et dati in luce.* Ibid., 1580; 6 part. in-4°, avec dédicace. — 4. *Il primo libro de' madrigali spirituali, a cinque voci, novamente composti.* Venise, Angelo Gardane, 1581; in-4°. — 5. *Il secondo libro de' madrigale a sei et sette voci, novamente composti et dati in luce.* Venise, Angelo Gardane, 1589; 6 part. in-4° avec dédicace.

Madrigaux, chansons et sonnets. 1. *La Fiammetta, canzone... insieme altri canzoni et madrigali vaghissimi, a sette voci, con uno Echo a otto. Novamente composti et dati in luce. Libro primo.* Venise, Angelo Gardano, 1598; 7 part. in-4°. — 2. *Musica sopra Il pastor Fido... ore si contengono canzoni et madrigali vaghissimi, novamente composti et dati in luce. Libro secondo, a sette voci.* Venise, Angelo Gardano, 1600; 7 part. in-4°. — 3. *Sonnets composés par Pierre de Ronsard et mis en musique à cinq, six et sept parties.* Louvain, Pierre Phalèse; Anvers, Jean Bellère, 1575; in-4°. Les bibliographes citent aussi l'édition suivante : *Sonnetz de Pierre Ronsard, mis en musique à cinq, six et settième (sette?) parties.* Louvain, Pierre Phalèse, 1576; in-4°.

Hymne ou cantate. Dlabacq mentionne une œuvre de circonstance, écrite par Philippe de Monte, pour la consécration d'un nouvel archevêque, et imprimée à Prague en 1593; in-4°.

Quant aux œuvres du maître insérées dans des recueils dus à divers collaborateurs, voici une liste succincte de ces dernières par ordre chronologique :

1. *Madregali, ariosi a quattro voci.* Venise, 1560. — 2. *Thesauri musici to-*

mus tertius. Nuremberg, 1564. — 3. *Il Verso libro delle Fiumine, madrigali a cinque voci*. Venise, 1568. — 4. *Vingt-troisième livre de chansons à 4 et 5 parties*. Paris, 1569. Deuxième édition en 1583. — 5. *Dixième livre de chansons à quatre parties d'Orlande de Lassus*. Paris, 1569. Deuxième édition en 1583. — 6. *Dix-neuvième livre de chansons à quatre et à cinq parties*. Paris, 1569. Deuxième édition en 1573, troisième édition en 1581 (1). — 7. *Second livre de chansons à quatre et cinq parties d'Orlando de Lassus*. Louvain, 1570. — 8. *Mellange de chansons à 5-8 parties*. Paris, 1572. — 9. *Livre de meslanges de chansons par Jean Castro*. Louvain, 1575. — 10. *Musica di XIII autori illustri, a cinque voci*. Venise, 1576. — 11. *Trionfi di musica, a sei voci*. Lib. I. Venise, 1579. — 12. *Theatrum musicum Orlandi de Lassus, a 4, 5 et plurium vocum. Lib. I*. Lyon, 1580. — *Vingt-uniesme de chansons à 4 et 5 parties*. Deuxième édition. Paris, 1581. — 14. *Harmonie celeste a 4-8 voci raccolte per Andrea Pevernage*. Anvers, 1583. — 15. *Musica divina, a 4-7 voci raccoltà da Pietro Phalesio*. Anvers, 1583. — 16. *Il Lauro verde, madrigali a sei voci*. Ferrare, 1583. — 17. *Harmoniæ miscellæ cantionum sacrarum*. Nuremberg, 1583. — 18. *Symphonia angelica a 4-6 voci*. Anvers, 1585. — 19. *Corona da dodeci sonetti*. Venise, 1586. — 20. *Armonia di scelti authori a sei voci*. Venise, 1586. — 21. *Sdegnosi ardori, a cinque voci*. Munich, 1586. — 22. *Spoglia amorosi, madrigali a cinque voci*. Venise, 1588. — 23. *Liber secundus gemmæ musicalis, 4-6 et plurium vocum*. Nuremberg, 1589. — 24. *Musicale essercitio di Ludovico Balbi, a 5 voci*. Venise, 1589. — 25. *Missæ quinque, quinis vocibus a diversis compositæ*. Nuremberg, 1590. — 26. *Tertius gemmæ musicalis liber*. Nuremberg, 1590. — 27. *Corollarium cantionum sacrarum, 5, 7, 8 et plurium vocum*. Nuremberg, 1590. — 28. *La Ruzine, canzone di Filippo de Monte, insieme un altra di Ciprino de Rose et altri madrigali di diversi autori a 6 voci*. Venise, 1591. — 29. *Il lauro verde, madrigale a sei voci*. Anvers, 1591. Edition semblable à celle de Ferrare, sauf quelques additions. — 30. *Dialogi musicali di diversi, a 7-12 voci*. Venise, 1592. — 31. *Il Lauro verde, madrigali a 6 voci*. Venise, 1593. — 32. *Sinfonia olympica, madrigali*. Anvers, 1594. — 33. *Musica divina, a 4-7 voci*. Anvers, 1595. — 34. *Madrigali a otto voci*. Anvers, 1596. — 35. *Paradiso musicale di madrigale e canzone a cinque voci*. Anvers, 1596. — 36. *Thesaurus litaniarum, a 4-6 et plurium vocum*. Munich, 1596. — 37. *Fiori del giardino, a 4-9 voci*. Nuremberg, 1593. — 38. *Le rossignol musical des chansons, à 4-6 parties*. Anvers, 1597. — 39. *Sacræ symphoniæ, a 4-8, 10, 12 et 16 vocibus*. Nuremberg, 1598 et 1600. — 40. *Il Trionfo di Dori, a sei voci*. Venise, 1599. — 41. *Ghirlanda di madrigali a sei voci*. Anvers, 1601. — 42. *Nervi d'orfeo, a 5 et 6 voci*. Leiden, 1605. — 43. *Hortulus musicalis, a 5-8 et pluribus vocibus*. Munich, — 44. *Odæ suavissimæ* [1610]. — 45. *Promptuarii musici sacras harmonias, moteta a 5-8 vocum*. Argentinæ, 1611. — 46. *Musikalische Streit Kräntzlein*. Nuremberg, 1612. — 47. *Nova musicæ organicæ tabulatura*. Bâle, 1617. — 48. *Triomphus de Dorothea*. Leipzig, 1619. — 49. *Florilegii musici portensis, moteta, a 5-8, 10 vocum*. Leipzig, 1621. — 50. *Florilegium musicum motectorum. Liber primus*. Bamberg, 1631.

La *Sammlung älterer Musik* de Dehn, la *Collectio Batavorum musicorum* de Commer, le *Trésor musical* de Van Maldeghem, offrent un choix de compositions de Philippe de Monte, traduites en notation moderne et mises en partition. En fait d'adaptations instrumentales, je citerai seulement les arrangements pour luth fait du vivant de notre musicien : 1. *Novæ tabulæ*, de Jules Barbetta. Strasbourg, 1582; in-fol. — 2. *Pratum musicum*, d'Emmanuel Adriaenssen. Anvers, 1584, 1592, 1600. — 3. *Florilegium*, d'Adriaen Dens. Cologne, 1594; in-fol. — 4. *Florida*, de Joachin

(1) C'est exceptionnellement que je cite ces éditions, à cause de leur importance. Les autres mentions de ce genre grossiraient démesurément cette laconique nomenclature.

van den Hove. Utrecht, 1601; in-fol. — 5. *Flores musicæ*, de Johan Rude. Heidelberg, 1600; in-fol.

Edmond Vander Straeten.

MONTE (*Pierre* **DE**), écrivain ecclésiastique. Voir DU MONT DE BURET (*Pierre*).

MONTFORT (*Jean* **DE**). Voir MONFORD.

* **MONTGAILLARD** (*Bernard* DE PERCIN DE), prédicateur, abbé d'Orval, né à Montgaillard, dans le diocèse de Toulouse, en 1563, mort à Orval, le 8 juin 1628. Il était fils de Bertrand de Percin, seigneur de Montgaillard, et d'Antoinette Du Vallet, et appartenait ainsi à une des familles les plus distinguées de la Guyenne. Bernard montra un goût précoce pour l'étude, au point de terminer, à l'âge de douze ans, ses humanités et sa philosophie. A seize ans, en 1579, il entra dans l'ordre des Feuillants, que Jean de La Barrière venait de fonder et qui se distinguait par la sévérité excessive de sa règle. Celle-ci interdisait la viande, le poisson, le beurre et les œufs ; la seule nourriture consistait en potages et en légumes cuits à l'eau; il n'y avait qu'un seul repas par jour, après le coucher du soleil; de plus, les Feuillants portaient cilice et couchaient sur des planches nues, avec un escabeau pour oreiller. La pratique de ces austérités épuisa le jeune Bernard, au point que le pape lui enjoignit de quitter le noviciat pour se livrer à la prédication. Montgaillard prêcha à Rieux, à Toulouse, à Rhodez et à Rouen, avec une foi communicative et s'acquit rapidement une grande célébrité par le nombre de protestants qu'il parvint à faire rentrer dans l'église catholique.

L'ayant entendu à Paris, aux Augustins, dans l'assemblée des chevaliers du Saint-Esprit, Henri III et Catherine de Médicis lui firent prêcher le Carême à Saint-Germain-l'Auxerrois. Il fit également des sermons à Saint-Gervais et à Saint-Séverin, où il opéra une foule de conversions. « L'ardeur naturelle de « son tempérament », dit un de ses biographes, « augmentée par ses austé- « rités extraordinaires, le conduisit jus- « qu'à l'exaltation. Les dérèglements de « la cour, l'indifférence de la bourgeoisie, « l'abrutissement du peuple enflammè- « rent son zèle. Sa voix trouva de l'écho « et bientôt son nom devint populaire. « Les dames de la cour s'engouèrent « aussi de lui et lui firent une telle répu- « tation que Henri III lui offrit, mais » en vain, les évêchés d'Angers, de « Pamiers et l'abbaye de Morimond ». Bernard avait reçu une dispense pontificale pour prendre la prêtrise à dix-neuf ans. Ses succès ne furent sans doute pas étrangers aux démarches qu'Henri III fit pour attirer les Feuillants à Paris et qui finirent par aboutir. Jean de La Barrière s'y rendit en effet en 1588 avec ses moines.

C'était l'époque où la Ligue achevait de déchirer Paris. Montgaillard embrassa chaudement le parti de cette association, dont l'enthousiasme pour la défense de la religion répondait à sa propre ardeur. Il mit au service de la Ligue son éloquence virulente et populacière, et usa de tous les moyens pour en soutenir les intérêts ; il fut même appelé *le laquais de la Ligue*. De taille menue et, de plus, boîteux, il était connu alors sous le nom du *Petit-Feuillant*. Pendant le siège de Paris, il prend part, avec Guincestre, Guillaume Rose et les autres représentants les plus avancés du clergé révolutionnaire, à la célèbre procession du 13 mai 1590, où figurèrent treize cents prêtres ou moines, tous armés. La *Satire Ménippée* nous le montre sous les traits d' « un Feuillant boî- « teux, qui, armé tout à crud, se faisoit « faire place avec une espée à deux « mains, et une hache d'armes à sa cein- « ture, son bréviaire pendu par derrière; « et le faisoit bon voir sur un pied, fai- « sant le moulinet devant les dames ». Les emportements de Montgaillard auraient pu avoir de funestes conséquences pour lui lors de la rentrée d'Henri IV, mais il avait quitté Paris vers la fin des troubles, pour se rendre à Rome près de

Clément VIII, qui lui ordonna de sortir de l'ordre des Feuillants pour rentrer dans celui de Cîteaux, et de se retirer en Flandre.

Bernard de Montgaillard prêcha pendant six ans à Anvers, puis fut appelé à la cour des archiducs Albert et Isabelle, en qualité de prédicateur ordinaire. Son succès ne fut pas moins grand à Bruxelles qu'à Paris et à Anvers, et, de toutes parts, on accourut pour l'entendre. « Les églises », dit un de ses contemporains, « n'estoient capables de « recevoir le grand peuple qui y accou- « roit à ses prédications, avec affluence « de tous les grands de la Cour et au- « tres, contraints d'aller occuper les « places trois ou quatre heures auparavant. Ce qui emmiella tellement le « docteur Stapleton qu'il venoit souvent « exprès de Louvain à Bruxelles, pour « se rendre son auditeur... Ses prédica- « tions estoient ardentes, et toutes de « feu; son principal talent estoit d'ar- « racher les larmes des yeux et la péni- « tence des cœurs... Il preschoit aussi « longtemps et tout autant qu'il vouloit, « sans horloge, à point nommé et sans « peine; non pas *ex scripto*, comme « nous vulgairement, mais après un peu « de lecture, suyvie d'une longue et « profonde méditation ». On retrouve un reflet de l'enthousiasme excité par le prédicateur dans une lettre que Juste Lipse lui adressa, le 3 des calendes de janvier 1601; cette épître, qui est la soixante-dix-neuvième de l'*Epistolarum selectarum centuria singularis ad Germanos et Gallos*, a été traduite en français par Antoine Brun, dans son *Chois des épistres de Lipse*.

Après avoir voyagé en Italie et en Espagne, à la suite de l'archiduc, Montgaillard fut placé, en 1602, à la tête de l'abbaye de Nivelles, où il introduisit une réforme salutaire. Le 30 juillet 1605, il succéda à Remacle de Cerfai comme abbé d'Orval, dans le Luxembourg. Il y fit refleurir la discipline monastique et s'occupa à rétablir le temporel délabré de cette abbaye. « De « toutes les vertus chrétiennes qu'il pra- « tiqua constamment », dit Moréri, « celle qui lui fut la plus chère et la « plus familière, ce fut la patience dans « les adversitez. On ne sauroit croire « combien la calomnie lui livra d'as- « sauts; tantôt elle attaquoit sa charité, « et tantôt sa chasteté. On voulut le « rendre coupable de la mort d'un de « ses plus chers religieux, qui étoit « tombé dans une forge; et on alla même « jusqu'à l'accuser d'avoir conspiré con- « tre l'archiduc son bienfaiteur : impos- « tures qui se détruisirent d'elles-mê- « mes, et qui ne servirent qu'à mettre « son intégrité dans un plus grand jour. « La plus sensible pour lui, ce fut celle « qui le chargea d'être entré dans un « attentat contre la personne de Hen- « ri IV. Ses ennemis firent naître et « fomentèrent ces bruits injurieux. « Cayet inséra un récit de ce complot « prétendu dans sa Chronologie noven- « naire; et c'est sur ce fondement que « des auteurs plus modernes en ont « parlé. Il ne faut que lui opposer la « joye que marqua Dom Bernard, de la « conversion de Henri IV, l'affront qu'il « essuya pour l'avoir publiée le pre- « mier, et le témoignage avantageux « que M. de La Boderie, ambassadeur « de France à Bruxelles, rendit à son « prince du zèle de Dom Bernard pour « sa personne. Ce sage monarque résolut « de le rappeler en France, et la recon- « noissance fut le seul lien qui retint « cet abbé à la cour de l'archiduc. « Autant qu'il avoit été coupable en « entrant dans la Ligue, autant est-il « louable de s'en être repenti ». Bernard mourut à Orval, à l'âge de 65 ans, le 8 juin 1628. Il avait composé lui-même son épitaphe; mais elle fut remplacée, sur son tombeau, par une autre due à son successeur, Laurent de La Roche. Les deux textes nous sont rapportés par Foppens.

Avant de mourir, Bernard de Montgaillard avait brûlé les volumineux manuscrits de ses sermons. Il ne nous reste de lui que les deux pièces imprimées suivantes : 1. *Responce de Dom Bernard, doyen de l'Oratoire de S. Bernard des Feuillantins lez Paris à une lettre à luy escrite et envoyée par Henry de Valois.*

Paris, N. Nivelle et C. Thierry, 1589; in-8°. Une autre édition fut publiée, la même année, par G. Bichon. — 2. *Le soleil éclipsé, ou discours sur la vie et mort du sérénissime archiduc Albert*. Bruxelles, H. Anthoine, 1622; in-8°. Le titre s'explique par le passage de l'Ecriture sainte que Montgaillard avait choisi pour texte de son oraison funèbre : *Opera illius velut sol in conspectu Dei*, Eccl. 17.

Le style n'en est pas sans agrément, quoiqu'il se ressente des défauts inhérents à ce genre d'ouvrages, la redondance et l'abus des comparaisons; voici un court fragment où Montgaillard fait ressortir la familiarité que l'archiduc Albert montrait au peuple : « Ainsy « l'avés-vous veu tirer au papegay, s'en « aller à la foire de verres, assister aux « danses villageoises, et aux autres « exercices du peuple, guayement. Et « bien qu'en toutes ses actions ce grand « prince fut toujours sérieux, si raval- « loit-il ceste gravité et radoucissoit « ceste sévérité par ce qu'il voyoit servir « à la récréation de sa cour et du peu- « ple. Le balet qu'il fit à cheval au son « des fleutes, et tant d'autres balets « qu'on a veuz au Palais, les comédies, « les courses de bague, les quintanes, les « carosèles, les traineaux et les combats « à pied, où il se rendit brave souste- « nant, avec admiration de tous, feront « foy de mon dire. Et il fault advouer « que ce Prince estoit, comme on dit « d'Alexandre, grand jusques aux choses « petites. Car n'ayant pas esté nourri à « tous ces exercices, il les faisoit néant- « moins de si bonne grâce qu'il ravis- « soit les yeux et le cœur de ceux qui « le voyoient ». On trouvera une analyse de cette oraison funèbre dans l'ouvrage d'Ad. Delvigne. L'auteur reçut une subvention de deux cent cinquante livres du gouvernement.

Un portrait de Bernard de Montgaillard, gravé par S. à Bolswert, figure dans la *Bibliotheca belgica* de Foppens; le prédicateur est représenté assis dans son fauteuil, adorant la Vierge; à ses pieds, des mîtres, symbolisant les évêchés qu'il refusa; dans le fond, un bûcher où brûlent des livres, allusion à l'auto-da-fé qu'il fit de ses œuvres. La figure est énergique et se termine par une barbe carrée.

Paul Bergmans.

A. Valladier, *Les saintes montagnes et collines d'Orval et de Clairvaux, ou vive représentation de la vie exemplaire et du religieux trespas de B. Percin de Montgaillard* (Luxembourg, 1629). — Juste Lipse, *Opera omnia* (Anvers, 1637), t. II, p. 355. — J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. I, p. 136-138. — L. Moréri, *Grand dictionnaire historique*, 18e éd., t. VI (Amsterdam, 1740), p. 421. — *Gallia christiana*, t. XIII (Paris, 1785), col. 631-632. — *Bibliothèque nationale. Catalogue de l'histoire de France*, t. I (Paris, 1858), p. 342. — A. Neyen, *Biographie luxembourgeoise* (Luxembourg, 1860), p. 467-471. — Hoefer, *Nouvelle biographie universelle*, t. XXXVI (Paris, 1865), col. 264-265. — *La Satire Ménippée*, éd. Ch. Read (Paris, 1876), p. 45-46. — Ad. Delvigne, *Oraisons funèbres des souverains des Pays-Bas aux* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siecles* (Bruxelles, 1885), t. I, p. 156-167. — J. Finot, *Les subventions accordées aux littérateurs, aux savants et aux artistes par les gouverneurs des Pays-Bas au* XVIIe *siecle* (Lille, 1891), p. 17.

MONTHAYE (*Pierre-Albert*), écrivain pédagogique, né à Alveringhem, le 7 août 1818, décédé à Bruges, le 27 septembre 1877. Il entra, jeune encore, dans la carrière administrative, et fut successivement commis à la direction des contributions, puis à l'administration provinciale de la Flandre occidentale, à Bruges (1849), où il fut nommé chef de division le 2 juin 1857, et où il se distingua surtout par la part active qu'il prit au développement de l'instruction publique. Il consacra ses loisirs à de consciencieux et utiles travaux sur l'enseignement en Belgique et à l'étranger. Voici l'énumération de ces ouvrages conçus dans un sens essentiellement pratique, et qui reçurent un accueil très favorable :

1. *Législation méthodique et raisonnée sur l'instruction primaire en Belgique*. Bruges, Gailliard, 1872; in-8°. Publié l'année suivante sous le titre de : *Code de l'instruction primaire en Belgique*. Bruxelles, Decq et Duhent, 1873; in-8°. Nouvelle édition en 1877. — 2. *Code de l'enseignement moyen en Belgique*. Bruges, Gailliard, 1874; in-8°. Le chapitre de ce livre intitulé : *Législation méthodique sur les fondations de bourses d'études*, a paru aussi à part. — 3. *L'instruction populaire en Europe et aux Etats-*

Unis d'Amérique. Bruges, Gailliard, 1876; in-8°, 2 vol. Cet important travail valut à Monthaye la croix de chevalier de la Couronne royale de Prusse. — 4. *Code méthodique de l'instruction primaire de France*. Bruges, Geuens-Seaux, 1877; in-8°. Antérieurement à ces publications pédagogiques, P.-A. Monthaye avait fait paraître un *Recueil méthodique et raisonné des lois et instructions concernant le service des accises*. Bruges, A. Bogaert, 1853; in-8°.

Paul Bergmans.

La Patrie, Bruges, 1er-2 octobre 1877 (contenant le discours prononcé aux funérailles de P.-A. Monthaye, par M. Sheridan). — *Bibliographie nationale*, t. II (Bruxelles, 1896), p. 703. — Renseignements particuliers.

MONTIGNY (*Charles*), violoncelliste et compositeur de musique, né à Bruxelles, le 30 janvier 1827. Après avoir fait des voyages artistiques en Hollande, en Allemagne, en Russie, et s'y être fait apprécier comme un virtuose remarquable, Montigny fut nommé, en 1857, professeur au conservatoire de musique de Saint-Pétersbourg. Il mourut prématurément à Bruxelles, le 1er février 1866. Montigny a écrit pour son instrument des compositions qui ont eu du succès, et parmi lesquelles on cite une fantaisie sur la romance *Si Loin*.

Paul Bergmans.

Ed. Grégoir, *les Artistes musiciens belges au* XVIIIe *et au* XIXe *siècles* (1885), p. 346.

MONTIGNY (*Emmanuel-Philibert* DE LALAING, baron de), né à Valenciennes, le 5 mai 1557, mort le 27 décembre 1590. Il était fils de Charles II, comte de Lalaing, chevalier de la Toison d'or, grand bailli du Hainaut du 12 avril 1549 au 16 mars 1556, et de sa seconde femme Marie de Montmorency, sœur du comte de Hornes et du baron de Montigny, tous deux victimes de Philippe II. Baptisé le 30 juin, il eut pour parrains Georges d'Egmont, évêque d'Utrecht, et Emmanuel-Philibert de Savoie, dit *Tête-de-fer*, alors capitaine général des armées du roi d'Espagne aux Pays-Bas; pour marraines, Anne d'Egmont et Walburge de Nuenar, comtesse de Hornes. Il avait pour frère consanguin Philippe de Lalaing, qui fut aussi grand bailli du Hainaut, et pour sœur Philippote-Christine, qui épousa le prince d'Epinoy et défendit Tournai contre le prince de Parme.

En 1576, à peine âgé de 19 ans, Emmanuel-Philibert reçut du conseil d'Etat une patente de lieutenant-colonel dans le régiment du duc d'Arschot, composé de soldats lorrains et luxembourgeois-wallons, auparavant sous les ordres du colonel Mondragone, et qui s'était couvert de gloire à Zierikzee. Mutiné avec la plupart des autres corps de troupes après la mort de Requesens, ce régiment avait d'abord voulu se joindre aux Espagnols dans la citadelle d'Anvers; mais, mal reçu par eux, après une attaque manquée du château de Rupelmonde, il s'était donné aux Etats généraux et avait été réduit de dix-huit à dix enseignes.

En 1577, le jeune de Lalaing accompagne son frère Philippe à Valenciennes pour y recevoir la reine Marguerite de Navarre, se rendant aux eaux de Spa; il escorte sa litière jusqu'à Mons et assiste aux conciliabules secrets, dans lesquels la belle reine persuade aux Lalaing de demander contre l'Espagne le concours de la France et du duc d'Anjou. Toutefois, lorsque, peu de temps après, don Juan d'Autriche, s'emparant du château de Namur, cherche à se soustraire à l'influence des Etats, il est du nombre des quinze membres de la noblesse dont la signature figure au bas de l'acte qui appelle l'archiduc Mathias dans nos provinces.

Nommé colonel de son régiment, il fait partie de la petite armée des Etats, d'abord campée à Temploux, puis à Emine, près de Namur, surveillant don Juan. Réduite à 5 ou 6,000 hommes par la misère, les maladies et la désertion, elle se retire sous les murs de Gembloux à la nouvelle de l'arrivée à Luxembourg des régiments italiens et espagnols amenés par le prince de Parme. Lalaing est, avec Antoine de Gongnies et le colonel écossais Balfour, présent à la déroute de Gembloux. Il essaie vainement de s'opposer, avec l'avant-garde et

l'artillerie, déjà sous les murs de la place, à la fuite des soldats : le feu s'étant mis dans les voitures à munitions, la panique devient irrémédiable (31 janvier 1578). Après avoir rassemblé une partie de ses enseignes aux environs de Hal, il les met en garnison dans les villes fortes du Hainaut et les faubourgs de Mons, où il se retire.

Le duc d'Anjou, à la nouvelle de la déroute de Gembloux, avait espéré que ses intrigues entre les Etats généraux, le prince d'Orange et les Lalaing allaient porter leurs fruits et qu'il ne tarderait pas à être appelé dans les Pays-Bas. Emmanuel-Philibert, et quatre ou cinq seigneurs du Hainaut, avaient été l'année précédente, en octobre, à La Fère, où la reine Marguerite tenait sa cour, pour s'entendre avec le prince, et ils étaient rentrés à Mons emportant, comme gage de son amitié, des médailles d'or à son effigie et à celle de Marguerite. Nommé gouverneur d'Avesnes, le jeune de Lalaing, auquel nous donnerons dorénavant son titre de baron de Montigny, d'accord avec son frère, décide, en mai 1578, les Etats du Hainaut à appeler le prince en qualité de protecteur, et, malgré l'avis des Etats généraux, il part de Mons le 21 juin et va l'informer à Alençon, où il se trouve, que les Etats du Hainaut consentent à le recevoir dans Mons et à lui donner deux villes fortes en garantie. Sans plus hésiter, d'Anjou se dirige vers les Pays-Bas; le 11 juillet, il annonce au grand bailli du Hainaut qu'il est à la frontière avec ses troupes, Montigny va à sa rencontre et entre à Mons à ses côtés le lendemain.

Dans toute cette affaire, le jeune baron avait joué le second rôle ; il allait bientôt assumer la lourde responsabilité du premier, dans une entreprise dont le résultat, fort imprévu, au lieu d'amener la souveraineté d'un prince français, allait entraîner la réconciliation des provinces méridionales des Pays-Bas avec l'Espagne.

Les compagnies des régiments wallons échappées au désastre de Gembloux, en garnison dans le Hainaut, ne recevaient plus aucune solde des Etats généraux, sous prétexte qu'elles servaient à la défense de cette province. Le 22 juillet, Lalaing fait savoir aux Etats que, faute d'argent, il va être contraint « de « les leur envoyer sur les bras, car « n'avons icy affaire des gens pour man- « ger le peu qui y reste », ajoutait-il. L'exécution suivit de près la menace. Au milieu d'août, six compagnies, conduites par le capitaine Labiche, entrent en Flandre pour y vivre; repoussées en passant à Audenarde, le 26 août, elles rétrogradent dans les premiers jours de septembre sur la Lys, se rencontrent à Estaires, La Gargue, Mervile avec les troupes gantoises de Guillaume de La Kethulle, frère du tribun Ryhove; après divers combats, elles s'établissent, renforcées par d'autres compagnies de divers régiments, dans la châtellenie de Lille, mangeant le pays et contraignant les habitants à leur fournir des vivres. Sur la plainte des Etats de cette province, les Etats généraux chargent de les apaiser, par tous les moyens possibles (21 septembre), les colonels des régiments représentés dans ce groupe de mutinés; c'étaient M. de Capres, gouverneur de l'Artois, Charles de Bonnières, François d'Ongages et le baron de Montigny. Celui-ci se rend aussitôt à Seclin, petite ville au sud de Lille (29 septembre) et donne rendez-vous aux autres colonels au village de Wavrin, à une lieue et demie de là. Sans les attendre, il rassemble les compagnies entre le village de Haubourdin et l'abbaye de Loos, leur rappelle leurs serments de fidélité aux Etats et à la Pacification de Gand, leur fait jurer de lui obéir, puis, se mettant à leur tête, il part le 30, à 4 heures de l'après-midi ; après une étape de plus de 30 kilomètres, interrompue par quelques heures de repos à Frelinghien, sur la Lys, il arrive avec eux, le 1er octobre, à 6 heures du matin, à Menin, ville ouverte, s'en empare et se met en mesure de l'entourer de fortifications. Pendant plusieurs jours, il a à repousser des compagnies gantoises soutenues par des paysans en grand nombre et bien armés; dans la nuit du 13 au 14, il va à son

tour les attaquer à Werwicq, dont elles se sont emparées pour lui couper les vivres, et il les repousse jusqu'à Warneton.

Comme dans toutes les localités qu'il occupe, il s'était empressé, en invoquant la Pacification, de rétablir le culte catholique interdit par les troupes gantoises. « Les prélats, gens d'église, nobles et « notables de la Flandre », voyant en lui un sauveur, « un vray Gédéon », le supplient de les défendre et de les « remettre en leurs biens, libertés, fran« chises et possessions, pour pouvoir « joyr paisiblement du bénéfice desdictes « pacification et union ». De simple cadet de famille, Montigny se trouve tout à coup, par l'envoi de cette supplique, transformé en chef de parti, et c'est en cette qualité que le 14 octobre, tout en protestant de son obéissance aux Etats généraux, il refuse d'abandonner Menin, si, auparavant, les Gantois ne sont pas réduits à l'obéissance et forcés de relâcher les prélats et les nobles retenus prisonniers dans leurs murs.

En ce moment, Guillaume de Hornes, seigneur de Hèze, vint le rejoindre : homme d'action, conspirateur émérite autant qu'ambitieux, sans conscience, il prend la première place dans les conseils du jeune de Lalaing, qui le nomme gouverneur de Menin. Ils constituent ainsi le parti connu sous le nom de *Malcontents* et que les protestants appelèrent *Malcontents aux patrenostres*, à cause du chapelet que la plupart des soldats portaient au cou.

Les Etats généraux, par l'intermédiaire de Ponthus de Noyelles, seigneur de Bours, essayent de faire rentrer les Wallons dans le devoir en leur promettant trois mois de gages, la moitié de suite, l'autre moitié lorsqu'ils seraient sortis de Menin ; le duc d'Anjou, invité à employer son influence, leur envoie, en novembre, ses conseillers des Pruneaux et de Bonnivet ; les négociations n'aboutissent pas. On se trouvait non plus en présence de simples mutinés, que des sacrifices d'argent pouvaient apaiser, mais en présence d'un mouvement devenu politique, et dont les chefs exagéraient l'importance pour grandir leurs prétentions.

Les Gantois avaient appelé à leur secours le duc Jean Casimir et ses reîtres ; Montigny, de son côté, décide le colonel de Combelle, commandant un des régiments français du duc d'Anjou, dont l'armée était sur le point de se dissoudre, à le rejoindre ; quelque temps après, le duc lui offrit le reste de ses troupes, et Jean de Montlac, seigneur de Bologny, les lui amène. Après avoir exposé aux Etats du Hainaut (23 octobre) les raisons qui l'avaient décidé à s'emparer de Menin, Montigny conduisit la compagnie de lances de son frère Philippe et cent chevau-légers du comte de Gongnies. Il se trouvait ainsi à la tête d'une petite armée. Déjà il s'était emparé de la ville de Lannoy, que quelques habitants de religion réformée avaient offerte au duc Casimir ; en allant reconnaître Harlebeke, où s'étaient retranchés des reîtres et des huguenots français de l'armée du duc des Deux-Ponts, il fut attaqué près de Courtrai par Casimir lui-même et le comte de Hovelacques. Montigny les chargea *furieusement* et les mit en fuite. Hovelacques, renversé et foulé aux pieds des chevaux, rentra à Courtrai tout contusionné. Les Wallons ramenèrent à Menin une soixantaine de chevaux et quelques prisonniers, parmi lesquels deux ritmeistres, que le baron renvoya sans rançon, après les avoir *festoyés à l'allemande* (octobre).

Pour faire vivre leurs troupes, les chefs des Malcontents frappaient de contributions toutes les localités des environs, menaçant d'incendie et de pillage ceux qui faisaient mine de résister. Au commencement de novembre, Montigny se donna mission de réoccuper les villes et les châteaux des Flandres au pouvoir des Gantois. Laissant une partie de ses troupes à Menin, il prit avec lui 12 enseignes de Wallons, 30 de Français, 100 lances wallones et 50 arquebusiers à cheval, alla assaillir Ypres, puis, s'étendant dans le pays de Dixmude, il prit successivement, sans compter les châteaux forts, les bourgs de Cassel,

Hazebroucq, Hondschote et allait se porter sur Bergues, lorsque de violentes altercations qu'il eut avec Bologny arrêtèrent tous progrès. Les Français en effet après avoir franchi la Lys s'étaient livrés à un pillage effréné, et les populations, soulevées sur leur passage, à Steenvorde et à Bailleul, avaient fait éprouver des pertes sensibles aux *Malcontents*. Montigny menaça de licencier les compagnies françaises; mais, plus nombreuses que les wallones, elles refusèrent de partir. Une entrevue qu'il eut le 13 novembre, à l'abbaye de Wattene, avec Valentin de Pardieu, gouverneur de Gravelines, et qui faisait cause commune avec le prince de Parme, le décida soudain à prendre un nouveau parti. Pardieu lui avait montré les pouvoirs qu'il tenait du prince pour traiter avec les seigneurs. En l'assurant que Farnèse avait promis le départ de tous les soldats étrangers, il lui fit entendre qu'il pouvait prétendre à tout si, avec sa petite armée, il se réconciliait avec l'Espagne. Montigny partit aussitôt pour Mons, et assemblant les principaux membres des Etats du Hainaut, leur communiqua les offres de Pardieu. Le comte de Lalaing parut surpris que son frère se fût autant avancé, étant données ses relations avec le duc d'Anjou. Montigny répondit qu'on ne devait plus rien au prince français, son armée étant dissoute. Avec le marquis d'Havré et l'abbé de Maroiles, il se rendit chez le duc, encore à Mons, lui demander s'il pouvait lui fournir 10,000 hommes de pied, 3,000 chevaux et 9 canons, avec trois mois de gagé. D'Anjou leur objecta l'épuisement de la France. C'est ce que Montigny avait prévu. Dans ce cas, dit-il, il ne reste plus qu'à traiter avec l'Espagne. Le duc s'émerveilla de cette rapide décision, et envoya le sieur des Pruneaux à Bologny lui donner l'ordre de rentrer en France; il autorisa toutefois les régiments de Combelles et de Chanel, dont Montigny avait eu moins à se plaindre, à rester provisoirement avec lui : le premier de ces deux corps ne le quitta qu'à la fin de janvier 1579.

Les Etats généraux n'avaient pas perdu cependant l'espoir de ramener Montigny à leur cause : Ponthus de Noyelles négociait toujours avec lui, et, le 2 décembre, il obtint sa signature et celle de de Hèze au bas d'une déclaration des conditions auxquelles ils consentaient à sortir des Flandres. C'étaient le rétablissement dans toute l'étendue de cette province de la religion catholique, avec prédominance sur la protestante quant au partage des églises; la restitution aux nobles et au clergé des biens confisqués et la mise en liberté des seigneurs et des prélats prisonniers des Gantois. Les Etats, impuissants à le satisfaire, proposèrent à d'Anjou le rôle d'arbitre entre les Malcontents et les Flamands; Bonivet fut envoyé par le duc à Gand pour négocier une entente; mais, à son arrivée, le bruit s'étant répandu que les Français avaient formé le projet de surprendre la ville, il fut obligé de s'enfuir en grande hâte (24 décembre). Le prince d'Orange ne fut pas plus heureux. Les magistrats de Gand avaient exigé avant toute délibération le départ des Wallons; mais leurs chefs, aux conditions générales qu'ils s'étaient bornés à présenter jusqu'alors, en ajoutèrent d'autres qui leur étaient particulières : le gouvernement de Bruxelles, Maestricht, Bois-le-Duc ou Lierre, et le payement des sommes dues aux soldats (9 janvier 1579). Ponthus de Noyelles essaya d'obtenir des Etats de Flandre les fonds nécessaires et les trouva assez disposés à faire ce sacrifice (2 février). Mais Montigny se refusant à quitter les Flandres si les conditions générales qu'il avait posées d'abord n'étaient pas accomplies, et les quatre membres se refusant à payer tant que les bandes wallones occupaient la province, il fut impossible de s'entendre.

Pendant que les chefs des Malcontents négociaient tour à tour avec les deux partis, Valentin de Pardieu essaya de gagner les officiers subalternes et les soldats, en leur promettant six mois de gages et en répandant le bruit que Montigny adhérait au prince d'Orange et admettait la liberté de conscience. Un grand nombre de compagnies allaient

faire défection, quand le baron, informé de ce qui se passait, fit arrêter les principaux coupables et renouvela le serment des soldats « tant en général qu'en par- « ticulier ». Les intrigues des agents de l'Espagne reprirent de plus belle à la nouvelle de l'abandon des négociations avec les Etats généraux. Bientôt, la réconciliation des chefs des Malcontents ne fut plus qu'une question d'argent, et le 6 avril, à l'abbaye de Mont-Saint-Eloi, Emmanuel-Philibert de Lalaing, en son nom et en celui de tous ses officiers et soldats, au nombre de 6 à 7,000 hommes de pied et 400 chevaux environ, jura obéissance au roi d'Espagne « en sui- « vant la Pacification de Gand, union « et édict perpétuel », à condition que toutes les troupes étrangères évacueraient les Pays-Bas. Il remettait entre les mains du roi les villes de Menin, Cassel et autres, avec leurs artilleries et munitions ; Valentin de Pardieu s'engageait à lui remettre 205,000 florins, 15,000 immédiatement, 85,000 avant le 7 mai, 105,000 avant le 7 juin suivant. Jusqu'alors, Montigny avait la libre disposition de son armée et continuait à la payer au moyen des contributions levées dans les Flandres, puis elle devait « passer montre » et entrer au service du roi, qui leur ferait délivrer un mois de solde avant le 15 juin.

L'Espagne, prodigue de promesses, mettait très peu d'argent à la disposition d'Alexandre Farnèse; les sommes spécifiées ne purent être payées aux échéances et ne le furent qu'à la fin de l'année, avec le concours des provinces réconciliées. Dans cet intervalle, bien des efforts furent encore faits par les Etats généraux pour ramener à leur parti les chefs des Malcontents. Un noble zélandais, Max de Cruynenghem, leur fut envoyé, dans les derniers jours d'avril, pour leur montrer des lettres interceptées du Contador Alonso de Curiel au prince de Parme, contenant les preuves irrécusables de la mauvaise foi des Espagnols dans les engagements pris avec eux. Au mois d'août, une députation vint encore les informer que les Etats étaient disposés à se joindre à eux pour repousser l'ennemi commun et remettre le pays en liberté. Mais, circonvenu par les membres de la noblesse du Hainaut et de l'Artois, qui avaient consenti au traité d'Arras (17 mai 1579), approuvé par Philippe II le 13 septembre et publié à Mons dans les derniers jours d'octobre, Montigny ne pouvait plus revenir en arrière. Il reçut du roi une pension de 4,000 florins, en récompense des services rendus, et devint, dès ce moment, un des meilleurs lieutenants du prince de Parme. Il lui donna des gages dès 1581, en lui dévoilant la trahison de son frère d'armes, Guillaume de Hornes. Mécontent, le seigneur de Hèze avait imaginé de faire tuer Farnèse par des soldats, chargés de tirer des salves en son honneur, et dont quelques-uns glisseraient des balles dans leurs arquebuses. Conduit dans un château près de Condé par le marquis de Roubaix, sous le prétexte d'y saluer des dames de condition, il y fut arrêté et conduit au château de Quesnoy, pour y être jugé et exécuté.

Après le départ des régiments espagnols, italiens et allemands, que le prince de Parme, par le traité d'Arras, avait promis d'éloigner, le petit corps de Montigny avait constitué un des meilleurs noyaux de l'armée avec laquelle Farnèse allait reconquérir les provinces méridionales des Pays-Bas. Le 28 février, Em. de Lalaing, à la tête de ses Wallons, avait emporté la ville de Courtrai ; il accompagna ensuite le comte de Mansfelt au siège de Bouchain, et Farnèse à la prise de Condé, que les Tournaisiens avaient surpris le 25 novembre 1580. Au siège de Tournai, il fut chargé de diriger l'un des assauts et y fut blessé, ce qui ne l'empêcha pas d'être l'un des premiers à entrer dans cette ville le jour de sa reddition (novembre 1581). En 1582, devant Audenarde, il est le convive du prince de Parme au banquet interrompu par le boulet qui renversa la table, emportant la tête du jeune baron de Licques, capitaine wallon, et blessant divers officiers.

Après l'entreprise manquée du duc d'Anjou sur Anvers, Montigny, avec

Roubais et Rossenghien, va à Hal, se mettre en relations avec les députés des Etats généraux qu'ils connaissent, pour les décider à traiter avec Farnèse, en leur représentant la trahison du prince français (22 janvier 1583). Il va avec Pardieu et Mondragone pour bloquer d'Anjou à Dunkerque, qui tomba entre leurs mains le 16 juillet; avec le marquis de Roubais, il prend le Sas de Gand, Axel, Hulst, Rupelmonde; après la prise d'Ypres, avec le président Richardon et le secrétaire Vasseur, il négocie la réconciliation des quatre membres de Flandre (20 mai 1584), mais ne peut entraîner Gand. Alors il la bloque de tous côtés en construisant un fort à Wetteren, sur l'Escaut, en mettant des gens à Eecloo, à Deynze, au Sas, et, après la prise de Termonde, le 17 août, l'oblige à faire sa soumission (17 septembre).

L'année suivante, après s'être saisi de divers forts autour de Malines, il fait, avec le gouverneur de cette ville, l'accord au nom du prince de Parme. Dans cette pièce, datée du 19 juillet 1585, Montigny est désigné sous le nom de marquis de Renti, capitaine général, grand bailli du Hainaut, capitaine des bandes d'ordonnance du roi, etc. Il avait en effet épousé, en 1581, Anne de Croy, fille de Guillaume, marquis de Renti, et d'Anne de Renesse, et, en récompense de ses bons services, Philippe II lui avait donné la Toison d'or; à la mort de son beau-père, il avait hérité de son titre. Sa nomination de grand bailli est du 13 juillet 1582; son frère Philippe était mort le 15 juin.

Après la reddition de Malines, le marquis de Renti rejoint Farnèse devant Anvers, et, depuis lors, l'accompagne dans toutes ses entreprises. Le 15 octobre 1586, après avoir ravitaillé Zutphen assiégée par le comte de Leicester, le prince, obligé par la maladie de se retirer à Bruxelles, lui laisse le commandement de ses troupes, « où il y avait « grande disette, maladie et mortalité ».

En 1587, au siège de l'Ecluse, il remplace, à la direction des travaux d'attaque, Valentin de Pardieu, blessé à l'épaule d'un coup de mousquet qui lui coûte le bras, et lui-même est blessé à l'assaut qui se donne en juillet.

Dans l'expédition de la *grande Armada*, Renti est désigné par Farnèse pour l'accompagner avec le grade d'amiral. Depuis lors, il porte une ancre dans ses armes. Après le désastre de la flotte espagnole, pour utiliser les régiments destinés à passer en Angleterre, il est chargé de l'attaque de Berg-op-Zoom, occupée par les Anglais; mais il ne peut s'en rendre maître. Il suit le prince de Parme dans sa campagne de France, entre avec lui à Paris, mais blessé au siège de Corbeil, il est ramené à Mons et y meurt le 27 décembre 1590, âgé de 53 ans. Il fut enterré au milieu du chœur de l'église de Saint-Wasnon ou Notre-Dame, à Condé. Il laissait deux enfants : Alexandre, baron de Montigny, tué devant l'Ecluse en 1604, à l'âge de 21 ans; Jeanne, qui épousa Jean de Croy, comte de Solre, en 1608, et mourut sans postérité en 1649. « C'était « un grand guerrier », dit de lui Emmanuel van Meteren, « et un homme habile « et sage, voire le principal de tous les « seigneurs des Pays-Bas tenant le par- « ty du Roy; il estait de grande autho- « rité et avait eu beaucoup de comman- « dement de la part de la généralité « contre les Espagnols, de sorte que sa « grandeur estait assez suspectée ». — Jugement que n'autorisent guère les hauts emplois et les distinctions dont il fut comblé après sa réconciliation. Pendant quelques mois, il tint entre ses mains les destinées de sa patrie; mais, devenu accidentellement le chef d'une faction, il n'avait pas assez de maturité dans le caractère pour reconnaître, au milieu de tant de partis, celui à préférer, ni assez d'autorité pour entraîner la nation à sa suite. Mais actif, vaillant, plein de hardiesse et d'initiative, il fut un remarquable chef de partisans et un excellent capitaine.

P. Henrard.

Lettres inédites d'Emmanuel de Lalaing (*Bull. de la Comm. d'hist.*, 2e série, t. IX). — *Mémoires des choses passées au Pays-Bas depuis 1576 jusques le 1er May 1580* (Gachard, bibl. nationale de Paris). — *Mémoires sur Emmanuel de La-*

laing, par Blaes. — E. de Meteren. — Gachard, *Actes des Etats généraux de* 1576-1585. — *Documents historiques inédits.*

MONTIGNY (*Florent* ou *Floris* DE MONTMORENCY, baron **DE**), homme politique, né en 1527, mort au château de Simancas, le 16 août 1570. Il était fils de Joseph et d'Anne Egmont, et frère puîné du comte de Hornes. Il fut, dans le chapitre tenu en 1559, reçu chevalier de la Toison d'or, par l'influence du prince d'Orange et malgré Philippe II. Le roi le nomma cependant gouverneur de Tournai et de son territoire. C'était un homme de belle intelligence et de noble caractère; adversaire des mesures extrêmes, catholique de conviction et plus ou moins protecteur des novateurs. La gouvernante, qui prisait son talent, l'envoya à deux reprises en Espagne, en qualité de négociateur. En 1562, l'orage commençait à gronder. La gouvernante et le conseil d'Etat jugèrent nécessaire d'informer le roi, par une mission spéciale, de la situation réelle du pays. Montigny fut député dans ce but. Il partit de Bruxelles en juin. Au mois d'octobre suivant, on le munit d'une instruction signée par tous les membres du conseil, le comte de Berlaymont excepté, dans laquelle étaient développés leurs griefs contre Granvelle. Marguerite écrivit en même temps au roi pour lui rappeler la mission de Montigny et défendre le cardinal contre les attaques de ses ennemis. Granvelle s'adressa dans le même sens à Philippe II, qui lui répondit en l'assurant de nouveau de toute sa confiance. Montigny revint à la fin de décembre 1562. Dans l'audience de congé que le roi lui accorda, il exposa une nouvelle fois les griefs des Belges. Ces griefs étaient, selon lui, de triple nature : la crainte de l'inquisition espagnole, les nouveaux évêchés; la présence de Granvelle à la tête du gouvernement. Le roi lui répondit en substance ce qu'il avait écrit le 17 juillet à la gouvernante. Il marqua son étonnement de la crainte qu'on manifestait de l'inquisition espagnole, qu'il ne songeait pas à introduire en Belgique; il rappela comment l'introduction de la nouvelle hiérarchie avait lieu, suivant un plan déjà conçu par Charles-Quint et dont le secret avait été connu plus tôt du marquis de Berghes que du cardinal. Il finit en réfutant les accusations portées contre Granvelle et en démontra l'inanité. Le 28 décembre, Montigny fit rapport au conseil sur sa mission. Mais les passions s'étaient surexcitées durant son absence. On ne crut pas aux protestations de Philippe II. Le prince d'Orange, Egmont et Hornes adressèrent, au commencement de 1563, une nouvelle lettre au roi, dans laquelle ils demandaient derechef l'éloignement du détesté ministre. Montigny ne la signa pas.

Le conseil d'Etat s'étant occupé d'obtenir une application modérée des placards, on délibéra sur le point de savoir qui l'on chargerait de plaider cette cause à Madrid. Le marquis de Berghes hésitait lorsque Montigny lui fut adjoint. Marguerite pria le roi de les recevoir gracieusement et de leur donner une réponse aussi prompte que possible. Le conseil chargea les envoyés de faire ressortir l'état misérable des provinces et la nécessité de la présence du roi aux Pays-Bas. Granvelle écrivit à Philippe II dans un sens analogue. Le départ des deux délégués fut retardé par une blessure au pied du marquis de Berghes. Montigny se mit en route à la fin de mai, non sans être agité de secrets pressentiments. Philippe inclinait vers la sévérité. Le duc d'Albe allait succéder à Marguerite d'Autriche et il ne devait pas tarder à pousser son royal maître aux résolutions extrêmes. Montigny et Berghes conseillaient au roi d'envoyer aux Pays-Bas le prince d'Eboli. Lorsqu'ils virent que leurs efforts pour gagner le roi à la conciliation étaient infructueux, ils essayèrent, d'après Cabrera, d'amener don Carlos à venir aux Pays-Bas, soit du consentement du roi, soit malgré lui. Ils lui auraient promis, au nom de leurs partisans, de le servir et lui obéir en tout, même de prendre les armes en sa faveur s'il partait contre la volonté de son père. Montigny avait eu de nombreux entretiens secrets avec

le fils de Philippe II; de là la prévention de félonie. Le roi les fit garder à vue et leur défendit de retourner en Flandre. Berghes était atteint de consomption. Le roi chargea Guy Gomez de lui annoncer qu'il était libre si sa mort paraissait prochaine; il ne devait que le bercer d'espoir si cette éventualité n'était pas près de se réaliser. Berghes mourut et Montigny demeura seul en Espagne. Ordre fut donné à la frontière de veiller à ce qu'il ne pût s'échapper. Montigny adressa en juin un mémoire au roi, dans lequel il le suppliait de lui faire connaître qu'il ne le retenait pas en Espagne parce qu'il nourrissait des soupçons à son égard. Philippe répondit que son départ pour les Pays-Bas étant prochain, il voulait que Montigny l'accompagnât. Mais aussitôt que la nouvelle de l'arrestation d'Egmont et de Hornes lui parvint, il fit conduire, la nuit même, Montigny à l'alcazar de Ségovie. Le malheureux fit connaître son triste sort à Marguerite de Parme et demanda son intervention.

Le mariage de Philippe avec Anne d'Autriche, la fille de l'Empereur Maximilien II, déterminèrent la mère et la femme de Montigny à solliciter la grâce de ce dernier par l'intermédiaire de la princesse. La fiancée du roi promit d'intercéder en faveur de Montigny. Il était trop tard. Philippe, pressentant qu'on invoquerait l'intervention d'Anne d'Autriche, et ne voulant ni accorder ni rejeter la requête, avait laissé exécuter l'arrêt de mort qu'il avait prononcé contre le seigneur belge.

Montigny était gardé à vue dans l'alcazar de Ségovie et ne pouvait communiquer avec personne. Il s'adressa en vain aux personnes les plus influentes de l'entourage de Philippe; on demeura sourd à ses prières. Il ignorait et les chefs d'accusation articulés contre lui, et les intentions du roi à son égard. Dans son désespoir, il médita de fuir (juillet 1568). Un Polonais devait favoriser la tentative de ses gens. L'itinéraire était déjà arrêté. Le plan fut découvert. Une lettre, cachée dans un pain adressé au prisonnier, tomba entre les mains du gouverneur du château. Philippe donna ordre de condamner à mort son maître d'hôtel, son valet de chambre, son secrétaire et le Polonais. Mais cet ordre — ainsi le voulaient ses instructions — ne devait pas être exécuté; les condamnés demeureraient en prison afin de comparoir plus tard en qualité de témoins au procès de leur maître. Le roi admettait d'ailleurs qu'il y avait pour eux des circonstances atténuantes, attendu qu'ils n'avaient agi que dans l'intérêt de leur seigneur. Les Espagnols coupables d'avoir participé au complot, furent condamnés à mort ou aux galères, et la sentence fut exécutée. Les serviteurs de Montigny furent autorisés plus tard à retourner aux Pays-Bas.

Tandis que le malheureux gentilhomme gémissait dans sa prison, le duc d'Albe fit instruire son procès par devant le conseil des troubles. Il fut accusé de lèse-majesté et de trahison à raison des faits suivants : sa participation à la ligue des grands contre Granvelle; ses efforts en vue de développer l'influence du conseil d'Etat; ses ménagements à l'égard des calvinistes de Tournai, en un mot sa conduite politique pendant les premières années des troubles. Le duc envoya le dossier en Espagne. Philippe chargea le licencié Salazar, du conseil de Castille, de soumettre le prisonnier à un interrogatoire sur les chefs de la prévention. Tout d'abord, Montigny se réclama de sa qualité de chevalier de la Toison d'or, ce qui lui donnait le droit de n'être jugé que par les membres de l'ordre; plus tard, il résolut de répondre, sous toutes réserves, aux questions qui lui étaient posées. Il nia avoir jamais conçu le dessein de s'opposer aux volontés du roi; il reconnut qu'il était un adversaire de l'inquisition, mais confessa son attachement à la foi catholique. Une semaine plus tard, le 7 février, il fut soumis à un nouvel interrogatoire. On lui remit alors une copie de l'acte d'accusation libellé par le conseil des troubles, et on lui accorda un délai de cinquante jours pour y répondre. Montigny récusa ce tribunal pour cause

d'incompétence; mais il reçut pour réponse que le roi avait donné commission expresse au duc d'Albe de diriger le procès. Ici encore, Philippe consacrait le principe en vertu duquel des commissaires royaux peuvent enlever un prévenu à ses juges naturels, faculté admise partout en Europe au XVIe siècle, en matière de lèse-majesté, mais qui était et qui sera toujours un puissant instrument de tyrannie. Montigny exprima le désir que le roi lui-même prononçât sa sentence. Il éprouva un refus. Finalement, le prisonnier donna pouvoirs, pour le représenter aux Pays-Bas, à Mansfeld, au prince d'Epinoy — le frère de sa femme, — à Noircarmes, à Beauvoir, à Robert de Melun et à quelques autres seigneurs, parmi lesquels Antoine de Penin, de Béthune. Ce dernier se récusa à cause de son âge ; mais le duc d'Albe lui enjoignit, s'il ne voulait être poursuivi, d'accepter le mandat. Beauvoir écrivit à Montigny que sa qualité de lieutenant-général l'empêchait de se rendre à son désir, ajoutant que « les « hommes ne sont pas sans passions et « que les Flamands donnent parfois « libre essor à leur langue, ce qui n'est « pas si répréhensible... » Hélène de Melun, la femme de Montigny, écrivit à Philippe II une lettre touchante, « bien « qu'elle fût convaincue », disait-elle, « que son mari n'était pas coupable des « fautes mises à sa charge, elle se jetait « aux pieds du roi, éclatant en larmes et « en sanglots. Elle suppliait S. M. de « prendre en considération les services « antérieurs de son époux, la jeunesse « de celle qui n'était que depuis quatre « mois sa femme et de pardonner à son « mari, par les souffrances de Jésus-« Christ, le mal que par mégarde il « aurait pu faire ».

Philippe fut inflexible comme son lieutenant le duc d'Albe. Celui-ci fit prononcer, le 4 mars 1570, la sentence en vertu de laquelle Florent de Montmorency, seigneur de Montigny et de Leuze, prisonnier en Espagne, était condamné à avoir la tête tranchée, puis exposée sur un poteau. Cet arrêt fut pris par le conseil des troubles, à la majorité des voix, et lu par son secrétaire, en présence du duc, de Vargas et de del Rio.

Philippe voulait que la sentence fût exécutée en Espagne — elle aurait été plus difficile aux Pays-Bas — et il en chargerait telles personnes qu'il jugerait le mieux convenir Il demandait en conséquence une attestation de la manière dont il avait été procédé, afin de la joindre au dossier.

Philippe jugea expédient de tenir secret l'arrêt rendu contre Montigny jusqu'à son retour à l'Escurial et que rien n'en transpirât en Belgique. Il pressentit alors ses conseillers au sujet de ce que l'on ferait de Montigny. Tous furent d'avis qu'il ne fallait plus verser de sang ni donner aux amis du condamné et aux Belges de nouveaux sujets de murmures. La majorité des ministres du roi opinait pour l'administration d'un poison lent, mais Philippe estimait que ce n'était pas là faire justice; il valait mieux faire exécuter secrètement la sentence dans la prison et répandre le bruit que Montigny était mort de mort naturelle. Cette résolution prise, Montigny fut transféré de l'Alcazar de Ségovie au château de Simancas. Don Alonso de Arellano, alcade de Valladolid, dans le voisinage duquel était le château, reçut l'ordre d'exécuter la sentence. Il résolut, de concert avec don Eugenio de Peralta, gouverneur du château, de jeter dans la chambre du prisonnier une lettre écrite en latin dans laquelle serait agitée une nouvelle tentative d'évasion. Peralta, l'auteur du faux, écrivit au roi que son prisonnier ayant voulu s'échapper, il était obligé de le surveiller plus étroitement. On fit en même temps courir le bruit qu'il était malade. Un médecin et des médicaments furent envoyés au château pour confirmer la nouvelle. Enfin, un religieux de Valladolid notifia au malheureux le sort qui l'attendait. Montigny ne fut pas autorisé à faire de testament, ses biens étant confisqués, mais simplement à déclarer quelles dettes il désirait voir payer, attendu qu'il sentait sa fin s'approcher, et à écrire des lettres conçues

dans le même esprit. Lorsque le prisonnier apprit du religieux quel genre de mort lui était réservé, il se montra résigné; il était convaincu que le roi lui faisait une faveur en permettant que son exécution eût lieu secrètement. Mais il en voulait à Peralta à cause de la fausse lettre. Il se calma lorsqu'il apprit que le gouverneur du château avait reçu l'ordre d'agir de la sorte. Le prêtre se montra fort satisfait de la foi du prisonnier. Ses paroles méritent d'être rapportées : « Le « défunt s'est si bien comporté », disait-il le lendemain, « que nous qui lui survi- « vons, nous devons l'envier. Il se con- « fessa hier (14 octobre) à 7 heures ; à « 10 heures, je célébrai la messe et lui « donnai le Saint Sacrement. Il se mon- « tra si bon catholique et si bon chré- « tien que je ne pourrais me souhaiter « mieux à moi-même. Il passa le reste « de la journée et la nuit suivante en « prières et dans des pratiques de contri- « tion, et lut quelques pages de Louis « de Grenade, ce à quoi il avait com- « mencé à prendre goût pendant sa cap- « tivité. A chaque instant augmentèrent « son dégoût de la vie, sa patience, sa « soumission à la volonté de Dieu et à « celle du roi. Il reconnut que la sen- « tence était juste ; mais il persista à « déclarer qu'il était innocent de toute « complicité avec Orange, de toute « rébellion, etc. Il ajouta que ses ennemis « avaient profité de son absence pour le « perdre. Tout cela, il le dit sans colère « et sans impatience ». Montigny donna au prêtre deux bagues, avec prière de les faire parvenir à sa femme et à sa belle-mère. Le religieux donna suite à ce vœu d'un mourant, après en avoir obtenu l'autorisation de Philippe II.

Dans la nuit du 16 octobre, l'alcade don Alonso arriva secrètement au château, accompagné d'un notaire et d'un bourreau. Il lut au condamné l'arrêt de mort et lui dit que le roi, dans sa bonté, permettait que l'exécution eût lieu secrètement. Le bourreau fit son œuvre et mit fin, par la strangulation, aux souffrances de Montigny. Le noble supplicié n'avait que trente-six ans. Les exécuteurs partirent secrètement comme ils étaient venus. Le silence fut imposé, sous peine de mort, au notaire et au bourreau. On enveloppa le corps dans la robe de l'ordre de Saint-François, afin de dissimuler les traces de la strangulation, et on l'ensevelit dans l'église du château. Philippe donna immédiatement avis au duc d'Albe de l'événement. Il lui écrivit entre autres : « Si ses senti- « ments concordaient avec les appa- « rences, il est à croire que Dieu aura « pitié de son âme ». Le secrétaire, rédacteur de la lettre, avait ajouté : « Mais d'autre part, nous remarquons « qu'en pareil cas, le diable donne une « telle force aux hérétiques, que si « celui-ci en était un, cette assistance « ne lui aura pas manqué ». Philippe effaça ce passage, ajoutant en marge : « Laissez cela, on ne doit penser des « morts que du bien ».

C'est au château de Simancas, où Philippe II crut que ce meurtre juridique — dans lequel l'hypocrisie inquiète le dispute à la cruauté cauteleuse — demeurerait caché à la postérité, qu'ont été découverts les documents révélant jusque dans les moindres détails le procès de l'infortuné baron de Montigny.

Baron Émile de Borchgrave.

Les historiens des troubles des Pays-Bas, principalement Motley et Nuyens. — Gachard, *don Carlos et Philippe II*. — *Correspondance de Philippe II*, t. II.

MONTIGNY (Rasse **de**), homme d'Etat, conseiller du comte de Hainaut, fils de Rasse, tué à la bataille de Staveren, en 1345, appartenait à la maison de Montigny-Saint-Christophe. Il vivait encore en mai 1403. On trouve son nom mentionné pour la première fois en 1382, au sujet d'une contestation avec l'abbaye de Bonne-Espérance ; on peut en inférer qu'il était encore en bas-âge au décès de son père et fixer entre 1330 et 1340 la date de sa naissance. Rasse était chevalier, seigneur de Lisserœulx, fief situé au village de Faurœulx et relevant de la cour féodale de Hainaut et de Quiévelon. Maître du séjour du duc Albert de Bavière, de 1384 à 1386, il entra au conseil du sou-

verain du Hainaut dès 1385 et y remplit, comme homme d'Etat et comme diplomate, un rôle marquant. Les documents, d'ailleurs, ne cessent de mentionner les missions qui lui furent confiées et les négociations auxquelles il prit une part active pendant près de vingt années. Rasse accompagna, le 3 janvier 1387, la comtesse d'Ostrevant, qui se rendait à Cambrai au devant de son père Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et de la duchesse Jeanne de Brabant. Le 8 octobre 1390, il était envoyé à Tournai pour une contestation avec le conseil du duc de Bourgogne. Il assista, le 6 novembre 1391, à la rédaction des chartes interprétatives du Hainaut. Il fut chargé, l'année suivante, comme commissaire du duc Albert, d'intervenir à la vente du comté de Blois faite par le comte Gui au duc d'Orléans; cette mission lui imposa de nombreux déplacements. A la Noël 1393, il se rendit à Valenciennes pour régler des difficultés qui menaçaient de s'aggraver au sujet de cette ville. En novembre, il s'était entremis pour négocier un arrangement entre le duc de Bourgogne et le comte d'Ostrevant. Le duc Albert l'accrédita en 1394 auprès du premier. Une difficulté se présentait-elle, le comte de Hainaut ou le comte d'Ostrevant, son fils, chargeait en premier lieu Rasse de Montigny de se rendre sur les lieux, de se mettre en rapport avec les intéressés et d'amener une solution pacifique du débat. Ce fut surtout dans les contestations, assez fréquentes, pour la délimitation entre la Flandre et le Hainaut que le conseiller Hennuyer eut à intervenir pour soutenir les droits de son souverain; il remplit ces missions avec habileté et réussit à terminer à l'amiable tous ces différends. Le 17 septembre 1392, il était délégué pour assister aux informations pour la rectification des limites du Hainaut vers la Flandre. Il fut chargé, le 6 novembre 1397, de régler les difficultés amenées par les entreprises du bailli d'Alost, dans les territoires de Flobecq et de Lessines. Le duc Philippe de Bourgogne reconnut, en 1399, que les actes de son bailli ne devaient préjudicier en rien aux droits du comte de Hainaut.

La carrière diplomatique de Rasse de Montigny fut laborieuse et bien remplie; elle mérite d'être signalée pour une époque où la célébrité semble être réservée exclusivement aux hommes de guerre.

Ernest Matthieu.

Extraits des comptes de la recette générale de Hainaut, t. I (Mons, 1871; publication du Cercle archéologique de Mons). — L. Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut depuis l'avènement de Guillaume II jusqu'à la mort de Jacqueline de Bavière.*— Cattier, *Premier registre aux plaids de la cour féodale du Hainaut.* — *Chroniques de Froissart*, édition du baron Kervyn de Lettenhove, table, v° *Montigny*.

MONTIS (*Thomas*), médecin, astrologue, vivait à Liége au XVIe siècle. On connaît de lui les opuscules suivants : 1. *Quodlibet de significationibus conjunctionum superiorum planetarum quæ erunt anno M. CCCCC. & XXIIII. in Februario, ex diversis auctoritatibus collectum ac responsum in alma universitate Lovaniensi in scolis artium.* Anvers, Adrien van Berghen, 1522 (10 octobre); in-4°, 8 ff. Dédié à Nicolas Coppin, de Mons, professeur de théologie et chancelier de l'université de Louvain. — 2. *Prognostication practizée ou calculée sur le méridian de Liége pour l'an MCCCCCXLVI.* Anvers, Martin Nuyts, 1546; in-4°, 4 ff. — 3. *Almanach et prognostication de l'an de Notre Seigneur Jésus Christ MDLII.* Liége, Jourdain Gravioule, 1552. Un feuillet in-plano. On conserve un exemplaire du premier de ces opuscules à la bibliothèque de l'université de Leyde (fonds Thysius, n° 9); les deux autres sont cités dans la *Bibliographie liégeoise* de X. de Theux.

Paul Bergmans.

MONTIUS (*Paul*), écrivain ecclésiastique. Voir DUMONT (*Paul*).

MONTMORENCY (*Florent* DE), baron de Montigny, homme politique. Voir MONTIGNY (*Florent* DE).

MONTMORENCY (*Florent* DE), écrivain ecclésiastique, né à Douai, le 18 septembre 1680. Il entra dans la compagnie

de Jésus le 15 mars 1599, et fut recteur de Lille, de 1614 à 1617, de 1635 à 1639, et de 1653 à 1656; de Douai, de 1617 à 1619; provincial de la Gallo-Belgique, de 1619 à 1623, de 1638 à 1642, et de la Flandro-Belgique, de 1623 à 1627). On ne sait pas au juste la date de sa mort.

Il a laissé : 1. *Responsio R. P. Florentii de Montmorency provincialis Flandro-Belgicæ S. J. ad conditiones tentandæ concordiæ*, publié (t. IV, p. 339-341) dans l'*Archief voor de Geschiedenis van het Aartsbisdom Utrecht* (1877). — 2. *Conditiones nomine Ill. ac Rev. Philippensis ab Ill. ac Rev. Episcopis Bruxellis congregatis* 12 *oct.* 1624; *Rev. Patri Florentio de Montmorency, Præposito Nov. Flandro-Belgicæ S. J. propositæ. Ibid.*, p. 336 à 339. — 3. *Annotata quædam memoriæ causa, quæ faciunt ad rectum intellectum concordati inter vicarium Hollandiæ et Provincialem S. J. initi.* Bruxellæ, 15 oct. 1624. *Ibid.*, p. 345 à 347. Il a aussi laissé en manuscrit une *Instructio missionis Hollandicæ*, qui se trouve à la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, nº 2189 de l'inventaire des manuscrits. Une ode lui fut adressée sous ce titre : *Ode ad Fl. Montmorencium e S. J. per Flandro-Belgicam præpositum Provincialem. Cum in navi, qua trajecta Ruremundum vehebatur, a Batavis Mosæ insidentibus captus, suæ Provinciæ redderetur;* dans les *Poemata* de Jac. Wallæus (Lyricor. lib. 1, ode VIII), p. 261 à 264 (édit. 1723).

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.*

MONTMORENCY (*François* **DE**), poète latin, né à Aire (Artois), le 4 octobre 1578, mort à Douai, le 5 février 1640. Il était issu du mariage de Louis de Montmorency, seigneur de Beuvry, avec Jeanne de Saint-Omer. Il se voua au sacerdoce, et devint successivement protonotaire apostolique, prévôt de la collégiale de Saint-Pierre de Cassel, chanoine et grand doyen de la cathédrale de Liége. Il entra ensuite, le 11 décembre 1618, dans la compagnie de Jésus. Il a publié : 1. *Poetica Sacrorum Canticorum expositio.* Douai, 1629, in-4º et in-8º; 1633, in-12; Anvers, 1629, in-4º; Ingolstadt, 1629, in-12 et 1640, in-12; Vienne, 1630, in-4º et in-12. Le même ouvrage fut imprimé, *cum accessione XV Psalmorum lyricis modis expressorum*, à Anvers, 1638, in-12. — 2. *Ill. ac Rever. Petro Loysio Carafæ, episcopo Tricaricensi.* Douai, 1634, in-4º (paraphrase du psaume XLIV). — 3. *Paraphrasis poetica Psalmi XLI in immaturo funere nepotis Franc. Montmorencii principis Robecani.* Douai, 1637, in-4º. — 4. *Parta de Batavis ad Antverpiam et eorum fœderatis ad audomarifanum duplici victoria epinicium.* Anvers, 1638; in-4º. — 5. *Paraphrasis poëtica Psalmi LXXIX pro Batavis.* Douai, 1637; in-4º. — 6. *Quadriga, qua victrix pietas triumphat.* Ce poème forme, avec une réédition de *Parta de Batavis* et les deux pièces suivantes, un recueil qui sort des presses plantiniennes. — 7. *Soluta obsidione Fontarabia*, 1638. — 8. *Adhortatio ad Batavos.* — 9. *Pietas victrix, Psalmis VII lyrice expressa; addita lucubratiuncula de artificio poetico Davidicorum hymnorum.* Anvers, B. Moretus, 1639; in-8º. — 10. *Carmen eucharisticum D. O. M. conditæ Societatis.* Cette pièce est imprimée à Douai, probablement en 1640. Le P. Sommervogel cite, en outre, quelques autres poésies latines du P. de Montmorency.

Émile Van Arenbergh.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.* — Paquot, *Mém. litt.*, t. I, p. 263.

MONTMORENCY (*Nicolas* **DE**), écrivain ascétique, né vers 1556, mort à Gand, le 16 mai 1617. Descendant de l'illustre famille des Montmorency par la branche des seigneurs de Wastines, Nicolas était le troisième fils de François de Montmorency, seigneur de Wastines et de Bersée, et d'Hélène Villain. Dans sa jeunesse, il fut gentilhomme de bouche de Philippe II. En 1583, il succéda à son oncle, Maximilien Villain, comte d'Isenghien, dans les fonctions de chef des finances des Pays-Bas. Il entra au conseil d'Etat et fut nommé neuf fois

premier commissaire au renouvellement des lois de Flandre, au lieu et place du gouverneur de Flandre, et notamment en 1597, 1598, 1601, 1607, 1610, 1613, 1615, 1616 et 1617. C'est pendant qu'il remplissait ces fonctions qu'il mourut à Gand, le 16 mai 1617. Selon Paquot, ses entrailles furent déposées dans l'église paroissiale de Saint-Michel, à Gand ; son cœur fut mis dans le tombeau de ses ancêtres, à Estaires, et son corps fut transporté à l'abbaye des Brigittines de Lille, qu'il avait fondée. Il avait épousé Anne de Croy, dame de Bermeraing et de Pamele. qui mourut le 12 avril 1618, sans lui avoir donné de descendance. Il était seigneur de Vendegies et prince de Robeck. Au décès de son cousin, Floris de Stavele, comte de Herlies, il avait hérité de la baronnie de Haveskerke, ainsi que des ville et seigneurie d'Estaires et Zuid-Berkin, qu'il fit ériger en comté le 8 août 1611; après sa mort, ces titres passèrent aux enfants de son frère aîné, Louis de Montmorency.

Animé de profonds sentiments religieux, attestés par ce distique de Maximilien Vrientius (1) :

Dum natis Pietas properans excedere terris
Eterræ comitem vidit, et inde stetit.

Nicolas de Montmorency consacra sa vie aux exercices de piété. Il donna à l'église de Saint-Nicolas de Douai, démolie de fond en comble en 1792, une grande verrière qui fut placée dans la chapelle de Sainte-Anne, et où se voyaient ses soixante-quatre quartiers de noblesse. En 1604, il fonda à Lille l'abbaye de Sainte-Brigitte, qu'il choisit pour lieu de sa sépulture. Des troubles graves éclatèrent dans ce couvent en 1613; pour y mettre un terme, Montmorency, de concert avec les évêques de Tournai et de Bois-le-Duc, obtint que le P. dominicain François Dooms vînt exorciser certaines religieuses accusées d'être possédées du démon. Il s'agissait vraisemblablement d'aberrations de cerveaux affaiblis par des pratiques trop austères. Malheureusement, le zèle pieux de Nicolas de Montmorency donna une terrible consécration aux exorcismes du P. Dooms, et, selon A. Dinaux, une des religieuses, Simone Dourlet, fut brûlée vive à Tournai. On trouve le récit de ces faits dans un ouvrage fort rare, intitulé : *Histoire véritable et mémorable de ce qui c'est* (sic) *passé sous l'exorcisme de trois filles possédées ès pays de Flandres... Extraict des mémoires de Nic. Momorenci* (sic), *de Séb. Michaelis, mis en lumière par J. Le Normant* (Paris, Oliv. de Varennes, 1623 ; in-8°, 2 vol.), publié en latin, la même année, sous le titre de : *Vera ac memorabilis historia de tribus energumenis in partibus Belgii... e rememorabilibus Nicolai de Momorenci* (sic)... *Sebastiani Michaelis...* & *Francisci Domptii... edita in lucem diligentia Joannis le Normant.* Les « mémoires » de Montmorency, dont il s'agit ici, sont probablement des notes manuscrites qui n'existent plus aujourd'hui.

Nicolas de Montmorency est l'auteur d'une série d'ouvrages ascétiques devenus difficiles à rencontrer et dont voici une liste aussi complète qu'il nous a été possible de la dresser :

1. *Manuale principis.* Douai, Balth. Bellère, 1597 (suivant Paquot et le *Dictionnaire de bibliographie catholique* de Fr. Pérennès), 1598 (suivant Duthillœul); in-8°.

2*a*. *Spiritualis dulcedo quatuor libris comprehensa : sunt autem hi* 1. *Manna absconditum, precationes mellifluas* & *deuotas in quolibet orandi genere proponens, cum aliquot meditationibus pijs* & *præuiis.* 2. *Flos campi, exercitia quotidiana* & *hebdomalia meditationum pijs* & *precationum complectens.* 3. *Diurnale pietatis...* 4. *Solemne convivium.* Louvain, G. Rivius, 1601; pet. in-8° (Gand, bibl. univ.). Ce volume ne contient que la première partie de l'ouvrage : *Manna absconditum*, en neuf chapitres. Les pages 639-640, formant le commencement du dixième chapitre, intitulé *Exercitium ad virginem Mariam*, ont été supprimées et la réclame *capvt*, au bas de la page 638, a été biffée à l'encre et remplacée par une

(1) Max. Vrientius a adressé également à Nicolas de Montmorency une autre pièce dans ses *Epigrammata* (Anvers, 1603, p. 41-42; Ingolstadt, 1607; Bruges, 1627, p. 33-34).

nouvelle réclame imprimée : *Index;* c'était probablement le début de la deuxième partie du *Manuale*, la *Flos campi*. Juste Lipse écrivit à l'auteur, ides de juillet 1602, pour le remercier de l'envoi de son livre; il en fait le plus grand éloge et ajoute qu'il compte s'en servir journellement en guise de livre de prières : *Ego vero tanto carius tuum habeo, quod uti fruique cotidie ea cogito*, & *domi vel in ædibus sacris habere hoc precationum vel meditationum instrumentum* (Cent. IV miscell., ep. 17). Antoine Sanderus chanta les mérites de l'auteur et de l'ouvrage en une longue pièce de vers (*Primitiæ*, Douai, 1612, p. 20-23; reprod. dans les *Poemata*, Gand, 1621, f. E2, vo- (E4) ro), qui se termine ainsi :

..... *ah cedat magni sententia vatis*
Exeat Ille aula qui volet esse pius,
Cogimur inuerso contrario dicere Phoebo
Aulam ineat quisquis iam volet esse pius.

2*b*. *Flos campi in quo exercitia & meditationes quotidianæ*... Louvain, J. Rivius, 1604; in-12o. Cité par Paquot et Pérennès. Une nouvelle édition des deux premières parties de la *Spiritualis dulcedo* parut à Cologne, chez Pierre Henning, en 1616 ; le British Museum en possède un exemplaire.

2 *c*. *Diurnale pietatis in quatuor partes repartitum*. Anvers, Gaspard Bellère, 1616; pet. in-8o (Bruxelles, bibl. roy.). Dédié à l'archiduc Maximilien d'Autriche qui, après la lecture du *Manna absconditum* et de la *Flos campi* de Montmorency, avait engagé celui-ci à continuer son œuvre; la dédicace est datée de 1615 ainsi que l'approbation (le typographe a imprimé 1516).

2 *d*. *Solemne convivium bipartitum* : *de præcipuis solemnitatibus D. N. Jesu Christi, B. Mariae*, & *sanctorum*. Anvers, Gaspard Bellère, 1617; in-12. Cette quatrième et dernière partie de la *Spiritualis dulcedo* est citée par Paquot et Pérennès.

3. *Couronne spirituelle*. Douai, 1602; in-8°, 5 vol. Mentionné par H. R. Duthillœul dans sa *Bibliographie douaisienne* (1842, n° 1563) et par Pérennès.

4. *Exercices quotidiens et méditations en l'honneur du glorieux saint Joseph, espoux de la Mère de Dieu*. Douai, 1609; in-12 (Paquot, Duthillœul et Pérennès). La bibliothèque de l'université de Gand en possède une édition imprimée à Bruxelles, par Rutger Velpius et Hubert Anthoine, en 1610; pet. in-8o; elle contient une dédicace à sœur Madeleine de Trazegnies, religieuse à Saint-Sauveur, à Gand, datée de la Saint-Joseph 1609. Paquot, Duthillœul et Pérennès mentionnent encore une édition de Douai, ve Laurent Kellam, 1616; in-12. Nicolas de Montmorency avait, paraît-il, institué à Gand, à Lille et ailleurs, des confréries en l'honneur de saint Joseph.

5. *La Semaine chrétienne*. Douai, 1612; in-8° (Pérennès).

6. *Fontaine d'amour divisée en sept parties, composée & recueillie à l'honneur de Dieu, pour l'entretien des âmes deuotes*. Bruxelles, Rutger Velpius et Hubert Anthoine, 1613; pet. in-8° (Bruxelles, bibl. roy.; Gand, bibl. univ.). Dédié aux religieuses du couvent des carmélites déchaussées de Bruxelles, et notamment aux sœurs Thérèse de Jésus et Madeleine de la Croix, nièce et cousine de l'auteur. La bibliothèque de Liége en possède une réimpression faite à Liége, chez Jean Tournay, en 1625, où la dédicace aux carmélites a été remplacée par une autre adressée à Jean Snaep, abbé de Beaurepaire, à Liége, par l'imprimeur; celui-ci s'y exprime en ces termes : « Costoyant donc les perfections de ceste « fontaine savoureuse & douce autant « qu'amoureuse, laquelle tire sa source « du sein de ce deuot chevalier le comte « d'Estaires, se rendant iadis si recom- « mandable pour son profond sçavoir, « belle eloquence, deuotes & salutaires « doctrines : i'ay creu ne debvoir estre « inutile en ceste machine ronde, si en « le faisant renaistre sur la presse, je le « retirois des tenebres qui le tenoit (*sic*) « incogneu... ». L'imprimeur liégeois n'a pas tenu compte des *errata* de l'édition bruxelloise.

7. *L'Amour de Marie divise en trois parties, faict et compose a l'honneur de Dieu & de la Vierge Marie*. Bruxelles, Hubert Anthoine, 1614; pet. in-8o

(Louvain, bibl. univ.). Dédié aux Brigittines de Lille et d'Arras.

8. *Le Chapelet spirituel.* Bruxelles (Paquot).

Paul Bergmans.

André Du Chesne, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval* (Paris, 1624), p. 334-335. — J. Lipsius, *Opera omnia*, t. II (Wesel, 1675), p. 349. — J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 915. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, éd. in-12, t. III (Louvain, 1764), p. 165-168. — A. Dinaux, *Exorcisme des Brigittines de Lille*, dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France*, t. I (Valenciennes, 1829), p. 154-170. — H.-R. Duthillœul, *Bibliographie douaisienne* (Douai, 1842-1854), *passim*. — *Memoriebock der stad Gent*, t. III (Gand, 1854), *passim*. — Fr. Pérennès, *Dictionnaire de bibliographie catholique* (Paris, 1858-1860), *passim*. — Hoefer, *Nouvelle biographie générale*, t. XXXVI (Paris, 1865), col. 364.

MONTMORENCY (*Philippe* **DE**), comte de Hornes. Voir HORNES (Ph. de Montmorency, comte de).

MONTOYER (*Louis-Joseph*), architecte, mort à Vienne, en Autriche, vers 1800. Il était fils de François Montoyer, et naquit à Marimont, paroisse de Morlanwelz, en Hainaut. Il vint se fixer à Bruxelles où il fut reçu bourgeois le 16 décembre 1778, et où il exerça la profession d'architecte, dans laquelle il ne tarda pas à se distinguer. Il aida Guymard à construire le quartier du Parc et s'attira la confiance de l'archiduc Albert de Saxe-Teschen et de l'archiduchesse Christine d'Autriche, qui lui confièrent la direction des travaux entrepris par leurs ordres. Ce fut lui qui, de concert avec un architecte de Tournai, Payen, éleva, de 1782 à 1784, le château de Schoonenberg ou de Laeken, domaine devenu depuis une résidence impériale et royale. C'est l'époque de la grande vogue de Montoyer, qui entreprit alors un grand nombre de travaux importants. Sous sa direction, on commença ou l'on acheva beaucoup d'édifices tels que des maisons de la place Royale; l'hôtel bâti aux frais de l'abbaye de Villers et qui depuis forma une partie du palais du Roi, place des Palais; l'hôtel édifié aux frais de l'abbaye de Sainte-Gertrude, de Louvain, rue de la Loi, actuellement ministère de la justice; le collège de Parc, à Louvain, etc. Il entreprit également l'achèvement de l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, mais une grande partie de la voûte de cet édifice tomba, le 28 mars 1786, dix minutes après l'heure du midi, sans occasionner d'accidents. Notre architecte se crut alors perdu de réputation et partit sans remplir ses engagements. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un rapport officiel : « Peu de temps après que Montoyer, cédant à la terreur panique « qu'on avait su lui inspirer, se fut « évadé, en abandonnant la direction « de tous les travaux qui lui étaient « confiés, il se répandit un bruit, par « des malintentionnés et des jaloux, que « la voûte de l'église de Caudenberg « menaçait ruine ». Une grande frayeur se répandit aussitôt parmi les paroissiens. Une première visite des lieux, faite par l'architecte Nivoy, Charles Du Val, et deux maîtres maçons, convainquit que la voûte était peu solide (21 mai 1787). Des réparations y furent exécutées sous la direction de Nivoy. Une deuxième visite fut alors opérée par C. Fisco, ingénieur et contrôleur de la ville, le maçon J.-F. van Kerckhove et l'expert C. De Ronde, qui jugèrent le mal irréparable, tandis qu'on avait cru d'abord pouvoir le neutraliser (30 novembre 1787). Comme le public n'était nullement rassuré, on fit fermer l'église et l'on demanda l'avis d'une troisième commission, composée de De Wailly, du célèbre architecte Dewez et de l'anversois Corebloem; ceux-ci jugèrent qu'il n'y avait rien à craindre (21 et 22 janvier 1788) et l'événement a prouvé l'exactitude de leurs observations, car, depuis plus d'un siècle, le temple existe encore tel qu'il avait été élevé par Montoyer et consacré au culte le 29 octobre 1787. Notre architecte avait alors reparu à Bruxelles, mais les événements politiques ne tardèrent pas à entraver sa carrière; il disparut pendant la révolution brabançonne et ne reparut qu'après la rentrée des Autrichiens dans Bruxelles. Il commença, en 1791, pour le gouvernement autrichien, la construction à Ixelles,

tout près de la porte de Namur, d'un bâtiment qui devait servir d'Académie militaire, c'est-à-dire d'école où la jeune noblesse étudiait l'escrime, les mathématiques et les autres éléments de l'art militaire ; de nouvelles complications politiques empêchèrent l'achèvement de ce bâtiment qui, après différentes vicissitudes, devint l'*Institut Gaggia*. Les deux invasions françaises de 1792 et de 1794 obligèrent Montoyer à s'expatrier. Il se réfugia à Vienne, où il a édifié un certain nombre de constructions, tant dans la ville qu'aux environs, et où il est mort vers l'an 1800. La ville de Bruxelles a depuis donné son nom à une des rues du quartier Léopold, qui va du boulevard du Régent vers le Jardin zoologique ou Parc Léopold II. Les édifices élevés par ses soins ont tous les caractères qui distinguent les constructions dues à Guymard et à Dewez. Ils affectent l'imitation de l'architecture romaine en même temps qu'une extrême simplicité et une grande élégance de lignes. Il est à remarquer que l'espèce de dôme surmontant la façade de l'église Saint-Jacques-sur-Caudenberg ne fit pas partie du plan primitivement adopté pour ce temple; c'est une annexe qui fut bâtie pendant que Montoyer avait momentanément quitté la direction des travaux.

Alph. Wauters.

Pauwels-Deviz, *Dictionnaire biographique des Belges* (Bruxelles, 1845; in-8o), p. 162. — Archives de l'Etat. — Archives de la ville de Bruxelles.

MONTPELLIER (*Jean*), né à Liége, le 11 novembre 1585, mort près de Maestricht, le 12 août 1632. D'après une autre source, il serait mort à Namur, le 21 octobre 1631. Il entra dans l'ordre des jésuites le 29 avril 1608. On a de lui : *Petit recueil d'aucuns hommes illustres et des plus signalés martyrs de la Compagnie de Jésus, à l'occasion de leurs pourtraicts, qui ont été exposés à Douai, lorsqu'on faisait la feste de la canonization de Sainct Ignace, fondateur d'icelle, et de S. François-Xavier, son compagnon.* Douai, veuve Laurent Kellam, 1622; in-8°, 2 part., 103 et 31 pages. Aux yeux du P. Sommervogel, cet ouvrage doit être celui que le P. Pierre d'Outreman a « un peu élaboré » et publié sous le titre de *Tableaux des personnages signalés de la Compagnie de Jésus*... Douay, 1623; in-8°.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus.*

MONTPELLIER (*Théodore-Alexis-Joseph* **DE**), LXXXVe évêque de Liége, né au château de Vedrin (Namur), le 7 mai 1807, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur et de celle de Tournai, préconisé évêque de Liége, le 23 septembre 1852, et sacré évêque le 7 novembre suivant, décédé à Liége, le 24 août 1879.

Le jeune de Montpellier commença ses humanités au collège épiscopal d'Alost, sous la direction de l'abbé Van Crombrugghe, et les termina au collège des jésuites à Saint-Acheul. Il se rendit ensuite à Rome où l'appelait sa vocation à l'état ecclésiastique et suivit les cours de théologie au collège romain. Ordonné prêtre le 7 septembre 1833, il revint dans le diocèse de Namur, où il se distingua par son inépuisable charité et par son zèle évangélique, dirigeant les retraites des congrégations religieuses et des établissements d'instruction, et donnant partout des missions dont il payait les frais dans les paroisses pauvres. De concert avec son évêque, Mgr Dehesselle, il établit à Malonne la première école normale catholique qui fut créée en Belgique. Il fonda *l'Ami de l'Ordre*, journal religieux, aujourd'hui parvenu à la 60e année de son existence. Le 27 février 1843, il fut nommé inspecteur diocésain des écoles primaires de la province de Namur. Un fait atteste encore aujourd'hui combien cette inspection fut active et féconde ; c'est à elle, c'est à l'école normale de Malonne, c'est aux élèves formés par cette école, aux maîtres dirigés par cette inspection que les provinces de Namur et du Luxembourg doivent de conserver, pour l'instruction primaire, le premier rang parmi les provinces belges.

Les moments de loisir que lui lais-

saient ses fonctions d'inspecteur, le chanoine de Montpellier les employait à l'œuvre des missions, qui répondait si bien à son caractère d'apôtre. Il passait indifféremment des chaires les plus élevées aux plus humbles, ne quittant la prédication que pour s'enfermer au tribunal de la pénitence et y recueillir, dans des milliers de conversions, les fruits de son ardente parole.

Par sa science théologique, puisée à la meilleure source; par son dévouement sans bornes à la jeunesse et au peuple; par ses quinze années d'un fécond apostolat, le chanoine de Montpellier était admirablement préparé pour remplir les hautes fonctions de l'épiscopat. Aussi Mgr Van Bommel, son ami, quelque temps avant sa mort, l'avait-il engagé à ne point refuser de se soumettre aux devoirs de la charge pontificale le jour où le Saint-Père la lui imposerait. C'est en effet ce qui eut lieu lorsque, le 27 septembre 1852, Pie IX l'eut choisi comme le plus digne et le plus capable de succéder à Mgr Van Bommel lui-même.

La devise du nouvel évêque de Liége était : *Omnibus omnia*. Je me suis fait tout à tous pour leur procurer à tous le salut : *Omnibus omnia factus sum, ut omnes salvos faciam.*

Ces paroles de l'apôtre résument toute la vie épiscopale du prélat. Sur le trône épiscopal, il fut tout ce qu'il avait paru d'abord : missionnaire, apôtre, homme d'action.

Missionnaire dès le mois de juillet 1853, il donnait une mission à Herve; l'année suivante, il prêchait l'avent à Saint-Jacques, à Liége; un peu plus tard, en cette ville, il remplissait les fonctions pastorales à Saint-Barthélemi, où le curé venait de mourir, et évangélisait la populeuse paroisse de Dison; en 1863, il prêchait le carême dans sa cathédrale, en 1864, à Verviers; à Liége, l'année suivante, il s'associait aux religieux appelés par lui à donner simultanément de grandes retraites dans toutes les paroisses de ces deux villes.

Apôtre auprès de la foule, « il le fut », dit la *Gazette de Liége*, « pendant vingt-sept ans dans les innombrables visites d'églises; dans cette administration infinie du sacrement de confirmation qui ne se terminait jamais sans l'auguste couronnement des exhortations épiscopales; il l'a été dans ces manifestations de foi publique, pèlerinages solennels de la Sarte, de Cortenbosch, de Stavelot, de Tongres, de Maeseyck, de Saint-Trond, de Hasselt, de Visé, de Chèvremont et de Saint-Hubert; il l'a été auprès des populations; il l'a été auprès de leurs pasteurs, en toute occasion, à l'occasion surtout de ces retraites mensuelles qu'il introduisit dans le clergé, de ces retraites annuelles dont il partageait les exercices et donnait les instructions principales; il l'a été par la parole en mille et mille rencontres; par la plume dans tant de mandements si lumineux, si pressants et si fermes; par les actes de générosité dans toute sa carrière.

« Homme d'action, sous son épiscopat et en dehors de la ville de Liége, d'importantes fondations, hospices, hôpitaux, orphelinats ont été créés à Housse, à Lize, à Herve, à Hodimont, à Soiron, à Ensival, à Verviers, à Huy, à Aubel, à Henri-Chapelle, à Maeseyck, à Ans, etc.

« Sous son épiscopat s'élevèrent cent trente-huit églises nouvelles, dont quatre-vingt-huit furent consacrées de ses mains, et pas une de ces églises à laquelle il n'ait aidé de sa fortune.

« Sous son épiscopat encore », ajoute le journal précité, « les nouvelles écoles catholiques, instituts, collèges, pensionnats, se sont élevées aussi nombreuses que les églises nouvelles; les seules corporations vouées à l'enseignement des jeunes filles, Sœurs de Saint-Vincent, Sœurs de Charité, Sœurs des Pauvres, Sœurs de la Miséricorde, Sœurs de la Providence, Sœurs de Sainte-Marie, Sœurs de Notre-Dame, Sœurs de l'Immaculée Conception, Sœurs Grises, Sœurs de Saint-Joseph, Sœurs Maricoles, Filles de Marie, Filles de la Croix, Filles pénitentes, Norbertines, Sépulchrines, Ursulines, Bénédictines, Récollectines,

« Dames de l'Instruction chrétienne, « Dames de la Sainte-Union, Dames du « Sacré-Cœur, Religieuses allemandes, « ont ouvert dans le diocèse, depuis « 1852, plus de quatre-vingts grandes « écoles ou pensionnats. Qui ne sait le « concours qu'il a prêté à leur érection.

« Qui ne sait ce que lui doivent les « écoles des frères de la Doctrine chré- « tienne, étendues ou multipliées dans « nos principales villes, les instituts lié- « geois de Saint-Paul et de Saint-Bar- « thélémi, les collèges nouveaux des « Jésuites, à Verviers; des Croisiers, à « Maeseyck; des Hiéronymites, à Looz; « ces établissements catholiques de Sta- « velot, de Waremme et de Saint-Qui- « rin, à Huy, dont il fut le fondateur; « l'école des mines, le nouvel amphi- « théâtre de médecine et l'institut péda- « gogique adjoints, avec son aide la plus « généreuse, à l'université de Louvain; « les séminaires affermis ou agrandis « par lui à Saint-Roch et à Saint- « Trond ».

Homme d'action, tel il se montra dans tout le cours de sa carrière épiscopale, prompt à se lever dès qu'une atteinte menaçait la foi, les droits religieux de son troupeau ou de l'Eglise. « Toutes « les chaires de son diocèse », dit la « *Gazette de Liége*, « les tribunaux, les « parlements, le roi lui-même ont en- « tendu ses protestations et l'ont vu, « pour défendre la cause divine, ne s'ar- « rêter que devant la force brutale ».

Cette vigueur d'action, le prélat la déploya surtout à l'occasion du projet de loi sur les bourses d'études et de celle sur le temporel des cultes; au sujet des arrêtés administratifs interprétant la loi de prairial an XIII sur les cimetières; de la loi de 1879, décrétant la neutralité de l'enseignement dans les écoles primaires; de l'ordonnance du bourgmestre Piercot, interdisant les processions dans les rues de Liége; de la loi sur la milice, enlevant aux séminaires, pour les enrégimenter aux casernes, les recrues du sacerdoce, etc., etc.

Pie IX disait de Mgr de Montpellier: *C'est un feu, mais un feu qui brûle sur l'autel pour Dieu et pour l'Eglise.*

On a de l'ancien évêque de Liége les écrits suivants : 1. *Lettre pastorale à l'occasion de son sacre et de la prise de possession de son trône.* Liége, Dessain, 1852; in-8°, 28 p. — 2. *Les directoires spirituels, ou méthode de conduire les âmes à la perfection en suivant les voies ordinaires de la grâce*, par le R. P. J.-B. Scaramelli, S. J. Ouvrage corrigé sur l'ordre et d'après les indications de Mgr de Montpellier, évêque de Liége. Liége, Dessain, 1855; 2 vol. in-8°, avec portr. — 3. *Pieux souvenirs de M. le comte d'Oultremont de Warfusée, dédiés à ses enfants.* Liége, Dessain, 1855; in-8°, 49 p. — 4. *Livre de lecture et de prières français et grec, composé sur l'ordre et d'après les indications de Mgr de Montpellier, évêque de Liége*, à l'usage des collèges et des petits séminaires, pour faciliter l'étude de la langue grecque. Liége, Meyers; in-32, XXVI-183 p. — 5. *Instruction pastorale sur la sépulture chrétienne.* Liége, Dessain, 1857; in-18, 38 p. — 6. *Instruction pastorale adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, sur l'autorité temporelle de N. S. P. le Pape, et sur l'administration des Etats pontificaux, et mandement ordonnant des prières pour le Souverain-Pontife.* Liége, Dessain, 1859; in-18; 3 ff. lim. et 125 p. — 7. *Instruction pastorale sur l'éducation chrétienne.* Liége, Dessain, 1862; in-8°, 3 ff. lim. et 125 p. — 8. *Oraison funèbre de Mgr Jean-Baptiste Malou, évêque de Bruges*, prononcée en l'église cathédrale de Bruges le 12 avril 1864. Bruxelles, Goemare, 1864; in-8°. — 9. *Défense des droits de Dieu, de l'Eglise catholique et de ses membres, contre le projet de loi sur le temporel des cultes*, déposé à la Chambre des représentants de Belgique le 17 novembre 1864. Liége, Dessain, 1865; in-8°, 291 p. — 10. *Mandements, lettres pastorales, circulaires et instructions.* Liége, Dessain, 1868; 2 vol. in-8°, 497 et 470 p. Comprenant les années de 1852 à 1864. Edité par le chanoine Zomers, secrétaire de l'évêché. — 11. *Le concile œcuménique du Vatican. Instruction pastorale*, 2e édition. Liége, Dessain, 1869; in-8°, 190 p. —

12. *Recours à S. M. le Roi, au sujet des budgets des fabriques d'églises soumis à l'approbation de la députation permanente de Liége.* Liége, Demarteau, 1871; in-4°, 14 p. — 13. *Instruction pastorale sur le cimetière catholique.* Liége, Dessain, 1874; in-8°, 69 p., 50 c. — 14. *Cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de N. S. P. le Pape Pie IX* (3 juin 1827-1877). *Lettre pastorale.* Liége, Dessain, 1877; in-8°, 26 p. — 15. *Lettre pastorale au clergé du diocèse à l'occasion des élections législatives du* 11 *juin* 1878. Liége, Demarteau; in-8°, 8 p.

L'évêque de Montpellier a écrit, en outre, quatre mandements sur le libéralisme, une circulaire sur le même sujet et un mandement sur l'Internationale, savoir : *Mandement de carême de* 1866; *Mandement de l'Internationale*, 9 septembre 1871; *Mandement de carême* de 1876; *Mandement de carême* de 1877; *Mandement*, 2 novembre 1878; *Circulaire électorale sur le libéralisme*, 29 mai 1878. Toutes ces pièces ont été imprimées à Liége, chez Dessain; in-4°.

F.-D. Doyen.

Gazette de Liége, du 24 août 1879. — *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, p. 457-510. — P. Claessens, *La Belgique chrétienne, depuis la conquête française jusqu'à nos jours* (1794-1880), 3e éd., Bruxelles, 1885, p. 228-230. — J. Daris, *Histoire de l'épiscopat de Mgr de Montpellier*, 1852-1879 (Liége, Demarteau, 1892).

MONTPLEINCHAMP (*Jean-Chrysostôme* BRUSLÉ **DE**). Voir BRUSLÉ DE MONTPLEINCHAMP (*Jean-Chris.*).

MONTREUIL (*Gilbert* **DE**). Voir GILBERT.

MONTREUIL (*Jean* **DE**), le premier des humanistes français. Depuis le XVIIIe siècle, on s'est plu à le considérer comme un compatriote; l'hypothèse est séduisante, et rien de bien sérieux ne la contrarie. Après les insignifiantes notices de La Croix du Maine et de Foppens, si l'on ouvre les *Mémoires* de Paquot, on y lit encore que Jean naquit à Montreuil, « en Picardie, à quatre lieues de Hesdin, en Artois ». Mr A. Thomas, qui, un siècle plus tard, a refait la biographie de notre personnage, se montre moins affirmatif; il juge inutile (*supervacaneum*) de combattre La Croix du Maine, Paquot et ses autres devanciers, comme il croit dangereux (*periculosum*) de leur emboîter le pas; sa circonspection est louable, mais nous eussions préféré des arguments. La vérité, c'est qu'il n'en est point de plausibles qui soient fournis jusqu'ici par les textes. Ni Jean lui-même, ni ses amis, ni ses contemporains ne nous disent d'où il est originaire. Ce que l'on sait, c'est qu'il naquit en 1354, qu'il passa une grande partie de son existence à Lille, qu'il fut le prévôt de cette ville et qu'il fut tué en 1418 par les partisans du duc de Bourgogne. On sait aussi qu'il eut des relations épistolaires avec les hommes les plus lettrés de son temps.

Mais ce n'est pas tout. Jean de Montreuil fut un personnage politique. Après avoir fait ses études à l'Université de Paris (il rappelle dans une lettre les discussions passionnées entre étudiants dans la célèbre rue du Fouarre), il entra au service du roi Charles V, dans la faveur duquel il avança rapidement. Il était son secrétaire appointé en 1391, et il garda cet office jusqu'à sa mort, en le cumulant avec des emplois analogues dont l'investirent successivement les ducs de Bourges, de Bourgogne et d'Orléans, et le Dauphin de Viennois; en 1394, il joignait à tous ces titres celui de prévôt de Lille et quelques autres prébendes ecclésiastiques et séculières, qui faisaient de lui l'un des hommes les mieux rentés de son temps; dans une de ses lettres (*Amplissima collectio*, n° VI), il se plaît à énumérer les bénéfices que lui avait valus la faveur des Grands; il aurait pu y joindre les marques de confiance qu'ils lui donnèrent. Le roi de France lui confia plusieurs missions en Angleterre, en Allemagne et en Italie; il fut, notamment, chargé de présenter les congratulations de son maître à Jean XXIII, qui venait d'être élu pape (1412). Son séjour à Rome eut une influence décisive sur ses goûts intellectuels. Jean de Montreuil passa plusieurs

mois dans cette ville; il s'y lia avec Léonard Arétin et d'autres humanistes; il y apprit à connaître de plus près l'antiquité par ses monuments et les ouvrages qu'elle nous a légués. Il conserva des relations très sûres dans la péninsule, comme nous le prouve sa correspondance. C'est à un sénateur italien qu'il s'adresse pour lui demander le texte de quelques-uns des discours de Cicéron. C'est d'Italie qu'il se fait envoyer les œuvres de Plaute, de Caton le censeur, le *De Agricultura* de Varron et le traité de Vitruve sur l'architecture. Le cardinal de Pétramala étant mort et ayant délaissé une très belle collection de livres et de manuscrits, Jean apprend que son auteur favori, Cicéron, y est représenté par un *volumen... correctissimum respectu tamen incorrectionis aliorum;* il écrit avec instance, il multiplie les démarches, mais en vain; car le précieux *codex* n'est plus à Rome; on l'a transporté à Bologne. Pourtant, il n'abandonne pas la partie, et, avec de nouvelles prières, mêlées de flatteries et d'excuses, il supplie son correspondant italien de lui assurer cette inestimable acquisition.

A ce trait, qui n'est pas isolé, on reconnaît un humaniste. Le moyen âge, sans avoir ignoré l'antiquité au degré où l'on a cru, n'a jamais attaché un bien grand prix à la possession des œuvres, ni à la conservation des monuments grecs et romains. C'est aux XIVe-XVe siècles que se révèle, en Italie, un sentiment nouveau, où il entre beaucoup de vénération sincère et un peu de fétichisme. En France, avant Jean de Montreuil, il y eut quelques imitateurs et traducteurs des anciens, mais point de ces infatigables investigateurs du passé. Malgré l'activité de sa vie publique, Jean trouva des loisirs pour les consacrer non seulement à Cicéron, dont il connut des ouvrages très divers, mais à un grand nombre d'écrivains de la Rome républicaine et impériale. Des recherches auxquelles s'est livré Mr Thomas, il résulte que le prévôt de Lille avait lu peu ou prou de Plaute et de Térence, qu'il connaissait Horace, Virgile et Ovide, les principaux historiens de Rome, y compris Tacite, et jusqu'à Pétrone, Macrobe et les satiriques. En revanche, il ignore la Grèce, comme tous les hommes de sa génération et même des deux suivantes; quand il nous parle de Platon ou d'Aristote, c'est à travers leurs commentateurs ou imitateurs d'Italie.

Mais Jean de Montreuil ne fut-il pas un simple collectionneur? Sut-il extraire de toutes ces lectures classiques une philosophie un peu nette de l'antiquité romaine, une connaissance vraiment aisée et personnelle de la langue de ses auteurs les plus aimés? Qu'il eût, jusqu'à un certain point, su pénétrer dans l'intimité des œuvres classiques, c'est ce que nous prouvent des jugements épars dans sa correspondance. Sur Virgile et Ovide, par exemple, il a des vues qui diffèrent radicalement de l'adoration aveugle et superstitieuse que leur voue le moyen âge. Il parle avec une grâce mélancolique de Térence, et c'est à juste titre que son ami, Nicolas de Claminges, lui écrit : *Unde tibi commodius scribere ordior quam a familiari tuo Terencio?* au début d'une lettre où il sollicite sa protection pour un ami commun. Toutefois, le plus souvent, il se renferme dans des généralités laudatives qui, à son époque, pouvaient avoir un certain mérite, mais que nous jugeons difficilement avec la même indulgence. Il dira d'Horace : *nobilem poetam et artificiosum;* de Lucrèce : *disertissimus poeta*, et le choix de ses citations n'est pas toujours celui qu'on voudrait.

Reste sa langue. Pour deux raisons, elle est d'une latinité médiocre, embroussaillée jusqu'à l'obscurité, inégalement correcte jusqu'à friser la barbarie. La première, c'est que Jean de Montreuil ne fut, semble-t-il, un humaniste que sur le tard. Il écrivit le latin administratif et juridique avant de chercher à s'assimiler la langue ornée des poètes et la noble période des rhéteurs et des historiens. Aussi, l'assimilation resta imparfaite. Mais ce n'est pas tout. A la différence des humanistes du XVIe siècle, le prévôt de Lille, qui est bien, à tous

égards, homme de son temps, ne professe nullement le dédain du passé national ni de la littérature en langue française. A défaut d'autres témoignages, nous avons indirectement celui de Christine de Pisan, avec qui il polémisa au sujet du *Roman de la Rose*. L'œuvre de Guillaume de Lorris et de Jean de Meung avait encore, au début du XVe siècle, ses partisans et ses détracteurs; en 1401 surgit un débat oral entre Christine de Pisan, Jean de Montreuil et un troisième personnage que Mr Piaget a cru pouvoir identifier avec l'illustre Gerson. Ce débat décida le prévôt de Lille à composer une lettre (ou *traité*) malheureusement perdue, qui fut envoyée et à Christine et à Gerson. La poétesse ayant répondu, non sans vivacité, mais dans des termes toutefois respectueux, s'attira une verte riposte d'un des amis et correspondants de Jean de Montreuil, Gontier Col, à qui elle crut devoir répliquer à son tour.

Telle est, d'après Mr Piaget, la chronologie des *épîtres* sur le *Roman de la Rose*. Jean de Montreuil, qui avait ouvert le feu, devait donc prendre un vif intérêt aux lettres de son temps; sinon comment imaginer que ce grave personnage soit mêlé à de si futiles débats? Ses rapports avec Gerson, que nous voyons en correspondance suivie avec lui, avec Christine de Pisan, avec Gontier Col et d'autres lettrés du temps, achèvent de nous convaincre qu'il y avait dans Jean de Montreuil un autre homme que celui qui poursuivait, avec une si anxieuse ténacité, des négociations quasi-diplomatiques, destinées à lui assurer la possession d'un manuscrit de Cicéron.

Un troisième homme nous est révélé par l'étude des écrits conservés de Jean de Montreuil. Ces écrits sont les suivants :

1° Un résumé historique, intitulé : *Perbrevis epilogus gestorum Karoli Magni* (inédit);

2° Un autre résumé, le *De gestis et factis memorabilibus Francorum*, dédié à Jean Gerson;

3° Les *Libelli adversus Anglos*, qui ont beaucoup occupé les érudits du XVIIIe siècle, et dont Mr Thomas, en 1883, a entrepris une critique nouvelle. Selon l'abbé Sallier, Jean « composa » son ouvrage en 1420, sous le règne » de Charles VI, ou plustôt, il fit en » latin l'extrait d'un ouvrage plus » étendu qu'il avoit écrit en français sur » le même sujet » (*Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres*, tome XVII (1751), p. 340). Cette opinion fut reprise, en 1753, par l'abbé Lebeuf, qui emprunta à l'ouvrage même du prévôt de Lille une déclaration formelle. Comme l'extrait dont il s'agit se trouve reproduit en tête du second volume des chroniques martiniennes, La Croix du Maine avait pu croire que tout le volume était l'œuvre de Jean ; l'abbé Lebeuf n'a pas de peine à démontrer qu'il n'en est rien. Mr Thomas reconnaît bien l'existence d'un *libellus* latin et d'un autre écrit en français, dirigés tous deux contre les prétentions que les Anglais avaient sur certaines provinces de France; mais il établit qu'il y a un troisième *libellus*, et que le rapport des premiers n'est pas tel qu'on l'avait soupçonné jusque-là. Le no 1 est dédié à Jean de Thoisy, évêque de Tournai (1411-1433) et renferme quinze chapitres consacrés à autant de propositions démonstratives, dans le sens de la thèse de l'auteur; le no 2 est écrit en français et précédé d'une longue lettre, adressée » au daulphin de Viennois »; il contient treize chapitres, correspondant aux chapitres I-XIII de l'écrit latin; il est enfin daté de 1416, tandis que l'écrit latin est de 1415. Cette dernière constatation ne permet plus de voir dans le no 1 l'extrait du no 2, qui a été composé plus tard. Toutefois, comme Jean de Montreuil déclare formellement, dans son *libellus* latin, *hinc factum est ut ex quodam ampliori tractatu alio in vulgari... hæc pauca excerperentur*, Mr Thomas a été amené à identifier ce *tractatus* avec un » petit traictié », anonyme contenu dans le manuscrit 21381 de la Bibliothèque nationale, à Paris. La comparaison des textes est très

significative, et certains indices permettent de donner au nº 3 une date plus ancienne qu'aux nos 1 et 2;

4º Ce sont les *epistulæ latinæ* et deux lettres écrites en français et que déjà l'abbé Lebeuf voulait restituer à notre auteur; les *epistulæ* comprennent des lettres privées et d'autres publiques. Ces dernières n'ont jamais été rassemblées; toutefois, Mr Thomas en signale trois adressées au roi Charles VI et trois à Charles II de Navarre. Quant aux *epistulæ privatæ*, elles sont adressées soit à un certain nombre d'amis personnels de l'auteur (Gerson, Nicolas de Claminges, Gontier Col, etc.), soit à des personnages princiers (Louis, fils de Charles VI, Sigismond, roi des Romains), soit à des papes ou à des prélats d'un rang plus ou moins élevé dans la hiérarchie ecclésiastique (Benoît XIII, Alexandre V, Jean XXIII; les cardinaux Amédée de Saluces, Galeotto de Petramala, et d'autres). Comme les humanistes du XVIe siècle, Jean de Montreuil affectionne la forme de la lettre, qui prête à des échanges moins solennels que le livre ou même le *libellus*, et qui permet de traiter les questions les plus variées sur un mode plus familier. Qu'il raconte ses voyages, qu'il parle des événements de son temps ou qu'il se contente d'un objet plus modeste, le prévôt de Lille garde le même ton de bonhomie un peu railleuse, un peu empesée; la pensée a peine à transparaître sous les replis involontaires de la phrase longue et tortueuse; mais cette pensée est presque toujours intéressante, car elle atteste et un grand souci de la chose publique, et une rare passion pour le beau, et une vive chaleur d'affections. Le style gourmé et incorrect ne doit pas nous surprendre; Jean de Montreuil ne sut jamais, on a vu pourquoi, le clarifier ni l'émonder de ces broutilles qui sont comme autant de débris de l'écriture scolastique. Dans ses ouvrages historiques, d'autre part, il est pompeux; il vise à l'éloquence, mais sans l'atteindre, *multa violentius quam eloquentius dixit*, comme Mr Thomas le déclare fort justement.

5º Rangeons ici les écrits perdus, des *Proverbia*, dont il est question dans une lettre à Gerson, et l'*Epître* sur le Roman de la Rose dont il a été parlé plus haut. Mr Thomas, se basant sur un passage de lettre, attribue aussi à notre auteur des poésies en français : mais les *nugæ quadam sub ligatura in vulgari* me laissent plus indécis que lui.

M. Wilmotte.

La Croix du Maine, *Bibliothèque françoise* (1722), t. I, p. 155. — Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. II (1724), col. 1311-1465. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II (1739), p. 698. — Paquot, *Mémoires pour servir a l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, etc., t. II (1768), p. 262. — *Mémoires de litterature tirés des registres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres*, t. XVII (1751), p. 339-352; t. XX (1753), p. 252, sq. — A. Thomas, *de Joannis de Monsterolio vita et operibus* (Paris, 1883). — A. Piaget, *Chronologie des épitres sur le Roman de la Rose* (*Etudes romanes dédiées à Gaston Paris*. Paris, 1891, p. 113-120). — *Histoire de la langue et de la litterature française*, publiée sous la direction de Petit de Julleville (Paris, 1896-1897), t. II, p. 152 et 239.

MONULPHE (*saint*) fut évêque de Tongres dans la seconde moitié du VIe siècle. Grégoire de Tours raconte qu'il remplaça la modeste chapelle de bois qui abritait à Maestricht le tombeau de saint Servais, par une riche basilique. Il est vrai que l'auteur de l'*Historia Francorum* ne dit pas à quel diocèse Monulphe était préposé, mais un document de l'époque mérovingienne, découvert depuis quelques années, lui donne le titre d'évêque de Maestricht (*episcopus Trajectensis*) et enlève ainsi tout fondement à l'opinion de Rettberg qui, prenant à la lettre le texte de Grégoire (*adveniens in hac urbe Monulfus episcopus*) voulait voir en lui un évêque étranger. Il est très probable que c'est Monulphe qui transporta à Maestricht le siège de l'évêché de Tongres, dont la capitale, détruite par les invasions germaniques, était devenue inhabitable. D'après des traditions postérieures, il aurait un instant songé à relever cette ville de ses ruines, mais il aurait abandonné ce projet à la suite d'une vision. Il existe de Monulphe deux vies très courtes. L'une est anonyme et date probablement du Xe siècle, l'autre a pour auteur le prêtre maestrichtois Jocundus,

qui l'écrivit dans la seconde moitié du XIe siècle. Les renseignements que fournissent des textes d'aussi basse époque sont naturellement sans grande valeur. A les en croire, Monulphe aurait appartenu à une famille aussi riche qu'illustre. Il aurait légué ses biens, parmi lesquels on cite Dinant, à son église et fondé à Maestricht plusieurs monastères. C'est à lui encore que l'on attribue la construction à Liége de l'oratoire des saints Cosme et Damien, dans lequel saint Lambert fut assassiné. Monulphe fut enterré à Maestricht dans la basilique qu'il avait édifiée. L'évêque Nithard procéda, en 1039, à l'élévation de ses restes, avec son collègue Gérard de Cambrai. Sa fête se célèbre le 16 juillet.

H. Pirenne.

Grégoire de Tours, *Liber in gloria confessorum*, § 71. — Heriger, *Gesta episcop. Leod.*, § 28. — *Vita S. Monulphi*, dans *Acta sanctor Boll.* Juillet IV, p. 152 et suiv. — Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, nr. 215. — *Gesta episcop. Camerac.*, l. III, § 56. — Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 553. — Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 123.

MOONS (*Gaspard-Melchior*). Voir MOENS (*Gaspard-Melchior*).

MOONS (*Jacques*), poète flamand, né à Anvers, le 6 juin 1639, mort dans cette ville, le 9 avril 1721. Après avoir fait ses études de théologie, il fut consacré prêtre le 7 juin 1664. Il fut successivement vicaire à Merxplas, Vosselaer, Beerse, curé de Borsbeek près d'Anvers, et enfin chanoine de l'abbaye de Saint-Michel d'Anvers. On a de lui sept volumes de fables morales, dont Willems cite des extraits et dont voici les titres : *Sedelyck vermaeck-tooneel.* — *Sedelycke Lust-warande.* — *Sedelycken Vreugden-Bergh.* — *Sedelyck Vreugde-Perck.* — *Sedelycken Vermaeck Spiegel.* — *Sedelyck Vermaeck-Veld.* — *Sedelycken Vermaeck-Troost.* Anvers, P.-J. Parys, 1675-1702 ; in-8°.

Émile Van Arenbergh.

Willems, *Verhand. over de nederd. tael- en letterkunde*, t. II, p. 178. — Witsen Geysbeek, *Biogr. woordenb.*, t. IV, p. 451. — Snellaert, *Schets eener gesch. der nederd. letterkunde.* — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der noord- en zuidnederlandsche letterkunde*, 2e éd., p. 528.

MOONS (*Louis-Adrien-François*), peintre d'histoire et portraitiste, naquit à Anvers, le 11 mai 1769. Il était fils de Philippe-Jacques Moons et de Pétronille de Winter et frère de Pierre-Jacques Moons, savant docteur en médecine et bibliophile, qui laissa une bibliothèque assez remarquable. Il fut l'élève du peintre André-Bernard de Quertenmont, un des directeurs de l'académie d'Anvers. En 1792, il obtint la première médaille dans la classe de dessin d'après le modèle vivant. Nommé professeur à l'académie en 1797, il ne conserva sa place que pendant une année, car, en 1798, il donna sa démission, dans le but de voyager et de se perfectionner dans son art par l'étude des maîtres de toutes les écoles. Il alla d'abord à Dresde et n'y resta pas moins de six ans ; mais, pendant cette période, il fit plusieurs voyages en Allemagne et un à Paris en 1801. En 1805, il partit définitivement de Dresde et s'établit à Saint-Pétersbourg, où les artistes et les savants étaient alors fort recherchés. Il s'y adonna à la peinture d'histoire et à celle du portrait. Bientôt, il y fut le professeur et le portraitiste à la mode. Beaucoup de dames de la haute aristocratie russe devinrent ses élèves. Son talent de portraitiste était très apprécié. Ses portraits ne lui étaient pas seulement largement payés, mais lui valaient encore de nombreux présents. Ceux-ci consistaient en tableaux anciens et en livres rares : on savait que rien ne pouvait être plus agréable à notre artiste, dont les goûts archéologiques et bibliophiliques étaient connus. L'artiste rentra à Anvers en 1817, après vingt ans d'absence, riche, comblé d'honneurs et possesseur d'une belle bibliothèque et d'une collection d'objets d'art, parmi lesquels nous signalerons un *Christ en croix* attribué à Fra Angelico ; une *Tête de femme* du Pordenone ; une *Présentation au temple* de Giovanni-Carlo Bertolotto ; *la Vierge apparaissant à saint Philippe de Néri*, imitation libre d'une composition de Carlo Signani, par François le Moine ; un ravissant tableau de Greuze, intitulé : *Rêverie mélancolique.* Dans sa

ville natale, le peintre se vit très recherché par les cercles artistiques. Sa compétence reconnue en fait d'œuvres de nos anciens maîtres le fit nommer aussitôt membre de l'Académie royale. En 1819, il devint aussi membre de la Société royale pour l'encouragement des beaux-arts. Depuis cette année, Moons exposa à tous les salons d'Anvers, de Bruxelles, de Gand et d'Amsterdam; partout ses œuvres étaient très remarquées. En 1820, il entreprit un grand voyage. Il vit l'Italie, la Suisse et l'Allemagne. Il visita surtout les musées de ces pays, copiant, à Rome, à Naples, à Munich, à Stuttgart, des œuvres célèbres, dont trois du Corrège. Il rentra une seconde fois à Anvers avec de nombreuses œuvres d'art et, entre autres, avec le *portrait d'Elius Eobanus Hessus*, par Holbein. En 1826, Moons reçut le diplôme de membre de l'Académie royale d'Amsterdam et, l'année suivante, il fut nommé vice-président de la Société royale anversoise pour l'encouragement des beaux-arts. Finalement, on lui décerna le titre de membre du conseil et du premier corps académique d'Anvers. Mais le goût des voyages ne l'avait pas abandonné. En 1830, il visita l'Autriche et resta quelque temps à Vienne. Il ne fit pas moins de onze fois le voyage de Paris pour voir les salons des beaux-arts. Louis Moons mourut à Anvers le 25 décembre 1844. Resté célibataire, il avait légué tous ses trésors artistiques, archéologiques et bibliographiques à son neveu Pierre-Théodore Moons-van der Straelen, le savant dont la notice suivra. Il serait difficile de présenter une liste quelque peu complète des œuvres de Louis Moons, beaucoup de ses tableaux étant à l'étranger, surtout en Russie, dans des collections particulières. Nous connaissons de lui : *la Mort d'Abel; Abraham visité par les anges; Isaac bénissant Jacob* (qui fut exposé à Gand en 1823); *Jacob examinant l'habit ensanglanté de Joseph* (exposé à Amsterdam en 1826); *Agar et Ismaël dans le désert* (exposé à Bruxelles en 1824): *le Retour de Tobie et de l'ange Raphaël; Job et ses trois amis; Noé et sa famille dans l'arche au moment où la colombe apporte le rameau d'olivier; une tête de Moïse*, aux formes colossales; *Eschyle écrivant un poème* (exposé à Malines en 1822); *Alexandre le Grand et son médecin Philippe; l'Ange annonçant aux bergers la naissance du Christ; l'Adoration des Mages; la Sainte-Famille au repos pendant la fuite en Egypte* (exposé à Anvers en 1828); *la Vierge et l'Enfant Jésus; la Vocation de saint Pierre et de saint André; Saint Paul terrassé sur le chemin de Damas* (exposé à Gand en 1829); *le Christ au Jardin des Olives, soutenu par l'ange* (exposé à Anvers en 1834); *les Disciples d'Emmaüs* (exposé à Anvers en 1822, aujourd'hui à l'église Saint-Jacques de cette ville); *l'Incrédulité de saint Thomas* (exposé à Anvers en 1825); *la Madeleine repentante; le Martyre de saint Sébastien; le Mariage mystique de sainte Catherine; la Chapelle de la Conciergerie à Paris, pendant l'emprisonnement de Marie-Antoinette*; un *portrait exquis de jeune dame de l'aristocratie, habillée d'une robe noire et drapée dans un manteau dont le capuchon à franges d'or lui couvre la tête; le portrait de son maître André-Bernard de Quertenmont* (œuvre digne des meilleures époques de l'école flamande). Dans certaines de ses œuvres, l'influence de l'école classique française de son époque est visible. En général, les tableaux de Louis Moons se distinguent par un dessin très correct et par un coloris vigoureux. Le portrait du peintre se trouve dans la *Collection de portraits des artistes*, par J.-J. Eeckhout.

Alphonse Goovaerts.

Goovaerts, *Les collections Vander Straelen-Moons-van Lerius à Anvers*, t. VI, p. VI-VII et 153-159. — Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters*, t. II, p. 238. — Kramm, même titre, t. IV, p. 1147. — Siret, *Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les écoles*, 3e éd., t. II, p. 71.

MOONS (*Pierre-Théodore*), bibliophile, archéologue, collectionneur et écrivain, naquit à Anvers, le 7 novembre 1803. Fils de Théodore-Jean Moons et de Claire-Antoinette Oeyen, il appartenait à une famille dont plusieurs membres s'étaient distingués à des titres divers;

parmi ses oncles, nous citerons : le peintre Louis Moons, dont la notice précède ; le bibliophile Pierre-Jacques Moons, savant docteur en médecine; François-Jean-Gommaire Moons, chanoine de Prémontré, à l'abbaye de Saint-Michel, à Anvers ; Joseph-Henri-Pierre Moons, procureur des carmes déchaussés; Jean-Baptiste-Corneille Moons, vicaire à Boom, qui fut transporté à Cayenne pour avoir refusé de prêter le serment constitutionnel à la République française. En épousant, le 7 janvier 1830, Catherine-Joséphine Van der Straelen, l'unique enfant de Jean-Baptiste Van der Straelen, un des archéologues collectionneurs les plus estimés d'Anvers, Pierre-Théodore entra dans une famille où les produits de l'art et de la typographie étaient aussi en honneur que dans la sienne. La mort du peintre Louis Moons, en 1844, et celle de son beau-père, en 1847, firent entrer notre amateur en possession d'une galerie de tableaux, d'une collection de dessins et de gravures, d'un cabinet de numismatique et d'une importante bibliothèque, toutes collections qu'il ne cessa d'enrichir. Il le fit en fin connaisseur, en amateur enthousiaste de belles choses. Il le fit si bien que l'hôtel qu'il habita jusqu'à sa mort, dans la longue rue Neuve, devint un véritable musée. Rien de ce qui intéressait l'histoire du pays, et surtout celle de la ville d'Anvers, ne le laissait indifférent; mais il n'amassait pas tous ces trésors pour les dérober aux yeux de ses concitoyens et en jouir en égoïste. Au contraire, il mettait généreusement à la disposition des travailleurs ses livres et ses manuscrits. C'est ce qu'il fit notamment en 1856, lorsque l'administration de l'Académie royale des beaux-arts ordonna la publication d'une nouvelle édition du catalogue du musée d'Anvers. Il alla plus loin et fit même plusieurs donations d'œuvres d'art. C'est ainsi qu'il fit don, en 1854, à l'église Saint-Jacques, dont il présida le bureau des marguilliers, de deux superbes bas-reliefs exécutés en 1688 par Guillaume Kerricx. En 1858, il donna, à la même église, une station du chemin de la croix, sculptée en marbre blanc par Joseph Geefs. En 1860, dix-huit jours avant sa mort prématurée, il acheta un des meilleurs tableaux de Jean Snellinck le Vieux, artiste du XVIIe siècle, dont les productions sont rares, et l'offrit au musée d'Anvers, qui ne possédait rien de ce maître. Pierre-Théodore Moons, qui était très charitable, fut aumônier du bureau de bienfaisance. Il fut trésorier de la commission provinciale des inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers, dès 1851, année de l'institution de cette commission, dont il fut véritablement l'âme. En 1854, il rendit de si signalés services à l'exposition d'œuvres d'anciens membres de la Gilde anversoise de Saint-Luc, organisée à l'occasion du quatrième centenaire de l'institution des doyens de cette gilde, que la Société royale pour l'encouragement des beaux-arts, qui en avait pris l'initiative, lui décerna le diplôme de membre résident. Après la mort de son beau-père, Moons se fit un pieux devoir de compléter et de publier les travaux laissés inachevés par Jean-Baptiste Van der Straelen. Il publia tout d'abord, en 1853, dans la revue *Het Taelverbond*, une notice sur la chambre de rhétorique *De Violieren*. Ce travail, qui parut en volume, en 1854, sous le titre : *Geschiedenis der rederykkamer De Violieren of Violetten, onder zinspreuk : Wt Jonsten versaemt, te Antwerpen*, fut suivi, en 1855, d'une notice sur la chambre de rhétorique de *Goudbloem*, publiée dans la revue *De Vlaemsche School*. Pendant la même année, Moons publia une histoire générale des chambres anversoises de rhétorique et l'intitula : *Geschiedenis der antwerpsche rederykkamers*. Une seconde édition de ce livre parut en 1863. Egalement en 1855, il publia l'histoire de la Gilde anversoise de Saint-Luc et de l'Académie royale de peinture. Cet ouvrage est intitulé : *Jaerboek der vermaerde en kunstryke gilde van St Lucas binnen de stad Antwerpen. Behelzende de gedenkwaerdigste geschiedenissen in dit genootschap voorgevallen sedert* 1434 *tot* 1795. *Mitsgaders van de koninglyke Aca-*

demie sedert hare afscheyding van St Lucasgilde tot hare overvoering naer het kloester der Minderbroeders, byeenvergaderd zoo uyt de archieven derzelve gilde als uyt andere geloofweerdige bewysschriften; in orde gesteld en met verschydene aenteekeningen opgehelderd en uytgegeven. En 1863, l'historien anversois Louis Torfs publia une table onomastique de cet ouvrage. En 1858, Pierre-Théodore Moons, qui signait ses publications *Moons-Vander Straelen*, publia la généalogie des descendants du fameux imprimeur Christophe Plantin, que son beau-père avait dressée jusqu'en 1813 et que lui-même avait complétée par des recherches faites en Belgique, en Hollande, en France et en Allemagne. Ce volume, grand in-4o, est un chef-d'œuvre d'exactitude. Moons l'intitula : *Geslagt-lyst der nakomelingen van den vermaerden Christoffel Plantin, koninglyken aertsdrukker, binnen de stad Antwerpen; waer by gevoegd is eene geslagt-lyste der familie Meuretorff alias Moretus. Alles met groote moeyte en neerstigheyd uit oorspronkelyke stukken en bewysbare bescheeden verzameld en opgesteld, door J. B. Vander Straelen en uitgegeven door Moons-Vander Straelen.* En 1859, dans un article publié dans la revue *De Vlaemsche School*, il fixa, par des documents du XVe et du XVIe siècle, l'année de la naissance du célèbre poète anversois Anna Bijns. Ces différentes publications auraient, sans doute, été suivies de bien d'autres, si la mort n'avait enlevé prématurément l'auteur à ses travaux et à ses nombreux amis. Pierre-Théodore Moons mourut à Anvers, le 26 octobre 1860, le jour même où il avait revu la dernière épreuve de la seconde édition de l'histoire des chambres de rhétorique, qui ne parut que trois ans après. La mort de Moons fut une grande perte pour l'art, pour l'archéologie et pour la bibliophilie. Les époux Moons-Vander Straelen avaient eu dix-sept enfants; une de leurs filles avait épousé le savant historiographe de l'art, Théodore-François-Xavier van Lerius. Les collections Vander Straelen et Moons restèrent réunies et ne furent vendues qu'après la mort de l'avocat Van Lerius, en 1884, 1885 et 1886, avec celles formées par ce dernier possesseur. Le catalogue de ces collections ne comprend pas moins de neuf volumes.

Alphonse Goovaerts.

Génard, *P.-Th. Moons. Nécrologie* (*Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, t. II, p. XXVI). — Goovaerts, *Les collections Vander Straelen-Moons-van Lerius à Anvers*, t. I, p. XI-XIII. — *Bibliographie nationale. Dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications*, 1830-1880, t. II, p. 707.

MOOR (*Jean-Baptiste* **VAN**), ou VAN MOUR, peintre, dessinateur, né à Valenciennes en 1670, mort à Constantinople, le 22 janvier 1737. Il quitta de bonne heure sa ville natale et se rendit, d'après A. Dinaux, soit à Paris, soit en Allemagne, « puisqu'il fit connaissance, « vers la fin du XVIIe siècle, avec le « comte Charles de Fériol, qui, après « avoir commandé en Hongrie un corps « de Français destiné à soutenir Tékély, « fut nommé ambassadeur de France « auprès de la Porte Ottomane ». Le diplomate appela, en 1699, l'artiste à Constantinople et lui commanda des tableaux et des dessins sur des sujets orientaux. Aucun de ses tableaux n'est connu; sa seule œuvre qui soit parvenue jusqu'à nous est un *Recueil de cent estampes représentant les différentes modes des nations du Levant, dessinées par ordre de M. de Fériol* (*par Jean-Baptiste van-Mour, de Valenciennes*), *gravées par les soins de Le Hay, avec des explications historiques.* Paris, 1715; grand in-fol. Les dessins révèlent un artiste habile et consciencieux; ils représentent le Sultan, ses principaux officiers, les muphtis, les cadis, les habitants de l'archipel grec et des provinces barbaresques, diverses cérémonies. Les costumes, ornements, armes, meubles et instruments de musique sont rendus, dit A. Dinaux, « avec pureté et délicatesse ». Le recueil est, dit le même auteur, « l'un des plus curieux ouvrages « sur les costumes orientaux que l'art « ait produits dans le siècle dernier ». Il parut d'abord en 1714, composé de cent planches numérotées, plus un frontispice gravé. L'année suivante, on y ajouta un

texte imprimé et trois nouvelles planches représentant, l'une les *Derviches dans leurs temples*, l'autre un *Enterrement turc*, et la troisième contenant une page de musique : ces trois planches font défaut à beaucoup d'exemplaires. « Quand le texte *imprimé*, » dit encore A. Dinaux, « a été épuisé, on y a substitué une explication *gravée;* les exemplaires ainsi accompagnés sont souvent » faibles d'épreuve. Quelquefois, les » estampes sont coloriées et alors cela » compose un ouvrage riche et splendide; » le duc de La Vallière en possédait un » de ce genre, relié en maroquin rouge, » qui ne fut payé à la vente de son inestimable bibliothèque que 151 francs. » Cet ouvrage n'a pas été effacé par celui » plus moderne publié en Angleterre, » sous ce titre : *Costumes of Turkey*, » *illustrated by a series of* (60) *engravings*, » *with descriptions by Dalvimart*. London, Miller, 1802; gr. in-4o ». A. Dinaux présume que le comte de Fériol, qui lui commanda cet ouvrage, est l'auteur du texte explicatif qui l'accompagne. Comme preuve que le diplomate a mis la main à cette œuvre, notons qu'il y raconte lui-même, dans le discours qui précède les explications, sa première audience auprès du Sultan. Quant à Le Hay, il fut l'éditeur du recueil et grava probablement les planches non signées. Les gravures signées portent les noms de G. Scotin, major; J. Haussard, P. Simonneau fils, B. Baron, J. de Franssières, P. Rochefort, C. Du Bosc et C.-N. Cochin. « Le véritable auteur » de ce recueil, » dit A. Dinaux, celui » à qui on en doit l'*invention*, qui consiste dans les dessins originaux, est » J.-B. van Mour ». C'est ce qui résulte de la note suivante inscrite sur la garde d'un exemplaire de l'édition de 1714 : *Les gravures de ce recueil ont été faites sur des tableaux peint* (sic) *par Jean-Baptiste van Maur* (sic) *peintre flamand* (sic), *natif de Valenciennes, mort à Constantinople le* 22 *janvier* 1737 *dans la* 66e *année de son âge. M. de Ferriol ly avoit attiré en* 1699. (*Extrait d'une lettre écritte* (sic) *de Constantinople*). Cette note, tracée, fait observer A. Dinaux, sur un exemplaire resté dans le pays natal de Van Mour et écrite vers le milieu du siècle dernier autant qu'on en peut juger par l'encre, le caractère et l'orthographe, c'est-à-dire peu de temps après que la nouvelle de la mort de l'artiste a dû parvenir à sa famille, ne laisse guère de doute sur la véracité des faits qui y sont mentionnés. Ce qui vient les confirmer encore, c'est le monogramme de l'artiste inventeur placé à la gauche de chaque figure, suivant l'usage, et en opposition avec le nom du graveur. Ce monogramme, composé des lettres majuscules J. B. accolées, présente les initiales des noms de *Jean Baptiste*, que le modeste artiste s'est contenté de faire figurer dans la signature apposée sur ses œuvres. On ne peut donc s'empêcher de reconnaître de bonne foi que l'inventeur de ces dessins ne soit J.-B. van Mour, de Valenciennes, bien que le monogramme indiqué ci-dessus ne soit traduit ni par Christ, ni par Strutt, ni par Basan, ni par Brulliot, ni par Nagler, qui tous, au reste, ont oublié de parler d'innombrables artistes de second et troisième ordre dont les signatures restent encore inexpliquées. Le même savant conjecture que « Van Moor, pendant son long » séjour en Turquie, a dû produire, » presque sans concurrence, une grande » quantité d'œuvres artistiques, dont » aucunes ne sont parvenues jusqu'à » nous et n'ont été citées dans les catalogues que nous avons parcourus ». On ignore si l'artiste valenciennois était parent du peintre Charles de Moor ou van Moor, né en 1656 à Leyden, et dont le fils fut également peintre.

Émile Van Arenbergh.

A. Dinaux, *Un artiste valenciennois ignoré*, dans les *Arch. littér. et hist. du nord de la France et du midi de la Belgique*, nouv. série, t. V, p. 453-456.

MOOR (*Pasquier* **DE**). Voir De Moor (*Pasquier*).

MOOR (*Philippe* **DE**). Voir De Moor (*Philippe*).

* **MOR** (*Antoine*), mieux connu sous le nom d'Antonio Moro, en Angleterre

comme Sir Anthony More, peintre de sujets religieux, mais surtout portraitiste éminent, né à Utrecht en 1512, mort à Anvers en 1577. D'abord collaborateur de son maître Jean Scorel, à Utrecht, Mor signe, en 1544, sa première œuvre indépendante, un portrait collectif de Corneille van Horen et d'Ant. Taets van Ameronghen, pèlerins en Terre Sainte (musée de Berlin). Si, comme l'assure Van Mander, il fit dans sa jeunesse un voyage en Italie, ce voyage est-il le même dont Bertolotti relève les traces dans les archives romaines en 1550 et 1551? Nous l'ignorons. En 1550, le peintre avait dès longtemps acquis une renommée que légitimaient, à tous égards, d'importants travaux. Distingué par Granvelle, dont la protection devait exercer une influence considérable sur ses destinées, il avait, dès l'année 1549, peint le portrait du prélat (musée de Vienne) et obtenu l'honneur d'avoir pour modèles l'infant Philippe, sa tante la reine Eléonore, enfin le duc d'Albe, lors de leur présence commune dans les Pays-Bas. Le portrait de Ferdinand de Tolède, en armure, daté de 1549, appartient au marquis de Townshend. Il fut exposé à Londres, à la Royal Academy, en 1885. La correspondance du cardinal Granvelle mentionne à plus d'une reprise qu'étant à son service, Mor eut pour élève Alonzo Sanchez Coello, le fameux portraitiste espagnol, continuateur de ses traditions à la cour d'Espagne. Mandé auprès de l'empereur, notre peintre reçut pour mission d'exécuter à Lisbonne les portraits de Jean III, de la reine et spécialement de l'infante, sœur du roi, dont, à ce moment, l'union avec le prince Philippe, veuf depuis 1546, était projetée. Comblé d'honneurs et de présents, Mor revint en Espagne passant presque aussitôt en Angleterre où se négociait pour Philippe un autre mariage. Le portrait de Marie Tudor, résultat de la nouvelle mission confiée au peintre, est une page fameuse, un des joyaux du musée de Madrid. Il en existe des reproductions du temps, surtout en Angleterre. On peut voir au musée de Budapest ce que nous envisageons comme une étude préalable. Elle a pour pendant un portrait en buste de Philippe, également par Mor, dont le séjour sur le sol britannique fut marqué par diverses pages importantes, notamment les portraits en pied de Sir Henry Sidney et de sa femme, également de Simon Renard, envoyé de l'empereur près la reine Marie (musée de Besançon). Ces effigies sont datées de 1553. Observons en passant que le beau portrait de sir Thomas Gresham du musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, fut très probablement exécuté dans les Pays-Bas. Quant à l'effigie en pied d'Edouard VI, exposée au Louvre sous le nom du peintre, elle ne saurait à aucun titre passer pour originale. Bien que libéralement rémunéré, titulaire d'une pension de 100 livres sterling, paré d'une chaîne d'or, honoré du titre de chevalier, Sir Anthony ne paraît pas avoir fait long séjour en Angleterre. Un portrait de Marie de Hongrie, au palais de Holyrood, à Edimbourg, récemment identifié par Mr Lionel Cust, est daté de 1554. Il n'a pu voir le jour qu'en Espagne. Des actes authentiques établissent d'ailleurs la présence de Mor à Utrecht dès l'année suivante. Son tableau de *la Résurrection*, renseigné comme la principale de ses toiles religieuses par tous les auteurs, était de 1556, date que nous avons pu lire sur une reproduction ancienne de cette peinture, exposée à Utrecht en 1894. L'original, aujourd'hui perdu, appartenait encore au Louvre en 1809. A en juger par la reproduction précitée, Mor était loin d'atteindre, dans ses compositions religieuses, la supériorité de ses magnifiques portraits. C'est dans les Pays-Bas encore que fut peint, en 1557, le portrait de Philippe II en pied et en armure, actuellement à l'Escurial, de même que l'admirable effigie, également en pied, du jeune Alexandre Farnèse, au musée de Parme. En 1559, à la suite du roi, le peintre reprenait le chemin de l'Espagne. Il s'était vu octroyer pour son fils un canonicat et pour lui-même le droit d'ajouter à son nom celui de la

terre de Dashorst, qu'il possédait non loin d'Utrecht.

Très avant dans la faveur du souverain, Mor peupla les demeures royales de ses productions. Une des galeries du Pardo était presque exclusivement décorée de ses portraits d'alliés de la maison d'Autriche. Jean Lhermite, gentilhomme au service du roi, assure que, comme le Titien, Mor fut admis à l'honneur de faire figurer sa propre image dans le même lieu. Plusieurs des portraits dont il s'agit décorent actuellement le musée de Madrid. Héritier des goûts éclairés de son père en matière d'art, Philippe II frayait familièrement avec son peintre, au grand déplaisir des courtisans. Objet de leur jalousie, Mor se vit en butte aux plus basses intrigues. On alla jusqu'à l'accuser d'avoir recours au sortilège pour conquérir les bonnes grâces du monarque en vue de les exploiter au profit des Pays-Bas. Van Mander, dont la version se concilie avec la précédente, assure que le peintre s'oublia jusqu'à riposter par un coup d'appui-main à une tape amicale du roi. Sentant le terrain se dérober sous ses pas, il usa de subterfuge pour regagner à bref délai le pays natal et, sourd aux appels partis de Madrid, où Coello ne devait point tarder à hériter de sa faveur, se retira dans ses terres. Ce fut là que le duc d'Albe l'alla chercher en prenant le gouvernement des Pays-Bas. Van Mander affirme que le terrible lieutenant du roi prit sur lui d'enfreindre les ordres de son souverain touchant le renvoi du peintre à Madrid, soucieux qu'il était de s'assurer le concours de son pinceau pour obtenir les effigies de ses maîtresses. Il semble, à en juger par un passage du même auteur, qu'avant de se rendre à l'appel du duc d'Albe, Mor avait anéanti plusieurs de ses toiles, brûlé ses chevalets. En agissant de la sorte, le peintre abandonnait-il sa ville natale sans esprit de retour, ou bien entendait-il supprimer de son œuvre des pages compromettantes? Qui nous le dira? A en juger par une peinture du musée de La Haye, il aurait, en 1561, peint le prince d'Orange. Observons pourtant que l'image n'est pas déterminée avec une certitude entière. Toujours est-il que ses dernières années s'écoulèrent exclusivement dans nos provinces, où se termina sa carrière. Comblé de faveurs par le duc d'Albe, il semble n'avoir quitté Bruxelles qu'au moment où la mission de celui-ci touchait à sa fin. Il est permis de croire que les beaux portraits de Louis Del Rio et de sa femme, au musée du Louvre, datent de cette époque. En 1572, Mor faisait admettre à la gilde de Saint-Luc, à Anvers, où il avait alors pris résidence et où Joachim de Beuckelaer était son collaborateur, un élève, Guillaume van Wyberghe, dont les travaux ne sont pas venus jusqu'à nous. De 1575 date le splendide portrait de femme tenant une chaîne d'or, au musée de Vienne; de 1576, l'effigie en buste d'Hubert Goltzius, page dont Van Mander assure qu'elle fut brossée en l'espace de quelques heures. Le morceau est en effet d'une rare virtuosité de pinceau et montre que si son auteur appartient aux portraitistes les plus respectueux du détail, il sait, au besoin, à peu de frais, mettre ses toiles d'ensemble de façon magistrale. Au moment de sa mort, le peintre avait entrepris, pour Notre-Dame d'Anvers, une grande toile de la *Circoncision*. Elle resta inachevée, et les comptes de l'église établissent que le payement se fit aux héritiers, au plus tard en 1578. Un inventaire manuscrit des tableaux de Diégo Duarte, marchand à Amsterdam, dressé au cours du XVIIe siècle et appartenant à la Bibliothèque royale, parle de cette œuvre comme existant aux mains dudit particulier. Très vaste, elle avait, semble-t-il, été complétée par une main étrangère. Vredeman de Vries en avait tracé la partie architecturale. Van Mander assure que notre artiste finit sa carrière un an avant la furie française. Mr Rooses remarque avec raison qu'il y a là un *lapsus calami*. C'est « furie espagnole » qu'il faut lire, et dès lors l'année 1577 qu'il faut adopter le plus logiquement comme date du décès de Moro.

Le peintre nous a laissé de lui-même deux effigies importantes. La principale

appartenant à Lord Spencer, le montre jusqu'aux genoux, l'épée au côté, la main gauche appuyée sur la tête d'un molosse. A tous égards, c'est une œuvre hors de pair que les plus sévères critiques n'hésitent pas à comparer aux meilleures du Titien.

Le second portrait, daté de 1558, est au Musée des Offices, à Florence. Le peintre y est vu devant le chevalet, la palette au poing. Cette image n'a rien de commun avec l'estampe insérée dans le *Theatrum honoris* de Hondius, où Mor est représenté de profil. Des vers grecs, sans doute composés par Hubert Goltzius, sont tracés sur le fond du portrait de Florence. Baldinucci en donne la traduction. Ils élèvent le peintre au niveau d'Apelle et de Zeuxis. Disons, enfin, qu'une belle médaille fut frappée à l'effigie de Moro, sans doute de son vivant. Elle ne porte point de date; on l'attribue à Pompéo Léoni.

Outre les créations déjà mentionnées et sur lesquelles se fonde en premier lieu la gloire du peintre, bien d'autres pages intéressantes de son œuvre seraient à mentionner. Madrid, dans ce dénombrement, viendrait en première ligne, nonobstant les pertes cruelles éprouvées par les collections royales au cours des deux derniers siècles. Le portrait en pied de Maximilien II est un morceau de première valeur. Le Louvre possède, sous le titre de *Nain de Charles-Quint*, un portrait de remarquable caractère. Le minuscule personnage, vêtu de velours vert, tient en laisse un chien qui pourrait lui servir de monture. Faisons remarquer en passant que les armoiries gravées sur le collier de l'animal sont celles de Granvelle. Le portrait de Robert Dudley, dans la galerie Richard Wallace, à Londres, est une production de rare excellence. A Cassel se signalent les portraits de Jean Gallus et de sa femme (1569); à La Haye, le portrait dit de « l'orfèvre » (1564); à Brunswick, le chanoine dit « l'homme au gant », sans doute le portrait de Jean Schorel. Mor, dans ces diverses créations, ne se contente pas de pousser à l'extrême l'étude de la forme, l'admirable précision qu'il apporte au rendu des ajustements, des joyaux, des accessoires font de ses portraits des sources d'information de première valeur. Sans effort apparent, il trouve pour ses personnages des attitudes d'une simplicité pleine de noblesse et excelle à leur communiquer la vie par une entente de l'effet absolument magistrale. Son coloris est à la fois riche et harmonieux. Et si l'on songe au lustre donné à la cour d'Henri VIII par le pinceau de Holbein, à celle de Charles-Quint et de son fils par le Titien, il pourrait suffire à la gloire de notre artiste d'avoir, également indépendant de l'un et de l'autre, pu ajouter encore à cette splendeur.

Henri Hymans.

Van Mander, *Het Schilderboeck*, traduction française (Paris, 1884), t. I. — Palomino Velasco, *Las vidas de los pintores y estatuarios eminentes españoles* (Londres, 1742). — Cean Bermudez, *Diccionario historico de los mas ilustres profesores de las bellas artes en España* (Madrid, 1800). — M. Rooses, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool* (Anvers, 1879). — F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool* (Anvers, 1883). — Stirling Maxwell, *Annals of the artists of Spain* (Londres, 1848), t. I, p. 217. — *Dictionary of national biography* (Londres, 1894), t. XXXVII, p. 411 (notice par Mr L. Cust). — C. Justi, *Spanische Miscellen*, dans *Zeitschrift für bildende Kunst*, Leipzig, 1894 p. 34. — Pinchart, *Archives des Arts*, t. III (Gand, 1881), p. 201. — C. Piot, *Alonzo Coello, peintre espagnol à Bruxelles* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1895, p. 299).

MORAIKEN (*Henri* **DE**), homme de guerre verviétois du XVIIe siècle. Entré comme volontaire au service de l'Autriche, en 1683, dans le régiment d'infanterie *Charles comte Strassoldo* (devenu, en 1693, régiment *O'Giloy*), il fut nommé enseigne le 26 septembre 1683. Vers 1682, lors des incursions et des conquêtes des Turcs, le Franchimont, toujours valeureux, fournit à la résistance de Vienne un nombreux contingent en tête duquel brillaient le seigneur d'Andrimont, Jean-Baptiste de Bombaye, et Henri de Moraiken, son cousin. Ce dernier défendait Bude lorsque les Turcs furent obligés d'en lever le siège le jour de la Toussaint de 1684; il s'y fit remarquer par une audace invincible. C'est vers cette époque que Moraiken quitta l'armée impériale, car, dès lors, son nom ne figura plus nulle part. Il

n'était donc pas général, comme le prétend l'historien Detrooz, et ce ne fut pas pour le récompenser de ses services qu'il devint baron et seigneur d'Andrimont. Les archives II. et RR. de Vienne font connaître qu'il n'était qu'enseigne; quant à ses titres, ils lui furent cédés par son parent de Bombaye, ainsi qu'il conste d'une attestation de donation signée à Vienne le 7 novembre 1684.

Nulle trace n'existe du lieu et de la date du décès de Henri de Moraiken; toutefois, il doit être mort après le 3 avril 1688, car, à cette date, tout en se réservant le titre de baron sa vie durant, il engagea son fief pour 900 patacons à un sieur Gille de Fays, de Verviers.

Général Frédéric Bernaert.

L'historien Detrooz. — Renier, *Histoire d'Andrimont* (Verviers, Remacle, 1886). — Archives de Vienne; documents officiels.

MORAVIE (*Josse* **DE**). Voir JOSSE DE MORAVIE.

MORBERIUS (*Gautier*), de son vrai nom *Walter* MORBIERS, typographe et littérateur, naquit en Allemagne, d'après l'*Art de vérifier les dates*, ou dans le comté de Looz, suivant l'opinion la plus accréditée (1). Il mourut à Liége, dans un âge avancé, vers le mois de mars 1595.

Au commencement du XVIe siècle, presque toutes les grandes villes avaient des presses; seule, pour ainsi dire, la cité des princes-évêques de Liége faisait exception. Cet état de choses dura jusqu'à l'arrivée de Morberius : *Anno* 1558, dit Foullon, *primum Leodii visa ars typographica, primo typographico Waltero Morberio*. On connaît bien une *Pronostication* imprimée à Liége par Henri Rochefort, en 1556, et quelques placards plus anciens que l'on croit originaires de cette ville (2); mais ces pièces parurent isolément et doivent être attribuées à des imprimeurs nomades.

En 1555, Gautier Morberius était attaché à l'une des nombreuses imprimeries d'Anvers, lorsqu'il fut mandé à Liége par le magistrat. Trois ans après, le 28 octobre 1558, il reçut ses patentes de *premier imprimeur juré de la cité;* et, en 1562, il fut admis dans le métier des merciers. Le privilège que lui avait octroyé le prince-évêque Robert de Berghes, fut renouvelé par Gérard de Groesbeeck et enfin par Ernest de Bavière le 11 juillet 1581, chaque fois à condition qu'il n'imprimerait rien de contraire à la religion catholique et soumettrait préalablement les écrits à la censure.

Morberius eut donc l'honneur d'introduire la véritable typographie à Liége. Sa première impression incontestée est le *Breviarium sancti Pauli*, de 1560-1561 : *Leodii, apud pontem insulæ, typis Gualteri Morberii, typographi jurati sub intersignio Patientiæ;* 2 vol. in-8°, imprimés en caractères rouges et noirs, avec quelques gravures sur bois. On voit qu'il demeurait alors au Pont d'Ile, à l'enseigne de *la Patience*. En 1572, il avait transporté son atelier derrière le Palais, en conservant sa première enseigne; mais, vers 1581, il lui substitua celle de sa nouvelle demeure, une *Corne de cerf*, sans cependant la reproduire sur ses livres, comme il avait fait pour l'autre. Cette marque de *la Patience* représentait une femme tenant une croix et foulant aux pieds la Fortune, avec la devise : *Victrix Fortunæ Patientia*. Il y en avait une grande et une petite : la première porte la date de 1560, particularité qui semble ne laisser aucun doute sur l'époque des débuts de notre typographe à Liége.

Morberius emploie encore les caractères gothiques dans plusieurs de ses impressions. La plupart de celles-ci, remarque Ul. Capitaine, se distinguent par la correction, par la netteté et par la qualité du papier. Du reste, Morberius était un homme instruit, parlant plusieurs langues et connaissant les auteurs classiques. On trouve, en tête de quel-

(1) ARMOIRIES : *D'or à un buste de Maure basané ayant les cheveux de sable, un bandeau au front et une perle a l'oreille, à la draperie de gueules bordée d'or.*

(2) Nous ne parlons pas de certaines impressions annoncées par des mystificateurs, ni d'un volume imprimé chez Pierre de Heer, avec la date fautive de 1505.

ques-uns des ouvrages qu'il a imprimés, des dédicaces signées de son nom, dont le style révèle de sérieuses études littéraires. Il doit avoir laissé un certain nombre de poésies latines restées inédites. Ajoutons qu'il fut lié d'amitié avec le poète latin Gamerius (Van Gameren), dont il devint l'éditeur, après avoir fait sa connaissance, non pas à Miehlen, dans le comté de Nassau, comme on l'a prétendu, mais à Mielen, près de Saint-Trond.

On cite comme extraordinaire une impression de Morberius en langue anglaise. Son dernier livre parut en 1595; c'était peu de temps avant sa mort, puisque, le 27 mai de cette année, les héritiers exposèrent sa maison en location. Par son testament, rédigé en flamand et daté du 9 février 1588, il avait demandé à être enseveli auprès de sa femme, dans le cimetière de Saint-André. Ses enfants furent : 1° Charles, sourd-muet; 2° Jeanne, alliée à Paulus Fabricius, docteur en droit, conseiller de S. A.; 3° Catherine, épouse de Gilles Ouwerx, puis de l'imprimeur Léonard Streel; 4° Marie, femme de Christian Ouwerx, aussi imprimeur.

Baron de Chestret de Haneffe.

Bulletin du bibliophile belge, t. III, IV et IX, *passim*. — *Le Bibliophile belge*, t. I, p. 36 et 396. — *Catalogue de l'Exposition de l'art ancien au pays de Liége* (1881). — Daris, *Histoire du diocèse de Liége au* XVIe *siècle*, p. 202. — De Theux, *Bibliographie liégeoise* (1885). — Gobert, *Les rues de Liége*, t. III, p. 33.

MOREAU (*Baudouin*), écrivain ecclésiastique, né dans le Hainaut, vers 1570, mort à Rome, vers Pâques 1622. Après avoir fait ses humanités, il entra dans l'ordre de Cîteaux, au monastère de Cambron. Il devint bachelier en théologie à l'Université de Douai et reçut plus tard le titre de docteur dans son ordre. Après avoir été secrétaire de l'abbé de Cîteaux, il fut, en 1618, mis à la tête de l'abbaye des Rosières, en Franche-Comté, qui était presque entièrement ruinée. Aidé de trois religieux de Cambron, il s'occupait à restaurer son monastère, lorsque, vers la fin de l'année 1621, l'abbé de Cîteaux l'envoya, en qualité de procureur général de l'ordre, à Rome, où la fièvre l'emporta au bout de peu de temps. Baudouin Moreau a donné une édition de la règle de Saint-Benoît, à Douai, en 1611 (suivant Foppens, en 1618), et réimprimée à Cologne en 1620, suivant Paquot. « L'éditeur, » dit ce dernier, « a mis une ample et utile « préface à la tête de ce recueil, et il a « éclairci la règle de Saint-Benoît par « des notes qui ne sont pas à négliger, « quoiqu'elles n'ayent pas l'érudition « qu'on trouve dans celles des PP. Mar- « tène et Calmet ». Moreau avait commencé une *Historia cisterciensis* qu'il n'a pu achever.

Paul Bergmans.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (Louvain, 1763-1770), t. XII, p. 131-132, et les sources y indiquées.

MOREAU (*Charles-Auguste-Lambert-Eugène*), homme de lettres, né à Herve, le 8 février 1835, décédé à Liége, le 14 mars 1882. Son père, Charles-Eugène-François-Julien, négociant, fit partie du conseil provincial de 1848 à 1868, année de sa mort; son grand-père, Jean-Charles, fut bourgmestre de Herve et membre des états généraux des Pays-Bas; son oncle Auguste fit partie de la Chambre des représentants de 1846 à 1870, en devint vice-président et mourut conseiller à la cour des comptes.

Après avoir fait de très bonnes humanités au collège Marie-Thérèse de sa ville natale, Charles Moreau se rendit à l'université de Liége pour y étudier le droit. Il devint candidat en philosophie et lettres en 1855, mais ses goûts de littérateur le détournèrent des études juridiques. Il fut l'un des membres les plus actifs du *Cercle Ozanam*, fondé par l'abbé Bodson pour la jeunesse universitaire. Son caractère aimable et doux lui fit beaucoup d'amis. Il contait admirablement et, doué d'un très bel organe, il charmait tous ceux qui l'écoutaient. Mais il avait une peur affreuse des examens. Il fut nommé surveillant à l'athénée de Bruges le 11 novembre 1861; il passa à l'athénée de Liége le 19 mars 1864, y fut chargé, à titre provisoire, de la sixième latine le 1er décembre 1873 et fut nommé professeur le

14 décembre 1875. Quelques mois auparavant, il avait obtenu le diplôme de docteur en philosophie et lettre. Il avait épousé, le 27 avril 1859, Françoise-Thérèse-Caroline Hackin, dont il eut sept enfants.

Doué d'une imagination remarquable, Charles Moreau a beaucoup écrit. La librairie Casterman, à Tournai, a édité : 1° *l'Esprit du château de Xhénemont* (sous le pseudonyme de Christian), 1863; in-12; seconde édition, 1874; in-12. C'est un roman historique, précédé d'une note historique. 2° *Fulla l'Egyptienne*, 1866; in-12. C'est encore un roman historique, retraçant un épisode du passage de la mer Rouge par les Hébreux. Il parut sous le nom de l'auteur comme les suivants. 3° *Eva de Mulrepas, ou Scavedris de Mulrepas au* XIIIe *siècle*, 1876; 2 volumes in-12; roman historique du pays de Herve. Ces trois romans ont été traduits en allemand, en anglais et en espagnol. Ils avaient d'abord paru en feuilletons dans la *Gazette de Liége*, qui a publié de même *la Dame noire de Clotten*, légende des bords du Rhin, lue au Cercle Ozanam en mai 1866, imprimée en décembre 1871 et janvier 1872; et *un Drame nocturne, histoire du pays de Herve*. Le même journal a aussi publié quelques poésies fugitives de notre auteur.

Ch. Moreau a laissé d'autres œuvres manuscrites, notamment *Marie Uthobald ou la Jeune Fille de Franchimont*, drame national en quatre actes; *Un Mariage à la campagne*, comédie-vaudeville; *Lorelei*, légende poétique en prose, et de nombreuses poésies, dont quelques-unes en wallon. Tous ses manuscrits sont en la possession de son fils Charles, avocat à Verviers.

G. Dewalque.

Renseignements particuliers.

MOREAU (*Charles-Honoré-Joseph*), violoniste, né à Tournai, le 23 mai 1785, mort dans cette ville, le 24 juillet 1857. Il s'adonna spécialement à l'étude du violon et devint un virtuose distingué sur cet instrument. Premier violon-solo au théâtre, il devint professeur à l'Académie de musique de sa ville natale, où il forma quelques bons élèves, parmi lesquels on cite Amédée Dubois, etc. Il publia, vers 1820, à Bruxelles, chez Mme Lebrun, un *Air italien de Rossini, varié pour le violon, avec accompagnement de violon, alto et basse;* ce morceau est dédié à son ami J.-M.-F. Gensse, violon-solo du roi des Pays-Bas.

Paul Bergmans.

Ed. Grégoir, *les Artistes musiciens belges au* XVIIIe *et au* XIXe *siècle* (Bruxelles, 1885), p. 317, et *Supplément* (1887), p. 214.

MOREAU (*Gilles*), maître de carrières à Ecaussines, au XVIe siècle. Il fut l'un des « maîtres ouvriers » qui dressèrent le devis des travaux de l'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons, en mars 1450 (1). Les chanoinesses passèrent un contrat avec lui pour la fourniture des pierres destinées à la reconstruction de leur église. Le 4 juillet 1451, deux hommes de fief de Hainaut allèrent « faire sommation à Gilles Moreau dit « Gillon, que il feist son devoir de livrer « et acomplir le marchandise et livran- « che de pieres d'Escaussines que ven- « dues avoit pour l'œvre de madame « Sainte Waudru, dont il estoit défa- « lant ». Une résolution capitulaire du 20 novembre suivant porte : « Adont « fu pourparlet touchant la nouvelle « marchandise de le taille de pierre « d'Escaussines que doit livrer Gilles « Moreau dit Gilon à l'église; pour « l'année à venir, on tenoit ledit mar- « chiet ferme, et de tout ce mesdamoi- « selles, cappitte et conseil, furent d'ac- « cort as pris contenus en certain escript « estant vers messire Henry de Jauche « et Jehan Spiskin, maistres desdis « ouvraiges ». Gilles Moreau fournissait les pierres toutes sculptées. Il est regrettable que les lacunes que présentent les archives de l'église de Sainte-Waudru ne permettent pas de déterminer toute la part que cet artisan a prise à la construction de l'un des plus beaux édifices du pays. On lui attribue la sculp-

(1) Dans le compte des travaux de 1449, figure « Willaume Moreau », qui était membre de la fabrique de Sainte-Waudru.

ture des culs-de-lampe qui décorent les niches du chevet du chœur.

Léopold Devillers.

Archives de l'église collégiale de Sainte-Waudru, au dépôt de l'Etat, à Mons. — Edmond Marchal, *Mémoire sur la sculpture aux Pays-Bas*, p. XXIX. — Van Bemmel, *Patria Belgica*, 3e partie, p. 652.

MOREAU (*Henri*), compositeur et didacticien musical, né à Liége, le 15 juillet 1728, mort dans cette ville, le 3 novembre 1803. Il remplit, depuis 1750, les fonctions de maître de chapelle de la collégiale de Saint-Paul et fut un des professeurs de Grétry. Dans ses *Mémoires*, celui-ci raconte sa première visite à Moreau : « Je lui portai « une messe que je commençois. Oh! « doucement, me dit-il, vous allez trop « vite. — Il me rendit ma partition « sans la regarder, et il m'écrivit cinq à « six rondes sur un papier. — Ajoutez « une partie de chant à cette basse, et « vous me l'apporterez; surtout ne com- « posez plus de messe. — Je partis un « peu humilié... Je lui portai sa basse « ornée de trois ou quatre chants diffé- « rens. — Vous allez encore trop vite, « me dit-il; je vous avois demandé note « pour note sur cette basse, et par mou- « vement contraire : *Dominus vobiscum*. « Séparez et rapprochez les mains; voilà « ce que les parties doivent faire ». Ce langage nous montre un maître clairvoyant, voulant pénétrer l'esprit de l'élève de la nécessité de bien posséder les premiers principes de l'harmonie avant d'approfondir l'art musical.

Grétry conserva d'ailleurs un bon souvenir de son maître; en 1797, il le fit nommer membre correspondant de l'Institut pour son traité d'harmonie publié en 1783 chez l'imprimeur liégeois J.-G.-M. Loxhay, sous le titre suivant : *l'Harmonie mise en pratique. Avec un tableau de tous les accords, la méthode de s'en servir et des règles utiles à ceux qui étudient la composition ou l'accompagnement* (in-8o, VIII-128 pages et 15 planches de musique). Dans cet ouvrage, dédié à la Société d'Emulation de Liége, Moreau ne prend pas position dans les querelles brûlantes des partisans de Rameau et de Tartini; il expose les deux théories, en réservant une large place à l'étude des dissonances. Sa terminologie est celle de Rousseau, dont le *Dictionnaire de musique* lui a fourni la plupart de ses définitions. Suivant Fétis, le chanoine De Vroye aurait possédé un manuscrit original de notre maître de chapelle : *Nouveaux principes d'harmonie...*; mais ce manuscrit, actuellement conservé dans la bibliothèque du Conservatoire de Liége, n'est qu'une copie de *l'Harmonie mise en pratique*, ayant primitivement appartenu à G. Kennis, qui fut, au siècle dernier, maître de chapelle de l'église Saint-Pierre, à Louvain.

Comme compositeur, Moreau a écrit de la musique religieuse qui n'a pas été imprimée. On cite notamment des chants de Noël qui, d'après Fétis, auraient été populaires dans le pays de Liége; mais il n'en reste plus de trace à l'heure actuelle. Lors de l'entrée solennelle du prince-évêque de Liége, François de Méan, en son château de Seraing, Moreau composa une cantate, dont la partition est probablement perdue, mais dont la bibliothèque de l'Université de Liége possède le texte, imprimé sous ce titre : *Concert dédié à son Altesse Celsissime François-Antoine-Marie-Constantin des comtes de Méan et de Beaurieux... le* 20 *septembre* 1792, *jour de son entrée publique en son château de Seraing, où la communauté du lieu a eu l'honneur de le faire exécuter en sa présence* (Liége, veuve S. Bourguignon, 1792; in-4°, 2 feuillets). D'après ce livret, la cantate comprenait un récitatif : *l'Auguste Vérité préside à nos concerts*; un chœur : *la Vérité l'ordonne*; une chansonnette : *Quand on chante la bienfaisance*; un second chœur : *Divinité que ce grand Prince adore*, et des couplets : *A d'autres princes l'on rappelle*.

Paul Bergmans.

Grétry, *Mémoires ou essais sur la musique* (Paris, 1797), t. I, p. 32-35. — Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e éd., t. VI (Paris, 1864), p. 192-193. — Ed Grégoir, *les Artistes musiciens belges au* XVIIIe *et au* XIXe *siècle* (Bruxelles, 1885), p. 317. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2e éd. (Bruges, 1885), col. 684 et 760. — Renseignements personnels.

MOREAU DE BIOUL (*Jean-Michel-Raymond-Ghislain*), homme politique, traducteur, né à Namur le 16 décembre 1765, mort au château de Bioul, le 3 juillet 1835. Il fit ses humanités sous la direction de l'abbé Blanchard; c'est en donnant des leçons à son élève que cet ancien jésuite français composa son *Ecole des Mœurs*, ouvrage qui fut traduit en plusieurs langues et souvent réimprimé. Le jeune Moreau se rendit à Reims pour y faire sa philosophie et son droit à l'université de cette ville. A son retour, en 1787, il fit, en qualité de capitaine, partie du corps de volontaires que la ville de Namur, à l'exemple des autres villes des Pays-Bas autrichiens, venait d'organiser, en vue de s'opposer aux innovations de Joseph II dans nos provinces; mais lorsqu'il vit que le mécontentement public prenait un caractère sérieux, il donna sa démission vers la fin de 1789. De 1790 à 1793, il visita la France, la Suisse et l'Allemagne. Il séjourna assez longtemps en Italie, où il s'appliqua, d'une manière toute particulière, à l'étude des monuments anciens, ce qui lui fournit l'occasion de recueillir une foule de notes, dont il enrichit sa traduction de *l'Architecture de Vitruve*.

Elu membre du conseil général du département de Sambre-et-Meuse sous l'empire, une sous-préfecture, en Italie, lui fut offerte; il la refusa. En 1812, il accepta celle de Dinant, mais il ne consentit à en remplir les fonctions que par intérim et sous la condition que la veuve de son prédécesseur jouirait du traitement. A la chute de l'Empire, Moreau se retira à l'écart. Il profita de ses loisirs pour mettre la dernière main à sa traduction de Vitruve, qui parut en 1816, et dont la publication valut à son auteur la nomination de chevalier de l'Ordre du Lion néerlandais.

« Membre du corps équestre et des « états provinciaux de Namur, Moreau « de Bioul », dit le baron de Stassart, « fut élu membre de la seconde chambre « des états généraux en 1818. Un nou- « veau système d'impôts y fut adopté en « 1820, quoique repoussé par les Belges « qui le considéraient comme contraire « aux intérêts de leur pays. Le député « de Namur ne partagea pas cette opi- « nion; il s'associa aux vues du roi; les « services qu'il avait rendus jusque-là « furent méconnus et les journaux de « l'opposition se déchaînèrent contre lui « avec une inconcevable persévérance « d'acharnement. Il fit preuve, dans ces « circonstances, de modération et même « de magnanimité, car plus d'une fois « il obligea des solliciteurs qu'il savait « bien avoir figuré parmi ses plus fou- « gueux adversaires. N'ayant pas, en « 1821, été réélu par ses commettants, « il fut nommé membre de la première « chambre ».

Quand, en 1830, la Belgique se fut séparée de la Hollande, Moreau de Bioul sut concilier ses sentiments de gratitude envers le roi Guillaume avec ses devoirs de citoyen belge. Les habitants de Bioul, presque à l'unanimité, l'élurent bourgmestre de leur commune. Il accepta, sans hésiter, ces fonctions et les remplit, en magistrat consciencieux, jusqu'à sa mort. Arrivé presque au terme de sa carrière, il vécut dans le calme d'une vie retirée, se livrant à son goût pour l'étude de la géographie, aimant à lire les ouvrages des plus célèbres voyageurs, tels que Cooke, Levaillant, Macartney, Mungo-Park.

Son travail sur Vitruve est intitulé : *l'Architecture de Vitruve, traduite en françois avec des Remarques*. Bruxelles, Adolphe Stapleaux, 1816; in-4° de XXVIII-563 pages, avec gravures. Le traité de Vitruve est le seul de ce genre que nous aient légué les anciens. Il renferme des notions importantes pour l'histoire de l'art de l'architecture. Il a été écrit à une époque où cet art atteignit, à Rome, sa plus haute perfection. La traduction du chevalier Moreau de Bioul est, comme l'original, écrite d'un style simple sans prétention. Partout où l'ouvrage de l'architecte romain présente de l'obscurité, le traducteur a eu soin de l'éclaircir au moyen de notes et à l'aide des travaux de Perrault et de Galiani, ses devanciers. « Les remarques « que j'ai ajoutées à la fin des chapitres, «

dit-il, « sont le fruit de recherches que « j'ai faites à Rome et dans le reste de « l'Italie. Mon goût pour l'architecture « m'attiroit sans cesse parmi les anciens « monuments ; je les étudiois ; je compa- « rois leur proportion avec les principes « que Vitruve établit dans son ouvrage, « surtout dans le troisième et le quatrième « livre, tellement que je puis dire que « c'est au milieu des édifices romains « que j'ai interprété le traité d'architec- « ture de Vitruve ». (*Préface*, p. XIII.)

Moreau de Bioul a aussi composé plusieurs ouvrages restés manuscrits, entre autres des mémoires sur divers points d'histoire, de géographie, d'archéologie, un *Traité des machines de guerre des anciens* et un *Voyage en Italie*.

F.-D. Doyen.

Notice sur Moreau de Bioul, par son fils Félix, dans la *Correspondance du baron de Stassart*, reposant à l'Académie de Bruxelles. — *Œuvres complètes du baron de Stassart*, p. 479-480. — Doyen, *Bibliographie namuroise*, t. II, p. 200-201.

MOREAU (*Marie-Joseph-Ferdinand-Jean*), mathématicien, professeur, né à Bruxelles, le 16 mai 1819, décédé en la même ville, le 21 mars 1883. Dès l'âge de 17 ans, il fut attaché comme professeur à l'établissement géographique de Vander Maelen. En 1837, il devint professeur de géométrie descriptive à l'Ecole centrale de commerce et d'industrie. En 1839, il s'embarqua à bord du navire-école *l'Oriental* pour une expédition de circumnavigation sous le commandement du capitaine Lucas, comme professeur et directeur des études ; le navire fit naufrage au cap Horn. Enfin, en 1841, il fut nommé professeur de mathématiques supérieures au collège de Charleroi ; en 1846, professeur de mathématiques élémentaires à l'athénée royal de Bruxelles, puis, en 1850, professeur de mathématiques supérieures au même athénée ; en 1863, il fut en outre chargé du cours de perspective à l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles. Il était membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. Ses longs services furent récompensés par la croix de chevalier de l'ordre de Léopold.

Moreau a publié les ouvrages suivants : 1. *Programme d'un cours de mathématiques élémentaires*. Bruxelles, F. Parent, 1851 ; in-8°, 151 p. — 2. *Traité de géométrie à l'usage des établissements d'instruction moyenne*. 1re partie : Géométrie plane. Bruxelles, F. Flatau, 1855 ; in-8°, v-142 p., 144 fig. dans le texte. — 3. *Géométrie élémentaire*. Bruxelles, Flatau, 1858 ; in-8°, 3-416 p., grav. dans le texte. — 4. *Leçon de perspective linéaire*. Bruxelles, C. Muquardt, 1867 ; in-4°, VI-84 p., atlas in-fol. de 11 planches. Dans ces leçons de perspective linéaire, l'auteur réunit les problèmes les plus intéressants et les plus usuels de la perspective à l'usage des artistes, architectes et peintres. — Ajoutons encore que Moreau coopéra, avec MM. Dubois et Drapiez, examinateurs permanents à l'Ecole militaire, et MM. Weiler et Steichen, professeurs à la même école, à la publication des œuvres complètes de L. Euler (1839).

Ch. Bergmans.

MOREAU (*Pierre*), théologien protestant, né à Tournai en 1555, mort à Delft, en Hollande, le 28 décembre 1600. Un point qui, jusqu'ici, n'a point été suffisamment éclairci, c'est de savoir où il fit ses études. Nous penchons pour la France, et, ce qui vient à l'appui de cette supposition, c'est qu'en 1582, quand il offrit ses services au synode des églises wallonnes, ses futurs collègues n'eurent qu'à l'entendre prêcher une fois pour lui offrir aussitôt l'emploi de pasteur suffragant à Gand. Il resta trois ans dans cette ville où il fut le collègue de Jean Hochedez dit de la Vigne ; il dépassait de beaucoup ce dernier par son éloquence naturelle, qui faisait de lui le digne émule de Jean Taffin, de Villiers et de Charles de Nielles. Quand, en 1585, le succès des armes et de la politique espagnoles le forcèrent à reprendre le chemin de l'exil, Pierre Moreau se rendit en Hollande. La colonie wallonne de Delft le demanda comme pasteur, et, déjà en septembre 1585, le synode dont il dépendait, le désigna pour desservir cette église ; en même temps, elle le

chargea de visiter le plus souvent possible les Wallons fugitifs groupés à Rotterdam et à La Haye. Ceux-ci sont trop nombreux pour trouver tous à gagner leur vie; on collecte pour eux, et, chose touchante rapportée par Moreau lui-même dans le Livre des actes de son église, leur propre misère ne les empêche pas de se cotiser pour délivrer un pauvre homme que les Espagnols retiennent prisonnier à Tournai. Leur situation cependant empire de jour en jour. En 1587, Pierre Moreau est désigné, avec Jean Hochedez et deux autres de ses collègues, pour présenter aux Etats de Hollande une Remontrance sur l'état du pays et de la religion. C'est lui qui fut, dans cette circonstance, le porte-parole de ses coreligionnaires. Il obtient peu de chose. Un groupe wallon se décide alors à aller s'établir à Stade dans l'ancien diocèse de Brême. Il l'accompagne et reste assez longtemps absent, puisqu'il ne rentre à Delft qu'au mois d'avril 1589. Jean Taffin et Hochedez l'ont remplacé à tour de rôle. On l'estime à tel point qu'on l'appelle jusqu'à douze fois de suite à remplir les fonctions de secrétaire synodal. L'excès de travail a fini par miner sa constitution et, après avoir langui quelques mois, il meurt à quarante-cinq ans.

On a de lui un bon portrait dû au graveur W. I. Delff. Sous le buste se trouve la devise : *Petra mea Christus;* en exergue, les mots : PETRUS MORÆUS TORNACENSIS DELPHENSIUM ECCLESIÆ MINISTER OBIIT A° M.D.C. *Aetat. suæ XLV.* Au bas de la gravure se lit ce quatrain qui peint son caractère et résume sa vie :

Quin jam claruerit vivus nec quærens Moræus
Prodidit id vultus : comitata modestia vivum
Quod negat hæc vivo, tribuerunt morte peremto
Sculptor, fama viri, atque beans post funera virtus.

La pierre tombale de Pierre Moreau existe encore à Delft, dans l'ancienne église de Sainte-Agathe. Elle est fort abîmée; cette seule phrase de l'épitaphe latine est lisible : AT TE QUI LEGIS HÆC CUPIO HOC MEMINISSE VIATOR UT NOTIS RECTE VIVERE DISCE MORI, avec la date, XXVIII DECEMBRI ANNO DOMINI XVI^c^.

Charles Rahlenbeek.

P. Rochedieu, *Pierre Moreau et les premières années de l'église wallonne de Delft* (Lausanne, 1886; in-8°). — *Bulletins de la Commission wallonne*, t. I, p. 300-304; t. II, p. 38, 91, 109. — *De Navorscher* de 1858 et 1859. — Te Water, *Historie der hervormde kerke te Gent* (Utrecht, 1756), p. 72-73. — Le même, *Tweede eeuwgetyde van de Geloofsbelydenisse* (Middelburg, 1762), p. 85. — H.-G. Janssen. *De Kerkhervorming in Vlaanderen*, t. I, p. 208.

MOREAU (*P.-François*), médecin, né vers la fin du XVIIe siècle à Liége, dans le quartier d'Outre-Meuse, où il exerçait encore sa profession en 1724; il était un des maîtres de la confrérie des prisonniers, instituée pour visiter, secourir et moraliser les détenus. Il termina ses études et soutint sa thèse de docteur à l'université de Leyde. On a de lui : 1. *Essay therapeutique contre les illusions des secrets. Qui mène à la parfaite connoissance, prompte, seure et agreable guerison des maladies, par un chemin raccourci.* Liége, 1716; in-12. Le collège des médecins de Liége déclara ce traité « fort docte et fondé sur les principes « les plus récents de Médecine, et très « utile au public pour faire connaître les « dangers auxquels il expose sa santé « et sa vie en se commettant aux Char- « latans et Empiriques ». Après cette approbation, l'ouvrage commence sous le titre *Ebauche therapeutique...* — 2. *Antidote contre la peste présenté au public, principalement aux bienfaiteurs des pauvres prisonniers, pour étrenne de l'an* 1722. Liége (1722); in-12. C'est un petit traité d'hygiène. Moreau déclare que les feux de houille, dont on fait usage à Liége, sont un excellent préservatif, « parce qu'ils contiennent abon- « dance d'un soufre bitumeux qui est « un puissant correctif de l'air conta- « gieux », en d'autres termes parce qu'ils dégagent des vapeurs de goudron et de l'anhydride sulfureux, qui sont de bons antiseptiques.

G. Dewalque.

Ul. Capitaine, *Etude biographique sur les médecins liégeois*, dans le *Bull. Inst. archéol. liégeois*, t. III.

MOREELS, dit MAURUS LE VIEUX, peintre, né à Malines vers 1560, mort en 1631. Il faisait partie de la corporation de Saint-Luc. Sa réception figure sur les registres à la date du 28 décembre 1580, un peu après le sac de Malines par l'armée hollando-anglaise. En 1599-1600, Maurus le Vieux fut chargé de l'exécution de quatre toiles décoratives, destinées à l'arc de triomphe qui avait été dressé devant le palais, à l'occasion de la joyeuse entrée des archiducs à Malines. Ces toiles représentaient les quatre saisons. Elles se trouvaient encore à l'hôtel de ville de Malines en 1786. Aujourd'hui ces peintures ont été reléguées au haut du grand escalier du vieux palais et il est fort difficile d'en apprécier le mérite, tant à cause de leur vétusté qu'à cause de leur placement défectueux. On a également attribué à Maurus le Vieux une *Adoration des Mages* due, selon d'autres, au pinceau de son fils, Maurus le Jeune (voy. plus bas). On ne sait s'il est le père du peintre Arnold Moreels, qui vivait à Malines dans la seconde moitié du XVIIe siècle, et dont on ne connaît que le nom.

A. Beeckman.

Neefs, *Histoire de la peint. et de la sculpt. à Malines.* — Siret, *Dict. hist. des peintres*, 3e éd., 1883, t. II, p. 72. — Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaemsche kunstschilders*, etc., t. II, p. 239.

MOREELS (*Maurice*), dit MAURUS LE JEUNE, peintre, né à Malines en 1585, d'après E. Neefs (d'autres disent 1567), mort le 6 décembre 1647. On le croit fils de Maurus le Vieux. Il fit ses premières études à Malines, sous la direction de son père, et se perfectionna à Prague, sous celle de son oncle Pierre Stevens, premier peintre de l'empereur Rodolphe II, dont son père avait épousé la sœur en 1580. Maurus le Jeune revint à Malines vers l'année 1616 et fut reçu dans la corporation de Saint-Luc en 1621. Il est l'auteur d'une *Adoration des Mages*, grand panneau décoratif qui orne l'autel du transept nord de l'église Sainte-Catherine, à Malines. Cette toile est datée de 1615 et ne porte pas la signature du maître. Elle est remarquable par le fini du travail, la richesse du coloris et un style d'un grand effet décoratif. Rubens allait admirer ce tableau toutes les fois qu'il venait à Malines. Certains auteurs ont attribué cette œuvre à Maurus le Vieux, d'autres à Paul Moreels, d'Utrecht. D'après une légende locale, Maurus le Jeune aurait été assassiné par un confrère jaloux de son talent ou tout au moins à son instigation. Il est plus probable que notre artiste mourut de mort naturelle, ce qui semble résulter de l'obituaire de la paroisse de Sainte-Catherine, où son décès est consigné en ces termes : *Ao* 1647, *decembris* 6, *obiit Mauritius Moreels.*

A. Beeckman.

E. Neefs, *Histoire de la peint. et de la sculpt. à Malines.* — Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaemsche kunstschilders*, etc., t. II, p. 239.

MOREL (*Gobert*), héraut d'armes de Valenciennes, né en cette ville en 1487, y décédé au mois de novembre 1571. Il succéda à son père Corneille, en 1515, dans la charge de héraut d'armes. Après avoir visité plusieurs cours pour y étudier le cérémonial, il composa un recueil d'usages pour les réceptions, entrées et inaugurations de souverains. Morel fut enterré en l'église de Saint-Jean de sa ville natale.

Ernest Matthieu.

Revue agricole de l'arrondissement de Valenciennes.

MOREL (*Henriette-Amélie*). Voir LANGLET (*Henriette-Amélie*).

MOREL (*Jean*). Voir LAPIDE (*Jean a*).

MOREL (*Jean*), facteur d'orgues à Mons, dans la seconde moitié du XVIe siècle. En juin 1580, la fabrique de l'église de Sainte-Elisabeth, en cette ville, ayant fait l'acquisition des anciennes orgues de l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, « maître Jehan Morel, faiseur d'orghues, demeurant à « Mons », entreprit de remettre ces orgues en parfait état : ce qu'il fit pour la somme de dix-sept cents livres tournois qui lui fut payée en plusieurs

termes. Le meuble qui contenait ces orgues fut peint en 1585, et la livraison de cette peinture, qui était d'une certaine importance, se fit par Antoine Barille, Jean Hourdet et maître Paul, peintres. En 1587, Jean Morel répara les mêmes orgues qui avaient été gâtées par la pluie.

Léopold Devillers.

Registre aux résolutions du Conseil de la ville de Mons, séance du 18 juin 1580. — Compte des massards de Mons, de 1580 et 1585, et compte de la fabrique de Sainte-Elisabeth, de 1587 à 1590.

MOREL (*Jean-Baptiste*), souvent désigné à tort comme Nicolas, peintre, né à Anvers en 1662, et baptisé à Saint-Jacques le 26 octobre. Elève de Nicolas van Verendael, il s'adonna, comme lui, à la peinture des fleurs, en guirlandes ou en festons. Parfois très heureux dans ces motifs, il trouva un large emploi de son pinceau dans les hôtels de l'opulente bourgeoisie anversoise. Le succès de ses peintures lui fit une véritable réputation et, lorsque Bruxelles, dans les dernières années du siècle, eut à réparer les désastres du bombardement, l'habile décorateur anversois rencontra dans ses murs l'occasion de travaux abondants. Son inscription à la gilde des peintres bruxellois date de 1699. Les douze années du séjour de Morel dans la capitale furent extraordinairement fructueuses, et ce fut à la tête d'une petite fortune qu'il regagna Anvers. Enorgueilli par le succès et par un riche mariage, il refusa de se laisser inscrire à la gilde de Saint-Luc. De là des démêlés sans nombre. La gilde alla jusqu'à faire saisir, en 1713, deux œuvres qu'il avait exposées en vente. On dit, mais à cet égard rien n'est prouvé, que Morel finit par retourner à Bruxelles pour y mourir en 1732. Marié une première fois, en 1689, à Marie Lamboy, il épousa, en secondes noces, Anne-Marie van Heymissen, apparentée à l'aristocratie bruxelloise.

Les œuvres de Jean-Baptiste Morel subsistent, dit Mr Vanden Branden, dans plus d'une collection anversoise. Au mois de mai 1886, deux *Natures mortes*, signées et datées de 1709 et 1710, passèrent en vente dans une maison de la rue Zirk, de cette ville. Peu de galeries publiques se sont souciées de recueillir les travaux d'un maître en somme assez effacé. Il n'y a guère, à notre connaissance, que le Musée de Lille où, par voie d'héritage, soient entrées deux peintures de Morel : *Un buste en grisaille, entouré d'une guirlande de fleurs*, hauteur 1m,55, largeur 1m,10 (legs d'Aigremont), et une toile représentant des *Fleurs diverses sur une table*, hauteur 1m,21, largeur 0m,93 (legs Alex. Leleux). Ce dernier tableau porte la signature apocryphe de Jean van Huysum. Morel est, à tout prendre, un assez faible imitateur de Baptiste Monnoyer, son fameux contemporain français.

Henri Hymans.

Siret, *Dictionnaire des peintres*. — F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool* (Anvers, 1883), p. 1147-1148. — Piron, *Levensbeschryving der mannen en vrouwen van België*.

MORETUS, famille d'imprimeurs anversois du XVIe au XIXe siècle.

MORETUS (*Jean*, premier de ce nom), naquit à Anvers, le 22 mai 1543. Son père était Jacques Moerentorf, natif de Lille et fabricant de satin, qui, de bonne heure, vint s'établir à Anvers. En 1537, il y épousa Adrienne Gras, fille aînée de Pierre, un ouvrier en soie, natif de Milan et appartenant à la famille noble de Grassis. Le troisième de leurs onze enfants fut Jean, le futur imprimeur. Il entra au service de Plantin en 1557, deux ans après que ce dernier se fut établi comme imprimeur à Anvers. C'est ce qui ressort d'un mémoire rédigé par Jean Moretus, attestant qu'il avait servi son beau-père, mort en 1589, durant trente-deux ans.

Lorsqu'en 1562, Plantin quitta le pays pour échapper aux conséquences d'une accusation d'hérésie, son atelier fut fermé ; Jean Moerentorf quitta Anvers et alla travailler à Venise, où il fut au service de Jacques Schotti, le futur associé de Plantin. Il revint chez ce dernier en avril 1565, après la réouverture de l'officine. Le 4 juin 1570, il

épousa Martine Plantin, la fille puînée de son patron. Plantin, en faisant connaître à Gabriel Çayas, le secrétaire du roi Philippe II, le nom et l'âge de ses enfants, lui écrit, sous la date du 6 décembre 1570 : « La seconde de mes filles « nommée Martine, aagée maintenant « de 20 ans, s'estant outre les premiers « exercices susdicts, dès sa jeunesse « [montrée] propre à faire le train de « lingerie, je l'ay entretenue audict « train, depuis l'aage de treze ans jus- « ques au mois de may dernier, qu'elle « me fut demandée en mariage par ung « jeune homme assés expert et bien en- « tendant les langues Grecque, Latine, « Espagnole, Italienne, Françoise, Al- « lemande et Flamande, qui, dès le « temps que Vostre Illustrissime Signeu- « rie estoit par deça avec Sa Majesté « jusques à maintenant, m'a tousjours « servi en temps de faveur et en temps « contraire, sans m'abandonner pour « fortune qui m'advint, ni pour pro- « messes ou attraict qu'autres luy ayent « sceu faire, mesmes en luy présentant « trop plus riches mariages et gages « qu'il n'estoit en mon pouvoir de luy « donner. Parquoy je la luy donnay au « grand contentement de tous mes bons « Signeurs, parents et amis qui ont co- « gneu ledict jeune homme en maniant « les affaires de nostre boutique. Et « ainsi ay-je (grâces à mon Dieu qui me « donne ceste faveur), deux autres moy- « mesmes, aux deux principaux points « de mon estat : le premier (François « Raphelengien) pour l'imprimerie à la « correction et le second (Jean Moeren- « torf) en la boutique pour nos comptes « et marchandises ».

Après le mariage, Jean Moerentorf qui latinisa son nom en Moretus, vint habiter chez son beau-père dans la maison que celui ci occupait dans la Kammerstrate (la rue des Peignes actuelle). Plantin fournit au jeune couple le logis et la table, ainsi que 100 florins de gages par an. Lorsqu'en 1576, Plantin quitta cette maison pour transporter son atelier dans la spacieuse habitation du marché du Vendredi, Moretus continua à habiter la boutique de la Kammerstrate et dirigea la librairie qui y resta établie. En juillet 1584, il acheta cet immeuble de son beau-père. Il continua à le servir « en la boutique pour les comptes et les « marchandises ». Les registres de Plantin sont tenus par lui, c'est lui qui faisait ordinairement les voyages à la foire de Francfort, deux fois par an. Lorsqu'en 1582, Plantin alla habiter Leyde, il confia la direction de son imprimerie à Jean Moretus et à François Raphelengien. Quand, en 1585, Plantin fut revenu à Anvers, Moretus continua à prendre une large part à cette direction. Le 27 février 1587, il obtint une patente royale l'autorisant à remplacer son beau-père dans le cas où ce dernier, dont la santé était fort ébranlée, viendrait à mourir subitement.

Par leur testament du 14 mai 1588, les époux Plantin s'instituent mutuellement héritiers universels et, après leur mort, leurs biens doivent être partagés en parts égales entre leurs cinq enfants. Mais après le décès du dernier survivant, l'imprimerie d'Anvers, avec tout son matériel, la maison où elle est établie, avec tous les livres qui se trouvent tant dans cette maison que dans la boutique de la Kammerstrate et dans les magasins à Francfort deviennent la propriété de Jean Moretus et de sa femme, sans équivalent aucun pour les autres filles et gendres. Ce prélegs, fait en reconnaissance des grands services rendus par le gendre privilégié à son beau-père, donna lieu à des tiraillements entre les beaux-frères. Jean Moretus, pour y mettre fin, renonça aux stipulations si avantageuses pour lui et se contenta de deux sixièmes de la succession, la part de chacun des autres enfants étant d'un sixième. Liberté lui était réservée cependant de reprendre le matériel et les bâtiments de l'imprimerie, moyennant indemnisation de ses cohéritiers. Il usa de cette liberté et, à partir de la mort de Plantin (1er juillet 1589), l'officine appartint à Jean Moretus.

Il conserva la librairie et l'imprimerie jusqu'à sa mort qui arriva le 22 septembre 1610. En 1590, il publia quelques livres portant l'adresse « Ex offi-

« cina Plantiniana, apud Viduam »; d'autres volumes de la même année portent l'adresse : « Ex officina Plantiniana, « apud Viduam et Joannem Moretum ». Jusqu'en 1596, les éditions plantiniennes paraissent avec cette dernière adresse. Après la mort de la veuve de Plantin (17 août 1596), il imprima en son propre nom : « Ex officina Planti- « niana, apud Joannem Moretum ».

Jean Moretus, en reprenant les affaires de Plantin, continue ses traditions industrielles : les publications sont soignées de toutes façons, souvent richement illustrées. Mais s'il hérita du matériel sans égal du fondateur de l'officine et s'il l'employa avec la même aptitude technique, l'esprit supérieur, le goût pour les vastes entreprises et les hautes visées lui manquaient. Les livres scientifiques, les publications de longue haleine disparaissent du programme; les livres liturgiques, les ouvrages de dévotion et les traités de Juste Lipse, l'ami de la maison et l'auteur en vogue, fournissent le plus fort contingent. Le nombre des publications diminue également. Moretus, comparé à Plantin, est bien le boutiquier, le chef d'atelier faisant honneur à ses affaires, mais ne se hasardant pas à tenter d'aventureux projets, ne caressant pas les hautes ambitions qui procurent la gloire, mais exposent à des pertes matérielles.

Il fut littérateur à un moment de sa vie fort occupée et traduisit en néerlandais le traité *de Constantia*, de Juste Lipse. Cette traduction, publiée par Plantin en 1584, est fort remarquable par la pureté de la langue et l'heureuse construction de la phrase ; elle se distingue très favorablement par là de la prose ordinaire de l'époque.

Jean Moretus eut douze enfants de Martine Plantin, dont sept moururent jeunes; les cinq autres sont Melchior, qui devint prêtre ; Balthasar, dont nous allons parler; Jean, qui jusqu'à sa mort fut l'associé de Balthasar; Catherine, qui épousa le graveur Théodore Galle, et Elisabeth, qui devint la femme de Jean Wieland.

Le Musée Plantin-Moretus possède son buste sculpté par Hans van Mildert et son portrait peint par Rubens. Ce dernier artiste orna d'un triptyque le monument funéraire que sa femme et ses enfants lui élevèrent à la cathédrale d'Anvers.

Moretus (*Balthasar*, premier du nom), naquit le 23 juillet 1574. Il fit ses humanités dans l'école de maître Rumold Verdonck, où il fut le condisciple de Pierre-Paul Rubens. Les deux jeunes gens contractèrent dès lors une amitié qui dura jusqu'à la mort du célèbre peintre et qui eut d'heureuses conséquences pour l'officine plantinienne. Balthasar Moretus fit d'excellentes études. Voici ce que son père écrivit de lui le 18 octobre 1590 : « Un des fils « qui me restent, le puîné est venu au « monde paralytique du côté droit. Il « naquit au temps des premiers troubles « et je craignis alors de perdre la mère « et l'enfant. Mais Dieu le préserva, ce « qui est un grand bienfait pour moi. Il « est vaillant d'esprit et écrit très élé- « gamment de la main gauche. Il est « arrivé cette année en rhétorique, et « nous espérons qu'un jour il nous sera « utile dans la typographie en qualité « de correcteur, puisqu'il doit se choisir « une vie sédentaire ».

Au mois d'octobre 1592, Balthasar Moretus se rendit à Louvain, où, jusqu'en 1594, il habita dans la maison de Juste Lipse et suivit les leçons de latin du célèbre professeur; il y suivit également un cours de grec. Dans le courant de l'année 1593, il fit un séjour prolongé à Dordrecht. A partir du premier janvier 1598, il entre dans les affaires de son père et fait la correspondance latine. A la mort de Jean Moretus Ier, en 1610, il prend la direction de l'officine, dans laquelle sa mère reste intéressée jusqu'à sa mort (7 février 1616). Son frère Jean se charge de la partie matérielle de l'imprimerie et ils publient leurs livres d'abord sous la firme : « Ex officina « Plantiniana, apud Viduam et filios « Jo. Moreti ». A partir de 1616, sous celle de : « Ex officina Plantiniana, apud

« Balthasarem et Joannem Moretos fra- « tres ». A la mort de son frère Jean (11 mars 1618), Balthasar continue pendant quelques mois les affaires avec sa belle-sœur, Marie De Sweert ; le 1er juillet 1618, ils s'associèrent le libraire Jean van Meurs, qui avait épousé la sœur de Marie De Sweert. A partir de cette date, les livres portent l'adresse « Apud « Balthasarem Moretum et Viduam Jo. « Moreti et Joannem Meursium ». L'association fut dissoute le 14 avril 1629; à partir du commencement de cette année, l'adresse devient et reste jusqu'à la mort de Balthasar : « Ex officina « Plantiniana Balthasaris Moreti ». Balthasar Moretus mourut célibataire le 8 juillet 1641.

Il fut le plus illustre des Moretus et le digne descendant de Plantin. Excellent latiniste, il composa bon nombre de pièces de circonstance en vers latins et surveilla lui-même la correction des produits de ses presses ; homme d'initiative, il entreprit de vastes publications qu'il exécuta avec ce goût pour les illustrations artistiques qui distinguait son grand-père, et avec cette préoccupation des belles et solides impressions qui avaient fait la réputation de ses deux devanciers. Il était lié avec un grand nombre de savants, de littérateurs et d'hommes distingués et entretenait avec eux une correspondance très active. Le plus illustre de ses amis fut Pierre-Paul Rubens qui dessina les frontispices et les estampes qui figurent dans les principales de ses publications, et qui orna sa maison d'une cinquantaine de tableaux de sa main.

Il agrandit considérablement l'habitation paternelle du Marché-du-Vendredi, à laquelle il joignit deux des maisons que Plantin avait construites dans la rue du Saint-Esprit et un grand bâtiment situé dans la rue Haute. En 1638, il y transféra, de la Kammerstrate, la librairie plantinienne qui, depuis lors, resta réunie avec l'imprimerie. Il compléta le carré de bâtisses qui encadrent la cour de l'architypographie et fit refaire ou décorer plus somptueusement les anciennes parties de l'édifice. Par ces travaux, l'imprimerie plantinienne devint une des merveilles d'Anvers, moitié palais, moitié atelier, que les souverains et les touristes de distinction visitant la ville ne manquaient jamais d'aller voir.

Sous sa direction, cette officine resta la première du pays et l'une des plus importantes du monde. Elle avait obtenu, du vivant de Plantin, le privilège de fournir les livres liturgiques à toutes les contrées de la monarchie espagnole, privilège qu'elle conserva jusqu'à la fin du siècle dernier et qui fut la source la plus importante de sa prospérité. Mais, à côté des livres liturgiques, Balthasar publia un grand nombre d'ouvrages scientifiques, souvent ornés de planches gravées sur bois par les Jegher, ou de planches sur cuivre exécutées par les Galle et par d'autres graveurs de mérite. Ses in-folio, d'aspect monumental, sont les plus beaux produits de la typographie au XVIIe siècle.

Dans ses dernières volontés, Balthasar Moretus inscrivit la clause que son père avait déjà insérée dans son testament et d'après laquelle l'atelier, avec tout son matériel, les bâtiments, avec toutes leurs collections artistiques et littéraires se rapportant à l'officine plantinienne, devaient continuer à former un même patrimoine indivis et être transmis à l'aîné des fils ou au plus digne des héritiers. Cette stipulation, inspirée par le respect des Moretus pour l'œuvre du fondateur de la maison, fut la cause de la conservation merveilleuse de cet établissement, qui exista comme imprimerie jusqu'en 1876.

Le Musée Plantin-Moretus possède de lui un buste sculpté par Arthus Quellin, un portrait peint par Thomas Willebrord Bosschaert et un autre peint en grisaille par Erasme Quellin ; ce dernier a été gravé par Corneille Galle.

MORETUS (*Balthasar* II), né le 10 novembre 1615, mort le 29 mars 1674, fils de Jean Moretus II, succéda à son oncle Balthasar Ier, dont il avait été le collaborateur pendant quelques années. Il fut le dernier des Moretus

qui, outre les livres de liturgie, fit paraître des ouvrages de science ou de littérature. Leur nombre, déjà fort restreint sous sa direction, devint à peu près nul sous celle de ses descendants.

Le Musée Plantin-Moretus possède son buste sculpté par Pierre Verbruggen le jeune, et son portrait peint par Jacques van Reesbroeck.

MORETUS (*Balthasar* III), né le 24 juillet 1646 et mort le 8 juillet 1696, succéda à son père et fut anobli le 1er septembre 1692, par le roi d'Espagne, qui lui accorda la faveur de continuer à exercer le métier d'imprimeur.

Son buste, sculpté par Jean-Claude De Cock, orne la cour du Musée Plantin-Moretus.

MORETUS (*Balthasar* IV), succéda à son père; il naquit le 12 février 1679 et mourut le 23 mars 1730. Son frère cadet, *Jean-Jacques Moretus*, lui succéda. Ce dernier naquit le 17 juin 1690, et mourut le 5 septembre 1757. Son fils aîné, *François-Jean Moretus*, né le 1er juin 1717, mort le 31 juillet 1768, dirigea après lui l'officine plantinienne; il fit rebâtir la partie antérieure de l'édifice et remplaça, par la façade monumentale actuelle, sept maisonnettes élevées entre l'ancienne demeure des Plantin-Moretus et le Marché-du-Vendredi. Sa veuve, Marie-Thérèse-Joséphine Borrekens, dirigea l'imprimerie jusqu'au 5 mai 1797, jour de sa mort. Les quatre fils de François-Jean Moretus lui succédèrent : *Jacques-Paul-Joseph* (1756-1808), *Louis-François-Xavier* (1758-1820), *François-Joseph-Thomas* (1760-1814), et *Joseph-Hyacinthe* (1762-1810). En 1820, *Albert-François-Hyacinthe-Frédéric Moretus*, fils de Joseph-Hyacinthe, né le 26 septembre 1795, succéda au dernier survivant de ses oncles. Après sa mort, arrivée le 1er avril 1865, son frère cadet, *Edouard-Jean-Hyacinthe Moretus*, né le 5 mars 1804, prit en main la direction de la typographie. Ce fut lui qui, en 1876, céda à la ville d'Anvers la demeure paternelle avec tout le matériel, toutes les collections, archives et ameublements qu'elle renfermait. La ville devint ainsi acquéreur d'une propriété unique au monde : la plus célèbre typographie du XVIe siècle et la plus riche qui ait existé aux époques antérieures à la nôtre, la seule dont tout le matériel ait été conservé et celle dont l'admirable outillage méritait le plus d'être transmis à la postérité.

Max Rooses.

Max Rooses, *Christophe Plantin, imprimeur anversois.* — Archives du musée Plantin-Moretus. — J.-B. Vander Straelen, *Geslagt-lyste der nakomelingen van Christoffel Plantyn.*

MORETUS (*Théodore*), savant du XVIIe siècle. Il était fils de Pierre Moerentorf et de Henriette, la fille cadette de Christophe Plantin et, par conséquent, cousin du côté paternel et du côté maternel de Balthasar Moretus Ier. Il naquit à Anvers, le 9 février 1602. Il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Malines, le 12 septembre 1618 et, après avoir terminé ses études, il fut envoyé en Bohème. Il enseigna, à Prague, pendant trois ans l'éthique, pendant six ans la philosophie, pendant quatre ans la théologie morale, pendant deux ans les controverses; pendant quatre années, il expliqua l'écriture sainte; pendant quatorze ans, il enseigna les mathématiques à Prague et à Breslau. Il mourut dans cette dernière ville, le 6 novembre 1667.

Il publia de nombreux ouvrages de physique, de mathématiques, de philosophie, de théologie et de dévotion, dont voici la liste : 1. *Tractatus in octo libros Physicorum ex prælectionibus illius a Paulo Schrabone Canon. Strahov. descriptus.* Olmutz, 1633; in-4o. — 2. *Tractatus de generatione, corruptione, anima, etc., in libros Metaphysicorum a Joh. Bövink Can. Strah. descriptus.* Olmutz, 1634; in-4o. — 3. *Mathematici tractatus de fontibus artificialibus.* Prague, 1641; in-4o. — 4. *XII Axiomata et conclusiones christianæ philosophiæ a quibus pendet conclusio una principalis felicis æternitatis, ab anonymo vulgari sermone antehac edita, nunc latine auctiora.* Prague, 1646; in-12. — 5. *Vitæ Sanctorum qui peculiari officio coluntur in*

regno Bohemiæ. Prague, 1649; in-4°.— 6. *Soliloquia ad obtestationes Davidicas, et Psalmorum allegoriæ*. Anvers, Balth. Moretus, 1656; in-12. — 7. *De raro et denso, et de tubo optico intra aquam*. Breslau, 1660. — 8. *Philaletha Marianus, contra calumnias cujusdam prædicantis in B. Virginem*. Breslau, 1661; in-4°. — 9. *Affectuosa solatia morientium, accepta ex Christi passione*. Cologne, J. Busæus, 1662; in-12. — Vienne, 1690; in-12. — 10. *Oratio S. Sabbæ Abbatis e græco latine reddita*. Breslau, 1662; in-8°. — 11. *De principatu B. Virginis*. Cologne, 1662; in-fol. — Anvers, Moretus, 1670; in-folio. — Sous le titre : *Principatus incomparabilis primi filii Hominis, Messiæ et primæ parentis Matris Virginis in conceptione illius immaculata exhibitus*. Cologne, ve J. Busæus, 1671; in-fol. — 12. *De ponderum gravitatione*. Breslau, 1663; in-4°. — 13. *De magnitudine soni*. Breslau, 1664; in-4°. — 14. *Tractatus physico-mathematicus de æstu maris*. Anvers, Jacq. Meursius, 1665; in-4°. — 15. *De æstu maris propositiones mathematicæ (quasi synopsis tractatus præcedentis)*. Breslau, 1665; in-4°. — 16. *De luna paschali et solis motu*. Breslau, 1666; in-4°. — 17. *Catechismus Lutheri germanico idiomate ex ipsis verbis Lutheri catholice loquentis*. Brieg, 1666; in-12. Cet ouvrage a eu d'autres éditions. — 18. *Theses hydrostaticæ de prima suppositione Archimedis de innatantibus humido*. Prague, 1667; in-4°.

Max Rooses.

Vander Straelen, *Geslagt-lyste, etc.* — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 1318-1321.

MORHANGE (*Edouard*), écrivain, né le 10 août 1824, à Schengen (Luxembourg), mort le 30 janvier 1856, à Bruxelles. Après avoir achevé ses études à l'Ecole de commerce et d'industrie de cette ville, il y fut nommé répétiteur du cours de physique; il était, en même temps, attaché au ministère des affaires étrangères. En 1851, il succéda à Mr de Brouckere, bourgmestre, dans la chaire d'économie politique et de statistique à l'Athénée royal de Bruxelles. Il abandonna à cette époque ses fonctions au ministère pour se consacrer exclusivement à sa vocation professorale. Eugène Van Bemmel a consacré une élogieuse notice à Edouard Morhange dans la *Revue trimestrielle* (1856, t. X, p. 309-332). Il y cite les titres des nombreux ouvrages littéraires, philosophiques et d'économie politique que ce fécond écrivain a laissés en portefeuille. Il publie en outre quelques extraits de son *Journal*, qui révèlent une âme tendre, rêveuse, ardente au bien. Les œuvres imprimées d'Edouard Morhange sont : 1. *Discours prononcé au nom de la Société de l'Union des anciens élèves de l'Ecole centrale de commerce et d'industrie*, le 12 août 1849, à la distribution des prix de l'Ecole. — 2. *Discours prononcé au nom de l'Ecole centrale de commerce et d'industrie*, à la distribution des prix du 12 août 1850. « Il prit pour texte », dit Annoot dans un discours prononcé sur la tombe de Morhange, « *l'Utilité et* « *l'importance de l'enseignement profes-* « *sionnel*, dont l'Ecole centrale avait, la « première en Belgique, adopté et ap- « pliqué le principe. Là encore, nous le « voyons inspiré par ces mêmes tendances « généreuses, animé de ces mêmes espé- « rances dans la perfectibilité humaine. « Après des considérations élevées sur « l'industrie et la science, il nous montre « tous les bienfaits que leur alliance « promet aux sociétés modernes. Il ré- « fute en même temps le reproche de « matérialisme adressé si injustement « aujourd'hui à la science et à l'indus- « trie, par ceux-là, sans doute, qui, ne « connaissant ni l'une ni l'autre, igno- « rent que rien n'est plus propre à éle- « ver la pensée vers Dieu que la con- « templation de ces belles harmonies « de la nature que la science seule fait « connaître et que l'industrie imite par « ses créations. » Dans le même discours funèbre, Annoot nous apprend que plus tard, dans une conférence qu'Ed. Morhange donna avec le plus grand succès au Cercle artistique et littéraire de Bruxelles sur la *Théorie de la population*, « on reconnut en lui les qualités les plus

« éminentes de l'orateur. Le Cercle lui « envoya une médaille en commémora- « tion de cette belle séance ». — 3. *Mémoire sur la paix universelle.* Bruxelles, Weissenbruch, 1850; in-8o, 72 p. Ce mémoire fut couronné, sur un rapport favorable de l'Académie royale de Belgique, par le comité permanent de la Société de la paix siégeant à Bruxelles. Le rapport académique, rédigé par H. Moke, apprécie l'œuvre en ces termes : « Le mémoire se divise en deux parties. Dans la première, l'auteur compare la paix et ses effets à la guerre et ses résultats; puis, il énumère et analyse les causes qui peuvent pousser les hommes à s'attaquer les uns les autres. Dans la seconde, il recherche la solution du problème de la paix universelle et il examine les moyens divers proposés pour atteindre ce but, couronnement de la civilisation et digne objet des vœux de l'humanité. Une grande distance sépare ces deux parties. Quoique l'éclat de l'imagination, l'élévation des vues, l'originalité de la pensée distinguent cette œuvre plutôt que l'étendue des recherches et le développement des idées, on ne saurait méconnaître, dans la première division, les résultats d'un travail facile et souvent heureux, des aperçus, sinon neufs, du moins renouvelés par le charme du style ou par la vivacité de l'expression, en un mot, des pages dignes de l'attention de l'Académie. La seconde partie, au contraire, est incomplète et très insuffisante. Elle présente des vœux, des indications plutôt qu'une solution... En résumé, le mérite de ce mémoire consiste dans l'élévation et la justesse des vues générales exposées par l'auteur sur l'ensemble de la question : ce qu'on regrette de n'y pas trouver, c'est l'examen des moyens pratiques ». — 4. *Quelques réflexions à propos des Cercles artistiques, scientifiques et littéraires.* (*Revue trimestrielle*, 2e année, t. II, p. 201.) — 5. *Aumône et charité.* (*Revue trimestrielle*, 1856, 3e année, t. II, p. 333.)

Émile Van Arenbergh.

MORILLON (*Antoine*), antiquaire, né à Louvain, vers 1520, de Gui Morillon et d'Élisabeth de Mil, mort le 9 octobre 1556. Guicciardini l'appelle un homme « très docte et grand antiquaire et très « expérimenté dans la cognoissance de « toute sorte de simples ». Il fut donc aussi un botaniste entendu. En s'appliquant avec le plus brillant succès à l'étude des belles-lettres, il puisa dans la lecture des auteurs classiques un goût prononcé pour l'archéologie, qui commençait alors à devenir une science. On n'ignore pas que l'exhumation des ouvrages des poètes grecs et romains excitait une vive admiration pour les travaux artistiques de l'antiquité. Partout, sur le vieux sol romain, on pratiquait des fouilles. Antoine Morillon fut l'un des Belges qui, dès la première heure, se rendirent en Italie dans le but d'assister à ces découvertes et d'en étudier les résultats. Le cardinal de Granvelle encouragea les études du jeune antiquaire. On sait que ce prélat était un amateur éclairé des arts. « Son goût « pour les antiquités était tel, » dit Weiss, « qu'il employait un grand nom- « bre d'artistes en Italie et en Sicile à « les rechercher et à les dessiner. An- « toine Morillon, frère de Maximilien, « était un des plus remarquables. » Goropius Becanus, qui fait un éloge pompeux de son dévouement à la science, nous apprend qu'il étudia presque tous les monuments anciens de la péninsule. Les édifices de Rome et de Naples furent surtout l'objet de ses travaux. Il explora également, dans ces deux villes, les bibliothèques des savants, les ruines, les catacombes et les cryptes recueillant partout des inscriptions, des détails sur des peintures et des sculptures. Le 7 septembre 1553 il se trouvait encore en Italie, ainsi qu'il résulte d'un acte de cette date reçu par les échevins de Louvain. Quelque temps après, il était de retour en Belgique. Par malheur, la mort l'enleva à la science à la fleur de l'âge et avant qu'il eût pu faire jouir le public des fruits de ses investigations. Son calepin de voyage se trouvait, en 1642 encore, à la Bibliothèque chapitrale de Tournai, parmi les manuscrits délaissés par son neveu, le chanoine

Jérôme van Winge, mort en 1637. La bibliothèque de Bourgogne renferme de lui un manuscrit intitulé : *de Crucis dominicæ figura epistola ad Guil. Lindanum theologum* (in-fol., n° 7885). Le savant auquel Morillon adressa cette lettre était Guillaume Vander Linden, docteur de l'Université de Louvain (1556), mort évêque de Gand en 1588.

Ed van Even.

Goropius Becanus, *Origines Antverpianæ*, p. 291. — Weiss, *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, t. I, p. 21. — Ed. van Even, *Messager des sciences historiques*, années 1857 et 1877.

* **MORILLON** (*Gui*), humaniste distingué du XVIe siècle, l'un des secrétaires de Charles-Quint. Il était originaire de la Bourgogne, mais passa la majeure partie de son existence en Belgique. Erasme éprouvait pour lui une vive amitié, ainsi qu'il résulte de plusieurs lettres de ce grand écrivain. En 1508, Morillon se trouvait à l'Université de Paris. Il publia, en 1509, dans cette ville, chez Gourmont, une édition de Suétone, avec des notes marginales. Il se rendit ensuite en Belgique. Une lettre d'Erasme nous apprend qu'il se trouvait à Bruxelles à la date du 18 février 1517. Le 5 juin de la même année, il annonça son mariage à Erasme. Sa femme portait le nom d'Elisabeth de Mil ou Van Mille. Il se fixa ensuite à Louvain, où naquirent ses deux fils Maximilien et Antoine. A cette époque, on s'occupa dans cette ville de l'organisation du *Collège des trois langues* fondé, sur les instances d'Erasme, par Jérôme Busleiden. Morillon y obtint la chaire de langue grecque; mais il ne resta qu'une année à peine dans l'enseignement. Ayant obtenu le poste de secrétaire de Charles-Quint, il se rendit plusieurs fois en Espagne, où il fit un long séjour de 1525 à 1531. Morillon remplit également la charge de secrétaire de la sœur de l'empereur, Eléonore d'Autriche, tour à tour reine de Portugal et de France. Pendant les absences du père, la famille continuait à résider à Louvain. Elle y occupait d'abord une maison qu'elle tenait en location. En 1538, Morillon acheta une spacieuse demeure située rue des Dominicains. C'est dans cette maison qu'il passa le reste de ses jours.

Dans sa jeunesse, notre savant avait écrit des arguments ou sommaires ainsi que des scolies sur les *Héroïdes* et l'*Ibis* d'Ovide, qui furent imprimés dans plusieurs éditions du texte de ces poèmes, entre autres dans celle de Lyon de 1535. Il consacra les dernières années de sa vie à l'interprétation de Tite-Live, comme nous l'apprend Pierre Nannius dans ses *Miscellanea* (1548). C'était un travail tout à fait remarquable. Malheureusement, il résista à toutes les instances de Nannius pour le livrer à l'impression. Gui Morillon mourut à Louvain, le 2 octobre 1548. Il fut inhumé à la collégiale de Saint-Pierre. Son épouse, Elisabeth de Mil, trépassa dans la même ville, le 20 décembre 1552, et fut enterrée dans la même église près de son mari. Le savant laissa quatre enfants : 1° *Maximilien*, mort évêque de Tournai; 2° *Antoine*, savant antiquaire; 3° *Françoise*, qui se maria à maître Jérôme van Winge, procureur à Louvain, et 4° *Marie*, qui devint l'épouse de maître Didier van t'Sestich, d'abord conseiller au Conseil souverain, ensuite chancelier du Brabant. Maximilien Morillon, alors vicaire général du cardinal de Granvelle, fit ériger à la collégiale de Saint-Pierre, à Louvain, un mausolée en marbre à la mémoire de ses parents et de son frère Antoine. De ce monument, qui était adossé au premier pilier gauche de la nef principale de l'église, il ne subsiste plus que le socle. Le triptyque qui le décorait, œuvre de Michel Coxcie, se trouve actuellement au Musée communal de Louvain. C'est une production capitale de ce maître distingué. Le panneau central représente le *Triomphe du Christ*, figures grandes comme nature. Le volet droit offre saint Guidon debout, posant la main sur Gui Morillon. Celui-ci est agenouillé dans l'attitude de la prière. A côté du savant se trouve son fils Maximilien, en costume d'archidiacre de Malines. Derrière ce dignitaire, on observe son frère Antoine et deux autres

frères morts en bas-âge. Le volet de gauche représente sainte Elisabeth protégeant Elisabeth de Mil, qui est également agenouillée. Derrière l'épouse Morillon, on remarque ses deux filles Françoise et Marie. Ces portraits, mi-corps, sont d'une grande beauté. Ils prouvent que Coxcie avait un talent remarquable dans cette spécialité de la peinture. Toutes ces têtes ont un caractère frappant d'individualité. Elles sont détaillées avec un relief admirable, avec une vérité absolue. Le panneau du milieu prouve que l'artiste a fréquenté l'école de Raphaël. Le revers du premier volet est orné des armoiries de Morillon : *d'or à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or;* le second volet porte les armoiries des de Mil : *trois aigles doubles sur fond d'azur.*

Ed. Van Even.

Erasme, *Epistolæ.* — Guicciardini, *Descrittione du tutti Paesi Barsi.* — J. Molanus, *Historiæ Lovaniensium libri XIV.* — Fr. Nève, *Quelques recherches sur la carrière de Guy Morillon.* — Ed. van Even, *Nouveaux renseignements sur le séjour à Louvain de Gui Morillon,* dans le *Messager des sciences historiques de Belgique,* année 1877.

MORILLON (*Maximilien*), écrivain politique, dignitaire ecclésiastique, puis évêque de Tournai, était fils de Gui, professeur de langue grecque à l'Université de Louvain, et d'Elisabeth de Mil. Il naquit à Bruxelles en 1516 ou 1517 et fut, d'après ses propres renseignements, baptisé dans l'église de Sainte-Gudule, en cette ville. La mort le surprit subitement le 27 mars 1586. De bonne heure, il se distingua à l'Université de Louvain par des études brillantes, qu'il termina en 1538. Pendant son séjour en Bourgogne, patrie de son père, il fit une excursion dans le nord de l'Italie, où des soldats français le firent prisonnier; mais il recouvra bientôt la liberté. Après avoir pris le grade de licencie en droit, il entra dans les ordres sacrés, en dépit des recommandations contraires de ses parents. C'était au moment où les événements du XVIe siècle engagèrent tout le monde à s'occuper de politique et de religion. Morillon suivit le courant des idées de ses contemporains. Selon François Alaers, curé de l'église de la Chapelle, à Bruxelles, il aurait momentanément penché vers les doctrines nouvelles. Grâce à ses relations intimes avec Antoine Perrenot, le futur cardinal de Granvelle, et grâce surtout aux bénéfices ecclésiastiques qui lui échurent, il resta attaché à la religion catholique. Bientôt son protecteur distingua en lui un prêtre au sens politique très développé, en parfaite harmonie avec ses propres convictions. Un amour sincère de la patrie, une aversion prononcée de la tyrannie de l'étranger, un dévouement complet à son souverain légitime, un attachement sans bornes aux institutions de son pays et à la religion catholique, telles furent ses tendances depuis sa conversion. Aussi défendit-il avec ardeur la nouvelle organisation des diocèses préconisée par Philippe II dans les Pays-Bas. Cette manière de voir lui attira la haine de plusieurs membres du clergé catholique, si intéressés, pour la plupart, à maintenir l'état ancien des évêchés. Par contre, ses aspirations et ses opinions le rattachaient intimement au futur cardinal. Celui-ci se déclara son ami, son protecteur dévoué. Devenu évêque d'Arras, Granvelle l'appela à remplir auprès de sa personne les fonctions de secrétaire, le fit nommer chanoine et écolâtre en cette ville.

Pendant les années 1554 et suivantes, il devint chanoine des chapitres de Malines, de Gand, de Bruxelles, de Tournai, de Furnes et de Lille; ensuite il fut appelé aux dignités de prevôt de Saint-Pierre, à Aire, en 1559; d'archidiacre et de premier vicaire général de Granvelle, lorsque celui-ci fut nommé archevêque de Malines. Il obtint aussi la prévôté et l'archidiaconat de Sainte-Marie, à Utrecht, en 1569, puis le personnat de l'église de Notre-Dame, à Hal, et prit possession de l'abbaye d'Afflighem, au nom du cardinal. Cette multiplicité de dignités ecclésiastiques lui valut, de la part de ses ennemis, le sobriquet de « Morillon le gras », de *Duplex a, b, c,* c'est-à-dire de personnage jouissant de deux fois autant de

bénéfices qu'il y a de lettres dans l'alphabet. Point de doute, Morillon était cumulard, parfois très envieux à l'égard de ses confrères, mais il est juste de constater qu'en qualité de vicaire général de l'archevêché de Malines, il fut obligé de faire de grandes dépenses durant l'absence du cardinal à l'étranger. Les troubles continuels du pays l'empêchèrent parfois aussi de recueillir les revenus de ses nombreux bénéfices. Ce qui explique ses plaintes répétées de ne pouvoir disposer de fonds, quand il était obligé de faire des dépenses extraordinaires. Lié d'amitié avec Viglius, président du conseil d'Etat, qu'il accompagnait parfois pendant ses voyages, il devint son exécuteur testamentaire et, en même temps, un de ses légataires. Cette amitié et ces liaisons lui permirent de se tenir au courant de toutes les affaires politiques et d'Etat. Il en entretenait constamment Granvelle dans ses correspondances intimes, lorsque ce dernier résidait à l'étranger. C'est par l'intermédiaire de Morillon que le cardinal put faire connaître à Philippe II les résultats des événements, sur lesquels le roi n'était pas toujours bien informé par ses propres agents aux Pays-Bas. Viglius mettait aussi son ami au courant de toutes les affaires politiques. C'est ainsi que Morillon put saisir immédiatement les qualités, les défauts et les faiblesses des gouverneurs généraux, qui se succédaient si rapidement dans notre pays sous le règne de Philippe II. Dans ses lettres adressées à Granvelle, il n'épargne personne. Ses collègues, les nobles, les hommes d'Etat et de guerre, les fonctionnaires, les magistrats, les princes et les souverains étrangers sont tour à tour passés en revue et appréciés par lui sans merci, ni miséricorde. Les différents agents du gouvernement, en particulier les membres du conseil d'Etat, et ceux des Etats sont constamment, de sa part, l'objet d'une critique sévère et inexorable. Ses observations, parfois dures, mordantes et caustiques, sont toujours frappées au coin de la vérité. Ce qui faisait dire au cardinal de Granvelle : « C'est un homme intelligent et habile à conduire les affaires politiques et privées ».

Le plus souvent, Morillon résidait à Bruxelles. C'est pendant son séjour en cette ville qu'il fut chargé de mettre fin aux débats surgis à propos des doctrines de Michel Baïus, professeur à l'Université de Louvain, doctrines condamnées par le pape Pie V. La bulle du souverain pontife, datée du 1er octobre 1567, fut communiquée à fin d'exécution à Granvelle, qui résidait en ce moment à Rome. Ne pouvant agir par lui-même, il chargea Morillon de cette mission à la fois délicate et difficile. Selon les recommandations du cardinal, il devait à la fois ménager l'autorité de l'Eglise et l'amour-propre de Baïus. Dans ce but, Morillon se rendit à Louvain, où il rassembla la Faculté de théologie. Celle-ci exigea communication de la bulle, demande qui fut repoussée par Morillon. Néanmoins, il promit de remettre à la Faculté quelques articles de l'acte, à la condition de ne les communiquer à personne. En même temps, il fit saisir les livres de Baïus et de son collaborateur Hessels, contraignit (1568) les Cordeliers, partisans de la doctrine du célèbre professeur, à se soumettre à la décision pontificale. Pendant le mois de juin de la même année, il se rendit de nouveau à Louvain pour remettre à Ravenstein, à Jansenius et à Baïus les lettres qu'il avait reçues à ce sujet de Granvelle, dans le but de terminer cette affaire. Après s'être plaint de ne pas avoir été entendu au sujet de la condamnation de sa doctrine, Baïus promit de se soumettre à la décision du pape, grâce à l'intervention toujours bienveillante et énergique à la fois de Morillon. Celui-ci eut enfin la satisfaction de terminer des discussions qui avaient agité toute la chrétienneté, à tel point que le pape envoya à Louvain l'évêque de Vercelli.

Si, par suite des troubles du pays, le séjour de Bruxelles devenait dangereux pour Morillon, il se rendait soit à Saint-Amand, soit à Aire, à Cambrai ou à Mons. Pendant sa résidence à Bruxelles, il organisa (17 mai 1569), à titre de vicaire général, le séminaire du diocèse

de Malines, en exécution des décisions prises par le concile de Trente. Ce séminaire, établi dans le couvent des frères dits de Nazareth, passa, en 1582, aux Calvinistes, qui s'en emparèrent et le convertirent en école de leur secte. Les troubles forcèrent enfin Morillon de s'éloigner de Bruxelles. Au moment de se retirer, les patriotes s'emparèrent de sa personne et le conduisirent au monastère de Grand-Bigard. Ils l'accusaient de faire des collectes chez les gens d'église, « en vertu d'ordres du « pape et de princes ennemis de la pa- « trie, pour favoriser leurs tendances « tyranniques ». Sa détention ne fut pas longue. Grâce à l'intervention du comte de Lalaing et des Etats, il recouvra sa liberté. Ce qui ne l'empêcha pas de se plaindre amèrement de l'intolérance du magistrat de Bruxelles qui, ne permettant pas l'exercice du culte ancien, faisait dans ses ordonnances de la polémique religieuse contre les catholiques attachés à leur culte. On vendit en outre tous les objets provenant de l'empereur Charles-Quint. Après avoir obtenu sa liberté, Morillon résida dans les provinces wallonnes, où il contribua beaucoup à leur réconciliation avec le roi. Dans les villes de ces provinces, il déploya la plus grande activité pour faire rentrer les habitants sous l'obéissance de leur souverain.

A partir de 1577, la correspondance de Morillon avec Granvelle se fait plus rare; bon nombre de ces missives ont été perdues, il est vrai. En 1580, elle redevient plus nombreuse. Enfin, devenu l'un des principaux ministres de Philippe II, le cardinal proposa au roi de nommer son ami au siège épiscopal de Tournai, devenu vacant par la mort de Pierre Pintaflour, décédé en 1580. Malgré les recommandations de Granvelle, du gouverneur général des Pays-Bas et de Marguerite de Parme, la nomination n'eut pas lieu. Morillon avait eu l'imprudence de froisser Fonck, le remplaçant d'Hopperus dans la direction des affaires des Pays-Bas, à Madrid. En outre, la ville de Tournai était sous le commandement du prince d'Epinoy, partisan dévoué des Etats. Ceux-ci y avaient établi, à titre d'évêque, Conrad d'Oyenbrugge, que le pape refusait de reconnaître. Les revenus du diocèse n'étaient plus ce qu'ils étaient autrefois. Bien souvent, le chapitre adressait au pape ses doléances à ce sujet, sans résultat. Cette situation était telle qu'il n'y eut plus moyen d'imposer des pensions à charge du siège épiscopal de cette ville. Enfin, Philippe II présenta (13 mars 1582) la nomination de Morillon au Saint-Père, qui la signa seulement en 1583. Morillon fut sacré le 26 octobre de cette année. Le lendemain, il fit sa joyeuse entrée dans la ville épiscopale. C'était, dit du Fief, un prélat d'une rare prudence, d'un vaste savoir, d'une grande habileté, dont il fit preuve au milieu des troubles du pays. Il fut enterré dans sa cathédrale où a été élevé, à sa mémoire, un monument funèbre sur lequel sa statue était couchée. Une épitaphe, composée par son neveu Jérôme de Winghe, rappelle sa mémoire, la date de sa mort et son âge. Son portrait, d'après un tableau de Coxcie conservé dans l'hôtel de ville, à Louvain, est gravé dans le tome Ier de la *Correspondance de Granvelle*.

Ch. Piot.

Franchoys Alaers, *Een cort vervat van alle menschelyke instellinghen der roomsche kercke* (1561). — Claessens, *Histoire des archevêques de Malines*. — Van Even, *Messager des sciences historiques*, 1857. — *Annuaire de l'université de Louvain*, 1859. — Gachard, *Correspondance de Philippe II*. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*. — Poullet et Piot, *Correspondance de Granvelle*. — *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. II. — Hoynck van Papendrecht, *Analecta belgica*. — De Thou, *Histoire universelle*, t. VIII. — Cousin, *Histoire de Tournay*. — Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur la cathédrale de Tournai*. — *Gallia christiana*, t. III. — Œuvres de Baïus (*Baïana*). — Levesque, *Mémoires pour servir à l'histoire de Granvelle*. — Documents de l'évêché de Tournai, aux archives du royaume. — Id. du conseil d'Etat et de l'audience, ibid.

MORINGUS (*Gérard*), MORNICK ou MORINCK, écrivain ecclésiastique, né à Bommel à la fin du XVe siècle, mort à Saint-Trond en 1556. Après avoir été, en 1513, *primus* de la Faculté des arts à l'Université de Louvain, il prit le grade de licencié en théologie et enseigna cette science d'abord à l'abbaye de

Sainte-Gertrude de Louvain, ensuite à l'abbaye de Saint-Trond. Il remplit, dans cette dernière ville, des fonctions pastorales et y obtint la dignité de chanoine. On a de lui : 1. *Oratio panegyrica de paupertate ecclesiastica*. Louvain, 1528. — 2 *Oratio in laudem temperantiæ et vituperium intemperantiæ*. Anvers, 1530. — 3. *Commentarius in Ecclesiastem*. Anvers, 1538. — 4. *Vita S. Augustini*. Anvers, 1533. — 5. *Vita S. Trudonis, Liberii, etc.* Louvain, 1540. — 6. *Vita Hadriani VI*. Louvain, 1536. On lui attribue en outre les manuscrits suivants : *Vitæ S. Antonii et Gubertii*. — *Præcepta vitæ honestæ*. — *Chronicon Trudonense*.

Émile Van Arenbergh.

Sweertius, *Ath. belg.*, p. 215. — Foppens, *Bibl. belg.*, t. I, p. 168.

MORNAY (*Philippe* **DE**), seigneur de Bauves, homme de guerre et diplomate, né à Anvers, le 20 juillet 1579, tué sous les murs de Gueldre, le 23 octobre 1605. Il était le fils du célèbre Duplessis-Mornay, alors réfugié en Belgique, et de sa femme, Charlotte Arbaleste de la Borde. Il eut pour parrains les deux fameux huguenots François de la Noue et Arthus de Vaudray, et pour marraine la princesse Marie, fille aînée du Taciturne. Quand son éducation fut terminée, Henri IV, qui était sur le trône de France, ne voulut point l'employer à cause de son nom et de la fermeté de ses sentiments religieux. Philippe de Mornay alla servir Maurice de Nassau, à qui il était tout recommandé. On lui confia plusieurs missions à l'étranger, dont il s'acquitta à merveille, non sans lui laisser l'occasion de faire preuve de ses qualités militaires. Il avait été fortement blessé à la jambe au combat de Mulheim sur la Ruhr, ce qui ne l'empêcha pas de vouloir assister, trois semaines plus tard, à la surprise de la ville de Gueldre. Il s'y fit porter en litière et fut tué en voulant arrêter la débandade de ses gens.

Ch Rahlenbeck.

Haag, *La France protestante*, t. VII, p. 537. — Van Meteren, éd. de 1648, f° 576. — Khevenhiller's *Annales*, etc., t. VI, p. 2983.

MORNICK (*Gérard*). Voir MORINGUS.

MORO (*Antonio*). Voir MOR.

MOROCURTIUS (*Jean*). Voir MOURCOURT.

MORONVAL (*Jean* **DE**) ou DE MOURONVAL (1), écrivain ecclésiastique, florissait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il était curé de Notre-Dame, à Tournai, en 1567; en 1570, il était en outre doyen de chrétienté du Tournaisis. Il entreprit, en février 1575, le pèlerinage de Rome. En juin 1578, il quitta sa paroisse pour se retirer à Amiens ; ayant résigné sa cure de Notre-Dame au mois de septembre de la même année, il devint, peu après, curé à Amiens, où il vivait encore en 1585 et où il mourut à une date que j'ignore.

Dans sa *Bibliothèque françoise*, Du Verdier cite de lui un ouvrage en huit chapitres, intitulé : *Bastiment des receptes spirituelles contre les plus dangereuses maladies des humains, assavoir contre toutes maladies en général, représentées par la lepre; puis contre l'inflation d'esprit, représentée par l'hydropisie; contre l'altération d'iceluy; contre la puante haleine du charnel, représentée de mesme par hydropisie; contre ingurgitation, représentée par fiebvre continue; contre eschauffement de sang, représenté par chaude maladie; contre défection d'esprit, représentée par paralysie; contre malcontentement de félicité d'autruy, représenté par palle couleur de face*. Paris, Guill. Chaudière, 1574; in-16. Quatre ans plus tard, Moronval publia un abrégé de la *Réfutation des fausses suppositions et perverses sentences d'aucunes sentences des saintes écritures*, par Mathieu de Lannoy et Henri Pennetier, ministres protestants rentrés dans le giron de l'Eglise catholique (Douai, 1578). Cet abrégé, rédigé sous forme de dialogue entre Lannoy et le ministre Capel, est intitulé : *Petit bouclier de la foy catholique*,

(1) La première orthographe est celle que l'on rencontre dans les pièces des archives du chapitre de Notre-Dame, à Tournai ; la seconde se trouve sur les titres des publications de ce personnage.

extraict des livres de Mathieu de Lannoy et Henri Pennetier... fort utile à tous, bons catholiques (Douai, Jacques Boscart, 1578; petit in-8°); il est précédé d'une dédicace « au sénat et peuple tournisien », ainsi que de poésies gratulatoires par Gilles de Respin, Jean Loys et Jehan Lefebvre.

Paul Bergmans.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas* (Louvain. 1763-1770), t. VI, p. 216. — L'œuvre de Moronval. — Renseignements fournis par Mr le chanoine J.-J. Vos, archiviste du chapitre de Notre-Dame, à Tournai.

MORREN (*Charles-François-Antoine*), botaniste et écrivain horticole, né à Gand, le 3 mars 1807, mort à Liége, le 17 décembre 1858. Morren fit ses premières études à Bruxelles, chez un ancien professeur de l'université de Louvain, l'abbé Van Brabant, puis il suivit le cours de l'athénée de cette ville, où son futur confrère à l'Académie, Ad. Quetelet, professait les mathématiques, la physique et l'astronomie. Il sortit, en 1820, de cet établissement, après avoir passé un brillant examen. Il suivit ensuite les leçons d'histoire naturelle données par Dekin, celles de chimie données par Laisné et celles de botanique et de zoologie données par J. Kickx et Vanderlinden. A l'âge de 17 ans, au mois d'août 1824, il fut couronné dans un concours général. En 1825, il partit pour l'université de Gand, où il obtint, l'année suivante, son diplôme de candidat en sciences mathématiques et en philosophie naturelle. Pendant cette première année d'études universitaires, il prit part à un concours ouvert par la Faculté des sciences et remporta le prix par un mémoire sur l'histoire naturelle et l'anatomie du lombric, dont l'impression ne fut achevée qu'en 1829 (*De Lumbrici terrestris historia naturali, etc.* Bruxelles, 1 vol. in-4° de 280 p. avec 32 pl.). En 1827, il fut de nouveau couronné par l'Université pour son mémoire sur l'anatomie de l'*Orchis latifolia* (*Quæritur orchidis latifoliæ descriptio botanica et anatomica.* Gand, P.-F. Goesin, 1829; in-4°, 92 p., avec 6 pl.). L'année suivante, il prit encore part à un concours ouvert par l'université de Groningue, qui lui accorda le premier prix pour son mémoire sur les Polypiers fossiles du royaume des Pays-Bas (*Quæritur descriptio coralliorum fossilium in Belgio repertorum.* Groningue, Oomkens; in-4°, 76 p., avec 22 pl.). En 1829, il fut reçu docteur en philosophie naturelle et en sciences mathématiques, après avoir soutenu une thèse inaugurale sur la génération spontanée et sexuelle (*Specimen academicum exhibens tentamen biozoogeniæ generalis quo continentur leges primitivæ apparitionis entium organicorum ad superficiem telluris eorumque speciei propagationis per generationem, novæ inquisitiones de modo quo producuntur entozoa intestinalia et zoospermoes, quo vero propagantur infusoria vegetabiliaque microscopica.* Bruxelles, H. Remy; in-4°, 35 p.). Quelle que soit la valeur scientifique de ces travaux, ils témoignaient assurément, chez ce jeune étudiant, d'une très grande activité et de connaissances générales peu ordinaires. Plus tard, cette activité ne s'est point ralentie et, jusqu'en 1854, Charles Morren ne cessa de publier une quantité de mémoires et de notices sur les sujets les plus divers, touchant plus spécialement toutefois à la botanique, à l'horticulture et à l'agriculture. Nous devons encore rappeler que, durant ses études universitaires, il avait en outre fait paraître : (note) *Sur les restes fossiles de deux Cirrhipèdes* (1827); *Revue systématique des nouvelles découvertes d'ossements fossiles faites dans le Brabant méridional* (1828); *Over de Balænoptera rostrata van Fabricius en Beoordeeling der werken, welke over een dier dezer soort, den* 4den *november* 1827, *ten oosten van de Haven van Ostende gestrand...*; *Observations sur la Fragilaria lineata de Lynghie; Over den betrekkelijken ouderdom der kernen van de Mollusken en andere fossiele dieren; Aanteekeningen over de wording der Wormnabootsingen en over den oorsprong der porenkeijen; Verhandeling over de ware wijze, waarop de voortgang der Standelkuden met tweeknollige wortels plaats heeft.* Il fit paraître ces diverses

notices dans le *Messager des sciences et des arts* de Gand, et dans les *Bijdragen tot de natuurkundige wetenschappen* des Pays-Bas, recueils dans lesquels il publia encore quelques notes de 1830 à 1835. En 1830, il partit pour Paris, afin d'y compléter son éducation scientifique, mais il n'y fit qu'un séjour assez court, rappelé qu'il fut en Belgique par les événements de notre révolution. L'enseignement de l'université de Gand fut momentanément interrompu par le départ de plusieurs professeurs hollandais qui étaient rentrés dans leur pays. Le collège des curateurs chargea Morren de donner les cours de géologie, de zoologie et d'anatomie, devenus vacants par le départ de Van Breda; mais bientôt ces cours furent supprimés. Par un arrêté du 3 janvier 1831, le jeune savant fut nommé professeur de physique à l'école industrielle de sa ville natale, et par un arrêté du 17 décembre 1833, il fut appelé à donner le cours de physique à l'Université. Le 4 juin de la même année, eut lieu son mariage avec Mlle Verrassel, de Bruxelles. De ce mariage naquirent cinq enfants, dont l'aîné, Edouard, succéda à son père dans la chaire de botanique de l'université de Liége. Tout en donnant son cours de physique, Charles Morren se remit sur les bancs de l'école pour étudier la médecine. Il subit, en juillet 1835, son examen de candidat en médecine avec la plus grande distinction ; et le sénat académique ne tarda pas à le proclamer docteur en médecine *honoris causa*, le dispensant ainsi des derniers examens. De 1830 à 1835, le jeune professeur continua la série de ses travaux d'histoire naturelle, parmi lesquels nous citerons : *Mémoire sur un végétal microscopique d'un nouveau genre, proposé sous le nom de Crucigénie* (1830); *Observations sur le genre Leiodina et sur l'établissement d'un nouveau genre Dekinia* (1830); *Mémoire sur les animaux fossiles de la Flandre orientale* (1832); *Mémoire sur les ossements fossiles d'éléphants trouvés en Belgique* (1834); *Observations sur la flore du Japon*, en collaboration avec J. Decaisne (1834); *Sur plusieurs Lis plus ou moins rares* (1835); *Descriptio Corallio-rum fossilium in Belgio repertorum* (1835); *Observations ostéologiques sur l'appareil costal des Batraciens*. Ces dernières notices de 1835 sont ses premières communications à l'Académie, dont il fit partie, comme correspondant, depuis le 17 janvier de la même année, et comme membre effectif depuis le 7 mai 1837. Lors de la réorganisation de l'enseignement supérieur, il fut appelé à donner le cours de botanique à l'université de Liége, et un arrêté du 5 décembre 1835 le nomma professeur extraordinaire. Deux ans après, il fut nommé professeur ordinaire. Un de ses premiers soins fut de créer un musée botanique renfermant tous les éléments nécessaires de démonstration pour son cours. Après cela, il se préoccupa de la création d'un nouveau jardin botanique : l'ancien, qui existait depuis 1818, était devenu insuffisant. Grâce à ses nombreuses démarches, il obtint cette nouvelle installation, qui répondait mieux aux besoins de la science, mais qui ne fut complétée que longtemps après sa mort. Son fils Edouard, son successeur dans la chaire de botanique, eut le bonheur d'aider puissamment à la réalisation de l'œuvre paternelle. Charles Morren se livra dès lors d'une façon plus spéciale aux recherches de la science qu'il avait pour tâche d'enseigner. Le plus grand nombre de ses travaux académiques a eu pour objet des sujets de phytographie, de tératologie et d'anatomie végétales. Il se passa peu de séances à l'Académie où il n'eut pas l'une ou l'autre notice à présenter. Il faudrait ici plusieurs pages pour énumérer les titres des productions qu'il fit paraître dans les recueils de l'Académie. Nous nous bornerons à rappeler les plus importantes d'entre elles : *Histoire d'un genre nouveau de la tribu des Confervées nommée Aphanizomène ; Recherches physiologiques sur les Hydrophytes de Belgique* (1838); *Recherches sur le mouvement et l'anatomie du Stylidium graminifolium* (1838); *Recherches sur le mouvement et l'anatomie du style du Goldfussia anisophylla* (1839); *Mémoire*

sur la formation de l'indigo dans les feuilles du Polygonum tinctorium (1839); *Recherches sur la rubéfaction des eaux et leur oxygénation par les animalcules et les algues*, avec la collaboration d'Aug. Morren (1841). La tératologie végétale lui a fourni matière à de nombreuses notices. En dehors de ses travaux publiés par l'Académie, il a, de 1835 à 1854, fait paraître, dans la *Belgique horticole*, les *Annales de la Société royale de botanique et d'agriculture de Gand*, *l'Horticulteur belge*, le *Journal d'agriculture pratique du royaume de Belgique*, dont il fut le principal rédacteur, et dans quelques revues étrangères, une foule d'articles variés sur la botanique, l'horticulture et l'agronomie. Enfin, il fit encore paraître l'ouvrage intitulé : *Notions élémentaires des sciences naturelles et physiques*, avec la collaboration d'Auguste Morren (1843-1846; 5 vol. in-12). Quand on parcourt la liste détaillée des publications de Morren, on reste réellement étonné devant l'activité que ce savant a dû déployer pour accomplir une œuvre aussi considérable. Certes, dans cette œuvre, il y a des choses qui n'ont plus qu'un intérêt historique, mais il reste des faits nombreux bien observés, des descriptions de plantes nouvelles qui restent acquises à la science et qui conserveront le nom de leur auteur. Charles Morren, entraîné par le besoin de produire, a trop dispersé son activité. S'il s'était spécialisé, s'il avait pu concentrer son énergie sur un nombre moindre d'objets, il aurait certainement rendu des services plus grands à la science. Le désir d'occuper sans cesse l'attention du monde horticole et agricole l'a conduit, pendant bien des années, à devenir le rédacteur presque exclusif de plusieurs recueils périodiques. Or, ceux-ci l'ont éloigné peu à peu des recherches calmes et patientes réclamées par les travaux scientifiques de longue haleine. Quoi qu'il en soit, nous pouvons le considérer comme l'un de nos botanistes belges les plus marquants. Le travail excessif auquel il s'était livré durant près de trente ans avait fini par user ses forces et par altérer sa brillante intelligence. En 1854, il dut abandonner ses cours et prendre un repos absolu. Après quatre ans d'une maladie qu'il avait lui-même jugée incurable, il s'éteignit à l'âge de 51 ans.

Fr. Crépin.

Ed. Morren, *Annuaire de l'Académie*, année 1860, p. 167-251. — Alph. Le Roy, *Liber memorialis. L'Université de Liege depuis sa fondation* (1869), p. 446 479.

MORSOMME (*Jean-Henri*), écrivain ecclésiastique, né à Rogery, commune de Bovigny (Luxembourg), le 22 octobre 1794, mort le 23 mai 1845 à Liége. Ayant embrassé la carrière ecclésiastique, il devint directeur du pensionnat Saint-Roch, puis de l'hospice des femmes incurables, à Liége. Il a écrit : *La raison triomphante, ou triomphe complet du catholicisme au tribunal de la raison et de la justice*, dont la 2e édition parut à Liége, chez Jeunehomme, en 1833; in-12. Je n'ai pu trouver la première édition de cet ouvrage.

Paul Bergmans.

X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2e éd. (Bruges, 1855), col. 928-929. — *Bibliographie nationale*, t. II (Bruxelles, 1892), p. 726.

MORTAGNE (*Gautier* ou *Walter* **DE**). Voir GAUTIER, évêque de Laon.

MORTAIGNE (*Gaspard-Corneille* **DE**), homme de guerre et négociateur, né très probablement dans le Tournaisis, mort devant Rheinfels, des suites d'une blessure, le 18 juillet 1647. Les armoiries de son cachet sont bien celles de la famille tournaisienne de Mortagne, dont Mr le comte du Chastel ne nous a point donné une généalogie complète. Etait-il le fils, le petit-fils ou le neveu du colonel François de Mortaigne, l'ami de Ryhove, qui fut, en 1584, gouverneur de la ville d'Ostende? Nous ne saurions le dire, mais, ce qui est hors de doute, c'est qu'en 1620 trois Mortagne se trouvaient à la fois en Allemagne dans l'armée de la Ligue catholique. Liévin commandait l'artilierie du comte de Tilly, Gaspard-Corneille était à la tête d'un régiment de piétons et Christophe, son frère cadet, servait sous ses ordres. Leur régi-

ment, fort au début de 3,000 hommes, figure avec honneur, en 1620, à la bataille de Prague, passe un peu plus tard sous les ordres de Tilly, se bat à Wimpfen, à Hoechst, à Heidelberg, à Mannheim en 1622, et l'année suivante perd trois de ses capitaines à l'affaire de Stadtloo, en Westphalie. Son effectif n'est plus à ce moment-là que de 1,800 hommes. Il changea de nom quand, après la guerre de Danemark, son colonel propriétaire fut fait général.

On a grandement blâmé Jean de Weert d'avoir quitté le service de la Bavière pour celui de l'Autriche, ce qui ne l'empêchait cependant pas de combattre toujours pour la même cause. Mortaigne et son frère firent pis que cela : ils passèrent du camp catholique dans le camp protestant et prirent l'écharpe suédoise. La date exacte de ce coup de tête nous manque. Tout ce que nous savons, c'est que le feldmaréchal Baner n'y fut pas étranger. Il témoignait à Mortaigne beaucoup d'amitié et l'employa dans diverses affaires, notamment en 1640 auprès du duc Georges de Lunebourg, afin de l'arracher à son inaction dans l'intérêt de la cause commune. Mortaigne réussit si bien qu'il quitta Hildesheim le 20 avril, emportant non seulement l'aveu du duc Georges, mais celui des autres princes de sa maison, et, ce qui valait mieux encore aux yeux des Suédois, celui de la landgravine de Hesse. Quand, bientôt après, l'invincible Baner mourut, notre personnage joua une singulière comédie au camp de Wolfenbüttel, où l'on souffrait de la faim. Le verre en main, il animait les officiers allemands contre les directeurs suédois, les diplomates et les généraux français qui avaient pour eux force belles paroles. mais point d'argent ; puis, craignant pour la sûreté de sa personne, il s'entendit secrètement avec les Français pour calmer les passions qu'il avait soulevées. Il se fit donner cependant, en septembre 1641, par les colonels allemands, qui se défiaient plus ou moins de lui, la mission d'aller trouver à Hambourg le chancelier suédois Salvius et de lui soumettre leurs griefs. Ceux-ci, rédigés avec une franchise plus brutale que militaire, firent une mauvaise impression que Mortaigne, quoique suspect à tous, parvint à dissiper, et l'argent tant attendu, près d'un million, fut envoyé au camp, où il ramena le calme, sinon la confiance. Là-dessus, notre personnage court à Stralsund, au devant du feldmaréchal Torstenson, qui le nomme général-major de l'armée de Silésie. Il parvint à y rétablir les affaires qui étaient désespérées, mais il est blessé assez grièvement. A la bataille de Leipzig du 2 novembre 1642, il commande l'infanterie de l'aile droite des Suédois et contribue à la victoire. Après cela, nous pouvons signaler sa présence à l'armée, en 1643, dans le Sleswig-Holstein ; en 1644 à Coethen, dans le pays d'Anhalt ; en mars 1645, à la bataille de Jankau, en Bohême, où il commande le centre et compte une brillante victoire de plus. Le chemin de Vienne est ouvert et les Suédois y marchent bravement, prenant une ville après l'autre et levant partout des contributions de guerre. Pendant toute l'année suivante, Mortaigne appartient à l'héroïque landgravine de Hesse, qui fait de lui son lieutenant général et le charge de ruiner de fond en comble son cousin de Hesse-Darmstadt. Cette guerre particulière, petite, mais curieuse horreur au milieu des grandes horreurs de la guerre de Trente ans, se termina à l'avantage de la landgravine. Mortaigne n'en vit pas la fin à cause de l'ignorance des chirurgiens de son temps. Blessé le 9 juillet 1647 d'un biscayen à la cuisse, devant le château de Rheinfels, près Saint-Goar, il mourut le 18 du même mois, laissant la réputation d'un brave soldat et d'un négociateur plus adroit que consciencieux.

Ch. Rahlenbeek.

Weigel's Album von Autographen (Leipzig, 1849), p. 126. — Barthold, *Geschichte des grossen deutschen Krieges*, t. II, p. 248, 343, 349, 355, 358, 572, 600. — *Theatrum europ.*, v. IV et V. — Le Laboureur, *Histoire du maréchal de Guébriant* (Paris, 1656), p. 407. — Documents particuliers.

MORTELÈQUE (*Ferdinand - Henri - Joseph*), faïencier, né à Tournai et bap-

tisé en l'église de la Madeleine, le 17 août 1774. Il était fils d'Henri Mortelèque, faïencier chez Péterinck, et de Félicité-Amélie Dubois, appartenant, comme son mari, à une famille de faïenciers; leur mariage avait été célébré en l'église de la Madeleine, le 9 novembre 1773. Cette famille, qu'on ne trouve pas mentionnée à Tournai, dans les registres paroissiaux, avant l'établissement de la manufacture de Péterinck, semble originaire des environs de Lille, car l'un de ses membres, dans un recensement de 1775, est qualifié d'Avondin.

Ferdinand Mortelèque reçut les premiers éléments de la science céramique chez Péterinck, où il travailla quelque temps avec son père; mais il n'y demeura pas longtemps, et, se sentant poussé vers l'étude de la chimie, il partit pour Paris, où l'on perd d'abord sa trace. Il se créa cependant une certaine position comme céramiste et fabricant d'émaux vitrifiables. On le trouve ensuite dans l'atelier de Dutrieux, faïencier établi rue de la Roquette. Celui-ci associa Mortelèque à ses travaux, parmi lesquels figurait l'émaillage des dalles de lave ou pierres provenant des cratères éteints du Puy-de-Dôme. Ces dalles sont enduites deux fois consécutives d'émail qu'on fait cuire au grand feu dans un four de faïencier; elles deviennent ainsi aptes à être couvertes de peintures faites avec les couleurs employées pour la décoration des porcelaines, et ces peintures, cuites au four et devenues inaltérables, peuvent être employées pour la décoration extérieure des monuments, car elles bravent l'humidité et résistent au froid comme à la chaleur. Leur valeur spéciale est de pouvoir être de grandes dimensions, 2 ou 3 mètres d'une seule pièce, résultat impossible à obtenir avec des plaques de faïence ou de porcelaine. Ce procédé, qui devait donner lieu à de nombreuses et importantes applications, était encore dans l'enfance quand Dutrieux mourut en 1828. Il avait cédé son secret à Montelèque, à qui revient l'honneur de l'avoir perfectionné et de lui avoir donné toute sa valeur en l'appliquant à des travaux d'une réelle importance, tels que la décoration de façades monumentales, l'entreprise des plaques indicatrices des rues de Paris, etc. Plusieurs peintres ont produit, outre des travaux purement décoratifs, des œuvres de mérite exécutées sur lave et qui ont figuré à diverses expositions des beaux-arts. Mortelèque attacha à son atelier un artiste allemand nommé Storck et compta parmi ses élèves M. Hachette, qui devint son gendre et à qui il céda, avant 1844, son établissement.

Bien qu'il ait produit personnellement beaucoup d'œuvres de moyenne et de petite dimension, qui témoignent d'un réel talent, on n'en connaît actuellement que fort peu. Demmin signale une représentation de la sainte Famille peinte sur mosaïque de faïence, signée *Mortelèque* 1823, conservée chez M. Hachette fils, à Paris; une plaque de lave émaillée et peinte, ayant fait partie d'un guéridon qui figure dans sa collection; enfin, l'auteur de cette notice possède une dalle de 36 sur 30 centimètres, représentant une belle tête de jeune fille ; elle est signée *F. Mortelèque* 1835, et au dos se trouve l'inscription suivante, tracée au pinceau : *F. Mortelèque, né à Tournai, inventeur de la peinture vitrifiée sur lave.*

Certains auteurs font descendre Mortelèque des Dubois, qui auraient apporté à Sèvres le secret de la porcelaine dure. Cela paraît impossible, d'après ce qui a été dit ci-dessus, à moins de prétendre que ces Dubois ou l'un d'eux étaient établis à Tournai.

E.-J. Soil.

Demmin, *Guide de l'amateur de faïences et de porcelaines* (1877). — Hovin, *Dictionnaire de l'ameublement.* — Soil, *Les anciennes porcelaines de Tournai.*

MORTELMANS (*Lambert*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers, le 28 février 1804, mort le 16 décembre 1870. Il prit les ordres et devint chanoine et professeur au séminaire de Malines. Mortelmans a écrit un traité sur le livre des Psaumes : *Prolegomena in librum Psalmorum una cum regulis obscu-*

riora ejus loca explicandi. Malines, Van Velsen, 1867; in-12.

Paul Bergmans.

Bibliographie nationale, t. II (Bruxelles, 1892), p. 726.

MORTIER (*Michel*), poète latin, né à Bruges, en 1594, entra dans l'ordre des Jésuites le 18 décembre 1615, et mourut à Bruges, le 25 avril 1636. On trouve des *Iambi* de sa composition dans les *Lyricorum libri IV*, du P. Sarbiewski, p. 305 à 311 de l'édition d'Anvers, 1632. Le P. Sommervogel cite une poésie gratulatoire de N. de Cosme, adressée à M. Mortier.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 1332.

MORY (*Philippe* **DE**), panégyriste sacré, vivait vers le milieu du XVIIe siècle. Gardien du couvent des récollets de Mons, il publia en 1649, un éloge funèbre d'Augustin Crulay : *Panegyris posthumi reverendi admodum domini D. Augustini Crulay, celeberrimi S. Ghisleni præsulis*. Mons, J. Havart, 1649; pet. in-8°.

Paul Bergmans.

H. Rousselle, *Bibliographie montoise* (Mons, 1858), p. 280. — S. Dirks, *Histoire littéraire et bibliographique des frères mineurs de l'observance de Saint-François en Belgique et dans les Pays-Bas* (Anvers, s. d. [1885]), p. 210.

MOSANDER (*Jacques*), écrivain ecclésiastique. Voir MAESMAN.

MOSANUS (*Gérard*), écrivain ecclésiastique. Voir MAESEN (*Gérard* VANDE).

MOSCHUS (*François*), humaniste, poète latin et historien, naquit à Nivelles vers le milieu du XVIe siècle. S'il faut en croire Paquot, son nom serait la version latine de Mousquet ou Mousque. Il reçut une éducation soignée et s'appliqua spécialement pendant sa jeunesse à l'étude des langues anciennes, puis de la théologie et de la jurisprudence.

Il fut proclamé *doctor utriusque juris*, et, selon toute apparence, obtint ce titre à l'université de Douai, car il entretenait des relations suivies avec plusieurs des notabilités scientifiques de cette ville. Il fut ordonné prêtre, mais nous ne savons exactement à quelle époque. En 1590, il était chanoine d'Arras et official du diocèse. Peu de temps après, il devint curé d'Armentières; en 1600, il était encore dans l'exercice de ces fonctions. En 1596, il fut nommé chanoine du chapitre de St Piat, à Seclin; sa mort se place entre les années 1608 et 1613. Il comptait parmi ses meilleurs amis le célèbre philologue André Hoius (voy. t. IX, col. 570-574) et le médecin Jamot de Béthune (t. X, col. 95-97), qui tournait le vers latin et le vers grec avec une égale élégance. Son nom revient souvent dans leurs écrits. Un ouvrage de Hoius, qui parut à Douai chez J. Bogard, en 1587, *Matthæus & Machabeus, siue Constantia : tragœdiæ sacræ*, renferme quatre pièces adressées à Moschus, aux feuillets 57-61 et 68. Dans l'une d'elles, l'auteur prie son ami de bien vouloir être le parrain de son premier enfant qui allait naître; Moschus porta en effet sur les fonts le petit François Hoius, né le 28 novembre 1584.

Voici, d'après l'époque de leur apparition, le relevé de ses publications :

1577 : Courte pièce de vers latins, bien écrite, pour le *De Viris illustribus urbis Romæ*, d'André Schott. Douai, J. Bogard, page limin. 8, n. ch. — 1579 : Vers latins contenus dans la *Tabula sacrorum carminum piarumque precum enchiridion*, du dominicain gantois Pierre de Backer. Douai, J. Bogard. La pièce de Moschus, à la page 105, porte le titre : *ad D. Maxellendem virginem*. — 1587 : *Eidyllia sacra, a Roberto Obrizio, cum auctoris elogio per Franciscum Moschum*. Douai, J. Bogard; in-8°, 16 ff. limin., 195 p. Le poète Obrizius, ami de Moschus, curé et chanoine de la Madeleine, à Arras, était mort à Arras en octobre 1584. — 1588 : Vers latins pour l'ouvrage du jurisconsulte Jean Carpenteius, d'Arras : *In Vaticinia Isaiæ prophetæ clarissimi paraphrasis*, dont la seconde édition parut à Anvers, chez Plantin, en 1588. Voir aux pages 14, 15 et 16. — 1593 : Collaboration aux *Varia Poemata*, de F. Jamot (An-

vers, veuve et Jean Moretus, 1593). Moschus y donna, aux pages 27-29, la paraphrase du psaume 128. Le livre renferme de nombreux vers grecs et latins de Jamot à Moschus, p. 26, 32, 100, 108, 111, 120 et suivantes. — 1597 : *Jacobi de Vitriaco primum Acconensis, deinde Tusculani episcopi & S^æ Eccl. R. cardinalis, sedisque Apostolicæ in Terra sancta, in Imperio, in Francia olim legati, libri duo. Quorum prior orientalis, sive Hierosolymitanæ : alter, occidentalis Historiæ nomine inscribitur. Omnia nunc primum studio & opera D. Francisci Moschi Nivigellatis Icti et Armentarianorum curionis, è tenebris & situ in lucem edita.* Douai, Balthazar Bellère, 1597; in-8°, 24 ff. limin. n. ch., 479 p. L'ouvrage, qui est une édition des Histoires de Jacques de Vitry, d'après un manuscrit d'Oignies, prêté à l'auteur par Antoine de Montifault, abbé d'Oignies, est dédié à l'archiduc Albert et renferme un beau portrait gravé de ce prince. Dans la préface, Moschus explique en termes élevés le but de sa publication : combattre le protestantisme en reprenant les arguments dont le cardinal de Vitry s'est servi avec tant de succès contre l'hérésie de Mahomet, qui présente bien des points communs avec celle de Luther. Le volume est enrichi d'une biographie de J. de Vitry et de précieuses notes philologiques de Hoius aux pages 458 et suivantes; il se termine par quelques pièces de vers de Moschus, p. 473, etc. — 1598 : *Cœnobiarchia Ogniacensis sive Antistitum, qui Ogniacensi ad Sabim Monasterio hactenus præfuere, numero undetrigintа, Catalogus : cum Eulogiis & Anagrammatis. E vetusta eiusdem monasterii tabula, saxis fustuariis & aliunde.* Douai, J. Bogard, 1598; 1 vol. in-18; 127 p., dédié à Antoine de Montifault. — Vers et prose, biographies et notices, description de l'abbaye. Moschus a su s'assurer la collaboration de Hoius, Michel Noyard, de Binche, Guillaume de Warlincourt, de Béthune, Gaspard Cervus, etc. Le livre renferme en outre quelques pièces en l'honneur de l'auteur, notamment de Timothée Hoius, fils d'André. A la suite et en un même volume parurent les *Parodia Pindarica ad Franciscum Moschum theologum et poetam præstantissimum*, de Jamot, en grec et en latin. Douai, J. Bogard, 1598; 16 pages. La seizième renferme un erratum qui est pour le livre de Moschus. En 1636, l'œuvre eut une seconde édition, par les soins d'Arnold Raissius. Douai, Barth. Bardou; in-8°; 8 ff., 128 p. — 1598 : Pièce de vers à Hoius pour sa paraphrase d'Ezechiel. Douai, Bogard; privilège de mai 1595. Le sixième livre est dédié à Moschus. — 1598 : Pièce de vers à Henri Willot pour son *Athenæ orthodoxorum Sodalitii franciscani.* Liége, Arn. de Coerswarem, 1598. — 1600 : *Beatorum Arnulphi Villariensis, et Simonis Alnensis, Cistertiensis Ordinis Ascetarum, nondum quidem in Apotheosin ab Ecclesia relatorum, mira tamen sanctitate sub tempore celebrium, Vitæ, e situ & tenebris erutæ, ac emendatæ, & jam primum in gratiam pietatis studiosorum in lucem editæ a Franc. Moscho.* Arras, Guill. Riverius, 1600; 1 vol. in-8°, 182 p. Ce recueil, dont le titre indique suffisamment le contenu, est terminé par quelques vers de Guillaume Gazée (Gazet). La première *vie* est dédiée à l'abbé de Villers; la seconde à celui d'Aulne. Les moines de Lérins en ont fait une réimpression en 1875. Le R. P. Nimal a donné récemment un résumé de la vie du bienheureux Simon. — 1607 : Vers latins à Pierre de Croix, seigneur de Triètre, pour son poème en français : *le Miroir de l'amour divin.* Douai, B. Bellère, 1608 (voir 5e f. limin.). Approbation du 15 septembre 1607.

Alphonse Roersch.

Paquot, *Mémoires*, t. V. — Fiches manuscrites à la bibliothèque de l'université de Gand. — H.-R. Duthillœul, *Bibliographie douaisienne, passim.* — E. Nève, *Appendice à la bibliographie douaisienne, Bulletin du bibliophile belge*, t. VII (1850). — H. Nimal, *Villers et Aulne* (Liége, 1896), p. 212 et suiv.

MOSER (*Gaspard*), théologien, né à Maestricht, le 11 juin 1759, mort à Bois-le-Duc, le 4 décembre 1819. A l'issue de ses humanités, qu'il fit à Anvers sous la direction des religieux de l'ordre de Saint-Augustin, il vint étu-

dier la science sacrée à l'université de Louvain. Elève de la pédagogie du Faucon, il obtint, en 1781, la septième place au concours général de philosophie. Il reçut l'onction sacerdotale à Liége, le 6 mars de la même année. La faculté de philosophie l'avait chargé de soigner l'édition de la Bible latine, qui fut publiée à l'imprimerie académique en sept volumes in-8o, lorsque les troubles, suscités par l'érection du séminaire général, le contraignirent à quitter l'université. En 1790, il professa la théologie au séminaire d'Anvers et, le 22 octobre de cette année, il prit à Louvain le grade de licencié. Peu après, il fut appelé, en cette ville, à la présidence du collège universitaire de Saint-Willebrord ou de Bois-le-Duc ; le 27 septembre 1793, il fut nommé professeur de théologie (*ad catechismum Concilii Tridentini professor*) et chanoine de la première fondation de la collégiale de Saint-Pierre. En 1794, il soutint brillamment la thèse publique du doctorat en théologie. Trois ans après, lors de la suppression de l'Université, il se retira à Bois-le-Duc et y continua l'enseignement théologique au séminaire de Getstel-Saint-Michel, qu'il avait contribué à fonder. Son opposition au rétablissement, par Napoléon Ier, de l'ancien évêché de Bois-le-Duc lui attira les rigueurs du gouvernement impérial. Exclu de sa chaire de théologie au séminaire, il fut soumis à Malines, où il fut envoyé, à la plus sévère surveillance, et ensuite relégué à Dijon. Après un an d'exil dans cette ville, jusqu'au 22 février 1814, il rentra à Bois-le-Duc et reprit son cours de théologie au séminaire.

On a de lui : 1. *De impedimentis matrimonii. Accedit collectio declarationum ac decretorum Benedicti XIV, Pii VI, aliorumque Summorum Pontificum circa eamdem materiam.* Louvain, 1818; in-12. Sans nom d'auteur. *Ibid.*, Fr. Michel, 1820 ; in-8°. Cette édition, également anonyme, renferme des déclarations et décrets du Saint-Siège sur cette matière. — 2. *De mente Ecclesiæ circa absolutionem in articulo mortis a sacerdote schismatico vel hæretico collatam, Scholæ theologicæ Lovaniensis sententia a Prosperi Fagmani, nec non Franc. Xaverii de Feller objectionibus vindicata.* Malines, 1819; in-8o, 140 p. Cet ouvrage est le développement de la thèse qu'il soutint pour le doctorat en théologie et à laquelle l'abbé de Feller répondit dans son *Journal historique* du 1er juin 1794. Une réfutation de ce traité parut sous le titre : *Dubia quædam circa absolutionem in mortis articulo, occasione libri E. D. Moser proposita.* (Roulers; in-8o, 15 p., sous les initiales D. R. P. D. G.) — 3. La nouvelle édition de la Théologie de Dens fut publiée, sous sa direction, en 1819, à Malines (7 vol. in-8o).

Émile Van Arenbergh.

Annuaire de l'université cathol. de Louvain, 1842, p. 132. — Van de Velde, *Synopsis monum.*, t. III, p. 82. — Coppens, *Nieuwe Beschryving van het bisdom van 's Hertogenbosch*, t. I, p. 248, 335.

MOSTAERT (*Chrétien*), théologien réformé, appelé aussi MOSTERD et SINAPIUS, né à Venlo avant 1530, mort en septembre 1595. Il doit sa notoriété à la part qu'il a prise, comme rédacteur ou reviseur, à la composition des livres symboliques de l'Eglise réformée des Pays-Bas. Ses travaux le rapprochèrent de Pierre Dathenus, de Herman Moded et de Georges Sylvanus, dont il sut conserver l'amitié sans partager jamais leur exaltation sectaire. D'ailleurs, il avait sa spécialité : il était avant tout un prédicateur ambulant. On le vit, en 1566, dans la mairie de Bois-le-Duc, dans les quartiers de Venlo, de Stockem et de Maeseyck. En 1568, au mois de novembre, il fut appelé à siéger au synode de Wesel, dont le but était de donner aux réformés des Pays-Bas, une constitution presbytérale. Il signa les résolutions de cette assemblée en faisant suivre son nom de celui de la ville de Venlo, pour marquer sans doute qu'il tenait son mandat des réformés de son lieu de naissance. Il poursuivit ensuite sa vie nomade. On le trouve, en 1573, à Dordrecht, et à Geertruydenberg l'année suivante. Il

se déplace encore en 1578; il va résider, comme pasteur, à Oudewater, d'où il passe, en 1587, à Medemblick, et au bout de deux ans, à Amersfort, pour y rester définitivement. L'âge le force au repos et lui fait repousser, à plusieurs reprises, des offres brillantes.

Ch. Rahlenbeek

Vander Aa, t. XII, p. 1077. — Te Water, *Tweede Eeuwgetyde der nederl. Geloofsbelydenis*, p. 38. — Schookius, *De bonis canon. ultraj.*, p. 451 et 477.

MOSTART (*François*) ou MOSTAERT, peintre, né à Hulst, vers 1534. Fils d'un peintre obscur, apparenté, selon Van Mander, au célèbre maître hollandais Jean Mostart, il arriva de bonne heure à Anvers, en compagnie de son père et d'un frère jumeau Gilles (voir ci-après). Tandis que ce dernier devenait l'élève de Jean Mandyn, François poursuivait, sous Henri de Bles, l'apprentissage commencé sous son père. Son éducation artistique se fit donc loin d'Anvers où, dès 1553, il vint se faire admettre parmi les francs-maîtres de la gilde de Saint-Luc; bientôt, il y reçut pour élève Adrien Rebbens, resté inconnu.

François Mostart appartient aux premiers représentants du paysage comme genre spécial, dans les Pays-Bas. Ses œuvres, très rares, furent d'abord, dit Van Mander, étoffées par lui-même, ensuite par d'autres artistes, parmi lesquels très probablement son frère. Influencé par son maître, tout en s'inspirant de la nature, François Mostart l'habille au gré de sa fantaisie. Sous son pinceau, des plaines flamandes se combinent avec les amoncellements de rochers des bords de la Meuse, système d'ailleurs suivi par quantité d'autres paysagistes du temps et qu'on verra pratiqué jusqu'au XVIIe siècle.

Trois tableaux de petit format ornent, sous le nom de François Mostart, le musée de Vienne. Deux, de forme ronde, sont des effets de nuit. Le peintre y introduit l'épisode du *Jeune Tobie avec l'ange*. Le troisième paysage, carré celui-ci, montre *Agar dans le désert*, sujet médiocrement approprié à la fertile contrée que le peintre donne pour théâtre à sa scène biblique. Les plus récents critiques allemands, MM. Scheibler et de Frimmel, estiment que ces trois paysages ont été à tort assignés à notre artiste. Gilles Mostart serait l'auteur d'une des peintures.

Pour trancher définitivement la question, il importerait que l'on possédât du maître un nombre plus sérieux de productions. Mort à peine âgé de 25 ans, les œuvres qu'il laissa sont des plus rares. Pourtant, elles lui avaient créé une réputation. Guichardin le mentionne, en 1565, parmi les bons peintres décédés. François Mostart avait terminé sa carrière à Anvers en 1560.

Henri Hymans.

Van Mander, *Schilderboeck*. — Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*.

MOSTART (*Gilles*) ou MOSTAERT, peintre, né à Hulst, en Flandre, vers 1525, selon le catalogue du musée d'Anvers, plus probablement en 1534, pense Mr Vanden Branden, mort à Anvers, en 1598. Frère jumeau de François Mostart (voir ci-dessus), il fut l'élève de Jean Mandyn (voir ce nom), le « maître » drôle », vers 1550. Reçu franc-maître de la gilde de Saint-Luc en 1554, donc un an après son frère, Gilles Mostart se distingua non seulement comme peintre de figures, ainsi que l'observe Van Mander, mais comme auteur de paysages traités d'un pinceau délicat et authentiqués par sa signature. Il existe une jolie suite des *Mois*, gravée d'après ses dessins par Jules Goltzius. La rareté présente des peintures de Gilles Mostart nous laisse dans l'incertitude touchant les préférences de l'artiste. Très certainement, à le juger par les estampes de Wiericx, J. Sadeler, H. Hondius et quelques autres, comme par un tableau du musée d'Anvers, le souvenir de Jean Mandyn tient peu de place dans ses sujets de figures. Dessinateur correct et précis, il se conforme, dans ses sujets tirés de la Passion du Christ, à l'interprétation du temps et se rattache plutôt à Martin de Vos, son contemporain.

Mais, nous l'avons dit, les œuvres de l'espèce ne mettent en évidence qu'une des faces de la personnalité de leur auteur. D'autres nous font connaître en lui un paysagiste amoureux du détail, se plaisant à animer ses sites, aux lointains horizons, d'épisodes le plus souvent bibliques, comme le firent les Grimmer, R. Savery et d'autres encore. La circonstance ne facilite pas l'identification de ses peintures et a sans doute contribué pour une part à leur rareté. Dans un récent travail sur le musée de Vienne, par Mr Th. de Frimmel, nous lisons que la question des Mostart est une des plus compliquées de l'histoire de l'art flamand. Entre les paysages de Gilles, il en est où le souvenir de son maître se traduit avec assez d'évidence, ceux, par exemple, où, dans la nuit, le ciel s'éclaire des sinistres lueurs d'un incendie et découpe en fantastiques silhouettes les objets avoisinants. Mostart s'était fait, à ce qu'il semble, une spécialité de ce genre. En 1595, l'archiduc Ernest lui payait la somme relativement considérable de 98 florins, un effet d'incendie avec clair de lune. Léopold-Guillaume possédait de lui un sujet analogue, *l'Embrasement de Sodome*. Mr de Frimmel, dans son travail précité, n'hésite pas à donner à notre artiste une diablerie, *le Supplice des damnés*, exposé sous le nom de Jérôme Bosch au musée de Vienne, peinture attribuée aussi à Mandyn. La présence fréquente des œuvres de Gilles Mostart dans les collections anversoises du passé, où Mr Vanden Branden la signale; son nom recueilli avec éloge par Guichardin; sa désignation par le magistrat gantois, en 1589, pour servir d'arbitre, conjointement avec Ambr. Francken, Bernard de Rycker et Martin de Vos, dans une contestation avec Raphaël Coxcie, sont autant de preuves à l'appui de la considération, dont jouissait le peintre auprès de ses contemporains. Moins d'un quart de siècle après sa mort, en 1621, un de ses tableaux, une *Kermesse*, était taxé à 250 florins par ses confrères anversois. La somme est, pour le temps, extrêmement importante. Cependant le peintre, pour laborieux qu'il fût, ne fit point fortune. Marié en 1564 à Marguerite Baes, il se trouvait à la tête d'une famille de dix enfants. Van Mander, qui rapporte de lui divers traits d'esprit, assure qu'à son lit de mort il déclarait léguer aux siens l'univers entier. Ils y trouveraient du bien en abondance, sauf à savoir se l'approprier. Un volume eût à peine suffi à consigner ses bons mots, dit le vieil historien de la peinture flamande.

Les œuvres présentement connues de Gilles Mostart sont en petit nombre. De la longue liste de ses productions jadis existantes, fournie par Mr Vanden Branden, il ne semble pas qu'aucune soit venue jusqu'à nous. Elles faisaient partie, pour la plupart, de la succession d'un échevin d'Anvers, Philippe van Valckenisse, en 1614. Jugeant par les titres mêmes, il s'agissait de compositions où le paysage tenait le rôle principal, *la Prédication de saint Jean-Baptiste*, *Saint Christophe*, *Saint Jean à Pathmos*, etc. C'est dans des conditions analogues que se présentent à Stockholm, à Copenhague et à Vienne les rares spécimens offerts à la critique pour apprécier le maître. Encore sur les trois petites peintures que le catalogue du Belvédère attribue à l'un des Mostart, y a-t-il incertitude. Les paysages de Stockholm sont signés et datés de 1573. Une *Création d'Eve*, au musée de Gotha, a cessé de figurer au catalogue de 1890. Le morceau que possède le musée d'Anvers est d'authenticité discutable. C'est la *predella* d'un tableau de Michel Coxcie, ayant orné jadis l'autel du Vieux Serment de l'arc, à la cathédrale. On y voit les portraits, de grandeur naturelle, de huit hommes. Au milieu, dans un cadre séparé, un petit *Christ en croix*. C'est là, comme on le voit, une base d'appréciation bien fragile. Un document de puissant intérêt est le portrait, de grandeur naturelle, de notre artiste, exposé dans la galerie de Vienne. Gilles Mostart y est vu de trois quarts en buste. Il est blond, porte les cheveux en brosse et la barbe, d'un ton plus ardent que les cheveux. Une balafre traverse

le nez et ajoute à la gravité d'expression. Longtemps attribuée à Ant. Moro et grandement louée comme telle par Waagen, la peinture en question est, depuis peu d'années, restituée à Guillaume Key, sur la foi de l'inventaire de la galerie de l'archiduc Léopold-Guillaume, dressé en 1659.

Gilles Mostart laissa un fils, également nommé Gilles, né à Anvers, en 1588, et inscrit à la gilde de Saint-Luc comme fils de maître en 1612. C'est nécessairement de lui que procède une *Foire de village*, signée G. Mostaert et datée de 1627, dans la galerie Nostitz, à Prague.

Henri Hymans.

Van Mander, *Schilderboeck* (édition française), t. II, p. 60. — F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*, p. 160. — T. von Frimmel, *Kleine Galeriestudien*. Neue Folge, 1895, p. 20 et suiv.

MOSTERD (*Chrétien*). Voir MOSTAERT.

MOTEN (*Jean* **VANDER**), poète et maître d'école, né à Gand, en 1614, vivait à Anvers dans la première moitié du XVIIe siècle. Il nous est connu par un petit manuel de lecture et d'écriture, devenu aujourd'hui rarissime : *Cort onderwys vande letter const*. Anvers, G. van Wolschaten, 1638; petit in-8°. Dans sa préface, l'auteur réclame l'indulgence du lecteur en lui faisant remarquer qu'il est âgé seulement de vingt-quatre ans. Il dédie son œuvre à Laurent Smisman, marchand, doyen de la chambre de rhétorique *den Olyftak*, dont il faisait sans doute lui-même partie. Les règles sont rédigées en vers; elles sont imprimées alternativement en caractères gothiques, de civilité, italiques et romains et sont rangées alphabétiquement, chaque règle commençant par une autre lettre. A la fin, Vander Moten annonce qu'il prépare un petit traité de civilité puérile. Il fait savoir également qu'il se charge d'apprendre à lire et à écrire, en quatre mois de temps, aux personnes qui ont dépassé l'âge d'école; vingt-quatre leçons d'une heure lui suffisent pour enseigner l'écriture à ceux qui savent lire, et il termine par cette réclame ingénue :

Ik bidde u, verhoort mij : sent ras tot mijnder [scholen binnen
U kinderen, ghy Heeren en Borgers, soo sy de [penne const beminnen.
Ick salse, met Godts hulpe, leere naer mijn beste.
Dit schenck ick u Vander Moten, tot wat beters, [voor het leste.

Des amis de notre maître d'école, parmi lesquels Gérard Vanden Branden, ont enrichi son opuscule de quelques pièces de vers en son honneur; l'un d'eux, jouant sur son nom, ne craint pas d'en tirer l'anagramme : *Eenen Maro van ons tid*.

Paul Bergmans.

L'œuvre de J. Vander Moten, à la bibliothèque de l'université de Gand (G. 7484); cet exemplaire qui a fait partie de la collection Serrure a été acquis 17 francs à la vente R. Della Faille.

MOTMANNE (*Corneille-Henri*), repose à Rome dans l'église de Sainte-Marie del' Anima. Sa tombe en marbre, armoriée, porte une inscription latine, le disant : « Noble liégeois, auditeur de « la Rote du Sacré Palais Apostolique. « Sa prudence, sa science et sa dextérité dans les affaires furent insignes. « L'affection qu'avaient pour lui LL. « MM. II. Ferdinand II et III, pendant « qu'il remplissait la charge de Président Impérial à la Cour Romaine, lui « promettait un éclatant avenir, lorsqu'il s'éteignit, âgé de 49 ans, le « 24 août 1638. Son frère, Guillaume-Adam Motmanne, lui posa ce monument. »

Le blason, surmonté d'un chapeau de prélat avec cordons et six houppes de chaque côté, est parti : à dextre à l'aigle couronnée; à senestre coupé; en chef à trois fuseaux, en pointe à un triangle évidé, posé en abîme, pointe en bas.

J.-S. Renier.

V. Gaillard, *Epitaphes de Néerlandais enterrés à Rome* (Gand, 1853; in-8°), p. 137.

MOTTE (*Isidore-Alfred*), poète, historien, né à Seveneecken, près de Gand, le 29 juillet 1811, mort le 23 septembre 1844. Orphelin à l'âge de dix ans, il eut le bonheur de trouver, dans l'instituteur de son village, un homme qui sut découvrir en son élève le germe

de facultés peu ordinaires, et qui s'appliqua à leur donner l'éveil. Alfred entra ensuite à l'athénée de Gand. Il se distinguait par une émulation très vive. En troisième, se croyant victime d'une injustice qui lui avait ravi la première place à laquelle il aspirait, il prit l'athénée en dégoût, et résolut de terminer lui-même, par des études personnelles, le cours de ses humanités. Il se rendit ensuite au Havre-de-Grâce et partit pour les Indes sur un navire, dont un de ses oncles était capitaine. Il y passa trois ans et revint ensuite à Seveneecken. En octobre 1830, il entra dans l'armée. Il prit son congé en 1833 et vint s'établir à Gand où il fit paraître, en 1836, ses *Miscellanées*, revue destinée à la jeunesse, publiée par l'Association littéraire de Gand, et qui succomba sous l'indifférence d'un public auquel la littérature semblait une plante étrangère à la terre nationale.

En 1835, il mit au jour des chansons et méditations, sous ce titre : *Mes Loisirs*. Ce recueil était suivi d'un drame en trois actes : *le Comte d'Egmont*. Dans la chanson, l'auteur marchait sur les traces de Béranger, dont la réputation à cette époque était si grande. Le jeune poète devançait Antoine Clesse en un genre qui lui semblait fait pour conquérir les sympathies de toutes les classes sociales.

En cette même année (1835), une nouvelle, écrite sous une forme très littéraire, fut publiée par l'*Emancipation*, sur l'*Hôpital de Halyns*, à Gand. Au moment où il comptait sur le succès de ses *Loisirs*, un procès pénible, qu'il perdit, fit tort à sa réputation naissante (1).

En 1836, il fit paraître chez Hauman, à Bruxelles, son volume intitulé : *Préludes poétiques et religieux*, avec cette dédicace : « A l'homme simple et vertueux dont la sollicitude paternelle a dirigé mon éducation première, le précepteur J. l'Ecluyse ». Faute d'encouragement, le poète déserta bientôt la muse pour se livrer à des travaux plus profitables. Il s'était fait un foyer tranquille, tout à l'étude et aux devoirs de la famille. Il crut n'avoir rien de mieux à faire que d'entrer dans la voie des concours. En 1841, il obtint une médaille d'argent à l'Association nationale pour le progrès de l'industrie linière à Bruxelles. Le même succès accueillit son mémoire sur Suger à la Société des antiquaires de la Morinie, qui inséra ce travail dans ses recueils. Un autre mémoire sur les *Castra Stativa* fut envoyé, par Alfred Motte, à la même société savante. Il écrivit ensuite l'*Essai d'une histoire de la Belgique depuis la bataille de Nancy jusqu'à l'abdication de Charles V*, pour un concours organisé par la Commission royale d'histoire de Belgique. Son manuscrit, formant un volume in-4° de 492 pages, portait pour devise ce verset de la Bible : *Quærite judicium, subvenite oppresso, judicate pupillo, defendite viduam*. Le prix ne fut pas décerné. L'auteur retravailla ce mémoire pour se conformer aux indications de ses juges, qui l'avaient apprécié avec beaucoup de faveur; mais il mourut avant de l'avoir entièrement remanié. Il avait pris part aussi à un concours de l'Académie, sur l'*Art militaire en Belgique*. Le manuscrit, que la maladie ne lui permit pas de revoir, forme un volume d'environ 300 pages.

D'autres travaux encore, des poésies, un drame et une série de lettres sur les guerres gallo-romaines, complétaient l'héritage littéraire laissé par Alfred Motte entre les mains de sa veuve et qu'il serait regrettable de voir perdu pour le pays, comme le dit Prudens Van Duyse. Motte avait également formé le projet de publier une suite de chroniques inédites. L'ouvrage aurait reproduit un manuscrit qui fait partie de la Bibliothèque de Gand et qui concerne 1540, l'année terrible où Charles-Quint vint châtier si cruellement sa ville natale.

Ce qui mérite de sortir de l'oubli dans l'œuvre d'Alfred Motte, c'est surtout le talent du poète. Voici ce qu'en pense l'éminent auteur de la biographie à la-

(1) Motte avait publié, avec d'autres collaborateurs, un pamphlet dont le titre suffit à faire connaître le caractère : *Messaline, chronique galante de la ville de Gand pour l'année de grâce* 1836... *Publié par De la Sangle*. (Gand, 1836); in-12.

quelle nous devons les éléments de cette notice : « Nous nous sommes attaché « aux circonstances qui sont de nature à « intéresser les lecteurs de ses poésies, « surtout de ses *Préludes religieux* à « peine connus des personnes les plus « au courant des œuvres des poètes « franco-belges, et qui cependant méri- « tent d'occuper parmi elles une place « distinguée. Il y a là de la verve et de « l'originalité : des circonstances indé- « pendantes d'un beau talent ont obs- « curci sa gloire, mais n'ont pu la dé- « truire. Aujourd'hui que le poète survit « seul à l'homme, il est temps de lui « rendre justice et d'avouer que son « petit volume des *Préludes religieux* « pèse plus dans la balance de la justice « littéraire que le lourd bagage de cer- « tains auteurs qui, sans affectionner le « format de l'in-folio, en ont toute la « pesanteur ». En finissant sa notice, Prudens Van Duyse nous fait connaître une pièce intéressante : *le Plan d'une association nationale pour favoriser les progrès de la littérature en Belgique.* En voici les principaux articles : « 1. L'as- « sociation se composerait de tous ceux « qui, par leur position ou par leurs « désirs, ont un intérêt quelconque à « assurer à notre littérature la protec- « tion qui lui manque. — 2. L'Associa- « tion ne publierait que des ouvrages « d'auteurs belges, alternativement en « flamand et en français. Si aucun ma- « nuscrit français n'était offert et reçu, « on poursuivrait par la publication « d'un second ouvrage flamand. Si, au « contraire, il ne se présentait point de « manuscrit flamand, le tour serait « passé pour un ouvrage français. Si « l'Association n'avait pu faire imprimer « un nombre d'ouvrages assez grand « pour compenser le versement de cha- « que membre, ce qui resterait à com- « penser serait déduit du montant du « versement de l'année suivante. — « 3. Le bénéfice fait sur les publications « serait employé à payer un droit d'au- « teur à chacun de ceux dont les ou- « vrages auraient été admis à la publi- « cation. Ce droit serait de 100 francs « au moins et de 1,000 au plus. Les « pièces de théâtre seraient exceptées « de cette règle ; le droit ne pourrait « être de plus de 200 francs ni moindre « de 50. Le droit pourrait être, sur la « demande de l'auteur, converti en un « objet d'or ou d'argent de même valeur, « mais jamais en une médaille. L'au- « teur serait libre de refuser ce *droit*, « qui serait alors remis à un établisse- « ment d'orphelins ou de sourds-muets, « ou distribué en secours aux indigents. « Le procès-verbal ferait mention de « cette résolution de l'auteur. — 4. Un « grand concours historique serait ouvert « tous les dix ans par l'Association. Le « prix proposé serait d'au moins 5,000 « francs. Les questions seraient métho- « diques, c'est-à-dire qu'elles pren- « draient l'histoire à son point de départ, « pour la conduire jusqu'au commence- « ment du XVIIIe siècle, où l'on s'arrê- « terait. Les questions ne seraient point « spéciales pour une seule ou même « pour plusieurs provinces, mais géné- « rales. Exemple : faire l'histoire de la « Belgique à partir des temps primitifs « jusqu'à Karl le Grand. Chaque ques- « tion serait mise au concours dix ans « à l'avance, avec cette condition que « les ouvrages présentés devraient réu- « nir tous les caractères de l'histoire. — « 5. Ne seraient admis à présenter un « ouvrage que les Belges de naissance, « non naturalisés à l'étranger, ou des « étrangers naturalisés en Belgique « depuis cinq ans au moins. Le droit « d'auteur ne serait payé que sur la « preuve de la qualité de Belge, si cette « qualité soulevait quelque doute. — « 6. Si l'état financier de l'Association « le permettait, elle pourrait publier « une Revue, à très bas prix, destinée à « répandre parmi toutes les classes le « goût de l'instruction et l'estime pour « la littérature nationale. Les articles « de cette Revue devraient être fournis « gratis parmi les membres littérateurs « et à tour de rôle.

« *Résultats.* — *a.* Assurer aux écri- « vains nationaux un débouché ; *b.* Les « encourager par la perspective de « n'avoir point de dépenses à faire pour « publier leurs ouvrages et par la certi-

« tude d'obtenir en outre un certain « bénéfice ; *c*. Amener la fraternité entre « les deux langues littéraires ; *d*. Faire « naître dans le public la conviction que « nous pouvons nous passer de l'étran- « ger, etc. — *But secret*. Faire dispa- « raître la contrefaçon, cette peste de « la littérature nationale ». Assurément c'était là un plan aussi neuf que généreux et patriotique et digne aujourd'hui encore d'être sérieusement médité.

Ferd. Loise.

Messager des sciences et des arts, 1846, p. 259-266 (notice de Pr. van Duyse).

MOTTE (*Jean*), dit FALLIZE. Voir FALLIZE (*Jean* MOTTE, dit).

MOTTÉ (*Pierre*), né à Manderkange (Luxembourg), naturalisé, le 17 juillet 1795, entra dans l'armée française le 28 juillet 1813, au 2e régiment de la garde d'honneur, et fut licencié le 25 mai 1814. Engagé au service des Pays-Bas comme soldat, au 49e bataillon de milice, le 29 août 1815, il était nommé caporal le lendemain et sergent le 4 septembre suivant ; il reçut le brevet de sous-lieutenant au bataillon de milice n° 7 (devenu 11e division d'infanterie) et fut promu lieutenant par arrêté royal du 28 décembre 1826. Passé comme capitaine au service de la Belgique par suite de la capitulation de la citadelle de Liége (1), le 23 octobre 1830, il fut nommé, par le gouvernement provisoire, capitaine adjudant-major au 11e régiment de ligne. Promu major le 8 novembre 1836, Motté passait au 9e régiment de ligne et nommé lieutenant-colonel, le 1er août 1843, il était désigné pour le 3e de ligne. Il reçut le commandement provisoire du 2e régiment de chasseurs à pied le 19 juillet 1845, fonctions qu'il occupa jusqu'au 23 mai 1846, date de sa nomination au grade de colonel, dans lequel il se vit mis à la tête du régiment d'élite le 29 août 1847. Placé en non activité pour infirmités temporaires le 27 janvier 1849, un arrêté royal du 21 novembre suivant le rappelait à l'activité dans la fonction de commandant de la place de Bruxelles. Le roi de France l'avait nommé chevalier de la Légion d'honneur le 5 novembre 1846, pour ses anciens services et sa bravoure pendant les campagnes de 1813 et 1814. Sa participation aux campagnes de 1830, 1831, 1832 et 1833 avait été récompensée par la croix de chevalier de l'ordre de Léopold, dès le 15 décembre de cette dernière année, pour reconnaître ses services rendus à la patrie, notamment pendant les combats du mois d'août 1831. Le brave colonel Motté mourut d'apoplexie foudroyante à Bruxelles, le 4 décembre 1849.

Général Frédéric Bernaert.

La matricule des officiers. — *L'Annuaire militaire de* 1850. — Un document émanant de l'administration civile de la ville de Liége, daté du 28 avril 1831.

(1) Suivant une attestation du collège échevinal, c'est grâce à l'énergie et au tact intelligent du colonel Henri L'Olivier, alors major commandant un bataillon du 11e, caserné à la citadelle de Liége, que le général Van Boecop, commandant du fort, renonça à faire feu d'un obusier braqué sur la ville.

MOTTET (*Vincent*), mathématicien, vivait au XVIIe siècle. Il est qualifié de « marchand liégeois » (1), sur le titre d'une arithmétique commerciale de sa composition, que l'imprimeur Jean-Chrysostome Malte publia à Lille en 1680 : *L'arithmétique disposée à l'instruction des jeunes marchands et autres amateurs* (in-4°, x-216 p.). Dédié à l'intendant de Flandre, Le Peletier, l'ouvrage comprend un exposé succinct des opérations fondamentales de calcul se présentant dans la pratique du commerce, suivi des règles de trois, d'intérêt, de taxe, d'escompte, de compagnie et de la solution de quelques questions choisies ; il se termine par une théorie complète de la réduction de la monnaie étrangère en monnaie de Flandre et réciproquement, des tableaux donnant les valeurs relatives des poids de divers pays et un traité des changes avec des exemples de lettres de change.

C. Bergmans.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXI (Liége, 1888), p. 549 et 555. — L'œuvre de Mottet.

(1) On a vainement cherché son nom dans les tables des registres de l'état civil de Liége du XVIIe siècle.

MOUCQUÉ (*Antoine*). Voir MOUQUÉ (*Antoine*).

MOUHIN (*Jean-Baptiste*), appelé « le « dernier chroniqueur liégeois », né à Liége en 1752, mort dans cette ville, le 15 mai 1842. Il était typographe de son état, tout en remplissant les fonctions de chantre dans les diverses églises de Liége. Il servit, en 1790, dans l'armée patriotique liégeoise et se distingua dans différentes circonstances, notamment à l'affaire de Zuttendael, où il faillit être fait prisonnier. Son œuvre, restée manuscrite et intitulée *Recueil de particularités*, forme quatre volumes in-8° d'environ 500 pages chacun, qui ont appartenu, après la mort de leur auteur, à Mr le notaire Parmentier, de Liége, et sont actuellement en possession de Mr Henri Duval, dans cette ville. On y trouve le récit — qui n'est souvent qu'une reproduction textuelle des mémoires et journaux de l'époque — de tous les événements plus ou moins notables qui se sont passés à Liége de 1762 à 1815, récit qui n'offre rien de remarquable, sinon l'absence complète de toute conviction politique chez l'auteur, qui accorde ses louanges, avec une égale libéralité, à tous les pouvoirs, si nombreux pourtant, qui se sont succédé dans sa ville natale pendant cette période troublée. Ulysse Capitaine, secrétaire de l'Institut archéologique liégeois, a extrait de ce manuscrit les détails curieux intéressant l'histoire monumentale et artistique de Liége, qu'il a publiés, sous les initiales U. C. S. D. L. I. A. L., dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (tiré à part à très petit nombre), avec une courte notice biographique sur J.-B. Mouhin, sous ce titre : *Le dernier Chroniqueur liégeois*. Liége, J.-G. Carmanne-Claeys, 1854; in-8°, 22 p. Mouhin est aussi l'auteur de quelques *pasqueyes* qu'il imprima lui-même.

Ch. Christophe.

MOULAERT (*Bernard*), de l'ordre des Frères-Prêcheurs, né à Bruges, le 17 juillet 1808, mort à Louvain, le 29 mars 1870. Le P. Moulaert, issu d'une honorable famille bourgeoise de Bruges, fut ordonné prêtre à Gand, par Mgr Jean-François Vande Velde, en 1833. Successivement, il remplit les fonctions de directeur des Ursulines à Bruges, et de coadjuteur à Beveren, près Harlebeke. Le clergé séculier ne le posséda pas longtemps; il entra au noviciat des Frères-Prêcheurs ou Dominicains, à Gand, en 1836, et fut le premier novice de cet ordre, rétabli en Belgique après la Révolution française, par les PP. Ackerman et Braekman. Le P. Moulaert contribua à la fondation de plusieurs maisons de son ordre, qui se sont établies depuis en Belgique. Lors de la fondation du couvent de Tirlemont, en 1849, il fut désigné pour y remplir les fonctions de bibliothécaire. On lui doit un excellent catalogue de cette bibliothèque.

Quand Mgr de Montpellier, évêque de Liége, voulut confier aux Dominicains, en 1860, la garde du sanctuaire de Notre-Dame de la Sarte lez-Huy, il jeta les yeux sur le P. Moulaert comme le plus propre à administrer la paroisse. Il fut le premier curé dominicain de la Sarte. En 1869, le dépérissement de ses forces l'obligea de quitter ce poste. Il se retira au couvent de Louvain, restauré en 1856, et s'y endormit paisiblement dans le Seigneur, le 29 mars 1870. Sa dépouille mortelle repose au cimetière de l'abbaye de Parc, à Héverlé.

Le P. Moulaert était un vrai savant, consciencieux et modeste. Son habileté à déchiffrer les manuscrits et à compiler les archives locales lui valurent l'honneur de plus d'une découverte ou de rectifications importantes dans le domaine de l'histoire, et les éloges de la Commission royale d'histoire. On lui doit plusieurs travaux historiques fort recommandables. Il publia successivement l'histoire du béguinage de Gand : *Het Groot Beggynhof van Gent* (Gand, J. Rousseau-Warrie, 1850; in-12, xv-143 pages), ainsi que d'intéressantes notices biographiques sur le frère Romain, architecte gantois, les Pères Dujardin et Druwé, religieux dominicains, et un

volume plein d'intérêt sur la vie et les écrits du P. Charles-Louis Richard, dominicain. Tous ceux qui voudront étudier le mouvement philosophique en France au XVIIIe siècle, et les événements politiques qui amenèrent la chute du gouvernement autrichien en Belgique, liront avec intérêt ce travail consciencieux et plein de faits. L'*Essai sur le comté de Brugeron* fut une révélation et fut publié dans les Comptes rendus de la Commission royale d'histoire. La monographie de Notre-Dame au Lac, à Tirlemont, fut publiée dans le *Messager des sciences historiques*. Au moment de la mort du P. Moulaert, cette Revue se préparait à imprimer son *Histoire du Béguinage de Tirlemont*, dont la publication fut forcément empêchée. Le manuscrit est conservé dans les archives du couvent des Frères-Prêcheurs, à Louvain.

Voici les titres de ses divers ouvrages : 1. *Notes pour une future biographie du frère Romain, dominicain, architecte*. Gand, Hebbelynck, 1850; in-8°, 12 p. et portrait, extrait du *Messager des sciences historiques*. — 2. *Notice sur le R. P. Thomas Du Jardin, dominicain*. Louvain, 1854; in-24 de 36 p., extrait de l'*Annuaire de l'Université catholique*. — 3. *Essai sur le comté de Brunengerez, appelé par les historiens modernes Brugeron*. Bruxelles, M. Hayez, 1857; in-8°, 36 p. et carte, extrait des *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire*. — 5. *Notice sur Notre Dame-au-Lac, à Tirlemont*. Gand, Hebbelynck, 1860; in-8°, 98 p., avec fig., extrait du *Messager des sciences historiques*. — 5. *Levensschets van den Venerabelen Pater Fr. Ambrosius Druwé, Predikheer*. Louvain, Charles Peeters, 1864; in-12, 70 pages, av. portr. — Le même ouvrage, traduit en anglais : *The life of the Ven. J. Ambrose Druwé, of the order of Preachers*. Louvain, Charles Peeters, 1865; in-12. Le P. Moulaert publia aussi plusieurs ouvrages de dévotion, à savoir : 6. *Leven der Seraphiensche Maagd, de H. Catherina van Senen*. Gand, J. Rousseau, 1844; in-18, 322 pages. Cet ouvrage fut réimprimé clandestinement à Turnhout en 1849, sans indication de nom d'auteur et sans l'imprimatur de l'évêché de Gand. — 7. *Nouveau manuel des Frères et Sœurs du Tiers-Ordre de la Pénitence de saint Dominique*. Gand, J. Rousseau, 1850; in-24, 434 p. — 8. *Handboeksken van den H. Rozenkrans, met een zeer nauwkeurig kortbegryp van deszelfs aflaten*. Gand, J. Rousseau, 1844; deuxième édition, 1850; troisième édition, 1856. — 9. *Nouveau manuel du Très Saint Rosaire, avec un abrégé de ses indulgences*, extrait ponctuellement des bulles originales des papes et accompagné de courtes remarques. Gand, J. Rousseau, 1850; in-24, 132 p. Nouvelle édition, 1856.

Fr.-Vincent-M. van Caloen.

Messager des sciences historiques, année 1870, p. 123. — *Polybiblion, revue bibliographique*, numéro de mai 1870. — P. Halflants, *Histoire de N.-D. de la Sarte* (Huy, 1871), p. 136. — *L'Année dominicaine* (Paris, Poussielgue), 1870, p. 331. — Archives du couvent des Frères-Prêcheurs, à Louvain.

MOULART (*Mathieu*), moine de l'abbaye de Saint-Ghislain, en Hainaut, évêque d'Arras, homme politique, était fils de Jean et d'Antoinette Pronnier, laboureurs, naquit vers 1536 au village de Saint-Martin, près d'Arras, et mourut le 2 juillet 1600. Ses parents confièrent son éducation à d'excellents professeurs, qui lui enseignèrent les arts libéraux. Une pénétration d'esprit très vive, beaucoup de gravité et de piété sincère attirèrent sur lui les regards de ses condisciples. Ennemi décidé des jeux et des amusements ordinaires de ses compagnons d'études, il prit la résolution de quitter le monde et de se présenter à l'abbaye de Saint-Ghislain, où il entra vers 1553. Après avoir terminé son noviciat, ses succès dans les études théologiques lui permirent de prendre les ordres en 1557. Remarquant en lui des dispositions extraordinaires, l'abbé confia à ce religieux la direction des novices et des jeunes moines profès. Ce monastère possédait, il est vrai, un lecteur de théologie, mais l'abbé décida d'envoyer, en 1559, Moulart à l'université de Louvain, pour y suivre les cours de cette science. Ses succès y

étaient tels, pendant les discussions théologiques auxquelles il prit une part active, qu'il obtint au bout de quatre ans le grade de licencié, puis celui de docteur en théologie. Après avoir terminé son cours, il rentra à Saint-Ghislain (3 février 1564) au moment du décès de l'abbé de ce monastère. Il fut appelé à le remplacer et sacré le 14 janvier 1565. Dès qu'il fut revêtu de cette dignité, il s'occupa avec zèle de l'administration de son monastère, y construisit des bâtiments nouveaux et fit exécuter plusieurs travaux utiles et artistiques. Adversaire décidé de toute hérésie en matière de foi, il commença par faire poursuivre à Dour, en 1565, tous les huguenots, toutes les personnes accusées de sortilèges. Il en chargea spécialement son frère Adrien pendant les années 1567 à 1582. En 1566, il arma la bourgeoisie de Saint-Ghislain pour résister aux insurgés dans le cas où ceux-ci se présenteraient devant la ville. Le 27 mai 1566, après avoir pillé et volé les églises de Tournai, de Valenciennes et Crespin, les gueux arrivèrent près de Saint-Ghislain; mais intruits des mesures prises par l'abbé, ils se retirèrent sans avoir pu mettre leur dessein à exécution. Au moment de la conquête de Valenciennes par les Espagnols, Moulart se rendit immédiatement en cette ville dans le but d'y combattre la réforme, visita, au péril de sa vie, toutes les abbayes du Hainaut et des environs de cette province pour les engager à résister à l'influence de la religion nouvelle. Voulant faire jouir des bienfaits de l'instruction les jeunes gens de Saint-Ghislain, il remplaça le prêtre qui s'en occupait d'une manière peu satisfaisante. Moulart érigea un collège et chargea le curé d'Elouges de diriger le nouvel établissement du consentement du magistrat de la localité, conformément aux termes d'un contrat conclu le 14 novembre 1573. Il s'occupa aussi, mais en vain, de faire restituer à son monastère le prieuré d'Alemans, aliéné par son prédécesseur. Décidé à préserver toutes les possessions de l'abbaye de la contagion des idées nouvelles, il chargea son frère de les surveiller et prit à cet effet des mesures extraordinaires. Lorsque le duc d'Albe arriva en Belgique pour y combattre l'insurrection et les hérésies, Moulart alla complimenter le nouveau gouverneur. En même temps, il fut chargé par les états du Hainaut, dont il faisait partie à titre d'abbé de Saint-Ghislain, d'adresser leurs adieux à Marguerite de Parme, lorsque cette princesse fut obligée de quitter le gouvernement des Pays-Bas. Au moment où surgirent de graves difficultés entre le gouverneur et les états au sujet de la création d'impôts nouveaux, Moulart fut choisi par les états du Hainaut pour lui faire des représentations au sujet de ces innovations. Il s'occupa d'autant plus volontiers de cette mission, qu'il était l'adversaire décidé du projet conçu par le duc d'Albe. Accompagné des députés des autres états, il se rendit chez le gouverneur dans le but de lui faire des représentations sur ce point. Vain espoir; le duc ne voulait pas démordre de son projet. Malgré lui, les députés résolurent de se rendre auprès du roi à l'effet de lui faire comprendre l'illégalité des mesures de son représentant et d'appeler son attention sur la véritable situation du pays. Moulart fit partie de cette députation, malgré l'opposition de l'archevêque de Cambrai, prélat dévoué à Philippe II. Il se rendit à Rome (22 février 1572) dans le but d'informer le Saint-Père de ce qui se passait aux Pays-Bas. Puis il partit pour l'Espagne et tomba malade pendant ce long voyage. Au moment de son rétablissement, il fut reçu par le roi qui lui accorda une audience particulière, le 21 juin 1572, et promit d'intervenir auprès du gouverneur général. Ensuite il retourna dans son monastère (2 novembre 1572). Là il s'occupa beaucoup du projet de l'imprimeur Plantin de publier une édition des bréviaires portatifs du clergé catholique et prit à cœur l'organisation du collège de la localité. Lié d'amitié avec Robert de Melun, un des agents les plus actifs contre l'esprit révolutionnaire, il prit son parti lorsque Robert eut tué le

comte Philippe de Mansfeld pendant une querelle. Ce fut grâce à l'intervention bienveillante de Moulart que la famille pardonna au coupable. Au moment du décès de François Richardot, évêque d'Arras, le roi se décida à le remplacer par Moulart, à la suite des recommandations spéciales du gouverneur général. Loin de mettre de l'empressement à accepter une position si élevée, il déclara formellement qu'il n'occuperait pas son siège si son évêché n'était exempté du payement de la pension perçue sur les revenus du diocèse par le cardinal Granvelle. En attendant la mise à exécution de cette mesure, et malgré son élection par le chapitre d'Arras (12 octobre 1576) et sa nomination inscrite au consistoire le 4 mai 1577, il obtint du roi la permission de résider encore dans son monastère pendant quatre ans. Ce fut seulement, le 1er octobre 1577, qu'il prit possession de son siège, après avoir aplani certaines difficultés surgies sous l'épiscopat de son prédécesseur entre la faculté des arts à Douai et les Jésuites à propos des écoles de philosophie en cette ville. Lorsqu'en 1576 les états de Brabant convoquèrent les états généraux, Moulart y siégea à titre de membre des états de Hainaut. Il assista aussi, pendant la même année, aux négociations de la pacification de Gand, prit part à celles entamées entre les états et don Juan d'Autriche à Huy et à Marche-en-Famenne. Son installation à Arras en qualité d'évêque fut accueillie avec faveur par les catholiques, tandis qu'elle était mal vue par le parti du prince d'Orange, à tel point qu'il fut obligé de s'expatrier et de se rendre à Amiens, où il résida en 1578. Là il entra en correspondance d'abord avec de Longueval, ensuite avec Alexandre Farnèse, gouverneur général des Pays-Bas, afin d'exciter une réaction dans les provinces wallonnes contre les tendances du Taciturne. Conformément aux conseils de Farnèse, il s'entendit dans ce but avec Guillaume le Vasseur. Tenant tous les fils de la réaction, il devint en quelque sorte l'âme du soulèvement des catholiques wallons contre l'influence des provinces flamandes, si dévouées en général à la cause de la révolution. Fixé près des frontières de l'Artois, il tendit la main aux catholiques, aux réactionnaires, aux malcontents. Il aida activement à préparer la réconciliation entre les provinces wallonnes et Philippe II, si habilement négociée par le prince de Parme et définitivement ratifiée par le roi le 12 septembre 1579. Rentré dans l'Artois, Moulart était tellement pressé de faire signer l'acte de cette réconciliation par les états, qu'il glissa légèrement sur certaines clauses qui répugnaient aux partisans du gouvernement. Ce qui a fait dire par Granvelle que Moulart était meilleur religieux que négociateur. En dépit de ces observations, il ne continua pas moins de travailler au rétablissement du pouvoir de Philippe II dans les Pays-Bas. C'est lui qui engagea Robert de Melun à se jeter dans la réaction et à abandonner ses anciennes opinions. Lorsque, par suite de l'abdication de la souveraineté des Pays-Bas en faveur de sa fille Isabelle, Philippe II en investit cette princesse et son mari l'archiduc Albert d'Autriche, Moulart accueillit les nouveaux souverains avec bonheur à Arras (15 février 1600). Sa principale préoccupation était en ce moment la conversion des nouveaux religionnaires, sans cependant négliger ses autres devoirs dans son diocèse, si rudement éprouvé durant les troubles du XVIe siècle. Aucun dissident en matière de foi ne pouvait, selon sa manière de voir, résider dans l'Artois. Malgré une santé très affaiblie par le travail, il poursuivit avec ténacité les adversaires de la religion catholique, pendant qu'il protégeait constamment ses coreligionnaires. Il se montra très libéral en faveur des hôpitaux, des prisonniers, des veuves et orphelins, des ecclésiastiques chassés de leur pays par le parti de la révolution. Aimant les belles-lettres, il eut soin de ne confier les fonctions pastorales qu'à des ecclésiastiques capables et instruits. Par son testament du 13 janvier 1596, il fonda un séminaire ou collège dans l'université de Douai. A cet effet, il légua à sa fondation une maison

sise en cette ville, lui assigna des revenus et lui fit don de sa bibliothèque. Il portait : *coupé au premier d'argent à deux têtes de chevaux de sable affrontés, au deuxième d'azur à la herse d'or et une fasce d'or brochant sur le tout.*

Ch. Piot.

Robituille, *Notice sur Mathias Moulart*, évêque d'Arras, dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 2e série, t. VIII. — Famien, *Histoire du chapitre d'Arras* (1868). — *Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain*, par Baudry, dans le t. VIII des *Monuments pour l'histoire de Hainaut*. — Ferry de Loire, *Oraison funèbre de Moulart*. — *Sendbrief des prinses van Orangien, aengaende het verdraeht met den prinse van Parma*. — Lettres des états d'Artois et des députés du Hainaut et Douai aux députés des états généraux, avec la réponse. — *Recueil des lettres, actes et pièces du progrès fait en la ville d'Arras pour parvenir à une bonne paix*. — Strada, *Histoire des guerres de Flandre*. — Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents historiques inédits*.— Gachard, *Analectes belgiques*. - Hoynck van Papendrecht, *Analecta belgica*. — Buzelinus, *Gallo-Flandria*. — Gachard, *Correspondance de Philippe II*. — Id., *Bibliothèque nationale à Paris*. — *Bulletins de la Commission d'histoire*. — Gachard, *Actes des états généraux*. — Poullet et Piot, *Correspondance de Granvelle*. — Renon de France, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, publiée par Piot. — Bled, *la Réforme à Saint-Omer et en Artois*. — Gachard et Piot, *Itinéraires des souverains des Pays-Bas* — Feys, *Une députation flamande à Madrid en 1572*. — *Gallia christiana*, t. III. — Bochius, *Historica narratio profectionis serr. Belgii principum Alberti et Isabellæ*. — Dom Ursmer Berlière, *Dom Mathieu Moulart*, dans la *Revue Bénédictine* de 1894. — Boussu, *Histoire de Mons*. — Bussemaker, *De afscheiding der Waalsche gewesten van de generale Unie*. — Archives du royaume à Bruxelles, registres intitulés : *Réconciliation des provinces wallones*.

MOULIN (*Hubert*), philosophe, né à Bièvre (Luxembourg), le 5 septembre 1722, entra dans l'ordre des Jésuites, le 28 septembre 1742. Il enseigna à Mons et à Nivelles la poésie et la rhétorique, puis la philosophie à Armentières et à Douai. Il a laissé les œuvres suivantes : 1. *Deo opt. Max. Philosophia universi. Sphæra*. 1. *Mundi causa perfectio et duratio*. 2. *Astra, meteora*. 1. *Anima. Ex Optica, Dioptrica, Caloptrica. Præside R. P. Huberto Moulin e soc. Jesu, artium Doctore ac Philosophiæ professore. Propugnabunt in Aula Collegii Cœnobii Aquicinctini Duaci*. Douai, J.-F. Willerval, 1760 ; placard in-fol. — 2. *Phisica minor seu particularis dictata partim a R. P. Huberto Moulin e soc. Jesu in collegio Aquicinctino Duaci Artium doctoribus ac Philosophiæ professoribus secundariis. Conscripta vero a P. A. Deprès*. 1759. Manuscrit in-4°.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 1341.

MOULINS (*Guyard* **DES**), en latin MOLINAEUS, érudit, né à Aire (Artois), en 1251, mort vers 1322. Il y a un double indice de sa naissance à Aire. D'abord on trouve dans cette ville, en avril 1247, un *Jean Des Moulins* comparaissant avec Béatrix, sa femme, dans des lettres émanées des mayeur et échevins de la localité. En second lieu, on découvre que l'on célébrait, le 31 juillet, dans l'église d'Aire, un obit en mémoire des père et mère de Guyard Des Moulins, autrefois doyen de cette église, et le père de Guyard y porte le nom de « Jean ». Guyard fut d'abord chanoine de la collégiale de Saint-Pierre, à Aire, et vraisemblablement il faisait déjà partie du chapitre en 1272, puisque, en cette année, il assistait aux actes de l'inventaire des reliques de saint Jacques le Majeur, inventaire dont il a écrit la relation et auquel il a pris part comme chanoine, ainsi que cela semble résulter de ses propres expressions. C'est donc par erreur qu'Oudin (*De scriptor. sacris*, t. III, p. 622) affirme que Des Moulins avait embrassé l'état ecclésiastique en 1289. Le 1er octobre 1297, Guyard Des Moulins fut élu doyen de son chapitre. Déjà antérieurement il avait représenté ce collège comme fondé de pouvoirs dans les actes concernant la fondation d'une chapellenie dans l'église d'Aire, faite par Mathieu Wilquin, doyen avant Guyard. Contrairement à l'opinion émise d'abord par Daunou (*Hist. littér. de la France*, t. XVI, p. 144) et dont cet auteur a reconnu plus tard le peu de fondement, Guyard Des Moulins a survécu au XIIIe siècle. Un acte des doyen et chapitre d'Aire, daté du dimanche après l'octave de l'Epiphanie 1312, parle de lui et l'indique par un « G », initiale de son nom. Guyard vivait donc encore au XIVe siècle et nous croyons qu'il vécut jusque vers 1322. En effet,

le premier acte de son successeur, Jean de Bue, date de cette dernière année. Evidemment, cela ne dit pas depuis combien d'années Guyard était mort. Mais la longue durée que lui-même assigne à son décanat, au moment même où il écrivait la relation de l'inventaire des reliques de saint Jacques le Majeur, c'est-à-dire postérieurement à 1297, autorise à rapprocher le plus possible l'époque de celle des actes de 1322. Nous avons deux ouvrages de Des Moulins. Le premier et le plus important est une traduction en langue française de la *Scholastica Historia*, de Pierre Comestor ou Le Mangeur, augmentée des Livres historiques de la Bible, de la version des Paralipomènes, du second et du troisième livre d'Esdras, des Psaumes, des livres de Salomon, des grands et petits Prophètes, des Epîtres canoniques et de l'Apocalypse. Des Moulins avait commencé sa traduction en 1291. Cela résulte d'un passage du livre même où l'auteur dit, en parlant de la destruction des villes d'Acre et de Tripoli « au « temps où cette terre fut destruicte, « fut ce livre commencé à translater et « en cette même année ». Or, Acre et Tripoli furent détruites en 1291. L'œuvre de Des Moulins était achevée en 1294. D'après Lelong (*Biblioth. sacra*, t. Ier, p. 313), Des Moulins n'aurait pas été le premier qui traduisit la Bible en français. Cet auteur cite une traduction qui remonterait à 1170 ou 1180. Néanmoins, le texte de Des Moulins, successivement retouché et corrigé par Jean de Sy et Raoul de Presle et imprimé pour la première fois par les soins de Jean de Rely, évêque d'Angers, sous le titre de *Les livres historiaulx de la Bible*. Paris, sans date (1), devint le texte usuel de la Vulgate. La traduction de Des Moulins fut réimprimée plusieurs fois après la fin du XVe siècle jusque vers le milieu du XVIe. Dom Brial (*Hist. litt. de la France*, t. XIV, p. 15) se proposait d'en détailler quinze reproductions distinctes tant manuscrites qu'imprimées, et Brunet (*Man.*, t. II, p. 182 et suiv.) en cite sept éditions imprimées.

(1) 1487 ou 1495. Cette édition fut faite sur l'ordre de Charles VIII qui en accepta la dédicace.

Le second ouvrage dû à Guyard Des Moulins, est une relation en latin de certains événements relatifs au chef de saint Jacques le Majeur et aux débats dont la possession de ces reliques fut l'objet en 1272, entre la collégiale d'Aire et l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras. Cet opuscule est postérieur à 1297. Morand l'a publié dans la *Revue des sociétés savantes* (2e série, t. V, 1861, p. 501) sous le titre de *Historica relatio de capite beati Jacobi Apostoli majoris*. Cette relation était connue de Malbrancq, qui en a tiré parti dans son ouvrage *de Morinis*, sans cependant l'avoir suivie fidèlement.

A. Beeckman.

Foppens, *Biblioth. belg.*, t. I, p. 384. — Samuel, *la Bible française au moyen âge*, p. 158. — *Rev. des soc. sav.*, 2e série, t. V, p. 496.

MOUMALE (*Wazelin* **DE**), ou DE MONVALLE, écrivain ecclésiastique, issu d'une famille noble de la Hesbaye, naquit apparemment dans le village du pays de Liége dont il porte le nom. Il florissait dans la première moitié du XIIe siècle. Il entra dans l'ordre de Saint-Benoît, fut prieur du monastère de Saint-Jacques, à Liége, et devint ensuite, en 1128, abbé de Saint-Laurent, près la même ville. Il mourut le 30 octobre 1149. On connaît de lui : 1. *Rescriptum ad Reimbaldum, Leodiensem, Præpositum S. Johannis*. Publié dans le *Thesaurus nov. anecd.*, t. I, p. 339 des PP. Martène et Durand. Comme on l'apprend par deux lettres de Reimbauld à Wazelin de Moumale, insérées dans le même recueil (t. I, p. 339 et 340), Raimbauld avait soumis plusieurs de ses ouvrages à notre auteur pour qu'il les corrigeât. — 2. *Epistola ad Flonensem Abbatem, de Continentia conjugatorum ante Communionem*. Inséré dans les *Veterа Analecta* du P. Mabillon, t. I, p. 339, de la première édition et p. 471-472 de la deuxième. « Cette lettre, qui est excel- « lente », dit Paquot, « est adressée « non pas à l'abbé de Florennes comme

« le dit le P. Mabillon, mais à celui de « Flone, de l'ordre de Saint-Augustin, « sur la Meuse, à quatre lieues de Liége, « comme on le voit par un manuscrit « conservé en l'abbaye de Saint-Lau- « rent, qui est écrit du temps de l'au- « teur ». L'*Histoire littéraire de la France* attribue cet écrit à Wazelin de Fexhe, neveu et successeur de notre écrivain dans la charge abbatiale. Mabillon, dans ses *Ann. bened.*, VI, 426, et les auteurs du *Voyage littér. de deux religieux bénédictins* ne savent si c'est à Wazelin de Moumale ou à Wazelin de Fexhe qu'appartient la paternité de cet ouvrage. — 3. Un traité *de Consensu Evangelistarum* (manuscrit à Saint-Laurent de Liége, où l'on gardait encore, du temps de Paquot, quelques autres ouvrages de Wazelin). D'après les auteurs du *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, le traité de l'accord des Evangélistes était assez considérable. L'*Histoire littéraire de la France*, Pez et Mabillon, contrairement à Paquot, attribuent cette œuvre à Wazelin de Fexhe.

Émile Van Arenbergh.

Paquot, *Mém. littér.*, t. I, p. 322. — Martene et Durand, *Thes. nov. anecd.*, t. I, p. 339. — Mabillon, *Ann. bened.*, t. VI, p. 426. — Pez, *Thes. anecd. noviss.*, t. IV, pars 3, p. 29. — *Voyage littér. de deux relig. bénéd. de la Congrég. de S.-Maur*, t. II, p. 188. — *Hist. littér. de la France*, t. XII. — *Gallia christ.*, t. III, p. 990.

MOUQUÉ (*Antoine*), aussi appelé MOUCQUÉ ou MOCQUÉ, organiste et compositeur de musique, né à Ostende, le 1er août 1659, mort subitement dans cette ville, le 23 août 1723. Dès son enfance, il fut attaché comme enfant de chœur au jubé de l'église paroissiale d'Ostende, dont il devint chantre en 1677; il étudia en même temps les humanités à l'école des pères de l'Oratoire. Mouqué résigna son emploi et quitta la ville le 9 août 1680 pour se rendre à Louvain, où il entra au noviciat de la congrégation de l'Oratoire. Ayant quitté cette maison quelque temps après, il reçut les ordres mineurs à Bruges, en 1691, et devint prêtre le 20 septembre 1692. Dans l'entre-temps, il avait été, en 1688, organiste de la collégiale de Saint-Donatien, à Bruges. Dès 1689, son nom reparaît parmi les musiciens gagés de l'église d'Ostende, et, le 27 avril 1691, il est nommé maître de chapelle aux gages annuels de 660 livres, y compris 120 livres pour l'enseignement des enfants de chœur. En octobre 1692, il reçut, à l'occasion de la célébration de sa première messe, une gratification de 72 livres. Sauf pendant une absence de trois ans, de 1706 à 1709, Mouqué ne quitta plus sa ville natale. En 1711, il fut chargé d'expertiser le nouveau carillon que le magistrat d'Ostende avait fait fondre par Guillaume Witlockx, d'Anvers, pour remplacer celui que le bombardement de 1706 avait détruit; en 1722, il fut désigné pour une expertise analogue par la ville de Bruges.

Outre le soin qu'il apportait à la direction de sa chapelle, nous savons que Mouqué s'occupait, avec le plus grand zèle, à faire progresser les enfants dont l'éducation musicale lui était confiée. Il se livrait encore à la composition musicale et les comptes de la ville d'Ostende contiennent plusieurs mentions de gratifications reçues à ce titre par notre maître, qui paraît avoir vécu dans une gêne continuelle; nous trouvons cités en 1690 un livre de musique; en 1697, une œuvre religieuse pour laquelle il obtint les subsides nécessaires à la publication; en 1704, un petit recueil de noëls; en 1710, une messe solennelle et un motet; en 1712, une messe solennelle; en 1713, une messe; en 1715, une composition religieuse; en 1718, quelques livres de musique; en 1719, quelques œuvres religieuses. Un catalogue de la bibliothèque du jubé ostendais énumère, outre les trois messes, un *Magnificat*, un *Opus Soloon* et un *Salve Regina*, des noëls, la Passion, les Lamentations, à quatre voix, etc. Les œuvres religieuses de Mouqué devaient avoir une certaine valeur, car elles se répandirent hors de sa ville natale et furent exécutées à Audenarde, à Gand, etc. Leur auteur jouissait d'une renommée attestée par Sweertius, qui le qualifie, dans son *Chronicon congrega-*

tionis Oratorii, de *celeberrimus musicus et in omni genere instrumentorum versatissimus*. Antoine Mouqué a fourni des pièces pour un recueil publié à Bruges, par l'imprimeur François van Heurck, qui obtint à cet effet un octroi de neuf ans le 8 juin 1695 ; mais je n'ai pu trouver un exemplaire de cette publication, principalement consacrée à la musique instrumentale, et où notre maître de chapelle devait figurer en compagnie de Weissemburg, A. Scherer, Corelli, Vitali, etc., si toutefois elle a vu le jour. Enfin, un catalogue d'Etienne Roger, à Amsterdam, en 1706, mentionne un recueil de motets d'une à cinq voix, avec instruments, par Antoine Mouqué.

Paul Bergmans.

Edmond Vander Straeten, *la Musique aux Pays-Bas avant le* XIXe *siècle*, t. V (Bruxelles, 1880), p. 219-233. — (Ch. van Iseghem), *Antoine Mouqué* (Ostende, 1894).

MOUR (*Jean-Baptiste* **VAN**). Voir MOOR (*Jean-Baptiste* VAN).

* **MOURA-CORTEREAL** (*Emmanuel* **DE**), marquis de Castelrodrigo, gouverneur général des Pays-Bas, fils de Christophe et de Marguerite de Costereal, naquit en Espagne et mourut à Madrid, le 30 janvier 1661, selon l'Art de vérifier les dates, ou en 1652, selon d'autres auteurs. Le 18 décembre 1643, Philippe IV, roi d'Espagne et souverain de nos provinces, avait nommé son fils naturel, Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas. Par suite du refus de la France de délivrer un passeport à ce prince, il ne put se rendre à son poste. Ce fut du moins le motif qui a été allégué pour expliquer le retard de son arrivée dans notre pays. Cette circonstance engagea le roi à lui donner un lieutenant. Il nomma à cet effet don Emmanuel Moura, par lettres-patentes du 25 avril 1644 ; mais il entra en fonctions seulement à partir du 1er octobre suivant. Moura était conseiller d'Etat, gouverneur et capitaine général héréditaire des îles de Terceira, Saint-Georges et Pico, commandeur major de l'ordre militaire du Christ, gentilhomme de la chambre du roi. Selon ses lettres-patentes, il avait été ambassadeur à Rome et en Allemagne et ministre plénipotentiaire chargé de négocier la paix universelle. Ennemi déclaré de la France, il engagea Chifflet à écrire son célèbre travail *Vindiciæ Hispaniæ*, dirigé contre les prétentions de la dynastie française à la souveraineté de nos provinces. Toujours préoccupé d'armements destinés à combattre nos voisins du Midi, il entretenait, dans sa correspondance, Philippe IV de cette nécessité, des excès commis par les Français, de leurs prétentions et des événements de la guerre. Pour se procurer des fonds, il engagea la noblesse, le clergé et les principales villes du Brabant à s'imposer des sacrifices. Lui-même donna l'exemple de sacrifices semblables. Il fit aussi (2 janvier 1646) un règlement pour les officiers et gens de guerre. Pendant la guerre de 1646, il suivit l'armée espagnole dans le Brabant. A Diest, où il logeait, il apprit la prise de Dunkerque par les Français. Cette nouvelle l'accabla de chagrin ; il se rendit à Louvain, puis à Bruxelles, pour y reprendre le gouvernement du pays. Tant de contrariétés le poussèrent à engager vivement son souverain à faire la paix avec les Provinces-Unies, seul moyen à employer pour les détacher de l'alliance française, si fatale pour l'Espagne. Seul remède aussi pour soustraire les Pays-Bas à la domination de la France. Il envoya, en 1645, à cet effet, à La Haye Antoine Galla de Salamanca, seigneur de Noirmont, puis Philippe Le Roy, en qualité d'agents spéciaux auprès des hommes d'Etat de Hollande pour les engager à conclure la paix, en dépit de l'opposition de la France. Dans ce but, il écrivit à la reine de Pologne, au nonce du pape en France, partout enfin où il espérait de l'appui pour contrecarrer les diplomates français et faire triompher ses efforts pour assurer la paix avec la Hollande. Il engagea aussi le duc de Lorraine à porter des secours à Dunkerque. Puis il offrit à la France de lui abandonner Piombino et Porto-Longono. Enfin, il employa tous les moyens possibles pour décrier la France. Finale-

ment, il réussit à faire entamer les négociations pour la paix de Munster. Les préliminaires en furent signés au commencement de l'année 1647 par une convention particulière entre les Provinces-Unies et l'Espagne, au grand mécontentement de la France, et grâce à la princesse d'Orange mère, qui tenait le parti espagnol. Philippe IV défendit même à ses agents à Munster de ne rien faire sans l'assentiment de Moura. L'année suivante, la paix devint un fait accompli. Pendant son séjour aux Pays-Bas, il s'occupa spécialement d'armements contre la France, sans oublier les querelles des Jansénistes, si vivement soutenus par l'Université de Louvain. C'est sous son gouvernement que fut publiée la bulle *In eminente*, à la mise à exécution de laquelle ce corps enseignant s'opposa si vivement. Moura fut rappelé dans son pays natal pendant le mois d'octobre 1647, pour faire place à l'archiduc Léopold d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand II.

Ch. Piot

Aitzema, *Saeken van staet en oorlog*. — *Relations des campagnes de 1644 et 1646*, par Jean-Antoine Vincart, publiées par M. Henrard. — Joannes Chifletius, *Vindiciæ hispanicæ*. — *Resolutien der staten van Holland*, 1647. — *Lettres du cardinal Mazarin*, publiées par Chéruel. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, 2e série. — Waddington, *La republique des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 a 1650*.

* **MOURA-CORTEREAL** (*François* **DE**), marquis de Castelrodrigo, comte de Lumiares, seigneur de Terreneuve, gouverneur des Pays-Bas, était fils d'Emmanuel, ci-devant gouverneur des mêmes provinces, et d'Eléonore de Bragance et Melo. Né en Espagne vers le commencement du XVIIe siècle, il mourut à Madrid le 29 novembre 1675. Moura était, de même que son père, gouverneur et capitaine général héréditaire des îles Terceira, Saint-Georges, Fayal et Pico, grand commandeur de l'ordre militaire du Christ, gentilhomme de la Chambre du roi. Après avoir été nommé ambassadeur extraordinaire en Allemagne, il fut appelé au gouvernement de Sardaigne, à la vice-royauté de Catalogne, puis, en dernier lieu, au gouvernement des Pays-Bas, en vertu des lettres-patentes de Philippe IV signées le 26 mars 1664. Le 8 septembre de la même année, il arriva à Dôle, y fit son entrée solennelle en qualité de gouverneur de la Bourgogne, passa par Besançon où sa réception donna lieu à une publication tendant à prouver les droits du roi d'Espagne sur cette ville. Cette publication porte pour titre : *Récit véritable de l'acquisition de la belle et grande cité de Besançon au roi par la prudente conduite du Très Excellent seigneur, Seigneur Dom Francisco de Moura-Cortereal, marquis de Castelrodrigo, au mois de septembre* 1664. De là il se rendit par la Champagne à Mons. Dans cette ville il fut reçu, le 13 octobre suivant, par son prédécesseur le marquis de Caravena et arriva ensuite à Tervueren. Ce fut seulement le 25 du même mois qu'il vint incognito au palais de Bruxelles, encore occupé par la femme malade du gouverneur précédent. Cette circonstance l'obligea à remettre son entrée solennelle au 6 novembre, quoiqu'il eût pris possession de son gouvernement le 25 du mois précédent. Cette entrée est racontée en détail dans la *Relation de la magnifique et superbe cavalcade faite à Bruxelles à l'entrée de S. E. le marquis de Castelrodrigo... pour la solennité du jour de la naissance du sérénissime prince d'Espagne le* VI *novembre* MDC.LXIV. Volontiers, le nouveau gouverneur assista, à l'exemple de ses prédécesseurs, à toutes les solennités religieuses de Bruxelles, y donna des fêtes splendides, visita (16 août 1665) la ville de Malines, puis Anvers, où il fut particulièrement festoyé. Malgré des fêtes nombreuses, il s'occupa avec activité des affaires d'administration intérieure du pays. Une des premières obligations qui lui furent imposées, c'était celle d'introduire dans l'administration du pays la plus grande économie. Nos finances et celles d'Espagne étaient dans un désarroi complet par suite des longues et interminables guerres suscitées par la France et les Provinces-Unies contre ce pays. Afin de pouvoir réaliser des économies, Moura fut chargé

par le gouvernement espagnol d'introduire une réforme complète dans le personnel des conseils privés d'Etat et des finances, des chambres des comptes à Lille, à Bruxelles et à Ruremonde. Toutes ces réformes furent exécutées sous sa direction. A cette époque, les habitants des Pays-Bas, vexés de la fermeture de l'Escaut par les Hollandais, favorisaient de tout leur pouvoir les Anglais, qui avaient déclaré la guerre aux Provinces-Unies. Castelrodrigo ne manqua pas de tirer parti de ces prédispositions. Il favorisa à son tour les Anglais, ne manqua pas de contrarier les Provinces-Unies en permettant à des habitants des Pays-Bas espagnols, connus sous le nom de soldats de Munster, de ravager les territoires de Bois-le-Duc, de Breda et du pays d'outre-Meuse. Ces excès amenèrent des représentations de la part des Provinces-Unies. Les ministres de cette puissance adressèrent des plaintes à Castelrodrigo et à la cour de Madrid; mais ils se calmèrent lorsque le marquis, faisant amende honorable, se montra prêt à déclarer par écrit que ni à Ostende, ni à Nieuport, ni ailleurs il ne permettrait l'entrée des troupes ennemies de la république. Après avoir examiné attentivement l'état de nos frontières vers la France, il s'aperçut du manque total de moyens de défense pour le pays entre Mons et Namur. Pas une forteresse n'y avait été élevée pour arrêter les incursions de l'ennemi. Cette circonstance l'engagea à choisir le village de Charnoi pour le convertir en place forte. Le 3 septembre 1666, il commença à y jeter les fondements de la ville de Charleroi. Par suite du défaut de forces suffisantes pour défendre le pays contre les Français, il écrivit à Louis XIV (14 mai 1667) une lettre par laquelle il engagea ce monarque à remettre le jugement de ses prétentions à l'arbitrage de deux princes neutres ou à des princes de l'Empire, ou à l'Angleterre ou aux états généraux. Vaines démarches. Les Français avancèrent toujours. Ce qui engagea le marquis à faire sauter tous les ouvrages qu'il avait élevés à Charleroi. Les conquêtes des ennemis n'en continuèrent pas moins. Tournai étant tombé en leur pouvoir, les habitants de cette ville reçurent Louis XIV avec des démonstrations si extraordinaires de joie, que Castelrodrigo ordonna la confiscation de tous leurs biens et revenus. Cependant, les armées françaises ne cessèrent de battre partout les Espagnols, malgré un petit corps de troupe que le marquis avait organisé afin de faire des coups de main dans la Flandre. Il fallut finalement songer à la paix. Pendant les négociations, les puissances alliées contre la France, qui s'étaient interposées à titre de médiatrices entre les belligérants, demandèrent un armistice. Castelrodrigo le refusa. Cette manière d'agir irrita tellement Louis XIV qu'il résolut de conquérir la Franche-Comté. La guerre se ralluma de nouveau. Les conquêtes rapides des agresseurs effrayèrent tellement le marquis, qu'il accepta immédiatement l'armistice et la médiation de la triple alliance. Cette décision amena la paix d'Aix-la-Chapelle, signée le 2 mai 1668. Chargé de la négocier, Castelrodrigo se fit remplacer par le baron de Bergheyck. Cette paix ne dura pas longtemps. Décidée à démolir pièce par pièce la monarchie espagnole, la France prit de nouveau les armes. Dans cette situation, le gouverneur promit aux alliés des subsides qu'il ne put pas payer. C'était son dernier acte. Enfin, dégoûté du rôle que le cabinet de Madrid lui imposait, découragé par suite de l'abandon dans lequel la cour le laissait, il voulut se retirer. Son rappel fut décidé. Après avoir appris que son successeur était arrivé à Ostende par mer (3 septembre 1668), il se rendit à Anvers, en exprimant le désir de s'embarquer à Ostende. Il quitta Anvers au bruit du canon, se rendit à Gand, où il se démit de ses pouvoirs en les confiant à son successeur. Au lieu de s'embarquer à Ostende, il passa par Dunkerque pour continuer sa route par la France et arriva le 30 septembre incognito à Paris. De là il se rendit à Madrid, où il descendit le 14 octobre. A Florida, il fut reçu par la cour et par l'ambassadeur des états généraux, au milieu des mar-

ques de la plus haute estime. Après sa rentrée en Espagne, il fut nommé, le 6 août 1670, président et garde des sceaux du conseil suprême des Pays-Bas à Madrid. Pendant le séjour de Castelrodrigo aux Pays-Bas, Philippe IV, roi d'Espagne, vint à mourir (17 septembre 1665). Son fils mineur lui ayant succédé sous le nom de Charles II, il fallait procéder à l'inauguration de celui-ci dans nos provinces. Le marquis fut chargé de le représenter à ces inaugurations en 1666. Ces cérémonies sont pour la plupart décrites dans des publications spéciales.

Ch. Piot.

Aitzema, *Saken van staat en van oorlogh*. — Mertens et Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*. — Le *Mercure*. — *Gazette des Pays-Bas*. — *Délices des Pays-Bas*. — Van Bastelaer, *Notices sur Charleroi*. — De Ricourt, *Histoire de Louis XIV*. — *Relation des cérémonies et solemnitez de serments faits par le marquis de Castelrodrigo*. (Bruxelles, 1666; id. (Gand, 1666). — Recueil de 116 portraits peints par du Chastel et gravés par Louis Vorstermann, du gouverneur général et des personnes qui ont assisté à l'inauguration de Charles II. — *Garantia circulo Burgundiæ asserta, sive varia scripta in hisce Ratisbonensibus comitiis exhibita* (1664). — Vander Vynckt, *Recherches chronologiques et historiques des gouverneurs généraux*, ms. de la Bibliothèque royale. — Ferd. Vander Haeghen, *Inauguration de Charles II en Flandre* (Gand, 1862; extr. des *Annales de la Soc. des Beaux-arts*).

MOURCOURT (*Jean* **DE**) ou MOROCURTIUS, poète latin, natif de Tournai, florissait dans la première moitié du XVIe siècle. Il embrassa la règle de Saint-Bruno à la chartreuse de Saint-André, à Chercq lez-Tournai. Il mourut le 12 octobre 1548, et non le 15, comme le marque d'Oultreman, à la chartreuse de Marly, près de Valenciennes, où il exerça longtemps la charge prieurale. On trouve diverses variantes de son nom : Cousin, dans son *Histoire de Tournai*, l'appelle Macrocurce; Petreius, le bibliographe de l'ordre des Chartreux, écrit Marocurtius; d'Oultreman, Jean Marcourt, et Brasseur, Macocurtius. F. Lecouvet, dans son *Mémoire sur le mérite littéraire des poètes latins nés dans le Hainaut*, dit que le véritable nom du poète est sans aucun doute Jean de Mourcourt, car il existait à Tournai, sa ville natale, une famille de ce nom ; un Jean de Mourcourt fut prévôt de la cité en 1428.

Les œuvres de Jean de Mourcourt sont fort rares. Il en a publié une édition complète en 1540 ; elle comprend :

1. *Threnodia adversus Lutheranos, longe castigatior et emendatior, imo locupletior quàm in priori æditione fuerat*. Anvers, Jean Crinitus, 1540; in-4°, non chiffré. La première édition de cet ouvrage avait paru en 1534. Quatre distiques, en tête de la seconde édition, nous apprennent que la première était remplie de fautes, mais, malgré les corrections, la seconde édition est encore très fautive. A la suite de la *Threnodia*, on lit quatre épigrammes de notre poète sous le titre : *Epigrammata Morocurtiana adversus fucatam Lutheranorum pietatem*. — 2. *Brunonias, in qua Divi Brunonis Chartusianorum patriarchæ vitam juxta narrationem reverendiss. patris domini Francisci a Puteo, carmine non contempto prosequitur*. Anvers, Jean Crinitus, 1540; in-4°. Lecouvet, décrivant l'exemplaire de la bibliothèque de Tournai, fait remarquer que « cette édition contient une épître apologétique de quatre pages en prose adressée aux PP. et aux FF. Chartreux et datée du 1er juin 1530. Elle est suivie d'une autre épître, également en prose, aux deux frères Bracquius. Cette épître est datée de la chartreuse de Valenciennes, le 20 février 1534. Elle nous offre la preuve que la Brunoniade eut une première édition quelques mois après la *Threnodia* ». — 3. *Hugonias, in qua divi Hugonis famigeratissimi olim Linconiæ apud Anglos episcopi, vitam moresque sanctissimos carmine haudquaquam pœnitento luculente prosequitur et enarrat*. Anvers, Jean Crinitus, 1540; in-4°. — 4. *Carmen de nativitate Dei*. — 5. *Carmen hecatostichon* (100 vers) *deprecatorium ad divum Laurentium martyrem quoquo terrarum celebratissimum*. Ces deux derniers poèmes ne sont pas signalés par Paquot. D'après A. Dinaux, la *Brunoniade* et l'*Hugoniade* ont été traduites en vers français par un autre prieur d'une chartreuse de la Champagne, sous le titre : *Description de*

l'origine et première fondation de l'ordre sacré des Chartreux naïfvement pourctraicte au cloître des Chartreux de Paris, trad. par François Lary, prieur du couvent de N.-D.-La-Prée lez-Troyes. Paris, Guill. Chaudière, 1578; in-4°.

La *Threnodia*, à en juger par l'appréciation des critiques, semble la meilleure œuvre de notre poète. Paquot loue la bonne latinité de ce poème; Lecouvet, néanmoins, tout en reconnaissant la clarté du style, en conteste la pureté. Il est plus élogieux pour le fonds que pour la forme de ces vers : « A part un peu « de confusion dans le plan, « dit-il, « la *Threnodia* ne manque ni d'éléva- « tion, ni de vraie poésie ». Morocurtius, que Sweertius appelle *poeta satis bonus*, jouit de l'admiration de ses contemporains; il jeta par ses écrits, comme le dit Dinaux, quelques rayons de gloire sur la chartreuse de Marly, où il composa ses poèmes. Ses œuvres contiennent des poésies et des épîtres élogieuses de personnages plus ou moins marquants de son époque et Philippe Brasseur, dans ses *Sydera illustrium Hannoniæ scriptorum*, lui consacre deux louangeuses poésies.

Émile Van Arenbergh.

Lecouvet, *Mérite littér. des poètes nés dans le Hainaut* (*Mém. de la Soc. des sciences du Hainaut*, 2e série, t. VI, p. 344). — Dinaux, *Arch. du nord de la France*, nouv. série, t. IV, p. 150. — Paquot, *Mém. littér.*, t. VI. — Cousin, *Hist. de Tournay*, t. IV, ch. 39, p. 209 et ch. 53, p. 295. — Petreius, *Bibl. cartus.*, p. 209. — D'Oultreman, *Hist. de Valenciennes*, p. 380, 483. — Brasseur, *Sydera illust. Hannoniæ script.*, p. 102. — Foppens, *Bibl. belg.*, p. 698. — Sweertius, *Ath. belg.*, p. 454. — S. Le Boucq, *Hist. de Valenciennes* (édit. Prignet et Dinaux), p. 140.

MOUREMANS (*Joseph*), médecin homéopathe, naquit à Bruxelles, le 23 septembre 1803, et mourut dans cette ville, le 19 août 1874. Après avoir terminé de brillantes études classiques dans sa ville natale, il obtint de ses parents, qui auraient préféré lui voir embrasser toute autre carrière, de faire des études de médecine à l'université de Gand. En 1827, il fut proclamé lauréat de la faculté de médecine et reçut une médaille d'or; son diplôme de docteur obtenu à la suite de la défense brillante d'une thèse publiée sous le titre de : *De legibus formationis necnon actionis systematis nervosi centralis*, date du 27 mars 1829 (Gand, P.-J. van Ryckegem; in-4° de 40 pages). Il partit aussitôt après pour Paris, afin de suivre les leçons de clinique des grands maîtres d'alors et surtout celles du célèbre Dupuytren. Il croyait bien à cette époque se donner plus spécialement à la pratique de la chirurgie, vers laquelle le portaient d'ailleurs son esprit positif d'une part, et, d'autre part, un coup d'œil et une sûreté de main que lui reconnaissaient déjà ses camarades. Mais l'avenir devait en décider autrement.

Aux premières nouvelles de la révolution, Mouremans accourut à Bruxelles pour mettre ses services à la disposition du gouvernement provisoire. Il fut chargé des fonctions de chirurgien adjoint aux ambulances de l'hôpital Saint-Jean : son frère, qui prenait part à l'attaque du Parc, fut l'un des premiers blessés qu'on lui amena et il eut la douleur de le voir mourir dans ses bras. Après les journées de septembre, les séances du Congrès national étaient naturellement le sujet de toutes les conversations et provoquaient la critique des uns et l'approbation des autres. Mouremans crut de son devoir de citoyen d'adresser au Congrès une lettre ouverte (*Lettre d'un citoyen belge au Congrès national.* Bruxelles, chez tous les libraires, 1830, sans nom d'imprimeur et sans nom d'auteur), dans laquelle il recommandait, avant de délibérer sur la forme d'une Constitution, de créer d'abord une armée et de chercher à l'extérieur des alliés contre la France, la Prusse, l'Angleterre et la Hollande : examinant les avantages et les inconvénients qui résulteraient des diverses solutions que l'on pouvait donner à cette dernière question, il conseille de demander la protection de la France, soit comme alliée, soit comme sœur, c'est-à-dire de proposer l'annexion sous condition d'établir à Bruxelles une vice-royauté et une cour de cassation.

Cependant, les esprits se calment peu à peu et Mouremans abandonne la politique pour retourner à la pratique de

son art. Il servit d'abord pendant deux ans comme médecin de bataillon de la marine, puis il s'occupa d'une façon très active de travaux anatomiques à l'hôpital Saint-Jean, à Bruxelles, où il était revenu se fixer. De nouvelles études ne tardèrent pas cependant à absorber toute son attention et lui firent délaisser définitivement l'anatomie et la chirurgie pour l'homéopathie : les idées de Hahneman commençaient à se répandre et leur logique apparente était faite pour séduire des savants désireux de réagir contre les dogmes physiologiques trop absolus de Broussais. Converti à la doctrine de Hahneman, Mouremans ne devait désormais plus marchander ni son temps ni son argent pour propager l'homéopathie en Belgique. Il fut d'abord associé à l'organisation d'un dispensaire homéopathique au milieu du populeux quartier de Notre-Dame-aux-Neiges. Puis, en 1855, il fonda, avec de Molinari et quelques autres médecins homéopathes, le dispensaire Hahneman, rue Pachéco, installé plus tard rue de Laeken. L'année suivante, il contribua largement au succès du Congrès homéopathique qui se réunit à Bruxelles. Ce fut là qu'il eut l'occasion de se lier d'amitié avec le dr von Boenninghausen et avec le dr Petroz.

En octobre 1858, Mouremans, devenu seul directeur du dispensaire, adressa à tous les étudiants en médecine et à tous les médecins une circulaire les invitant à venir à sa clinique « voir l'homéopa- » thie aux prises avec les faits ». Ce fut le point de départ d'une polémique acharnée entre homéopathes et allopathes. Ceux-ci ne parlaient de rien moins que de faire fermer son dispensaire, sous le prétexte que l'on y délivrait des médicaments homéopathiques. Mouremans fut obligé d'établir à ses frais une pharmacie spéciale rentrant dans les conditions légales. Aux attaques l'accusant de se servir de son dispensaire dans un but de réclame intéressée, il répondit en envoyant aux bourgmestres et aux curés de toutes les communes du pays une circulaire les engageant à adresser à sa clinique leurs pauvres, qui y trouveraient des soins gratuits.

Mouremans fut un véritable chef d'école. Il forma, aux leçons qu'il donnait trois fois par semaine, tout un groupe de jeunes médecins homéopathes, dont plusieurs furent ensuite placés à la tête de dispensaires qu'il installait en province, à Anvers, à Bruges, à Arlon, à Tirlemont, à Namur. D'un autre côté, il collabora d'une manière très active pendant trois ans à l'*Homéopathe belge*, puis, en 1862, il fonda le *Journal du dispensaire Hahneman* (Bruxelles, librairie polytechnique d'A. Decq; Paris, librairie médicale de J.-B. Baillière), qui parut jusqu'en 1869, et où il publia de nombreux articles de polémique et de philosophie médicale ainsi que des leçons de clinique médicale et d'hygiène. Dans un de ses articles, il demandait que le gouvernement établît au bord de la mer et dans la Campine des écoles primaires de santé, où les pauvres seraient reçus gratuitement et où les enfants riches auraient payé une faible rétribution. En 1864, Mouremans fit aussi paraître une traduction des *Aphorismes d'Hippocrate accompagnés des gloses d'un homéopathe, par le dr baron C. de Boenninghausen* (Bruxelles, Mayolez; 2 vol. in-8o).

A partir de 1869, sa santé devint chancelante : une première atteinte de l'affection cardiaque qui devait l'emporter mit ses jours en danger. Il s'en remit difficilement et dut abandonner sa clientèle et sa clinique à ses élèves. Il envoya encore quelques articles à la *Revue homéopathique belge* qui, sous la direction du dr Martiny, continuait son Journal. Mais de nouvelles atteintes de sa maladie finirent par l'emporter : il mourut le 19 août 1874. Deux discours, prononcés lors de ses funérailles, le 21 août, par les drs Jules Gaudy et Martiny, rappelèrent la vie de cet homme de bien, les qualités exquises de son cœur, sa charité inépuisable et dirent comment il avait consacré son existence à mettre en pratique la devise qu'il avait inscrite en tête de son Journal : *Præterire benefaciendo.*

Le docteur Mouremans avait épousé

Mlle Anna Vanderton, apparentée à plusieurs anciennes familles bruxelloises. Il n'avait pas d'enfants, mais il avait adopté les deux filles de l'un de ses frères, qui épousèrent J.-B. Slosse et E. Danhieux, dont les noms sont bien connus à Bruxelles.

Dr Victor Jacques.

Revue homéopathique belge, 1874. — *Journal du dispensaire Hahneman*. — *Révolution belge*, varia, vol. III, de la Bibliothèque royale.

MOUSKET (*Philippe*), ou MOUSKÈS, chroniqueur, mort vers 1244, est l'auteur d'une chronique rimée, rédigée en français, qui raconte, en plus de 31,000 vers, l'histoire de France depuis la prise de Troie jusqu'à l'année 1242. On ne sait presque rien de sa vie. Pendant longtemps, on l'a confondu avec le Gantois Philippe Mus ou Musche, devenu évêque de Tournai en 1274 et mort en 1283. Les recherches de Barthélemy Du Mortier ont fait bonne justice de cette erreur. Nous savons aujourd'hui que les Mousket (dont le nom est synonyme d'émouchet, espèce d'épervier) formaient, au XIIIe siècle, une famille appartenant au patriciat tournaisien. Plusieurs d'entre eux siégèrent dans l'échevinage. Quant à notre chroniqueur, il apparaît dans un acte de 1236-1237 par lequel les échevins de Saint-Brice font savoir qu'ils ont arrenté à *Filipon Mousket et à son oir* une maison de pierre appartenant à la table des pauvres. Au revers de cet acte, trois oiseaux de proie, évidemment trois émouchets, dessinés à la plume, et à côté desquels on lit les mots *Felipes Moskès*, représentent les armes parlantes de notre personnage. De l'existence de ces armes et de la location faite par lui d'une maison de pierre, d'un *steen*, comme on disait en Flandre, nous pouvons conclure que Mousket appartenait à la haute bourgeoisie de sa ville natale. D'ailleurs, les sentiments d'aversion qu'il manifeste en plus d'un endroit de sa chronique à l'égard des gens de métier, qui commençaient alors à se remuer et à exiger leur part d'intervention dans les affaires publiques, nous désignent clairement le groupe social dans lequel il convient de le ranger. La charte de 1236 nous fournit encore d'autres renseignements. L'*oir* qu'elle mentionne était fort probablement l'enfant de Philippe et nous pouvons supposer avec beaucoup de vraisemblance que ce dernier était veuf au moment où il conclut son bail, puisque sa femme n'intervient pas au contrat. A la différence de son compatriote Gilles Le Muisit qui, avec la charmante bonhomie que l'on sait, aime à prendre ses lecteurs pour confidents et se met continuellement en scène, Mousket ne parle presque jamais de lui-même dans sa chronique. Nous pouvons inférer de son prologue, où il loue le temps passé au détriment du présent, qu'il devait avoir un certain âge quand il commença à écrire. Il ne cessa pas de travailler à sa chronique jusqu'à sa mort, en 1244-1245. Cette date s'établit par diverses observations critiques, dont nous ne citerons que la plus décisive. Vers la fin de sa chronique, Mousket nous apprend le décès du roi Baudouin de Jérusalem. Or, ce renseignement, emprunté par lui à la rumeur publique, était faux. Baudouin était encore si bien en vie au moment où le bruit de sa mort se répandit en Occident qu'il assista, en 1245, au concile de Lyon, et il n'est pas possible que ce fait eût échappé à notre auteur s'il avait encore vécu à cette époque.

C'est à tort que l'on a parfois donné à Mousket le nom de trouvère. Sa chronique rimée n'a aucun mérite poétique. Le but qu'elle se propose est de faire connaître aux laïques, qui commençaient alors à prendre intérêt à l'histoire, « toute l'estorie et la lignie des rois de « France ». C'est un ouvrage didactique, non une œuvre d'imagination. Mousket nous dit lui-même qu'il a emprunté la matière de son récit aux

... livres ki des anchiiens
Tiesmongne les maus et les biens
En l'abeïe Saint Denise
De France, u j'ai l'estore prise
Et del Latin mise en Roumans
Sans proiieres et sans coumans.
Or en ai l'estorie entamee,
Ki ne fu mais onques rimee
. . . . . .
Car ki bien set, si doit bien dire.

Si Mousket a préféré la rime à la prose, ce n'est pas en vue de l'effet littéraire, mais tout simplement par archaïsme. Les premières traductions du latin en français ont été généralement exécutées en vers et notre auteur s'est conformé à une tradition que, de son temps d'ailleurs, on commençait déjà à abandonner.

Nulle comme œuvre poétique, la chronique de Mousket est au contraire fort précieuse comme œuvre historique. Elle repose sur de très vastes lectures et l'on peut croire en effet que Mousket entreprit le voyage de Saint-Denis pour recueillir les matériaux de son livre. Il a utilisé, pêle-mêle naturellement et sans aucune critique, un nombre considérable de sources : l'*Abbreviatio gestorum regum Franciæ*, les *Annales Laurissenses*, la *Vie de Charlemagne* d'Eginhard, celle de Louis le Pieux par l'Astronome, le pseudo Turpin, Guillaume de Jumièges, Orderic Vital, etc. A cela, il faut ajouter nombre de récits légendaires et de très copieux extraits de chansons de geste « qui nous font connaître « souvent des poèmes perdus ou d'impor- « tantes variantes à ceux que nous pos- « sédons » (G. Paris). La chronique devient originale à partir du règne de Philippe II, et depuis l'année 1225, elle constitue une source de premier ordre pour l'histoire de France dans ses rapports avec la Flandre. Mousket parle désormais très souvent en témoin oculaire; il a connu un grand nombre des personnages qu'il met en scène et il tient, de gens qui ont été mêlés aux événements qu'il raconte, les détails qu'il nous fournit. Pour le règne de Jeanne de Constantinople, sur lequel nous possédons si peu de choses dans l'historiographie flamande, sa chronique est une mine précieuse de renseignements. Ajoutons que si Mousket n'est pas un grand écrivain, il ne manque cependant ni de chaleur ni de pittoresque. On rencontre chez lui plus d'une scène vivement enlevée. Nul doute que, s'il n'eût été gêné par la rime, il ne fût un des historiens les plus vivants et les plus savoureux du XIIIe siècle.

La chronique de Mousket est restée inconnue pendant le moyen âge. Il n'en existe qu'un seul manuscrit, datant du XIIIe siècle et conservé à la bibliothèque nationale de Paris. C'est d'après cet unique manuscrit qu'ont été faites les éditions que nous possédons. La seule qui soit complète a été donnée par de Reiffenberg en 1840 : elle est assez défectueuse. Depuis lors, des extraits revus sur le manuscrit ont été publiés dans le t. XXII du *Recueil des historiens des Gaules et de la France* et dans le t. XXVI des *Monumenta Germaniæ Historica*.

H. Pirenne.

Chronique de Philippe Mouskes, publiée par le baron de Reiffenberg (Bruxelles, 1840; 2 vol. in-4o, avec supplément). — B. Du Mortier, *Sur Philippe Mouskes, auteur du poème roman des Rois de France* (*Bullet. de la Comm. roy. d'histoire*, t. IX (1845), p. 112 et suiv. et t. X (1846), p. 46-48). — *Histoire littéraire de la France*, t. XIX, p. 861-872 et t. XXI, p. 698-702. — J. Lair, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXV (1874), p. 575. — Tobler et Holder Egger, préface à leur édition dans le t. XXVI des *Mon. Germ. Hist.*, p. 718 et suiv.

MOUTON (*Laurent*), missionnaire, évêque d'Ispahan, fils d'Henri-Maurice et de Marguerite Leduc, né à Mons, le 30 janvier 1643, mort à San-Salvador, le 14 février 1708, appartenait à une ancienne famille bourgeoise de la capitale du Hainaut. En 1664, à l'âge de 21 ans, il fut admis comme novice au couvent des carmes déchaussés de sa ville natale et y fit profession sous le nom de P. Elie de Saint-Albert.

L'ordre des Carmes dirigeait, au XVIIe siècle, une mission en Perse et possédait à Ispahan, au faubourg de Djoulfay, une maison importante; ce faubourg renfermait, à cette époque, une population catholique de six à douze mille âmes, groupée en sept paroisses. En vue de former des sujets pour leur mission, les carmes instituèrent, en 1665, à Rome, au monastère de Saint-Pancrace, un séminaire sous le titre de la Conversion de saint Paul. Chaque province de l'ordre devait y envoyer deux religieux. Le P. Elie fut désigné à cause de ses aptitudes et résida pendant trois ans à Rome pour se préparer, par l'étude des

langues orientales et des sciences, à consacrer sa vie au service de cette mission. Il partit ensuite pour Ispahan.

Ses mérites et ses vertus lui assurèrent bien vite un rang distingué parmi ses confrères. Le P. Elie gagna en peu de temps les sympathies des chrétiens de Djoulfay et leur rendit, au point de vue religieux, des services signalés. Le pape le nomma, en 1693, évêque d'Ispahan.

Les seuls renseignements qu'on possède sur l'épiscopat de Laurent Mouton nous sont fournis par l'historien montois de Boussu, qui les tenait des carmes de Mons. Les écrivains de ce siècle qui se sont occupés de la biographie de notre évêque se sont bornés à développer ces détails. Les investigations auxquelles nous nous sommes livrés ne nous ont rien fait découvrir sur le rôle important qu'il a joué. « Ses « vertus, « écrit de Boussu, « plurent « tant au roi de Perse que, mettant en « lui toute son estime, il voulut lui en « donner des marques publiques, en « l'honorant du caractère d'ambassadeur « vers notre auguste empereur (Léo- « pold Ier), qui, très satisfait de sa com- « mission, le renvoya comblé de pré- « sents ». Ces lignes ne disent rien quant à l'objet de la mission que l'évêque d'Ispahan avait à remplir au nom du schah près de la cour de Vienne.

Laurent Mouton se rendit ensuite au Brésil, où l'ordre des carmes possédait également une mission; un monastère avait été fondé en 1619 à Bahia de San-Salvador; c'est là que notre évêque décéda, « en odeur de sainteté », loin de son diocèse. La ville de Mons a fait placer le portrait de l'évêque d'Ispahan dans la galerie des illustrations locales.

Ernest Mathieu.

De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 283-284. — A. Dinaux, *Hommes et choses du nord de la France et du midi de la Belgique* (Valenciennes, 1829), p. 30. — A. Mathieu, *Biographie montoise*. — *Iconographie montoise* (notice avec portrait, par F. Hachez). — Etat civil de la ville de Mons.

MOUWE (*Henri*), sculpteur belge du XVIe siècle. Cet artiste, sur lequel on possède peu de renseignements, était fils d'un autre sculpteur, Jean Mouwe, qui travailla à la décoration de l'hôtel de ville de Louvain en 1438-1439. Il épousa Elisabeth Zeghers et habitait la même ville. En 1509, il exécuta un important travail de sculpture pour l'église de Saint-Quentin. L'artiste fournit, en 1519, des stalles en chêne à l'église de Hérent, qu'on lui paya 28 florins du Rhin. La même année, il plaça à l'église collégiale de Saint-Pierre, à Louvain, un grand retable où se déroulait l'histoire de sainte Geneviève. C'était un travail considérable dans le style ogival de la dernière époque. En 1532, il exécuta conjointement avec Simon de Vos, ornemaniste (*cleynstekere*), un tabernacle en pierre d'Avesnes pour une autre église de Louvain. Henri Mouwe vivait encore à la fin du mois d'octobre 1534.

Ed. van Even.

Protocoles des échevins de Louvain.

MOYSON (*Emile*), poète et orateur flamand, agitateur socialiste, né à Gand, le 9 janvier 1838, mort à Haut-Pré (Liége), le 1er décembre 1868.

Né de parents bourgeois, Moyson peut être considéré comme le père du socialisme gantois. A peine entré à l'université (1856), il embrassa la cause des ouvriers et fut le premier à leur prêcher les avantages de l'association, non seulement pour s'entr'aider en cas de maladie ou de chômage, mais aussi pour défendre leurs droits et améliorer leur situation matérielle, morale, intellectuelle et politique : il réclamait le suffrage universel.

Des malheurs de famille (il perdit sa mère peu de jours après sa naissance et ne s'entendit jamais avec son père, qui s'était remarié) lui avaient aigri le caractère. Il quitta la maison paternelle (septembre 1858) et mena depuis une vie agitée et souvent misérable. Il résida successivement à Bruxelles, Wygmael (près de Louvain), Anvers, Bruges, Blankenberghe, Bruxelles et Haut-Pré. Il se prodiguait partout, surtout pendant la crise cotonnière, fondant ou galvanisant des sociétés d'ouvriers, prononçant dans les meetings des discours enflammés, rédigeant des journaux, tels

que *la Tribune du peuple*, *la Cigale* et *Peper en Zout*, organisant des concerts et des représentations au bénéfice des ouvriers. Ce fut lui qui décida les sociétés de tisserands et de fileurs, fondées à Gand en 1856, sur le modèle des *Trade Unions*, à s'affilier à l'Internationale.

Ses poésies, sans avoir une haute volée, sont pourtant intéressantes. Moyson trouve toujours le mot qui porte et l'expression qui entraîne. Ce sont principalement des satires contre les classes dirigeantes et contre les adversaires du mouvement flamand. Quelques-unes parurent dans les deux volumes de *Noord en Zuid*, publiés par la société d'étudiants gantois *'t Zal wel gaan*, dont Moyson fit partie de 1856 à 1858. Toutes furent réunies en un petit volume qui parut à Anvers après sa mort (1869), par les soins de L. De Cort, et sous le titre de *Liedjes en andere verzen*. Il s'y trouve aussi quelques poésies en français. Moyson mourut à l'âge de 30 ans. Devenu phtisique et sentant sa fin approcher, il s'était adonné à la boisson pour y noyer ses chagrins. Il a été diversement apprécié. Les uns l'admirent pour son dévouement à la classe ouvrière et le considèrent comme un martyr de la société. E. Anseele en a fait le héros d'un roman : *Voor 't volk geofferd!* Les autres le tiennent pour l'artisan de sa propre ruine et blâment ses manières et ses procédés.

Sa tombe est ornée de son portrait en médaillon et porte le distique suivant :

Hij streed voor Vrijheid, Recht en Taal,
Zoowel voor Vlaming als voor Waal.

J. Frederichs.

Gentsche Studentenalmanak, 1887, publié par e *'t Zal wel gaan* (notice avec portrait).

MOZET (*Nic.-Franç.-Jos.* DE HEMRICOURT dit **DE**). Voir HEMRICOURT (*Nic.-Franç.-Jos.* DE).

MUDE (*Henri* **DE**). Voir GOETHALS (*Henri*).

MUDÉE (*Gabriel*) ou VANDER MUYDEN, célèbre jurisconsulte, né à Brecht vers 1500, mort à Louvain, le 21 avril 1560. Il fit ses humanités dans le collège du Lys à l'université de cette ville, où il entra en relations avec Erasme, lorsque ce savant y séjourna. Il connut aussi Adrien Florisz, devenu plus tard pape sous le nom d'Adrien VI. Nicolas Cleynaerts et Alard d'Amsterdam entrèrent également en relations avec lui. Lors du concours entre les quatre pédagogies, en 1523, il obtint la première place en philosophie au collège du Lys. Mudée s'adonna ensuite à l'étude du droit et, après avoir obtenu le grade de licencié dans cette branche, il devint précepteur des enfants de Laurent de Blioul, conseiller au conseil privé et greffier de l'ordre de la Toison d'or. Cette position lui permit de se rendre, accompagné de ses élèves, en France, où il suivit les cours de plusieurs universités au moment de la rénovation des études du droit. Son éloquence fut telle qu'à Paris, il plaida avec succès quelques causes au parlement de cette ville. Ensuite il retourna à Louvain pour y prendre, en même temps que son élève Laurent de Blioul, le titre de docteur en droit pendant l'année 1539. En 1547, il obtint en cette université la chaire de professeur primaire de droit, poste qu'il occupait avec un éclat extraordinaire. Selon le témoignage de Mathieu Wesenbeek, plus de 2,000 étudiants suivaient ce cours. Ce succès extraordinaire était dû à la méthode nouvelle employée par Mudée pour l'enseignement du droit, en y ajoutant des digressions sur la littérature ancienne, l'histoire, les antiquités romaines et les lumières de la philosophie. Jusque-là, les professeurs s'étaient contentés, selon la vieille méthode, de donner des analyses sèches et arides des pandectes et du code. Cette innovation valut à Mudée les éloges de Cujas, qui n'en était guère prodigue. Ce célèbre jurisconsulte disait de Mudée : *Ante illum talem in Belgio non habitum fuisse, nec post illum habitum iri.* Humbold le nomma : *Solidaris jurisprudentiæ per Belgiam restauratorem*, en faisant remarquer que les universités de France et d'Italie avaient déjà donné l'exemple de cette innovation. On pré

tend qu'il fut appelé au conseil d'Etat par Charles Quint, mais nous n'avons trouvé nulle part trace de cette nomination. Il eut aussi avec Viglius, une correspondance qui renferme des renseignements sur l'histoire politique et littéraire du XVIe siècle. Elle est conservée à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ce dépôt littéraire renferme aussi une dissertation rédigée par Mudée et d'autres jurisconsultes sur l'interprétation de la Bulle d'or de Brabant de 1349 et un manuscrit intitulé : *Prælectiones in titul. pandectarum de judiciis, lib. I*, t. I. Une partie des ouvrages de Mudée fut publiée, après sa mort, par son gendre Jacques Roelants, d'Anvers. Ils portent pour titres : 1. *De media quadam via legum interpretendarum.* — 2. *Commentarii ad titulos Digestorum, Pro socio. De contrahenda emptione et venditione. Item, De actionib empt. et vend. De pignoribus et hypothecis* (Louvain, 1563, et Francfort, 1586). — 3. *Commentarii in tit. D. de petitione hæreditatis. In tit. de actionibus, ex institut. lib IV* (Paris, 1583, Francfort, 1585). — 4. *Comment. in titulos XXI priores*, lib. VI, *cod. de testamentis* (Spire, 1604). — 5. *Commentarii in titulos omnes Cod. de restitutionibus in integrum* (Francfort). La plupart de ces ouvrages ont été publiés ensemble à Francfort en 1568.

Entre autres élèves remarquables, il forma Wesenbeek, et ensuite François Baudouin, d'Arras, qui, imbu des doctrines nouvelles, réclama le libre exercice de la religion réformée.

Ch. Piot.

Valère André, *Fasti academici studii Lovaniensis.* — Vernulæus, *Academia Lovaniensis.* — Foppens, *Bibliotheca belgica.* — Struvius, *Bibliotheca juris selecti.* — Humbold, *Institutiones juris romani litterariæ.* — Freher, *Theatrum virorum eruditione clarorum.* — Britz, *Memoire sur l'ancien droit Belgique.* — Spinnael, *Gabriel Mudée ou la renovation de l'étude de la jurisprudence en Belgique*, dans le *Trésor national* et l'*Annuaire de l'université catholique*, de 1844. — *Bulletins de la Commission d'histoire.* — Vander Aa, *Biographisch woordenboek.*

MUDZAERTS (*Denis*), chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, écrivain ecclésiastique, né à Tilbourg, dans le Brabant septentrional, vers 1580, décédé le 19 novembre 1635, au domicile de son éditeur, Jérôme Verdussen, à Anvers, où il s'était rendu pour subir une opération chirurgicale. L'abbaye de Tongerloo a compté au nombre de ses religieux plusieurs membres de la famille Mudzaerts. Denis y fut admis aux vœux de religion, le 23 mars 1603, par Nicolas Mudtzaerts, qui était son oncle, quoiqu'il orthographie son nom un peu différemment. Le jeune religieux fréquenta les universités de Louvain et de Douai. Elevé à la dignité sacerdotale en 1606, il remplit successivement diverses charges tant à l'abbaye que dans le saint ministère et fut promu à la cure de Calmpthout en 1615 ou 1616. Il administra cette paroisse jusqu'en 1626. Denis Mudzaerts et son confrère Corneille Hanegraaf, lors d'un voyage à Rome en avril 1625, préparèrent les voies à la fondation du collège Saint-Norbert, que le prélat Adrien Stalpaerts se proposait d'établir dans la ville éternelle à l'usage des Prémontrés belges. Hanegraaf continua les négociations, tandis que Mudzaerts rentra au pays. Ambroise Spinola venait de reprendre Bréda aux Provinces-Unies. Dans cette ville était établie la communauté de religieuses norbertines, appelée le Val-Sainte-Catherine, qui fut transférée plus tard à Oosterhout. L'occupation de la place par les gueux durant trente-cinq ans avait été fatale au monastère ; déchu de sa première ferveur, ne comptant plus qu'un petit nombre de membres, il était bien près de s'éteindre entièrement. Mudzaerts reçut, en 1626, la délicate mission de le réformer et de l'administrer en qualité de prévôt. Il s'en acquitta à l'entière satisfaction de ses supérieurs.

Nous avons de lui : 1. L'histoire générale de l'Eglise depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'année 1622, d'après Baronius et d'autres auteurs anciens, suivie de l'histoire de l'Eglise aux Pays-Bas. L'ouvrage, écrit en flamand et édité par Jérôme Verdussen, à Anvers, en 1622, comporte trois parties, ayant chacune une pagination particulière : la première comprend l'his-

toire générale depuis la naissance du Sauveur jusqu'à l'année 800; la seconde, la continuation de cette histoire, de 801 à 1622; la troisième, l'histoire de l'Eglise aux Pays-Bas. Deux années après, l'auteur y joignit une quatrième, précédant les trois autres, consacrée à l'histoire ecclésiastique depuis la création du monde jusqu'à la naissance du Christ. Le titre général de l'œuvre fut modifié en conséquence. *De Kerckelycke historie, van de gheboorte onses Heeren Jesu Christi tot het tegenwoordich Jaer MDC.XXII*, etc., devint : *Generale Kerckelycke historie van het begin der werelt tot het jaer onses Heeren Jesu Christi MDC.XXIV, etc.* L'œuvre a fait longtemps les délices du peuple flamand, mais depuis que celui-ci a désappris la lecture des livres imprimés en caractères gothiques, elle ne trouve plus guère de lecteurs. Cependant, on la consulte encore utilement pour l'histoire ecclésiastique de nos provinces. — 2. *Het leven ende vervoeringhe van den H. Norbertus, stichtvader van de witte orde van Premonstreyt*, etc. Anvers, Jérôme Verdussen, 1630. — 3. Foppens attribue à Mudzaerts l'édition d'une litanie de saint Augustin. On peut supposer avec raison qu'il s'agit de celle qui fut réimprimée à la fin de l'ouvrage de W. Bosschaerts : *D. Aur. Augustini exegesis in passionem Dominicam.* — 4. La bibliothèque de l'abbaye de Tongerloo conserve en manuscrit un recueil de vies de saints de l'ordre de Prémontré, copié sur des documents anciens de la main de Mudzaerts et revêtu de l'approbation du censeur Laurent Beyerlinck, du 23 octobre 1623. C'est sans doute de cette collection que Sweertius dit que, de son temps, elle était sur le point d'être éditée. — 5. L'archiviste de l'abbaye, Renier Vichet, affirme que les légendes des saints et bienheureux norbertins, publiées en flamand par Ludolphe van Craywinckel, sont en majeure partie l'œuvre de son confrère. Une page manuscrite est venue jusqu'à nous, qui confirme cette assertion ; on y lit les approbations du censeur Godefroid Wreys, du 5 août 1650, et de Libert de Pape, vicaire général de l'ordre, du 31 décembre 1653, données à un travail de Mudzaerts tout à fait semblable. — 6. D'après l'archiviste susdit, les *Natales Sanctorum ordinis Præmonstratensis*, publiés par Jean-Chrys. vander Sterre, en 1625, seraient aussi l'œuvre du religieux de Tongerloo. — 7. Un catalogue des archives de l'abbaye, rédigé en 1718, mentionne un recueil de dissertations de droit canon et de sermons manuscrits de Mudzaerts. A notre avis, c'est à tort qu'on lui attribue *Het leven B. Siardi*, imprimé en 1625 chez Jérôme Verdussen, et réédité, en 1629, par les soins d'Adolphe Beyharts, prieur à Huibergen ; c'est, croyons-nous, l'œuvre de W. Bosschaerts.

Fr. Waltman van Spilbeeck.

Sweertius, *Athenæ belgicæ*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Georgius, *Spiritus literarius Norbertinus*. — Van Herdegom, *Diva virgo candida*. — V. Vander Aura, *Geschiedkundige bijdragen betreffende het Norbertinessen klooster van St Catharinadal*. — W. van Spilbeeck, *Het Herentalsch klooster Onzer-Lieve-Vrouwen Besloten-hof*. — Manuscrits de l'abbaye.

MUELEMAN (*Adrien*), théologien et annaliste, né en Flandre vers la fin du XVIe siècle, mort à La Haye, le 7 mars 1649. Il embrassa la vie monastique à l'abbaye des Dunes, près de Furnes, et fit profession sous le gouvernement d'Adrien Cancellier (1610-1623). Après avoir suivi les cours d'Adrien Mesdach, sous-prieur, il continua ses études à l'université de Douai, où il obtint le grade de licencié en théologie. En 1629, à la demande de l'abbé de Campen (*Vetus Campus*), vicaire général de l'ordre de Cîteaux pour la province Rhénane, Mueleman et Charles de Visch, également religieux des Dunes, furent envoyés en Allemagne. Tandis que de Visch professait la théologie morale au monastère d'Eberbach, dans le duché de Nassau, diocèse de Mayence, Mueleman enseignait la même science à l'abbaye d'Altenberg, dans l'ancien duché de Berg, diocèse de Cologne (1). Parmi ses

(1) Paquot et tous les autres biographes de Mueleman se trompent en affirmant que ce religieux fut professeur à Altenberg *et à Eberbach*. Ils ont mal compris de Visch.

élèves, on signale Jean de Blanckenberg, qui devint plus tard docteur en théologie, abbé d'Altenberg et vicaire général de la province Rhénane et de Westphalie.

Rentré à Bruges, où depuis 1627 l'abbé Campmans avait transféré l'abbaye des Dunes, il s'occupa sérieusement d'écrire les annales de ce monastère. Il se servit surtout de la chronique d'Adrien de But et des archives de la maison. Une mort prématurée l'empêcha d'achever son entreprise. Frédéric-Henri, prince d'Orange, après s'être emparé de Hulst le 4 novembre 1645, s'était annexé tous les biens que l'abbaye des Dunes possédait dans le métier. Le 8 janvier 1647, Philippe IV, roi d'Espagne, avait sanctionné cette annexion, qui représentait un revenu annuel de 45,000 florins. Les moines réclamèrent une compensation. Au commencement de 1649, Mueleman fut député à La Haye pour soigner les intérêts du monastère. Avant d'y mourir, il publia, sous le voile de l'anonyme et sans nom d'imprimeur : *Deductio difficultatis quæ est inter religiosos B. Mariæ de Dunis et Dominum Principem Orangiæ, occupantem bona dicti monasterii, sita in territorio Hulstensi;* in-4o. Son corps fut transporté à Bruges et inhumé au cimetière de l'abbaye. Le *Necrologium Dunense* donne à Mueleman le titre de *Rentarius in Zanda*, receveur des biens situés à Zande.

Le P. Mueleman a laissé en manuscrits : 1. *Tractatus moralis de Justitia et Jure.* — 2. *Tractatus de censuris ecclesiasticis.* Ce sont les cours qu'il avait dictés à Altenberg. — 3. *Annales monasterii Dunensis.* Cet ouvrage, au dire de Charles de Visch, était curieux et important pour l'histoire de la Flandre. Le P. Malbrancq en fit grand usage pour son tome III *De Morinis eorumque rebus*, dont la première partie seule fut publiée après la mort de l'auteur, l'original de la deuxième partie ayant été consumé dans l'incendie de la bibliothèque des Jésuites de Lille, en 1740.

A.-C. De Schrevel.

De Visch, *Bibliotheca scriptorum sacri ordinis Cisterciensis*, p. 6 et 62. — Archives du séminaire de Bruges.

MUELEN (*André* **VANDER**). Voir MEULEN (*André* VANDER).

MUELEN (*Servais* **VANDER**). Voir MEULEN (*Servais* VANDER).

MUELENAERE (*Félix-Amand* **DE**). Voir DE MUELENAERE (*Félix-Armand*).

MUEVIN (*Jacques*), historiographe, né à Tournai, mort en cette ville le 4 juillet 1367 (1). Il avait embrassé la vie monastique chez les bénédictins de Tournai. Prieur sous l'abbé Le Muisit, il lui succéda dans cette fonction en 1355. Le pape Innocent, qui voulait se rendre compte par lui-même de la valeur du nouvel abbé, le fit venir à Avignon et, après l'avoir interrogé, le préconisa dix-huitième abbé de Saint-Martin de Tournai. Peu de temps après, le 11 mai, Muevin reçut la bénédiction abbatiale des mains du cardinal-évêque d'Ostie. Il mourut en 1367 et fut enterré au pied du maître-autel de l'église de son couvent, aux côtés de ses prédécesseurs. Son tombeau portait deux épitaphes latines qui sont reproduites dans le *Corpus chronicorum Flandriæ*, publié par De Smet, t. II, p. 453.

Nous avons de Muevin une chronique qui s'étend de l'an 1296 à l'an 1339 et qui a été insérée par De Smet dans l'ouvrage que nous venons de citer (t. II, p. 455 et suiv.). D'après Gachard (*Messager des sciences et des arts*, 1836, p. 501), cette chronique aurait été compilée vers 1340 et ce serait le même ouvrage que Foppens, dans sa *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 530, désigne sous le titre de *Chronicon de rebus quæ Tornaci potissimum atque in Flandria contigerunt, ab anno* 1297 *ad annum* 1339. Toutefois, il y a là une légère erreur de date, car le travail commence en 1296. Le manuscrit de la chronique de Muevin, écrit de sa propre main, si l'on en croit Valère André, fait partie du chartrier de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, et ce chartrier lui-même se

(1) D'après Foppens (*Biblioth. belg.*, t. I, p. 530) et Vander Aa (*Biograph. woordenboek*), il serait mort le 5 juillet.

trouve aujourd'hui aux archives du royaume. Ce manuscrit, relié en parchemin, y est désigné sous le titre : *N° 2. Cartulaire de vers l'an* 1340 *où se trouvent quelques mémoires ou chroniques de dom Jacques Muevin du temps de l'abbé Ly Muisis et son successeur, l'abbé Muevin lui-même.*

A. Beeckman.

MULDER (*Jacques* **DE**), ou HONORIUS OSTENDANUS. Voir DE MULDER (*Jacques*).

MULERIUS (1) (*Nicolas*), médecin, mathématicien, astronome et professeur, né à Bruges, le 25 décembre 1564, décédé à Groningue, le 5 septembre 1630.

Le père de Mulerius, Pierre des Muliers ou Mulier, était issu d'une ancienne et riche famille française. Ayant embrassé la religion réformée, il dut quitter Bruges pour échapper aux recherches de l'inquisition et il s'établit à Menin; mais bientôt il s'y sentit également menacé et il se vit obligé de se cacher dans les bois avec sa femme et trois de ses enfants; malheureusement, la femme et l'enfant qu'elle nourrissait furent surpris et l'infortunée fut exécutée à Ypres. Pierre des Muliers avait pu retourner dans son ancienne demeure après la Pacification de Gand (1577); mais ne s'y croyant pas suffisamment en sûreté, et voulant fournir à son fils Nicolas, qui avait alors dix-huit ans, les moyens de continuer ses études, il alla s'établir à Leyde.

Nicolas Mulerius avait suivi, dans sa ville natale, les cours du savant Cruquius et il avait montré une grande aptitude pour l'étude des sciences; à Leyde, il fut l'élève de Juste Lipse, de Vulcanius Snellius et d'Heurnius; à l'âge de vingt-cinq ans, le 24 mars 1589, il reçut le bonnet de docteur en médecine. La même année, il épousa Christine Six, fille d'un magistrat de Saint-Omer, et il s'établit, en qualité de médecin officiel, à Harlingen, port important du Zuiderzée. Il y pratiqua pendant treize ans, avec un zèle digne d'éloge de manière à mériter l'estime et la sympathie de tous ceux qui avaient été en relation avec lui; ce fut avec un vif regret que les habitants de Harlingen le virent partir, en 1603, pour Amsterdam. Son séjour dans cette dernière ville fut de courte durée; la réputation de Nicolas Mulerius, comme médecin et savant mathématicien, l'avait fait connaître et il fut appelé à la direction du service médical de la province de Groningue. En 1608, sur la proposition de Bagerman et Geldorps, il fut placé à la tête du gymnase de Leeuwarden comme recteur; ensuite on lui fit successivement des offres sérieuses pour la chaire d'hébreu à Franeker qui était devenue vacante par la mort de Drusius, puis pour une position très honorable à Embden. Il déclina ces propositions, parce qu'il nourrissait l'ambition d'arriver à l'université qu'on organisait alors à Groningue avec l'appui d'un de ses amis, Ubbo Emmen Deken, connu surtout sous le nom de Ubbo Emmius, et auquel était réservé l'honneur d'être placé comme recteur à la tête du nouvel institut. L'espérance de Mulerius ne fut pas déçue; on le nomma professeur de médecine et de mathématiques et il assista comme tel, le 23 août 1614, à l'inauguration de l'université de Groningue. Son traitement était de 800 florins, y compris le logement.

La carrière de Mulerius était définitivement tracée : tout en continuant à se rendre utile comme médecin-praticien, il se consacra de corps et d'âme au développement de l'enseignement des deux sciences qui l'avaient toujours intéressé; c'est ainsi qu'il ajouta une section nouvelle, celle d'anatomie, à son cours de médecine. Il poursuivit aussi la publication de ses nombreux écrits en latin et en néerlandais sur l'astronomie qu'il avait commencée dès l'année 1595, pendant son séjour à Harlingen, et qu'il continua sans interruption jusqu'à la fin de sa vie. Il remplit deux fois les fonctions de recteur, en 1620-1621,

(1) C'est la forme que nous donne la signature autographe de Mulerius dans ses *Tabulæ Frisicæ Lunæ-Solaris* et dans le *Gedenkboek der hoogeschool te Groningen.*

puis en 1627-1628; le 10 juillet 1626, la bibliothèque avait été confiée à sa garde.

Malgré ses multiples occupations, Mulerius ne laissa pas de se mêler à des affaires commerciales : en 1621, il fut reçu dans le collège de la Compagnie des Indes orientales et il devint membre de la Chambre à Groningue; celle-ci l'appela souvent à participer aux réunions des *dix-neuf*.

Nicolas Mulerius mourut après une courte maladie le 5 septembre 1630, à l'âge de 66 ans; depuis un an, son fils Pierre, l'un de ses onze enfants, était professeur de botanique à cette même université de Groningue, à laquelle Nicolas Mulerius avait été attaché pendant plus d'un quart de siècle. Le portrait de Mulerius, à l'âge de 50 ans, figure dans les *Effigies et vitæ professorum academiæ Groningæ* (1654).

Voici la liste de ses ouvrages : 1. *Kort onderwys van 't gebruyck des Astrolabiums*. Harlingen, 1595. Une autre édition parut à Groningue en 1616. — 2. *Practica. Met de beschryvinghe van de Comeet. Als oock mede van de Pasquil ende ghenoechlijck discours hoe dat wy door Gods genade aenden Nederlandtschen Vrede-handel zijn ghecomen*. Ghedruct nae de copye van Groeninghen. Hans Sas, 1608; in-12. — 3. *Calendarium romanum vetus, forma Juliana, cum Isagoge et examine temporum*. Alcmar, 1611. — 4. *Naturæ Tabulæ Frisicæ Lunæ-Solaris quadruplices e fontibus Cl. Ptolemæi, Regis Alfonsi, Nic. Copernici & Tychonis Brahe ruens contractæ*. Alcmar, Meesterius, 1611; in-4°. Une note curieuse de cet ouvrage, portant la signature autographe de l'auteur, atteste les soins donnés par l'éditeur Jacques Meester à l'impression de son travail; Mulerius certifie qu'il n'y a plus aucune erreur de chiffres et tout au plus quelques fautes légères dans le texte. — 5. *Korte Tafelen van Sinus, tangentes, secantes, enz.* Cité par Vander Aa. — 6. *Institutionum astronomicarum lib. II; quibus etiam continentur Geographiæ principia, nec non pleraque ad artem navigandi facientia*. Alcmar, 1616. Une nouvelle édition, corrigée et complétée d'après les notes de l'auteur, fut imprimée à Groningue en 1649, dix-neuf ans après sa mort. In-8° (bibl. de Leide). — 7. *Nicolai Copernici astronomia instaurata*, 1617. — 8. *Hemelsche trompet, Morgenwecker ofte Comeet met een langebaert erschenen anno* 1618, *in novembri ende Decembri, Met een korte verhandelinge van de nature, oorspronk, ende beduidinge der Cometen in 't gemeen*. Groningue, Hans Sas, 1618, 20 pages. Il existe une réimpression faite à Harderwyck, par Albert Sas en 1680. A.-T. Reitsma consacra à ce petit ouvrage et aux considérations étranges de l'auteur sur ces corps célestes une notice publiée dans l'*Album der Natuur* (1859, p. 161-184). — 9. *Ephemerides van* 1609-1628. — 10. *Elogium Ubbonis Emmii ab amico conjunctissimo*. Groningue, 1628; in-4°. Réimprimé en 1728. A paru aussi dans *Memor. philos. de Witten* (Dec. V, p. 31). — 11. *Judæorum annus lunæsolaris, et Turco-Arabum annus mere lunaris, recens uterque e suis fontibus deductus, et cum anno romano facili methodo connexus*. Groningue, 1630; in-fol. On peut encore ajouter à cette liste quelques brochures, parmi lesquelles nous citerons : *Waerachtich ende ghenoechlijk discours van D. D. Nicolaum Mulerium van Brugghe... Hoe dat wij door Godesghenade, aen Nederlandtsche Vrede-handel zyn ghecomen*. Groningue, Hans Sas, 1608; in-4°, 16 pages. — *Het testament van de Oorloghe... noch... een discours van D. D. Nicolaum Mulerium van Brugghe*, 1608. — *Diatribe de anno Arabico et Turcico*. Cet opuscule est inséré dans l'ouvrage chronologique d'Ubbo Emmius, publié à Groningue en 1619. In-fol.

Une pièce de vers latins de Mulerius se trouve en tête de la *Parænesis politica*, de J.-B. Houwaert (Lecuwarden, 1614), et une autre en tête des *Poemata juvenilia*, de Léon Aetsema. Franeker, 1617.

Ch. Bergmans.

Jonckbloet, *Gedenkboek der Hoogeschool te Groningen* (biogr. p. 11 et 12). — Jöcher. — Rotermund. — Poggendorf, *Handwörterbuch zur Geschichte der exacten Wissenschaften*. — Van-

der Aa, *Biographisch woordenboek.* — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre orientale* (Bruges, 1843). — Muntinghe, *Acta Secul.*, 1814 (p. 111). — Brucherus, *Gedenkb. van stad en lande* (p. 329). — Hofstede de Groot, *Gesch. der Broederen kerk* (p. 140). — *Cat. der Maats. van nederl. letterkunde.* — Benthem, *Holl. Kirchen- und Schulenstaat.* — *Biographisches Lexikon des hervorragende Aerzte aller Zeit und Völker* (Vienne et Leipzig, 1886), p. 312. — *Effigies et vitæ*, p. 65, 68.

MULIÉ (*François-Martin* **DE**), en religion Léonard de Saint-Martin, écrivain ecclésiastique, né à Courtrai, le 25 octobre 1716, de Martin de Mulié et d'Isabelle Houtave, sa femme, mort à Gand, le 8 mars 1796. Il fit profession en l'église de Saint-Albert, à Louvain, le 23 octobre 1735, comme carme déchaussé, et devint provincial de l'ordre en Flandre. Il donna des leçons sur l'écriture sainte, à Gand, pendant de nombreuses années et ne publia ses cours que vers sa cinquantième année. En 1764, il fit paraître un examen critique des quatre évangiles et des actes des apôtres, sous le titre : *Examina scripturistica in quatuor Evangelia et in acta apostolorum, quorum Dilucidationes ac Resolutiones compendiose ex SS. Patribus, nec non ex præcipuis S. Scripturæ Interpretibus sunt desumptæ* —, et la même année, la suite de cette œuvre, l'examen des épîtres de saint Paul, des épîtres canoniques et de l'Apocalypse : *Examina scripturistica in quatuordecim Epistolas Paulinas ac septem Epistolas canonicas et in Apocalypsim.* Ensuite, il passa à l'examen des livres de l'Ancien Testament : en 1765, il s'occupa de la Genèse (*Examina scripturistica proœmialia in S. Scripturam et in Genesim*); en 1766, de l'Exode et du Lévitique, du livre des Nombres et du Deutéronome (*E. S. in Exodum, Leviticum, Numeros et Deuteronomium*); en 1767, des livres de Josué, des Juges, Ruth et des Rois (*E. S. in Josue, Judicum, Ruth et quatuor Libros Regum, ac duos Paralipomenon*); en 1768, de ceux d'Esdras, Tobie, Judith (*E. S. in libros Esdræ, Tobiæ, Judith*); en 1769, des Psaumes (*E. S. in psalterium Davidicum*); en 1770, des cinq livres de Salomon (*E. S. in quinque Salomonis libros*); en 1771, des quatre grands prophètes (*E. S. in quatuor prophetas majores*); en 1772, des douze autres prophètes et du livre des Macchabées (*E. S. in duodecim prophetas minores et duos Machabæorum libros*). Tous ces travaux ont été imprimés à Gand, par P. de Goesin. De 1774 à 1776, il les condensa en un seul ouvrage, intitulé : *Summa scripturistica tripartita ac quæstionibus et responsionibus deducta, quarum pars prima complectitur Synopsim totius S. Scripturæ. Pars prima secundæ partis continet præcipuas difficultates totius Veteris Testamenti cum earum dilucidatione. Pars secunda secundæ continet omnes difficultates Novi Testamenti.* Gand, Pierre de Goesin, 1774-1776; in-8°, 4 vol. Après cette publication, de Mulié, arrivé à l'âge de 60 ans, abandonna ses travaux de critique biblique. En 1781, il donna une nouvelle édition des *Gendsche Geschiedenissen*, de Bern. de Jonghe, où il se contenta de reproduire à peu près textuellement celle de Roothaese. En 1788, il publia un petit traité religieux, intitulé : *De Eeuwige zaligheyd van den mensch is gelegen in het onderhouden van het Gebod der Liefde tot Godt en tot zynen evenaesten* (Gand, veuve M. de Goesin, 1788; in-12), puis un second, en 1790, intitulé ; *Zonder geloof is het onmogelijk God te behaegen : want t' geloof is 't wezen van onze Hope.*

Léonard Willems.

F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. III, *passim.* — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der noord- en zuidnederlandsche letterkunde*, 2e éd., p. 532.

MULLENDORF (*François*), philanthrope, né à Luxembourg, le 17 mars 1799, mort à Verviers, le 1er janvier 1858. Il s'établit à Verviers en 1820, où il épousa Mlle Beaufort et y fut successivement conseiller communal (1845), échevin (1846), membre du tribunal de commerce, président de la chambre de commerce et d'autres commissions administratives. Il publia comme échevin, en 1847, un *Exposé du système de l'impôt progressif sur le revenu, adopté par le conseil communal de Verviers* (Bruxelles, Raes, 1848; in-8°). Il concourut avec

ardeur à l'établissement à Verviers d'une école de tissage et de dessin industriel, d'une école de chauffeurs mécaniciens et comptait y joindre des cours de teinture. En 1850, parut un *Projet d'une caisse de retraite en faveur des ouvriers de la ville de Verviers* (Verviers, G. Nautet, 1850; in-8°); il en poursuivait vivement la réussite lorsqu'une chute funeste, faite dans sa filature de laine sise à Polleur lez-Verviers, priva le pays de cette noble intelligence. Pour son active coopération aux événements de 1830 en faveur de notre émancipation, il fut décoré de la croix de Fer; en 1856, le roi le nomma chevalier de l'ordre de Léopold, en reconnaissance des services rendus à la chose publique. François Mullendorf avait collaboré au *Journal de Verviers*, au *Journal des travailleurs* et à *l'Union constitutionnelle*.

J.-S. Renier.

Renseignements personnels. — *Bibliographie nationale*, t. II, p. 735.

MULLER (*Jean-Guillaume-Stace*), ministre protestant, né en 1767 à Maestricht, mort à Wageningen, le 12 décembre 1836. Après deux années d'études à l'université de Helmstædt, il fut admis, en 1792, par le consistoire d'Amsterdam, comme proposant chez les évangéliques luthériens; il devint, en octobre 1793, prédicant à Gouda et, en mars 1794, à Alkmaar. En 1795, il fut nommé à Haarlem, ensuite, en 1809, à Amsterdam. Il remplit les fonctions religieuses en cette ville jusqu'en 1835; forcé de renoncer à sa charge à cause d'un affaiblissement de la vue, il fut déclaré émérite et se retira à Wapeningen, où il finit ses jours. Il avait épousé en premières noces Anne-Dorothée Ruele et s'était ensuite remarié avec Elisabeth Poolman. Muller se distingua par son actif apostolat, non moins comme prédicateur que comme écrivain. Il a publié : 1. *Drie verhandelingen over denzelfmoord*, 1794. — 2. *Leerrede over de onsterfelijkheijd der dieren*. Haarlem, 1796. — 3. *Eerste onderwijs in de godsdienst*. Haarlem, 1804. — 4. *Bijbelsche geschiedenis*. Haarlem, 1805. — 5. *Uitvoerig onderwys in den christelijken godsdienst*. Haarlem, 1807. — 6. *Beknopt onderwys in den christelijken godsdienst*. Haarlem, 1808. Réimprimé avec un résumé d'histoire religieuse en 1826 et 1834. — 7. *Onderwys in den christelijken godsdienst*. Amsterdam, 1812. — 8. *Handboek voor alle leeftyden*. Amsterdam, 1818. — 9. *De Krachtdadige ondersteuning van openbare liefde-gestichten en armen-inrigtingen in het algemeen en van de Maatschappy van weldadigheid*. Amsterdam, 1819. — 10. *Brieven van een menschenvriend aan lijdenden en ongelukkigen*. Amsterdam, 1832; in-8°. Anonyme. — 11. *Een woord aan mijne gemeente*. Amsterdam, 1834. — 12. *Leerredenen, twee tientallen*. Amsterdam, 1835-1836. — 13. *Het leven en karakter van den beroemden Engelschen Godgeleerden D. G. P. Doddridge*, publié après la mort de l'auteur par le professeur J. Nieuwenhuis. Nimègue, 1837. — Deux autres ouvrages posthumes ont été publiés par son fils : 4. *Stemmen uit het graf van een Christen*. Dordrecht, 1839. — 5. *Stemmen van gene zyde des graf*. Dordrecht, 1843.

En 1799, la Société d'utilité publique couronna son mémoire sur la question : *Of, en hoedanig men de kinderen behoort te leeren bidden en danken*. Dix ans après, il obtint le même honneur pour un travail *over de verbreiding der Evangelieleer*. Haarl., 1809, in-8° (dans le tome XXIII des *Verhand. van Teylers Genootschap*).

A la demande de la Société biblique néerlandaise, il publia, en 1830, une édition revue du Nouveau Testament, petit format. De 1833 à 1836, il fit partie du synode luthérien, qui le chargea de faire pour les Bibles de nouvelles préfaces et de perfectionner leurs tables des matières et des concordances.

Émile Van Arenbergh.

Domela Nieuwenhuis, *Geschied. der luth. gemeente te Amsterdam*, p. 131. — Glasius, *Godg. Nederl.* — Van Kampen, *Bekn. gesch. der lett. en wetens.*, t. III, p. 220. — C. Sepp, *Proeve eener Pragm. Gesch. der Theol. in Nederland*, p. 49, 123.

MULPAS (*David*), sculpteur, florissait au milieu du XVIIe siècle; les ren-

seignements biographiques sont à peu près nuls. Un index d'anciennes pièces du chapitre de Saint-Vincent à Soignies fournit la mention suivante : « Farde de « diverses procures, contrats et résigna- « tions et les contrats faits avec Jacques « Laurent, escrinier, pour les stalles du « chœur et avec Jacques Mulpas, sculp- « teur, bourgeois de Halle ». Notre artiste serait originaire de Hal ; les anciens registres paroissiaux de cette ville renseignent les naissances, en 1594 et en 1597, des enfants d'un Jean Meulepas et de Jeanne van Bonten et, de 1602 à 1648, celles des descendants de Jean Meulepas et de Marie Grimberge, mais aucun ne porte le prénom de David. Peut-être notre artiste est-il venu se fixer à Hal et acquit-il la bourgeoisie de cette ville afin d'y trouver une ressource pour ses talents. On rencontre des personnes portant ce nom dans des localités voisines, notamment à Gammerages.

Les magnifiques stalles en chêne, qui décorent encore aujourd'hui le chœur de l'église collégiale de Soignies, sont le seul ouvrage connu de David Mulpas. Elles sont au nombre de douze et consistent en une double rangée de bancs adossés à une haute boiserie. Dans les médaillons placés à chaque stalle figurent les bustes des douze apôtres. Cette œuvre, travaillée dans le style de la Renaissance, est d'une grande richesse d'exécution et d'un rare fini. Elle suffit à assigner à son auteur une place marquante dans la série de nos artistes distingués.

Le nom de David Mulpas est cependant resté ignoré jusque dans ces dernières années. Th. Lejeune, en 1869, déplorait de n'avoir pu découvrir l'auteur de ces magnifiques sculptures. Une résolution des chanoines de Soignies, du 13 novembre 1672, décidait « d'achep- « ter la table au tailleur d'images pen- « dant le temps qu'il travaillait aux for- « mes de l'église collégiale, à payer par « les trente-trois gros ». Un chercheur érudit, Mr l'avocat G. Decamps, a retrouvé, dans les comptes des trente-trois gros, que Lejeune n'avait pu consulter, le nom de ce tailleur d'images. Ces comptes, depuis 1673 jusqu'en 1679, renseignent une dépense de 300 livres payée « à monsr le trésorier Coeq pour « la table de David Mulpas, tailleur « d'imaiges ». Mulpas séjourna donc pendant sept années à Soignies pour terminer cet important ouvrage. On n'a pu retrouver, dans les archives de l'ancien chapitre, le contrat intervenu entre lui et les chanoines, en sorte qu'il n'est pas permis de fixer les conditions de cette entreprise. Nous trouvons seulement que, le 31 mai 1678, il lui fut délivré une ordonnance de payement de 50 patacons faisant 240 livres.

Une tradition populaire à Soignies rapporte que l'auteur des stalles aurait demandé comme récompense de son travail un canonicat pour son fils. Il est de fait qu'un Abraham Mulpas fut nommé, le 4 août 1681, chanoine du chapitre de Saint-Vincent et mourut à Soignies le 31 juillet 1717. Etait-il le fils de David ? Nous n'avons pu l'établir.

Ernest Matthieu.

Archives de la fabrique d'église de Soignies (communication de Mr C. Dujardin, curé-doyen). — Comptes des 33 gros des prébendes de 1672 à 1679, fonds du chapitre de Soignies, nos 1844 à 1849, aux Archives de l'Etat, à Mons. — G. Decamps, *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, 5e série. — T. Lejeune, *Histoire de la ville de Soignies*. — *Annales du Cercle archéologique de Soignies*, t. I, p. 103. — *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. III, p. 242, 246.

MUNCK (*François* **DE**). Voir De Munck (*François*).

MUNCK (*Joseph-Jacques* **DE**). Voir De Munck (*Joseph-Jacques*).

MUNTERE (*Jean* **DE**), De Munter ou Munterius, poète latin, né à Gand, florissait au commencement du XVIe siècle. Sweertius, le seul biographe ancien qui mentionne son nom, fait son éloge en ces termes : *poeta facetus, variis epigrammatum libellis conscriptis, clarus*. D'autre part, Adrien Barlandus, qui était lié d'amitié avec Munterius, l'appelle *homo doctus omnino, atque* φιλολόγος. Dans la traduction latine des fables d'Esope, publiée à Louvain par Thierry

Martens, en 1513, figure une épître latine du philologue gantois adressée à Barlandus et datée : *ex nostro cubiculo ad puteos*, le 9 des calendes de novembre 1513.

Des poésies de Jean Munterius, il ne nous reste plus que trois distiques sur le titre du *De literatis urbis Romæ principibus opusculum*, d'Adrien Barlandus (Louvain, Th. Martens, 1515), un autre sur le titre des *Versuum ex poetarum principe Vergilio proverbialium collectanea* du même auteur (Paris, Gilles de Gourmont, [1515]), et une épigramme de huit vers en tête du *Topicorum seu de locis legalibus liber*, de Nicolas Everaerts de Middelbourg (Louvain, Th. Martens, 1516). C'est un bagage trop mince pour apprécier la valeur du poète.

En 1476-1477, un *Jan de Muntere* fut échevin des parchons de la ville de Gand ; un *Liévin de Muntere* remplit les mêmes fonctions en 1537.

Paul Bergmans.

Fr. Sweertius, *Athenæ belgicæ* (Anvers, 1628), p. 456. — Les ouvrages cités de Barlandus et d'Everaerts. — *Memorieboek der stad Gent*, t. I, p. 303; t. II, p. 114.

MUNTZBERGER (*Joseph*), compositeur de musique, violoncelliste, né à Bruxelles, en 1769, mort à Paris, en janvier 1844, appartenait à une famille d'origine allemande. Son père, Wenceslas, était musicien de la cour du prince Charles de Lorraine, à Bruxelles; il lui donna des leçons dès sa plus tendre jeunesse et le mit à même d'exécuter, à l'âge de six ans, un concerto de basse sur un alto. Le prince Charles, enchanté de la précocité du jeune artiste, tint à lui faire poursuivre son éducation musicale et à tirer profit de ses heureuses dispositions Il le mit sous la direction de Van Maldere, maître de violon, élève distingué de Tartini. Joseph ne conserva pas longtemps un maître aussi habile et, après sa mort, il reprit les leçons paternelles. Il apprit à jouer de plusieurs instruments, particulièrement du violoncelle. Sans autre secours que la méthode de Tillière, il parvint à exécuter les compositions les plus difficiles. A quatorze ans, il se rendit à Paris pour y perfectionner son talent. Il s'appliqua à donner au violoncelle la douceur de la voix humaine. Notre artiste entra, en 1790, à l'orchestre du Théâtre lyrique et comique du boulevard Saint-Martin, et, peu après, il passa à l'Opéra comique du théâtre Favart, dont il devint la première basse solo après la retraite de Cardon. Dans l'entre-temps, il se fit remarquer dans divers concerts, notamment dans ceux de la rue de Cléry, si en vogue au début du XIXe siècle, et où il exécuta, avec beaucoup de succès, des concertos de sa composition. Il se retira du théâtre en 1830, et fut pensionné pour ses quarante années de services. Muntzberger fut attaché comme violoncelliste à la chapelle impériale des Tuileries, et après la Restauration, il entra dans la chapelle du roi.

On doit à ce compositeur : deux œuvres de grandes sonates pour violoncelle; quatre œuvres de grands duos et quatre œuvres de petits duos; deux œuvres de petites sonates; quatre concertos de violoncelle, deux œuvres de nocturnes; une symphonie concertante pour violon et violoncelle; une méthode de basse; deux œuvres de petites sonates faisant suite à sa méthode; deux œuvres de caprices; deux autres de caprices dans lesquels il se trouve à la fin des points d'orgue dans les tons majeurs et mineurs; deux œuvres de trios de violoncelle obligé avec accompagnement de violon et basse; seize romances, paroles de Mme Quinette, née Marguerittes; quatre airs variés pour piano et violoncelle ou violon; trois airs variés pour violon et basse; six thèmes de symphonies d'Haydn, variés en quatuors; deux pots-pourris; huit recueils d'airs variés pour divers instruments; une nouvelle méthode pour le violoncelle; plusieurs ouvrages arrangés pour la basse; la gavotte de Grétry et une autre variée pour violoncelle. Toutes ces œuvres furent éditées à Paris, notamment chez Leduc, Naderman et Sieber.

On reconnaît dans les compositions de Joseph Muntzberger le goût épuré et les principes des meilleurs maîtres des écoles allemande et italienne, dont il a

été nourri dans sa jeunesse, ainsi que l'influence de leur excellente musique d'église.

Ernest Matthieu.

Biographie nouvelle des contemporains, par Arnault, Jay, Jouy et Norvins (Paris, 1824), t. XIV, p. 263. — Fr. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e éd. (1864), t. VI.

MURA (*Pierre* **DE**), missionnaire. Voir PIERRE DE MURA ou DE GAND.

MURIER (*Gabriel*). Voir MEURIER (*Gabriel*).

MURMELLIUS (*Johannes*), savant humaniste et poète latin, né à Ruremonde en 1480, mort le 2 octobre 1517. Il était d'humble naissance et perdit prématurément son père, un modeste habitant de Ruremonde, nommé Dirk, homme aussi vertueux qu'il était simple et pauvre. Ses premières études, Murmellius les fit dans sa ville natale, pour laquelle il conserva toujours le plus reconnaissant des souvenirs et qu'il célébra plus tard, de très heureuse façon, dans ses vers. Il passa ensuite à Deventer à l'école d'Alexandre Hegius, un excellent maître auprès duquel il dut arriver vers 1493. Il y demeura quelques années, puis se rendit à l'université de Cologne, où il fut immatriculé le 14 avril 1496 par le recteur Ulric Krytwyss von Esslingen. Cette institution, alors pleinement florissante, ne comptait pas moins de 2,000 étudiants : Murmellius y suivit notamment les cours d'Arnold Luyde, de Tongres, et d'André Canter. Il obtint le grade de licencié en 1500, mais, trop pauvre pour pousser ses études jusqu'à la promotion au grade de magister, il partit pour Munster dans l'espoir d'y gagner sa vie. Le célèbre chanoine Rodolphe de Langen y réorganisait l'enseignement et rêvait d'y établir une école qui pût rivaliser avec celle de Deventer. On peut dire que cette entreprise fut couronnée d'un plein succès. Langen plaça à la tête de son école un pédagogue distingué : Tymann Kemner. Murmellius y fut attaché avec le titre de vice-recteur; en outre, deux professeurs constituaient, avec ces deux personnages, tout le corps enseignant. Murmellius n'avait que vingt ans, mais d'emblée, il se révéla comme un maître. Il se mit résolument à la besogne, et, dès les premières années de son enseignement, il publia coup sur coup de nombreux travaux pédagogiques qui témoignent également tous de son savoir et de son activité.

Son premier ouvrage, qui date probablement de 1502 (Deventer, Paffraet), est intitulé : *Opus de compositione verborum omnibus scholasticis latine lingue studiosis utilissimum*. L'auteur y donne l'énumération et le sens des prépositions qui entrent dans la composition des verbes; puis la liste des verbes composés, avec l'indication du sens et de nombreux exemples à l'appui tirés de la meilleure latinité. Une nouvelle édition, considérablement augmentée, parut à Cologne chez Quentell : elle renferme l'indication des verbes déponents en cinquante-huit séries de deux ou trois vers hexamètres : *Opuscula duo Joannis Murmellii ad puerorum usum diligenter recognita extremaque manu absoluta. Unum de verborum compositis. Alterum de verbis communibus ac deponentialibus;* 38 ff. in-4°. Cet écrit eut vingt et une éditions.

Puis virent successivement le jour un traité de métrique et un traité de philosophie. Le premier n'est que la réédition commentée de l'écrit de Mancinellus, qui date de 1480. Murmellius l'a fait suivre d'un poème en cinquante strophes saphiques en l'honneur de la ville de Munster : on y trouve de curieux renseignements, mais la forme en est faible et négligée. Disons, à la décharge de son auteur, que cette pièce fut composée en un seul jour et après six heures de leçon, à la suite d'un pari engagé avec le poète Georges Sibutius, de Cologne : il n'en est pas moins établi que Murmellius aurait dû se garder de la publier dans la forme actuelle (*Antonii Mancinelli Weliterni Versilogus optimo compendio artem versificandi tradens studiosoque scholastico in primis necessarius. Cui adiecti sunt breues et utiles commentarii. Carmen item sapphicum in urbem Monasteriensem ab Joanne Murmellio*

citissimo impetu effusum. Deventer, Pafraet, 1503; 22 ff. in-4o).

Le second traité, qui est assez élémentaire, est intitulé *Aurea bonarum artium praeludia*. Il parut en avril 1504 chez Pafraet et semble bien être l'écrit que Murmellius composa pour obtenir le diplôme de *magister* : sa promotion eut lieu en effet à Cologne le 26 mars 1504, sous le rectorat de Jean de Noerdingen. L'auteur l'a dédié à son meilleur ami, au compagnon de son enfance, Henri Cellarius, professeur à Ruremonde.

Cette publication précéda de quelques mois seulement un recueil des plus belles élégies de Tibulle, Properce et Ovide, qui eut un très grand succès. On en a relevé jusqu'à ce jour soixante-dix-sept éditions; la dernière est datée de Brême, 1789. L'ouvrage demeura en effet très longtemps classique en Allemagne (Cf. F. Koldeweg, *Mittheil. der Gesellsch. für deutsche Erziehung u. Schulgeschichte*. Berlin, 1891, p. 164, 167).

Le bilan des écrits de Murmellius pendant l'année suivante (1505) n'est pas moins bien fourni. Les deux éditions de la lettre de saint Jérôme à Nicias et du *Cato major de Senectute* de Cicéron annoncent déjà beaucoup de maturité d'esprit et témoignent d'un sens critique remarquable : Murmellius s'y affirme grand philologue. Toutes deux virent le jour à Cologne, chez Quentell (*In epistolam divi Hieronymi ad Niciam Aquilegensis ecclesie hypodiaconum Commentarioli duo Joannis Murmellii, in quibus pleraque traduntur scribendis eleganter epistolis idonea;* 14 ff. in-4o. — *In M. Tullii Ciceronis dialogum de Senectute qui Cato maior inscribitur Joannis Murmellii, etc., commentarius*. 38 ff. in-4o). Vient ensuite un curieux opuscule dans lequel Murmellius expose les devoirs des écoliers et les qualités requises chez eux, en tout au nombre de quatorze : *Enchiridion scholasticorum*. Cologne, Martinus de Werdena, 1505, 22 ff. in-4o. Le Dr Bömer, de Munster, en a tout récemment donné une réédition avec des notes : *Des Münsterischen Humanisten Johannes Murmellius Opusculum de discipulorum officiis, quod Enchiridion scholasticorum inscribitur, in einem Neudrucke herausgegeben von Dr A. Bömer*. Munster, Regensberg, 1892, 67 pp. in-8o (Cf. *Berliner Philologische Wochenschrift*, XIII, 1893, col. 534-535). L'auteur s'y révèle tel qu'il sera pendant toute sa carrière : un intelligent et savant éducateur en même temps qu'un hardi novateur. Il a l'âme d'un apôtre et prêche avec conviction, avec ardeur la croisade contre les méthodes d'enseignement surannées. La routine lui est odieuse. Ce qu'il faut avant tout, c'est renouveler la bibliothèque des écoles et, mieux que personne, Murmellius y va de sa plume et prêche d'exemple. Grammaires, dictionnaires, éditions des classiques païens et des auteurs chrétiens, ouvrages de pédagogie se succèdent avec une rapidité vraiment déconcertante. En quinze ans, il ne publie pas moins d'une quarantaine de volumes plus ou moins importants, et si l'on peut adresser quelque reproche à sa muse, c'est d'être trop facile et trop féconde. Et cependant, Murmellius vise beaucoup plus à la correction et à l'élégance que ses prédécesseurs, dont la forme est toujours lourde et trop peu châtiée. Au demeurant, un désintéressement complet, un esprit élevé et droit, un caractère hautement moral et religieux, une science et une érudition peu communes : telles sont les qualités que ce travailleur infatigable possède et mettra au service de ses idées et de ses convictions.

Les mois qui suivirent furent absorbés par la composition de plusieurs courts poèmes et par la préparation et l'élaboration d'une édition commentée et annotée d'un ouvrage du prince des poètes chrétiens : le *Divi Romani inclytum adversus gentiles certamen* de Prudence. Le texte est établi d'après l'édition aldine *cum Joannis Murmellii Ruremundensis commentario variis rebus vocibusque referto* (Cologne, Quentell, 1507; 72 ff. in-4o). En 1508, Murmellius se décida à publier ses *Elegiae morales* auxquelles, durant de longues années, il avait consacré ses moment

de loisir (*Elegiarum moralium libri quattuor*. Cologne, Quentell, 1508; 43 ff. in-4°). C'est, sans contredit, son chef-d'œuvre poétique : les misères de la vie, la dignité réelle de la nature humaine, les consolations du travail et de la vertu, tels sont les divers sujets que traite l'auteur avec un véritable talent et beaucoup d'élévation de pensée et de sentiment. Le livre, en tout soixante-huit élégies, est placé sous le haut patronage de Rodolphe de Langen, auquel l'auteur adresse une lettre touchante. A lui seul, il eût servi à établir solidement la réputation de Murmellius; son succès fut immense. Une réimpression vient d'en être faite par les soins du Dr Bömer; elle est précédée d'une savante introduction, remplie d'intéressants renseignements (Munster, Regensberg, 1893; XXII-139 p. in-8°. Cf. *Berliner Philologische Wochenschrift*, XIV, 1894, col. 598-599). Un second recueil de poésies suivit rapidement : il renferme vingt-cinq épigrammes différentes d'allure et de ton, en même temps que quelques petits écrits dont nous donnons les titres ci-après. On peut lire, dans l'excellente biographie de Murmellius par M. Reichling, quelques pièces de vers fort bien venues, heureux spécimen du savoir-faire poétique de l'auteur (*Prudentii carmen de martyrio diui Cassiani Francisci Petrarcae carmen de diua Magdalena Rodolphi Agricolae carmen de diuo Judoco In Petrum Rauennatem sylva Joannis Murmellii Eiusdem epigrammatum liber*. Cologne, Quentell, 1508; 8 ff. in-4°). Enfin, mentionnons pour être complet d'autres vers publiés vers la même époque : un *Panegyricus*, longue pièce de circonstance dédiée à l'occasion de sa fête à l'évêque de Munster, Erich von Sachsen-Lauenbourg, qui parut en même temps qu'une ode saphique à S. Ludger (Cologne, Quentell, 1509; 12 ff. in-4°); un *Carmen protrepticon ad pietatis humanitatisque studia* (Munster, L. Bornman, 1509; 6 ff. in-4°). Mais la poésie, nous l'avons dit, constituait plus pour Murmellius un délassement qu'une étude, aussi ne devons-nous pas nous étonner de le voir donner en même temps à l'imprimeur deux ouvrages d'une portée plus scientifique : 1. *Adnotamentorum libellus*, observations de grammaire, de critique et d'exégèse qui parurent à Munster en octobre 1507, chez Gr. Os de Breda, à la suite de la rhétorique de Datus (*Augustini Dati Senensis isagogicus libellus in eloquentiae praecepta*. Voir la description de ce livre dans *Répertoire des ouvrages pédagogiques du* XVIe *siècle*, p. 193). — 2. *Alcimi Auiti Viennensis Episcopi Poete christianissimi libri VI... recogniti et emendati De origine mundi De originali peccato, De scientia Dei, De diluuio mundi, De transitu maris rubri, De virginitate*. Reichling n'a pu en découvrir l'original (probablement chez Quentell, à Cologne, 1508).

Mais, dès l'année 1508, un grand changement s'était fait dans l'existence de Murmellius : pendant qu'il étendait ainsi au loin le nom et la réputation de l'école où il enseignait, les rapports autrefois si cordiaux entre le recteur Kemner et lui changèrent de nature, ils devinrent finalement fort tendus. Une brouille complète survint entre ces deux hommes; Murmellius quitta l'établissement avec éclat et prit la direction de l'école S. Ludger, à Munster. La dispute prit un ton d'âpreté incroyable, et Murmellius, qui autrefois couronnait Kemner de fleurs dans la préface de son *Enchiridion Scholasticorum*, ne sut par quelles épithètes assez fortes et quelles injures assez nombreuses le déprécier aux yeux de ses contemporains.

On le vit bien dans les publications qui suivirent : le *De Magistri et discipulorum officiis epigrammatum liber* (Cologne, Quentell, 1510) et les *Didascalici libri duo cunctis litterarum et sapientie studiosis utilissimi In quorum altero agitur de artibus tum liberalibus tum mechanicis. Altero ad ingenuarum artium studia parenesis continetur* (id., *ibid*.). L'ancien recteur y est fort maltraité, dans le premier ouvrage surtout. On croyait généralement ce recueil perdu, mais M. Bömer, le savant éditeur de Murmellius, a été assez heureux pour le découvrir dans la bibliothèque de Munster et en

a donné une réimpression : *Des Münsterischen humanisten Johannes Murmellius De Magistri et discipulorum officiis Epigrammatum liber*. Zum ersten Male in einem Neudrucke herausgegeben von Dr A. Bömer. Munster, Regensberg, 1892, 40 p. in-8°. On trouve dans ces épigrammes de nombreuses réminiscences d'Horace; l'ensemble rappelle assez bien l'*Enchiridion scholasticorum* dont nous avons parlé. Murmellius y donne à la fin de la préface de curieux détails sur son enseignement et sur les auteurs qu'il compte interpréter prochainement. On nous saura gré d'en reproduire quelques lignes : *Nos enim pro viribus ad studia vestra iuvanda nitemur et aestate proxima, si deus gratia sua instituto nostro aspiraverit, in celeberrima huius clarissimae urbis schola profitebimur ordinariis horis duos libros sermonum Horatii, eius artem poeticam, primum et secundum libros consolationis Boetii, quasdam Plinii iunioris epistolas, dialectica Trapezuntii, librum de quinque communibus vocibus Porphyrii et librum decem praedicamentorum Aristotelis ab Argyropoulo interpretatos; extra ordinem vero sex libros fastorum Ovidii utilitate pariter iucunditateque praestabiles et Politiani sylvam, cui titulus est Rustico.*

La polémique avec Kemner s'envenime encore dans les *Versificatorie artis rudimenta*. (Cologne, Quentell, c. 1511; 16 ff. in-4°), traité de métrique d'apparence bien innocente.

L'actif professeur avait l'habitude de donner à l'imprimeur les éditions commentées des auteurs qu'il avait lus avec ses élèves. C'est ce qui explique l'apparition successive des écrits suivants : 1. *Fratris Baptiste Mantuani Carmelite Carmen Bucolicum cum argumentis in singulas aeglogas et adnotamentis* (Deventer, Th. de Borne, 1510; 38 ff. in-4°). — 2. *M. Tullii Ciceronis Epistole quedam selecte magisque elegantes* (Cologne, Quentell, 1510; 16 ff. in-4°). — 3. *Juvenalis Satyrographi clarissimi tres satyrae pre ceteris lectitari digne septima octaua et tertia decima* (Cologne, Quentell, 1510; 16 ff. in-4°); plus tard, il s'occupa encore de cet auteur et donna : *Memorabiliores aliquot clausulae Juvenalis*, sans lieu ni date; 6 ff. in-4°. — 4. *Boethii Severini de consolatione philosophie opus preclarum cum precibatione* (sic) *Joannis Murmellii Ruremund. in eius narrationem* (Cologne, Quentell, 1511; in-4°). Il demeura également fidèle à Boëce et en publia, en 1514, une grande édition, ouvrage capital qui lui coûta douze années de travail et pour lequel il mit à profit de précieuses notes de Rodolphe Agricola (Deventer, Pafraet, 1514; 132 ff. in-4°).

Une partie de ces ouvrages parut encore avant le départ de Murmellius de Munster; il quitta en effet cette ville en 1513. Les difficultés qu'il y avait rencontrées lui en rendirent probablement le séjour désagréable, sinon difficile. Toutefois, il ne partit pas sans s'être réconcilié avec son adversaire et sans lui avoir même publiquement donné réparation dans une lettre du 27 mars 1513. L'intervention de Langen ne fut probablement pas étrangère à cet heureux événement. Dans sa *Pappa puerorum*, le dernier livre que Murmellius ait fait paraître étant à Munster, il témoigne à plusieurs reprises de son respect et de son estime pour Kemner et fait l'éloge de son enseignement. Cet ouvrage est de ceux qui établissent solidement une réputation. Il eut les honneurs de plus de trente éditions. Destiné à apprendre aux élèves les premiers éléments du latin, il renferme un grand nombre de phrases latines avec la traduction allemande ou flamande en regard; car il est à remarquer que le texte germanique est transcrit dans le dialecte propre aux endroits où parurent les différentes éditions : Cologne, Deventer, Lubeck, Bâle, Leipzig, Strasbourg, Anvers, Mayence, etc. La première partie de la *Pappa puerorum* (vocabulaire) considérablement augmentée a été souvent même rééditée en Pologne avec texte polonais. La réputation de Murmellius, on le voit, s'étendait au loin; il était en rapport et en correspondance avec les plus grands philologues de l'époque.

Ce fut durant le carême de 1513 qu'il

partit pour Alkmaar, où il prit la direction de l'école latine (hooge schole, latynsche schole), alors pleinement florissante et que fréquentaient jusqu'à neuf cents étudiants. Son activité scientifique ne s'y ralentit point, ainsi qu'on pourra s'en convaincre d'après la liste que nous donnons ci-après de ses dernières publications. Toutefois, il ne put pas se fixer à Alkmaar. La ville eut à souffrir les horreurs du siège, elle fut prise et mise au pillage par des troupes de Gueldre. Murmellius, forcé de partir, se rendit à Zwolle où il fut en pourparlers avec le magistrat de Wesel à propos de la direction de l'école de cette ville. Finalement, il fut nommé directeur à Deventer, mais il venait à peine de prendre possession de ses fonctions qu'il mourut le 2 octobre 1517. Il n'avait que 37 ans et laissait une veuve et un enfant en bas-âge. Sa mort fut si subite qu'elle donna lieu aux plus graves soupçons. Au moment même, on parla d'un empoisonnement. Une chose est certaine, c'est que les dernières années de sa vie furent attristées par une nouvelle querelle. Il prit vivement parti pour Reuchlin dans sa dispute avec l'université de Cologne. Il en résulta des polémiques très acerbes au cours desquelles Murmellius, d'un caractère inquiet et violent, fut amené à renier d'anciennes amitiés et se créa nombre d'ennemis.

Cette histoire et celle de sa brouille avec Kemner jettent un voile de mélancolie sur l'existence du savant et infatigable philologue.

Voici la liste de ses principales publications depuis 1513 :

1. *De Divi Martini Turonensis ecclesiae sanctissimi episcopi : et Traiectensis patroni tutorisque maximi vita carmen encomiasticon ab Joanne Murmellio*, etc. Deventer, Pafraet, 1513; 5 ff. in-4°. Pièce rarissime dont on ne connaît qu'un seul exemplaire (Bruxelles, Bibl. roy. Décrit dans la *Bibl. belg.*).

2. *Nuclei*. Deventer, Th. de Borne, 1514; 28 ff. in-4°. Etude de la déclinaison et de la conjugaison latines. L'ouvrage se termine par quelques préceptes de civilité à l'usage des enfants et une ode latine de Murmellius. Mr Reichling en connaît dix éditions, mais la *Bibliotheca Belgica* en cite deux qui lui ont échappé, celle de Cologne, Hieron. Alopecius, 1525, et celle d'Anvers, Hillen, 1541.

3. *Caroleia*. Louvain, Theod. Alustensis, 1515; 12 ff. in-4°. Vers en l'honneur de Charles V, alors archiduc d'Autriche.

4. *De philosophiae diffinitionibus ac diuisionibus... tabulae*. Deventer, Pafraet, 1515; 13 ff. in-4°. Refonte des *Aurea bonarum artium praeludia*.

5. *In artis componendorum versuum rudimenta, minimo labore pueris ediscendae... tabulae*. Deventer, Pafraet, 1518; 14 ff. in-4° (Bibl. univ. Liége). Cette édition est inconnue à Reichling, de même que celles d'Anvers, J. de Laet, 1566, et Cologne, J. Gymnicus, 1583. En réalité, cet ouvrage est une réédition du traité de métrique de 1503.

6. Edition des *Satyres de Perse*, avec scholies, notes, commentaires, etc. Deventer, 1516; in-4°, et Cologne, Quentell, 1517; 42 ff. in-4°.

7. *Grammatice regule Joannis Murmellii quibusdam ab Joanne Bugenhagenio additis cum nominum et verborum declinatione*. Leipzig, Val. Schumann, 1518; 16 ff. in-4°. L'*editio princeps* est perdue.

8. *Protrepticus poetantium*. Deventer, Pafraet, 1517; 5 ff. in-4°. Conseils aux poètes.

9. *Tabularum opuscula tria*. Cet ouvrage, qui parut sous des titres quelque peu différents chez Pafraet en 1517, chez Quentell en 1518, etc., n'est qu'une refonte des *Nuclei*.

10. *Scoparius in barbariei propugnatores : et osores humanitatis ex diversis illustrium virorum scriptis : ad iuvanda politioris literaturae studia comparatus*. Deventer, Pafraet, 1517; 30 ff. in-4°. Réimprimé par A. Bömer, Munster, Regensberg, 1895; xxx-138 p. C'est la défense de l'humanisme dont l'auteur s'est constitué le champion et des réformes dont il a pris l'initiative.

11. *Joannis Murmellii ad scholasticos*

politiorum literarum studiosos Epigrammata paraenetica Dauentriae composita. (Sans lieu ni date; 6 ff. in-4°.)

Enfin, on signale encore comme étant de Murmellius quelques opuscules tels que : *Laus sive encomium Reuchlini; Cur Alcmariensis schola succulenta sit*, dont on ne connaît plus d'exemplaires.

Alphonse Roersch.

D. Reichling, *Johannes Murmellius, sein Leben und seine Werke. Nebst einem ausführlichen bibliographischen Verzeichniss sämmtlicher Schriften und einer Auswahl von Gedichten* (Fribourg i. B., 1880); on y trouve l'indication des sources, etc. — Notice sur Murmellius, par J.-B. Sivré, dans *Provinc. Almanak voor Limburg* (Ruremonde, 1882), p. 179-203. — Ferd. Vander Haeghen, Th. Arnold et R. Vanden Berghe, *Bibliotheca belgica.* — (F. Buisson), *Répertoire des ouvrages pédagogiques du* XVIe *siècle* (Paris, 1886), p. 467 sqq. — Les réimpressions de certains ouvrages de Murmellius, par le dr Bömer, mentionnées au cours de cette notice.

MURRAI (*Marie-Caroline*) ou plutôt MURRAY, femme de lettres, née à Bruxelles vers 1750, morte à Vienne. Elle était sans doute originaire de l'Ecosse, que ses parents quittèrent, suivant toute apparence, lors du dernier soulèvement de ce pays contre l'autorité de la maison royale d'Angleterre et de Hanovre. Dès sa plus tendre jeunesse, elle s'attacha à la lecture des meilleurs littérateurs des différents pays de l'Europe, dont elle avait appris les langues. Elle se distingua aussi dans la musique, le dessin et la peinture. Voici le titre de quelques-uns de ses ouvrages : 1. *Essai d'une traduction en vers français de l'épisode d'Inès de Castro, dans les Lusiades, de Camoëns.* — 2. *Essai d'un éloge historique de Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, impératrice-douairière...* Bruxelles, J. Vanden Berghen, 1781; in-4°. — 3. *Stances à l'empereur sur son arrivée aux Pays-Bas.* Mons, H. Hoyois, (1781); in-8°. — 4. *Aventures et anecdotes françaises, tirées d'une chronique du* XIVe *siècle*, 2 vol. — 5. *Eloge de Jean Carondelet, chevalier de Bourgogne.* — 6. *Ode sur la mort de l'impératrice de Russie, Catherine II, morte en* 1820; travail auquel le lycée de Hambourg accorda une mention honorable.

La *Vie de Carondelet* eut un succès plus ample encore; elle fut couronnée par l'Académie impériale des sciences de Bruxelles, en 1785. Le sujet fut mis au concours à la demande et aux frais d'un anonyme, le prix consistait en une médaille d'or de la valeur de 400 livres de France. Des trois autres mémoires envoyés à l'Académie, deux, de MM. Baert et Lesbroussart, obtinrent une mention honorable. On a conservé les manuscrits des rapports de plusieurs membres de l'Académie; à part Desroches, ils semblent pencher pour le n° 3, c'est-à-dire pour le mémoire de Mlle Murray. Il a été imprimé sous ce titre : *Eloge et mémoire historique et politique sur la vie de Jean de Carondelet, chevalier, seigneur de Champvans, Solre sur Sambre, chancelier de Bourgogne.* Bruxelles, A. d'Ours, 1786; in-8° de 62 pages, sans le titre et y compris 24 pages de notes. Mlle Murray fut nommée membre honoraire de la Société des Arcades de Rome; elle avait obtenu de l'impératrice Marie-Thérèse une pension que l'empereur Joseph II lui confirma; pour en jouir, elle alla se fixer à Vienne, où elle mourut au commencement du XIXe siècle.

Alphonse Wauters.

Le Mayeur, *La gloire Belgique, poème national*, t. II, p. 278. — Ch. Mailly, *Histoire de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, t. I, p. 452, et t. II, p. 378 et 402.

MURRAY DE MELGUM (*Albert-Joseph* comte **DE**), fils du suivant, né à Gand en 1774, s'illustra comme son père dans la carrière des armes, au service de l'Autriche.

A peine âgé de 15 ans, il entra le 1er août 1788, comme enseigne au régiment de Murray n° 55 (dissous en 1809). Nommé sous-lieutenant le 11 mars 1789, il prit part avec ce régiment à la guerre de Turquie. Promu lieutenant le 17 juin 1790 et capitaine-lieutenant le 19 mars 1793, il fut nommé capitaine, et fit, en cette qualité, les campagnes de 1793, 1794, 1796 et 1797, contre la France. En 1794, il fut fait prisonnier de guerre lors de la capitulation de Guesnoy et rançonné la même année; promu major le 11 juin 1797,

il participa de nouveau aux campagnes de 1799 et de 1800. Appelé au grade de lieutenant-colonel le 24 octobre 1800, le comte Albert-Joseph de Murray reçut pour désignation — par arrêté royal du 2 octobre 1804 — le régiment d'infanterie Archiduc Maximilien n° 55. Lors de la campagne de 1805, il fut promu au rang de colonel et désigné pour commander le régiment d'infanterie comte de Kaunitz n° 20. Un nouvel arrêté royal, du 27 avril 1809, nomma le comte Albert-Joseph de Murray général major, en récompense de la bravoure qu'il déploya lors des affaires du 19 au 22 avril de cette année. Désigné comme brigadier pour le corps des grenadiers, il reçut, lorsque l'armée reprit, en novembre 1809, ses quartiers du temps de paix, le commandement des bataillons de grenadiers : *Berger* et *Leiningen* (Prague), *Demontent* (Josephstadt) et *Gyorgy* (Theresienstadt).

En 1812, le général major comte de Murray était brigadier des régiments : Archiduc Louis et Grand-Duc von Würzbourg, du corps de réserve stationné en Galicie, puis désigné, en mai 1813, pour l'armée d'opérations en Bohême. Sa belle conduite pendant la campagne de 1813, remarquable surtout lors des événements près de Dresde et de Kulm du 22 au 30 août de cette année, fut particulièrement louée par le lieutenant général marquis Chasteler, et il fut promu lieutenant général.

Au commencement de 1814, il réussit dans une mission qui lui avait été confiée de procéder à Bruxelles à la création d'une légion belge. Le 31 octobre de cette année, des motifs de santé l'obligèrent de quitter le service actif et il fut admis à la retraite. En 1815, il épousa la comtesse Almeria Esterhazy de Galanta. Quand il mourut à Odenbourg, le 6 février 1848, il était porteur de la croix de commandeur de l'Ordre de Guillaume des Pays-Bas et de l'Ordre écossais de Sainte-Anne.

Général Frédéric Bernaert.

Documents officiels et inédits émanés des archives R.R. et J.J. de Vienne.

MURRAY DE MELGUM (*Joseph* comte **DE**), né à Tournai, le 6 août 1718 (1), descendait d'une ancienne famille noble de l'Ecosse ; il était fils de Robert Murray, général au service des Provinces-Unies des Pays-Bas, colonel d'un régiment d'infanterie écossaise de son nom, gouverneur de Tournai pour les états généraux (2), mort dans cette ville, le 2 janvier 1719, et de dame Marguerite-Thérèse de Booninck, fille d'un marchand de vins de Courtrai.

Joseph Murray, non encore âgé de 15 ans, entra comme enseigne titulaire, le 10 juillet 1733, dans le régiment *Los Rios* (1er régiment de Clerfayt), et fut nommé enseigne effectif le 1er avril 1739. Pendant la guerre de la succession d'Autriche, à laquelle il contribua glorieusement, le valeureux Tournaisien fut promu, le 1er août 1741, au grade de sous-lieutenant, et, le 28 octobre suivant, à celui de capitaine au régiment *de Ligne* (actuellement baron de Regelsheim n° 30). Nommé major le 20 novembre 1747, au régiment wallon d'Arberg n° 55 (dissous en 1809), Joseph Murray fut successivement élevé au rang de lieutenant-colonel, le 16 octobre 1755 — restant au même corps —, et au grade de colonel commandant le régiment d'infanterie *Los Rios*, le 6 juillet 1757.

Pendant la campagne de cette dernière année, Joseph Murray se distingua spécialement le 22 novembre, à la bataille de Breslau : occupant avec son régiment le village d'Effingen, et soutenu par six pièces d'artillerie, il repoussa, et d'une manière brillante, toutes les attaques de l'ennemi. A la bataille d'Hohenkirch, le 14 octobre 1758, il sut faire prendre à son régiment une position avantageuse et put,

(1) Feu le général baron Guillaume, dans son *Histoire des régiments nationaux belges*, donne aussi cette date, tandis que Piron, dans ses *Levensbeschryvingen*, fait naître Murray en 1750.

(2) Edmond Poullet nous apprend, dans sa notice sur les *Gouverneurs de province des anciens Pays-Bas catholiques* (Bull. Acad., 1873, p. 920), qu'en vertu du traité des Barrières, et par disposition du 28 avril 1748, les Etats généraux de Hollande nommèrent le général Murray gouverneur militaire sous le régime autrichien.

par d'habiles manœuvres, contenir les grenadiers ennemis. Il coopéra aussi, le 22 novembre suivant, à l'issue heureuse, pour les armes autrichiennes, de cette journée mémorable, à propos de laquelle notre historien militaire, Guillaume, s'exprimait ainsi (1) : « Le régiment « *Los Rios* faisait partie de l'aile gau- « che des Autrichiens, qui exécuta l'atta- « que principale contre Hohenkirch et « s'en empara sous les yeux de Daun. « Son colonel Murray se couvrit de « gloire; dès le commencement de la « journée, il se fit remarquer en exécu- « tant, à la tête de son régiment et sous « le feu le plus meurtrier, une attaque « vigoureuse qui permit au général ba- « ron Siscovics de rallier les grenadiers « de l'avant-garde, mis en désordre par « le premier choc, et de les reconduire « à l'ennemi. Murray, dont l'audace et « l'intrépidité semblaient augmenter à « mesure que le péril grandissait, con- « tribua ensuite, avec ses infatigables « Wallons, à la défense de Hohenkirch, « au moment où les plus grands efforts « étaient nécessaires afin d'empêcher « que ce village et la batterie dont les « Autrichiens venaient de s'emparer « pour la seconde fois ne retombassent « au pouvoir des Prussiens. Cette bril- « lante défense détermina la retraite de « l'ennemi et mit fin à la bataille.

« L'énergie et la constance dont le « régiment *Los Rios* fit preuve pendant « toute cette journée sont constatées, « avec de grands éloges, dans le rapport « du maréchal Daun, mais cette distinc- « tion honorable avait coûté bien cher à « ce corps et surtout à ses braves grena- « diers : 1 officier supérieur, 14 officiers « inférieurs et 238 hommes restèrent « sur le champ de bataille ».

Mais la bataille de Breslau fut bientôt suivie d'un revers; le 5 décembre, Frédéric II gagna la bataille de Leuthen, à laquelle le colonel Murray rallia quatre fois son régiment, et quatre fois aussi le reconduisit à l'ennemi; ce ne fut qu'après avoir couvert la retraite de la cavalerie au delà de Schweitnitzbach, qu'il traversa lui-même la rivière avec cent hommes, nobles débris de son régiment, prouvant ainsi que certains revers peuvent être parfois tout aussi honorables que les succès.

La récompense due à sa valeur ne se fit guère attendre puisque, par décision du chapitre de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, datée du 23 janvier 1760 (5e promotion), la croix de chevalier de cet ordre fut décernée à Murray pour ses mérites sur les champs de bataille, et que des lettres patentes du 16 septembre suivant le créèrent baron.

Nommé général major le 30 juin 1761 — avec rang du 10 octobre 1758 — notre intrépide compatriote, créé comte par lettres patentes du 25 novembre 1761 fut, en 1766, nommé sous-inspecteur de toute l'infanterie des Pays-Bas, et en 1768, reconnu propriétaire du régiment d'infanterie n° 55.

Promu général de division (Feldmarschallieutenant) le 19 janvier 1771 — avec rang du 30 janvier 1769 —, et en 1780, commandant en chef dans les Pays-Bas, recevant en même temps la charge de conseiller intime, le comte Joseph de Murray de Melgum fut élevé, le 3 avril 1784, à la suprême dignité de général commandant le corps d'armée (Feldzeugmeister) — avec rang du 1er janvier de la même année —, après avoir été autorisé par lettres patentes du 19 mars 1783, à porter aux Pays-Bas les titres et armoiries de sa famille.

La longue, vaillante et brillante carrière du comte Joseph de Murray de Melgum, succinctement rappelée ci-dessus, se termina le 6 octobre 1787; après plus de cinquante-quatre années d'activité, il fut par lettre autographe de son souverain, admis à la retraite avec une pension annuelle de 4,000 florins. Retiré dès lors à Vienne, il y mourut le 5 juin 1802 (1), laissant dans les rangs de l'armée autrichienne un fils unique issu de son mariage avec dame

(1) Général baron Guillaume, *La guerre de sept ans, d'après les documents officiels et inédits*. Bruxelles, Stapleaux, 1854.

(1) Ainsi que le dit aussi le général baron Guillaume, et non en 1790, comme le prétend Piron; ni en 1803, ainsi que l'indique par erreur Rousselle, dans ses *Illustrations militaires du Hainaut*.

Marie-Anne-Françoise de Lichtervelde de Rumbeke, qu'il avait épousée à Gand, le 26 juin 1765.

Général Frédéric Bernaert.

Général baron Guillaume, *Histoire des régiments nationaux belges* (1854 et 1858). — Piron, *Levensbeschryvingen* (1860). — De Stein, *Almanach de la noblesse*, 1876. — Carpentier, *Histoire du Cambresis*. — Hoverlant de Beauwelaere, *Histoire de Tournai*. — Comte du Chastel de la Howarderie, *Notices généalogiques tournaisiennes*. — Archives royales et impériales de Vienne.

MUSART (*Charles*), professeur, philosophe, théologien, écrivain mystique, né à Aire, dans le Pas-de-Calais, le 9 octobre 1582, entra dans la compagnie de Jésus le 17 octobre 1602. Il enseigna la rhétorique, la philosophie et l'Ecriture sainte à Douai, et passa le reste de sa vie à Vienne, où il fut chargé des cours de morale et de controverse. Il fut doyen de la faculté de philosophie en 1641, et mourut le 17 janvier 1653.

Son œuvre est considérable et d'une haute spiritualité, en même temps que d'une science profonde.

On a de lui :

1. *Vera hominis christiani philosophia. Meditatio æternitatis genere ac probitate conspicuo juveni Domino Vito Godefrido a Werdnan, pernobili cathedralis Ecclesiæ Herbipolensis canonico illustrissimi principis episcopi Bamberg. et Herbipolensis, etc. Nepoti domesticarum virtutum æmulo sodalitatis Philosophorum Marianæ in collegio Aquicinctino Duaci præfecto meritissimo totique Parthenicorum philosophorum nobilissimæ congregationi Xenium monumentum unde pendet æternitas vitæ et mortis elige annos æternos in mente habui, et meditatus sum psalm.* 76.6. *Zelus animarum invenit. Timor Dei impressit.* Douai, L. Kellam, 1621; in-4°, 16 p. — 2. *Lilium Marianum sive de sodalium Marianorum castitate in gratiam iuventutis Parthenicæ.* Douai, J. de Fampoux, 1622; in-12, 192 p. — Wurtzbourg, J. Volmar, 1623; in-12, 194 p. — Pont-à-Mousson, Séb. Cramoisy, 1623; in-12, 167 p. — Sous le titre de : *Lilium Marianum. De clientum Marianorum castitate.* Constance, J. Geng, 1644; in-24, 299 p. — *Lilium Marianum, sive exactus de tuenda castitate tractatus.* Cologne, Rommerskirchen, 1714, 1716; in-12. L'auteur en a donné un abrégé : *Liliolum Marianum sive de castitate sodalium Partheniorum, ex Lilio P. Caroli Musart decerptum.* Vienne, M. Rictius, 1634; in-16. — Prague, *typis Universitatis Carolo Ferdinandeæ in collegio soc. Jesu ad S. Clementem;* in-24, 239 p. — Lintz, 1737; in-12. — Vienne, 1737; in-12. — Claude Morel en a donné une traduction française : *La fleur de lys ou petit traité de la chasteté suivant l'exemple de la bienheureuse vierge en faveur des âmes portées à son service.* Douai, Balt. Bellère, 1623; pet. in-12, 424 p. — 3. *De Jesu Christi genere, infantia, pueritia assertiones theologicæ ex evangelio S. Mathæi c.* 1 *et* 2, *propositæ Duaci in collegio Aquicinctino a Fr. Francisco Billiot Audomarensi, familiæ S. Augustini iuxta Morinos ordinis S. Norberti, religioso, præside R. P. Carolo Musart.* Douai, v^e P. Telu, 1625; in-4°, 14 p. — 4. *De Jesu-Christi concione in monte habita ex evangelio S. Matthæi c.* 5.6.7. *Theologicæ assertiones in collegio Aquicinctino ad exercitationem scholasticam propositæ a M. Roberto Salmon Runchicourtensi, theologiæ studioso, præside R. P. Carolo Musart.* Douai, v^e P. Telu, 1626; in-4°, 16 p. — 5. *De magni Joannis Baptistæ concionibus, baptismo, martyrio, totiusque anteactæ vitæ moribus longe sanctissimis assertiones theologicæ ex evangelio S. Matthæi Duaci in collegio... propositæ a M. Carolo Balé Malbodiensi, præside.* Douai, v^e P. Telu, 1627; in-4°, 16 p. — 6. *Cor Deo devotum, Jesu pacifici Salomonis thronus regius e Gallico P. Stephani Luzuic, cui adiunctæ ex P. Binet imaginum expositiunculæ, latinitati dedit, et ad calcem auxit P. Carolus Musart, eiusdem cum prioribus societatis Jesu.* Douai, Balt. Bellère, 1627; in-32, 336 p., avec grav. de Martin Baes. — Anvers, Henri Aertssens, 1628; in-12, 248 p. — Mayence, J. Mayer, 1715; in-12, 324 p. — Francfort, J.-Chr. Bœurlein, 1722; in-12, 223 p. — Cologne, P. Putz, 1729; pet. in-12, 104 p. Ch. Stengelius a publié une traduction alle-

mande de ce traité, à Augsbourg, en 1630. — 7. *Actus virtutum interiores via compendiaria christiani hominis ad perfectionem facile consequendam per P. D. Blasium Palma... Ex italico sermone latinitati dedit adiecitque appendicis loco praxes, sive actus virtutum exteriores R. P. Carolus Musart.* Douai, Balt. Bellère, 1628; in-16, 292 p. Dédié à Jean de Meere, abbé du monastère de Douai. — Paris, Denis Moreau, 1632; in-12, 348 p. — Douai, Balt. Bellère, 1633; in-18, 280 p. — Lemberg, 1642, in-12. — Lublin, G. Forster, 1646; in-16, 166 p. Cette édition est intitulée : *R. D. Blasii Palmæ Cler. Regul. ex congreg. S. Paulli, thesaurus indeficiens, sive actus interni virtutum, ex italico latine versi.* Le P. Sommervogel l'a comparée avec celle de 1628. En présence de la différence des traductions, il se demande si celle de 1646 est bien du P. Musart, dont le nom n'est pas indiqué sur le titre. Mais après la p. 166 vient, avec un simple titre de départ : *Praxes, sive actus virtutum exteriores*, de 48 pages. A la fin se trouve l'approbation pour cet opuscule, et le P. Musart y est nommé. — 8. *In pios illmi card. Bellarmini libros ode ;* à la fin : *Panyabat Carolus Musart e soc. Jesu.* En tête des *Opuscula selectiora* de Bellarmin (Douai, 1627). — 9. *Clava Trinodis Herculis christiani; sive memoriale æternitatis, speculum mortalitatis humanæ; anima a peccati somno evigilans.* Douai, 1629. — Vienne, Michel Rictius, 1631; in-16. — 10. *Anima evigilans e somno peccati.* Douai, Jean de Fampoux, 1629; in-12. — Vienne, Michel Rictius, 1631. — 11. *Speculum mortalitatis humanæ ex subitis mortalium casibus.* Lille, Pierre de Rache, 1630; in-18, 158 p. — 12. *Tres claves cæli aureæ; sive meditatio quotidiana Passionis Dominicæ : cultus singularis B. Virginis : actus amoris Dei et Contritionis.* Vienne, Michel Rictius, 1632; in-12. — 13. *Adolescens academicus sub institutione Salomonis.* Douai, Balt. Bellère, 1633; in-8°, 28 ff., 623 p. titre gravé et fig. de M. Baes. — Vienne, 1744; in-8°. — 14. *Sunamitis christiana; sive affectus pii, quibus exemplo sunamitis anima disponitur ad rite et magno cum fructu recipiendum christum in venerabili eucharistia.* Vienne, ve Marie Rictius, 1637; in-16. — 15. *Oratio funebris in exequiis Ferdinandi II, Romanorum imperatoris, ab universitate Viennensi dicta*, 1637. Cité par Mitterdorfer, dans son *Historia univers. Viennensis;* on ignore si ce discours funèbre a été imprimé. — 16. *Via dolorosa seu Peregrinus ad montem Calvariæ, sive piæ animæ exercitationes circa septem præcipua loca et mysteria nostræ redemptionis in dies hebdomadæ singulos.* Vienne, Matth. Formica, 1638; in-16. On cite de ce traité, qui a été traduit en allemand par Ch. Stengelius, une édition portugaise de 1804; in-24, avec 12 grav. — 17. *Christus passus, sive litium inter spinas.* Vienne, 1640; in-12. — 18. *Nova Viennensium peregrinatio e Tempe cathedrali S. Stephani per septem Dominicæ passionis stationes ad S. Sepulchrum in Hernals, primum rite et canonice restituta a decano et capitulo Viennensi* 29 *augusti* 1636. Vienne, 1642 et 1653, in-12. — 19. *Prodigus christianus pœnitens seu de recessu a Deo per peccatum et ad eumdem reditu per pœnitentiam.* Vienne, ve Marie Rectius, 1648; in-12. — Presburg, 1648. — 20. *Manuale pastorum; opusculum curam animarum gerentibus utilissimum.* Vienne, 1652; in-12. — Douai, Jean Serrurier, 1653; in-12, 312 p. — Vienne, 1669; in-8°. Molsheim, Casp. Rösler, 1668; in-12, 24 et 384 p. L'approbation est datée de 1651. — Munich, Jean Wagner et Jean-Herm. van Gelder, 1675; in-12, 387 p. — Augustæ, Abr. Gugger, 1713; in-12, 336 p. L'approbation de Vienne, 6 septembre 1651, est donnée par S. Tasch, recteur de l'université, à qui l'ouvrage a été présenté par le P. Nicolas Donellanus. Celui-ci, dans la préface, dit qu'il l'a obtenu de l'auteur, qui l'acheva à sa demande; il le publia en 1652, à Vienne, en guise d'étrennes. Ce Donellanus se dit Irlandais, O'Donell peut-être, et il était de l'ordre des ermites de Saint-Augustin. Le P. Sommervogel suppose que la pre-

mière édition au moins est anonyme. — 21. *Nova peregrinatio pia in civitatibus montensibus Hungariæ Neosolii a capella residentiæ soc. Jesu ad S. Sepulchrum Christi in Herrengrund*. Vienne, 1664; in-12. Une traduction allemande en a paru la même année. — 22. *Vita B. Stanislai Kostkæ, societatis Jesu*. — 23. *Vera christiani philosophia. Meditatio mortis*. Traduit en allemand par le P. J. Brocquardt. — 24. *Cultus singularis Beatæ Virginis Mariæ*.

Ferd. Loise.

Cassani, *Glorias del segundo siglo*, t. II, p. 474-478. — Paquot, *Mémoires*. — Boero, *Menologio*, t. I, p. 311-312. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V. col. 1463-1467.

MUSENUS (*Josse*), humaniste malinois, vécut au XVIe siècle. Nous ne connaissons de lui qu'un court dialogue : *Lepidissimum Formicae et Muscae colloquium*, inséré dans les *Dialogi LXIII per Hadrianum Barlandum* (feuillets 41-43 de l'édition d'Anvers, M. Hillenius, 1534). Le style en est facile et agréable; rien de plus original que la façon dont la mouche et la fourmi vantent à tour de rôle les avantages de leur condition.

Musenus fut du nombre des amis des lettres anciennes qui se groupèrent autour de Barlandus et travaillèrent avec lui à mettre en honneur les fortes études classiques. Le savant professeur de Louvain lui dédia ses *Enarrationes in VI libros priores Æneidos Virgilianae, e vetusto codice desumptae, et additionibus auctae* (Anvers, Hillenius, 1529 et 1535).

Alphonse Roersch.

Ouvrages cités. — Pour les éditions des *Dialogi* LXIII, voir *Bibliotheca belgica*, vo *Barlandus*.

MUSICA (*Antoine* DE), historien, né à Anvers, florissait au XVIe siècle. Grâce à ses connaissances linguistiques, il fut attaché à diverses cours. Il suivit notamment Charles-Quint en Champagne, en 1544; commissaire des vivres sous les ordres du commissaire général, François Duarte, il fut au siège de Saint-Dizier, où sa vie fut plusieurs fois en danger. Ces renseignements nous sont fournis par Antoine de Musica lui-même dans la dédicace de son seul ouvrage connu, une relation du siège de Saint-Dizier, au roi Henri VIII d'Angleterre : *Commentariolus rerum gestarum apud S. Digerium ab imperatore Carolo V*. Le *Commentariolus*, où l'auteur s'est attaché à ne rapporter que ce qu'il avait vu lui-même, a été imprimé d'après une copie prise par J.-W. Jahn sur le manuscrit original de la bibliothèque royale de Londres, dans les *Scriptores rerum germanicarum*, de J.-B. Mencken, t. I (Leipzig, 1728), col. 1289-1314. Il est suivi d'un état des troupes de Charles V pendant le siège de Saint-Dizier.

Paul Bergmans.

L'œuvre d'Antoine de Musica. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. II (Louvain, 1763), p. 76-77.

MUSSCHE (*Jean-Henri*), jardinier-botaniste, né à Gand, le 20 juin 1765, mort dans cette ville, le 24 décembre 1834. Son père était jardinier, à Loo-Christy, de l'évêque gantois Lobkowitz. Ayant reconnu chez son fils d'heureuses dispositions, il le plaça, vers 1780, dans un pensionnat à Ath. Après ses études littéraires, le jeune Mussche, qui avait pris goût à l'horticulture en aidant son père dans ses travaux pratiques, voulut à son tour devenir jardinier. Pendant l'empire, une école centrale fut fondée à Gand, à laquelle fut attaché un jardin où devaient être cultivées les plantes nécessaires à l'enseignement. Le potager de l'abbaye de Baudeloo servit à cet usage. C'est là que Mussche commença son apprentissage. En 1801, à la mort de Bernard Coppens, professeur de botanique à l'école centrale, le jardin de Baudeloo subit de notables améliorations, auxquelles Mussche prit une large part, sous la direction de Van Hulthem, l'un des curateurs de l'établissement. En 1804, par suite de la suppression de l'école centrale, le jardin fut menacé dans son existence, mais grâce à Van Hulthem, qui avait su obtenir l'appui de l'impératrice Joséphine lors de son voyage à Gand, le danger fut conjuré. Ce jardin devint bientôt un modèle. Mussche, qui avait l'amour de sa profession, déploya beau-

coup d'activité et d'intelligence; il ne cessa pas un seul instant d'enrichir les cultures d'une foule de plantes exotiques. En 1810, il publia le *Catalogue des plantes du Jardin botanique de la ville de Gand*, opuscule qui eut un supplément en 1811. Une nouvelle édition de ce catalogue parut en 1817, sous le titre de *Hortus Gandavensis, ou tableau général de toutes les plantes exotiques ou indigènes cultivées dans le Jardin botanique de la ville de Gand*. L'habileté de Mussche comme horticulteur, son zèle à introduire des plantes exotiques n'ont pas été sans avoir une influence réelle sur les premiers développements de la floriculture gantoise. Sous le régime hollandais, le jardin de Baudeloo avait été rattaché à l'université et Mussche en avait été nommé jardinier en chef. Pendant sa modeste carrière, Mussche s'était acquis l'estime et l'amitié de tous ceux qui, en Belgique, s'intéressaient aux plantes et à la botanique. Ses relations avec les horticulteurs des Pays-Bas, d'Angleterre, de France et d'Allemagne l'avaient fait connaître très avantageusement à l'étranger. Le grand-duc Auguste de Saxe-Weimar fut au nombre de ses protecteurs les plus bienveillants. La mort de Mussche, arrivée en 1834, fut une véritable perte pour l'horticulture gantoise, dont il avait été l'un des plus ardents promoteurs.

François Crépin.

Messager des sciences et des arts de Belgique, 1835, t. III, p. 484-514 (article de N. Cornélissen).

MUSSELY (*Charles-Liévin*), historien, né à Courtrai, le 16 juillet 1812, décéda dans la même ville, le 29 avril 1878. Après avoir terminé d'une manière brillante, au collège de Courtrai, en 1830, des études complètes d'humanités, Mussely entra, deux ans plus tard, au service de l'administration communale, en qualité d'attaché au bureau de milice : il y remplit successivement divers offices : chef du bureau de milice, en 1836; chef de ce bureau et de celui de l'état civil, en 1849; enfin, secrétaire de la ville, le 31 janvier 1855; il conserva ce dernier emploi jusqu'au 10 décembre 1877, date à laquelle il fut admis à l'éméritat.

Ces diverses fonctions n'empêchèrent point Mussely d'occuper, de 1842 jusqu'à son décès, une charge qu'il remplissait à titre gratuit : celle d'archiviste de la ville. Il s'attacha comme tel à dépouiller et à classer les nombreuses et importantes pièces que possède ce dépôt; il compléta même celui-ci en y ajoutant la copie des documents relatifs à la ville de Courtrai, que l'on conserve aux archives de Bruxelles et de Lille. Le zèle qu'il mit à ce travail lui permit de publier, en 1854, le premier volume de son *Inventaire des archives de la ville de Courtrai* (Courtrai, Mussely-Boudewyn, in-8°); le tome second parut en 1858. L'un et l'autre ne renferment que les documents administratifs; ils devaient être complétés par une série de volumes comprenant les autres pièces du dépôt; Mussely n'a pu réaliser le projet qu'il avait de les livrer aussi à la publicité. Il fut également nommé, en 1877, inspecteur des archives de l'arrondissement. Un trait nous fait connaître l'importance qu'il attachait aux documents du passé : lors de l'incendie qui consuma en partie l'église Saint-Martin, à Courtrai, il sauva, au péril de sa vie, les archives déposées dans une chapelle, que déjà les flammes atteignaient. Cette catastrophe, et surtout les discussions qui surgirent à l'occasion de la restauration de l'édifice, furent pour Mussely l'occasion de publier une *Notice historique sur l'église et la tour de Saint-Martin, à Courtrai* (Courtrai, veuve Mussely-Boudewyn, 1863; in-8°). Il réédita cette brochure, légèrement complétée, en 1865.

Diverses autres occupations absorbèrent encore les loisirs de Mussely : il remplit pendant plus de quarante ans, à dater de 1833, la charge de secrétaire de la Société des beaux-arts de Courtrai et, en cette qualité, il contribua puissamment à la création du musée de peinture de la ville et à l'organisation de diverses expositions de tableaux. Il fut aussi secrétaire de l'académie de dessin, de 1836 jusqu'à son décès et

membre secrétaire de la commission d'arrondissement pour la conservation des œuvres d'art. Enfin, peu avant sa mort, en 1878, l'administration communale lui confia les fonctions de bibliothécaire de la ville et de conservateur de la bibliothèque Goethals-Vercruysse.

La salle échevinale de Courtrai (S. l. ni d.; in-8°), que Mussely publia, en 1876, en collaboration avec Mr Gustave Mussely, n'est pas seulement une description de l'antique prétoire scabinal de Courtrai, c'est encore un exposé des principaux épisodes de l'histoire de la ville, de celle des confréries et des corporations locales. Mussely avait entrepris la publication du *Cartulaire de l'ancienne église collégiale de Notre-Dame, à Courtrai* (Gand, Annoot-Braeckman, 1880; in-4°). La mort l'arrêta alors que 200 pages seulement étaient imprimées; son travail fut repris et achevé par Mr Emile Molitor.

Mussely était décoré de la croix civique de première classe.

Baron Joseph Bethune.

De Potter, *Geschiedenis der stad Kortryk*, t. IV, p. 400.

MUSSELY (*Henri-Amand*), historien, le plus jeune des trois frères de ce nom, né à Courtrai, le 31 mars 1825, mort à Ledeghem, le 29 janvier 1875. Se destinant à la carrière notariale, il quitta, jeune encore, sa ville natale pour faire son stage dans un village des environs, à Ledeghem. Bientôt cependant, il abandonna ce projet et accepta les fonctions de secrétaire communal de cette commune; il exerça plus tard, cumulativement, le même office dans les communes voisines de Dadizeele et de Rolleghem-Capelle.

Fonctionnaire instruit et actif, Henri Mussely collabora au *Moniteur* et au *Bulletin des secrétaires communaux;* il y publia divers articles.

Le gouverneur de la Flandre occidentale ayant, à la suite d'une circulaire ministérielle, recommandé aux administrations communales de la province la création d'un mémorial historique, en tête duquel serait inséré le résumé des annales locales, Mussely se mit à l'œuvre et rédigea un travail assez complet pour que ses supérieurs l'engageassent à le livrer à la publicité. C'est ainsi qu'il fit paraître, en 1868, la *Geschiedenis van Dadizeele* (Courtrai, ve Mussely-Boudewyn; in-8°, avec pl.). L'année suivante, il publia, à la même librairie, une traduction à peu près littérale de ce volume, sous le titre d'*Histoire de Dadizeele, suivie d'une notice biographique sur Jean de Dadizeele.* Aux renseignements, assez peu nombreux du reste, qu'il a pu recueillir au sujet de la seigneurie, du village et du pèlerinage de Dadizeele, l'auteur joint des détails intéressants touchant la foire et le marché de ce bourg, qui, tous deux, datent de 1462; il fait aussi l'historique de la confrérie d'archers, créée en 1463 et encore debout aujourd'hui.

Baron Joseph Bethune.

De Potter, *Geschiedenis van Kortryk*, t. IV, p. 314. — Sevens, *Vlaamsche dichters en prozaschrijvers van Kortryk*, p. 115.

MUSSELY (*Napoléon-Joseph-Victor-Constance*) — désigné d'ordinaire sous le nom de Mussely-Boudewyn —, écrivain pédagogique, naquit à Courtrai, le 4 brumaire an XIV, et mourut dans la même ville, le 8 février 1858. Instituteur en chef à l'école payante de l'Etat à Courtrai, puis, de 1852 à 1857, professeur au collège épiscopal de cette ville, Mussely se distingua de bonne heure par son dévouement à la cause flamande. Animé du désir de donner à sa langue maternelle des règles stables, il prit part, en 1836, au concours institué par le gouvernement pour amener l'unité de l'orthographe dans la littérature néerlandaise. Le travail qu'il présenta ne fut pas, il est vrai, couronné — le prix n'a point été décerné —, mais le mémoire de Mussely fut classé premier et son style fut remarqué par le rapporteur Bormans. La question flamande continua à le préoccuper vivement. Aussi, quand le congrès linguistique, ouvert à Gand le 23 octobre 1841, eut tracé certaines règles à l'orthographe néerlandaise, il devint le propagateur

zèlé de la réforme dans la modeste sphère de ses occupations. Il écrivit une série de petits opuscules classiques, conformes aux prescriptions du congrès, et adopta l'orthographe nouvelle dans les traductions qu'il fit de certains manuels scolaires.

Voici la liste des publications de Mussely : 1. *Doelmatig A. B. E. boek, of eerste spel en leesoeffeningen* (1re édit., 1842; 2de édit., Courtrai, Mussely-Boudewyn, 1845). — 2. *Nederduitsche spraekkunst, eerste deel, woordenkennis; tweede deel, woordvoeging.* La première partie de ce manuel, parue en 1843, fut longtemps en usage dans les écoles et eut, au dire de Mr Fr. de Potter, sept éditions (4e édit., Courtrai, Mussely-Boudewyn, 1850); la seconde partie ne fut, pensons-nous, rééditée qu'une seule fois (Courtrai, Mussely-Boudewyn, 1845 et 1848). L'auteur donna un abrégé de ces opuscules sous le titre de : *Verkorte nederduitsche spraekkunst ten gebruike der lagere scholen;* il eut deux éditions, imprimées sans indication de date. — 3-4. Mussely traduisit l'Histoire Sainte et l'abrégé de ce manuel du père Loriquet, sous les titres suivants : *Gewyde geschiedenis, in de spelling van het taelcongres* (Courtrai, Mussely-Boudewyn); et *Kort begrip der gewyde geschiedenis, uit het fransch van A. M. D. G., ten gebruike der catholyke scholen* (ibid.). — 5-7. Prenant à cœur l'œuvre de l'éducation de l'enfance, Mussely composa encore quelques livres de lecture pour la jeunesse : *De Kindervriend of zedelyke en aengename vertellingen voor kinderen* est une suite d'anecdotes imitées, pour la plupart, de l'allemand; il fut édité en 1845 et eut une troisième édition (Courtrai, Mussely-Boudewyn, 1852). Ses *Stichtelyke en aengename tydkortingen voor jonge lieden, dienstig voor leesboek in de scholen*, eurent six éditions successives, à dater de 1843. *Walter van Heule, raedsheer der kastelny van Kortryk in de* XIIIe *eeuw*, est un roman historique édité en 1853 et réimprimé en 1855; il est accompagné de jolies illustrations par Ed. Dujardin.

Mussely écrivit encore dans divers recueils périodiques, notamment dans : *D'Haene's Keus van dicht- en prozastukken.* Toujours sa langue était pure et son style soutenu.

Baron Joseph Bethune.

De Potter, *Geschiedenis van Kortryk*, t. IV, p. 314. — Idem, *Vlaamsche bibliographie*, p. 477, 584, 596, 619. — Sevens, *Vlaamsche dichters en prozaschrijvers van Kortryk*, p. 77.

MUSSEM (*Jean* **VAN**), rhétoricien flamand, florissait au XVIe siècle. Il habitait à Wormhout, près de Dunkerque. Il avait embrassé la carrière de l'enseignement et publia un traité de rhétorique sous le titre : *Rhetorica, dye edele const van welseghene. Ghenomen wt die oude vermaerdtste Rhetorisienen ende Orateuren, als Cicero, Quintilianus, ende meer andere..., overghestelt wt den Latijne in gemeender vlaemscher spraken.* Anvers, veuve H. Pierre de Middelbourg, 1553; in-8o. Une nouvelle édition a paru à Gouda, chez Jac. Migoen, en 1607.

Émile Van Arenbergh.

Leesmuseum, t. V (Gand, 1858), p. 364-367. — F. Vander Haeghen, *Bibliotheca belgica.*

MUYDEN (*Gabriel* **VANDER**). Voir MUDÉE (*Gabriel*).

MUYKENS (*Bernard - Arnoldzoon*), ou MEUCKENS, en latin *Bernardus Arnoldi*, né aux environs de Bois-le-Duc, dans l'ancien Brabant, en 1538, mort à Leyde en juillet 1612. Il jouissait d'une certaine réputation comme prédicateur quand, en 1583, il quitta l'ordre des Croisiers pour devenir pasteur luthérien à Bruxelles, où il eut Daniel Stang comme collaborateur. On sait qu'en 1585 la capitale belge retomba sous le joug espagnol et que, la capitulation signée à cette occasion ne parlant pas des ministres des cultes dissidents, ceux-ci, pour échapper à une mort certaine, durent, au départ de la garnison des Etats, se glisser dans les rangs des soldats. Muykens quitta Bruxelles de cette façon. Son lieu de culte y avait été cette même chapelle de Saint-Georges de l'ancien palais des princes d'Orange, qui existe encore, et dans laquelle Anne de Saxe, seconde femme du Taciturne,

avait fait clandestinement prêcher, selon Luther, tant qu'elle résida à Bruxelles.

De 1585 à 1593, nous retrouvons Muykens à Aix-la-Chapelle comme pasteur d'une église luthérienne flamande qui s'y était formée. Il quitta cette ville avec une attestation des plus flatteuses pour répondre à un appel du magistrat et des bourgeois de Woerden, en Hollande.

Comme les luthériens étaient alors très clairsemés dans les Provinces-Unies, Muykens fut obligé, faute de collègues, de desservir à tour de rôle leurs communautés de Leyde, de Bodegrave, de Rotterdam et de Gouda. Il se fixa, en 1598, dans cette dernière ville, puis à Haarlem en 1604, puis, un peu plus tard, à Leyde, d'où il continua à aller prêcher régulièrement à Bodegrave. Il paraît qu'il parlait très purement le flamand. J.-C. Schulz Jacobi l'en loue et ajoute que son style était aussi bien exempt de germanismes que de gallicismes. Cet attachement et ce respect pour sa langue maternelle contribuèrent si bien à sa popularité, que lorsque l'église flamande des Anversois réfugiés à Francfort-sur-le-Mein lui adressa un appel, on fit l'impossible pour le retenir en Hollande. Rien de monacal ou de clérical n'était demeuré en lui ; son aspect, ses manières, son langage et ses actes étaient ceux d'un homme du monde. C'est d'autant plus étonnant que dans le milieu où il vivait, on prisait peu ces avantages. Son grand éloignement pour la doctrine de la prédestination calviniste lui valut les sympathies des moins orthodoxes d'entre les réformés. On n'aurait cependant conservé de lui qu'un vague souvenir si, aussitôt après sa mort, sa veuve et ses enfants n'avaient point songé à publier, avec le secours de son ancien ami et collègue, Arnold Glaserus, onze de ses sermons sous le titre de *Passie, ofte het leven ende sterven onses Heeren Jesu Christi, naer de Ordening der Historien, uyt de vier Evangelisten te samen ghetrocken oock der selvigher Passie uytlegging der verrysenis Jesu Christi in 4 sermonen. Ghedaen door den geleerden Bernardum Arnoldi, Minister der Ausborchsche confessie der stadt Leyden. Joan. 5. Ondersoeckt de Schriftuere, want sy geeft getuyghenis van my.* Leyde, Diederik Cornelisz et J. Abramsz, 1613 ; in-8°.

On peut encore lui attribuer la première version flamande des psaumes de David, publiée en 1585 à Francfort-sur-le-Mein par Hans De Bracker et souvent réimprimée depuis sous l'intitulé suivant : *Een Handboexken, inhoudende de heelen Psalter des H. Propheete David. Eensamelyck den Catechismus, met noch veel schoon Hymnen of Lofsanghen, ende gheestelycke Liedekens, in twee deelen byeen gevuecht, ende al tsamen in een fyn welgeschickte ordinantie Liedekenswyse gestelt. Wt des hoogduytschen Bonschen Sanckboeck, in nederlantschen spraken, seer ghetrouwelyck overgeset. Tot dienst ende gheestelycker recreatie aller vromen Christenen, twelck nooit in druck geweest en is.* La seconde partie du volume a un titre à part que nous transcrivons ici malgré sa prolixité : *Dat ander deel der christelyke liederen, lofsanghen, ghebeden ende danckliederen, die Godt den Heere tot lof, prys ende eere ghesongen werden, ordentlyck in alle christelycke ghemeynten. Vergadert wt veel sanckboecken, allen christenen tot dienst ende profyt wt den hooyduytschen in nederduitsche tale ende dicht door B. A.*

En 1843, dans ses *Bydragen*, J.-C. Schultz Jacobi hésitait encore à admettre Muykens comme traducteur des cantiques et des psaumes allemands de cette première version flamande, mais depuis, le doute à cet égard a disparu. On peut aussi ajouter à ce que nous avons dit plus haut de la prétention de notre auteur au purisme littéraire, cette déclaration qu'il fait dans la préface de son psautier et qui, à défaut de toute autre preuve, suffirait pour le faire reconnaître : « J'ai suivi, » dit-il, » de » préférence le dialecte d'Anvers et » celui de Bruges, parce que ces deux » grandes cités commerciales ont popu- » larisé leur façon de parler dans le » reste des Pays-Bas ».

Muykens s'était, paraît-il, marié à Bruxelles. Son premier fils naquit à

Aix-la-Chapelle, un autre à Gouda. Ce dernier fit fortune aux Indes. Leurs descendants à tous deux existent encore.

Charles Rahlenbeek.

J.-C. Schultz Jacobi, *Oud en nieuw* (Rotterdam, 1863), p. 47, 133-134; même ouvrage pour 1864, p. 39 à 108. — J.-C. Schultz Jacobi et Domela Nieuwenhuys, *Bydragen tot de geschiedenis der evang. luth. Kerk in de Nederlanden* (Utrecht, 1841), p. 106-108; même ouvrage, t. IV de 1843, p. 26. — Manné, *Historie der Reformatie*, p. 337. — Ch. Rahlenbeek, *les Protestants de Bruxelles* (Gand, 1877), p. 88-89. — J. Le Long, *Catalogus bibliothecæ selectissimæ*, nº 1239.

MUYNCK (*André* **DE**). Voir DE MUYNCK (*André*).

MUYSEN (*Pierre-Guillaume* **VAN**), avocat, archéologue et numismate, né à Tongres, le 31 octobre 1737, décédé en cette ville, le 20 avril 1788. Il fit faire, avec autant d'intelligence que de succès, des fouilles dans les intéressantes campagnes qui entourent la ville de Tongres. Par les nombreux objets d'antiquité qu'il ramena au jour, il agrandit considérablement les collections, déjà très appréciées, dont il hérita de son père et de ses deux frères. On disait le cabinet Van Muysen digne d'un prince; ce qui en augmentait singulièrement l'intérêt, c'est que la plupart des objets, statuettes, vases, médailles, pierres gravées, etc., provenaient de Tongres ou des environs. Van Muysen avait une connaissance très étendue de l'antiquité. On le cite parmi les collaborateurs de l'*Esprit des journaux*, publication à laquelle il communiqua entre autres, en 1782, un article intitulé : *Avis à MM. les antiquaires avec indication de médailles romaines très rares et de quelques découvertes récemment faites à Tongres*. Après la mort de Van Muysen, sa riche et précieuse collection fut vendue à Amsterdam et dispersée.

Henri Van Neuss.

Becdelièvre, *Biographie liégeoise*. — de Villenfagne, *Histoire de Spa*, t. I, p. 295 et 341. — *Esprit des journaux*, mars 1790, février 1791, décembre 1782. — Heylen, *Mem. de l'Académie de Bruxelles*, p. 419 et 420. — Driesen, *Recherches historiques sur Tongres*, p. 17. — Schuermans, *Bull. des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. X, p. 454. — Ch. Thys, *Bull. de la Société scientifique et littéraire de Tongres*, t. XII, p. 328.

MYERDMAN (*Etienne*). Voir MIERDMAN (*Etienne*).

MYEROP (*Franç.* VAN CUYCK **VAN**). Voir CUYCK VAN MIEROP (*Franc.* VAN).

MYIN (*Henri-Arnold*), peintre, né à Anvers, en 1760, d'une famille où le culte des arts paraît s'être transmis durant plusieurs générations. Un Jacques Myin exerça à Anvers le commerce de tableaux et se fit assez considérer pour être élu doyen de la gilde de Saint-Luc en 1737. Pour en revenir à Henri Myin, il remporta, comme élève de l'Académie des beaux-arts, des succès nombreux et finit par être *primus* en l'année 1783-1784, sur quarante-quatre élèves du cours supérieur d'après nature. S'étant placé sous la direction de Balthasar-Paul Ommeganck dont, à dater d'alors, Myin suivit le genre, Henri-Arnold devint, au mois de mai 1786, le beau-frère de son maître par son union avec Mlle Marie-Jacqueline Ommeganck, artiste comme lui, et dont les œuvres figurèrent, conjointement avec les siennes, aux salons de la Société pour l'encouragement des beaux-arts. Myin fut au nombre des fondateurs de cette association en 1788.

Devenue, sous le régime français, « Ecole spéciale de peinture, sculpture » et architecture », l'Académie d'Anvers, réorganisée le 20 messidor an IV (18 juillet 1796), compta Myin parmi ses professeurs-adjoints pour le dessin d'après l'antique, ce qui n'empêcha point d'ailleurs le nouveau titulaire de persévérer dans la peinture de paysages et d'animaux.

Myin mourut à Anvers le 5 avril 1826, à l'âge de 65 ans et quelques mois. Sa femme lui survécut jusqu'en 1849 et ne se remaria point, contrairement à la supposition de Kramm, lequel semble avoir ignoré que Mme Baesten, née Marie Ommeganck, ne vit le jour qu'en 1784.

Myin eut son heure de succès et vit ses peintures recherchées par les collectionneurs anversois. Balkema en cite

deux faisant partie (en 1844) de la collection Brentano, à Amsterdam.

Henri Hymans.

C.-H. Balkema, *Biographie des peintres flamands et hollandais* (Gand, 1844). — Catalogue du Musée d'Anvers, 3e édit. (1874), article Ommeganck.

MYLBEKE (*Etienne* **VAN**), MIERBEQUE, ou MERBEKE, maître d'école à Gand. On le rencontre pour la première fois en 1553, comme prêtre et auteur d'un petit livre ascétique publié en 1554, sous le titre de *Briefve instruction de la saincte escripture* (Gand, G. van Salenson). Nous avons sous les yeux le texte flamand qui parut l'année suivante : *Curt onderwijs huuter heligher schrifture up tghebedt ons Heeren, de inghelijcke groete, de XII articulen des gheloofs en de X gheboden Gods* (Gand, G. van Salenson, 1555; in-8°, 28 ff.). C'est un petit commentaire, bien fait d'ailleurs, du pater, de la salutation angélique, du credo et des dix commandements de Dieu, et qui prouve que l'auteur avait une connaissance sérieuse de la Bible. Le privilège, en date du 17 octobre 1553 joint à l'opuscule, nous apprend que l'œuvre a été examinée et approuvée.

Van Mylbeke tenait une école à Gand et avait comme élèves « des enfants de « gens honorables ». Cependant, il penchait depuis assez longtemps vers les idées nouvelles, dit Marc van Vaernewyck, lorsque, voyant le succès du culte reformé, il se maria. Corneille et Philippe van Campene (cf. le texte dit de Kempenare) assurent qu'il avait d'abord abjuré son hérésie devant l'inquisiteur Pierre Titelmans, mais qu'étant retombé dans l'erreur, il avait, lui ecclésiastique, épousé sa servante ou sa concubine. Toujours est-il que nous trouvons son nom sur les listes (affichées à Gand le jour des Cendres 1567, 1568 n. st.) des Gantois cités à comparaître devant le duc d'Albe. En vertu de la sentence du conseil du duc (proclamée le 27 novembre 1568 et publiée le même jour à la bretèque de l'hôtel de ville par Jehan Vanden Poele, receveur des confiscations), Van Mylbeke fut banni comme prêtre apostat.

Le 16 mars 1568 (1569 n. st.), Pierre Titelmans, qui avait été chargé par S. Ex. de dresser l'inventaire des livres d'Antoine et de Roger Gheviaert, libraires à Courtrai, marqua dans son relevé, en marge de la *Briefve instruction* (1554), la mention *notandum*. Mais le livre avait déjà été dûment approuvé, et il est probable qu'un nouvel examen n'y fit rien découvrir de suspect, car il ne figure pas dans l'index des livres prohibés.

Une seconde édition du texte flamand parut en 1578, chez la veuve de G. van Salenson (*Typis Gualteri Manilii*), avec titre pareil à l'edition de 1555. Ph. Blommaert, n'ayant vu que l'édition de 1578, crut que l'auteur avait introduit dans ce dernier texte des différences conformes à la doctrine réformée, notamment pour l'*Ave Maria*, la description de l'Eglise, l'explication du premier commandement de Dieu. Nous avons pu constater qu'il n'en est rien. On ne trouve que des modifications de détail : outre les variantes orthographiques, à peine çà et là une nouvelle citation de la Bible et quelques membres de phrases ajoutés ou supprimés. Il est à remarquer seulement qu'on a supprimé la lettre *S* ou le mot *sent* quand ils se trouvaient placés devant des noms de saints dans l'édition de 1555.

Victor Vander Haeghen.

Archives de Gand : 6e swartenboek (reg. M), f° 293. — Corn. et Phil. van Campene, *Dagboek* (éd. de Potter). Cf. le texte dit de Ph. de Kempenare. — Marc van Vaernewyck, *Die beroerlijke tijden*, t. III, p. 272. — F. Vander Haeghen, *Bibl. gantoise*. — Ph. Blommaert, *Ned. schrijvers van Gent*, p. 62. — *Bull. du bibliophile belge*, t. XIX, 1863, p. 102, art. de Ed. Vander Straeten.

MYLE (*Jean* **DE**) ou MYLIUS, fils d'un meunier de Dudlange, province de Luxembourg, naquit dans cette localité pendant la première moitié du XVIe siècle, et mourut à Madrid en 1596. Il y fut enterré dans l'église des Franciscains. Occupé un jour à conduire du grain au moulin de son père, le jeune De Myle vit la voiture d'un prélat distingué qui s'embourbait dans le chemin du village. Il s'offrit généreusement pour tirer le voyageur d'embarras. Ce-

lui-ci, frappé de l'intelligence du jeune homme, voulut le prendre à son service. De Myle accepta, quitta ses parents et suivit son protecteur. On prétend, mais sans preuves bien établies, qu'il étudia à Trèves, puis à Louvain, où il aurait pris le grade soit de docteur en théologie, soit de docteur en droit. Ce qui est certain, c'est que son nom ne figure pas au nombre des docteurs de l'*Alma Mater*. Ensuite, il devint précepteur des enfants du duc d'Albe et suivit notre gouverneur général au moment de son retour en Espagne. Il se rendit à Madrid, où il résida longtemps et où il s'occupa de la traduction des actes et correspondances conçus en langue allemande. Les rémunérations qu'il reçut à cet effet lui permirent de se faire un beau pécule. Par un testament daté de Madrid, le 9 janvier 1595, il disposa d'une somme de 34,000 ducats destinés à la fondation d'un collège à établir à Luxembourg, à Trèves ou à Louvain. Les célèbres banquiers Marc Fugger et ses frères furent chargés de mettre ce testament à exécution. Les exécuteurs testamentaires se prononcèrent en faveur de Louvain. De là de longues discussions et une opposition très vive de la part des autorités luxembourgeoises. Enfin, le collège fut fondé à Louvain en 1619 pour y étudier la philosophie, la théologie et les deux droits. Cette fondation fut consolidée en 1708 par Jean-Jacques Fugger, comte du Saint-Empire. En 1632, une transaction eut lieu entre les Fugger, le magistrat de Louvain et les Etats de Luxembourg. Les droits des parties contractantes donnèrent encore lieu à de nombreuses réclamations, au sujet desquelles le gouvernement des Pays-Bas dut intervenir souvent. Le collège dit de Luxembourg était situé rue du Canal, à Louvain.

Ch. Piot.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*. — Valere André, *Fasti academici*. —Vernulæus, *Academiæ Lovaniensis libri III*. — Butkens, *Trophées de Brabant*, t. IV — Bertholet, *Histoire de Luxembourg*, t. VIII. — Bruck, *Fondations de bourses d'études en faveur de Luxembourgeois*. — Van Even, *Louvain monumental*, p. 304. — Archives de l'Université de Louvain et du Conseil privé aux archives du royaume.

MYLEMAN (*Charles*), écrivain religieux flamand, né vers 1608 à Gand, mort le 12 août 1688. C'était un dominicain qui fit, en 1646, un pèlerinage à Rome. En avril 1647, il se rendit à Sorriano pour y voir l'image du patron de son ordre, saint Dominique, image tombée miraculeusement du ciel. En 1649, il publia à Gand, chez Manilius, une relation de ce miracle, sous le titre : *Cort begryp vande mirakelen, geschiedt door ende aen het Beeldt des H. Patriarchs Dominici vt den Hemel ghebracht door de H. Moeder Gods inde kercke der Predic-Heeren te Sorriano* (Gand, Manilius, 1672). Déjà auparavant, les dominicains Gilles van Swieten et Corn. Janssen-Boy avaient fait paraître un recueil analogue en flamand, d'après des ouvrages italiens (Anvers, J. Cnobbaert, 1633).

Myleman publia un nombre considérable de petits opuscules religieux, la plupart fort peu connus, mais qui eurent une certaine vogue, puisqu'ils furent plusieurs fois réimprimés. Il est fort difficile de faire la bibliographie de ses œuvres : beaucoup ne portent pas son nom, mais simplement ses initiales. Ensuite, comme ce sont la plupart du temps de petites plaquettes fort courtes, il en est qui doivent s'être perdues presque entièrement, de telle sorte que nous en possédons une troisième ou quatrième édition, sans pouvoir mettre la main sur la première.

Voici quelques détails sur ses œuvres : en 1684 parurent ensemble deux petits *tracts* religieux : *Licht en krachtig middel om nooit te sondigen* et *Vermaledyt is den mensch die sondigt* (troisième édition; nous ignorons la date des deux premières ; pour le premier opuscule, 1670, Gand, Manilius, avec changement *lichtende* SEKER *m.*; 1686, Gand, Saetreuver; pour le second opuscule, 1685, Gand, Saetreuver; 1692, Gand, Saetreuver, par erreur intitulé *vierde druk*).

En 1667, parut un *Kort verhael vanden oorsprong des dyssendaesghsche communie*. Myleman ayant remarqué, lors de son voyage en Italie, que la dévotion des quinze mardis en l'honneur de saint

Dominique était fort populaire dans ce pays, l'introduisit à Gand avec succès, d'après ce que l'on nous apprend. Le *Kort verhael* est destiné à nous initier à tous les bienfaits qui resultent de cette dévotion (2e édition en 1672).

En 1671, *Noodighe oeffeningen voor alle Christenen om de eenwighe zaeligheyt te bekomen*, deuxième édition augmentée. (Nous ignorons de quand date la première; troisième édition : 1673, Gand, Manilius).

La même année parut le *Gheestelyck Boecxken in houdende d'Alder-crachtighste over-peynsinghen om patientigh te zyn in Siekten en ander Lyden;* nous revenons ci-après sur cet ouvrage.

En 1672, *Al-ghemeyne verbintenisse van Godt te beminnen boven al;* troisième édition. (Nous ignorons également la date des deux premières; quatrième édition : 1674, Gand, Manilius, mais le titre porte 3de *druk.*)

En 1673, *Aen-leydinghe tot de salighe Vreese Godts.* Gand, Fr. d'Ercle (2e édition : 1681, Gand, Manilius). La même année : *Het Opprecht christen herte ende De Teeckenen Van Eenen Goeden Gheest.* Gand, Manilius.

En 1674, *Principale Punten van het Gheloof.* Gand, Manilius; 2e édition : 1682, Gand, Manilius.

En 1678, *Eenighe Beweegh-Redenen om t'overwinnen den Strydt der Schaemte.* Gand, Manilius; 2e édition : 1690, Gand, Saetreuver.

En 1679, *Acht Crahtige Redenen Waerom den Christen Mensch gheeren sterven ande de Doodt blydelyck omhelsen moet.* Gand, Manilius; 2e édition : 1697, Gand, Saetreuver.

En 1681, *Aendieninghe vande Alder-kraghtigste Middelen tot een Gheestelycke verryssenisse.* Gand, Manilius.

En 1686, *Gheestelyck Boecxken vande Alder-bitterste Passie ons Heeren J. C.* Gand, Saetreuver. C'est la troisième édition et nous ignorons également la date des deux premières. L'*approbatur* est de 1675.

Ce second *Geestelyk Boeksken* renferme, outre les méditations sur la Passion et sur le chemin de la Croix, le premier *Geestelyk Boeksken* de 1671, qui contenait des préceptes pour supporter patiemment la maladie et pour terminer un choix d'oraisons et prières. Il parut de notre œuvre une quatrième édition, que nous ne sommes pas parvenu à retrouver. L'importance de ce livre est d'être le seul ouvrage de Myleman qui ait survécu. Vers 1738, un religieux inconnu le remaniait et l'augmentait considérablement et le republiait chez de Goesin, à Gand, sous le titre *Dryevoudigh devotie-Boecxken met reden genoemt den troost der Bedruckte, seer dienstig voor alle Persoonen, die begeiren een salige doodt te sterven.* 5de druck (*nota dat dezen vijfde druk vermeerdert is door eenen devoten priester met uytnemende schoone gebeden om te bekomen een saelige doodt ende een uytgelesen schoone maniere om stervende menschen by te staen* (*approbatur* de 1738).

Dans le *Drievoudige devotie Boeksken* se retrouvent les sept stations de la croix du *Geestelyk Boeksken*, sous le titre *Eerste mysterie, tweede mysterie*, à la place de *Eerste statie, tweede statie*, avec de nouvelles prières à chaque station. De plus, le premier ouvrage n'a que sept stations : le remaniement en donne dix. Ensuite (p. 53), les méditations pour les malades, sauf que les chapitres II à VIII inclusivement ont été supprimés dans le *Devotie Boeksken*. La troisième partie du *Devotie Boeksken* contient quantité de prières et oraisons jaculatoires nouvelles, des prières, etc.

Le *Devotie Boeksken* a eu de nombreuses éditions pendant le XVIIIe siècle. Il a été réimprimé même après 1830, chez Poelman, à Gand, ce qui prouve le cas que les catholiques ont fait de cette œuvre.

Quétif et Echard (*Script. Prædicat.* II, p. 716) indiquent également parmi les œuvres de Myleman une *Praxis cultus S. Liboris, quem in calculi doloribus invocare solent* (Gand, Manilius, 1674; in-12), en flamand. Nous ne sommes point parvenu à retrouver ce livre, pas plus qu'une biographie de saint Blaise

que les mêmes auteurs (*ibid.*) attribuent à notre dominicain.

Léonard Willems.

Quetif et Echard, *Scriptor. prædicat*, t. II. — Ph. Blommaert, *De nederduitsche schrijvers van Gent*, 1861, p. 277. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise, passim.*

MYLEMAN (*François*), missionnaire. Voir MILEMAN.

MYNHEERE (*Luc*) ou MYNSHEEREN. Voir HEERE (*Luc* DE).

MYRIACA (*Balthasar* DE). Voir MERICA (*Balthasar* DE).

MYRICA (*Henri* DE), augustin. Voir HENRI *de Merica*.

MYRICA (*Henri* DE ou A), ou VANDER HEYDEN, dominicain de Bergues-Saint-Winoc, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il mit en ordre l'ouvrage de Charles Wynckius, licencié en théologie et prieur des Dominicains d'Ypres, au sujet des troubles causés par les passions religieuses au XVIe siècle et intitulé : *Geusianismus Flandriæ Occidentalis*. Myrica a fait quelques additions, notamment au sujet des moines massacrés à Gorcum par les protestants et des pillages commis par les protestants à Audenarde. Le manuscrit autographe de Myrica fait partie de la bibliothèque de l'université de Gand (Ms. 1396); il porte, à plusieurs endroits, la signature de Myrica et fut terminé en 1575. C'est d'une copie, conservée dans la bibliothèque Goethals, à Courtrai que se servit F. Van de Putte pour son édition du *Geusianismus* dans les publications de la Société d'Emulation de Bruges (Bruges, 1841; in-4°).

A. van Renterghem.

F. Vande Putte, *Geusianismus Flandriæ occidentalis, auctore R. P. C. Wynckio* (Bruges, 1841), préface. — *Bulletin du Comité flamand de France*, t. IV (Lille, 1870), p. 363.

MYRICA (*Jean* DE), chartreux. Voir MERICA (*Jean* DE).

MYRICANUS (*Martin*), ou VANDER HEYDEN, écrivain ecclésiastique, vivait au XVIe siècle. Il devint religieux de l'ordre des Frères mineurs et fut provincial en 1580.

Il traduisit un ouvrage du P. Christophe de Cheffontaine, franciscain breton, dont plusieurs livres furent mis à l'index, entre autres une *Deffence de la foy de nos ancestres, contenant quinze chapitres où sont déclarez les stratagèmes et les ruses des hérétiques de nostre temps* (Paris, 1570). En 1575, le P. Christophe publia à Anvers une traduction latine de cet ouvrage, et Martin Vander Heyden le traduisit, en 1576, en flamand, sous le titre : *Verantwoordinghe onzer voorouders religie in deser tyt seer van noode en troostelyc allen waarachtigen christen menschen*. Louvain, J. Maes et P. Fabri, 1576.

Léonard Willems.

Servais Dirks, *Histoire littér. et bibliogr. des Frères mineurs*, p. 120-122.

MYRICANUS (*Servais*), ou VANDER HEYDEN, écrivain ecclésiastique, né à Louvain, mort en 1599. Religieux de l'ordre des Frères mineurs, il fut deux fois supérieur de sa province et publia quelques ouvrages bien oubliés aujourd'hui : 1. *Enchiridion fratrum minorum*. — 2. *Devote meditatien, ghetrocken wt het leven, doot ende verrysenisse Christi, op de seven Getyden*. Anvers, Martin Huyssens, 1592. — 3. *Den Reghel der minderbroeders ende het Testament ons heyligen vader Franciscus, met corte verclaringhe op den Reghel*. 4e druk. Anvers, veuve Joris Wellemse, 1684.

Léonard Willems.

Servais Dirks, *Histoire littér. et bibliogr. des Frères mineurs*, p. 120.

MYRICINIS (*Pierre*). Voir MERICA (*Pierre* A).

MYTENS (*Arnoul*), ou MEYTENS, surnommé Renaldo, peintre, né à Bruxelles en 1541 et mort en 1602. Par une circonstance singulière, on possède sur cet artiste de nombreux détails biographiques, tandis qu'on ne connaît rien de ses œuvres; la cause en est évidemment l'amitié que lui portait l'historien

Van Mander, qui s'est plu à raconter longuement son existence, alors qu'il ne dit presque rien de peintres d'une tout autre valeur. Égaré par les goûts de son époque, Van Mander va jusqu'à dire que Mytens donna aux Italiens une plus grande idée de ses compatriotes, parce qu'il avait adopté plus complètement la manière des premiers. Parler ainsi d'un homme resté pour ainsi dire inconnu et qui vivait du temps de Michel Coxie, au moment où allait apparaître Rubens, c'est pousser un peu loin l'amitié; et cependant les éloges que donne Van Mander à son ami se retrouvent dans les vers placés au bas de son portrait gravé par De Hondt; ces vers sont ainsi conçus :

Haerent parietibus monumenta ingentia queris
Arnolde Italiæ qui recreant animos
Ornas Italiam. Primum te ornaverat illa
Te Belgica laudans. Italia terra colet
Bruxella triomphat.

c'est-à-dire : Des monuments immenses sont attachés aux murailles, Arnoul, qui recréent les âmes en Italie ; tu ornes ce pays qui d'abord te forma. La Belgique te loue, la terre italienne t'honore et Bruxelles triomphe.

De tels éloges semblent incompréhensibles à l'heure qu'il est.

Dès sa jeunesse, à ce que l'on raconte, Mytens étudia le dessin avec persévérance, et, pour mieux savoir reproduire les particularités du corps humain, il alla jusqu'à visiter les lieux où l'on abandonnait les cadavres des suppliciés; un jour, dit-on, ayant appelé à son aide un camarade pour emporter le corps d'un pendu, celui-ci ayant senti ce corps lui glisser sur le dos prit peur et s'enfuit à toutes jambes. Mytens courut à sa poursuite; étant parvenu à le rejoindre, il l'accabla de reproches, et tous deux ramenèrent ces dépouilles enlevées au gibet à Bruxelles, sans se soucier des railleries dont les accablaient les paysans qui se rendaient ce jour-là au marché. Le père de Mytens, après avoir grondé son fils de son escapade, en parla au premier bourgmestre, qui étouffa les suites de cette affaire. Ne croirait-on pas lire dans ces détails un écho des aventures de la jeunesse de Vésale? Mytens fit ensuite le voyage de l'Italie, où il continua à se livrer à l'étude avec ardeur. Il s'y lia avec Antoine Santvort ou Van Santvort, que l'on appelait à Rome Antoine le Verd; il s'y lia aussi avec un autre Bruxellois de l'époque, le peintre Jean Speeckaert. Plus tard, il se rendit à Naples, où il étudia sous un autre Flamand nommé Corneille Pyp, dont il épousa ensuite la veuve; puis, ayant perdu sa compagne, il confia ses enfants à sa belle-mère et retourna dans son pays, où il revit son père qui habitait alors La Haye. De retour en Italie, de nouvelles infortunes l'assaillirent; l'inconduite de la belle-mère du peintre et des enfants du premier lit de sa femme donna lieu à des querelles domestiques qui aboutirent enfin à une séparation. Le peintre s'établit dans un autre domicile et ce fut alors qu'il exécuta plusieurs toiles de grandes dimensions. Puis il partit avec ses enfants pour Abruzza, d'où il se rendit à Aquila et revint ensuite à Rome, où il passa le reste de son existence jusqu'à sa mort. Van Mander nous parle avec quelques détails de ses œuvres, sur lesquelles on ne sait rien aujourd'hui, et qui sont peut-être reléguées dans quelque église de rang inférieur. Ainsi Mytens peignit une *Adoration des Mages* et une *Circoncision*, dont on parle comme étant d'excellentes peintures. A Aquila, il exécuta un *Crucifiement* et à Rome il entreprit un *Couronnement d'épines*, qu'il acheva seulement peu de temps avant sa mort et qui se voyait, du temps de Van Mander, chez le gendre du peintre, Van Someren. On cite encore, comme étant de lui, une *Assomption* peinte pour une église voisine de Naples; *les Quatre Evangélistes*, figures isolées; un *Martyre de sainte Catherine*, exécuté pour l'église Saint-Louis, près du palais du vice-roi; une *Notre-Dame de Bon-Secours*, frappant à coups de bâton le démon qu'elle foule aux pieds; de nombreux portraits, etc. Au musée de Cassel, il existe un tableau attribué à Mytens, mais que le catalogue de cet établisse-

ment dit être du XVIIe siècle. On ne connaît qu'une seule œuvre de Mytens qui soit gravée, c'est une *Madone* due au burin de Raphaël Sadeler. On cite, en Hollande et en Angleterre, d'autres Mytens qui ont exécuté des portraits, et il est probable que ces artistes sont de la famille de notre compatriote, puisque le père de celui-ci habita La Haye. Mais comme nous ne savons rien de positif à cet égard, nous ne dirons rien de ces artistes, dont le père s'appelait Jean et le fils Corneille.

Alphonse Wauters.

Van Mander, édition avec traduction et notes de Henri Hymans, t. II, p. 82. — Immerzeel, etc.

ADDENDUM.

MOMIGNY (*Jérôme-Joseph* **DE**). Voir col. 77-88.

Momigny est mort en 1841, à Paris, chez son fils aîné Isidore-Fénélon de Momigny, ancien lieutenant des gardes du corps du roi, et alors fondé de pouvoirs de la maison de banque Delamarre, Martin, Didier. Il avait epousé, à Lyon, le 5 janvier 1789, Marie-Rose Lafond, fille d'Esprit Lafond, bourgeois de Lyon, par contrat passé par-devant Charles de Masso, sénéchal de Lyon, et MM. Bourdin et Fromental le Jeune, conseillers du roi et notaires à Lyon. Il laissa un autre fils que le précédent, Lysias-Henri de Momigny, né à Lyon en 1793, décédé à Paris, le 5 mars 1876, qui, pendant bien des années, fut organiste très estimé à Angoulême et qui laissa, outre quelques compositions religieuses, messes solennelles, etc., des œuvres charmantes pour piano et chant. Le fils de ce dernier, le commandant Lysias-Joseph de Momigny, ancien chef de bataillon au 3e de ligne, né à Angoulême, le 1er mai 1823, décédé à Paris, le 21 avril 1883, fut un excellent violoncelliste, qui n'a laissé que quelques œuvres. Un petit neveu de Jérôme-Joseph de Momigny, du nom de Georges de Momigny, fut maître de chapelle du comte Henri de Chambord, composa des morceaux religieux et des romances et laissa toutes ses collections musicales au musée de Vire (Calvados), son pays natal. Comme on le voit, indépendamment des nombreux élèves qu'il fit, notre vaillant artiste avait formé, dans le sein même de sa famille, toute une pléiade de musiciens-compositeurs, de même que les frères Tolbecque qui quittèrent, à la fin du siècle passé, leur village d'Hanzinne pour aller s'établir à Paris.

Clément Lyon.

N

NAAST (*Godefroid* **DE**), chevalier, seigneur de Naast et d'Oosterzeele, était fils de Rasse de Winti. Son nom se rencontre pour la première fois dans un acte du 28 juillet 1305, où il s'intitule simplement Godefroid de Naast, chevalier. Plus tard, lorsque, le 21 juin 1308, Nicolas, avoué de Thuin, s'acquitta envers lui des avances faites pour rembourser une dette due aux Lombards de Binche, le seigneur de Naast est mentionné avec son nom d'origine : Godefroid de Winti, seigneur de Naast et d'Oosterzeele. C'est un des rares cas où ce fait se produit, car dans les trente chartes où nous avons constaté son intervention, de 1305 à 1336, il est qualifié le plus fréquemment de sire de Naast ou nommé simplement Godefroid de Naast. Ce chevalier abandonna donc son nom patronymique pour porter celui de la terre qu'il possédait en Hainaut. Sans doute, il voulut marquer par là qu'il rompait publiquement toute relation avec le comté de Flandre et qu'il tenait à rester avant tout un seigneur hennuyer. Il se posait ainsi ouvertement en faveur de la famille des d'Avesnes. Il alla plus loin et prit parti pour la France contre le comte de Flandre ; aussi reçut-il, le 27 octobre 1314, du roi Philippe le Bel, la promesse d'être indemnisé si, par suite d'une guerre contre la Flandre, il perdait les biens qu'il possédait dans ce comté. L'année suivante, Godefroid de Naast dénia l'hommage qu'il devait à Robert, comte de Flandre, pour obéir à Guillaume Ier, comte de Hainaut, et servir avec ce dernier Louis X, roi de France, dans la nouvelle campagne contre les Flamands. Le monarque français s'engagea le 8 juillet 1315 à le dédommager de ses pertes.

Godefroid participa, en 1310, au tournoi de Mons. On doit lui attribuer la construction dans la capitale du Hainaut d'un hôtel ; l'inventaire du mobilier qui le garnissait et qui nous a été conservé atteste son amour pour les arts et pour les lettres. Ses aptitudes et sa haute position à la cour des comtes de Hainaut le firent choisir comme arbitre par Guillaume Ier, le 9 septembre 1321, pour régler un différend avec Gui de Châtillon au sujet du droit de haute justice en la ville d'Avesnes. Godefroid était riche et généreux ; il prêta à diverses reprises des capitaux au comte de Hainaut et à la ville de Mons. Il mourut à son hôtel de Mons la nuit de la Madeleine, 21 juillet 1337. Il portait un écu armorié à trois lions. Son épouse, qui était de la famille de Jauche, continua les traditions fastueuses de Godefroid et se fit, en 1352, confectionner un char luxueux.

Ernest Matthieu.

Les recueils de chartes du Hainaut. — Archives du Nord à Lille. — Dehaisnes, *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut, etc.*

NAAST (*Godefroid* **DE**), fils du précédent, hérita des domaines de son père et de son amour pour la France. Les campagnes de 1339 et 1340 entre ce royaume et Edouard III, roi d'Angleterre, lui fournirent bientôt l'occasion de manifester ses préférences. Il se rendit au camp de Philippe de Valois, et une « montre » de 1339 signale : « Godefroi de Nast, baronnet, un bachelier et sept escuiers ». A une assemblée des Etats tenue à Mons, en avril 1340, tous les seigneurs présents furent d'accord pour décider le comte de Hainaut à envoyer un défi au roi de France; tous les barons de ce comté renvoyèrent à ce monarque « leur hommaige excepté « le sire de Naste. Chelny se party de « eulx et ne veult oncques deffyer le roy « de Franche; de quoy le comte saisy « toutes ses terres de Haynau, ne oncques depuis ne luy volt rendre ». Le 12 mai suivant, Godefroid renvoyait au comte Guillaume son hommage.

Dès lors, il vécut en France où il prit part à plusieurs expéditions militaires. En 1341, il servait dans l'ost du duc de Normandie, en Bretagne; il se signala, en 1341 et 1342, pendant les campagnes entreprises par le roi de France sur les frontières de Flandre et de Hainaut. Godefroid vivait encore en 1355, car l'on possède une quittance qu'il donna le 6 mars de cette année en acquit de rentes que le monarque français lui avait assignées, notamment sur la prévôté de Passavant, en indemnité de la perte de ses domaines du Hainaut.

Ernest Matthieu.

Chroniques de Froissart, édition du baron Kervyn de Lettenhove, t. XVII et table. — Demay, *Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale à Paris*, t. II.

NAERANUS (*Servais*), écrivain réformé. Voir NEER (*Servais* VANDER.)

NAERT (*François-Jean*), mathématicien, né à Gand (paroisse de Saint-Nicolas), le 25 novembre 1698. Nous ne possédons aucun renseignement biographique sur ce personnage, qui est l'auteur d'un résumé d'arithmétique publié par l'imprimeur veuve d'Emmanuel Le Maire, et annoncé dans la *Gazette van Ghendt*, du 29 décembre 1757, sous le titre suivant : *Kort begryp der Arithmetica noyt voor dezen gedrukt inhoudende alle de Specien in't geheel... ofte practyke den Hollantschen, Rysselschen, Banco, Franschen, Spaenschen ende Engelschen Wissel, etc.; alles soo verstaendelyk ende bevattelyk vooren gestelt, dat men deze konst sonder mondelyk onderwys by zig selven kan leeren.*

Nous n'avons pu rencontrer d'exemplaire de cet abrégé autodidactique. En 1762, parut un ouvrage plus étendu sur la même matière, dans lequel F. Naert s'occupe d'une manière complète de toutes les questions qui peuvent se présenter dans la pratique, en laissant de côté les parties purement théoriques et spéculatives; il est intitulé : *De klaere ende gemakkelyke Arithmetica ofte Cyferkonst verthoont sonder duysternisse ende moyelykheit...* Gand, veuve Mich. de Goesin, 1762; in-8°.

Ce traité d'arithmétique pratique est rédigé avec beaucoup d'ordre et de clarté; les procédés de calcul y sont exposés, dans tous leurs détails, avec des exemples à l'appui; signalons une méthode assez curieuse pour la multiplication et la division des fractions ordinaires. Le livre comprend aussi des applications de la règle de trois directe et inverse, de la tare, de l'escompte, des profits et pertes, des intérêts, des rentes ou des obligations, du change, de société, des mélanges, enfin de la règle conjointe. Il fut réimprimé en 1772 et en 1800. Cette dernière édition présente quelques variantes dans la terminologie; c'est ainsi que le mot *absolut* est remplacé par *volkome* ou *teenemael*; *formeren* par *stellen*; *fortifications* par *versterkingen*; *reguleren* par *bestieren*; *navigatie* par *schipvaert*; *in hun regard* par *'t hunnen opzigt*; *ter contrarie* par *integendeel*, etc. L'orthographe a été modernisée et quelques phrases ont été changées; c'est ainsi que cette phrase de la préface des éditions de 1762 et 1772 : *de Arithmetica is dusdanig dat zy zelfs van God niet kan veranderd wor-*

den, devient, dans le texte de 1800 : *de Arithmetica is dusdanig dat zy zelfs van wie het zy niet kan veranderd worden.*

Les diverses réimpressions du livre de Naert, que l'on trouve annoncé tous les ans, depuis 1772, dans le *Wegwyzer* de Gand, attestent qu'il était classique et qu'il devait jouir, à la fin du siècle dernier, d'une grande vogue pour l'enseignement de l'arithmétique.

Ch. Bergmans.

F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, *passim*.

NAEVIUS (*Jean*), écrivain ecclésiastique. Voir NEEFFS (*Jean*).

NAGELMACKER (*Laurent*), prédicateur, écrivain ecclésiastique, né à Bergheyk (ancien Brabant) en 1544, mort à Malines en 1602. Il débuta comme professeur de philosophie au collège du Porc, à Louvain, puis fut chargé d'enseigner la théologie aux jeunes religieux de l'abbaye Saint-Bernard, sur l'Escaut. En 1571, il entra au chapitre de l'église Saint-Rombaut, à Malines, et y remplit successivement les fonctions de chanoine, de pléban, d'archidiacre et de pénitencier. Nagelmacker s'était acquis une grande réputation comme prédicateur. Il a laissé un ouvrage intitulé : *De Jubilæo, sive Indulgentia et plena remissione dialogus*; l'auteur s'y élève avec véhémence contre les hérétiques, détracteurs des indulgences, et donne une description détaillée du jubilé célébré à Malines en 1452.

A. Beeckman.

Paquot, *Mémoires*, t. I, p. 201. — Piron, *Levensbeschryving*, p. 271. — Foppens, *Biblioth. belgica*, t. II, p. 811.

NAICH (*Hubert*), compositeur de musique, florissait à Rome au commencement du XVIe siècle. Suivant Fétis et Eitner, il paraît devoir être considéré comme l'un de ces nombreux musiciens néerlandais qui se fixèrent à cette époque en Italie. Toutefois, Vander Straeten a fait justement observer qu'aucun document n'établit avec certitude la nationalité de Naich, dont le prénom même n'est pas sûr, puisqu'il est appelé parfois Robert, sans qu'il soit probable qu'il s'agisse d'un personnage différent. Naich est qualifié de membre « della Accademia degli Amici » dans son recueil de madrigaux, intitulé : *Exercitium seraphicum. Madrigali a quattro & a cinque voci, tutte cose nove, & non piu viste in stampa di persona.* Rome, Ant. Blado, s. d.; in-4o obl., 5 parties. Un exemplaire complet de cette œuvre rarissime se trouve à la bibliothèque impériale de Vienne. On en cite également une édition vénitienne.

L'*Exercitium seraphicum* contient les trente pièces suivantes : 1. *Le rose insieme i gigli*; — 2. *Scorgo mentre madonna*; — 3. *Rara belta*; — 4. *Da bei vostri occhi*; — 5. *Madonna di voi vede*; — 6. *Deh per che non poss' io*; — 7. *Spargi fiamma ardor*; — 8. *S'amor altrove i bei*; — 9. *Mentre vostre vaghezze*; — 10. *Ben veggio che*; — 11. *Canzona mia quando*; — 12. *Leggiadra donna*; — 13. *S'amor non è che*; — 14. *Basciami vita mea*; — 15. *Per folti boschi*; — 16. *Quando mi torna a mente*; — 17. *Te tu candida lyce*; — 18. *Vezzosi fiori e vaghi*; — 19. *Madonna io son un medico*; — 20. *Sperai volgendo*; — 21. *Dolce pensier che*; — 22. *Dolce ire, dolce sdegni*; — 23. *I soventi martiri*; — 24. *L'alta gloria d'amor*; — 25. *Mirate altrove, vita mia*; — 26. *Gentil almo paese*; — 27. *Poscia del tempo*; — 28. *Voi de la somma etern' alma*; — 29. *Ove la fronte*; — 30. *Sospir ardenti*. Les nos 1-12, 14-16, 18-19 et 29 sont écrits pour quatre voix; les autres pour cinq voix, sauf le dernier madrigal, qui est à six voix.

Hubert Naich paraît avoir joui de son temps d'une certaine célébrité, car des pièces de sa composition figurent dans plusieurs recueils allemands, français et italiens de son temps. On en trouvera l'indication précise dans les bibliographies de Rob. Eitner et d'Em. Vogel. Nous nous bornerons à mentionner celles de ses œuvres qui ne figurent pas dans l'*Exercitium seraphicum* :

Madrigaux à quatre voix : 31. *Spargi Terebro* (dans *Il quinto libro di madrigali*

de Jacq. Arcadelt. Venise, 1544; réimprimé en 1550); — 32. *S'il sogno e si soave* (dans *Il terzo libro de madrigali* de Phil. Verdelot. Venise, 1537); — 33. *Benche la donna mia;* — 34. *Qual fia'l dolor;* — 35. *Che giova saettar;* — 36. *Cesarea gentil;* — 37. *Tant' e l'ardor;* — 38. *Che dolce piu;* — 39. *Per dio tu sei cortese;* — 40. *Canti di voi le lode;* — 41. *Proverbio ama chi t'ama;* — 42. *Il capo d'Hydra;* — 43. *La dove il sol* (les nos 33-43 figurent dans les diverses éditions d'*Il primo libro d'i madrigali de diversi eccellentissimi autori... quatuor vocum.* Venise, 1542, 1543, 1546, 1548, 1550, 1552, 1557, 1560, 1564 et 1567). — Madrigaux à cinq voix : 44. *Talhor se dico io,* — et 45. *Amor donna gentile* (dans *Il primo libro di madrigali de diversi eccellentissimi autori a cinque voci.* Venise, 1542).

Deux motets de Naich, à quatre voix : *Ave regina cœlorum* et *Cantantibus organis*, sont imprimés dans le 3e livre des *Motetti del Fiore* (Lyon, Jacq. Moderne, 1539). Enfin, *le Rossignol musical des chansons de divers et excellens autheurs de nostre temps* (Anvers, P. Phalèse, 1597) contient deux chansons françaises de notre musicien : *De moins que rien* et *De plus qu'assez*, à six voix.

De nos jours, la *Gesellschaft für Musikforschung* a réimprimé son madrigal : *Rara beltà divina* (t. III, no 87).

Paul Bergmans.

F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e éd., t. VI (Paris, 1864), p. 277. — R. Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke des* XVI. *und* XVII. *Jahrhunderts* (Berlin, 1877), p. 746-747. — *Allgemeine deutsche Biographie*, t. XXIII (Leipzig, 1886), p. 243 (notice de Rob. Eitner). — Edm. Vander Straeten, *la Musique aux Pays-Bas*, t. VI (Bruxelles, 1882), p. 481-482. — Em. Vogel, *Bibliothek der gedruckten weltlichen Vocalmusik Italiens* (Berlin, 1892), t. II, p. 1.

NALINNE (*Jean-Nicolas*), homme de guerre, né à Charleroi, le 6 septembre 1807, mort à Lierre, le 8 mars 1847. Après avoir courageusement lutté contre la garnison hollandaise de sa ville natale, parmi les volontaires, il se distingua à Bruxelles pendant les journées de septembre, et, dès le 22 octobre 1830, il fut admis comme sous-lieutenant d'infanterie dans l'armée régulière. Promu capitaine en 1837, Nalinne obtint, en 1840, l'autorisation de participer aux opérations de l'armée française en Algérie. Les 27 et 29 avril de cette année, il fut constamment en tête des premiers voltigeurs qui chargeaient la cavalerie arabe. Au combat des Oliviers — le 20 mai — il demeura aux derniers rangs de l'arrière-garde, assurant le transport des blessés; il fut alors atteint d'une balle. Aussi sa belle attitude lui valut-elle, dès le 21 juin 1840, la croix de la Légion d'honneur. Le *brave capitaine belge*, ainsi que le qualifiait le colonel Bedeau, était déjà porteur de la Croix de fer depuis 1835, et avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold, le 14 décembre 1837, comme récompense de sa belle conduite aux affaires de Kermpt et de Houthalen, pendant la campagne du mois d'août 1831.

Général Frédéric Bernaert.

Matricule des officiers. — Annuaire militaire. — Les journaux de 1840. — Veldekens, *le Livre d'or*.

NAMUR (*Antoine*), archéologue et numismate, docteur en philosophie, né le 12 mars 1812 à Luxembourg, y décédé le 31 mars 1869.

Ayant terminé, en 1829, ses humanités d'une manière brillante à l'athénée de sa ville natale, Ant. Namur suivit les cours dits académiques attachés à cet établissement, renommé par la force de l'enseignement qui s'y donnait. Par suite de la révolution de 1830, le jeune Namur dut se rendre à l'Université de Bonn, dont il suivit les cours de philosophie pendant un semestre. Il n'avait que 21 ans lorsque le gouvernement luxembourgeois jeta les yeux sur lui pour lui confier la classe de sixième à l'athénée. Trois ans plus tard, il fut chargé d'enseigner, dans la même classe, les langues grecque, latine et française, en même temps qu'en rhétorique, les premiers éléments de la langue hébraïque. En 1837, il fut nommé régent de classe. Plus tard, il fut chargé des cours de latin et de grec en cinquième et des leçons de français à l'école industrielle,

qui venait d'être annexée à l'athénée. Namur avait exercé activement les fonctions de professeur pendant plus de trente-cinq ans, lorsqu'en 1868, il dut se retirer de l'enseignement pour motif de santé.

Après le décès de son beau-père, le docteur Clasen, arrivé le 4 septembre 1848, Namur fut nommé son successeur en qualité de bibliothécaire de la ville de Luxembourg. C'est en cette qualité qu'en juillet 1855, il publia un nouveau *Catalogue de la Bibliothèque* (in-8°, 836 pages). Cette œuvre contient une notice intéressante : *a.* sur la bibliothèque originaire de la ville de Luxembourg; *b.* sur la bibliothèque spéciale de l'athénée (1837 à 1850); *c.* sur la nouvelle bibliothèque dite de l'Athénée, ou les deux collections réunies (1849 à 1855); *d.* sur celle de la Société archéologique en particulier, société fondée en 1845.

Cette société, à la fondation de laquelle Namur contribua pour une grande part, a pour but de préserver des ravages du temps les monuments et les actes concernant l'histoire du pays. Elle fut constituée, par arrêté royal du 23 septembre 1845, en association nationale *pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans l'ancien pays de Luxembourg*. Namur fut nommé conservateur-secrétaire de cette société, le 25 septembre 1845. Ce mandat lui fut continué pendant vingt-trois ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Il déploya dans ces fonctions un zèle, un dévouement et un talent tels qu'on peut dire qu'il fut l'âme de la société naissante. Pour s'en convaincre, dit le dr Neyen, on n'a qu'à rappeler, outre ses travaux personnels, les volumineux comptes rendus placés en tête des vingt-trois premiers volumes des publications annuelles de la société, rédigés par Namur (1845-1868), sans parler de l'ordre parfait qu'il sut établir et conserver dans le classement des importantes et considérables collections d'antiquités, de monnaies et de médailles, mais surtout de livres et de documents manuscrits originaux, qui ont successivement afflué vers ce centre de patriotique dévouement national, et ont fini par remplir plusieurs vastes salles.

On trouve dans cette collection les notices et les dissertations suivantes, écrites de la main de Namur : 1. *Inscriptions votives et statuettes trouvées à Gérimont, près de Gérouville*, 1850; in-4°, 8 p. — 2. *Tombes belges ou gallo-romaines chrétiennes du* IVe *siècle, découvertes en* 1849 *sur la hauteur septentrionale de Steinfort*, 1849; in-4°, 14 p. — 3. *Tombes gallo-franques de Wecker, découvertes en* 1848, 1850; in-4°, 5 p. — 4. *Le camp romain de Dalheim. Fouilles exécutées en* 1851 *par l'administration générale des travaux publics du Grand-Duché de Luxembourg*, 1851; in-4°, 68 p. — 5. *Notice sur les tombes gallo-franques du Grand-Duché*, 1852; in-4°, 36 p. — 6. *Inscription votive au Dieu Silvano Sinquati*, 1852; in-4°, 3 p. — 7. *Notice sur un véritable lacrymatoire découvert en* 1852 *dans le Grand-Duché de Luxembourg*, 1852; in-4°, 4 p. — 8. *Mélanges numismatiques*, 1852; in-4°, 27 p. — 9. *Une sépulture druidique du commencement de l'ère gallo-romaine, découverte entre Hellange et Souftgen*, 1853; in-4°, 22 p. — 10. *Le camp romain de Dalheim, deuxième rapport*, 1853; in-4°, 42 p. — 11. *Substructions romaines à Nagem*, 1853; in-4°, 1 p. — 12. *Copie gauloise d'un statère de Macédoine*, 1853; in-4°, 1 p. — 13. *Monnaie inédite de l'empereur Victorin*, 1853; in-4°, 1 p. — 14. *Deux monnaies luxembourgeoises*, 1853; in-4°, 1 p. — 15. *Inscription au Dieu Silvano Sinquati*, 1853; in-4°, 1 p. — 16. *Notice sur une collection d'antiquités de Rheinzabern*, 1854; in-4°, 18 p. (*N. B.* Ce travail n'a été que la conséquence d'une adroite mystification). — 17. *Notice nécrologique sur le docteur Clasen, membre de la Société archéologique*, 1855; in-4°, 2 p. — 18. *Notice nécrologique sur le baron Emmanuel d'Huart, de Betange*, 1855; in-4°, 5 p. — 19. *Notice sur Pierre Klein, membre de la Société archéologique*, 1855; in-4°, 2 p. — 20. *Notice sur un trésor numismatique découvert à Ettelbruck en* 1856; in-4°, 10 p. — 21. *No-*

tice nécrologique sur Henri Reichling, de Dippach, membre de la société, 1857; in-4°, 2 p. — 22. *Nouvelles découvertes archéologiques des époques gallo-romaine et gallo-franque, faites dans le Grand-Duché pendant l'année* 1859, 1860; in-4°, 8 p. — 23. *Deuxième notice sur les sépultures gallo-franques du Grand-Duché en* 1858, 1861; in-4°, 19 p. — 24. *Notice nécrologique sur l'ingénieur F.-J.-C.-M. Wirz, membre de la société*, 1862; in-4°, 3 p. — 25. *Sépultures gallo-franques à Lorentsweiler*, 1862; in-4°, 3 p. — 26. *Notice sur le professeur Fresez, membre de la société*, 1866; in-4°, 6 p.

Par décision du 17 avril 1855, l'université de Bonn décerna au professeur Namur les honneurs du doctorat en philosophie. Suivant l'usage établi, l'impétrant avait adressé à l'université une dissertation intitulée: *De Lacrymatoriis, sive de lagenulis lacrymarum propinquorum colligendis apud Romanos aptatis. Dissertatio historico-archeologica. Scripsit A. Namur.* Luxembourg, V. Bück, 1855; in-8°, 19 p. Cette thèse, aussi remarquable par la beauté du style latin que par la profondeur des connaissances, a eu, dans la république des lettres, un grand retentissement.

Voici la liste des écrits du docteur Namur, insérés dans d'autres recueils :

I. Bulletin du Bibliophile belge. — 1. La *Chronographia sacra* de Sanderus (t. XII). — 2. *Notices bibliographiques relatives à des manuscrits ou incunables conservés dans les bibliothèques publiques ou privées de Luxembourg* (t. XV, XVI et XVII). — 3. *Jean Rothe, chroniqueur et poète du* XVe *siècle. Est-il originaire de Luxembourg ou de Creuzbourg, Grand-Duché de Saxe-Weimar?* (t. XV). — 4. *Livre d'heures de la fin du* XVe *siècle* (t. XVII). — 5. *Catalogue descriptif et explicatif des éditions incunables de l'athénée grand-ducal de Luxembourg* (t. XIX, XX et XXI).

II. Revue de numismatique belge. — 1. *Notice sur un dépôt de monnaies du* IVe *siècle, découvert près de Bitbourg* (Beda-Vicus), *cercle de Bitbourg, régence de Trèves*, 1859 (t. III, 3e série). — 2. *Destruction d'Eptiacum de la carte de Puttinger* (aujourd'hui ITZG dans le Grand-Duché de Luxembourg) *vers l'an* 262 *de l'ère chrétienne, prouvée par la numismatique* (t. IV, 3e série). — 3. *Trésor numismatique de la fin du* XIVe *siècle et du commencement du* XVe, *découvert à Echternach*, en 1856 (t. VI, 2e série). — 4. *Notice sur un denier inédit d'argent de Tetricus I* (t. VI, 2e série). — 5. *Trois tiers de sou d'or semi-romains, ou imitations barbares franques du type byzantin* (ibid.). — 6. *Découverte de monnaies du* XIVe *et du* XVe *siècle, faite dans le déblai de la route de Reichlange, à Everlange, Grand-Duché de Luxembourg*, 1864 (ibid.).

III. Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. — 1. *Notice sur la famille Harbonnier et la seigneurie de Cobreville*, 1852 (t. IX, p. 164-193). — 2. *Notice sur le frère Abraham* (Gilson) *de l'abbaye d'Orval et les tableaux qui lui sont attribués*, 1859; 39 p. Même ouvrage, 2e édition, augmentée et ornée de deux portraits. Luxembourg, V. Bück, 1860; in-12, 64 p. — 3. *La Basilique de Saint-Willibrord, à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg* (t. XXII, 2e série, t. II).

IV. Bulletins de l'Académie royale de Belgique. — *Sur un manuscrit de Plinii Historia naturalis, de la fin du* XIe *siècle, conservé à la bibliothèque de l'Athénée de Luxembourg*, in-12, 32 p. (t. IV, 2e série, n° 4).

Aux travaux qui précèdent, il convient d'ajouter les suivants, également sortis de la plume du dr A. Namur.

1. *Bourses d'études fondées près de l'ancien collège des Jésuites à Luxembourg*. Luxembourg, Schmit; in-4°, 29 p., en tête du *programme de l'Athénée de Luxembourg*, année 1846-1847.

2. *Notice biographique sur feu l'abbé Maeysz, membre de la Société archéologique de Luxembourg*. Luxembourg, Heintz, 1866; in-12.

3. *Notice biographique sur feu l'abbé J.-B. Reichling, curé de Schieren*, 1866; in-8°, 15 p., en tête de l'*Histoire de l'abbaye de Clairefontaine* par cet abbé.

4. Plusieurs articles intéressants sur

les antiquités celtiques du pays de Luxembourg, insérés dans le journal l'*Union* de Luxembourg, que Namur se proposait de réunir sous le titre : *Le Luxembourg préhistorique*. La mort l'en a empêché.

5. La veille de son décès, il terminait une notice sur le professeur Moris, son collègue à l'athénée. Cette notice a paru quelques jours après, par les soins du fils de l'auteur, dans l'*Union*.

A ce moment, Namur venait également d'envoyer à l'imprimerie un nouveau mémoire très intéressant et dont un cahier de 34 pages in-8° a paru sous le titre : *Renseignements sur les arts et sur l'industrie du pays de Luxembourg à l'époque gallo-romaine, réunis et communiqués par le dr A. Namur*. Ce mémoire devait avoir une continuation, laquelle a été publiée quelques mois plus tard, allant, pour la pagination, de la page 35 à 44.

F.-D. Doyen.

Programmes d'études de l'Athénée de Luxembourg. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, t. XXIV. — *Bulletin du Bibliophile belge*, année 1869. — A. Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, t. III (*supplement*), p. 323-330.

NAMUR (*Ermesinde* **DE**). Voir ERMESINDE DE NAMUR.

NAMUR (*Frédéric* **DE**), évêque de Liége. Voir FRÉDÉRIC DE NAMUR.

NAMUR (*Jean* **DE**), le Vieux. Voir DE SAIVE (*Jean-Baptiste*).

NAMUR (*Jean* **DE**), le Jeune. Voir DE SAIVE (*Jean*).

NAMUR (*Jean-Pie*), bibliographe, docteur en philosophie et lettres, né à Luxembourg, le 27 septembre 1804, décédé à Bruxelles, le 23 avril 1867.

Après avoir terminé avec succès ses humanités à l'athénée de Luxembourg, où il compta tous les ans parmi les lauréats, Namur se rendit au collège philosophique de Louvain, dont il fréquenta les cours depuis le mois d'octobre 1825 jusqu'à la fin de l'année scolaire 1828, époque de la suppression de ce collège ; puis ceux de la faculté de philosophie et lettres à l'université de la même ville, où il prit le grade de docteur. Il fut employé comme auxiliaire à la bibliothèque de cet établissement pendant l'année 1826-1827, comme sous-bibliothécaire du 19 mars 1828 à 1830 et comme bibliothécaire par intérim de 1830 à 1835, époque de la suppression de l'université. De Louvain Namur passa à Liége, où il fut bibliothécaire en second de l'université de cette ville du 18 janvier 1836 à 1838 Il fut ensuite nommé conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale de Bruxelles le 10 juillet 1838, poste qu'il occupa jusqu'à sa mise en disponibilité le 31 décembre 1860.

Comme son frère Antoine, dont l'article précède, J.-Pie Namur était membre de plusieurs sociétés savantes.

Il est auteur de sept ouvrages bibliographiques qui lui ont valu une certaine réputation dans cette branche de connaissances humaines. En voici les titres : 1. *Manuel du bibliothécaire, accompagné de notes critiques, historiques et littéraires*. Bruxelles, J.-B. Tircher, 1834; in-8°, IV-368 p. — 2. *Bibliographie paléographico-diplomatico-bibliologique générale, ou répertoire systématique, indiquant : 1° tous les ouvrages relatifs à la paléographie, à la diplomatique, à l'histoire de l'imprimerie et de la librairie, à la bibliographie, aux biobliographies et à l'histoire des bibliothèques; 2° la notice des recueils périodiques, littéraires et critiques des différents pays. Suivi d'un répertoire alphabétique général*. Liége, P.-J. Collardin, 1838; 2 vol. in-8°, XXVII-227 et VI-306 p. — 3. *Bibliographie académique belge, ou répertoire systématique et analytique des mémoires, extraits de mémoires, dissertations, observations, essais et mémoires des prix publiés jusqu'à ce jour par l'ancienne et la nouvelle Académie de Bruxelles. Précédée d'un précis historique de l'Académie et suivie d'un répertoire alphabétique général des noms d'auteurs*. Liége, P.-J. Collardin, 1838; in-8°, XXV-80 p. — 4. *Histoire et bibliographie analytique de l'Académie royale des sciences, des lettres et des*

beaux-arts de Belgique. Deuxième édition considérablement augmentée. Bruxelles, impr. F. Parent, 1852; in-8°, VIII-164 p. — 5. *Bibliographie des ouvrages publiés sous le nom* d'Ana, *accompagnée de notes critiques, historiques et littéraires.* Bruxelles, Delevingne et Callewaert, 1839; in-8°, XVI-64 p. Sur cet ouvrage, voir SYLVAIN VAN DE WEYER, *Lettre d'un vieux bibliophile belge à M. P. Namur...* Londres, 1840; in-12. *Complément de l'ouvrage de M. P. Namur sur les* Ana. *Observations sur quelques ana par l'éditeur*, 1840; 107 p. Opuscule reproduit dans le *Choix d'opuscules philosophiques, historiques et littéraires* (de Sylvain van de Weyer), *précédés d'un avant-propos par l'éditeur*, 1863-1875, *quatrième série.* Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1876. — 6. *Projet d'un nouveau système bibliographique des connaissances humaines.* Bruxelles, impr. De Mortier frères; in-8°, XII-72 p., 1 p. non chiffrée. — 7. *Histoire des bibliothèques de la Belgique.* Bruxelles, Muquardt, 1840-1842; 3 vol. in-8°, XI-320, XI-282 p., portr. et VIII 206 p. I. *Histoire des bibliothèques publiques de Bruxelles.* Bruxelles, impr. Parent, 1840. — II. *Histoire de la bibliothèque publique de Louvain.* Bruxelles, Muquardt, 1841. — III. *Histoire de la bibliothèque publique de Liége.* Ibid., 1842. (Cet ouvrage a été complété par Em. Nève : *Appendice au tome II de l'Histoire des bibliothèques publiques de la Belgique*, de P. Namur. *Bibliothèque de Louvain*, 1836-1849. (Extrait du tome VIII du *Bulletin du Bibliophile belge*). Bruxelles, Héberlé, 1851; in 8°, 23 p.) — 8. *Bibliothèques publiques du Brésil*, dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, 1re série, t. I, p. 210. — 9. *Bibliothèques universitaires.* Ibid., t. V, p. 113.

F. D Doyen.

Programme des prix à l'Athénée de Luxembourg. — Liber memorialis de l'Université de Liége. — Annuaire de la Bibliothèque royale de Bruxelles. — Publications de la Société archéologique de Luxembourg, t. XVII, p. 164-165. — *Bibliographie nationale belge.* — A. Neyen, *Biogr. luxembourgeoise*, t. III (*supplément*), p. 330-331.

***NANNINCK** (*Pierre*), plus connu sous le nom de NANNIUS, célèbre philologue, né à Alkmaar en 1500, mort à Louvain, le 21 juillet 1557. Il commença ses études dans sa ville natale, puis les interrompit pour exercer pendant quelque temps la profession d'écrivain ou de clerc de procureur (Paquot). Il vint étudier ensuite la philosophie et les lettres à l'université de Louvain et retourna, après avoir pris ses grades, à Alkmaar, où il fut placé à la tête du collège. Il était encore recteur en 1534, quand son compatriote Garbrandus Sutor mit sous son patronage quelques essais poétiques : *D. Garbrandi Sutoris Alcmariani Joannitæ Edyllia.* Louvain, R. Rescius, 1534.

Dès 1522, Nannius s'était fait connaître du public par une comédie intitulée *Vinetus.* Celle-ci, bien qu'elle soit signalée par Maittaire et par P. Lacroix, paraît aujourd'hui introuvable : c'est le seul des multiples écrits de Nannius que nous n'ayons pas eu entre les mains : *Comœdia quæ inscribitur Vinetus. Antverpiæ, Simon Cocus & Gerardus Nicolaus, cives celeberrimi oppidi Antverpiensis commorantes in vico vulgariter nuncupato die Bocxsteghe juxta monasterium Divi Augustini, excudebant anno humanæ salutis millesimo quingentesimo vigesimo secundo, vigesima prima mensis Julii.* In-4°.

En 1535, nous retrouvons Nannius à Louvain, en qualité de précepteur de belles-lettres au collège Saint-Jérôme *ad Leidam*, à l'entrée du quai de Leiden. Depuis lors, il ne cessa de publier et ses ouvrages établirent si bien sa réputation scientifique qu'en 1539, à la mort de Goclenius, les suffrages de tous le portèrent à la chaire de latin au collège des Trois-Langues. Il en prit possession le 1er février par un discours sur l'art poétique d'Horace. Horace fut toujours un de ses auteurs de prédilection. Nous savons que, par la suite, il en expliqua fréquemment divers ouvrages à ses auditeurs. Cicéron, Virgile, Tite-Live et Lucrèce firent également l'objet de son cours. Ses leçons passèrent en grande partie dans ses livres; à en juger d'après ceux-ci, elles devaient être excellentes. Certes, Nannius ne fut pas

indigne de succéder à un latiniste aussi éminent que Goclenius, et l'on peut dire que, pendant les dix-huit années qu'il lui fut donné d'enseigner, il illustra le collège de Busleiden.

Nannius était prêtre et son ami Granvelle, le fameux évêque d'Arras, le fit même chanoine de sa cathédrale. Il fut enlevé par la fièvre le 21 juillet 1557. Sa mort provoqua les regrets les plus vifs : on en trouvera des témoignages caractéristiques dans les notices étendues que Paquot et Félix Nève lui ont consacrées.

Son successeur fut Cornelius Valerius qui prononça son éloge funèbre. Ce discours ne nous a malheureusement pas été conservé. Nul doute que sa perte ne nous prive d'intéressants détails sur la vie et les travaux de Nannius : à leur défaut, c'est dans les écrits mêmes de l'infatigable humaniste que nous devrons les chercher. Valère André et après lui Félix Nève, présentant de ses publications un tableau sommaire, les ont réparties en quatre groupes; nous reprendrons cette division :

A. Travaux de philologie :

1. *Petri Nannii Alcmariani in collegio Buslidiano apud Louanienses Latini professoris* Συμμίκτων, *sive Miscellaneorum decas una.* Louvain, Serv. Sassenus, 1548; pet. in-8°, 8 ff. et 324 p. (bibl. Gand). Reproduit dans le *Thesaurus criticus* de Gruterus. Plusieurs des livres dont se compose cet ouvrage, qui établit à jamais la renommée de son auteur, sont des plus curieux. Les deux premiers sont consacrés à Térence, dont Nannius regrette de n'avoir pu se procurer aucun manuscrit : ils apportent au texte de nombreuses corrections et discutent les leçons reçues par A. Barlandus, Erasme et R. Agricola.

Les trois livres suivants renferment les études de Nannius sur Horace. S'étant rendu à Gand pour solliciter la protection de l'empereur au sujet d'une affaire où son frère était gravement compromis, comme il lui fallut attendre, il se rendit à l'abbaye du Mont-Blandin et y fit la découverte de très anciens manuscrits d'Horace. Il en reconnut immédiatement toute la valeur et en copia une partie. Ces manuscrits n'étaient autres que ceux qui furent mis à profit, ensuite, par le philologue brugeois Cruquius dans sa fameuse édition et qui périrent peu après dans l'incendie allumé par les Iconoclastes. On sait les controverses auxquelles donna lieu le *Commentator Cruquianus* jusque dans ces dernières années : les uns s'accordant à en proclamer le grand mérite, les autres allant jusqu'à suspecter la bonne foi de Cruquius et à le traiter de faussaire.

Chose curieuse, les travaux de Nannius, qui le premier utilisa les manuscrits blandiniens, passèrent d'abord inaperçus dans la discussion ; le savant professeur Roulez les ignore dans la notice qu'il a donnée ici même sur Cruquius. Et cependant, détail frappant, dans le choix de variantes que Nannius tira de ces manuscrits, il en respecta toujours strictement la teneur, indiquant chaque fois exactement la leçon qu'ils portaient. Or, c'est ce que Cruquius n'a pas toujours fait. Il est donc bien à regretter que le grand philologue louvaniste n'ait pas donné suite au projet qu'il avait formé d'écrire sur Horace, d'après ces excellents manuscrits, un travail complet. Fait avec la science et la conscience que Nannius apportait à ses publications, ce travail aurait, sans aucun doute, enrichi la critique d'Horace d'un trésor d'autant plus inestimable que les *Codices Blandiniani* ont disparu à tout jamais.

De même, il méditait une édition des scholies d'Acron et de Porphyrion. Ses notes ont été reprises par Mr Ferd. Hauthal dans sa grande édition, mais Mr Hauthal n'a pas vu l'édition originale des Mélanges de Nannius et les cite d'après la reproduction de Gruterus. Un des manuscrits gantois renfermait aussi la précieuse vie d'Horace par Suétone. Nannius en publia le texte en y apportant maintes corrections. C'est là un travail de premier ordre et qui a été hautement apprécié par M. Aug. Reifferscheid (*C. Suetoni Tranquilli Reliquiæ* et *Quæstiones Suetonianæ*, p. 387 et suiv.).

Outre des notes et des observations sur Tite-Live, Virgile et Cicéron, dont Nannius avait su se procurer de bons manuscrits, les Mélanges renferment encore — au livre VIII — de curieuses pages que suggéra à l'auteur la lecture d'un écrit de Robortellus (*Franc. Robortelli Utin. annotat. in apophthegmate ab Erasmo versa e Laertio*). La version érasmienne de Diogène Laërce (dans *Erasmi Opera*, Leiden, 1703-1706, VIII, 585) avait été l'objet des critiques les plus acerbes et les plus malveillantes de la part de Robortellus. Nannius prend part au débat et tout en relevant aussi bien dans Erasme que dans son contradicteur quelques erreurs, il remet les choses au point. Il défend Erasme en d'excellents termes, pleins de justice et de modération et en un style parfait. Il y a là quelques lignes d'une haute portée morale et qui sont vraiment caractéristiques (pages 252, 253, 269). Aussi ne s'étonnera-t-on point si nous disons que la lecture d'un volume tel que les Mélanges de Nannius suffit pour donner de son esprit et de son caractère la plus haute idée. On y apprend, en outre, maints détails intéressants sur ses élèves, ses amis, sa façon de travailler et les ressources scientifiques dont il disposait.

2. *Institutiones iuris civilis in Græcam linguam per Theophilum Anticensorem traductæ, ac fusissime, planissimeque explicatæ, cura et studio Viglii Zuichemi primum in lucem editæ, nunc denuo a Rutgero Rescio recognitæ, adiectis etiam aliquot Petri Nannii annotatiunculis.* Louvain, Rutger Rescius, 1536, 24 ff., 463 p.

Les notes de Nannius, peu nombreuses et peu importantes à la vérité, sont précédées d'un avis au lecteur qui nous édifie en quelques mots sur la façon dont il entendait la critique. Sa critique, on le verra, était éminemment conservatrice : *Non enim collatione librorum, quod melius erat, eligere potui (sunt enim omnia exemplaria ab uno Archetypo Basiliensi nata) sed tota spes sita erat in dexteritate coniiciendi, re, ut lubrica ita multorum criminationibus obnixa. Quare nos, ubi non evidens erat corruptela sententiæ, nihil tentavimus. Ubi autem erat, paucissimis immutatis, plerumq. pro depravatis, ea quæ maxime cognata videbuntur, reponentes, ex proximo petito remedio locum sanare studimus...*

Nannius fut, à propos des mêmes annotations, vivement pris à partie par le Brugeois Jacques Curtius. Il lui répondit vertement dans son *Apologia super Annotatiunculis in Theophilum, adversus quendam Iacobum Curtium.* Louvain, R. Rescius, 1536, novembre, 12 ff. in-4° non ch. (Bibl. Leiden).

3. *M. T. C. Accusationis in C. Verrem liber V Oratio VIII Cui addita sunt scholia et castigationes Petri Nannii Alcmariani, in Collegio Buslidiano Latini professoris, in quartum simul et quintum actionum Verrinarum.* Louvain, S. Sassenus, 1546; 44 p. in-4°. Collation d'un ancien manuscrit, notes et observations nombreuses. Nannius a été aidé des conseils de son ami Richard Brandisbaeus, un nom qui revient souvent dans les Mélanges (Bibl. Leiden).

4. *Consulti Chirii Fortunatiani Rhetoricorum libri tres, castigatiores redditi opera P. Nannii*, etc. Louvain, Rotarius, 1550 (Londres, British Museum). L'*editio princeps* de ce grammairien avait vu le jour à Bâle, chez Cratander, en 1526.

5. Enfin, mentionnons encore, pour être complet, les écrits suivants : *Deuterologia, sive Spicilegia in librum quartum Æneidos.* Louvain, Rescius, 1544, et *Castigationes in Titi-Livii librum tertium decadis primæ.* Louvain, S. Sassenus, 1545. Un an après la mort de Nannius, parut à Bâle, chez Oporinus, par les soins de Thierry de Lange, son commentaire sur les églogues de Virgile : *In P. Virgilii Maronis Bucolica, commentaria docta et accurata, nuncque primum in lucem edita;* in-12, 288 p.

Ses notes de critique et d'exégèse furent tenues par la postérité en si haute estime qu'elles furent d'ailleurs fréquemment reprises après sa mort. C'est ainsi que Laevinus Torrentius publia son commentaire inédit sur l'art poétique dans la grande édition qui vit le jour chez Moretus en 1605. Au nom-

bre de ses œuvres posthumes doivent également figurer les écrits suivants : *De Comitiis Romanorum* (dans *Respublica Romana*, de Scriverius, Leiden, 1629; p. 231); *De Claris Romæ Corneliis libellus* (dans l'Aurelius Victor de Schott. Francfort, 1609).

B. Orationes. — Les discours de Nannius portent sur des sujets assez divers, soit qu'il ait l'heureuse fortune de haranguer l'empereur Charles V (*Orationes duæ gratulatoriæ de felici Cæsaris Caroli Quinti in Brabantiam adventu*. Louvain, S. Sassenus, octobre 1543; un premier discours avait paru en 1540); soit qu'il prenne parti dans une discussion à l'ordre du jour (*Declamatio de Bello Turcis inferendo*. Louvain, R. Rescius, *id. jan.* 1536 (bibl. Gand).— *Oratio de obsidione Lovaniensi adiunctus est dialogus de milite peregrino eodem autore*. Louvain, S. Sassenus, sept. 1543 (bibl. Gand); soit qu'il entretienne ses élèves de questions d'ordre général, telles que l'éloge de l'éloquence, de l'histoire et de l'agriculture ou l'éternité du monde (*Orationes tres de laudibus Eloquentiæ, Historiæ et Agriculturæ*. Louvain, R. Rescius, déc. 1541. — *Declamatio quodlibetica de æternitate mundi*. Louvain, S. Sassenus, févr. 1549 (bibl. Gand).

L'oraison funèbre de Goclenius est de 1542 (*Idem*, ibid.). C'est par un heureux hasard que ce beau discours n'a pas été perdu comme tant d'autres. La préface à Jacques Fliscus, évêque de Savone (*Lovanii, cal. Ianuariis XLII*), nous en donnera fort plaisamment la raison : *Si quæras, ubi tot sunt orationes : unico semper responso curram, perierunt. Perfidiane meorum, an mea ipsius culpa : non diffitebor meam dissolutissimam negligentiam. Simul ut composui, negligo omnia, ita ut dum latent inter vilissimas schedas, sæpe ab ancilla everrantur pro purgamentis. Istam quam nunc edo, funebrem orationem, amici mei Morilloni, viri et eruditione et moribus laudatissimi, custodia incolumen servavit, alioqui eodem fato, quo reliqua mea scripta, perfuncta fuisset.*

Plusieurs discours de Nannius restèrent toujours en manuscrit; on en trouvera la liste dans Paquot. Enfin, deux autres, égarés pendant longtemps, ont trouvé place près de cent ans après sa mort dans *Elegantiores præstantium virorum satyræ* (Leiden, Maire, 1655, I, p. 235 et suiv.). après avoir été publiés par Erycius Puteanus (dédicace à Engelbert Masius, Louvain, 1640). Le premier : *Somnium sive Paralipomena Virgili* n'est qu'un discours allégorique contre le luxe et la dissolution des mœurs ; le second, prononcé au collège des Trois-Langues à l'ouverture d'un cours sur le second livre de Lucrèce, nous rend compte d'un voyage du maître en l'autre monde. Son imagination et sa fantaisie s'y donnent libre carrière.

Ce qui frappe dans ces écrits, c'est la prodigieuse facilité avec laquelle leur auteur maniait le latin. On ne s'étonne pas en les lisant des témoignages flatteurs que lui rendirent des connaisseurs tels que Valérius, Adrien Junius et Juste Lipse. En outre, les amateurs de curiosités littéraires y trouveront matière à ample moisson (*De æternitate mundi*), abstraction faite des renseignements historiques que plusieurs d'entre eux renferment (histoire du siège de Louvain, le 2 août 1542, par Martin Van Rossem, et de sa défense victorieuse par les étudiants volontaires commandés par Damien à Goes).

C. Félix Nève a eu tort, selon nous, de ne pas ranger avec ces discours les dialogismi ou discussions oratoires dont il a fait une classe à part. Tous ces exercices chers aux professeurs de rhétorique de l'époque ne devraient pas être séparés.

1. *Dialogismi Heroïnarum, autore Petro Nannio Alecmariano*, etc. Louvain, Barth. Gravius, 1541 (Bibl Gand; bibl. Leiden, avec autographe). Lucrèce, Suzanne, Judith, S. Agnès et Camma Galatha ont ici la parole et font part de « leurs réflexions morales et délibérations « intérieures », chacune en un style approprié à son caractère et à sa nationalité. Naïvement conçu et naïvement traité, cet opuscule a eu les honneurs d'une traduction française, par Jean Millet (Paris, 1550).

2. *Duarum sanctissimarum martyrum Agathæ et Luciæ diulogismi. Unà cum Cornelij Musij hymno, in eamdem divam Agatham.* Louvain, Jac. Bathenus pour M. Rotharius, 1550; in-4° (bibl. Gand).

D. La traduction en latin d'ouvrages grecs fournit aussi un aliment à la prodigieuse activité de Nannius. On trouvera dans Paquot la liste, exacte à peu de chose près, de ses travaux. Mentionnons les lettres de Démosthène et d'Eschine, dont le traducteur ne met pas en doute l'authenticité, deux vies de Plutarque (Caton et Phocion), le discours de Démosthène de l'Immunité contre Leptine; et pour les auteurs sacrés, des œuvres de saint Jean-Chrysostome, saint Basile, saint Athanase et Athénagore. « Il paraît juste d'attribuer « un fort grand mérite à Nannius du chef « de ces essais de traduction qui enri- « chissaient la littérature latine, organe « universel de l'érudition, des monu- « ments grecs de l'antiquité profane et « de l'antiquité chrétienne. Cette œuvre « lui permettait de mettre au jour toute « sa sagacité de philologue, et de faire « valoir toutes les ressources de la phra- « séologie latine dont il était maître. « N'importe si plus tard on a traduit de « nouveau les ouvrages qu'il avait fait « passer, quelquefois le premier, du « grec en latin, et souvent même d'après « des copies de manuscrits circulant « alors de main en main, son rôle a été « celui de l'investigateur patient qui « doit ouvrir, à ses risques et périls, « les trésors d'une science nouvelle : « l'empreinte de la main qui a osé tou- « cher à ces trésors n'y reste pas mar- « quée dans la suite des temps, quand « d'autres mains les ont produites dans « tout leur éclat. Mais l'histoire d'une « école de philologie réclame la mention « de ces périlleuses tentatives; et si l'on « ne leur rend pas toujours une pleine « justice, celles de Nannius l'ont obte- « nue de son temps et, après lui, jusque « dans le XVIIe siècle » (Félix Nève).

En 1552, le magistrat de Malines lui demanda la version latine d'un recueil de lois et coutumes communales (*Coustumen usancien ende stijl van procederen der stadt vryheit ende inrisdictie van Mechelen gheapprobeert ende gheauctorizeert by de keiserlycke Maiesteyt als Heere van Mechelen.* Anvers, Mich. van Hoochstraeten, 1535. Pour ce travail, Nannius reçut 50 demi-réaux d'or en numéraire, à 32 sols la pièce. Son ouvrage parut chez Mart. Rotarius, à Louvain, sous le titre de *Leyes Municipales civium Mechliniensium è lingua Theutonica in latinam translatæ* (1552, 12 ff., 118 p., bibl. Liége).

D'après Junius, la mort vint surprendre Nannius au moment où, mettant à profit les loisirs d'une retraite bien méritée, il se disposait à se donner tout entier à la littérature sacrée. Quelques années avant sa mort, il avait déjà donné, sous le titre de *Sapientia Solomonis* (sic) *una cum scholiis* (Bâle, Froben, 1552; 94 pages in-4°) une édition de la Sagesse, enrichie de nombreuses notes de critique et d'exégèse, notamment la discussion de plusieurs leçons des éditions aldine, espagnole et allemande. Deux années après, parut *In Cantica Canticorum Paraphrases et Scholia.* Louvain, Steph. Gualterus et J. Bathenius, 1554. On trouve, dans les préfaces de ces deux publications, des observations d'une justesse frappante.

Du reste, plusieurs des préfaces que Nannius mit en tête des ouvrages cités plus haut, sont également remarquables par le sens profond qu'il avait de l'antiquité, par sa parfaite intelligence des écrivains anciens et par la haute idée qu'il se faisait des devoirs du traducteur, du commentateur et du critique.

Alphonse Roersch.

Les biographes belges et principalement Paquot, *Mémoires*, t. XIV, p. 58. — F. Nève, *Mémoire historique et littéraire sur le Collège des Trois-Langues:* on y trouvera maints détails intéressants que nous n'avons pu donner pour ne pas nuire à la concision de cette notice. — Nombreux travaux modernes sur la valeur des manuscrits blandiniens et notamment Fr. Matthias, *Quæstionum Blandiniarum capita tria*, diss. Halle, 1882. — Th. Bergk, *Philologus*, 1859, p. 389. — K. Zangemeister, *Rheinisches Museum für Philologie*, 1864, p. 321. — O. Keller, même revue, 1864, p. 634. — Mützel, *Zeitschrift für das Gymnasialwesen*, 1855, p. 850. — Fr. Ritter, même revue, 1857, p. 359. — R.-C. Kukula, *De Cruquii codice vetustissimo*, diss. Vindobonæ, 1885. — J. Haussner, *Cruquius und die Horazkritik*, Progr. Bruchsal, 1884. — Hoehn, *De Codice Blandin.*

antiquissimo, diss. Iena, 1883. — Des lettres et des pièces de vers de Nannius et d'autres adressées à lui sont éparpillées dans divers ouvrages.

NANS (*François*) ou NANSIUS, fils de François et d'Adrienne Buus, philologue, naquit à Izenberghe, près de Furnes, vers 1525, et mourut à Dordrecht en 1595, à l'âge de 70 ans. Elève de Paul Léopard de Bergues-Saint-Winoc, professeur distingué en philologie, il entretint avec son ancien maître des relations très suivies jusqu'en 1567. Ensuite il fréquenta l'Université de Louvain et celle de Paris. C'est, pendant son séjour dans la seconde de ces villes, qu'il contracta la connaissance des hommes les plus distingués de l'époque. Il y publia une nouvelle édition du dialogue de Platon : *Platonis dialogus de virtute qui Menos inscribitur* (Paris; in-folio). Après avoir pris le grade de maître ès droits, il retourna dans son pays natal, où il remplit, à partir de 1565 jusqu'en 1584, les fonctions, tantôt d'échevin du Franc de Bruges, tantôt de bourgmestre du Nord, tantôt celles de commis général pour la recette de l'impôt sur les bières, puis celles de commissaire chargé de l'audition des comptes et du renouvellement des lois. Durant les troubles des Pays-Bas, il embrassa le parti des insurgés. Ce qui l'obligea, en 1584, de quitter sa patrie au moment des triomphes remportés par les Espagnols sur les troupes des Etats, sous le gouvernement d'Alexandre Farnèse. Il se réfugia, à l'exemple de tant d'autres Belges, à Leiden, où il rencontra plusieurs de ses compatriotes, entre autres Juste-Lipse; il enseigna les belles lettres dans le collège de cette ville et finit par embrasser le protestantisme.

Toujours préoccupé de l'étude des langues anciennes, il entretint une correspondance suivie avec Guillaume Pantinus, médecin à Bruges, François Raphelengius, François Bricorius, Bonaventure Vulcanius, Pierre Colvius, François Thorius, Luc Trelcatius, Adrien Saravia, Jean Bollius, Juste Lipse et Jacques-Augustin de Thou. Ces lettres, écrites pendant les années 1550 à 1574, existent encore aujourd'hui, selon le témoignage de Mr Schotel. Juste Lipse, surtout, attacha une grande importance aux avis de son ami.

A partir de 1574, Nansius s'était spécialement occupé de la *Versio poëtica* ou *Paraphrasis Evangelii* de Jean Nonnus, poète grec, et fit sur ce livre les recherches les plus minutieuses dans le but d'y remplir les lacunes évidentes qu'il présentait. Grâce à un travail persistant, il parvint, en 1589, à pouvoir produire une édition complète de l'œuvre de Nonnus, et portant pour titre : *Nonni Panopolitani Græca paraphrasis Sancti Evangelii secundum Johannem, antehac valde et corrupta et mutilata, nunc primum emendatissima et perfecta, cum interpretatione latina*. Leiden, off. Plantin., 1589 ; in-8°. Dans la dédicace de ce livre, adressée au comte de Nassau et aux Etats de Frise, il rend compte de ses efforts pour faire paraître cette nouvelle édition. Vers la même époque, il publia : *Fr. Nansii in Nonni paraphrasin Evangelii Johannis, jam primum suo nitori restitutam, et CCCLXIX versibus auctam. Notæ, ubi multa, non vulgaria, tractantur ac varii auctorum loci corriguntur aut illustrantur, cum triplici indice.* Ce travail a été réimprimé dans le tome VI de la *Bibliotheca patrum*, éditée à Cologne en 1618.

Toutes ces publications eurent un succès tel, que l'administration locale de Dordrecht attacha Nansius à l'école latine de cette ville, fréquentée par un grand nombre d'élèves, et qui produisit plusieurs philologues des plus distingués. Arrivé dans la cité hollandaise le 23 juillet 1591, il y fut particulièrement choyé par l'administration municipale, qui le nomma *Præses* de la langue grecque et lui confia toute la direction de l'école latine. Il rédigea ensuite des notes à propos des travaux de Cleynaerts concernant la langue grecque, compléta le dictionnaire de Gesnerus, rédigea quelques observations à propos de la langue grecque, donna une édition de la *Grammatica Despauteriana*, et s'occupa aussi de Théocrite, d'Hésiode, de Démosthène, d'Epictète, de Virgile, de Lucrèce, etc. ; ses commentaires sur les

auteurs classiques sont conservés à la bibliothèque de l'université de Leiden. On trouve de lui des poésies latines ou grecques en tête d'ouvrages de ses contemporains, Goltzius, Heurnius, Colvius, etc. Deux de ses lettres sont imprimées dans la *Correspondance inédite de Loœns*, publiée par Mr A. Roersch (Gand, 1898).

S'il a mené dans les provinces méridionales des Pays-Bas une existence plus ou moins agitée, Nansius trouva dans celles du nord une quiétude parfaite, si nécessaire à ses travaux philologiques, et il y fut particulièrement estimé, ainsi que ses travaux. Ses armoiries étaient d'*argent à la face ondée d'azur et d'argent, de cinq pièces, accompagnée de trois trèfles de sinople, deux en chef et un en pointe.* Le cimier se composait d'un trèfle de l'écu entre un vol d'argent. En 1582, il épousa Marie Anchemont, fille de Corneille, seigneur de Werve.

Ch. Piot.

Foppens, *Bibliotheca belgica.* — Schotel, dans le t. I de l'*Algemeene konst en letterbode* de 1842, travail très complet. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek.* — *Catalogus librorum* P. van Braam. — Recueil généalogique. — Archives de l'Etat à Bruges.

***NAPOLÉON BONAPARTE**, né, le 15 août 1769, à Ajaccio, mort à Sainte-Hélène, le 5 mai 1821, était le second fils de Charles Bonaparte et de Lætitia Ramolino. Il n'entre naturellement pas dans le cadre de notre sujet de retracer la carrière du général Bonaparte, ni de faire l'histoire du premier consul, pas plus que de l'empereur des Français. Nous nous bornerons à indiquer quel fut le rôle de Napoléon en Belgique et à examiner, dans son gouvernement, les principaux faits et les principaux actes dont les conséquences se sont étendues à notre pays.

En Belgique, peut-être encore plus qu'ailleurs, l'œuvre du Directoire avait été néfaste. Cette annexion, que les habitants n'avaient ni demandée ni désirée, le Directoire avait travaillé à la leur rendre odieuse, en s'en prenant à la fois à leurs libertés, à leurs biens, à leur culte. Le nouveau gouvernement avait la tâche difficile de réparer le mal commis et de ranimer les sympathies françaises; il commença par s'employer avec ardeur au rétablissement de l'ordre.

En France, le 18 brumaire fut une délivrance; l'adhésion des Français au coup d'Etat fut générale et spontanée, et l'on attendit du Consulat une œuvre de conciliation et d'apaisement. En Belgique, le sentiment d'indifférence fut plutôt prédominant. La population ne montra guère qu'insouciance et apathie, selon l'expression d'un commissaire qui rapportait ce mot des paysans flamands, à propos de la substitution des trois consuls aux cinq directeurs : « Un, trois « ou cinq, le nombre est égal, pourvu « qu'on ne nous vexe plus et que nous « ayons la paix ». On ne voyait, dans le 18 brumaire, qu'un incident sans portée sérieuse, détrônant quelques personnalités pour en porter une autre au pouvoir; les Belges en étaient venus, continue Mr de Lanzac de Laborie, l'écrivain à qui nous empruntons ces appréciations, à attendre le salut d'un changement de domination, et non d'une nouvelle révolution dans la politique française.

Sur quelques points cependant, la chute du Directoire donna lieu à des manifestations significatives. Dans le département des Deux-Nèthes, les paysans rouvrirent par force des églises, refusèrent d'acquitter le droit de barrière et commirent des voies de fait sur les receveurs. A Bruges, la foule se porta immédiatement à la demeure de deux contribuables en retard et qui, de ce chef, « logeaient des garnissaires », qu'elle voulut expulser; et il fallut à deux reprises démentir officiellement le bruit d'après lequel le recouvrement des impôts était suspendu.

Dès les premiers jours même du Consulat, la Belgique fut l'objet d'une déclaration du général Bonaparte; répondant à un Belge, Beyts, qui, membre du conseil des Cinq-Cents, avait protesté contre le coup d'Etat, le premier consul rappela le traité de Campo-Formio « qui avait fixé *à jamais* les destinées de « la Belgique ». C'était ôter toute illusion à qui en aurait pu concevoir con-

cernant l'abandon éventuel de notre pays par la France.

Et pourtant, en Belgique, on semblait ne pas croire à l'avenir et à la durée de la domination française ; on s'attendait toujours au retour de l'autorité autrichienne, pour laquelle les paysans du Luxembourg et du Limbourg dissimulaient à peine leur attachement et leur préférence. Un acquéreur de biens nationaux, qui cherchait des ouvriers pour couper son bois, recevait cette réponse : « Nos gens vont revenir « et nous serions pendus ! ».

On s'explique, dès lors, que la masse des Belges se soit désintéressée et se soit volontairement abstenue lors du vote sur la constitution consulaire de l'an VIII. On sait que cette constitution fut soumise à un plébiscite : mais ce plébiscite était dépourvu de toute garantie de secret ; chacun devait inscrire son vote et le signer, les acceptants sur un registre, les opposants sur un autre. En Belgique, celui-ci resta blanc presque partout, mais, d'autre part, les adhésions furent en très petit nombre. Pour l'ensemble du territoire de la République, la constitution fut adoptée par 3,111,107 suffrages contre 1,567.

Immédiatement après le vote de la constitution, le premier consul réorganisa l'administration départementale et municipale. Les départements furent subdivisés en arrondissements. A la tête de chaque département, le premier consul établit un préfet chargé du pouvoir exécutif ; près de lui, pour le conseiller, pour le diriger dans les affaires départementales, il plaça un conseil de préfecture composé de quatre ou cinq membres. Dans chaque arrondissement, il y eut un sous-préfet, ayant à côté de lui un conseil d'arrondissement. Les maires, assistés des conseils municipaux, administrèrent les communes. Un conseil général, siégeant quinze jours par an, devait, dans chaque département, contrôler la conduite des préfets. Tous ces agents étaient nommés par le premier consul et choisis dans les listes de notabilités, même les conseillers de département, d'arrondissement et les conseillers municipaux.

Un arrêté unique suivit cette réorganisation administrative et publia la nomination des préfets dans tous les départements. En exécution de la volonté expresse du premier consul, assure Mr de Lanzac de Laborie, en Belgique aucun préfet n'était Belge de naissance, ni fixé dans le pays depuis la conquête. C'était : à Bruxelles, le comte de Pontécoulant, qui signait encore alors de son simple nom patronymique Doulcet ; à Gand, Faipoult ; à Luxembourg, Birnbaum, aussitôt remplacé par Lacoste ; à Mons, Garnier ; à Bruges, le comte de Viry, qui continuait à s'appeler Deviry ; à Maestricht, Ferrand, puis Loysel ; à Anvers, d'Herbouville ; à Liége, Desmousseaux ; à Namur, Pérès.

Les préfets avaient à désigner, au choix du premier consul qui faisait la nomination, les membres des conseils généraux et d'arrondissement, les maires, adjoints et conseillers municipaux des villes de plus de dix mille habitants. Ils reçurent l'ordre de choisir parmi les habitants notables, non seulement ceux qui s'étaient antérieurement déjà ralliés à la domination française, mais encore ceux qui ne s'y montraient pas irrémédiablement hostiles : seulement, ces derniers se dérobèrent, regardant encore comme probable et prochain le rétablissement de l'autorité autrichienne et craignant de se compromettre. Même à Liége, la ville pourtant la plus portée en faveur des Français, aucun propriétaire ne voulut de la mairie. A la fin de janvier 1801, Anvers n'avait encore ni maire ni adjoint. Ce fut pour ainsi dire malgré lui que fut porté à la mairie un gros négociant, Werbrouck, dont le nom devait avoir dans la suite un certain retentissement. A Bruxelles, fut nommé Rouppe, qui devait y redevenir bourgmestre trente ans après. A Gand, le maire désigné sans qu'on se fût assuré préalablement de son acceptation, ayant refusé l'écharpe, on fut vingt jours à lui trouver un successeur. La moitié des membres du conseil municipal de Namur ne parurent pas aux séances ; aucune

municipalité ne demeura au complet dans les villes flamandes de la Lys. Et les difficultés furent plus grandes encore dans les localités de moindre importance et dans les communes rurales, où l'administration était directement nommée par les préfets : l'espoir du retour des Autrichiens y était entretenu par les prêtres, à demi-proscrits encore, qui prêchaient aux catholiques fervents le refus des fonctions publiques. Parmi les maires de village qui se laissèrent nommer, bon nombre étaient « illet- » trés, ignorants, besogneux », d'autres étaient réputés pour faire de la contrebande, quelques-uns même connus comme recéleurs.

Malgré les scrupules, les répugnances ou les craintes qui en avaient écarté tant de notables, l'administration, une fois constituée, fit d'utile et rapide besogne : les concussions et la mendicité, les deux fléaux de l'époque, furent refrénées; les finances communales restaurées; les routes qui, négligées depuis l'annexion, défoncées par les transports, devenaient impraticables après les pluies, furent entretenues; enfin et surtout la sécurité publique fut rétablie. A la faveur de la désorganisation administrative, de la pénurie des forces militaires et de police, le brigandage s'était en effet singulièrement développé : les voleurs de grands chemins, garotteurs, chauffeurs, répandaient la terreur dans les campagnes et même dans les villes. On en vint à bout par des mesures de surveillance, des patrouilles, des primes octroyées pour chaque arrestation.

Malheureusement, dit l'auteur du remarquable ouvrage : *La Domination française en Belgique*, auquel nous continuons à emprunter ces précieuses indications, la modicité des ressources financières gêna la réorganisation de l'instruction primaire. La plupart des préfets convenaient de l'état pitoyable où elle était tombée sous le Directoire, après la proscription des congréganistes : « Il y » a, » écrivait Pontécoulant en 1803, » des instituteurs publics dans toutes » les communes, presque nulle part il » n'y a d'écoles ni d'élèves ». Heureusement, à partir du concordat, la plupart des curés de campagne donnèrent aux enfants de leur paroisse quelques éléments d'instruction primaire.

C'est en effet le concordat qui ouvrit particulièrement dans notre pays l'ère de réparation et d'apaisement. Il fut signé à Paris, le 15 juillet 1801, et ratifié un mois après par le pape. Telle est l'importance de ce document, il sera si souvent question de ses diverses stipulations par la suite, que nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser d'en reproduire le texte integral. Le voici : « Le gouvernement de la République » reconnaît que la religion catholique, » apostolique et romaine est la religion » de la grande majorité des citoyens » français. Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré » et attend encore en ce moment le plus » grand bien et le plus grand éclat de » l'établissement du culte catholique en » France, et de la profession particu- » lière qu'en font les consuls de la » république. En conséquence, d'après » cette reconnaissance mutuelle, tant » pour le bien de la religion que pour » le maintien de la tranquillité inté- » rieure, ils sont convenus de ce qui » suit : 1° la religion catholique, apos- » tolique et romaine sera librement » exercée en France. Son culte sera » public, en se conformant aux règle- » ments de police que le gouvernement » jugera nécessaires pour la tranquillité » publique ; 2° il sera fait, par le Saint- » Siège, de concert avec le gouverne- » ment, une nouvelle circonscription » des diocèses français ; 3° Sa Sainteté » déclarera aux titulaires des évêchés » français qu'elle attend d'eux, avec une » ferme confiance, pour le bien de la » paix et de l'unité, toute espèce de » sacrifices, même celui de leurs sièges. » Après cette exhortation, s'ils se refu- » saient à ce sacrifice commandé par le » bien de l'Eglise, refus auquel Sa Sain- » teté ne s'attend pas, il sera pourvu, » par de nouveaux titulaires, au gou- » vernement des évêchés de la circons- » cription nouvelle, de la manière sui- » vante : 4° le premier consul de la

« république nommera, dans les trois « mois qui suivront la publication de la « bulle de Sa Sainteté, aux archevêchés « et évêchés de la circonscription nou- « velle. Sa Sainteté conférera l'institu- « tion canonique, suivant les formes « établies par rapport à la France avant « le changement de gouvernement; « 5° les nominations aux évêchés qui « vaqueront dans la suite seront égale- « ment faites par le premier consul, et « l'institution canonique sera donnée « par le Saint-Siège, en conformité de « l'article précédent; 6° les évêques, « avant d'entrer en fonctions, prête- « ront directement entre les mains du « premier consul le serment de fidélité « qui était en usage avant le change- « ment de gouvernement, exprimé dans « les termes suivants : Je jure et pro- « mets à Dieu, sur les saints évangiles, « de garder obéissance et fidélité au « gouvernement établi par la constitu- « tion de la République française. Je « promets aussi de n'avoir aucune intel- « ligence, de n'assister à aucun conseil, « de n'entretenir aucune ligue, soit au « dedans, soit au dehors, qui soit con- « traire à la tranquillité publique, et si, « dans mon diocèse ou ailleurs, j'ap- « prends qu'il se trame quelque chose « au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir « au gouvernement; 7° les ecclésias- « tiques du second ordre prêteront le « même serment entre les mains des « autorités civiles désignées par le gou- « vernement; 8° la formule de prière « suivante sera récitée à la fin de l'office « divin, dans toutes les églises catho- « liques de France : Domine, salvam « fac rempublicam; Domine, salvos fac « consules; 9° les évêques feront une nou- « velle circonscription des paroisses de « leurs diocèses, qui n'aura d'effet « qu'après le consentement du gouver- « nement; 10° les évêques nommeront « aux cures. Leur choix ne pourra « tomber que sur des personnes agréées « par le gouvernement; 11° les évêques « pourront avoir un chapitre dans leur « cathédrale et un séminaire pour leur « diocèse, sans que le gouvernement « s'oblige à les doter; 12° toutes les « églises métropolitaines, cathédrales, « paroissiales et autres, nécessaires au « culte, seront mises à la disposition « des évêques; 13° Sa Sainteté, pour le « bien de la paix et l'heureux rétablis- « sement de la religion catholique, dé- « clare que ni elle, ni ses successeurs ne « troubleront, en aucune manière, les ac- « quéreurs des biens ecclésiastiques aliéné- « nés, et qu'en conséquence la propriété « de ces mêmes biens, les droits et revenus « y attachés demeureront incommutables « en leurs mains ou celles de leurs ayants « cause; 14° le gouvernement assurera « un traitement convenable aux évêques « et aux curés dont les diocèses et les « cures sont compris dans la circons- « cription nouvelle; 15° le gouverne- « ment prendra également des mesures « pour que les catholiques puissent, « s'ils le veulent, faire en faveur de « l'Eglise des fondations; 16° Sa Sain- « teté reconnaît, dans le premier consul « de la République française, les mêmes « droits et prérogatives dont jouissait « près d'elle l'ancien gouvernement; « 17° il est convenu entre les parties « contractantes que, dans le cas où quel- « qu'un des successeurs du premier « consul actuel ne serait pas catholique, « les droits et prérogatives mentionnés « dans l'article ci-dessus et la nomina- « tion aux évêchés seront réglés, par « rapport à lui, par une nouvelle con- « vention. Les ratifications seront échan- « gées à Paris dans l'espace de qua- « rante jours. »

Au concordat, le premier consul ajouta la loi du 18 germinal an x, réglant la police des cultes, et qui porte dans le code le titre d'*Articles organiques*. Nous en donnerons la substance pour en finir avec les textes : il fut arrêté que les évêques nommés par le premier consul, institués par le pape, choisiraient les curés, mais, avant de les installer, seraient obligés de les faire agréer par le gouvernement. Le traitement des membres du clergé fut fixé : celui des archevêques à 15,000 francs, celui des évêques à 10,000, celui des curés à 1,500 ou à 1,000, selon qu'ils étaient de première ou de seconde classe;

les églises et les presbytères étaient restitués au nouveau clergé; l'usage des cloches était rétabli pour appeler les fidèles à l'église, mais avec défense — précaution prise en souvenir du tocsin — de les employer à aucun usage civil, à moins d'une permission de l'autorité. Il n'y aurait qu'un catéchisme pour toutes les églises de France. Enfin, le calendrier grégorien se trouvait en partie concilié avec le calendrier républicain : il n'était pas possible de rétablir la religion catholique sans rétablir le dimanche, et avec le dimanche, la semaine : « D'ailleurs, les mœurs avaient « déjà fait ce que la loi n'avait pas osé « faire encore, et le dimanche était redevenu partout un jour de fête plus ou « moins observé, mais universellement « admis comme interruption du travail « de la semaine ». Le premier consul exigea enfin qu'on ne pût marier personne à l'église sans la production préalable de l'acte de mariage civil; et quant aux registres des naissances, des morts, des mariages, que le clergé avait coutume de tenir, il fit déclarer que ces registres ne pouvaient jamais avoir valeur en justice.

Le pape Pie VII ratifia le concordat, le 15 août 1801, mais il protesta contre les articles organiques qui le suivirent. Ils furent votés, ainsi que le concordat, par le Corps législatif et convertis en lois par le Tribunat, le 8 avril 1802, et promulgués à Paris, dix jours après, le dimanche de Pâques.

Le même jour, le premier consul échangeait aux Tuileries les ratifications du traité d'Amiens : il avait voulu que le rétablissement du culte concordât avec le rétablissement de la paix générale.

En Belgique, presque partout, ce fut quarante jours plus tard, à la fête de la Pentecôte (6 juin 1802), que fut célébré le rétablissement solennel des cultes. Les églises, longtemps fermées, s'ouvrirent; les cloches, là où elles n'avaient pas disparu, appelèrent les fidèles à l'office; un Te Deum d'actions de grâce fut chanté devant l'autel restauré. Hâtons-nous de dire que dans nombre de communes le culte avait été rétabli antérieurement à la publication du concordat. « A la seule nouvelle du coup « d'Etat de brumaire, le peuple eut « l'intuition que le gouvernement consulaire ne pourrait suivre, en matière « religieuse, tous les errements du Directoire. Dans plus d'un village, l'église « fut rouverte sans délai et le prêtre « proscrit vint y célébrer le culte à peu « près ostensiblement... Il faut remarquer toutefois que la législation de la « convention sur la police des cultes « n'était pas abrogée. En principe, il « demeurait interdit de porter la soutane « dans les rues, ou de placer une croix « au faîte d'un clocher... On s'efforçait « encore de maintenir par la contrainte « l'observation si impopulaire du décadi », ce pseudo-dimanche qui ne put jamais, chez nous, prévaloir contre l'ancien jour dominical. Et il y avait même eu, après une année de tolérance, des mesures sévères contre le clergé et de récentes rigueurs de la part du gouvernement consulaire, surpris et mécontent de l'opposition de prêtres belges qui avaient condamné le serment nouveau que devaient prêter tous les fonctionnaires publics.

La publication du concordat ouvrit donc réellement l'ère de la conciliation et de la paix religieuse. En exécution du concordat, le pape Pie VII avait invité à se démettre, outre les évêques de l'ancien territoire français, ceux dont les diocèses avaient été également réunis à la France par les récentes conquêtes. En Belgique, les évêques de Bruges, de Namur, de Gand et d'Anvers étaient morts et n'avaient pas été remplacés; celui de Tournai avait été pourvu d'un autre siège à l'étranger; les quatre survivants, alors en exil, étaient les évêques de Liége, d'Ypres et de Ruremonde, à savoir de Méan, d'Arberg et de Melroy, et le cardinal-archevêque de Malines, de Franckenberg. Tous quatre se soumirent au bref du pape, qui leur demandait leur démission; seul, l'ancien prince-évêque de Liége fit, dès l'abord, quelques difficultés et crut devoir réserver ses droits de seigneur temporel.

Les nouvelles circonscriptions diocésaines, en Belgique, substituèrent aux anciens évêchés, qui étaient au nombre de neuf, les cinq sièges de Malines (Deux-Nèthes et Dyle), Tournai (Jemappes), Gand (Escaut et Lys), Namur (Sambre-et-Meuse et Forêts), et Liége (Ourthe et Meuse-Inférieure). Malines demeurait métropole, mais d'une province ecclésiastique transformée, qui comprenait, outre la Belgique, les quatre départements du Rhin, avec les sièges suffragants d'Aix-la-Chapelle, de Trèves et de Mayence. On voit que, avec ces derniers sièges en moins naturellement, et l'évêché de Bruges, rétabli en 1834, en plus, l'organisation de 1801 a subsisté en Belgique.

Les titulaires nommés dans notre pays furent l'archevêque de Roquelaure, à Malines, et les évêques Hirn, Fallot de Beaumont, Zaepfell et de Bexon, aux sièges respectifs de Tournai, de Gand, de Liége et de Namur. Tous les cinq étaient étrangers au pays : c'était l'application du principe rigoureusement admis pour les hauts postes de l'administration civile. Plus tard même, Napoléon voulut l'étendre aux simples curés, qui auraient été employés loin de leur pays natal et remplacés en Belgique par des prêtres de l'ancienne France : « J'estime », avait dit l'abbé Bernier à Talleyrand, en lui soumettant la liste des candidats pour les sièges épiscopaux, « qu'il « serait impolitique de placer dans la « ci-devant Belgique, des hommes de « ces contrées ». Le mot « impolitique » n'est pas déplacé, si l'on songe que Napoléon entendait faire des évêques comme des préfets ecclésiastiques.

Leur qualité d'étrangers fit considérer les nouveaux évêques comme absolument inféodés au gouvernement qui les avait nommés, et leur pouvoir sur les ecclésiastiques de leur diocèse resta longtemps timide et mal assuré. Le clergé belge était opposé aux maximes de l'église gallicane, et les prêtres, en Belgique, tout en adhérant au concordat, refusaient de reconnaître les lois organiques.

Si l'installation et la gestion des prélats de Malines, de Gand, de Tournai et de Liége ne donna lieu à aucun incident marquant, il n'en fut pas de même dans le diocèse de Namur, qui vit naître alors la secte des Stévenistes.

Le préfet de Namur, écrit Namèche, par un arrêté du 24 messidor an x, enjoignit à tous les ecclésiastiques qui voulaient reprendre les fonctions sacrées de faire la déclaration « d'adhérer au « concordat et d'être de la communion « des évêques nommés par le premier « consul et institués par le pape, afin « d'assurer l'exécution de la loi du « 18 germinal ». Or, cette loi comprenait les articles organiques, dont le préfet réclamait ainsi la reconnaissance. L'évêque de Bexon, de son côté, prescrivit, par une circulaire du 27 juillet 1802, d'adhérer au concordat et de se mettre en communion avec les évêques, sans faire nulle allusion à l'arrêté du préfet. Cette circulaire irrépréhensible fut néanmoins l'objet des plus vives réclamations. Le chanoine Corneille Stevens, ancien vicaire capitulaire, homme savant et pieux, mais d'un rigorisme plein de méfiance, blâma l'adhésion demandée par M. de Bexon, parce qu'elle avait été imposée à celui-ci par le gouvernement. La déclaration exigée, prise séparément, écrit à son tour Lamy, était parfaitement licite. Elle était en effet conçue en ces termes : « Je soussigné déclare que j'adhère au « concordat et que je suis de la commu- « nion des évêques nommés par le pre- « mier consul et institués par le pape. » L'archevêque de Malines, l'évêque de Tournai, avaient demandé la même adhésion aux prêtres de leur diocèse : Stevens, sous le pseudonyme de Lemaigre, les critiqua avec la même acrimonie et se mit à écrire contre la réunion des ecclésiastiques à leurs nouveaux évêques dans divers ouvrages intitulés : *le Sophisme dévoilé*, *Suite du Sophisme dévoilé*, *Lettre du* 20 *septembre* 1803, *Lettre servant de suite ultérieure*. Recherché par la police et réduit à se cacher, il vécut dans une retraite ignorée à Fleurus, de 1802 jusqu'à la chute de Napoléon. Mais l'opposition, la résis-

tance des Stévenistes n'en fut ni moins vive ni moins durable; elle survécut même au départ de l'évêque de Bexon, qui, fatigué de cette lutte, donna sa démission en 1803. Son successeur, M. Pisani de la Gaude, fut lui-même longtemps impuissant à ramener l'union dans son diocèse, qui resta séparé en prêtres *déclarants* et *non-communiquants;* les premiers étaient ceux qui avaient consenti à faire la déclaration exigée, les autres étaient les Stévenistes, qui se refusaient à être de la communion des nouveaux évêques, récusaient même leur autorité hiérarchique et ne reconnaissaient pour chef spirituel que Stevens, l'ancien vicaire capitulaire. Ces derniers, sous le prétexte qu'ils étaient exclusivement en communion avec le Saint-Siège, persistèrent à diriger leurs anciennes cures, en dépit des censures épiscopales et malgré la révocation de leurs pouvoirs. Il n'était pas rare de trouver dans une même paroisse, se partageant les fidèles, deux prêtres, l'un jadis institué par Stevens, et l'autre par l'évêque. Les adeptes de Stevens, les non-communiquants, ne voulaient recevoir les sacrements que des prêtres de leur parti et ne communiquaient en aucune manière avec les pasteurs légitimement institués : ils en vinrent à former un véritable parti rebelle et schismatique, la petite Eglise, et le nom de Stévenistes finit par devenir commun, sous Napoléon, à tous ceux qui firent opposition au gouvernement et aux évêques dans les affaires religieuses. Plusieurs prêtres stévenistes furent arrêtés et déportés; la secte n'en subsista pas moins jusqu'à la chute de l'Empire, en 1814 : sur les instances du duc de Beaufort, alors gouverneur de la Belgique, l'évêque Pisani consentit à n'exiger des derniers Stévenistes qu'une déclaration verbale ou signée, par laquelle ils le reconnaissaient comme évêque légitime du diocèse de Namur. Cette déclaration, la plupart d'entre eux consentirent à la faire, Stevens lui-même, qui se retira ensuite à Wavre et vécut jusqu'en 1828. Il ne resta plus dans tout le diocèse que quelques sectaires opiniâtres.

Peu après la promulgation du concordat, en 1802, Napoléon Bonaparte fut nommé consul à vie par le peuple français. En Belgique, l'extension des pouvoirs du premier consul ne souleva point d'opposition, pas plus qu'en France : il y eut quatre *non* dans la Meuse-Inférieure, six en Sambre-et-Meuse et neuf dans la Lys.

A partir de cette époque, le prénom de Napoléon commença à figurer dans les actes publics, à côté du nom de famille du général Bonaparte, en attendant que bientôt il fût seul employé, conformément à la manière de désigner les souverains. Cette même année, pour la première fois également, fut célébré le jour anniversaire de la naissance du premier consul, le 15 août (27 thermidor) : un *Te Deum* fut chanté dans toutes les églises et des réjouissances publiques furent organisées dans les principales villes. Bientôt aussi, le 15 août allait devenir jour de fête nationale, la fête du souverain, la Saint-Napoléon.

Les traités de Lunéville et d'Amiens étaient venus rétablir la paix générale et consolider la domination française en Belgique. « Quand même l'ennemi au-« rait eu son quartier général au fau-« bourg Saint-Antoine, le peuple français « n'eût jamais ni cédé ses droits, ni « renoncé à la réunion de la Belgique », avait répondu Napoléon à une adresse des membres belges du Corps législatif, confirmant ainsi les déclarations qu'il avait faites à Beyts, au lendemain du 18 brumaire. Dès lors, s'envola le dernier espoir qu'avaient pu conserver les adversaires du régime républicain d'échapper à la domination française. Le premier consul signala d'ailleurs cette même année 1802, qui avait vu le concordat et la paix d'Amiens, par un nouvel acte d'apaisement, qui fut un acte de clémence : le rappel des émigrés. Un sénatus-consulte du 26 avril 1802, postérieur par conséquent de huit jours seulement à la promulgation du concordat, autorisa la rentrée des proscrits, à l'exclusion de quelques catégories d'entre eux. Au surplus, de nombreuses

radiations de la liste des exilés avaient eu lieu déjà pendant les deux années précédentes, et le retour des émigrés belges concilia bien des familles au nouveau régime.

La pacification générale permit en outre au gouvernement consulaire de diminuer les charges de la conscription, d'autant plus impopulaire en Belgique que pas plus aux Pays-Bas, sous la domination autrichienne, que dans l'ancien Pays de Liége, le service militaire n'était obligatoire : la conscription avait donc contre elle les traditions du pays. « Ce peuple n'est pas un peuple de sol- « dats », écrivait le préfet de Bruges de de Viry, en parlant des Flamands. Ce même préfet avait été obligé, plus d'une fois déjà, de recourir à des mesures coërcitives, à l'envoi de garnissaires dans la demeure des parents de conscrits récalcitrants pour amener ceux-ci à rejoindre leur corps ; et encore les conscrits ainsi amenés sous les drapeaux désertaient-ils souvent.

Un autre point fixa également l'attention du premier consul. L'instruction avait beaucoup souffert depuis la suppression des congrégations enseignantes ; les collèges tenus par les moines, dont les ordres avaient été supprimés, étaient fermés ; plusieurs de ceux tenus par des laïques, et qui avaient perdu une partie ou la totalité de leurs dotations, avaient aussi disparu. Des écoles centrales avaient été établies dans différentes localités, mais faute d'un enseignement primaire organisé, elles ne savaient où recruter des élèves et ne produisaient pas tout le fruit qu'on en attendait. La loi du 11 floréal an x (1er mai 1802) réorganisa l'instruction publique. Elle ordonna l'érection d'écoles primaires à établir par les communes, d'écoles secondaires et d'écoles spéciales ou lycées d'arrondissement pour remplacer les écoles centrales. Mais ce ne fut vraiment que dans les premières années de l'Empire, à partir de 1804 et de 1805, que ces écoles et les lycées impériaux furent ouverts et amenèrent le relèvement de l'instruction dans nos provinces.

« Le concordat », dit Namèche, « avait ouvert une ère nouvelle dans « l'ordre religieux, ère de réparation et « d'espérance ; le Consulat eut les mêmes « résultats dans l'ordre civil. Là aussi, là « surtout, le premier consul, en relevant « les ruines du passé, eut la gloire d'être « l'initiateur de progrès nouveaux ». C'est à partir de cette époque seulement que la Belgique fut traitée sur le pied d'une parfaite égalité avec la France. Tous les services furent alors régulièrement organisés. Des tribunaux de première instance, des tribunaux d'appel — qui reçurent plus tard le nom de cours impériales —, des tribunaux de commerce et des tribunaux criminels furent établis. Le nombre des justices de paix, au contraire, fut réduit et cette mesure fut dictée par les plaintes auxquelles avaient donné lieu les juges précédemment élus au scrutin populaire, et par la difficulté de recruter un personnel capable pour ces magistratures.

Le commerce reprit une vie nouvelle. On annonçait qu'Anvers allait devenir « un port franc, ouvert au commerce de « toutes les nations ». De nouvelles industries virent le jour. Comme Anvers, Bruxelles surtout profita du régime nouveau : cette ville devint la résidence des principales autorités militaires ; elle eut une bourse du commerce dès 1801, un lycée l'année suivante. Enfin, en 1803, elle fut honorée de la présence du premier consul, lors du voyage de Bonaparte et de Joséphine en Belgique.

Plusieurs motifs décidèrent le premier consul à entreprendre ce voyage officiel dans l'été de 1803. « Si les Français « n'ont pas encore dans les Belges des « concitoyens bien affectionnés, bien « dévoués, » avait pu lire Bonaparte dans le rapport d'un de ses fonctionnaires, « ils ont au moins une conquête « paisible et assurée ». Le chef de l'Etat désirait s'assurer par lui-même de la situation, des progrès qu'avait faits l'annexion, des sympathies que son gouvernement avait pu éveiller. Il voulait en même temps profiter de cette tournée aux Pays-Bas pour reconnaître l'état de la frontière maritime, la plus exposée aux attaques de l'Angleterre.

Le premier consul arriva par Boulogne, Calais, Dunkerque, Ostende et Flessingue, visita successivement Anvers, Gand, Bruxelles, marquant son passage par d'importants arrêtés. A Anvers, après avoir visité en détail la citadelle, les fortifications, les digues, les canaux, il décréta la construction d'un port d'échouage et d'un bassin à flot avec écluse à la suite de ce port, la réfection des quais, l'établissement de chantiers de construction pour la marine militaire; il décida la jonction de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin par un canal de grande navigation. Son court séjour lui avait suffi pour lui faire apprécier l'importance de cette place et le déterminer à en faire un grand arsenal maritime et l'une des premières villes de la République. Il voulait y créer une flotte dont le pavillon, dit Thiers, flotterait toujours entre l'Escaut et la Tamise. C'était l'un des plus sensibles déplaisirs qu'il pût causer à ses ennemis, désormais irréconciliables, c'est-à-dire aux Anglais. Il fit occuper sur-le-champ des terrains nécessaires à la construction de vastes bassins, qui existent encore et qui sont l'orgueil de la ville d'Anvers. Ces bassins, communiquant par une écluse de la plus grande dimension avec l'Escaut, devaient être capables de contenir toute une flotte de guerre et rester toujours pourvus de trente pieds d'eau, quelle que fût la hauteur du fleuve. Le premier consul voulait y faire construire vingt-cinq vaisseaux; il espérait faire d'Anvers un port égal à ceux de Brest et de Toulon, mais infiniment mieux placé pour troubler le sommeil de l'Angleterre.

Il se rendit ensuite à Gand, et de Gand à Bruxelles, où il fut reçu, le 21 juillet, au milieu des acclamations et de l'allégresse populaires, avec de grands honneurs et de grandes fêtes, dont on peut lire le récit détaillé et intéressant dans l'*Histoire de Bruxelles* de Henne et Wauters. Il logea à l'hôtel de la préfecture, aujourd'hui le palais du roi, d'où il data plusieurs décrets pour l'embellissement de la ville et la réorganisation administrative du département. Il quitta Bruxelles le 1er août.

Par Louvain, il se rendit à Maestricht, ensuite à Liége : il reçut dans cette ville un tel accueil qu'il écrivait de là à Cambacérès : « Je suis extrêmement content de l'esprit des habitants ». Il devait ensuite visiter les provinces rhénanes; mais soit qu'il ait été arrêté par les chaleurs de la canicule, particulièrement accablantes cette année-là, soit qu'il ait été rappelé par de nombreuses affaires à Paris, il renonça à cette partie de son voyage, qu'il remit à une seconde et prochaine tournée.

On ne devait plus le revoir en Belgique que comme empereur.

Le 18 mai 1804, un sénatus-consulte déféra le titre d'empereur à Napoléon : toutefois, le Sénat statua que la nation serait appelée, par voie de plébiscite, à donner son adhésion. Celle-ci n'était pas douteuse, pas plus dans les pays incorporés qu'en France : des registres furent ouverts dans les préfectures, les mairies, les greffes des tribunaux, les justices de paix, dans les études de notaire. L'arrondissement de Bruxelles, pour ne citer que celui-là, sur 31,261 votes qui furent émis, n'en compta que trois négatifs. Le 10 juin, on fêta l'avènement de Napoléon à l'Empire; un *Te Deum* fut chanté dans toutes les églises, et le soir on illumina dans les villes. Et les festivités se renouvelèrent, six mois après, le jour du couronnement.

Dans l'entretemps, l'empereur visita la Belgique. Il fut reçu en grande pompe à Bruxelles, le 1er septembre, mais sans s'y arrêter : il traversa la ville pour se rendre au château de Laeken, qu'il avait fait acquérir par l'Etat dès 1802. Il ne prolongea guère son séjour, qu'il ne paraît cette fois avoir marqué par aucun fait saillant.

Il n'entre pas dans le cadre de notre récit de suivre Napoléon sur tous les champs de bataille où, dans l'intervalle, il entraîna ses armées et, avec elles, les contingents belges qui en faisaient partie et qui eurent leur part de gloire et de sang répandu. Au fur et à mesure que le règne s'avançait, les guerres et les expéditions lointaines, où l'ambition de l'empereur le poussait sans cesse,

devenaient de plus en plus meurtrières, et les victoires étaient chèrement payées. Aussi étaient-ils nombreux les réfractaires qui se dérobaient par la fuite à la conscription, devenue, en Belgique surtout, plus impopulaire, plus redoutée, plus détestée que jamais. On comptait deux cents insoumis pour chaque levée dans le seul département de l'Ourthe, et ce nombre se grossissait ensuite de nombreux déserteurs qui s'enfuyaient après leur incorporation. Dans le seul canton de Landen, lors de la levée de 1810, il y eut douze conscrits qui manquèrent à l'appel sur un contingent de seize hommes. Les lois contre les réfractaires devenaient cependant chaque jour plus sévères. S'ils étaient saisis, on les condamnait à cinq ans de reclusion dans un dépôt militaire, ou on les envoyait au premier rang des armées. Une amende de cinq cents à quinze cents francs devait être payée par leurs parents, sous peine de confiscation de leurs biens. Il était enjoint aux maires de rechercher et de dénoncer les réfractaires et les déserteurs de leurs communes. Quiconque était convaincu d'avoir recélé un déserteur, d'avoir favorisé son évasion, de l'avoir soustrait d'une manière quelconque aux poursuites, était condamné à un ou deux ans de prison et à une amende de trois cents à trois mille francs. Les gendarmes, les douaniers, les gardes champêtres, les gardes forestiers, les agents de police, et même les particuliers, recevaient, pour chaque déserteur saisi par eux, une gratification qui, de douze francs à l'origine, fut portée plus tard à vingt-cinq et jusqu'à cent francs. On établit au logis des déserteurs des « garnissaires », chargés de rechercher les fugitifs et qui devaient être logés, nourris et payés par les parents. A partir de 1808, on saisit et l'on emprisonna les pères et les mères des réfractaires. Enfin, dans les dernières années de l'Empire, l'usage des garnissaires fut combiné avec l'emploi des colonnes mobiles. « Quand une région était signalée « comme donnant asile à un grand « nombre de déserteurs ou réfractaires, « on y expédiait une colonne composée « à la fois de gendarmes d'élite, de « gendarmes ordinaires et de troupes de « ligne, sous le commandement d'un « officier supérieur ou général. Une fois « sur les lieux, la colonne se divisait en « un grand nombre de détachements « qui se répandaient dans les communes « rurales, traquaient les fugitifs, se « comportaient comme en pays ennemi, « arrêtaient toutes les personnes sus- « pectes de favoriser la désertion. En se « retirant, la colonne laissait quelques « hommes en qualité de garnissaires « chez les parents des conscrits sur les- « quels on n'avait pas pu mettre la « main. Les colonnes mobiles, avec leur « cortège de violences, de réquisitions « et d'arrestations arbitraires, étaient « la terreur des populations : l'annonce « seule de leur arrivée déterminait par- « fois la soumission des réfractaires. « Ainsi, au printemps de 1811, le préfet « de Sambre-et-Meuse, Pérès, eut « l'idée de publier une lettre du géné- « ral Lemarrois, menaçant de diriger « une colonne mobile sur ce departe- « ment. Les propriétaires notables s'en- « tendirent aussitôt pour refuser du « travail aux parents des réfractaires ; « ceux-ci alors se présentèrent en « foule ». Si la crainte de l'amende, en effet, celle surtout des garnissaires, faisait rentrer dans le devoir les conscrits dont les parents possédaient quelque bien, elle était sans pouvoir sur les autres, fils de domestiques ou de journaliers qui, sachant leur famille incapable d'acquitter l'amende, d'héberger et surtout de payer les garnissaires, bravaient impunément toutes les menaces. Lors de la levée de 1808, dans le département des Forêts, sur trois cent nonante conscrits formant le premier détachement du contingent, septante-deux désertèrent, précisément ceux dont les parents étaient insolvables. Et il en était ainsi aussi bien en France qu'en Belgique : dans l'été de 1809, on signalait plus de vingt mille réfractaires ou déserteurs dans l'ensemble de sept départements du Midi de la France.

C'était bien la guerre et la boucherie

des champs de bataille qui inspiraient ainsi la peur du service militaire et le désir de s'y soustraire; c'étaient les levées exceptionnelles, celles faites à la veille ou bien au cours des hostilités, qui se signalaient par un nombre extraordinaire de conscrits récalcitrants. La paix rétablissait la docilité : en 1811, par exemple, les trois départements belges de l'Ourthe, de Meuse-Inférieure et de Sambre-et-Meuse fournirent leur contingent sans la moindre difficulté.

En dépit des mesures et des rigueurs gouvernementales, un grand nombre de réfractaires échappaient néanmoins aux poursuites. Enfermés dans des cachettes dérobées ou réfugiés dans les bois, venant la nuit chercher leur nourriture et embrasser leurs parents, protégés par la compassion, par la complicité d'un peuple qui maudissait ces guerres horribles, ils attendaient que la paix, à la faveur d'une amnistie, vînt leur rendre la sécurité et le repos et les ramener à leur clocher, à leur famille, à leurs travaux.

La bourgeoisie, dit Gabourd, dans son *Histoire de la Révolution et de l'Empire*, se montrait saturée de gloire et fort avide de sécurité et de transactions commerciales. Elle battait des mains au théâtre, lorsqu'un acteur, faisant lever le rideau des entr'actes, venait donner lecture du nouveau bulletin de la grande Armée; mais, en rentrant au logis, elle regrettait que l'industrie fût bloquée par l'Angleterre, et que la continuation indéfinie des hostilités paralysât l'essor du négoce. La gloire nationale était donc pour elle un merveilleux spectacle, dont malheureusement la mise en scène ruinait le pays. Puis les familles tremblaient d'avoir à contribuer pour leur part à ces hécatombes toujours offertes au dieu de la guerre. Il n'était point de foyer où ne se trouvât une place vide, celle du père ou du fils, alors exposé au fer ennemi, à la fatigue des marches, aux intempéries du Nord, à la fièvre des hôpitaux. Aussi que d'angoisses lorsqu'un courrier apportait la nouvelle d'une de ces batailles décisives qui coûtaient tant de sang. On vivait dans l'anxiété la plus vive, en attendant que des nouvelles, souvent tardives, émanassent du quartier-général et fissent connaître les noms des morts et des blessés. Quel bonheur lorsqu'aucun nom chéri ne figurait sur la fatale liste ! Quel désespoir lorsqu'on apprenait que l'objet de tant de sollicitudes avait succombé devant l'ennemi, et que les cœurs aimants et les filles en deuil trouvaient peu de consolation lorsque le bulletin impérial daignait dire en style héroïque : « Il est mort en brave ! ».

Et les levées de troupes succédaient aux levées de troupes, dont le contingent précédemment fixé allait toujours en s'augmentant; puis elles eurent lieu anticipativement; pour certaines même, on revint sur les classes antérieures. Dès le printemps de 1807, Napoléon avait demandé la conscription de 1808; il voulut l'hiver suivant demander celle de 1809, inaugurant ainsi le système des conscriptions anticipées. En septembre 1808, il exigea en outre celle de 1810, commençant à anticiper de plus de deux ans sur les levées régulières. Enfin, en 1809, au lieu de 80,000 hommes fournis jusque-là, il en exigea 100,000, revint sur les classes antérieures de 1806 à 1809, et demanda à chacune de ces classes un supplément de vingt mille hommes. C'était, dit l'écrivain militaire à qui nous empruntons ces chiffres, arracher à leur foyer, à leurs travaux, des hommes qui avaient pu se croire exempts de tout service, la classe à laquelle ils appartenaient ayant déjà fourni son contingent. Ces coupes réglées de jeunes gens dépeuplaient les villes et les campagnes au profit des camps et des places fortes; déjà l'agriculture commençait à manquer de bras, et cela au moment où, le commerce étant paralysé par la guerre et le blocus continental, le peuple souffrait de la cherté croissante des subsistances.

Un moment, on put craindre que notre pays ne devînt le théâtre d'hostilités entre les Anglais et les soldats de Napoléon. C'était en 1809; l'empereur était en Autriche. Les Anglais tentèrent une expédition dans le but de prendre

Flessingue, de s'emparer d'Anvers et de la flotte française qui s'y trouvait, avec l'espérance secrète que leur présence sur l'Escaut serait peut-être le signal d'une insurrection aux Pays-Bas. Le 29 juillet 1809, ils parurent devant l'île de Walcheren avec quinze cents bâtiments de toutes grandeurs et 45,000 hommes de troupes. En même temps, ils bloquaient le port d'Ostende. Le général français Monnet ne put empêcher le débarquement sur la côte de Walcheren, et le 16 août, Flessingue, bombardée par terre et par mer, se rendit. Quatre mille soldats français durent mettre bas les armes. A la vue des Anglais, l'autre général français, Bruce, abandonna sans coup férir le fort de Batz, qu'il avait mission de défendre, et facilita ainsi à l'envahisseur l'occupation des îles de la Zélande. La flotte anglaise semblait prête à remonter l'Escaut, dont les rives n'étaient alors défendues que par de mauvaises fortifications ; et les vaisseaux français, se retirant à la hâte, s'étaient déjà réfugiés en amont d'Anvers, jusqu'au Rupel. Ostende, vivement pressée, n'avait plus d'autres vivres que le produit de la pêche faite dans les eaux voisines, à l'abri du canon de la place. Les hésitations et l'impéritie de lord Chatham, qui commandait l'armée anglaise, ses dissensions persistantes avec l'amiral Strachan, sauvèrent la ville d'Anvers. Le roi Louis de Hollande accourut avec ses troupes et reprit le fort de Batz; les polders furent, par son ordre, inondés. Anvers n'avait comme garnison que cinq cents hommes, y compris les invalides, les enfants de troupe et les ouvriers indispensables au dépôt ; il fallut y joindre les douaniers. On fit à la hâte une levée de gardes nationaux. Enfin, Bernadotte, envoyé par Napoléon, arriva de Wagram et prit le commandement de toutes les troupes réunies. « Si le général anglais, » écrivit-il en arrivant, » avait eu les premières no- » tions de son état, la ville d'Anvers, » sa flotte, ses chantiers ne seraient au- » jourd'hui qu'un monceau de cendres ». Intimidés par sa présence, décimés par les fièvres de la Zélande, les Anglais se retirèrent, sans avoir obtenu de leurs formidables préparatifs d'autres résultats que d'avoir mis Napoléon en garde contre toute nouvelle tentative de ce genre et de lui faire hâter son projet de fortification du bas Escaut. Un décret, daté de Schœnbrunn, le 25 septembre 1809, prescrivit d'immenses travaux d'agrandissement et de défense.

Une autre conséquence de l'expédition des Anglais sur Walcheren fut la réunion, par décret du 1er février 1810, de cette île au territoire de l'Empire, quelques mois avant l'annexion de la Hollande tout entière. Car on sait que le roi Louis y perdit également sa couronne. Napoléon qui, douze jours avant le débarquement de lord Chatham, se plaignait vivement de l'inobservation du blocus continental par la Hollande et écrivait à son frère ces mots : « La » Hollande est une province anglaise », tint rigueur au roi Louis d'avoir tardé huit jours à venir d'Aix-la-Chapelle, où il prenait les eaux, repousser le débarquement de l'ennemi, et le mit dans la nécessité d'abdiquer peu de mois après.

Dans le personnel préfectoral de nos départements, d'importants changements eurent lieu également vers cette époque. A part Sambre-et-Meuse, où le premier préfet Pérès fut maintenu jusqu'à la fin de 1813, les départements belges virent tous remplacer, et même plus d'une fois, les fonctionnaires placés d'abord à leur tête. A Bruxelles, Pontécoulant fut remplacé, en 1805, par Chaban, et celui-ci par La Tour du Pin qui, en 1813, fit place au préfet de Gand, Houdetot. A Anvers, le poste de d'Herbouville fut donné à Cochon, puis, en 1809, à la veille du débarquement des Anglais dans l'île de Walcheren, à d'Argenson, qui eut plus tard comme successeur Savoye-Rollin. A Liége, au premier préfet Desmousseaux succéda Micoud, en 1806. Gand, qui avait d'abord connu Faipoult, eut ensuite Houdetot, et, après la nomination de ce dernier dans la Dyle, Desmousseaux, l'ancien préfet de l'Ourthe. La préfecture de Bruges fut successivement occupée, après de Viry, par Chauvelin, puis

par Arborio, pendant cinq mois seulement, en 1810, enfin par Soult. A Maestricht, Loysel fut remplacé par l'Italien Roggieri, qui resta courageusement à son poste, en 1814, dans la ville assiégée, et ne la quitta qu'après la capitulation, et huit jours après le départ de la garnison. Lacoste eut pour successeur, à Luxembourg, Jourdan d'Aubagne. Enfin, ce fut un Belge, un Flamand, qui fut nommé à la place de Garnier à Mons, en 1805 : de Coninck-Outerive, qui, après avoir rempli, dans le département de la Lys, les fonctions de conseiller de préfecture, avait reçu, en l'an x, la préfecture de l'Oise, d'où il passa à celle de Jemappes trois ans après; il y resta cinq ans, jusqu'au jour où, lors de l'annexion de l'île de Walcheren à l'Empire, son mérite même le fit nommer préfet des Bouches-de-l'Escaut ou de Middelbourg; il eut pour successeur d'abord de Fréville, en 1810, puis de Laussac, en 1812.

L'année même où, pour la première fois, un Belge était mis à la tête d'un de nos départements, un autre Belge, de nom illustre, ceignait l'écharpe de maire de Bruxelles. Après la destitution de Rouppe et la démission de Van Langhenoven, le comte Charles de Mérode-Westerloo, qui devait au premier consul sa radiation, en 1800, de la liste des émigrés, accepta d'être mis à la tête de l'administration municipale de Bruxelles — ce dont Napoléon lui-même lui témoigna sa satisfaction — et quand, en 1809, il devint sénateur de l'Empire, ce fut un Belge encore, de maison non moins illustre, le duc d'Ursel, qui le remplaça. A cette époque d'ailleurs, les membres des plus anciennes et des plus opulentes familles commençaient à briguer des postes dans l'administration impériale : en 1806, notamment, un Caraman-Chimay sollicitait une place au conseil général du département de Jemappes. Enfin, nous pouvons ajouter que, soit alors, soit plus tard, cinq Belges furent pourvus de préfectures sur le territoire de l'Empire: c'était, après de Coninck-Outerive, à Mons et à Middelbourg, le baron de Celles, qui fut préfet d'Amsterdam ; le baron de Stassart à La Haye; Holvoet, qui, désigné en 1812 pour la préfecture de Jemappes, ne prit pas possession de son poste et fut envoyé à Montbrison, alors chef-lieu du département de la Loire, et Rasse, prince de Gavre, qui fut désigné comme préfet de Seine-et-Oise.

Mais l'Empire, pas plus que le Consulat, ne se montra prodigue de places en faveur de Belges et n'en appela qu'un petit nombre aux hautes fonctions administratives ou judiciaires. C'était là un des griefs les plus fondés des Belges contre la domination française : ils reprochaient au gouvernement de ne leur donner que des fonctionnaires venant du dehors et à ceux-ci de se comporter de leur côté en étrangers au pays qu'ils étaient chargés d'administrer. L'antipathie dont ces fonctionnaires étaient souvent l'objet de la part de leurs administrés était faite et de la jalousie d'être écartés, en leur faveur, des fonctions rémunérées, et de la rancune qu'inspirait l'arrogance ou le dédain dont usaient généralement les Français dans notre pays à l'égard des « bons « Belges ».

S'il fallait en croire pourtant les rapports des préfets sur l'état de l'esprit public, les sympathies et les idées françaises gagnaient de plus en plus en Belgique. Dans l'un de ces rapports, on lit : « Aujourd'hui, ce pays est plus attaché « qu'il ne l'a jamais été ». Dans un autre : « L'on voit maintenant aux cer- « cles du préfet des personnes que l'on « n'avait jamais vues dans une maison « même de gens du pays attachés au « gouvernement ». Peut-être l'auteur de ce rapport se souvenait-il du temps où, sous le Consulat, le préfet Lacoste constatait que les estaminets faisaient tort aux soirées de la préfecture et qu'il avait inutilement tout tenté, invitations, repas, bals, fêtes, pour amener à lui les Belges qui se tenaient à l'écart et pour qui les Français étaient toujours des *Carmagnols*.

Mais à ces allégations émanant de fonctionnaires intéressés à présenter la situation sous un certain jour, comme un

des heureux effets de leur administration, on peut opposer des témoignages non moins dignes de foi et qui ne peuvent être suspectés. On lit dans les souvenirs du comte de Mérode-Westerloo qu'à Tournai, en 1809 encore, les bals et les soirées, dans la haute société, étaient suspendus dès qu'une autorité française essayait de s'y introduire. Les portes lui étaient fermées et la carte de visite lui était strictement rendue. Enfin, une Française, la comtesse d'Eilleaux, qui, sous le pseudonyme de Charlotte de Sor, a laissé des mémoires extrêmement intéressants au point de vue qui nous occupe, nous dépeint presque à chaque page la froideur systématique, l'hostilité sourde, l'antipathie mal dissimulée, qui régnaient encore en 1811 dans les rapports entre « conquérants et « vaincus ». « On ne nous supporte « que parce qu'on nous craint », disait un fonctionnaire français de Gand, dans une conversation particulière et partant moins sujette à caution que les rapports officiels cités plus haut... « Nous nous « connaissons dans les salons officiels ; « puis, passé le seuil, ils sont Flamands, « moi Français, et c'est absolument « comme si nous ne nous étions jamais « vus ». Et comme l'interlocuteur, qui arrivait directement de la France, faisait observer : « A Paris, on a une tout « autre opinion de la Belgique, on sup- « pose que les Français vivent avec les « habitants dans une entière confrater- « nité, et que ceux-ci sont dévoués de « cœur et d'intérêts à la France », il recevait cette réponse qui pourrait bien résumer, sous son véritable aspect, l'état des choses : « Il convient à l'Em- « pereur de faire accréditer cette opi- « nion, mais Sa Majesté sait à quoi s'en « tenir... Lors de la descente des Anglais « en 1809, il a pu apprécier l'esprit « public de ce pays ».

Bref, il semblait bien que la possession matérielle du sol était la seule conquête que les Français eussent faite en Belgique; et peut-être aussi cette raideur, cette arrogance que l'on reprochait aux fonctionnaires de l'Empire était-elle dictée par la connaissance et le sentiment de cette hostilité occulte des habitants contre le gouvernement. « Nous sommes ici dans l'obligation « continuelle », ajoutait le même personnage dont nous rappelions tantôt les propos, « de soutenir en toute occasion, « la lance au poing, la suzeraineté de la « France en présence d'une sourde, mais « incessante révolte contre son auto- « rité ». Toutefois, il convient de dire que nombre de ces fonctionnaires s'aliénaient dès l'abord, maladroitement et comme à plaisir, leurs administrés par leur dédain non dissimulé pour les habitudes, l'esprit et le langage des Belges, qu'ils accablaient volontiers de sarcasmes, au point que « Français était « devenu synonyme de railleur, d'hos- « tile et de dénigrant ».

Le gouvernement français se rendait parfaitement compte de cet état de choses. Nous n'en voulons d'autre preuve que l'enquête qu'il décréta, après la campagne de 1809, en Belgique et dans les pays rhénans, pour étudier ce qui subsistait d'attachement à la maison d'Autriche et pour préparer la prompte et définitive assimilation du pays. Cette enquête fut confiée au célèbre conseiller d'Etat Real, qui eut pour instructions : « 1° de prendre des notes sérieuses et « très circonstanciées sur toutes les « classes de citoyens, anciens nobles, « prêtres et bourgeois, qui manifestent « des dispositions en faveur de la mai- « son d'Autriche ; 2° de prendre note « des familles riches qui pourraient être « appelées à Paris pour y vivre, et des « jeunes gens qu'il conviendrait de pla- « cer dans les lycées ou dans les maisons « de La Flèche, Saint-Cyr ou Saint- « Germain ».

La mission de Real terminée, quand il eut rapporté de sa tournée une ample récolte de renseignements, l'œuvre de francisation commença. Des chefs de familles influentes furent *invités* à transporter leur domicile à Paris, à s'y fixer et à placer leurs enfants dans les lycées de France. Des jeunes gens, ayant grand nom ou grande fortune, furent nommés d'office sous-lieutenants ou élèves des écoles militaires, fussent-ils même par-

faitement en règle vis-à-vis de la conscription. Napoléon se fit présenter une liste d'autres jeunes gens pour en faire des auditeurs au Conseil d'Etat; il songea même à établir une sorte de conscription matrimoniale en mariant à des Français, désignés par lui, les riches héritières de la Belgique, dont une circulaire de Savary prescrivit de dresser la liste, avec, en regard de chaque nom, « la dot présumée et les espérances « d'héritages, la situation et la nature « des biens, les noms et qualités des « père et mère, l'époque de la naissance « des jeunes personnes, l'éducation, les « principes religieux, les talents acquis, « les agréments naturels ; de même, la « difformité devait faire l'objet d'une « colonne d'observations ». Ce monstrueux projet, cet enlèvement des Sabines d'un nouveau genre ne reçut qu'un commencement d'exécution : les événements empêchèrent sans doute Napoléon d'en poursuivre la réalisation.

Par contre, le décret du 3 mars 1810 sur les prisons d'Etat envoya dans les cachots de Ham, de Laon, de Bouillon, de Pierre-Châtel et du fort de Joux nombre de Belges suspects, des prêtres trop attachés à la cause du pape (de ceux-là nous parlerons plus loin en détail), des pêcheurs soupçonnés d'avoir communiqué avec la croisière anglaise, des contrebandiers récalcitrants, des notables simplement coupables d'avoir conservé des fonds à la banque de Vienne et de ne pas dissimuler suffisamment les vœux que leur intérêt pécuniaire les poussait à faire en faveur de la prospérité de la monarchie autrichienne. Des arrestations arbitraires, des mises en détention sans jugement, par mesure administrative, le système, enfin, des lettres de cachet, moins le nom, la presse bâillonnée, réduite à la servilité, au mutisme ou à l'insignifiance, les livres soumis à une censure sévère, toute publication en langue flamande prohibée, un ensemble de décisions vexatoires, injustes, oppressives ou odieuses, tel fut le régime en vigueur de 1810 à la fin de 1813.

Nous avons anticipé, et nous sommes obligé de revenir en arrière concernant la question religieuse qui, de son côté, allait bientôt créer une vive agitation et soulever autant de murmures que la conscription militaire, la stagnation des affaires et l'arbitraire gouvernemental.

Ne pouvant se passer du concours du gouvernement pour la réorganisation du culte, les évêques avaient dû se plier à tous les désirs de Napoléon : mais la situation se tendait chaque jour, l'empereur portant plus haut ses exigences, dictant plus impérieusement ses volontés, tandis que, si la plupart des membres de l'épiscopat faisaient encore preuve de la plus complète docilité, il s'en trouvait dans le nombre qui donnaient déjà des signes de mécontentement et posaient des actes d'opposition. Cette opposition commença à prendre corps à l'occasion de la publication du catéchisme impérial. On se rappelle qu'un des articles organiques de 1802 stipulait qu'il n'y aurait qu'un seul et même catéchisme pour tous les diocèses de France. Le gouvernement le fit rédiger par des ecclésiastiques qu'il nomma à cet effet. L'ouvrage terminé fut approuvé par le complaisant cardinal-légat Caprara, le 30 mars 1807, quoique, dit un écrivain ecclésiastique, ce catéchisme fût incomplet dans quelques parties et répréhensible dans d'autres : d'un côté, il glissait sur l'obéissance que le chrétien devait au pape, et de l'autre, il insistait longuement sur l'obéissance que le citoyen devait à l'empereur ; il paraît même que ce fut l'empereur, de concert avec Caprara, qui rédigea la leçon de catéchisme touchant les devoirs envers le souverain ; on y réclamait pour Napoléon, nommément désigné et encensé, fidélité, respect, obéissance et assistance, sous peine des flammes éternelles. Un décret du 4 avril 1806 rendit ce catéchisme obligatoire pour tout l'empire, et il fut mis en circulation dans la seconde quinzaine du mois d'août suivant.

Malgré l'approbation accordée par le cardinal-légat Caprara, ce catéchisme rencontra de l'opposition en Belgique :

Stevens, du fond de la retraite où il se tenait caché, en fit l'objet de brochures et de pamphlets dans lesquels il attaquait et les réponses du catéchisme et le principe même de la publication, à savoir qu'il émanait du pouvoir civil et non de l'autorité religieuse. Dans le diocèse de Liége, certains prêtres refusèrent de l'adopter, en se basant également, pour motiver leur refus, sur ce qu'il avait été rédigé sur les ordres de l'empereur, en exécution d'une loi civile, et sur ce que l'obligation de l'adopter était imposée par un décret civil.

A Tournai, ce fut l'évêque lui-même, M. Hirn, qui prit position contre le catéchisme impérial, qu'il se refusa obstinément à prescrire ou à recommander : il poussa même la hardiesse jusqu'à demander au préfet de Jemappes d'en faire prohiber l'introduction et la vente dans le diocèse de Tournai. De fait, jusqu'à l'arrestation du prélat, en 1811, l'ancien catéchisme de Cambrai y resta toujours suivi. Il ne paraît pas que les autres évêques belges aient montré la même fermeté : l'archevêque de Malines, M. de Roquelaure, non seulement prescrivit l'emploi exclusif du nouveau catéchisme, mais il alla jusqu'à sévir contre quelques prêtres qui s'obstinaient à se servir de l'ancien catéchisme de Malines.

Napoléon, nous l'avons dit déjà, était porté à considérer les évêques comme de simples préfets ecclésiastiques, appelés à exécuter ses volontés et à servir ses desseins aussi bien que les préfets civils. Plus d'une fois, le ministre des cultes, Bigot de Préameneu, leur désigna les matières à traiter dans leurs mandements, et tous ces mandements devaient être, au préalable, agréés par le préfet de la résidence épiscopale. Ainsi, lors de chaque levée, un mandement spécial sur la conscription fut recommandé d'abord, imposé ensuite dans chaque diocèse. Dès 1805, les évêques durent astreindre leurs curés à lire à l'église, avant ou après les offices, les bulletins des victoires de la grande Armée, et les doyens furent invités directement par les préfets à veiller à ce que la lecture se fît ponctuellement dans les églises de leur obédience. En vertu d'un article du concordat lui-même, on l'a vu plus haut, les prêtres chantaient, à la fin de l'office divin, le *Domine salvum fac imperatorem*.

Mais le 17 mai 1809 parut le décret réunissant les Etats du pape à l'empire français. Pie VII y répondit par une bulle d'excommunication. L'empereur le fit saisir et interner à Savone, d'où il fut plus tard transféré à Fontainebleau.

Peu après, les évêques reçurent une lettre impériale du 13 juillet 1809, leur prescrivant d'ordonner des prières publiques en actions de grâces pour le succès remporté par les armées françaises à Wagram. Cette lettre, quoique le pape n'y fût point nommé, renfermait contre lui et ses prétentions des allusions transparentes et de vives attaques. Les chefs des diocèses eurent à faire lire cette lettre dans les églises. Tous les évêques belges s'exécutèrent. M. Hirn, à Tournai ; M. de Broglie, à Gand ; M. Pisani de la Gaude, à Namur, aussi bien que l'archevêque nommé au siège de Malines, M. de Pradt, et l'évêque nommé à Liége, l'abbé Lejeas.

Le divorce de l'empereur et sa seconde union amenèrent de nouvelles difficultés entre le gouvernement et l'Eglise. Les quatorze cardinaux — appelés ensuite les cardinaux noirs — qui s'étaient abstenus de paraître au mariage de Napoléon et de Marie-Louise, furent l'objet du ressentiment et des rigueurs du pouvoir. L'empereur, l'année suivante, décida de visiter, avec la nouvelle impératrice, la Belgique, la Hollande et les pays rhénans ; il était bien résolu à montrer au clergé de ces territoires réunis à la France qu'il était le maître et qu'il n'admettait d'aucune façon l'ingérence des prélats et des prêtres dans les affaires de son gouvernement. « Vous « vous plaignez », disait-il dans une célèbre réprimande qu'il adressa personnellement à Bréda aux ecclésiastiques du pays, « vous vous plaignez des op- « pressions que vous avez souffertes sous

« l'ancien gouvernement de ce pays ; « mais vous montrez que vous les avez « bien méritées. A présent, un prince « catholique vient régner sur vous, et « le premier acte que j'ai dû exécuter a « été de faire arrêter à Bois-le-Duc « deux de vos curés réfractaires, même « votre vicaire apostolique ». Peu après, en traversant de nouveau la Belgique pour retourner en France, il adressa au clergé du département de la Dyle, qu'il recevait à Bruxelles, une allocution du même style : « J'aurai tous les égards », disait-il, « pour le pape ; je le reconnaî- « trai comme chef spirituel de l'Eglise, « comme successeur de saint Pierre, « comme vicaire de Jésus-Christ, en « tout ce qui concerne la foi et la doc- « trine; mais il ne doit pas s'immiscer « dans mon temporel. Ces deux puis- « sances sont indépendantes. Je veux la « religion de saint Louis, qui a eu aussi « des discussions avec le pape. Je veux « la religion de saint Bernard, de Bos- « suet, de l'Eglise gallicane, je la pro- « tégerai de toutes mes forces ; mais je « ne veux pas la religion ni les opinions « des Grégoire VII, des Boniface, des « Jules, qui ont voulu assujettir les « royaumes et les rois à leur domina- « tion, qui ont excommunié les empe- « reurs pour bouleverser la tranquillité « des peuples. Quoi qu'on dise, je crois « qu'ils brûlent aux enfers pour toutes « les discordes qu'ils ont excitées par « leurs prétentions extravagantes. Les « papes ont fait trop de sottises pour « les croire infaillibles. Qui est-ce qui a « fait le schisme de l'Angleterre, de la « moitié de l'Allemagne? N'est-ce pas « les prétentions des papes, les opinions « de Rome? Je ne souffrirai pas ces « prétentions, le siècle où nous sommes « ne les souffrira plus ».

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de la querelle relative à la nomination aux évêchés vacants, quoique nulle part ailleurs cette querelle n'ait été marquée par autant de graves conflits et de mesures rigoureuses qu'en Belgique. En vertu de l'article 5 du concordat, la désignation des titulaires appartenait à l'empereur; au pape revenait le droit de conférer l'institution canonique. Or, après la rupture entre le Saint-Siège et l'Empire, Pie VII refusa les bulles d'institution aux évêques nommés par l'empereur, ou bien les accordait *motu proprio*, sans faire mention de la nomination de l'empereur : et alors c'était l'empereur qui les retenait par devers lui. Il en fut ainsi, notamment, pour la nomination de l'abbé de Pradt à l'archevêché de Malines, en remplacement de M. de Roquelaure, devenu chanoine de Saint-Denis, et pour celle de l'évêque de Liége, Lejeas, au siège devenu vacant par la mort du précédent titulaire, Zaepffel.

Or, la présence de ces évêques « nom- « més », mais non « institués », à la tête des diocèses y devint une occasion et une source de nouveaux conflits entre le gouvernement et les chapitres, comme aussi entre les titulaires et leur clergé, même leurs ouailles. A cela se joignaient l'antagonisme et la diversité d'attitude et de conduite des différents prélats : l'évêque nommé au siège de Liége, Lejeas, consentait à déclarer nul le mariage de Napoléon et de Joséphine ; d'autres s'y refusaient. La naissance du roi de Rome fut célébrée avec toute la pompe religieuse dans certains diocèses; ailleurs, le clergé se prêta uniquement et de mauvais gré à chanter le *Te Deum* d'actions de grâces officiellement prescrit.

La situation fut plus troublée encore après le concile national de 1811, réuni par l'empereur pour régler la question de la nomination aux évêchés vacants, avec ou sans l'institution canonique. Au nombre des opposants aux vues impériales qui, même avant la fin du concile, furent saisis et conduits au donjon de Vincennes par ordre de Napoléon, se trouvaient deux prélats belges, l'évêque de Gand, M. de Broglie, et l'évêque de Tournai, M. Hirn. Nous ne nous étendrons pas sur le rôle que jouèrent alors ces deux dignitaires, pas plus que sur le sort qui leur fut fait : nous renvoyons le lecteur à la notice de Broglie, dans le tome III, et à la notice Hirn, dans le tome VIII de la *Biogra-*

phie nationale. Un troisième prélat belge, l'évêque de Namur, M. Pisani de la Gaude, fut au nombre des treize membres du concile qui émirent un vote négatif sur le projet de décret présenté, projet qui fut admis par soixante et onze adhérents. Ce décret stipulait : 1° que « les évêchés ne peuvent rester vacants « plus d'un an pour tout délai, et que, « dans cet espace de temps, la nomination, l'institution et la consécration « doivent avoir lieu ; 2° que l'empereur « nommera, conformément au concordat, « à tous les sièges vacants ; 3° que, six « mois après la nomination faite par « l'empereur pour tout délai, le pape donnera l'investiture canonique; 4° que, « les six mois expirés, le métropolitain « se trouve investi par la concession « même faite par le pape et devra procéder à l'institution canonique et à la « consécration ». Les deux autres membres de l'épiscopat belge, l'archevêque de Malines, M. de Pradt, et l'abbé Lejeas, l'évêque nommé à Liége, étaient parmi les ralliés au gouvernement. Pie VII d'ailleurs céda lui-même et finit par approuver et confirmer le décret du concile. MM. de Broglie et Hirn ne sortirent de Vincennes que quand ils eurent, contraints et forcés, donné leur démission et signé la promesse formelle de n'entretenir, de la résidence qui devait leur être assignée, aucune correspondance avec leur ancien diocèse et, en général, de ne s'occuper d'aucune affaire ecclésiastique. M. de Broglie fut alors transféré à Beaune, M. Hirn à Gien, où il resta jusqu'à ce que la chute de Napoléon lui permît de regagner Tournai. L'évêque de Gand, lui, n'était pas au bout de ses tribulations : la police de Savary ayant surpris des correspondances entre l'évêque et un négociant de Gand venu à Beaune sous couleur d'acheter du vin, mais en réalité pour s'entretenir des choses du diocèse avec le prélat en dépit de l'engagement de ce dernier, Napoléon donna l'ordre d'enfermer dans une prison d'Etat l'évêque insoumis, qui fut interné pendant onze mois dans le fort de l'île Sainte-Marguerite, sur la côte de Provence. Il ne fut ramené ensuite à Beaune que parce qu'une plus longue détention menaçait de ruiner tout à fait sa santé déjà débile.

Si le gouvernement avait eu assez aisément raison des deux évêques, il n'était pas au bout de ses difficultés avec les chapitres de Tournai et de Gand. Ceux-ci ne se croyaient pas liés par la démission de leurs évêques — surtout dans les circonstances où elle avait été donnée — aussi longtemps qu'elle n'avait pas été acceptée par le pape. Ils se refusèrent donc à pourvoir à la nomination de nouveaux vicaires capitulaires que réclamait le ministre des cultes, et s'ils cédèrent ensuite, ce fut devant les violences et l'arbitraire du pouvoir. Mais l'envoi comme nouveaux évêques, à Gand de l'abbé de la Brue et à Tournai de l'abbé de Saint-Médard, souleva la presque unanime protestation de tout le clergé de Flandre et du Hainaut et déchaîna en Belgique « une agitation religieuse telle qu'on n'en avait « point vu depuis les jours de Joseph II « et du Directoire ».

Napoléon écrivit de Dresde une lettre comminatoire pour peser sur la décision des chapitres; puis, pour couper court aux difficultés de la situation, le gouvernement eut l'idée de faire conférer par le métropolitain des pouvoirs provisoires aux évêques nommés de Tournai et de Gand. A Tournai, l'abbé de Saint-Médard finit malgré tout par exercer l'administration diocésaine pendant les derniers mois de 1813. Mais à Gand, les choses prirent une autre tournure. Arrivé en cette ville le 9 juillet 1813, l'évêque nommé, de la Brue, réclama une part dans l'administration. Cinq d'entre les chanoines consentirent à l'élire vicaire capitulaire, en lui donnant deux collègues. Mais l'ancien vicaire général de M. de Broglie réclama, d'autre part, de la retraite où il était caché, l'obéissance du clergé comme fondé de pouvoirs de l'évêque légitime. Pie VII lui donna raison, et sur douze cents prêtres que comptait le diocèse de Gand, trente seulement se joignirent à l'abbé de la Brue. Ce fut le grand séminaire qui posa le premier acte d'insubordina-

tion : le dimanche qui suivit la nomination de l'abbé de la Brue comme vicaire capitulaire, les élèves, d'accord avec leurs professeurs, refusèrent de participer aux cérémonies, « afin de ne point « paraître reconnaître une autorité « schismatique ». Ils furent mis en demeure d'obéir, sous peine de se voir déchus de leur exemption du service militaire. Vingt-trois seulement se soumirent. Par ordre de l'empereur, alors à Dresde, les autres furent, pour la plupart, incorporés dans une brigade d'artillerie et conduits sous escorte à Wesel; deux, qui appartenaient à de riches familles de Gand, furent expédiés à Paris et de là, l'un à Bayonne, l'autre à Perpignan; ceux qui furent reconnus physiquement impropres au service furent menés en France par des gendarmes pour y être répartis dans les différents séminaires. Les professeurs furent envoyés dans les prisons d'Etat, à Vincennes et à Pierre-Châtel, le château de Ham renfermant déjà autant de prisonniers qu'il en pouvait contenir. Des 197 séminaristes incorporés et envoyés à Wesel, 49 y succombèrent à des maladies contagieuses. Les autres furent, au bout de deux mois, renvoyés dans leurs foyers, mais « leur grâce ne put détruire le « mauvais effet qu'avait produit l'éclat « de leur arrestation, dont les Fla- « mands s'étaient plus occupés que de « nos armées ».

Il nous faut revenir quelque peu en arrière et retracer les deux voyages que l'empereur fit en Belgique avec la nouvelle impératrice Marie-Louise. Marié le 2 avril 1810, il vint passer avec elle le mois de mai dans notre pays. Il fit son entrée à Bruxelles le 29 avril et séjourna trois jours au château de Laeken. Le 1er mai, il se rendit à Anvers où, comme à Bruxelles, il fut reçu avec de grands honneurs et de bruyantes démonstrations d'allégresse : il y resta six jours et marqua son passage en signant plusieurs décrets pour l'embellissement de la ville et les travaux du port, qu'il voulait mettre à même de contenir une flotte de guerre de cent navires, visita plusieurs fois l'escadre mouillée dans l'Escaut et se rendit à la Tête-de-Flandre pour inspecter la nouvelle ville en voie de construction, et dont il voulait faire un des principaux boulevards de son empire. Il fit ensuite un court voyage en Zélande et dans le Brabant septentrional, visita Gand, Bruges et Ostende, ne négligeant aucune occasion de se mettre en rapport avec les populations et s'efforçant, par ses manières autant que par le souci qu'il semblait prendre de leur bien-être, de se concilier leurs sympathies.

Plus que le précédent encore, son voyage de 1811 eut un but politique. L'enlèvement et l'internement des évêques de Gand et de Tournai étaient encore des événements récents et passionnaient l'opinion publique en Belgique : la présence de l'empereur, qui avait le don de plaire quand il le voulait, d'électriser en tout temps les masses, était utile et nécessaire pour ramener à lui le sentiment populaire. En Hollande, récemment rattachée à l'Empire, il était non moins politique de faire une visite de joyeux avènement, et à voir le soin particulier que mit Napoléon à charmer et à s'attacher le peuple hollandais, il est permis de croire que là était le secret de son voyage. Au surplus, sa tournée sur tout le littoral ne fut pas une promenade sans portée : sa présence y donna l'impulsion aux multiples travaux de défense commencés.

Il arriva de Compiègne, en septembre 1811, par Montreuil-sur-Mer, Boulogne, Ostende, le Zwyn et l'Escaut, se rendant à Anvers, où devait le rejoindre l'impératrice, qui venait directement par Bruxelles.

Depuis le Zwyn et Breskens, où il avait inspecté, dans les plus petits détails, les grands travaux de défense qu'on y faisait, il avait suivi à cheval les polders, où l'on se livrait également à d'autres travaux destinés à prévenir les inondations : là étaient occupés les malheureux prisonniers espagnols parqués, demi-nus et mourants de froid, dans ces régions pestilentielles, où ils succombaient par centaines à la fièvre des polders. Mais l'empereur était sans

pitié pour ces Espagnols qui, dans leur pays, étaient sans pitié pour ses soldats. Il avait même refusé qu'on leur remît, pour s'en couvrir, les draps et les flanelles introduits par les Anglais lors de leur débarquement de 1809 et saisis après leur départ. Tout avait été brûlé par son ordre. On sait que, sur ce point comme sur celui de la conscription, Napoléon était intraitable : toute marchandise anglaise saisie sur le territoire de l'Empire devait être détruite, comme toute tentative d'échapper à la conscription devait être punie et dans la personne du réfractaire et dans celle de ses proches. Anvers qui avait vu brûler en place publique, en 1809, toutes les marchandises apportées par les Anglais et saisies dans la suite, avait été témoin de scènes d'un autre genre, lors de la levée de 1811 : là comme partout on arrêta les parents, les frères, les sœurs et même les amis des jeunes gens qui, pour se dérober à la conscription, s'étaient cachés ou évadés, et ils devaient rester prisonniers jusqu'au moment où les fugitifs se représenteraient.

Après sa tournée dans les polders, Napoléon visita toute l'escadre mouillée dans les eaux de l'Escaut, s'embarqua pour Flessingue et Middelbourg, d'où il revint à Anvers par Terneuzen. Partout, sur sa route, il avait visité les constructions défensives élevées après l'agression anglaise, il avait indiqué des améliorations à faire, il avait ordonné d'autres travaux.

Il en fut de même à Anvers, qu'il trouva, selon ses propres expressions, entièrement réédifiée et devenue un des boulevards de la France, une place forte du rang de celles de Metz et de Strasbourg. « Les Flamands », ajoutait-il, « n'ont pas à se plaindre de l'administration française ; elle a créé en « quelques années des éléments de richesses industrielles et commerciales « dans ce pays autrefois abandonné à « ses propres ressources ». Et en effet Anvers témoignait alors déjà d'une prodigieuse activité commerciale. Ses quais, ses débarcadères étaient couverts de marchandises ; ajoutons que l'hygiène non plus n'avait pas été négligée, et que canaux, égouts, aqueducs avaient été nettoyés, réparés, reconstruits en partie. Napoléon put se flatter aussi, en voyant les nombreux bâtiments qui stationnaient dans le bassin, la longue rangée de vaisseaux en construction sur les cales, que sa marine égalerait un jour la marine anglaise !

L'empereur se rendit ensuite en Hollande, qui, réunie depuis un an seulement à la France, n'avait pas encore d'administration parfaitement organisée. Napoléon profita de son séjour pour arrêter définitivement les circonscriptions administratives et en nommer les magistrats : ils furent généralement choisis parmi les Hollandais. Il n'en avait pas été ainsi en Belgique.

C'est à ce même voyage d'automne 1811 que se rattache un des épisodes les plus retentissants de la domination française en Belgique, l'affaire Werbrouck ou le procès d'Anvers. Werbrouck était ce gros négociant anversois que les instances réitérées du premier préfet des Deux-Nèthes, d'Herbouville, avaient décidé à accepter l'écharpe de maire d'Anvers. A peine entré en fonctions, sa gestion fut critiquée et il fut signalé comme suspect de complicité dans l'introduction de marchandises anglaises. Pourtant il resta à son poste et même fut traité avec bienveillance par les trois préfets qui se succédèrent à Anvers, d'Herbouville, Cochon et d'Argenson. Mais les premières accusations dirigées contre lui furent reprises vers la fin de 1810 et firent l'objet d'un rapport du conseil d'Etat. Il était dit, dans ce rapport, que, depuis plus de dix ans, des fraudes colossales avaient été commises au préjudice de l'octroi d'Anvers, avec la complicité des principaux employés. Le maire y était accusé, non seulement de négligence, mais de connivence, car une des entreprises commerciales qui avaient le plus fraudé était une maison où il avait des intérêts engagés sous le nom de sa femme. Le maire fut suspendu le 8 juin 1811.

Dans l'entretemps, Napoléon vint en Belgique, et, à bord d'un navire où une

tempête le retint trois jours sur l'Escaut, pour occuper ce loisir forcé, il prit connaissance du dossier relatif à l'affaire de l'octroi. Aussitôt débarqué, il signa la destitution de Werbrouck, qui fut arrêté et remplacé par un jeune auditeur au Conseil d'Etat d'origine anversoise, Cornelissen. En même temps, l'empereur donna l'ordre d'engager des poursuites contre tous les complices, le maire en tête.

Après une instruction qui dura près de dix-huit mois, l'affaire vint devant la cour d'assises de la Dyle. Werbrouck fut défendu par un avocat de Paris, Berryer père : il fut acquitté ainsi que tous ses coaccusés.

Assez banale jusque-là, l'affaire allait avoir des suites fameuses. Le verdict d'acquittement avait été salué par d'unanimes approbations : Napoléon en reçut la nouvelle à Dresde, et fut outré de ce qu'il considérait comme un outrage à la justice et à sa propre dignité. Accusant les jurés de s'être laissé corrompre, il enjoignit de poursuivre et contre eux et contre les accusés. La Cour de cassation, pressentie, se refusa à le suivre dans cette voie contraire à la légalité. Un sénatus-consulte intervint, annulant la déclaration du jury de Bruxelles et la sentence d'acquittement en faveur des premiers accusés, ordonnant de nouvelles poursuites contre ceux-ci et mettant en accusation les jurés, prévenus du crime de corruption. La Cour impériale de Douai, devant laquelle l'affaire fut renvoyée, n'eut pas le temps de statuer avant les événements de 1814. Dans l'intervalle, Werbrouck était mort en prison.

« Jamais le despotisme napoléonien « ne s'était révélé plus impatient de toute « entrave, ni moins respectueux de la « liberté individuelle », et jamais non plus incident ne contribua à propager davantage, dans les hautes classes, la désaffection du souverain, au moment où il allait devoir faire appel au dévouement de tous.

La débâcle était proche. Dès la fin de 1812 et les premiers mois de 1813, les demandes d'hommes se multiplièrent d'une façon inouïe : le système des levées anticipées et rétroactives reparut ; bientôt ce furent des recrues de dix-huit ans qui furent appelées sous les drapeaux ; le taux moyen des remplaçants atteignit dix à douze mille francs, et encore les jeunes gens des familles riches ne furent-ils pas à ce prix libérés du service militaire : c'est parmi eux, parmi ceux qui avaient cru s'acquitter en se faisant remplacer, que furent recrutés ces quatre régiments de cavalerie qui devaient former « la garde d'honneur », décrétée par un article du sénatus-consulte du 3 avril 1813.

L'indignation fut générale, aussi bien en France qu'en Hollande et en Belgique. Une première émeute de conscrits éclata à Bruges, le 22 avril ; des mouvements analogues se produisirent en Hollande. Bientôt ils se généralisèrent. L'opposition gagna partout, plus ou moins ouvertement ; en Belgique, elle était complète dès le milieu de 1813 ; le pays échappait à l'autorité de Napoléon. A l'approche des alliés, même avant, les fonctionnaires français regagnèrent, avec plus ou moins d'empressement, la France et Paris, à part quelques-uns qui restèrent courageusement à leur poste ou ne l'abandonnèrent qu'en désespoir de cause : tels Roggieri, à Maestricht, et Savoye-Rollin, en compagnie du défenseur de la place, Lazare Carnot, à Anvers.

Nous n'entreprendrons pas, dans cette notice déjà longue, le récit des événements militaires dans notre pays en 1813, 1814 et 1815. Il serait oiseux de vouloir résumer en quelques lignes des faits aussi connus, et, d'autre part, en faire une étude approfondie dépasserait de beaucoup le cadre qui nous est assigné. Nous ne pouvons que renvoyer à un ouvrage auquel nous avons fait de fréquents emprunts, *La Belgique sous l'Empire et la défaite de Waterloo*, par Sylvain Balau, ouvrage dans lequel la partie militaire et technique a été remarquablement traitée, particulièrement la campagne de 1815, grâce à la précieuse collaboration d'un officier de l'armée belge, le chevalier de Selliers de Moranville.

Nous conclurons en constatant que les Belges ne professèrent jamais pour l'Empire ni un bien grand enthousiasme, ni même le sentiment bien net d'une nationalité commune. L'esprit de solidarité avec la France semblait faire totalement défaut. Et quant à la reconnaissance des services rendus, des bienfaits de l'administration française, elle se perdit de bonne heure dans les horreurs de la conscription, dans les conflits de la question religieuse. Elle disparut avec les charges que la guerre et le blocus continental faisaient peser sur notre pays comme partout, charges d'autant plus lourdes à supporter qu'elles n'étaient allégées, comme en France, ni par la satisfaction de la gloire nationale, ni par le sentiment des victoires de la patrie. Elle se changea en aversion devant l'attitude dédaigneuse, arrogante, tracassière et malveillante des fonctionnaires français qui, sauf quelques exceptions, comme d'Argenson à Anvers, continuèrent à se comporter, même après dix ans d'administration, comme en pays annexé, comme des représentants du maître au milieu de populations de vaincus. « La bonhomie des Belges, « leur flegme, la simplicité de leur train « de vie, la placide uniformité de leurs « délassements, était un inépuisable sujet « de plaisanterie pour des hommes qui « regrettaient Paris ou la France, et « dont la nostalgie se dépensait en épi- « grammes. Tel préfet, comme La Tour « du Pin, consacrait la plus grande par- « tie de ses rapports confidentiels à des « variations, d'ailleurs agréables, sur « un thème toujours identique, la lour- « deur et la parcimonie des Bruxellois. « Ce dédain se trahissait naturellement « à l'extérieur et il en résultait qu'en « dehors des relations officielles et obli- « gatoires, les fonctionnaires demeu- « raient étrangers à la société belge; « ceux qui agissaient autrement, d'Ar- « genson par exemple, étaient soupçon- « nés de faiblesse et presque de tra- « hison. Les militaires faisaient pis : « grisés d'orgueil et de gloire, ils se « conduisaient comme en pays conquis, « et prodiguaient ces petites vexations « qui ont le don d'exaspérer les gens « attachés à leurs habitudes et à leurs « intérêts. C'eût peut-être été une « compensation pour les Belges (le cœur « humain est ainsi fait) de voir leurs « compatriotes exercer en grand nombre « cette autorité si hautaine et parti- « ciper au prestige de l'administration : « mais, malgré les instances souvent « renouvelées, l'Empire ne recruta en « Belgique que très peu de fonction- « naires, trop peu pour s'attacher dans « les hautes classes un parti prépondé- « rant ». Ces lignes sont d'un écrivain français, Mr de Lanzac de Laborie, l'auteur du récent ouvrage : *La domination française en Belgique*, dans lequel nous avons souvent puisé à pleines mains, en le reproduisant même textuellement, les circonstances dans lesquelles nous avons été chargé de la présente notice ne nous ayant laissé ni le temps ni la faculté de condenser ou de faire nôtres, en leur donnant une forme personnelle, ses renseignements ou ses appréciations.

Faut-il s'étonner dès lors si, dès 1813, les Belges, pour nous servir de l'expression de la comtesse d'Eilleaux, gardèrent les bienfaits et chassèrent le bienfaiteur, qui n'avait pas su, en dépit de ses titres, se concilier l'affection de ses protégés. Il est bien vrai que, dès les premiers revers de la France, le sentiment public en Belgique se manifesta contre le régime impérial. Des écrivains français ont assez souvent reproché aux Belges « leur odieuse con- « duite » à cette époque, « leur hon- « teuse ingratitude ». « Au mois de « décembre 1813, » écrit Charlotte de Sor (comtesse d'Eilleaux), dans les dernières pages de son récit *Napoléon en Belgique et en Hollande en* 1811, « alors « que nos soldats, occupés ailleurs à « repousser l'ennemi, ne pouvaient plus « nous protéger en Belgique, les Belges « chassèrent les Français, en les acca- « blant d'outrages. Les chefs des di- « verses administrations françaises, li- « vrés aux seules ressources du personnel « de leurs employés, durent avec eux, « l'épée ou le sabre à la main, accom- « pagner et défendre les caisses pu-

« bliques qu'ils escortaient, tandis que « leurs femmes et leurs enfants, entas- « sés dans des voitures, étaient assaillis « par les huées, par les *pierres et la* « *boue* que leur jetaient les Belges pour « derniers adieux ». Et plus loin : « Ce « n'est pas ainsi que les Français quit- « tèrent la Hollande ! Lorsque nous « abandonnâmes leur pays, qui allait « être envahi par les troupes étran- « gères, qu'ils n'avaient pas appelées, « eux ! les Hollandais nous pressèrent la « main, ils accompagnèrent de leurs « vœux affectueux notre retour dans « notre malheureuse patrie, menacée « par l'Europe en armes, et ceux qui « combattaient dans nos rangs, ver- « saient leur sang pour soutenir notre « cause désespérée ».

On sent que l'opposition est trop voulue pour que le tableau soit vrai. Il est d'ailleurs de l'écrivain qui accuse les Belges de félonie parce qu'ils se trouvaient, à Waterloo, comme sujets du roi Guillaume, et avec les Hollandais, dans les rangs des alliés contre la France !

Le mot juste avait été dit par le préfet La Tour du Pin, au moment de quitter Bruxelles, en 1813 : « Ce « peuple n'est ni anglais, ni autrichien, « ni antifrançais ; il est belge ».

Eug. Duchesne.

De Lanzac de Laborie, *la Domination française en Belgique*, 1795-1814. — Sylvain Balau, *la Belgique sous l'Empire et la défaite de Waterloo*, 1804-1815. — Charlotte de Sor, *Napoléon en Belgique et en Hollande*, 1841 (formant les tomes III et IV des *Souvenirs du duc de Vicence*). — D'Haussonville, *l'Église romaine et le premier Empire*, 1800-1814. — De Smedt, *Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique dans les premières années du* XIX*e siècle*. — A. Guillois, *Napoléon d'après sa correspondance et ses œuvres*. — A. Gabourd, *Histoire de la Révolution et de l'Empire*. — Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*. — De Barante, *Souvenirs*. — Henri de Mérode-Westerloo, *Souvenirs*. — Namèche, *Cours d'histoire nationale*. — Lamy, *Notice sur la vie et les écrits de l'abbé Sterens*, dans la *Revue catholique de Louvain*, année 1857. — Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubin, à Namur*. — Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*. — Génard, *Anvers à travers les âges*. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége*. — Claessens, *la Belgique chrétienne*. — Juste, *le Soulèvement de la Belgique en* 1813. — P. Verhaegen, *la Liberté de la presse en Belgique durant la domination française*. — Les journaux du temps.

NAREZ (*J.-C.*), médecin. On le dit né à Mons vers 1768, mais rien ne le prouve (1). Narez a écrit : *De corpore humano ut mixto*. Louvain, 1788; in-4°, 4 p. Cet opuscule a été réimprimé en la même ville, en 1796. In-8°, 6 p.

Léop. Devillers.

Ad. Mathieu, *Biographie montoise*, p. 236.

NAREZ (*Ursmer*), médecin, né à Binche, le 4 juillet 1678, de parents de condition médiocre, mort à Louvain, le 6 décembre 1744. Un prêtre de sa famille lui fit faire ses humanités et l'envoya, en 1696, terminer ses études à l'université de Louvain, où il remporta la troisième palme à la promotion générale du 16 novembre 1698. Narez enseigna ensuite la philosophie au collège du Porc, tout en continuant ses études en théologie. Il se disposait à l'état ecclésiastique, étant devenu bachelier en théologie, lorsqu'une circonstance indépendante de sa volonté le fit renoncer à un canonicat de l'église Saint-Paul, de Liége, qu'il avait obtenu. Il s'adonna dès lors à la médecine. En 1706, le grade de licencié en médecine lui fut attribué. Quatre ans après, il obtint à l'université la chaire de professeur de botanique, qu'il quitta le 10 mai 1717. Il reçut le titre de docteur en médecine, le 18 février 1718. Puis il fut successivement promu à la chaire des institutions de médecine, à celle d'anatomie et de chirurgie, et en 1743 à l'une des deux chaires de médecine. La direction de l'hôpital de Louvain lui fut confiée. Il remplit ses fonctions avec le plus grand dévouement et rendit des services précieux à la classe pauvre.

Ursmer Narez avait épousé Élisabeth Joris, native de Louvain, dont il n'eut point d'enfants. Il mourut à Louvain, le 6 décembre 1744. Son oraison funèbre fut prononcée par le savant professeur Servais-Augustin de Villers. Narez était un homme de bien, aussi modeste que savant, et jouissait de l'estime publique.

(1) Les registres paroissiaux mentionnent, à la date du 8 décembre 1710, le baptême de Charles-Joseph Narez, fils de Jacques et de Marie-Antoinette Meunier. Serait-ce le père du médecin?

On rapporte qu'il fit diverses fondations utiles et pieuses. Il laissa notamment une rente pour l'entretien du jardin des plantes de Louvain. Il a publié : *Lettre d'un médecin de Louvain à un de ses amis, à l'occasion d'un livret intitulé : « Preuves « de la nécessité de regarder les urines, etc. », par Jean-François du Brœucquez, etc., dans laquelle on montre le peu d'utilité de l'inspection des urines en général, et l'inutilité de celles qu'on apporte aux médecins pour la guérison des maladies.* Louvain, Martin Van Overbeke, 1733; in-12, 40 p. (1). Plusieurs de ses confrères prétendirent que Narez avait trop rabaissé la pratique dont il s'agit, comme son adversaire l'avait peut-être trop relevée.

Narez se disposait à rédiger un traité de pratique médicale, fondé sur sa longue expérience, lorsque la mort le surprit. L'un de ses contemporains a fait de lui cet éloge : « Narez ne chercha « jamais à relever la solidité de son « savoir par un pompeux étalage d'éru- « dition; aussi simple auprès des ma- « lades que dans la chaire, le vrai et « l'utile furent ses uniques objets. Il « voyoit les théories se succéder dans « l'esprit de ses collègues, comme les « modes à la toilette des femmes, et il « n'en prenoit que ce qui étoit marqué « au sceau de la Nature; il raisonnoit, « mais d'après les faits, et ne souffroit « pas qu'on se laissât entraîner par les « écarts de l'imagination ».

Léop. Devillers.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. I, p. 637-638. — Eloy, *Dictionnaire historique de la medecine*, t. III, p. 372. — *Mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, IVe série, t. VIII, p. 253.

NASSAU (*Engelbert*, comte de) et de Vianden, fils de Jean, comte de Nassau et seigneur de Breda, et de Marie de Heinsberg, petit-fils d'Engelbert Ier de Nassau, seigneur banneret de Breda, et de Jeanne de Polanen, dame de La Leck et de Breda, qui fit passer cette dernière seigneurie dans la famille de Nassau, naquit à Breda, le 17 mai 1451, se fiança en 1468 à Limburge, fille de Charles, marquis de Bade, qu'il épousa l'année suivante à la cour de son oncle Jean II, archevêque de Trèves, et décéda le 31 mai 1504, à Bruxelles, sans laisser de postérité légitime.

Engelbert fut admis de bonne heure à la cour de Bourgogne et fit ses premières armes contre les Liégeois, se distinguant particulièrement à la bataille de Brustheim et méritant les éloges de Charles le Téméraire. En 1468, il assistait au mariage de ce prince avec Marguerite d'York, sœur du roi d'Angleterre, et il est cité parmi les chefs de l'armée destinée à marcher contre Louis XI.

Sa conduite pendant la deuxième expédition de Charles le Hardi contre les Liégeois lui mérita, après la prise de la ville, d'être armé chevalier par le duc de Bourgogne en présence du roi de France. Lors de la réunion du chapitre de la Toison d'or, tenu à Valenciennes en 1473, il fut nommé chevalier de l'ordre et, lors de l'expédition de Charles le Téméraire en Gueldre, ce prince le nomma son lieutenant général en Brabant et en Limbourg pour toute la durée de la campagne.

Engelbert prit part aux dernières expéditions du duc de Bourgogne, à la conquête de la Lorraine et aux campagnes contre les Suisses; il assista aux batailles de Granson et de Morat, ainsi qu'à celle de Nancy (1477) qui coûta la vie au Téméraire, et dans laquelle il fut lui-même fait prisonnier, ne recouvrant sa liberté que plus de trois mois après, contre une rançon de 50,000 florins d'or.

Sorti de captivité, il travailla activement à faire réussir le mariage de Marie de Bourgogne avec l'archiduc Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III et il contribua beaucoup à ce que l'union s'accomplît à Gand en 1477.

(1) Le médecin du Brœucquez fit imprimer une réplique à cet écrit, sous le titre : *Etrennes nouvelles servant de Reponses à la lettre que Mr Narez, docteur en médecine, a publiée pour renverser le livre intitulé : « Preuves de la nécessite de regarder les urines, etc. »*. Mons, Mathieu Wilmet, 1734; in-12 de 68 pages. Cette brochure ayant été publiée sans la permission du magistrat, fut saisie et confisquée.

Sur son conseil, Maximilien convoqua, en 1478, le chapitre de l'ordre et s'en proclama souverain, pour que Louis XI ne pût le considérer comme dévolu à la couronne de France.

La guerre déclarée à la France fut favorable aux armes de Maximilien et se termina par la paix de Gand (23 décembre 1482). Elle portait, entre autres, que le dauphin épouserait la jeune Marguerite, fille de Marie de Bourgogne. Les fiançailles, célébrées le 19 mai de l'année suivante, eurent Engelbert pour témoin.

Louis XI étant mort, Maximilien, conseillé probablement par Engelbert, se montra plus énergique envers ses sujets de Flandre, réclama la tutelle de son fils et se fit proclamer régent. Mais si le Brabant reconnut son autorité, la Flandre lui nia tout droit à l'administration du pays, comme tuteur de ses enfants. Toutefois, les efforts d'Engelbert, à la conférence de Termonde, pour décider les cinq chevaliers de la Toison d'Or partisans des Etats de Flandre à reconnaître à l'archiduc l'exercice des prérogatives de chef et de souverain ayant échoué, Maximilien, qui n'avait pas réussi dans un coup de main sur Bruges, recourut à la force ouverte. Termonde et Audenarde tombèrent en son pouvoir et Engelbert de Nassau fut nommé capitaine général de cette dernière ville ainsi que d'Anvers.

Les armes de Maximilien furent victorieuses et Gand faillit tomber entre les mains de l'archiduc ; mais les secours promis par Charles VIII entrèrent dans la place et Engelbert, laissant aux Gantois et à leurs alliés le soin de se brouiller entre eux, se porta rapidement sur Bruges où le parti de Maximilien devenait chaque jour plus puissant. Cette fois (1er juin 1485) il réussit : l'archiduc, après avoir passé par l'Ecluse, qui lui ouvrit ses portes, fit son entrée à Bruges le 21 juin 1485 ; le 28 juin suivant, les Etats de Flandre conclurent à Bruges, en présence de Maximilien et d'Engelbert, une paix en vertu de laquelle l'archiduc était reconnu tuteur de la personne de son fils et du comté de Flandre, et, malgré une émeute des Gantois à son entrée dans cette ville, il les força à se soumettre, grâce à l'énergie déployée par Engelbert. Par lettres patentes données à Bois-le-Duc, le 27 novembre 1485, il nommait Engelbert de Nassau son lieutenant dans « *ses* » *pays de* par deça ».

La situation du comte de Nassau dans ces pays encore frémissants des convulsions passées était des plus difficiles, mais son habileté et son énergie vainquirent tous les obstacles et le pays était pacifié quand Maximilien, élu roi des Romains à Francfort, le 16 février 1486 et couronné à Aix-la-Chapelle le 9 avril suivant, retourna dans les Pays-Bas.

Quoique ses forces ne fussent pas suffisantes, Maximilien, quelque peu ébloui du titre qui l'associait à la couronne impériale, n'hésita pas à entrer de nouveau en lutte avec la France, et, grâce à Engelbert, la campagne de 1486 s'écoula sans échec ; mais, l'année suivante, le comte de Nassau, que Maximilien avait nommé, par lettres-patentes données à Bruges le 12 avril, son lieutenant en Flandre et gouverneur de Lille, Orchies et Térouanne, ne put résister, malgré son courage, aux efforts des Français, et fut fait prisonnier. Sa captivité dura près de deux ans (juillet 1487-juillet 1489). Charles VIII, qui appréciait ce que valait un tel otage, ne le voulait pas relâcher de si tôt.

Pendant ce temps, de graves événements s'étaient déroulés en Flandre ; la révolte contre Maximilien avait pris des proportions considérables et le roi des Romains ayant perdu les principales villes du Brabant et de la Flandre, voyant que la Hollande elle-même était entraînée par le courant, s'était retiré en Allemagne, laissant le duc Albert de Saxe pour gouverneur du pays.

La situation était critique, d'autant plus que le roi de France encourageait les Flamands, mais Engelbert venait de recouvrer sa liberté moyennant une rançon de 84,000 livres tournois qu'il paya de ses propres deniers.

Après quelques succès remportés dans

les Pays-Bas, Engelbert eut la satisfaction de voir conclue, le 22 juillet 1488, à Francfort, entre Maximilien et Charles VIII, une paix dont il avait négocié les préliminaires durant sa captivité. Adjoint au duc de Saxe dans le gouvernement des Pays-Bas, Louvain et Bruxelles ouvrirent leurs portes aux forces de l'archiduc. Le 30 octobre, une paix fut signée à Plessis lez-Tours entre le roi des Romains et les Etats de Flandre. Mais, malgré les instances d'Engelbert qui se rendit à Gand (le 18 janvier 1490) pour engager les Gantois à se soumettre, ceux-ci refusèrent d'accepter les conditions de la paix. De leur côté, les Brugeois se montrèrent aussi récalcitrants, mais après quelques semaines d'escarmouches, les troupes allemandes entraient dans la ville.

Gand n'avait pas secouru Bruges, mais elle eut à se repentir de cette insensibilité, car ayant refusé à Engelbert d'exécuter la paix de Tours, celui-ci fit dévaster tout le pays gantois. Loin de se laisser intimider, les bonnes gens de Gand se déclarèrent en révolte ouverte et Engelbert fut malheureux dans une surprise qu'il tenta pour s'emparer de la ville. Pendant l'hiver, ayant quitté la Flandre, le bruit de sa mort se répandit à Gand, et les Gantois, enhardis, se montrèrent de plus en plus audacieux; mais le prétendu défunt revint en avril 1492, et, rejoint par le duc de Saxe, changea la face des choses : le 30 mai, fut signée la paix de Cadzand, imposant au magistrat l'humiliation d'une amende honorable, modifiant la constitution de la ville, mais accordant une amnistie complète. Le 7 août, le duc de Saxe et le comte de Nassau entraient dans Gand, pacifiée pour toujours.

Restait à soumettre Philippe de Clèves qui occupait la ville et les deux citadelles de l'Ecluse, ce qui réussit complètement, et Engelbert, témoin de l'héroïsme du vaincu, respectant les raisons qui l'avaient entraîné dans le parti contraire, lui fit accorder des conditions honorables.

La guerre civile qui avait désolé la Flandre était terminée; Engelbert jouissait dans les Pays-Bas d'une autorité qui ne le cédait qu'à celle de l'archiduc, qu'il avait d'ailleurs servi hors des champs de bataille, attendu que le 20 mars 1491, il avait reçu, avec Martin de Polheim, pleins pouvoirs pour épouser, par procuration et au nom de Maximilien, la jeune duchesse Anne de Bretagne. On n'ignore pas que Charles VIII fit annuler ce mariage et épousa lui-même la duchesse. Une guerre ne pouvait manquer d'éclater, mais Maximilien, abandonné par le roi d'Angleterre, consentit au traité de Senlis, négocié par Engelbert et avantageux pour Maximilien. Le 12 juin 1493, Marguerite de Bourgogne était remise au comte de Nassau et au marquis de Bade.

Lorsque Maximilien alla ceindre la couronne impériale, il fit entrer Engelbert de Nassau dans le Conseil de régence (*de Regenterie*) qu'il donna à son fils l'archiduc Philippe. Ce Conseil se composait des membres suivants : le margrave de Bade; le prince de Chimay; les comtes Engelbert et Adolphe de Nassau; Antoine et Baudouin, bâtards de Bourgogne; Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres; les seigneurs de Molembaix et de la Marche; l'évêque de Cambray; Thomas de Plaines, président du Conseil de Flandre; les prévôts d'Utrecht et de Louvain et maître Jacques de Gondebault.

Au chancelier de Brabant était confiée la garde du grand sceau; à Engelbert de Nassau la garde du « sceau » moyen » (*des mittleren Siegels*). Engelbert était des six seigneurs — margrave Christophe de Bade, le seigneur de Ravestein, prince de Chimay et les deux bâtards de Bourgogne — qui, « lorsqu'ils sont près de l'archiduc et pas « autrement », recevaient par jour 10 francs de pension, et si cela leur convenait (*iknen gefällig ist*) pouvaient prendre leurs repas (*essen*), étant à la cour, dans l'appartement (*in der Kammer*) du comte de Nassau, qui devait leur servir un bon plat (*eine gute Schüsselspeise*) et, en son absence, chez celui des cinq autres seigneurs que l'archiduc désignerait.

Des différends s'étant élevés entre Philippe le Beau et l'Angleterre, le comte de Nassau, envoyé à Londres en 1496, réussit à conclure un traité d'amitié et de commerce entre les deux pays, et, lorsqu'au mois d'août, le duc Philippe se rendit en Allemagne pour faire ratifier par son père son mariage avec Jeanne d'Aragon et de Castille, il nomma Engelbert son lieutenant général aux Pays-Bas. En 1498, il représentait Philippe le Beau au sacre de Louis XII. Par patentes du 2 mars 1500 (n. s.) Philippe lui accordait une pension de 3,000 livres en considération des notables services qu'il lui avait rendus ainsi qu'à ses prédécesseurs. Lieutenant général des Pays-Bas lorsque Philippe le Beau fit, en 1501, son premier voyage en Espagne, Engelbert resta pendant près de trois ans à la tête de l'administration du pays, et quand, à son retour, Philippe déclara la guerre au duc de Gueldre, ce ne fut que contrairement à l'avis d'Engelbert.

Comme nous l'avons dit plus haut, il mourut à Bruxelles le 31 mai 1504. Il avait sauvé la monarchie bourguignonne pendant la minorité de Philippe; fougueux, mais fidèle et dévoué, le seul reproche qu'on put lui adresser pendant sa vie fut d'être *trop dameret*.

Le vaillant guerrier repose, avec sa femme, dans l'église réformée de Breda (*hervormde kerk*), sous un superbe tombeau en marbre noir et blanc, élevé par son neveu et successeur Henri de Nassau et que l'on attribuait à Michel-Ange, mais qui, d'après les auteurs hollandais modernes, serait de l'ingénieur-architecte Thomas Vincidor ou Vincenz, de Bologne, élève de Raphaël. Vincenz est l'auteur des plans de l'ancien château de Breda, actuellement école militaire; il suivit la méthode de Michel-Ange.

On rencontre encore un autre souvenir de lui dans la cathédrale d'Anvers. Ce sont des vitraux peints représentant la Sainte-Cène et le portrait du donateur.

Baron Émile de Borchgrave.

C.-A. Serrure, *Notice sur Engelbert II, comte de Nassau* (Gand, 1862). — Gachard, *Voyages des souverains des Pays-Bas*, t. I, *passim*. — Archives impér. de Vienne. — Archives de Lille, *Compte de la recette générale des finances* de 1501.

NASSAU (*Guillaume* **DE**). Voir GUILLAUME.

***NASSOU** (*Herman* **DE**), imprimeur, vivait à Louvain à la fin du XVe siècle. Il était vraisemblablement originaire du duché de Nassau, en Allemagne. Associé avec Rodolphe Loeffs, de Driel, il imprima à Louvain, en 1483, un recueil de trois ouvrages de Laurent Valla : l'*Opus de vero bono*, le *De libero arbitrio dialogus* et l'*In Poggium apologus*. Cette publication ne porte pas de nom, mais elle est composée avec les mêmes caractères gothiques qu'une édition des *Regulæ grammaticales*, de Nicolas Perottus, formant un petit in-4o de 166 feuillets, sans chiffres ni réclames, et dont le seul exemplaire connu, ayant fait partie des collections Scourion et Vergauwen, appartient à la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand. La souscription de ce dernier incunable est conçue comme suit : *Regule grāmaticales... Feliciter Expliciunt. Impresse Louanij per me Hermannum de Nassou et Radulphum driel.* Suivant Mr Ed. van Even, « les mots « *impresse... per me* .. semblent prouver « que, dans cette association, Herman « de Nassou était l'imprimeur et Loeffs « le libraire ». Quoi qu'il en soit de ce point, que le manque de documents ne permet pas d'élucider, Herman de Nassou paraît avoir rompu bientôt son association avec Rodolphe Loeffs : à partir de 1484, celui-ci imprime pour son compte particulier. On perd, dès lors, les traces de notre personnage.

Paul Bergmans.

J.-W. Holtrop, *Monuments typographiques des Pays-Bas au quinzième siècle* (La Haye, 1857-1862), p. 52-53 et pl. 54 [95]. — *Le Bibliophile belge*, t. I (Bruxelles, 1867), p. 153-154 (notice d'Ed. van Even). — M. Campbell, *Annales de la typographie néerlandaise au* XVe *siècle* (La Haye, 1874), p. 389, no 1381 et p. 486, no 1702.

NAST (*Godefroid* **DE**). Voir NAAST.

NATALIS (*Henri*), ou NOEL. Voir NATALIS (*Michel*).

NATALIS (*Michel*), graveur, né à Liége, probablement le 10 octobre 1610, y décédé le 3 septembre 1668. A la famille Noël ou Natalis appartiennent plusieurs artistes qu'on rencontre dans la première moitié du XVIIe siècle. Jérôme Noël, imprimeur et graveur en taille-douce, remplit les fonctions de graveur en monnaies de l'évêque de Liége Ferdinand de Bavière, depuis 1614 jusque vers 1633, époque de sa mort. Il eut pour successeurs les frères Henri et Michel Natalis, mentionnés dans un document de 1640, comme héritiers du même « Hierosme Noël ». Michel Natalis paraît donc avoir été le fils de Jérôme et non d'un Henri Noël; supposition qui deviendra presque certitude quand on saura qu'un enfant, portant le prénom de Michel, se trouve inscrit dans un registre paroissial de Saint-Adalbert, comme étant né, le 10 octobre 1610, de Hiérôme Noé et de Marie de Stoumont. De plus, cette date concorde parfaitement avec les inscriptions qu'on trouve au bas de plusieurs gravures de notre artiste, où il a soin de nous apprendre qu'en 1628 il était âgé de dix-sept ans. D'après ce qui précède, il faudrait attribuer à Henri Natalis, le frère aîné de Michel, et non à leur père, le monogramme dont est marquée l'intéressante estampe représentant le corps du bourgmestre La Ruelle, tel qu'il fut exposé au peuple après l'assassinat du 16 avril 1637. Henri Natalis, dont il est d'ailleurs resté peu de chose, était mort en 1640.

Les plus anciennes biographies de Michel Natalis s'accordent à dire qu'il s'essaya dans la gravure dès l'enfance et sous les yeux de son père. S'appliquant d'abord à dessiner, puis à manier la pointe, il se trouva bientôt en état de produire des images de dévotion dans le goût de son compatriote, le deuxième Valdor, et de l'Anversois Mallery, dont il imitait la gracieuse finesse D'après Sandrart, Natalis n'aurait pas tardé à aller pratiquer son art à Paris, assertion qui n'est confirmée par aucune pièce, tandis que ses deux premières estampes connues ont été faites à Liége: sur l'une, on croit entrevoir la date de 1619 (1629?); l'autre porte le millésime 1626. Cette dernière est un frontispice, genre dans lequel il continua de s'exercer concurremment avec les sujets religieux. Les premiers portraits qu'il exécuta, toujours en taille-douce, sont datés de 1632 et furent l'occasion d'un succès. On conçoit quelles devaient être alors les aspirations de son âme ouverte à la plus noble ambition : atteindre les sommets de l'art et visiter pour cela, comme tant d'autres, la classique Italie. De fait, nous le trouvons à Rome en 1633, burinant une œuvre d'un nouveau faire. C'est là qu'il connut Joachim Sandrart, le peintre biographe auquel on est redevable de renseignements précieux, bien que trop souvent confus. « Michel ar- « riva », dit-il, « privé de toute res- « source et avec un talent encore assez « médiocre. Ses compatriotes me l'ayant « recommandé, je le pris auprès de moi « au palais du prince (*lisez* marquis) « Justiniani, et lui procurai tous les « moyens de continuer ses études. Bien- « tôt admis dans la classe de dessin de « notre Académie, il grava, d'après mes « dessins, un grand nombre de statues « antiques de la galerie justinienne. Sa « manière élégante et tout à fait artis- « tique, jointe à la promptitude de son « burin, fit concevoir au prince l'idée « de reproduire, en un recueil in-folio, « les cent cinquante meilleures statues « de sa galerie, plus cinquante bas- « reliefs. Chargé de cette publication, « qui devait se faire au plus vite, je fis « venir de Paris Corneille Bloemaert et « Théodore Matham, qui nous joigni- « rent audit palais, avec Renier Persin. « Au bout de peu d'années d'un travail « acharné, notre œuvre fut menée à « bonne fin. Elle fit grand honneur à « Natalis, qui, dans la suite, par les « gravures sur cuivre qu'il exécuta avec « tant d'intelligence, mérita d'être « compté parmi les plus excellents ar- « tistes de notre temps ». La *Galleria Giustiniana*, divisée en deux volumes, contient en réalité trois cent vingt-huit planches, dont quarante-deux appartiennent au graveur liégeois, mais ne

sont pas toutes, tant s'en faut, dessinées par Sandrart. La seconde partie n'en renferme que quatorze de notre artiste, dont deux portraits et une *sainte Famille*. Ses autres productions datées de Rome sont en petit nombre; d'où l'on peut conclure que Natalis avait hâte de regagner sa patrie. Il revint à Liége apparemment en 1639 et y épousa, vers la fin de cette année, Marie Facoumont. La dispense de bans, qui lui fut accordée le 15 décembre, nous apprend qu'il habitait la paroisse Saint-Remi, la même précisément où Jérôme Noël avait eu son atelier. Une composition religieuse, exécutée en 1640, révèle encore sa présence dans sa ville natale; mais un document du 2 avril nous le montre déjà comme « nouvellement expatrié ». Peut être était-il à Anvers où parut, la même année, un livre orné d'un frontispice qu'il grava d'après A. van Diepenbeeck. Il est certain du moins qu'après un nouveau séjour à Liége, il alla résider quelque temps dans notre métropole des arts. C'est là qu'il signa, en 1645, la splendide planche connue sous le nom de *Thèse des Rosenberg*, dont on a dit que le moelleux et l'audace du burin y atteignent leur apogée. Van Diepenbeeck lui en avait fourni le dessin, comme il le fit encore pour la série de saints et de saintes que l'on peut, d'après leur valeur, faire remonter à la même époque. Ajoutons que plusieurs œuvres remarquables, telles qu'un *saint François*, admirable de clair-obscur, et la *Madeleine aux pieds du Christ*, si éclatante du caractère de Rubens, ont aussi été imprimées à Anvers.

Un portrait, « desseigné et gravé » à Liége en 1646, nous permet de constater le retour de Natalis dans son pays. Un autre graveur liégeois, le troisième Valdor, était alors à Paris, très occupé à réunir les éléments de son œuvre capitale, *Les Triomphes de Louis le Juste*, qu'il avoue n'avoir pu faire sans « emprunter « le secours des plus considérables arti- « sans de l'Europe ». Ce magnifique volume a fait l'objet d'une description consciencieuse par Mr Renier, qui, à propos de la première planche, s'exprime ainsi : « Celui-ci (Hercule) est traité dans « le style fortement accusé de l'Hercule « Farnèse, mais d'une beauté de com- « position, d'attitude, de dessin, de « modelé et d'exécution capable de faire « dire que cette œuvre sans défaut « résume la valeur du génie de l'auteur « des *Triomphes* ». Cet éloge n'est pas outré ; mais que diront les admirateurs de Valdor quand ils sauront qu'il s'adresse à Natalis ! En cherchant bien, « à grand renfort de besicles », pour parler comme Rabelais, on trouvera la signature de l'artiste.

De cette époque date le séjour de Natalis à Paris. On en possède une preuve certaine dans la quittance qu'il y donna, le 7 août 1647, d'une somme de 350 livres reçue pour la gravure du plan de la façade de l'hôtel de ville de Lyon, ce qui a fait croire qu'il s'était rendu en cette ville pour y exécuter son travail. C'est aussi à Paris qu'il grava un certain nombre de tableaux ornant aujourd'hui le musée du Louvre, ainsi qu'une charmante figure de *Pomone*, dédiée à Mazarin. Sébastien Bourdon surtout trouva dans notre artiste un précieux interprète, et l'on admirera toujours le soin que Natalis apporta dans la reproduction des *sainte Famille* du peintre français. Celui-ci s'en montra reconnaissant en faisant le portrait de son ami, qu'on voyait autrefois dans la galerie du baron de Crassier, à Liége. Cette peinture a probablement servi au graveur Fines, qui nous a conservé les traits de Michel dans les *Délices du pays de Liége*.

L'année même où parurent les *Triomphes* (1649), Natalis avait achevé, de son burin correct et harmonieux, la colossale planche représentant l'*Assemblée des généraux de l'ordre des Chartreux*, d'après Bertholet Flémalle. Sa représentation du *Buste de saint Lambert*, datée de 1653, nous montre jusqu'à quel point le sentiment du vieil art chrétien s'était perdu à cette époque éminemment classique. Natalis y est décoré du titre de chalcographe de S. A. S. Maximilien-Henri de Bavière, électeur de Cologne et prince évêque de Liége. Les honneurs, si pas la fortune, commençaient donc à

récompenser ses travaux. Au bas du portrait qu'il fit de l'*Empereur Léopold*, lors de son élection à Francfort, il s'intitule graveur de S. M. et nous apprend qu'après avoir dessiné l'empereur *ad vivum*, il lui a présenté ladite effigie le 31 juillet 1658. On raconte, à ce propos, une anecdote d'après laquelle Léopold, s'inspirant du rôle attribué à Charles-Quint vis-à-vis du Titien, lui aurait remis son burin qu'il avait oublié, en disant : « Souvenez-vous, Natalis, qu'un empereur vous a servi ».

Mr Renier décrit deux cent deux estampes de Natalis, et il y en a davantage. Evidemment, toutes ne sont pas des chefs-d'œuvre : à Rome encore, son dessin est assez souvent faible et maniéré ; plus tard, on lui reproche parfois quelque sécheresse ; mais ce qui étonne à la vue de l'ensemble, c'est une diversité de tailles qui, sans la signature, dérouterait les connaisseurs. Pour en donner une idée plus complète et citer encore quelques œuvres d'élite, comparons le fini du portrait d'*Itel de Mérode*, grand maïeur de Liége (1653-1656); la lumière éclatante de ceux de *Maximilien-Henri* (1660) et de son père *Albert de Bavière* (1661); la beauté d'ensemble du portrait d'*Eugène d'Allamont* (1666); enfin, la distinction du *Saint Bruno*, d'après un tableau, aujourd'hui perdu, de Flémalle. Cette dernière production fut peut-être aussi la dernière du maître, qui la dédia au chancelier de Liverlo, élevé à cette dignité vers la fin de l'année 1666. Natalis mourut en effet le 3 septembre 1668, d'un mal de gorge, au moment où il se rendait à l'invitation de Louis XIV, qui lui avait offert la place de son premier graveur, avec une pension considérable et un logement au Louvre. On l'inhuma aux Chartreux, le jour même de son décès, ce qui fit courir le bruit qu'une main jalouse l'avait empoisonné. La modeste maison dans laquelle il expira était située sur Avroy et contiguë à celle de son protecteur de Liverlo (plus tard l'hôtel d'Argenteau). Il l'avait achetée en 1663; mais le 21 juillet 1668, comme il se disposait sans doute à partir pour la France, il la vendit à l'abbé de Saint-Laurent, auquel il avait emprunté la somme nécessaire à son acquisition. Vers la même époque, il vendit également une partie de ses planches, qui furent ensuite retouchées pour servir à de nouveaux tirages.

Chez Natalis, le caractère était à la hauteur du talent. Aussi, l'affectueuse admiration que lui avait vouée Sandrart ne se démentit jamais. Cet heureux naturel se trouve exprimé par le quatrain suivant :

Natalis est un homme sage,
Son burin le fait estimer;
Si son dessin sait nous charmer,
Son humeur fait davantage.

De son mariage avec Marie Facoumont, décédée le 25 décembre 1694, il laissa plusieurs enfants entre lesquels on cite Charles Natalis, qui, après la mort de son père, lui succéda dans l'emploi de scelleur des poids et mesures de la cité de Liége, charge peu lucrative dont Michel avait été gratifié par Maximilien-Henri de Bavière, le 25 juillet 1651.

Baron de Chestret de Haneffe.

Sandrart, *Teutsche Academie der edlen Bau-Bild- und Mahlerey-Künste*, t. I, p. 361 (Nurnberg, 1675). — L. Abry, *Les hommes illustres de la nation liégeoise*, p. 278. — Saumery, *Les Délices du païs de Liége*, t. V, p. 316. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 235. — *Ordonnances de la principauté de Liége*, 2e série, t. III, p. 198. — *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. IV, p. 271. — Renier, *Michel Natalis*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VIII, p. 359; t. IX, p. 89 et 407; t. X, p. 195 et 507. — N. Rondot, *Les graveurs d'estampes sur cuivre à Lyon, au* XVIIe *siècle*. — Registres paroissiaux et archives de l'Etat, à Liége.

NATALIS A SANCTO PHILIPPO, écrivain ecclésiastique. Voir NOEL DE SAINT-PHILIPPE.

NAUTET (*Gilles-Joseph*), né à Verviers, le 6 juin 1802, y décédé le 21 janvier 1884. Il s'éprit bien jeune d'un goût très vif pour les études littéraires et l'instruction des enfants. Désireux d'être utile à une localité dépourvue d'école, il choisit Ferrière, en Ardenne; il y fut accueilli avec joie et s'y vit payer le minerval presque entièrement en nature. En 1825, croyant suivre la même carrière dans sa ville

natale, une forte concurrence le fit s'appliquer à l'imprimerie auprès du fondateur de la première feuille quotidienne de cette localité, *le Journal de Verviers*. Bientôt il prit part à sa rédaction et l'époque qui prépara notre indépendance le vit s'y livrer avec une ardeur bien désintéressée.

En 1837, il s'établit libraire; en 1848, il créa la *Feuille d'Annonces*, bihebdomadaire, gratuite pour les fonctionnaires et la section agricole de l'est de l'Etat, à laquelle il collabora, à titre gracieux, par des articles concernant l'agriculture. Deux ans après, la seconde page y prit le titre de *Journal agricole de la section Verviétoise de la Société agricole de l'Est de la Belgique*. A ce propos, le journal *La Meuse* disait, le 10 mars 1882 : « le *Journal agricole* « *de Verviers* a eu le grand mérite d'ou- « vrir la série des publications de ce « genre ». Celui-ci étant devenu spécial, le premier s'intitula *Feuille d'annonces de Verviers et de la province de Liége*; elle continue à paraître.

Nautet, voulant donner à la population ouvrière une publication attachante, eut grand succès en créant la *Feuille du Dimanche*, destinée à vulgariser des faits historiques intéressant surtout la province de Liége. Ces articles, il les réunit ensuite en trois volumes, intitulés : *Notices historiques sur le pays de Liége*. Il en préparait une seconde édition lorsqu'il expira le 21 janvier 1884. Son œuvre est recherchée; elle repose non seulement sur ce qu'il avait puisé dans les auteurs, mais en bonne partie sur des documents qu'il avait recueillis dans les archives des communes de l'arrondissement de Verviers.

J.-S. Renier.

NAUWENS (*Jean-Louis*), poète flamand, naquit à Anvers, le 23 juin 1856, fréquenta l'école primaire, devint peintre décorateur, et mourut le 27 décembre 1878. Il s'appliqua à la déclamation, fit paraître un morceau en vers en l'honneur de Marie de Lalaing: *Eene vrouw uit den Geuzentijd*, 1581. *Declamatorium* (Anvers, L. De la Montagne, 1877; in-8°, 8 pages), et un petit volume en vers : *Antwerpsch volksleven in novellen, liederen en tafereeltjes geschetst* (Anvers, 1878, L. De la Montagne; in-8°, 64 pages).

De 1875 à 1877, il collabora au *Vlaamsche Kunstbode*, qui inséra six de ses pièces. L'une de celles-ci, la chanson *wt jonsten versaemt*, fut mise en musique par Jan Blockx, une autre *Ons feestlied*, par Emile Wambach. Les vers de Nauwens se caractérisent par leurs tendances démocratiques et souvent par leur forme déclamatoire. Leur valeur, en général, est médiocre, quoique par-ci par-là se montrent quelques traces d'un talent naturel qu'une mort précoce ne permit pas de se développer.

Max Rooses.

J.-G. Frederiks et F.-Jos. Van den Branden, *Biographisch woordenboek* (2e édit.). — Fr. de Potter, *Vlaamsche bibliographie* (Gand, 1894), 2e afdeeling, p. 332. — *De Vlaamsche Kunstbode*, 1879.

* **NAUWYNCK** (*H.*), peintre et graveur, de souche anversoise, né en Hollande, peut-être à Schoonhoven, vers 1624. L'orthographe controversée de son nom est établie définitivement par les textes relevés dans les archives d'Amsterdam et d'Utrecht concernant « Georges Nauwynck », d'Anvers, tapissier, sans doute le père de notre artiste. Et, d'autre part, nous nous sommes assuré que la leçon *Naiwjncx* de la majorité des iconographes est fondée sur une lecture fautive, tout comme cette autre *Nouwjnx*. La date présumée de la naissance du maître se déduit d'une note communiquée par Mr Bredius au rédacteur du catalogue de la Galerie de Dresde, le dr Woermann. En 1650, Nauwynck se déclarait âgé de 26 ans. On ignore à quel prénom se rapporte l'initiale H. Nauwynck serait mort à Hambourg en 1651. L'unique production indiscutable de son pinceau est un assez grand paysage, à la Galerie royale de Dresde. Le site montagneux, avec chute d'eau, concorde à merveille avec les eaux-fortes du maître. Le tableau est d'ailleurs signé. Il n'en est pas de même d'une seconde peinture de la même galerie, assignée par comparaison à l'artiste. Il était précédemment attribué

à Ant. Waterloo. Comme graveur, Nauwynck a laissé seize eaux-fortes, distribuées en deux séries, œuvres de la plus remarquable exécution. « Ces pièces « font les délices de tous les connais- « seurs », dit Bartsch, « et l'on ne cessera « jamais de les rechercher comme les « ornements d'une collection choisie. » Parti de si haut, l'éloge est doublement précieux. Il est de fait que Nauwynck, dans ses eaux-fortes, se montre l'émule de Ruysdael.

Henri Hymans.

A.-D. de Vries, *Biographische aanteekeningen, etc.* (œuvre posthume). — Woermann, *Katalog der königlichen Gemälde galerie zu Dresden*, 1896. — Ad. Bartsch, *le Peintre graveur*, t. IV, p. 77.

NAVARCHUS (*Jacques*), écrivain ecclésiastique. Voir SCHIPMAN (*Jacques*).

NAVE (*Mathias* **DE**), écrivain ecclésiastique. Voir NAVEAU (*Mathias*).

NAVE (*Michel* **DE**), écrivain ecclésiastique. Voir NAVEAU (*Michel*).

NAVEA (*Mathias* **DE**), écrivain ecclésiastique. Voir NAVEAU (*Mathias*).

NAVEA (*Michel* **DE**), écrivain ecclésiastique. Voir NAVEAU (*Michel*).

NAVEAU (*Joseph-Ferdinand*), ou NAVEUS, écrivain ecclésiastique, né à Vienne en 1651, mort à Liége en 1705. Etudiant du collège liégeois à Louvain, il suivit les cours de philosophie à la Pédagogie du Château et fut le deuxième de 106 concurrents à la promotion de 1669. Devenu licencié en théologie, il fut nommé professeur de poésie au collège de la Très-Sainte-Trinité, au mois d'août 1675, et de philosophie au séminaire de Liége, au mois de septembre 1676. Il quitta sa chaire en juillet 1681, pour raisons de santé, et obtint en même temps un canonicat à Saint-Paul.

Naveau était janséniste militant, ami du grand Arnauld et de Quesnel. Il joua un rôle important dans les querelles religieuses qui divisèrent le diocèse de Liége à la fin du XVIIe siècle. C'est ainsi qu'il s'opposa énergiquement au remplacement des professeurs jansénistes du séminaire par des religieux de la Compagnie de Jésus. Il prit aussi la défense d'un de ces professeurs, Henri Denys, contre les théologiens de l'université de Louvain qui avaient censuré son enseignement, comme entaché de jansénisme.

En 1704, il fut le premier titulaire de la fondation Jean Hallebaye, établissant une chaire de rubriques au séminaire de Liége. Seulement, celui-ci étant alors dirigé par les jésuites, les collateurs prescrivirent que le cours serait donné en dehors du séminaire : en conséquence, Naveau élut domicile dans les cloîtres de Saint-Paul. La même année, Naveau, de concert avec deux autres collateurs, décida que les boursiers de la fondation Dumont ne pouvaient étudier au séminaire de Liége tant que cette maison aurait des religieux pour professeurs ou président.

Voici les publications les plus notables de Naveau : 1. *Mémoire contenant les raisons pour lesquelles il est très important de ne pas retirer le séminaire de Liége des mains des théologiens séculiers et de n'en pas donner la conduite aux Pères Jésuites* (20 pages), en collaboration avec Quesnel, 1698. — 2. *Mémoire pour l'université de Louvain au sujet du séminaire ou collège ecclésiastique de la ville de Liége, où les jésuites prétendent s'établir au préjudice des privilèges de l'université* (14 pages) en collaboration avec Quesnel, 1698. — 3. *Deux lettres d'un ecclésiastique de Liége concernant le récit de l'intrusion violente du Père Louis Sabran, jésuite anglais, dans la présidence du séminaire de Liége* (11 pages), 1699. — 4. *Epistola apologetica ad authores et subscriptores resolutionis sacræ (ut ipsi quidem existimari volunt) facultatis Lovaniensis ad quæstiones quasdam dogmatica datæ die* 12 *septembris anno* 1699 *et Lovanii editæ, per quosdam sacræ theologiæ studiosos ex superiorum licentia pro professore suo absente* (38 pages), 1699.

Georges Monchamp.

Daris, *Notice sur le Séminaire de Liége* (Liége, Demarteau, 1871), p. 116 et suiv. — Le même, *Histoire de Liége au XVIIe siècle*. — Reusens et Barbier, *Analecles*, t. XXI, p. 309. — De Backer, Becdelièvre, etc.

NAVEAU (*Mathias*), DE NAVE, NAVEA, NAVEUS, écrivain ecclésiastique, né à Warnant, mort à Tournai en 1660 ou 1661. Neveu de Michel Naveau, il fit ses études supérieures à l'université de Douai et y prit, en 1620, le grade de docteur en théologie (1).

Après avoir débuté dans la carrière ecclésiastique au diocèse d'Arras, il devint, en 1633, chanoine, censeur des livres et examinateur synodal à Tournai. Il a publié à Douai et à Tournai quelques ouvrages ascétiques, des sermons, etc. Les curieux en trouveront la liste dans Paquot.

Georges Monchamp.

Paquot, t. XIII, p. 153-155. — Becdelièvre, etc.

NAVEAU (*Michel*), DE NAVE, NAVEUS, DE NAVEA, MICHAEL DE LEODIO, écrivain ecclésiastique, né à Warnant en 1539, mort à Tournai en 1620. Il étudia la philosophie à la pédagogie du Château, à Louvain, et fut le cinquième de la promotion de 1559. Devenu professeur de philosophie au Château, il occupa la chaire jusqu'en 1567 et prit, dans l'intervalle, le grade de licencié en droit civil et droit canonique. François Richardot, évêque d'Arras, le nomma chanoine et official. Il se démit de ces fonctions pour devenir chanoine de la cathédrale de Tournai sous l'évêque Gilbert d'Ongnyes, puis archidiacre (1592), et enfin vicaire-général de l'évêque Maximilien Le Villain de Gand (1616).

Michel Naveau laissa la réputation d'un prêtre pieux et charitable. Il a fondé plusieurs bourses au collège de Standonck, à Louvain, et au collège du Roi, à Douai. Son neveu, Mathias Naveau, docteur en théologie de l'université de Douai, a publié de lui un ouvrage posthume intitulé : *Chronicon apparitionum et gestorum S. Michaëlis Archangeli.* Douai, B. Bellère, 1632; in-8°, 480 pages. Les Bollandistes ont fait oublier ce livre.

Georges Monchamp.

Reusens et Barbier, *Analectes*, t. XXI, p. 192-194. — Paquot, Becdelièvre, etc.

(1) Il n'est pas sans intérêt de noter ici que la plus ancienne pièce datée de notre poésie wallonne a été composée à l'occasion de la promotion de M. Naveau. Voir *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, t. I (1858), p. 135.

NAVES (*Jean Ier* **DE**), vice-chancelier de l'empire germanique. Né en 1500, il appartenait à une famille ancienne qui habita le Luxembourg pendant quelques générations et que l'on croit originaire du Tournaisis. Jean de Naves, seigneur de Messancy, fut d'abord greffier au conseil provincial de Luxembourg, puis conseiller et devint maître des requêtes de l'empereur. La manière dont il s'acquitta de ses fonctions attira sur lui l'attention de la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, et de Charles-Quint qui le chargèrent de missions diverses.

A peine est-elle investie de ses fonctions que la reine donne mandat à Naves de négocier avec le margrave de Bade en vue d'aplanir le conflit de ce dernier avec le comte de Neuenar relativement à la seigneurie de Rodenmacher (1531). L'affaire avait cela d'important qu'elle mettait en question les rapports du Luxembourg vis-à-vis de l'empereur. La Chambre impériale s'était prononcée en faveur du margrave. Charles-Quint la déclara incompétente en ce que Luxembourg en était exempt. Naves était chargé de négocier une solution amiable et il l'obtint.

La reine ayant fait venir dix mille nouveaux lansquenets qu'elle avait levés en Allemagne, Jean de Naves est chargé de demander à l'archevêque de Trèves le passage de ces troupes.

En 1538, il reçoit des instructions pour amener une entente avec le landgrave de Hesse.

C'est vers 1541 que les circonstances, et l'on peut ajouter son mérite, mirent Naves en évidence sur une plus grande scène. La diète de Ratisbonne, désirée par les catholiques comme par les protestants, s'ouvrit en avril 1541. Le pape y envoya comme légat Gaspare Contarini ; la plupart des électeurs et des princes y étaient représentés. La

proposition transactionnelle relative aux dissensions religieuses, rédigée en allemand, fut lue en partie par le comte Palatin Frédéric, lieutenant de l'empereur près la diète, en partie par Jean de Naves, alors encore conseiller de Luxembourg. Vandenesse, dans son Journal des voyages de Charles-Quint, a conservé la traduction française du message impérial. L'automne de la même année (septembre 1541), Charles-Quint envoie Naves en Allemagne, et l'instruction dont il le munit nous renseigne sur la situation officielle du négociateur : « Instruction à vous, Mre Jehan de « Naves, Sr de Mesancy, conseiller et « Mre aux requestes ordinaire de l'em- « pereur, de ce que vous aurez a fē « traicter et procurer en vre retour en « Allemaigne et desla en Flandres ». Vers la fin de l'année (12 novembre 1541) l'empereur complète ces instructions. Le roi des Romains désirait une aide contre les Turcs ; les protestants se réunissaient à Naumburg pour délibérer sur ce point; ils étaient disposés à voter des subsides même considérables moyennant des assurances formelles en matière de religion. Le 11 janvier suivant (1542), des instructions nouvelles lui prescrivent de se rendre à la diète de Spire. La question de la Chambre impériale doit faire l'objet de ses soins particuliers. Le 26 janvier, l'empereur demande à Naves des renseignements concernant les payements à la dite Chambre, notamment en ce qui concerne la Belgique. Il consent à verser 12,000 florins sur les 23,916 demandés aux Pays-Bas et à fournir 1,500 hommes à pied et 300 à cheval contre les Turcs. Naves doit chercher à obtenir un emprunt pour agir contre la France ; la reine Marie enverra Scepperus afin qu'ils puissent unir leurs efforts à la diète contre la France. Le 17 février, Naves envoie à l'empereur les renseignements demandés concernant la Chambre impériale, et le 25, il adresse un long rapport à l'évêque d'Arras, rapport presque entièrement en chiffres. Il donne des détails sur la marche des affaires à la diète. Il espère que le roi de France ne fera pas la guerre cette année. Les 7 et 14 mars, l'empereur insiste sur les affaires de la diète. Naves doit surveiller les agissements de l'envoyé français. Il reçoit, en même temps que l'électeur palatin Frédéric, de pleins pouvoirs à l'effet d'intervenir entre Ferdinand, le roi des Romains et l'électeur de Saxe; la reine Marie annonce que le landgrave de Hesse manifeste du bon vouloir pour exécuter le traité; les protestants désirent une trève.

Le 10 mai, Naves reçoit l'ordre d'aller à la diète de Nuremberg. L'empereur le lui impose « nonobstant que « nous eussions bien desire votre venue « prestement par deça ». Il le loue de ses « bons services ». Le 18 mai, Naves répond que le roi de France a adressé aux princes allemands une lettre contraire aux intérêts de l'empereur. Il reçoit des instructions en juin et juillet. Le 12 juillet, l'empereur lui dit : « Vous scavons tres bon grey du bon « devoir que faictes et vous recomman- « dons de continuer et nous faire sca- « voir de vos nouvelles le plus souvent « que vous pourrez ». Le 26 août, Naves réfère longuement à l'évêque d'Arras sur ce qu'il a fait à la diète. Le 28, Charles Quint lui écrit que si le roi des Romains a quitté Nuremberg, c'est lui, Naves, qui aura à ouvrir les dépêches adressées au roi et à se conformer à leur contenu.

L'année 1542 est peut-être celle de la plus grande activité diplomatique de Jean de Naves. Il adresse de nombreux rapports à la reine Marie, à Schore, à Schepper, à Praet, etc. 1543 fut pour lui une année de repos relatif. En 1544, il est vice-chancelier de l'empire. C'est en cette qualité qu'il est chargé par l'empereur de répondre aux princes protestants qui s'étaient refusés, à la diète de Nuremberg, à contribuer avec les catholiques dans les dépenses de la guerre contre les Turcs, sous prétexte qu'ils n'avaient pas reçu satisfaction touchant leurs griefs religieux. Naves exposa qu'il n'était pas au pouvoir de l'empereur de changer ni de modérer les

contributions de l'empire, que cela ne se pouvait réaliser que moyennant le concours de tous les États. Peu après, le duc de Clèves, vaincu par Charles, vint implorer sa grâce et remettre son sort entre les mains du monarque. Le duc de Brunswick, le coadjuteur et le député de Cologne amènent au camp impérial, près Venloo, le prince repentant et le remettent à Fernand de Gonzague et au vice-chancelier. Tandis qu'agenouillés devant le souverain, ils sollicitent le pardon du jeune duc qu'ont égaré de mauvais conseillers, c'est par la bouche de Naves que Charles-Quint répond qu'il accepte la soumission du vassal rebelle. C'est en sa même qualité de vice-chancelier qu'il reçoit le serment de Martin van Rossem, le chef de partisans gueldrois, lequel, les genoux fléchis, implore sa merci de l'empereur.

La diète de Spire (février 1544) eut comme représentants de Charles-Quint, Granvelle, Naves, Viglius et Boisot. Naves reçut l'ordre de Charles-Quint de faire la proposition de l'ouvrir, bien que plusieurs électeurs et princes catholiques ne fussent pas arrivés. Il conduisit les négociations avec Christian de Danemark, qui s'était préparé les voies à un accommodement. Il exposa aux « evesques, chanoines et bourgeois » de Cambrai, « venus vers sa Majesté et en « sa présence » que l'empereur « avoit « resolu faire un chateau audict Cam- « bray pour conservation de sa ditte cité « impériale à quoi ils contribueroient ». Le 30 septembre, l'empereur le charge des préparatifs pour la diète de Worms où la question de l'aide contre les Turcs devait occuper une large place. La diète devait se réunir au mois de février 1545; mais, retenu à Bruxelles par une forte attaque de goutte, Charles y envoie, le 30 avril 1545, en qualité de commissaires, le seigneur de Granvelle, l'évêque d'Arras, son fils et le vice-chancelier Naves doit répondre aux envoyés de la ligue de Smalkalde et aux trois électeurs séculiers, qu'il n'y avait rien qu'on pût désirer de l'Empereur à quoi il ne fût disposé de se prêter. Au printemps de 1546, l'empereur l'envoie vers les électeurs du Rhin et de Cologne pour traiter de certaines innovations de ce dernier. A la diète de 1546, il réfute les mêmes envoyés de Smalkalde qui se plaignaient des préparatifs militaires de l'empereur. Il s'énonce dans le même sens, ainsi que Granvelle, devant les députés des villes, les exhortant à garder la fidélité et l'obéissance qu'ils doivent à leur souverain.

La guerre de Smalkalde fut fatale à Jean de Naves. Il mourut à Ulm, le 20 février 1547, à peine âgé de quarante-sept ans, vivement regretté de son impérial maître. Mais les événements n'autorisaient pas une vacance prolongée du poste qu'il avait occupé. Le jour même du décès du vice-chancelier, Charles-Quint écrivit au duc de Bavière de lui envoyer Seld le plus tôt possible, à Ulm, et au cardinal de Trente de lui proposer un successeur idoine pour remplacer Jean de Naves. Le dr Georges-Sigismond Seld, d'Augsbourg, fut nommé.

Le corps de Jean de Naves fut ramené d'Ulm à Luxembourg et inhumé dans l'église du Vieux-Saint-Esprit.

Son épitaphe portait :

D. O. M. TRINO ET UNO.
CLARISSIMO ET EQUESTRIS ORDINIS VIRO
JOHANNI A NAVES
DOMINO IN MERCTZICH
DIVI CAROLI V VICE CANCELLARIO
MULTIS LEGATIONIBUS MULTOS HONORES
DEPORTANTO
ET IMMATURA MORTE SUBLATO
VIDUA SUPERSTES PIETATIS ERGO P.C.
VIXIT VIX ANNIS 47 OBIIT ANNO 1547
DIE 20 FEBRUARIO.
IN HOC LOCO SEPULTUS EST.

Il avait épousé Hélène de Waha, de la branche de Trouville. Il en eut, entre autres enfants, une fille nommée Nicole, mariée à Nicolas de Laittres, seigneur d'Ecouvier, colonel d'un régiment de dix enseignes au service de S. M. C., lieutenant d'une compagnie d'hommes d'armes sous Mansfeld.

Baron Émile de Borchgrave.

Archives impériales de Vienne. — Archives générales du Royaume à Bruxelles (*Fonds de l'Audience* et *Comptes de la Recette générale*). — Gachard, *Charles-Quint* (Biographie nationale) et *Voyages des souverains des Pays-Bas*, t. VI, p. 205, 268, 276. — Lanz, *Staatspapiere*, etc., t. I et II, *passim*. — Dr Neyen, *Biographie luxem-*

bourgeoise. — Em. de Borchgrave, *Histoire des rapports de droit public entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne*, p. 135 et suiv.

NAVES (*Jean II* **DE**), chevalier, conseiller d'Etat, négociateur, etc., né le 13 novembre 1523. Il était fils de Nicolas et neveu de Jean (I) de Naves, seigneur de Chinnery, Montigny, Saucy, etc. Commissaire des vivres à l'armée des Pays-Bas, il s'acquitta de ces fonctions délicates de manière à mériter l'estime du gouvernement et la reconnaissance des soldats.

Nommé, le 20 février 1563, conseiller de courte robe au conseil de Luxembourg, il agréa à ce point au gouverneur de la province, comte de Mansfeld, que, d'après une lettre de Morillon à Granvelle, du 10 février 1566, Mansfeld voulut nommer Naves président de ce collège. Aux termes des lettres-patentes de 1531, le conseil se composait d'un président jurisconsulte, de cinq conseillers ordinaires de *longue robe* ou jurisconsultes, et de cinq conseillers ordinaires nobles de la province, dits de *courte robe*. Le gouverneur, capitaine général du duché de Luxembourg et comté de Chiny, était son chef supérieur. Le premier président jurisconsulte établi par Charles-Quint était Me Nicolas de Naves, J. U. L. (1546). Celui auquel Morillon fait allusion était messire Jean de Naves, frère de Nicolas II. Mansfeld, comme beaucoup de grands seigneurs de l'époque, détestait les *longues robes*. Les gouverneurs des Pays-Bas au XVIe et même au commencement du XVIIe siècle cherchaient à tenir les hommes de robe, siégeant dans les conseils de justice, à un rang subalterne, Mansfeld se distinguait par ses procédés altiers et cassants à leur égard.

Le 29 septembre 1566, le prévôt Morillon écrit à Granvelle : « Le sieur « de Naves, frère ou nepveu du vice- « chancellier, est retenu conseiller de la « guerre ; mais il s'excuse ». C'est de Jean, fils de Nicolas et neveu de Jean I, qu'il s'agit ici ; toutefois, il fut envoyé, en qualité de commissaire, à Amsterdam en 1568, à l'occasion des troubles survenus en cette ville. Mais l'événement capital de sa carrière est l'importante mission qu'il remplit près la diète germanique. Le cercle de Bourgogne (Pays-Bas) était convoqué à l'assemblée de l'empire, qui devait se réunir à Francfort. Le duc d'Albe y envoya Jean de Naves et le munit d'une instruction détaillant les diverses questions qu'il avait à traiter à la diète (17 avril 1569) ; Naves devait demander que les Pays-Bas, comme membres de l'empire, pussent jouir « du bénéfice de la paix « publique et des ordonnances sur ce « faictes ». Cette phrase préliminaire l'amenait à parler du prince d'Orange et à dresser contre lui un acte d'accusation en règle. Voici comment le duc expose la conduite de son redoutable adversaire. « ... L'on avoit assez veu... « comment à lencontre les dictes ordon- « nances et statutz, le prince d'Oranges « (après avoir habandonné ces Pais Bas « à cause de sa ouverte rébellion et « pressé de sa propre conscience et en- « coires avant qu'il estoit condamné et « ses biens confisquez par justice) s'est « advanché de dresser assemblées des « gens de guerre contre Sa Mate et ses « pais et subiects et aussi brasser en « Allemaigne certaines conspirations ; « ayant eu après, pour tout monstrer « sa rébellion, hostillement faict envahir « par son frère le comte Loys de Nassau « accompaigné d'ung grand nombre de « gens de guerre et des aulcuns aultres « rebelles fugitifs de pardeça le pais de « Groninghen, endommageant et char- « geant celle part les subiectz avecq de « rançonnements, en piller et brusler « leurs biens et aultrement le tout avec « ouverte assistance de vivres et aultres « necessitez, adresse et faveur que le « dit comte Loys a en celle part mesmes « des comtes d'Overempden ; toutesfois « comme en après icelluy conte Loys « fust entièrement deffaict avecq toute « sa trouppe de par layde de Dieu et de « Son Exce, ledict prince s'est de nou- « veau pourveu sans aulcun consente- « ment de lempereur ou caution quel- « conque des gens de guerre tant de « cheval que de pied, les assembla sur « les terres et juridictions des électeurs

« ecclésiastiques... ». En outre, le comte Louis de Nassau s'est emparé sur le Rhin de vaisseaux appartenant aux Pays-Bas et est venu avec toutes ses forces envahir ces provinces ; il n'a pas respecté les évêchés de Liége et de Cambrai, « ains en a persécuté les subiectz, « monastères, églises, chasteaulx et vil- « lages avec l'espée et feu, si extrême- « ment que à la fin force leur eust été « de donner rançonnement, neust été « que par l'assistence et compassion que « son Exce avoit avec les dicts deux évé- « chées *comme membres de l'Empire* pour « les saulver, ledict prince a été cons- « trainct fuyr hors ces pays, etc. ».

Ce tableau ne fut pas à même d'émouvoir les membres du corps germanique. Le sentiment dominant était l'indifférence, et il n'est pas difficile d'en découvrir la cause. L'empereur et les Etats catholiques voyaient naturellement avec déplaisir que la révolte protestante gagnait chaque jour du terrain, et partant ils n'étaient pas disposés à intervenir en faveur du prince d'Orange et de ses partisans. Les Etats protestants, de leur côté, eussent difficilement toléré que l'empire prêtât aide et assistance à Philippe II, leur adversaire au point de vue des idées générales de la Réforme. Toutefois — et c'est ici que se révèle le côté bizarre de la situation — ils n'étaient guère mieux disposés pour le Taciturne. Les fluctuations de ce dernier en matière religieuse, et plus tard son adhésion définitive aux doctrines calvinistes, le rendaient suspect aux luthériens, et ceux-ci, qui formaient la presque totalité des protestants dans l'empire, firent peu ou point d'efforts pour le secourir.

Naves ne pouvait dès lors réussir. Il demanda, en conclusion, que l'empire, « à cause du bon voisinage des Pays- « Bas et parce qu'ils en sont membres », les rétablît « en repos et premier estat », c'est-à-dire envoyât un contingent de troupes au duc d'Albe pour lui faciliter la tâche de soumettre les rebelles. Il fut répondu sur ce point que « l'affaire du « prince d'Orange seroit remise à la pro- « chaine diète ». Naves était aussi chargé de réclamer la restitution d'un navire porteur de marchandises et de sommes considérables à destination du gouverneur général des Pays-Bas que le comte palatin avait, sans motif plausible, arrêté et confisqué à Mannheim. Le conseiller autrichien de Hegenmuller fut adjoint à Naves pour conduire cette négociation. Les électeurs examinèrent l'affaire et décidèrent que le palatin devait restituer les deniers, sinon prouver par écrit qu'il avait le droit de les garder en vertu des constitutions de l'empire.

Naves rendit compte au duc d'Albe des protestations parvenues à la diète contre sa conduite. Les députés du comté d'Ost-Frise se plaignaient « des oppres- « sions et dommages qu'ils disent être « faicts par les gens de guerre du duc » à Groningue et évalués à plus de 150,000 thalers. Naves, quoique sans instructions, répondit que si le duc avait agi contre l'Ost-Frise, c'était par la raison que le comte d'Emden avait ouvertement pris parti pour le comte Louis de Nassau et était en révolte contre l'autorité du roi ; que, sinon, il n'eût pas été inquiété. En même temps, il mandait au duc d'Albe que les troupes du parti d'Orange avaient causé dans la principauté de Liége des préjudices pour plus de 1,500 mille florins du Rhin.

D'autres seigneurs des Pays-Bas élevèrent des plaintes analogues contre les agissements du lieutenant de Philippe II. Le seigneur de Battembourg réclama parce que le duc « avoit faict mettre en la « main du roi la terre de Battembourg » qui était fief de l'empire. La comtesse de Hornes demanda la restitution du château de West ; le comte de Culembourg, celle du domaine de Witten, et le seigneur de Kertem, celle du manoir de ce nom, « parce qu'ils les tiennent « estre fiefs de l'Empire ». L'abbé de Stavelot demanda une indemnité pour les dommages que l'armée du duc lui avait causés. Toutes ces affaires furent renvoyées à la diète suivante.

Il n'y avait guère que vingt ans que la transaction d'Augsbourg — par laquelle Charles-Quint, réunissant les provinces belges « en une masse », les avait rattachées à l'empire par un lien

nouveau — avait été signée, et déjà l'empire se plaignait du manque de régularité avec laquelle le cercle de Bourgogne fournissait ses contributions. A la fin de 1567, le baron de Dietrichstein, ambassadeur de l'empereur à Madrid, fut chargé de demander à Philippe II qu'il fît payer la part des Pays-Bas dans la contribution que tous les Etats de l'empire venaient de voter pour la guerre contre le Turc ; cette part s'élevait à 130,616 florins. Philippe II chargea le duc d'Albe d'y satisfaire au moyen des deniers du pays, si c'était possible, et, en cas d'insuffisance de ceux-ci, avec l'argent envoyé d'Espagne. Voici sur ce sujet un extrait du rapport de Jean de Naves : « Aulcuns deputez « affectionnés à la Mate du roi firent « advertissement que les deputez et « particulièrement les princes protes- « tants se plaignoient que les Pays-Bas « n'avoient pas acquitté 1,500 chevaulx « pour l'an... (en blanc dans le texte : « c'est 1564) et 1,200 pour l'an... (en « blanc : c'est 1566) ni rien aussi « fourni pour l'entretènement des gens « de guerre que l'empire a pour les « défendre... Et si lesdicts paiz de par « deça de Sa Mate vouilloient estre res- « putez pour membres de l'empire et « jouir des privilèges bien et advantaige « des aultres Estatz de l'empire, mesmes « du secours qui en ceste presente diette « tenue audict Francfort ils avoient faict « preparer pour contregarder et défendre « les Estatz de l'empire d'invasions et « oppressions des gens de guerre qui « presentement estoient assemblez au « royaulme de France qu'il convenoit « ilz paiassent ce qu'ils estoient redeb- « vables pour les contributions sub lictes « et que presentement ils debvroient à « leur contingent pour paiement des « gens de guerre que a ceste dicte diette « lon avait conclu d'entretenir a l'effect « susdit ». La haute assemblée chargea Jean de Naves d'écrire en ce sens au duc d'Albe et le recès de la diète (§ 36) fit mention de la décision.

Revenu aux Pays-Bas, Naves reprit ses fonctions de conseiller et de commissaire des vivres. Cette dernière charge le mettait en rapports fréquents avec don Juan d'Autriche et d'autres personnages militaires. Don Juan écrivit, le 14 février 1578, à Maximilien de Longueval, seigneur de Vaux, que Naves le pressait fort « pour la licence « de povoir tirer les grains qui viennent « de Lorayne passant par France, à ce « qu'ils ne payent rien ». Il revient sur ce point à plusieurs reprises. On tenait compte, dans les milieux compétents, des avis du conseiller de Luxembourg. Jacques de Roville engageait, le 23 janvier 1578, don Juan à consulter, sur le passage des troupes de Lorraine aux Pays-Bas, Mansfeld et Naves. Ce dernier mourut à Liége, où il avait été transporté malade du camp de devant Maestricht, le 20 avril 1579. Il était dans sa cinquante-sixième année. Granvelle, dans un rapport à Philippe II (27 novembre 1579), le cite parmi les serviteurs méritants et dévoués que le roi a perdus. Il fut inhumé dans le caveau de la famille en l'église du Vieux-Saint-Esprit, à Luxembourg.

Son épitaphe portait :

DEO OPT. MAX. SAC.

JOHANNI DE NAVES EQUITI DOMINO IN CHINERY, MONTIGNY, SANCY ETC. SANCTIORIS CONSILII REGIS HISPANIÆ CONSILIARIO ET IN BELGIO EIUSDEM EXERCITUS ANNONIÆ PRÆFECTO QUI DUM REGI, PATRIÆQUE SUMMA FIDE ET DILIGENTIA PER XXX ANNOS DEBITUM REDDIDISSET, TANDEM IN TRAJECTENSI OBSIDIONE CURIS ET MORBO CONFECTUS LEODII QUO VALETUDINIS ERGO SECESSERAT, OBIIT XX APRILIS CIƆIƆ LXXIX, VIXIT ANNOS LV MENSES V DIES VII. SALOMEA SCHWABENBURG MŒSTA P.

Jean II de Naves, en la personne duquel les mâles de sa maison semblent s'être éteints dans le Luxembourg, avait épousé Salomé (le dr Neyen dit Madeleine) de Schwabenburg, fille de Jean, seigneur de Freisch, et de Françoise de Brandenbourg. On croit que de son mariage est née Dorothée de Naves, femme, en 1602, du baron de Schwabenburg.

Baron Émile de Borchgrave.

Poullet et Piot, *Corresp. de Granvelle*, t. I, V, VII, XII, *passim*. — *Public. de la section histo-*

rique de l'Institut royal grand ducal de Luxembourg. — Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*. — Archives du Royaume à Bruxelles. Secrétairerie d'Etat allemande. *Corresp. du duc d'Albe avec les agents diplomat.* (1569-1572). Lettres de Jean de Naves. — Gachard, *Corresp. de Philippe II*, t. I, p. 612. — Dr Neyen, *Biographie luxembourgeoise*. — Em. de Borchgrave, *Histoire des rapports de droit public entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne* (1870), p. 226-230.

NAVES (*Nicolas I* **DE**), président du conseil de Luxembourg. Originaire de Marville où il naquit en 1474 ou 1475, il fit des études juridiques et devint licencié en l'un et l'autre droit. Dans un acte du 25 janvier 1513, il signe comme témoin : « Maître Nicolas de « Naves, seigneur de Vance ». Dans un autre du 15 novembre 1520, il est qualifié de « Maître Nicolas de Naves, « seigneur de Vance, licentié en droit « et conseiller à Luxembourg ». Dans l'intervalle, lorsque Charles Quint envoya, en juillet 1516, le comte palatin et le prévôt d'Aire prendre, en son nom, possession du duché de Luxembourg et comté de Chiny, il fallut y lever un corps de gens de guerre pour les escorter. Nicolas de Naves, qui était pour lors receveur du Luxembourg, chargé de la défense des intérêts du duché « touchant une terre et seigneu- « rie que les officiers de France et de « Rethel vouloient usurper », fut enlevé par un capitaine gueldrois et ne recouvra la liberté qu'au prix d'une forte rançon.

En 1525, Marguerite d'Autriche chargea le sieur de Montjardin et Nicolas de Naves d'entrer en négociations avec Robert de La Marck, au sujet des prises territoriales de ce dernier. Il fut convenu que le seigneur de Sedan serait compris, « avec les places qu'il tenoit « en la dicte abstinence », mais qu'il n'inquiéterait pas les places que lui avait enlevées l'empereur.

Par lettres patentes de l'an 1531, Charles-Quint nomma Nicolas de Naves président du conseil — et celui-ci se fixa alors à Luxembourg — en même temps que Philippe de Croy, gouverneur du duché. Cette mesure rétablit plus ou moins l'ordre ; mais elle ne ramena pas la prospérité ; longtemps le domaine fut insuffisant pour payer les traitements du gouverneur, des membres du conseil et des autres officiers. Les engagères restaient une source constante de soucis pour le gouvernement ; on l'apprend par une lettre de Marie de Hongrie prescrivant à la chambre des comptes de Brabant d'envoyer au président du Luxembourg, Nicolas de Naves, une copie authentique d'un ancien cartulaire contenant la déclaration de tous les fiefs « du pays et duché de Luxembourg », pour s'en servir au besoin contre l'archevêque de Trèves, le comte de Manderscheidt et d'autres voisins qui empiétaient journellement sur le dit pays.

En 1536 (17 mai), Me Nicolas de Naves est qualifié de « président et trésorier des chartres ». Il aurait, suivant dom Calmet, écrit plusieurs ouvrages qui ne sont pas autrement connus. Vehse (*Geschichte des œsterreichischen Hofes und Adels*, t. II, p. 60) lui attribue erronément la liste des charges de la cour, publiée à Cologne, en 1550, et dont l'auteur est Nicolas de Mamer (*Nicolaus Mameranus Lucemburgus*).

Nicolas de Naves épousa Ideron ou Jeanne de Villers, qu'il perdit en 1523 et qui, outre une fille nommée Françoise, lui donna deux fils, Jean et Nicolas, dont le premier eut de la notoriété (voir son article). Il mourut à soixante-douze ans, le 4 août 1546, et fut inhumé dans le chœur de l'église du Saint-Esprit. On lui aurait consacré deux épitaphes. La première allègue qu'il aurait été chevalier de la Toison d'Or, dignité que ne mentionne pas la seconde ; elle porte :

NICOLAUS A NAVES JURIS CONSULTUS EQUES AURATUS DNS IN VANEN ET DIVI CAROLI ROMANORUM IMPERATORIS QUONDAM A CONSILIIS PRÆSES LUCEMBURGI OBIIT AO 1546. DIE 4 AUGUSTI.

La seconde est conçue comme suit :

D. O. M

CLARISSIMO VIRO NICOLAO A NAVES DOMINO IN VANNEN, PHILIPPI REGIS CASTILIAE, ARCHIDUCIS AUSTRIAE, AC DIVI CAROLI QUINTI IMP. AUG. QUONDAM A CONSILIIS; PRAESIDI LUXEMBURGEN. AC IDERONÆ A VILLERS,

MATRONÆ PUDICITIA AC PIETATE INSIGNI, SUPERSTITES FILII PARENTIBUS OPTIMIS POSUERANT. OBIERUNT, ILLE AN. M.D.XLVI QUARTO NONAS AUGUSTI, ÆTATIS SUÆ LXXII. HÆC VERO XVI KALEND. DECEMB. AN. M.D.XXIII ÆTATIS SUÆ XXXV.

Le dr Neyen (*Biogr. luxemb.*) mentionne Nicolas de Naves, fils de Nicolas et de Ideron de Villers, qui serait devenu vice-chancelier de l'Empire et décédé en 1547. Il s'appuie sur l'auteur des *Viri Illustres*. Il paraît évident que celui-ci a confondu Nicolas et Jean (I) de Naves.

Baron Émile de Borchgrave.

Archives générales du Royaume : *Comptes de la Recette générale*, comptes de Nicolas de Naves. — *Chartes de la famille Reinach* (Luxembourg, Buck, 1877. Public. de l'Institut royal grand-ducal Luxembourg). — Poullet, *Corresp. de Granvelle*, t. I, p. 118. — Dr Neyen, *Biographie luxemb.* — Henne, *Histoire du regne de Charles-Quint en Belgique*, t. II, IV et V, *passim*.

NAVEUS (*Joseph-Ferdinand*), écrivain ecclésiastique. Voir NAVEAU (*Joseph-Ferdinand*).

NAVEUS (*Mathias*), écrivain ecclésiastique. Voir NAVEAU (*Mathias*).

NAVEUS (*Michel*), écrivain ecclésiastique. Voir NAVEAU (*Michel*).

NAVEZ (*François-Joseph*), peintre de sujets religieux, historiques et familiers, surtout fécond portraitiste, né à Charleroi, le 16 novembre 1787 (1), mort à Bruxelles, le 11 octobre 1869. Représentant notable des principes de son maître David, il en fut, par son exemple et ses conseils, le plus ferme soutien dans l'école belge. Issu des rangs de la bourgeoisie — son père, Thomas Navez (m. 1806), était échevin de Charleroi — Navez donna jeune des promesses d'un avenir artistique amplement réalisées par le succès de ses études entreprises à Bruxelles, sous la direction de P.-J.-C. François (voir ce nom), et simultanément poursuivies à l'Académie des beaux-arts, dont il sortit en 1808, ayant remporté la plupart des premiers prix.

(1) Alvin dit par erreur le 19.

Lauréat en 1811, au premier salon de la Société des Beaux-Arts, avec une composition dessinée, *le Serment de Brutus* (musée de Bruxelles), il se faisait couronner l'année suivante au salon de Gand, pour son tableau *Virgile lisant à Auguste le VIe Livre de l'Enéide* (musée de Gand) et ne tardait pas à prendre le chemin de Paris, où, comme pensionnaire de la Société des Beaux-Arts, il entrait dans l'atelier du peintre des *Horaces* (août 1813). Au moment de l'exil de David, suivant son maître à Bruxelles, Navez y fit un fructueux séjour, duquel datent plusieurs de ses meilleurs portraits, notamment celui de la *famille de Hemptinne* (musée de Bruxelles) et l'effigie de son maître, que David donna bientôt à graver à Potrelle. Dès cette époque, Navez pouvait revendiquer sa place parmi les meilleurs portraitistes belges. Peu coloriste, à la vérité, — le temps à peine a eu raison des crudités natives de sa palette — il s'entendait, en revanche, à donner à ses personnages une distinction d'attitude et de physionomie où se trahissait son contact avec une société choisie et la fréquentation d'artistes de la valeur d'Ingres, de Léopold Robert, de Schnetz, de Cogniet et bien d'autres, ses condisciples d'abord, ses amis toujours. Ce fut sous l'inspiration de David que la Société des Beaux-Arts résolut d'attribuer à Navez une nouvelle subvention destinée à lui permettre de poursuivre ses études à Rome (1817). Agé de trente ans, ayant à son actif une centaine de portraits et diverses toiles appréciées, sûr de son avenir, enfin, le jeune artiste envisagea néanmoins comme la plus haute des faveurs, accueillit comme la réalisation de son vœu le plus cher d'être assimilé aux lauréats du grand concours de peinture, titre auquel sa qualité de Belge lui interdisait de prétendre en France depuis la chute de l'Empire. La durée de son séjour en Italie, fixée d'abord à trois ans, fut ensuite portée à quatre ans et demi, par la munificence du roi Guillaume. Acquittant une dette de reconnaissance, l'artiste envoya de Rome, à la Société des Beaux-Arts, sa vaste toile *Agar dans*

le Désert (musée de Bruxelles), page dont l'excessive froideur et le médiocre agencement furent une déception pour le public. Il résulte pourtant d'une lettre même du peintre que quantité d'amateurs sérieux s'étaient disputé sa toile. D'ailleurs, Léopold Robert, écrivant à Navez au lendemain de son départ (1822), l'assure de la belle réputation qu'il a laissée à Rome. « Tout le « monde te connaît et l'on te classe « parmi les plus célèbres artistes », dit le peintre des *Moissonneurs*. L'accueil fait à Navez à son retour au pays natal, traduisait des sentiments identiques. Dans une fête donnée en son honneur et à laquelle assistait David, assis à la droite de son vieux maître, il lui ceignit le front des lauriers préparés pour le sien. Entre les productions rapportées de Rome et publiquement exposées à Bruxelles, la meilleure était la *Scène de Brigands,* composition de quatre figures à mi-corps, conçue dans le goût de Léopold Robert, dont il existe une estampe gravée par M. J. Demanncz en 1819. Le musée d'Amsterdam possède, de la même époque, une toile, la *Résurrection du fils de la veuve;* elle est datée de 1821 et est peu distinguée.

Il ressort de la correspondance de Navez que sa situation à cette époque était des plus brillantes, bien qu'il se plaignît d'être mal rémunéré. « J'ai de « l'ouvrage autant que jamais on en ait « donné à un artiste dans ce pays-ci », écrit-il au mois de juillet 1822. Pourtant David le dissuadait de prolonger son séjour en Belgique ; c'était à Paris ou à Rome qu'il devait chercher des appréciateurs dignes de lui, et Navez se fût rendu à ces conseils n'eût été le nombre sans cesse croissant des commandes. Un voyage dans les provinces septentrionales des Pays-Bas y étendit sa réputation. Le roi voulut avoir son portrait en pied (juillet 1823), aujourd'hui au palais de Windsor; la reine, un tableau pour son oratoire; puis ce furent les églises qui recoururent à son pinceau. Celle des Jésuites, à Amsterdam, fut décorée de trois peintures importantes : l'*Incrédulité de saint Thomas*, le *Mariage de la Vierge* et la *sainte Famille*. Mettant à profit sa vogue, Navez prit la résolution de se fixer définitivement en Belgique, se construisit une somptueuse demeure dans la plus belle partie de la rue Royale, alors « neuve », et bientôt s'engageait dans les liens du mariage, prenant pour épouse Mlle Flore de Lathuy, sœur cadette de Mme de Hemptinne, la femme de son grand ami. Chevalier de l'ordre du Lion Belgique, membre de l'Institut des Pays-Bas, Navez, au moment de la mort de David (1825) semblait tout désigné pour recueillir la succession de son maître, honneur qui fatalement allait faire de lui le point de mire des attaques de la réaction, prévue par l'illustre proscrit lui-même, et qui en effet ne tarda point à se produire avec violence à la veille des journées de 1830. Au mémorable salon de cette année même, l'on vit en présence une des plus vastes toiles de Navez, *Athalie interrogeant Joas*, et l'œuvre, non moins développée, d'un jeune Anversois, la veille inconnu, le *Dévouement du bourgmestre de Leyde*, sujet abordé peu d'années auparavant avec un faible succès par Van Brée. Ce fut à Gustave Wappers, l'auteur de cette grande page d'histoire nationale, qu'allèrent tous les suffrages de la foule. Jusque par ses faiblesses, elle évoquait le passé de l'école flamande et semblait prédire un retour à ses glorieuses traditions. S'il est vrai que la création de Wappers, revue au musée d'Utrecht, légitime peu l'enthousiasme qui salua sa première apparition, l'on ne saurait douter qu'au salon de Bruxelles elle dut faire paraître bien compassée l'œuvre de Navez, aujourd'hui conservée au musée de Bruxelles. Alvin, dans l'intéressante étude qu'il consacre au peintre, reconnaît qu'il lui manquait l'art de dissimuler la pauvreté du fond sous le piquant de la forme, chose qu'il désigne sous le nom de *ficelles d'atelier*, et convient que les connaissances archéologiques de Navez étaient des plus minces. Ces critiques se résument en ceci : Navez manquait de goût et nulle ficelle au monde n'en eût pu racheter l'absence.

Dans sa toile d'*Athalie*, particulièrement, il y a des personnages d'un pur grotesque. Quoi qu'il en soit, l'artiste eut la douleur de voir tourner en dérision les principes qui faisaient sa foi, inspiraient son art et guidaient son pinceau, avec cette circonstance deux fois pénible que ses propres œuvres servaient de prétexte aux attaques. Epreuve cruelle, quelque noblesse qu'il mît à la supporter, quelque inébranlable que fût aussi son espérance en des jours meilleurs. Mais le revirement qu'il prédisait, qu'il appelait de tous ses vœux ne devait point se produire; l'école académique était mortellement atteinte, et les efforts de l'homme distingué, que la ville de Bruxelles venait d'appeler à diriger son enseignement artistique, devaient être impuissants à conjurer son sort. Aussi bien, les événements eux-mêmes contribuaient à précipiter sa chute. Aux yeux de quantité de gens, le mouvement novateur était le corollaire de l'affranchissement national, issu des journées révolutionnaires. Y vouloir contredire était à peine d'un patriote. On a pu écrire, non sans vérité, que l'art belge eut aussi ses barricades. Navez, que l'Institut de France avait, à l'unanimité de ses membres, élu correspondant (1832), n'obtint au salon de Bruxelles de 1833, où figura son tableau des *Oies du frère Philippe*, réputé l'une de ses meilleures créations, qu'une médaille de vermeil; et quand, à la suite du salon de 1836, où avait paru avec succès son *Vert-Vert débarqué à Nantes* (voir la description de ce tableau détruit, dans le *Compte rendu* d'Alvin), il obtint la croix de l'ordre de Léopold, depuis plus de trois ans octroyée à Wappers, il s'éleva même une clameur. On alla jusqu'à soutenir qu'il y avait maldonne, De Keyser et Gallait, lesquels venaient d'exposer la *Bataille des Eperons d'or* et *Le Tasse en prison, visité par Montaigne*, se trouvant privés du même honneur. Il est certain que les œuvres de ces jeunes artistes avaient été aux nues, et si l'on considère, en outre, l'effet produit au salon par le *Patrocle* de Wiertz, l'espoir d'un retour vers les doctrines de David devenait de plus en plus précaire. Pourtant, les convictions de Navez restaient inébranlées, et s'il ne devait point goûter la joie de voir reverdir l'arbre aux branches duquel avaient été cueillis ses lauriers, du moins, par lui-même comme par ses élèves, allait-il moissonner des succès d'autant plus honorables qu'il les obtiendrait sans aucune avance à la popularité. Le salon de 1845 lui procura l'occasion d'opposer ses meilleures toiles aux attaques de ses adversaires. Les *Fileuses de Fundi* (Pinacothèque de Munich), *Notre-Dame des Affligés* (église de la Ville basse, à Charleroi), comptent parmi les productions distinguées de l'école belge. Si la critique put relever dans la page religieuse la prédominance des tons jaunâtres, elle fut, en revanche, unanime à louer le bel ensemble et la noblesse de style de la composition, qualités que rehaussent, dans les *Fileuses de Fundi*, le charme d'une donnée gracieuse et l'attrait de types féminins à la fois aimables et distingués. Les deux œuvres ont été supérieurement reproduites en lithographie par Schubert. La toile des *Fileuses* peut être envisagée comme l'œuvre maîtresse de Navez; elle constitue, pour le visiteur belge de la Pinacothèque moderne de Munich, une rencontre des plus agréables. Le salon de 1845 fut pour Navez une source de satisfactions d'un autre ordre : le succès de Van Eycken, Portaels, Robert, Stallaert, ses élèves, succès qui alla croissant au salon de 1848, où Van Eycken exposa l'*Abondance* et la *Sainte Cécile;* Portaels, la *Sécheresse en Judée* et le *Simoun;* Robert, *Signorelli peignant son fils mort*, scène poignante faite pour raviver la douleur du maître atteint la veille dans ses plus chères affections par la mort d'un fils de vingt ans. Le contingent personnel de Navez, à ce même salon, comprenait la plus vaste de ses toiles, l'*Assomption de la Vierge*, créée pour l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, où déjà figurait une série de verrières exécutées d'après ses cartons. Ces compositions, placées dans le pourtour du chœur, représentent les *Vertus*

théologales, la *Religion* et diverses scènes de l'Evangile : la *Nativité*, le *Baptême du Christ*, la *Mise au tombeau*, la *Tradition des clefs à saint Pierre*. Médiocrement conçues, et pas mieux exécutées, elles caractérisent d'une façon éclatante la tendance fâcheuse de leur auteur à tout ramener vers le genre classique et à le vouloir instaurer jusqu'en des milieux où sa présence est plutôt choquante. Jusqu'en 1849, Navez eut un atelier d'élèves extrêmement suivi. La liste fournie par Alvin des jeunes gens des deux sexes qui, à divers moments, vinrent travailler sous sa direction, renseigne le nombre extraordinaire de près de quatre-vingts noms auxquels s'ajoutent une soixantaine d'autres, ceux des élèves de la classe de peinture annexée à l'Académie de Bruxelles et dirigée par le maître. A dater du jour où fut inauguré ce cours public, l'artiste se jugea tenu d'honneur de renoncer à son enseignement particulier. De fait, c'était mettre gravement en péril son reste d'autorité. Si l'école de peinture, sous Navez, compta des élèves nombreux, il eût été difficile de voir en eux les continuateurs de ces jeunes gens qui, de leur volonté propre et à leurs frais, étaient venus naguère se ranger sous sa discipline. L'enseignement de Navez, sans être éclectique, était pourtant basé sur des principes plus larges que n'accuse sa peinture et qui d'ailleurs s'imposaient à ce moment. Le romantisme avait perdu de son prestige, mais des courants nouveaux commençaient à entraîner les jeunes artistes, et Navez était sans force pour les entraver. Il put voir, aux environs de 1850, un groupe d'ex-élèves de l'Ecole de peinture s'enrôler sous le drapeau du réalisme et se constituer en atelier dissident, sous l'invocation de Saint-Luc et la direction de Mr Slingeneyer. Le salon de 1851 fut pour Navez des moins brillants. Son *Retour du Jubilé* s'éclipsa totalement dans le voisinage de la superbe et émouvante page de Gallait, *Derniers honneurs rendus aux comtes d'Egmont et de Hornes par les Serments de Bruxelles*. Le salon, d'autre part, était riche et varié. A côté de Decamps, de Troyon, de Robert Fleury, il montrait les premières œuvres de Courbet venues en Belgique. Pour la génération nouvelle, Navez y pouvait voir un avertissement salutaire; il n'en fut rien. De quelque manière que pût se manifester encore la constance de sa foi, il prêchait dans le désert : le système académique ne fit plus de nouvelles recrues. Il cessa dès lors de paraître aux expositions. Du reste, infatigable jusqu'en 1862, date de ses dernières peintures, il signa des toiles nombreuses réparties entre les églises et les musées. A Bruxelles, nous rencontrons le *Riche réprouvé* (1854) et le *Jugement de Salomon* (1855); à l'église des Rédemptoristes de la même ville, *Saint Joseph et l'enfant Jésus* (1856); à l'église Saint-Joseph, la *Résurrection du fils de la veuve de Naïm;* à Charleroi, église de la Ville haute, le *Paralytique guéri* (1860); à Amsterdam, église de Sainte-Catherine, le *Christ apparaissant à la Madeleine* (1861) et le *Christ au Jardin des Olives* (1861). Enfin, pour une église de Bombay (Indes anglaises), le peintre répéta ce même sujet. Parmi les effigies datant de la même période, figure l'auto-portrait dont le peintre enrichit la galerie des académiciens au musée d'Anvers, déjà doté, depuis 1847, d'une œuvre importante de son pinceau, la *Sainte Famille*. Le portrait de Navez, à la fois grand et simple, est un morceau absolument distingué. En 1857, âgé par conséquent de 70 ans, il voulut retracer les traits de Mr Etienne Le Roy, pour reconnaître la façon distinguée dont cet habile spécialiste venait de procéder à la restauration des chefs-d'œuvre de Rubens, à Notre-Dame d'Anvers. Le docteur Vleminckx reçut également son portrait, hommage du peintre, à la suite d'une maladie grave où le président de l'Académie de médecine avait procédé à une opération jugée nécessaire, et qui, nonobstant l'âge du malade, réussit admirablement. Démissionnaire en 1859 de ses fonctions de directeur de l'Académie de Bruxelles, Navez renonça successivement à la présidence de la commission

du Musée, à la vice-présidence de la Commission royale des monuments. Membre de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, à dater de sa fondation, il en présida les séances en 1847, en 1851, enfin en 1854, cette fois comme président de l'Académie entière.

Les dernières années de la vie de Navez furent profondément pénibles. Plongé dans l'isolement par la mort de ses proches, il eut l'immense douleur d'être privé de tout contact avec ses semblables par la perte en quelque sorte simultanée de la vue et de l'ouïe. Entouré des soins pieux de son gendre, le peintre Portaels, il traîna son existence jusqu'au 11 octobre 1869.

S'il est permis de dire de Navez qu'il eut le malheur de se survivre, c'est à tort qu'on le rangerait parmi les méconnus. De légitimes succès donnèrent certainement du relief à son nom, et il mérite de figurer à un rang honorable dans le panthéon de l'art belge. Le vaste ensemble de ses œuvres — Alvin en fixe le nombre à 368, dont 205 portraits — compte des productions insignifiantes; en revanche, il en est beaucoup d'absolument dignes d'être comptées parmi les bons spécimens de l'art de leur temps. On lui reprocha d'être plutôt le représentant de l'école française que de l'art national. Et, de fait, non plus par tempérament que par éducation, Navez ne se sentit attiré vers les maîtres qui, devant l'histoire, caractérisent le plus éloquemment l'école flamande. « Il « fallait selon lui », dit Alvin, « remon- « ter vers la source, reprendre l'art où « Memling et Quentin Metsys l'avaient « conduit, et chercher à le développer « dans une autre direction que celle « que Rubens et Van Dyck avaient sui- « vie ». Ces vues, il semble les avoir exposées dans un mémoire à l'Institut de France en 1839. Si le programme qu'elles exposent fut réellement le sien, il eut le tort de chercher à le réaliser en s'inspirant de préférence à des sources étrangères, retombant ainsi dans l'erreur commise par les romanistes du XVIe siècle, lesquels mirent si gravement en péril le sort de l'art flamand. Le portrait lui-même n'échappait point, sous le pinceau de Navez, à de certaines conventions : allongement systématique du nez, écartement des yeux, etc. Certes, il y eut quelque noblesse dans cette fidélité aux principes qui régissaient l'art au temps de ses débuts; on éprouve cependant une surprise doublée de tristesse à le voir, tout au déclin de sa carrière et quarante ans après son voyage d'Italie, évoquer les souvenirs lointains en des thèmes tels que les *Femmes d'Albano*, des *Pèlerins dans la campagne romaine*, les motifs équivalents, puisés ailleurs, étant jugés indignes de son attention. Les meilleurs élèves du peintre surent trouver le succès en alliant ses principes avec une conception plus large et plus indépendante de la nature. Charles de Groux et Alfred Stevens, de bonne heure émancipés de sa tutelle, accusent peu dans leurs œuvres l'influence de ses enseignements.

De même qu'à ses convictions artistiques, Navez resta fidèle à ses vieilles amitiés. Tant qu'il jouit de l'usage de ses yeux, il fut en active correspondance avec ses camarades français, accumulant de la sorte un véritable trésor de lettres appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque royale. Parmi ses autographes, au nombre de plus de deux mille, on en compte près de sept cents d'artistes français en renom ; les lettres d'élèves constituent, d'autre part, de précieuses sources d'informations pour l'histoire de l'école belge. Le caractère de Navez n'avait pas été sans se ressentir de l'influence du contact avec David. Ardent patriote, on l'avait vu exercer un commandement dans la garde civique dès l'origine de sa formation ; d'un caractère droit et ferme, ennemi de la brigue, il poussa jusqu'au scrupule le désintéressement. Commandeur de l'ordre de Léopold au moment de son décès, il avait attendu vingt ans sans se plaindre sa promotion au grade d'officier. Quand la ville de Bruxelles, en 1843, fit cession à l'Etat de ses collections artistiques, ce

fut à lui que s'adressa le conseil communal pour l'estimation des tableaux de son musée. Une somme de 6,000 francs étant portée au budget pour ce travail, l'artiste s'empressa de faire connaître par une lettre qu'il n'entendait recevoir aucune rétribution, « n'ayant ac- « cepté ces honorables fonctions que « dans le but d'être utile à la ville de « Bruxelles ».

Il existe de Navez divers portraits peints, dessinés et gravés. Lui-même nous a laissé son image lithographiée en 1826 ; une autre planche traitée par le même procédé figure dans le recueil d'Eeckhout : *Collection des artistes modernes, nés dans le royaume des Pays-Bas* (1822); un portrait gravé par M. Demannez orne le volume de M. Alvin et se trouve reproduit dans l'*Annuaire* de l'Académie royale de Belgique. La salle des séances de ce corps savant est ornée d'un buste en marbre de l'artiste, dû au ciseau de Guillaume Geefs. Un buste de bronze, œuvre de M. Jean Hérain, statuaire bruxellois, exécuté par souscription, décore le grand escalier de l'hôtel de ville de Charleroi.

Henri Hymans.

L. Alvin, *Fr.-J. Navez, sa vie, ses œuvres et sa correspondance*, 1870. — H. de Nimal, *Vingt-cinq lettres inédites du peintre Navez*, 1894. — Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, enz.*, 1842. — Kramm, *id.*, 1857. — Alvin, *Compte rendu du salon d'exposition de Bruxelles*, 1836, p. 285 et suiv.

NAVIGHEER (*Jean*), prêtre et prédicateur. Il appartenait à une famille qui avait des représentants en même temps à Gand, à Eecloo et à Ypres. Il naquit dans cette dernière ville vers la fin du XVIe siècle. Tandis que plusieurs membres de la branche de Gand passaient au protestantisme, il se consacra à l'état religieux. Après avoir fait de solides études théologiques, il devint chanoine de Saint-Martin et s'y fit bientôt connaître comme orateur. En 1637, il publia un choix de ses sermons : *Orationes panegyricæ in festa B. Virginis Mariæ* (Ypres, Ph. Lobel, 1637; in-8o), qu'il avait prêchés en l'honneur de la Sainte-Vierge à Anvers et ailleurs. Ces discours se distinguent par une grande onction non moins que par des mouvements oratoires entraînants. L'année de sa mort est inconnue.

Baron Émile de Borchgrave.

Diegerick, *Bibl. yproise.* — Sanderus, *Opuscula minora.*

NAVITE (*Saint*), évêque de Trèves et de Tongres, figure en la première qualité, d'après les *Gesta episcoporum trevirensium*, comme le successeur de saint Marc, XVIIIe évêque, et en la seconde, d'après Hérigère, comme ayant directement remplacé saint Materne à Tongres, dont il aurait été aussi le IVe évêque. On ne connaît que son nom; l'époque où il a vécu est même incertaine. Les hagiographes, qui n'admettent qu'un saint Materne, mort en 128, à l'âge de 115 ans, reportent notre Navitus à l'an 131; ceux qui dédoublent saint Materne font mourir son successeur en 283 et lui adjugent la palme du martyre. Ce ne sont là que des conjectures; ce qu'il y a de plus clair, c'est que nous ne connaissons rien de précis concernant l'église de Tongres avant le milieu du IIIe siècle. Les noms qui ont surnagé, celui de Navite tout le premier, sont-ils des noms d'évêques ou ceux de simples missionnaires? On ne le saura probablement jamais. L'historiographe de Notger (Hérigère) ne rougit pas d'avouer son ignorance, et le P. Fissen fait avec raison l'éloge de sa sincérité.

Alphonse Le Roy.

Les historiens liégeois. — *Acta sanctorum.*

NAVIUS (*Jean*), homme d'Etat. Voir NAVES (*Jean* DE).

NECKER (*Josse* **DE**). Voir NEGKER (*Josse* DE).

NECKER (*Noël-Joseph* **DE**), médecin et botaniste, naquit en 1729 dans la Flandre occidentale, à Roulers, suppose Piron (*Levensbeschryvingen*), où existe encore une famille de ce nom. Il se fit recevoir docteur en médecine à l'université de Douai, mais c'est surtout comme botaniste qu'il se fit connaître. L'élec-

teur palatin l'accueillit très libéralement et le nomma botaniste, puis biographe du Palatinat et des duchés de Berg et de Juliers. D'autre part, sa réputation lui valut des titres honorifiques de toutes sortes : c'est ainsi qu'il fut nommé agrégé honoraire du collège de médecine de Nancy et membre des académies ou des sociétés de sciences de Hollande, de Bruxelles, de Manheim, de Rouen et de Châlons. Il mourut le 12 décembre 1793 à Manheim.

On a de lui : 1° *Deliciæ Gallo-Belgicæ sylvestres, seu Tractatus generalis plantarum gallo-belgicarum ad genera relatorum, cum differentiis nominibus trivialibus.* Strasbourg, 1768; 2 vol. in-12. C'est une Flore des Pays-Bas, assez complète, classée d'après le système de Linnée. — 2. *Methodus muscorum per classes, ordines, genera ac species, cum synonymis nominibus trivialibus, observationibus digestorum, æriisque figuris illustratorum.* Manheim, 1771; in-8°. Cet ouvrage a été réimprimé à Ratisbonne et en Angleterre. — 3. *Physiologia muscorum per examen analyticum de corporibus variis naturalibus inter se collatis continuitatem proximamve animalis cum vegetabili concatenationem indicantibus.* Manheim, 1774; in-8°. Cet ouvrage a été traduit en français par Coste, sous le titre de *Physiologie des corps organisés ou examen analytique des animaux et des végétaux comparés ensemble, à dessein de démontrer la chaîne de continuité qui unit les différents règnes de la nature.* Bouillon, 1775; in-8°. — 4. *Eclaircissement sur la propagation des filicées en général.* Manheim, 1775; in-4°. — 5. *Histoire naturelle du Tussilage et du Pétasite, pour servir à la phytologie du Palatinat du Rhin, des duchés de Juliers et de Berg.* Manheim, 1779; in-8°, paru aussi dans le tome IV des Mémoires de l'Académie de Manheim. — 6. *Traité sur la Mycitologie, ou Discours sur les champignons en général.* Manheim, 1783; in-8°. — 7. *Elementa botanica, genera gemina, species naturales omnium vegetabilium detectorum, eorumque characteres diagnosticos, ac peculiares exhibentia, secundum systema omologium, seu naturale, evulgata cum tabulis separatis.* Neuwied, 1790; 3 vol. in-8°.

Dr Victor Jacques.

Delvenne, *Biographie des Pays-Bas.* — Piron, *Levensbeschryvingen.* — Van der Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden.*

NECKER (*Olivier* **DE**). Voir Le Dain (*Olivier*).

NECKERE (*Léon-Raymond* **DE**), évêque de la Nouvelle-Orléans, né à Wevelghem, le 5 juin 1800, mort à Nouvelle-Orléans, le 4 septembre 1833. Après avoir étudié au collège de Menin et au petit séminaire de Roulers, il était entré en 1816 au séminaire de Gand, quand il s'offrit à l'évêque de la Louisiane, Mgr Du Bourg, qui venait chercher, en France et en Belgique, des prêtres pour les missions catholiques américaines. Mgr Du Bourg l'accepta, et, à la fin de 1817, De Neckere débarqua en Amérique. Il y continua ses études au séminaire de Saint-Thomas, à Bardstown, puis à celui de Sainte-Marie, à Barrens, où il fut admis, le 1er juin 1820, dans la congrégation de la Mission; le 13 octobre 1822, il fut ordonné prêtre avant l'âge canonique. Il rendit les plus grands services à Barrens, en qualité de professeur, et il devint le bras droit du supérieur du séminaire, M. Rosati. Il ne possédait, paraît-il, pas moins de huit langues : le français, le latin, le grec, l'italien, l'espagnol, le flamand, l'allemand et l'anglais. Malheureusement, sa santé était des plus chancelantes. En 1827, les médecins l'obligèrent à retourner en Europe pour respirer l'air natal, seul remède à la maladie de la poitrine et du foie dont il était atteint. C'est alors qu'il fut nommé coadjuteur de l'évêque de Saint-Louis. Après avoir voyagé dans le but de recueillir des secours pour la mission du Missouri, De Neckere repartit en 1829 pour l'Amérique, où il reçut un bref, du 4 août 1829, du pape Pie VIII, le nommant évêque de la Nouvelle-Orléans. Malgré sa répugnance, il dut accepter ces fonctions et s'y consacra autant que le lui permit sa santé toujours faible. Prédicateur de talent, il se faisait remarquer

par le ton aimable et familier de ses sermons. Il s'attacha aussi au développement de l'instruction dans son diocèse. Il songeait à résigner sa charge quand la fièvre jaune le surprit et l'enleva en moins de huit jours. La correspondance de Mgr de Neckere a été publiée par l'abbé Coulon, dans la notice qu'il a consacrée à ce prélat.

Paul Bergmans.

A.-M. Coulon, *Biographie de Mgr de Neckere* (Bruges, 1889; avec portrait).

NECKERE (*Philippe-Jacques* **DE**), grammairien flamand. On n'a guère de détails sur sa biographie. Il fut bailli du Franc de Lille et greffier de Bixschote et de Dickebusch. En 1815, il publia chez Smaelen-Moerman, à Ypres, un ouvrage intitulé : *Bewerp van Vlamsche spelling, gevolgd van eenen oogslag op de nederlandsche Dichtkunst*. Le traité sur l'orthographe flamande a 207 pages. On y reconnaît un esprit qui a longuement médité sur son sujet et qui lui a consacré des recherches étendues. L'ouvrage contient un exposé de l'orthographe de Desroches, comparée à celle de Siegenbeek et de Weiland. De Neckere n'est pas conservateur à outrance : il n'entend aucunement s'en tenir à la véritable tradition flamande. Il se borne à constater les différences entre les divers systèmes proposés, sans se risquer à la critique, sans indiquer ses vues personnelles. On sent du reste à chaque page que l'auteur est insuffisamment préparé pour le sujet qu'il aborde : son œuvre est dénuée de valeur scientifique. On y lit entre autres (p. 140) : *pylloot* (pilote) est un dérivé de *loodsman* (pilote) qui *peilt* (sonde). Cet exemple suffit pour faire apprécier la valeur du *Bewerp van spelling*. La seconde partie de cette œuvre contient quelques remarques sur la prosodie et la métrique flamandes (21 pages, avec pagination nouvelle). L'auteur nous y apprend qu'il a dans sa jeunesse composé deux à trois cents vers flamands, une ode au burggrave de Patin, mort président du conseil de Flandre. De Neckere ne comptait pas publier cette œuvre, mais un tiers la lui a entendu réciter, l'a retenue imparfaitement et l'a livrée telle quelle à l'impression. Notre poète nous donne d'abord son ode, sous cette forme incorrecte, puis il publie la version véritable qui, du reste, diffère bien peu de l'autre et ne la dépasse pas comme œuvre poétique.

Léonard Willems.

NEDERLANT (*Joete* **VAN**), que l'on suppose femme poète, peut avoir vécu dans les Pays-Bas vers le XIVe ou le XVe siècle. Son nom a été signalé pour la première fois par J.-Fr. Willems dans le *Belgisch Museum* de 1839; il fut trouvé dans le ms. Van Hulthem (*Dietschen Lucidarius*) où on lit les six vers :

Joete van Nederlant seit :
Die wel meint es ere weert
Al en draeghe hi scilt no sweert,
Weder pike, staf no knijf.
Dit sprok een hoechgeboren wijf :
Vroet sijn in gerechtechede
Maect Gods hulpe en ere mede.

Il faut toutefois remarquer qu'il se peut fort bien que Joete Van Nederlant fût le nom d'une héroïne de roman et que les deux sentences qu'on lui attribue soient mises dans sa bouche par un poète inconnu.

Léonard Willems.

Belgisch Museum, t. I, p. 358 et 515.

* **NEEDHAM** (L'abbé *John Turberville*), né à Londres en 1713, mort à Bruxelles, le 30 décembre 1781, était un des membres les plus distingués de l'ancienne Académie de Bruxelles. Sa famille était catholique et originaire du comté de Monmouth. Son père, avocat à Londres, mourut jeune, laissant quatre enfants en bas âge et peu favorisés de la fortune. John était l'aîné des deux fils et fut envoyé bien jeune à Douai, pour y faire ses études sous le clergé séculier du collège anglais de cette ville. Il arriva à Douai le 10 octobre 1722 et, déterminé à s'engager dans l'état ecclésiastique, il reçut la tonsure à Arras, le 3 mars 1732, et la prêtrise à Cambrai, le 31 mai 1738. En 1736, il fut chargé d'enseigner la rhétorique et donna des preuves de grande sagacité; au bout de quatre ans, ses supérieurs l'appelèrent au service de la Mission en

Angleterre, pour s'occuper de l'éducation de la jeunesse catholique à l'école de Twyford, près de Winchester. Cette école fut très prospère pendant toute la durée de sa direction.

Vers 1744, il fut envoyé à Lisbonne pour y enseigner la philosophie dans le collège anglais; c'est là qu'il eut l'occasion d'étudier les animaux marins, surtout la laitance des Calmars avec les spermatophores, qu'on a nommés depuis *les corps de Needham*. Après quinze mois de séjour à Lisbonne, le climat ne lui convenant pas, il revint à Londres et publia, en 1745, ses découvertes, qui dénotaient un observateur habile. C'est alors qu'il se livra à ses expériences de physique et à ses observations microscopiques. Il passa un certain temps à Londres, puis à Paris, où il fit la connaissance de Buffon. Il fut présenté au grand naturaliste français par le président de la Société royale de Londres. Buffon travaillait alors à la théorie de la génération et accueillit avec empressement l'abbé Needham déjà très connu des naturalistes : « Il m'a prêté son excellent microscope, plus commode et meilleur qu'aucun des miens », dit Buffon, et il consigne le résultat de leurs travaux communs dans le tome II de son *Histoire naturelle* (édition in-4o). Ces études sont également consignées dans les *Transactions philosophiques de la Société royale de Londres*, et dans un volume in-12 publié à Paris. En parlant des spermatophores découverts par Needham, Buffon assure *que ces corps organisés ne sont que des espèces d'instruments qui servent à perfectionner la liqueur séminale et à la pousser avec force, et que c'est par cette action unie et intérieure qu'elle pénètre plus intimement la liqueur de la femelle.* « Cet habile naturaliste, avec lequel je me suis lié d'amitié », dit Buffon, « a suivi avec plus de soin que je n'aurais pu le faire, les infusions des plantes », et il annonce que Needham donnera incessamment au public le résultat des investigations qu'il a faites sur cette matière. Les conclusions que ces deux savants ont tirées de leurs recherches sont toutes différentes les unes des autres; le microscope n'était pas assez perfectionné pour permettre aux naturalistes les plus sagaces de se faire une bonne idée des spermatozoïdes et des spermatophores qui servent à les conduire à leur destination. La nature, d'après Needham, est douée d'une force productive, et tout corps organisé, quelle que soit sa taille, se forme par végétation. Les animaux naissent de la pourriture et dégénèrent ensuite en végétaux. C'est ainsi que les anguillules, qu'il a vu se former dans la colle, s'y développent directement et, tout en n'ayant eu pour mère que des globules organiques, produisent cependant des œufs.

Les travaux microscopiques n'absorbent pas entièrement l'activité de Needham; il rend compte en 1746, dans les *Transactions philosophiques*, d'expériences faites à Paris par Lemonnier sur l'électricité, et l'année suivante (1747), nous trouvons une note de lui dans le même recueil, sur le nouveau miroir inventé par Buffon, qui peut produire un incendie à 66 pieds de distance. La même année, il fut élu membre de la Société royale de Londres, distinction d'autant plus flatteuse que l'abbé Needham était le premier prêtre catholique reçu par la Société royale comme membre honoraire. Quatre ans après, Needham se chargea d'achever l'éducation de quelques jeunes seigneurs anglais, et voyagea avec eux en qualité de gouverneur ou de précepteur. Il commença un voyage avec le neveu de l'archevêque de Narbonne en septembre 1762, et passa avec lui cinq ans tant en France qu'en Italie. Il avait déja fait plusieurs fois le tour de l'Italie et visita de nouveau Rome, Naples et Venise, admirant tout ce qu'un œil exercé rencontrait sur son passage d'important, soit dans les œuvres de la nature, soit dans les travaux d'art. Il avait publié, en 1761, un opuscule dans lequel il prétend que les caractères qui sont en usage en Chine sont les mêmes que ceux des Egyptiens, opinion complètement réfutée dans le *Journal des savants* de la même année et de l'année suivante.

Pendant le séjour de Needham à Genève, une querelle avait surgi touchant les miracles, entre un professeur de théologie et Voltaire; Needham lança une lettre anonyme contre le philosophe de Ferney, et fut reconnu comme auteur de cette lettre. De là l'origine des plaisanteries de Voltaire contre le savant abbé, qui surpassait cependant Voltaire dans la justesse des principes comme dans la force du raisonnement. Mais Voltaire surpassait Needham dans les pouvoirs formidables du ridicule, dit l'abbé Mann. Voltaire ne cessa d'attribuer à Needham des choses qu'il n'avait jamais dites ni pensées, ajoute-t-il. Needham a publié une Remarque sur la réponse de Voltaire à l'auteur du Système de la nature, à la fin de sa brochure, intitulée : *Idée sommaire ou revue physique et métaphysique*, publiée en 1781.

Vers la fin de 1767, il se fixa au séminaire anglais à Paris, s'adonnant complètement à des travaux scientifiques, et, le 26 mars 1768, il fut nommé correspondant de l'Académie royale des sciences de Paris. En 1769, il publia des recherches physiques et métaphysiques sur la nature et la religion, avec une nouvelle théorie de la terre. Dans un premier volume, il défend son système contre celui de Spallanzani; dans le second, il fait l'application de ses principes à la théorie de la terre, ajoute la relation de son voyage dans les Alpes et compare les hauteurs de ces montagnes à celles des Cordillières.

C'est à cette époque que, sur la proposition de Schoepflin, professeur à l'université de Strasbourg, le comte Charles de Cobenzl, ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, songea à doter les provinces des Pays-Bas autrichiens d'une académie des sciences. Il était nécessaire, disait-il, de tirer de leur torpeur ces provinces, qui avaient eu tant d'hommes distingués dans toutes les carrières. Le projet fut agréé, mais il fut décidé de ne former d'abord qu'une société littéraire qui aurait pu être convertie en académie. Le 15 juillet 1768, le comte de Cobenzl fit écrire à Needham pour l'engager à se fixer à Bruxelles, afin de coopérer à l'établissement proposé. L'abbé Needham était favorablement connu dans toute l'Europe par ses travaux; « il jouit de la juste « considération que méritent ses talents, « ses œuvres et ses profondes connais- « sances », disait le comte de Neny, commissaire royal près de l'université de Louvain. On avait déjà songé à lui pour lui confier provisoirement une chaire de physique expérimentale et pour la formation d'un cabinet d'histoire naturelle à l'université de Louvain. On lui aurait donné comme suppléant « l'abbé Nélis, « jeune homme de 25 ans », auquel on attribuait « une application infatigable « aux sciences et un goût éclairé et « délicat ».

Needham entra entièrement dans les vues du gouvernement et accepta les conditions qui lui furent offertes, à savoir : une pension de 1,000 florins de Brabant et la promesse d'un canonicat à la collégiale de Soignies, avec dispense de résidence. Il se rendit à Bruxelles le 23 mars suivant (1769). L'acte d'institution de la Société littéraire remonte au 12 janvier 1769. Elle tint sa première séance le 5 mai suivant, et nomma Needham directeur. La seconde séance eut lieu le 26 avril de l'année suivante; Needham y lut un mémoire sur la maladie contagieuse des bêtes à cornes, et la permission de l'imprimer fut accordée. Il fut ensuite chargé de faire un rapport sur la situation de la société et sur les moyens de lui donner une forme qui pût la rendre utile. Il recommanda d'assurer des fonctions aux membres qui s'étaient distingués par leurs talents et par leurs travaux et de mettre les membres à même de faire des voyages, comme c'est l'usage à l'Académie électorale de Mannheim, et presque partout, disait-il. Needham fut obligé de remplacer le comte de Cobenzl, ensuite le comte de Neny, chargés l'un après l'autre de la présidence, mais n'eut pas assez d'autorité pour maintenir l'ordre dans les débats, et le découragement ne tarda pas à s'emparer même de ceux qui avaient montré le plus de zèle.

L'Académie impériale et royale, qui succéda à la Société littéraire, se réunit pour la première fois le 13 avril 1773; Needham fut également nommé directeur et conserva la présidence jusqu'au mois de mai de 1780. Après son installation à l'Académie, il obtint le canonicat de l'église collégiale et royale de Soignies. Le gouvernement l'avait nommé d'abord à un canonicat dans l'église collégiale de Termonde. Il en prit possession le 29 novembre 1773.

Son séjour à Londres, à Paris, à Lisbonne et ses voyages en Italie avaient dû le mettre en rapport avec les sommités de la science, et l'on ne peut douter, dit Mailly, qu'il n'ait exercé une grande influence sur les choix qui furent faits à l'Académie de Bruxelles. D'après les désirs du gouvernement, un gentilhomme anglais, M. Pigott, membre de la Société royale de Londres, entreprit avec l'abbé Needham un voyage astronomique de quatre mois, pour prendre les longitudes et les latitudes des différentes villes des Pays-Bas. M. Pigott reconnaît avoir profité des lumières de Needham en mille occasions, et il annonce, dans un avant-propos, que celui-ci doit rendre compte des observations barométriques faites pendant le voyage. En effet, le résultat en est consigné en tête du tome I des Mémoires de l'Académie, et dans une lettre *Sur une partie du voyage astronomique et physique*, à Crumpipen, au sujet de la somme de 800 florins que le gouvernement avait allouée pour frais de route. A la séance du 25 mai 1773, Needham lit un mémoire sur le résultat de son voyage dans le Luxembourg avec le gentilhomme anglais. Dans son premier mémoire, imprimé dans le tome I, nous lisons à la première page d'un mémoire qui a pour titre : *De quelques observations physiques faites principalement dans le Luxembourg en* 1772 : « La propagation est toujours proportionnelle à la quantité de nourriture dans un pays quelconque », et il propose de défricher des terres nouvelles comme on fait en Amérique; « la population augmente toujours en raison de notre industrie », ajoutait-t-il. A la séance du 17 mai 1781, il fit lecture d'un mémoire *Sur les moyens les plus efficaces d'empêcher le dérangement produit souvent par l'électricité dans la direction naturelle des aiguilles aimantées*. Au mois de novembre suivant, il lit un mémoire sur le son des cloches pendant les orages. Il a encore écrit un mémoire qu'il a intitulé : *Observations sur l'histoire naturelle de la Fourmi*, et où il relève quelques méprises de certains auteurs célèbres. La fourmi n'a pas cette prévoyance que plusieurs auteurs lui accordent, dit-il; elle ne fait point de provisions pour l'hiver comme on le suppose, puisqu'elle est engourdie pendant la durée du froid; mais elle prépare pendant ce temps tout ce qui est nécessaire à l'entretien de la république, à la conservation et au bien-être de la couvée pendant l'été. Il cite à cette occasion les paroles de Galien : *Quand je travaille à l'anatomie, je me regarde comme faisant un hymne de louange et de reconnaissance à mon Créateur.*

Needham mourut après une très courte maladie : au mois d'octobre 1781, il perdit presque entièrement l'appétit et le sommeil, et il succomba le 30 décembre, à huit heures et demie du soir, après avoir rempli tous les devoirs d'un chrétien. Selon son désir, il fut enterré dans le caveau de l'abbaye de Caudenberg, sa paroisse. A la séance du 24 janvier, l'abbé Mann donna lecture à l'Académie d'une notice sur la vie et les ouvrages de son cher et ancien ami : « L'abbé Needham avait un savoir véritable », dit-il, « mais peu de talent à le faire valoir; il était un physicien éclairé et profond, qui voyait toutes les choses en grand, rapportant tout à une intelligence suprême ».

Voici la liste des œuvres de Needham : 1. *New microscopical discoveries*. Londres, 1745; in-8°. Traduit en français : *Nouvelles découvertes faites avec le microscope*. Leyde, 1747; in-12, et Paris, 1750. — 2. *A summary of some late observations upon the generation, composition and decomposition of animal and vegetable substances* (avec pl.), dans les

Philosophical transactions, vol. XXXXV, nº 490 (1748), p. 615. — 3. *Observations upon the generation, composition and decomposition of animal and vegetable substances*. London, 1749; in-4° (52 p. avec une pl.). — 4. *Observations des hauteurs, faites avec le baromètre* (août 1751) *sur une partie des Alpes*. Berne, 1760; in-4°, avec fig. — 5. *De inscriptione quadam Ægyptiaca Taurini inventa epistola*. Rome, 1761; in-8°. — 6. *Questions sur les miracles*. Genève, 1764; in-8°. — 7. *Recherches physiques et métaphysiques sur la nature et la religion et nouvelle théorie de la terre, à la suite des nouvelles recherches sur la génération spontanée*, trad. de Spallanzani, par l'abbé Regley. Paris, 1769; 2 part. in-8°. — 8. *Nouvelles recherches sur les découvertes microscopiques et la génération des corps organisés, traduites de l'italien de M. l'abbé Spallanzani, avec des notes, des recherches physiques et métaphysiques sur la nature et la religion, et une nouvelle théorie de la terre*. Londres, 1769; 2 vol. in-8° avec figures. — 9. *Mémoire sur la maladie contagieuse des bêtes à cornes*. Bruxelles, 1770; in-8°. — 10. *Lettres de Pékin sur le génie de la langue chinoise*. Bruxelles, 1773; in-4°, pl. — 11. *Recueil de quelques observations physiques faites principalement dans la province de Luxembourg en* 1772, dans les Mémoires de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres, t. I, 1777. — 12. *Nouvelles recherches sur la nature et l'économie des mouches à miel* (avec 1 pl.), dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. II, 1780. — 13. *Observations sur l'histoire naturelle de la fourmi*, dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. II, 1780. — 14. *Idée sommaire ou vue générale du systeme physique et métaphysique de Needham sur la génération des corps organisés*. Bruxelles, 1781; in-8°, à la suite de *La vraie philosophie de l'abbé Monestier*. Bruxelles, 1780; in-8°. — 15. *Principes d'électricité*. Bruxelles, 1781; in-8°. Traduit de l'anglais de lord Mahon. — 16. *Recherches sur les moyens les plus efficaces d'empêcher le dérangement produit souvent dans la direction naturelle des aiguilles aimantées par l'électricité de l'atmosphère*, dans les Mémoires de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, t. IV, 1783. — 17. *Recherches sur la question si le son des cloches pendant les orages fait éclater la foudre, en la laissant descendre sur le clocher dès que la nuée chargée de matière électrique est au-dessus de l'endroit où l'on sonne*, dans les Mémoires de l'Académie impériale, t. IV, 1783. — 18. *Mémoire sur la Société littéraire de Bruxelles, fait et présenté à S. E. le ministre plénipotentiaire de S. M. I. R.*, dans l'*Annuaire de l'Académie royale*, sixième année, 1840, p. 58.

P.-J. Van Beneden.

Mémoires de l'Académie impériale de Bruxelles, t. IV, p. XXXIII (notice de l'abbé Mann).

NEEF (*Etienne* **DE**), écrivain ecclésiastique, né à Courtrai, mort en 1646. Entré dans l'ordre des Récollets, de Neef devint successivement lecteur de théologie, gardien, définiteur et ministre de la province de Saint-Joseph (Flandre flamingante). Il a laissé en manuscrit des travaux sur l'histoire ecclésiastique et hagiographique de notre pays, concernant principalement l'ordre franciscain. La bibliothèque de l'université de Gand possède l'autographe de l'un d'entre eux : *Tabula chronologica de origine et progressu provinciæ Comitatis Flandriæ S. Joseph FF. minorum Recollectorum ex authenticis monumentis*. On conserve aussi aux archives du couvent des Frères-Mineurs de Saint-Trond l'autographe de l'importante chronique intitulée : *Tabula chronologica de Conventibus FF. minorum et Monialium eis subjectarum in Flandria* (1544-1742).

On a publié de notre auteur : *Theologia moralis divisa in tres partes*. Ypres, P.-J. De Raeve, 1732; 2 tomes in-8°. D'après la préface, la première partie doit avoir eu une édition antérieurement. Une réédition (?) de cette théologie, qui semble n'être que celle de 1732 avec un nouveau titre, a paru à Anvers, chez A. Everaerts, en 1750. Un appendice de quatre pages contient le texte de la célèbre déclaration

de Benoît XIV, sur les mariages contractés en Hollande et en Belgique, donnée le 4 novembre 1741. Ce traité qui, contrairement aux traditions de l'ordre, soutient une sorte de probabiliorisme, est clair et concis. Cf. H. Hurter, *Nomenclator litterarius recentioris theologiæ catholicæ*, t. II (Inspruck, 1879-1880), p. 1165. L'auteur, conformément à la doctrine commune, y enseignait que les fidèles peuvent satisfaire au précepte d'entendre la parole de Dieu dans les églises des Réguliers. De là une polémique à coups de brochures, qui se termina par une lettre pastorale de l'archevêque de Malines imposant silence aux deux parties.

Georges Monchamp.

S. Dirks, *Hist. bibl. et litt. des frères mineurs de l'Observ. de saint François en Belgique et dans les Pays-Bas* (Anvers, 1885) p. 374-376.

NEEF (*François* **DE**) ou De Neve. Voir De Neve (*François*).

NEEF (*Marc* **DE**), médecin et poète. Voir Neefs (*Marc*).

NEEFF (*Georges-Jean* **DE**) naquit à Louvain, le 25 février 1773. Lorsque la déchéance de Joseph II fut proclamée en Belgique, en 1789, De Neeff fut incorporé dans l'armée des patriotes, avec le grade de premier lieutenant. Il combattit à Turnhout et prit part à toute la campagne contre les armées autrichiennes. La chute du gouvernement révolutionnaire le rejeta dans la vie privée jusqu'au jour où les armées françaises républicaines commencèrent la conquête de la Belgique. Comme beaucoup d'anciens soldats de la révolution brabançonne, qui avaient conservé dans le cœur la haine de la domination autrichienne, Jean De Neeff s'engagea dans le corps de Béthune Charost et fut nommé lieutenant au premier régiment de chasseurs à cheval belges, fonctions qu'il abandonna bientôt pour entrer dans l'état-major de Dumouriez en qualité d'officier d'ordonnance. Lorsque ce général eut trahi la Convention en cherchant à rétablir Louis XVII sur le trône et en s'alliant dans ce but avec l'Autriche, plusieurs de ses officiers, suspectés de complicité avec lui, furent arrêtés et jetés dans les prisons de Paris. De Neeff se trouva compris parmi eux et ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Il abandonna alors la carrière des armes et se retira à Aerschot, qu'il administra pendant dix-neuf ans en qualité de maire.

Les premiers jours de la révolution de 1830 le trouvèrent à Louvain, sa ville natale. A peine les événements qui s'étaient passés à Bruxelles dans la nuit des 25 et 26 août eurent-ils été connus, que la population louvaniste se souleva elle aussi contre la domination hollandaise. Dès le 29 août, le drapeau tricolore fut arboré à l'hôtel de ville et la garde bourgeoise embrassa la cause de l'indépendance nationale. Cependant celle-ci ne devait pas triompher à Louvain sans qu'on y répandît le sang. La voix populaire prétendait que la garnison avait été fournie d'armes, de poudre et de munitions par la régence. En vain cette dernière, autorisée par le commandant de place, fit démentir ce bruit le 2 septembre au peuple, assemblé sur la Grand'Place, on n'ajouta pas foi à ses déclarations, et le bruit que le général Trip se préparait à entrer dans la ville pour y renforcer la garnison s'étant répandu, une grande foule se porta vers la caserne d'infanterie pour s'emparer des armes que l'on y croyait déposées. Une guérite servit à enfoncer la porte. Les assaillants furent accueillis à coups de fusil. Exaspéré, le peuple alla demander à l'hôtel de ville le départ immédiat de la garnison. Le secrétaire communal, seul fonctionnaire qui se trouvait en ce moment à l'hôtel de ville, écrivit au commandant de la place pour le prier d'accéder au désir du peuple. La réponse fut favorable et, peu de temps après, le commandant de la garde communale, à la tête d'un détachement, escorté d'une grande foule, se dirigea vers la caserne pour en prendre possession. Mais, au moment où il en approchait, de nouveaux coups de feu partirent des rangs des soldats, frappant mortellement quatre bourgeois. Le

peuple exaspéré se jeta sur la garnison, la désarma en partie et la contraignit à quitter la ville. Ce départ fut suivi de celui des diverses autorités administratives. La ville était ainsi en grand danger d'être pillée par une populace irritée et armée. Plusieurs habitants, parmi lesquels se trouvait Jean De Neeff, se réunirent et formèrent une commission de sûreté. Grâce à son ascendant sur le peuple, De Neef parvint à préserver des fureurs de la foule l'ancien collège de la Sainte-Trinité, où l'on accusait les orangistes d'avoir rassemblé des armes.

Le comité de sûreté invita le 3 septembre les autorités administratives à reprendre leurs fonctions. Elles étaient à peine rentrées en ville que les habitants furent avertis de l'approche du général hollandais Trip, qui se préparait à entrer à Louvain avec des troupes, parmi lesquelles se trouvaient le commandant de place et les soldats chassés la veille. Une proclamation du conseil de régence annonça bientôt que le général exigeait que la garde bourgeoise et la garde communale reprissent leurs armes et leur uniforme dans les deux heures et que les autorités légales fussent seules reconnues en ville. En faisant connaître ces conditions, le conseil de régence engageait les Louvanistes à s'y soumettre. Ces conseils n'eurent aucun succès. On prépara tout pour une énergique résistance et en trois heures la ville fut mise en état de se défendre. Une députation alla demander au général Trip de se retirer, elle revint avec une réponse négative. Jean De Neeff, suivi d'une partie de la bourgeoisie armée, sortit alors de la ville par la porte de Malines, se dirigeant vers les troupes hollandaises. Le général Trip, trop faible pour soutenir l'attaque, se décida à la retraite.

L'initiative que De Neeff avait prise de marcher à l'ennemi lui valut le commandement de la garde bourgeoise. Les officiers lui confièrent cette fonction et le conseil de régence, composé en majeure partie d'orangistes, se trouva contraint par l'opinion publique de ratifier cette élection dès le 4 septembre. On adjoignit à De Neef un conseil à l'effet de réorganiser la garde bourgeoise; Adolphe Roussel qui, pendant toute la révolution, montra la plus grande énergie pour le maintien de l'ordre se vit confier les fonctions de secrétaire. Le jour même où ce conseil fut institué, De Neeff et Roussel adressèrent en son nom une proclamation aux habitants de Louvain, pour leur annoncer qu'il adhérait aux résolutions prises à Bruxelles concernant la séparation des provinces méridionales et septentrionales.

Le conseil de régence sentait que son influence n'était plus assez forte pour maintenir la tranquillité dans la ville. Il appela à lui, dans ces circonstances, des hommes qui s'étaient voués à la cause de l'indépendance et qui par là avaient acquis une grande autorité sur le peuple. Il institua une commission de sûreté et de police qu'il composa de Jean De Neeff, de Van Meenen, du vicomte de Schrynmakers de Dormael, de Ch. Muls et d'Eugène Claes.

Le conseil appelé à réorganiser la garde bourgeoise ne demeura pas inactif. Présidé par De Neeff, il établit, à côté des compagnies sédentaires, plusieurs compagnies mobiles régulièrement soldées et chargées d'un service permanent. De grands préparatifs de défense furent également menés à bien, les boulevards garnis de retranchemeuts, des armes et des munitions rassemblées, des matériaux préparés pour le cas où une bataille dans les rues rendrait des barricades nécessaires.

La tâche confiée à la commission de sûreté et de police n'était pas sans difficultés. Le peuple, surexcité par les événements, essaya à diverses reprises de se livrer au pillage. Il fallut une grande énergie pour faire échouer ces tentatives. Une rixe ayant éclaté entre un bourgeois et un pompier, le corps des pompiers dut être désarmé et son service confié à la garde bourgeoise. L'hostilité du peuple ne cessa néanmoins pas contre le commandant des pompiers, Van Assche. Ce dernier vit sa vie menacée et, pour le sauver, De Neeff se trouva contraint de le faire

incarcérer. Il le fit relâcher pendant la nuit et conduire hors de la ville. Ces faits furent rapidement connus et une bande d'hommes armés vint réclamer le prisonnier. De Neeff revendiqua pour lui seul la responsabilité de ce qui s'était passé. Son attitude énergique suffit pour disperser pacifiquement la foule qui s'était assemblée.

Le 23 septembre, deux colonnes hollandaises attaquèrent Louvain. La première, arrivant par la chaussée de Malines, commandée par le général Trip et composée de troupes d'infanterie et de quatre pièces d'artillerie, se mit à canonner la ville sans avoir fait aucune sommation. De Neeff lança ses volontaires les mieux aguerris en tirailleurs contre les troupes ennemies qui, après deux heures de combat, furent contraintes de battre en retraite.

Ce succès était à peine obtenu que l'arrivée d'une colonne d'infanterie et d'artillerie, sous le commandement du général Cort-Heyligers, fut signalée par la chaussée de Tirlemont. Les Louvanistes n'avaient qu'un canon pour répondre aux cinq pièces du général hollandais. Ils engagèrent néanmoins le combat et l'ennemi, menacé de se voir couper la retraite par des troupes de volontaires villageois qui accouraient à la défense de la ville, se replia vers Corbeek-Loo, non sans être vigoureusement poursuivi. De Neeff s'occupa activement de compléter l'organisation des compagnies mobiles qui, le 29, se joignirent aux troupes du commandant Niellon et marchèrent sous ses ordres vers le corps d'armée du général Cort-Heyligers, campé à Leefdael. La rencontre eut lieu à Meerbeck-Everbergh et se termina par la retraite des Hollandais.

Sur ces entrefaites, le gouvernement provisoire confia à Jean de Neeff les fonctions de commissaire de guerre. Le commandant de la garde bourgeoise se mit avec ses volontaires sous les ordres de Niellon et se dirigea vers Aerschot, puis sur Lierre, afin de prendre à revers les Hollandais qui occupaient la Nèthe. Avant de quitter la ville, dont il laissait l'administration à la commission de sûreté et de police, — l'ancienne régence n'existait plus de fait, — il adressa, le 10 octobre, à ses concitoyens une proclamation dans laquelle il leur recommandait le respect des personnes et des propriétés. En même temps il organisa un comité de secours dans le but de venir en aide aux familles pauvres dont les membres s'étaient dévoués à la cause de l'indépendance nationale. Les volontaires louvanistes quittèrent la ville le 14 octobre. D'Aerschot, le commandant Niellon, le chevalier Kessels, commandant de l'artillerie, et De Neeff appelèrent aux armes les habitants de la Campine, qui vinrent bientôt en grand nombre grossir les rangs de leurs troupes. Les compagnies louvanistes prirent part à presque tous les combats qui contraignirent les Hollandais à se retirer, le 27 octobre, dans la citadelle d'Anvers.

Le 22 octobre, l'assemblée des notables avait nommé De Neeff bourgmestre de Louvain. Un funeste événement le contraignit à quitter l'armée et à rentrer dans cette ville. Le 28 octobre, quelques volontaires louvanistes rencontrèrent à Malines l'ancien commandant de place Gaillard, accompagné de sa femme. Il se rendait à Bruxelles pour y faire sa soumission au gouvernement provisoire. Ils l'arrêtèrent et voulurent le conduire à Louvain. De Neeff revenait en ce moment de Bruxelles, où l'avaient appelé ses fonctions de commissaire de guerre. Prévenu de l'arrestation et prévoyant le sort réservé au commandant Gaillard s'il était conduit à Louvain, De Neeff essaya de détourner les volontaires de leur projet. Ses efforts, unis à ceux d'autres personnes notables, furent sans succès auprès des Louvanistes, qu'une foule considérable, assemblée sur la Grand'Place de Malines, encourageait dans leurs desseins. Il dut se résoudre à laisser partir Gaillard pour Louvain, accompagné de deux volontaires, sur une barque qui faisait le trajet entre Malines et cette ville. Il le munit d'un sauf-conduit et envoya en avant deux personnes notables, afin de transmettre aux autorités l'ordre de prendre les

mesures nécessaires pour la sûreté du prisonnier. Malheureusement, ses instructions furent mal exécutées ; la populace, prévenue de l'arrivée du commandant de place, s'empara de lui et le massacra avec de grands raffinements de cruauté.

Les autorités furent vivement émues de cet assassinat. Elles montrèrent toutefois dans l'arrestation des coupables une certaine mollesse qu'on leur a vivement reprochée plus tard. Nous n'avons pas à entrer ici dans la controverse qui a été soulevée à ce sujet.

De Neeff, dont la présence avait été réclamée à Louvain immédiatement après cet événement par la commission de sûreté, pour l'installation de la régence et le rétablissement de l'ordre, se rendit sans retard à l'appel qui lui était fait. Il prit possession de ses fonctions de bourgmestre le 2 novembre et publia aussitôt une proclamation dans laquelle il flétrissait les auteurs du meurtre qui venait d'ensanglanter la ville.

Quelques jours après sa rentrée à Louvain, De Neeff fut nommé membre suppléant du Congrès national. On le compte parmi ceux qui refusèrent de voter le traité des dix-huit articles.

Puissamment secondé par ses collègues du conseil de régence et surtout par A. Roussel, alors secrétaire communal, Jean De Neeff s'occupa de la réorganisation des différents services administratifs. Il obtint aussi du gouvernement provisoire le maintien à Louvain de la Faculté de droit de l'université supprimée dès le début de la révolution. La garde bourgeoise lui offrit, le 3 février 1831, une épée d'honneur, pour reconnaître les services qu'il avait rendus à la cause de l'indépendance. Lorsque Léopold Ier fit son entrée en Belgique, De Neeff fut chargé d'aller le complimenter au nom de la ville de Louvain. Ce fut lui également qui reçut le roi quand celui-ci vint visiter la vieille ville brabançonne. Le 2 août, l'armée hollandaise franchit la frontière. De Neeff fit de nouveau appel au patriotisme de ses concitoyens. Il réussit à former plusieurs compagnies de volontaires. Il ne négligea point non plus de renforcer les moyens de défense de la ville. On sait combien cette campagne fut malheureuse pour nos troupes. L'armée belge fut forcée de se concentrer autour de Louvain le 10 août. De Neeff, appelé dans les conseils du roi, aurait voulu que la ville fût défendue à outrance. L'exécution de ce projet était malheureusement impossible. Louvain dut être abandonnée. De Neeff suivit Léopold Ier dans sa retraite. Il rentra dans la ville le lendemain, alors que les troupes françaises, commandées par le général Belliard, eurent contraint les Hollandais à l'abandonner, après une occupation de vingt-quatre heures.

La carrière de Jean De Neeff, depuis ce moment jusqu'à sa mort, n'offre plus rien à signaler. Il mourut inopinément à Louvain le 6 avril 1833.

Alfred De Ridder.

Eenens, *Jean de Neeff*. — Archives de la ville de Louvain. — Souvenirs de contemporains.

NEEFFS (*Guillaume* **DE**) ou DE NEEFS, en latin NEPOTIS, premier recteur de l'université de Louvain, vécut au XVe siècle. Lorsque Jean IV de Brabant eut décidé de fonder dans son duché une université, il en fixa le siège à Louvain, à la suite des démarches très instantes faites auprès de lui par le prévôt, l'écolâtre et le chapitre de l'église de Saint-Pierre, ainsi que par le Magistrat de Louvain. L'écolâtre était Guillaume De Neeffs, maître ès arts et bachelier en droit canon. Ce fut lui que l'on chargea d'obtenir le consentement du pape, car, suivant le droit public de l'époque, il fallait demander à Rome la confirmation des nouvelles universités. De Neeffs réussit pleinement dans sa mission, et, après un voyage de 220 jours, il revint, le 25 avril 1426, rapportant quatre bulles de Martin V, du 9 décembre 1425, par lesquelles était établie à Louvain une *étude générale*. Le pape lui avait conféré, pour cinq ans, le rectorat de la nouvelle institution ; après cette période, le rectorat devait devenir annuel. Mais l'écolâtre renonça à cette prérogative et demanda à n'occuper ces fonctions que pendant le temps à fixer dans

les statuts de l'université. C'est ainsi qu'il ne fut volontairement recteur que pendant l'année 1426-1427, et qu'il eut pour successeur, en 1427, Jean de Groesbeeck. Il rentra, dès lors, dans l'obscurité et la date de sa mort, comme celle de sa naissance, nous est inconnue.

Paul Bergmans.

Valère André, *Fasti academici studii generalis Lovaniensis* (Louvain, 1650), p. 32. — F. de Reiffenberg, *Mémoires sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain*, premier mémoire (dans les *Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, t. V, 1829), p. 16-23.

NEEFFS (*Jacques*), graveur. Voir NEEFS.

NEEFFS (*Jean*), NAVIUS ou NEVIUS, écrivain ecclésiastique, né à Malines en 1576, mort dans cette ville, le 28 juin 1656. Il était fils de Pierre Neeffs, dit Van Laken, et de Barbe Mompeliers. Il fit ses études au couvent des Augustins, de sa ville natale, où il prit l'habit religieux au mois de juillet 1594. Le 14 avril 1595, il soutint ses thèses devant le chapitre provincial de l'ordre, tenu à Enghien, et obtint le grade de bachelier en théologie; le 9 juillet de la même année, il prononça à Malines ses vœux solennels, et cinq ans plus tard, en 1600, il entra dans les ordres sacrés. Il remplit jusqu'en 1609 les fonctions de sous-prieur, puis fut nommé maître des novices. Le 25 juillet 1611, il devint prieur du couvent de Bruges et définiteur de la province; à l'expiration de son priorat, il fut chargé d'enseigner les belles-lettres à Malines. Le 16 avril 1616, il fut désigné comme visiteur provincial et prieur de Hasselt. Il administra ce couvent avec un tel mérite, qu'il fut par deux fois maintenu dans son emploi. Grâce à ses efforts, le collège des Augustins devint des plus florissants; ce fut à cette époque que l'historien Mantelius entra en religion et il reçut l'habit monastique des mains de Neeffs. Le 25 octobre 1625, celui-ci fut choisi comme provincial de la province de Cologne, dont ne relevaient pas moins de quarante-cinq couvents de Belgique, de Hollande et d'Allemagne. Son successeur ayant résigné ses fonctions, Nevius fut recteur provincial de 1629 à 1631. Il devint ensuite successivement prieur de Louvain (1631), d'Anvers (1634) et de Malines (1637). Par dérogation spéciale aux statuts de l'ordre qui interdisent tout cumul de dignités, l'activité et le talent de Neeffs l'amenèrent à être simultanément prieur, professeur, visiteur et recteur provincial. Cependant, son âge avancé le détermina à demander quelque repos, et il fut déchargé de plusieurs de ses fonctions. Le 9 octobre 1644, il célébra son jubilé de cinquante années de vie religieuse. Il était octogénaire quand il mourut, le 28 juin 1656. Au-dessus de l'épitaphe qui fut placée sur sa tombe, était taillé l'écusson de la famille Neeffs : *d'argent au tourteau de sable, chargé d'une étoile à cinq rais d'or*. On connaît du P. Neeffs un petit portrait en médaillon, gravé par Antoine Op de Beeck pour la partie des *Chroniques de Malines* du chanoine Azevedo, dont la mort de l'auteur interrompit la publication.

Jean Neeffs paraît avoir été un religieux très zélé pour l'observance de la règle et pour les intérêts de son ordre. Il consacra ses loisirs à écrire en flamand des ouvrages de piété, dont voici l'énumération :

1. *Verclaeringhe van de HH. Sacramenten der bichte ende des autaers, met byvoegsel over de broederschappen en aflaeten*. Louvain, H. Hastens, 1625; in-8°. Dédié au Magistrat de la ville de Hasselt. — 2. *T'Leven van S. Monica*. Anvers, Verdussen, 1628; in-8°. — 3. *De practycke der goede meyninghe*. Malines, 1629. — 4. *Den Lusthof der woestynen, dat is 't leven van sommighe heyligheu uyt d'eremyten orden van S. Augustyn*. Louvain, veuve Henri Hastens, 1630; in-8°. L'auteur en donna une traduction latine en 1633, sous le titre d'*Eremus Augustiniana floribus honoris et sanctitatis vernans*. Il en prépara également une nouvelle édition flamande, revue et augmentée, qui parut après sa mort par les soins du couvent de Malines, en 1666. — 5. *Horologium monasticæ perfectionis*. Louvain, 1630; in-8°. — 6. *De confra-*

ternitatibus ecclesiasticis. Anvers, 1631; in-8°. Ces deux ouvrages sont probablement écrits en flamand. — 7. *Den reghel van de derden orden der eremyten van S. Augustyn*. Anvers, H. Aertssens, 1632; pet. in-8°. Cité par N. de Tombeur sous le titre de : *De tertiariis ordinis nostri*. — 8. *Verklaeringe van het doorluchtig arts-broederschap van den Riem, ingestelt in het klooster der Eerw. PP. Augustynen*. Bruxelles, A.-C. Strykwant, 1780; in-12. Il doit exister des éditions antérieures de ce petit traité. Les anciens bibliographes mentionnent encore les ouvrages suivants du P. Neeffs: 9. *Testament van onsen Zaeligmaecker*. — 10. *Het leven van S. Gerlacus, heremyt*. — 11. *De oorspronck van de joerlyksche feeste van Tuyndag tot Ypre*. — 12. *Sekere geschiedenisse in Noort-Hollant*. Ils renseignent aussi, sous des titres latinisés, des ouvrages qui doivent être identifiés avec ceux que nous avons énumérés plus haut.

Le P. Neeffs laissa différents manuscrits, parmi lesquels un *Liber memorialis conventus FF. Eremitarum S. Augustini Mechliniensis*, conservé actuellement au couvent des Augustins de Gand. Le ms. 379 de la bibliothèque de l'université de cette ville contient un petit traité de lui sur les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance : *Een corte uytlegghinghe van de dry beloften, de welcke alle religieusen aen Godt doen aen hunne professie*.

Fr. Sweertius rapporte, dans ses *Athenæ belgicæ*, le distique suivant sur notre personnage :

Doctrina et pietas tua non est obliva nævo,
Nescio cur igitur Nævius esse potes.

Paul Bergmans.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique, t. V, notice signée N. [E. Neeffs] et tirée à part : *Jean Neeffs, dit Nevius* (Louvain, Ch. Peeters, 1868; in-8°), av. portr. et fac-simile de la signature de Jean Nevius.

NEEFFS (*Louis*), peintre. Voir NEEFS (*Louis*).

NEEFFS (*Pierre*), peintre. Voir NEEFS (*Pierre*).

NEEFS (*Emmanuel*), archéologue, né à Malines, le 13 septembre 1841, et mort le 26 janvier 1879 en la commune de Bonheyden, dont il était le bourgmestre depuis 1874. Il commença son éducation sous la direction de son père, Corneille Neefs, homme instruit et appartenant à la bonne bourgeoisie, né aussi à Malines, le 5 avril 1801, et décédé le 3 août 1879. Emmanuel Neefs continua ses études au collège de Pitzembourg de la même ville, puis au collège de la Paix, à Namur; il les termina à l'université de Louvain, où il conquit le grade du premier doctorat en droit. Attiré vers les sciences politiques et administratives, il en suivit les cours en la même université, en vue d'obtenir le diplôme de docteur, mais une grave maladie l'empêcha de réaliser ses désirs; ce ne fut qu'en 1864 qu'il obtint ce titre, que lui octroya le jury combiné qui se réunit en cette année à Gand. Rentré à Malines et jouissant d'une certaine aisance qui lui permettait de suivre ses goûts et une propension naturelle vers les arts, Emmanuel Neefs s'occupa des productions des peintres, des sculpteurs, etc., de sa ville natale et parmi lesquels figurent en première ligne les Faydherbe, qui se sont illustrés comme architectes et sculpteurs. Il publia à Louvain (librairie Fonteyn père), en 1869, un *Inventaire historique des tableaux et des sculptures se trouvant dans les édifices religieux et civils et dans les rues de Malines*. C'était un remaniement, disait-il dans l'avant-propos, des œuvres de Descamps, des promenades dites *Konstwinnende wandelingen*, par un anonyme (H. Van den Nieuwenhuyzen, prêtre), et des ouvrages d'autres auteurs qui ont entrepris, au XVIIIe siècle, d'écrire sur les objets d'art de Malines. Quantité d'œuvres dont il est parlé dans ces travaux ont disparu, surtout dans la tourmente de 1793. Neefs en donne une nouvelle description et y ajoute tout ce qui a été produit jusqu'à nos jours par ses concitoyens, artistes. Une seconde édition de cet excellent ouvrage, revue, corrigée et augmentée, vient d'être publiée par Me H. Coninckx, professeur à

l'Académie des beaux-arts et secrétaire du cercle archéologique de Malines (1892; in-12). Ce premier ouvrage attira sur Neefs l'attention du gouvernement, qui le nomma membre correspondant de la commission royale des monuments pour la province d'Anvers. Emmanuel Neefs reprit les éléments de son Inventaire historique, et, les combinant avec le résultat de ses recherches assidues dans les archives de Malines, il publia à Gand, en 1876 (imp. Eug. Vander Haeghen), en deux forts volumes, in-8o, une *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines* dans laquelle il a mis en relief la fondation de la gilde de Saint-Luc, celle de l'Académie des beaux-arts, et l'histoire des peintres et des sculpteurs malinois depuis le XIVe siècle. C'est un livre précieux pour qui s'occupe de l'histoire de l'art dans nos provinces. Il n'est pas très élégamment écrit, mais on pourrait lui appliquer la célèbre devise de Montaigne : « Ceci est un livre « de bonne foy ». Neefs écrivit, en 1875, le texte de l'*Ommegang* de Saint-Rombaut. Collaborateur assidu du *Messager des sciences historiques*, il y publia, pendant sa trop courte carrière, de nombreuses études d'histoire et d'archéologie sur sa ville natale : notice sur Alexandre Colin, l'auteur du célèbre tombeau de l'empereur Maximilien d'Autriche, à Innspruck; la retraite du grand conseil de Malines (en 1746); l'hôtel de Nassau, l'hôtel Busleyden actuellement Académie des beaux-arts, les anciennes verrières de la cathédrale Saint-Rombaut (1877); Corneille Huysmans; le monastère du Val des Lys (*Leliendael*), l'une des admirables conceptions architecturales de Luc Faydherbe; le monastère de l'île Duc, à Gempe; la chronique artistique de l'église Saint-Jean, à Malines; les blasons des chevaliers de la Toison d'or conservés à Saint-Rombaut; les registres paroissiaux dans les anciens diocèses de Malines et de Cambrai; les Franchoys, peintres malinois; Jean Neefs dit Nevius, religieux de l'ordre des ermites de Saint-Augustin (1576-1656); un maître inconnu : Maur Moreels; généalogie de la famille Bol (1873-1874), etc., etc. Neefs collabora aussi à la *Biographie nationale*. Il y avait en lui l'étoffe d'un sérieux écrivain d'histoire locale et il offrait les plus excellentes espérances sous ce rapport lorsque la mort est venue l'enlever à l'âge de trente-huit ans.

Edmond Marchal.

Souvenirs personnels. — *Messager des sciences historiques*, 1879. — H. Coninckx, *loc. cit.*

NEEFS (*Guillaume* **DE**), premier recteur de l'université de Louvain. Voir NEEFFS (*Guillaume* DE).

NEEFS (*Hubert*), poète flamand du XVIIe siècle. On n'a que peu de détails sur sa vie. Il devint « bachelier en théo- « logie » et fut, de 1629 à 1631, curé à Bellem. Pendant son séjour dans ce village, il composa son ode : *Aen de seer edele ende Godtvruchtighe Jonckfr. Gertrudis Françoise Rym, Haer wt dese werelt treckende om Godt te dienen* (Gand, Joos Dooms, 1629). Vers 1633, nous le retrouvons comme vicaire à Calcken (*vice pastor Calcken*) : c'est le titre qu'il prend à la fin de son ode latine, dédiée à un autre membre de la famille Rijm : *Kdi admodum ac perillustris Domini D. Gerardi Rym, celeberrimi et exempti Sti Petri in monte Blandinio juxta Gandarum abbatis sexagesimi secundi ac ejusdem territorii dynastæ, Primatis Flandriæ, principis de Camphyn comitis de Harnes, domini de Swynarde, Desselberghe, etc., etc., optissimam inaugurationem, hac ode panegyrica concludit.* Cette œuvre, imprimée à Gand, ne porte ni date, ni nom d'imprimeur, mais Gérard Rijm devint abbé de Saint-Pierre en 1633, c'est donc vers cette année qu'elle parut. En 1634, Neefs est à Anvers; il compose cette année quelques vers imprimés dans les liminaires du *Corte en gheluckighe reyse naer Jerusalem*, de Jan van der Linden, où nous trouvons sa devise en latin et en flamand : *Os cordi concordat.* H. N. P. A. (c'est-à-dire Hub. Neefs Pastor Antverpiensis) *Mondt en grondt eendrachtig.* Il est également cité dans le corps de l'ouvrage comme traducteur d'un hymne latin des

Frères mineurs de Jérusalem, en l'honneur de la flagellation du Christ (p. 49). Il est peut-être aussi l'auteur de quelques autres morceaux lyriques qui sont insérés par Van der Linden dans son voyage. En 1635, Neefs traduisit du latin en vers flamands les inscriptions qui se trouvaient sur les arcs de triomphe érigés cette année à Anvers, à l'occasion de la joyeuse entrée de Ferdinand (17 avril 1635). Cette œuvre fut imprimée deux fois en 1635 par Laurent van Diest, à Anvers. C'est la seule que l'on trouve encore citée par les historiens littéraires de la Flandre. J.-Fr. Willems mentionne Neefs parmi les poètes de talent du XVIIe siècle. C'est faire preuve de beaucoup d'indulgence, car ses œuvres poétiques sont d'une triste médiocrité. Neefs publia également, en 1647, une traduction flamande des quatre premiers livres de l'ouvrage de Strada, *de bello belgico*, c'est-à-dire les guerres des Pays-Bas depuis 1555 jusqu'au 18 décembre 1565. L'imprimeur Gasp. du Pree, de Ruremonde, nous dit dans sa préface que si l'ouvrage a quelque succès, il compte publier la suite de la traduction. Mais il renonça à ce projet, car Neefs et lui furent avertis, un peu tard, que Guillaume van Aelst avait déjà traduit en flamand toute la première décade de Strada en 1645, et qu'il en avait déjà paru quatre éditions avant 1647.

Léonard Willems

Bibliotheca belgica, v° *Strada*. — Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*. — Frederiks et Van den Branden, *Biographisch woordenboek*. — Fr. Willems, *Verhandeling*, t. II, p. 88. — Fr. de Potter, notice sur Bellem, dans la *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, 1re série, t. I.

NEEFS (*Jacques*) ou NEEFFS, graveur, né à Anvers, le 3 juin 1610. Il fut reçu dans la corporation de Saint-Luc comme maître graveur en 1632-1633, devint la même année membre de la « Sodalité » des célibataires majeurs », reçut un élève en 1644-1645 et un autre en 1660-1661. C'est là tout ce que nous savons de sa vie ; son nom ne se rencontre plus après la dernière date citée.

Il appartient encore à la grande école de gravure formée par Rubens et fut probablement le dernier qui eut l'honneur de travailler sous la direction du maître. En effet, il grava d'après lui le *Martyre de saint Thomas*, tableau qui fut commandé en 1637 et placé dans l'église des Augustins, à Prague, en 1639, l'année précédant la mort du peintre. La Bibliothèque nationale de Paris possède une épreuve de l'estampe de Neefs, retouchée de la main de Rubens. Il grava encore sept autres pièces d'après les œuvres du même artiste, toutes inférieures à son *Saint Thomas*. Nous n'en citons que le *Triomphe de Galathée* ou l'Aiguière de Charles Ier, exécutée à l'eau-forte d'après la pièce d'argenterie ciselée par Théodore Rogiers ; cette planche doit en partie sa notoriété à sa grande rareté. Une autre eau-forte, rare aussi, représente le paysage de Rubens nommé *la Ferme de Laeken*.

Jacques Neefs grava beaucoup d'après Gérard Seghers. Nous ne connaissons pas moins de quinze pièces d'après ce maître, exécutées par lui, parmi lesquelles une Vierge avec Dieu le Père, datée de 1633, la date la plus ancienne que nous trouvions sur l'une de ses œuvres. Pour l'Iconographie de Van Dyck, publiée par Gilles Hendrickx, il eut l'honneur de retoucher le portrait du maître, gravé à l'eau-forte par Van Dyck lui-même, ainsi que celui de François Snyders ; il grava en outre les portraits d'Antoine Tassis et de Martin Ryckaert. Il exécuta encore, d'après Van Dyck, deux pièces ajoutées dans les éditions postérieures de l'iconographie, les portraits de Josse de Hertoge et celui de Marie-Marguerite de Barlemont. Il grava également du vivant de ces peintres des œuvres de Jacques Jordaens, de Théodore van Thulden, de Philippe Fruytiers, d'Abraham van Diepenbeeck, de Nicolas van der Horst et d'Erasme Quellin.

Il collabora à l'illustration de plusieurs livres, que nous énumérons séparément, non que ces planches soient les plus importantes de ses œuvres, mais parce qu'elles sont moins connues et

portent des dates renseignant avec certitude sur l'année de leur exécution. Pour le fameux ouvrage de Pierre-Paul Rubens et de Théodore van Thulden, l'*Entrée du Cardinal-Infant à Anvers* (1642, in-folio), il grava un portrait de l'Infant à mi-corps, et probablement le frontispice. Pour le *Caroli Neapolis Anaptyxis ad Fastos Ovidii Nasonis* (Anvers, Plantin, 1639, in-folio), il grava le frontispice d'après Erasme Quellin. Dans les *Disciplinæ Mathematicæ traditæ anno institutæ Societatis Jesu seculari*, de Jean Ciermans (Louvain, Evrard de Witte, 1640; in-folio), il grava trente-cinq vignettes, dont vingt-cinq d'après Philippe Fruytiers et six d'après M. Mandekens. Ces vignettes sont reproduites dans *Wolfgangus Philippus Jacobus Unverzayt Baron de Ebenfurt, Annus Positionum Mathematicarum* (Louvain, 1640; in-folio). Pour ce dernier ouvrage, Neefs grava en outre un frontispice d'après Philippe Fruytiers.

Pour le *Studium Seraphicum Sacri Ordinis Franciscani* (Anvers, G. Lesteens, 1643; in-4o), il tailla, d'après Van Thulden, un frontispice et cinq planches. Il collabora avec Pontius, Natalis, Pierre de Jode, Corn. Galle le jeune, Math. Borrekens, J. Van den Schoore, Hollar, Théod. van Merlen et P. Rucholle, à l'illustration des *Marques d'honneur de la maison de Tassis* (Anvers, Plantin, 1643; in-folio). Il signa trois armoiries, pièces peu importantes, dessinées comme les autres planches de cet ouvrage par Nicolas Van der Horst. Dans les *Pourtraicts de tous les souverains princes et ducs de Brabant desseignez par Jean Meyssens*, publiés après 1651, il signa de son nom deux portraits, celui de Pepin le Bref et celui de Charles de France, duc de Lorraine et de Brabant. Il fit un frontispice, un portrait et cinquante-trois planches pour la *Sancti Bernardi Doctoris Melliflui Vitæ Medulla* (Anvers, 1653), d'après les dessins de Philippe Fruytiers; vignettes qui servirent également à l'édition flamande *Het Mergh des Levens vanden heylighen Bernardus* (1658; in-8o). Dans les *Images de divers hommes d'esprit sublime*, publiées par Jean Meyssens en 1649, nous rencontrons de lui un portrait de Gaspar de Crayer, d'après Van Dyck, planche que nous retrouvons dans *Het Gulden Cabinet*, de Corneille de Bie (1661). Dans la *Chorographia sacra Brabantiæ*, de Sanderus (1659), il grava la vue de l'abbaye de Grimbergen ; in-folio.

Jacques Neefs prit une part importante à l'exécution des planches de l'entrée du cardinal-infant à Gand, en 1635. Dans leur premier état, ces planches ne portent pas de nom de graveur ; dans un état postérieur, les noms ont été ajoutés. Nous trouvons celui de Jacques Neefs sur les planches 22, 23, 26, 28, 29, 31. Ces six estampes, d'un travail sommaire et incolore, sont dépourvues de tout mérite et absolument indignes de leur auteur.

Le nom de Jacques Neefs ne figure comme éditeur que sur un *Saint François d'Assise*, qu'il grava lui-même d'après le tableau de Théodore van Thulden et sur les planches de *Studium Seraphicum Sacri Ordinis Franciscani*.

Jacques Neefs est fort inégal dans ses travaux. Dans ses grandes planches, d'après Rubens, Jordaens et Van Thulden, il reste fidèle aux traditions de la glorieuse école rubénienne; son burin est moelleux et a de la vigueur, mais est inférieur en éclat et en harmonie à celui ds ses grands prédécesseurs. Parmi ses portraits de l'iconographie, celui de Martin Ryckaert est particulièrement remarquable à tous égards; celui d'Antoine de Tassis est quelque peu relâché, mais tous deux rendent bien la vie du personnage; celui de Marguerite de Barlemont est beaucoup plus faible, d'un travail superficiel, sans accent, sans modelé. Ses vignettes, par contre, sont bien réussies; celles des *Disciplinæ Mathematicæ* ont beaucoup de coloris et de moelleux, celles de la *Vie de saint Bernard* ont de la finesse, mais le dessin est négligé et le travail peu serré. L'influence de Rubens reste empreinte à des degrés divers sur toutes ses œuvres.

Max Rooses.

Henri Hymans, *Histoire de la gravure dans l'école de Rubens*. — Verachter, *Catalogue de la*

collection Terbruggen. — Nagler, *Künstler-Lexicon.* — Ch. Leblanc, *Manuel de l'amateur d'estampes.*

NEEFS (*Louis*), fils de Pierre et peintre d'architecture comme son père, né à Anvers où il fut baptisé le 22 janvier 1617. Son nom n'est point mentionné dans les *Liggeren* de la corporation de Saint-Luc ni dans aucun autre document écrit ou imprimé. Nous ne connaissons sa carrière artistique que par trois tableaux, dont l'un se trouve au musée de Dresde, deux autres au musée de Madrid. Le premier représente une vue de l'*Intérieur de la cathédrale d'Anvers*, et porte les inscriptions *Frater Lodevicus Neeffs an.* 1648 et *D. j. ffranck in. et f.* Ces signatures prouvent que l'auteur du tableau fait en 1648 appartenait à un ordre religieux et avait collaboré avec le jeune François Francken.

La partie architecturale de ses œuvres est entièrement conçue dans le style de Pierre Neefs, le père ; seulement l'exécution, quoique non sans mérite, est moins réussie ; la tonalité est plus pâle, la lumière plus faible.

Max Rooses.

NEEFS (*Marc*) ou DE NEEF, aussi DENEEF, dit NEVIANUS ou NEVEJANS, médecin et poète didactique latin, naquit à Grammont aux environs de 1525 et mourut à Gand, croit-on, vers la fin du XVIe siècle. Vander Meersch, connu par ses travaux sur les imprimeurs belges, le nomme Nevejans. Piron fait une distinction entre Marcus Nevejans et Marcus De Neef (*Marcus Nevianus*). Il se trompe manifestement : son Nevejans et le personnage auquel est consacré cet article sont une seule et même personne.

Notre Neefs eut une vie assez mouvementée. Après avoir étudié avec succès la philosophie du temps, il s'appliqua à la médecine et se fit recevoir docteur en cet art dans une université étrangère. Il revint ensuite dans sa ville natale, y pratiqua la médecine, s'acquit bientôt une grande réputation et fut nommé par deux ou même trois fois bourgmestre de Grammont. On ne sait à la suite de quels événements il abandonna sa profession pour embrasser l'état ecclésiastique. Quoi qu'il en soit, au dire de biographes dignes de foi, toute la ville témoigna ses regrets de lui voir quitter un art qu'il exerçait si dignement, ce qui semble prouver qu'il s'était acquis de la popularité. Il fut pourvu d'un bénéfice, reçut la prêtrise et s'établit à Gand, où il demeura au moins depuis 1563 jusqu'en 1575. Il s'y adonna à la poésie latine, qu'il mit au service de la médecine, et écrivit plusieurs ouvrages en vers. Tous ses biographes sont unanimes à dire que ses œuvres ont fort peu de mérite littéraire, et Hœufft, parlant de Neefs dans son *Parnassus Latino-Belgicus*, le mesure tout entier dans ce distique :

Serta tibi medicus si quernea donat Apollo
Laurea serta tibi cantor Apollo negat.

Qu'on juge par les vers suivants que notre poète didactique consacre au néflier (dans son poème *De plantarum viribus*), si l'épigramme de Hœufft est méritée :

Germina, tum fraudes, quas Mespilus edit, acerbo
Gustu donantur cumulate. Bacca redundat
Stypsis energia : dein emolumenta profundit,
Atque parit stomacho. Sedisque fluenta coercet,...

D'ailleurs, les sujets de ses vers, d'une aridité extrême, ne se prêtaient guère à la poésie, et il a fallu sans doute tout l'engouement du temps à l'égard de la poésie didactique pour qu'on reconnût à ces vains exercices de versification une valeur littéraire quelconque. Et il semble bien que leur mérite ne fut pas trop contesté à l'époque de leur apparition, puisque le comte d'Egmont permit à Neefs de lui dédier précisément le poème dont nous citions plus haut un passage typique.

Voici les titres des œuvres que nous avons conservés de lui : 1. *De plantarum viribus poematium ; ad generosissimum, illustrissimumque principem ac dominum D. Lumorallum Ægmondanum, principem Gaverii, etc.* Louvain, Jér. Wellaeus, 1563 ; in-8o, de 106 p., sans compter les 6 p. d'annotations et les 8 p. de l'index. — 2. *De qualitatibus primis, secundis, tertiis, iisque quas natura*

tegit occultas abditasve poematium, omnibus medicinæ tyronibus vel utilissimum. Gand, Gisl. Manilius, 1573; in-8° de 20 feuillets non chiffrés. — 3. *De curandis morbis poematium editio prima.* Gand, Gisl. Manilius, 1573; in-8° de 33 feuillets non chiffrés. — *Ibidem*, 1575; in-8°. — 4. *In poematium suum de curandis morbis corollarium de febribus agens.* Gand, veuve de Gisl. Manilius, 1575; in-8° de 15 feuillets non chiffrés.

Léon Goemans.

Mercklinus, *Lindenius renovatus.* — Sweertius, *Athenæ belgicæ.* — Valerius Andreas, *Bibliotheca belgica.* — Peerlkamp, *De poetis latinis.* — Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine.* — Broeckx, *Essai sur l'histoire de la médecine belge.* — Broeckx, *Dissertation sur les médecins-poètes belges.* — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XVIII. — Piron, *Levensbeschryving.* — Foppens, *Bibliotheca belgica.* — Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise.* — Van der Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden.* — Hœufft, *Parnassus Latino-Belgicus.*

NEEFS (*Pierre*) ou NEEFFS, premier du nom, peintre d'architecture, naquit à Anvers d'Arnold Neefs et de Marguerite Verspreet. Ses parents s'étaient mariés le 3 octobre 1574. Leurs deux premiers enfants furent baptisés le 10 mars 1576 et le 24 juin 1577, la date de la naissance du troisième, notre artiste, est inconnue, mais on peut présumer qu'elle tombe en 1578. En 1609, il fut reçu comme maître peintre dans la corporation de Saint-Luc. Le 30 avril 1612, il épousa Marie Louterbeens, dont il eut cinq enfants; la première, Madeleine, fut baptisée le 11 octobre 1614; le second, Louis, le 22 janvier 1617; le troisième, Pierre, le 23 mai 1620; les deux derniers, des jumeaux, Cyprien et Anne, le 20 février 1623.

On ne connaît pas son maître; on mentionne comme tel Henri van Steenwyck, reçu en qualité de maître peintre à Anvers en 1577, et mort à Francfort vers 1603. Ces dates font douter que Pierre Neefs ait été son élève. Cependant Henri van Steenwyck peut avoir résidé à Anvers au moment où notre artiste entra en apprentissage; on connaît de lui une vue de la cathédrale d'Anvers, datée de 1583. En tout cas, Pierre Neefs s'inspira de lui et traita les mêmes sujets dans le même style. Comme Henri van Steenwyck, il peignit à peu près exclusivement en petit format des vues d'intérieurs d'église. Dans la plupart des musées d'Europe, on rencontre de ses œuvres, qui se distinguent par une grande finesse d'exécution. Il reproduit, avec infiniment de délicatesse, les détails d'architecture de nos grands édifices religieux. La cathédrale d'Anvers fut son modèle préféré; mais, d'ordinaire, il ne la rend pas dans sa forme réelle; souvent il se permet toutes sortes de variations, changeant à sa guise le dessin des ornements architecturaux, introduisant dans le vaste temple des constructions qu'il a rencontrées dans d'autres églises. Il étudie avec prédilection le jeu de la lumière tombant dans les nefs et filtrant entre les colonnes; il rend les effets des rayons solaires avec un brillant et un poli qui s'allient bien à la précision de son dessin. Par là même, l'aspect imposant, la poésie pénétrante des vénérables églises se perdent; leur forme matérielle, leurs lignes multiples et ténues préoccupent l'artiste et lui font négliger le caractère grandiose et sacré des lieux qu'il représente. Il peint les cathédrales comme d'autres reproduisent des travaux de bijouterie, d'une facture lisse et émaillée, mais dure et méticuleuse comme celle d'un miniaturiste.

Pierre Neefs le père, aussi bien que son fils du même nom, dont nous parlons plus loin, se faisait aider par des peintres de figures pour représenter les personnages qu'ils introduisent dans leurs églises. Nous trouvons la signature de Frans Francken (deuxième du nom), et celle du jeune Francken (Frans Francken III) sur plusieurs de leurs œuvres. Sur un seul tableau, conservé au musée impérial de Vienne, on rencontre non sans étonnement, concurremment avec le nom de Pierre Neefs, le père, celui de Bonaventure Peeters, le peintre de marine.

David Teniers est cité maintes fois comme son collaborateur, entre autres dans l'inventaire de 1659 de la galerie de l'archiduc Léopold-Guillaume, qui

possédait de Pierre Neefs trois pièces, deux vues d'église et une *architecture* avec quelques spadassins. En 1649, ce gouverneur de notre pays avait fait payer à l'artiste une somme de 100 florins.

On trouve un peu partout les tableaux de Pierre Neefs, père et fils; impossible et inutile d'en dresser une liste complète : citons seulement ceux qui portent une date. Le musée de Stockholm possède une vue d'église datée de 1604, le musée de Dresde une de 1605, le musée d'Amsterdam deux de 1636, le musée de Cassel, les Uffizi de Florence et le musée de Madrid une de la même année, le musée de Lille une de 1637, la National Gallery de Londres une de 1644, la collection Weber, de Hambourg, une de 1646, la collection Oppenheim, à Barber's Hall, une de 1652; le musée royal de La Haye une de 1654, celui de Turin une de 1658. Nagler cite une pièce de la même année dans la collection du comte de Brabeck, et une autre, de 1660, dans la galerie de Meiningen. Le palais de Corsini possède un tableau daté également de 1660.

C'est la dernière qui puisse s'appliquer aux tableaux de Pierre Neefs, le père. On ne connaît pas la date de sa mort, mais Corneille de Bie le compte, en 1661, parmi les peintres décédés. Ses fils Louis et Pierre traitèrent les mêmes sujets que lui, et l'on n'est pas parvenu jusqu'ici à distinguer avec certitude les travaux du père de ceux de ses fils (voir à ce sujet l'article suivant, Pierre Neefs, le fils). A un moment donné, il crut utile d'indiquer que c'était bien lui qui avait produit le tableau, et il signe une toile, appartenant au musée du Louvre, le *Vieux Neeffs* (DEN AVDEN NEEFFS).

Outre ses intérieurs d'église, nous connaissons de lui quelques autres sujets d'architecture, un *Saint Pierre en prison*, dont on trouve plusieurs représentations, l'une au Louvre, une seconde au musée de Gand, d'autres encore aux Uffizi de Florence, au musée de Gotha, dans la collection de Warwick-Castle. Le sujet était évidemment choisi pour rendre l'effet produit dans un local souterrain par la lumière artificielle ; c'est là également un des motifs préférés de Henri van Steenwyck, preuve de plus que Neefs reçut les leçons de son prédécesseur ou s'inspira de ses œuvres. Certaines de ses vues d'église sont éclairées aux chandelles ou bien il y introduit des personnages portant des lanternes ou des flambeaux et crée ainsi des effets de clair-obscur.

Malgré sa grande productivité et son mérite incontestable, hautement apprécié et vanté de son vivant, Pierre Neefs ne réussit pas à se créer les ressources suffisantes pour échapper à la misère. En 1620, sa femme fut obligée de porter au mont-de-piété une bague précieuse héritée de ses parents, joyau qui s'égara et ne put être restitué à l'artiste malgré ses réclamations réitérées. De 1641 à 1646, il dut à différentes reprises laisser prendre hypothèque sur la maison qu'il habitait ; le 27 août 1655, il fut obligé de vendre la part que possédait sa belle-sœur dans cette propriété, qui était restée indivise entre sa femme, le frère et la sœur de celle-ci. Le 26 février 1656, il vendit la part que possédait son beau-frère dans cet immeuble, part dont il venait d'hériter.

A cette occasion, le nom de Pierre Neefs est mentionné pour la dernière fois dans les actes publics connus. Il mourut donc entre cette date et l'année 1661.

Max Rooses.

NEEFS (*Pierre*), second du nom, fils de Pierre I, naquit à Anvers et fut baptisé le 23 mai 1620. Les *Liggeren* de la corporation de Saint-Luc l'ignorent aussi complètement que son frère Louis. Dans les registres de la paroisse de Saint-Jacques, nous trouvons annoté, sous la date du 8 août 1649, le mariage d'un Pierre Neefs avec Marie Neefs. Il s'agit probablement ici de notre peintre. C'est là tout ce que les documents écrits nous révèlent à son sujet. On lui attribue plusieurs des tableaux que nous avons mentionnés dans la notice consacrée à son père. Pour le faire, on s'appuie sur

un motif mal fondé. On crut jusqu'à ces derniers temps que Pierre Neefs, le père, mourut en 1651, et tous les tableaux portant une date postérieure furent placés sur le compte de Pierre II. En réalité, on ne connaît avec certitude de ce dernier qu'un tableau appartenant au prince de Liechtenstein, figurant jadis dans la galerie Liechtenstein, à Vienne, mais transporté dans ces dernières années au château de Feldsberg. Il est daté de 1675. Sa dimension est plus grande, sa tonalité plus sombre et son exécution plus lourde que dans les œuvres de son père.

On a émis l'opinion que l'orthographe et les caractères des signatures qui se rencontrent sur les tableaux des deux Pierre Neefs pourraient servir à faire distinguer les œuvres du fils des œuvres du père. Ces signatures se lisent NEFS, P. NEFS, PEETER NEFS, PETRVS NEFS, P. NEEFFS, P. NEEFS, PEETER NEEFFS, PEETER NEEffs, *Peeter Neeffs*.

La signature NEFS se lit sur un tableau du musée de Cassel daté de 1636, sur le tableau du musée de Lille daté de 1637 et sur un tableau non daté du musée de Bruxelles; P. NEFS se trouve sur le tableau de Dresde daté de 1605 et sur un tableau sans date du musée de Cassel; PETRVS NEFS sur un des tableaux du musée d'Amsterdam daté de 1636; PEETER NEFS sur le second des tableaux du même musée et de la même date et sur l'un des tableaux non datés du musée de Cassel; les signatures P. NEEFFS, PEETER NEEFFS, P. NEEFS et PEETER NEEffs se rencontrent sur un grand nombre de tableaux non datés. On peut légitimement admettre que toutes ces signatures ont été tracées par le père. La forme toute différente de *Peeter Neeffs* se présente d'une manière uniforme et persistante sur plusieurs tableaux : au musée de Gand avec l'année 1651, à Schwerin avec les années 1652 et 1653, à La Haye avec l'année 1654, à Dresde avec la date 1658, aux musées de Bruxelles, de Brunswick et aux Uffizi de Florence sans date. La question se pose tout naturellement : la signature de ce type tout différent ne fut-elle pas employée par Pierre, le fils, âgé de plus de trente ans à l'époque où elle apparaît pour la première fois, et ne voulut-il pas ainsi distinguer ses œuvres de celles de son père? Nous croyons que la réponse doit être affirmative. Nous citerons, à l'appui de notre opinion, le fait que le seul tableau attribué avec pleine certitude à Pierre Neefs, le fils, celui qui se trouve actuellement à Feldsberg et qui porte la date de 1675, est signé : P. Neeffs F. Si cette signature n'est pas complètement conforme à celle que nous regardons comme appartenant au fils, elle présente cependant son caractère le plus distinctif, l'emploi des minuscules dans le corps du nom de famille.

Comme nous l'avons déjà dit, ce tableau est notablement inférieur par l'exécution à ceux de Pierre Neefs, le père.

Le même fait s'observe au musée de Bruxelles, où le panneau signé *Peeter Neeffs*, et portant le n° 362, n'a pas la finesse d'exécution, la netteté des lignes, le brillant de la tonalité qui distinguent les tableaux du père appartenant au même musée et signés en lettres capitales. La facture du fils est plus rude, l'aspect de ses tableaux plus morne, le jour plus brouillé.

Max Rooses.

F.-Jos. Van den Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*. — Max Rooses, *Id.* — Liggeren der Antwerpsche Sint-Lucas gilde. — Nagler, *Künstler Lexicon*. — Corn. De Bie, *Het Gulden Cabinet*. — Les catalogues de musées mentionnés.

NÉEL (...), poète dramatique, originaire de Bruxelles, suivant Fr. Faber, vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Malgré mes recherches, je n'ai pu découvrir aucun renseignement biographique sur cet auteur, et j'ignore s'il est apparenté à l'écrivain français Louis-Balthazar Néel, mort à Rouen en 1754, connu par son *Voyage de Paris à Saint-Cloud par mer et retour de Saint-Cloud à Paris par terre*. Notre Néel a écrit une tragédie en cinq actes et en vers, intitulée : *Les Belges ou Sabinus* (Bruxelles, Emmanuel Flon, 1782;

pet. in-8°, VI-70 p.), et dédiée au prince de Ligne. La pièce met en scène la révolte des Gaulois et des Belges sous Vespasien, au Ier siècle de notre ère ; les personnages principaux sont le général gaulois Sabinus, sa femme Eponine et Vespasien. Ce sujet avait déjà inspiré à Guy de Chabanon un livret que Gossec mit en musique (1774) et à Métastase un poème dont Giuseppe Sarti écrivit la musique (1781). La tragédie de Néel est une œuvre absolument médiocre, coulée dans le moule classique et sans aucune originalité dans le style.

D'après Quérard, Néel aurait déjà rimé en 1775 une comédie en trois actes : *l'Education*, qui serait demeurée inédite. Pourtant, dans la dédicace des *Belges*, il dit au prince de Ligne : « Vous protégez les lettres et vous les « cultivez. Qu'il m'est doux et glorieux « de vous offrir ce *premier* hommage de « mes foibles talens ! »

Sur le titre de sa tragédie, Néel se qualifie d'auteur des *Politiques* et des *Antipolitiques*, ouvrages dont je n'ai pu constater l'existence. Sur le verso du faux titre est inséré cet avis intéressant : « L'auteur de cette tragédie est celui « qui, sous les auspices de la commis- « sion roïale des études, a rédigé l'ou- « vrage intitulé *Selecta Græcorum exem-* « *pla,* qu'il a enrichi d'une préface « instructive et d'un index relatif au « langage, aux coutumes, à la reli- « gion, etc., des Grecs. C'est lui qui a « travaillé jusqu'ici à la nouvelle édition « de la *Grammaire grecque* à l'usage des « collèges des Païs-Bas. Il n'insère ici « cet avis que pour montrer combien il « trouve glorieux pour lui de se rendre « utile au païs qu'il habite et pour im- « poser silence à ces petits envieux « obscurs, dont les cabales sourdes et « les intrigues ténébreuses sont souvent « les plus terribles fléaux des talens. » Il semblerait donc que Néel ne fût pas Belge de naissance.

Paul Bergmans.

L'œuvre de Néel (à la Bibliothèque royale de Bruxelles). — J.-M. Quérard, *la France littéraire*, t. VI (Paris, 1834), p. 398. — Fr. Faber, *Histoire du théâtre français en Belgique*, t. IV Bruxelles, 1880), p. 286.

NEELSIUS (*Nicolas*), écrivain ecclésiastique, né à Campenhout (Brabant), en 1540, mort à Gand, le 29 janvier 1600. Il prit l'habit de saint Dominique au couvent des Frères Prêcheurs de Gand et fit profession en 1558. Il étudia la théologie à l'université de Louvain ; après avoir reçu le grade de licencié, il enseigna pendant plusieurs années cette science, comme régent. Sa connaissance approfondie des langues hébraïque et grecque donnait, paraît-il, une valeur particulière à ses commentaires sur l'Ecriture sainte. Ce ne fut qu'en 1586 qu'il passa son doctorat de théologie à Douai, avec l'assentiment de la faculté de Louvain.

En 1577, Neelsius fut rappelé à Gand pour y prêcher contre les hérétiques. Les troubles l'obligèrent, l'année suivante, de retourner à Louvain, où il reprit ses fonctions de régent. En 1584, il fut élu prieur de la province de la Germanie inférieure, et il conserva cette place jusqu'à sa mort, soit pendant seize années. C'est en cette même année 1584 qu'il revint définitivement se fixer au couvent de Gand. Ses biographes disent qu'il occupa aussi la charge d'inquisiteur.

A sa mort, Neelsius laissa d'assez nombreuses œuvres manuscrites : des sermons, des discours, ainsi que des commentaires sur la Genèse, le Cantique des cantiques, les épîtres de saint Paul et l'Apocalypse de saint Jean. Lorsque le P. Louis Robyn fournit des renseignements sur lui au P. Echard, qui continuait le travail de Quétif, ces ouvrages étaient déjà perdus, *quod bibliothecæ præfectorum incuriæ ascribit* [*P. Robyn*], dit Echard. A cette époque, le couvent de Gand possédait encore des *Exhortationes quas ad sodales in actuali provinciæ visitatione habuit latine et gallice*. D'autre part, le P. De Jonghe renseigne encore un autre manuscrit de lui : *Prælectiones in quartum Sententiarum*.

Gabriel Jansenius a adressé au P. Neelsius une pièce de vers latins, à la suite de ses *Tragicomœdiæ sacræ* (Gand, 1600).

Paul Bergmans.

Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1643), p. 693. — B. de Jonghe, *Belgium domini-*

canum (Bruxelles, 1719). — J. Quétif et J. Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum recensiti* (Paris, 1719-1721), t. II, p. 328-329. — J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), p. 915-916. — Ch.-J. Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexicon*, t. III (Leipzig, 1751), col. 847. — A.-J. Van der Aa, *Biographisch woordenboek*, t. XIII (Haarlem, 1868), p. 104.

NEER (*Jacques-Jean* **VANDER**), fils de Jacques-Joseph, naquit à Anvers, en 1760, où il mourut en 1828. Ainsi que son père, il remporta, en 1787, le premier prix de sculpture à l'Académie d'Anvers. Piron, Immerzeel et Vander Aa assurent qu'on voit de ce sculpteur une statue du Christ dans l'église Notre-Dame à Anvers, et, dans l'église Saint-Joseph, un monument funéraire. L'église Saint-Joseph, au Stuyvenberg, dans l'angle formé par l'avenue Moretus et l'avenue Charlotte, est une église moderne, du style roman, bâtie par l'architecte Gife, après la mort de Jacques-Jean Vander Neer. Piron, Immerzeel et Vander Aa font donc erreur en parlant d'un monument funéraire sculpté pour cette église par cet artiste.

Parmi ses meilleurs élèves, figure Jean-Baptiste De Cuyper, né à Anvers, le 13 mars 1807, et mort dans la même ville, le 26 avril 1852. Emile Van Arenbergh termine de la manière suivante la notice de Jean-Baptiste De Cuyper dans la *Biographie nationale* (t. V, col. 51-52) : « Son plus jeune frère « Léonard, ainsi qu'un autre membre « de sa famille, Pierre-Joseph, qui de- « vinrent tous deux des artistes de « mérite, furent ses élèves. » Il n'est peut-être pas inutile de compléter ici cette remarque :

Pierre-Joseph De Cuyper, né à Anvers, le 16 novembre 1808, mourut à Duffel, le 10 novembre 1883. Il fut aussi chevalier de l'ordre de Léopold. Il s'occupa de préférence de sculpture religieuse et travailla beaucoup pour des églises des Pays-Bas, où l'on cite de lui le maître-autel de l'église Saint-Antoine, à Harlem, sculpté en 1856, et la belle chaire de vérité de l'église Saint-Willibrord, à Amsterdam. A l'église Saint-Jacques à Liége se trouve de lui une bonne statue de saint Philippe, datant de 1842. Il avait exposé au Salon d'Anvers de 1843 un groupe représentant *la Vierge, l'enfant Jésus et saint Jean*, et un *Amour captif*, figure en marbre qui fut acquise par Me Bosschaerts-Dubois. Au Salon de Bruxelles de 1851 figura de lui une statue en marbre, ayant pour sujet *la Fidélité*. Indépendamment de sa belle statue du célèbre botaniste flamand Pierre Coudenberg, au jardin zoologique d'Anvers depuis 1861, il a exécuté en 1882, pour la commune de Duffel, la statue de l'historien et chroniqueur Corneille van Kiel ou Kiliaen, décédé en cette localité de la Campine en 1607.

Quant à Léonard De Cuyper, né à Anvers, le 1er janvier 1813, où il mourut le 18 février 1870, il fut également chevalier de l'ordre de Léopold. Ainsi que son frère Jean-Baptiste, il alla se perfectionner à Paris, où il exposa un excellent groupe : *Moïse sauvé des eaux*, lequel figura aussi à l'exposition de La Haye de 1845, et fut exécuté en marbre en 1849. Il avait exposé au Salon de Bruxelles de 1842 une statue représentant un *Israélite se défendant contre un serpent*. Il exposa au Salon d'Anvers de 1852 une statue, *un Pêcheur napolitain*, et, en 1867, *une Canadienne pleurant sur son fils mort*. Son buste de Plantin, en cette même ville d'Anvers, date de 1838.

Anvers lui doit également quelques remarquables statues monumentales : la muse Clio, pour la façade du théâtre français ; la statue d'Antoine van Dyck, placée, en 1856, au carrefour des rues du Fagot, des Récollets, de l'Amman et des Aveugles ; la statue du poète Théodore van Ryswyck, placée, en 1852, non loin de l'église Saint-André, dans la rue Nationale, et la statue du général Lazare Carnot, élevée en 1865, comme marque de reconnaissance publique des habitants de l'ancien faubourg de Borgerhout, pour les dispositions qu'il avait prises afin d'en empêcher la destruction lors des événements militaires de 1814. Cette statue est vis-à-vis de l'église Sainte-Marie, place Carnot.

E. Marchal.

NEER (*Jacques-Joseph* **VANDER**), sculpteur, naquit à Anvers en 1718, et y mourut en 1794. Elève de son père Jean, lequel était fils de Eglon-Henri Vander Neer, peintre renommé, né à Amsterdam en 1643, et mort en 1703, Jean-Jacques Vander Neer remporta, en 1744, le premier prix de sculpture à l'Académie d'Anvers. Il remplit, en 1765, les fonctions de doyen de la gilde de Saint-Luc. Il exécuta de nombreux travaux pour des églises de la Hollande.

Parmi ses élèves figure Corneille De Smet, né à Termonde en 1742, et mort à Anvers, le 15 avril 1815.

E Marchal.

NEER (*Servais-Jean* **VANDER**), dit NAERANUS ou NAERENSIS, théologien protestant, né vers 1550 à Weert, petite ville de la Campine liégeoise, qui appartient aujourd'hui au Limbourg hollandais, et décédé à Dordrecht, le 24 décembre 1618. On a de lui une version flamande des évangiles. Le pasteur Borsius, dans sa remarquable étude sur Herman Faukelius, publiée en 1644 dans le quinzième volume de l'*Archief voor kerkelyke geschiedenis* fait un grand éloge de ce travail. Il a été publié en 1604, à Dordrecht, par Abraham Canin, sous le titre de : *Het nieuw Testament van nieuws overzien na de Grieksche ende Latynsche texten, ende gecorigeert van veele fouten, d'e in de vooryaende Testamenten gevonden zyn geweest door S. J. N. dienaer des Goddelyken Woordts binnen Dordrecht.* La paternité du livre est certaine à cause de la désignation professionnelle qui suit les initiales S. J. N. Nous trouvons, en effet, dans Schotel que son consistoire de Dordrecht avait, en 1602, dispensé Vander Neer de tout service pastoral, pour lui permettre de mener plus promptement à bonne fin sa traduction du Nouveau Testament. Avant de se fixer à Dordrecht, où il prit ses invalides et termina sa carrière, il avait desservi plusieurs autres églises. Nous ne pouvons cependant citer avec certitude que celle de Maestricht, où il demeura de 1575 à 1577. Son fils Isaac, qui porta constamment le nom de Naeranus, fut pasteur réformé à Vlardingen, en Hollande ; un autre fils Jean, pasteur réformé a Grave, fut banni comme remontrant et perturbateur de la paix publique à l'époque du fameux synode de Dordrecht. Il fut reçu médecin en France et se mit à courir le monde, s'arrêta assez longtemps auprès de Gustave-Adolphe, roi de Suède, et finit par aller mourir à Batavia en 1637.

Ch. Rahlenbeek.

Kist en Royaards, *Archief voor kerkelyke geschiedenis inzond. van Nederland*, t. XV, p. 297-298. — Schotel, *Kerk. Dordrecht*, t. I, p. 182. — *Revue trimestrielle*, Bruxelles, 1856, t. XI, p. 115. — De Jongh, *Naemlyst der predikanten onder de Geldersche synode*. — Van Balen, *Beschryving van Dordrecht*, p. 214, 1150. – *Nieuw archief voor kerkelyke geschiedenis inzond. van Nederland*, 1854, 2e deel, p. 225.

NEESEN (*Laurent*), écrivain ecclésiastique, né à Saint-Trond en 1612, mort à Malines en 1679. Neesen a étudié la philosophie à la pédagogie du Porc, à Louvain, la théologie au séminaire de Malines et à l'université de Louvain. Telle était sa réputation de vertu et de science que l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, lui confia, en 1638, la direction de son séminaire, quoiqu'il n'eût atteint encore que sa vingt-sixième année. Il demeura quarante ans à la tête de cette maison. Malgré d'incessantes infirmités, outre ses fonctions au séminaire, il remplit encore celles de chanoine théologal et de censeur des livres. Il légua tous ses biens au séminaire de Malines, sous la condition que les professeurs ne fussent jamais recrutés dans le clergé régulier. Neesen a publié de son vivant :

1. *Theologia moralis de actibus humanis*. Malines, 1675. — 2. *Theologia moralis de sacramentis*. Malines, 1676. — 3. *Theologia christiana de Deo uno et trino et Verbo incarnato*. Cologne, 1678. — 4. *Theologia moralis de tribus virtutibus theologicis, fide, spe et charitate*. Cologne, 1678. En 1684, P. Bertrand, théologal de Malines et professeur de théologie au séminaire, édita un ouvrage posthume de Neesen : *Tractatus très de*

justitia et jure. Liége, 1684; in-4°.

Tous ces ouvrages ont été plusieurs fois réédités, soit à part, soit en deux volumes in-folio. Les publications de Dens, qui fut au XVIIIe siècle président du séminaire de Malines, ont supplanté celles de son prédécesseur. Dans le principe (1757-1758), Dens s'était borné à publier un supplément additionnel et rectificatif aux œuvres de Neesen.

Georges Monchamp.

Feuillet mortuaire. — Paquot, *Mémoires*, t. VI, p. 399-405. — Approbation de Foppens en tête du traité de Dens, paru en 1758. — Becdelièvre, etc.

NEGGHELPUT (*François*), écrivain ecclésiastique, né à Gand, le 8 mai 1696, mort dans cette ville, le 15 novembre 1741. Il entra dans la compagnie de Jésus le 26 septembre 1713, et fut préfet du collège d'Anvers et professeur de théologie et d'écriture sainte au séminaire de Gand. On lui doit les thèses suivantes, dont il présida la soutenance : 1. *Prolegomena in scripturam sacram quæ... defendent Joannes du Caju... et Petrus Feyerick*. Gand, P. de Goesin, 1733; in-4°. — 2. *Respublica sacra et profana Hebræorum ex. S. Scripturis asserta, quam... defendent Joannes Baptista Nuyens, et Jacobus Clemens*. Gand, P. de Goesin, 1736; in-4°. — 3. *Theses theologicæ de actibus humanis, quas... defendent Ludovicus Van de Daele... et Jacobus Pharazyn*. Gand, veuve P. de Goesin, 1641; in-4°.

Paul Bergmans.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V (Bruxelles, 1894), col. 1611.

NEGHEN (*Josse* **VAN**), théologien, né à Bruxelles, le 6 novembre 1692, mourut à Nieuwenrode ou Nouveau-Sart, le 11 novembre 1749. Il fit sa profession religieuse à l'abbaye de Grimbergen, de l'ordre de Prémontré, dans le courant du mois de mai 1714, et fut ordonné prêtre en 1717. Il étudia la théologie à l'université de Louvain, y remplit avec honneur l'office de *Vacantiarum prior* et rentra au monastère avec le grade de bachelier. Ses supérieurs lui confièrent la formation des jeunes religieux dans les sciences sacrées. A cette époque, l'abbaye était gouvernée par Augustin van Eeckhout, un prélat de grand mérite, distingué autant par sa piété que par son érudition théologique et historique, principalement par la parfaite orthodoxie des principes. Le représentant du Saint-Siège à Bruxelles, Joseph Spinelli, chargé, en 1725, de faire la visite apostolique de l'abbaye d'Orval, où le jansénisme avait exercé son action, se fit remplacer par l'abbé de Grimbergen, qui s'acquitta honorablement de cette mission. S'inspirant du même esprit de parfaite soumission aux doctrines de l'Eglise, Van Neghen, durant les quatorze ans qu'il occupa la chaire de théologie, ne cessa de combattre les Jansénistes et les Quesnellistes. Les traités remarquables qu'il composa à cette fin, dans lesquels, comme le dit un nécrologe de l'abbaye, l'ennemi déclaré du Jansénisme et du Quesnellisme se survécut, furent conservés après sa mort, mais leur trace n'a pu être retrouvée. Les sept dernières années de sa vie, Van Neghen administra, en qualité de prévôt, l'église de Nouveau-Sart, ainsi que les vastes possessions que l'abbaye de Grimbergen avait en cette contrée.

Fr. Waltman van Spilbeeck.

Piron. — Hoevenaars, *De abdij van Orval als kweekschool van Jansenisten*, dans l'*Archief voor de gesch. van het aartbisdom Utrecht*, 1889. — Archives de l'abbaye de Grimbergen. — Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*. — Tillière, *Hist. de l'abbaye d'Orval*.

NEGKER (*Josse* **DE**), graveur sur bois du XVIe siècle, né à Anvers.

On trouve son nom écrit de diverses façons : de Negker, de Necker, Dannecker, Donneker, de Nekher, Dienecker; lui-même signait ordinairement ses planches *Jost de Negker;* l'orthographe rationnelle de son nom est *de Nekker* ou *de Necker*. Les anciens biographes le faisaient naître soit à Augsbourg, soit à Nordlingen. Dans une lettre écrite à l'empereur Maximilien I, et conservée aux archives de la ville d'Augsbourg, il signe « Jos Dienecker

« formschneider von Antdorff zu Augs- « purg » et met ainsi fin aux discussions sur le lieu de sa naissance, qui est incontestablement Anvers.

La lettre que nous venons de mentionner est le document le plus ancien et le plus important que nous possédions sur lui. Elle fut écrite à Augsbourg le 27 octobre 1512. L'artiste a reçu l'avis que l'empereur désire que le travail auquel il est occupé marche plus rapidement; le docteur Peutinger lui a ordonné d'engager encore deux ou trois graveurs sur bois. De Negker en connaît deux à Anvers qui voudraient travailler au service de Sa Majesté et apprendre son art nouveau et son invention qu'il connaît mieux que personne. Les deux Anversois désireraient aussi s'instruire dans la nouvelle manière d'imprimer que Schonsperger s'est vanté auprès de l'empereur d'avoir découverte, mais que lui, Josse de Negker, seul a trouvé et qu'il a fait connaître à l'imprimeur. Si Sa Majesté veut payer 100 florins par an à ces deux graveurs, il les dirigera et retouchera leurs travaux de façon à donner à leurs gravures l'unité voulue. A eux trois, ils termineront six ou sept planches magistrales par mois. Il prie l'empereur d'ordonner que le peintre Hans Schäufelein soit régulièrement payé pour les dessins qu'il fournit. Sa Majesté a reproché à Joost de Negker d'exécuter d'autres gravures que celles qu'elle lui a commandées; il proteste et affirme qu'il n'a jamais gravé que le portrait de Hans Baumgartner en trois planches.

Il ressort de cette lettre que Josse de Negker se vante d'avoir découvert une manière nouvelle de graver par pièces séparées (Stückkunst). Par ce nouvel art, il faut entendre la gravure en camaïeu, qui consiste à tailler deux ou plus de deux planches pour imprimer une seule gravure en autant de couleurs différentes, comme il fit pour le portrait de Baumgartner cité par lui-même. C'est à tort que Josse de Negker s'attribue, d'une manière absolue, le mérite de cette invention. En effet, les plus anciennes gravures en plusieurs couleurs furent exécutées à Venise vers 1480. Ces premiers essais rudimentaires furent tentés par Erhard Ratdolt, un imprimeur allemand établi à Venise. Les imprimeurs Justus et Gregorius de Gregoriis firent paraître dans la même ville, en 1493, un volume *Fasciculus de Medicina*, de Ketham, où se rencontrent des gravures multicolores d'une exécution sensiblement en progrès. Ratdolt alla plus tard habiter Augsbourg et y publia, en 1489, un livre d'astronomie, *Compilatio Leupoldi*, où se trouvent deux planches dont les traits noirs sont recouverts d'une impression rouge. Josse de Negker perfectionna considérablement ce procédé; il fut le premier à introduire en Allemagne la véritable gravure d'estampes en diverses couleurs; c'est là ce dont il avait droit de se vanter, et c'est ainsi qu'il faut entendre la déclaration dans sa lettre à l'empereur. Les deux confrères qu'il se propose de faire venir d'Anvers apprendront chez lui cet art nouveau; l'un de ces deux artistes était Corneille Liefrinck (voir son article).

La plus ancienne planche en camaïeu de Josse de Negker est un portrait de l'empereur Maximilien, à cheval, imprimé en noir et en or ou en noir et en brun, portant le nom de Burgkmair comme dessinateur et la date de 1508. Une autre pièce en trois couleurs est *La mort étrangleur*, d'après Burgkmair, portant le nom de cet artiste, celui de Jost de Negker comme graveur et la date de 1510. Un portrait de Jacob Fugger, par lui, est imprimé au moyen de six planches. Le portrait de Jean Baumgartner, cité plus haut, est daté de 1512. Le portrait de l'empereur Maximilien, que l'on peut sans hésiter attribuer à Josse de Negker, quoiqu'il ne porte pas son nom, fut exécuté en 1508, preuve qu'à cette date notre graveur était déjà établi à Augsbourg et y appliquait son nouveau procédé.

La lettre que nous avons résumée révèle un second fait : de Negker revendique, avec la plus vive instance, l'invention d'une nouvelle manière d'imprimer dont Schonsperger, le typographe

ordinaire des livres exécutés par ordre de Maximilien, s'attribue la découverte. Par cette nouvelle manière d'imprimer, il faut très probablement entendre l'adaptation de traits enroulés ou bouclés à un certain nombre de caractères pour orner les marges latérales, le haut et le bas des pages du *Theuerdank*.

Enfin, et c'est là le point capital, la lettre nous apprend que Josse de Negker travaillait en 1512 pour l'empereur Maximilien, et exerçait une espèce de direction et de revision sur les travaux des autres graveurs employés, comme lui, à l'exécution des planches destinées à illustrer les livres ou à fournir les publications artistiques ordonnées par cet empereur. Ces immortels chefs-d'œuvre de la xylographie, dessinés par les grands artistes de l'époque : Albert Dürer, Hans Burgkmair, Leonhard Beck, Hans Schäufelein, Hans Springinklee, furent exécutés à Augsbourg entre 1610 et 1618, sous la direction de Conrad Peutinger. Ils se succédèrent dans l'ordre suivant : la Généalogie de l'empereur Maximilien de 1510 à 1511, *Theuerdank* de 1510 à 1516, la Porte d'honneur de 1512 à 1517, *Freydal* de 1512 à 1516, le Cortège triomphal de 1513 à 1518, le *Weiskunig* de 1514 à 1518, les Saints de la famille de l'empereur Maximilien de 1516 à 1518.

L'ouvrage auquel Josse de Negker travaillait, lorsqu'en 1512 il écrivait sa lettre à l'empereur, était le *Theuerdank*, auquel il collaborait depuis 1510; l'une des planches du livre, le n° 70, porte son monogramme *d Jt n*. A partir de la fin de 1510, il travailla à la Généalogie; du 24 novembre 1516 au 24 avril 1518, il fournit plusieurs planches pour le Cortège triomphal et pour les Saints et Saintes de la famille de Maximilien. Son nom se trouve inscrit sur le revers des bois gravés qui servirent à imprimer les nos 19, 20, 25, 26, 37, 42, 47, 50, 76, 79 et 122 du Cortège et sur les bois des nos 16, 65, 71, 88, 110 et 117 des Saints et Saintes.

Outre sa collaboration aux grandes publications illustrées de l'empereur Maximilien et les planches que nous avons déjà citées, Josse de Negker exécuta encore nombre de pièces unicolores. Il signa : une Histoire de l'enfant prodigue, grande gravure en six feuilles; la Vierge sur le Croissant, copie d'après Albert Dürer; Saint Sébastien, d'après Burgkmair, 1512; les Trois Bons Chrétiens et Bonnes Chrétiennes; les Trois Bons Païens et Bonnes Païennes; les Trois Bons Juifs et Bonnes Juives, d'après Burgkmair; un Cavalier avec une dame que saisit la mort; Louis XII, roi de France, 1518; Charles-Quint, empereur, à mi-corps, les deux mains appuyées sur un coussin placé devant lui, 1519; Elisabeth, impératrice, à mi-corps, les deux mains appuyées sur un coussin placé devant elle; une série d'initiales avec des enfants, datées de 1521, recueil de 23 planches; le vingt-quatrième compartiment porte l'adresse : « Gedruckt « zu Augspurg durch Jost de Necker » ou seulement « Jost de Negker zu Augs- « purg »; une Vue du château de Griegisch-Weissemburg, 1522; une feuille d'anatomie du corps de la femme, 1538; la Danse des morts, copie d'après Holbein, l'œuvre la plus récente que nous connaissions de notre artiste, en 42 planches qu'il signa et data : « Gedruckt in « Augspurg durch Jobst Denecker, « formschneyder, 1544 ». A cette époque, il était donc non seulement graveur, mais encore imprimeur-éditeur. Nous avons vu plus haut que, dès l'année 1521, il imprimait et publiait déjà lui-même ses œuvres.

Dans tous ses travaux, Josse de Negker conserve le caractère et le haut mérite des xylographes reproduisant les dessins de Dürer, Burgkmair, Schäufelein et des autres illustres maîtres de cette époque, c'est-à-dire qu'il compte parmi les plus parfaits graveurs sur bois qui aient jamais existé. Un auteur allemand, Edward Chmelarz, résume son éloge en ces mots : « Parmi les graveurs « sur bois, il fut toujours le digne inter- « prète des dessins de Burgkmair, à « Augsbourg; il était pour celui-ci ce « que fut Hans Lutzelburger à Bâle « pour Hans Holbein, et Jérôme An-

« dreæ à Nuremberg pour Albert « Dürer, le troisième dans la triade des « plus excellents xylographes allemands « du XVIe siècle. »

Nous ne saurions préciser la date de sa mort; il est assez probable qu'elle tombe peu après 1544.

Son fils David fut graveur comme lui et publia à Augsbourg, en 1554, une Vue de la forteresse de Blassenburg et, en 1557, une Passion de Jésus-Christ, preuve qu'à cette époque il avait succédé à son père comme éditeur. Il habita et travailla successivement à Augsbourg, à Leipzig et à Vienne.

Un Samson de Necker, probablement un autre fils de Josse, et un Hercule de Necker, peut-être fils de David, furent également graveurs sur bois et travaillaient à Augsbourg.

Max Rooses.

Jahrbuch der Kunsthistorische Sammlungen des Allerhöchsten Kaiserhauses. Vienne, t. I, IV, V, VI, VII, VIII, XIII, XV. — Nagler, *Künstler-Lexicon.* — Bartsch, *le Peintre-graveur.* — Passavant, *le Peintre-graveur.* — *Graphische Künste*, t. IX, 1884. — Richard Muther, *Hans Burgkmair*, dans *Zeitschrift für bildende Kunst*, 1884. — Richard Muther, *die Deutsche Bücher-illustration der Gothik und Früh-Renaissance.*

NEGRE (*Mathieu* **VAN**), peintre, dont quelques peintures se rencontrent, sous la date de 1623, à la cathédrale de Tournai. Il s'agit, en réalité, d'un triptyque de la *Sainte-Famille*, dont les volets avaient été dédoublés dès l'époque où écrivait Descamps. Ces volets représentent la *Prière de Joachim*, la *Naissance de la Vierge*, la *Présentation au Temple* et le *Mariage de la Vierge*. Descamps (*Voyage pittoresque*, p. 23-24) fait l'éloge des dites peintures, tout en les déclarant d'une grande sécheresse de contours. On y constate l'influence de l'école italienne, spécialement celle du Baroche. Le nom de Van Negre ne paraît pas une seule fois dans les sources locales fouillées par MM. de la Grange et Cloquet au cours de leurs *Etudes sur l'histoire de l'art à Tournai*. Nos propres recherches sont restées également infructueuses. La plupart des auteurs établissent un lien entre M. et N. van Negre, ce dernier vivant également au XVIIe siècle et dont plusieurs effigies de personnages hollandais sont gravées par Suyderhoef, Van Dalen et Crispin de Passe. Nous nous abstiendrons d'émettre un avis sur ce point.

Henri Hymans.

NEIPE (*Melchior*), dit également VAN NIEPE, humaniste et écrivain, né à Breedene (Flandre occidentale) vers 1520, mort dans cette localité vers 1570. Il était curé à Breedene et a laissé des *Adagia aliquot... nunquam antehac edita*. C'est un recueil de soixante adages et proverbes inédits, agrémentés d'un commentaire assez étendu. Ces proverbes, mis d'abord à la suite de l'édition de Paris, 1570, des Adages d'Erasme et réimprimés dans d'autres éditions, ont été plus tard publiés séparément par Victor Giselin et imprimés chez Plantin, à Anvers.

A. Beeckman.

Paquot, *Mémoires*, t. IX, p. 149. — Piron, *Levensbeschryving van België*, p. 276.

NEKHER (*Josse* **DE**). Voir NEGKER.

NELIS (*Corneille-François* **DE**) (1), ecclésiastique, philosophe, historien et savant distingué, était fils de Corneille, avocat du grand conseil de Malines (10 juillet 1734), natif de Wickevorst, et de Thérèse Walschart. Il naquit à Malines, le 5 juin 1736, et mourut dans un couvent près de Florence, le 21 août 1798. Après avoir achevé ses premières études au collège des Oratoriens de sa ville natale, il entra dans la pédagogie du Château, à Louvain, et y fut proclamé *primus* de l'université, le 27 octobre 1753. Ce succès lui valut une réception splendide à Malines. Rentré à Louvain, il y continua ses études, embrassa l'état ecclésiastique et prit (6 mai 1760) le grade de licencié en théologie. Pendant l'année 1757, il avait obtenu la présidence du collège de Malines, annexé à l'université de Lou-

(1) Primitivement il écrit Nelis. Le *de* n'apparaît qu'à partir du moment où il fit valoir des prétentions à la noblesse.

vain, sans avoir achevé ses études en théologie. Ce n'était pas la seule faveur qui lui fût accordée. La bibliothèque de l'Alma Mater était depuis longtemps dans le plus grand désordre ; tout le monde s'en plaignait vivement. Très préoccupé de cette situation, le gouvernement résolut de la faire cesser en créant une place de bibliothécaire. L'université jeta les yeux sur de Nelis, qui fut nommé à ce poste le 1er février 1758. Une des mesures les plus efficaces qu'il mit en pratique dans le but d'augmenter ce dépôt littéraire, fut la proposition adressée au gouvernement d'obliger les typographes établis aux Pays-Bas de déposer, dans la bibliothèque, un exemplaire des ouvrages imprimés en ces provinces. Cette proposition fut accueillie par l'Etat en vertu d'un décret du 3 février 1759. A peine installé, le nouveau bibliothécaire obtint (17 juillet 1765) une prébende de chanoine dans la cathédrale de Tournai. Ses voyages dans cette ville ne lui permirent plus de s'occuper de la bibliothèque de l'université, ni d'en dresser le catalogue. De là, des plaintes nombreuses de la part des professeurs et des élèves. De Neny, président du conseil privé et commissaire du gouvernement délégué auprès de l'université, s'enquit de la situation. Une correspondance très active entre ce ministre et le nouveau chanoine en fut la conséquence inévitable. Cette correspondance établit qu'au moment de quitter Louvain (1767), de Nelis avait chargé des agents de se rendre tous les jours à la bibliothèque, de la desservir et d'en classer les livres. Le choix de ces personnes fut malheureux. Rien ne se fit. Par suite du défaut d'espace, les volumes étaient empilés sur deux et souvent sur trois rangées. De là, une confusion inextricable. Vivement contrarié de cette situation, de Nelis donna sa démission de bibliothécaire (26 novembre 1768), en recommandant, pour le remplacer, son frère, professeur à l'université. Mais ces fonctions de bibliothécaire n'avaient pas absorbé l'ancien titulaire au point de négliger ses propres études. Il avait fait éditer, en 1763, dans l'imprimerie de l'université un écrit intitulé : *Fragment sur les principes du vrai bonheur, discours à Lysimaque*, avant-coureur de son *Aveugle de la montagne*. Si le succès de cette publication fut grand, celle-ci n'excita pas moins la jalousie de ses ennemis. Une critique amère en fut publiée dans un opuscule intitulé : *Les deux Chrysippes, ou le stoïcien démasqué, roman comique pour servir d'introduction à l'essai de paraphrases de la nouvelle apocalypse du nouvel apôtre de l'amour connu sous le nom de Fragment sur les principes du vrai bonheur, discours à Lysimaque, selon la copie de l'imprimeur de l'université de Louvain*, 1763 (Leyden, par Henri Caster). Cet écrit fut attribué à Verborght, né à Malines et professeur de philosophie dans la pédagogie du Porc, à Louvain. En réimprimant le fragment *Sur le vrai bonheur*, l'auteur du pamphlet y ajouta une paraphrase ou parodie blessante pour de Nelis. Le gouvernement fut obligé d'intervenir pour faire cesser le scandale, en supprimant tous les exemplaires de cet écrit (9 janvier 1764). Grâce à l'intervention bienveillante de Nelis, l'affaire n'eut pas d'autre suite.

En 1762, il s'occupa activement de la typographie académique, annexée à l'université de Louvain en vertu d'un règlement particulier (11 août 1759), et toucha de ce chef un appointement de 100 florins. Il était l'âme de cette entreprise organisée sur un large pied par l'Etat et l'administration communale de Louvain, en dépit et malgré l'opposition de l'université. Cette imprimerie était appelée, selon Schöpflin (*Réflexions sur le rétablissement des bourses d'études dans les Pays-Bas*), à exercer une grande influence sur la littérature, qui laissait beaucoup à désirer dans nos provinces, et dont Nelis et Paquot étaient pour ainsi dire les seuls représentants. Mais Nelis eut le tort de se mettre mal avec l'université, en manifestant un esprit d'indépendance qui ne pliait devant aucune considération. Il avait même installé, pour son propre usage et en vue de contrecarrer ses contradicteurs, une imprimerie chez lui.

De là des plaintes et des récriminations à propos de ce fait, que l'on considérait comme une infraction aux règlements de police. Se croyant persécuté et fort de l'appui de Neny, l'un des adversaires les plus redoutables de l'université et de l'esprit qui y régnait, de Nelis tourna le dos à l'Alma Mater et entra dans l'abbaye de Parc. C'est dans ce monastère qu'il espérait trouver une indépendance complète. Ce désir allait si loin, qu'il proposa de modifier complètement l'organisation de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain, et de la transformer en un établissement consacré à l'enseignement, une espèce de petite académie modelée sur le plan du collège Thérésien, à Vienne, afin, disait-il, de contrebalancer les *vestigia ruris* de l'Alma Mater, et de faire renaître « le goût étouffé par la mauvaise et « frivole philosophie de l'université ». Malgré l'antipathie de Cobenzl à l'égard de ce corps enseignant, le ministre ne goûta pas la proposition de Nelis. Plus prudent que son correspondant, il déclara que ce serait faire de l'esprit de parti, ranimer des jalousies, et produire assurément plus de mal que de bien. En dépit de ces différends, Cobenzl entretenait, avec de Nelis, une correspondance active concernant différents points d'administration et de science. De Neny, qui lui avait confié l'éducation de son fils, en fit autant à propos des questions relatives à l'instruction publique. Par exemple, de Nelis était consulté sur le parti qu'il y aurait à tirer des Bollandistes et historiographes, dont quelques-uns pourraient passer à l'académie ; sur les propositions du libraire Ermens relatives à l'acquisition des *Acta sanctorum ;* sur les subsides à accorder aux Oratoriens, afin de soutenir leurs collèges, et sur les affaires de la caisse de Religion. Jamais il ne manquait de seconder les vues du gouvernement, très disposé en ce moment à diriger, selon sa manière de voir, l'instruction publique dans notre pays. Nos hommes d'Etat étaient si enchantés de ses conseils, et surtout de son érudition, qu'ils ne manquaient jamais l'occasion d'approuver, sans restrictions aucunes, ses propositions, ses dissertations sur plusieurs points d'histoire et de littérature. Dans les hautes sphères, sa réputation était si bien établie, qu'il fut chargé de prononcer, dans l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, l'oraison funèbre de l'empereur François I. Marie-Thérèse remercia l'auteur en le gratifiant d'une médaille. Au moment du décès du prévôt du chapitre de Saint-Pierre, à Louvain, position très recherchée, de Nelis, à peine âgé de 28 ans, se mit sur les rangs des aspirants. Malgré les recommandations les plus vives du comte de Cobenzl, sa demande ne réussit pas. L'abbé De Maric lui fut préféré. Cet échec ne le découragea nullement. Il conseilla au gouvernement de créer une académie, destinée à propager les études dans différentes branches des sciences, forma de la future institution un plan parfaitement raisonné et bien supérieur à celui de Schöpflin. Le 1er février 1769, il fut nommé membre de la société littéraire, dénomination première donnée (12 janvier 1769) à la future académie de Bruxelles. Historien et critique remarquable, ainsi que le démontre son écrit, intitulé : *Belgicarum rerum prodromus*, il crut, à juste titre, que l'histoire doit s'étayer sur l'autorité des documents, conformément aux exemples donnés par les Bollandistes en Belgique, par Muratori en Italie, par Leibnitz en Allemagne et par les Bénédictins en France. Ce qui l'engagea, de concert avec Needham, à faire associer les Bollandistes à la Société littéraire de Bruxelles et plus tard à les installer dans l'abbaye de Coudenberg. Deux personnages très influents du gouvernement firent échouer cette proposition : Cobenzl et de Neny; mais ils ne s'opposèrent pas au projet de publier les documents anciens et à cet effet, ils s'adressèrent aux abbés, chapitres et prieurés des Pays-Bas autrichiens à l'effet d'en obtenir une liste de tous les manuscrits historiques conservés dans leurs établissements. Toujours conseillé par de Nelis, de Neny proposa de faire imprimer, dans la typo-

graphie de l'université de Louvain, une collection chronologique de documents historiques déjà publiés, mais rares et exposés à se perdre, avec la traduction française des documents flamands; en outre, chaque ouvrage serait enrichi d'une notice historique sur son auteur. De Nelis fut chargé d'exécuter ce projet, de concert avec Verdussen et Van Heurck. La recherche des manuscrits suivrait celle des imprimés. En 1765, de Cobenzl envoya à de Nelis une collection de lettres d'Hopperus, imprimées en partie, mais d'une manière incomplète, par Hoynck van Papendrecht; de Nelis les réédita et entama la publication de documents concernant le concile de Trente, et celle du cartulaire de la ville de Louvain, composé vers 1380 par Lambertus de Insulis. En envoyant à de Cobenzl les premières pages imprimées des lettres de Hopperus, l'éditeur proposa l'impression d'un choix de lettres du cardinal de Granvelle et de Philippe II, acquises par le gouvernement autrichien à Paris et déposées actuellement à la bibliothèque royale. Ensuite, il voulait mettre au jour des manuscrits de Butkens et de Robert de la Marck. Malgré le décès, en 1770, de son grand protecteur le comte de Cobenzl, de Nelis ne renonça pas à son projet. Après avoir engagé en vain l'académie à entreprendre ce travail, il continua ses recherches et songea, il le dit lui-même, à l'exécuter seul, en annonçant l'intention de publier, en trente ou trente-cinq volumes, une collection des historiens belges. Loin de s'effrayer des dépenses qu'exigerait une pareille entreprise, il espérait trouver des ressources suffisantes au moyen de ses épargnes et d'emprunts faits à sa famille. Par ses publications, il crut pouvoir faire revivre dans le pays la typographie qui, autrefois si florissante, était tombée complètement dans le néant. Les essais faits à Louvain, disait-il à Kaunitz, ceux entrepris à Bruxelles par l'académie n'ont produit aucun résultat. C'est au moyen de la publication des anciens historiens qu'il faut ressusciter l'imprimerie. Tous ces projets ne purent se réaliser, d'autres préoccupations ayant absorbé complètement l'auteur. Appelé à assister l'évêque de Tournai, il fut admis (14 septembre 1776) à prêter le serment aux Etats de Tournai et Tournaisis en qualité de représentant du prélat. Le procès-verbal précédent (celui du 3 septembre) relate que messire Corneille-François de Nelis, prêtre, chanoine de l'église cathédrale, remplacera, en cas d'absence, l'évêque aux assemblées tant ordinaires qu'extraordinaires des Etats du bailliage de Tournai et Tournaisis. C'est à ce titre que de Nelis remplaça ce prélat dans la présidence des Etats. Mais il s'y présenta rarement, étant retenu à Bruxelles, où il avait été nommé (1777) membre de la commission royale des études. Il devint président de ce corps, et lui rendit des services éminents. Joseph II supprima cette commission quand il nomma de Nelis évêque d'Anvers. Sa position l'ayant obligé à augmenter ses dépenses, de Nelis avait demandé (26 septembre 1775) au prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas, une pension ecclésiastique. Le prince le recommanda vivement à cette occasion au gouvernement de Vienne en 1775. Mais en dépit de l'éloge brillant qu'il fit de son protégé, il ne put rien obtenir pour lui: on lui promit les évêchés de Gand, d'Anvers ou de Bruges; aucune de ces promesses ne fut réalisée. Par suite de l'autorisation accordée aux dissidents en matière de foi de résider aux Pays-Bas, Joseph II et Mac Neny voulaient convertir le sacrement du mariage en un contrat civil. De Nelis approuva cette manière de voir, contrairement à l'opinion émise à ce sujet par Duvivier, vicaire général du diocèse de Malines. Le prince Charles de Lorraine le chargea de donner des leçons de littérature et d'histoire à l'archiduc Maximilien, avant le départ de ce prince pour la France. Enfin, au moment du décès de Wellens, évêque d'Anvers, il fut nommé à ce siège (15 février 1789), confirmé par le pape (25 avril) et sacré (5 juin). Le gouvernement se flattait de trouver en lui un prélat disposé à seconder ses vues en

matière de réforme, mais cet espoir, qui semblait plus ou moins fondé, ne se réalisa pas. Si primitivement de Nelis partageait avec nos hommes d'Etat les idées de réformer l'université de Louvain, il commença à reculer dès 1783 en voyant les tendances par trop radicales de Neny. Il exprimait le désir de laisser à l'Alma Mater une certaine initiative en ce qui concerne les réformes et de faire en sorte qu'elle eût elle-même l'air d'avoir pris les devants. D'autre part, il semblait, s'il est permis d'en juger par ses lettres adressées à quelques hommes d'Etat, qu'il ne partageait pas complètement la manière de voir de ses collègues en ce qui concernait les réformes exigées par Joseph II. Nageant entre deux eaux, il finit par se rallier à l'opinion des autres évêques, et surtout à celle de l'archevêque de Malines. La guerre était ainsi déclarée ouvertement. Très contrarié d'un changement semblable, le ministre Trautmansdorff appela chez lui les deux prélats (2 mars 1788), afin de leur faire connaître, d'une manière précise, la volonté de son maître. Il déclara que, vivement indigné de leur manière de voir à propos du séminaire général, il y avait lieu d'en finir avec l'opposition qu'ils avaient manifestée contre cette institution. De Nelis fut particulièrement mal reçu. Il était accusé par le ministre d'avoir inspiré son collègue de Malines, et lui faisait comprendre qu'il avait trop d'esprit pour soutenir ouvertement de pareilles idées. Notre prélat s'en défendit vivement, en faisant connaître franchement sa manière de voir à ce sujet. Quelques mois plus tard, lorsqu'il fut question de faire voyager les évêques à Vienne pour s'enquérir de l'enseignement de la théologie donnée en cette ville, de Nelis s'excusa en alléguant le mauvais état de sa santé. Il ajoutait que jamais il n'avait exprimé des doutes sur l'orthodoxie de l'enseignement de la théologie, soit à l'université de Vienne, soit au séminaire en cette ville. Après avoir reçu ces représentations, le ministre menaçait d'employer la force et refusait de croire à la mauvaise santé du prélat. Rien n'était plus vrai cependant. De Nelis, attaqué de la poitrine, crachait du sang. Irrité au suprême degré de cette résistance, le ministre donna ordre aux troupes de l'arrêter, ainsi que le cardinal de Franckenberg (26 octobre) à Bruxelles, où ils résidaient. Ils échappèrent aux recherches du général d'Alton par la fuite. Dans une autre lettre adressée au ministre, de Nelis fut plus explicite encore : « Si V. E., » dit il, « examine bien « ma conduite, Elle verra qu'elle est « nette et correcte; que je n'ai rien « fait, pas la moindre chose en vue de « contraire à l'édit de S. M. du 16 octo- « bre 1786. J'ai envoyé au peu heureux « séminaire général... tous mes sémina- « ristes. Ils sont retournés malgré moi. « Je les ai exclus de mon séminaire; les « dépositaires de l'autorité souveraine « ont permis ensuite que je les reçusse « de nouveau; je l'ai fait. Il est venu « un simple billet de V. E. pour ordon- « ner qu'ils sortent du séminaire; et ils « sont sortis sans trouble, sans embar- « ras..., mais dans une affaire où il « s'agit de la fidélité que je dois au Roi « du ciel et de celle que suivant l'ob- « servation des Etats de cette fidélité « que notre auguste maître veut appor- « ter lui-même à ses sermens, sermens « qu'il a promis de conserver à toutes « les églises, du Brabant surtout, leurs « propriétés, leurs droits, usages, pré- « rogatives; dans une affaire où chaque « évêque n'est pas le maître, où son « chapitre, où tout son clergé, ses « jeunes gens mêmes le retiennent, non, « Monseigneur, je n'ai pas été, je ne « suis pas coupable ». Cette lettre était écrite le jour même de la défaite des troupes autrichiennes à Turnhout par les insurgés, sous la conduite de Vander Meersch. Quelques moments auparavant (18 octobre), il avait déjà dit au comte de Murray, gouverneur général par intérim : « J'ai examiné depuis le serment « que j'ai prêté à mon Eglise...Tout cela « ne me permet pas d'influer ni directe- « ment, ni indirectement dans la destruc- « tion de mon séminaire et par contre- « coup dans celle du clergé ». Lorsqu'il

fallut songer à établir un gouvernement régulier, de Nelis, qui avait disparu momentanément, arriva aux Etats généraux en qualité de membre de l'Etat ecclésiastique du Brabant. Son ascendant y était tel, qu'il fut nommé par acclamation (21 janvier 1790) premier président des Etats généraux. En vain les agents de l'Autriche voulaient-ils l'appeler à eux; son attachement à l'ordre nouveau resta inébranlable, et il n'épargna ni peines, ni soins pour maintenir l'union des *provinces belgiques*. Il s'occupa activement de la souscription patriotique des canons. Au moment de l'intervention du pape en faveur de l'empereur, un bref fut adressé à l'archevêque de Malines et à de Nelis dans le but de ménager une paix entre le souverain et son peuple. La réponse à ce bref est généralement attribuée à l'évêque d'Anvers. D'Alton en avait déjà informé l'empereur, en disant : « le cardinal et l'évêque d'Anvers ont « ébauché plusieurs ecrits séditieux ». Lorsque l'orage commença à gronder en France, le parti démocrate ou radical s'agita dans les Pays-Bas. Vander Noot et Van Eupen, représentants incarnés du vieux système des Etats, n'avaient plus l'autorité d'autrefois, et devaient avoir recours à la violence pour anéantir leurs adversaires. Les Vonkistes prétendaient même, à tort, que de Nelis encourageait les pillards. Il n'en était rien. Plus ou moins effacé par les idoles du jour, il se contenta de s'acquitter de quelques missions particulières, et finit par s'effacer complètement. Il caressa de nouveau son projet de publier les chroniques du pays. Au milieu des graves événements qui se passaient en France et menaçaient notre pays, il publia son *Prodromus*. Néanmoins, il crut convenable de s'expatrier et tâcha de se mettre dans les bonnes grâces du successeur de Joseph II; mais des démarches n'eurent guère de succès. En vain demanda-t-il à ses souverains et à leurs ministres l'autorisation de pouvoir leur rendre ses hommages; il reçut des lettres polies qui ne décidaient rien. Rentré dans son pays, il fut nommé au nombre des députés choisis (9 juin 1791) par les Etats de Brabant pour complimenter à Bonn les gouverneurs généraux des Pays-Bas, qui le reçurent froidement à cause du passé. Au moment du décès de l'empereur Léopold, François II lui succéda, et de Nelis voulut lui adresser des protestations de dévouement. Le 29 juillet 1793, il lui écrivit une lettre commençant par ces mots : « Un évêque « de la Belgique, zélé serviteur de « S. M. et de l'Etat, dont il a toujours « regardé les intérêts comme indivisibles « avec ceux de V. M., ose devancer « aujourd'hui sa mission ; et envoyé vers « son souverain par les Etats de sa pro- « vince, il prévient une destination qui « lui est infiniment chère. Il vient dépo- « ser aux pieds du trône rendu si acces- « sible à tous vos sujets, son respect, sa « reconnaissance, les vœux les plus sou- « tenus et les plus ardens pour la pros- « périté d'un roi et d'un règne qui « s'annoncent avec tant d'éclat, avec « l'éclat de la bonté et de la justice et « celui des plus vives lumières... Je ne « doute pas, il est vrai, au moins je le « crains beaucoup, qu'on ne se soit op- « posé et plus d'une fois peut-être de « rendre suspects ou odieux même à « V. M. les personnes et les sentimens « de vos évêques du Brabant; mais j'au- « rai le bonheur, après lequel j'aspire « tant, de me trouver en personne à ses « pieds; je déclarerai avec une entière « confiance au meilleur des princes, s'il « daigne me le permettre, tout le plan « de ma conduite et celle de tous les « bien intentionnés du pays, conduite « qui a sauvé, peut-être, deux fois cet « Etat... ». Cette longue lettre est une véritable *oratio pro domo*, où Nelis essaie de justifier sa conduite; il y ajoutait : « Ces circonstances ne se présente- « ront plus en présence du nouveau per- « sonnel envoyé aux Pays-Bas et surtout « de l'excellent comte de Metternich ». Il obtint une simple réponse de politesse; rien de plus. Dans le but de faire une diversion à propos des affaires politiques, il entretint le ministre de la mauvaise situation des lettres aux Pays-Bas et de la nécessité de réformer l'université de

Louvain. « S. M., » dit-il, « a rétabli ce « corps dans tous ses droits; mais elle n'a « pas voulu les abus qui s'y sont glissés. « Pour les détruire, il faudrait ordonner, « de concert avec le Saint-Siège, une vi- « site de cet établissement. Celui-ci subi- « rait une réforme ». Suivre ces conseils, c'était ressusciter de vieilles querelles, que le gouvernement ne se souciait guère de ranimer. Le 9 mars 1794, de Nelis s'adressa de nouveau au ministre pour demander l'inauguration solennelle du nouveau souverain, cérémonie à laquelle il assista (23 avril 1794) en disant au prince : « La religion, la justice et la « paix précéderont partout V. M. pour « la conduire, comme par la main, de « vertu en vertu, de victoire en vic- « toire ». Néanmoins, il remarqua une froideur à son égard dans les hautes sphères, surtout à la cour des gouverneurs généraux. « Si nous avons « perdu l'entière confiance de notre « maître », disait-il, « ce n'est pas tant « notre faute que celle des circonstances « provoquées, fomentées par le fana- « tisme de l'irreligion d'abord, puis par « la cupidité ou l'ambition de quelques « malheureux démagogues... Ce sont ces « demagogues qui égarent le peuple ». Ensuite, il entretint son correspondant de l'éducation et de l'instruction données dans les collèges, qui est toujours faible. Puis il ajoute : « Les Belges « ont besoin d'éducation. Avant les « Jésuites comme après eux, personne « n'a pu conduire leur première jeu- « nesse... Si nous avions eu des Jésuites « vingt ans plus tôt aux Pays-Bas, dans « le siècle de Charles-Quint, Philippe II, « son fils, n'aurait pas perdu sept des « plus belles provinces. » Au moment d'écrire cette lettre, il s'occupa de la liste des dix mille hommes demandés aux Etats par le prince de Cobourg. Dans le but de faire réaliser cette levée, il s'adressa à tous les maires ou drossarts de la province, à tous les curés. C'est en employant les mêmes moyens qu'il avait fait réussir les *dons patriotiques*. « Si », dit-il, « la levée « d'hommes se fait difficilement, c'est « par suite des préjugés anciens, fo- « mentés par nos gens à rabats anciens « et modernes. » Il ajoute encore : « Je « joins ici ce que j'ai dit à ce sujet au « peuple en public en particulier, et de « cette prière citée du matin au soir « dans mon diocèse contre le mal fran- « çais et ses propagateurs; on en a dé- « bité plus de 20,000 exemplaires ». Il s'occupa ensuite de faire contribuer les fondations pieuses aux dons patriotiques, s'opposa avec énergie à tout changement dans la composition des Etats demandé par les métiers d'Anvers. Mal accueilli par le gouvernement et les hommes d'Etat, négligé par le parti conservateur, rebuté par les démocrates, il résolut, en 1794, de se retirer en Hollande, où il séjourna à Leyde, dans la société de quelques savants distingués. Son séjour n'y fut pas long. Il partit pour l'Allemagne dans l'espoir d'y trouver plus de sûreté. Après y avoir visité quelques universités, il se rendit en Suisse et en Italie. Pendant le mois de mai 1795, il résida à Bologne, d'où il adressa des lettres aux personnages les plus influents de la cour de Vienne, dans l'espoir de parvenir à une réconciliation complète avec le souverain et d'être nommé ambassadeur à La Haye. A Bologne, il résida pendant quinze mois, mais toujours malade et sur le point de perdre la vue. Néanmoins, il y prit part à la rédaction d'un journal littéraire rédigé en langue latine. Arrivé à Rome, où il menait une vie sans faste, il fit la connaissance de quelques savants. Sa correspondance, tenue par un oratorien, était considérable. Il échangeait des lettres avec les abbés Barthélemi, de Saint-Léger, Rine, dom Berthot, dom Gruppin, le président De Brassis, le cardinal Antonelli, le cardinal Mattei, l'abbé de Guancy, le comte Stavoli, le chevalier d'Azara, Jumai de Duval, Dezach, Heyne, Lavater, Butonkenius, Van Wyn, Te Water, le prince Gallitzin, etc. Malgré ces relations, son existence à l'étranger lui pesait; il voulait retourner dans son pays, en dépit de la domination de la France, en se flattant de l'espoir de voir disparaître son nom de la liste des émigrés. Cet espoir s'éva-

nouit bientôt. Partout victorieuses, les armées françaises s'avançaient rapidement sur la capitale du monde catholique. De Nelis se rendit à Florence, puis à Naples, où il entreprit un travail sur les principaux événements de l'Europe, sur l'état des sciences et des mœurs depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. La seconde partie de cet ouvrage concernait spécialement l'Eglise. Désireux de mener une vie plus simple, il se retira à Campo Maduli, chez les Camaldules, près de Florence. C'est là qu'il mourut d'hydropisie, après avoir fait son testament, publié dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, et composé l'épitaphe suivante :

HIC JACET
CORNELIUS FRANCISCUS DE NELIS
EPISC. ANTVERPIENSIS
PECCATOR ET
PEREGRINUS.

Cette inscription fut remplacée par une autre :

CORNELIO . FRANCISCO . DE . NELIS
DOMO . MACHLINIA,
ANTVERPIENSI . EPISCOPO . VIGILANTISSIMO
RELIGIONIS . ZELO . PIETATE . ERUDITIONE
CONSTANTIA . IN . ADVERSIS . NULLI . NON . CONFERENDO.
QUI . SOLITUDINIS . AMORE . FLAGRANS .
IN CAMALDULENSI . EREMO . DIEM . OBIIT . SUPREMUM .
ANNO SUO. SAL. CIƆIƆCCLXXXXVIII.
XII. KAL. SEPTEMBRIS
ÆT. SUÆ LXII. M.II.D.XVI.

Sa bibliothèque fut vendue quelques années après sa mort à Anvers, à Malines et en Hollande. Van Hulthem fit l'acquisition des manuscrits historiques, qui sont actuellement déposés dans la bibliothèque royale, à Bruxelles.

Nous connaissons de lui : 1. *Fragmens sur les principes du vrai bonheur. Discours de Lysimaque.* Louvain, 1763; in-12 (sans nom d'auteur). — 2. *Alexis, fragment d'instruction d'un prince.* Ibid., 1765. — 3. *Senis Pythagorici cœci, de natura ac phænomenis rerum ad Theogenem filium, disputationes sex.* Louvain. — 4. *Oratio in funere Francisci I, imp. Cæs. Aug. habita in basilica SS. Michaëlis et Gudulæ.* Louvain, 1765; il en existe une traduction française. — 5. *Oraison funèbre de Marie-Thérèse.* Bruxelles, 1781; in-4°. — 6. Dans le recueil de Feller : *Quiesce, conseils d'un philosophe à Marc-Aurèle* (1787). — 7. *L'Aveugle de la montagne, entretiens philosophiques.* Amsterdam et Paris (Anvers), 1789-1793; 2 vol. in-12. — Parme, 1795; in-8°. — Rome, 1797; in-4°. — Paris, an VII; in-12. Lavater a donné une imitation en allemand des quatre premiers entretiens, d'après l'édition de 1789; la Société des Bons livres en a publié quelques fragments. — 8. *Regels ende manieren van leven voor de nonnen en gesuprimeerde persoonen in de wereld.* — 9. *Analyse et extraits de l'Aveugle de la montagne.* 1794; in-12. — 10. *Belgicarum rerum prodromus, sive de historia belgica ejusque scriptoribus præcipuis commentatio.* Anvers, 1790; in-4°. Avec une préface de Lesbroussart. Le même ouvrage a été imprimé à Parme, en 1795; de Reiffenberg l'a reproduit dans son édition de Philippe Mousques. Dans les travaux académiques, Nelis a publié les mémoires suivants : *Mémoire sur la possibilité et les avantages de naturaliser dans nos provinces différentes espèces d'animaux étrangers; Mémoire sur la vigogne et par occasion sur l'amélioration de nos laines; Réflexions sur un ancien monument du Tournaisis, appelé vulgairement la pierre Brunehault; Vues sur différents points de l'histoire belgique; Suites des vues; Mémoire sur les écoles d'humanités.* Dans les *Annalecta belgica*, imprimés par l'université de Louvain, les éditions suivantes : *Oratio Dorpii de laudibus Aristotelis adversus Laurentium Vallam; M. Dorpii tomus Aulularia Plautinæ adjectus cum prologis aliquot in comediarum actiones et pauculis carminibus; Erycii Puteani auspicia bibliothecæ publicæ Lovaniensis; P. Castellani ludus sire convisium Saturnale; Viglii ab Aytta Zuichemi Dissertationes historico-pragmaticæ quinque, de rebus Lotharingicis, Brabanticis, Luxemburgensibus, Namurcensibus et Burgundicis; Tabulæ publicæ Lovaniensium, sive veteres chartæ quibus concessa Lovaniensibus privilegia et alia plurima continentur, ab anno* 1238 *ad annum usque* 1368 (resté incomplet); *Lettres de Joachim Hopperus adressées à Viglius.* Les actes synodaux publiés par

de Nelis sont nombreux. Mgr De Ram en donne une longue liste dans son *Synopsis actorum ecclesiæ antverpiensis*, p. 199. Les manuscrits de Nelis, conservés à la bibliothèque royale, sont : *Notice d'un manuscrit de Jean Gevaerts, documents et lettres du duché de Brabant* (autographe) ; *Tables des matières des voyages de Philippe le Bel, duc de Brabant* (autographe); *Myrabiblion ou journal de mes lectures*, commencé en 1772 (autographe) ; *Recueil des historiens de France pour servir à un semblable recueil pour l'Histoire des Pays-Bas*, par de Nelis; *Varia historicorum antiquorum optima*, revu par de Nelis; *Mémoires de MM. de Nelis, Gérard et Des Roches sur les acquisitions à faire pour la bibliothèque de Bruxelles dans la vente des livres de Verdussen ; Europæ fata, mores disciplina ab ineunti seculo XV usque finem XVIII.* Il est aussi auteur de rapports sur les concours académiques de 1771, 1772, 1776 et 1780, sur la bibliothèque publique, les cabinets de physique et d'histoire naturelle.

Ch. Piot.

Te Water, *Berigt der letterkundige verdiensten van C.-F. de Nelis* (1803). — *Handelingen over de nederlandsche maatschappij te Leyden* (1806). — Van Kampen, *Beknopte geschiedenis der nederlandsche letterkunde*, t. III. — Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas*. — *Dictionnaire universel et classique d'histoire et de géographie*. — Piron, *Levensbeschryving van mannen en vrouwen*. — *Messager des sciences historiques*, 1835. — Notice sur une critique publiée en 1763 contre Nelis, dans l'*Annuaire de l'université de Louvain* de 1842. — *Annuaire de l'université de Louvain*, 1848. — Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences*, t. III. — *Bulletins de la Commission d'histoire*, 1re série, t. I; 2e série, t. II et t. VIII. — Mailly, *Histoire de l'Académie impériale et royale de Bruxelles*. — *Analectes ecclésiastiques*, t. III, où se trouve le cérémonial de l'entrée solennelle des évêques Wellens et de Nelis. — *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1853. — De Ram, *Synopsis actorum ecclesiæ antverpiensis*. — Van der Aa, *Biographisch woordenboek*, t. IX. — Verhaegen, *le Cardinal de Franckenberg* — Verhaegen, *les Cinquante dernières années de l'université de Louvain*. — Aux archives du royaume : celles du Conseil privé, de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre, du Conseil royal. — Archives de l'Etat à Tournai. — Correspondances particulières.

NEMIUS (*Gaspard*), ou Du Bois, archevêque, naquit à Bois-le-Duc vers 1587, et mourut à Cambrai, le 22 novembre 1667. Après avoir terminé ses études, il reçut les ordres sacrés et enseigna la théologie à l'université de Douai. Pendant vingt ans, il dirigea le séminaire du Roi, en la même ville. A l'exemple de François Du Bois, qui avait changé son nom en *Sylvius*, Gaspard se fit appeler *Nemius*. Nommé à l'évêché d'Anvers, le 23 mai 1634, il fut sacré dans sa cathédrale, le 22 juillet 1635, par Jacques Boonen, archevêque de Malines, assisté des évêques de Gand et de Bois-le-Duc. Elu archevêque de Cambrai, le 24 août 1649, par le chapitre métropolitain, il fut confirmé par le pape Innocent X. Son entrée à Mons eut lieu en 1650; il consacra l'église des Filles de Notre-Dame. Le chapitre de Sainte-Waudru le reçut solennellement le 10 juillet 1652.

Gaspard Nemius occupa le siège archiépiscopal de Cambrai avec une grande distinction. Il se faisait remarquer par sa bonté et sa charité envers les pauvres. Sa sollicitude pastorale s'étendait à toutes les parties de son vaste diocèse. Il fit imprimer un recueil des statuts synodaux, sous ce titre : *Ordinata ab illustrissimo et reverendissimo D. D. Gaspare Nemio, archiepiscopo et duce Cameracensi, in congregatione decanorum christianitatis Cameraci, Kal. octobris anno MDCLXI.* Cambrai, Pierre Laurent; in-12 de 32 pages.

Léopold Devillers.

Leroy, *Le grand théâtre sacré du duché de Brabant*. — A. Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 71. — Le même, *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, p. 32, 54, 73, 85, 108. — De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 241. — *Mémorial du prêtre distributeur de l'église collégiale de Sainte-Waudru*, aux archives de l'Etat, à Mons.

NEMIUS (*Henri*), écrivain ecclésiastique, né à Bois-le-Duc en septembre 1585, mort à Bruxelles, le 5 mai 1643. Il entra chez les Jésuites le 25 août 1605 et fut longtemps directeur de la Congrégation de la Sainte-Vierge au collège de Bruxelles. Il publia en flamand, et sous l'anonyme, chez J. Mommaert, à Bruxelles, en 1639, format in-16, un opuscule dont Alegambe donne le titre en latin : *Maria Mater*

misericordiæ, advocata fidelium animarum.

Ferd. Loise.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, col. 1621.

NEMIUS (*Jean*), ou GOVERTZ, suivant certains biographes, philologue et poète latin, né à Bois-le-Duc (Brabant septentrional), florissait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Après avoir reçu les ordres religieux, *sacerdos*, dit Valère André, il embrassa la carrière de l'enseignement et dirigea successivement l'école apostolique de Nimègue, où nous le trouvons en 1556, l'école principale d'Amsterdam, probablement dès 1557-1558, et l'école de sa ville natale, où nous savons qu'il était établi en 1572, et où il mourut vraisemblablement tout à la fin du XVIe siècle, vers 1597-1598.

Il a écrit des ouvrages classiques, tels qu'un manuel d'orthographe latine et grecque, un abrégé du traité d'art épistolaire d'Erasme, et un résumé en vers de la syntaxe érasmienne, qui sont intéressants pour l'histoire de la pédagogie au XVIe siècle, ainsi que des poèmes latins, notamment la première traduction latine des aventures de Tiel Ulenspiegel, le célèbre héros d'une série de contes d'origine bas-allemande.

Voici la liste chronologique des œuvres de Jean Nemius, que nous connaissons; leur rareté nous a déterminé à indiquer les bibliothèques où elles se trouvent, ou bien, quand nous n'avons pu en rencontrer d'exemplaire, les bibliographes qui les citent :

1. Une petite pièce de vers latins en l'honneur de la publication de la *Silva synonymorum*, de Simon Pelegromius, ouvrage dont la dédicace date de 1541, et dont il existe plusieurs éditions; la bibliothèque royale à Bruxelles possède celle de Bois-le-Duc, J. Schoeffer, 1548.

2. Un poème sur la vie du maître d'école, cité par Valère André comme imprimé à Nimègue en 1551, sous le titre de : *De imperio et servitute ludimagistri carmen, additis scholiis.*

3. Suivant le même bibliographe, Nemius publia chez Sylvius (à Anvers), en 1553, un nouveau poème intitulé : *Parens et noverca*, où il s'inspirait d'un des derniers vers des *Œuvres et des jours* d'Hésiode :

Ἄλλοτε μητρυιὴ πέλει ἡμέρη ἄλλοτε μήτηρ.
Ipsa dies quandoque parens, quandoque noverca.

4. En 1555, Jean Nemius aurait donné ses soins à la publication d'une édition des *Opuscula de compositis verborum*, de Jean Murmellius, imprimée à Bois-le-Duc, chez Jean Schœffer, en y ajoutant quelques vers de sa façon (Valère André).

5. *Apologia scholæ principalis in urbe Amstelodamensi.* Bois-le-Duc, Van Turnhout, 1556; in-4° (Valère André). Dédié à Henri Haemataner, c'est-à-dire Bloeimans, membre du Magistrat de Bois-le-Duc (*Algemeene konst- en letterbode*, 1836, t. II, p. 151).

6. *Epitome ex opere D. Erasmi Roterod. de conscribendis epistolis : cui quod ad scribendi artem pertinet, accessit ex Ecclesiaste, Copia rerum, castioribus Colloquiis, & aliis Erasmi scriptis. Item ex Rhetorum libris...* Anvers, Jean Latius ou De Laet, 1556; petit in-8° (bibliothèque univ. Gand). La dédicace aux frères Busæus, à Nimègue, est datée de 1552. Il existe une autre édition de cet abrégé, donnée par le même imprimeur, avec le millésime de *1465* (*ibid.*); cette date, évidemment erronée, doit se lire 1565 ou 1564, suivant que l'on admette une faute d'impression ou une interversion typographique, ce qui nous paraît plus probable. C'est d'ailleurs une simple réimpression du texte de 1556.

7. *Triumphus humanæ stultitiæ, vel Tylus Saxo nunc primum latinitate donatus.* Utrecht, Herman de Borculo, 1558; petit in-8° (British Museum, Londres; Bibl. ville Lubeck; parfois cité par erreur avec la date de 1555). Traduction en vers iambiques des aventures de Tiel Ulenspiegel, faite sur la version flamande. Une nouvelle édition parut, sans nom d'imprimeur, en 1563; petit in-8° (British Museum, Londres; bibliothèque royale, Bruxelles; bibliothèque univ. Gand); le titre en est modifié comme suit : *Ulularum speculum alias triumphus...* Dédiée à Simon Pele-

gromius. En tête, quelques vers de Pierre Apherdianus et de Ch. Schindelius. C'est donc erronément que le poète bruxellois Gilles Periander s'attribua l'honneur de la première traduction latine de Tiel Ulenspiegel, lorsqu'il publia, en 1567, à Francfort, sa version en vers élégiaques, intitulée : *Noctuæ speculum*.

8. *Syntaxis de Erasmi Roterodami adnotatiunculis fere Erasmicis illustrata, metricisque numeris astricta : cui accessit carmen de octo figuris constructionis, deque partium ordinatione.* Anvers, Guillaume Sylvius, 1562; in-8° (bibl. univ. Louvain). Traduction en vers de la syntaxe latine connue sous le nom de *De octo partium orationis constructione libellus*.

9. *Leyes scholæ Silvæducensis.* Bois-le-Duc, 1572; in-8° (Valère André).

10. *Orthographiæ ratio, non levibus conjecturis, sed gravissimorum scriptorum auctoritate constans. Cui ut affinis accessit copiosissimus index, complectens græcorum ac latinorum vocabulorum rectam pronuntiationem.* Anvers. Chr. Plantin, 1572, in-8° (bibl. univ. Gand; bibl. univ. Leyde). Dédié à Gérard Matthisius; avec des pièces de vers de Chr. Schindelius et de Chr. Vladeraccius en l'honneur de Nemius.

11. *Scholia in supplicium Cassiani per Prudentium* (Valère André). Il s'agit sans doute de scholies sur le poème de Prudence : *Carmen de martyrio divi Cassiani*.

D'après les auteurs de la *Bibliotheca belgica*, le Jean Godevaarts auquel est dédié le petit recueil de maximes de Coornhert : *Leydt-sterre tot wel ghebieden ende wel ghehoorzamen* (Gouda, 1590), est probablement Jean Govertsz ou Nemius; cette dédicace est datée de Delft, le 9 décembre 1588.

Paul Bergmans.

Les œuvres de Nemius. — Valère André, *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1623), p. 517-518, suivi par Fr. Sweertius, *Athenæ belgicæ* (Anvers, 1628), p. 456. La notice augmentée, parue dans la deuxième édition de Valère André (1643), a été reproduite dans J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), et, à sa suite, par Moreri, Jos. Simler qui l'appelle *Nemius*, Jöcher (v° *Nem*), Delvenne, Van der Aa, ainsi que dans la *Nieuwe beschryving van het bisdom van 's Hertogenbosch* de J.-A. Coppens (Bois-le-Duc, 1840-1843), t. II, p. 335. — Hoefer, *Nouvelle biographie générale*, t. XXXVII (Paris, 1863), col. 653. — Sur la traduction d'Ulenspiegel, voy. Fr.-G. Freytag, *Apparatus litterarius*, t. II (Leipzig, 1753), p. 1017-1028), et *Th. Murners Ulenspiegel, herausgegeben von J.-M. Lappenberg* (Leipzig, 1854), p. 181-182 et 184-185.

NÉNY (*Patrice-François*, comte **DE**), naquit à Bruxelles, le 24 décembre 1716. Son père, Patrice Mac-Nény, d'origine irlandaise, s'était mis au service de l'Autriche et s'était occupé particulièrement de questions relatives au commerce des Pays-Bas; il participa notamment à la formation de la compagnie d'Ostende, qu'il défendit avec ardeur et persévérance.

Sa mère était Marie-Anne Peterbroeck.

Nény fit ses études à l'université de Louvain, où il remporta de brillants succès. N'ayant pas encore vingt ans, il se fit inscrire, en 1736, comme avocat au conseil de Brabant. Mais le barreau ne lui plaisait pas et ses goûts, comme les exemples qu'il avait sous les yeux, l'engagèrent à entrer dans la carrière des emplois publics. En 1738, il fut nommé secrétaire du conseil privé. Par son mariage avec Albertine-Isabelle de Wynants, célébré le 16 octobre 1739, de Nény fut à même de s'occuper avec succès des projets de réformes financières préconisées par son beau-père, le comte Goswin de Wynants.

Sa carrière fut rapide et brillante : en 1744, il fut nommé membre du conseil privé, et en 1750, conseiller au conseil suprême, à Vienne. Il ne résida pas longtemps dans cette dernière ville et rentra à Bruxelles pour occuper, en 1753, les fonctions de trésorier général des finances, ce qui lui valait la présidence du conseil des finances. L'année suivante, il reçut le titre de commissaire royal de l'université de Louvain; le 8 juin 1757, il fut adjoint au chef président du conseil privé de Steenhaut, auquel il succéda en 1775. Les honneurs ne lui manquèrent pas; il fut greffier et chancelier de la Toison d'Or, reçut au consistoire du 19 août 1767 la croix de commandeur de l'ordre de

Saint-Etienne, et quelques mois plus tard (4 décembre), sur la proposition de Kaunitz-Rittberg, il fut créé conseiller d'Etat intime actuel. Marie-Thérèse lui avait octroyé le titre de comte.

L'activité de de Nény était extrême; consulté sur tout, il fut mêlé directement à toutes les affaires importantes. La variété de ses fonctions l'obligea à s'occuper à la fois des choses les plus différentes.

Signalons d'abord les questions relatives aux relations des Pays-Bas avec les pays voisins, notamment au point de vue commercial.

Le traité d'Aix-la-Chapelle ayant rendu à l'Autriche la liberté d'apporter aux tarifs douaniers les modifications qu'elle jugeait convenable, de longues, mais inutiles négociations furent ouvertes avec l'Angleterre et les Provinces-Unies dans le but de régler les relations commerciales de ces pays : de Nény y fut mêlé. Plus importante fut la part qu'il prit au règlement des difficultés existant entre la France et l'Autriche : il fut à cet effet chargé de se rendre à Vienne, afin de présenter à la cour de Marie-Thérèse les réclamations des Belges relativement à leurs désaccords avec la France, particulièrement en ce qui concernait les limites des deux pays. Il fut un moment question de l'envoyer négocier directement à Paris, mais ce projet n'eut pas de suite. Il lutta également à Vienne contre certaines prétentions des Liégeois relatives à leur commerce.

En ce qui concerne la politique intérieure, il fut un des plus fermes appuis des vues de Marie-Thérèse et le représentant le plus considéré des idées de l'époque. C'était un « philosophe »; esprit éclairé, que les innovations étaient loin d'effrayer (il fut notamment un ardent partisan de l'introduction de la vaccine en Belgique), il ne croyait leur réalisation possible que par le régime du despotisme bienfaisant. Extrêmement méfiant vis-à-vis de l'Eglise, ennemi déclaré des jésuites, les « loyolides » suivant son expression, il approuva la suppression de leur ordre et fut placé à la tête de la « Commission pour les « affaires des Jésuites », dite Jointe jésuitique (21 novembre 1773). Il en fut l'âme et inspira toutes ses décisions.

Un des titres de gloire les plus purs de de Nény est sa sollicitude pour l'instruction publique. Il s'y était toujours intéressé et, devenu commissaire royal de l'université de Louvain, il s'efforça de la réformer en extirpant les abus qui s'y étaient développés, en renouvelant ses méthodes d'enseignement, en attirant des professeurs étrangers. C'est sous son influence que furent rendues d'importantes ordonnances en matière d'instruction : citons celle du 13 février 1755 qui régla la durée des cours, ainsi que les épreuves préalables à l'obtention des divers grades; celle du 22 décembre de la même année qui défendit d'aller étudier la philosophie ailleurs qu'à Louvain; celle enfin du 14 janvier 1764, qui eut pour but de mettre fin à la « physication », espèce de désordres fréquents au XVIIIe siècle. De Nény aimait à s'inspirer de ce qui se passait à l'étranger; c'est ainsi qu'en 1767, lors d'un séjour qu'il fit à Vienne, chargé par Marie-Thérèse d'assister à l'université de cette ville à des exercices académiques, il y trouva l'occasion de se mettre en rapport avec les principaux professeurs et d'examiner collections et laboratoires; il s'empressa de faire part au comte de Cobenzl des observations que cette visite lui inspira et qui ne sont pas toutes à l'avantage de l'université autrichienne.

Mais l'enseignement moyen attira également son attention : il s'occupa activement, de concert avec le prince de Staremberg, du choix et de la rédaction des ouvrages destinés aux écoliers. L'institution des collèges thérésiens eut toutes ses sympathies.

De Nény prit une part importante à la fondation de l'académie impériale et royale. On attendit même son retour de Vienne pour fonder, en 1769, la société littéraire qui en fut l'origine. C'est lui qui fit adopter le plan de l'abbé de Nelis et la première séance se tint en son hôtel. Bien qu'adversaire déterminé des

jésuites, il se montra favorable à la publication des *Acta sanctorum* et provoqua celle des *Acta sanctorum Belgii*, de J. Ghesquiere.

Il fut le protecteur de de Nelis, précepteur de son fils, qu'il engagea vivement à s'occuper d'études historiques, de J.-N. Paquot et de Linguet.

Indépendamment des connaissances classiques acquises lors de ses études, de Nény possédait à fond les langues allemande et anglaise et moins bien l'italienne. Son style n'est point dépourvu d'élégance et sa correspondance se lit avec plaisir. Son goût est sûr, et s'il admet la flatterie, il entend qu'elle soit fine et il s'irrite contre ceux qui adulent grossièrement le souverain.

La situation qu'il avait acquise et sa parfaite connaissance du droit public belge, ses tendances bien connues le désignèrent tout naturellement au comte de Cobenzl pour être chargé de la rédaction d'un mémoire à la fois historique et juridique où serait exposée, pour l'instruction du jeune fils de Marie-Thérèse, l'organisation politique des Pays-Bas. Il y travailla avec assiduité, communiquant son travail à mesure qu'il avançait au comte de Cobenzl, et recevant de lui conseils et direction. L'ouvrage ne parut qu'après la mort de l'auteur. La première édition, sous le titre de *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens*, vit le jour à Neuchâtel en 1784 ; elle était accompagnée d'un *Supplément*, tiré des diverses copies manuscrites de l'ouvrage. Sous celui de *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens et sur la constitution tant interne qu'externe des provinces qui les composent*, il en parut une autre à Bruxelles la même année. Le succès fut tel qu'une troisième édition parut en 1785 et une quatrième en 1786. Cette dernière était accompagnée de notes inédites. L'ouvrage fut traduit en allemand en 1785, et à Amsterdam en hollandais.

L'ouvrage se divise naturellement en trois parties d'égale importance. Dans la première, de Nény fait un tableau de l'histoire de la Belgique depuis l'avènement de la maison de Bourgogne jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle. En général, ses appréciations sont justes et ses vues claires. Il aperçoit et met en relief les causes véritables des grands événements de notre histoire. Au reste, il avait de la science historique une conception hardie et neuve pour l'époque : « Pour écrire l'histoire d'un pays, » disait-il, « il ne suffit pas de rassembler » les faits et de les vérifier par des mo- » numents, mais il est particulièrement » nécessaire de bien connaître le génie, » les mœurs, les lois, les usages des » peuples dont on entreprend de donner » l'histoire. » (*Mémoire du* 17 *janvier* 1777, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e sér., t. IX, p. 243).

La seconde partie comprend l'exposé de l'histoire des relations internationales de la Belgique avec les Etats voisins et l'examen des difficultés existant à cette époque entre eux. Dans la troisième enfin, l'auteur examine la constitution intime du pays, nous en montre la lente transformation et indique sommairement les fonctions et l'organisation des autorités et des corps constitués.

Sans doute l'ouvrage a vieilli et n'offre plus aucune utilité pour l'historien moderne, mais il faut reconnaître qu'il constitue un tableau complet de l'ancien droit public belge, tel du moins que le comprenait ou l'interprétait la politique de l'Autriche.

On a longtemps attribué au comte de Nény des « œuvres posthumes » relatives à « une réforme du conseil des do- » maines et finances, à un changement » de perception et à une augmentation » de produit sur le papier timbré ». Cette attribution doit être écartée. Leur véritable auteur serait un certain Maximilien Brambilla.

De tout le personnel gouvernemental de son temps, de Nény est incontestablement le personnage le plus distingué. Aussi Charles de Lorraine put-il dire de lui : « Je dois lui rendre la justice » que c'est la meilleure tête que nous » avons ici ».

A Vienne comme à Bruxelles, il fut personnellement en relations suivies

avec tous ceux qui, à un titre quelconque, participaient au gouvernement de la monarchie : il fut particulièrement lié avec le comte de Cobenzl.

Les réformes trop précipitées de Joseph II n'eurent point son approbation, et il préféra quitter la vie active : il prit sa retraite le 16 mai 1783 et mourut à Bruxelles le 1er janvier suivant. Il fut inhumé à Laeken.

Il laissait un fils, Philippe, qui était membre du conseil privé, devint dans la suite président du conseil de Tournai et mourut en 1812.

Georges Bigwood.

Ouvrages généraux sur l'histoire du XVIIIe siècle. — Archives du royaume : Secrétairerie d'Etat et de guerre, reg. 1028, 1151 à 1157, 1228 à 1241, 1371, 1451. — Conseil privé. — Conseil des finances. — Cartulaires et manuscrits, nº 853 et sqq.

NEODESIANUS (*Paul*), théologien luthérien, né à Anvers avant 1520, se rendit en Allemagne pour y faire ses études. Il comptait sans doute au nombre des meilleurs élèves de l'université de Wittemberg, puisqu'en 1542 Josse II, comte souverain de Hoya, s'étant déclaré protestant, Melanchton, sur sa demande d'un bon théologien, lui envoya Neodesianus pour organiser les écoles et diriger le culte nouveau dans ses terres. Le titre de superintendant était attaché à ces fonctions. Quand le comte Josse mourut, on était au plus fort de la réaction déchaînée sur l'Allemagne à la suite de la guerre de Smalkalde, et Neodesianus, qui s'était toujours montré l'adversaire déclaré de l'Intérim, dut se réfugier à Brême, où il fit un assez long séjour. Le seul ouvrage qu'on connaisse de lui s'y rapporte; il est intitulé : *Wahrhaftige und glaubwürdige Historie von dem christlichen und gottsaligen Abschied aus diesem tödtlichen Leben des E. H. Joanni Timanni Amsterdami, pastoren der Kirche zu sanct Martin in Bremen.* Hamburg, 1557; in-4º.

Ce pasteur Timan était le père de Ditmaer Tymanus, l'un des six théologiens martinistes qui, en 1567, signèrent « la confession de foi des serviteurs « de Jésus-Christ suivant la Confession « d'Augsbourg dans la ville d'Anvers ». C'est le seul fait qui le rattache à la Belgique.

On ignore le lieu et l'époque de la mort de Neodesianus, ainsi que le motif pour lequel il changea de nom et se fit aussi appeler Neocletianus.

Charles Rahlenbeek.

Adelung und Rotermund, *Fortsetzung des Joechers allg. Gelehrten Lexicons*, t. V, p. 487. — Reusner, *Isagoges historicæ*, lib. II, p. 618. — Van der Aa, *Biographisch woordenbock der Nederlanden* (Haarlem, 1868), t. XIII, p. 124.

NEPOTIS (*Guillaume*), premier recteur de l'université de Louvain. Voir NEEFFS (*Guillaume* DE).

NERENBURGER (*Guillaume-Adolphe*), lieutenant général et membre de l'Académie, né à Amsterdam, de parents français, le 23 avril 1804, naturalisé belge en 1846, et mort à Bruxelles, le 19 mars 1869. Sa mère, Antoinette-Louise de Fernig, était la sœur de ces deux jeunes filles qui, pendant la campagne de 1792, servirent dans l'armée française avec leur père et un de leurs frères, et furent attachées, en qualité d'aides de camp, à l'état-major de Dumouriez. Après avoir passé ses premières années en Hollande et aux environs de Lille, il fut placé comme élève interne à l'athénée royal de Bruxelles, où il fit de brillantes études. Rentré ensuite en France — où deux de ses oncles, le lieutenant général comte Guilleminot, directeur du dépôt général de la guerre, et le général comte de Fernig, occupaient des positions élevées — il fut admis à l'école de Saint-Cyr en 1822, reçut le brevet de sous-lieutenant d'infanterie en 1824, et sortit de l'école d'application du corps royal d'état-major, avec le grade de sous-lieutenant, le 21 janvier 1827. Mais son envoi dans une petite ville du midi de la France l'engagea bientôt à solliciter sa démission, qu'il obtint le 28 avril de la même année.

Revenu à Bruxelles, il y donna des leçons de mathématiques et se lia d'amitié avec Ad. Quetelet, son ancien professeur, sous les auspices duquel ses premiers essais furent publiés en 1827 et 1828, dans la *Correspondance physique*

et mathématique. La révolution ayant éclaté, il offrit ses services au gouvernement provisoire, fut admis dans l'armée comme capitaine d'état-major par arrêté du 26 octobre 1830 et prit part aux campagnes de 1830 à 1833. En raison de sa belle conduite au siège d'Anvers, il reçut, le 5 février 1833, la croix de chevalier de l'ordre de Léopold, distinction qu'il fut un des premiers officiers de l'armée à obtenir. Vers cette époque, l'école militaire, dont les cours ont commencé le 1er juillet 1834, était en voie d'organisation; Nerenburger y eut sa place tout indiquée. Chargé d'y professer le cours de géométrie descriptive (21 juin 1835), il y fut nommé major en 1837 et lieutenant-colonel en 1843.

Attaché au dépôt de la guerre (alors 5e division du ministère de la guerre) le 24 novembre 1843, il en a conservé la direction depuis le 22 décembre 1845, et dans les grades de colonel (1847) ainsi que de général-major (1854) jusqu'au 28 juillet 1863. A cette dernière date, après avoir exercé pendant quelques mois, conjointement avec ses fonctions de directeur du dépôt de la guerre, celles de chef du corps d'état-major, il fut appelé au commandement de l'école militaire, devenu vacant par la mort du général Chapelié, fondateur de cette école. Promu lieutenant général le 25 décembre 1863, il allait atteindre l'âge de la mise à la retraite, lorsque la mort l'emporta brusquement le 19 mars 1869.

En dehors de sa carrière militaire, le général Nerenburger doit être apprécié dans deux ordres d'idées : d'une part, comme savant, comme professeur et comme chef d'une de nos plus importantes écoles spéciales; d'autre part, comme directeur du dépôt de la guerre et comme cartographe.

En tant qu'homme de science, il a été engagé dans le mouvement intellectuel qui suivit immédiatement les événements de 1830 et qui est marqué par les noms de Quetelet, de Dandelin, de Plateau et de Verhulst. La classe des sciences de l'Académie l'admettait parmi ses correspondants en 1847 et au nombre de ses membres effectifs en 1849; elle lui a conféré deux fois les fonctions de directeur, en 1855 et en 1865. Peu d'hommes ont été mieux doués des qualités du professeur au témoignage d'un juge des plus compétents, le général Liagre, un de ses élèves. Il joignait à beaucoup de méthode, de calme et de lucidité, une élocution facile, nette, élégante, et un talent exceptionnel pour les travaux graphiques. Son cours de géométrie descriptive est un cachet de perfection dont les anciennes promotions de l'école militaire ont conservé le souvenir; ses épures et ses lavis, qui furent longtemps exposés comme modèles dans les salles d'étude, étaient des chefs-d'œuvre de correction et de goût. En ce qui concerne le commandement de l'école, dont vingt ans auparavant il contribuait à créer l'enseignement et la réputation, il s'est montré un chef bienveillant et éclairé.

Mais c'est surtout comme directeur du dépôt de la guerre pendant près de dix-huit ans que Nerenburger s'est acquis des titres considérables à la reconnaissance du pays.

Il eut en effet le mérite de concevoir, d'organiser et de faire fonctionner à ses débuts l'œuvre de la carte topographique officielle, dont l'exécution, assurée d'abord par le dépôt de la guerre, a été continuée, depuis 1878, par l'Institut cartographique militaire. A l'époque où la direction du dépôt — dans laquelle il succédait au colonel d'état-major Trumper — lui fut confiée, la cartographie topographique, abstraction faite de certains travaux spéciaux, ne constituait pas encore un service gouvernemental.

Les publications de l'espèce étaient en quelque sorte monopolisées par l'établissement géographique de Ph. Vander Maelen.

Nul ne pouvait mieux que le nouveau directeur organiser les multiples travaux qui allaient incomber au dépôt de la guerre. Possédant une préparation mathématique très complète, porté par goût vers les applications de géométrie et de géodésie, poussant aux dernières limites la recherche de la précision, il était en mesure de donner à la carte

projetée le caractère scientifique qui devait la distinguer nettement des précédentes. Doué d'un grand esprit de suite, pouvant faire appel à des amitiés solides et à de hautes influences, sachant profiter d'un résultat pour démontrer l'utilité de dépenses nouvelles, il réussit à obtenir, non toutefois sans difficultés, les ressources budgétaires indispensables. Secondé par des chefs de service qu'il choisit heureusement et qui furent pour lui des collaborateurs dévoués, il a trouvé, dans les promotions de l'école militaire, les officiers que réclamaient les opérations de la géodésie, du nivellement général et de la topographie. Quant au personnel civil, il l'a recruté d'autant plus facilement qu'un certain nombre de dessinateurs et de graveurs habiles, formés chez Vander Maelen, lui ont offert leurs services au fur et à mesure du ralentissement d'activité de l'établissement géographique. Le plus bel éloge qu'on puisse faire de la direction de Nerenburger est que l'œuvre entreprise fut exécutée, à fort peu près, comme il l'avait conçue.

Quelques détails à ce sujet ne seront pas inutiles.

Relativement à la géodésie, il s'est inspiré d'abord des traditions françaises de Delambre, de Méchain, de Puissant, etc., auxquelles il avait été initié à l'école d'état-major. Mais il entra bientôt en relations avec le directeur du bureau trigonométrique de Berlin, le général Baeyer, disciple de l'illustre Bessel, et qui a fondé plus tard (1864) l'Association géodésique internationale. Il fut ainsi conduit à apprécier les procédés d'observation et les méthodes de calcul de la géodésie allemande, dont l'adoption valut à notre triangulation la place honorable qu'elle occupe dans les opérations similaires, appelées à fournir de nouveaux éléments à l'étude de la forme et des dimensions de la terre. Au double point de vue scientifique et cartographique auquel on doit se placer en géodésie, son influence s'est exercée sur ce qui concerne : l'étude historique et critique des triangulations exécutées dans notre pays (voir un rapport inséré au *Moniteur* du 14 juin 1847, et les deux notices sur les triangulations belges dont il sera question plus loin); — le mode de projection de la carte, dont il eut à préparer les éléments (1849); — les mesures des bases de Ramillies (1844), de Linthout (1850), de Lommel (1851 et 1852) et d'Ostende (1853). (On a renoncé plus tard à la mesure d'une base, non absolument indispensable, qu'il avait prévue dans la partie sud-est du pays); — l'étalonnage des règles de l'appareil de Bessel, mis à la disposition de notre gouvernement par le gouvernement royal prussien (1850-1854), — les déterminations astronomiques effectuées au signal de Lommel (1855), à la tour des Templiers à Nieuport (1856), et à la tourelle est de l'église Saint-Joseph, à Bruxelles (même année); les observations géodésiques commencées en 1844, et dont celles de premier ordre intervinrent exclusivement dans les raccordements avec les triangulations voisines, tandis que celles de deuxième et de troisième ordre eurent spécialement pour objet d'assurer la coordination des travaux topographiques.

Pour ce qui est de la topographie, Nerenburger ne pouvait faire mieux que de se conformer aux principes consacrés en France par l'exécution, commencée en 1818, de la carte de l'état-major à l'échelle du 80,000e. Mais les décisions qu'il fut conduit à prendre offrent, à certains égards, un caractère qui leur est propre, et qui se manifeste : dans le choix du 20,000e comme échelle des levés sur le terrain, alors que les minutes françaises ont été dressées primitivement au 10,000e, puis au 40,000e; — dans l'utilisation très complète des plans parcellaires du cadastre, dont les réductions, soigneusement établies au pantographe, furent ingénieusement mises en œuvre pour constituer la planimétrie de la carte, que les officiers topographes devaient compléter par le levé des détails; — dans les opérations du nivellement général, dont le plan de comparaison coïncide avec le niveau moyen de la basse mer aux vives eaux à

Ostende (afin d'éviter des cotes de niveau négatives dans la partie basse du pays), et dont tous les repères ont été obtenus par des cheminements au niveau-cercle; — dans l'emploi de la stadia, qui a rendu le mesurage des distances deux fois plus rapide qu'au moyen de la chaîne ; — enfin, dans l'adoption de la boussole-éclimètre perfectionnée (système Oberhauser), au moyen de laquelle ont été déterminées les cotes des nivellements de détail qui servirent au tracé des courbes équidistantes.

Quant à la cartographie proprement dite — et l'on doit entendre par là ce qui est spécialement relatif à la publication des cartes dressées en minutes — son rôle n'a pas été moins important qu'en géodésie et en topographie. Appelé à régler les questions d'échelles de publication, de procédés de reproduction et de choix des signes conventionnels, Nerenburger leur a donné des solutions qui témoignent d'une très saine appréciation des services à rendre par les cartes, ainsi que des conditions de leur exécution.

Pour publier les renseignements recueillis, il adopte les échelles du 20,000e, du 40,000e et du 160,000e, assignant la première à certaines cartes spéciales (carte des environs du camp de Beverloo, en 20 feuilles, gravées de 1850 à 1856); — choisissant la seconde, de préférence à l'échelle néerlandaise du 50,000e et à l'échelle française du 80,000e, pour la carte qui devait, au début des opérations, constituer la seule représentation officielle du territoire (en 72 feuilles, dont les premières parurent en 1861); — employant la troisième dans la confection d'une carte d'ensemble, très bien conçue et très bien exécutée, qui a rendu — et qui rend même encore actuellement — les plus grands services (4 feuilles, 1859).

En ce qui concerne les procédés de reproduction, il n'a eu le choix qu'entre la gravure sur cuivre et la gravure sur pierre, car les progrès de la photographie et de la lithographie, qui permirent d'imprimer les planchettes au 20,000e en couleurs, ne datent que de 1864. Les nombreux avantages de la dernière la firent préférer à la gravure sur cuivre, qui cependant avait ses partisans, et qu'on s'était même proposé d'adopter en 1839, à l'occasion d'un projet de carte au 80,000e, auquel il ne fut pas donné suite. Comme mode d'impression de la carte, Nerenburger s'en est tenu à de simples tirages à la presse à bras, les presses mécaniques n'ayant été introduites dans les ateliers du dépôt qu'en 1874, en raison de l'extension prise par les impressions en couleurs, et lorsque les installations furent transférées à la Cambre. A l'égard du tableau des signes conventionnels, qui fait connaître, à la fois, tous les renseignements qu'une carte a pour but de fournir, et les procédés figuratifs admis pour chacun d'eux, sa tâche a été grandement facilitée par les travaux des commissions de topographie françaises de 1802, 1817, 1824 et 1827. Aussi reconnaît-on, au premier coup d'œil, la corrélation de nos signes conventionnels avec ceux qui sont employés en France. Certaines différences qu'une étude attentive révèle entre les uns et les autres, dérivent généralement d'adaptations à l'échelle de nos cartes.

Moins heureux que Ferraris et Vander Maelen, Nerenburger n'a pas eu la satisfaction de voir l'achèvement de la carte qu'il avait commencée. Mais son œuvre a pu recevoir aisément, après lui, toutes les extensions nécessitées par de nouveaux besoins et rendues possibles par de continuels perfectionnements des méthodes et des moyens d'exécution. Son nom restera justement associé à celui du dépôt de la guerre, pour caractériser une des périodes les plus importantes de l'évolution de la cartographie topographique en Belgique et pour rappeler l'accomplissement de grands travaux qui font honneur à l'armée et au pays.

On a de lui : dans la *Correspondance mathématique et physique :* Théorème sur les transversales (t. III, 1827, p. 65); Théorème sur le concours des droites (*ibid.*, p. 122); Problème sur la décomposition des nombres (*ibid.*, p. 124); Réponse à la question : « Examiner les

« différentes circonstances du mouve-
« ment d'un corps suspendu par un
« point à l'extrémité d'un fil et assujetti
« à se mouvoir en vertu d'une vitesse de
« rotation imprimée au fil » (t. IV, 1828, p. 134); — dans la série de précis lithographiés pour l'usage de l'école militaire : *Précis des leçons sur la perspective, la coupe des pierres et la charpente* (s. d. [1835-1843]) et *Précis des leçons pour la construction des cartes géographiques* (id.); — dans les documents qui émanent du dépôt de la guerre : *Instruction pour la réduction des plans parcellaires du cadastre* (1847); *Tables de projection pour servir à la construction des points trigonométriques de la carte de Belgique* (1849); *Base géodésique mesurée en juillet* 1850 *aux environs de Bruxelles. Triangulation qui relie cette longueur à l'Observatoire de Bruxelles* (1851); *Instruction pour MM. les officiers d'état-major employés aux travaux topographiques des environs de la place d'Anvers en* 1853 (1853); *Compte rendu des opérations de la commission instituée par le ministre de la guerre pour étalonner les règles qui ont été employées à la mesure des bases géodésiques belges* (1855). Ce compte rendu constitue le premier volume de la *Triangulation du royaume de Belgique*; — dans les *Bulletins de l'Académie royale*, outre un certain nombre de rapports (1848-1868), les notices suivantes : *Sur les triangulations qui ont été faites en Belgique antérieurement à* 1830 (t. XXII, 2e partie, 1855); *Sur les triangulations qui ont été faites en Belgique postérieurement à* 1830 (2e sér., t. I, 1856); *Sur la mesure de l'arc de parallèle européen du plus grand développement* (2e série, t. XI, 1861), ainsi qu'un discours intitulé : *Réflexions sur l'enseignement des sciences en Belgique* (2e sér., t. XXII, 1866).

Général Hennequin.

Moniteur belge des 21 et 24 mars 1869. — J. Liagre, *Notice sur G.-A. Nerenburger*, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, année 1871. — P. Larousse, *Grand dict. univ. du* XIXe *siècle*, 1872, vo *de Fernig*. — J. Henrionet, *Notice sur les travaux topographiques du Dépôt de la guerre*, 1876 (autographie). — E. Hennequin, *Notice sur les cartes agricoles de la Belgique*, 1885 (*Bulletin de la Société roy. belge de géographie*, t. IX). — E. Hennequin, *Etude historique sur l'exécution de la carte de Ferraris et l'évolution de la cartographie topographique en Belgique*, 1891 (*Bulletin de la Société roy. belge de géographie*, t. XV). — Renseignements divers.

NERINCKX (*Charles*), missionnaire, né à Herffelingen, le 2 octobre 1761, décédé à Sainte-Geneviève, dans l'Etat du Missouri, le 20 août 1824; il était l'aîné de quatorze enfants, fils de Sébastien et de Pétronille Langendries. Son père, qui était médecin, l'envoya de bonne heure à l'école primaire de Ninove et de là au collège d'Enghien, puis de Gheel. Après avoir achevé sa philosophie à l'université de Louvain, Charles Nerinckx entra au séminaire de Malines et fut ordonné prêtre, en 1785, par le cardinal de Frankenberg. Pendant huit années, il remplit les fonctions de vicaire à l'église métropolitaine et obtint, en 1793, à la suite d'un concours, la cure d'Everberg-Meerbeek, près de Louvain. Son refus de prêter le serment de haine à la royauté le mit, en 1797, sous le coup d'un mandat d'arrêt. Pour se soustraire aux recherches des agents républicains, il se réfugia à l'hôpital de Saint-Blaise à Termonde, alors confié à la direction des sœurs hospitalières; sa tante, Constance Langendries, était supérieure de cette communauté. Il remplaça secrètement pendant les premiers temps l'aumônier de l'hôpital, l'abbé Schellekens, qui avait été déporté à l'île de Ré, et consacra les loisirs de ces années d'épreuve à composer des traités sur la théologie, le droit canon et l'histoire ecclésiastique; mais il se refusa à les publier.

Notre ecclésiastique aspirait à une vie plus active. L'apostolat dans les missions l'attira : le 14 août 1804, il s'embarqua à Amsterdam, et après une traversée pénible et dangereuse de trois mois, il aborda à Baltimore. L'évêque de cette ville, Mgr Carroll, lui confia la mission du Kentucky qui, malgré son territoire d'une étendue de 4,335 lieues carrées, ne possédait que trois petites églises; notre missionnaire érigea dix nouvelles églises et cinq ou six chapelles. Son zèle et son incessante activité gagnèrent au catholicisme un bon nombre de fidèles; aussi, dès 1808, le pape

Pie VII reconnut-il l'opportunité d'ériger un nouveau diocèse à Bardstown. Le premier évêque, Benoît Flaget, se plut à rendre à l'intrépide prêtre belge l'hommage suivant, dans une lettre du 20 septembre 1824. « Depuis près de « vingt ans, « écrit-il, « que M. Ne- « rinckx est venu au Kentucky, il a « édifié tous les habitants du pays par « une vie vraiment apostolique et digne « des premiers siècles de l'Eglise. Seul « avec le R. M. Badin, qui a mérité « avec raison le titre glorieux de fon- « dateur de ce diocèse, il avait avec « lui à desservir un pays plus vaste « que la France. Les courses conti- « nuelles que M. Nerinckx était obligé « de faire, exposé à toutes les intem- « péries des saisons, épouvanteraient « les voyageurs les plus intrépides... « Ses instructions étaient simples, à « la portée de tous ses auditeurs, et « communément accompagnées des bé- « nédictions les plus abondantes... Son « zèle a été couronné des plus heureux « succès. »

Les ressources réclamées pour les nouveaux établissements catholiques manquaient presque totalement. Nerinckx entreprit deux voyages en Belgique, l'un en 1816, l'autre en 1821, pour les obtenir de ses concitoyens; il en rapporta des dons évalués à plus de 15,000 dollars et ramena chaque fois plusieurs prêtres pour sa mission. Lors de son premier voyage, il poussa jusque Rome, où le Saint-Père et le préfet de la Propagande lui firent un accueil encourageant.

Sur la présentation de Mgr Carroll, Pie VII avait désigné, en 1808, Nerinckx pour le siège épiscopal de la Nouvelle-Orléans, dans la Louisiane, mais l'humble prêtre, qui a bien mérité d'être appelé « un des principaux « apôtres de l'Eglise américaine », déclina cette charge et put rester dans le Kentucky.

Charles Nerinckx fonda, en 1812, à Lorette, près de Bardstown, une congrégation de religieuses vouées à l'enseignement des filles pauvres, sous le nom de *The Friends of Mary at the foot of the cross* ou Les amantes de Marie au pied de la croix; elles sont désignées sous le nom de Lorettaines et ont fait de rapides progrès; à la mort de leur fondateur, on comptait cent trente-cinq religieuses professes et six maisons succursales.

L'abbé Nerinckx avait déjà réuni quelques hommes en vue d'établir une société de frères, dans le but de travailler au bien-être du prochain, mais sa mort empêcha la création de cet institut religieux.

Quelques écrits de Charles Nerinckx ont été publiés, l'un à La Haye, en 1826, sous le titre : *Brief aan zyne bloedverwanten en vrienden in Nederland*, d'autres dans la *Collection des précis historiques*, de Bruxelles, t. VII, année 1858.

Ernest Matthieu.

Spalding, *Sketches of Kentucky*. — *United states Catholic Miscellany*, vol. V, 1825. — *Memoir of Charles Nerinckx*, dans le *Metropolitan*, de Baltimore, nº du 15 juillet 1857. Cette notice a été traduite en français par le P. J. De Smet et publiée dans la *Collection des Précis historiques*, t. VI et VII, années 1857 et 1858. — Benoît Flaget, *Eloge funèbre de Charles Nerinckx*, même recueil, t. VIII. — *Annales de l'œuvre de la Propagation de la Foi*, t. I et III. — Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België* (Malines, 1860). — Van der Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden* (Haarlem), t. XIII, p. 129. — J. Webb, *The centenary of catholicity in Kentucky* (Louisville, Ch.-A. Rogers, 1884; in-8º), p. 184-193. — Ch. Tyck, *Notices historiques sur les congrégations et communautés religieuses et les instituts de Missionnaires du* XIXe *siècle* (Louvain, 1892), p. 278; on y trouve un portrait lithographié de Charles Nerinckx.

NERRINCQ (*François*), écrivain religieux, né à Courtrai, le 5 août 1638, admis au noviciat de l'ordre des Jésuites à Malines, le 29 septembre 1655. Il exerça son ministère à Malines où il mourut le 4 février 1712. On a de lui deux œuvres flamandes : 1. *Voorbeeldt der waere deught namentlijk van de Maegdelijke Reinigheydt, voorgestelt in den H. Casimirus, conninckliijken Prince van Polen... in het jaar* 1651, *vercoren tot Patroon van de Sodaliteit der meerderjarige jonghmans opgericht in het collegie der Societeit Jesu binnen Mechelen*. Malines, André Jaye, 1692; in-8º, 203 p. — 2. *De Goddelijcke Voorsienigheydt uytgebeeldt in Joseph onderkoninck van*

Egypten. Anvers, Ignace Leyssens, 1710.

Léonard Willems.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. — Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*.

NERUM (*Charles-Jérôme* **VAN**), écrivain, instituteur, fils de François et d'Elisabeth Scherboom, né à Tirlemont le 5 septembre 1805, et mort à Bruges, le 4 février 1885. Après avoir achevé ses études à l'école normale des Pays-Bas, il fut appelé, le 6 juin 1826, aux fonctions de directeur de l'école gratuite de Termonde. Le 31 janvier 1832, la ville de Gand le mit à la tête de ses écoles gratuites nos 1 et 6. De plus, elle lui confia, quelque temps après, une chaire à son école industrielle. Van Nerum occupa ses loisirs à méditer les multiples problèmes que soulevait alors l'enseignement primaire, ses méthodes et son organisation, et dès 1838, il publia un livre sur la matière ; c'était un *Essai sur l'instruction primaire et en particulier sur les écoles gratuites de Gand*, pour lequel le roi Léopold Ier lui décerna une médaille d'or le 6 juin de cette même année. En 1839, il parut de lui un travail d'une portée plus générale, traitant de l'organisation de l'enseignement primaire en Belgique dans ses rapports avec l'enseignement moyen et supérieur. Les vues émises par un homme de sa compétence contribuèrent sans doute à cette organisation, qui devait être fixée d'abord par la loi du 23 septembre 1842. Ses publications diverses le mirent bientôt hors de pair, et le 17 janvier 1862, il fut nommé directeur de l'école normale pour instituteurs de Gand. En cette même année, l'administration communale de Gand, qui déjà, en 1847, avait fait l'éloge public de son intelligent et laborieux fonctionnaire, lui décerna à son tour une médaille d'or à l'occasion d'une nouvelle publication sur l'enseignement primaire. Charles van Nerum était, au témoignage de ses anciens élèves, un instituteur modèle qui comprenait à merveille son rôle d'éducateur. Il enseignait d'une façon vive et claire. Ses qualités professionnelles, son dévouement sincère à la cause de l'enseignement public, ses écrits où parlent l'expérience et la raison, son esprit distingué et l'indépendance de son caractère firent de lui une figure intéressante et sympathique.

Voici la liste de ses travaux : 1. *Essai sur l'instruction primaire, et en particulier sur les écoles gratuites de Gand*. Gand, C. Annoot, 1838 ; in-8o. — 2. *Rapport sur la situation et les besoins de l'école centrale française, adressé à la Commission directrice des écoles gratuites communales de Gand*. Gand, J. et A.-G. Snoeck, 1839; in-8o. — 3. *De l'organisation de l'enseignement primaire en Belgique dans ses rapports avec l'enseignement moyen et supérieur*. Gand, C. Annoot, 1839; in-8o. — 4. *Rekenkunde : 1e of lagere cursus*. Gand, Snoeck-Ducaju et fils, 1841; in-12. (Le 2e *cursus* parut aussi chez cet éditeur.) — 5. *Examen du projet de loi sur l'instruction primaire arrêté par le gouvernement*. Gand, C. Annoot, 1842; in-8o. — 6. *Eclaircissements sur les écoles populaires*. Gand, C. Annoot, 1847; in-8o. — 7. *Un mot sur l'institution des concours appliquée aux écoles primaires*. Gand, J. et E. Gyselynck, 1847; in-8o. — 8. *Opinion relative à l'organisation générale de l'instruction publique*. Gand, F.-C. Backeljau, 5 avril 1850; in-8o. — 9. *Exercices français à l'usage des écoles primaires dans les provinces flamandes, tirés des meilleurs auteurs*. Gand, J.-A. Snoeck, s. d.; pet. in-12. — 10. *Lessen in de reken- en wiskunde, ten gebruike der scholen en collegiën*. Gand, J.-A. Snoeck, s. d.; in-12.

Son frère Philippe-Jean-François van Nerum, né à Tirlemont, le 26 mars 1802, et mort à Alost, le 2 avril 1881, le remplaça, en 1832, à la direction de l'école gratuite de Termonde et y fut appelé, par arrêté ministériel du 29 juin 1835, aux fonctions d'instituteur de la maison d'arrêt. Le 30 septembre 1843, un arrêté royal le nomma directeur de l'école primaire supérieure du gouvernement à Alost. Le 11 janvier 1852, on lui confia les fonctions de directeur de

l'école moyenne de cette ville, fonctions qu'il occupa jusqu'au 1er octobre 1863, date de sa retraite. Il a écrit un manuel d'école primaire flamand, intitulé : *Kort beschrijf der klank-methode, of leerwyze om het spellen door gemakkelyker en voor de kinderen aengenamer middelen by het aenvankelyk lezen te vervangen*. Gand, C. Annoot, 1841; in-12.

L. Goemans.

Feestviering, den heere Karel van Nerum ter gelegenheid van zijn XXV jarig jubelfeest als hoofdonderwijzer bij eene der gemeentescholen te Gent, XXIXn van oogstmaend 1857. Gand, I.-S. van Doosselaere, 1858 (avec portrait de Van Nerum). — *Gazette van Gent*, 12 février 1885. — *Belgique communale*, 1847, p. 1589. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*. — Renseignements particuliers.

NERVEN (*Corneille* **VAN**), qualifié tout à la fois d'ingénieur et d'architecte dans les documents de son temps, est incontestablement un Bruxellois, car il fut admis en qualité de maître, en 1696, dans le métier des Quatre-Couronnés de Bruxelles, et, l'année suivante, il figure dans la corporation des architectes de la même ville, où il florissait encore en 1717. Or, la maîtrise dans le métier des Quatre-Couronnés comme l'admission dans la corporation des architectes ne s'accordait qu'aux bourgeois de la ville dans laquelle ces associations avaient leur siège. Le bombardement de Bruxelles par le maréchal Villeroy, les 13 et 14 août 1695, fut un épouvantable désastre pour la cité où résidait le gouverneur général des Pays-Bas. L'artillerie, placée sur les hauteurs de Scheut, avait reçu l'ordre de prendre comme but de son tir la tour de l'hôtel de ville. L'édifice subsistait presque en entier dans son état primitif, quand ce bombardement lui causa des dégâts incalculables. Trois mille huit cent cinquante maisons brûlées aux alentours, et quatre cent soixante fortement endommagées, tel fut, selon Henne et Wauters (*Hist. de Bruxelles*, III, 48), le résultat de cet acte de barbarie. Toute la partie supérieure de l'hôtel de ville fut écraée par les bombes, le toit de la façade consumé par les flammes et les étages de la partie antérieure souffrirent aussi considérablement ; la tour seule ne fut que faiblement endommagée. A peine le désastre avait-il cessé que les corporations, aidées par les conseils du gouverneur général Maximilien-Emmanuel de Bavière, lequel leur accorda d'importants subsides, se mirent courageusement à relever leurs maisons qui entouraient l'hôtel de ville même.

A Corneille van Nerven, Guillaume de Bruyn, contrôleur de la ville, et l'architecte-sculpteur Jean Cosyns revient l'honneur d'avoir donné les plans des principales constructions qui remplacèrent ces maisons de corporations, ainsi que les plans de nombre de maisons des rues adjacentes à la Grand'Place, détruites aussi par les bombes du maréchal de Villeroy. Alphonse Wauters a consacré, dans la *Biographie nationale*, une intéressante notice à Guillaume de Bruyn, par contre Jean Cosyns ne figure pas dans ce recueil. Or, d'après un dessin de la collection d'Arenberg, à Bruxelles, signé *Cosyns archit et statuar*, c'est celui-ci qui construisit la maison de la corporation des boulangers, dite « Le Roi d'Espagne », une des plus considérables de la Grand'Place. Il en avait orné la belle façade monumentale de six statues colossales, de médaillons d'empereurs romains et d'un grand trophée entourant le buste du roi d'Espagne, Charles II. Descamps parle de ces statues, qu'il trouvait remarquables. La coupole, surmontée d'une Fortune, en cuivre doré, les statues et les trophées furent détruits par l'armée française lors de son entrée à Bruxelles, en juin 1794, après la bataille de Fleurus. C'est à Corneille van Nerven que le magistrat de Bruxelles confia le soin de réédifier la partie détruite de l'hôtel de ville donnant dans la rue de la Vrunte, actuellement de l'Amigo. Ce ne fut que le 19 mars 1706 que l'on put en placer la première pierre ; elle fut posée par le bourgmestre Charles Vanden Berghe, comte de Limminghe, qui, à cette occasion, disent Henne et Wauters précités, donna 70 florins aux maçons et 42 florins aux tailleurs de pierres employés par la commune. Le « mai » fut posé sur le bâtiment en décembre 1708 et les ma-

çons et tailleurs de pierres reçurent alors 52 florins 10 sols. Van Nerven, qui avait donné les plans et dirigé la construction, reçut 1,600 florins pour ses vacations, plus 100 florins pour le plan même. Ce travail considérable absorba, de 1705 à 1711, 137,967 florins 17 sous et 1/2 et un blanc. L'ensemble des travaux de reconstruction et d'appropriation ne dut être terminé qu'en 1717, si l'on en juge par la date placée autour de la porte de cette partie de l'édifice. Selon Henne et Wauters, c'est au même Corneille van Nerven que furent confiés le plan et la construction de l'ancien poids de la ville. Sur la porte d'entrée de ce bâtiment se trouvait une statue de la Justice, avec le chronogramme : reCte ponDerat ILLa ManVs (1706). Selon le compte clôturé le 16 mars 1707, la dépense pour cette construction, établie sur l'emplacement d'une maison dite la *Porte d'or* (*De gulde porte*), détruite aussi par le bombardement de 1695, s'éleva à 20,532 florins 16 sous, dans laquelle figurent 300 florins donnés à Van Nerven pour avoir dirigé les travaux. D'autre part, selon l'historien bruxellois Rombaut, c'est à Van Nerven qu'est dû le plan d'un superbe autel dans l'ancienne chapelle Saint-Eloi, rebâtie aussi après le terrible bombardement; cette chapelle faisait partie du couvent des Dominicains. Il donna également le plan du maître-autel de l'église des Dominicains, sur le terrain de laquelle se trouve actuellement le théâtre de la Monnaie, bâti en 1719 par l'architecte Servandoni, ainsi que sur l'emplacement des rues adjacentes dont l'une a encore conservé, par son nom de « petite rue des Dominicains », le souvenir du célèbre couvent. C'est encore sous la direction de Van Nerven qu'avait été rebâtie, en 1700, la chapelle du Rosaire de la même église des Dominicains; elle renfermait, dit-on, de notre artiste, une bonne statue de saint Jacques.

Edmond Marchal.

NERVIUS (*Léonard*), compositeur de musique. Voir Léonard (Le P.).

NESSE (*Guillaume* **VANDE**), prêtre catholique, qui eut des difficultés nombreuses avec l'archevêque de Malines Guillaume de Precipiano, difficultés qui se rattachent à l'histoire du jansénisme en Belgique, né à Bruxelles et mort dans cette ville, le 27 février 1716. Il était fils de Martin Vande Nesse, receveur de la ville, et d'Anne Vander Elst. Il laissa percer dès son enfance une vocation marquée pour l'état ecclésiastique, obtint le grade de docteur en théologie, et desservit pendant quelques temps la paroisse de Leefdael. En 1684, il devint curé de Saint-Jean de Molenbeek et de Sainte-Catherine de Bruxelles (jusqu'à la fin du xvie siècle, Sainte-Catherine n'avait été qu'une simple chapelle dépendante de Saint-Jean de Molenbeek ; elle devint ensuite paroisse desservie par le curé de Saint-Jean). Vande Nesse se lia d'amitié à cette époque avec plusieurs jansénistes célèbres, entre autres Arnaud et Quesnel. Le docteur Arnaud avait dû fuir les rigueurs de Louis XIV et était venu, en 1679, à Bruxelles. De là il était allé rejoindre Gerberon à Delft. Le 25 février 1685, nous le retrouvons de nouveau à Bruxelles avec Quesnel et d'autres jansénistes. Durant les premières années, le petit groupe ne fut point inquiété par les gouvernants. Ce ne fut qu'en 1690 que le marquis de Gastanagua leur fit savoir qu'ils ne pouvaient plus compter sur la protection du gouvernement. En avril 1690, Arnaud s'enfuit de rechef en Hollande; mais les jansénistes y étaient mal vus également, à raison de leur nombre et des difficultés qu'ils créaient avec le gouvernement français. Arnaud s'établit un moment dans la principauté de Liége, mais en septembre il était rentré à Bruxelles. Il y demeura jusqu'à sa mort, qui survint le 8 août 1694. En 1696, l'archevêque de Malines, irrité des relations que Vande Nesse avait avec le milieu janséniste, lança contre lui une odieuse accusation : il aurait voulu pousser le magistrat et les nations de Bruxelles à la révolte, en les engageant à refuser certaine imposition sur la

bière, *afin de contraindre le gouvernement à ménager les jansénistes.* Le conseil de Brabant fut saisi de l'affaire. Il rendit, le 8 juillet 1697, son arrêt et acquitta Vande Nesse. Mais, peu de temps après, l'évêque l'accusa de nouveau, avec quelques autres personnages, d'avoir poussé les états de Brabant à la révolte. Les accusés envoyèrent une requête au conseil privé pour se plaindre de l'archevêque, et l'affaire fut assoupie. Ce fut en 1700 que les ennuis suscités aux jansénistes tournèrent en véritable persécution : le P. Van Hamme, prêtre de l'Oratoire, fut condamné. L'archevêque Guillaume de Precipiano envoya à Rome un acte d'accusation contre les jansénistes ; il avertit en même temps la cour de Madrid des mesures qu'il comptait prendre vis-à-vis des étrangers et sollicita l'assistance du gouvernement. Le marquis de Bedmar reçut l'ordre de prêter main-forte à l'archevêque. En 1703, Gerberon fut arrêté : De Brigode fut surpris à l'abbaye de Forest, où il s'était refugié. Quesnel s'échappa, mais étant revenu à l'abbaye peu après, on s'empara de lui. Le 23 septembre de la même année, Quesnel s'évada. Vande Nesse, ce même jour, se trouvait à Willebroeck, avec ses deux sœurs et ses deux vicaires : il faisait un voyage en Flandre. Néanmoins, les soupçons se portèrent sur lui et l'on ne tarda pas à l'accuser de complicité dans l'évasion. Le 27 septembre 1703, les commissaires de l'official vinrent perquisitionner dans le presbytère de l'église Sainte-Catherine. La servante de Vande Nesse fut arrêtée, ainsi que l'un des vicaires de la paroisse. Vande Nesse, qui était absent, adressa une supplique au roi pour se plaindre des procédés de l'archevêque de Malines. Cette pièce ayant été communiquée à Guillaume de Precipiano, ce dernier répondit en accusant positivement le requérant d'avoir favorisé l'évasion de Quesnel. Le résultat de toutes ces intrigues fut que le 21 janvier 1704, une lettre de cachet fut décernée contre Vande Nesse ; celui-ci fut banni du royaume, ainsi que Ruth d'Ans, chanoine de Sainte-Gudule. Vande Nesse quitta sa patrie. Dès le 21 janvier 1704, les états de Brabant intervinrent en sa faveur auprès du marquis de Bedmar. Le 15 mars 1704, l'exilé envoya d'Aix-la-Chapelle une supplique au pape pour protester de son innocence et de son orthodoxie. Le clergé de l'église Sainte-Catherine prit fait et cause pour lui et écrivit directement au roi à plusieurs reprises. Les états de Brabant firent de même. Mais ces démarches demeurèrent sans résultats. Le 21 mars 1705, Joseph Clément, prince-évêque de Liége, annula, *sur l'ordre du pape*, le mandement de proscription qu'il avait rendu contre Vande Nesse, Ruth d'Ans et Quesnel. En 1705, Vande Nesse revint à Bruxelles pour voir sa mère malade. Ses amis essayèrent de faire état de l'intervention du pape auprès de l'évêque de Liége, pour faire rapporter le décret de bannissement. Leurs peines furent inutiles. Ce fut seulement en 1706 que, grâce au changement de gouvernement dans notre pays, le décret espagnol fut virtuellement abrogé. Le 3 juin 1706, le nouveau gouvernement l'annulait; mais l'archevêque de Malines n'entendait point faire taire ses rancunes : il déclara Vande Nesse déchu de sa cure, lui fit défense de prêcher et d'entendre la confession. Vande Nesse saisit aussitôt le conseil de Brabant de cette nouvelle difficulté. Le prélat prétendit que le conseil était incompétent, vu que l'affaire était du ressort de la cour spirituelle. Mais ses conclusions furent rejetées et le 17 octobre jugement fut rendu en faveur de Vande Nesse, qui était maintenu à l'église Sainte-Catherine et à Saint-Jean de Molenbeek. L'archevêque alors menaça le curé d'excommunication majeure. La conférence internationale, qui administrait la Belgique avec le concours du gouvernement autrichien, prit ombrage des prétentions de Guillaume de Precipiano et signala sa conduite au conseil d'Etat. Le conseil de Brabant, de rechef saisi, envoya, le 23 février 1708, un double monitoire à Sa Majesté et la supplia « de pourvoir « contre une entreprise pernicieuse à ses

« hauteurs et qui va servir d'exemple « aux gens d'église pour se rendre les « maîtres absolus de tous les droits de « ses fidèles sujets ». La réponse du roi arriva le 24 février; elle autorisait le conseil de Brabant à prendre les mesures que bon lui semblerait. Le même jour, le conseil ordonnait à l'archevêque d'annuler et de casser son monitoire et d'en informer immédiatement la cour, sous peine de poursuites ultérieures. L'archevêque s'inclina. Mais l'inquisition romaine intervint alors et rendit une bulle par laquelle elle intimait l'ordre au conseil de Brabant de rayer de ses registres la sentence rendue. Cette bulle ne produisit aucun effet, le gouvernement ayant pris fait et cause pour ses tribunaux. Guillaume Vande Nesse desservit encore pendant de nombreuses années l'église Sainte-Catherine, à l'entière satisfaction de ses paroissiens.

Léonard Willems.

J. Proost, *Messager des sciences historiques*, 1864, p. 85-110.

NESSEL (*Edmond*), médecin, né à Liége vers 1658, d'une famille patricienne originaire de Maeseyck, y décédé le 24 février 1731, dans sa septante-troisième année. Son nom a été quelquefois écrit Nesselt. Il étudia la médecine à Leyde, puis à Reims, où il obtint le grade de licencié le 16 juillet 1680; il voyagea ensuite en France et en Allemagne (pendant dix-huit mois, selon U. Capitaine); ce n'est qu'en 1690 qu'il se fit recevoir par le collège des médecins de Liége, à la confrérie des SS. Côme et Damien. Des cures brillantes lui valurent une grande réputation. En 1698, Joseph-Clément de Bavière, prince-évêque de Liége, ayant ordonné de faire un règlement pour l'exercice de l'art de guérir et un dispensaire pour son pays de Liége, E. Nessel fit partie de la commission chargée de ce travail. Plus tard, le prince-évêque Georges-Louis de Berghes le nomma son premier médecin et conseiller à la cour allodiale.

Nous avons de lui : *Traité des eaux de Spa avec une analyse d'icelles, leurs vertus et usages. Se vend à Spa chez Salpeteur et à Liége chez la vefve d'Adrien Brixhe* (1), 1699; in-8°, de 3 feuillets, 116 p. et une pl. (représentant un animal fantastique, expulsé des reins par l'usage des eaux de Spa; probablement mystification d'une malade hystérique). — *Ibid.*, 2e éd., Amsterdam, 1753; in-12, de 116 p. — Springsfeld cite une édition anglaise, qui parut à Londres en 1713. On y trouve des renseignements intéressants sur la ville de Spa et les habitudes de l'époque. L'auteur nous apprend qu'il entreprit ce travail dans l'intérêt du public, parce que bien des gens augmentent leurs maladies par ces eaux, au lieu qu'elles auraient pu les guérir en s'en servant comme il convient. Il réfute les bruits fâcheux qu'on avait répandus et d'après lesquels le tremblement de terre du 18 septembre 1692 aurait altéré ces eaux. Nessel ne trouva aucun changement aux eaux de la Géronstère, de la Sauvenière, du Groesbeck, du Tonnelet et du Watroz; quant au Pouhon, la source principale, il le déclare beaucoup plus abondant et plus fort. Ce qui justifie l'inscription que l'on plaça sur cette fontaine : *A terræ motu longe uberior, nitidior, gustuque fortior scaturivit.* S. A. accorda aux magistrats de la ville de Spa, à l'exclusion de tous autres, pour le terme de dix ans, la permission de faire imprimer, vendre et distribuer ce traité. C'est probablement cette permission qui a fait dire que l'auteur avait entrepris ce travail à la demande des magistrats de Spa, pour mettre un terme aux bruits malveillants que l'on faisait circuler; du moins n'avons-nous pas trouvé d'autre motif à cette assertion.

E. Nessel laissa encore deux manuscrits, l'un sur les propriétés des plantes médicinales les plus en usage, l'autre sur le traitement des maladies rares qu'il avait eu l'occasion d'observer. Ces manuscrits devinrent la possession de son fils, dont la notice suit. Ils furent acquis plus tard par U. Capitaine, qui

(1) Salpeteur était apothicaire à Spa et guida Nessel dans ses excursions; en 1699, il fut appelé à faire partie du collège des médecins de Liége. A. Brixhe, apothicaire à Liége, avait une succursale à Spa pendant la saison des eaux.

légua sa bibliothèque à la ville de Liége, laquelle la déposa à l'université. Ces manuscrits forment un volume in-12, de 216 pages, divisé en deux parties et rédigé en latin. D'après Capitaine, c'est une longue et sèche collection de recettes.

De Theux attribue à notre personnage la rédaction de l'*Analyse des eaux thermales de Chaufontaine, faite par le collège des médecins de Liége, avec les expériences faites sur le sédiment des sources chaudes et sur la résidence restée après l'éraporation des eaux*. S. l., 1717; in-4°, de 4 ff. non chiffrés. Elle fut réimprimée chez Bassompierre, 1776; in-4°, de 8 p.; chez Rongier, s. d.; in-12, de 24 p.; chez Duvivier-Sterpin, s. d.; petit in-12, de 20 p. L'imprimeur a ajouté à cette dernière édition un extrait de l'analyse faite par Lafontaine, pharmacien à Liége. H. Dessain, 1828, en placard, et dans les *Annales gén. des sciences phys.*, V, 365 et suiv.

G. Dewalque

Le *Traité des eaux de Spa*. — Paquot, *Mémoires*, t. XII. — Eloy, *Dict. histor. de la médecine*, t. III, p. 383. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*. — U. Capitaine, *Etude biographique sur les médecins liegeois* (*Bull. de l'Institut archéol. liegeois*, t. III). — X. de Theux, *Bibliographie liegeoise*. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. III, p. 315. — A. Body, *Bibliographie spadoise*. — Broeckx, *Essai sur l'histoire de la médecine belge* (cet auteur donne un titre inexact et indique à tort une édition à Liége, 1669, et une autre à Spa, Salpeteur, 1699).

NESSEL (*Léonard*), parent du précédent, étudia comme lui à l'université de Reims, où il fut reçu docteur en médecine le 29 mai 1674. Ses thèses, publiées sous forme de placards, sont intitulées : *An cerebrum motui ut principium et instrumentum inservit*, et *An in motu convulsivo universali purgatio?*

G. Dewalque.

U. Capitaine, *Etudes biographiques sur les médecins de Liége* (*Bull. de l'Institut archéol. liégeois*, t. III, p. 449).

NESSEL (*Mathieu*), fils d'Edmond, médecin, naquit à Liége vers 1685 et y mourut vers le mois de mars 1763. Il étudia la médecine à Louvain, puis à Pont-à-Mousson, où il fut reçu docteur le 27 mars 1708. Le 12 juin suivant, il fut inscrit au collège des médecins de sa ville natale, lequel l'élut successivement préfet et assesseur. En 1731, il succéda à son père dans la charge de conseiller à la cour allodiale de Liége, position qu'il conserva jusqu'en février 1763

Le prince-évêque Jean-Théodore de Bavière, ayant pris à son service un charlatan français, Jean de la Grave, Nessel, alors préfet du collège des médecins, crut de son devoir d'éclairer son souverain, mais il échoua ; De la Grave obtint le titre de conseiller intime, et ordre fut donné au collège de garder sur cette affaire un « silence perpétuel ». Il paraît que cette ordonnance ne fut pas bien observée, car un décret du 13 octobre 1762 déclarait le préfet et ses quatre assesseurs « inhabiles à ces « fonctions », pour avoir tenu, le 22 juin, une assemblée « contraventoire « au règlement ». Cette mesure de rigueur semble avoir porté un coup fatal à la santé de notre personnage. Le prince étant mort, le chapitre, *sede vacante*, examina cette affaire le 29 mars 1763, réhabilita les membres du collège et rendit justice à la mémoire de Nessel.

On a de lui : *Apologie des eaux de Spa, par M. Mathieu Nessel fils, docteur en médecine*. Liége, J.-F. de Milst, 1713; in-12, de 34 p. L'auteur rapporte des cures remarquables, combat la pratique de certains médecins qui prescrivaient de faire chauffer les eaux avant de les boire et attaque vivement les marchands qui avaient discrédité les eaux de Spa en vendant à leur place d'autres eaux ferrugineuses de l'Ardenne, notamment de Bru (Chevron), pour éviter le modique impôt payé sur celles de Spa. Cet impôt était appliqué, une moitié à l'entretien des chemins et des fontaines, un quart aux pauvres, un quart à d'autres œuvres pies. Si Nessel ménage les eaux de Tongres, c'est qu'elles possèdent des propriétés différentes et, semble-t-il, qu'elles ne font pas concurrence. Il n'en fut pas de même pour les eaux de l'Ardenne. La ville de Spa obtint un décret défendant la circulation

d'eau minérale sous le nom de Pouhon, Géronstère ou Sauvenière, à moins qu'elle ne portât le cachet ordinaire, avec un certificat du magistrat de Spa (délivré gratis), sous peine de confiscation et d'une amende de 20 florins d'or. Elle consulta aussi le collège des médecins de Liége, qui déclara (7 septembre 1711) « que les eaux de Chevron prennent plus de teinture avec la noix de galle, à raison d'un sel âcre, vitriolique et fixe, dont elles sont imprégnées au delà de celles de Spa », et en déconseilla l'usage ; puis (6 juillet même année) déclara que « ces eaux sont fort différentes de celles de Spa et que le mauvais usage qu'on en fait indifféremment est très dangereux ».

G. Dewalque.

L'écrit de M. Nessel. — H. de Villenfagne, *Histoire de Spa*, t. I. — De Theux, *Bibliographie liégeoise*. — C. Capitaine, *Etude biographique sur les médecins liégeois* (*Bull. de l'Institut archéol. liégeois*, t. III, p. 475). — A. Body, *Bibliographie spadoise*.

NESSEL (*Nicolas*) ou NESSELIUS, orateur et poète, naquit à Maeseyck en 1583 ou 1584 et mourut à Liége, le 1er janvier 1642. Il reçut sa première instruction à Liége, étudia ensuite à Louvain, y suivit les cours de philosophie, fit sa licence en théologie et fut nommé protonotaire apostolique. Il enseigna la théologie pendant trois ans à l'abbaye de Diligem, près de Bruxelles, ensuite à Bruges, où il devint le confesseur et le secrétaire de l'évêque Charles-Philippe de Rodoan. Il remplit pendant quelque temps la charge de curé à Malines et fut appelé enfin aux fonctions de chanoine à l'église Saint-Paul de Liége. Il mourut dans ces fonctions.

Nesselius fut renommé comme orateur et il écrivit des poésies latines. Il reste également de lui une œuvre française. Voici la liste de ses ouvrages que je trouve renseignés chez ses biographes : 1. *Thrésor spirituel de la teste sacrée de S. Petronille vierge, reposante en la chapelle du chasteau de Reckheim*. Liége, V. Ouwerx, 1629; in-8°. — 2. *Tractatus de avaritia*. Liége, J. Tournay, 1636; in-8°. — 3. *Theatrum æternitatis, libri II, metro redditum*. Liége, J. Tournay, 1636 (?).

L. Goemans.

Val. André, *Bibl. belg.* — Foppens, *Bibl. belg.* — Jöcher, *Gelehrt. Lexic.* — Van der Aa, *Biogr. woordenboek.* — X. de Theux, *Bibl. liégeoise*.

NEST (*Charles-Joseph* **VAN DEN**), écrivain flamand, né à Anvers, le 10 février 1808, et décédé à Elewyt lez-Malines, le 13 octobre 1871. Il était fils de Corneille et de Marie-Josèphe de Lincé. Après avoir commencé ses études à Turnhout et à Louvain, il entra, en 1828, au séminaire d'Arras, qu'il quitta en 1829 pour celui de Malines. Il fut ordonné prêtre le 16 juin 1832. Il exerça l'état ecclésiastique successivement comme vicaire à l'eglise Saint-Antoine d'Anvers et à celle de Sainte-Gertrude de Louvain. En 1845, il entreprit un voyage en Italie, dont il devait garder pendant toute sa vie une impression profonde. Dès son retour, en juillet 1846, il fut attaché, en qualité de chapelain, à l'église Notre-Dame d'Anvers. De 1860 à 1865, il fut aumônier en chef à la prison cellulaire de Louvain et, de 1865 jusqu'à sa mort, curé à Elewyt. Van den Nest était chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre et d'Isabelle la Catholique. Il était membre de l'Académie de Belgique, de la Société belge d'archéologie, de l'Académie des Arcades à Rome, de la Société scientifique de Bruges, etc. Son œuvre n'est pas volumineuse, mais elle renferme des pages charmantes.

Si nous ne pouvons ranger Vanden Nest parmi nos écrivains de premier ordre, son nom, en somme, n'en figure pas moins avec honneur parmi ceux des nombreux ecclésiastiques qui ont collaboré de leur parole ou de leur plume à la renaissance des lettres néerlandaises en Belgique.

Voici la liste de ses ouvrages : 1. *Godsdienstige gedichten*. Anvers, J.-P. van Dieren et Cie, 1843; in-8°. — 2. *Gedichten*. Anvers, 1844. — 3. *Italia*. Anvers, 1851. — 4. *Het Antwerpsch maegdenhuis, zijn oorsprong en*

voortgang. Anvers, P.-J. van Dieren et Cie, 1852; in-8°. — 5. *Hulde aen den zeer eerweerden heer Petrus Joseph Visschers, pastor van Sint-Andreaskerk te Antwerpen, ter gelegenheid van het vijf-en-twintigste jaer zijner inwijding als priester, plegtig gevierd op* 19 *meert*. Anvers, P.-J. van Dieren et Cie, 1852; in-8°. — 6. 300-*jarig jubelfeest der instelling van het Antwerpsch maegdenhuis*. Anvers, P.-J. van Dieren et Cie, 1852; in-8°. — 7. *Korte beschrijving van het plegtig feest gevierd te Antwerpen den* 4 *meert* 1855 *ter gelegenheid der afkondiging van het geloofspunt der onbevlekte ontvangenis van de allerheiligste maegd en Moeder Gods Maria*. Anvers, J. Peeters-van Genechten, 1855; in-8°. — 8. *J.-B. Boone. Handboek om de zieken by te staen en ze tot eene zalige dood te bereiden. Uit het fransch vertaeld*. Anvers, P.-J. van Aarsen, 1856; in-18.— 9. *Over den invloed uitgeoefend door de Pausen in Italië op de ontwikkeling der kunsten en wetenschappen sedert dezer heropkomst tot op onze dagen*. Anvers, 1857. — 10. *Merkweerdigheden van Italië*. Anvers, 1857. — 11. *Merkweerdigheden van Italië-Pisa*. Anvers, J.-B. Buschmann, 1858. — 12. *Merkweerdigheden van Florentië*. Anvers, 1861. — 13. *Jubelkrans, gerlochten om het achtbaer hoofd van den eerweerden heer plebaen J.-B. Beekmans, op zijn* 25-*jarig jubelfeest van deken van Antwerpen, luisterlijk gevierd den* 24 *juny* 1863. Louvain, Ch. Peeters; in-8°. — 14. *Hulde aan den zeer eerweerden heer Ben. de Decker, ridder van de Leopoldsorde, kanunnik van St Baefs, enz. ter gelegenheid van zijn* 25-*jarig priesterschap*. Gr. in-8°.

L. Goemans.

Frederiks et Vanden Branden, *Biograph. woordenb. der zuid- en noord-nederlandsche letterkunde*. — Th. Coopman et V.-A. de la Montagne, 1830-1880, *Onze Dichters* (Roulers, 1881). — Fr. De Potter. *Vlaamsche Bibliographie*. — Ida von Düringsfeld, *Von der Schelde bis zur Maas*, t. III (Leipzig-Bruxelles, 1861).

NESTE (*Pierre* **VAN DER**), instituteur et poète dramatique flamand du XVIIIe siècle, naquit à Meerendré (Flandre orientale). Des renseignements plus précis nous manquent sur la vie de cet écrivain. Il est l'auteur de deux tragédies en vers : *De martelie van den noyt volprezen ridder en martelaer Sebastiaen* et *De standvastige liefde van Abila en Aristides*, qui ont été imprimées à Gand par J.-B. Kimpe, tout à la fin du XVIIIe siècle. Un chronogramme, à la fin du prologue de la seconde, donne la date 1799. La devise du poète était *Hoope doet arbeyden*.

L. Goemans.

F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. IV. — Frederiks et Vanden Branden, *Biogr. woordenb. der zuid- en noord-nederlandsche letterkunde*.

NETHENEN (*Jean* **VAN**), poète flamand, né à Louvain, le 27 octobre 1654; il était fils de Josse van Nethenen et de Marie Puts. Après avoir achevé ses humanités, il entra à l'université et prit le grade de licencié dans les deux droits. Notre poète, qui appartenait aux familles lignagères de la commune, remplit la charge de régisseur du prince de Rubempré au château de Horst, près de Louvain. Cette charge lui donna les loisirs de s'adonner à ses études favorites. Il s'occupait également de musique et était membre et trésorier de l'Académie de musique, qui avait été fondée à Louvain, en 1690, par quelques amateurs appartenant à la noblesse. Jean van Nethenen épousa, à la collégiale de Saint-Pierre, à Louvain, le 26 juillet 1697, Barbe van Schauwbroeck, fille de Henri et de Hedewige Crols. L'époque de sa mort nous est inconnue.

Nous avons retrouvé le recueil autographe de ses poésies dans la bibliothèque de feu notre frère et nous en avons fait don à la bibliothèque de l'Académie royale flamande, le 26 septembre 1898. Il écrivit ses poésies entre les années 1691 et 1696. Le recueil contient des pièces sacrées et profanes, des pièces de circonstance et un grand nombre de chansons. On y rencontre aussi plusieurs pièces sur le bombardement de Bruxelles en 1695.

Ed. Van Even.

NETTELET (*Gilles*), théologien, naquit à Cambrai au XVe siècle. Il étudia

la théologie à l'université de Paris. Ayant obtenu un canonicat au chapitre de la cathédrale de Cambrai, il fut promu au décanat, le 25 novembre 1472, en remplacement de son oncle maternel, le doyen Gilles Carlier. Nettelet était très versé dans la littérature sacrée, sans être étranger aux connaissances qu'alors on appelait profanes. Il a composé un recueil de préceptes moraux, extraits des épîtres de saint Jérôme. On cite aussi de lui un manuscrit, intitulé : *Excerpta quædam ex operibus beati Chrisostomi*. Gilles Nettelet mourut le 1er octobre 1506 et fut inhumé dans la nef de la cathédrale de Cambrai. On lisait sur sa tombe : *Hic jacet venerandæ circumspectionis vir Ægidius Nettelet, in theologiâ licentiatus, decanus et canonicus hujus ecclesiæ Camer., qui per multos annos cum beatissimum Hieronymum vitâ, moribus et doctrinâ esset imitatus, tandem alterâ die festi ipsius Hieronymi spiritum Altissimo reddidit, a° Domini millesimo quingentesimo sexto. Orate pro eo.*

Le successeur de Gilles Nettelet à son canonicat fut Jean Piérin, et au décanat Michel Paire.

Léop. Devillers.

A. Le Glay, *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, p. 93, 116, 142, 184 et 223. — Le même, *Cameracum christianum*, p. 98.

NEUENS (*Jean-Baptiste-Charles-François*), écrivain militaire, né le 7 juillet 1812 à Mersch (grand-duché de Luxembourg), mort dans cette localité, le 29 juillet 1881. Naturalisé Belge, il fut admis dans l'armée comme aspirant d'artillerie, le 27 décembre 1830. Nommé sous-lieutenant dans cette arme spéciale le 15 mai 1831, il obtint successivement le grade de lieutenant, le 12 février 1834; de capitaine en second, le 30 juillet 1837; de capitaine commandant, le 4 juin 1842. Promu major, le 23 avril 1847, il devint lieutenant-colonel, le 21 juillet 1857, et colonel, le 21 septembre 1863. Promu général-major, le 7 janvier 1870, il commanda pendant quelques mois la province d'Anvers et fut, pendant la guerre franco-allemande, commandant supérieur de tout le personnel et de tout le matériel d'artillerie de la place d'Anvers. Déchargé de cette importante fonction, le 29 septembre 1870, Neuens rentra dans le service particulier de l'artillerie comme général commandant de brigade et, élevé au rang de lieutenant général, le 20 août 1875, il fut pensionné, le 18 septembre suivant, ayant pendant sa longue carrière rendu des services considérables non seulement comme officier de troupe, mais comme directeur de l'école de pyrotechnie et de la fonderie de canons, et surtout lors de la création du système d'artillerie rayée. Neuens, qui avait participé aux campagnes de 1830 à 1839 contre la Hollande, se distingua aussi au combat de Risquons-Tout, le 29 mars 1848.

Collaborateur de la *Revue militaire* (Liége, 1842-1844) et ayant fait partie du jury belge à l'Exposition universelle de Paris en 1867, Neuens publia des travaux techniques très estimés : 1. *Cours de pyrotechnie civile*, servant de supplément au cours de pyrotechnie militaire. Liége; 1 vol. in-4° autographié. — 2. *De la guerre*, traduction de l'allemand de Claudewitz. Paris, Corréard, 1840-1851; 3 vol. in-8° (publication posthume). — 3. *Description de la fabrication des bouches à feu en fonte de fer et des projectiles, à la fonderie de canons de Liége*, traduction du hollandais d'Huguenin. Bruxelles, Wahlen, 1839; 1 vol. in-8°. — 4. *Traité de pyrotechnie*, de Moritz Meyer, traduit de l'allemand, augmenté de notes. Liége, Oudart, 1844; 1 vol. in-8°. — 5. *L'Histoire de la fortification permanente*, de Zaestrow, traduit de l'allemand. Liége, Oudart, 1846; 1 vol. in-8° avec un atlas in-folio.

Les mérites de Neuens lui valurent de nombreuses distinctions honorifiques; il était : chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, chevalier de 2e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse. Créé chevalier de l'ordre de Léopold le 2 avril 1848, il obtint successivement dans cet ordre national le rang d'officier le 2 septembre 1859 et

celui de commandeur le 11 décembre 1864.

Général Frédéric Bernaert.

La matricule des officiers. — *Annuaire militaire.* — *La Belgique militaire.* — *Bibliographie nationale.*

NEUFCHATEL (*Nicolas* **DE**), mieux connu sous le nom altéré de Lucidel, peintre, né vers 1520 (1527?) dans quelque localité de l'ancien comté de Mons ou peut-être à Neufchâtel, entre Boulogne et Etaples, mort à Nuremberg, en 1600. Vers 1540, dit Sandrart, il vint à Mons pour y commencer son apprentissage artistique. L'école montoise brillait à cette époque d'un certain éclat, seulement l'histoire n'a pas conservé les noms de ceux qui l'illustrèrent, Jean Prévost excepté. Or, ce peintre ayant fait un très long séjour à Bruges, où il décéda en 1529, on ne peut lui attribuer aucune part dans l'éducation de Nicolas de Neufchâtel. Le point n'offre qu'une importance secondaire, par la raison qu'en 1539 nous trouvons le jeune artiste à Anvers, parmi les élèves de Pierre Coeck d'Alost. Le registre de la gilde de Saint-Luc le désigne sous le nom de Colyn van Nieucasteel, traduction qui s'accorde avec la forme latine : Nicolaus de Novocastello, plus tard adoptée par le maître et qu'on relève notamment sur le fameux portrait de Jean Neudörffer, à la pinacothèque de Munich. Si les sources montoises ont été vainement interrogées en ce qui concerne Neufchâtel, les sources anversoises ne font de lui que l'unique mention rappelée ci-dessus. Passa-t-il auprès de Pierre Coeck le nombre d'années prescrit par les règlements de la gilde pour obtenir la maîtrise? Les *Liggeren* ne nous éclairent pas là-dessus. On peut admettre que Neufchâtel prit de bonne heure son vol vers l'étranger, car la Belgique n'a gardé ni ses œuvres ni son souvenir, et son nom même est demeuré inconnu à Van Mander, très soucieux, nul ne l'ignore, de ne passer sous silence aucun artiste de valeur. Vingt années s'écoulent entre la date certaine de la présence de Neufchâtel à Anvers et son apparition à Nuremberg. Doppelmayer (*Historische Nachricht von den Nürnbergischen Mathematicis und Künstlern*, Nuremberg, 1730), après avoir rapporté ce que dejà nous savions par Sandrart, ajoute qu'arrivé à Nuremberg en 1561, Neufchâtel ne tarda point à s'y faire connaître par le portrait du célèbre mathématicien Neudörffer, hommage de la ville à ce dernier, que le peintre s'acquitta de sa tâche avec une telle distinction, qu'il fut amené à se fixer définitivement à Nuremberg, y produisant un nombre considérable de beaux portraits que les amateurs recherchaient et payaient un haut prix depuis la mort du peintre arrivée en 1600. L'exactitude de l'assertion de Doppelmayer est confirmée par de nombreuses effigies de Nurembergeois que l'on rencontre parmi les œuvres de Neufchâtel. Nous avons, en outre, la preuve du long séjour du peintre dans la ville impériale par ce fait qu'un portrait de Georges Kolb, négociant nurembergeois, cité par le docteur W. Schmidt (*Jahrbücher für Kunstwissenchaft*, t. V, Leipzig, 1873) est daté de 1584.

La réputation de Neufchâtel doit avoir franchi de bonne heure les limites de la cité de son choix. Une ordonnance impériale du 31 mai 1566 accorde une gratification de 100 florins « au peintre « néerlandais Nicolas von New Cassel », pour avoir peint trois fois l'empereur Maximilien II et sa fille aînée, l'archiduchesse Anna. Ces portraits furent sans doute exécutés à Prague où existent, jusqu'à ce jour, au delà de vingt toiles de N. Neufchâtel.

L'absence d'autres renseignements nous oblige à borner ici cette notice. Nous ne sachions point qu'il existe de Neufchâtel une peinture datée antérieure à 1561 ni postérieure à 1584. Tout porte à croire que le peintre finit ses jours à Nuremberg. Nous ignorons pour quel motif certains catalogues le font mourir à Anvers en 1590.

Neufchâtel mérite de figurer au premier rang des portraitistes. Aucun peintre de son temps, affirme Sandrart, ne pouvait lui disputer la palme dans sa

branche préférée. L'historien de la peinture allemande ajoute que le talent de Neufchâtel ne s'est manifesté que dans le portrait. « Je ne puis, » termine-t-il, « rien dire de plus au sujet « de ce maître. Ce que je sais de lui me « vient d'un petit traité manuscrit que « le vieux Juvenel (1) avait compilé. » D'une manière générale, les œuvres de Neufchâtel ne se rencontrent que dans les galeries allemandes et autrichiennes : Munich, Schleissheim, Berlin, Darmstadt, Budapest, Prague. Il brille surtout à Munich par le portrait déjà mentionné de Neudörffer et de son fils, daté de 1561, et dont une copie ancienne figure au musée de Lille. Il est avéré que nombre de ses portraits — et le fait suffit à dire leur mérite — ont été attribués à Holbein ou à Antonio Moro. La galerie nationale de Londres lui a restitué un portrait attribué à ce dernier maître. Dans la galerie de Budapest, le peintre figure avec quatre effigies en pied d'une rare valeur. Puissance d'expression, dignité d'attitude, harmonie des couleurs, correction du dessin, tout concourt à les signaler d'abord à l'attention du connaisseur. C'est avec une entière raison que Mr W. Schmidt, dans les pages qu'il a consacrées à ce superbe artiste, affirme que sa renommée serait universelle si les œuvres de son pinceau n'avaient été injustement assignées à d'autres peintres.

Henri Hymans.

Outre les ouvrages cités au cours de la notice, consulter les catalogues des musées où figurent les productions du maître.

NEUFFORGE (*Jacques-Henri-Thomas-Joseph*, chevalier **DE**), héraldiste, né à Bruxelles, le 31 janvier 1777, mort dans cette ville, le 4 novembre 1828. Il était fils de Thomas-Joseph-Charles-François de Neufforge et de Jeanne-Marie-Françoise Regans de Boom. Il entra, le 14 août 1809, dans la première cohorte de la garde nationale au service de la France, il y avait le grade de capitaine ; il fut dégagé de ce service lors de la nouvelle organisation de ce corps en 1812. Il passa ensuite comme capitaine au 3e régiment de la légion belge, commandée par le comte de Murray, par nomination provisoire en date du 11 mars 1814, il fut nommé premier lieutenant au dépôt du recrutement général, le 18 janvier 1815; il passa avec le même grade au 33e bataillon de la milice nationale, le 7 juillet 1815. Il reçut, le 3 janvier 1817, sa démission honorable, sans l'avoir demandée; on ne connaît pas, d'une manière précise, les raisons qui décidèrent le gouvernement à prendre cette mesure extraordinaire : les certificats qu'il avait reçus de ses supérieurs étaient très favorables. A son départ, le colonel et les officiers de son bataillon, ainsi que ceux d'autres corps, signèrent une attestation qu'il avait toujours loyalement et fidèlement accompli son service. Il se retira à l'hôtel de Ravesteyn, à Bruxelles, et s'occupa de compléter la belle bibliothèque commencée par son grand-père, Charles-Hubert de Neufforge; il s'appliqua à réunir des documents se rapportant à l'histoire généalogique et héraldique et il se livra à des recherches concernant particulièrement l'histoire des familles des Pays-Bas.

De Neufforge entreprit la publication d'un armorial du royaume des Pays-Bas, dans lequel il comptait donner, ainsi qu'il l'annonce dans son prospectus, autant que possible les armoiries primitives des familles avec le cimier qu'elles portaient, sans les brisures ni les supports; il y aurait ajouté une notice sur les familles dont il publierait les armoiries; mais il n'eut pas le temps de terminer son travail. L'*Armorial du royaume des Pays-Bas, publié par J.-H.-T.-J. de Neufforge, à la lithographie de Jobard, à Bruxelles*, devait contenir cent cinquante planches in-4o. Il n'en a paru que septante-sept, y compris le *Supplément* de sept planches; les armoiries ont été données en noir et en couleur. La table des armoiries, comprenant vingt pages, n'a été publiée, faut-il supposer, qu'après la mort de l'auteur. Les notices sur les familles que l'auteur comptait joindre à

(1) Nicolas Juvenel, peintre, né en Flandre, mort à Nuremberg en 1579, était donc le contemporain de Neufchâtel.

l'Armorial n'ont pas paru, sauf trois, celles des familles Anthoine, Malcamp et d'Oyenbrugghe, qui ont été insérées dans un des prospectus de l'ouvrage.

Dans le catalogue de sa bibliothèque, qui fut vendue en 1889 et en 1890, on ne mentionne aucun travail de lui autre que son Armorial.

Comte Th. de Limburg Stirum.

Renseignements fournis par Mr le baron H. de Royer de Dour. — *Armorial des Pays-Bas.*

NEUFFORGE (*Jean-François* **DE**), architecte et graveur à l'eau-forte, naquit à Comblain-au-Pont, dans la province de Liége ; il fut baptisé dans cette commune, le 1er avril 1714. Il était fils de Noël de Neufforge et de Catherine Colinet. Il mourut à Paris, le 19 décembre 1791. La manière d'écrire son nom a subi des variantes, comme on le voit d'après son acte de baptême, mais sa famille, qui était ancienne, a toujours été connue sous le nom de de Neufforge, qui doit lui être conservé. Le graveur appartenait, croit-on, à une branche fort éloignée de la famille de Jacques de Neufforge, l'héraldiste.

On range ordinairement de Neufforge parmi les graveurs de l'école française, comme on l'a fait pour d'autres de nos compatriotes qui ont passé leur existence à Paris, mais la Belgique a le droit incontestable de le revendiquer comme lui appartenant. On ne connaît rien des premières années de sa vie et l'on ignore à quelle époque il alla se fixer à Paris, où il publia ses œuvres. Son biographe, A. Schoy, pense qu'il fut élève de Blondel pour l'architecture, et de Babel pour la gravure. L'influence des idées de Blondel se fait sentir dans les travaux de de Neufforge, qui, dans ses plans d'architecture, ne négligeait aucun détail pour leur donner un ensemble harmonieux. Sa manière de graver à l'eau-forte décèle, dit A. Schoy, une pointe originale, audacieuse, mais parfois entachée de quelque raideur. Plus précis, mais moins gras que Babel, son burin procède évidemment des leçons et de l'étude de la manière des œuvres de ce maître ; de Neufforge ne perfectionna nullement sa première manière ; les planches du volume de 1757 sont identiques à celles du *Supplément* de son Traité d'architecture, qui parut en 1780.

Les œuvres de la première période de la vie de de Neufforge sont toutes en style Louis XV. On peut être surpris de voir un artiste, reconnu comme un maître du genre Louis XVI, consacrer ses premières années au style rococo, mais ce genre régnait en souverain à cette époque ; on peut dire, à l'honneur de son goût épuré, que de Neufforge ne s'abandonna pas aux exagérations que l'on rencontre dans les œuvres de quelques artistes du même temps ; sa manière le rattache plutôt au style relativement correct et sobre de Blondel et de Briseux, et même dans la suite de cartels, qu'il faut rattacher à sa première manière, on remarque que le style nouveau se trouve déjà mêlé au rocaille. C'est en 1747 que parut la première œuvre de cet artiste, d'après la liste qu'en donne A. Schoy. Ses premiers travaux n'ont pas été gravés par lui, mais par Babel.

1. *Nouveaux livres de plusieurs projets d'autels et de baldaquins inventés et dessinés par Neufforge et gravés par Babel. Livre I. A Paris, chez Jacques Chereau, rue Saint-Jacques, au Grand-Saint-Remy, avec privilège du Roi.* 26 septembre 1747. 7 planches in-fol. Quelques-uns de ces dessins sont de petits chefs-d'œuvre de pittoresque et d'entente de l'effet décoratif. Le frontispice de ce recueil porte une espèce de pyramide ornée des armoiries de l'auteur.

2. Dans le recueil gravé par les Cuviliés, intitulé : *Ecole d'architecture Bavaroise*, sous la rubrique : *Ordre toscan*, se trouvent vingt-quatre planches représentant des fontaines, des bassins, etc., dessinées par Neufforge. Cette suite est intitulée : *Plan de trois projets d'église, d'après Neufforge* ; in-folio sans date.

3. 2e *suite de cartels dessinez par Neufforge;* 4 pl., *à Paris, chez l'auteur, rue Saint-Jacques, au Chariot d'or.* Deux à la page. In-folio oblong, sans date.

4. *Livre de portions de plafonds ou*

voussures et morceaux de caprice propres à divers usages. Titre et 6 planches signées *de Neufforge. Invt sculpt.;* in-fol. oblong, s. d. L'écu aux trois losanges de Neufforge figure sur un *Dessus de porte de serrurerie,* encadré d'une guirlande de laurier.

De Neufforge avait employé jusque-là le style Louis XV pour ses compositions, mais à la suite de la publication du travail de David Le Roy sur les ruines de Poestum, une réaction très vive s'opéra dans l'esprit du public, et de Neufforge embrassa avec empressement la mode nouvelle. Cet ouvrage avait paru après le voyage que le marquis de Marigny, frère de Mme de Pompadour, nommé directeur général des bâtiments, arts et manufactures avait fait en Italie en 1749, avec Soufflot, Ch. Cochin et l'abbé Le Blanc. Les voyageurs avaient visité les ruines de Poestum : Soufflot les mesura et les dessina; il confia ses dessins à Le Roy, qui les grava et les publia. Ce recueil ouvrit le chemin à la réforme dans l'architecture, qui fut accueillie avec faveur par le public, rassasié du *rococo*. De Neufforge commença dès lors à préparer la publication de son traité d'architecture, qui est son vrai titre de gloire et qui lui mérita le nom de Vignole du style Louis XVI. Son livre lui valut la protection du marquis de Marigny, qui faisait les plus grands éloges de son travail et qui jusqu'à sa retraite, en 1773, fut son protecteur; mais elle lui attira l'animosité des membres de l'Académie royale d'architecture.

Cette période de la vie de Neufforge, qui va de 1757, date de l'apparition de son travail, jusqu'en 1780, fut la plus féconde de sa carrière; il composa une foule de dessins qu'il gravait lui-même et qu'il publiait sans interruption. Il les éditait lui-même dans son habitation de la rue Saint-Jacques, au *Chariot d'or*, où il mourut.

A. Schoy, dans sa notice sur Neufforge, dit qu'il avait fait le relevé complet des œuvres de cet artiste et qu'il comptait la publier dans la seconde partie de son travail; celle-ci n'a jamais paru. Guilmard a fait le catalogue du recueil d'architecture de Neufforge, d'après l'exemplaire de la Bibliothèque royale de Bruxelles, qui est un des plus complets. Cet ouvrage est intitulé : *Recueil élémentaire d'architecture, contenant plusieurs études des ordres d'architecture d'après l'opinion des anciens et le sentiment des modernes;* in-folio. Ce recueil comprend huit volumes, plus un *Supplément;* chacun d'eux est composé de douze cahiers ou livres, contenant chacun six planches; le dernier en contient seize. Le *Supplément* est divisé en cinquante cahiers de six planches, ce qui forme un total de neuf cents planches, qui ont toutes été composées, gravées et publiées par de Neufforge.

Le premier volume, paru en 1757, porte le titre donné plus haut; les huit premiers cahiers contiennent des motifs architecturaux; les cahiers neuf à douze, des décors et des intérieurs d'appartement; le neuvième cahier est intitulé : *Livre d'architecture contenant différents dessins pour la décoration intérieure et extérieure des bâtiments*, etc. Il traite, ainsi que le dixième, de la *décoration des Galeries*, le onzième et le douzième des *salons*.

Le deuxième volume, paru en 1758, porte le même titre que le premier. Du treizième au dix-huitième cahier, il donne des *façades de maisons;* les autres cahiers sont consacrés chacun à un objet différent.

Le troisième volume, paru en 1760, est intitulé : *Recueil élémentaire d'architecture contenant les distributions de bâtiments bourgeois depuis deux toises de façade jusqu'à vingt-quatre*, etc. Ces douze cahiers, du nº 25 au nº 36, ne donnent que des *plans et des élévations de maisons*.

Dans une autre édition, les deux derniers cahiers ne sont pas pareils à ceux-ci; ils représentent : le trente-cinquième, *Traité de diverses espèces de portes;* le trente-sixième, *Décoration d'un vestibule et d'une antichambre*, etc.

Le quatrième volume, paru en 1761, porte le même titre que le précédent. Il donne, du trente-septième au quarante-

quatrième, la continuation *des plans et des élévations de maisons*. Le quarante-cinquième se compose de modèles de *portes*, etc.; le quarante-sixième, de *portes et fenêtres*.

Le cinquième volume, paru en 1763, est intitulé : *Recueil élémentaire d'architecture, qui présente des cheminées, plafonds, bordures*, etc. Chaque cahier se rapporte à un objet différent d'ameublement. Les cinquante-neuvième et soixantième donnent des *modèles de jardins*.

Le sixième volume, paru en 1765, porte le même titre que le précédent.

Le septième volume, paru en 1767, est intitulé : *Recueil élémentaire d'architecture, qui représente divers exemples d'églises, de chapelles et de grands monuments*.

Le huitième volume, paru en 1768, porte le même titre que le précédent. Malgré le titre que portent ces deux volumes, les dessins qu'ils contiennent ont peu de rapports avec les bâtiments ou les meubles d'église.

Le *Supplément au recueil élémentaire d'architecture* a été commencé en 1772; il se compose de cinquante cahiers, dont le dernier a été terminé en 1780.

On ne connaît pas de travaux de Neufforge postérieurs à cette date.

L'œuvre du maître, fait observer Mr Guilmard, bien que publiée entièrement sous le règne de Louis XV, constitue un ensemble parfait de la décoration extérieure et intérieure des habitations dans le style Louis XVI.

D'après Nagler, de Neufforge publia une *Introduction à l'architecture*, elle n'est connue que par la mention qu'en fait cet auteur.

On ne mentionne aucune construction élevée par de Neufforge.

Les dictionnaires biographiques sont très sobres de détails sur la vie de Neufforge. Schoy a publié une notice sur la première partie de sa vie. Il l'avait, dit-il, extraite de son étude sur les architectes de la seconde moitié du XVIIIe siècle, qui accompagnait son ouvrage sur l'art architectural, et de l'époque Louis XVI. Les planches seules en ont paru sans le texte ; il y a publié quelques travaux de de Neufforge.

Comte Th. de Limburg Stirum.

A. Schoy, *Jean-François de Neufforge*, dans le *Bulletin du Comité archéol. du Brabant*, t. I, 1870. — Guilmard, *Les Maîtres ornemanistes* (Paris, 1881), p. 215.

NEUFMOUSTIER (*Maurice* **DE**). Voir MAURICE DE NEUFMOUSTIER.

NEUFORGE (*Engelbert* **DE** ou **DE LA**), ou NEUVEFORGE, magistrat et négociateur. Il appartenait à une famille luxembourgeoise, noble de nom et d'armes, connue dès le XIIIe siècle, originaire de la principauté de Stavelot, fieffée dans ce pays comme dans ceux de Liége et de Luxembourg, jurée à Malte et admise dans tous les chapitres nobles et d'ancienne chevalerie. Engelbert, né en 1573 à La Roche, était le fils aîné de Gilles de la Neuveforge, seigneur des Pouxhons, et de Catherine Férier, laquelle était veuve de X. de Baude lorsqu'elle convola en secondes noces avec Gilles, le 15 juin 1572. Engelbert fut envoyé à l'*Alma Mater* de Louvain, où il fit de solides études; il débuta comme avocat à Luxembourg et fut, peu après, nommé conseiller procureur général près du conseil provincial, par patentes du 26 février 1601. Ses fonctions le mirent en relief et attirèrent sur lui l'attention des archiducs Albert et Isabelle, qui lui confièrent des missions près l'empereur Ferdinand II et le roi de Pologne.

Il avait épousé Marie-Agnès d'Huart, fille du vice-président Remacle d'Huart, dont il eut sept fils, presque tous des hommes distingués, parmi lesquels il convient de citer Paul, grand veneur de l'électeur de Cologne ; Engelbert, général autrichien et gouverneur de Capoue, et surtout son fils aîné Louis, député des provinces belges (cercle de Bourgogue) près la Diète germanique, où il lutta, pendant un quart de siècle, avec autant d'intelligence que d'énergie contre la politique française (voir t. V, col. 302).

Engelbert de la Neuveforge mourut à Orval en 1629, où l'abbé François-

Laurent de La Roche lui fit élever un monument.

Baron Émile de Borchgrave.

Dr Neyen, *Biographie luxembourgeoise* et les sources citées. — Borchgrave, *Provinces belges et empire d'Allemagne*, p. 294.

NEUMANN (*Joseph*), missionnaire, né à Bruxelles, le 5 août 1648, mort à Mexico, le 1er mai 1732. Il entra très jeune encore dans l'ordre des Jésuites (24 septembre 1663); après avoir fait ses études dans la ville archiépiscopale d'Olmütz, en Moravie, il enseigna, dans la « province de Bohême », la grammaire, les humanités et la rhétorique, puis il demanda et obtint les missions d'Amérique. Il partit le 11 avril 1678 et s'installa dans la Nouvelle-Biscaye (aujourd'hui l'Etat de Durango dans le Mexique); il fut quatre fois supérieur et trois fois visiteur. Il publia une *Historia seditionum quas adversus Societatis Jesu Missionarios eorumque auxiliares moverunt nationes Indicæ, ac potissimum Tarahumara in America Septentrionali regnoque Novæ Cantabriæ, jam toto ad Fidem Catholicam propemodum redacto, auctore P. Josepho Neymanno* (sic) *ejusdem Societatis Jesu in Partibus Tarahumarorum Missionario*. Prague, s. d. (1730). Une lettre qu'il écrivit à son ami le P. Franç. Stowasser, le 29 juillet 1686, parut dans le *Welt-bott* du P. Stöcklein, nº 32.

Herman Vander Linden.

De Backer, *Dictionnaire des écrivains de la Compagnie de Jésus*. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*.

NEURAY (*Nicolas-Joseph*) (1), mathématicien, astronome, né à Liége, le 9 octobre 1706, mort à Stembert, le 23 août 1774. Dès sa plus tendre jeunesse, il se sentit attiré vers l'étude des mathématiques : il s'appliqua surtout à la géométrie et à l'astronomie. Vers 1730, à la suite d'un concours, il obtint la cure de Stembert lez-Verviers); dans cette position modeste et tranquille, il continua ses recherches astronomiques. En 1743, quelques doutes s'étant élevés relativement à la date à laquelle devait être fixé le jour de Pâques de l'année suivante, l'empereur invita tous les princes de l'empire germanique à envoyer à la diète leurs avis sur ce point important, dans le but d'obvier aux inconvénients que pouvait produire la célébration des Pâques à des époques différentes; Georges-Louis de Berghe, alors évêque de Liége, chargea le curé de Stembert de s'occuper de cet objet. Neuray fit connaître le résultat de ses recherches dans un mémoire, daté du 15 novembre et qu'il dédia au chapitre de Liége, l'évêque étant mort sur ces entrefaites : *Réponse de Liége à la lettre circulaire de Sa Majesté Impériale aux princes et Etats de l'Empire, et nommément à Son Altesse l'évêque et prince de Liége, touchant les Pâques de l'an* 1744. S. l. n. n., 1743; in-fol., 8 p. Notre auteur prétend qu'il est impossible, en suivant le calcul ordinaire, de se conformer au décret qui ordonne de célébrer les Pâques le même jour dans tout l'univers; faisant alors usage des cycles, il dresse une table, au moyen de laquelle la date de la fête des Pâques peut être déterminée durant des milliers d'années; d'après cette table, il fixait le 5 avril pour la fête de Pâques en l'année 1744, tandis que le calcul astronomique, d'après lui, déterminait le 29 mars. Cette date du 5 avril est cependant celle qui avait été déterminée par Clavius, dans son grand ouvrage : *Romani calendarii explicatio* (Rome, 1603, p. 426). En 1760, Neuray publia une nouvelle édition de son travail sous le titre de : *Mémoire touchant la méthode de trouver la longitude proposée aux puissances auxquelles elle peut être utile dès l'an* 1738 *par le Sieur Neuray, bourgeois de la noble cité de Liége, et dont il est encore prêt à faire la démonstration en* 1760. Liége, J.-F. Bassompierre, 1760; in-12 de 14 p.) Neuray possédait une bibliothèque assez importante qui fut vendue en 1774, après sa mort, et dont on possède le catalogue imprimé.

C. Bergmans.

(1) Telle est l'orthographe usuelle du nom; l'acte de naissance porte *Neureay*, et l'acte de décès *Neurai*.

Etat civil de Liége et de Stembert. — M. de Villenfagne, *Mélanges historiques et littéraires*,

p. 335. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 448-449. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise* (2e éd.), col. 536 et 585.

NEUSEN (*Sébastien-Auguste* **DE**), ou NEUZENIUS, hébraïsant et jurisconsulte, professeur à Marbourg, né à Saftinghe, le 23 avril 1503, mort à Marbourg, le 18 avril 1536. Dans son ouvrage grammatical, dont il sera question plus loin, il orthographie son nom Nouzenus (p. 1) ou Nouzaenus (p. 17). Ailleurs, on le trouve écrit Nautzenus, Neuzenus, Nucenus, Nuzenus et Nutzenus. Neusen est parfois aussi désigné par ses seuls prénoms de Augustus Sebastianus. (Voir, par exemple, les auteurs cités par Strieder, p. 104.)

Les sources de la biographie de Neusen sont : 1. L'article de Freherus, rédigé d'après des manuscrits qui contiennent la vie des professeurs de Marbourg et qui, probablement perdus, ne sont plus du moins à la bibliothèque de cette ville ; 2. La *Vita Nouzeni*, par Ger. Geldenhauer, qu'il nous a été impossible de découvrir dans aucune des grandes bibliothèques de l'Allemagne.

Strieder a combiné ces deux travaux. Les autres notices, citées plus bas aux sources, dérivent toutes, directement ou indirectement, de Freherus et de Geldenhauer, sauf peut-être Pieters, que nous n'avons pas pu nous procurer. Depuis les deux sources primitives, les seuls renseignements nouveaux sont ceux qui concernent les relations de Neusen avec Mart. Lipsius et Ericius Cordus.

La vie de Neusen ressemble à celle de beaucoup de savants de son époque, parce qu'elle n'a pas été exempte d'agitations. Né à Saftinghe, le 23 avril 1503, il y fit ses premières études et se rendit, en 1512, à Aerschot, où il apprit le latin. Son maître aurait été Hadrianus Matthäus, d'après Freherus ; mais s'il s'agit de cet Adrien qui enseigna l'hébreu à Louvain dès 1516 et qui en occupa la chaire de 1518 à 1519, il y a erreur, puisque Adrien ne vint aux Pays-Bas que vers 1516. (Nève, *Mémoire historique sur le Collège des Trois-Langues*, p. 229.)

Neusen se rendit ensuite à Louvain, où il suivit les cours du collège du Lis; Freher et Strieder nous font connaître les noms de ses professeurs. En 1520, il obtint le grade de maître. Pendant son séjour à Louvain, il avait également appris l'hébreu, sous la direction de Matthieu Adrien. Suivit-il aussi les cours de Wackefield (1519), de Shirwood (1519) et de Campensis? C'est ce qu'il n'est pas possible d'établir. Comme on le signale parmi les élèves de Martin Dorpius, on peut supposer que c'est sur le conseil de ce savant maître qu'il s'adonna à l'étude de l'hébreu. (Cf. Nève, p. 126-127.) Après avoir voyagé avec son ami Jodocus Gauricus en Flandre, il fit à Louvain des cours de latin : *In Libano collegio Ciceronis epistolas et Virgilii Æneid. adolescentulis enarrare cœpit primariis*, dit Freherus. Il doit y avoir là une faute d'impression et il faut probablement lire *in Liliano collegio*. Il s'agit en tout cas de cours élémentaires, faits avec l'assentiment de l'université ; car le titulaire de la chaire de latin du collège de Busleiden était alors Conradus Goclenius, et d'autres cours n'étaient possibles qu'avec la permission des autorités académiques. (Nève, p. 133 et p. 134.)

Sur le conseil de Jean Nævius, il alla s'établir à Gand, où, pendant plus de quatre ans et successivement dans deux établissements différents — ceux de Gerardus et de Dion. ab Edinga — il instruisit avec le plus grand succès des enfants ou des jeunes gens de familles nobles. Outre qu'il leur faisait représenter publiquement des pièces de théâtre, il leur expliquait le *Christianus miles* et le *Moriæ encomium* d'Erasme, ainsi que les évangiles, les épîtres de saint Paul ou les passages principaux du nouveau testament grec.

C'est à Gand que Neusen adopta les idées de Luther, et il dut le faire assez ouvertement, puisque Martinus Lipsius, qui ne le connaissait pas, et qui, pour entrer en relation avec lui, se recommande de Gérard Rivius, son ami, lui écrivit afin de l'engager à la prudence, blâmant son *incauta libertas*. La lettre montre d'ailleurs tant de largeur d'es-

prit que Lipsius dut adresser une justification à son supérieur. Ces deux pièces intéressantes ont été découvertes et publiées par Mr Horawitz. (Voir *Erasmus von Rotterdam und Martinus Lipsius*, dans les *Sitzungsber. der philosophisch-historischen Classe d. K. Ak. d. Wissenschaften*. Wien, 1882, C, p. 736-748. Cfr. p. 673 et 675-676. Nève, *La renaissance des lettres et l'essor de l'érudition ancienne en Belgique*, 1890, p. 209-210.) Ce que Horawitz (p. 736, note 1) et Nève (p. 209, note 3) disent de Neusen n'est d'ailleurs pas complètement exact.

Ne se sentant plus en sûreté à Gand, il suivit le conseil de ses amis et se rendit à Anvers, où Pierre Fromontius le reçut fort amicalement et où il se mit à instruire encore une fois des jeunes gens nobles. Mais, là aussi, il dut se trouver en danger, puisque nous le voyons abandonner subitement tout ce qu'il possédait, sa bibliothèque, ses meubles, et se rendre en Allemagne (1526). Près de Sparendam, il rencontra Gérard Geldenhauer, de Nimègue, qui se rendait à Wittemberg. Se liant aussitôt d'amitié avec lui, il se décida à l'accompagner à Wittemberg, où il séjourna un an et quelques mois, se perfectionnant dans ses études d'hébreu et enseignant cette langue pour gagner sa vie. Le professeur d'hébreu de Wittemberg était à cette époque Matthæus Aurogallus. Il est probable que c'est auprès de lui que Neusen continua ses études spéciales, pour lesquelles il eut, d'ailleurs, peut-être aussi recours à des rabbins savants, comme permet de le conjecturer un passage de son traité (p. 51); mais il n'est pas possible de dire à quelle époque se placent ses rapports avec des savants israélites.

En 1527, il fut appelé à Marbourg en qualité de professeur d'hébreu, par Philippe de Hesse. Il y épousa, en 1528, Elisabeth Wetterana. A l'université, il dut obtenir des succès, puisqu'il fut deux fois recteur, deux fois doyen de sa faculté, une fois promoteur. Malgré le travail auquel l'astreignaient ses différentes fonctions, il se mit à étudier le droit sous la direction de Joh. Ferrarius et devint docteur en droit le 10 ou le 11 novembre 1535. Etait-il dégoûté de ses cours d'hébreu à cause du petit nombre de ses élèves, comme le pense Geiger, ou ne cherchait-il pas plutôt à améliorer sa position? Quoi qu'il en soit, ses nouvelles études avaient été si brillantes, qu'il fut nommé conseiller du prince et assesseur de la cour de Marbourg.

On le voit, la seconde période de sa vie a été plus calme et plus heureuse que la première. Elle ne fut pourtant pas absolument tranquille ; c'est ainsi que, lié d'abord d'amitié avec Ericius Cordus, il devint plus tard son ennemi acharné, comme nous l'apprend Geiger, qui cite les *Opera poetica* d'Er. Cordus, 1615, p. 403, et Krause, *Ericius Cordus* (Hanau, 1863), p. 102. Mais, en somme, l'avenir s'annonçait brillant et le monde savant était en droit d'attendre encore beaucoup de lui, quand une mort prématurée vint l'enlever le 18 avril 1536, alors qu'il avait à peine atteint l'âge de trente-trois ans.

Des ouvrages que les bibliographes attribuent à Neusen, il n'y en a qu'un dont l'existence soit certaine; c'est le no 1 de la liste suivante :

1. *Aug. Sebastiani Nouzeni, de literarum, vocum, et accentuum Hœbraicorum natura, Siue de prima Sermonis Hebraici lectione Libellus, Ex optimis quibusque Rabinorum Commentariis, studiose collectus, ac iam primum in lucem æditus. Accessit praeterea, de Seruientium Literarum officiis, per eundem Aug. Seb. N. Compendium Eme Lector et fruere* (Titre en hébreu). Marbourg, 1532, petit in-8o, 192 p. non paginées (A-M.). A la fin, p. 191 : *Franciscus Rhodus Marpurgi excudebat*, xv *Kal. April*, *An.* 1532. On en trouvera une description exacte dans A. v. Dommer, *die ältesten Drucke aus Marburg in Hessen*, 1527-1566 (Marburg, 1892; in-8o).

Le livre de Neusen, dont les bibliothèques de Louvain et d'Oxford (Bodl.) possèdent chacune un exemplaire, est devenu rare; un libraire de Rostock en demandait récemment 100 francs. L'ouvrage, qui est assez prolixe et où les

digressions ne manquent pas, est puisé dans les écrits des rabbins, comme l'indique le titre ; on ne s'étonnera pas qu'il ne dépasse pas la moyenne de ce que les chrétiens savaient d'hébreu aux premiers temps du XVIe siècle. C'est un des livres au sujet desquels les bibliographes ont commis le plus d'erreurs. La plupart en font deux ouvrages. Ainsi Freherus, et, avec lui, Foppens, Valère André, Jöcher et Piron croient que le *De servientium literarum officiis* constitue un travail publié à part. Fürst (*Bibliotheca judaica*, III, 1863, p. 40) fait un livre spécial d'une autre partie du titre : *De lectione sermonis Ebraei* et le reporte à l'année 1530 : il donne cependant, p. 303, le titre exact du livre de Neusen. Lelong (*Bib. sacra*, éd. de 1723, p. 1177-1178) va plus loin encore et divise l'ouvrage en trois : *De literarum... natura; De prima... lectione; De lit. serv. officiis.* Vander Aa, corrigeant Lelong, n'admet que deux ouvrages, ce qui est déjà trop. Il suffit de lire le titre reproduit plus haut pour constater l'erreur de ces savants, que n'ont d'ailleurs commise ni Lipenius (*Bibl. real. theol.*, I, 6), ni Panzer (VII, 377), ni Strieder, ni Geiger.

2. *Grammatica linguæ ebraeæ*, 1530. Lelong commet une autre erreur encore. Il fait de Neusen deux personnes différentes, l'une appelée Sebastianus, à laquelle il attribue les trois ouvrages dont il a été question plus haut ; l'autre, Aug. Sebastianus, qui aurait publié, en 1530, une *Gram. ebraeæ linguæ*. Fürst dédouble également Neusen, p. 40 et p. 303, et mentionne la grammaire de 1530. Wolf (*Bibl. hebraea*, IV, p. 296) avait pourtant déjà reconnu qu'il n'y avait là qu'une seule personne. Mais il admet aussi l'existence de la grammaire de 1530 (II, p. 601, vo *Seb. Augustus*). Steinschneider, qui a cependant vu le no 1 à Oxford (*Cat. Bodl.*, p. 2576, no 7159), reproduit encore cette erreur dans son *Bibliog. Handbuch über die theoret. und praktische Literatur für hebräische Sprachkunde*, p. 131, no 1879. Si ces savants avaient lu la préface du no 1, ils en auraient facilement tiré la conclusion que c'était là le premier ouvrage de Neusen et que, par suite, il n'y a pas de grammaire de 1530. C'est ce qui résulte d'ailleurs encore d'une phrase de l'avant-dernière page du livre de 1532 : *De reliquis, in nostra grammatica fusius* DICETUR. Ce projet de Neusen, de donner une grammaire complète plus tard, n'a d'ailleurs pas reçu d'exécution.

3. *De arbore consanguinitatis*. Freherus atteste l'existence de ce livre. Mais depuis Lipenius et ses continuateurs jusqu'à Mr von Dommer, dont l'autorité est si grande pour la bibliographie ancienne de Marbourg, aucun auteur ne le cite plus. On pourrait croire cependant que Neusen a dû publier quelque dissertation à l'occasion de son doctorat en droit.

4. *In Proverbia Salomonis commentaria*. Freherus atteste également l'existence de ce livre et Geldenhauer dit : *Vidimus etiam commentarium in Proverbia Salomonis ab ipso descriptum*. Mais aucun bibliographe ne le cite : ni Lipenius, ni Lelong, ni Panzer, pas plus que Rosenmüller ou Delitzsch, dans l'introduction à leurs commentaires sur les proverbes. Mr von Dommer ne le connaît pas non plus. Il y a donc lieu de croire, avec Strieder, que cet ouvrage est resté manuscrit.

Victor Chauvin.

P. Freherus, *Theatrum virorum eruditione clarorum* (1688), p. 110-111 (*Ex. mss. vitas professorum Marpurgensium continentibus*). — Ger. Geldenhauer, *Vita Nouzeni*. — Valère André, 1re éd., p. 713 ; 2e éd., p. 807. — Foppens, p. 1091. — Imbonati, *Bibl. latino-hebraica*, p. 244. — Jöcher, p. 889. — Piron, *Bijvoegsel*, p. 130. — Van der Aa, t. XIII, p. 167-168. — Pieters, *de Templo ill.* — Strieder, *Grundlage zu einer Hessischen Gelehrten- und Schriftsteller Geschichte*, t. X, p. 104-107. — L. Geiger, *das Studium der heb. Sprache in Deutschland* (1870), p. 48 et 116-117. — J. Prinsen, *Gerardus Geldenhauer Noviogamus* (La Haye, 1898), p. 126-127. — Delgeur, *Schets der oostersche taelstudien in Belgie*, p. 31.

NEUT (*Edouard-Amand*), journaliste et publiciste, né le 8 juillet 1812, à Moorseele, près de Courtrai, décédé à Gand, le 4 juillet 1884. Il était d'une famille originaire de Dunkerque. Sa vocation de journaliste se manifesta de bonne heure, car, à l'âge de 17 ans, en 1829, il collabora au *Catholique des Pays-Bas*. Le 19 septembre 1831, il fut

attaché au *Journal des Flandres*, à Gand, où il ne resta que deux ans. Avec le concours de quelques hommes influents, il fonda, en 1835, le *Constitutionnel des Flandres*, qui devint plus tard sa propriété exclusive sous le nom de l'*Organe des Flandres*. Il y joignit alors un journal flamand, le *Vaderlander*. Depuis lors, il a toujours mené de front les publications politiques dans les deux langues. En 1848, pour combattre les idées de république démocratique sociale, il fonda un petit journal : les *Nouvelles du jour*. En 1851, il acquit la *Patrie* de Bruges, au moyen de laquelle, lui et ses amis parvinrent, en 1872, à renverser les libéraux dans le chef-lieu de la Flandre occidentale ; il y joignit un organe flamand, *de Standaert*. Il publia également à Gand un journal quotidien : *Het Vlaamscheland*, qui fut cédé en 1873, et *De Gazette van Vlaanderen en Brabant*, hebdomadaire, cédé par son fils en 1886. En 1880, il fut élu conseiller provincial par le canton d'Evergem et siégea jusqu'à sa mort ; il avait précédemment, mais sans succès, posé sa candidature dans le canton de Nevele. Ce fut lui qui, en 1867, jeta les bases de la Fédération des cercles catholiques, association politique puissante, dont il fut le secrétaire, et qui produisit des résultats considérables pour son parti.

Amand Neut possédait des connaissances variées, une grande souplesse de plume ; c'était un vrai polémiste, type du journaliste combattant, et l'un des plus grands et des plus méthodiques collectionneurs d'articles de polémique, sur lesquels il savait toujours mettre la main pour s'en faire, à l'occasion, des armes redoutables. Il était commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand et refusa, sous le ministère d'Anethan, la croix de l'ordre de Léopold. Il laissa plusieurs enfants, dont trois jésuites.

Entre autres ouvrages, on a de lui : 1. *Recueil des lois sur la garde civique*. Gand, Van Ryckegem, 1834; in-8°. — 2. *Levensbeschrijving van Leopoldus, eersten koning der Belgen*, vertaeld uit het fransch. Bruxelles, 1836; in-12. — 3. *Militaire jaarboeken der Belgen of geschiedenis der oorlogen, krijgsverrigtingen en wapendaeden welke in Belgien plaets gehad hebben sedert den inval van Cesar tot hedendaegs*, vertaeld uit het fransch. Bruxelles, A. Cauven, 1836; 2 vol. in-8°. — 4. *La Constitution belge expliquée par le Congrès national, les Chambres et la Cour de cassation, ou compte-rendu des débats qui ont eu lieu sur cette loi suprême...*, réunis en volume par les soins d'Amand Neut. Gand, Annoot-Braekman, 1842 ; in-8°. — 5. *La Franc-Maçonnerie soumise à la publicité à l'aide de documents authentiques*. Gand, Amand Neut, 1866 ; 2 vol. in-8°, 2e édition. — 6. *Attentats de la franc-maçonnerie à l'ordre social*. Gand, Amand Neut, 1868; in-8°. Il a publié également de nombreuses brochures contre la franc-maçonnerie, dont on trouvera l'énumération dans la *Bibliographie nationale*.

Émile Varenbergh.

Journaux du temps. — *Grand almanach belge* (Liége, Dessain). — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 12.

NEUTE (*Philippe-Ferdinand-Charles*), instituteur, naquit à Mons, le 7 juin 1803 (18 prairial an XI), de Pierre-Joseph et de Pélagie Brasselet. Il obtint son diplôme d'instituteur, le 27 septembre 1825. En la même année, le bureau de bienfaisance de Mons le nomma instituteur en chef de l'école gratuite, fondée par la veuve Rogier, qui fut installée dans les locaux de l'école dominicale. Neute en fit un établissement modèle, aidé par deux excellents instituteurs, Adolphe Hoyas et Norbert Lenoir. En 1838, il dut abandonner ses fonctions, l'école de la veuve Rogier ayant été confiée à l'institut des frères de la doctrine chrétienne, conformément au testament de la fondatrice. Il remplit depuis l'emploi d'agent comptable, et mourut à Bruxelles en 1880.

Philippe Neute a publié : 1° *Traité élémentaire de dessin linéaire et de géométrie pratique, extrait des meilleurs auteurs*. Mons, H.-J. Hoyois, 1828; in-8°, 79 pages, errata et table 3 p., et 7 planches lithographiées. L'ouvrage est dédié

à MM. Gigault, Mauroy, Harmignies et Quinet, membres du bureau de bienfaisance de la ville de Mons. — 2° *Le guide du jeune négociant ou Tenue des livres simplifiée, suivi des instructions sur les lettres de change, etc., etc., et terminé par les tables des monnaies de tous les Etats, évaluées en florins des Pays-Bas et en francs. A l'usage des écoles primaires.* Mons, H.-J. Hoyois; in-8°, 75 p. et 2 tableaux.

Philippe Neute avait un fils, Charles, né à Saint-Josse-ten-Noode, le 18 avril 1846, et mort à Schaerbeek, le 3 avril 1886, qui fut un architecte des plus distingués et dirigea pendant plusieurs années l'*Emulation*, publication mensuelle de la Société centrale d'architecture de Belgique.

Léop. Devillers.

Hip. Rousselle, *Bibliographie montoise*. — *Bibliothèque des instituteurs*, recueil publié par G.-B.-J. Raingo. — Sur Charles Neute, voir l'*Emulation*, 10e année, n° 12.

NEUTRE (*Jacques*), théologien, diplomate, naquit à Mons, le 8 mars 1631, de François et de Catherine Sohier. Après avoir terminé ses études théologiques, il entra à l'abbaye du Val-des-Ecoliers, à Mons. C'était un religieux modèle. Aussi fut-il délégué par son abbé, Nicolas de Souhait, à une assemblée de l'ordre, qui fut tenue à Géronsart, le 20 juillet 1659. Quelque temps après, il fut nommé coadjuteur. En cette qualité, il fut l'un des négociateurs du traité qui accomplit l'union de tous les monastères du Val-des-Ecoliers à l'autorité du général de Sainte-Geneviève. Nicolas de Souhait étant décédé le 8 février 1663, Jacques Neutre fut promu à la prélature. Il ne tarda pas à donner des preuves de son zèle éclairé et de son savoir. L'un de ses premiers actes fut de faire démolir les bâtiments claustraux, qui tombaient de vétusté, et de les remplacer par un bel édifice en style renaissance. Il orna l'église de quelques bons tableaux et fit poser un carillon dans une tourelle du monastère.

Jacques Neutre avait les qualités d'un bon administrateur. Il se fit remarquer aux états de Hainaut par sa profonde connaissance des affaires. Elu plusieurs fois député ordinaire de la chambre du clergé, il déploya la plus grande activité pour négocier un traité de nature à mettre fin aux difficultés qui, par suite des guerres, surgirent entre le Hainaut et la France. Il fit, dans ce but, de nombreux voyages à la cour de Bruxelles. Les gouverneurs généraux appréciaient hautement ses services. Sur leur demande, le pape Clément IX lui octroya, le 21 juillet 1667, l'usage de la mitre abbatiale.

L'abbé Neutre soutint un grand nombre de procès contre les échevins de Mons et le chapitre de Sainte-Waudru de cette ville. Il sortit victorieusement de toutes les difficultés qui lui étaient suscitées, tout en se soumettant aux exigences de l'équité.

Le 22 juillet 1679, notre abbé avait assisté avec Philippe Le Duc, membre du conseil ordinaire de Hainaut, à l'élection de l'abbesse de la Thure. Le 21 septembre suivant, une attaque d'apoplexie l'emporta. Il fut inhumé au chœur de l'église du Val, au milieu d'un grand concours de personnes de tous les rangs. Les pauvres perdirent en lui un bienfaiteur, et le clergé l'un de ses membres les plus distingués.

On conserve, au musée de peinture de Mons, un portrait, peint à l'huile, de l'abbé Neutre, à l'âge de quarante ans environ. L'abbé est vêtu d'une soutane blanche, d'un rochet de même couleur et d'un camail noir, et porte au cou un cordon noir auquel pend une croix d'or. Il a une mince moustache et une barbiche, est assis et tient dans les mains une tête de mort. A sa gauche sont ses armes, surmontées d'une mitre et d'une crosse abbatiales; l'écu porte : d'argent chargé d'un trèfle, au chef d'or chargé de deux roses, fascé d'azur à l'étoile d'argent. La devise est : *Via vitæ eruditio*. Ces armoiries et cette devise se trouvaient au-dessus des deux principales portes d'entrée des bâtiments du monastère qui ont disparu en 1876.

Léopold Devillers.

De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 69. — *Gallia christiana*, t. IX. — G. Decamps, *Notre-Dame du*

Val-des-Ecoliers, à Mons. Mons, Dequesne-Masquillier, 1886. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III, p. 329; t. XIX, p. 129. — *Bulletin des séances* du même Cercle, 1862-1863, p. 28.

NEUVILLE (*Nicolas* **DE**). Voir NICOLAS DE NEUVILLE.

NEUZENIUS (*Sébastien-Auguste*). Voir NEUSEN (*Sébastien-Auguste* DE).

NÈVE (*A.-F.* **DE**), rhétoricien du XVIIIe siècle, vécut à Lierre, où il occupait le rang de major dans l'armée. On le connaît par trois pièces qu'il fit représenter par les chambres de rhétorique de Lierre. La chambre *De Groeiende Boom* donna, le 28 janvier 1770, la tragédie intitulée : *Esther ende Assuerus*, suivie de la farce de *Jodelet, meester en knecht*. Le 3 février 1793, la même chambre représenta une autre tragédie de De Nève : *Saulus bekeering*, suivie de *Jodelet*. Le 7 février 1802, les deux chambres réunies, *De Groeiende Boom* et *De Ongeleerden*, donnèrent de lui une comédie en 3 actes, *Mustapha Barbarossa*. Pour la dernière date, il y a désaccord entre le *Belgisch Museum* et Frederiks et Vanden Branden, qui mettent cette représentation au 19 janvier 1772.

L. Goemans

Anton Bergmann, *Geschiedenis der stad Lier*. — Willems, *Belgisch Museum*, 1844. — Frederiks en Vanden Branden, *Biogr. woordenb. der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*.

NEVE (*Corneille* **DE**), peintre, né à Anvers vers 1612, mort dans la même ville en 1678. Les informations que nous avons pu recueillir sur ce maître sont des plus vagues. S'il compte parmi les membres de la gilde de Saint-Luc des homonymes nombreux, dont François, son frère (voir sous *De Neve*), nous n'avons pas relevé sa propre affiliation au même corps artistique et ne saurions dire qui fut son premier maître. A Londres, où il séjourna de bonne heure, il se perfectionna sous Van Dyck et prêta le concours de son pinceau à l'illustre portraitiste. Les historiens de l'art anglais lui consacrent des notices élogieuses. Neve eut pour spécialité la peinture des enfants, tout au moins celle des portraits de famille où ils tiennent leur place. Dans la galerie de Knole, en Angleterre, chez le colonel Wyndham, figurent de lui, sous la date de 1637, les portraits des lords Richard et Edouard Sackville, enfants, réunis sur la même toile. De même au château de Petworth, deux peintures, l'une où Neve s'est représenté avec sa femme et un de leurs enfants, l'autre où huit enfants, qu'on dit être ceux du maître, sont réunis. On mentionne encore les effigies des comtes de Stafford et d'Arundel, celle de Thomas Fairfax, général de la République, ce qui permet de supposer que la vogue de Van Dyck passa à son élève. Au musée Ashmoléen, à Oxford, figure un portrait désigné comme celui de « M. Le « Neve, le peintre fameux »; il s'agit nécessairement de notre artiste. Vertue assure qu'il avait dessiné, en 1664, Ashmole lui-même, dans son costume de héraut. On se demande si Corneille de Neve ne serait point l'auteur de l'énigmatique portrait de famille de la galerie de Munich, attribué successivement à tant de peintres et aujourd'hui assigné bien arbitrairement à Frans Hals. Frappé de paralysie, Neve regagna sa ville natale et y finit ses jours. Sa tombe se voyait encore aux Dominicains, à la fin du siècle dernier.

Henri Hymans.

F. Mols (?), *La vie, les ouvrages et les élèves de Van Dyck*, ms. au musée du Louvre, à Paris. — Walpole, *Anecdotes of painting in England*, édition Wornum et Dallaway (Londres, 1862), t. II, p. 369. — *Dictionary of national biography*, t. XL (Londres, 1894).

NÈVE (*Emile-Gabriel-Benoît*), publiciste, bibliothécaire, né à Lille, de parents belges, le 12 mars 1819, mort à Houthem-Saint-Gerlac, près de Maestricht, le 9 février 1889. Il fit ses études au collège de Lille, puis à l'université de Louvain, où il obtint le grade de candidat en philosophie et lettres en 1841; il avait commencé son droit, mais sa santé l'empêcha de continuer à suivre les cours. Etant étudiant, il prit part à la fondation de la Société littéraire de l'université de Louvain; il présenta à cette société des mémoires

sur l'art chrétien au XIIIe siècle, sur le trouvère Rutebœuf, et en rédigea, comme secrétaire, les rapports de 1841 à 1845. Après le départ de J.-B. Malou, nommé évêque de Bruges, Emile Nève lui succéda comme bibliothécaire de l'université, et il occupa ces fonctions pendant dix ans, de 1849 à 1858. Peu après sa nomination, il reçut le titre de professeur ordinaire honoraire de la Faculté de philosophie et lettres et celui de docteur *honoris causa*. C'est dans le riche dépôt confié à ses soins qu'il puisa les matériaux de son important *Appendice à la Bibliographie douaisienne de M. Duthillœul*, inséré dans le tome VII du *Bulletin du bibliophile belge* (1850); le même recueil reproduisit, en 1851, un long et intéressant rapport de Nève sur la situation de la bibliothèque de Louvain. Il collabora activement à la *Revue catholique* (1849-1859), puis à la *Belgique* (1856-1860), qui prit ensuite le nom de *Revue belge et étrangère* (1861-1863). Ses principaux articles, tels qu'une biographie du cardinal Thomas Bernelli, une étude sur l'institution des béguines en Belgique et son rétablissement en France, etc., furent publiés séparément. On en trouvera la liste détaillée dans la *Bibliographie nationale*. Il faut y ajouter un recueil d'articles sur des œuvres charitables : *Petite bibliothèque de la charité catholique. Œuvres et livres* (1850-1852). Tirlemont, Merckx, 1852; gr. in-8°. Emile Nève, dont la santé était très précaire, prit sa retraite en 1859. Ayant épousé, en 1863, Mademoiselle Elisabeth-Agathe Collard, il alla se fixer dans son château d'Houthem-Saint-Gerlac, où il mourut après avoir supporté patiemment de longues infirmités.

Paul Bergmans.

Bien public, n° du 17 mars 1889. — *Annuaire de l'université de Louvain*, 1891, p. LX-LXIV (notice de P. Alberdingk-Thijm). — *Bibliographie nationale*, t. III (Bruxelles, 1897), p. 16.

NÈVE (*François* **DE**). Voir DE NEVE (*François*).

NEVE (*Godefroid* **DE**), ou NEPOTIS, organiste, florissait à la fin du XVe siècle. La biographie de cet artiste est des plus difficiles à établir, tant à cause de la rareté des documents qui le concernent que par suite des différents prénoms qu'on lui attribue. Dans deux pièces d'archives, notre musicien est appelé Gomar ou Gomart; mais ce prénom semble n'être qu'une mauvaise graphie de *Govar* ou *Govaert*, forme flamande de Godefroid. Le nom de *Fleurkin* ou *Florquin*, que l'on rencontre ailleurs et d'où l'on a tiré Florent, paraît être plutôt un sobriquet. L'examen attentif des emplois occupés par les Godefroid, Gommaire et Florent de Neve, cités par Edmond Vander Straeten, démontre que le titulaire ne peut avoir été qu'un seul et même personnage, auquel nous attribuerons définitivement le nom de Godefroid, d'après son testament retrouvé par L. de Burbure dans les archives de l'église de Notre-Dame, à Anvers.

Godefroid de Neve, qui était prêtre, fut d'abord organiste de cette église. En 1492, il résigna ces fonctions dans lesquelles lui succéda Henri Bredemers ou Bredeniers (voir ce nom), pour devenir organiste de la chapelle musicale de Maximilien, puis de Philippe le Beau. Nous savons, de façon sûre, qu'il occupa cet emploi de 1492 à 1495; il figure, à ce titre, dans un compte de la recette générale des finances de Lille de 1495, publié par Gachard. Les mêmes comptes nous apprennent que De Neve fut chargé d'enseigner la musique à Marguerite d'Autriche; il reçut, en cette année, la somme de 20 livres, « en récompense « des peines et labeurs qu'il avoit ap- « prendre Madame Marguerite d'Autri- « che de plusieurs instrumens de mu- « sique ».

Godefroid de Neve mourut en 1499 et fut remplacé dans la chapelle archiducale par Bredemers. Par son testament, daté de 1496, il avait légué, entre autres, à maître Jacques Muwet, son meilleur clavicorde, et à maître Jean de Buekele, le célèbre facteur d'orgues anversois connu sous le nom de maître Jean d'Anvers, son positif ou orgue portatif.

Jean Ockeghem, l'illustre compositeur termondois, était en relations avec un chapelain-chantre de la collégiale d'Anvers du nom de Jean de Neve, ou Nepotis; il s'agit apparemment d'un parent de l'organiste.

C'est également un de ses parents, sinon son neveu, qui, cité comme aide de l'organiste de Charles-Quint, Bredemers, en 1516, avec le prénom de Florent, succéda à ce dernier en 1517. Florent de Neve était aussi organiste de Marguerite d'Autriche, et nous le voyons, en 1522, porter le titre de « varlet de « chambre » de cette princesse.

Plus tard, nous rencontrons Georges Nepotis ou De Neve, chapelain de Charles-Quint, qui accompagna ce monarque dans sa retraite de Saint-Just, en 1556, et devint ensuite chapelain de Philippe II. Il est désigné, en 1563, pour une prébende de Saint-Martin, à Middelbourg.

Nous ignorons s'il faut rattacher à la même famille Martin de Neve, écrinier et carillonneur d'Audenarde en 1616, et le De Neve qui était carillonneur d'Ath en 1772.

Paul Bergmans.

Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 2e série, t. XV (Bruxelles, 1863), p. 349. — A.-J. Van der Aa, *Biographisch woordenboek*, t. XIII (Haarlem, 1868), p. 168. — Edm. Vander Straeten, *la Musique aux Pays-Bas* (Bruxelles, 1867-1888), *passim*.

NÈVE (*Jean-Baptiste* **DE**), traducteur flamand, publiciste et éditeur, naquit à Everghem (Flandre orientale), le 21 novembre 1778, et mourut à Gand, le 21 avril 1852. Il était fils de Pierre-Liévin et de Jeanne-Marie Vereecken. Après avoir fait de bonnes études primaires à l'école flamande d'Everghem, il alla, en 1794, apprendre le français chez le maître d'école de Waarschoot et partit, le 12 novembre 1796, pour la France, afin d'y achever son instruction dans la langue française. Les circonstances ne furent pas favorables à son entreprise et il dut s'arrêter à Pecq, près de Tournai, où il demeura quelque temps et où il reçut des leçons de prêtres échappés à la tourmente révolutionnaire. De retour chez lui en 1797, il aida ses parents dans leurs travaux de culture. Mais là n'était pas sa vocation : dix ans plus tard, il se remit aux études au collège de Thielt et sortit *primus* de rhétorique en 1811. Bientôt après, il fut forcé d'aller se cacher à Louvain pour échapper à l'obligation du service militaire, et y gagna sa vie en se consacrant à l'enseignement privé. En 1814, il devint professeur au collège de Thielt. Il le resta jusqu'en 1825, époque où le collège fut fermé par le roi Guillaume. Appelé à Gand en 1826 par le clergé de cette ville pour s'occuper en secret de l'instruction d'un certain nombre d'étudiants, il y devint, le 7 décembre de cette même année, éditeur du journal *Le Catholique des Pays-Bas*. Accepter en ce moment la responsabilité d'une entreprise aussi périlleuse, c'était faire preuve de courage et de dévouement. De Nève débuta dans sa nouvelle carrière en payant bravement de sa personne. Le gouvernement hollandais avait pris ombrage de cette publication et il saisit le premier prétexte venu pour condamner notre éditeur à 15 jours de prison : il s'agissait, paraît-il, d'une formalité d'impression que le *Catholique des Pays-Bas* n'avait pas remplie. A cette occasion, le journal vit doubler le nombre de ses abonnés et, en 1827, encouragé par son succès, De Nève édita *De Vaderlander* (bi-hebdomadaire). Le gouvernement, effrayé par l'opposition menaçante qui grondait par tout le pays et qu'alimentait chaque jour la presse belge, voulut frapper celle-ci dans ses plus hardis représentants. Le 30 avril 1830, De Nève fut condamné à cinq années de bannissement par la Cour d'assises du Brabant, en même temps que De Potter, Barthels et Tielemans, qui le furent respectivement pour 8 et pour 7 années. Cette condamnation visait tout particulièrement la publication faite dans les journaux du 31 janvier 1830, du projet de souscription nationale pour l'établissement d'une confédération patriotique destinée à venir en aide à tous les fonctionnaires destitués. De Nève et ses trois compagnons furent dirigés sur l'Allemagne. Mais ils s'arrê-

tèrent à Vaals, près de la frontière, sur le chemin d'Aix-la-Chapelle. Ce n'est qu'après bien des démarches auprès du gouvernement de la Prusse que les bannis purent voyager librement sur son territoire. Ils partirent de Vaals et gagnèrent Lille le 13 septembre, en contournant la frontière belge. Arrivé là, De Nève obtint du gouvernement provisoire de pouvoir rentrer en Belgique.

Il revint à Gand, où ses journaux n'avaient cessé de paraître pendant son exil. Le 3 octobre 1830, il donna à son journal français le nom de *Journal des Flandres* (à partir d'avril 1852, il fut intitulé *Le Conservateur*).

En 1833, De Nève, reculant devant de nouvelles difficultés, non plus avec le pouvoir public, mais avec une partie du clergé cette fois, vendit ses deux journaux. Il occupa les loisirs qui lui restèrent à la correction dans l'imprimerie J. Rousseau, à Gand, devint maître de fabrique de l'église Saint-Michel et ensuite directeur et percepteur du cimetière situé autrefois hors de la porte de Bruges. C'est là qu'il fut enterré.

De Nève, en dehors de sa collaboration, sans doute active, à la rédaction de ses journaux, publia un assez grand nombre de traductions flamandes de livres de piété. Nous ne connaissons de lui qu'une œuvre originale : c'est un petit poème de circonstance, écrit en flamand et dédié à sa nièce Régine van Hecke.

Ses ouvrages sont : 1. *Dertig schatten van betrouwen op God* (traduit du français). Gand, J.-J. Rousseau-Warrie, 1840; in-18. — 2. *Over den eerbied dien men aan de heyligheid der kerken verschuldigd is, door H.-M. Boudon.* Gand, J.-J. Rousseau-Warrie, 1842; in-18 (traduit du français). — 3. *De heylige Wegen des Kruys, waer er gehandeld wordt van verscheyde inwendige en uytwendige kwellingen, door H.-M. Boudon, uit het fransch naer de laetste drukken in het vlaemsch vertae'd.* Gand, J.-J. Rousseau-Warrie, 1846; in-12. — 4. *Het gelukkig jaer, of het jaer geheyligd door de overdenking van de leerspreuken der heyligen, door Lasausse.* Gand, J. Rousseau-Warrie, 1856; in-12 (traduit du français). — 5. *Bezoekingen tot den H. Joseph voor elken dag der maend...* Gand, J. Rousseau, 1857; in-18 (traduit du français). — 6. *De H. Communie is myn leven, of liefdezangen der ziel, door Hubert Lebon.* Gand, J. Rousseau père, J. Rousseau-Warrie; in-24 (traduit du français, sans date). — 7. *Zegewensch aen mijne teerbeminde nicht joff'r. Regina van Hecke, dochter van Jacobus-Florentius en Maria-Theresia De Neve, in het Groot Begijnhof binnen Gent.* Gand, J. Rousseau, 1849; in-fol., 4 p. (en vers).

L. Goemaus.

Uitrek uit de korte levensbeschrijvinge van den heer Joannes-Baptista De Neve overleden te Gent 21 april 1852, door zijnen broeder Bernardus De Neve (manuscrit). — Fr. De Potter, *Vlaamsche Bibliographie.*

NÈVE (*Sébastien* **DE**), sculpteur. Voir De Nève (*Sébastien*).

NEVEJANS (*Marc*), médecin et poète. Voir Neefs (*Marc*).

NEVELE (*Pierre-Antoine-Herwyn* **DE**). Voir Herwyn de Nevele.

NEVERS (*Louis* **DE**). Voir Louis de Nevers.

NEVEU (*H.*), compositeur de musique, né à Bruxelles vers 1750, suivant Fétis. Il se rendit à Paris, où il devint professeur de clavecin ; en 1789, il exerçait encore sa profession et portait le titre de claveciniste du comte d'Artois. On a gravé de lui les œuvres suivantes : 1. *Six trios pour clavecin, violon et basse*, op. 1. Bruxelles et Paris. — 2. *Six sonates pour le clavecin ou pour le forte-piano, avec accompagnement d'un violon.* Bruxelles, Gram et Coelemans; in-fol. — 3. *Variations sur des airs d'opéras-comiques,* n° 1. Paris, Leduc et Augsbourg, Gombart. — 4. *Pots-pourris pour le clavecin ou le forte-piano*, n° 1. Paris, De Roullede ; n° 2, Paris, Naderman ; n° 3, Paris, Leduc; n° 4, Paris, Naderman ; in-fol. Les pots-pourris ne sont que des transcriptions d'airs en vogue ;

les sonates, qui ont un peu plus de valeur, sont assez agréables et rappellent, mais de loin seulement, les sonatines de Clementi.

Paul Bergmans.

F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e éd., t. VI (Paris, 1864), p. 308. — Edm. Vander Straeten, *la Musique aux Pays-Bas*, t. IV (Bruxelles, 1878), p. 391-393.

NEVIANUS (*Marc*), médecin et poète. Voir NEEFS (*Marc*).

NEVIUS (*Jean*), écrivain ecclésiastique. Voir NEEFFS (*Jean*).

NEYEN (*Jean* **DE**), ou NEYEN, religieux récollet et négociateur, parfois appelé FRANÇOIS NEY, naquit à Anvers vers 1560. Il appartenait à une famille originaire du Luxembourg, dont un membre alla s'établir, au XVIe siècle, à Tournai et de là à Anvers. Son père, Martin Neyen, qui occupait le poste de clerc juré et huissier de la chambre des comptes, à Anvers, était né à Flessingue. C'était un protestant zélé; il semble avoir été d'intelligence avec le prince d'Orange, en 1574, pour s'emparer de la ville, projet qui échoua; il éleva son fils dans le calvinisme.

Le jeune Jean Neyen embrassa la religion catholique à vingt et un ans, selon les uns, à vingt-cinq ans, suivant d'autres. Ses goûts l'entraînant vers le cloître, il entra chez les Récollets et fut tour à tour provincial (*guardianus*) de l'ordre aux Pays-Bas — pendant six ans — et son commissaire général en Espagne. Parlant plusieurs langues, homme d'intelligence et de jugement, prédicateur de renom, il attira l'attention des archiducs qui l'employèrent, du consentement de Philippe III, dans les négociations avec les Provinces-Unies. Il était connu avantageusement de plusieurs Hollandais de marque, et le prince Maurice de Nassau le traitait en vieille connaissance.

Albert et Isabelle jugeant que la paix s'imposait aux malheureuses provinces belges, dont la population était décimée et appauvrie par quarante années de troubles et de guerres, envoyèrent, en 1606, à La Haye, un gentilhomme gueldrois, Walrave de Wittenhorst, et le secrétaire de la ville de Turnhout, Jean Gevaerts, afin de pressentir les intentions du gouvernement hollandais touchant un arrangement éventuel à conclure sans que les archiducs fussent forcés de reconnaître l'existence politique des confédérés. Leurs efforts étant demeurés infructueux, les archiducs les remplacèrent par Jean Neyen. Celui-ci fit plusieurs voyages à La Haye et réussit à obtenir, le 29 avril 1607, une trève de huit mois. Il fut reçu avec allégresse à Bruxelles. On l'appelait « l'ange « de la paix ». Le pape Paul V lui adressa un bref de félicitations et lui donna sa bénédiction à Rome, sous l'anneau du pêcheur, le XII des kalendes de décembre 1607. Mais le 24 décembre de la même année, les états de Hollande et de Zélande font une déclaration exigeant qu' « au premier article du « traité (de paix) il soit mis et accordé « bien clairement la qualité de Pro- « vinces-Unies comme pays libre sur « lequel ni le roi d'Espagne ni l'archi- « duc ne prétendent rien et cela en la « meilleure forme, sans qu'audit traité « soit admis et accordé aucun point tant « sur les affaires spirituelles que sécu- « lières et autres, contre la dite liberté ». En cas de refus, le traité sera rompu et la guerre recommencera « par l'aide de « Dieu ».

Retournant bientôt à La Haye, sous prétexte que dans le libellé de la trève il y avait quelques obscurités sur lesquelles il désirait des éclaircissements, Neyen chercha à gagner un des hommes influents des états, Corneille Aerssens, issu d'une famille bruxelloise. Neyen invita Aerssens à conférer avec lui à Delft. Après lui avoir témoigné sa reconnaissance de la part qu'il avait prise aux préludes de la paix, il lui proposa, au nom des archiducs, de lui restituer la maison qu'il possédait naguère à Bruxelles et lui montra une reconnaissance signée Spinola, valeur 50,000 couronnes, si une paix de neuf ans était conclue; 15,000 couronnes lui seraient payées incontinent. Il lui offrit

encore, de la part de Spinola, un diamant de grande valeur qu'il le priait d'accepter pour Mme Aerssens. L'homme d'Etat hollandais commença par repousser les présents; mais il finit par les accepter et en instruisit le prince Maurice et Oldenbarneveld. Au rapport des historiens néerlandais, Neyen aurait employé les mêmes moyens auprès d'autres hommes politiques, mais avec des chances inégales. Neyen retourna ensuite à Bruxelles et se rendit de là en Espagne, afin d'obtenir l'assentiment du roi aux conditions mises par la république aux négociations futures, c'est-à-dire la reconnaissance de l'absolue indépendance des Provinces-Unies.

Ces allées et venues prirent plus d'un an. Au commencement de 1608, le roi et les archiducs envoyèrent à La Haye, pour continuer les négociations, Ambroise Spinola, conseiller et mestre de camp général des armées de S. M. C.; Jean Richardot, chef et président du conseil privé des archiducs; Mannidor, conseiller de guerre et secrétaire de S. M.; Jean Neyen, « commissaire général » de l'ordre de Saint-François aux Pays-Bas, et Louis Verreycken, audiencier et premier secrétaire privé des archiducs.

Les négociations tournaient dans un cercle vicieux. L'Espagne voulait la paix, sans consentir à reconnaître explicitement l'indépendance des Provinces-Unies; de leur côté, les Hollandais, le prince Maurice en tête, déclaraient qu'ils étaient résolus à ne pas négocier au fond, si le roi et les archiducs n'acceptaient cette condition préalable.

Philippe III avait eu recours aux bons offices de la France et le Saint-Siège lui-même cherchait des moyens de conciliation. Le nonce du pape à Paris proposait une double union entre les enfants de France et ceux d'Espagne. Ce projet n'eut pas de suite, mais le représentant de Henri IV à La Haye, le président Jeannin, eut l'ordre d'appuyer, dans une certaine mesure, les efforts des négociateurs belges. Il était dans la nature des choses qu'il devait chercher à affaiblir la monarchie espagnole et, tout en obtenant des avantages pour la France, à protéger les droits des catholiques hollandais. En traitant avec les Provinces-Unies, Henri IV avait reconnu l'indépendance hollandaise. A Madrid comme à Bruxelles, on se montrait hésitant. La question du commerce des Indes était un fort obstacle. Maurice de Nassau et la Zélande ne paraissaient pas pressés de conclure. L'archiduc Albert envoya Neyen à Madrid, afin de persuader le roi qu'il fallait en finir; les Hollandais avaient demandé que le religieux fût de retour dans les quarante jours : Neyen revint, muni de l'assentiment du roi aux clauses en discussion. Les conférences rompues à La Haye furent renouées, au commencement de 1609, à Anvers. Ce fut dans cette ville que l'on signa, le 9 avril, la célèbre trève de douze ans. Selon Vander Aa, Neyen n'aurait pas pris part à cette dernière phase des négociations. A son retour d'Espagne, il serait rentré dans son couvent et y serait mort. Suivant Sanderus, il ne serait décédé que le 20 novembre 1612. En suite des décisions d'un chapitre général de l'ordre tenu à Rome, il aurait été renvoyé à Madrid pour traiter avec le roi d'affaires importantes.

Baron E. de Borchgrave.

Les négociations de M. le Président Jeannin (La Haye, 1695; 4 vol. in-18). — Sanderus, *Chorographia Brabantiæ conventus Brux.* — Neny, *Mém. hist. et polit. sur les Pays-Bas autrichiens.* — Van der Aa, *Biographisch woordenboek.* — Les historiens hollandais. — Duvivier, *Hist. du règne d'Albert et d'Isabelle* (1847). — Neyen, *Biogr. luxemb.* — Guill. Baudartius, *Polemographia auraico-belgica* (1622). — Portrait de Jean Neyen, envoyé de l'archiduc aux Etats généraux, dans *Imagines* XLI *virorum celebriorum in politicis, historicis,* etc. (Leide, Pierre Van der Aa). Le négociateur est représenté en civil, costume du temps, avec barbe en pointe et moustaches.

NEYMANN (*Joseph*), missionnaire. Voir NEUMANN.

NEYTS (*Gilles*), peintre, dessinateur et graveur, travaillant à Anvers vers le milieu du XVIIe siècle, né à Gand, où il fut baptisé, dans l'église de Saint-Nicolas, le 4 avril 1623 (1). Il fut admis

(1) A cette date Mr Paul Bergmans a relevé, dans les registres de cette paroisse, la mention suivante : *Eodem die baptùs fuit Ægidius filius Judoci* NEYT *et Annæ Heye.*

dans la gilde de Saint-Luc à Anvers, en 1647. Marié dès 1643 à Claire de la Porte, Neyts s'était fait connaître comme peintre bien avant cette date. Un de ses paysages, au musée de Stockholm, porte le millésime 1641. T. van Lérius possédait de lui des peintures datées de 1667 et de 1669, tandis qu'à la galerie royale de Dresde nous relevons, sur une autre création, l'année 1681. De si longs intervalles, au regard d'un si petit nombre d'œuvres, font nécessairement croire à une vie assez nomade. Neyts a sûrement séjourné à Lille, vu que son burin nous a laissé un remarquable panorama de cette importante cité. Comme, d'autre part, entre les eaux-fortes du maître, il s'en trouve où se rencontrent des ruines romaines, on peut croire à sa présence en Italie. On possède encore de Neyts de jolies vues de Bruxelles, dessinées à la plume et rehaussées au pinceau ; inutile d'ajouter qu'il en existe d'Anvers. Coloriste agréable, Neyts excelle à donner à ses paysages un aspect riant et lumineux. Il aime à voiler ses horizons de brumes légères, d'où émerge la silhouette des villes aux nombreux clochers. Ses estampes offrent le même attrait; leur éclat est surprenant. Bartsch en connut dix ; son continuateur, R. Weigel, en porta le nombre à plus de vingt. La carrière de G. Neyts paraît s'être prolongée jusqu'en 1687.

Henri Hymans.

T. van Lerius, *Biographies d'artistes anversois* (Anvers, 1880; 2 vol. in-8°). — F.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der Antwerpsche schilderschool*. — Bartsch, *le Peintre graveur*, t. IV, p. 303. — Weigel, *Supplément au Peintre graveur*, p. 202.

NEYTS (*Jacques-Toussaint-Dominique* CARY, dit), acteur et auteur dramatique, né à Bruges, le 14 juin 1727, d'Antoine Cary et de Marie Duchesne. Ce n'était encore qu'un pétillant écolier des PP. Augustins, lorsque les époux Neyts, seigneurs de Kleynen et de Walcourt, qui n'avaient pas d'enfants, séduits par la gentillesse un peu française de celui-ci, se décidèrent à l'adopter ainsi que son frère François-Dominique. L'empereur Charles VI autorisa cette adoption par lettre du 30 septembre 1733. Depuis lors, Jacques Cary prit le nom de son père adoptif, sous lequel il devint bientôt populaire.

Il lui arriva à peu près ce qui devait arriver plus tard, à Baltimore, à Edgar Poë, chez les riches Allan. Le père adoptif mourut de bonne heure et sa veuve, Marguerite Lynck, femme hautaine et entêtée, dissipa tout le patrimoine à s'obstiner en un procès absurde contre le baron de Male. Inutilement elle avait été avertie par les conseillers du Grand conseil de Malines. La ruine fut complète, et les jeunes Neyts, qu'on avait élevés pour la vie aristocratique et dont l'éducation d'ailleurs avait été fort déjetée, durent songer à gagner leur vie en travaillant.

Jacques se serait encore assez bien débrouillé, grâce à la vivacité de son intelligence. Admis dans l'étude d'un procureur de Bruges, il s'y fit promptement remarquer par sa souplesse et son esprit d'entregent. Dès 1753, on le nommait procureur et tout semblait marcher à merveille, lorsqu'on s'aperçut que le jeune Brugeois s'oubliait trop dans les parties de plaisir. Cet étourdi avait pourtant un bon cœur, car, de concert avec son frère, il s'efforça d'atténuer la misère de sa mère adoptive. Ce qui acheva de le perdre, ce fut la société d'un rhétoricien (*rederijker*), maître Coucke, de Bruges, qui tenait une école de déclamation pour les représentations des chambres de rhétorique. Ces sociétés avaient persisté dans les plus humbles villages, malgré les tracasseries de la censure et les progrès de l'anémie intellectuelle. Il faut voir cette mélancolique histoire dans les deux volumes si documentés d'Edmond Vander Straeten (*Le théâtre villageois en Flandre*). Jacques Neyts devint bientôt la cheville ouvrière de cette école dramatique. Il était né acteur et même, comme on vit par la suite, *impresario*, un peu impétueux malheureusement. Il entraîna son frère, qui était d'ailleurs excellent musicien.

A Bruges (1), on commençait à se lasser des farces trop grossières et des tragédies trop déclamatoires. Les frères Neyts s'avisèrent d'installer au *Nieuwe Schouwburg en Concertzaal* (Nouvelle salle de spectacles et de concerts) un théâtre permanent voué principalement à l'opéra comique. A l'imitation de Bruxelles, on soigna les décors, on précisa les costumes et tout ce qui pouvait favoriser l'illusion scénique, jusqu'alors matériellement dans l'enfance de l'art. Il est bien permis de dire que l'opéra flamand date d'alors, à moins qu'on n'attribue trop d'importance aux essais de l'*Olijftak* d'Anvers, en 1685.

Ce fut par une adaptation d'une pièce toute récente de Favart, *Ninette à la Cour*, sous le titre : *Mimi in 't Hof*, que le théâtre brugeois débuta en 1756 (2). On sait qu'à cette époque Favart était à la mode en Belgique ; il y avait débuté comme directeur de la troupe du maréchal de Saxe. En cette délicieuse paysannerie, exempte du marivaudage coutumier, le public brugeois applaudit surtout la belle voix d'une ouvrière, Isabelle Stasinon, qui devait devenir la femme de Jacques Neyts. Elle jouait le rôle principal, celui de *Mimi*, et jusque dans notre siècle, on aimait à répéter ses jolies ariettes. L'accent de Bruges avait quelque chose de doux, de mélodieux. La vogue des couplets et des ballades n'y perdit pas. C'était, au reste, en cette année 1756, la pièce favorite à Bruxelles comme à Paris, à Anvers comme à Gand.

Ce succès sans précédent fit la fortune de la troupe brugeoise. Son directeur se prodigua, se multiplia, et son frère le musicien était animé du même enthousiasme. Pendant quinze ans, les pièces se succédèrent, presque toutes empruntées à Favart, à Sedaine, à Marmontel, et en général aux auteurs français de la seconde moitié du XVIIIe siècle. Neyts fit aussi représenter le *Devin du village*, *George Dandin*, le *Glorieux*, *Zaïre*, *Alzire*, etc.; mais ce n'était que dans les pièces comiques qu'il réussissait à faire valoir, par quelques détails heureux, son originalité flamande. Il parcourut avec sa troupe la Belgique et la Hollande, mettant à profit la faveur dont jouissaient les auteurs français, qu'il traduisait librement. A Amsterdam même, qui donnait le ton à tous les théâtres néerlandais, il eut la vogue, malgré sa prononciation plus ou moins westflamande. « Parmi les chanteurs « d'opéra, » dit Wybrands, « qui vers « 1770 visitaient Amsterdam, la troupe « flamande, dirigée par Neyts, tenait le « premier rang. Depuis 1768, Neyts « arrivait à chaque printemps dans la « grande ville commerciale pour quel- « ques représentations après la clôture « de la saison ordinaire. C'est ce qui « arriva encore en 1772. La troupe hol- « landaise avait terminé le 7 mai. Dès « le surlendemain, les Flamands débu- « taient. La seconde soirée fut consa- « crée au *Déserteur*, de Favart et de « Monsigny, précédé par la *Fille mal « gardée*, petit opéra de Duni. Et déjà « l'on affichait au *Schouwburg* le specta- « cle du jeudi 14 mai : *L'amoureuse de « quinze ans*, grand opéra inédit en trois « actes, *vercierd met zyn Spectakel*, mu- « sique de Martini, suivi de *Les deux « chasseurs et la laitière*, musique de « Duni. Cette somptueuse représenta- « tion ne devait pas se réaliser, car pen- « dant qu'on jouait le troisième acte du « *Déserteur* (c'était le lundi 11 mai), « vers 9 heures, éclata un violent incen- « die qui, en quelques heures, anéantit « le beau théâtre bâti en 1637. »

Neyts avait commis des imprudences de luminaire, malgré les avis et les instances des employés d'Amsterdam. Les issues étaient mal agencées et l'on retrouva dans les ruines plus de vingt cadavres carbonisés. Neyts, ruiné, essaya de se refaire en Brabant; mais son exemple même et ses succès prodigieux avaient suscité la concurrence. Chaque ville avait son théâtre d'opéra flamand. « Etant allé à Gand, » raconte Goe-

(1) La bibliothèque de Gand possède une lettre du conseiller fiscal Diericx à l'évêque de Bruges, et la réponse de celui-ci, au sujet de la troupe de Neyts (1765).

(2) C'est presque la même année que débute l'opéra-comique wallon à Liége, par la représentation du *Voyège à Chaudfontaine*.

thals, « pour son entreprise artistique, « il fit la connaissance du baron de Boe- « laere (1) qui, désolé de le voir dans « ce dénûment, lui offrit la survivance « du greffe de sa baronnie ; mais ne « pouvant en jouir dans le moment, il « poursuivit ses voyages sans rencontrer « l'accueil dont on l'avait autrefois « honoré. »

Après bien des tentatives malheureuses, notamment à Courtrai où il avait compté tant d'amis, il finit par renoncer à la vie théâtrale et s'établit, en 1779, à Malines, comme marchand de vins et de bois de chauffage. Malgré ses déboires littéraires, il se laissa affilier à la vieille et puissante chambre de rhétorique *Peoene* (la pivoine), dont il devint aussitôt le *fakteur* ou poète attitré en 1783. S'étant lié avec le rédacteur du *Schelde bode* (*Courrier de l'Escaut*), où il collaborait assez spirituellement, il fit épouser sa fille par le directeur, Baret. Comme cette feuille défendait la politique moderniste de l'Autriche, Neyts ne se crut plus en sûreté lors du triomphe des *Patriotes*, en 1789. Il s'enfuit avec toute sa famille à Boulogne-sur-Mer, où il termina sa carrière, le 8 juillet 1794, à l'âge de soixante-sept ans. Sa veuve Isabelle Stasinon et son frère Dominique retournèrent à Bruges, où ils ouvrirent une boutique de tabac.

Le fondateur de l'opéra comique flamand a laissé plus de soixante pièces, la plupart traduites ou arrangées. Comme elles n'ont jamais été réunies, les bibliophiles seuls ont pu en retrouver quelques exemplaires. En voici la liste, dressée par ordre alphabétique du titre : 1. *Annette en Lubin.* — 2. *De nieuwe Annette en Lubin.* — 3. *Antoontje en Antonia.* — 4. *De schoone Arsena.* — 5. *Den bedroogen Bailliuw.* — 6. *Bajocco en Serpela.* — 7. *Bartholde in de stad.* — 8. *Blasius den Lapper.* — 9. *Den vrekken Boer.* — 10. *De Boheemster.* — 11. *Het Borgers bal.* — 12. *Den Charlatan.* — 13. *De Chineesen.* — 14. *De Deserteur.* — 15. *Den Docteur tegen synen dank.* — 16. *Den Doctoor Sangrado.* — 17. *De qualyk bewaarde Dogter.* — 18. *Don Quichot.* — 19. *De Dwaling van een oogenblik, of het vervolg van Julie.* — 20. *George Dandin.* — 21. *De Twee Gierigaerds.* — 22. *De Greffier in den trog.* — 23. *De Gestrafte Hoogmoed.* — 24. *De Houthakker.* — 25. *De Huron.* — 26. *Isabelle capiteyne.* — 27. *De Twee Jagers en het melk-meysje.* — 28. *Julie.* — 29. *De Klompjes.* — 30. *De Koning en de Pachter.* — 31. *De Koopman van Smyrna.* — 32. *De Kuiper.* — 33. *Het verlooren Lam.* — 34. *Lucile.* — 35. *De Mangelaers.* — 36. *Mazet.* — 37. *Mimi in het Hof.* — 38. *De Molenaerster van Gentilly.* — 39. *Het Nagt-gevegt of de leevende doode.* — 40. *De Olympiade.* — 41. *De onverwagte Ontmoeting.* — 42. *De Paarde smit.* — 43. *De Pragtige, of de grootmoedige minnaar.* — 44. *Raton en Rosette.* — 45. *Reken niet zonder uw' weerd.* — 46. *Rosa en Colas.* — 47. *Het Roozefeest, of de roozemaegd van Salenci.* — 48. *De spreekende Schildery.* — 49. *Silvain.* — 50. *Den Slot-maker.* — 51. *De Soldaat door dwang.* — 52. *De Soldaat toveraar.* — 53. *De Sympathie.* — 54. *De Toets der vriendschap.* — 55. *Tom Jones.* — 56. *De Toveraer.* — 57. *De Tuiniers.* — 58. *De adelyke Tuinierster.* — 59. *De Verliefde van vyftien jaeren.* — 60. *De Verwoesting van Jeruzalem.* — 61. *De Volkplanting.* — 62. *Het dorpsche Weez-meisje.* — 63. *Zaïre.* — 64. *Zemire en Azor.*

J. Stecher.

(1) Le baron de Boelaere ou de Boulers, comte de Wonsheim, était le beau-frère des comtes de Lichtervelde et de Murat. De curieux documents, au sujet de ses prodigalités pour la famille Neyts, sont conservés à la bibliothèque de Gand.

M.-F.-V. Goethals, *Lectures*, t. III. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occid.*, t. II. — Piron, *Algemeene levensbeschryving.* — C. Wybrands, *het Amsterdamsche tooneel*, p. 207-212. — G. van Melckebeke, *Geschiedkundige aanteekeningen rakende de Sint-Jans gilde*, p. 147 et 154.

* **NICAISE** (*Jean*), enlumineur et relieur, d'origine française, vivait à la cour de Brabant, dans la seconde moitié du XIVe siècle. D'après des comptes publiés par A. Pinchart, il relia deux livres pour la duchesse Jeanne de Brabant, en 1369 et en 1372. Sur l'ordre de la même princesse, il enlumina, vers

1376, un manuscrit du roman de *Lancelot du Lac*. Nous devons nous borner à relever ici le nom de cet artiste, en attendant que le hasard fasse découvrir une de ses œuvres.

Paul Bergmans.

Messager des sciences historiques, 1854, p. 442; 1864, p. 413. — A. Siret, *Dictionnaire des Peintres*, 3e éd., t. II (Bruxelles, 1883), p. 98.

NICAISE DE SAINTE-THÉRÈSE, écrivain ecclésiastique. Voir DELA FOSSE (*Nicaise*).

NICAISE VAN VOERDEN, ou NICASIUS DE VOERDA, jurisconsulte. Voir VOERDEN (*Nicaise* VAN).

NICASIUS (*Bernard*), peintre. Voir BERNAERD.

NICHELS (*Pierre*), médecin, né à Tirlemont, n'est connu que par un traité sur les hernies, publié en 1762, sous le titre de : *De Herniis earumque divisionibus et præcipue de bubonocele seu hernia inguinali*.

Dr Victor Jacques.

Piron, *Algem. levensbeschryving*, supplément.

NICOLAERTS (*Laurent*), ou NICOLARTS, écrivain ecclésiastique, né à Tongres, vécut au XVIIe siècle. Docteur en théologie, il fut attaché, d'abord comme protonotaire apostolique, ensuite comme premier chanoine, au chapitre de la collégiale de Saint-Jean-Baptiste, à Liége; il passa de là au chapitre de la cathédrale de Saint-Lambert, à Liége, et y remplit successivement les fonctions de chanoine et de pénitentier.

Nicolaerts est l'auteur d'un *Tractatus de Praxi beneficiaria ex concordatis inclytæ nationis Germaniæ deductus*. Il y expose les règles suivies en Allemagne pour la collation des bénéfices ecclésiastiques.

A. Beeckman.

Foppens, *Biblioth. belgica*, t. II, p. 811. — Piron, *Algem. levensbeschryving van België*, supplém., p. 130.

NICOLAI (*Adrien-Marius*), ou NICOLAS. Voir EVERARDI (*Adrien*).

NICOLAÏ (*Arnold*), graveur sur bois, né à Anvers, vivait au XVIe siècle. Il entra dans la corporation de Saint-Luc comme graveur sur bois (figuer snyder) en 1550. En 1561, il reçut un élève; en 1570, deux autres; en 1588-1589, il figure encore parmi les membres de la chambre de rhétorique *de Violiere*. En 1553, Arnold Nicolaï grava une remarquable série de planches de format in-4o, pour *El cavallero determinado, traduzido de lengua francesa* [d'Ol. de la Marche] *en Castellana por Don Hernando de Acuña*, ouvrage imprimé par Jean de Laet pour Jean Steelsius, d'Anvers. Ces planches furent imitées sur cuivre par Pierre Vander Borcht, pour l'édition plantinienne de 1591. Elles sont gravées d'après les dessins d'un artiste, dont le monogramme compliqué, reproduit sur les planches de Nicolaï, est désigné par Bartsch comme étant celui de Sustermans, que cet auteur regarde comme identique avec Lambert Lombart. Cette interprétation, rejetée par Brulliot, est d'autant moins fondée que c'est à tort que le nom de Sustermans est attribué à Lambert Lombart. En 1554, il tailla le frontispice de la première édition in-folio du *Cruydeboeck*, de Dodoens, imprimée par Jean Vander Loe, planche qui se retrouve en tête de l'édition française de 1557. Impossible de déterminer si, oui ou non, il exécuta les figures des plantes contenues dans cet herbier. A cette époque et par ses travaux, Arnold Nicolaï avait prouvé qu'il avait atteint une grande habileté dans son art. Ce fut à ce moment que Plantin l'engagea et qu'il commença à graver pour le célèbre imprimeur.

Nous allons passer en revue les travaux qu'il lui fournit. Le premier livre publié par Plantin parut en 1555; c'était la *Institutione di una fanciulla nata nobilmente;* il était orné de deux marques de l'imprimeur Jean Bellere, qui s'était associé avec Plantin pour éditer ce petit volume; les deux vignettes étaient gravées par Arnold Nicolaï. La même année, celui-ci grava la première marque plantinienne, celle du jardinier; l'année suivante, la seconde marque, *Christus Vera Vitis*. Nous trouvons sa signature sous vingt et une des quarante-

trois vignettes qui ornent *les Observations de plusieurs singularitez, et choses mémorables, trouvées en Grèce, Asie, Judée, Egypte et autres pays estranges par Pierre Belon du Mans*, de 1555. En 1556, il signa seize des vingt vignettes de l'*Historiale description de l'Afrique*, par Jean Léon. Le *Livre de l'instruction chrétienne*, de 1557, renferme vingt petites vignettes, dont douze portent la signature d'Arnold Nicolaï; les mêmes vignettes se retrouvent dans les *Heures de Nostre-Dame à l'usage de Romme* de 1557. La même année, il signa quatre des vignettes de l'*Historia de Gentibus Septentrionalibus*, d'Olaüs Magnus, mais il est assez probable qu'il les grava toutes. En 1558, il signa de son monogramme cinq des vignettes de *Les Singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amérique*, par F. André Thevet. Les premiers payements faits par Plantin à Arnold Nicolaï et inscrits dans les registres de l'imprimeur remontent à 1557. Pour des travaux non déterminés, Plantin lui compte trente florins et deux sous. L'année suivante, il annote un accord fait avec le graveur touchant les figures du Nouveau-Testament et la Bible in-16. Il lui donne à tailler cinquante figures de la *Chiromancie de Tricasse*, que Nicolaï fera faire par son garçon, et une lettre qu'il exécutera lui-même. En 1559, il lui paye plusieurs fois des médailles gravées, qui serviront deux ans plus tard à la *Tabula Magistratuum Romanorum*, de Stephanus Pighius, de 1561.

L'exil volontaire de Plantin, en 1561-1562, vient interrompre les travaux de l'imprimeur et ceux que le graveur exécute pour lui. A son retour, les relations reprennent aussitôt. En octobre 1563, Nicolaï grava encore cinquante-deux médailles pour les *Fasti Romanorum*, de Pighius. La même année, il commença les longues séries des belles vignettes pour les Emblèmes publiés par Plantin. Ceux de Sambucus parurent pour la première fois en 1564; ils furent dessinés par Lucas de Heere, de Gand, et Pierre Huys, d'Anvers, et gravés par Arnold Nicolaï, Corneille Muller et Gérard de Kampen. Le 17 novembre 1563, Arnold Nicolaï fit accord avec Plantin pour lui fournir les cent cinquante vignettes de ce recueil, au prix de sept sous la pièce et à raison de trois par jour. Du 20 novembre 1563 au 1er avril 1564, il en fournit ainsi cinquante-cinq et vingt têtes d'empereurs, ces dernières à quatre sous la pièce; mais il n'en signa qu'une douzaine. Le 14 février 1564, il avait fourni le frontispice aux Neuf Muses, qui figure dans l'édition in-8°.

Les Emblèmes d'Adrianus Junius parurent en 1565, furent dessinés par Geoffroy Ballain, de Paris, et gravés par Gérard de Kampen et Arnold Nicolaï. Le 10 avril 1565, ce dernier reçut de Plantin trois florins, pour quatre figures de Junius; le 13 septembre 1564, il avait reçu une somme égale pour quatre bords, destinés aux *Emblemata Junii*. Par ces bords, il faut entendre les cadres dont sont entourées les vignettes dans l'édition in-8° de 1566. Nicolaï ne signa aucune de ces pièces. Les Emblèmes d'Alciat furent publiés en 1565; ils furent dessinés et gravés par les mêmes artistes. Nicolaï en tailla un grand nombre, mais n'en signa aucun. Du 3 mai au 2 décembre 1564, il en fournit soixante à raison de huit sous la pièce; en 1565, il en fournit dix-huit qui prirent place dans le second livre des Emblèmes d'Alciat, ajouté à l'édition de 1567. Le 7 février 1571, Plantin reçut encore de Nicolaï douze figures pour le même ouvrage. Il faut entendre par là les figures de plantes qui, au nombre de quatorze, vinrent se joindre à l'édition des Emblèmes d'Alciat, de 1577. Les *Centum fabulæ*, de Gabriel Faërne, parurent en 1567; l'année précédente, Nicolaï en fournit la plupart des vignettes, à quinze sous la pièce; contrairement à ce qu'il fit pour les autres livres d'Emblèmes, il signa soixante et une des pièces qu'il exécuta pour ce volume. Ce fut parmi les vignettes de ce recueil que furent choisies celles qui ornèrent les *Fabellæ aliquot Æsopicæ in usum puerorum selectæ*, que Plantin fit paraître en 1586, et celles des *Fabellæ Æsopicæ latine, cum*

imaginibus, que Raphelengien publia en 1604. Nicolaï grava beaucoup de figures de plantes pour les livres de botanique publiés par Plantin, notamment dans l'*Aromatum et Simplicium aliquot medicamentorum apud Indos nascentium historia*, par Clusius, de 1567, pour laquelle il tailla quinze gravures, d'après les dessins de Pierre Vander Borcht; le 25 octobre 1566, elles lui furent payées à raison de six sous la pièce. Dans la *Frumentorum, leguminum, palustrium et aquatilium herbarum historia*, de Dodoens, qui parut en 1566, il grava dix pièces, également d'après les dessins de Pierre Vander Borcht, à huit sous la pièce. En 1567, il grava, d'après le même artiste, quatre-vingts planches pour les *Florum et Coronariarum historia*, de Dodoens, paru en 1568, à sept sous la pièce.

Dans cette période d'activité fébrile qui comprend les années 1563 à 1566, Plantin avait toujours un groupe de trois ou quatre xylographes à son service, et Nicolaï fut celui qu'il employa le plus habituellement. Il lui fit graver encore nombre de sujets religieux. Le 2 septembre 1564, il conclut un accord avec lui, aux termes duquel Nicolaï avait à fournir seize vignettes de quatre pièces, à trois florins la pièce. Ces vignettes de quatre pièces faisaient partie des encadrements destinés aux *Heures de Notre-Dame*, in-8°, de 1565, et à d'autres ouvrages. Le 12 janvier 1565, Plantin lui commande les grandes figures de la Bible; Nicolaï doit en fournir trois par quinze jours, à cinquante sous la pièce, et il commence par lui bailler le *Salut* et la *Nativité*. Avant la fin de l'année, le graveur en avait produit dix-neuf. Le 14 avril suivant, Plantin lui demande seize figures pour les *Petites Heures* et quarante autres de moindre dimension. Ces vignettes furent utilisées dans les *Heures de Notre-Dame*, de 1565, in-8°, dans celles in-16 et dans le Nouveau-Testament de la Bible flamande, de 1566. Nous en retrouvons également dans les plus anciennes éditions du Missel plantinien, in-4°. Pour les ouvrages scientifiques publiés par Plantin, Arnold Nicolaï grava les soixante-cinq vignettes de *In Geometrica elementa eisagoge*, d'Arnold Lens, de 1565; soixante-cinq autres figures pour un *Commentarium in Ptolomaeum et artem navigandi H. Broucei*, qui nous est resté inconnu, et, en 1566, douze figures de la *Sphère*.

Outre ces séries de vignettes, Arnold Nicolaï exécuta encore pour Plantin de nombreux travaux de diverse nature, qui ne sont pas toujours clairement spécifiés dans les registres de l'imprimeur. Nous y trouvons annotés, en 1563-1564, soixante-six lettrines, quatre frontispices, deux marques, et un nombre considérable de « vignettes » et « figures ». Le dernier travail mentionné consiste dans les douze figures des Emblèmes d'Alciat, que Nicolaï fournit le 7 février 1571 et que Plantin utilisa dans une édition postérieure de cet ouvrage.

Tout en travaillant pour Plantin, Arnold Nicolaï fournit nombre de planches à d'autres éditeurs anversois. Il signa de son monogramme la gravure qui orne les titres du volume *Den Wtersten Wille van Louys Porquin*, imprimé à Anvers par Ameet Tavernier en 1563, et deux des planches qui ornent le volume. Il est probable que les deux armoiries que contient l'ouvrage emanent également de lui. Le frontispice et douze des vingt-quatre petites vignettes qui se trouvent dans la *Practique pour brièvement apprendre à Ciffrer*, par M. V. Menher Alleman, Anvers, 1565, portent son monogramme. Celui-ci figure aussi sur sept des cent treize gravures qui ornent la Bible latine, publiée en 1570 par les héritiers de Jean Steelsius et par ceux d'Arnold Birckmann, ouvrage dont la plupart des planches portent le monogramme de Virgile Solis. Dans les treize volumes de l'*Amadis de Gaule*, publié par Guillaume Silvius en 1573, se trouvent deux vignettes de Nicolaï, dont l'une est continuellement répétée; dans le quatorzième volume paru en 1574 chez Jean Waesberghe, il y a de lui, outre celle qui revient souvent dans les autres volumes, trois nouvelles planches. Nous trouvons encore, dans *Hortulus Animæ, dat is der*

Sielen Bogaert, publié en 1596 par Martin Huyssens, trente-quatre vignettes signées par Arnold Nicolaï, mêlées à trente-quatre autres non signées. C'est là le dernier travail que nous connaissions de lui. Outre les marques plantiniennes, il signa celles de plusieurs autres imprimeurs anversois : une de Jean Bellerus, employée en 1555; une de Jean Mollyns, de 1561; une de Martin Nutius, de 1552, l'œuvre la plus ancienne que nous ayons trouvée de lui; une de Jean van Waesberghe, 1567. Pour les héritiers de Jean Steelsius, il grava les armoiries de Charles V, figurant sur le titre du *Dictionarium latino-hispanicum*, de 1570.

Arnold Nicolaï grava, à deux reprises différentes, une fois dans sa totalité, une autre fois en partie, la célèbre série de *Les Simulachres et historiées faces de la Mort*, vulgairement connue sous le nom de *la Danse des Morts*, de Holbein. La plus ancienne de ces reproductions parut en 1555, sous le titre de *Imagines Mortis*, chez les héritiers d'Arnold Birckmann de Cologne, qui avaient une succursale à Anvers. Ils en firent paraître dix éditions différentes; Caspar Scheit en fit paraître, également à Cologne, cinq autres. Cette copie renferme la totalité des planches de l'édition lyonnaise de 1547, au nombre de cinquante-trois. Quelques-unes portent le monogramme d'Arnold Nicolaï. Il est probable qu'il les grava toutes. Ce sont des répétitions en contre-partie des gravures originales de Hans Lützelbürger, non pas les copies exactes, mais des imitations différant considérablement dans les détails des compositions primitives et substituant, aux personnages historiques figurés par Holbein, des hommes d'une génération postérieure. Nous ignorons à quel dessinateur sont dus ces remaniements.

Nous trouvons une seconde copie — partielle cette fois — dans un livre qui parut à Anvers, chez Pierre Bellerus, en 1654, de longues années donc après la mort d'Arnold Nicolaï, sous le titre : *De doodt vermaskert met 's werelds ydelheyt afghedaen, door G. V. Wolschaten.* Ce volume renferme seize vignettes, copiées fidèlement d'après les sujets correspondants qui ornent l'édition lyonnaise de 1547, et tournées dans le même sens. Cinq des seize portent le monogramme d'Arnold Nicolaï. Nous ne saurions expliquer comment il se fait que ces vignettes n'aient pas été utilisées plus tôt, ni dire pour quel éditeur ou quelle publication notre graveur les exécuta.

Dans les registres de Plantin, nous trouvons annoté que Arnold Nicolaï habitait au rempart des Lombards, qu'il avait une presse et imprimait des gravures. Il faisait un commerce d'estampes et plus spécialement de cartes et d'ouvrages géographiques et de plans de ville. En 1565, il fournit à Plantin douze *Rudimenta Cosmographiæ* ou mappemondes, une carte de Hollande et une des pays du nord; le 12 octobre 1585, le même imprimeur achète encore chez lui « douze cartes d'Anvers avec les rivières, « gravées sur cuivre ». L'aisance ne régnait pas dans son ménage, du moins dans les premiers temps; en effet, le 1er décembre 1563, Plantin prêta neuf florins à sa femme « pour retirer ses « robes de chez le Lombart ».

Le 26 juillet 1574, Nicolaï se trouvait en prison à Anvers, pour avoir, de son aveu, taillé les figures du siège de Haarlem, sans y avoir été autorisé, et pour avoir vendu les gravures de la prise de Briel, de Lovenstein, de Rammekens, de Saint-Geertruidenberg et d'autres estampes « contenant des inscrip- « tions en l'honneur des rebelles ». Il fut condamné à comparaître devant le gouverneur et le conseil, ainsi que devant le collège des bourgmestre et échevins, nu-tête, tenant en mains un cierge en cire du poids d'une livre et à demander pardon à Dieu et à la Justice, déclarant qu'il se repentait et ne recommencerait plus. Il devait ensuite porter le cierge devant l'autel du Saint-Sacrement, à la cathédrale, et l'y laisser. Cette sentence fut exécutée.

Nous ajouterons que Nicolaï signa de son monogramme l'une des planches du *Spieghel der Gerechticheyt*, l'œuvre principale de Hendrik Niklaes, le fondateur

de la secte des Familistes, imprimée en secret par Plantin ; il est probable qu'il grava également les autres planches de ce livre. Ce fait et celui de sa condamnation en 1574 permettent de croire qu'il avait adhéré à l'une ou l'autre doctrine hétérodoxe.

Arnold Nicolaï était le meilleur des graveurs employé par Plantin dans la première période de l'activité du célèbre imprimeur. Son travail participe de la délicatesse et de la grâce qui caractérise l'école française de l'époque ; mais il a plus de vigueur et plus d'effet de clair-obscur. Il reste loin cependant du brillant des grands xylographes allemands du commencement du siècle et n'atteint pas non plus à la largeur d'Antoine van Leest, son successeur comme graveur principal au service de l'officine anversoise dans la seconde moitié de la carrière de son fondateur. Avant que nous eussions dépouillé les archives du musée Plantin-Moretus, les œuvres d'Arnold Nicolaï étaient complètement inconnues des iconographes et des historiens de l'art. Elles étaient mises sous le nom d'un Antoine Silvius, graveur absolument inconnu et imaginaire. La marque ordinaire d'Arnold Nicolaï est un *A* cursif, dont le jambage de gauche affecte la forme d'un *S*, s'élevant en courbe au-dessus du corps de la lettre, ce qui avait fait voir dans ce monogramme un composé de *A* et de *S* et avait suggéré l'idée d'en faire les initiales du graveur fictif qui, jusque dans les dernières années, usurpa la place d'Arnold Nicolaï. La forme de ce monogramme est en effet de nature assez énigmatique, mais n'est pas une combinaison de *A* et *N*. Nous croyons qu'il ne faut y voir qu'un A plus ou moins ornementé.

Max Rooses.

Archives du musée Plantin. — Max Rooses, *Plantin, imprimeur anversois*. — *Bulletin des archives d'Anvers*, t. XIII, p. 157, 189. — Gustave van Havre, *Marques typographiques des imprimeurs et libraires anversois*. — Nagler, *Künstler-Lexicon*, article *Anton Silvius*.

NICOLAÏ (*François*), écrivain de l'ordre des Récollets (province de Flandre), vivait au XVIe siècle. Il a publié, en 1528 : *Apologia adversus calumnias Francisci Lamberti in regulam S. Francisci*. Anvers, Hillenius, 1528. François Lambert, ex-frère mineur, originaire d'Avignon, était passé au protestantisme et avait fait imprimer à Wittemberg, où il s'était abouché avec Luther et où il avait pris femme, un commentaire plein de calomnies sur la règle des frères mineurs. Nicolaï prit la défense de son ordre contre l'apostat, devenu, en 1527, premier professeur de théologie à la jeune université protestante de Marbourg.

Georges Monchamp.

Dirks, *Hist. bibliogr. et litt. des FF. Mineurs de l'Observ. de St-Fr. en Belgique et dans les Pays-Bas* (Anvers, 1885), p. 37. — *Dictionnaire* de Moréri *in voce : Lambert Fr.*

NICOLAI (*Grégoire*), écrivain ecclésiastique, né à Cambrai, vers 1401. Il fit ses études de droit à l'université de Bologne, de 1419 à 1426. Ce fut pendant ce temps qu'il transcrivit les Leçons de droit de Barthélemi *de Saxoferrato*, en huit volumes in-folio, ouvrage qu'il légua avec beaucoup d'autres à l'église de Cambrai. A son retour aux Pays-Bas, il obtint des canonicats au chapitre de Saint-Géri de Cambrai et à un chapitre d'Anvers, fut nommé conseiller du duc de Bourgogne et reçu chanoine à la cathédrale de Cambrai, en 1439. Il mourut le 25 décembre 1469. On ne possède aucun renseignement sur ses écrits, qui étaient conservés à la bibliothèque du chapitre de Notre-Dame de Cambrai.

Léopold Devillers.

A. Le Glay, *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai*, p. 142 et 223.

NICOLAI (*Jacques*). Voir NICOLAUS.

NICOLAI (*Jean*), ou NICOLAY, poète et chroniqueur, né à Tournai au XVe siècle. Il s'intitulait « commissaire de la « cour spirituelle de Tournai », et faisait partie du « puy d'escolle de rhétorique » qui exista en cette ville de 1477 à 1491 (1). Douze fois, il lui présenta des pièces rimées, qui lui valurent sept fois la couronne et une fois le chapelet, prix accordés par la compagnie

(1) Voy. *Biographie nationale*, t. XIII, p. 927. Article de Mr Paul Bergmans sur Jean de Marvis

aux meilleurs ouvrages. Ces pièces donnent une idée peu avantageuse du goût poétique de l'époque. La dernière est du mois d'août 1481. Nous donnerons ici, comme spécimen du savoir-faire de notre poète, la ballade suivante, qui est inédite :

Une fille de jone eage
S'aprocha de son frère aisné
Et lui requist qu'à mariage
Un sien amy lui fust donné,
Lequel estoit rice et bien né,
Courtois et de doulx maintenir
Et de tous poins bien incliné
Pour à bonne fin parvenir.

La fille usa tout son langage
Sans pooir riens avoir finé;
Son frère, le mal plaisant gage,
Demeura dur et ostiné.
— Bien doulx Dieu, sire Domine,
Et que poraige devenir,
Dist elle, c'est mal estrivé
Pour à bonne fin parvenir.

Nientmains elle fu bonne et sage,
Point n'a son corps désordonné,
Ains entra en ung renclusage
Et a le monde abandonné.
La haire et fort avoir juné
La font de vices abstenir;
Pensés que Dieu ly a mené
Pour à bonne fin parvenir.

Chief tout batut et tout mal venné
Qui se volt de péchié bannir,
Il a de légier cheminé
Pour à bonne fin parvenir.

Johannes Nicolaï, comme on l'appelait de son temps, est aussi l'auteur d'une chronique, dont une transcription occupe les 296 derniers feuillets d'un manuscrit de la bibliothèque nationale de Paris, coté 1849, fonds Sorbonne. Nicolas-Philippe de Vatcant, chanoine de Tournai, en possédait une autre copie. Cette chronique est intitulée : *Kalendrier des guerres de Tournay*, de 1477 à 1479; elle a été publiée en 1853 par Frédéric Hennebert, dans le tome II des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*. J. Cousin cite cette chronique dans son *Histoire de Tournay* (1). L'ouvrage de Nicolaï commence, en réalité, en 1465; il comprend soixante-sept chapitres, dont les neuf premiers peuvent être considérés comme une introduction au *Kalendrier* proprement dit. Voici le titre du premier chapitre : « De la destruction de Dynant et de « Liège en brief ». Après le dixième chapitre vient le récit journalier des événements, à partir du 23 mai 1477. La chronique de Nicolaï vaut certainement mieux que ses poésies; elle a le mérite d'avoir été écrite de bonne foi, de permettre jusqu'à un certain point de contrôler les récits des chroniqueurs bourguignons et de fournir des détails que l'on ne rencontre pas ailleurs. Elle ne concerne pas seulement la ville de Tournai et le Tournésis, mais elle présente de l'intérêt pour l'histoire générale du pays.

Jean Nicolaï paraît être décédé en 1483.

Léopold Devillers.

(1) Hoverlant en a aussi tiré un certain parti, dans son *Essai sur l'histoire de Tournai*, t. XXI et XXII.

Ritmes et refrains tournésiens, publiés par Frédéric Hennebert (Mons, Hoyois-Derely, 1837; nº 3 des publications de la Société des Bibliophiles de Mons). — André van Hasselt, *Mémoire sur les poètes hennuyers et tournaisiens*, dans le volume : *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 5e anniversaire de la fondation* (Mons, 1838), p. 79. — Le même, *Essai sur l'histoire de la poesie française en Belgique*, dans les *Mémoires couronnés de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, t. XIII, p. 140. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. III, p. 321. — J. de Gaulle, *Notice d'une chronique inédite du* XVe *siècle, intitulée le Calendrier des Guerres de Tournay*, dans les *Bulletins de la Société de l'histoire de France*, 1851, et dans ceux de la *Société historique et littéraire de Tournai*, t. II, p. 129.

NICOLAI (*Nicolas*), poète latin. Voir Everardi (*Nicolas*), dit Grudius ou Nicolai.

NICOLAI (*Pierre-Thomas*), jurisconsulte, né à Gorhez, près d'Aubel, le 6 octobre 1763, mort à Liége, le 16 avril 1836. Son père, Jean-Pierre, fut le premier juge de paix d'Aubel. Il fut successivement juge à la cour féodale du Limbourg, juge au tribunal de cette province et à celui de Liége, conseiller, puis président de la cour d'appel de cette ville. Sous le gouvernement hollandais, il prit une grande part aux travaux législatifs de la commission de revision des codes; député aux états généraux, il fut deux fois président de la seconde chambre; à la fin de la session de 1824, le roi Guillaume le nomma membre de la première chambre.

Après la révolution de 1830, Nicolaï fut nommé premier président de la cour d'appel de Liége, lors de l'organisation définitive de l'ordre judiciaire en 1832. Les deux gouvernements avaient reconnu ses services en lui conférant : le premier, le cordon de commandeur de l'ordre du Lion Belgique, et le second, celui de Léopold. Son frère, Jean-Léonard Nicolaï, né le 24 novembre 1765 et mort le 21 mars 1837, fut aussi un savant jurisconsulte ; il remplit les fonctions de commissaire du district de l'arrondissement de Verviers.

J.-S. Renier.

De Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 753-756. — H. Delvaux, *Dict. biog. de la province de Liége*, p. 92.

NICOLAIUS (*Jacques*). Voir NICOLAUS.

NICOLARTS (*Laurent*). Voir NICOLAERTS.

NICOLAS D'ANVERS, dit aussi NICOLAS DAUNERS (par une faute d'impression), ou D'ANDORF, ou NICOLAUS, moine augustin, exécuté à Anvers, le 31 juillet 1525.

Ainsi que le font observer les auteurs de la *Bibliotheca belgica* (t. XIX, nº 576 de la liste), l'histoire de ce personnage est toujours demeurée fort obscure. La cause en est dans ce fait qu'à l'époque où il vivait, il y avait à Anvers deux autres religieux portant le prénom de Nicolas : Nicolas de Bruxelles (Van der Noot, Van der Elst) et Nicolas de Bois-le-Duc; ceux-ci se confondent d'autant plus facilement avec Nicolas d'Anvers que tous deux, comme lui-même, furent convaincus ou soupçonnés d'hérésie. A supposer que Nicolas d'Anvers soit une personne distincte des deux autres, on ne sait rien de sa naissance ni de sa vie : on peut uniquement inférer qu'il s'agit de ce personnage dans la relation de l'exécution d'un moine augustin, survenue à Anvers, le 31 juillet 1525, exécution dont les auteurs du temps ont fait un récit circonstancié, que nous résumerons comme suit : Fauteur enthousiaste et éloquent des doctrines de Luther, Nicolas, monté sur une barque, s'était mis à prêcher, du haut du mât, en face du cloître Facon, à Anvers. C'était enfreindre ouvertement l'édit de 1524, qui défendait, aussi bien aux personnes revêtues d'habits ecclésiastiques qu'à celles portant des habits séculiers, de prêcher les doctrines nouvelles, et cela, non seulement à l'intérieur, mais même à l'extérieur et aux portes des villes; la sanction de cette défense était la mort et la confiscation ; l'autorité accordait une prime de 100 florins « carolus » à tous ceux qui dénonçaient les contrevenants ou s'emparaient de leur personne. Alléchés par cette prime, deux bouchers s'emparèrent de Nicolas lorsque, son prêche terminé, il descendit de son bateau et mit le pied sur la rive de l'Escaut; malgré les protestations de quelques partisans du moine, celui-ci fut traîné à l'hôtel de ville et livré aux autorités. Amené devant le « large conseil » (*breeden raed*), Nicolas fut condamné à subir la mort par immersion et conduit aussitôt à la prison du « Steen » ; cela se passait le 30 juillet 1525. Le lendemain, vers dix heures du matin, sur le bruit que des coreligionnaires du moine devaient tenter de le délivrer à sa sortie du « Steen », un certain nombre de confréries orthodoxes s'y rendirent en armes, sous la conduite du bourgmestre, afin d'assurer l'exécution de la sentence du « large conseil ». Mais aucun mouvement ne se produisit, et, après avoir été extrait de sa prison, Nicolas fut conduit au bord du fleuve, cousu dans un sac et jeté au fil de l'eau.

A Beeckman.

Antwerpsch chronykje (Leide, 1743), p. 24. — F.-H. Mertens et K.-L. Torfs, *Geschiedenis van Antwerpen*, t. IV, p. 38 et 39. — Gust. van Havre, *Chronyk van Antwerpen*, p. 73. — P. Génard, *Personen te Antwerpen voor feit van religie vervolgd*. — *Bibliotheca Belgica*.

NICOLAS D'ARLON, religieux, né au commencement du XIVe siècle, mort en 1392. Après avoir terminé ses études théologiques à Paris, il entra chez les carmes de Trèves, dont il devint bientôt prieur. L'archevêque de Trèves, Boémond II, de Saarbrück, le sacra évêque d'Accon, *episcopus acconensis* (Ptolémaïs

ou Saint-Jean-d'Acre) et le nomma son suffragant le 20 septembre 1354. Nicolas fit preuve de qualités éminentes. Il fut enterré dans l'église des carmes de Trèves, où on lui éleva un monument superbe avec une épitaphe. Pour conserver sa mémoire dans sa ville natale, on y plaça son portrait avec une épitaphe qui subsistait encore du temps de Bertholet.

G. Dewalque.

Brower, *Ann. Trevir.*, t. II, p. 240 et 256. — Ab Hontheim, *Hist. Trevir. diplomatica*, t. II, p. 10 sq., 181 sq. — Masen, *Epitome Hist. Trev.*, p. 561. — Bertholet, t. V, p. 292. — Paquet, *die Hauptthatsachen...*, p. 34. — Von Stramberg, *Metropol. eccl. Trev.*, t. II, p. 448. — Neyen, *Biogr. luxemb.*, t. II, p. 22.

NICOLAS VAN BELLE, ou de BAILLEUL, architecte de Notre-Dame, à Bruges. Voir BELLE (*Nicolas* VAN), au *Supplément*.

NICOLAS DE BOIS-LE-DUC. Voir BUSCODUCENSIS (*Nicolas*).

NICOLAS DE BRUXELLES. Voir HEEMS (*N.*).

NICOLAS, évêque **DE BUTRINTO**, est l'auteur d'une relation, célèbre dans l'historiographie du XIVe siècle, de l'expédition de l'empereur Henri VII de Luxembourg en Italie (1310-1313). Sa biographie ne nous est guère connue que par ce qu'il nous apprend de lui-même dans cet écrit et par quelques chartes qui mentionnent son nom. Sa patrie ne peut être déterminée avec certitude. Tout ce que l'on peut affirmer à cet égard, c'est qu'elle doit être cherchée dans une des contrées de langue romane, que l'Empire possédait au nord des Alpes. Nicolas en effet n'était certainement pas Italien, puisqu'il s'intitule à plusieurs reprises *citramontanus*. D'autre part, si l'on étudie attentivement le manuscrit, probablement autographe, de la *Relation* qui est conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, on voit, sous son latin barbare, transparaître en quelque sorte le français, qui était incontestablement la langue maternelle de l'auteur. Dans ces conditions, c'est sans doute dans la partie wallonne de la Lotharingie qu'il convient de placer le lieu de naissance de Nicolas. Selon toute vraisemblance, il était, comme Jean de Diest ou Henri de Jodoigne, un de ces conseillers belges que le comte de Luxembourg emmena en Allemagne, lors de son élection comme roi des Romains.

Comme tant d'autres ecclésiastiques employés au service des princes à cette époque, Nicolas appartenait à l'ordre des Dominicains. Il apparaît pour la première fois dans l'histoire au mois d'août 1310, où on le rencontre à Spire dans l'entourage de Henri VII. Le roi devait avoir dès lors une grande confiance dans son dévouement et dans ses talents de diplomate, car il le chargea d'une mission confidentielle auprès du pape Clément V. La même année, il accompagna son maître en Italie. D'Asti, il fut de nouveau envoyé par lui à la cour d'Avignon, d'où il était de retour dès le mois de décembre. A Milan, il fut témoin des intrigues de Gui della Torre et de Mathieu Visconti, qu'il se vante, avec quelque complaisance, d'avoir sauvé pendant une émeute. Au printemps de 1311, nous le trouvons pour la troisième fois auprès du pape, chargé d'obtenir les dispenses nécessaires pour le mariage de Gui de Flandre qui, avec son frère Henri et son neveu Robert, avait suivi son royal parent au sud des Alpes. C'est au cours de cette mission qu'il reçut de Clément V, le 23 mai 1311, le titre d'évêque *in partibus* de Butrinto, ville située sur la côte d'Epire, en face de Corfou.

Il rejoignit Henri VII au siège de Brescia. Quelques semaines plus tard, l'infatigable voyageur était surpris et fait prisonnier par les Guelfes, pendant qu'il se rendait en ambassade à Soncino, auprès du légat pontifical. Il s'en fallut de peu qu'il ne fût pendu. Mais le vieux routier connaissait plus d'un tour, et il nous a raconté, avec une verve et une bonhomie charmantes, comment il parvint à se tirer sain et sauf de ce mauvais pas et à déchirer, à la barbe de ses gardiens occupés à boire son vin, les lettres secrètes dont il était porteur. En

été de la même année, le roi lui donna une preuve éclatante de confiance en le désignant, avec le notaire Pandulphe de Sabello, pour recevoir les serments de fidélité des villes et des nobles de Toscane. La mission était périlleuse et les deux compagnons faillirent tout d'abord se faire écharper par les Florentins. Mais Nicolas était sans doute aussi brave qu'il était adroit. Le danger ne le détourna pas de son devoir, et jusqu'au mois de mars 1312, il n'épargna rien pour recruter des partisans à Henri. Celui-ci ne le rappela auprès de lui que pour l'envoyer presque aussitôt en ambassade à Rome, où il devait nouer des négociations avec le roi Robert de Naples, dont la politique nettement hostile tenait en échec les projets royaux. Quelques semaines plus tard, dans la ville occupée à la fois par les troupes de Robert et celles de Henri, livrée au pillage, brûlée par le soleil et rongée par la fièvre, il assistait, à Saint-Jean de Latran, au couronnement impérial de son maître. Depuis lors, il semble être pendant plusieurs mois resté à ses côtés, en qualité de conseiller intime. Ce n'est qu'au mois de juillet 1313, qu'il le quitta à Pise, pour une nouvelle mission auprès du dauphin du Viennois et de Clément V. Il ne devait plus le revoir, Henri étant mort, comme on sait, le 24 avril de la même année. Cette mort, qui clôt la *Relation* de Nicolas, termine aussi du même coup sa biographie. Un document récemment découvert nous apprend qu'il était en 1314 vicaire de l'évêque de Lausanne, puis l'obscurité se fait complète sur ce personnage qui, pendant trois ans, avait dévoué si complètement ses forces et son talent aux nobles rêves de l'empereur.

C'est à la prière de Clément V que Nicolas a écrit la *Relatio de Henrici VII imperatoris itinere Italico*, qui a sauvé son nom de l'oubli. Elle n'était pourtant pas destinée à la publicité. C'est une sorte de mémoire adressé au pape sur les faits et gestes de l'empereur. Nicolas l'a rédigé immédiatement après la mort de celui-ci, en faisant uniquement appel à ses souvenirs personnels. Il n'a évidemment pas cherché à être complet. Il passe rapidement sur les événements déjà connus du pape et il est permis de supposer, d'autre part, qu'il n'a recueilli dans son récit que les détails qui pouvaient intéresser ce dernier. Le style incorrect et négligé présente des traces évidentes de précipitation, mais ne manque ni de chaleur ni de pittoresque. L'auteur se révèle dans son travail sous les traits les plus sympathiques. Il est aussi honnête que sincère et sa fidélité à son maître ne va pas jusqu'à l'aveugler sur ses défauts. C'est par une aberration bizarre que certains critiques ont voulu faire de lui une sorte d'espion attaché par le pape à la personne de Henri.

H. Pirenne.

La première édition de la *Relatio* a été donnée par Baluze dans ses *Vitæ paparum Avenionensium*, t. II, p. 1143-1230 (Paris, 1693). Elle a été reproduite par G.-C. Joannis dans son édition de Reuber, *Veterum scriptorum..., tomus unus* (Francfort, 1726), par Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, t. IX, et par Böhmer, *Fontes rerum germanicarum* (Stuttgart, 1843). Ed. Heyck l'a republiée d'après les manuscrits, en 1888 : *Nicolai episcopi Botrontinensis relatio de Heinrici VII imperatoris itinere Italico* (Innsbruck, 1888). — Sur la biographie de l'auteur et la valeur historique de son ouvrage, voir surtout : Lorenz, *Deutschlands Geschichtsquellen seit der Mitte des* XIII *Jahrhunderts*, 2e éd., t. II, p. 268. — Mahrenholtz, *Ueber die Relation des Nicolaus von Butrinto* (Halle, 1872). — P. Ilgen, *Nicolaus van Butrinto als Quelle zur Geschichte Heinrichs VII* (Iena, 1873). — Heyck, préface à son édition citée. — G. Sommerfeldt, *Zur Frage nach der Herkunft der Predigermönchs Nicolaus Titularbischofs von Butrinto* (*Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Alterthumskunde*, 1893).

NICOLAS I, évêque **DE CAMBRAI** de 1136 à 1167, succéda à Liétard II, déposé en 1135. Le clergé avait tout d'abord désigné en remplacement de celui-ci un chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, nommé Othon. Mais l'empereur Lothaire avait refusé de ratifier cette élection. Peut-être Othon ne lui semblait-il pas capable de résister efficacement aux comtes de Flandre qui, depuis longtemps déjà, cherchaient à s'emparer du Cambrésis poste avancé de l'Allemagne vers l'ouest ; peut-être aussi, et c'est là l'hypothèse la plus vraisemblable, céda-t-il, dans la circonstance, aux sollicitations des parents

de Nicolas. Depuis que le pouvoir impérial s'était effondré au milieu des troubles de la guerre des investitures, les souverains allemands avaient dû renoncer à disposer à leur guise des sièges épiscopaux. Le temps était passé où ils envoyaient dans les diocèses lotharingiens des prélats allemands, véritables gouverneurs chargés de tenir tête à la féodalité laïque et étrangers par leurs mœurs comme par leur langue aux pays qu'ils avaient à administrer au nom de leur maître. Il fallait compter désormais avec l'aristocratie et, pour éviter des révoltes, se résigner à choisir les évêques parmi les dynasties les plus puissantes des diocèses. Partout en Belgique à partir du commencement du XIIe siècle, des évêques nationaux succèdent aux évêques venus d'outre-Rhin, et la nomination de Nicolas à Cambrai ne fait que confirmer une règle dont on remarque sans peine l'application à la même époque à Liége et à Utrecht.

L'élection eut lieu à Aix-la-Chapelle où l'empereur était venu célébrer les fêtes de Pâques, le 22 mars 1136. Le nouvel élu était jeune, et bien qu'exerçant déjà les fonctions de prévôt de la cathédrale, il n'avait pas encore reçu les ordres sacrés. Mais s'il n'était pas prêtre, il jouissait en revanche par ses alliances de famille d'une grande influence dans le diocèse auquel il venait d'être promu. Il était fils d'Isaac, pair des châteaux de Mons, de Valenciennes et de Beaumont, frère de Gossuin de Mons et cousin germain du châtelain de Cambrai, Simon d'Oisy. C'était plus qu'il n'en fallait pour expliquer sa nomination. Celle-ci d'ailleurs fut bien accueillie. Les chevaliers et les bourgeois prêtèrent serment de fidélité à Nicolas, qui alla ensuite recevoir les ordres de la main de l'archevêque de Reims.

La biographie de Nicolas est beaucoup moins celle d'un homme d'église que celle d'un prince territorial. Comme tous les évêques belges du XIIe siècle, il eut à défendre contre ses voisins laïques l'intégrité de son territoire, et contre les bourgeois de sa capitale ses prérogatives de suzerain.

Les deux premières années de son long règne en furent aussi les plus agitées. A peine avait-il pris possession de la dignité épiscopale, qu'il eut à combattre. Un des vassaux les plus puissants et les plus turbulents du Cambrésis, Gérard Malfilâtre, seigneur de Saint-Aubert, se révolta contre lui. Secondé par ce Gilles de Chin, qui est resté dans la légende le type du baron féodal hennuyer, et par Walter Puluchet, il tint longtemps la campagne contre les troupes de l'évêque, ravageant ses terres, confisquant ses revenus, rançonnant les bourgeois de sa capitale. Nicolas put compter dans cette occurrence sur l'appui de la commune de Cambrai. Les dommages causés à leur commerce par les déprédations de Gérard et de ses alliés avaient inspiré contre eux aux marchands de la ville une de ces haines implacables que font toujours naître les intérêts économiques. Après diverses péripéties minutieusement racontées par l'auteur des *Gesta pontificum Cameracensium*, le belliqueux chevalier tomba entre leurs mains et fut sauvagement mis en pièces.

La mort de Malfilâtre ne débarrassa l'évêque d'un ennemi que pour le mettre aux prises avec de nouveaux dangers. La bourgeoisie triomphante exigeait que le château de Saint-Aubert, qui commandait l'une des routes les plus importantes menant vers la ville, restât aux mains de l'évêque et ne fut plus donné en fief. D'autre part, le châtelain Simon d'Oisy en réclamait l'investiture par droit de parenté. Croyant sans doute éviter par là une nouvelle guerre, Nicolas finit par céder. Ce fut le signal d'une formidable révolte de la commune. Les bourgeois s'emparèrent, comme ils l'avaient fait déjà au XIe siècle, du gouvernement de la ville, et appelèrent le comte de Hainaut. Baudouin IV n'avait garde de manquer une occasion aussi favorable d'introduire dans le Cambrésis l'influence de sa maison. Il accourut à la tête de ses chevaliers et des bourgeois de Valenciennes, tandis que Nico-

las fuyait à Thun-l'Evêque. La puissance impériale était trop déchue pour qu'il pût songer en ces circonstances à s'adresser à elle, comme son prédécesseur Walcher l'avait fait jadis au temps de Henri V (1107). Il ne lui restait qu'une chance de salut, faire appel au comte de Flandre contre le comte de Hainaut. Thierry d'Alsace saisit avidement l'occasion de rétablir à Cambrai l'influence flamande. Il envoya des troupes à l'évêque et déclara la guerre à Baudouin IV. Après quelques succès, les Cambrésiens essuyèrent une sanglante défaite à Crèvecœur et demandèrent la paix. Elle fut conclue à l'intervention de Conrad III, qui venait de succéder à Lothaire sur le trône d'Allemagne. La commune dut reconnaître la suzeraineté de l'évêque, qui, de son côté, laissa subsister l'organisation municipale que la bourgeoisie s'était donnée. Le comte de Hainaut se réconcilia avec Nicolas. Mais Thierry d'Alsace se fit chèrement payer ses services. Il fut mis en possession du droit de gabelle (*gavalum*) sur le Cambrésis.

La possession de ce droit équivalait à un véritable protectorat. Nicolas dut sentir amèrement l'humiliation qui lui était faite, et il ne songea plus désormais qu'à reconquérir le terrain perdu. Jusqu'à la fin de son règne, tous les efforts furent constamment dirigés contre la Flandre, et c'est sans doute pour avoir les mains libres de ce côté qu'il eut soin d'éviter à l'avenir tout conflit avec la commune et s'efforça de mériter le titre de *nutritor civium* que lui donne le chroniqueur Lambert de Waterloos.

En 1145, il obtint de Conrad III un diplôme par lequel le *gavalum* était enlevé à la Flandre et restitué à l'Eglise. Mais, comme tant d'autres décisions du roi d'Allemagne à cette époque, ce diplôme ne fut pas suivi d'exécution. Thierry d'Alsace sut même le faire annuler peu après, et malgré tous ses efforts, malgré une alliance avec le comte de Hainaut, Nicolas n'obtint rien. Une nouvelle occasion s'offrit à l'avènement de Frédéric Barberousse. L'évêque eut assez de crédit, non seulement pour décider le roi à retirer la promesse faite par lui au comte de Flandre de lui céder en fief le Cambrésis, mais même pour obtenir la ratification du diplôme de 1145. Cette fois, la guerre éclata. Elle fut malheureuse. En 1153, les troupes épiscopales furent vaincues à Nodlet par les Flamands, et Nicolas se vit contraint d'abandonner à Thierry d'Alsace la châtellenie de Cambrai. Désormais, le protectorat flamand était bien décidément imposé à l'évêché. Une fois encore, pendant l'absence de Thierry à la croisade, en 1157, Nicolas chercha à reconquérir son indépendance. Mais après une longue guerre, il fut de nouveau contraint à la paix et forcé de ratifier un état de choses qui faisait de son territoire une annexe des domaines de la maison de Flandre. Il ne survécut pas longtemps à la ruine de ses projets. Il mourut en 1167.

H. Pirenne.

Gestes des évêques de Cambrai (1092-1138), éd. Ch. De Smet (Paris, 1880). — *Gesta episcoporum Cameracensium* (*Mon. germ. hist. script.*, t. VII). — Lambert de Waterloos, *Annales Cameracenses* (*Ibid.*, t. XVI). — W. Reinecke, *Geschichte der Stadt Cambrai bis zur Erteilung der Lex Godefridi* (Marburg, 1896).

NICOLAS DE LA CONCEPTION, écrivain ecclésiastique, mort à Liége, en 1660. Carme déchaussé de la province belge de Saint-Joseph de son ordre, il fut sous-prieur au Désert de Saint-Joseph, à Marlagne, puis prieur du couvent de Notre-Dame du Mont-Carmel, à Namur, en 1655 et 1658. Il est l'auteur de la traduction française d'une vie de saint Benoît, écrite en espagnol par le P. Jacques de Almeyda : *Abrégé sacré et historial de S. Benoist, de ses saints et des grandeurs de son ordre, presché par le R. P. M. Jaques de Almeyda,.. traduit d'espagnol en françois par le R. P. Nicolas de la Conception.* Bruxelles, Jean Mommaert, 1656 ; pet. in-4°. Elle est dédiée à l'abbé de Liessies, Gaspar Roger, et le P. Nicolas de la Conception a intercalé dans sa dédicace une courte vie de sainte Hildetrude, fondatrice du monastère de Liessies. Dans son *Advis au lecteur*, il fait remarquer que son ouvrage constitue une version très libre,

plutôt même une paraphrase de l'original. Il ajoute qu'en reproduisant l'éloge de saint Benoît, il n'entend pas porter préjudice aux mérites d'autres ordres. Cette précaution n'était pas inutile, car, en donnant son permis d'imprimer, le censeur P. de Roeck stipule expressément qu'à l'ouvrage sera jointe « la lettre « du paraphraste au lecteur, & protes- « tation que par cette édition on n'en « veut pas faire préjudice aux autres « ordres, nommement aux Eremites de « S. Augustin, & PP. Carmes ». On a parfois confondu notre écrivain avec un autre P. Carme, qui avait aussi pris en religion le nom de P. Nicolas de la Conception, mais qui était Espagnol et mourut à Rome en 1640 ; c'est ainsi que le P. Martial de Saint-Jean-Baptiste, dans sa *Bibliotheca carmelitarum excalceatorum*, attribue erronément à ce dernier l'*Abrégé sacré et historial de S. Benoist*.

Paul Bergmans.

[Cosme de Villiers], *Bibliotheca carmelitana*, t. II (Orléans, 1752), col. 485. — F.-D. Doyen, *Bibliographie namuroise*, t. I (Namur, 1887), p. 230. — L'œuvre du P. Nicolas de la Conception, à la bibliothèque de l'université de Gand.

NICOLAS DE LAIVES, abbé de Saint-Gérard de Brogne. Voir LAIVES (*Nicolas* DE).

NICOLAS DE MAMER, ou MAMERANUS, polygraphe, naquit à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, à Mamer (grand-duché de Luxembourg), et mourut un peu avant 1570. On ignore le nom de sa famille, mais on sait qu'il était le frère cadet de l'imprimeur Henri de Mamer, qui s'établit à Cologne (*Biogr. nat.*, XIII, 269). Il fut, dit Neyen, bon poète, excellent orateur, surtout militaire courageux. Il faut en rabattre et considérer que ces éloges sont tirés des œuvres de Mameranus lui-même, qui ne brillait pas précisément par la modestie. Au demeurant, c'est une physionomie originale que celle de ce soldat de fortune et de cet écrivain coureur d'aventures. Ses études terminées au collège des Hiéronymites, à Emmerich, il passa quelques années au village natal. Les troupes de l'empereur Charles-Quint, de passage à Mamer, incendièrent sa demeure et lui détruisirent un verger qu'il avait, pour la plus grande partie, planté de ses mains. Il se mit néanmoins à la suite des armées de Charles V et les accompagna, à ses propres frais et des années durant, dans leurs courses à travers l'Europe. Il assista, en 1541, au siège d'Alger, et il s'y distingua d'une façon si éclatante que des centaines d'hommes, femmes et enfants durent la vie à sa bravoure et à son sang-froid. C'est du moins ce qu'il raconte complaisamment dans un de ses écrits : *D. Caroli V Imp. Aug. præcipuorum gestorum, brevis ac perstricta, in paucula verba, Relatio.* Ce résumé des exploits de l'empereur parut à la suite d'une édition de l'Election et du couronnement de Charles-Quint, par le professeur brandebourgeois Georges Schuler, gendre de Melanchthon. Mameranus la fit imprimer par son frère à Cologne, en 1550, petit in-8° : *Electio et Coronatio Caroli V Imp. Aug. docte et eleganter per Georgium Sabinum Brandeburgen. conscripta. Libellus Imperii dignitatem, maiestatemque complecteas, dignusque qui intercidere debeat nunquam.* Dédicace à Philippe, infant d'Espagne, *Sept. id. Junii.* Un mois après, il compléta cette publication en faisant paraître un opuscule sur le même sujet, dû à Hartmann Maurus, et dont la première édition (Nuremberg, 1523, Frédéric Peypus) était devenue rarissime : *Coronatio Caroli V Cæsaris Aug. apud Aquisgranum per Hartmannum Maurum Hermanni Archiepiscopi Colonien. Consiliarium, qui ei coronationi interfuit, descripta.* Cologne, H. Mameranus, 1550; pet. in-8°.

De 1545 à 1547, Mameranus suivit l'empereur dans son expédition contre l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. Il en publia le journal depuis le départ de Bruxelles, le 15 octobre 1545, jusqu'à l'arrivée à Augsbourg, le 23 juillet 1547; mais on n'y trouvera pas beaucoup plus que l'indication des distances parcourues, étape par étape, et des observations sur l'état de l'atmosphère : *Iter Cæsaris ex inferiore Germania ab anno* 1545 *usque Augustam Rheti-*

cam in superiore Germania, anni 1547, *quo usque singulis dieb. et ad quot milliaria perrexerit.* Augsbourg, Philippe Ulhardus, 1547; pet. in-8°. L'auteur dédia son œuvre à son compatriote Christophe de Schauwenbourg, président de la cour militaire de Luxembourg. On lui doit aussi des travaux sur la composition des armées des belligérants. Ils contiennent l'énumération des contingents qui les composaient, la liste des commandants et officiers et quantité de renseignements géographiques, historiques et militaires : *Catalogus omnium generalium, tribunorum, ducum, primorumq. totius exercitus Caroli V Imp. Aug. et Ferdinandi Regis Roman. super Rebelleis & inobedienteis Germ. quosdam Principes ac Civitates conscripti, Anno* 1546. *Coloniæ Typis et impensis Henrici Mamerani in platea Iudaica prope Prætorium, Henricus Artopæus excudebat,* 1550; pet. in-8°. — *Catalogus expeditionis rebellium principum ac civitatum Germa. sub duobus potissimum generalib. Præfectis, Iohanne Friderico, Duce Electore Saxoniæ : Et Philippo Lantgravio Hessiæ contra Carolum V Rom. Imp. Aug. conscriptæ & productæ, anno* 1546. Cologne, ibid., pet. in-8°. Le premier ouvrage est le plus complet.

La publication suivante de Mameranus mérite une mention toute spéciale. Elle se rencontre encore fréquemment dans les bibliothèques. C'est un curieux almanach de la cour impériale, composé par l'auteur durant les dix mois qu'il passa avec le prince dans les murs d'Augsbourg. Ce volume contient sur la diète d'Augsbourg et sur tous les dignitaires qui y furent présents, les détails les plus intéressants. Il parut à Cologne, chez H. Mameranus, en 1550 (pet. in-8°), sous le titre : *Catalogus totius familiæ aulæ Cæsareæ per expeditionem adversus inobedientes, usq. Augustam Rheticam : omniumque Principum, Comitum, Baronum, Statuum, Ordinumque Imperii, et extra Imperium, cum suis Consiliariis et nobilibus ibidem in Comitiis anno* 1547 *et* 1548 *præsentium.* Nous en connaissons deux traductions allemandes : *Kurtze unn eigentliche Verzeychnus der Römischen Kayserlichen Mayestät...* Augsbourg, 1566; in-4°, et *Der anhängig Thail des Catalogi von Röm. Kay. May....* Dilingen, 1566; in-4°.

Mameranus, on le voit, se faisait l'historiographe de l'empereur. Il consacra encore au règne de Charles-Quint et aux événements contemporains, les opuscules suivants : *Liber de bello gallico.* — *Liber de bello saxonico.* — *Commentarii rerum a Carolo V gestarum.* — *Epitome rerum gestarum Caroli V.* — *Libellus investituræ Regalium Electoralis Dignitatis Mauritii Ducis Saxoniæ* 24 *febr. anno* 1548 *Augustæ facta. Ubi simul et vestitus et incedendi, sedendique in publicis huiusmodi, aliisque celebritatibus Cæsaris aut regis Rom. et Electorum ordo describitur ab Mamerano Lucemburgo prosa et carmine descriptæ.* Augsbourg, Ph. Ulhardus, 1548; in-8°. Souvent réimprimé : 1574, 1614, 1673.

Tous ces écrits attirèrent sur un aussi fidèle sujet la bienveillante attention de l'empereur, qui aimait d'ailleurs notre compatriote pour son inaltérable bonne humeur et ses mots plaisants. Nous n'avons pas trouvé que le souverain l'ait attaché à quelque titre à sa maison, mais il ne lui ménagea pas ses faveurs. Mameranus lui témoigna sa reconnaissance en célébrant par des poèmes les événements heureux qui se passèrent dans l'entourage et la famille de Charles-Quint, avant et après que celui-ci ait disparu de la scène du monde : *D. Philippo Caroli V Augusti F. Hispaniarum principi; De felici ipsius in Germaniam adventu, Carmen gratulatorium.* Louvain, Gravius, 1549. — *Gratulatorium in D. Philippi Caroli V Imp. Filii felicem in Angliam* 19 *jul.* 1554 *adventum. Epithalamium nuptiarum ejusdem cum Maria Regina Angl.* S. L. (sans doute, Cologne, H. Mameranus). — *In sereniss. potentiss. principis D. Philippi Regis Angliæ, Franciæ, etc. Princip. Hispan. Arch. Austr. Duc. Burg. in Belgiam anno* 1555 *adventu.* Ibid. — *Epithalamia duo illustriss. Domini Alex. Farnesii principis Parmæ et Ill. Dom. Mariæ a Portugallia. Alterum auctore Nic. Mamerano.* Anvers, Chr. Plantin, 1566.

Ces pièces donnent une idée avantageuse de la facilité poétique et du savoir-faire de l'auteur. La première a été reproduite dans les *Delitiæ poetarum belgicorum*. Francfort, 1614, tome III, 386-396 ; ce qui prouve en quelle estime ses productions furent tenues par la postérité. On doit encore à Mameranus les vers suivants : 1. *Carmen de Bezo los manos et point dictionis Gallicæ usus*. Cologne, H. Artopaeus (pour H. Mameranus). La bibliothèque de Tournai en possède une édition de Londres, Thomas Marshus, 1157 (*sic*) ; in-4°. 6 ff. n. c.

2. *Strena* 1560. *De asino S. Maximini Archiepisc. Trevirensis, cum S. Martino Archiepisc. Turonensi Romam euntis ab urso devorato*. Anvers, 1560.

3. *Descriptio novi Aquæ-ductus seu Navigationis novæ urbis Bruxellanæ absoluti anno* 1561. Bruxelles, Mich. Hamontanus, 1562; in-8°. Eut trois éditions, toutes imprimées à Bruxelles : la seconde chez Pierre Vande Velde, 1681, la troisième chez Charles de Vos, 1750.

4. *Lusus venatorius*, poèmes dont tous les mots commencent par la lettre C, publié à Bâle en 1552, avec d'autres productions analogues : *Calvorum laus* de Hucbald, etc., in-8°.

Mameranus passa dans notre pays les dernières années de sa vie, occupé à des travaux d'érudition. Le 14 décembre 1560, il prononça à Louvain un discours qui parut sous le titre : *Oratio pro Memoria et de Eloquentia in integrum restituenda. Et de triplici genere Oratorum, tribusque præcipuis Orationis partibus, nova et paradoxa Enarratio*. Bruxelles, Mich. Hamontanus, 1561; in-4°. C'est une de ces *disputationes quodlibeticæ*, si en vogue au XVIe siècle dans les pédagogies de Louvain : *quas quodlibeticas vocant ab eo, quod liceat cuique quod habeat honestum, sanum et modestum tractare argumentum*.

Dans sa dédicace au recteur magnifique et à toute l'Université, l'orateur se plaint avec amertume des attaques de ses ennemis, qui lui ont reproché d'avoir employé dans son discours des expressions barbares comme *hemmare*. Il en veut surtout à un certain Andreas Kettel (Cacabarius). C'est l'œuvre d'un esprit aigri que cette préface et nous n'y trouvons plus la naïve jactance d'autrefois. Il paraît du reste que l'intelligence du vieux courtisan de Charles-Quint s'affaiblit avec l'âge, au point de le faire tomber dans l'extravagance. Il ne se nomma plus que la mamelle de Virgile, et en sa qualité de poète lauréat, ne se montra plus en public que le front ceint de lauriers. C'est ainsi que nous le représente la gravure qui parut en tête de son *Oratio pro Memoria*.

On doit encore à cet auteur les publications suivantes : *Confessio delictarum vocalis seu privata ad aures sacerdotis, vicarii Christi; et quid de ea veteres, recentesque sentiant, brevis relatio*, 1546; réimprimé en 1553; in-8°. — *Formula auspicandi finiendique diem certis precatiunculis*. Anvers, J. Latius, 1553. — *Oratio Dominica, Symbolum Apostolorum, Mandata Catalogi, Sacramenta Ecclesiæ, cum nonnullis aliis carmine reddita*. 1557, in-8°. — *Descriptio urbium Augustæ* (Vindelicorum) *et Wittenbergæ*. — *De Hyeme anni* 1564. — *Epistola de eo quod S. Petrus Romæ fuerit*.

Sous le titre *Nova Methodus docendi pueros analphabeticos, brevi omnino temporis spatio Latine loqui, præsertim intra privatos parietes. Item, præceptiones aliquot latinæ linguæ exercendæ perutiles*, Mameranus fit paraître chez son frère, à Cologne, des extraits de la correspondance du célèbre grammairien et philologue brabançon Nicolas Clénard. Ces extraits, qui ont tous rapport à l'enseignement du latin, avaient été retrouvés dans les papiers du libraire Rutger Rescius et communiqués à l'éditeur par son ami Jean Wamesius, époux de la veuve de Rescius. Nous n'avons pu mettre la main sur la première édition de cet ouvrage, mais nous avons sous les yeux la seconde : Francfort s/M., Nicolas Bassaeus, 1576 ; in-8°. Trois autres volumes, très appréciés à cette époque, virent encore le jour par les soins de Mameranus. Ce sont : *Officium discipularum auctore Johanne Murmellio Rurem. cui præmissa est scholæ descriptio per*

Nic. Mam. Cologne, H. Mameranus, 1551; in-8o. — *Joannis Hesei peregrinatio ab urbe Hierusulem instituta...* (avec préface de Mameranus). Anvers, 1565. — *D. Paschasii de Corpore et Sanguine Domini liber.* Louvain, Hier. Wellaeus (première édition à Cologne). Nicolas, on le voit, mettait toute son activité à fournir de la copie aux presses de son frère. Toutes ses publications, exception faite des trois *Catalogi*, sont aujourd'hui rarissimes.

Alphonse Roersch.

Les œuvres de Mameranus. — Foppens, t. II, p. 914. — Neyen, t. I, p. 394 et les sources indiquées dans Neyen. — *Bullet. du Bibliophile belge*, t. XV, p. 349 et t. XVII, p. 271.

NICOLAS DE NEUVILLE, ou DE NOVILLE, religieux bénédictin, né à Noville, près de Bastogne, dans la seconde moitié du XVIe siècle, décédé à Trèves, le 3 mars 1618. Issu d'une ancienne famille seigneuriale, il entra à l'abbaye de Saint-Maximin, à Trèves, où il se distingua par sa vie régulière, son caractère posé et par ses connaissances. Neyen (*Biographie luxembourgeoise*), dit avoir eu sous les yeux des extraits d'un manuscrit, écrit au commencement du XVIIe siècle, où il est dit « que, le « 23 mai 1608, Nicolas Novillanius, « religieux de Saint-Maximin et prévôt « d'Uxheim, revenait de Ratisbonne, où « son éloquence et sa parfaite connais- « sance des titres de son monastère « l'avaient fait députer par l'abbé Re- « nier Biwer pour soutenir les droits de « l'abbaye de Saint-Maximin ».

Nicolas de Neuville est le premier qui ait écrit par ordre chronologique le catalogue des abbés de son monastère, depuis 333 jusqu'en 1582, année à laquelle Renier Biwer fut promu à cette dignité. Hontheim a publié ce catalogue dans son *Prodromus Historiæ Trevirensis.* Augustæ Vindelicorum, 1757; in-fol., t. II, p. 995-1040, sous le titre : *Nicolaii Novillanii Chronicon Imperialis Monasterii S. Maximini, O. S. B., prope Treviros, sive Gesta Abbatum S. Maximini ab anno Christi* CCCXXXIII *ad annum* MDLXXXII. L'éditeur loue cette œuvre ; seulement il voudrait y voir plus de critique en ce qui concerne l'origine du célèbre monastère.

F.-D. Doyen.

Ab. Hontheim, *Hist. Treviren.*, diplom., t. III, p. 1000 sq.; *Prodrom. Hist. Treviren.*, t. II, et *Necrologium S. Maximini*, p. 997 ad 1045, nominatim, p. 1042 sq. — Paquet, p. 62. — Neumann, *les Auteurs luxembourgeois*, p. 21. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, t. III, supplément.

NICOLAS DE PRUMEA, professeur à l'université de Louvain. Voir PRUMEA (*Nicolas* DE).

NICOLAS DE RANS, musicien, vivait au XVIe siècle. Il est l'auteur de quelques pièces pour deux luths publiées dans le recueil intitulé : *Luculentum theatrum musicum in quo... selectissima optimorum quorumlibet auctorum... carmina... proponuntur... Deinde succedunt carmina longe elegantissima duobus testudinibus ludenda...* Louvain, P. Phalèse, 1568; in-fol. Fr.-J. Fétis le croit d'origine belge : « Il est hors de doute que « *Nicolas* est le prénom et *de Rans* l'in- « dication du lieu de naissance. Deux « villages de ce nom existent, le pre- « mier dans le Jura (France), près de « Dôle; l'autre dans le Hainaut (Bel- « gique), entre Beaumont et Chimay. Il « est plus que vraisemblable que l'ar- « tiste dont il s'agit naquit dans celui-ci, « car ses pièces de luth n'ont été publiées « qu'à Louvain, chez Phalèse ». Quoi qu'il en soit de la vraisemblance de cette identification, il importe de remarquer que le village hennuyer s'orthographie *Rance,* mais que, par contre, il existe, dans la province d'Anvers, une commune appelée *Ranst* et située près de Santhoven, au sud-est d'Anvers. Au XVIIe siècle, nous connaissons, par les recherches d'Edmond Vander Straeten, un Nicolas van Ranst, qui fut, en 1611, instrumentiste de la chapelle royale, à Bruxelles. Un homonyme, probablement, fut « lieutenant de musique », vers 1684, de la même chapelle, puis maître, vers 1692, et élevé à la dignité de chapelain; il mourut en 1695.

Paul Bergmans.

Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e éd., t. VI (Paris, 1864), p. 316-317. — Edm. Vander Straeten, *la Musique aux Pays-*

Bas, t. V (Bruxelles, 1880), p. 147-148. — A. Goovaerts, *Histoire et bibliographie de la typographie musicale dans les Pays-Bas* (Anvers, 1880), p. 236-237.

NICOLAS, abbé **DE SAINT-BAVON** de 1311 à 1320. Son nom de famille était sans doute De Jonghe; les Annales de Saint-Bavon mentionnent en effet qu'il était appelé *Juvenis*. Son administration ne fut pas marquée par des événements bien importants. Il faut signaler toutefois les conflits qui surgirent entre l'abbé et le magistrat de Gand, puis entre l'abbé et le vicomte à propos de l'exercice de droits seigneuriaux. L'abbé fut forcé, conformément à une décision du comte Louis de Crécy, d'abandonner toute juridiction sur le village de Heusden ou Heusdonck, chef-lieu de la vicomté de Gand. La situation de l'abbaye semble avoir été alors assez prospère, car Hugues, seigneur de Sotteghem, châtelain de Gand, et sa femme Béatrice, lui vendirent les droits seigneuriaux qu'ils possédaient à Evergheim, Sleydinghe, Wondelghem et Ekkerghem. D'autre part, l'abbé loua, en 1315, pour 3,800 livres parisis, la seigneurie de Waterloos, avec les redevances féodales qui en dépendaient, mais en y gardant la justice et le droit de patronage.

Il mourut le 9 décembre 1320.

Herman Vander Linden.

A. Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de St-Bavon et de la crypte de St-Jean à Gand* (Gand, 1855), p. 115. — *Annales S. Bavonis Gandensis* (*Mon. Germ. Hist.*, *Script.*, t. II). — Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. I, p. 601, 613.

NICOLAS, chanoine **DE SAINT-LAMBERT**, historien liégeois du XIIe siècle. Sa vie est presque complètement ignorée. De 1118 à 1145, nous le voyons figurer comme témoin dans les actes authentiques, en qualité de chanoine de Saint-Lambert et prévôt de Saint-Denis; il nous apprend lui-même, dans la lettre dédicatoire de la vie de Saint-Lambert, qu'il était diacre. Un des jours marquants de sa vie d'érudit fut certainement celui où l'abbé de Saint-Trond, Rodolphe, lui envoya l'histoire de son abbaye qu'il venait d'écrire. Cet événement eut lieu entre 1136 et 1138. En effet, Rodolphe est mort en 1138, et si nous comprenons bien sa lettre à Nicolas, il a dû lui faire parvenir, avec son œuvre personnelle, celle de son premier continuateur. Celui-ci avait écrit, sous ses yeux et avec sa collaboration, la chronique de Saint-Trond, pendant les années de l'abbatiat de Rodolphe, et son œuvre s'arrête en 1136. Ces pauvres informations sont les seuls souvenirs que nous ayons conservés de la vie d'un homme dont la vaste érudition était déjà appréciée par son contemporain Rodolphe et est attestée par les nombreux emprunts qu'il fait aux historiens antérieurs et aux livres saints.

La première, et de loin la plus importante des œuvres de Nicolas, est la vie de saint Lambert. Pour la rédiger, il a puisé à des sources multiples. Il cite notamment les *Gesta regum francorum*, les chroniques de Réginon et de Sigebert de Gembloux, les vies de saint Landoald et de sainte Landrade, enfin la tradition orale; il a fait, dit-il, « comme l'abeille qui prend le suc de divers côtés, pour le déposer ensuite dans les alvéoles ». Venant après Godescalc et Etienne, Nicolas aborde son sujet sur l'ordre de ses supérieurs et pour répondre à leur désir de posséder un travail qui donnerait de la mort du saint patron liégeois une cause plus glorieuse que celle qu'on lisait dans les premières biographies. Nicolas hésita longtemps avant d'accepter cette mission, il était surchargé de besogne et le travail lui paraissait difficile, vu le silence des auteurs anciens. Un des motifs de ses hésitations mérite d'être relevé, il lui semblait irrespectueux et insolent de contredire ses prédécesseurs; mais il est bien homme de son siècle quand il se demande pourquoi Godescalc et Etienne ont passé sous silence la glorieuse cause du martyre du saint, au risque de diminuer sa renommée et de fournir un sujet de railleries aux incrédules.

Faite pour l'église de Liége, où elle fournissait des leçons pour l'office de matines, cette nouvelle biographie de saint Lambert ne devait pas y rester confinée. L'auteur lui-même l'envoya,

avec une lettre de dédicace, à Wédéric, abbé de Liessies, parce que l'église du monastère était placée sous le patronage du saint et qu'on y vénérait ses reliques. Cette circonstance nous permet de fixer avec une certaine précision la date de rédaction de la vie. Le 19 décembre 1143, Wédéric assista à Liége à l'exaltation des reliques de saint Lambert et en obtint quelques fragments qu'il apporta, le 23 du même mois, dans son monastère. L'exaltation des reliques en 1143 est certaine et les faits relatifs à Wédéric ne peuvent pas être contestés : l'abbaye de Liessies possédait un martyrologe de Bède le vénérable, où un continuateur les avait consignés ; Fisen a publié une copie authentique d'un acte scellé sur parchemin qui les constate ; la chronique de Liessies, de Jacques Lespée, les rappelle dans les mêmes termes et d'après la même source ; enfin, Chapeauville dit en avoir trouvé la preuve dans des lettres de moines de Liessies, reçues en 1601 par Daniel Raymond, qui préparait une édition des œuvres de Nicolas (voy. Kurth, *Documents historiques sur l'abbaye de Neufmoustier*). On sait, d'autre part, que Wédéric quitta Liessies pour Saint-Vaast en 1147. C'est donc entre 1143 et 1147 que la vie de saint Lambert a été sinon complètement écrite, au moins achevée et envoyée à Liessies.

Nicolas ne pensait pas se borner à écrire la vie de saint Lambert; il nous dit lui-même (chap. XVII) qu'il avait décidé d'écrire aussi la translation et les miracles du saint et qu'on y trouverait des détails sur l'horrible châtiment infligé à Dodon. A-t-il renoncé à son projet ou bien son ouvrage est-il perdu? Nous ne le saurons peut-être jamais. Ce sujet est traité dans les trois derniers chapitres de la vie de saint Lambert, par Godescalc; ces pages pourraient être séparées de l'œuvre de Godescalc, à laquelle rien ne les rattache. Je me demande s'il ne faut pas les restituer à Nicolas. C'est une hypothèse qu'une étude speciale pourrait peut-être confirmer.

Chapeauville a attribué à Nicolas le *Triumphus de castro bullonio*. Il est certain que l'auteur du *Triumphus* est liégeois et a assisté, en personne, à une partie au moins des événements ; certain aussi qu'on trouve dans les deux ouvrages la même propension aux descriptions topographiques. Ces indices peuvent-ils suffire pour asseoir une certitude? Je ne le pense pas. En outre, le fait que dans le manuscrit d'Aulne le *Triumphus* n'est pas séparé de la vie de saint Lambert n'a pas d'importance, et la différence de style entre les deux ouvrages n'est pas de nature à faire disparaître toute hésitation : que l'on compare par exemple la description de Liége par Nicolas et celle de Bouillon dans le triumphus. Cette question semble devoir rester en suspens.

Nicolas écrivit une notice biographique du célèbre théologien Alger, écolâtre de Saint-Barthélemy, à Liége, qui se fit moine à Cluny, où il vivait encore au moment où Nicolas plaça, en guise de préface, sa notice en tête du traité *De misericordia et justicia*. Au moment où il entra à Cluny, après la mort de l'évêque de Liége, Frédéric, (1121) Alger était encore dans toute la force de l'âge et du talent. Quand Nicolas écrit, ou raconte que son ancien compatriote vit encore, il y a comme l'écho d'un étonnement dans cette phrase. Ne pouvons-nous pas conclure que la notice biographique a été rédigée peu avant la mort d'Alger, survenue vers 1135?

A. Delescluse.

V. Chapeauville, *Gesta episcoporum leod.*, t. I et II. — Mabillon, *Acta sanctorum*, t. III. — *Acta sanct. des Bollandistes*, t. V de septembre. — Martène et Durand, *Thesaurus*, t. V. — *Histoire littéraire*, t. XII. — De Theux, *le Chapitre Saint-Lambert*, t. I et II. — De Chestret, *les Reliques de saint Lambert*. (*Etudes sur l'ancien pays de Liége*.)

NICOLAS DE SAINT-PAUL. Voir WITTE (*Nicolas* DE).

NICOLAS, XLVIIIe prince abbé **DE STAVELOT** et Malmedy, régna de 1246 à 1248. Ses actes de ce temps sont restés inconnus, sauf sa déposition, qui eut lieu le 1er novembre 1248, à Aix-la-Chapelle, dans le congrès où Guillaume,

comte de Hollande, âgé de treize ans, fut couronné roi des Romains, en lieu et place de Frédéric II. Nicolas était, paraît-il, resté fidèle à celui-ci, excommunié en 1245 au concile de Lyon et déclaré déchu; ce fait causa sa disgrâce et le rendit simple religieux. On lui donna pour successeur l'affreux Henri de Gueldre.

J.-S. Renier.

NICOLAS DE TOURNAI, prédicateur. Voir GORRANUS (*Nicolas*).

NICOLAS (*Adrien-Marius*). Voir EVERARDI (*Adrien*).

NICOLAS-JOSEPH DE STAVELOT, écrivain religieux. Nous ne connaissons rien de la vie de ce personnage. On a de lui : *Trésors eucharistiques, tirés de l'Ecriture et des Saints-Pères, exposés par quatre-vingt-et-onze méditations mises en forme de prières, avec la paraphrase des litanies de la Sainte-Vierge...*, par le R. P. Nicolas-Joseph de Stavelot, ancien docteur en théologie, définiteur et gardien. Liége, J.-A. Gerlache; in-8° de VIII-658 pp., 2 ff. de table. — 2. *Exercices de la plus parfaite et la plus solide dévotion.* Liége, J.-F. Bassompierre, 1784; in-12. — 3. *Moelle eucharistique, ou les immenses faveurs, de mérite, de sainteté, de dignité, de gloire, de bonheur que nous présente Jésus-Christ dans le sacrement de son amour.* Liége, J.-J. Tutot, 1786; 2 vol. petit in-12. Dédié à Pierre Crahay, abbé de Saint-Laurent (à Liége). — 4. *Preuve courte, sensible, convaincante et touchante de la vérité de la religion catholique romaine.* Liége, J.-J. Tutot, 1787; in-12 de 129 p. Sans nom d'auteur.

G. Dewalque.

X. de Theux, *Bibliographie liégeoise.*

NICOLAUS (*Adrien-Marie*). Voir EVERARDI (*Adrien*).

NICOLAUS (*Jacques*), NICOLAIUS ou CLAEYS (?), philologue, né à Loo, commune située au sud-ouest de Dixmude, vivait au XVIe siècle. Il fit probablement ses études à Louvain; il était, en tout cas, très versé dans la philologie grecque et latine. Sweertius nous apprend qu'il remplissait les fonctions de secrétaire de Loo, qui était alors une ville, et qu'il était intimement lié avec Paul Léopard. Il écrivit un ouvrage de philologie classique, dans lequel il réunit toutes sortes de notes et de commentaires sur les auteurs anciens. Janus Gruterus le publia, en 1606, dans sa collection intitulée : *Lampas sive fax artium liberalium hoc est thesaurus criticus*, etc... (dans le *Supplément* du t. V, p. 255 à 692 de l'édition de Francfort, 1602-1634), sous le titre de *Miscellaneorum Epiphillidum libri X Jacobo Nicolao Loensi auctore.*

Herman Vander Linden.

Fr. Sweertius, *Athenæ belgicæ* (Anvers, 1628), p. 370. — C.-F.-A. Piron, *Algemeene levensbeschryving van België*, p. 276. — *Annales de la Société d'émulation* de Bruges, 2e série, t. I (1843), p. 327.

NICOLAY (*Ferdinand-Joseph*), non NICOLAÏ (bien que la prononciation soit la même), philanthrope, né à Stavelot, le 30 avril 1772, mort à Bruxelles, le 15 octobre 1854. Il était fils de Henri-Joseph Nicolay et d'Anne-Elisabeth Dumont. Il appartenait à une des premières familles de tanneurs de sa ville natale. Ses débuts dans les affaires n'ayant pas été heureux, il résolut d'aller tenter fortune en Allemagne et partit vers 1802, emportant pour tout bien la modeste somme de 45 louis d'or. Il se livra au commerce des cuirs tannés et des denrées coloniales et y réussit, bien qu'ayant fort peu d'instruction, puis il se mit à jouer sur les fonds publics et parvint à acquérir une fortune considérable. Il habita successivement la plupart des grandes villes de l'Allemagne, notamment Cologne, Aix-la-Chapelle, Coblence et Mayence. Parvenu à l'âge du repos, il se retira des affaires, vint passer quelques années à Stavelot, puis se fixa, en 1852, à Bruxelles, où il mourut. Il fut inhumé au cimetière de Laeken. Son mausolée, de marbre blanc, porte sa statue, due au ciseau de C.-A. Fraikin, et l'épitaphe : « Ferdi-« nand Nicolay, l'ami des pauvres. Il

« partagea son immense fortune entre « un grand nombre d'établissements de « bienfaisance de son pays ». Sans enfant et maître d'une grande fortune, il voulut faire passer son nom à la prospérité par la philanthropie. Ses nombreux actes de bienfaisance lui valurent la décoration de l'ordre de Léopold, le 2 novembre 1846, puis le collier de commandeur, le 19 juillet 1852. Cependant, il était loin d'être généreux ; ce qu'il cherchait, ce n'était ni la satisfaction intérieure, ni la reconnaissance de ses obligés, c'étaient les manifestations publiques. On connaissait son faible, on lui prodigua les ovations. « Etablisse- « ments mis sous son patronage, rues et « places baptisées de son nom, inscrip- « tions en son honneur dans les lieux « publics, médailles, portraits, buste, « pièces de vers, *rien n'a manqué à ce « qu'il croyait devoir assurer son immor- « talité.* » Il était d'ailleurs d'un caractère bizarre et fantasque. Il avait épousé à Mayence, en 1797, Marie-Antoinette Mayer, dont il n'eut pas d'enfants. Il divorça pour incompatibilité d'humeur ; la séparation fut prononcée par le tribunal de Malmedy, le 3 pluviôse an VII (22 janvier 1799). Mme A. Mayer, qui n'est morte dans sa ville natale que vers 1859 ou 1860, avait cédé à un Anversois, nommé Mettenius, ses soi-disant droits à la moitié de la fortune léguée par F. Nicolay à diverses institutions de bienfaisance, à titre de communauté légale entre les époux. Mettenius intenta de ce chef un procès en revendication, mais il le perdit.

On a un relevé de ses principales libéralités ; en tenant compte de cadeaux qui n'ont pas reçu de publicité, on arrive à un total de 4,000,000 de francs.

La plus importante, comme la plus ancienne, est l'*Hospice Ferdinand Nicolay*, à Stavelot ; en 1843, notre personnage acquit la plus grande partie de l'ancienne abbaye de Stavelot, comprenant tout le quartier des moines, et le convertit en hospice, dont il fit don aux hospices civils de Stavelot, par acte du 12 novembre 1845, approuvé par arrêté royal du 25 mars 1846. Il y ajouta une inscription de 8,000 francs de rente au grand-livre de la dette publique de Belgique, à 4 p. c., soit 200,000 francs, à laquelle il ajouta, en 1850, une autre, au capital de 400,000 francs, et, en 1851, une donation de 485,000 francs au bureau de bienfaisance de la même ville. Il paya aussi 20,000 francs pour la *Fontaine Ferdinand Nicolay*, 2,500 francs pour le lutrin et 20,000 francs pour les orgues de l'église de sa ville natale.

Ses donations à divers bureaux de bienfaisance s'élèvent à un million 301,710 francs.

Il était président de la Société royale de philanthropie de Bruxelles, président d'honneur de la Société amphionique, des Refuges des Ursulines et de Sainte-Gertrude.

G. Dewalque.

Ul. Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1854*, p. 37 sq. — Les journaux du temps. — Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, appendice, p. 75-77. — *Les bureaux de bienfaisance institués par Ferd. Nicolay, contre Mettenius* (Liége, J. Desoer, 1859). — Renseignements particuliers de Mr L. Detrixhe, secrétaire communal, à Stavelot.

NICOLAY (*Jean*). Voir NICOLAÏ (*Jean*).

NICOLIÉ (*Joseph-Chrétien*), peintre, né à Anvers, le 28 septembre 1791, mort dans la même ville (faubourg de Saint-Willebrord), le 12 octobre 1854. Des études d'architecture, faites avec succès à l'Académie d'Anvers, de 1811 à 1813, lui valurent d'être exonéré du service militaire, en même temps qu'elles constituaient la meilleure des préparations au genre que choisit l'artiste le jour qu'il entreprit de s'adonner à la peinture : la représentation des intérieurs d'église. Minutieusement traitées, ces petites pages, d'ailleurs peu nombreuses, trouvèrent surtout des acquéreurs parmi les Anglais de passage à Anvers, où le père Nicolié faisait le commerce de tableaux. A l'exception de deux ou trois temples protestants, le pinceau de Joseph ne retraça que des églises anversoises, et d'une manière exclusive celle de Saint-Jacques. On trouve au musée d'Amsterdam, sous la date de 1825, une création du genre, payée 200 florins à l'Exposition de Har-

lem. La même année, la Société des beaux-arts de Bruxelles admettait le peintre au nombre de ses membres honoraires. De goûts simples, modeste en ses aspirations, Nicolié, très connu de la population anversoise, se contentait pour atelier d'une chambre à plafond bas, éclairée par une vitrine à front de rue, offrant ainsi au passant le spectacle peu banal de l'élaboration de ses œuvres. On assure qu'il rendit de sérieux services au chevalier Van Ertborn pour la formation de sa très précieuse galerie de tableaux, appartenant aujourd'hui au musée d'Anvers.

Paul-Emile Nicolié, fils du précédent, également peintre (Anvers, 1828-1894), fut, durant de longues années, l'expert des musées de sa ville natale.

Henri Hymans.

Immerzeel, *Levens en werken der vlaamsche en hollandsche schilders, etc.* — Sources particulières.

NICQUET (*Charles*), poète latin, né à Fleurus, en 1516, mort à Liége, le 30 novembre 1579, était fils de Jean et de Gertrude-Jeanne de Henry. Il fit ses études à l'université de Louvain et obtint le grade de licencié en droit à l'université d'Orléans. Il avait embrassé l'état ecclésiastique et fut reçu comme chanoine gradué de la cathédrale de Saint-Lambert, à Liége, le 15 mai 1555. En outre, il fut pourvu des dignités suivantes : doyen du chapitre de Sainte-Croix, official de Liége, prévôt de l'église de Fosses. Pendant trente-deux ans, il remplit les fonctions laborieuses et délicates d'official avec un soin tout spécial et une telle intégrité qu'on écrivait de lui de son vivant cet éloge :

Sit dives pauperve cliens, inimicus, amicus,
Hospes, vicinus, nobilis aut opifex,
Patronus, medicus, miles, mercator, eadem
Lance, manuq. solit Carolus accipere.
Nec ditem relevat, miseris nec parcit egrenis,
Æqua hos, æqua illos, urnaq. sorsq. manet
Qui personarum rationem non habet, hoc ne
Corrupti partes Iudicis exequitur.

Dans son traité sur les arts libéraux, imprimé à Maestricht, chez J. Bathen, en 1554, le musicien Jean Guyot écrit : « J'ai hâte de signaler messire Charles « Nicquet, licencié dans l'un et l'autre « droit et son official ordinaire, doyen « de Sainte-Croix, qui cultiva les muses « avec beaucoup d'ardeur ». Nicquet fonda, en 1579, au collège du Porc, à Louvain, des bourses pour l'étude de la philosophie, de la théologie ou du droit, en faveur de ses parents, et, à leur défaut, d'habitants de Fleurus ou d'enfants de chœur de Liége et de Fosses.

Ernest Matthieu.

Chapeauville, *Gesta pontificum Leodiensium* (Liége, 1616), t. III, p. 504-505. — Clément Lyon, *Education populaire.*

NIELLES (*Charles* **DE**), ou NIELLIUS, théologien et écrivain protestant, né à Tournai en 1535, mort en Allemagne, dans les premières années du siècle suivant. Son père, un petit bourgeois, s'appelait Valérand et sa mère Catherine. Il avait débuté par être enfant de chœur à Notre-Dame de Tournai. Sa gentillesse et sa précoce intelligence lui valurent de la part de ce chapitre métropolitain une bourse d'étude. Il fut reçu bachelier à Paris et docteur en théologie à l'université de Vienne, en Autriche. Les espérances qu'on avait jusque-là fondées sur lui ne tardèrent pas à se dissiper. Il tourna brusquement le dos à Rome et courut se faire recevoir pasteur réformé à Genève. Son zèle de néophyte était grand puisque, pour ses débuts, il n'hésita pas à aller s'établir, en 1560, à Anvers, alors que dans tous les Pays-Bas on redoublait de rigueur inquisitoriale envers les protestants. Et, comme s'il eût voulu braver les espions et les bourreaux espagnols, il alla se loger au centre de la ville, sur le Grand-Marché. Un soir qu'il commentait un passage des Evangiles devant un groupe de coreligionnaires wallons, la flamme d'un bûcher éclaira tout à coup les vitres de sa chambre. A cet éclat sinistre, bien connu de tous, De Nielles interrompit son discours.

« A genoux, mes frères, » s'écria-t-il, « prions pour ceux qui vont mourir ». Il prononça alors quelques paroles si bien en situation, qu'elles arrachèrent des larmes à ses auditeurs et leur donnèrent en même temps la constance héroïque et le mépris du danger. Plus

heureux que bien d'autres, De Nielles échappa à toutes les recherches, à toutes les embûches. On était cependant assez bien renseigné sur son compte : « Très « chier et bien amé », écrivait Marguerite de Parme, le 12 août 1563, à Jean d'Immerseele, margrave d'Anvers : « Pour quelque grande suspicion d'hé- « résie quavons au sujet dung Charles « de Nyelles, natif de la ville de Tour- « nay, ayant espousé depuis ung an la « fille de Jehan Romborcq dict le Camus, « demeurant en la maison dung escri- « nier ou hugier, aigé de vingt huit ou « vingt noeuf ans, sans toutesfois dire « en quel endroict de la ville, et nes- « tant daucung stil de mestier ains tant « seullement à estudier, nous vous re- « querrons et ordonnons que vous faciez « ce que pourrez pour que ledict « Charles soit appréhendé au corps ».

Quoiqu'il ne fût point couvert par les privilèges de la cité, on ne parvint pas à le prendre. Il est vrai qu'il changeait souvent de demeure et que le parti national avait une contre-police parfaitement organisée. En 1566 seulement, il s'absenta d'Anvers, non pour se mettre à l'abri, mais pour satisfaire les nombreux protestants de sa ville natale, qui demandaient avec instance qu'il vînt au milieu d'eux. Il prêcha à Tournai, au moins deux fois par semaine, de la mi-juillet à la mi-août, faisant des baptêmes, des mariages, des enterrements à la huguenote et consacrant plusieurs nouveaux ministres. La réunion d'un synode des églises réformées des Pays-Bas le rappela à Anvers. Ces assemblées avaient, dans ce temps-là, une importance d'autant plus grande qu'on croyait ne pouvoir séparer la politique de la religion. C'est pourquoi les signataires du Compromis des nobles firent assister Du Jon, l'un des collègues de De Nielles, à Anvers, à l'une de leurs plus mémorables assemblées, et qu'au congrès de Saint-Trond ils siégèrent côte à côte avec le tiers état, représenté par les députés des consistoires protestants. Quand, pour des causes bien connues, la contre-révolution eut triomphé les armes à la main, De Nielles jugea qu'il n'avait plus rien à faire dans son pays, et il se retira en Allemagne avec sa famille, d'abord à Cologne, puis à Wesel. Une colonie wallonne existait dans cette ville depuis un quart de siècle. De Nielles en devint l'un des pasteurs. L'estime qu'on faisait de lui nous est prouvé par ce fait qu'il fut presque constamment appelé, de 1572 à 1599, à présider les synodes belges et les assemblées presbytérales tenues par nos compatriotes dans les pays rhénans. En 1572, il alla installer à Siegen, avec la permission du comte Louis de Nassau, seigneur du lieu, un certain nombre d'artisans wallons, puis, le nombre des fugitifs des Pays-Bas augmentant toujours à Wesel et dans les environs, il eut recours aux bons offices de Jean Taffin, son ancien collègue d'Anvers, fixé à Heidelberg. Voici en quels termes celui-ci rend compte de cette démarche à la date du 22 novembre 1572 : « A ces fins étant venu « Mtre Charles, avons présenté requeste « à Mgr l'électeur (palatin) et obtenu « de Son Ex. lettres favorables au gou- « verneur d'Openheim, qui est entre « Worms et Mayence, pour obtenir ce « lieu s'il est possible ». La colonie wallonne fut fondée et ne tarda pas à prospérer. De Nielles s'intéressait trop à ces bannis pour pouvoir se résoudre à les quitter. C'est ainsi qu'en 1581, la Belgique ayant repris possession d'elle-même, il refusa l'offre qui lui fut faite d'aller présider aux destinées de la communauté wallonne de Gand. Il ne quitta Wesel qu'en 1599, peu avant que les Espagnols vinssent s'implanter dans le duché de Clèves. Quand on fut débarrassé de ces hôtes incommodes, le premier soin du consistoire wallon de Wesel fut de s'adresser à l'électeur palatin Frédéric IV, qui avait appelé De Nielles auprès de lui. « Notre pasteur est si « nécessaire, « disaient les pétitionnaires, « que nous ne voudrions renon- « cer à lui pour tout l'or du monde. « Nous devons reconnaître aussi pour ce « qui concerne l'ordre, la bonne disci- « pline et le maintien de nos bons vieux « usages que nul ne les connaît ni ne « s'y entend mieux que lui, ce qui fait

« que nous ne pouvons nous passer de « ses avis, et que bien souvent déjà, « depuis qu'il nous a quittés, nous avons « eu recours à lui ».

Mais les infirmités de l'âge forcèrent De Nielles à rester sourd à ce touchant appel, qui fut sans doute sa plus douce récompense. Ses fils, deux au moins, Charles et Daniel, qui avaient embrassé la carrière pastorale, le suppléèrent à Wesel et ailleurs, Charles alla plus tard en Hollande, où il brilla à la tête du parti remontrant. C'est à lui que reviennent la traduction du Cantique des Cantiques et un Traité contre les anabaptistes, publié à Leide en 1595.

Ch. Rahlenbeck.

A. Pinchart, *Mémoires de Pasquier Delabarre*, t. I, p. 103, 117-118. — Ch. Rahlenbeck, *l'Inquisition et la réforme en Belgique*, p. 28-29. — Sardemann, *Geschichte der ersten Weseler Classe* (Wesel, 1859), p. 19-20. — Archives gén. de Belgique Audience, liasse n° 278*b*. — Groen van Prinsterner, *Archives de la maison Orange-Nassau*, t. IV, p. 23-24. — W. te Water, *Historie der hervormde kerk te Gent* (Utrecht, 1756), p. 72. — Haag, *la France protestante*, t. VIII, p. 18.

NIELLON (*Charles*), homme de guerre, né à Strasbourg (France), le 15 février 1795, reçut la grande naturatisation par une loi spéciale du 14 mars 1837. Militaire par goût et par instinct, il s'engagea comme soldat au 23e régiment d'infanterie légère, le 9 janvier 1812, et y fut caporal, le 1er mars 1813; fourrier le 26 du même mois ; sergent, le 1er avril suivant, et sergent-major le 1er juillet de la même année. Prisonnier de guerre, le 19 octobre 1813, il rentra de captivité, le 1er juin 1814. Congédié, le 24 juillet 1814, on le retrouve sergent-major au 2e régiment d'infanterie légère, le 16 avril 1815, puis maréchal-des-logis chef, le 11 octobre 1816, au 5e régiment de hussards. Il avait assisté aux batailles de Lutzen et de Bautzen, à la guerre d'Espagne et à la journée de Leipzig. Après avoir quitté le service de la France, Niellon se retira en Belgique où, en 1830, il était l'un des rédacteurs du journal *la Minerve*, ce qui le mit en rapports quotidiens avec nos écrivains politiques de cette époque. Né avec le génie militaire, homme de cœur et d'action, Niellon était doué de toutes les qualités du commandement. Lors du soulèvement de Bruxelles, dès le 26 août, il fut élu capitaine du poste de la rue de l'Ecuyer, et peu de jours après devint aide-de-camp du général d'Hoogvorst, puis adjudant-major de l'état-major général. Quand l'armée hollandaise menaça la capitale, Niellon se mit à la tête d'un corps de volontaires, destiné à tourner l'ennemi pour le prendre à revers et, le 26 septembre, il attaqua les assiégeants, par un mouvement tournant vers Schaerbeek. Cette manœuvre hardie contribua à la retraite des assaillants et à la libération de Bruxelles. Commandant en chef du premier corps franc, le 27 septembre, il parvint, avec ses volontaires, à rétablir les communications entre la capitale et Louvain, et, en récompense de cette brillante expédition, Niellon fut nommé, par le gouvernement provisoire, lieutenant-colonel dans l'armée régulière. C'est alors qu'il se rendit maître de Lierre et poussa, par Waelhem et Berchem, jusque Anvers, où il entra le 27 octobre. Cette valeureuse et rapide campagne, qui complétait la révolution belge, due à l'idée et à la direction de Niellon, lui mérita, le 29 octobre, le grade de général de brigade. Dès lors, Niellon fut successivement désigné pour commander : le 20 août 1831, la 1re brigade de la 1re division; puis le 19 octobre suivant, la division des Flandres. Mis en disponibilité, le 26 janvier 1833, et retiré d'abord à Burtonville (Luxembourg), puis à Laeken, le héros de 1830 mourut dans cette dernière localité, le 26 février 1871, laissant une veuve avec quatre fils et une fille, sans aucune fortune. Aussi, dans la séance de la Chambre des représentants, du 9 juin suivant, MM. B. Dumortier, le comte de Theux, Ch. Rogier, l'abbé de Haerne, F. Vleminckx et le vicomte Vilain XIIII, déposèrent-ils un projet de loi allouant une pension viagère de 4,000 francs à « Louise-Christine-Emilie Torris, la « veuve du général Niellon, en récom- « pense des services éminents rendus « par feu son mari, lors de l'affranchis- « sement de la patrie ». Cette proposi-

tion de loi, votée le 15 juillet 1871 par la Chambre des représentants, fut adoptée à l'unanimité, le 21 du même mois, par le Sénat.

Chevalier de l'ordre de Léopold, du 15 décembre 1833, Niellon reçut la croix de fer par l'arrêté royal du 2 avril 1835, lequel rappelle qu' « il commandait en chef les corps de volontaires aux combats de Campenhout, Lierre, Lips et Berchem, et entra avec eux à Anvers ». Ce laconique considérant aurait pu se compléter par les mots suivants, prononcés le 15 juillet 1871 à la tribune nationale, par l'un de nos plus ardents patriotes, feu Barthélemy Dumortier : « Vainqueur partout où il rencontra l'ennemi, ce fut lui qui, lors de l'affaire de Louvain, sauva l'honneur de la Belgique ».

Niellon publia à Bruxelles, en 1868, l'*Histoire des événements militaires et des conspirations orangistes de la révolution de Belgique de* 1830 *à* 1833.

Général Frédéric Bernaert

Matricule des officiers. — *Annuaire militaire.* — Veldekens, *le Livre d'or.* — Deleutre, *Histoire de la Belgique.* — De La Royere, *Panthéon militaire.* — *La bibliographie nationale.* — Les journaux et les *Annales parlementaires.*

NIEPE (*Melchior* **VAN**) ou NIEPIUS, humaniste. Voir NEIPIUS (*Melchior*).

NIERS (*Matthias* **VAN**). Voir NIRSANUS.

NIEULANDE (*François* **VANDEN**), ou VAN NIEULANDT, dit également A NOVA TERRA ou NOVATERRANUS, humaniste, écrivain ecclésiastique, né à Gand vers 1504, mort à Louvain, le 11 juin 1574. Il fonda dans cette dernière ville, en 1559, un collège d'humanités pour lequel il obtint les mêmes droits et privilèges que ceux dont jouissaient les écoles établies par la Faculté de philosophie de l'université. Son succès fut tel qu'il fut nommé écolâtre du chapitre de Saint-Pierre en 1561. Le collège fondé par Van Nieulandt subsista jusqu'en 1657, et fit place alors au collège d'humanités connu sous le nom de nouveau collège, ou collège de la Sainte-Trinité. Van Nieulandt publia pour ses élèves un catéchisme intitulé : *Disciplina christianorum fidelibus omnibus scitu necessaria, una cum græca translatione.* Louvain, Barth. Gravius, 1561 ; in-12. Une nouvelle édition, sans texte grec, parut chez le même éditeur en 1568. L'ouvrage est précédé de quelques rudiments pour apprendre à lire le grec.

A. Beeckman.

Paquot, *Mémoires*, t. VI, p. 414. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 305. — *Annuaire de l'université de Louvain*, 1870, p. 329.

NIEULANDE (*Jean* **VAN**), écrivain ecclésiastique, né à Saint-Paul, dans le pays de Waes, vers 1660, mort à Saint-Nicolas, le 15 mars 1714. Entré en 1677 dans la congrégation de l'Oratoire, il résida successivement dans les maisons de Louvain, de Malines et d'Ostende et devint supérieur de la maison de Saint-Nicolas. En 1694, Van Nieulande fut nommé curé de cette localité et remplit avec zèle et dévouement cette fonction jusqu'à sa mort. On a de lui un opuscule intitulé : *Godtvruchtigheyt der uitverkorene* (*Dévotion des élus*) ; l'auteur y décrit la passion de Jésus-Christ et exalte les mérites de la Croix. Cet opuscule a été imprimé à Anvers en 1710.

A. Beeckman.

Paquot, *Mémoires*, t. VII, p. 225. — Piron, *Levensbeschryving*, p. 276.

NIEULANDT (*Adrien* **VAN**). Voir NIEUWELANDT.

NIEULANDT (*Constance* **VAN**). Voir NIEUWELANDT.

NIEULANDT (*François* **VAN**). Voir NIEULANDE (*François* VANDEN).

NIEULANDT (*Jean* **VAN**), peintre, né à Anvers en 1569, mort en 1628. D'après l'opinion commune, il était élève de P. Isaaks et de F. Badens, ce qui le fait contemporain d'Adrien van Nieulandt ou Nieuwelandt. De là certains auteurs ont induit que Jean et Adrien ne faisaient qu'un seul et même personnage, et ce qui tendrait à faire admettre le bien fondé de pareille asser-

tion, c'est que le premier, à la différence du second, ne figure pas sur les registres de la confrérie Saint-Luc d'Anvers. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, les tableaux, attribués à tort ou à raison à Jean van Nieulandt, représentent des scènes bibliques ou des paysages; la plupart sont de dimension fort minime.

A. Beeckman.

Siret, *Dictionnaire des peintres*, t. II, p. 99.

NIEULANDT (*L.* **VAN**), peintre et graveur, florissait vers 1760. Dans son *Künstlerlexikon*, Nagler cite de lui deux paysages, dont l'un est agrémenté d'un cours d'eau sur lequel nagent deux cygnes; l'un de ces oiseaux a le cou pris au moyen d'une corde que tient en main un cavalier placé sur le plan de droite.

A. Beeckman.

NIEULANT (*Adrien* **VAN**), peintre. Voir NIEUWELANDT.

NIEULANT (*Charles-Alexandre-Fortuné-Marie-Hubert-Colette-Guislain*, vicomte **DE**) et DE POTTELSBERGHE, littérateur, né à Gand, le 31 août 1766, mort dans cette ville, le 12 mai 1809. Il était le dixième enfant de Hubert-François-Pierre, vicomte de Nieulant et de Pottelsberghe, grand bailli de Gand, conseiller d'État, et de Françoise-Josèphe Alegambe. Comme ses frères, Charles de Nieulant fit ses études au collège thérésien de Vienne. Après avoir servi quelque temps à l'armée, il rentra dans sa ville natale et consacra ses loisirs à cultiver les lettres. Il avait obtenu le titre de chevalier de Malte. Voici la liste de ses œuvres, signées seulement de ses initiales : 1. *L'homme sans égal, ou Monsieur le baron de la Paraphardière, comédie nouvelle en trois actes et en prose.* Liége, J.-J. Philippart, et Gand, L. Le Maire, 1786; in-8o, 64 p. Dans son avant-propos, l'auteur reconnaît que sa pièce se ressent de la hâte qu'il a mise à l'écrire; il se défend d'avoir voulu faire de la satire personnelle, et il ajoute : « Voici donc ma comédie; « qu'on la lise, qu'on l'examine et qu'on « en fasse après des papillottes, j'y con- « sens; elle sera utile du moins à quel- « que chose. Un auteur ne doit-il pas « captiver son lecteur avec le langage « de la modestie? ». — 2. *Le Mariage d'Aglaé*, comédie en un acte et en prose. Paris et Bruxelles, Emm. Flon, 1788; in-8o, 52 p. Cette pièce, qui fut représentée par les comédiens français sur le théâtre de Gand, le 5 janvier 1788, porte pour épigraphe ce vers de la traduction du *Roi Lear* par Ducis :

Avez-vous oublié que vous étiez ma fille?

A la fin, Ch. de Nieulant annonce une autre comédie, en deux actes et en prose : *Zelphire et Constance, ou l'erreur de l'amitié*, ainsi que des *Nouveaux essais de littérature et d'histoire*, qui ne paraissent pas avoir été publiés. — 3. *Roses et Bluets.* Paris, F. Laurent, 1803; in-18o, 112 p. C'est un recueil de petites poésies, adressées pour la plupart à des parentes; on retrouve, dans ces bluettes légères, un peu de la grâce aimable des poètes du XVIIIe siècle. Plusieurs de ces pièces ont été reproduites dans l'*Annuaire poétique de Gand*, publié à Gand en l'an XII et XIV.

Paul Bergmans.

Renseignements personnels. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. V (Gand, 1865), p. 106. — Fr. Faber, *Histoire du théâtre français en Belgique*, t. IV (Bruxelles, 1880), p. 274. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2e éd. (Bruges, 1885), col. 703.

NIEULANT (*Jacques-Pasquier*), religieux dominicain, vivait au XVIe siècle. De Jonghe, dans son ouvrage *Desolata Batavia*, etc., l'appelle *Jacobus Paschasius Nieulant;* les PP. Echard et Quétif le désignent sous le nom de *Jacobus Nieulant Paschasius.* Paquot infère que son véritable nom était peut-être Jacques van Paesschen van Nieulant. Il était né à Bergues-Saint-Winoc et prit l'habit dominicain dans la maison de cet ordre à La Haye. Le seul ouvrage qu'on ait de lui est une traduction en flamand du livre de Victor d'Utique, intitulé : *Historia persecutionis africanæ Vandalorum*, écrit pour la consolation des catholiques, auxquels les gueux faisaient endurer des persécutions analogues en Belgique, et imprimé à Anvers chez Van Keerber-

ghen, en 1568; in-12. La même année parut la traduction de Nieulant, sous le titre : *Historie ofte waerachtighe beschryvinge van de onghenadighe ende grouwsaeme vervolginghe der goeden kerstenen, aenghedaen van de vreede wandalen in 't Landschap van Afriken*. Anvers, P. Van Keerberghen, 1568; in-8°.

Émile Varenbergh.

B. De Jonghe, *Desolata Batavia*, p. 174. — Paquot, *Mémoires*, t. V, p. 95.

NIEULANT (*Maurice-Henri-Ghislain*, vicomte **DE**) et DE POTTELSBERGHE, militaire et philanthrope, né au château de Moerzeke (Flandre orientale), le 15 mai 1798. Admis comme cadet à l'école militaire de Delft, le 20 novembre 1816, il en sortit sous-lieutenant d'artillerie, le 19 août 1821, et fut promu lieutenant, le 28 décembre 1828. Passé au service de la Belgique, le 20 novembre 1830, comme capitaine commandant d'artillerie, il devint successivement : major, le 12 février 1834; lieutenant-colonel, le 4 juin 1842; colonel commandant le 4e régiment d'artillerie, le 18 juillet 1845; général-major, le 26 février 1853. Il fut mis à la retraite, le 9 juillet 1859. Le 28 octobre 1857, survint à Anvers l'écroulement d'une partie de l'entrepôt commercial de cette ville. Le général de Nieulant accourut avec une partie de la garnison et, pendant dix jours consécutifs, il fut sur la brèche, encourageant les travailleurs à la recherche des victimes de la catastrophe. Ce ne fut qu'après les avoir retirées des décombres qu'il consentit à prendre quelque repos. Lorsque se fonda en Belgique la société de la *Croix-Rouge*, ce fut sur de Nieulant que le roi jeta les yeux pour organiser cette œuvre humanitaire, et il y mit toute sa mâle énergie. En 1870-1871, il installa lui-même une ambulance à Arras, où tous les blessés, sans distinction de nationalité, étaient soignés avec un égal dévouement. Quelques années plus tard, en Espagne, l'humanité de de Nieulant se donna encore un libre cours pendant les luttes qui ensanglantèrent la Péninsule; c'est de Belgique, et par les soins du général, que des secours furent envoyés, afin d'adoucir les souffrances des victimes de la guerre. Dans ces diverses circonstances, de Nieulant fut l'objet de témoignages reconnaissants. A Anvers, le 24 novembre 1857, le collège échevinal, M. le bourgmestre Loos en tête, se rendit chez le général pour lui remettre une adresse de gratitude votée à l'unanimité, le 14 du même mois, par le conseil communal.

Lorsqu'en 1871, quand la paix apporta un peu de soulagement aux contrées cruellement éprouvées par la guerre franco-allemande, le conseil municipal d'Arras, s'associant aux vœux de la population, vota un diplôme d'honneur en signe de gratitude, au vicomte de Nieulant et à ses assesseurs dévoués. Il délégua une députation prise dans son sein, à la tête de laquelle se trouvait le maire d'Arras, pour remettre officiellement le diplôme au général. En 1877, S. M. Alphonse XII, roi d'Espagne, en reconnaissance des services rendus par de Nieulant, lui décerna, à cette occasion, la croix de chevalier de l'ordre de Charles III.

Le général-major vicomte de Nieulant de Pottelsberghe, qui mourut à Anvers, le 3 novembre 1879, avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold, le 16 décembre 1839, pour le dévouement courageux dont il avait preuve pendant la campagne de 1831; il avait successivement été promu dans l'ordre : officier, le 9 avril 1852; commandeur, le 8 mai 1859.

Général Frédéric Bernaert.

La matricule des officiers. — Les journaux de 1857. — *Annuaire militaire* de 1879. — De La Royère, *Panthéon militaire* (1880).

NIEUPORT (*Charles-François-Ferdinand-Florent-Antoine* LE PRUDHOMME D'HAILLY, vicomte **DE**), mathématicien et philosophe, né à Paris, le 13 janvier 1746, mort à Bruxelles, le 20 août 1827. Les circonstances politiques avaient obligé sa famille, d'origine flamande, à résider à Paris; ce fut dans cette ville, au collège Louis le Grand que le jeune de Nieuport fit ses études au sortir desquelles il entra au service

de l'Autriche, en qualité de lieutenant du génie. Son extrême besoin d'activité ne trouvant pas à se satisfaire dans cette carrière, il y renonça bientôt. Appartenant depuis son enfance à l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, il résolut de se rendre à Malte. Il tint la mer pendant de longues années, puis il revint en France, où il obtint une commanderie dans la Brie. Bientôt il rentra dans sa patrie, où son ordre l'avait chargé de le représenter près la cour de Bruxelles (1786). Sa commanderie française lui fut échangée contre celle de Vaillanpont (dépendance de Thines lez-Nivelles). Ici finit la première partie de l'existence du vicomte de Nieuport. Elle avait été mouvementée et tout en dehors; il est cependant juste de reconnaître que si le savant n'avait pas encore pris en lui la première place, les sciences et surtout les mathématiques l'attiraient très vivement. Alors qu'il habitait encore la France, il s'était lié avec plusieurs des plus célèbres savants de son temps, et notamment avec d'Alembert et Condorcet. Quelques mémoires qu'il fit paraître décidèrent l'Académie de Bruxelles, tout récemment fondée, à l'admettre parmi ses membres (14 octobre 1777).

La seconde partie de la vie du vicomte de Nieuport est tout entière consacrée à l'étude : elle est empreinte d'une très grande dignité. La Révolution française et son contre-coup en Belgique enlevèrent au commandeur toutes ses pensions et causèrent sa ruine. Il supporta ce malheur sans murmurer, mais non sans qu'une certaine misanthropie ne vînt assombrir son caractère. De toutes les offres que lui fit l'Empire, il n'accepta que le titre de correspondant de l'Institut de France, que ce corps savant lui avait accordé. Lors de la constitution du royaume des Pays-Bas, Nieuport fut nommé membre de la seconde chambre des états généraux, où il siégea à droite, et le roi Guillaume Ier se l'attacha en qualité de chambellan. Il lui accorda une pension, qui permit au vieillard de passer ses dernières années à l'abri de la misère, et le décora du Lion belgique, décoration que Nieuport s'abstint de porter conformément aux règles de son ordre. Lors de la réorganisation de l'Académie de Belgique, il en fut nommé directeur. Il était encore membre de l'Institut royal d'Amsterdam, de l'Académie zélandaise de Flessingue, de la Société batave de Harlem, et membre correspondant de l'Académie royale de Stockholm. La dernière fonction qui lui ait été confiée fut celle de membre du collège des curateurs de l'université de Louvain.

Le vicomte de Nieuport s'éteignit très paisiblement à Bruxelles, le 20 août 1827. Son éloge fut prononcé à la séance du 6 octobre suivant par le prince de Gavre, président de l'Académie de Bruxelles.

L'œuvre de M. de Nieuport est importante, plus encore parce que, durant longtemps, il fut le seul Belge s'occupant de hautes spéculations scientifiques et philosophiques que par leur influence immédiate. Sa science de prédilection fut les mathématiques et spécialement la géométrie. Les mémoires qu'il composa sur ces objets sont nombreux et se trouvent dans les mémoires de l'ancienne Académie de Bruxelles (t. II et V), dans ceux de l'Institut de France, de l'Institut des Pays-Bas et de la nouvelle Académie de Bruxelles (t. I, II et III), ainsi que dans le dernier de ses ouvrages, *Un peu de tout, ou les amusements d'un sexagénaire, depuis* 1807 *jusqu'en* 1816. (Bruxelles, 1818; in-8o). Mais, à ce point de vue, son œuvre capitale, ce sont ses *Mélanges mathématiques*. (Bruxelles, 1794-1799, et leur suite, 2 vol. in-4o). Le vicomte de Nieuport s'est occupé tout spécialement des équations différentielles et de leurs intégrations, ainsi que du calcul des probabilités.

L'étude des mathématiques le conduisit à s'occuper également de philosophie. Il nous dit lui-même comment il y fut amené. « J'avais conçu, » écrit-il, « depuis très longtemps le projet d'exa- « miner jusqu'à quel point on pouvait « appliquer aux sciences en général la « méthode géométrique ». Dans la pensée que cette œuvre avait été tentée par

Condillac, il se mit à lire cet auteur. Le résultat de cette lecture fut la conviction « qu'il restait beaucoup à dire sur « ce sujet » et que Condillac, dans sa *Logique*, avait commis une méprise essentielle. Dans ces conditions, il crut devoir rééditer la *Logique* de cet auteur, en l'accompagnant d'observations et la faisant suivre d'un *Essai sur la théorie du raisonnement*. Bruxelles, Lemaire, 1805; gr. in-12). D'après de Nieuport, l'erreur fondamentale de Condillac réside tout entière dans sa notion de l'*analyse*. Tandis que, pour le philosophe français, « l'analyse est la décomposition d'une « idée complexe en ses idées simples ou « partielles, c'est-à-dire de l'idée d'une « chose quelconque dans les idées de « chacune de ses parties constituantes « et de ses propriétés particulières », pour de Nieuport, le nom d'analyse doit se donner « à une méthode de raisonne- « ment, très féconde en mathématiques, « qui consiste à remonter du composé au « simple, comme on donne celui de « synthèse, qui veut dire composition, à « la méthode contraire, qui descend « naturellement du simple au composé. « L'analyse de l'auteur (Condillac) n'est « qu'une méthode de ségrégation; elle « n'opère que sur le *composé par ségréga-* « *tion de parties* et ce n'est point ainsi « que se *composent* les vérités scienti- « fiques qui sont le sujet de nos médi- « tations et l'objet de nos recherches. » Malgré cette divergence de vues, de Nieuport est un sensualiste. Pour lui, « l'idée d'un objet considérée en elle- « même n'est... que le système des modi- « fications simultanées de notre cerveau, « occasionnées par l'impression que lui « communique en particulier chacun de « nos sens, mis en action par la présence « de cet objet. Mais, considérée dans « l'entendement, l'idée de ce même ob- « jet est la sensation que la perception « de ce système de modifications im- « prime à notre âme en tant qu'elle « aperçoit et qu'elle réfléchit. Voilà « jusqu'où il est donné à l'homme « de suivre la formation des idées et « de raisonner sur leur nature : au « delà, tout n'est qu'obscurité pour « lui. » (*Essai*, chap. II, nº 22, p. 297.)

Telle est l'origine de nos idées primaires. Quant à « toutes ces idées mé- « taphysiques ou intellectuelles, aux- « quelles nos sens paraissent pour ainsi « dire étrangers », leur naissance est due à une comparaison que fait notre entendement entre les idées primaires : dans leur formation, « notre entende- « ment n'a qu'à apercevoir un rapport « préexistant entre deux idées *primaires;* « il n'y intervient que comme specta- « teur; il ne fait que retenir le carac- « tère ou le *symbole* idéal qu'il a observé » (chap. III, nos 30 et 34). L'auteur conclut à la non-existence d'idées innées. Passant alors à la classification des sciences, et y appliquant ces principes, il place en premier lieu la physique, qui ne connaît que des idées primaires, puis les mathématiques, mélange d'idées primaires et de secondaires, ensuite la métaphysique rationnelle; quant aux autres sciences, elles ne sont que les combinaisons de ces premières. Dans son dernier ouvrage, le vicomte de Nieuport revint sur quelques-unes des idées émises dans son *Essai*.

Pour être complet, il faut encore signaler parmi l'œuvre de Nieuport, quelques études de philologie, œuvres de ses dernières années.

Un mot de l'homme pour terminer. Sa pensée était vigoureuse; son imagination ardente; sa volonté opiniâtre : à soixante ans, il se mit à apprendre le grec et finit par versifier en cette langue. La vivacité de son caractère très entier avait écarté de lui les amitiés de surface et lui valut de nombreuses attaques de presse. Il s'était posé très nettement en adversaire du libéralisme et il avait reporté sur Guillaume Ier toute l'affection qu'il portait dans son cœur pour l'ancien ordre de choses à jamais disparu. Avec tout cela, une extrême franchise l'aidant à revenir quelquefois sur ses fréquentes préventions; détestant les littérateurs et les artistes, mais bienveillant pour les jeunes gens désireux de s'appliquer aux sciences. Quetelet nous dit avoir eu pour lui une véritable

vénération. En somme, une figure extrêmement vivante.

Georges Bigwood.

Prince de Gavre, *Eloge de Charles François*, vicomte de Nieuport, en tête du tome IV des *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles*. — Quetelet, *Correspondance mathématique*, t. V, p. 242 à 253. — *Nouvelle biographie générale de Didot*. — Les ouvrages de l'auteur.

NIEUWELANDT (VAN), VAN NIEULANT, ou VAN NIEUWLANT, famille de peintres anversois du XVIe et du XVIIe siècle.

Le premier artiste de cette famille que nous trouvons mentionné est ADRIEN VAN NIEULANT; il était fils de Guillaume et d'Adrienne Nouts. En 1584, il habitait la maison *de Pauw* (le Paon) au Grand'Marché, à Anvers, et avait épousé Gertrude Loyson. Son nom n'est pas mentionné dans les *Liggeren* de la corporation de Saint-Luc d'Anvers, et l'on ne connaît aucune de ses œuvres. Il est possible toutefois que le tableau *Vue de cuisine*, appartenant au musée de Brunswick et daté de 1616, soit peint par lui.

GUILLAUME, son frère, se rendit tout jeune en Italie. En 1608, il intervient à Rome comme témoin dans un procès; dans la même ville, il fit son testament, le 26 mars 1626. A ses deux sœurs, et, après leur décès, à son neveu Guillaume, il légua la maison *de Greffie*, dans la Suikerstrate, à Anvers, qui avait été habitée par son père, et qu'il avait achetée. Il laissa en outre 400 écus à chacune de ses deux sœurs et 200 autres à son neveu Guillaume. Il ne rentra pas dans sa patrie, et aucune de ses œuvres n'est connue, quoiqu'il ait dû obtenir du succès de son vivant.

L'aîné de ces deux frères, Adrien Nieuwelandt, eut plusieurs enfants; ses deux fils aînés, Guillaume et Adrien, qui suivent, furent peintres.

GUILLAUME VAN NIEUWELANDT, deuxième du nom, naquit à Anvers en 1584; en 1589, il quitta cette ville avec ses parents, qui allèrent s'établir à Amsterdam. « Il apprit son art chez Jacques « Savery, à Amsterdam, l'an 1599 », lisons-nous au bas de son portrait gravé et édité par Jean Meyssens, « et il est « allé à Rome où il demeura trois ans « auprès de Paul Bril ». Il y trouva son oncle Guillaume, qui le prit en affection comme le prouve la clause de son testament que nous avons citée plus haut. Le séjour à Rome laissa la plus vive impression sur l'esprit du jeune peintre : durant le reste de sa vie, il ne reproduisit guère en peinture et en gravure à l'eau-forte que des vues de la ville éternelle et des environs. En 1605, il est rentré à Anvers, se fait admettre comme membre de la corporation de Saint-Luc, et, la même année, il reçoit un élève. En 1606, il est devenu l'époux de Anne Hustart et fait valoir son droit de bourgeoisie dans sa ville natale. Il continue à y habiter de longues années; on l'y trouve encore le 25 août 1629. Peu de temps après, il alla s'établir à Amsterdam, où il mourut dans la seconde moitié de l'année 1635.

Guillaume van Nieuwelandt se fit connaître comme peintre, comme aquafortiste et comme poète.

Des travaux du peintre, il nous est resté peu de chose : un tableau, daté de 1609, appartenant au musée de Copenhague et représentant une vue approximative du Campo Vaccino, l'ancien *Forum Romanum*, étoffée de nombreuses figures; une vue de la même place, datée de 1611, et appartenant au musée d'Anvers; une troisième vue du même endroit, se trouvant au musée impérial de Vienne, et datée de 1612; un quatrième morceau, représentant encore une vue de Rome, datée de 1628, et faisant partie du musée de Pesth. C'est tout ce que l'on connaît de lui et la qualité ne fait pas regretter ce défaut de quantité. Guillaume van Nieuwelandt se complaît à représenter le Forum, alors que la vie populaire animait encore les ruines de l'ancienne Rome, que les vaches et les brebis broutaient autour des arcs de triomphe et des temples. Il nous montre le terrain historique encaissé entre les collines sur lesquelles s'étagent les débris des constructions monumentales antiques et les pauvres maisonnettes modernes, dispersées par-

mi les arbres que le hasard a semés de loin en loin. Sur le devant, il fait profiler des murs abrupts et des tours énormes, dans la même tonalité d'un brun sombre que revêt le terrain de l'avant-plan. Il l'étoffe de figurines pittoresques. Au second plan, dans le lointain, la vallée et les coteaux chargés de ruines sont d'un clair pâle anémique, en désaccord avec les vigueurs voulues du premier plan. Tout cela est petitement fait, de fantaisie, sans harmonie entre les diverses parties, avec des formes et des tons suggérés par la convention, plutôt que fournis par la réalité des lieux.

Nous connaissons de lui quelques dessins : un arc de triomphe romain, daté de 1610, et deux dessins reproduisant des ruines d'Italie se trouvent au Rykmuseum, à Amsterdam; un autre, représentant un pont avec vue sur une ruine, appartient au musée de Dresde et est daté « In Roma adi 10 September « 1603 ». La facture est facile et soignée, mais sans grande finesse.

Guillaume van Nieuwelandt fut un aquafortiste fertile; nous possédons de lui plus de quatre-vingt-dix gravures. La grande composition en trois planches, figurant une vue sur le Tibre et trois de ses ponts; vingt-six vues d'antiquités et de ruines romaines, datées de 1618; dix-neuf autres vues de ruines romaines, précédées d'un frontispice et dédiées à Wenceslas Coeberger; quatre vues plus grandes de monuments anciens de Rome; quatre sujets bibliques dans des paysages; une suite de paysages, gravés d'après Paul Bril, et comptant, suivant Nagler, au moins trente-six pièces.

Il fournit lui-même les vignettes à l'eau-forte qui ornent les titres de ses tragédies *Livia*, *Saül*, *Claudius Domitius Nero*, *Sophonisba* et *Jerusalems' Verwoestingh*.

Le talent de graveur qui se révèle dans ces pièces est incontestable. Les reproductions des paysages de son maître ont une grande aisance d'allure et sont d'une facture brillante; les eaux-fortes d'après ses propres dessins sont plus superficiellement traitées, mais sont encore bien pittoresques; cette dernière qualité se fait surtout remarquer dans sa grande pièce *les Trois Ponts*. Sur ce dernier travail et sur quelques autres, l'auteur apposa son *excudit*, preuve que lui-même imprima et publia certaines de ses œuvres; d'autres mentionnent Bonenfant (Goetkint) comme éditeur.

Les dessins et les eaux-fortes de Guillaume van Nieuwelandt trahissent la même prédilection exclusive pour les vues de Rome et de l'Italie. Chez lui, comme chez plusieurs autres de nos artistes, le souvenir du séjour dans le midi laisse des traces ineffaçables; c'est une obsession, une nostalgie vers les pays d'audelà des monts. Malheureusement, en vivant ainsi de souvenirs, nos peintres fermaient l'œil devant la nature, négligeant l'étude de la réalité pour se complaire à répéter paresseusement ce qu'ils avaient vu et reproduit dans leur jeunesse.

Guillaume van Nieuwelandt est plus connu comme poète dramatique que comme peintre et graveur. Toutes ses pièces portent le nom de tragédies. Les deux les plus anciennes parurent en 1617; le titre de l'une d'elles est *Livia*, l'approbation du censeur ecclésiastique est datée du 4 mars 1614; la seconde a pour sujet *Saül*. Toutes deux furent jouées au mois de novembre 1615, par les membres de la chambre de rhétorique *de Olyftak*, dont, en 1618, notre poète fut élu *ouderman*. La troisième pièce, *Claudius Domitius Nero* fut jouée et imprimée en 1618. Puis se succédèrent *Aegyptica ofte Aegyptische Tragædie van M. Antonius en Cleopatra*, jouée par la chambre de rhétorique de *Violiere*, le 1er mai 1624, et publiée la même année; *Salomon*, représentée par la même chambre en 1628 et imprimée la même année; *Sophonisba Aphricana*, publiée à Amsterdam en 1635 et réimprimée dans la même ville en 1639, mais jouée d'abord probablement à Anvers, puisque le négociant et amateur des beaux-arts, Jean-Baptiste van Lemens, d'Anvers, à qui elle fut dédiée, assista à la représentation; et enfin *Jerusalems' Verwoestingh door Nabuchodonosor*, imprimé également à Amsterdam en 1635.

Outre ces tragédies, Guillaume van Nieuwelandt composa encore un poème didactique, intitulé : *Poema van den Mensch inhoudende d'Ydelheydt des werelts, d'ellende des levens ende rust des doodts*, imprimé à Anvers en 1621.

En 1620, la chambre de rhétorique *de Pioen* de Malines ouvrit un concours poétique parmi les chambres sœurs du Brabant, de la Hollande, de la Flandre et de la Zélande. Guillaume van Nieuwelandt y prit part comme membre de l'*Olyftak* et remporta, sur cent deux concurrents, le premier prix du refrain philosophique. Le premier prix de la déclamation lui fut également décerné pour avoir excellé par dessus les autres en récitant ses propres vers.

En 1621, il composa une élégie sur la mort de l'archiduc Albert, qui fut imprimée à Anvers, par G. van Tongeren. François Sweerts nous apprend, en 1627, qu'il avait composé encore d'autres élégies, des épigrammes, des épithalames et des épitaphes, qu'à cette date il se proposait de publier. Jamais il ne donna suite à ce projet.

Comme poète tragique, Guillaume van Nieuwelandt eut l'honneur d'être le premier dans les provinces flamandes qui rompit avec les traditions des chambres de rhétorique et remplaça les anciennes pièces allégoriques (*spelen van zinnen*) par des tragédies historiques et humaines. En Hollande, les poètes contemporains, Joost van den Vondel, Hooft, Samuel Coster l'avaient précédé dans cette voie de quelques années seulement. Ses premières pièces étaient les faibles essais d'un débutant; à partir de sa troisième tragédie, *Nero*, le vers devient plus souple, la langue plus riche, l'action plus intéressante. Ces progrès s'accentuent dans la suite, la pensée gagne en vigueur, la forme en netteté. Cependant, l'action dramatique reste toujours languissante et superficielle, les tirades d'une longueur exorbitante; dans sa *Sophonisba*, par exemple, il fait entrer une séance du Sénat romain, où Fabius et Scipion prononcent chacun un discours d'audelà de cent et trente vers. Le vers, rude et vacillant au début de l'auteur, devient plus tard trop sentencieux. Le poème *Vanden Mensch*, que l'on a beaucoup loué, est diffus de forme et de pensée, et pèche, comme ses tragédies, par un excès d'allusions aux personnages de la fable et de l'antiquité et par des moralités banales d'une longueur fatigante. Ce poète, qui ne s'élève pas au-dessus d'une honnête médiocrité, avait bonne opinion de lui-même. Ses pièces imprimées à Anvers sont régulièrement précédées d'une série de ballades, d'odes et de sonnets en l'honneur du grand homme; lui-même place en tête de son poème *Vanden Mensch* un « sonnet à Zoïle », dans lequel il déclare que tous ceux qui cherchent à critiquer son travail ne sont mus que par l'envie et ne débitent que des calomnies.

Il eut une fille, Constance, qui, au dire de François Sweerts, fut, dès l'âge de seize ans, la rivale de son père par ses poésies. L'auteur des *Athenæ Belgicæ* annonçait, en 1627, la prochaine publication de ses vers; mais ils ne virent jamais le jour. Elle avait été baptisée, le 26 février 1611; le 5 septembre 1628, elle épousa le peintre bien connu Adrien van Utrecht.

Notre peintre-poète signait ses tableaux *Guilmo van Nieulant*, ses gravures et dessins *Guilmo van Nieuwlant*, ou *G. Nieulant*, ses poésies *Guil. van Nieuwelandt*. Dans les actes passés à Rome, où il intervient, il se nomme *de Terra Nova*. L'anagramme dont il signait d'habitude ses vers était : *Dient uwen Al.*

Van Nieuwelandt (*Adrien*), frère de Guillaume, naquit à Anvers en 1587. Il avait deux ans quand ses parents quittèrent sa ville natale pour s'établir à Amsterdam, où Adrien fit son apprentissage de peintre chez Pieter Isacs et Frans Badens.

Il fit le voyage d'Italie, mais revint à Amsterdam où, le 19 mai 1609, il épousa Catelijnken Raes et où il passa le reste de sa vie. Il mourut entre le 8 décembre 1656 et le 16 janvier 1657. Il peignit des paysages étoffés de figurines religieuses ou profanes, dans la manière

des Hollandais italianisants. Comme artiste, il fut supérieur à son frère Guillaume, sans atteindre un rang bien élevé. Quoique né à Anvers, Adrien van Nieuwelandt ne saurait être compté parmi les peintres flamands; son éducation artistique et son séjour à peu près ininterrompu à Amsterdam lui font prendre place dans l'école hollandaise.

Max Rooses.

F.-Jos. Vanden Branden, *Willem van Nieuwelandt* (*Nederlandsch Museum*, 1875). — A. Bertolotti, *Belgi ed Olandesi a Roma*. — Corn. De Bie, *het Gulden Cabinet*. — *De Liggeren der Antwerpsche Sint-Lucas gilde*. — Franç. Sweertius, *Athenæ belgicæ*.

NIEUWENAAR (*Adolphe*, comte **DE**), ou NUWENAR, et DE MEURS, était fils de Humbert, comte de Nieuwenaar et de Limbourg, seigneur de Betbourg, et de Mathilde, comtesse de Haum et de Falkenstein. Cet homme de guerre naquit pendant la première moitié du XVIe siècle et mourut, le 18 octobre 1589, à la suite d'une explosion de poudre. Agent très actif de la réforme religieuse aux Pays-Bas, il commença, dès 1570, la propagande en faveur de ce culte à Cologne et aux environs de cette ville. A main armée, il accompagna parfois les pasteurs chargés de prêcher le protestantisme dans les environs du Rhin, près de ses possessions, là où le catholicisme était le mieux ancré. Ces prêches, auxquels assistaient parfois six cents personnes, venues pour la plupart des Pays-Bas, avaient tellement irrité le magistrat catholique de Cologne qu'il fit tirer, du haut des remparts, des coups d'artillerie sur les individus qui y assistaient (1582). A la suite de cet acte d'hostilité, Nieuwenaar fut obligé de se retirer, tout en se promettant bien de revenir dès que l'occasion s'en présenterait. Elle ne se fit pas attendre longtemps. Séduit par les charmes d'Agnès de Mansfeld, chanoinesse du chapitre de Zerisheim, Gebhard Truchsess, archevêque de Cologne, résolut de l'épouser. Il voulait en même temps introduire le protestantisme dans son électorat, séculariser celui-ci et le rendre héréditaire en faveur de ses descendants. De Nieuwenaar ne voulut pas laisser échapper cette occasion. Il pouvait, d'ailleurs, compter sur l'intervention du prince d'Orange, très préoccupé en ce moment de trouver le moyen d'arrêter les progrès de l'armée espagnole dans le nord des Pays-Bas. En 1583, Truchsess remit à Jean-Casimir, palatin du Rhin, et à de Nieuwenaar ses droits sur Boden, Rheinberg et Ordingen, moyen efficace pour les attacher à son parti. De Nieuwenaar se jeta immédiatement, à la tête de ses gens, dans l'électorat, et s'empara de Betbourg, une des possessions de Werner, comte de Salm, le défenseur le plus dévoué du chapitre de Cologne contre Truchsess. Durant la réunion des Etats de Cologne, ses agents et ceux du comte de Manderscheidt-Schleiden firent l'opposition la plus vive aux agents du parti catholique, prenant constamment fait et cause pour Truchsess. Le comte de Nieuwenaar s'empara ensuite d'Ordingen, accueillit tous les proscrits et ne cessa de faire la guerre aux troupes appelées à défendre l'archevêché contre les attaques de son ancien possesseur, spécialement contre les secours envoyés par Alexandre Farnèse, gouverneur des Pays-Bas. Il entra dans Berk, y détruisit toutes les images conservées dans les églises catholiques de la localité, chassa et proscrivit impitoyablement tous les prêtres. Enfin ses excès furent tels, que l'empereur Rodolphe II lança contre lui un édit de proscription (31 août 1583). Ce qui ne l'empêcha pas de prendre, en 1584, Rheinberg, qu'il abandonna aux troupes des Etats des Provinces-Unies, pour se jeter dans la Gueldre, et d'envoyer à Cologne des agents qui y prêchaient le protestantisme. Appelé au gouvernement de la Gueldre par suite de la trahison de Guillaume, comte de Berghes, beau-frère du Taciturne, il se mit à la tête d'un millier de soldats et s'empara (20 mai 1585) de la ville de Neuss, dépourvue en ce moment de toute défense. Il fut obligé de quitter cette ville, en même temps qu'Ordingen, en 1586. Cette dernière localité fut donnée en fief au comte de Salm, par Ernest de Bavière, en 1588. Précédemment, il avait fait des efforts afin de prévenir la prise

par les Espagnols de la ville de Nimègue, dans laquelle il fit passer un secours d'hommes au péril de sa vie. Malgré ses efforts, les Espagnols s'en emparèrent. Il entretint des relations intimes avec Martin Schenk de Nideghem, aventurier qui, après avoir pris service dans les troupes des états, les avait abandonnées pour se réconcilier avec Philippe II. Nieuwenaar parvint à le rallier de nouveau (20 mai 1585), et de Nieuwenaar, Schenck et de Villers réunirent leurs forces pour résister aux troupes espagnoles, commandées par Tassis. Battu à Amerungen, de Nieuwenaar fut obligé de se réfugier à Amersfoort; de Villers, blessé pendant l'action, fut fait prisonnier. Malgré cet échec, les habitants d'Utrecht voulurent faire passer de Nieuwenaar dans leur ville à titre de gouverneur, en remplacement de Villers. Il fut admis à cette fonction par les états, en dépit de l'hostilité de Moded, un des pasteurs les plus populaires de Hollande. Quelques jours plus tard, de Nieuwenaar se rendit, à la tête de troupes allemandes et anglaises, dans la partie de la Gueldre appelée la Veluwe, et s'empara des forts élevés près d'Ysseboord et de Heusden. Vers la même époque, il eut des relations avec un habitant de Nimègue, qui devait l'aider à recouvrer cette ville ; mais l'arrivée de Claude de Berlaymont, seigneur de Haultepenne, à la tête d'un corps d'armée espagnol fort de cinq mille hommes, le força de se retirer. Sous le gouvernement de Leycester en Hollande, il s'attacha à cet agent d'Elisabeth, reine d'Angleterre, et le servit dans les bureaux de comptabilité. Malgré l'opposition que lui fit Moded, il se maintint dans son autorité à Utrecht. Irrité de la conduite du pasteur, de Nieuwenaar le fit arrêter (5 juin 1587), en le menaçant de son épée. Le peuple prit fait et cause pour Moded et obligea le gouverneur de le mettre en liberté. Cette émeute ne l'empêcha pas de conserver ses fonctions de gouverneur lorsque Leycester eut abandonné le pays. Il avait épousé sa cousine Walburge de Nieuwenaar, veuve du comte de Hornes, lequel fut décapité par ordre du duc d'Albe. Nieuwenaar avait remis, en 1579, du consentement du duc de Clèves, l'usufruit des fiefs de Meurs, Krakau, Erefeld et Triemirsheim, pour qu'elle pût en jouir après la mort de son mari. Elle les céda, en 1594 et 1598, à Maurice de Nassau. De son côté, Ernest de Bavière, archevêque de Cologne, accorda à titre de fief à Werner, comte de Salm-Reifferscheid, le château de Hackenbroich, qui avait été pris par de Nieuwenaar en 1588.

Ch. Piot.

Ab Isselt, *de Bello Coloniensi*. — Goethals, *Histoire des lettres*, t. III, article Moded. — Goethals, *Dictionnaire généalogique*, t. III, article Hornes. — Pieter Bor, *Nederlandsche oorlogen*. — Brandt, *Historie der Reformatie*. — *Chronijk van het historisch genootschap te Utrecht*, t. V. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*. — *Overijsselsche almanak*, 1848. — Kist en Royaards, *Archief voor kerkelijke geschiedenis*. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. XIII. — Lossen, *Kölnische Krieg*. — Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. X. — Lacomblet, *Urkundenbuch*, t. IV. — *Nunciaturberichte aus Deutschland*, t. III. — Raumer, *Historisches Taschenbuch*, 1840, article intitulé : *Gebhard Truchsess von Waldenburg, Kurfürst und Erzbischof von Köln*. — *Allgemeine deutsche Biographie*, articles Gebhard et Neuenar. — Muller, *Staat der vereenigde Nederlanden*. — Motley, *History of the united Netherlands*.

NIEUWENHOVE (*François* **VAN**), ou A NOVA CURIA, prédicateur, écrivain ecclésiastique, né à Gand ou dans les environs en 1502, mort dans la même ville, le 8 juin 1562. Entré dans l'ordre des Récollets, Van Nieuwenhove professa d'abord la théologie à Gand. On le mit successivement à la tête des couvents de Gand, de Bruges et de Dunkerque. Ce religieux s'acquit du renom comme prédicateur. Il a laissé trois volumes manuscrits, perdus, semble-t-il, contenant des sermons, des commentaires sur certaines parties de l'Ecriture sainte et sur la règle de Saint-François, des traités concernant des points spéciaux de théologie dogmatique, morale et ascétique.

Georges Monchamp.

Paquot, *Mémoires*, t. XII, p. 304-306, qui cite Sanderus, *de Gandavensibus*, p. 41. — Sweertius, *Athenæ belgicæ*, p. 249. — Valere André, *Bibl. belgica*, p. 236, 237.

NIEUWENHUYSEN (*Gérard* **VANDEN**), fondeur, vivait à Malines au XVIe siècle. Dans cette ville s'était

concentrée, dès la première moitié du xve siècle, l'industrie si importante de la fabrication des canons. Déjà en 1420, on y trouve établi un fondeur s'appelant Jacques de Harnes; puis plus tard, on y rencontre le nom de Jehan de Malines. Mais c'est au commencement du xvie siècle que la fonderie de Malines prit une extension considérable, sous la direction d'un Allemand, Hans Poppenruyter, fils d'Ulrich, natif de Nuremberg, et reçu bourgeois de Malines en 1514. Il avait établi sa fonderie près de l'ancienne porte de Bruxelles, dans un immeuble voisin des remparts et de l'hôtel d'Egmont. Il fondit une grande quantité de pièces d'artillerie, tant pour le pays que pour les souverains étrangers. En 1520, il obtint le titre de fondeur du roi; il fut chargé, par ordre de Charles-Quint, de couler les pièces destinées aux expériences qui se firent à Bruxelles, dans le but de fixer, en les restreignant, les modèles et les dimensions des pièces d'artillerie. Hans Poppenruyter avait épousé, le 26 janvier 1526, Heylwige Vanden Nieuwenhuysen, dite Campfort. Il testa avec elle, le 6 décembre 1533, et mourut le 24 février de l'année suivante. Sa veuve se remaria, le 7 juillet 1536, avec Remi de Hallut, vicomte de Bergues-Saint-Winoc, capitaine au régiment de Montmorency, qui, à son tour, devint directeur de la fonderie de Malines. Il mourut, le 12 décembre 1562, et sa succession fut recueillie par le frère de sa femme, Gérard Vanden Nieuwenhuysen.

La carrière du nouveau fondeur fut extrêmement active, et il dut imprimer à l'atelier malinois une importance considérable. Il travaillait non seulement pour l'armement des troupes nationales, mais il acceptait également de nombreux ordres pour l'exportation. Les marchands anversois achetaient à Malines des pièces en bronze ou en fonte de fer, et les expédiaient en Espagne, au Portugal, en Italie, en Sicile et en Angleterre. C'est à Anvers également que la fonderie de Malines s'approvisionnait surtout de matière première. Sur tous les canons qu'il fabriquait, le fondeur inscrivait ordinairement son nom. Tel fut le cas, par exemple, pour certaines pièces que plus tard, le 11 avril 1602, le magistrat de Malines prêta aux archiducs. L'une d'elles, forgée en bronze, d'après le reçu signé par don Loys de Velasco, portait les armes de Malines, suivies des mots :

In trouwen vast
Geerat Nieuwenhuysen me fecit Machlen 1578

Beaucoup de pièces portant le nom de Gérard Vanden Nieuwenhuysen ou de *Gerardus de Novodomo*, furent, par ordre du duc de Parme, en 1590, livrées par le receveur de l'artillerie, Vincent de Senff, à l'atelier de Malines, dans le but de faire refondre celles qui étaient éventées ou endommagées. La ville de Malines et les autres cités brabançonnes et flamandes formaient également pour Vanden Nieuwenhuysen une clientèle sérieuse et fidèle. En 1577, le magistrat de Malines ordonna de lui payer une somme de 278 livres, pour la livraison d'un fauconneau destiné à l'armement de la ville (*voor tghieten sekere metallen stuck genaempt een falckonet tot behoeve vander stadt*). Toutefois, le fondeur rencontrait parfois de nombreuses difficultés dans l'exécution de son travail, et, plus d'une fois, il fut forcé de mettre ses acheteurs en demeure de prendre livraison de l'artillerie commandée. C'est ainsi qu'en 1585, Gérard Vanden Nieuwenhuysen reçut de la ville de Hal mission de couler six demi-fauconneaux (*zesse stucken artillerye halfve falconnetten*). Il se mit immédiatement à la besogne et donna aux pièces une longueur uniforme de 7 1/2 pieds; il les orna également des armoiries de la ville de Hal. Mais celle-ci, sans doute ruinée par les incessants désordres de cette époque si troublée, ne put exécuter ses engagements ni prendre livraison des fauconneaux. Vanden Nieuwenhuysen dut les faire transporter à Anvers, où ils furent essayés, trouvés indemnes de tout défaut, et vendus pour l'exportation à un prix qui constituait pour le fabricant une perte sensible. Il eut, à la

même époque, une contestation d'un genre identique avec la ville d'Ypres. En 1582, il avait reçu du magistrat de cette cité flamande une commande importante. Il se mit immédiatement à l'œuvre et fabriqua d'abord deux demi-bombardes et deux fauconneaux (*twee halff cortauwen ende twee falconnetten*). Ces pièces, après essai, furent acceptées et livrées au gouverneur de la ville. Il s'occupa alors des autres pièces qu'il avait encore à fournir, et coula deux couleuvrines (*twee slangen*), longues de 12 1/2 pieds ; il devait encore les orner des armes d'Ypres. Deux des quatre demi-couleuvrines (*halff slangen*), de la même longueur, furent entièrement achevées ; elles étaient coulées en métal et d'excellente composition, dans le mélange duquel le fondeur avait fait entrer du cuivre rouge de première qualité, ainsi que des déchets de cuivre rouge de Suède et de Hongrie. De plus, toutes les formes étaient déjà construites de manière à pouvoir sans délai terminer complètement la commande. C'est alors que le magistrat d'Ypres, se basant sur les événements politiques (*de groote veranderinge corts daer nae gebuert in Vlaenderen*), donna ordre de surseoir à l'exécution du travail entamé. Vanden Nieuwenhuysen fut, à la suite de ces événements, obligé de garder pour son compte toutes les formes et tout le métal prêt pour la fonte ; quant aux pièces, il les fit encore une fois conduire, en 1585, à Anvers, où il les vendit à bas prix de peur de les voir confisquées par l'un ou l'autre parti armé. Peu après, il reçut de nouvelles commandes, que cette fois il put exécuter sans contretemps, car les comptes de la ville de Malines renseignent que, pendant l'exercice 1588-1589, il lui fut payé 90 livres artois, solde d'une somme de 162 florins qui lui était due pour certaines pièces d'artillerie qu'il avait précédemment livrées.

Le soin de son important atelier de fonderie n'empêchait par Gérard Vanden Nieuwenhuysen de remplir d'autres fonctions encore. C'est ainsi que nous le rencontrons en 1586, et pendant les années suivantes, au nombre des proviseurs de l'hospice de la Putterie, à Malines (*proviseurs des goedshuys van Ste Hey lwich geseegt de putterye binnen der stede van Mechelen*). Gérard Vanden Nieuwenhuysen avait épousé Jeanne Suls ; il mourut le 24 février 1588 ; sa femme le suivit dans la tombe le 16 mars 1611. Ils furent tous deux enterrés dans l'église Notre-Dame d'au delà de la Dyle, à Malines, où pouvait se lire sur une lame de cuivre, près de la chapelle Sainte-Croix, l'inscription suivante :

HIER LEET BEGRAVE Mr GEERARDT
VAN NIEUWENHUYSE IN SYN LEVEN
ARTILLERIE GIETER VAN CONNICK PHILS
DEN II^en VAN DIEN NAME DIE STERFF
A^o XVC LXXX VIII DEN XXIIII^en
FEBRUARIJ ENDE JOUFFR.
JOANNA SULS
SYN WETTIGHE HUYSVR. DIE STERF
ANNO XVI^c XI DEN XVI MEERTE
BIDT VOOR DE ZIELEN.

Une pierre sépulcrale, placée dans le sol de la chapelle, reproduit une seconde fois, en termes presque identiques, la même inscription.

A la mort de Vanden Nieuwenhuysen, sa veuve dirigea pendant un certain temps l'atelier de fonderie de son mari. C'est ainsi que, le 29 juillet 1599, Luc Sabot, agissant au nom de la gilde de la Vieille Arbalète, à Anvers, et accompagné de deux notaires malinois, Lambert Deens et Pierre de Muntere, se rendit *chez la vefve de feu Mr Gérard de Nieuwenhuyse en son temps fondeur d'artillerie de S. M. aud^t Malines, près la porte de Bruxelles*, pour y expertiser une bouche à feu. Cette pièce avait été envoyée chez Vanden Nieuwenhuysen pour être réparée ou refondue ; elle avait été fabriquée en 1543 a Utrecht, par Jean Tolhues. C'était une demi-couleuvrine, « ayant le devant osté ou scié » jusques aux daulphins ». Aux deux côtés se trouvaient gravées des inscriptions flamandes, conçues comme suit :

Ick ben een instrument om vyanden te kellen
Ende voor den naem den ridder St Joris ter eer.

et de l'autre côté :

Ick spenwe vierige clooten als helsche draken
Daer vore heeft my den ouden voetboghe doen maecken.

ce que l'acte officiel traduit comme suit : « Je suis un instrument pour « repousser l'ennemy au nom et hon- « neur du chevalier St Georges », et « je desgorge boulets ardants comme « dragons infernaux, à quel effet le vieil « arbalestre m'a faict faire. » Au-dessus de la pièce se trouvaient les armes de la ville d'Anvers, entourées de la guirlande de roses symboliques, puis, dans un médaillon, saint Georges à cheval, transperçant le dragon de sa lance. Un peu plus bas était représentée une arbalète, également entourée d'une couronne de roses et d'un cercle portant ces mots : *Ouden voetboghe*. Cette description prouve que Vanden Nieuwenhuysen ne travaillait pas seulement pour les souverains et les villes, mais également pour les gildes et corporations.

Peu après, la direction de la fonderie fut confiée à son fils GASPARD VANDEN NIEUWENHUYSEN, qui joua un rôle beaucoup plus effacé que son père. Du reste, à cette époque, la fonderie de canons malinoise perdit sensiblement de son importance, et l'on ne trouve plus que de rares mentions de son existence. Gaspard Vanden Nieuwenhuysen obtint cependant, comme son père, le titre de maître fondeur royal ; il avait épousé Marie van Overbeke, qui était veuve de Georges vander Strepen, secrétaire de la ville de Bruxelles. Il mourut le 8 janvier 1626; sa femme l'avait précédé dans la tombe et était décédée le 16 janvier 1616. Ils furent également enterrés à l'église Notre-Dame, à Malines, et à un pilier du côté nord était fixée l'inscription suivante :

HIER LEYT BEGRAVEN
GASPAR VANDEN NIEUWENHUYSE
ARTILLERIE GIETER VAN SYNE CO. MAT.
VAN SPAIGNIEN DIE STERFT
AN° XVI° XXVI DEN VIII JANUARUS.
EN JOUFFR. MARIE VAN OVERBEKE SYNE
WETTIGE HUYSVR. STERFF A° 1616 16 JANUARII
BIDT VOOR DE ZIELEN.

A la suite de circonstances que nous ignorons, la fonderie de canons était devenue la propriété particulière de Gaspard Vanden Nieuwenhuysen; à sa mort, elle fut mise en vente et achetée par l'Etat, qui en donna la direction à un Hollandais, Jean Sithof.

Fernand Donnet.

Archives communales d'Anvers : *Certificaet boek*, 1591; *Schepen brieven*, 1586 et 1613. — Archives communales de Malines : *Comptes de la ville*, 1578 à 1580; *Actes passés devant les échevins*, 1585; *Inventaire des archives: Provincie, stad en district van Mechelen*. — E. van Vinkeroy, *Costumes militaires belges du* XIe *au* XVIIe *siècle*. — P. Henrard, *les Fondeurs d'artillerie*. — P. Henrard, *Histoire de l'artillerie en Belgique*.

NIEUWENHUYSEN (*Jean-Nicolas-Gustave* **VAN**), auteur dramatique, né à Bruxelles, le 5 décembre 1812, mort à Paris, le 12 mars 1862, inhumé à Laeken. Il est connu dans les lettres sous le pseudonyme de VAEZ, dont il a signé toutes ses pièces, y compris les deux premières, malgré l'assertion de la *Bibliographie nationale*. S'il faut en croire le *Moniteur* du 8 février 1834, le nom de Vaez était celui de sa mère ; c'est une erreur : la mère de Vaez s'appelait Isabelle de Broeu. Son premier vaudeville, *Le cheval de Grammont*, joué au Théâtre royal, le 5 février 1834, fut très bien accueilli. A propos du second, *Scènes de la vie privée* (27 juin 1835), le *Moniteur* imprime : « Le dialogue est assez bien fait, facile « et quelquefois scintillant; mais les « couplets manquent de ce brio spiri- « tuel, qui appartient en propre aux « vaudevillistes parisiens. On a fait à « l'auteur une *petite* ovation ». L'année suivante, Vaez quittait Bruxelles, comprenant, comme Noyer, Joly et tant d'autres, son impuissance à lutter contre le monopole du théâtre français. Il se fixa à Paris. Fort estimé dans le monde des théâtres à la suite de ses nombreux et légitimes succès, il devint, en 1853, directeur adjoint de l'Odéon, passa en la même qualité à l'Opéra, en 1856, où il resta, jusqu'en 1860, chargé de la direction de la scène. Il avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1846; dix ans plus tard, il reçut les insignes de chevalier de la Légion d'honneur.

Le nombre des œuvres dramatiques de Van Nieuwenhuysen, drames, comédies, vaudevilles, livrets d'opéras, s'élève à trente-six ; trente-trois furent représentés à Paris.

Il a traduit, avec Alphonse Royer, plusieurs grands opéras italiens : *Lucie de Lammermoor* (musique de Donizetti, 1839), *Don Pascale* (id., 1843), *Othello* (musique de Rossini, 1844), *Robert Bruce* (id., 1846), *Jérusalem* (musique de Verdi, 1847) et *L'Elixir d'amour* (musique de Donizetti, 1861). Il a signé, avec le même auteur, deux opéras : *La Favorite* (musique de Donizetti, 1840), *Les Premiers Pas* (musique d'Auber, Carafa, Halévy et Adam, 1847); trois comédies : *Le Voyage à Pontoise* (1842), *Le Bourgeois grand seigneur* (1842), *Mademoiselle Rose* (1843); un drame : *La comtesse d'Altemberg* (1844); deux comédies-vaudevilles : *Un Ami malheureux* (1850), *Le Jour et la Nuit* (1850) et un vaudeville : *Les Deux Hommes noirs* (1843). Il a fait jouer en collaboration avec Royer et Narrey deux comédies-vaudevilles : *Les Fantaisies de Milord* (1850), *Déménagé d'hier* (1852), et un vaudeville : *La Dame de trèfle* (1850). Avec Royer et Delaporte, il donna un mélodrame : *Chodruc-Duclos* (1850).

Il publia avec Scribe : *Ne touchez pas à la reine* (musique de Boisselot, 1847), *Madeleine* (musique de Samuel, 1849) et *Mosquita la Sorcière* (musique de Boisselot, 1851); avec Henri Monnier : *Grandeur et décadence de Monsieur Joseph Prud'homme* (1851); avec Gabriel : *La belle Écaillère* (1836); avec Laurencier et Desvergers : *Les Brodequins de Lise* (1839); avec Sardou : *Le Capitaine Henriot* (musique de Gevaert, 1864); avec Chabot de Bouin : *Victorin de Morbihan* (1841).

Il a signé seul : *Le Cheval de Grammont* (1834), *Scènes de la vie privée* (1835), *Il Signor Barilli* (1836), *Le Coffre-fort* (1839), *Mon Parrain de Pontoise* (1842), *Nouvelles d'Espagne* (1847), *Agneessens, ou le Martyr de la patrie*, drame en 5 actes, représenté pour la première fois sur le théâtre de la Monnaie, le 29 décembre 1848; *Les Bourgeois des métiers ou le Martyr de la patrie*, qui n'est que le même ouvrage, représenté à Paris en 1849; *Georgette* (musique de Gevaert, 1853); *Rita ou le Mari battu* (musique de Donizetti, 1860). Il a collaboré à l'*Artiste*.

Les qualités de Vaez sont nombreuses et solides. Il eut la fécondité et il convient de lui en tenir largement compte, quand l'énergie de tant d'autres sombra devant l'indifférence du public belge. Habile et renommé comme il l'était en 1839, il lui fallut et de l'abnégation et de l'esprit pour s'atteler à l'ingrate besogne de traduire en français des vers italiens déjà mis en musique. Enfin, dans la comédie, il fit preuve d'un tact qui le préserva toujours de la banalité; il se signala par une parfaite entente des effets de scène, par la gaieté des réparties et des quiproquos et par une verve qui plaît au premier abord, parce qu'on sent qu'elle coule de source.

Baugniet nous a laissé un beau portrait lithographié de Van Nieuwenhuysen, daté de 1835.

A. Piters.

Bibliographie nationale. — Faber, *Histoire du théâtre français en Belgique.* — Potvin, *du Théâtre en Belgique* (*Revue trimestrielle*, 1862). — Théophile Gautier, *Histoire de l'art dramatique en France depuis vingt-cinq ans.*

NIEUWLANDT (*Constance* **VANDEN**). Voir NIEUWELANDT.

NIGER (*Jacques* LE NOIR, dit). Voir LE NOIR (*Jacques*).

NIGRI (*Philippe*), ou LENOIR, écrivain ecclésiastique, fut chanoine de Notre-Dame, à Tournai, et paraît avoir exercé, vers 1258, les fonctions d'official. On lui doit un ouvrage écrit « d'un « style élégant, comme il en avait cou- « tume », et intitulé : *De exemptione canonica*. A ces détails se bornent les renseignements qu'on a conservés sur cet auteur.

Ernest Matthieu.

Archives de la cathédrale de Tournai. — J. Vos, *les Dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de Notre-Dame de Tournai* (Bruges, Desclée, 1898), t. II, p. 185.

NIGRI (*Philippe*), ou NIGRY, ou LE NOIR, dit de Campo, fils de Simon, trésorier du roi de France, et de Madeleine de Lobbel, né à Boulogne-sur-Mer et non à Bologne, en Italie, comme le

suppose Foppens, mort à Bruxelles, le 4 janvier 1563, et enterré dans l'église de Sainte-Gudule en cette ville. Ayant terminé ses premières études à l'université de Paris, il prit le grade de licencié dans les deux droits à Poitiers, devint protonotaire apostolique, archidiacre et chanoine de Térouanne, chanoine de la cathédrale de Liége et de Cambrai, archidiacre de Brabant, prévôt de Sainte-Pharaïlde à Gand, et de Saint-Sauveur à Haerlebeke, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, et de Saint-Rombaut à Malines, conseiller au grand conseil de Malines (31 mars 1521), fonctions qu'il résigna en faveur de son neveu Philippe de l'Espinoy, auquel il fit passer aussi le doyenné de Saint-Rombaut; puis conseiller au conseil privé (31 mars 1535), chancelier de l'ordre de la Toison d'Or, et enfin (1559) évêque d'Anvers. Cette dernière dignité lui échut au moment des contestations soulevées par le clergé à propos de la création des nouveaux évêchés, et il mourut avant d'avoir été sacré. Cette nomination d'évêque était en quelque sorte la conséquence de la part qu'il avait prise, avec Viglius et Granvelle, à propos de l'organisation des évêchés aux Pays-Bas. Son habileté, ses connaissances en fait de droit et d'administration engagèrent le gouvernement à lui confier différentes missions. En 1536, l'empereur l'envoya à Grave, à l'effet d'y terminer différentes difficultés soulevées par les députés de la Gueldre. Deux ans plus tard, il le délégua à Liége pour assister à l'inauguration de l'évêque Corneille de Berghes. Pendant la même année (1538), Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, l'envoya au grand conseil de Malines, afin de s'entendre avec ce corps pour répondre au manifeste rédigé par les Gantois à propos du refus qu'ils avaient fait de consentir à la demande des aides et subsides exigés par le gouvernement. Par suite de la haute position qu'il occupait, il entretint, avec le duc d'Aerschot, pendant les années 1541 à 1545, une correspondance très suivie dans laquelle il lui fit part des nouvelles du jour, et spécialement au sujet des troubles de Gand, durant lesquels il remplit un rôle important. Marie de Hongrie le chargea aussi, de concert avec d'autres députés, de réclamer, en 1542, la libre navigation du Belt et du Sunt en faveur du commerce des Pays-Bas. Ensuite il assista (1545) aux conférences de Cambrai dans le but de terminer certaines contestations au sujet des frontières du pays, soulevées par la France à la suite du traité de Crespy. Lors de la réunion des états généraux, en 1548, il fut chargé de leur adresser une harangue au nom du gouvernement. Ses connaissances dans le domaine de la théologie étaient si bien établies, que Viglius proposa de l'envoyer au concile de Trente (1550). Une des missions les plus importantes que l'empereur lui confia fut celle de négocier (1553-1554), en compagnie d'autres ambassadeurs, le mariage de Philippe II et de Marie Tudor, reine d'Angleterre, négociations à la réussite desquelles l'empereur tenait beaucoup, afin de contre-balancer l'influence politique de la France. A peine sa mission en Angleterre achevée, il fut chargé (1545) de se rendre à Gravelinnes, afin d'y terminer un arrangement avec les délégués du roi d'Angleterre. A titre de chancelier de la Toison d'or, il reçut, de la part de son souverain, la mission de remettre le collier de cet ordre au roi de France, mission dont il rendit compte dans un récit imprimé par Pinedo y Salazar, dans son *Historia de la insigne orden del Toyson de oro*. En qualité de chancelier de cet ordre, il fit aussi les sermons pendant les réunions des chevaliers. Lorsqu'il s'agit d'introduire des changements dans l'organisation de la chambre des comptes à Lille et d'organiser l'université de Douai, c'est encore Nigri qui en eut les charges. Par sa position et grâce aux nombreuses missions qui lui furent confiées, il s'était acquis une belle fortune, dont il gratifia les membres de sa famille par son testament du 23 décembre 1555. A cette époque, il était déjà si décrépit que, dans une lettre, il disait, à propos de l'abdication de Charles-Quint: « Je suis vieux et

« caduc ; il me faut servir Dieu et ap- « prendre à mourir ». Il est auteur d'un livre, intitulé : *Tractatus de exemptione canonica*, écrit en 1524 et publié par L'Espinoy en 1578 et 1593, avec notes et additions, ainsi que des consultations *super duplici juri institutiones* reproduites dans Hoynck van Papendrecht, t. XIII, 2e partie, p. 94. Il fut enterré devant l'autel de saint Rombaut, dans l'église de Sainte Gudule, où Charles de l'Espinoy fit élever un monument, orné d'une statue du défunt en albâtre, et portant l'inscription suivante :

CANDIDA DE NIGRIS. ISAIAE I.
EXTINCTUM LUGET, TUM PLEBS, TUM CURIA NIGRUM
CONCILIUM HAEC EIUS, ALTERA SENSIT OPEM,
SI QUID ERAT NIGRI, FAMA AMPLIUS OMNE REPOSTUM EST,
HOC ISTHOC TUMULO, CAETERA CANDOR HABET.
VIVE PRECOR SUMMI CANDORE, PHILIPPE, BEATUS,
CANDIDA DUM FIANT, QUAE MODO NIGRA JACENT.
OBIIT ANNO M.D.LXII.
STYLO BRABANTIAE IV JANUARII.

Ch. Piot.

Foppens, *Historia episcopatus Antverpiensis*.— Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II. — Diericxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. IV. — J.-F. Vande Velde, *Synopsis monum. concil.* — *Troubles de Gand*, publiés par Gachard. — Valère André, *Fasti academici*. — De Theux, *Le chapitre de Saint-Lambert à Liége*. — *Théâtre sacré de Brabant*. — Le Glay, *Camerarum Christianum*. — Tytler, *Eduard VI and Mary*, t. III. — *State Papers, foreign, of Mary*. — Gachard et Piot, *Voyages des souverains*. — Hoynck van Papendrecht, *Analecta*, t. I, II et III. — *Gallia christiana*, t. V. — Miræus, *Scriptores*. — De Ram, *Synopsis actorum ecclesiæ Antverpiensis*. — Pinedo y Salazar, *Historia de la insigne orden del Toyson de oro*. — *Tombeau des hommes illustres du Conseil privé*. — Henne, *Histoire du regne de Charles-Quint*. — *Bulletins de la Commission d'histoire*, 1re série, t. XI ; 3e série, t. XII. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. XIII. — De Raadt, *Philippe Nigri* (Malines, 1891). — Gachard, *Rapport sur les archives de Lille*.

NIHOUL (*Michel-Joseph*), compositeur de musique, né à Tongres, le 30 décembre 1789, mort dans cette ville, le 25 novembre 1865. Il était fils de Michel-Joseph et de Anne-Marie Foulon. Amateur de musique passionné, il succéda, en 1820, à C. Vander Heyden comme directeur de la Société de musique et d'harmonie de Tongres. Ayant été nommé, en 1834, directeur de la maison de justice et d'arrêt, il donna sa démission et fut remplacé, en 1841, par son fils Michel-Joseph-Romain. Le 22 février 1836, Nihoul fit représenter à Liége, au Théâtre royal, un opéra comique en un acte : *Une soirée à la mode*, écrit sur le vaudeville du même titre de Bayard, Varner et Hippolyte (Leroux). Il composa ensuite un grand opéra en cinq actes, *Le compromis des nobles, ou le comte d'Egmont*, dont le manuscrit fut soumis, en 1852, par le ministre de l'intérieur, au jugement de l'Académie royale de Belgique. Le rapport, dû à Fr.-J. Fétis, est peu favorable : « La partition du *Comte d'Egmont* », dit le savant rapporteur, « n'est pas dépourvue de mélodie ; « malheureusement, cette mélodie est « souvent vulgaire ; elle est d'ailleurs « presque partout étrangère à l'expression dramatique et remplie de répétitions fastidieuses. Au résumé, la partition du *Comte d'Egmont* ne peut être « considérée que comme l'œuvre d'une « personne dont les études musicales « ont besoin d'être rectifiées et dont « l'inexpérience de l'effet scénique est « absolue ». L'ouverture en fut exécutée, le 10 septembre 1854, par la section philharmonique de Tongres, dont Nihoul fut, jusqu'à sa mort, un des membres les plus assidus. Ses fonctions de directeur de musique l'avaient familiarisé avec les combinaisons d'instruments à vent, et on lui doit un certain nombre de compositions pour harmonie, œuvres originales, arrangements et transcriptions, qui furent jouées non sans succès, mais qui, toutes, sont demeurées manuscrites.

Paul Bergmans.

Renseignements particuliers. — *Bulletins de l'Académie royale*, 1re série, t. XIX, 3e partie, 1852, p. 2 ; t. XX, 1re partie, 1853, p. 290-291. — Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, supplément et complément par A. Pougin, t. II (Paris, 1880), p. 275. — Al. Dupont, *Répertoire dramatique belge*, t. II (Liége, 1885), p. 15.

NIHOUL (*Michel-Joseph-Romain*), compositeur de musique, fils du précédent et de Pauline-Louise-Barbe Schermbacher, né à Tongres, le 13 octobre 1821, mort dans cette ville, le 30 juillet 1881. Initié de bonne heure à la musique par son père, il prit goût à cet art et alla perfectionner son éducation musicale, sous la direction de Daussoigne-Méhul,

au conservatoire de Liége, où il remporta plusieurs distinctions. Il retourna ensuite dans sa ville natale, et s'y livra à l'enseignement. En 1841, il devint directeur de la Société d'harmonie et de musique, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort ; il dirigea aussi la section chorale, formée en 1851 au sein de cette association, ainsi que la société chorale *Atuatuca*, fondée en 1862. Sous sa conduite, ces sociétés participèrent avec succès à divers concours en Belgique et à l'étranger. Dès 1852, Nihoul créa à Tongres une école gratuite de musique qui, annexée d'abord à la Société d'harmonie (1858), devint, le 23 juin 1876, institution communale, sous sa direction. Le zèle et le dévouement dont il fit preuve dans son organisation lui valurent, le 14 mai 1881, les insignes de chevalier de l'ordre de Léopold.

En 1856, il fit représenter à Tongres un opéra-comique en deux actes : *Le Bandit*, qui fut joué au Théâtre royal de Liége, non sans succès, le 30 mars 1857. Le 15 septembre 1866 fut exécutée à Tongres, devant la famille royale, une *Cantate patriotique* de sa composition. Mentionnons encore de lui un oratorio : *Lazare;* — plusieurs messes et quelques autres œuvres religieuses ; — des pièces pour piano, parmi lesquelles une polka, *Vaillance*, éditée en 1854, et qui eut de la vogue lors de son apparition ; — de nombreuses transcriptions sur des opéras connus et une série de morceaux originaux pour harmonies ou fanfares, telles que les ouvertures de la *Renaissance* et de *Robin des mers*, *l'Hirondelle*, *Fleurs d'amitié*, etc., dont plusieurs furent publiés à Bruxelles, dans le journal *le Métronome*, etc.

Paul Bergmans.

Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, supplément par A. Pougin, t. II (Paris, 1880), p. 275. — Renseignements particuliers.

NINOVE (*Baudouin* **DE**). Voir BAUDOUIN DE NINOVE.

NINOVE (*Matthieu* **DE**). Voir MATTHIEU DE NINOVE.

NIRSANUS (*Matthias*), ou VAN NIERS (?), carme allemand ou flamand du XVIe siècle. Il devint carme au couvent de Gueldre ; après avoir reçu le grade de docteur en théologie, il remplit les fonctions de prieur dans diverses maisons de son ordre, entre autres à Aix-la-Chapelle, où il resta plus de quarante ans. Il refusa la dignité de provincial des Carmes néerlandais. Quand, en 1559, les nouveaux évêchés furent créés dans les Pays-Bas, on songea à lui ainsi qu'au doyen d'Arnhem pour le siège de Ruremonde ; mais Nirsanus refusa ; on nomma à sa place Guillaume Lindanus, d'abord désigné pour le siège de Leeuwarden et qui fut sacré évêque de Ruremonde, le 4 avril 1563, mais ne put occuper son siège qu'en 1568. Ce fut sous cet évêque que Nirsanus remplit les fonctions d'archidiacre du diocèse. On ignore l'époque de sa mort, qui doit être arrivée après 1577. Il écrivit plusieurs sermons et divers autres opuscules en latin qui n'ont pas été publiés et qui étaient jadis conservés chez les Carmes d'Allemagne.

A. van Renterghem.

Cosme de Villiers, *Bibliotheca carmelitana*, t. II, p. 418. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XVI, p. 315.

NISARD (*Théodore*), pseudonyme. Voir NORMAND (*Théodule*).

NISEN (*Jean-Mathieu*), peintre, né à Ster, petit hameau de la commune de Francorchamps, à huit kilomètres de Spa, le 24 décembre 1819, mort à Liége, le 10 octobre 1885. Issu d'une modeste, mais honorable famille de cultivateurs, il était fils de Jean-Godefroid Nisen et de Jeanne-Marie Raskin. Tout en fréquentant l'école du village, le jeune Mathieu aidait ses parents dans leurs travaux, et souvent il gardait les vaches qui formaient la meilleure partie de son patrimoine. En voyant les animaux paître sous ses yeux, il se mit à les étudier et chercha à en copier les formes, soit en taillant des morceaux de bois à leur image, soit en griffonnant des dessins sur la marge de ses cahiers d'école ; parfois, il s'en prenait aussi à la figure humaine,

en sculptant au couteau des statuettes de saints, en souvenir des effigies qu'il voyait le dimanche à l'église du village. Ces essais enfantins, qui déjà répondaient peut-être à des aspirations, n'auraient probablement abouti qu'à faire de Mathieu Nisen un cultivateur inhabile et mécontent, si un jour un peintre paysagiste de Spa, Joseph Body, qui était venu faire des études sur les hauteurs de Francorchamps, n'avait été assailli par un violent orage et obligé de chercher un abri dans la demeure de la famille Nisen. Il fut très hospitalièrement accueilli par la maîtresse de la maison, qui lui parla des essais de son fils et en mit quelques-uns sous ses yeux. Body les examina avec intérêt, car il y reconnut une certaine intelligence des formes et des dispositions qui lui semblaient évidentes. Joseph Body voulut voir l'enfant; il l'engagea à venir le trouver à Spa, puis lui permit de renouveler régulièrement cette visite une fois par semaine, pour recevoir des leçons de dessin. Au bout de deux ans, voyant son élève faire de notables progrès, le peintre conseilla aux parents de l'envoyer étudier à l'Académie de Liége. Grâce aux démarches de Body, plusieurs personnes aisées de Spa, parmi lesquelles il convient de citer les demoiselles Hautregard, réunirent le petit pécule qui devait permettre au jeune Nisen de vivre à Liége. Il y vint en effet en 1835, et fut admis à entrer à l'Académie de dessin, que dirigeait alors le sculpteur Herman, sur l'épreuve d'un dessin crayonné sous les yeux du directeur; dès ce moment, le jeune élève se mit à l'étude avec une ardeur et une assiduité qui lui gagnèrent naturellement la bienveillance de ses maîtres et de tous ceux qui le voyaient au travail. Les conditions de son existence étaient des plus modestes; le plus pénible était les longues soirées d'hiver, le jeune travailleur n'ayant ni poêle pour se chauffer, ni lampe pour s'éclairer; puis le papier à dessiner était si cher! il s'en plaint dans une de ses lettres; il lui en aurait fallu cinq feuilles par semaine; par économie, il dessinait le plus possible sur des ardoises. Bientôt cependant, grâce à la ténacité et à l'assiduité de l'élève, et aux progrès qui en étaient la conséquence, sa situation s'améliorait; il eut quelques portraits à dessiner, et déjà il avait le don de les faire ressemblants. Il dessina ainsi le portrait du curé de la paroisse Saint-Barthélemy, celui du docteur Frankinet et de plusieurs membres de sa famille. Un groupe des trois demoiselles Hautregard, particulièrement caractéristique, figura à la première exposition de peinture réorganisée à Liége depuis 1836.

Sur ces entrefaites, l'Académie de Liége aussi se réorganisait par les soins de B. Viellevoye, qui venait d'être appelé à la direction; mais cet établissement étant communal et Nisen étranger à la ville, il fallut l'intervention de ses protecteurs pour l'y faire admettre définitivement. Cependant, grâce aux démarches des mêmes personnes, la députation provinciale lui accorda un subside de 400 francs, pour l'aider à poursuivre ses études; il espérait en recevoir 200 de l'administration communale de Liége. C'est au moyen de ces ressources que Nisen comptait poursuivre ses études à Anvers, l'Académie de Liége, dont les cours supérieurs étaient encore à créer, n'ayant plus rien à lui apprendre. Il sortit de l'Académie de Liége, après avoir obtenu la médaille en vermeil, le prix le plus élevé que cet établissement pût décerner, et partit pour Anvers au printemps de l'année 1838, muni de recommandations pour Van Brée, directeur de l'Académie. Admis à suivre les cours de Van Brée et de Wappers, il entra en même temps à l'atelier du peintre Van Roy. C'est à Anvers que Nisen commença à peindre; il se rendit bientôt maître des procédés techniques, et aux vacances du premier semestre d'études, il fit plusieurs portraits à la satisfaction des personnes qui les lui avaient commandés. A la rentrée, il fut admis dans la classe d'études d'après nature, à la suite d'un concours où Nisen fut proclamé premier sur une vingtaine de concurrents sortis des Académies de Gand et de Bruges. Dès ce moment, il

poursuivit ses études avec la persévérance et le goût au travail qui étaient les traits dominants de son caractère, et, en 1840, au concours de Pâques, il fut de nouveau proclamé premier parmi les élèves de la classe de nature.

Aux vacances, il revint à Liége pour y peindre une série de portraits; ceux de Mr David, marchand de couleurs; de Mr et de Mme Body, d'autres encore lui assurèrent une sorte de clientèle. A cette époque, il accepta aussi la commande d'un tableau pour l'autel majeur de l'église de Francorchamps, peinture dont il fit l'esquisse, mais qui ne devait être exécutée que plus tard. Enfin, cette année, grâce aux succès constants de ses études, il obtint la bourse de la fondation d'Archis, à Rome. Cette bourse lui assurait, pendant cinq ans, une pension qui lui permettait de vivre dans la ville éternelle, sans trop de préoccupations matérielles Il partit le 5 mai 1840, muni des recommandations de Mgr d'Argenteau, archevêque de Tyr, et de quelques autres notabilités.

Arrivé à Rome, le jeune artiste continua la vie laborieuse, retirée et recueillie qui convenait à son tempérament. Tout entier à l'étude des grands maîtres, à celle de la nature et à l'exécution de quelques tableaux de sa composition, il chercha peu à se mettre en relation avec les maîtres de renom qui vivaient alors à Rome. Cependant, il fit la connaissance et rechercha les conseils de Frédéric Overbeck, l'un des plus célèbres d'entre eux. Overbeck devait d'ailleurs l'attirer naturellement, non seulement par la supériorité d'un talent universellement reconnu, mais encore par une certaine affinité de nature. La vie rigide, pure, méditative du peintre allemand, la conviction religieuse qui inspirait ses œuvres comme sa conduite en toutes choses, devait attirer et gagner la confiance du jeune peintre, animé, dans une mesure plus tempérée peut-être, des mêmes sentiments. Toujours est-il que Overbeck exerça une influence salutaire sur le pensionnaire de la fondation d'Archis. L'une des premières peintures que celui-ci envoya à Liége pendant son séjour à Rome, *Agar dans le désert*, se ressent d'une manière manifeste de l'influence du chef de l'école qu'à cette époque, on nommait à Rome les Nazaréens.

A Rome, Nisen fit aussi de nombreuses têtes d'étude des beaux types qui caractérisent la race romaine et qui plus tard, dans les tableaux que l'artiste exécuta après son retour au pays natal, lui furent très utiles. Il y peignit encore de nombreuses aquarelles d'après nature, représentant des caractères et des costumes nationaux. Enfin, il y fit quelques toiles de sa composition. Mettant d'ailleurs à profit son séjour en Italie, il visita, en 1843, Terni, Spolete, Foligno, Pérouse et Florence. Il passa trois mois dans cette ville incomparablement riche en chefs-d'œuvre de toute nature, pour peindre des esquisses et des copies dans les musées des Uffizzi, du palais Pitti et dans les autres galeries de Florence; puis, sa moisson d'études faites, il revint à Rome, cheminant à pied en passant par Arezzo, Assise, Orvieto. Enfin, le temps où il pouvait jouir de la pension d'Archis étant expiré, il fallut se disposer à prendre le chemin du retour. Cependant, avant de quitter définitivement Rome, il acheva encore plusieurs tableaux religieux, dont les uns étaient destinés à l'évêque de Namur, les autres à l'église de Stavelot. Deux de ces tableaux lui avaient été commandés par une famille opulente de cette dernière ville, pour son oratoire particulier, et bien que ces peintures eussent reçu l'approbation de Overbeck, elles furent refusées par le destinataire, sous prétexte que le prix demandé par l'artiste était trop élevé. Heureusement pour le jeune peintre, ces toiles trouvèrent en M. François Body, grand collectionneur d'œuvres d'art, un amateur plus généreux et mieux avisé qui s'empressa de les acquérir; elles sont passées depuis, par héritage, à la famille Body-Lezaak.

Nisen revint en Belgique en 1846; il se fixa à Liége et s'y installa dans un atelier que l'administration des domaines lui permit d'occuper dans l'aile alors

inhabitée et sans destination de l'ancien palais des princes-évêques de Liége. Les premières toiles qu'il y fit sont un *Bon Pasteur* et une *Immaculée Conception*, destinés à l'église primaire de Stavelot. Dès ce moment, il reprit la vie active et laborieuse qui répondait à ses goûts et à sa nature. A son retour au pays natal, un certain renom l'avait précédé, et aux quelques commandes de tableaux religieux vint alors s'ajouter une série ininterrompue de portraits. Ceux-ci absorbèrent dorénavant presque toute l'activité de l'artiste; leur production ne s'arrêta qu'à sa mort.

C'est par les portraits que Nisen prit part à la plupart des expositions du pays et à quelques-unes de l'étranger. Nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1873, il obtint, la même année, une médaille à l'exposition de Vienne. En 1880, il envoya cinq portraits à l'exposition historique de l'art belge, et leur succès fut tel que le gouvernement lui décerna la croix d'officier. C'était la consécration définitive de son renom comme portraitiste.

Cependant, la création répétée d'œuvres du même genre ne dégénéra jamais chez Nisen en ce que l'on pourrait appeler du métier. Chaque personne qui posait devant lui était à ses yeux un problème, l'objet d'une nouvelle et absorbante étude, une personnalité à créer. Mais, comme nous l'avons vu, ses souvenirs d'Italie, l'admiration pour les grands maîtres dont il était pénétré, particulièrement pour ceux dont le génie avait été inspiré par la foi, le portèrent à accepter volontiers la commande de quelques toiles où il pouvait faire revivre ces souvenirs, manifester ses propres sentiments et la foi qui l'inspirait. Il ne fit des tableaux que pour les églises et les oratoires. Parmi les plus importants, il convient de citer une toile pour l'autel majeur de Spa, et trois peintures qui ornent la chapelle des Sœurs de Notre-Dame, à Namur.

Nisen fit aussi, sans destination prévue, une sainte Cécile qui, après avoir figuré quelque temps dans son atelier, fut vendue au Cercle artistique de Liége; à cette même époque, il songea un instant à aborder la peinture murale pour la décoration des églises, le ministre Rogier ayant annoncé l'intention d'encourager par des subventions ce genre de peinture, qu'il croyait appelé à un grand avenir en Belgique. A cet effet, Nisen obtint, avec un autre artiste belge, un subside pour étudier sur les bords du Rhin les peintures à fresque des artistes de l'école de Dusseldorf et celles de Schraudolphe, un des maîtres de l'école de Munich. Les études des deux artistes devaient trouver leur application dans la décoration monumentale de l'une des églises de Liége. Nisen fit alors un essai de peinture à fresque, qui prouva sa facilité à s'assimiler les procédés de tous les genres de peinture, et notamment celui auquel on doit dans les églises d'Italie un grand nombre de chefs-d'œuvre, la plupart encore bien conservés. Cependant pour Nisen, cet essai n'eut d'autres suites qu'un rapport adressé par les deux artistes au ministre de l'intérieur (1).

Une vacance s'étant produite au corps enseignant de l'Académie de Liége en 1868, après la mort du directeur B. Viellevoye, Nisen y fut nommé professeur de dessin d'une classe élémentaire. En réalité, cette position était singulièrement inférieure à son talent et à son renom, mais il n'en accepta pas moins cette modeste tâche, y accomplissant son devoir avec la simplicité et la conscience qu'il mettait en toutes choses, jusqu'à ce qu'en 1881, il fut chargé de donner le cours de peinture, où ses grandes qualites de praticien et la science qu'il possédait de son art lui permirent de donner un enseignement vraiment utile aux élèves préparés à en profiter.

Absorbé par les productions incessantes de sa carrière invariablement laborieuse, Nisen ne devait pas trouver dans la vie de famille le repos de l'esprit et les joies qu'il espérait. Il avait épousé, en 1849, Mlle de Neumostier, gracieuse

(1) Ce rapport a été imprimé plus tard dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de Liége*, V. année 1856, p. 165 et suiv.

personne, de complexion délicate, et qui en était à peine au printemps de la vie. Elle mourut à l'âge de trente et un ans, après avoir donné le jour à cinq enfants, dont le dernier l'avait précédée dans la tombe. L'aîné, du nom de Félix, suivit la carrière du père et avait donné des gages de talent, lorsqu'il décéda en 1889. L'une des jeunes filles, Cécile, s'est également vouée à la peinture. Après son mariage, Nisen avait pris auprès de lui sa mère, mais il ne la conserva pas longtemps à son foyer ; cette femme des hautes régions spadoises, jusque-là si robuste et d'un esprit si sain, mourut au bout de peu d'années d'une maladie qui avait altéré sa raison. Dans toutes ces épreuves, c'était toujours dans l'assiduité au travail et dans les espérances de sa foi que l'artiste cherchait un refuge et les consolations dont il sentait impérieusement le besoin. Enfin, l'heure de l'inéluctable repos vint pour lui, subite et inattendue. Le 10 du mois d'octobre 1885, il avait passé la journée à ébaucher un portrait et, pour se délasser, il quitta sa demeure avec l'intention de passer sa soirée chez un ami. C'est pendant une causerie amicale qu'il tomba entre les bras de son hôte, frappé d'une attaque de paralysie. Transporté chez lui, il rendit le dernier soupir à 11 heures du soir.

L'œuvre de Nisen est considérable ; il a laissé plus de six cents portraits. En présence de la facilité de son pinceau et d'un labeur constant jamais interrompu, il ne pouvait en être autrement. Il n'a cessé de concentrer toutes les énergies de son âme, toute son application à l'art, pour lui une source toujours jaillissante de joie et de satisfaction. Toutefois, ce contentement intérieur ne procédait pas des élans de l'imagination qui parvient à créer l'image entrevue ou l'expression d'une pensée : il se trouvait pour l'artiste dans l'observation pénétrante et précise de la nature, du modèle qu'il avait sous les yeux. Les tableaux d'histoire religieuse de Nisen, corrects comme dessin, d'un coloris harmonieux et sobre, très étudiés dans les détails, marquèrent peu. Ils conserveront sans doute une valeur réelle dans les sanctuaires pour lesquels ils ont été faits, mais on y chercherait vainement l'ascétisme des expressions ou les élans de l'enthousiasme religieux.

Nisen a été un vaillant et un convaincu dans la foi des grands maîtres ; les œuvres modernes, à succès tapageur, ne le troublaient jamais. Il était de la race des portraitistes, et c'est par les portraits qu'il obtint de véritables succès. On cite parmi ses meilleurs les portraits du premier président Grangagnage, au Musée archéologique de Namur ; du comte de Changy et de sa femme ; de M. Desoer de Solières ; du baron de Macar, gouverneur de la province de Liége ; du bourgmestre Piercot ; de Thibaut, président de la Chambre des représentants ; du Père de Buggenoms, rédemptoriste missionnaire ; du baron de Selys-Longchamps, président du Sénat, etc., etc. Presque toutes ces toiles décèlent une véritable intelligence du caractère et de la physionomie personnelle de l'homme dont ils retracent le type ; leur haute valeur assure à Jean-Mathieu Nisen une place très honorable parmi les peintres belges du XIXe siècle.

J. Helbig.

Extraits des registres de l'état civil. — *Essai historique sur les ouvrages peints dits boîtes de Spa*, par Alb. Body. — Lettres de l'artiste à la famille Body. — Discours de M. Drion, directeur de l'Académie, aux funérailles de Nisen. — Souvenirs personnels.

NISPEN (*Balthazar* **VAN**), fils de Corneille van Nispen et d'Anne van Santvoort, naquit en 1565, probablement à Anvers, où il fut prévôt de la monnaie, et mourut dans la même ville, le 15 décembre 1625. Il avait épousé, en 1622, Marie de Moy, fille de Henri de Moy, conseiller et premier secrétaire de la ville, et d'Elisabeth van Gulick. Il eut de ce mariage deux enfants, qui vivaient encore lorsqu'il mourut. On rapporte qu'en 1615, lorsque les archiducs Albert et Isabelle visitèrent l'atelier monétaire anversois, ils donnèrent à Van Nispen une coupe en argent. Cet objet, naguère encore dans sa famille à Dordrecht, est figuré et décrit dans

l'ouvrage de Schull et Van der Hoop, intitulé : *Bijdragen tot boeken en menschenkennis*.

On connaît peu de chose relativement à la vie de notre prévôt : on sait seulement qu'il fit bâtir à Anvers, dans l'impasse des Cygnes, courte rue des Chevaliers, un hospice pour douze vieillards, et qu'il fut inhumé auprès de son frère Adrien, sous un monument en marbre surmonté d'un tableau de Rubens, représentant le *Jugement dernier*, dans l'église de Sainte-Walburge, à Anvers.

Fréd. Alvin.

Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — *Verzameling der graf- en gedenkschriften der provincie Antwerpen*, t. II, p. 315.

NITHARD fut évêque de Liége, de 1038 à 1042. A la mort de l'évêque Reginhard, le clergé et le peuple liégeois auraient élu le prévot Wazon, si celui-ci n'avait fait porter les suffrages sur un Nithard, neveu de l'évêque défunt, qui remplissait les fonctions de *costre* de la cathédrale Saint-Lambert. Le nouvel élu, bien qu'encore relativement jeune, était à Liége depuis de longues années déjà. Anselme nous apprend qu'il fonda, avec Notger, la collégiale Saint-Denis. Aussitôt l'élection terminée, Wazon et Nithard partirent pour l'Italie, où Henri III passait l'hiver; ils le rencontrèrent à Nonantula, vers le 23 janvier 1038. Cédant aux instances de Wazon, le souverain confirma l'élection de Nithard.

Le successeur de Reginhard fut un évêque voyageur. Le 12 août 1039, il procède à Maestricht, avec Gérard de Cambrai, en présence du roi, à l'exaltation des reliques des saints Gondulphe et Monulphe, puis consacre l'église Saint-Servais. Le 17 janvier 1040, il est à Augsbourg, où l'avait sans doute attiré l'assemblée des princes allemands réunie par Henri III, et où il obtint du souverain une donation au monastère de Nieder-Altaich. Le 24 janvier suivant, à Ulm, Henri III lui donne, pour l'église de Liége, le comté de Hesbaye. Le 5 juin, rentré dans son diocèse, il figure parmi les nombreux évêques qui assistent avec le roi à la consécration de la nouvelle église de l'abbaye de Stavelot. Le 29 décembre de la même année, il consacre un des autels de l'église Sainte-Marie, à Munster. Enfin, le 3 juin 1041, nous le retrouvons, toujours avec le roi, à Aix-la-Chapelle, où il intercède en faveur de l'abbaye de Sainte-Gertrude, à Nivelles.

Nithard n'imita pas la générosité de ses prédécesseurs à l'égard du monastère Saint-Laurent. Rupert et après lui Reinier de Saint-Laurent lui ont reproché d'avoir gardé tout l'argent que son oncle avait amassé dans le but d'assurer le salut de son âme par des donations à leur monastère. Reinier nous dit en outre que c'était un homme sans talent et sans culture littéraire. Le 11 août 1042, Nithard mourait à Liége et était enterré dans sa cathédrale, qu'il avait enrichie d'un de ces grands ornements que revêtent les prêtres pour célébrer les offices. On plaça sur sa tombe une épitaphe brève et muette comme son règne :

IN SIGNIS PRESUL, CLARIS NATALIBUS ORTUS,
NITHARDUS CUSTOS DEVOTO FINE QUIEVIT.

A. Delescluse.

Anselme, *Gesta pontificum leod.* (Pertz, t. VII). — Rupert de St-Laurent (ibid., t. VIII). — Reinier de St-Laurent, *Vie de Reginhard* (ibid., t. XX). — Chapeauville, *Gesta pontificum leod.* (t. I). — Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. II. — Daris, *Hist. de la principauté avant le* XIIIe *siècle*. — Steindorff, *Heinrich III* (*Jarhbücher des deutschen Reichs*).

NITZEN (*Charles*, chevalier **VAN DEN**), magistrat, naquit, d'après les auteurs, à Maestricht, mais il semble résulter de documents reposant aux archives de l'Etat qu'il est né probablement à Hasselt, où il passa divers actes et où il avait des propriétés qui lui venaient de ses parents, Martin Van den Nitzen et Marie Landmeters. Il fit ses études à Louvain et y obtint le grade de licencié en droit. En 1527, il fut nommé, par Charles-Quint, procureur général du conseil de Frise et, après avoir été attaché à ce conseil pendant vingt ans comme procureur général et comme conseiller, il passa, en cette dernière qualité, au

conseil de Hollande. En 1557, il remplaça Hippolyte Perzyn dans les fonctions éminentes de président du conseil de Frise. A cette époque, Van den Nitzen était un magistrat d'une expérience consommée et jouissant en Frise d'une grande autorité. L'administration de cette province, mécontente des édits de Philippe II, était particulièrement laborieuse. Comme président du conseil, Van den Nitzen fut chargé plusieurs fois par le gouverneur, le duc d'Arenberg, de prendre la parole devant les états, soit pour régler des difficultés, soit pour soutenir des demandes de subsides. Il s'acquitta avec habileté et éloquence de ces missions, au sujet desquelles l'historien Winsenius donne des détails intéressants, mais trop longs pour être rapportés ici. Van den Nitzen fut en excellents rapports avec Hopperus qui, à sa demande, lui procura une mercède royale en 1568. S'il faut en croire Morillon, qui avance rarement des choses à la légère, Van den Nitzen se laissa aller au courant qui entraînait définitivement les provinces du nord vers le protestantisme. Le célèbre prévôt écrit en effet dans une lettre du 31 août 1567, datée de Bruxelles et adressée au cardinal de Granvelle, que le président du conseil de Frise « est un hérétique *ex* « *professo* ». Il mourut, le 23 décembre 1569, à Minnestega ; il avait épousé Elisabeth de Roon, dont il eut un fils, Martin Van den Nitzen, qui hérita de la considération de son père et qu'on trouve mêlé aux événements politiques de la Frise en 1574 et en 1577.

Henri Van Neuss.

Winsenius, *Rerum frisicarum libri VII*, p. 21, 34, 36, 42, 43, 50, 70, 81, 137, 192, 212 et 274. — *Correspondance de Granvelle*, t. II, p. 610 et 614. — *Correspondance de Marguerite de Parme*, t. I, p. 434 et 482. — Gabbema, *Verhaal van de stad Leenwarden*. — Van Gouthoeven, *D'oude chronycke ende historien van Holland*, p. 105. — *Stamboek van den Frieschen adel*, 2e partie, p. 46, 192, 210. — Hoynck van Papendrecht, t. I, 2e partie, p. 500. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. XIII, p. 270. — Notes généalogiques manuscrites de Mr le chevalier Camille de Borman. — Registres du greffe des échevins de Hasselt du XVIe siècle.

NIVAR (*Jean*), peintre verrier, a été, vers le milieu du XVIe siècle, l'un des artistes les plus en renom au pays de Liége. On le cite avec Thiry de Leumont (voir ce nom t. XII, c. 33), Jean de Weert et Jean de Cologne, comme l'auteur de quelques-unes des belles verrières exécutées pendant le règne d'Erard de la Marck pour les églises de la ville et du pays de Liége. Mais s'il est certain qu'il a existé à Liége des maîtres très distingués dans cette branche de l'art, comme en témoignent encore les vitraux des églises de Saint-Paul, de Saint-Jacques, de Saint-Martin, à Liége, et ceux de la cathédrale de Lichfield, qui ornaient autrefois le chœur de l'abbatiale de Herckenrode, rien n'est plus difficile que de rattacher ces travaux à un artiste déterminé au moyen de renseignements précis. Historiens et annalistes sont à cet égard d'un mutisme presque complet, et le peu de notes que nous possédons sont aussi insuffisantes que contradictoires. C'est ainsi que, dans notre notice sur Thiry de Leumont, nous avons rappelé que le chanoine Hamal attribuait à cet artiste le grand vitrail que l'on voit encore au transept sud de la cathédrale de Saint-Paul, mais comme il ajoute que ce travail aurait été exécuté en 1511, nous avons fait remarquer que la date de 1530, inscrite sur la verrière même, infirmait ce renseignement. D'autre part, Villenfagne, appuyé en cela sur le témoignage bien antérieur d'Abry, fait honneur de ce vitrail à Jean Nivar, et, selon lui, Nivar serait aussi l'artiste auquel on devrait le vitrail de l'*Adoration des bergers*, placé au transept nord de la même église (1532), et donné par Jean de Stouten, doyen de la collégiale de 1519 à 1556. Nous avons rappelé que cette verrière a été détruite en 1794, par les soldats français casernés à cette époque dans l'église Saint-Paul. Malgré le manque de précision et même les contradictions qui existent dans ces renseignements, le nom de Jean Nivar est à retenir. Il est cité avec ceux d'autres artistes qui, dans la première moitié du XVIe siècle, ont établi de florissants ateliers de peinture sur verre, auxquels on doit les travaux que nous

venons de rappeler. C'est à eux et à leurs prédécesseurs que l'on devait également les riches verrières de la cathédrale Saint-Lambert et d'un grand nombre d'autres églises de Liége, aujourd'hui démolies. Peut-être des recherches ultérieures apporteront-elles quelque lumière sur l'histoire d'un art longtemps dédaigné, et que notre époque a cherché à remettre en honneur, histoire si peu connue encore et pourtant si intéressante pour le pays.

Jules Helbig.

Louis Abry, *les Hommes illustres de la nation liégeoise*, édité par H. Helbig et S. Bormans (Liége, 1867). — De Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége*, t. II, p. 344.

NIVARDUS, poète des Flandres, qui a traité en latin, au XIIe siècle, divers épisodes du *Roman de Renard*. Son nom fut signalé pour la première fois par Grimm, en 1840, dans son *Sendschreiben an Karl Lachmann über Reinhart Fuchs*. Grimm l'avait retrouvé dans un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Berlin et contenant un recueil de sentences latines, précédées de cet en-tête : *Magister Nitardus de Ysengrino et Reinardo*. L'œuvre de Nivardus avait été publiée par Mone, huit ans auparavant, sans nom d'auteur, sous le titre : *Reinardus Vulpes*. En 1884, E. Voigt a donné une nouvelle et magistrale édition du poème et lui a rendu son titre primitif, *Ysengrinus;* car c'est bien le loup Isengrin qui est le héros de l'épopée.

Nous n'avons pas le moindre détail sur la biographie de Nivardus, et nous en sommes réduits aux seules indications fournies par le poème. Celui-ci doit avoir été terminé vers 1152-1153, à une époque où saint Bernard, Suger de Saint-Denis, Louis VII, roi de France, et d'autres encore essayaient de reprendre l'œuvre de la croisade, qui venait d'échouer misérablement en 1148. Nivardus se montre hostile à cette entreprise. Il traite saint Bernard de *summus magister hiandi* (le maître le plus expert à ouvrir largement la bouche); il se demande *quid pannifer iste sapit?* (quelles idées sensées ce porteur de froc a-t-il pu avoir?); par deux fois, il s'écrie *regna duo monachus subruit unus iners!* (un moine insensé ruine deux empires!). Saint Bernard est mort en 1153 ; il s'ensuit que ces invectives n'auraient plus de raison d'être après cette date. Nivardus fait également allusion aux difficultés que les bourgeois de Beauvais eurent avec leur évêque et avec Louis VII (*propter Belvacos non fuit ausus idem*, VI, 290). Ces difficultés commencèrent vers 1149 et ne se terminèrent également qu'en 1153. Parmi les contemporains mentionnés par Nivardus se trouve Guillaume d'Ypres, bâtard de Flandre (*non mea me mater calatho incunavit Iprensi*, V, 697); Gauthier, abbé d'Egmont en Hollande (1130 à 1161), Baudouin, abbé de Liesborn en Westphalie (1130 à 1161), Siger II, abbé de Saint-Pierre à Gand (1138 à 1158), tous trois dans la fable du loup-moine. Nivardus cite également son compatriote, le poète latin Blittéron (V, 1100), et Obizon, le célèbre médecin de Louis VI (I, 27).

En outre, il ressort clairement du poème que c'est en Flandre que vivait l'auteur. L'*Ysengrinus* renferme quatre mots flamands ou germaniques latinisés : *ganga*, pris dans le sens de *latrina; franius; restrofare*, où l'on a voulu voir le flamand *afstrooien*, mais il est probable que le mot dérive de *strophium*, vêtement; *stolpare*, que l'on fait dériver de *stolpen*, et qui peut aussi venir du vieux français *estopper*. De plus, dans la fable du loup-moine, Nivardus nous dit qu'Isengrin, entré au cloître de Saint-Pierre, prononce mal *vobiscum*, car il dit *kom* comme s'il voulait dire *venite*. La provenance flamande de l'*Ysengrinus* ressort également de quelques noms nouveaux que Nivardus a donnés à certains animaux : ainsi, parmi les louveteaux, nous trouvons *worgram* (de *worgen*, étrangler, et *ram*, bélier); *gripo* (de *grijpen*, saisir); *Nipig* (de *nijpen*, pincer); *guls* (de *gulzig*, glouton), *spispisa* (de *spijs*, nourriture); *larveldus* (de *luer*, pâturage, et *veld*, champ); le bélier *colvarianus* (de *colve*, massue); les truies *burgissa* (de burg, *cloaca*) et *sonoghe* (de

soghe, truie). Enfin, la provenance flamande ressort des noms de saints qui sont invoqués par les animaux de l'épopée : saint Bavon et sainte Pharaïlde, les deux patrons de Gand, s'y retrouvent, ainsi que saint Vaast honoré à Arras, saint Malo ou Maclou (*sanctus Machutus*), dont les reliques étaient conservées à Saint-Donat de Bruges, et pour lequel, comme nous l'apprennent les comptes de Saint-Donat, on sonnait les cloches à Bruges la veille de sa fête, détail rapporté dans la fable du renard et du coq. Enfin, quand Isengrin se retire au cloître, c'est à Saint-Pierre du mont Blandin, à Gand, qu'il se rend, et qu'il y fait la connaissance de l'abbé Siger.

Telles sont les preuves invoquées par les critiques pour soutenir que Nivardus habitait la Flandre flamingante. On pourrait en relever d'autres, qui feraient plutôt songer à la Flandre wallonne. Nivardus connaissait le flamand sans doute, mais était-ce bien là sa langue maternelle? Tous les critiques se plaisent à reconnaître qu'un vernis français recouvre incontestablement tout l'*Ysengrinus*. Toutes les sympathies de Nivardus sont acquises à la France : il n'a que du mépris pour ce qui est germanique, les animaux distingués (le renard, le cerf) sont d'origine française, le loup et l'âne sont des Germains.

A propos de ce dernier, il dit (VI, 379) :

Non didicit causas galla *tractare* loquela
Præposuit Franco Danubiale solum,
Teutonicus miser et rudis est, *ut papa salignus*,
Stridula Bavarico gutture verba liquans.

Brun l'ours dit à Isengrin (III, 947) :

Tu vero Latiam *nescis, domine abba, loquelam*
. . . . . *docebo*
Qui tunicam Franco ponere modo queas.

De plus, s'il est vrai que quelques mots flamands se sont glissés dans le latin du poète, sa langue fourmille de gallicismes. En outre, Nivardus nous a cité un nombre considérable de proverbes. Or, s'il est constant qu'un bon nombre de ceux-ci se retrouvent chez divers peuples, il semble néanmoins que le poète a presque toujours cité d'après la forme que le proverbe avait en français. Enfin, certains noms d'animaux dérivent du français, tels Rearidus, le cerf (de *raire*), Carcofas, l'âne (transposition latine de *charge-faix;* Nivardus lui-même nous l'indique : *portandis molibus aptum*).

Malgré ces faits, il n'en semble pas moins que Nivardus est un Flamand du Nord, qui, comme tant de ses compatriotes, a reçu une éducation toute française. La supériorité de la civilisation française au XIIe siècle est du reste incontestable. Et il n'est point étonnant qu'un homme qui paraît fort au courant du mouvement littéraire de son temps (Nivardus cite les romans du cycle d'Arthur, il connaît le *Mahomet* d'Hildebert du Mans, etc.), ait dédaigné sa langue maternelle qui, vers 1150, n'avait encore rien produit.

Quelle profession Nivardus exerçait-il? Grimm fait de lui un moine de Saint-Pierre du mont Blandin. Voigt objecte avec raison que jamais un moine n'aurait parlé avec une telle liberté de langage de son supérieur : le portrait de Siger, que nous trouvons dans l'*Ysengrinus*, est des moins flatteurs : le poète ne se gêne pas pour dire que l'abbé n'est qu'un ivrogne. Voigt suppose que Nivardus est né en Allemagne, et qu'après bien des pérégrinations, il s'est fixé à Gand, où il serait devenu écolâtre de Sainte-Pharaïlde. Nous avons objecté dans notre travail sur l'*Ysengrinus* (Gand, 1895), que l'origine allemande de Nivardus ne se fonde que sur le soi-disant éloge de Baudouin de Liesborn. Toutefois, il saute aux yeux que c'est là plutôt une satire. Dès lors, l'Allemagne ne saurait revendiquer Nivardus. Ce poète serait-il réellement devenu écolâtre de Sainte-Pharaïlde? Cela semble impossible, parce que ce dignitaire, qui avait la surveillance de l'enseignement public à Gand, était nommé directement par le comte de Flandre et habitait dans son bourg, à Gand. Or, Nivardus a affirmé, dans son œuvre, des opinions politiques et religieuses qui sont entièrement opposées à celles de Thierry d'Alsace. L'âpreté de sa satire, la froide ironie que l'on retrouve dans toute l'œuvre à l'égard

des croisés et de leurs protecteurs, des moines et des évêques, font que le poète ne saurait être l'écolâtre du comte. Il faut donc renoncer provisoirement à déterminer la profession qu'exerçait Nivardus et à fixer la ville qu'il habitait, car si Gand paraît avoir quelques titres, Bruges, où nous ramène la sonnerie de cloches en l'honneur de saint Malo, peut aussi entrer en ligne de compte.

L'œuvre de Nivardus a une importance capitale au point de vue littéraire. En effet, l'*Ysengrinus* est le plus ancien monument du cycle animal ou du *Roman du Renard*. Chose curieuse, ce cycle débute donc par un véritable poème épique, alors que bien des rejetons postérieurs du roman (les branches françaises notamment) ne sont pas parvenues à se grouper en épopée. L'*Ysengrinus* ne traite que douze épisodes du *Roman :* 1. le Vol du jambon ; 2. la Pêche à la queue ; 3. Isengrin arpenteur ; 4. Renart médecin ; 5. Pèlerinage Renart ; 6. Contes de Renart et de Sprotinus le Coq ; 7. le Loup-moine (moniage Isengrin) ; 8. Isengrin et le Cheval ; 9. Isengrin et le Bélier ; 10. le Partage de la proie ; 11. Isengrin pris au piège, 12. la Mort d'Isengrin.

Les épisodes, tels qu'ils sont traités par Nivardus, nous apparaissent en général plus simples, plus primitifs que dans les branches françaises, qui ne sont du reste elles-mêmes que des remaniements de branches perdues.

Mr Voigt considérait l'*Ysengrinus* comme ayant été puisé dans la tradition orale, le *folklore* du temps. Cette idée est abandonnée aujourd'hui. Mais les critiques sont en désaccord sur le nombre d'épisodes qui remontent à des originaux français ; Gaston Paris en admet six, L. Sudre sept ; nous nous sommes prononcé pour onze, la mort d'Isengrin faisant seule exception. D'autre part, il est sûr que Nivardus connaissait l'existence de documents écrits, puisqu'il nous représente lui-même le sanglier (III, 1197) *lisant* trois aventures (Pèlerinage Renart, Renart et Sprotinus le Coq, le Loup-moine) et le public des auditeurs faisant cercle autour de lui. De plus, il est peu probable qu'après avoir imité des originaux français écrits pour six ou sept épisodes, il ait inventé les autres ou les ait puisés dans une tradition orale. Les motifs allégués par Mr Sudre pour soutenir qu'il y a chez Nivardus deux catégories de contes de provenance diverse ne tiennent pas. Mr Sudre rejette de l'épopée originale les contes qui ont comme héros primitif Isengrin le loup, car Renart seul serait le héros de l'epopée populaire. Si le loup apparaît comme protagoniste dans de nombreux poèmes primitifs, tels que l'*Ecbasis captivi*, le *Sacerdos et lupus*, le *Luparius*, et dans beaucoup de cantons d'Egbert de Liége, c'est que, d'après Sudre, il est le héros de l'épopée animale *savante*, de celle qui s'élaborait dans les cloîtres. MM. Müllenhoff, Scherer, Voigt admettent, au contraire, que si, dans ces œuvres, le loup joue un rôle principal, c'est qu'elles sont *antérieures* et que le *Roman de Renart*, qui n'est que la continuation de ce cycle, est postérieur. L'*Ysengrinus* marque la transition entre les deux périodes. L'auteur a eu sous les yeux des branches françaises qui étaient encore directement sous l'influence de l'idée-mère du cycle, l'apologue du loup-moine (*moniage Isengrin*) ; *Renart le Goupil* n'avait pas encore conquis dans l'épopée cette place prépondérante qui a fait passer son nom à l'ensemble du cycle animal.

L'œuvre que Nivardus a eue sous les yeux paraît être celle de Pierre de Saint-Cloud. En effet, il ressort de travaux récents que ce trouvère doit avoir vécu vers le milieu du XIIe siècle ; c'est à tort qu'on a voulu le placer au XIIIe. Le succès que ses contes de *Renart* obtinrent, le talent avec lequel Pierre traita son sujet poussèrent Nivardus à s'emparer des mêmes thèmes et à s'en servir pour donner libre carrière à ses attaques satiriques contre le clergé et contre la grande œuvre des croisades.

L'*Ysengrinus* est un poème fort remarquable, mais qui n'est pas exempt de lourdeur (voir à ce sujet ce qu'en dit G. Paris dans son *Manuel*). Le poète a

la manie de faire discourir à perte de vue ses héros. A tout instant, la narration est interrompue par des conversations sans fin. C'est ainsi que les douze épisodes traités par Nivardus se sont allongés jusqu'à devenir une épopée d'environ six mille cinq cents vers. La latinité de Nivardus est fort bonne. Il a beaucoup lu Ovide, mais il n'a recopié littéralement aucun de ses vers. Le *Ligurinus* de Gunther de Pairis est supérieur à l'*Ysengrinus* au point de vue de la pureté du latin ; mais au point de vue de l'originalité et de la verve, Nivardus est incontestablement le premier poète latin du XIIe siècle.

Léonard Willems.

NIVELLES (*Engelbert* **DE**), architecte. Voir ENGELBERT DE NIVELLES.

NIZET (*Denis*), foulon, mort en 1448. Il est considéré par divers écrivains comme étant le premier artisan ayant exercé cette industrie à Verviers. Cependant, la manufacture du drap y est bien plus ancienne, et, dès les débuts de la ville, des usines de ce genre ont dû s'y établir. En 1302, ses fabricants demandèrent à leur prince, Adolphe de Waldeck, le privilège de vendre leurs produits à la halle des drapiers à Liége ; ils obtinrent ce droit en 1323.

J.-S. Renier.

NIZON, historien liégeois, fut écolâtre à l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent, au milieu du XIIe siècle. Reinier, un de ses élèves, nous a conservé le souvenir de son vieux maître, homme simple et droit, que les jeunes gamins irritaient volontiers, joyeux de se soustraire à ses poursuites et de se gausser de ses grands gestes et de ses coups. Nizon était un laborieux; d'une intelligence épaisse et lente, il avait acquis, à force de travail, une érudition considérable. Musicien en même temps qu'historien, il composa des chants sur saint Jean, saint Paul, saint Nazaire et saint Celse ; mais son œuvre est la vie de saint Fredericq, évêque de Liége, qu'on a longtemps attribuée à Reinier. Nizon a écrit cette vie après 1139, à un moment où les ennemis du saint étaient encore en vie.

A. Delescluse.

V. Reinier de St-Laurent, *De scriptoribus monasterii Sti Laurentii*, I, XVII (Pez, Thesaurus, IV, III, 32). — *Histoire littéraire*, t. XII, p. 530. — Kurth, *Vie de S. Fredericq* (*Analecta bollandiana*, t. II).

NOBELE (*Edouard-Jean* **DE**), médecin, né à Gand, le 23 octobre 1803, mort dans cette ville, le 16 juin 1881. Après avoir suivi avec le plus grand fruit les cours du *Collegium regium Gandense* (aujourd'hui athénée royal), le jeune étudiant se fit inscrire comme élève à l'université, récemment fondée, de sa ville natale. Nommé interne à l'hôpital civil, il obtint, le 15 mars 1827, le grade de docteur en médecine, sur la présentation d'une dissertation inaugurale, intitulée : *De herniæ inguinalis incarceratione*. Il fut également admis, par la commission médicale de la Flandre orientale, comme chirurgien et accoucheur. Parmi les thèses annexées à son *specimen inaugurale*, il en est plusieurs qui sont en contradiction avec l'enseignement du temps, et qui dénotent chez leur auteur un esprit sagace et logique. Dès 1831, le jeune praticien fut nommé médecin légiste. Lors de la fondation, en 1834, de la Société de médecine de Gand, De Nobele en devint le secrétaire. A ce moment commença pour lui une période de labeurs, qu'il soutint pendant treize ans et n'abandonna que lorsque les exigences des multiples fonctions dont on l'avait chargé, ainsi que le soin d'une clientèle, aussi considérable que choisie, vinrent l'en empêcher.

De 1834 à 1847 parurent, dans les *Annales de la Société de médecine*, divers travaux qui appelèrent l'attention sur le jeune savant, ainsi que sur l'habile opérateur, notamment des observations sur les localisations cérébrales, un cas très curieux d'atrésie du rectum, une opération de strabotomie, une autre du tendon d'Achille chez un pied-bot, une application heureuse de lithotritie, qu'il fut un des rares médecins belges à mettre

en pratique. Comme thérapeutiste, il a également fourni des travaux remarquables. Il étudia, entre autres, l'action des frictions mercurielles dans la péritonite puerpérale ; l'emploi du baume de copahu dans le rhumatisme. Le premier, il conçut l'idée d'employer la suie de bois pour le traitement de certaines affections cutanées, principalement des dartres et de la teigne. Il trouva dans la pommade soufrée un agent efficace pour prévenir la suppuration des pustules varioliques et les cicatrices de la face. Il fit encore de nombreuses expériences sur l'ergot du froment, dont il constata, au point de vue médical, l'identité avec l'ergot du seigle ; trente ans plus tard, Tulasne confirma cette identité en démontrant que les deux ergots ne sont pas, comme on le croyait, des tissus anormaux, mais les sclérotes d'une même espece de champignon, le *Claviceps purpurea*. Le 18 juillet 1837, la Société de médecine récompensa l'activité de De Nobele en lui décernant une médaille d'or. De nombreux corps savants en Belgique et à l'étranger se l'associèrent comme membre correspondant ou honoraire. Nommé membre du Comité de vaccine le 18 août 1836, il en devint, le 31 mars 1877, le septième président ; les nombreux services qu'il rendit en cette qualité furent récompensés par la médaille instituée par l'arrêté royal du 31 décembre 1833. Membre de la commission médicale, le 7 septembre 1844, il fut appelé à la présider en 1874. Il fut membre du comité administratif de l'école provinciale de maternité depuis son origine, en 1848, jusqu'à sa suppression. Depuis 1852, il fit partie du comité d'inspection des établissements d'aliénés de l'arrondissement de Gand-Eecloo. Nommé médecin des prisons en 1845, puis médecin principal en 1858, il dut encore, l'année suivante, sur les instances des autorités, accepter les absorbantes fonctions de membre de la commission provinciale de statistique. Malgré la somme considérable de travail qu'il avait à fournir chaque jour, il s'acquitta de ces divers emplois avec beaucoup de dévouement; le 21 juin 1847, le gouvernement le créa chevalier de l'ordre de Léopold.

En sa qualité de président, il sut imprimer aux travaux de la commission médicale provinciale une activité inaccoutumée. Parmi les nombreux rapports qu'il écrivit ou inspira, et qui furent analysés à l'Académie de médecine, il faut signaler spécialement ceux dans lesquels il préconise la vaccination obligatoire et l'établissement, sur plusieurs points du territoire de la ville de Gand, de postes de secours pour les blessés et les noyés, idée qui ne fut réalisée que beaucoup plus tard, en 1884. De Nobele contribua également pour une large part au règlement sur les habitations ouvrières; il s'occupa aussi de la prophylaxie des fièvres paludéennes et de certaines épidémies, principalement de la coqueluche.

Dans les premiers mois de l'année 1878, une épidémie des plus graves sévit parmi les détenus de la maison centrale pénitentiaire; elle fit de nouveau apprécier le dévouement et l'énergie de De Nobele, qui reçut, le 28 juin 1878, la médaille spéciale en or créée par notre premier roi, le 28 février 1860, pour récompenser les services rendus en temps d'épidémie. Le 21 mai de l'année 1879, il fut promu officier dans l'ordre de Léopold. Vers le milieu de l'année 1881, une affection grave du poumon se déclara brusquement chez Edouard De Nobele. Déjà souffrant du mal qui devait l'emporter, il se rendit à la maison pénitentiaire pour y réduire une hernie; mais il avait trop présumé de ses forces, et quelques jours plus tard, le 16 juin 1881, la pneumonie l'enleva.

L.-F. de Nobele.

Renseignements personnels. — *Bulletins et Annales de la Société de médecine de Gand*, etc.

NOBENUS (*Gilles* PAESMANS). Voir PAESMANS (*Gilles*).

NOBILI (Comte *Jean*), ingénieur militaire, fils d'un conseiller d'Etat, né à Bruxelles, en 1758, mort à Padoue, le 10 octobre 1823.

Après avoir fait de brillantes études

à l'académie du génie de Vienne, où il était entré comme élève, le 31 octobre 1776, il fut nommé sous-lieutenant du génie, le 28 juillet 1778; passant par tous les grades dans cette arme, il devint : général-major, le 15 août 1808; directeur de l'académie du génie de Vienne, le 27 janvier 1811, et lieutenant général, le 6 mai 1815. Déchargé en 1820, à sa demande, de la direction de cette haute fonction, Nobili fut directeur du district des fortifications de Padoue, où il mourut le 10 octobre 1823. Le 24 avril 1788, lors de la prise de Sabac, notre ingénieur militaire fut un des premiers qui franchirent les palanques, frayant ainsi un chemin aux autres assiégeants. En 1793, il prit part aux sièges de Valenciennes et du Quesnoy ; à l'attaque de la première de ces places — pendant la nuit du 25 au 26 juillet — il se fit remarquer en conduisant les volontaires à l'assaut, leur donnant l'exemple d'une bravoure extraordinaire. C'est pour ce fait glorieux qu'il obtint, le 7 juillet 1794, la croix militaire de l'ordre de Marie-Thérèse. En 1799, pendant la campagne d'Italie, Nobili fut chargé de différents et importants travaux de fortification autour de Pavie, Pianconza et Alexandrie. Plus tard, il se distingua pendant le siège de Mantoue, et en janvier 1801, dans le castello de Vérone, assiégé par les Français. Son dévouement et sa prévoyance furent hautement reconnus par le lieutenant général Rieze, commandant cette forteresse. Le lieutenant général Nobili, au moment de son décès, était intendant (*Kämerer*) de la cour.

Général Frédéric Bernaert.

Archives I. I. et R. R. d'Autriche, à Vienne.

NOBLET (*Pierre-Michel*), peintre liégeois. Voir LOVINFOSSE.

NOCKART (*Simon*), NOCART, NOCQUART ou NOKART, jurisconsulte, mort le 17 septembre 1449. On ignore le lieu et la date de sa naissance. En 1409, il exerçait la charge importante de clerc du bailliage de Hainaut. Le duc de Bourgogne lui conféra plus tard le titre de conseiller en son conseil ordinaire de ce comté. Nockart conserva ses fonctions jusqu'à sa mort. Durant sa longue carrière, il remplit souvent des missions fort délicates, soit aux assemblées des états, soit auprès du prince. Sur sa proposition, le duc Philippe de Bourgogne fit faire une traduction française et abrégée des *Annales du Hainaut* de Jacques de Guise, et confia la surveillance de ce travail à Simon Nockart. Cette traduction, œuvre de Jean Wauquelin, fut recueillie en trois volumes, de 1446 à 1449. Simon Nockart se servait d'un sceau sur lequel figure un écu à trois têtes de griffon, soutenu par un ange, et ayant pour légende : *S. Simon Nokart.*

Léopold Devillers.

Alex. Pinchart, *Archives des arts, des sciences et des lettres*, t. I, p. 105. — *Messager des sciences historiques de Belgique*, 1855. p. 121. — Pinchart, *Miniaturistes, enlumineurs et calligraphes employés par Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, p. 15. — J. Marchal, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale*, t. III, p. 180. — *Iconographie montoise*. Jacques de Guise, par Arthur Dinaux. — J. Mangeart, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes*, p. 571, note 1. — Devillers, *Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière.*

NOCKART (*Jean*), écrivain ecclésiastique, dont on ignore le lieu et la date de la naissance. Jean Nockart entra au couvent des frères prêcheurs à Lille, et y fit profession, le 6 mai 1498. Ensuite, il alla étudier la philosophie et la théologie au couvent de Saint-Jacques, à Paris, et revint à la maison de Lille en 1515. Il fut nommé lecteur en théologie en 1520, prieur, définiteur de sa province en 1530, et, peu après, inquisiteur pour le diocèse de Tournai. Il mourut le 28 décembre 1540. Jean Nockart a publié : 1° *Commentaria Magistri Ordinis, Thomæ de Vio, Cajetani, in I partem Summæ S. Thomæ de Aquino.* Paris, Claud. Chevallon, 1514 ; in-8° ; 2° Avec la collaboration de Jean Lanceau, dominicain à Lille : *F. Antonii de Azaro, Parmensis, Medulla sermonum, recognita et emendata.* Paris, Reginald Chaudière, 1515; in-12, 215 p.

Léopold Devillers.

Paquot, *Mém. pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, t. VI, p. 133.

NOËL (*François*), savant jésuite, missionnaire en Chine, naquit à Hestrud (ancien Hainaut), le 18 août 1651, et mourut à Lille, le 17 septembre 1729. Fils de parents pauvres, mais qui surent s'imposer assez de sacrifices pour lui permettre de faire des études, Noël fut envoyé de bonne heure au collège, où il termina ses humanités; après quoi, suivant sa vocation, il se fit admettre dans la Compagnie de Jésus. Le 30 septembre 1670, il commençait son noviciat à Tournai, où il ne tarda pas à obtenir une chaire de latin. Mettant à profit les loisirs de son emploi, il s'occupa de sciences exactes et acquit, en peu de temps, en mathématiques et en astronomie des connaissances très étendues. Il alla faire sa théologie à Douai et prononcer son dernier vœu à Armentières, comptant bien ne jamais quitter son pays, quand l'exemple de son frère Barthélemy Noël, mort en Extrême-Orient, fit tout à coup naître en lui le désir de s'employer à la mission des Indes. Autorisé à s'y consacrer, au mois de janvier 1684, il prit place à bord d'un navire qui cinglait vers la Chine et débarqua à Macao. Dans cette ville, résidence d'un évêque catholique, chez lequel il demeura, il apprit la langue chinoise et se familiarisa si bien avec ses difficultés qu'il finit par pouvoir comprendre les principaux ouvrages de sa littérature. Le 2 février 1686, nous le voyons quitter Macao, pour se rendre, par ordre supérieur, dans les provinces du Céleste-Empire. Choisi quelque temps après pour vicaire par l'évêque de Nan Ngam, dans la province de Kiamsi, il fut ensuite deux fois député à Rome par les évêques de Chine, pour aller réfuter devant le pape Clément XI les accusations portées contre les jésuites des missions. A son retour, en 1708, comme il s'était attiré quelques disgrâces, le général de la Compagnie de Jésus l'envoya au couvent de Prague. C'est là que Noël écrivit la plupart et les meilleurs de ses ouvrages. Après un assez long séjour dans la capitale de la Bohême, il vint à Lille attendre un emploi dans la province gallo-belgique. N'en ayant pas obtenu, au bout d'un certain temps, il demanda la permission de retourner en Chine, pour la troisième fois. Ses supérieurs acquiescèrent à sa demande, en 1716. Il repartit donc et il était arrivé à Lisbonne où il devait s'embarquer, quand la nouvelle de la proscription du christianisme de l'empire du Milieu arriva jusqu'à lui et le força de renoncer à son projet. Il resta néanmoins un an dans la ville portugaise, puis il revint à Lille vivre de la vie apostolique à laquelle il s'était voué, se livrant de temps à autre à des délassements poétiques.

On a du P. Noël : 1. *Observations astronomiques faites en Chine;* dans les recueils d'*Observations physiques et mathématiques* du P. Th. Gouye. Paris, 1688 et 1692; in-8° et in-4°. — 2. *Memoriale circa veritatem et subsistentiam Facti cui inititur Decretum Sanctæ Mem. Alexandri VII, editum die* 23 *Martii* 1656 *et permissionum rituum sinensium*, etc. *D. N. Clementi Papæ oblatum a PP. Noël et Castner, S. J.*, etc. En français dans les *Lettres édifiantes*. Paris, 1723 et 1781; in-4°. — *Responsio ad libros nuper editos, super controversiis sinensibus oblata Sanctissimo Domino nostro Clementi PP. XI a patribus Francisco Noel et Gasparo Castner S. J. missionariis et procuratoribus sinarum mense septembre* 1704; in-4°. — 3. *Observationes mathematicæ et physicæ in India et China factæ, ab anno* 1684 *usque ad annum* 1708 *in lucem datæ superiorum permissu*. Prague, 1710; in-4°. — Cet important recueil, dit Abel Rémusat, renferme des observations d'éclipses du soleil, de la lune et des satellites de Jupiter, faites en divers lieux de la Chine et des Indes, avec la table des latitudes et des longitudes d'un grand nombre de villes de la Chine, un catalogue d'étoiles australes, des détails sur l'astronomie chinoise, les années, les mois, les jours, les heures de la Chine, la liste des noms chinois d'étoiles, une notice sur les poids et mesures des Chinois et des observations sur la déclinaison de l'aiguille aimantée. De tous les morceaux qui se trouvent dans le recueil

du P. Noël, le plus précieux est le catalogue des noms chinois des étoiles et des constellations, qui a été copié et donné comme nouveau en 1781, par M. de Guignes fils (t. X des *Mém. des sav. étrangers*, publ. par l'Acad. des sciences). — 4. *Sinensis imperii libri classici* VI, *nimirum adultorum schola, immutabile medium, liber sententiarum, Mencius, filialis observantia, parvulorum schola; quos omnes e sinico idiomate in latinum traduxit P. Noël, S. J. missionarius.* Prague, 1711; in-4°. — *Les livres classiques de l'empire de la Chine, recueillis par le P. Noël, précédés d'observations sur l'origine, la nature et les effets de la philosophie morale et politique dans cet empire, par l'abbé Pluquet.* Paris, de Bure, Barrois aîné et Barrois jeune (de l'imprimerie de Didot l'aîné), 1784-1786; 7 vol. in-18. Dans cette traduction, on a omis la préface et les notes du P. Noël. La Bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles, possède deux manuscrits du P. Noël, avec le texte chinois en regard, savoir : le *Mencius* et l'*Immutabile Medium;* ces traductions ont été faites à Nan Ngam, en 1700. « Les six livres « classiques, » dit Abel Rémusat, « sont « pris parmi ceux du second rang, qui « sont placés dans leur estime immédia- « tement après les cinq King, et que « doivent apprendre par cœur tous ceux « qui courent la carrière des lettres et « de l'administration. Trois de ces livres « avaient déjà été traduits par les « PP. Intorcetta, Costa, Couplet, etc., « mais le P. Noël n'a pas reproduit « leur version : il a travaillé immédia- « tement sur les originaux en s'aidant, « pour la plus grande intelligence du « texte, du secours des meilleurs inter- « prètes et des plus célèbres commenta- « teurs. Aussi peut-on assurer que « jamais les livres de Confucius et de « ses disciples n'ont été aussi bien « entendus et aussi complètement expli- « qués qu'ils le sont dans l'ouvrage du « P. Noël. Mais ce mérite est balancé « par un défaut grave. Le missionnaire, « attentif à saisir le sens de son auteur « et à l'éclaircir quand il est obscur, « devient le plus souvent diffus, prolixe « et embarrassé. » — 5. *Philosophia sinica tribus Tractatibus primo cognitionem Primi Entis, secundo cæremonias, erga defunctos, tertio Ethicam juxta Sinarum mentem complectens.* Prague, 1711; in-4°. — *Historica Notitia Rituum ac Ceremoniarum Sinicarum in colendis Parentibus ac Benefactoribus Defunctis, ex ipsis Sinensium Authorum libris desumpta*, etc... 1711; in-4°. Cet ouvrage est probablement le même que celui qui porte le titre de *Memoriale*, ou bien il en pourrait être une seconde édition. De même que la plupart de ses confrères dans la Compagnie des Jésuites, Noël a présenté ces objets sous le jour le plus favorable aux Chinois, et comme ne pouvant en aucune manière opposer d'obstacles à l'adoption franche et entière des vérités du christianisme. — 6° *Rev. P. J. Noël e Soc. Jesu Opuscula Poetica in quatuor partes distributa.* Francfort, 1717; in-8°. *Pars* I. *Vita Jesu Christi.* II. *Epistolæ Marianæ.* III. *Vita Sancti Ignatii de Loyola.* IV. *Tragœdiæ. Appendix. Comœdia Cæcus videns.* Ce sont les poésies que le P. Noël avait composées dans sa jeunesse et avant ses voyages. Les *Epistolæ Marianæ* ont été souvent réimprimées en Allemagne, notamment à Fribourg, en 1756, sous ce titre : *Elegiæ Marianæ Sodalibus latinæ Congregationis Minoris B. V. Mariæ Elisabetham visitantis oblatæ.* Les tragédies sont : *Philotus, Herodes, Amor, Allegoria Jesus læsus, Lucifer, Accianus, Henricus Sueciæ, Norvegiæ et Daniæ rex.* — 7. *Serenissimi Delphini Genethliacum Carmen.* Lille, J.-B. de Moitemont, 1729; in-4°. L'auteur composa cette pièce de vers trois semaines avant de mourir. Un poète lillois (Thiroux?) en fit une traduction : *Vers sur la Naissance de Monseigneur le Dauphin composez en latin par le P. Noël, de la Compagnie de Jésus, traduits en vers françois.* Lille, G.-E. Vroye, s. d.; in-4°. — 8. *Theologiæ R. P. Francisci Suarez S. J. Summa seu compendium, etc., concinnatum et in duas partes dirisum.* Madrid, 1732; 2 vol.; in-fol. Cet abrégé des traités de Suarez, dont le recueil for-

mait 23 volumes in-folio, eut plusieurs éditions. — 9. Le P. Noël composa encore un traité sur l'art dramatique.

Fréd. Alvin.

Goethals, *Histoire des lettres en Belgique*, t. III. — Abel Rémusat, dans la *Biographie universelle*. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V. — Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van Belgie*.

NOEL (*Henri*). Voir NATALIS (*Michel*).

* **NOËL** (*Jean-Nicolas*), mathématicien et professeur, né à Dombert (France, département des Vosges), le 6 février 1783, et décédé à Liége le 12 mars 1867. Ses parents étaient d'honorables cultivateurs, dont les biens furent engloutis dans la tourmente révolutionnaire, et Jean-Nicolas dut trouver, par son travail, les ressources nécessaires à son propre entretien. Un goût inné l'entraîne d'abord vers les arts du dessin; à seize ans, il exécute des peintures pour l'église de son village. Mais, persuadé de la nécessité de compléter son instruction, il emploie l'argent qu'il a gagné avec ses pinceaux à fréquenter, pendant une année, l'école centrale de Nancy, où il remporte d'emblée les prix de mathématiques et de dessin. Revenu dans son village, il en dirige l'école primaire; pendant ses heures libres, il étudie consciencieusement les œuvres du géomètre Lacroix, qu'il avait obtenues en prix à Nancy. Il entre ensuite dans l'administration du cadastre, en qualité de géomètre; il s'y distingue en donnant, à ses collaborateurs, des leçons sur la science qu'ils doivent appliquer ensemble. En 1804, il est nommé maître d'études et répétiteur de mathématiques au lycée de Nancy; il profite de sa position pour suivre les cours supérieurs de l'établissement et il montre tant de talent que, dès l'année suivante, il est appelé à la chaire de mathématiques du collège de Phalsbourg, petite ville de l'ancienne Lorraine. Le 5 décembre 1810, il reçoit sa nomination définitive de professeur de l'université de France; et le 25 janvier 1811, le diplôme de bachelier ès-sciences lui est délivré.

C'est depuis lors que Noël peut donner un libre cours à son ardeur naturelle pour le travail; tout occupé de ses devoirs et de ses études, il perfectionne sa méthode d'enseignement, il acquiert de l'expérience et il prépare les matériaux pour les nombreux ouvrages qui consacrèrent plus tard sa renommée.

En 1815, lors de la chute de l'empire français, le gouvernement des Pays-Bas s'occupa d'organiser, sur des bases solides et d'après les meilleures traditions, des établissements d'instruction moyenne et supérieure dans les différentes provinces du royaume. Noël, dont les capacités pédagogiques avaient été appréciées à Phalsbourg, fut appelé, en 1819, à l'athénée de Luxembourg pour y enseigner les sciences physiques et mathématiques. A partir de cette époque et pendant plus de quinze ans, il eut une grande influence sur l'étude et l'enseignement des sciences exactes, non seulement dans le grand-duché, mais aussi dans les provinces occidentales de la Belgique actuelle. Il organisa, pour les instituteurs du grand-duché, un cours normal d'arithmétique; et c'est grâce à lui que le Luxembourg produisit un grand nombre d'esprits mathématiques qui ont brillé, depuis, dans les carrières savantes de la Belgique. Ce fut dans le cours de cette même période que Noël publia les premières éditions de la plupart de ses traités classiques; l'Académie de Metz soumit ses ouvrages à l'examen de commissions scientifiques; sur des rapports très élogieux, l'auteur fut nommé membre correspondant. En 1824, il accepta le titre de principal de l'athénée, et il s'acquitta de ces fonctions toutes spéciales avec une activité exemplaire; en 1835, malgré toutes les instances que fit le gouvernement luxembourgeois pour le retenir, il accepta, à l'université de Liége, en qualité de professeur extraordinaire, la chaire d'introduction aux mathématiques supérieures et celle de haute algèbre (5 septembre 1835); en 1837, il fut promu à l'ordinariat. Par sa collaboration aux différents journaux pédagogiques de notre pays, et par la revision incessante à

laquelle il soumettait ses ouvrages, Noël tint constamment en haleine le monde scolaire des mathématiciens. Il fut recteur de l'université pendant l'année académique 1842-1843. En 1843, il contribua à la fondation de la Société royale des sciences, à Liége ; il ne cessa pas de collaborer aux Mémoires de la société jusqu'en 1865. Le 26 septembre 1843, il reçut la croix de chevalier de l'ordre de Léopold; enfin il obtint l'éméritat, sur sa demande, le 5 janvier 1849 ; toutefois, il continua, jusqu'à la fin de 1852, d'enseigner la haute algèbre; forcé de prendre alors du repos, il quitta définitivement l'enseignement. Il reporta son activité sur des questions spéciales, cherchant des solutions nouvelles ou des développements plus précis de solutions connues ; il publia un grand nombre de mémoires qui parurent dans le *Moniteur de l'enseignement*, dans la *Revue* et dans le *Journal de l'instruction publique*, dans la *Revue pédagogique*, dans les *Annales de l'enseignement public* et principalement dans les *Annales des sciences de Liége*, dont il fut l'un des fondateurs. Dans toutes ces publications, il eut toujours pour but de présenter les vérités mathématiques de la manière la plus simple, et pourtant tout à fait rigoureuse et générale ; concentrant toutes ses forces sur un seul objet, il voulut avant tout vulgariser et préciser l'enseignement des mathématiques ; il était convaincu qu'un ouvrage élémentaire doit exercer l'intelligence de l'élève, éveiller sa spontanéité, lui inspirer l'enthousiasme ; et il atteignait son but par la concision, par la généralisation et surtout par ses exercices, qui étaient nombreux et bien choisis.

Voici la liste des ouvrages de Jean-Nicolas Noël, publiés isolément :

I. Ouvrages classiques. — 1. *Arithmétique élémentaire raisonnée et appliquée.* Luxembourg, 1819; in-8°; 2e éd., 1822; 3e éd., 1825; 4e éd., 1829; 5e éd., 1832; 6e éd., 1835; 7e éd., 1839; 8e éd., 1843, sous le titre de *Traité complet d'arithmétique, suivi des éléments d'algèbre*, revue, augmentée et simplifiée. M. Mouzon, ancien directeur de l'école moyenne de l'Etat à Bruges, réédita l'ouvrage en 1862. — 2. *Eléments d'arithmétique à l'usage des écoles primaires.* Luxembourg, 1825; in-12 ; 4e éd., 1833; 7e éd., Liége, 1843, sous le titre de *Arithmétique des écoles primaires;* 8e éd., Liége, 1854 (deux tirages). — 3. *Eléments d'arithmétique.* Liége, Riga, 1839; in-8°; 2e éd., 1848. Ces éléments d'arithmétique sont divisés en arithmétique raisonnée et en arithmétique appliquée ; pour les développements raisonnés et appliqués, l'auteur renvoie à la 8e édition du traité complet. — 4. *Notions de calcul servant d'introduction à l'étude approfondie de l'arithmétique.* Liége, 1847; in-8°. — 5. *Supplément à la 2e partie de l'arithmétique.* Luxembourg (s. d.); 36 p. in-8°. — 6. *Algèbre élémentaire*, raisonnée et appliquée. Metz, 1820; in-8°; 2e éd. sous le titre : *Traité d'algèbre élémentaire.* Luxembourg, 1827; 3e éd., 1834; 4e éd., Liége, 1840; 5e éd., 1846. — 7. *Traité de géométrie élémentaire.* Luxembourg, 1830; in-8°; 2e éd. entièrement refondue, 1835; 3e éd. (avec un cours de trigonométrie). Liége, 1844; 4e éd., 1850; in-8°. — 8. *Notions de géométrie analytique appliquées à la recherche des propriétés des courbes de 2e degré.* Luxembourg, 1830; in-8°. — 9. *Notes complémentaires de géométrie analytique.* 56 p. autographiées, s. d. — 10. *Traité de géométrie analytique.* Liége, Dessain, 1837; in-8°; 2e éd., 1849. — 11. *Notions de mécanique.* Luxembourg, 1833; in-8°; 2e éd. sous le titre d'*Eléments de mécanique.* Liége, 1840.

II. Mélanges de mathématiques, notes, etc. — 1. *Mélanges de mathématiques, ou application de l'algèbre à la géométrie, suivie de plusieurs propositions de statique et précédée d'un recueil de théorèmes et de problèmes de géométrie ; ouvrage offrant des applications utiles à l'étude des sciences exactes.* Luxembourg, 1822; in-8°. — 2. *Mélanges d'algèbre, ou Recueil d'un grand nombre de problèmes et d'applications algébriques.* Luxembourg, 1827; in-8°. — 3. *Développements et recherches de mathématiques*

élémentaires. Luxembourg, 1838; in-8°. — 4. *Résumé des méthodes élémentaires en géométrie*. Liége, 1845; in-8°. — 5. *Différents modes élémentaires de génération des nombres*. Liége, 1845, avec un *Supplément* en 1846. — 6. *Exercices de géométrie élémentaire*. Liége, 1846; in-8°. — 7. *Complément de trigonométrie, précédé de différentes méthodes géométriques et algébriques*. Liége, Dessain, 1851; in-8°. — 8. *Note sur les éléments de géométrie*. Luxembourg (24 p., s. d.), et *Note sur la géométrie élémentaire*. Luxembourg, février 1829 (40 p.). Ces deux notes avaient principalement pour objet de remplacer la réduction à l'absurde par des méthodes plus simples et plus directes. — 9. *Notes complémentaires d'algèbre*. Luxembourg, 1835; in-8°. — 10. *Note sur la théorie du mesurage* (4 p., s. d.). — 11. *De la méthode analogique*. Liége, 1843; in-8°. Discours prononcé, le 6 novembre 1843, à la solennité de la réouverture des cours de l'université de Liége. — 12. *De l'emploi de l'infini dans les mathématiques, ou Eléments de la théorie infinitésimale*. Liége, 1852-1853; in-8°. — 13. *Théorie infinitésimale appliquée*. Liége, Dessain; in-8°. Ces deux derniers ouvrages se rattachent à une série de travaux importants auxquels donna lieu un article du professeur Wezel, à propos d'une note sur l'emploi de l'infini dans l'enseignement des mathématiques par Lamarle (t. XXVII des *Mémoires* de l'Académie royale de Belgique).

C. Bergmans.

Spring, Discours prononcé aux funérailles de Noël (*Journal de Liége* du 15 mars 1867). — Alphonse Le Roy, *Liber memorialis de l'université de Liége*, col. 484-496. — *Revue de l'instruction publique*, XVe année, p. 135.

NOËL (*Julie-Anne-Marie*), femme peintre, née à Bruxelles, le 19 août 1812, morte dans la même ville, le 11 février 1843. Mlle Noël, élève de F.-J. Navez, s'adonna avec succès à la peinture de genre. Après quelques voyages d'étude en France et en Allemagne, elle se produisit aux Salons de Bruxelles de 1833 et de 1836, où figurèrent, sous son nom : *Jeune mère au berceau de son enfant; Fileuse endormie; La lettre interceptée; La Vierge et l'Enfant Jésus*. Alvin consacre une page élogieuse à la jeune artiste dans son *Compte rendu du Salon de* 1836. Elle laisse deviner que les peintures étaient entachées d'une mollesse par laquelle se révélait une main féminine. Le 4 juin 1840, Mlle Noël devint la femme du peintre J.-B. van Eycken (1809-1853), disciple, comme elle, de Navez. Union bientôt brisée, car la mort enleva la jeune et gracieuse épouse après moins de trois ans de mariage, le 11 février 1843. Le portrait de Mme Van Eycken figure, avec celui de son mari, dans le *Dictionnaire biographique* d'Immerzeel.

Henri Hymans.

Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*, etc. — A. Quetelet, *Notice biographique sur Jean-Baptiste van Eycken* (*Ann. de l'Académie royale de Belgique*, 1854).

NOËL (*Léon-Ghislain*), médecin, né à Piéton, le 19 avril 1845, mort à Louvain en 1877. Après de brillantes études à l'université de Louvain, il s'empressa, au lendemain de la bataille de Sedan, de s'enrôler sous la bannière de la Croix-Rouge et soigna successivement les blessés recueillis à l'ambulance de Bouillon, au lazaret de Bruxelles et au château de la Soye, près Mortehan. Le gouvernement prussien récompensa son dévouement en lui décernant la croix de la Couronne Royale de Prusse. Ayant obtenu une bourse de voyage, le jeune médecin, résolu à se consacrer à l'ophthalmologie, alla se perfectionner dans cette spécialité à Paris, à Londres, à Bonn et à Berlin.

Ses travaux ne tardèrent pas à appeler sur lui l'attention de ses anciens maîtres. Le célèbre oculiste Hairion, dont il avait été l'élève interne, le choisit pour le suppléer dans la clinique ophthalmologique de l'hôpital Saint-Pierre, à Louvain. En 1872, il fut nommé chef de service à l'université de cette ville, et, l'année suivante, il fut promu au grade de professeur extraordinaire. Son collègue, le professeur Eug. Hubert, a rappelé, dans un éloge

ému, ses remarquables mérites : « Noël, dit-il, « possédait toutes les qualités « qui font le bon professeur de médecine « opératoire : des connaissances anato- « miques et chirurgicales approfondies, « un grand sens critique dans l'appré- « ciation des méthodes, une parole claire « dans l'exposition des procédés, une « main adroite dans l'exécution, et enfin, « une patience admirable à diriger les « élèves dans les exercices où ils doivent « apprendre à manier le tranchant de « l'acier avec sûreté et précision. »

On a de lui : 1. Dans l'*Abrégé de pathologie chirurgicale*, de M. Haan (3e édition, Louvain, Vanlinthout et Cie, 1876 ; in-8o), la partie qui traite des affections oculaires. — 2. *De l'atropine en ophthalmologie* (*Journal des sciences médicales*, I, 1876).

Ses observations cliniques ont eu, à deux reprises, les honneurs de l'impression dans les *Bulletins* de l'Académie royale de médecine. L'une de ces observations, dit Mr le professeur Eug. Hubert en appréciant ce travail, est surtout remarquable et par le soin avec lequel tous les symptômes morbides ont été recueillis et analysés, et par la précision avec laquelle le diagnostic a été déduit des faits observés, et enfin par la confirmation que l'autopsie est venue donner à toutes ces prévisions de la théorie. Un premier mémoire fut publié par l'Académie sous le titre : *Note sur la vision au loin chez les myopes non munis de verres* (3e série, IX, 1875). Le second mémoire, publié dans les *Bulletins* de l'Académie (3e série, X, 1876), est intitulé : *Contribution à l'histoire des anesthésiques. Du pouls veineux comme symptôme habituel du chloroforme.*

Émile Van Arenbergh.

Eloge de M. le professeur L.-G. Noël, prononcé par M. le professeur Eug. Hubert (*Annuaire de l'université de Louvain*) — Discours funèbre prononcé par Mgr Namèche (ibid.). — *Liber memorialis de l'université de Louvain.*

NOËL (*Michel*). Voir NATALIS (*Michel*).

NOËL (*Paul-Godefroid-Joseph*), peintre, fils de Gérard et de Marie-Claire Petit, né à Waulsort, province de Namur, le 12 avril 1789, mort à Sosoye, même province, le 27 novembre 1822. N'ayant pu embrasser la carrière artistique de l'assentiment de son père, ses commencements furent pénibles et quelque peu décousus. S'adonnant d'abord au paysage, il en puisa les éléments dans les beaux sites du milieu natal, ce qui semble contredire l'assertion des biographes au gré de qui son premier maître aurait été P.-J. Lion (voir ce nom). Immerzeel assure que Noël passa chez cet artiste cinq années entières, à Dinant même, chose à peine possible, attendu que Lion, mort en 1809 et exclusivement portraitiste, ne fit à Dinant qu'un séjour limité à son retour en Belgique. Plus palpable est, chez Noël, l'influence d'Ignace van Regemorter, dont il fut le disciple à Anvers et suivit le genre. Van Regemorter, lui-même paysagiste à ses débuts, s'était efforcé, dans de petits épisodes de la vie rustique et bourgeoise, de ressusciter les peintres de genre de l'école néerlandaise, et c'est, en suivant leurs traces et les siennes, que Noël moissonna de signalés succès au cours de sa brève carrière. Après quelques distinctions remportées à l'Académie d'Anvers, dans les classes de l'antique (1807), il ne tardait pas à se rendre à Paris, et, tout en étudiant au Louvre, se créait des ressources par ses copies d'après les maîtres représentés dans les galeries de ce riche musée.

En 1812, il prenait part au concours ouvert pour le paysage historique par la Société des beaux-arts, à Gand, et obtenait la mention honorable avec l'épisode *Rodolphe de Habsbourg offrant sa monture au prêtre porteur du viatique.* A Bruxelles, l'année suivante, il obtenait, toujours comme paysagiste, quelque succès avec une *Vue des bords de la Meuse.* De retour à Paris, il s'y mettait sous la direction de Swebach et, au contact de ce nouveau maître, trouvait enfin sa voie, la peinture de genre. Chassé de France par les événements de 1815, il se faisait, à peine débarqué à Bruxelles, inscrire à l'Académie et y

remportait, l'année suivante, le premier prix d'après nature, tandis qu'au salon de cette même année, son tableau *Les Moustaches* obtenait un succès retentissant. L'entrain de cette scène burlesque — il s'agit d'une fille à qui l'on a fait des moustaches à son insu, — sa très soigneuse exécution, rendirent l'auteur presque populaire. Immédiatement acquise par le baron Steengracht pour sa fameuse galerie, l'œuvre obtint, peu après, les honneurs de la gravure. A dater d'alors, les succès de Noël furent continus. Un petit tableau qu'il exposa à Gand, en 1817, *Halte de cavaliers bavarois devant une ferme,* ne sortit du salon que pour trouver place au musée de Bruxelles. Le paysage et les figures de ce riant tableau sont traités avec une égale délicatesse. Médaillé au salon de Douai, en 1819, Noël prit la résolution de se fixer en Hollande, où l'avait précédé sa réputation. Les succès qu'il y moissonna furent considérables. Elu de l'Académie d'Amsterdam (8 mars 1820), il interrompit son séjour dans cette ville pour visiter l'Angleterre, où l'attendait le meilleur accueil, et, à son retour, prenait résidence à La Haye. Ce fut là que parut son tableau du *Marché d'Amsterdam*, composition peuplée de figures et que se disputèrent les amateurs. Madou a laissé de cette peinture une vaste et excellente lithographie. Cette fois encore, l'épisode est d'un comique achevé. Deux ivrognes se sont aventurés dans le dédale d'un marché de fruits et de légumes; on juge du ravage qu'ils y commettent. Ce tableau, qu'on vit au salon de 1821, mit le comble à la réputation de son auteur. David lui donna publiquement l'accolade. Surchargé de commandes, Noël, dont les créations excitaient le rire des plus moroses, se sentit, peut-être par la satiété même du succès, peu à peu envahir par le marasme. Etant allé à Paris pour se distraire, il se sentit plus malade encore et ne put, comme il l'avait projeté, gagner l'Italie. De retour à Waulsort, en 1822, comptant sur la salutaire influence de l'air natal, il poussa jusqu'à Sosoye, où résidait son beau-frère. Il y trouva le diplôme de membre honoraire de la Société des beaux-arts de Bruxelles. Eclair de joie qui devait illuminer sa fin. « Je crois que je suis ensorcelé », écrivait-il, au mois de septembre, à un ami. Le 22 novembre, il rendait le dernier soupir, à peine âgé de trente-trois ans.

La Société des beaux-arts de Bruxelles a consacré la mémoire de Noël par un portrait lithographié, issu du crayon de Léopold Boëns. Au bas de cette planche, peu commune, on grava ces vers :

Par un pinceau savant honorant sa patrie,
Il marchait à grands pas vers l'immortalité,
La mort l'enlève aux arts, au printemps de la vie,
Mais ce qu'enfanta son génie
Est déjà réclamé par la postérité.

Pour affaibli que soit de nos jours le retentissement du nom de Noël, on ne peut méconnaître qu'il eut son heure de respectable notoriété. Le tableau du *Marché d'Amsterdam*, aujourd'hui au Musée royal des Pays-Bas, fut payé 5,000 florins à la vente du cabinet Roothaan. Une autre œuvre de l'artiste, *L'Aumône dans la chaumière*, que le peintre avait cédée au prix de 280 florins, atteignit, dans la même vente, la somme de 645 florins. Le *Chat emmailloté*, une des plus grotesques conceptions de Noël, que Mr Vrancken, de Lokeren, avait payée 600 francs à l'auteur, se revendit 4,700 francs.

Noël a signé une couple d'eaux-fortes : *Un cheval de labour* et des *Chiens au repos*, planches finement gravées, et une lithographie des plus rares, une des premières productions du genre nées en Belgique, *Un Marchand de moules dans les rues de Bruxelles*. Ces diverses productions existent au Cabinet des estampes.

En dehors des œuvres mentionnées au cours de cette notice, nous ne voyons à citer que le *Postillon arrêté devant une auberge*, la *Paysanne essayant ses souliers*, une *Scène gaie et burlesque dans une tabagie flamande*, exposée à Bruxelles en 1819; *Dans la Vigne* (musée d'Amsterdam).

En 1820 fut exposé à Gand un tableau dont le sujet n'était pas sans offrir un certain intérêt local : « Un insensé, « qui danse habituellement dans les rues

« de Bruxelles et que les enfants connais-
« sent sous le nom de « Pigeon », fait
« danser un chien affublé d'un chapeau
« et d'un habit, devant une société de
« paysans et de paysannes assemblés
« dans une habitation rustique; on
« aperçoit à leur costume que ce sont
« des habitants des faubourgs de Bru-
« xelles ».

Henri Hymans.

Jules Petit, *Paul Noël, peintre de genre* (Liége, 1845; in-8°). — Immerzeel, *Levens en werken der vlaamsche en hollandsche kunstschilders*, etc. — J.-B. Picard, *Essai historique et critique sur l'Ecole flamande* (1827), ms.

NOEL DE SAINT-PHILIPPE, ou NATALIS A SANCTO PHILIPPO, écrivain ecclésiastique, vivait au commencement du XVIIIe siècle. Il prit l'habit de carme et fut professeur de théologie. En 1703, il publia l'ouvrage suivant : *Statera justa, in cujus gemina lance prædestinati & reprobi quoad numerum appendantur*. Mons, L. Preudhomme, 1703; in-12°. L'autorité ecclésiastique ayant censuré l'auteur, celui-ci se défendit en faisant imprimer des *Remontrances respectueuses & justificatives du P. Noel de S. Philippe au S. Siège*. Bruxelles, Fricx, 1705; in-8°.

Paul Bergmans.

(Cosme de Villiers), *Bibliotheca carmelitana* (Orléans, 1752), t. II, col. 470. — H. Rousselle, *Bibliographie montoise* (Mons, 1858), p. 379.

NOEWIRELLES (*Jean* **DE**), né en Flandre au XVIe siècle, entra dans l'ordre des Dominicains, fut deux fois prieur de son couvent, à Douai, et y mourut le 14 novembre 1632. Il publia les *Actions mémorables des PP. Dominicains qui ont fleury aux Pays-Bas*. Douai, 1629; in-12, traduit du latin du P. Hyacinthe Choquet.

Herman Vander Linden.

Quétif et Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum*, t. II, p. 474. — Paquot, *Mémoires*, t. IV, p. 348.

NOIDENS (*Benoit-Remy*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers vers 1610, mort en Espagne entre 1660 et 1670. Il partit tout jeune encore pour l'Espagne et entra dans l'ordre des clercs réguliers mineurs, qui avait deux provinces dans ce pays. Il se fit une brillante réputation comme théologien et moraliste. D'après le Père Helyot (*Hist. des ordres relig.*, t. IV, p. 274), Noidens aurait laissé neuf volumes sur différentes matières théologiques et morales. Nicolas Antonio (*Bibliotheca Hispaniæ nova*, t. II, p. 356), cite de lui treize volumes, en langue espagnole, publiés par l'imprimerie royale de Madrid. Ce sont tous des ouvrages de théologie, sauf les *Adiciones al Tesoro de la lengua castellana*, imprimées pour la première fois à la suite de l'édition de 1674 du *Tesoro*.

A. Beeckman.

Paquot, *Mémoires*, t. XIII, p. 323.

NOIRCARMES (*Jean* **DE**), seigneur de Selles, guerrier, homme politique et négociateur, mort en 1585. Partisan résolu de l'Espagne, il figure tour à tour sur les champs de bataille, dans les conseils du roi à Madrid, enfin dans les négociations entamées à diverses reprises par Philippe II pour pacifier les Pays-Bas. La mission la plus importante qui lui fut confiée fut celle de 1577-1578.

Philippe II, cherchant à ramener les Etats par des mesures conciliatrices, malgré les succès de Don Juan ou peut-être à cause même de ces succès, donna à Selles des lettres pour les états généraux, et le négociateur quitta Madrid, en décembre 1577, pour se rendre à Bruxelles, où il arriva à la mi janvier 1578. Il avait pour mandat de déclarer que le roi désirait uniquement le maintien de la religion catholique et l'obéissance à sa personne comme au temps de l'empereur Charles-Quint. Il reçut, au commencement de février, la réponse à ses ouvertures, donnée au nom de Mathias, du conseil d'Etat et des états généraux. Il y était dit que, si le roi persistait dans la guerre que Don Juan leur faisait, ils résisteraient et invoqueraient l'appui de tous les amis qu'ils pourraient avoir, mais que, si S. M. renonçait aux hostilités et rappelait Don Juan, ils maintiendraient le pouvoir légitime du roi et la religion catholique, conformément aux clauses de la Pacification de Gand.

Selles ayant communiqué cette réponse à Don Juan, celui-ci déclara que, quoique victorieux, il consentirait à se retirer, mais sous les deux conditions présentées : « le réel entretènement » de la religion catholique, et l'obéissance due au roi. Que s'il était souscrit à ces deux conditions, ainsi qu'il en était du temps de l'empereur Charles-Quint, il maintiendrait les privilèges, droits et coutumes du pays.

Les états trouvèrent la réponse un peu raide et guère favorable au service de S. M. et au repos du pays. Ils déclarèrent qu'ils ne désiraient et ne demandaient que l'exécution des clauses prévues par la Pacification de Gand, mais affirmerent devant Dieu et les hommes que, si la religion et l'obéissance étaient en danger parce qu'ils ne voulaient pas retomber sous la domination cruelle de Don Juan et des Espagnols, la faute n'en était pas à eux.

C'était catégorique, et pourtant Selles ne désespéra pas encore du succès définitif de sa mission. Il comprit que la défiance des états était le principal obstacle à la réussite.

Afin de l'endormir, il leur fit la proposition suivante : Le prince de Parme se rendrait aux états généraux, afin de rétablir, sans recourir aux armes, toutes choses sur l'ancien pied, et de faire revivre, sans altération, les privilèges traditionnels. Pour la sûreté de Parme, le prince d'Orange se donnerait comme ôtage, soit à Don Juan, soit à un autre personnage ayant la confiance du roi. Orange devait d'autant moins s'y refuser que, ce faisant, il favoriserait ses propres intérêts, outre la tranquillité du pays, attendu que le roi était disposé à lui restituer ses biens et dignités et à lui rendre son fils. La reponse des états, libellée le 28 février, fut négative. On se l'explique aisément. Le Taciturne exerçait une influence prépondérante sur les états, et l'on ne pouvait pas attendre de lui qu'il se livrât à l'adversaire. Selles était peut-être sincère ; il est probable qu'on ne l'était pas à Madrid. Les états généraux déclarèrent, sur un ton hautain, que les moyens proposés ne pouvaient être qu'inefficaces. Ils demandaient à nouveau l'éloignement de Don Juan ; que s'il demeurait gouverneur, ils auraient recours aux moyens qu'emploient des sujets opprimés par leur prince.

Selles insista encore. Le 13 mars, il suggéra aux états généraux que, le prince évêque de Liége et le duc de Gueldre étant disposés à offrir leurs bons offices au nom de l'empereur, les états voulussent indiquer une localité où de nouvelles négociations pourraient avoir lieu. Les états s'adressèrent à l'évêque de Liége le 27 mars. Résumant les propositions réitérées de Selles, ils lui envoyèrent un opuscule (probablement *Responce véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de Don Juan d'Autrice*) ; que si le prince trouvait cette réponse raisonnable, ils le priaient, ainsi que le duc de Gueldre, d'intervenir auprès de Philippe II pour l'amener à les entendre. Dans ce cas, ils étaient prêts à négocier.

Sur ces entrefaites, Selles avait reçu de Madrid deux lettres, l'une datée du 22 février, l'autre du 13 mars. Elles lui permettaient de renouveler les avances antérieures : la religion catholique et l'obéissance au roi devaient être sauvegardées comme au temps de l'empereur Charles-Quint. Philippe consentirait à tout pardonner ; il rétablirait toutes choses en leur état antérieur et donnerait un gouverneur de sang royal dont ils n'auraient pas à se plaindre. Dans une lettre postérieure, le roi refusait de reconnaître Mathias comme gouverneur, mais il remplacerait Don Juan.

Après de longs pourparlers, les états consentirent à une entrevue avec Selles à Malines (23 avril). Le négociateur leur soumit, comme preuve de ses pouvoirs, les lettres du roi du 22 février et du 13 mars, ainsi que la déclaration du 20 décembre. Il ajouta que cela n'était qu'un commencement de négociation ; que, lorsque Sa Majesté en connaîtrait les résultats ultérieurs, elle règlerait sa conduite d'après ceux-ci. Il était persuadé que le roi trouverait bon d'abolir les placards sur l'hérésie, et que même,

en ce qui concernait la religion, il laisserait, en Hollande et en Zélande, les choses en l'état, enfin qu'il enverrait un gouverneur agréable aux états. Presque en même temps, Selles fit savoir au sieur de Bours, partisan du Taciturne, que le roi était disposé à rendre tous ses biens à ce dernier. Les états se montrèrent inflexibles. Le 27 avril, ils firent savoir à Selles qu'ils délibéreraient sur le rapport que leur feraient leurs négociateurs. Lui-même pouvait se diriger de Malines vers Louvain, où siégeait, pour lors, le gouverneur de S. M. Ils terminaient en disant qu'ils déploraient que S. M. n'agît pas autrement avec ses pays.

Il faut supposer que, terminés alors officiellement, les pourparlers continuèrent d'une manière officieuse, car, en septembre 1579, Philippe déclara à Granvelle ne pouvoir continuer l'examen des dépêches de Selles.

Le négociateur revint à son métier des armes. Morillon mande à Granvelle que « Egmont et Selles sont donnés à La Noue ». Granvelle écrit, le 20 août 1583, que le roi autorise qu'on libère Turenne, « moyennant que nos prisonniers fussent délivrés, ainsi que deux « qui sont entre les mains des Français, « Egmont et Selles, car Alençon y « pourra commander; quant à Champagny, non; car ceux de Gand se « soucieront peu de le voir remis, ni « même Alençon ».

Selles avait épousé Catherine de Tisnacq. Dans une lettre du 23 septembre 1583, elle demande à Farnèse la délivrance de son mari. Le 18-19 août 1584, Morillon annonce à Granvelle que « Mesdames d'Egmont et de Selles sont « allées s'entendre avec la femme de La « Noue *qui est pleine de malice* et leur « fera quelque trousse si elle peut ». Dans une autre lettre à Granvelle (4 octobre 1584), Morillon dit que « la comtesse d'Egmont et Madame de Selles « négocient avec Madame de La Noue « chose qui puisse servir à la délivrance « de nos prisonniers; mais je me doubte « que *la dite de La Noue est trop fine* « *pour vos dames de par delà* ».

Le duc de Parme offrit la mise en liberté à La Noue, s'il s'employait à faire relâcher le comte d'Egmont, ainsi que les sieurs de Champagny et de Selles. Ce dernier, croit-on, mourut en janvier 1585.

Baron Emile de Borchgrave.

Actes des états généraux, t. I, p. 302, 335, 337, 344, 358. — *Correspondance de Granvelle*, édit. Piot, t. X, XI et XII, *passim*. — Les historiens des Pays-Bas.

NOIRCARMES (*Philippe de Sainte-Aldegonde*, seigneur **DE**), homme de guerre et d'Etat, chevalier, capitaine général et grand bailli du Hainaut, membre du conseil d'Etat, commandeur de l'ordre d'Alcantara. Il était fils de Jean et de Marie de Rubempré. La première période de sa vie est peu connue, mais la position de sa famille l'appelait à jouer un rôle. Il paraît avoir joui de la confiance de Charles-Quint. Il figure parmi les dix-neuf chambellans qui accompagnèrent l'empereur à la diète d'Augsbourg de 1547. A l'époque des troubles, il a d'abord une attitude peu dessinée; il semble avoir été plutôt favorable aux confédérés. Il désire, avec d'autres seigneurs belges, la réunion des états généraux; il est d'avis que Philippe II devrait venir présider le conseil d'Etat. Il assiste aux conciliabules chez le prince d'Orange avec Berghes et Montigny (9 décembre 1565). Granvelle le soupçonne d'avoir favorisé l'Union de Bruxelles et d'être partisan de d'Egmont (10 mars 1566). Il prend part aux négociations avec François Baudouin « pour découper la foi romaine d'après « les nouvelles formes ». Il est un des plus âpres adversaires de Granvelle. Puis, brusquement, il fait volte-face. Bailli et capitaine de Saint-Omer, il devient, extérieurement du moins, le fidèle de Philippe II, l'ennemi des fauteurs de troubles. A quels mobiles a-t-il obéi? On ne sait. Mais, dès le mois de juin 1566, Morillon signale au roi le revirement : « L'on est esbahi, « dit-il, « des bons offices qu'il a veu faire en « Haynnault à Noircarmes », et le prévôt ajoute, non sans une pointe de malice, que Noircarmes « a tourné sa

« robe » (23 juin). Quelques jours plus tard, la chose est manifeste. Le 1er juillet, Noircarmes est investi « provision- « nellement » des deux charges de grand bailli et de capitaine général gouverneur du Hainaut, et de la capitainerie du château de Cambrai, en l'absence du marquis de Berghes. Le 7 juillet, Granvelle écrit au roi que Berlaymont répondait de Noircarmes. La régente s'était assuré du concours absolu de ce dernier, de Hierges et d'autres.

Le 9 juillet, Noircarmes assista à la séance du conseil d'Etat avec Orange, Egmont, Arschot, Mansfeld, Berlaymont, Viglius, Philibert de Bruxelles et d'Assonleville, séance dans laquelle on débattit sur ce qu'il y avait à faire pour empêcher les perturbateurs de venir à Bruxelles. Noircarmes fut conciliant, et, en cette circonstance, fidèle à lui-même : « A maulx si grands », dit-il, « fault « chercher remèdes extrêmes, assem- « blant les états généraux, ostant la dif- « fidence que les gentilshommes ont du « Roy et de Son Altesse et, ce fai- « sant, aydera beaucoup à remédier à « tout, etc. ». La duchesse, opinant en dernier lieu, s'arrêta au parti suivant : on négocierait avec les confédérés et l'on préparerait un écrit contenant les représentations à faire à ces derniers.

Le 19 août, assemblée des chevaliers de la Toison d'or. Marguerite de Parme leur adjoignit Viglius, Philibert de Bruxelles, Christophe d'Assonleville, enfin Noircarmes qui, de jour en jour, pénétrait plus avant dans l'intimité de la gouvernante.

La réponse à faire aux confédérés, arrêtée en principe dans les délibérations précédentes, fut libellée le 22 août. Le même Berlaymont, Arenberg et Noircarmes conseillèrent à la duchesse de quitter Bruxelles et de se retirer à Mons. Elle resta à Bruxelles sur les instances de Hornes, Egmont et Orange. Celui-ci avait dit qu'il convoquerait aussitôt les états généraux.

Marguerite ne tarda pas à regretter sa réponse aux confédérés — cessation de l'Inquisition, promulgation d'un nouveau placard, lettres d'assurances aux confédérés qui se comporteront « en bons « et loyaulx vassaux et subjectz », — et elle chercha à se dégager de ses promesses et à réserver l'avenir, à établir aux yeux du roi qu'elle n'avait pas agi librement, mais comme contrainte et forcée. Elle le fit dans une dépêche à Philippe II, du 30 août. Elle en appelle au témoignage de Noircarmes, de Mansfeld, de d'Arenberg, de Berlaymont et de Viglius.

Noircarmes, de son côté, se séparait peu à peu du prince d'Orange, d'Egmont et de Hornes. Ce dernier écrivait, le 10 octobre, à Montigny, son frère : « Celui qui a pour le moment grand « crédit à la cour est Monsieur de Noir- « carmes, vostre grand ami, vous asseu- « rant que Monsieur d'Egmont, prince « d'Oranges et moy sommes fort mal « satisfaits de luy, veu les propos qu'en- « tendons il tient de nous, blasmant en « partie nos actions ».

Il convient d'ajouter que, touchant la convocation des états généraux et la nécessité de la venue de Philippe II à Bruxelles, Noircarmes avait émis un avis de tout point semblable à celui de d'Orange, Hornes et Egmont. La cause des dissentiments doit donc être cherchée ailleurs.

Le rôle militaire de Noircarmes fut plus important que son rôle politique.

La ville de Valenciennes se distinguait par une attitude de révolte et ses habitants étaient surexcités par les prédications de Pérégrin de La Grange, de Narbonne, ministre calviniste, que son fanatisme avait déjà fait remarquer en France.

Inquiète de la conduite des séditieux, Marguerite enjoignit à Noircarmes de rétablir l'ordre dans la ville et de prêter main forte aux magistrats; mais les chefs calvinistes, La Grange en tête, travaillèrent si bien les esprits, que les Valenciennois refusèrent de recevoir une garnison. Après diverses sommations, Noircarmes mit le blocus devant la ville et la déclara rebelle, le 17 septembre 1566. Désireux d'éviter l'effusion du sang, il traînait le siège en longueur; toutefois, apprenant que les calvinistes

d'Armentières envoyaient des troupes à ceux de Valenciennes, il marcha contre elles et les défit à Watrelos. Peu après, sur la nouvelle que quatre mille calvinistes, sous les ordres de Jean Leveau, cherchaient à surprendre Lille, il se porta à leur rencontre et les battit près de Lannoy, leur enlevant neuf drapeaux, vingt pièces de campagne et deux tonneaux de poudre.

De retour au camp de Valenciennes, il reçut de la gouvernante l'ordre de presser le siège en resserrant le blocus, afin d'affamer la ville, en attendant l'arrivée de régiments allemands qui devaient le rejoindre. Il avait, à plusieurs reprises, écrit à la gouvernante que, sans verser le sang, il lui était impossible de remplir sa mission.

Cependant, la duchesse, conformément aux instructions du roi, désirait éviter à Valenciennes les horreurs d'un assaut et d'un bombardement. A cet effet, elle envoya au camp le comte d'Egmont et le duc d'Arschot en vue d'essayer de ramener les sectaires à de meilleurs sentiments. Mais ceux-ci, instigués surtout par La Grange, Gilles Leclercq et d'autres, loin de se rendre aux conseils des deux délégués, firent montre d'une telle arrogance que Noircarmes ordonna le bombardement de la ville pour le 20 mars. Après une canonnade de trente-six heures durant laquelle trois mille boulets furent lancés dans la ville, Noircarmes y fit son entrée, le 24 mars, s'emparant de quatre-vingts canons et de toutes les munitions de guerre, désarmant les bourgeois, faisant pendre plusieurs notables, instituant des commissaires royaux pour administrer la ville. Tournai tomba aussi peu après en son pouvoir. Il y fit exécuter les deux ministres calvinistes, Gui de Brès et Pérégrin de La Grange (31 mai).

Maître de Valenciennes, Noircarmes était allé s'emparer de Bois-le-Duc et de Maestricht, et la régente lui donna l'ordre de se porter sur la Hollande pour renforcer Meghen. Ayant opéré sa jonction avec Boussu, il embarque six cents hommes de pied, dix-huit cents pionniers et ses canons sur cinquante vaisseaux et arrive par l'Yssel à Gouda (5 mai 1567). Il établit une discipline sévère. Afin qu'il ne soit causé aucun préjudice à l'habitant, il défend à ses soldats de descendre à terre et se dirige sur Amsterdam, suivi de près par cinq cents cavaliers et cinq cents canonniers arrivés par Schoonhove.

Le 7 mai, campé devant Amsterdam, il demande, au nom du roi, qu'on lui livre la ville. Les calvinistes prennent peur ; ils s'enferment chez eux. A neuf heures du soir, les portes sont ouvertes par les catholiques. Noircarmes les franchit avec six compagnies de gens à pied. Le 15 mai, il rendit l'église des Minorites à leurs possesseurs, les protestants en ayant été expulsés, et ordonna que les bourgeois livrassent leurs armes.

Il disposa ensuite que Haarlem recevrait comme garnison une compagnie, Leyde et Delft deux. Toute la Hollande fut peu à peu en son pouvoir. Il songeait à soumettre la Gueldre et l'Overyssel, lorsque des députés de Groningue et de Harderwyk vinrent lui dire que leurs villes étaient disposées à se rendre et à recevoir garnison.

Les affaires ayant pris cette tournure, Noircarmes partit le 11 juin, avec onze bateaux, d'Amsterdam pour le Brabant, par Gouda, gardant les soldats à bord, afin de prévenir tout désordre. Meghen retourna à Utrecht.

Noircarmes fut en faveur auprès du duc d'Albe. Il était allé le saluer à Thionville à son arrivée d'Espagne. Le duc le nomma aussitôt membre du conseil des troubles, mais Noircarmes n'y parut qu'une fois, le jour de son installation. Il conseilla à Egmont de ne pas suivre l'avis du grand prieur, fils naturel du duc d'Albe, qui l'engageait à fuir : « On dira, » ajouta-t-il, « que vous vous sentiez coupable. Votre fuite ne passera-t-elle pas pour un aveu de haute trahison ? »

Le duc le consultait sur l'introduction du 10e denier que Noircarmes désirait voir appliquer de façon que les manufactures en fussent exemptées. En 1572, il prenait part au siège de Haar-

lem. L'année suivante, Boussu ayant été fait prisonnier dans le combat naval sur le Zuyderzee, Noircarmes reçut le commandement de la Hollande. Il remplit aussi, à la place de Boussu, les fonctions de gouverneur d'Utrecht. Il essaya de se rendre maître de Gouda, mais échoua. Requesens l'avait chargé de négocier la paix avec les états généraux de Zélande. La mort prévint l'exécution de ce projet. Noircarmes succomba, le 5 mars 1574, à Utrecht, aux suites d'une blessure reçue au siège d'Alkmaar. Il avait épousé Bonne de Lannoy, dame de Maingoval, Bugnicourt, etc. (Selon Vander Aa, sa femme aurait été Aline de Liévin, dite de Famars).

Comme général, Noircarmes était hardi et résolu; il avait le coup d'œil pénétrant, la volonté inflexible. Homme politique, le revirement qui marqua les débuts de sa carrière officielle force à discuter sa mémoire. Les historiens hollandais l'ont dépeint sous de sombres couleurs. Ils ont dit qu'il était « un « courtisan peu sincère » et, en plus, « un cruel animal ».

En 1570, il avait été confirmé dans ses fonctions de grand-bailli et de capitaine général gouverneur du Hainaut; il les conserva jusqu'à sa mort. Dès le mois d'octobre 1566, il avait établi sa résidence presque permanente au château de Cambrai. Les éditions de 1570, 1572 et 1591 de la *Praxis rerum criminalium*, de Josse de Damhoudere, lui sont dédiées.

Baron Émile de Borchgrave.

Les historiens belges et néerlandais. — Van der Aa. — *Corresp. de Philippe II*, t. I, p. 408, 461; III, p. 33. — *Corresp. de Granvelle*, t. I et II, *passim*. — Edmond Poullet, *Les gouverneurs de province dans les anciens Pays-Bas catholiques*. — Ch. Paillard, *Huit mois de la vie d'un peuple*. Les Pays-Bas du premier janvier au premier septembre 1566 (*Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, in-8°, t. XXVIII, 1878). — *Dusseldorpii Annales*, 1894, p. 82, 83, 84. — *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I (Bruxelles, 1859), p. 484.

NOIROT (*Claude*), graveur de la monnaie de Hollande, probablement né à Bruges, comme ses homonymes, dans les premières années du XVIe siècle, mort, croit-on, à Anvers, vers 1570. Il occupait encore sa charge en 1563, mais habitait Anvers depuis longtemps à cause de l'inaction à laquelle était condamné l'atelier monétaire de Dordrecht. Claude Noirot, qui dut être un artiste très estimé, grava les coins des jetons de la chambre des comptes de Brabant, frappés à Anvers en 1549, 1550, 1551 et 1553, et dont on fabriquait à cette époque de grandes quantités. En 1554, il fut chargé de la gravure du nouveau florin-carolus, qui servit à monnayer l'argent en barres envoyé d'Espagne. Il fit ensuite de nouveaux coins pour le grand philippus d'argent, dont Jean-Paul Poggini, médailleur florentin, n'avait pu réussir le modèle. Auteur des poinçons du demi-réal d'or, au type duquel on apporta des changements en 1558 ou 1559, de la mite de Flandre faite en 1561, du demi-philippus et des divisions de cette monnaie, en 1562, c'est encore lui qui fut chargé de renouveler les coins de toutes les espèces en circulation, lorsqu'on retrancha des légendes monétaires le titre de roi d'Angleterre qu'avait porté Philippe II depuis son mariage avec Marie Tudor. Il ne fut payé de cette colossale besogne qu'après avoir adressé, le 25 juin 1563, des réclamations en due forme au conseil des finances.

Frédéric Alvin.

Pinchart, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles*, t. I.

NOIROT (*Jean*), orfèvre, né à Bruges, succéda à Pierre dans la charge de tailleur des monnaies de Flandre, devint, en 1535, maître général ordinaire des monnaies des Pays-Bas, et mourut en 1545. On lui doit la gravure de la plupart des jetons frappés en 1523 et 1524. Dans les premiers mois de cette année, l'atelier monétaire de Bruges ayant été fermé, c'est grâce aux sollicitations de Jean Noirot que Marguerite d'Autriche le fit rouvrir. Cette princesse eut souvent recours au talent de notre orfèvre. Elle lui commanda un jour un calice d'or orné de pierreries et de fines ciselures. En 1525, elle lui confia la gravure d'un jeton, dont il fut frappé douze marcs d'argent, et qui n'a pas été

retrouvé que nous sachions. Jean Noirot en fit d'autres pour le conseil des finances en 1527, 1531, 1532, 1533 et 1534, et pour la chambre des comptes de 1529 à 1536. Il faut probablement attribuer à son burin tous les jetons de cette époque au type de la plante de marguerites, qui ont pour légende la célèbre devise *fortune infortune fortune* que paraphrasa Julien Fossetier d'Ath (voir ce nom) dans ses Chroniques margaritiques. Les monnaies frappées à Bruges dans l'intervalle de 1527 à 1535, c'est-à-dire le réal, le demi-réal et le florin-carolus d'or, le réal et le demi-réal d'argent, les pièces de quatre patards et de trois gros, le patard de deux gros et les subdivisions, doivent encore avoir été gravées par lui. En 1529, par suite du traité de Cambrai, François Ier dut payer à Charles-Quint la somme de 1,200,000 écus d'or. Ayant envoyé à cet effet pour 100,000 écus de vaisselle, comme acompte, cette quantité de métal précieux arriva à Malines, où Marguerite d'Autriche tenait habituellement sa cour. La princesse, pour en connaître le titre et en faire l'estimation, manda auprès d'elle, de Bruges, Jean Noirot et Marc Hackart, maître particulier de l'atelier monétaire de cette ville. Nos deux hommes ne purent tomber d'accord avec les envoyés du roi de France, et ceux-ci retournèrent rendre compte de leur mission à leur maître. Les lettres patentes qui nommèrent Jean Noirot conseiller et maître général ordinaire des monnaies des Pays-Bas, sont datées de Bruxelles et du 12 avril 1535. Trois membres de la famille de notre conseiller occupèrent successivement sa place d'essayeur particulier : François Noirot, qui mourut le 16 août 1554; Josse Noirot, mort le 10 décembre 1555, et Jacques Noirot, dont on ignore la date de décès.

Fréd. Alvin.

Pinchart, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles*, t. I. — Renseignements particuliers.

NOIROT (*Pierre*), joaillier, puis tailleur des coins de la monnaie de Flandre, né probablement à Bruges, dans les premières années de la seconde moitié du quinzième siècle, et décédé le 30 novembre 1523. Nommé par lettres patentes du 5 novembre 1504, Pierre Noirot grava les coins de la Toison d'or et du florin philippus, du double et du simple patard, du gros, du demi et du quart de gros d'argent, ainsi que des monnaies divisionnaires, que l'on forgea dans l'atelier de Bruges de 1504 à 1517. A la suite de l'établissement du nouveau système monétaire de 1521, il dut encore faire les *carrés* du réal et du demi-réal d'or, du double et du simple carolus d'or; du réal, du demi-réal, du demi-carolus, du gigot d'argent et de la courte d'alliage. C'est aussi à son burin que l'on doit les coins de divers jetons de la chambre des comptes de Flandre, notamment ceux des années 1505, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1521 et 1522.

Fréd. Alvin

Piron, *Algem. levensbeschryving*. — Pinchart, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles*, t. I.

NOISET (*Martin*), poète, né à Dinant, en 1584, mort à Custine, le 22 juin 1668. Nommé curé à Custine en 1615, il composa, en 1620, en faveur « du fils » d'un excellent père », un recueil de poésies, dans l'espoir d'une récompense, mais il ne fut payé que d'ingratitude. Dans une pièce de vers, extraite des registres paroissiaux de Custine, insérée dans la *Bibliographie namuroise* (t. Ier, p. 257), le poète s'exhale en plaintes amères devant la postérité sur sa déconvenue. Il a laissé : *Le Passe-temps ov œvvres poetiqves francoises et latines...* Namur, Jean Godefrin, 1666; petit in-4°, de 142 p. pour les poésies françaises, et de 62 p. pour les vers latins. Dédicace à Perpète Noiset, abbé de Leffe. Ce recueil se compose de : 1. *Regrets du Pechevr catholic*, en cinq pauses; 2. *Parafrases svr diverses oraisons chretiennes avec quelques sonnets edificatifs*; 3. *Chacvn comédie pieuse et facetieuse*, en cinq actes; 4. *Les dix Vierges evangeliqves. Tragicomedie*, en trois actes; 5. Poésies latines. Les poésies françaises de Noiset ne manquent pas de verve ni de chaleur; mais

écrites à une époque où les règles de la langue, comme celles de la prosodie, n'étaient pas encore bien fixées, elles laissent beaucoup à désirer sous le rapport du style et du goût. Les personnages des pièces dramatiques, comme ceux des compositions du même genre de Pierre Bello, de Dinant, compatriote et contemporain de Noiset, sont des personnages allégoriques, tout à fait déplacés sur la scène, où tout doit être peint d'après nature.

F.-D. Doyen.

Œuvres de l'auteur. — Registres paroissiaux de Custine.

NOLE (Les De Nole ou Colyns **de**), famille de sculpteurs du xve au xviie siècle. Ce nom est orthographié de façons très diverses : *Danel*, *Dannolle*, *Dennolle*, *De Nole*, *De Nolle*, *Denolle*, *Desnol*, *Desnolle*, *Desnolles*.

D'après les *Liggeren* et autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint-Luc, sous la devise « Wt ionsten « versaemt », transcrits et publiés par Ph. Rombouts et Th. van Lerius, — en 1480, sous la régence de Jean Snellaert et Luc Ariens, figure, parmi les apprentis des francs-maîtres, Pellen Colyns, chez le peintre Jean Snellaert. Dans *Iets over... en de gebroeders Collyns de Nole* (Anvers, 1853), P. Visschers, qui assure s'être occupé de ces artistes d'après les renseignements qui lui ont été donnés par P. Génard, Th. van Lerius et le chevalier Léon de Burbure, trois autorités en matière d'histoire de l'art à Anvers, dit que Pellen Collyns n'est connu que comme peintre. En 1521 figure Claes ou Nicolas Colyns admis comme franc-maître, Gérard van Yssche et Louis Stoel étant doyens et régents de la gilde de Saint-Luc. Claes Colyns est mentionné sans profession. En 1530, Hanneken Colyns figure comme apprenti chez Jean de Vriese. Il n'est pas non plus spécifié de profession après le nom des de Vriese, lesquels furent, généralement, des peintres ; en 1519, un Gheert (Gérard) de Vriese, *beldesnydere*, fut reçu franc-maître.

Tel est l'ensemble des Colyns que les *Liggeren* donnent comme souche directe ou indirecte aux Colyns de Nole.

Ainsi qu'on le sait, le diocèse de Cambrai s'étendait jusqu'à Anvers. Les relations devaient donc être très grandes entre ces deux villes, surtout sous le rapport du culte et notamment par suite du grand souci que l'on avait alors d'embellir les temples religieux.

En 1515, apparaît dans les comptes des exécutions testamentaires de la cathédrale de Cambrai un Guillaume de Nolle, Danel ou Desnol, que les auteurs cambrésiens considèrent comme étant un de leurs concitoyens, tandis que les Anversois le réclament et le considèrent comme étant le trait d'union entre les Colyns et les De Nole. Ce Guillaume De Nole florissait à Cambrai de 1515 à 1551, nous disons florissait, car il n'a pas encore été prouvé qu'il y est né. D'après les mêmes comptes des exécutions testamentaires, il reçut, en 1515, 10 livres 4 sous tournois, pour « avoir fait un patron (modèle) de saint Druon destiné à orner la tombe d'un chanoine, Me Jean Leporis (Le Lièvre), dans la chapelle Saint-Laurent, et avoir encommenchié l'ouvraige ». En 1522, il reçut 24 livres pour « un petit épitaphe de pierre [tableau funéraire appliqué à une colonne ou aux parois des murs], entaillé de deux pieds de hault, ayant l'imaige Notre-Dame et Saint-Gilles, représentant la personne [le défunt] à genoux, pour la sépulture de Gilles Oston, grand vicaire, enseveli dans le cloistre ». En 1526, il fait, pour le cloître de l'abbaye du Saint-Sépulcre, un « piteux Dieu et Pilate ! », payé plus de 33 livres. Il tailla en bois, en 1551, au prix de 40 livres tournois, les modèles de deux personnages que Jean de Bove, bailli de Marcoing, avait été condamné à faire sculpter, en punition d'un abus de pouvoir (arrestation illégale à Courtrai d'un certain Jean de Tournai qui y était logé de passage. Jean de Bove l'avait mené jusqu'à Mons, où des amis de Jean de Tournai lui constituèrent une rançon pour revenir à Cambrai). Ces deux statues furent coulées en cuivre ; elles représentaient

l'une « une justice », l'autre « un pryant » (Jean de Bove à genoux); elles figurèrent, jusqu'en 1786, au-dessus de la porte latérale gauche du grand hall de l'hôtel de ville de Cambrai. Le 8 octobre 1793, elles furent fondues à Douai, pour être transformées en canons; de grandeur demi-nature, elles pesaient 850 livres. Les modèles ou patrons, mutilés, sont au musée de Douai.

« Au XVIe siècle, le sculpteur cambrésien le plus célèbre ou, du moins, celui qui exécuta, pour la cathédrale, les travaux les plus importants, fut Jehan de Nole, fils de Guillaume, tailleur d'images », dit Jules Houdoy, page 118, de son *Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai*.

Les comptes de l'hôtel de ville et les comptes de la cathédrale ne parlent pas seulement d'un Jehan ou Jean de Nole, mais aussi d'un Robert de Nole, qui s'associa à Jean pour certains travaux. Il y a tout lieu de supposer qu'ils étaient frères, comme nous le verrons.

Jean « sculpteur », disent les comptes, répare en 1546, au prix de 48 sous, pour le compte de la fabrique de l'église de Cambrai, un saint Sébastien placé sur une tombe et plusieurs « images » à l'autel de la Bienheureuse-Marie-des-Fiertes. En 1551, Jean, toujours qualifié de sculpteur dans les comptes, répare, dans la chapelle Sainte-Anne de l'église Notre-Dame, l'image de saint Jean-Baptiste, que le peintre Jean le Velu illumina. En 1554, le même Dannolle exécute, dans la même église, pour le monument funéraire du chanoine Jehan Maloë ou Maloue, près du lieu où celui-ci est enseveli « entre deux piliers vers le bénitier devant le portail de saint Gigoufle » (Gengulphe), portail nord de l'église, un travail important, une épitaphe, et au-dessus de la tombe, une Notre-Dame des Sept-Douleurs; il reçut de ce chef 360 livres; le peintre, pour enluminer et dorer la statue, obtint 120 livres. C'est en 1555 que les exécuteurs testamentaires et les parents du chanoine et chantre Jehan du Courouble, natif de Lille, lui confièrent, au prix de 500 florins ou 1,000 livres tournois, la table d'autel de la chapelle Sainte-Elisabeth où ce prélat était inhumé. Cette table d'autel, dit Mr Durieux (*La famille des Dannolle, sculpteurs cambrésiens du* XVIe *siècle :* Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements à Paris, en 1884), était accostée de deux anges, et le retable comprenait d'innombrables figures taillées aussi dans le marbre par le même Denolle; le coût du tout s'éleva à 2,117 livres. Sur la demande de la même fabrique, il fit, de 1556 à 1559, la « closture de la chapelle de Notre-Dame de Grâce », laquelle lui valut la somme de 1,350 livres. En 1560, toujours dans la même chapelle, une petite piscine sculptée lui est payée 14 livres.

Le nombre et l'importance de ces travaux ne semblent-ils pas désigner alors Dannolle comme l'artiste cambrésien le plus habile de l'époque, fait remarquer A. Durieux dans son article précité sur *la Famille des Dannolle*.

Il résulte des *Notes sur les artistes cambrésiens*, publiées par A. Durieux dans le tome XLIV (1888) des Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, qu'à la date du 27 août 1548, il est attribué à Jean et à Robert Dannolle, « tailleure de blancqs pierres » (comptes du domaine de la ville de Cambrai), une gratification de 40 florins, valant près de 67 livres (66 livres, 13 sous, 4 deniers), « oultre le marchet à eulx faict et pour toute récompense et amendement de l'ouvrage par eulx faicte, tant de huisserie, fenestres et aultres parties qu'ils ont faict approuver par gens congnoisseurs ». Cette gratification s'étendait aussi à deux autres artistes : Nicolas Brouault et Mahieu Prévost, que nous ne citons ici que pour la forme. Mais ce document révèle le nom d'un troisième Dennolle, Robert, que l'on considère comme frère de Jean. Mr Durieux fait remarquer avec raison que le marché, datant « des ans XVc xliiij ou environ, passé avec les deux frères et dont le chiffre n'a pas été retrouvé, devait être assez élevé, vu l'importance des constructions. » En effet, « continue-t-il, « ces ailes, que l'on ajoutait à

droite et à gauche de la chambre de paix et de la halle attenante, comportaient comme décoration seulement deux ordres de colonnes superposées, ionique et corinthien, avec entablement couronné de plusieurs petits frontons sur table, destinés à marquer les combles et reliés, sorte d'anomalie en usage au début de la Renaissance, par une galerie en acrotère de style flamboyant. Ces frontons et les tympans des fenêtres à meneaux de pierres, encadrées aux deux étages de chambranles moulurés, étaient couverts de faisceaux d'armes, de trophées, de rinceaux, dans le goût du XVIe siècle, et des armoiries de l'empire, du comte-évêque, de la ville, des serments militaires de la cité, etc., etc., sculptés en bas-reliefs ».

On retrouve Jean et Robert adjudicataires, en 1561, pour la partie en pierre et l'ornementation de la bretèque, que l'on reconstruisait alors devant la Maison de paix, ou hôtel de ville. Les deux entre-tailleurs décorèrent cette nouvelle partie de l'édifice, soutenue par six colonnes de grès, de motifs divers aux voûtes et aux voussures; ils placèrent au-dessus, à la galerie formant tribune, les armes du souverain, de l'évêque, de la cité, toutes sculptées dans des panneaux séparés par des cariatides-gaines. Ce travail dura une année et rapporta plus de 800 livres aux deux frères, ainsi qu'il résulte des mentions dans les comptes du receveur des impôts (6 mai 1561-6 mai 1562), où se trouve clairement indiqué que Robert et Jean étaient frères.

Un quatrième Denolle ou Desnolles apparaît en 1566 dans les registres et dossiers des exécuteurs testamentaires, que Mr Houdoy donne comme annexes à son *Histoire artistique de la cathédrale de Cambrai* (p. 285). Il s'agit d'un Hierosme ou Jérôme, peintre et sculpteur, qui partagea, avec Robert et Jehan, une somme de 700 livres (730 avec le « vin du marché », dit d'autre part Mr Durieux), comme tailleurs d'imaiges pour avoir faict l'épitaphe de Me Jehan Happe, archidiacre d'Anvers, mort le 19 mai 1566. Le monument fut peint et rehaussé d'or par Noël Dubois, artiste avantageusement connu à Cambrai. Noël Dubois exécuta son travail avec tant de goût, de soin et d'art que, pour garantir l'œuvre entière, on la recouvrit, dit Mr Houdoy (p. 120), d'un « tabernacle de bois », sur lequel Dubois *contrefit*, « comme c'était l'usage, les portraits du donateur et des membres de sa famille ». En 1612-1613, il sculpte et peint un saint Léonard pour le consistoire de messieurs du Magistrat, au prix de 28 livres.

Robert Dennolle sculpte, en 1546, pour 13 livres, « par marchiet faict en tacque », dans la chapelle de paix, « à l'hôtel de ville », des armoyeries et trois culz de lampe », ornés de « foeuillaige, et aultres besognes ». En 1547, pour la chambre des échevins dans le bâtiment nouveau, « une queminée semblable à une de l'hostel sainct Andrieu », dont il était également l'auteur, et pour laquelle il reçut 108 livres tournois; puis, en cette même année, il reprend pour le parfaire, en compagnie du maçon Brouault et de leurs compagnons communs, le travail « *Japiecha* (déjà) encommenchié au pignon de la neuve maison (de ville) délaissée... es l'an xvc xliiij ». Le 13 octobre 1562, Robert Dannolle, « tailleur d'imaiges », s'engagea à faire, pour 186 livres, l'épitaphe de Me Jean Soudan, chanoine, que Noël Dubois, déjà cité, peignit et orna. Enfin, en 1564, le 8 décembre, il reçut 50 livres « pour une image d'albâtre qu'il a faict à l'hotel de la chapelle du palais (château) de l'évêque, au Casteau ».

Mr A. Durieux, dans sa notice, considère Jérôme comme un petit-fils de Guillaume Dannolle. Dans les comptes de Cambrai et du Cateau, il porte le titre de tailleur d'images. En 1579, il travaille seul pendant vingt et un jours, à raison de dix sous par jour, pour le compte de l'évêque, à son palais de Montplaisir, au Cateau-Cambresis. En 1600, il répare « la table d'autel de Notre-Dame la Grande », dans l'église de Cambrai, puis « refait une image et un povre », et recolle, après l'avoir sculpté, « le pied de saint Christophe avec le pupitre-lutrin où on

chante l'épître », coût 24 livres. En 1612, il taille, pour la cheminée sculptée par Robert en 1546, dans le consistoire d'alors (salle d'assemblée de l'échevinage), « l'image de saint Léonard », qu'il a peinte à l'huile. Il reçut 28 livres tournois pour ce travail.

Claude Desnolle, qualifié par M. A. Durieux de frère de Jérôme et de « tailleur de pierres » dans le compte du domaine, toucha, en 1614, une somme de 32 livres tournois, pour livraison de douze pieds de « aulcunes pierres (d'Avesnes-le-Sec) pour mettre en la place de celles qui estoient rompues près de l'horloge de la ville, aux pieds des Martins de Cambray ». Il fait aussi « deux pièces de claires-voyes moderne ». Signataire avec Jérôme, en 1611, des nouveaux statuts de la corporation des peintres, sculpteurs, verriers et brodeurs soumis à l'approbation du Magistrat, le jour de saint Luc, Claude restaurait, en 1615, pour 8 livres tournois », une colonne et l'image de saint Laurent, comme le disent les comptes de la fabrique de l'église.

Les *Liggeren* précités de la gilde anversoise de Saint-Luc portent, pages 362 et 384 du tome I, les mentions suivantes :

« Robert de Nole, fils de Jacques, né à Utrecht, sculpteur ; fut reçu bourgeois d'Anvers, le 21 mai 1593. (Chev. L. d. B.)

« Jean de Nole, fils de Jacques, natif d'Utrecht, sculpteur », fut reçu bourgeois d'Anvers, le 7 mai 1593. (Chev. L. de B.)

Nous ne mettons pas en doute la véracité que le chevalier Léon de Burbure a apportée dans tous ses écrits. Seulement, ce Jacques, traduction du mot latin ou néerlandais, Jacobus, ne serait-il pas le Jérôme ou le Hieronymus Dennolle précité ? ou bien ce Jacques serait-il un parent rapproché des Dennolle, qui auraient hérité du nom de Colyns avec le droit de le faire suivre de leur nom ?

Le compte de l'église Notre-Dame à Anvers, de la Noël 1594-1596, dit : « Item. Payé à Robert de Nole, sculpteur, pour avoir sculpté une statue de la Sainte-Vierge, placée au-dessus de la porte occidentale, adjugée pour 9 livres » ; et le compte de la mortuaire de l'évêque Jean Miraeus (chev. L. d. B.), dit : « 1613. Item, payé à Robert et Jean de Nole (*Robbrecht ende Jan de Nole*), pour avoir sculpté la tombe et la sépulture de Sa Grandeur (l'évêque Jean Miraeus) selon contrat arrêté avec eux, la somme de 800 florins ». Or, ces deux de Nole furent les célèbres Jean et Robert Colyns de Nole, qui se sont illustrés à Anvers.

A. Durieux, dans ses *Notes sur les artistes cambrésiens*, donne le fac-similé de la signature de Jérôme Denolle, lequel signe : Jerosme Desnolle. Pinchart, dans ses *Archives*, tome II, donne le fac-similé de la signature de Robert de Nole, lequel signe Robbert de Nole, sans le nom de Colyns !

Ph. Rombants et Th. Van Lerius, dont la véracité ne peut pas plus être mise en doute que celle du chevalier L. de Burbure, s'appuyent sur les archives de la gilde anversoise pour appeler ces deux artistes Robert et Jean Colyns de Nole (*Robert ende Hans Nolen*).

S'il en est ainsi, il faut bien admettre ces citations. Voyons maintenant ce que Christian Kramm dit de Jacob Colyn ou Jacques Colyn qui serait, selon le chevalier Léon de Burbure, le père de Jean et de Robert Colyns de Nole : « *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters van den vroegsten tot op onzen tijd* (Amsterdam, 1857) :

« Dat er een voornaem beeldhouwer van dien naam heeft bestaan, die, op het einde der XVIe eeuw, te *Utrecht*, bloeide, vond ik vermeld door een tijgenoot van *Colyn*-zelven, namelijk, in een regtskundiag advies in het proces enz., gevond tusschen de twee zonen van *Govert van Reede*, *Heer van Amerongen*, enz., omtrent het jaar 1608, volgens het handschrift van *Arnold Buchelius*, waarin vele bedenkingen voorkomen over de ware meening vans des vaders Testament, bij een huwelijk, hetwelk de zoon, Frederik, met Jufvrouw Cornelia,

dochter van Jan van Oostrum, had aangegaan, die, in het oog van zijnen broeder Adriaan, niet hoog genoeg van geboorte was, om de beschreven heerlijkheden, naar den wil des vaders, te kunnen erven. Frederik bewijst de grootheid van het geslacht zijner echtgenoot, en, daarentegen, Adriaan dat der *Van Reede's*, waarin voorkomt het volgende, dat ons alleen dienstig is : « Ende heeft parthyen vader oock in syn leven by eenen M. Jacob Colyn doen houwen in steene syn tombe ende ligchaem, verheven van der eerden, met syn quartieren verchiert, als oft hy een banderheer ware geweest, om t'*Amerongen* in de kerck gestelt te worden ». Zie *Tijdschrift voor Gesch., Oudh. enz. van Utrecht; ibid.; N. Van der Monde*, 1844, *bl.* 87. — Of bedoelde Tombe later ooit tot hare bestemming is gekomen, (daar *Govert* in 1585 overleed) weet ik niet, en evenmin of een dergelijk levensgroot beeld, als Banderheer voorgesteld, hetgeen blijkbaar op eene sarcophaag heeft gelegen, en wat ik, ten jare 1837, in het koor der kerk te *Amerongen* gezien heb, een overblijfsel der gesloopte Tombe zijn kan; zoo ja, dan kon deze de genoemde *Govert van Reede* zijn; zoo niet, dan is het een vroegere heer van *Amerongen*, en alzoo niet het werk van Jacob Colyn. — Later zag ik, dat in de Rekeningen van de parochiale Buurtkerk te *Utrecht* het volgende staat aangeteekend : « Item Colyn die beeltsnyder van aensichten ende dolmesgens 12 st. *Rekening van de Buurtkerk*, 1544-45). Dodt, *Archief*, VI. *deel*, *bl.* 313. — Nog komt hij voor als vervaardiger van het model eener graftstede, in de Rekeningen van « *Ontvangsten en uitgaven van der kercke den Dom, van alzulcke administratie ende bewyst als hy Pauwels Joostenz. Secr. gehadt heeft inden sterfhuyse van den hoogwaerdigen heere Frederik Schenk, vryheer van Toutenborg*, enz. : Jacob Colyn 8 guldens van dat hy door begeerte van mijn E. heeren die gedeputeerden gemaect heeft een Patroon van een sepulture. » Dodt, *Archief*, IV. *deel*, *bl.* 48. Dit staat in de maand october 1580 geboekt, en, daar Schenck den 25. Augustus 1580, is overleden, zoo was er niet veel tijd, om iets goeds afgewerkt te leveren, weshalve ik vertrouw, dat het een eerst, luchtig ontwerp zal zijn geweest, om aan de genoemde Prelaten, beheerders van het Bisdom ad interim, te vertoonen. — Het heeft hier wel allen schijn, dat het gevraagde ontwerp voor den overleden Bisschop moest dienen, doch geen letter drukt het bepaald uit, en er wordt zelfs bij anderen gezegd, dat « hij is begraven in den Dom, beneffens de deur van de Sacrystie, alwaar de Praaltombe, doch zonder eenig grafschrift, nog hedendaags gezien wordt ». Dit leest men in de *Batavia Sacra*, enz., in-8°, dl. III, blz. 29, zoodat die aangeduide Graftombe alsdan wel naar het genoemde ontwerp, of ook wel door Colyn-zelven kon zijn vervaardigt; doch het komt mij voor, dat het geheel van vroegere kunsttype moet zijn, en het zou, mijns inziens, zeer gewaagd wezen, deze Tombe voor het werk van Jacob Colyn te houden. — Hierbij moet ik ook nog de volgende vragen opperen : zou men in 1580 nog gedoogd hebben, in de reeds ontwijde kerk zulk eene Tombe te stichten? en zouden de prelaten zulk een verzoek hebben gedaan? Welligt zijn reeds daarover mij onbekende bescheiden aan het licht gebragt; doch dit weet ik wel, dat, zoo het waar is, dat hij in de Domkerk begraven ligt « *beneffens de deur van de Sacrystie* », zooals *Van Heussen* en *Van Ryn* in genoemd werk, *Batavia Sacra*, melden, de bedoelde deur nimmer die is geweest van de Sakristij, maar eene van veel later tijd, toen de tegenwoordige kerkekamer is gebouwd, en die destijds daar eerst hare bestemming heeft verkregen; de Sakristij met de sierlijk gewerkte deur was toenmaals aan de noordzijde bij het hooge koor gelegen, thans de kosterwoning, zoodat de gemelde plaatslijke aanwijzing in geenen deele juist is, en ik deze zaak, onder inwachting van later licht, nog onbeslist acht. »

On lit encore dans Kramm : « Nole (Jacob de), een beeldhouwer, die, in de tweede helft der XVI. eeuw te *Utrecht* bloeide, zooals uit de hier vol-

gende rekeningen blijkt: « Ontvangen by handen Mr. Ghysb. Melchiorsz., organist in den Dom, ende van Catharina, syn huysvrouw, 16 Maert 1568, op losrente, die som van 200 gulden, ende dit by belieftenisse van myn heren schout ende burgmeesters, dewelcke syn geemployeert ende gegeven Mr. Jac. de Nole, beeltsnyder, tot volmakinge ende erectie van het H. Sacr. huys ». Rekening van de Buurtkerk, 1568-1569. « Item Mr. Jacob de Nole, op't maken van 't H. Sacr. huys, 1. April 1569, 50 gulden. — Item. M. Jac. voors gegeven, 27 Aug., 100 gulden. — Item, M. Jac. noch den 6 October, 200 gulden ». Item, 1569-1570, by Dodt, *Archief*, VI. *deel*, *bl.* 316. « Of hij verwant was aan de Colyns de Nole van Antwerpen, is mij niet *gebleken* ». Et nous l'avouons, seulement il y a, comme on le voit, de fortes présomptions pour que tous ces Colyns de Nole ne constituent qu'une même famille.

Nous n'avons pas voulu traduire ces extraits de Kramm, parce que toute traduction ne rend jamais *correctement* ce qu'a *voulu* dire l'auteur. D'ailleurs, la Belgique etant bilingue, le flamand y est sur le même rang officiel que le français.

On cite de ce Jacques de Nole une curieuse cheminée sculptée, datant de 1545, dans l'hôtel de ville de Kampen; la jolie épitaphe du chancelier Jost Sasbout, mort en 1546 et inhumé dans l'église d'Arnhem, et enfin, on lui attribue le monument funéraire de Renaud de Brederode, ami du Taciturne, mort en 1556 et inhumé dans l'église de Vianen.

Robert Colyns ou Collyns de Nole, sculpteur et architecte, fils de Jacques, né à Utrecht et reçu bourgeois d'Anvers, le 21 mai 1593, selon le chevalier Léon de Burbure, fut reçu maître en 1591, élu co-doyen en 1605 et doyen en 1606 de la gilde de Saint-Luc d'Anvers; il mourut en 1636, selon le « Journal » de la gilde de Saint-Antoine. Il fut nommé sur sa requête, après que le conseil des finances eut donné son avis, maître sculpteur sans aucuns gages, des archiducs Albert et Isabelle, par lettres-patentes du 24 mars 1604. (Coll. des papiers d'Etat et de l'audience, liasses aux archives du royaume).

Robert Collyns de Nole eut deux fils, appelés Michel et Jean, qui furent aussi sculpteurs.

Selon les comptes de la Noël de 1594-1596, d'après les *Liggeren*, il fut payé à Robert une somme de 9 livres pour une statue de la Vierge, placée au-dessus de la porte occidentale de l'église Notre-Dame à Anvers. Il s'engagea, par contrat du 11 mars 1601, pour la somme de 2,200 livres de 40 gros de Flandre, à sculpter, aux frais des archiducs précités, le monument funéraire de l'archiduc Ernest d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas, mort dans la nuit du 20 au 21 février 1595, et inhumé dans le chœur de l'église des SS. Michel et Gudule, à Bruxelles; la statue couchée d'Ernest, en albâtre, gît sur un socle en pierre de touche. Ernest lui avait acheté, en 1594, un beau crucifix d'ébène, avec socle en noyer, selon Pinchart, *Archives*, I, 253; ne serait-ce pas plutôt un beau crucifix en ivoire, sur une croix en ébène? car nous ne comprenons pas bien un crucifix *d'ébène*.

Lors de la joyeuse entrée des archiducs Albert et Isabelle à Gand, les 28 et 30 janvier 1600, le magistrat de la ville commanda à Robert Colyns de Nole une statue en bois, destinée à être placée sur la colonne en pierre qui figura, jusqu'à la fin du siècle dernier, place du Vendredi. Cette statue, dont le modèle est conservé au musée archéologique de Gand, représentait Charles-Quint en costume impérial avec la couronne, le glaive et le globe traditionnels. L'année suivante (1601), on résolut de la remplacer par une statue en pierre, et, en 1775, à la colonne maçonnée, on substitua une colonne de marbre, avec soubassement d'un seul bloc, et fût de 21 pieds de hauteur.

Robert Colyns de Nole reçut, vers 1603, une somme de 300 livres pour statues, etc., exécutées pour le couvent des carmélites que l'infante Isabelle venait de fonder à Bruxelles.

Charles de Croy, mort le 13 janvier 1612, avait compris dans son testament, en date du mois de juillet 1610, la disposition suivante : « Quant à nostre sépulture, nous entendons qu'icelle soit mise et posée à la chapelle du cloistre de Hèvre (Héverlé), à main gauche du chœur, tout au milieu d'icelle, et qu'icelle soit faicte, mise et posée suivant que Robert de Nole, nostre tailleur d'images, demeurant en la ville d'Anvers, ait emprins de faire et de mettre en ladicte chapelle ». C'est à Robert de Nole que Charles de Croy avait confié l'ornementation de cette église des Célestins à Héverlé, bâtie en 1526 (*Mém. autogr. du duc Charles de Croy*, publiés par de Reiffenberg, p. 281); c'est au même artiste qu'il réserva l'exécution du superbe monument funéraire de son illustre parent Guillaume de Croy, sire de Chièvres, précepteur de Charles-Quint, mort à Worms en 1521. Butkens (t. I, 2592. Archives de la ville de Louvain, *Heverlea*, 127), cité par Van Even, en donne la description suivante, qui fera comprendre ce qu'était cette œuvre lorsqu'elle fut placée dans cette église : « Ce monument l'emportait sur tous les autres par la beauté du travail et la situation des statues qui paraissaient vivantes. Il est de marbre blanc, la base et la tombe sont de marbre noir. La statue de l'archevêque, couchée sur le tombeau, est au milieu des quatre docteurs de l'Eglise, saint Grégoire, saint Ambroise, saint Augustin et saint Jérôme, qui sont tout ce que l'on peut voir de plus achevé. Au-dessus est l'image de la Vierge dans une nuée, et encore plus haut celle du Christ, qui vient juger les hommes. On lisait au bas de ce monument : « Ceste dicte sépulture a esté parfaite et réparée par l'illustre et excelme Prince Messire Charles, sire et duc de Croy et d'Aerschot, et à ses dépens durant l'année 1605 ». Ce monument fut mutilé à la fin du siècle dernier. Depuis 1843, l'arcature, seule, a été placée, d'après les ordres de la famille d'Arenberg, héritière des Croy, dans leur chapelle du couvent des Capucins, à Enghien. Le tombeau même est figuré par une grisaille.

Il manquait un complément au beau mausolée du chanoine Antoine Triest, évêque de Gand, exécuté par Jérôme Du Quesnoy, dans la cathédrale de Saint-Bavon : c'était une clôture en marbre digne de ce monument. Ce travail fut confié par le magistrat de la ville, en 1624, à Robert Colyns de Nole, qui l'exécuta pour la somme de 1,200 florins du Rhin. Le même sculpteur reconstruisit l'année suivante le maître-autel de l'ancien chœur de cette église; il plaça, en même temps, la statue de saint Bavon au-dessus du fronton de la façade intérieure. L'autel a été vendu à l'église Saint-Gommaire de Lierre, où il se trouve encore.

Robert Colyns de Nole s'engagea, par contrat du 14 avril 1626 (Registre nº F. 304, de la Chambre des comptes, aux archives du Nord, à Lille), à exécuter, au prix de 14,310 livres, quatorze statues pour l'église Notre-Dame, à Montaigu, que l'architecte Coeberger venait de bâtir sur les ordres de l'archiduchesse Isabelle.

Enfin, il orna de nombreuses sculptures l'église Saint-Jacques et l'église des Jésuites (actuellement Saint-Charles-Borromée) à Anvers. C'est dans cette dernière église qu'il plaça, en 1635, avec André Colyns de Nole, son neveu, au prix de 4,000 florins environ, six statues dans la chapelle de la famille Houtappel.

Jean Colyns de Nole, que la même note précitée du chevalier de Burbure, dans les *Liggeren*, dit être aussi fils de Jacques, *natif d'Utrecht*, « sculpteur », et qui fut reçu bourgeois d'Anvers le 7 mai 1593, fut reçu maître en 1596, élu co-doyen en 1603 et doyen en 1604 dans la gilde de Saint-Luc. Il mourut en cette ville, le 14 septembre 1624. Il était capitaine de la garde bourgeoise. Il fut inhumé dans l'église Saint-Jacques avec son fils Louis, baptisé le 4 avril 1602 dans la même église et qui mourut le 17 novembre 1626.

André, un autre de ses fils, également sculpteur, baptisé le 2 décembre 1598,

fut reçu maître en 1621 et élu doyen en 1628-1629 de la gilde de Saint-Luc. Il mourut à Anvers, le 27 octobre 1638. Baert dit que cet artiste fut admis en 1621 et élu doyen en 1627 dans la gilde de Saint-Luc. Nous ne trouvons pas ces renseignements dans les *Liggeren*.

Jean-Baptiste, un autre de ses fils, baptisé le 2 décembre 1600 aussi dans l'église Saint-Jacques, ne figure pas plus que Louis dans les *Liggeren*, qui constatent, par contre, l'inscription d'un Colyns de Nole, sculpteur, chez qui Vincent Anthonie était apprenti en 1640-1641.

Voici les travaux faits en association par Jean et Robert Colyns de Nole : en 1585, un christ en bois pour la place de Meir à Anvers, qui fut remplacé, en 1635, par un christ en cuivre que coula Jean Cauthals, de Malines; en 1593, les statues en bois de saint Pierre et de saint Paul, qui figurèrent sur l'autel du Saint-Sacrement de l'église Notre-Dame, à Anvers; en 1597, au prix de 84 florins chacune, les statues en pierre d'Avesnes, des prophètes Moïse, David, Salomon, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel et Aggée, pour la chapelle Notre-Dame de la même église ; en 1606, pour la somme de 8,000 florins, plus 200 fl. alloués encore en 1614 pour divers changements, un nouvel autel pour remplacer l'autel précité du Saint Sacrement, autel qui, à son tour, a été démoli en 1742-1745 et remplacé alors par un autel sculpté par Jean-Pierre van Baurscheyt; en 1613, pour la somme de 4,514 florins, le jubé de la chapelle Notre-Dame; en 1624, le splendide maître-autel qui orna, jusqu'à la fin du siècle dernier, le chœur de l'église Notre-Dame, et dont l'infante Isabelle avait posé la première pierre. Ce maître-autel, dont le coût s'éleva à 21,644 florins, fut le premier qui, par son architecture et ses motifs décoratifs, attira l'attention des connaisseurs; en 1613, au prix de 700 florins, le monument funéraire de l'évêque Miraeus, qui orna le chœur de la même église jusqu'en 1798, année où il fut brisé; et, dans l'église Saint-André, le monument funéraire, en marbre noir et blanc, de Barbe Mowbray ou Maubray et Elisabeth Curle, demoiselles d'honneur de Marie Stuart, qui s'étaient réfugiées aux Pays-Bas après la décapitation de leur infortunée souveraine.

Quant à André Colyns de Nole, fils de Jean et neveu de Robert, il avait été reçu, en décembre 1620, membre de la Sodalité des célibataires. Il fut admis, comme fils de maître, en 1620-1621, dans la gilde de Saint-Luc d'Anvers. En 1628-1629, il est doyen de la gilde de Saint Luc et de la Giroflée.

On lit dans le Journal de l'église Saint-Jacques d'Anvers, de 1638 (*Liggeren*, I, p. 569) : 27 octobre 1638. « Reçu de demoiselle la veuve Colyns pour droit de préséance de deux marguilliers en simarre, 12 fl. et demi, et la sonnerie de première classe, le matin, 6 fl., et pour avoir tendu le chœur et le droit de place, 6 fl. et demi, à l'enterrement de son mari feu le *signor* Colyns 29 florins ». Ce qualificatif de *signor* ne s'accordait qu'aux artistes qui avaient fait le voyage d'Italie. Antoine van Dyck a peint le portrait d'André, lequel fut gravé par Pierre de Jode. André est l'auteur du beau monument funéraire d'Henri van Balen, dit le Vieux, décédé le 17 juillet 1632 et qui fut enterré avec sa femme, Marguerite Briers, morte en 1638, à droite du grand portail de l'église Saint-Jacques, à Anvers. Ce monument était de marbre noir et orné de têtes d'anges ailés, de lampes funéraires, etc., sculptées en marbre blanc; dans la partie supérieure figuraient les portraits, admirablement peints, en médaillons, sur pierre, du défunt et de sa femme. Au milieu, un tableau représentait la résurrection du Christ; ces trois tableaux étaient l'œuvre de Van Balen même. La chapelle de la présentation de Notre-Dame, en la même église, renferme d'André Colyns de Nole deux statues de guerriers, très bien sculptées, qui figurent à côté de la gilde de la Jeune Arbalète. Le même André exécuta, pour l'église Notre-Dame, à Anvers, le Christ mort sur les genoux de sa mère. Cette œuvre, destinée à l'autel

des *Houtkappers* ou *Klivers* (fendeurs de bois), fut le monument funéraire de notre artiste, lequel exécuta aussi dix des statues d'apôtres qui figurent dans la nef centrale de la cathédrale Saint-Rombaut, à Malines : elles représentent saint Mathieu, sculpté en 1635, saint Paul; saint Jacques le Majeur (1635); saint Thomas (1635); saint Philippe, don de la famille Snoy (1632); saint Pierre; saint André (1631), don de la ville de Malines; saint Jean l'Evangéliste (1630); saint Jacques le Mineur (1631); saint Barthélemy (1635). On cite encore comme étant d'André Colyns de Nole, les statues de saint Ignace et de saint Louis de Gonzague, faites pour l'ancienne église des Jésuites, actuellement Saint Charles Borromée, à Anvers.

P. Visschers, dans *Iets over... de gebroeders Collyns de Nole*, attribue à Jean de Nole les sculptures que le célèbre Jean Merliano, né à Nole en Campanie, sculpta pour plusieurs églises de Naples !

Edmond Marchal.

Marchal, *Mémoires sur la sculpture aux Pays-Bas pendant les* XVIIe *et* XVIIIe *siecles*. — Id., *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfevrerie belge*. — Baert, *Mémoires sur les sculpteurs et les architectes des Pays-Bas*. — Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*. — Rombouts et van Lérius, *Les Liggeren et autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint-Luc*. — P. Visschers, *Iets over Jacob Jonghelinck... en de gebroeders Collyns de Nole* (Anvers, 1853). — A. Durieux, *Notes sur les artistes cambrésiens cités dans les comptes de la ville de Cambrai de 1265 a 1789* (*Mem. de la Societe d'Emulation de Cambrai*, t. XIV, 1888). — A. Durieux, *La famille des Damolle, sculpteurs cambrésiens du* XVIe *siècle* (Réunion des sociétés des beaux-arts des départements a la Sorbonne du 15 au 19 avril 1884). — Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, enz., van den vroegsten tot op onzen tijd* (1857). — Jules Houdoy, *Histoire artistique de la cathedrale de Cambrai* (1880). — A. Durieux, *Les artistes cambrésiens*, IXe-XIXe *siecle et l'Ecole de dessin de Cambrai* (*Mém. de la Société d'Emulation de Cambrai*, 1872).

•

* **NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND** (*Jean-Charles-Hubert*), né à Rotterdam, le 23 février 1815, mort à Vilvorde, le 12 juin 1888. Issu d'une famille catholique hollandaise, il conserva toujours sa nationalité d'origine, quoiqu'il ait passé presque toute sa vie en Belgique. Il était à peine âgé de dix ans, lorsque ses parents l'envoyèrent à l'athénée de Tournai, qu'il quitta quelques années après pour l'athénée de Bruges. Les événements de 1830 vinrent le surprendre dans cette dernière ville. Ses parents le rappelèrent aussitôt à Rotterdam ; il y séjourna pendant deux ans, jusqu'au moment où le calme fut rétabli dans les provinces méridionales. En 1832, il se rendit à l'université de Gand, pour y faire des études de droit. En 1835, il passa avec distinction l'examen de candidature en philosophie et lettres. Mais déjà la littérature le guettait. Les premiers vers de Nolet parurent en 1834, dans les *Nederduitsche Oefeningen* et dans le *Nederduitsch letterkundig jaarboekje*.

En 1835, il fit imprimer à Gand une histoire des Juifs qui fut censurée par l'autorité ecclésiastique.

Peu après 1835, Nolet quitta Gand pour Louvain, où il se lia d'une vive amitié avec David. Les cours de droit de la nouvelle université ne l'intéressant guère plus que ceux de Gand, Nolet se décida à renoncer définitivement à Justinien et à Cujas, pour se consacrer exclusivement aux lettres. Ses œuvres se succédèrent rapidement et obtinrent d'emblée un réel succès. *Noami* (1840) traite en alexandrins la gracieuse idylle de Ruth. *Ambiorix* nous ramène à l'époque de la conquête des Gaules. Cette épopée glorifie le héros des Eburons (le poète en fait un Germain malgré son nom celtique) et entremêle ses exploits contre César d'une intrigue amoureuse avec la prêtresse Brenda. Plusieurs morceaux de ce poème sont devenus classiques, entre autres : *Moedig Germanje te wapen, te wapen;* en 1846, *Ambiorix* fut traduit en vers français par P. Lebrocquy. En 1842, Nolet fit paraître ses *Dichtluimen* (caprices poétiques), recueil de boutades, d'épîtres satiriques (sur le lit, l'estaminet, la pipe, le tabac à priser, etc.); c'est un genre que notre poète cultiva avec succès dans la suite. La même année parut *Het graf der twee gelieven*, légende rapportée par Grégoire de Tours. L'université de Louvain lui conféra, en même temps qu'à J.-F. Wil-

lems, le titre de docteur ès lettres *honoris causa*.

Pendant les vacances de 1842, Nolet fit avec David un voyage en Danemark, Norvège, Suède et Russie. Il publia, l'année suivante, le récit de son excursion ; l'auteur ne s'arrête que légèrement aux détails sur les mœurs, les institutions, les musées, le commerce et l'industrie, mais il nous entretient des petits incidents journaliers et des mésaventures si nombreuses dans les voyages en pays où le chemin de fer est inconnu. Nous trouvons également dans le livre une description presque idyllique de la condition sociale des serfs de Russie ; l'auteur ne dissimule point ses préférences pour les monarchies absolues ; il nous raconte même qu'ayant été reçu par le roi de Suède, alors encore monarque absolu, le souverain prononça le mot *liberté;* aussitôt Nolet « le saisit par « le bras « et lui répliqua : « La liberté, « Sire, n'est bonne que sur le papier ». Ces idées, Nolet les exprima souvent depuis en vers : dans l'ode *Aan de Germanen* (1847), il entretient les Allemands des dangers de la liberté ; dans sa *Constitutiekeuken* (la cuisine aux constitutions), il s'attaque à l'abus des grands mots et tourne en ridicule le régime parlementaire. De même dans sa trilogie : *Vrijheid, gelijkheid, broederschap*. Dans *Achteruit!* le poète sonne le clairon de la réaction :

Voorwaarts! zij de stem der eeuw :
Achterwaarts! ziedaar de mijne.
Hoe door alledaagsch geschreeuw,
Logentaal de waarheid schijne,
Haar bedriegelijke leus
Leidde nooit mij bij den neus.
Neen, zoo lang me een snaar zal resten
Speel ik moedig op de luit :
« De oude liedjes zijn de beste ».
Goede vrienden, *Achteruit!*

En 1858, le poète lut même à la classe des lettres de l'Académie de Belgique une satire intitulée *Voorwitgang*, toujours dans les mêmes idées. On voit que Nolet partageait pour les libertés constitutionnelles le dédain de Mr Périn, professeur à l'université de Louvain, et il s'en cachait d'autant moins que, étranger aux luttes politiques, il n'avait à ménager personne.

Le 18 juin 1844, Nolet épousa à Rotterdam sa cousine, Mlle Maria Fuchs. David bénit leur union. Les jeunes époux vinrent se fixer dans un faubourg de Bruxelles. Depuis cette date, Nolet prend une part active au mouvement intellectuel flamand. A Bruxelles, il soutient le *Taal en letterkundig genootschap*. Il devient président des chanteurs flamands en 1846, dans le *Duitsch-Vlaamsch Zangverbond*. En 1848 se fonda le *Taalverbond*. Nolet le préside en 1848, 1851, 1854. Il présida le Congrès néerlandais de Bruxelles (1851), fut vice-président des congrès d'Utrecht (1854), de Rotterdam (1865) et de Maestricht (1875). Longue serait la liste des sociétés qui invitèrent Nolet à venir lire ses poésies ou à donner une conférence. Quoique catholique sincère et pratiquant, il sut ne jamais froisser personne. Il était écouté avec un intérêt aussi vif par ceux qui partageaient ses convictions que par les autres.

Dans sa jeunesse, nous le trouvons hostile à la France et admirateur passionné du germanisme. Dans les *Vijf winden*, l'auteur nous dit qu'outre les quatre vents connus (du nord, du sud, etc.), il y a le *fransche wind* qui est le plus dangereux de tous. Dans l'ode *Het groote Dietsche Vaderland*, le poète célèbre les pays où l'on parle le néerlandais, le bas et le haut allemand comme une seule patrie. Mais ses idées passèrent petit à petit quand il vit, en 1866, la Prusse annexer le Hanovre. Il dédia au souverain dépossédé des vers touchants (*Hannover* et *Onno Klop*). Le roi de Prusse fut malmené dans de sanglantes satires (*Hohenzollern legende* et *de Begenadigde*), et l'auteur, oubliant ses premiers vers, dédia une ode à Napoléon III. Ce changement s'explique par la conviction de Nolet que la Prusse en était seulement à ses débuts, et qu'après le Hanovre, la Hollande et peut-être même la Belgique y passeraient. Les encouragements que les Allemands prodiguaient au mouvement flamand lui parurent dès lors suspects, et c'est là ce qui lui fit prendre la parole dans l'Académie de Belgique,

pour l'entretenir du *Pangermanisme* (*Bulletins de l'Académie*, 1868) et mettre en garde les écrivains flamands contre toute intrusion de la politique étrangère.

Dans les dernières années de sa vie, Nolet n'écrivit plus guère de vers. Il s'occupa surtout de critique littéraire et s'y distingua. Il distribue des éloges aux romans d'Aug. Snieders, aux poésies de Servatius Daems et de Pol de Mont, ainsi qu'à la traduction du Dante par Joan Bohl. Il s'attaque avec une verve endiablée au *Menschdom Verlost*, de L. de Koninck, au *Nieuwe Adam en de Nieuwe Eva*, de l'abbé Lauwers, et à d'autres productions littéraires. Les particularistes de la West-Flandre eurent surtout à subir les assauts de ses sarcasmes.

En 1877, la santé de Nolet s'altéra. Le médecin ordonna un repos absolu. Le poète se fixa avec sa famille à Vilvorde. Il put reprendre peu à peu ses occupations favorites, mais ce ne fut que pour peu de temps; il s'éteignit paisiblement au milieu des siens en 1888.

Nolet fut associé de l'Académie de Belgique depuis le 3 mai 1849 et membre de l'Académie flamande depuis 1886.

Léonard Willems.

L. Roersch, *Annuaire de l'Académie de Belgique*, 1889, p. 497 s. — P. Alberdinck-Thijm, *Levensberichten Maatschappij van Leiden*, 1889, reprod. dans le *Jaarboek der kon. vlaamsche Academie*, 1899.

NOLLEKENS (*Jean*), peintre, né à Anvers, le 26 juillet 1695, mort à Paris, le 17 janvier 1783. C'est aux recherches de Mr A. Jal, dans les archives parisiennes, qu'on doit de connaître ce frère aîné de Joseph-François (voir l'article suivant), dont les parents, Jean-Baptiste et Anne-Angélique Le Roux, habitaient Paris. Ils eurent à faire constater l'absence de leur fils en 1719, et, pour un motif que nous ignorons, firent leur déclaration à l'ambassade de Portugal. Anne-Angélique Le Roux, veuve en premières noces d'un procureur flamand, Ignace de Becker, mourut chez son fils, le 12 septembre 1749, âgée de 86 ans. Jean Nollekens avait épousé, en 1731, la veuve du peintre J.-B. Pavie, mort deux années auparavant, Marguerite de Saint-Geney. Elle était de beaucoup l'aînée de son second mari et le précéda dans la tombe. Après sa mort, arrivée en 1740, Jean Nollekens prit pour épouse la nièce de la défunte, veuve de François Broulart. Il lui survécut. Nous ignorons où existent les œuvres de Jean Nollekens.

Henri Hymans.

A. Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*.

NOLLEKENS (*Joseph-François*), peintre, né à Anvers, le 10 juin 1702, baptisé sous les noms de *Corneille*-François, mort à Londres, le 21 janvier 1748. Son père, Jean-Baptiste, un peintre obscur, après avoir passé quelques années dans la capitale anglaise, se fixa à Paris, où Joseph-François, disciple de Pierre Tillemans, adopta le genre de Watteau, dont quelques auteurs le supposent élève. Quoi qu'il en soit, retourné en Angleterre en 1733, le jeune peintre s'y fit bientôt connaître par des copies d'après le maître français, décédé depuis peu d'années, et J. P. Pannini. La protection du comte de Tylney lui procura l'occasion de créer pour ce personnage des sujets de genre, tableaux de conversation et fêtes champêtres, auxquels il donna pour théâtre les salons et le parc de Wanstead. Passées en vente en 1822, ces scènes galantes atteignirent des prix considérables. Mis en réquisition par le marquis de Stafford et lord Cobham, le pinceau de Nollekens décora les châteaux de Trentham et de Stowe. A Windsor se conserve encore une de ses peintures, portrait du prince de Galles Frédéric, fils de Georges II, et des princesses ses sœurs. Arrivé à la fortune, Nollekens, en proie à des craintes perpétuelles pour sa personne, comme catholique, et pour ses biens, car il était avare, finit par être atteint d'une affection nerveuse qui l'emporta le 21 janvier 1748, à peine âgé de 46 ans. De son mariage avec Marie-Anne Lesacq, il laissait cinq enfants, dont quatre fils; le second fut le fameux Joseph Nolle-

kens, une des gloires de l'école anglaise de sculpture.

Henri Hymans.

Walpole, *Anecdotes of painting in England.* — Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire.*— Smith, *Nollekens and his Times* (Londres, 1829). — *Dictionary of national Biography* (notice par W. Armstrong).

NOLLET (*Dominique*), peintre, né à Bruges, vers 1640, mort à Paris en 1736. Descamps assure que Nollet fut membre de la gilde artistique de sa ville natale à dater du 19 juin 1687, ce qui permet de douter de l'exactitude de la date assignée à la naissance du personnage. Faisons observer aussi que, dans l'année 1689, les registres de la gilde de Saint-Luc, à Anvers, mentionnent l'admission, en qualité de franc-maître, d'un Jean-Baptiste Nollet, coïncidence assez bizarre, s'il ne s'agit pas du même individu. Nollet fut nommé peintre et en même temps conservateur des collections de l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, et le suivit dans ses diverses résidences. Maniant le pinceau avec une remarquable facilité, il cultiva avec un succès spécial le paysage et la peinture des batailles. La similitude de ses productions avec celles de Vander Meulen lui a fait donner, très arbitrairement, cet artiste pour maître. Descamps lui consacre une notice fort élogieuse, dont voici un extrait : « Cet artiste peignait « l'histoire, le paysage et les batailles. « Il paraît que ce dernier genre est celui « où il a le mieux réussi; ses paysages « sont très variés, les arbres sont touchés et de fort bonne couleur; ses « batailles, ses campements, ses sièges « de villes, ses marches d'armées sont « traités avec feu et avec une grande « vérité. On ne peut avoir plus de facilité, il semble de près que quelques-uns de ses tableaux ne soient qu'à « moitié faits. A peine la toile ou le « pinceau sont-ils couverts de couleur; « mais à une certaine distance, on est « frappé de l'harmonie et de la chaleur « qui règnent partout. Son dessin est « correct et spirituel; sa manière approche de celle de Vander Meulen. « Quant au mérite de l'idée et de l'exécution, il y a peu de différence entre « Vander Meulen et Nollet : je donnerai « cependant la palme au premier. » Nollet, toujours à la suite de Maximilien-Emmanuel, fit à la cour de Bavière un séjour prolongé, moissonnant autant de considération comme homme que comme artiste. Chargé, en 1706, d'escorter l'électrice à Venise, il laissa dans cette ville bon nombre de peintures. A Paris, où il accompagna Maximilien, Descamps incline à croire que son pinceau fut improductif; dans tous les cas, le maître y était peu connu. Après la mort de l'électeur (1726), ce fut à Paris qu'il se fixa. Il y mourut comblé d'ans. De toutes les œuvres de Nollet, nous ne connaissons que la seule *Escarmouche entre Impériaux et Turcs*, au musée d'Augsbourg, assez vaste peinture traitée dans la manière du Bourguignon. Descamps cite diverses productions disséminées dans les églises de Bruges : aux Carmes, le *Débarquement de saint Louis en terre sainte;* à Saint-Jacques, des sujets tirés du Nouveau Testament, petites peintures encastrées dans le marbre. Balkema mentionne un grand paysage avec la *Visitation*, à l'église Sainte-Anne.

Henri Hymans.

J.-B. Descamps, *la Vie des peintres flamands, allemands et hollandais* (Paris, 1760), t. III, p. 90. — Seubert, *Künstler-Lexicon*, 2e éd. (Stuttgart, 1878), t. II, p. 647.

NOLLET (*Florise*), physicien, né à Elouges (Hainaut), le 16 septembre 1794, d'Arnould Nollet et d'Agnès-Romaine Neute, mort à Ixelles, le 11 janvier 1853. Après avoir fait de brillantes études humanitaires au collège de Mons, Nollet entra au service militaire et prit part à plusieurs combats, où il reçut d'honorables blessures et fut fait prisonnier. Après les désastres de 1814, il entra, en qualité d'élève en pharmacie, chez Mr Gossart, à Mons. Sous la direction de ce savant, il étudia avec ardeur les sciences naturelles, physiques, chimiques et pharmaceutiques. Ayant subi ses examens de pharmacien, il se rendit à Paris pour compléter ses

études sous les grands maîtres de l'époque. En 1818, il s'établit comme pharmacien à Ath. Il ouvrit en cette ville des cours et donna des conférences sur les diverses branches scientifiques qu'il possédait à fond et qu'il aimait passionnément. A la suite des événements de 1830, Nollet alla se fixer à Bruxelles. Dès lors, il lui fut donné de se perfectionner encore dans ses sciences favorites et de communiquer à un public plus nombreux les connaissances qu'il avait acquises. Attaché d'abord au musée des arts et de l'industrie, il put, tout en remplissant ses fonctions, trouver le temps nécessaire pour confectionner et inventer des instruments de physique.

Nollet fut appelé, le 28 septembre 1835, aux fonctions de professeur de physique à l'Université libre de Bruxelles, fonctions qu'il abandonna le 18 avril 1840, pour remplir celles de professeur à l'Ecole militaire, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il était commissaire du gouvernement pour les affaires d'industrie. On peut dire qu'il a parcouru avec la plus grande distinction la carrière de son choix. Depuis longtemps, il faisait partie de la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, et il en avait été nommé président; il était aussi membre du conseil central de salubrité. Ses connaissances profondes et variées, son élocution facile, coulante, passionnée et chaleureuse à l'occasion, toujours empreinte du cachet de la conviction, exerçaient une influence aussi puissante que méritée sur l'esprit de ceux qui l'écoutaient. La médecine, les sciences naturelles, les arts, l'industrie lui doivent une foule de travaux, de découvertes et de perfectionnements. En 1839, il a mis au jour un opuscule intitulé : *De la conductibilité des fluides élastiques pour le calorique, de leur pouvoir réchauffant et des applications utiles de ces propriétés*. Bruxelles; in-8°, 10 p. Il a publié, dans les *Annales du conseil supérieur de salubrité publique*, dans le *Journal de médecine* et dans le *Bulletin de l'industrie*, plusieurs mémoires et notices, parmi lesquels nous citerons : *Analyse des eaux des fontaines de la ville d'Ath et de l'air pris dans différents endroits pour rechercher la cause des fièvres intermittentes épidémiques*. — *Rapport sur les copes de sûreté dites à la Robert*. — *Coup d'œil sur l'hygrométrie. Thermo-hygromètre et ses usages*. — *Des phénomènes d'induction. De la liaison que ces phénomènes établissent entre le magnétisme, l'électricité statique, le galvanisme; les phénomènes électro-magnétiques, électro-dynamiques et thermo-électriques, et enfin de quelques essais d'applications utiles*. — *Rapport sur les productions du sol du canton d'Ath, soit à la superficie, soit à l'intérieur, et sur les établissements industriels des environs*. — *Rapport sur un procédé pour le dessèchement des magasins de poudre à tirer*. — *Catalogue raisonné des objets que renferme le Musée des arts et de l'industrie*. — *Mémoire sur les moyens les plus économiques dans l'emploi de la houille pour les machines à vapeur*.

Leopold Devillers.

Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie, publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, XVIe vol. (1853), p. 214-216. — L. Vanderkindere, *l'Université de Bruxelles, notice historique* (Bruxelles, 1884), p. 183.

NOLLET (*Joseph* **DE**), LXXIVe abbé-prince de Stavelot et Malmedy, né vers la fin du XVIIe siècle, de la noble famille de Bourdon, près Marche, décédé dans ce village, le 16 septembre 1753. A la mort de François de Lorraine, survenue le 17 juin 1715, il obtint vingt-cinq voix sur cinquante et un votants; après deux jours de scrutins, Jean-Ernest de Loewenstein, évêque de Tournai, fut élu; il fut le dernier abbé commandataire de la principauté. Plus tard, De Nollet fut nommé deux fois prieur de Malmedy, et, dans l'intervalle, prévôt d'Andernach. Le 14 septembre 1741, il fut élevé à la dignité abbatiale par vingt-cinq voix sur quarante-neuf, en remplacement de Dieudonné Drion. Tout le monde applaudit à cette nomination, tant à Stavelot qu'à Malmedy, car il avait pour compétiteur le prince Théodore de Bavière, et le pays ne voulait plus de commandataire. Rome ratifia son élection, l'archevêque de Cologne la consacra, et il prit possession de ses

deux abbayes. L'investiture de l'empereur François fut retardée par les guerres jusqu'au 13 mars 1747.

Peu de temps après son élection arriva la sentence définitive de la Rote, assujettissant les novices de Malmedy à aller faire profession à Stavelot, ainsi que S. Poppon, XXXVIe abbé, l'avait établi vers le milieu du XIe siècle. En outre, il était décidé que Stavelot était le lieu de réunion des chapitres et de l'élection de l'abbé, et que le droit de convoquer et de présider le chapitre, *sede vacante*, appartenait d'abord au prieur de Stavelot (on sait que ces monastères jumeaux furent toujours en lutte; Malmedy, antérieur à Stavelot, se prévalait de son ancienneté). Cette décision troubla la joie que le monastère de Malmedy éprouvait d'avoir un abbé choisi dans son sein. Un autre malheur survint bientôt : dans la nuit du 3 au 4 juillet, la foudre tomba sur la belle flèche de l'église abbatiale de cette ville, et cette église fut complètement détruite par les flammes. Au commencement de mai 1743, les religieux posèrent les fondements d'une nouvelle église, dont l'ampleur devait dépasser de beaucoup celle de l'église de Stavelot; mais le plan ayant été adopté sans lui, le prince-abbé refusa de les aider et les travaux furent abandonnés. A leur tour, les moines de Stavelot démolirent une partie de leur monastère pour l'agrandir. Une première aile fut construite en 1744, la quatrième devait être terminée en 1787. Ces bâtiments sont occupés aujourd'hui par l'hospice Ferdinand Nicolay (voir ce nom).

J. de Nollet fixa sa résidence à Malmedy et y convoqua les états du pays, malgré les protestations de Stavelot lors de la première session; mais sa sagesse et sa prudence apaisèrent les discordes. Il se montra administrateur habile, prudent et éclairé et il recueillit l'affection de ses sujets. Sous son règne, le pays fut tranquille et prospère, sauf en 1743 et en 1747, où les troupes de Marie-Thérèse le traversèrent et l'occupèrent, pillant les campagnes. L'indemnité accordée fut dérisoire. Le relevé des dépenses faites de ce chef, de 1681 à 1747, en portait l'estimation à 2,561,000 florins de Brabant, somme énorme pour ce pauvre petit pays. En 1747, le prince-abbé défendit de vendre aux soldats plus cher qu'aux gens du pays, mais cela ne paraît pas avoir empêché les exactions.

Un autre événement malheureux fut l'épizootie de 1745 à 1747, contre laquelle le prince prit des mesures énergiques et bien entendues : fermeture des frontières, défense de déplacer les bêtes à cornes sans autorisation, de tuer aucune bête sans visite et autorisation spéciale, d'en vendre ou consommer la viande sans nouvelle visite ; ordre d'enfouir à l'écart, à cinq pieds de profondeur, toute bête morte ou infectée, etc.

Parmi les nombreuses ordonnances de ce prince, nous en rappellerons deux de 1750 : l'une autorisa des recherches de houilles, qui devaient rester infructueuses; l'autre assujettit à la dîme les plantations de pommes de terre en dehors des jardins, « l'usage qu'on en faisait « étant à peu près égal à celui du seigle « et de l'avoine » (1). En 1753, il autorisa une loterie de 60,000 florins en faveur de Malmedy, mais le mauvais exemple est pernicieux : l'année suivante, il fut obligé de porter un mandement contre les loteries privées.

Après un règne de douze ans, ce prince mourut à Bourdon, chez sa nièce. Il fut enterré à Malmedy, dans le chœur de l'église abbatiale, aujourd'hui l'église paroissiale de cette ville. Il laissa le souvenir d'un bon prince, doux, affable, généreux, plutôt le père que le maître de ses sujets. Tout ce qu'on peut lui reprocher, dit Villers, est d'avoir été trop prompt en promesses et de ne pas les avoir toutes remplies avec la dernière exactitude.

G. Dewalque.

A. de None, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et Malmedy*. — Villers, *les Abbes-princes de Stavelot et Malmedy*.

(1) On considère Parmentier comme ayant vulgarisé, en France, l'usage de la pomme de terre. Il est à noter que son ouvrage : *Traité sur la culture et les usages des pommes de terre, de la patate et du topinambour*, n'a été publié qu'en 1789.

NONANCOURT (*François* **DE**), philosophe, vivait au XVIIe siècle. Il appartenait à la noblesse flamande. Il était lié d'amitié avec le célèbre jésuite Grégoire de Saint-Vincent, et en relation avec Chrétien Huygens et plusieurs autres mathématiciens de Belgique, de France et de Hollande. Son principal mérite est d'avoir servi d'intermédiaire entre Clerselier et Gérard van Gutschoven, professeur à l'université de Louvain, pour amener ce dernier à soigner les figures de l'édition parisienne de 1664 du *Traité de l'homme*, de Descartes. Il a publié un petit livre, intitulé : *Euclides logisticus seu de ratione euclidea*. Louvain, 1652; in-12, 71 p. Il y traite des proportions d'une façon assez obscure et à un point de vue fort élémentaire. La préface est d'une vanité qui prête à rire. Huygens, qui lui envoya plusieurs fois des compliments, écrivant à Fr. van Schooten, apprécie cette production en termes peu flatteurs : *Hercule si non meliore successu in cæteris philosophatur, videtur mihi* (de Nonancourt) *bonas horas male collocare*. Notons cependant que De Nonancourt a été avec Grégoire de Saint-Vincent et G. Wendelen un des premiers en Belgique à admirer le *Systema Saturnium*, de C. Huygens.

François de Nonancourt était janséniste, ce qui lui a valu d'être pris à partie dans les écrits satiriques publiés en 1683 par Jean-Bapt. Vindevogel, à la suite des condamnations romaines des *Specimina moralia* de Gabrielis.

Georges Monchamp.

Correspondance de C. Huygens (La Haye, 1888 et suiv.), *passim*. — Préface du *Traité de l'Homme*, de René Descartes (Paris, 1664). — L'*Euclides Logisticus*. — Monchamp, *Histoire du cartesianisme en Belgique* (Bruxelles, 1886). — *Bibliotheca belgica*.

NONNART (*Jean*), moine dominicain, mort le 27 mai 1626. Profès au couvent de Saint-Omer (ancienne province d'Artois), il se fit une réputation comme prédicateur, notamment par ses *Sermons sur le prophète Joël*, qu'il prêcha, pendant le carême de 1616, dans la cathédrale de Saint-Omer. Le manuscrit de ces sermons fut conservé au couvent des Dominicains et brûlé en 1741, lors de l'incendie où périt la majeure partie des ouvrages qui en formaient la riche bibliothèque.

A. Beeckman.

Paquot, *Mémoires*, t. VII, p. 105. — Quétif et Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum*, t. II, p. 444.

***NONNIUS** (*Alvarès*), ou NUNNEZ, médecin, d'origine espagnole, fut professeur à l'université de Louvain au XVIe siècle. Il a écrit : *Annotationes ad libros duos Francisci Arcæi, de recta curandorum vulnerum ratione*. Anvers, Christ. Plantin, 1574; in-8o. Son portrait a été gravé en 1586 par Jean Wiericx.

Dr Victor Jacques.

Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine*. — Vanderlinden, *De scriptis medicis libri duo*.

NONNIUS (*Louis*), ou NONNIUS, fils du précédent, né à Anvers vers 1553. La date de sa mort est inconnue. A la fois médecin, naturaliste, littérateur et poète latin, il s'était distingué dans sa ville natale par sa science et ses écrits, après avoir été promu, en 1571, dans la seconde ligne à l'université de Louvain. Il est l'auteur des ouvrages suivants : 1. *Hispania sive populorum, urbium, insularum ac fluvium descriptio*. Anvers, 1607; in-8o. — 2. *Ichtyophagia, sive de piscium esu*. Ibid., 1616. — 3. *Diæteticon, sive de re cibaria, libri IV*. Ibid., 1626. — 4. *Epistolæ quædam ad Joannem Borerovicium medic. dordrac. de calicula*, dans les œuvres de Borovicius. — 5. *Commentarius in Julium Cæsarem, Augustum, Tiberiumque Huberti Goltzii*. Anvers, 1620. — 6. *Commentarius in Huberti Goltzii Græciam, Insulas et Asiam minorem*. Ibid., 1620. — 7. *Calculorum curatio. Diureticorarum usus, aquæ spadanæ præstantia et utendi modus*. Leyde, Elzevier, 1638; in-12. Des poésies de Nonnius, dont Peerlkamp fait l'éloge, sont imprimées dans la *Fama posthuma J. Lipsii*, et dans Gruterus. Il avait aussi préparé un livre, intitulé : *Elogia Hispanorum arma illustrium*.

Ch. Piot.

Sweertius, *Athenæ Belgicæ*. — Valère André, *Bibliotheca belgica*. — Anselmus Banderus,

Bibliotheca nummaria. — Peerlkamp, *De poetis latinis Neerlandiæ.* — *Bulletin et Annales de l'academie d'archeologie*, t. IV. — Serrure, *Notice sur le cabinet du prince de Ligne.* — Piron, *Algem. levensbeschryving.* — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. IX.

NOORT (*Adam* **VAN**), peintre d'histoire du XVIe et du XVIIe siècle. Il naquit à Anvers en 1557, si nous pouvons en croire l'inscription de son portrait publié par Jean Meyssens en 1649, et Corneille de Bie, qui reproduit cette date dans son *Gulden Cabinet*. La même inscription affirme que son père Lambert van Noort fut son maître. Cependant, aux archives d'Anvers se conserve un acte dans lequel, le 18 juin 1607, Adam van Noort déclare être âgé de 45 ans; il serait donc né en 1562, et, n'étant âgé que de 9 ans quand son père mourut, il n'aurait guère pu recevoir de lui d'enseignement artistique. Quoi qu'il en soit, les *Liggeren* de la corporation de Saint-Luc ne mentionnent pas l'artiste dans l'atelier duquel il fit son apprentissage et le nomment, pour la première fois, à l'occasion de son entrée dans la gilde comme fils de maître, en 1587, entrée tardive quelle que soit, parmi les deux dates citées plus haut, celle de sa naissance. En 1586, il épousa Elisabeth Nuyts, dont il eut six enfants : Jean, Catherine, Anne, Elisabeth, Adam et Martin. Sa femme lui apporta en dot deux maisons. Le 5 mars 1598, il en acheta deux autres, situées dans la rue Everdy, qu'il vendit le 2 novembre 1622 au provincial des Augustins, et qui furent démolies pour faire place aux bâtiments du couvent de cet ordre. En 1623, il se rendit encore acquéreur de quatre immeubles, et, en 1628, de deux autres; il possédait en outre une maison de campagne aux abords de la ville, dans le Haantjeslei. Il jouissait donc d'une aisance de bon bourgeois. Sa fille Catherine épousa, le 15 mai 1616, un des élèves de son père, le célèbre peintre Jacques Jordaens, et le jeune ménage alla demeurer chez Adam van Noort qui, à cette époque, habitait une de ses propriétés de la rue Everdy. Quand, plus tard, Jordaens se bâtit une spacieuse maison dans la rue Haute, son beau-père partagea avec lui cette habitation; du moins, ils y habitèrent ensemble en 1634. Dans de nombreux tableaux du gendre, nous retrouvons notre peintre sous les traits d'un homme âgé, à la barbe pleine, à la figure reluisante de santé et de bonne humeur.

Adam van Noort reçut de nombreux élèves. Entre l'année de sa maîtrise et l'année 1626-1627, les *Liggeren* de la corporation de Saint-Luc n'en mentionnent pas moins de trente-trois et en passent certainement sous silence. Van Mander cite, comme ses élèves, Henri van Balen et Sébastien Vrancx, qui ne figurent pas comme tels dans les *Liggeren*. Pierre-Paul Rubens n'y est pas inscrit non plus, quoique le neveu du grand peintre témoigne que ce dernier passa quatre années dans l'atelier d'Adam van Noort. Nous savons d'un autre de ses élèves, Matthys Willenhout, qu'en 1599, il lui devait 115 florins pour nourriture et leçons. Un certain nombre de ses disciples habitaient donc chez lui et payaient son enseignement.

Les plus anciens biographes de notre peintre parlent de lui en termes élogieux. Van Mander dit qu'il était un bon peintre de figures; Corneille de Bie le place en tête de la série des artistes flamands dont il traite et lui consacre, selon son habitude, une amplification rimée, aussi vide que filandreuse, qui ne dit rien de précis, mais dont on peut toutefois conclure que notre maître était tenu en grande estime par les connaisseurs. L'inscription sous le portrait publié par Jean Meyssens dit qu'il fut « un peintre renommé en « magnifiques ordonnances »; Sandrart ratifie cette opinion favorable. Dans son *Académie des sciences et des arts*, publiée en 1682, Bullart, en parlant de Rubens, dit : « Son premier maistre fut Adam « van Noort, peintre assez renommé, « mais, d'une humeur si grossière et si « dissolue, que Rubens fut obligé à le « quitter pour se mettre sous la con- « duite d'Octave Venius. » De cette phrase, qui n'a probablement été écrite que pour fournir un motif quelconque

à la sortie du plus illustre de nos peintres de l'atelier de Van Noort, son second maître, et non son premier comme dit Bullart, — les biographes postérieurs, friands de détails de rude saveur plus que d'exactitude historique, se sont emparés pour faire d'Adam van Noort un personnage de caractère violent et de mœurs déréglées. Rien ne justifie pareille accusation. Ce bourgeois propriétaire, à la figure joviale, ce professeur jouissant d'une vogue sans pareille, ce père de famille habitant avec son gendre une maison spacieuse et quasi monumentale, n'est assurément pas le rustre brutal et débauché qu'on nous dépeint. Nous savons, il est vrai, peu de sa vie privée, mais ses détracteurs en connaissaient sans aucun doute beaucoup moins encore et n'apportent pas l'ombre d'une preuve à l'appui de leur dire.

Les archives de la ville d'Anvers ont révélé deux faits de sa vie, qui méritent d'être rapportés. En 1600, trois années après son décanat de la corporation des peintres, les doyens, les anciens et les suppôts de Saint-Luc l'accusèrent d'avoir couvert de sa peinture un panneau non utilisé qui se trouvait dans la chapelle de la gilde et de l'avoir fait placer sur l'autel sans l'autorisation du curé de l'église et des chefs de la corporation. Adam van Noort fut condamné à retirer son retable et à fournir un autre panneau neuf. Deux ans plus tard, les doyens de la même corporation adressèrent une requête au magistrat aux fins de contraindre notre artiste de liquider les comptes de son décanat, qui n'étaient pas encore apurés et dont le retard prolongé outre mesure entravait la comptabilité de leur association. Van Noort fut condamné à rendre ses comptes endéans les trois jours. Voilà, il est vrai, des épisodes qui ne plaident pas précisément en faveur de l'humeur pacifique de l'homme et de son grand souci de la légalité, mais qui sont loin de justifier les accusations déshonorantes portées contre lui.

Adam van Noort atteignit un âge très avancé : le 13 août 1640, il fit son testament ; la date exacte de sa mort est inconnue ; d'après les comptes de la gilde de Saint-Luc, on peut la placer au mois d'octobre 1641.

Comme artiste, Adam van Noort jouit d'une notoriété d'un genre particulier. Il fut le maître de Rubens et de Jordaens : ce sont là ses titres de gloire. Si ces deux grands maîtres, disent les historiens récents, ont régénéré notre école et y ont fait régner une vigueur de coloris et une robustesse de formes inconnues de leurs prédécesseurs immédiats, ils ont puisé, l'un et l'autre, ces qualités distinctives à une même source, qui ne peut être que l'enseignement de leur maître commun, Adam van Noort. Celui-ci, concluent-ils, fut donc le vrai réformateur de l'école flamande au XVIIe siècle, et ils ne tarissent pas en éloges sur son mérite comme professeur et sur sa valeur comme artiste. Nous sommes convaincus que c'est encore là une légende, édifiée cette fois-ci en l'honneur du peintre, de même que l'autre, de date plus ancienne, s'attachait à le vilipender comme homme. En effet, Van Noort n'eut pas seulement pour élèves les deux artistes géants dont on lui fait gloire ; toute une légion de pygmées, totalement inconnus, passa par son atelier. Les deux artistes de marque qui sont encore mentionnés comme ses élèves, Henri van Balen et Sébastien Vranex, se distinguent par des qualités tout autres que Rubens et Jordaens. Van Noort, on peut et l'on doit l'admettre, vu le nombre extraordinairement grand de ses élèves, fut un professeur très recherché, mais on ne saurait prouver qu'il exerça une influence quelconque sur le style de ses deux élèves les plus célèbres ; reste à savoir s'il se distingua lui-même comme artiste.

Et d'abord, on connaît étonnamment peu de ses œuvres ; ce peintre qui mourut octogénaire, ou à peu près, ne nous a légué aucun tableau dûment certifié comme sien, une preuve péremptoire du peu de cas que faisaient de lui ses contemporains et les amateurs des siècles suivants. Sous son nom se trouvent à

Anvers, dans l'église Saint-Paul, *l'Adoration des Bergers;* dans la cathédrale, *la Descente de la Croix;* dans l'église Saint-Jacques, *le Denier du Tribut;* dans l'église des Béguines, un triptyque, avec une *Descente du Saint-Esprit* dans le panneau central; dans les bureaux de la direction des hospices, un *Saint Jérôme* et une *Pieta;* au musée de Bruxelles, *Jésus-Christ appelant à lui les petits enfants;* au musée de Lille, *Jésus chez Marthe et Marie;* au musée de Valenciennes, *le Christ mort sur les genoux de la Vierge.* Par des documents historiques, nous savons qu'il peignit le portrait et qu'en 1605, il exécuta une figure de la Vierge dans la voûte de la lanterne de la cathédrale d'Anvers. En 1748, deux tableaux, appartenant à l'empereur d'Allemagne et représentant des paysanneries, portaient son nom.

De tous les tableaux qui actuellement lui sont attribués, la plupart ont été arbitrairement mis sous son nom à une date récente, et aucun ne possède un acte de naissance parfaitement en règle. Celui dont l'authenticité est attestée par la tradition la plus ancienne est le tableau de l'église Saint-Paul, à Anvers, faisant partie d'une suite de quinze Mystères du Rosaire exécutés en 1617 ou vers cette année. C'est une peinture soignée, plutôt timide, de composition maladroite, cherchant à se distinguer par un effet de blanche et vive lumière répandue par l'enfant Jésus et jetant fort arbitrairement une pâle clarté sur la Vierge, un éclat plus vigoureux sur une bergère et de chauds reflets sur les autres figures. Le casaquin rouge d'un des bergers forme une tache relativement vigoureuse, mais les autres couleurs sont faibles ou déplaisantes; somme toute, dans ce tableau, datant d'une époque où le maître devait avoir atteint la maturité de son talent, il n'y a rien qui rappelle la splendeur du coloris et les superbes effets de lumière de ses deux grands élèves.

La *Descente de Croix* de la cathédrale est une peinture molle, sans énergie dans l'action, sans vigueur dans le coloris, aux formes et à la tonalité doucereuses, aux ombres brunes. Le tableau du musée de Valenciennes est dans le genre de Lambert van Noort, aux figures raides, aux couleurs discordantes; le tableau de Saint-Jacques, ainsi que celui du musée de Lille, a été attribué à Van Noort parce qu'il est dans la manière de Jordaens, sans qu'on puisse l'attribuer positivement à ce dernier; le triptyque de l'église des Béguines est une œuvre sans aucun mérite et sans aucun caractère. Le plus beau des deux tableaux appartenant aux hospices d'Anvers, qui lui sont attribués, un *Christ descendu de la croix*, est fait par Jordaens et légué par lui à la direction de la bienfaisance publique; l'autre est un *Saint Jérôme* d'une vigueur touchant à la brutalité. Le tableau du musée de Bruxelles, aux teintes doucereuses, relevé par deux taches d'un rouge vigoureux, rappelle assez le tableau de Saint-Paul. Mais, à une exception près, toutes ces attributions sont douteuses et hasardées, se contredisant radicalement; en outre, ces œuvres n'ont aucune homogénéité permettant de supposer qu'un seul artiste les ait produites. Du moment que la *Pieta* des hospices d'Anvers doit lui être retirée, il ne reste plus que le *Saint Jérôme*, faisant partie de la même collection, et le *Denier du Tribut*, de l'église Saint-Jacques, sur lesquels on pourrait étayer une hypothèse de filiation entre le style de Rubens et de Jordaens et celui d'Adam van Noort; mais, nous le répétons, l'attribution de ces deux tableaux à notre artiste est arbitraire et contredite par le reste des œuvres placées sous son nom. Ainsi se dissipe en vaine fumée sa gloire récemment forgée de réformateur de l'école flamande.

Ce que nous connaissons des dessins et de l'œuvre gravé d'Adam van Noort confirme cette appréciation. Le musée Plantin-Moretus d'Anvers possède de lui deux séries de figures allégoriques, dont l'une en l'honneur de la Sainte-Vierge porte la date de 1634 et un monogramme formé de ses initiales A V N. Elles ne présentent aucun caractère marquant d'originalité. Le

Louvre possède de lui dix-huit dessins à l'encre, dont l'un, représentant une *Diane au bain*, porte le monogramme A et la date 1584; un second, une *Madeleine pénitente*, est de la même année; trois autres, représentant un homme tenant un chapeau à la main, sont datés de 1599, de 1602 et de 1604. Le reste de ces dix-huit feuilles sont des figures d'enfants ou des portraits; aucun ne rappelle le style rubénien et ne possède de mérite réel. Le musée de Rotterdam conserve de lui une *Pallas enseignant les beaux-arts*, portant ses initiales et son nom tout au long, ainsi que la date 1598; c'est un travail dans le genre italianisant, le plus réussi que nous connaissions de lui. Dans le même genre, mais moins remarquables sont les trois pièces de l'Albertine représentant trois épisodes de la vie de Jésus-Christ, signées : *Adam van Noort fecit*. Au musée de Dresde, un *Christ chez Nicodème*, et au même dépôt, dans l'œuvre de Van Diepenbeeck, une *Diane et Actéon*, portant les initiales d'Adam van Noort et la date de 1634, scène mythologique dans le genre de celles que les graveurs reproduisirent d'après lui.

Son œuvre gravé comprend une *Vie de sainte Claire*, composée de trente-deux pièces; *l'Homme servi par les cinq sens*, et un *Orphée*, tous reproduits par Adrien Collaert; un *Christ chez Nicodème*, épisode traité dans un des dessins de Dresde, et un *Concert*, gravés par Pierre de Jode; un *Noble allemand et sa femme;* un *Italien et une Italienne* et une *Adoration des Bergers*, édités par la veuve de Gérard de Jode, auxquels il faut ajouter les planches qui ornent le *Sacrum Oratorium* de P. Biverus, publié par Plantin en 1634, et dont le musée Plantin-Moretus possède neuf des dessins originaux.

Encore une fois, dans ces compositions reproduites par le burin, pas plus que dans ces dessins, rien ne dénote le réformateur, l'esprit puissant qui découvre des voies nouvelles et attire à sa suite les jeunes artistes. C'est un dessinateur assez habile, cherchant à plaire, mais ne faisant naître aucune impression forte et vive. Il n'eut pas d'influence saisissable sur Rubens, qui dut beaucoup à Otto Venius, et sur les traces duquel marchent les meilleurs des maîtres du XVIIe siècle.

Max Rooses.

Liggeren de la gilde de Saint-Luc d'Anvers. — P. Génard, *Adam van Noort* (dans *Album der Sint Lucasgilde*. Anvers, Buschmann, 1833, et *de Nalatenschap van Adam van Noort* (dans le *Vlaamsche School*, 1869, p. 50. — F.-Jos. Vanden Branden, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool*. — Max Rooses, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool*. — Van Mander, Corn. de Bie, Bullart, Descamps, etc.

NOORT (*Jean* **VAN**), graveur, originaire d'Anvers, mort à Madrid après 1652. Si, comme on peut le croire, cet artiste ne fait qu'un avec Jean, l'aîné des enfants d'Adam van Noort (voir ce nom), il vit le jour en 1587 et, de bonne heure fixé en Espagne, y créa des estampes invariablement signées *Juan de Noort*. Ces pièces, d'ailleurs très nettement flamandes, outre leur valeur d'art, offrent un sérieux intérêt historique, spécialement les portraits. Voici, notamment, Philippe IV; puis son fils, le jeune Balthasar Carlos, gravé en 1643; le capitaine Alonso de Cespedes (1648); le prince de Squilace, id.; Francisco Quevedo, le poète, etc. Nous relevons la date 1649 sous le titre de *Autos y acuerdos del consejo;* sur le livre du P. Joseph Maldonado, *El mas escondido retiro del Alma*, enfin celle de 1652 sur une histoire du couvent de Saint-Augustin, de Salamanque. Ces millésimes s'accordent mal, nous le savons, avec l'année 1626, assignée par Mr Fr.-J. Vanden Branden à la mort du fils d'Adam van Noort, bien que celui-ci fût également fixé en Espagne. On a peine à croire à la non-identité des deux personnages, sans compter que les estampes signées Juan de Noort trahissent une main flamande, chose que d'ailleurs ne contestent point les auteurs espagnols. Nous hésiterions à les attribuer à un fils, encore inconnu, de l'artiste qui nous occupe, et dont l'éducation se serait alors faite sous de tout autres influences que celles accusées par les œuvres, d'ailleurs toujours acceptées pour fla-

mandes en Espagne même, où nous en avons rencontré de fort curieuses.

A Anvers, Jean van Noort n'a laissé aucune trace parmi les artistes affiliés à la gilde de Saint-Luc. Il importe de faire observer qu'un graveur hollandais du même nom a signé quelques planches, précisément au milieu du XVIIe siècle. Certains auteurs le confondent avec le maître qui fait l'objet de cette notice et que la confusion a eu peut-être pour effet de reléguer dans l'oubli, d'autant que ses pièces ne se rencontrent pas fréquemment hors d'Espagne.

Henri Hymans

Cean Bermudes, *Dicionario historico de las mas ilustres profesores de las Bellas artes.* — P. Génard, *Album der Sint Lukas gilde* (Anvers, 1855; article van Noort). — Fr.-J. Vanden Branden, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool.*

* **NOORT** (*Lambert* **VAN**), peintre d'histoire du XVIe siècle. Il naquit à Amersfoort vers 1520 et fut reçu, comme maître peintre, à Anvers, en 1549. Le 30 avril 1550, des lettres de bourgeoisie lui furent accordées. Dans les *Liggeren* de la corporation de Saint-Luc, nous trouvons inscrits les noms de deux élèves qui entrèrent en apprentissage chez lui, l'un en 1552, l'autre en 1562.

En 1561, il prit à loyer, à raison de 18 livres de gros par année, une maison située à Anvers, dans la Cammerstraat, appelée *Hoe dat Jesus in Egypten vloet*, appartenant à la cathédrale; il en paya le loyer jusqu'en 1570. En 1571, les comptes de cette église mentionnent qu'il a été fait remise à ses enfants du loyer de la dernière année, parce qu'il était mort dans une grande pauvreté et misère. De cette annotation, il ressort que le peintre décéda en 1571. Elle nous apprend également que ses travaux ne lui procurèrent aucun bien-être et qu'il mourut dans un dénuement complet. Et pourtant il avait joui d'une certaine vogue. Ainsi, il fut chargé, vers 1560, de fournir les compositions de deux des fameux vitraux de l'église Saint-Jean, à Gouda. En 1565, la corporation de Saint-Luc d'Anvers le chargea de peindre les *Sept Sibylles*, pour orner la salle de ses séances, lesquelles peintures sont conservées au musée de cette ville. En 1568, les états du Brabant résolurent d'orner leur salle de délibération à Bruxelles de quatre tapisseries, représentant les quatre villes principales du duché. Chaque ville devait fournir le dessin de la tapisserie par laquelle elle serait représentée. Les députés de Bois-le-Duc, ne trouvant chez eux aucun artiste capable d'exécuter ce travail, envoyèrent Erasme van Howelinghen à Anvers, afin d'y chercher un peintre capable d'exécuter le carton qu'ils avaient à fournir. Le choix du délégué se porta sur Lambert van Noort. Notre artiste entreprit le travail et, le 19 août 1568, la ville de Bois-le-Duc lui offrit un somptueux banquet, en reconnaissance du bon accueil qu'il avait fait à son appel.

L'année suivante, il fut chargé par la fabrique de l'église Notre-Dame d'Anvers d'une besogne plus modeste, celle de peindre les portes et les boiseries des nouvelles orgues, ainsi que deux bannières portées dans les services funèbres.

Outre les *Sept Sibylles* que nous venons de mentionner, le musée d'Anvers possède neuf de ses tableaux, datés de 1555, 1558, 1560 et 1565. A l'exception d'une *Adoration des Bergers*, datée de 1568, que possède le musée de Bruxelles, c'est tout ce qui s'est conservé de ses peintures dans les collections publiques. La disparition des autres n'est pas de nature à causer de vifs regrets. Maladroit de dessin, déplaisant de coloris, sans aucune qualité qui rachète ces défauts, Lambert van Noort est un artiste de qualité tout à fait inférieure, et Van Mander n'a pu l'appeler un bon peintre que parce que, suivant le goût de l'époque, il se modelait, quoique sans succès, sur les maîtres italiens. Il est vrai que l'ancien biographe le qualifie également de bon architecte. Il ne nous reste pas de documents permettant d'apprécier son mérite dans l'art de bâtir. Nous savons seulement qu'en 1560, il fut un de ceux qui présentèrent des plans pour le nouvel hôtel de ville

d'Anvers; celui-ci fut construit d'après les dessins de Corneille Floris.

Il s'est conservé quelques dessins de lui : au musée de Rotterdam, une pièce datée de 1555; à l'Albertine, une *Vierge avec apôtres*, en cinq compartiments, et un *Christ chez Caïphe*, en aquarelle, tous deux datés de 1559; au musée de Berlin, un *Banquet sous une colonnade*, de 1564. Comme pièces gravées d'après lui, il existe six bustes d'empereurs dans des niches richement ornées, signées D. a D. et datées de 1576.

Max Rooses.

Catalogue du musée d'Anvers. — Kramm, *Levens en werken*. — Nagler, *Kunstler-lexikon*. — Galland, *Geschichte der holländische Baukunst*. — Génard, *Anvers à travers les âges*.

NOORTVELDE (*Beaucourt* **DE**). Voir BEAUCOURT DE NOORTVELDE.

NOOT (*Arnold*), ou NOOTZ, professeur à la faculté de médecine de l'université de Louvain. Il naquit à Hal aux environs de l'année 1500, et mourut à Hal ou à Louvain, le 27 août 1556. Il fut promu au grade de docteur en médecine de l'université de Louvain, le 1er mai 1526, et y devint professeur. Nous apprenons, dans les *Fasti academici* de Valère André, ce fait étrange qui signala son passage à la chaire universitaire. Les cours ordinaires de médecine étaient faits depuis la fondation de l'université par deux professeurs. Arnold Noot en fut chargé, conjointement avec un autre médecin, Léonard Willemaers, de Louvain. Mais tandis que Willemaers mécontentait les étudiants par son enseignement suranné et métaphysique, Noot les indisposait par la négligence avec laquelle il s'acquittait de ses fonctions : il s'absentait fréquemment de la ville et se faisait remplacer à son cours. Les plaintes devinrent telles que le magistrat de la ville s'en émut et, en 1543, démit de leur charge les deux professeurs, ce qui, au témoignage de Broeckx, était un acte inouï dans les fastes de la Faculté. Ce fut Hieremias Thriverius ou De Dryvere qui, le 12 juin 1543, recueillit seul leur succession. On ne connaît pas d'œuvre de Noot, mais il fut engagé dans certaines discussions scientifiques. Nous en trouvons une preuve dans le titre d'un ouvrage écrit par Hubert Barlandus et paru à Anvers en 1532. En voici le titre : *Huberti Barlandi... Velitatio cum Arnoldo Nootz, medicinæ apud Lovanienses doctore, qua docetur non paucis abuti nos vulgo medicaminibus simplicibus, ut capillo Veneris, xylaloe, xylobolsamo spodio, hisque similibus. Deque Avicennæ in plærisque horum hallucinatione*. Anvers, H. Peetersen, 1532; in-8°. Comme le disent les auteurs de la *Bibliotheca belgica*, « cet « opuscule est le dernier acte d'une « lutte entre Noot et Barlandus, l'un « partisan de la médecine arabe, l'autre « disciple fervent de l'école grecque ».

L. Goemans.

Valère André, *Fasti academici*, ch. XI. *Fasti doctorales facultatis medicæ*. — Broeckx, *Prodrome de l'histoire de la faculté de médecine de l'ancienne université de Louvain depuis son origine jusqu'à sa suppression*. — F. Vander Haeghen, *Bibliotheca belgica*, v° *Hub. Barlandus*.

NOOT (*Charles* **VANDER**), seigneur de Risoir, près d'Enghien, homme de guerre, fils de Gautier et de Catherine Hinckart, né vers le commencement du XVIe siècle, mort probablement en 1573. En qualité de noble, il prit part à l'union de la noblesse belge contre la domination espagnole et signa la requête présentée à Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, par les principaux personnages du pays. Appelé à se justifier de ce chef devant le conseil des Troubles, il n'eut garde de s'y présenter, sachant d'avance le sort qui l'attendait. Son bannissement fut la conséquence de sa conduite. Il se rendit immédiatement dans le pays de Juliers, où il prit une part active, ainsi que son frère Gaspard, seigneur de Carlov, à l'armement des insurgés. Ensuite il résolut, en 1568, de concert avec son frère, d'enlever et assassiner le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, et sa suite, lorsqu'ils se rendraient au prieuré de Groenendael ou à Bruxelles pour y remplir leurs dévotions pendant les fêtes de Pâques. A cet effet, ils se cachèrent, accompagnés d'autres

affidés, dans la forêt de Soignes. Par suite de l'indiscrétion de l'un des conspirateurs, l'affaire manqua. Il dut quitter de nouveau le pays pour sauver sa tête. Plus tard, il revint dans sa patrie lors de l'invasion de l'armée recrutée en Allemagne par Guillaume, prince d'Orange. Pendant cette invasion, il eut le commandement de huit cents cavaliers et de dix compagnies de fantassins. L'insuccès de cette équipée, dont le duc d'Albe eut bientôt raison, força Vander Noot à quitter de nouveau le pays. On l'a souvent confondu avec son fils, nommé également Charles, qui suivit constamment le Taciturne et fit partie des gardes de corps du prince Maurice de Nassau.

Ch. Piot.

Van Meteren, *Nederlandsche historie*, liv. III. — Hooft, *Nederlandsche historie*, liv. V. — Hoynck van Papendrecht, *Analecta*, t. II, part. II. — Bor, *Nederlandsche oorlogen*, liv. III. — Strada, *Histoire de la guerre de Flandre*. — Te Water, *Historie van het verbond der Edelen*, t. III. — Renon de France, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. I. — *Correspondance de Granvelle*, t. III. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, t. II et III. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. IX.

NOOT (*Henri-Charles-Nicolas* **VANDER**), homme politique, né à Bruxelles, le 7 janvier 1731, mourut à Strombeek, près de Bruxelles, le 12 janvier 1827. Il était fils de Nicolas-François Vander Noot, seigneur de Vrekem, de Kelfs et de Gobbelschroy, qui fut amman de Bruxelles, décédé le 5 juillet 1773, et de Hiéronimine-Françoise van Caverson, morte le 2 juin 1743, enterrés l'un et l'autre à Notre-Dame du Finistère. Il était arrivé à l'âge de vingt-six ans quand il obtint, le 1er février 1757, sa licence en droit à l'université de Louvain. Il en avait cinquante-six et il était avocat au Conseil souverain de Brabant quand survinrent les événements politiques, précurseurs de la Révolution brabançonne, dans laquelle il allait jouer un rôle prépondérant.

De 1781 à 1786, l'empereur Joseph II avait publié aux Pays-Bas cette série d'édits, en matière religieuse, trop connus pour qu'il soit besoin de les rappeler ici. Le 1er janvier 1787 parurent ses deux diplômes bouleversant l'ordre administratif et créant une nouvelle organisation judiciaire dans nos provinces. Dès le 19 avril de cette année, l'opposition commença à s'affirmer : les états de Brabant, à la deuxième séance de la première session annuelle, refusèrent leur consentement à la continuation de la levée des impôts, jusqu'à ce que toutes les dispositions contraires à la joyeuse entrée eussent été rapportées. Quatre jours après, le 23 avril 1787, Henri Vander Noot lançait à son tour une protestation contre le régime impérial, en faisant paraître son *Mémoire sur les droits du peuple brabançon et les atteintes y portées, au nom de Sa Majesté l'empereur et roi, depuis quelques années, présenté à l'assemblée générale des Etats de ladite province*.

Ecrit dans un style lourd, emphatique, incorrect, empreint parfois du goût le plus burlesque, style qui caractérise toutes les productions de Vander Noot, ce mémoire, s'il dénotait une absence complète de vues élevées, attestait au moins chez son auteur une connaissance particulière des institutions nationales et des droits constitutionnels du Brabant. Très long et très diffus dans son ensemble, il ne manquait pas pourtant, dans quelques-unes de ses parties, d'une certaine vigueur dialectique. Tous les actes du souverain réformateur y étaient analysés et jugés avec hardiesse. Mais, par-dessus tout, ce factum avait le mérite de venir à l'heure propice et de traduire, en manière de péroraison, un sentiment qui devenait général : la menace de s'armer de l'article 59, ce fameux article de la joyeuse entrée qui déliait les sujets de leur serment de fidélité, dans le cas où la Constitution serait violée par le prince.

Lecture fut donnée de ce mémoire dans la séance des états de Brabant du 26 avril, et l'assemblée décida de faire connaître à l'auteur « qu'elle ne saurait « assez lui témoigner la satisfaction que « lui avaient causée ses savantes et « solides remarques, ainsi que ses vœux « pour le bien-être du pays ».

Mis de la sorte en évidence, Vander

Noot devait bientôt devenir l'homme-drapeau de son parti; personnage fort ordinaire, il fut accepté pour chef parce qu'il se présenta le premier, mais il ne sut pas grandir avec les circonstances. Au physique, haute stature, front large et élevé, bouche et menton moyens, grands yeux bruns, sourcils épais, nez fort et allongé, embonpoint respectable, maintien commun, voix tonnante, gestes impérieux, tel était le futur tribun de la Révolution. Au point de vue intellectuel et moral, le portrait que nous ont laissé de lui, et les contemporains qui ne se rangèrent pas parmi ses adulateurs, et les historiens qui ont apprécié son rôle et ses actes, n'a rien de bien flatteur : incapable en politique, inepte comme homme d'Etat, trivial et même ignare au point de vue littéraire, parfaitement ridicule sous divers autres rapports, il n'en avait pas moins ce qu'il faut principalement dans les temps de trouble pour réussir : l'esprit brouillon et beaucoup d'audace. « Il ne doutait de rien, se croyait capable de « tout et joignait à une extrême confiance en lui-même ce ton dogmatique « et tranchant pour débiter les choses « du monde les plus niaises ou les plus « absurdes, cet aplomb dans le sophisme, « cette facilité dans le mensonge qui « peut s'élever jusqu'à l'impudence, et « qui ne s'acquiert qu'au barreau par « la pratique des mauvaises causes ». Ainsi s'exprime Gérard, dans son remarquable ouvrage sur Ferdinand Rapédius de Berg.

Son activité, son audace et jusqu'à son langage et ses manières populaires lui valurent la confiance du peuple, comme il avait déjà celle du clergé, dont il avait ouvertement embrassé la défense. A dater des premiers mois de 1787, nous le voyons écrire, discuter, intriguer sans cesse : agitateur habile, il savait parler à la foule et s'en faire écouter. Ecrivain plus fécond que distingué, on lui attribua une foule d'écrits et de pamphlets obscurs à cette époque où, selon l'expression de l'historien Borgnet, on brochura avec une intempérance sans égale.

Le 4 juin 1787, il préside la première réunion du « comité établi pour « le corps des volontaires agrégés aux « cinq serments de la ville de Bru- « xelles ». Ce jour-là, dans la chambre des merciers, s'étaient assemblés les syndics des neuf Nations et les cinq chefs-doyens des Serments, ainsi que plusieurs notables, parmi lesquels figuraient le comte Edouard de Walckiers et le banquier Chapel, auxquels s'adjoignit ensuite J.-B. Weemaels, qui jouèrent tous trois plus tard un rôle assez important dans les rangs des vonckistes. La réunion avait pour but d'organiser l'enrôlement de volontaires disposés à se faire agréger aux Serments. Il semble que ce soit Vander Noot qui ait eu le premier l'idée d'enrégimenter tous les mécontents de la ville; c'est lui, tout au moins, qui en avait indiqué et facilité les moyens en établissant une sorte de contribution patriotique, en mettant en circulation des listes de souscription destinées à recueillir des fonds pour couvrir les dépenses et les frais qu'exigeaient « les précautions prises et à « prendre pour maintenir le bon ordre « et assurer la tranquillité politique ». Tous les patriotes furent invités à coopérer, par le don de deux couronnes impériales au moins, à la formation de compagnies bourgeoises. A l'aide du produit de cette souscription, comme aussi des subsides qui furent alloués par les états, on organisa, tant bien que mal, un corps de volontaires, qu'une résolution de l'administration municipale, reconnaissant l'utilité des « sup- « pôts agrégés aux cinq serments », revêtit d'un caractère officiel. Vander Noot leur donna un uniforme : habit noir, gilet rouge, culotte jaune et bas blancs, leur fit prendre la cocarde aux trois couleurs brabançonnes et fit venir de Liége des armes pour leur armement. Tel fut le nombre des engagements contractés devant le comité dont Vander Noot garda la présidence, que ces recrues formèrent bientôt un corps de 1,141 hommes, divisés en infanterie et en cavalerie, qui faisaient journellement la parade sur les places publiques de Bru-

xelles, montaient la garde par compagnies entières et occupaient plusieurs postes importants.

L'exemple fut suivi dans les autres provinces ; et ces compagnies de volontaires, organisées sur le même pied que dans la capitale brabançonne, formèrent le noyau d'une armée nationale pour le jour où le peuple se croirait obligé de défendre ses institutions menacées.

On comprend que le gouvernement autrichien ait vu de mauvais œil ce recrutement de volontaires prétendument armés pour la défense de l'ordre, mais dont l'organisation et l'esprit lui paraissaient nettement dirigés contre lui. Aussi le licenciement des volontaires fut-il au nombre des « préalables « indispensables » imposés par Joseph II dans sa déclaration du 28 août, en réponse à la députation qui s'était rendue à Vienne. Les états paraissaient, en ce moment, avoir adopté un plan de campagne qui tendait vers la conciliation, et Vander Noot modelait son attitude sur celle des états. Aussi voyons-nous, dans un des derniers procès-verbaux du comité patriotique toujours présidé par lui, que, le 18 septembre, « ayant pris en considération que « certaines marques distinctives, portées « par les corporations dites les cinq « Serments et leurs agrégés respectifs, « déplaisaient à S. M., il a été résolu de « s'abstenir du port de telles marques, « comme panaches, floches de chapeau, « épaulettes et dragonnes, tressées en or « et soie noire, revers colorés et pans « d'habit retroussés, sans préjudice à « leurs droits, privilèges, usages et « coutumes à ce contraires ». Le lendemain, 19 septembre, était le jour fixé pour le désarmement des milices bourgeoises. A l'hôtel de ville, où on les avait convoquées, Vander Noot se fit l'organe de la politique des états et engagea les volontaires à l'abandon, au moins momentané, de leur uniforme ; mais ceux-ci, qui n'entendaient rien à toute cette diplomatie, ne répondirent que par des clameurs ; le discours du futur « père du peuple » fut couvert par des huées et des coups de sifflet, et les volontaires descendirent de la maison de ville en jurant qu'on ne les dépouillerait jamais des marques de leur civisme.

Peu s'en fallut même que le lendemain ils n'en vinssent aux mains avec les troupes de le garnison et les détachements autrichiens que le général comte de Murray, gouverneur général *ad interim*, avait fait mettre en mouvement. Néanmoins, les conseils de la modération prévalurent ; et les volontaires finirent par déposer leurs armes, mais pour les reprendre deux ans plus tard.

Si nous nous sommes assez longuement étendu sur cette question des volontaires, c'est que cet épisode va nous donner le secret et nous révéler les causes de l'élévation aussi subite qu'inattendue de Vander Noot. C'est à dater du 31 août 1787 que ce dernier apparaît comme agent officiel des états de Brabant ; le procès-verbal de la séance des états qui lui confiait ce mandat porte cette date : « Le sieur avocat « Vander Noot, « y est-il dit, « est « commis à l'effet de s'occuper de cette « cause et de se préparer à produire, en « temps utile, tous les moyens de défense « contre le susdit chancelier ». Ce chancelier, c'était Crumpipen, que le gouvernement, quand il renonça à sa nouvelle organisation judiciaire et consentit au rétablissement des anciens tribunaux, voulut réintégrer dans ses anciennes fonctions de chancelier de Brabant, alors que les états de cette province refusaient de le reconnaître comme tel, le regardant comme déchu, parce qu'il avait accepté et exercé un autre office, celui de président d'un nouveau conseil de justice. Or, le mois d'août était précisément l'époque où Vander Noot présidait le comité des volontaires et puisait à pleines mains dans le trésor de la province pour organiser ses troupes : à la date du 13 septembre, comme en fait foi un procès-verbal des séances du comité, la caisse de la souscription patriotique étant en déficit, le président ordonnait de prendre 4,500 florins à la banque de la veuve Nettine et fils, où étaient déposés les fonds de la province et de

l'Etat. D'autre part, des sommes importantes avaient été prélevées sur les subsides de Louvain, d'Anvers et de Bruxelles et versées entre les mains du comité patriotique. « Il nous paraît évi- « dent d'après cela, « lisons-nous dans l'ouvrage de Gérard déjà cité, « que « les états se servaient du produit des « impôts pour organiser la révolution; « que Vander Noot était leur agent, « non seulement lorsqu'il s'agissait de « recueillir des documents à la charge « du chancelier de Brabant, mais encore « lorsqu'il s'agissait de réunir en un « comité, sous sa présidence, tous les « syndics des Nations et tous les doyens « des Serments, lorsqu'il s'agissait, « enfin, d'organiser des corps de volon- « taires, de les armer et d'en diriger « l'esprit dans un sens opposé au gou- « vernement... Evidemment, les états « voulaient rester maîtres du pouvoir; « Vander Noot était l'homme choisi par « eux pour diriger l'esprit et la force « publics; Vander Noot, placé à la tête « des nations, à la tête des volontaires, « s'appuyant sur les états et sur le con- « seil de Brabant, Vander Noot, tribun « populaire, hardi, entreprenant, eût « été pour toute espèce de gouverne- « ment un ennemi dangereux : pour un « gouvernement aussi débile que celui « de cette époque, c'était un géant « invincible; géant dans son espèce, « bien entendu, géant par le piédestal « que les états voulurent bien lui faire, « géant sans gloire, sans génie, fort « par la faiblesse de ses adversaires, « grand par l'exiguïté de ses adhé- « rents ».

Occupé pendant tout le mois de septembre à soutenir la guerre des « préa- « bles » et à défendre les uniformes et les cocardes de ses volontaires, ce ne fut qu'en octobre que Vander Noot put s'acquitter de la mission qu'il avait reçue et se mettre à recueillir les griefs que les états se proposaient de faire valoir à la charge du « ci-devant » chancelier Crumpipen. A la date du 29, il présenta à cet effet une requête au conseil de Brabant, tendant à obtenir l'autorisation de se faire délivrer une copie authentique de certaines pièces utiles à la défense de la cause dont il avait la charge. Il n'eut pas à aller plus loin; dès le mois de novembre, le nouveau ministre Trauttmansdorff obtint des états, au prix de concessions en d'autres matières et sous la réserve de certaines formalités à remplir, la réintégration dans leurs anciennes fonctions du chancelier et de trois conseillers qui se trouvaient dans une situation identique. Pourtant, Vander Noot ne borna pas là son rôle puisque, lors du procès criminel qui lui fut fait l'année suivante, nous voyons le substitut, chargé de requérir contre lui, articuler, entre autres faits mis à la charge de l'inculpé, qu' « il fut la cause que le chancelier de « Brabant, se rendant, le 20 novembre « 1787, à l'assemblée générale des états « de Brabant, fut publiquement hué et « insulté. Il fit tous les efforts imagi- « nables pour empêcher la nomination « des nouveaux substituts du procureur « général, excitant, à cet effet, les corps « des métiers ou nations de Bruxelles ». Vander Noot et les siens soulevèrent en effet à cette occasion toute la population. L'ancien comité des volontaires n'existait plus, en apparence; mais, en fait, ses éléments se trouvaient réunis dans les mêmes mains, et l'on peut croire qu'ils ne restèrent pas oisifs quand, les rassemblements dégénérant en émeutes, les troupes de la garnison furent de nouveau mises en mouvement. Mais si la première période d'émeutes s'était terminée peu auparavant, sous le général Murray, à la satisfaction des patriotes, la seconde fut durement réprimée, dès la fin de 1787 et le commencement de 1788, par les soldats du général d'Alton, envoyé de Vienne aux Pays-Bas comme commandant des troupes, en même temps que le nouveau ministre plénipotentiaire Trauttmansdorff.

En dépit de la répression, Vander Noot garda l'espèce de pouvoir qu'il exerçait sur les Nations et n'attendit que le moment venu pour reprendre son œuvre d'agitation. Ne perdant aucune occasion d'attaquer les actes ou d'incriminer les intentions du gouvernement,

il fut de toutes les oppositions qui marquèrent les six premiers mois de l'année 1788. Il fut un des plus ardents à protester contre l'établissement du séminaire général, à Louvain. Plus que tout autre, il suscita les difficultés qui s'élevèrent à propos de l'université de Louvain, en faisant intervenir les gens de métiers ; il était parvenu à leur persuader que la question de l'université les intéressait aussi directement que celle des corps de garde des Serments, laquelle s'agitait alors. Ce fut sous l'influence de cette conviction que leurs « boetmeesters » signèrent une représentation au magistrat de Bruxelles, dans laquelle ils exprimaient l'intention formelle d'exposer directement leurs griefs, au nom du tiers ordre, à la prochaine réunion des états. En attendant, ils se plaignaient de la violation du privilège concernant le corps de garde de l'hôtel de ville, dont les Serments avaient été dépossédés par les troupes du général d'Alton, et « du bouleverse- « ment de l'université de Louvain, qui « intéresse toutes les provinces, par la « religion hétérodoxe qui, selon le dire « du public, s'y enseignera à nos en- « fants, comme à tous ceux des autres « provinces ».

S'il faut en croire l'acte d'accusation qui fut dressé contre lui quelques mois plus tard, la main de Vander Noot se retrouve encore dans l'opposition et les troubles qui s'élevèrent à Anvers, à Malines et à Louvain, du 21 juillet 1788 au 8 août suivant. On lui reprochait en outre de se « faire un plaisir d'entre- « prendre la défense de ceux qui, par « leur conduite criminelle, se sont attiré « des poursuites du ministère public », allusion aux procès du notaire Golfus et de la Pinaut (Mme de Bellem, que la populace, sur laquelle elle exerçait beaucoup d'empire, avait surnommée Pinaut), dont Vander Noot se constitua l'avocat d'office. Enfin, on insinuait qu'il était l'auteur, ou tout au moins l'inspirateur de plusieurs libelles, dont l'un, *le Guide fidèle*, fut publiquement brûlé ensuite d'un arrêt du conseil de Brabant. On lui faisait un grief de se faire acclamer par ses partisans, attablés dans les cabarets de la rue Haute, chaque fois qu'il revenait de chez la Pinaut. On lit à ce propos dans le réquisitoire du substitut qui soutint l'accusation lors du procès qui précéda le décret de prise de corps lancé contre lui : « Le 3 août, l'avocat « Vander Noot et la fille Pinaut, passant « en voiture sur la Grand'Place, mirent « tous deux la tête à la portière, lors- « qu'ils se trouvèrent vis-à-vis des ca- « nons de la garde militaire, et se pri- « rent à rire ».

Or, le gouvernement venait de commencer à Anvers le système des arrestations. Il était clair que si le système était étendu à la capitale, Vander Noot était le premier désigné aux rigueurs de l'autorité. Car, indépendamment de tous les faits que nous venons de relever, le gouvernement impérial avait la preuve de la participation de l'avocat agitateur dans nombre d'autres affaires : la *Requête de divers citoyens, présentée aux états de Brabant, dans leur assemblée générale, en mai* 1788, était signée Vander Noot. De lui aussi, la minute d'une représentation faite aux états de Brabant par les membres de la ville de Louvain, le 24 juillet, ainsi que la minute d'une représentation adressée aux gouverneurs généraux peu de jours après, autant d'écrits qui respiraient un grand esprit d'animosité contre le gouvernement et les dispositions de l'empereur. Et, à Anvers, le peuple désignait communément, sous le nom de le « petit Vander Noot », le chef des séditieux, le notaire Lincé, dont Vander Noot se servait pour faire effectuer dans cette ville tout ce qu'il désirait.

L'arrestation de Vander Noot, dans sa demeure, rue Neuve, fut décidée. Le 8 août, au matin, on mit tout un régiment sous les armes, quinze cents hommes, au dire de Trauttmansdorff lui-même, pour l'appréhender, lui, l'avocat Goffin et le boetmeester Joseph-Jean Sagermans, doyen des merciers. Mais tous trois avaient eu le loisir de prendre la fuite pendant la nuit et parvinrent à se soustraire aux recherches.

« Rien n'était si facile, » écrit l'his-

torien Gérard à propos de cette arrestation manquée, « que d'arrêter Vander « Noot, et certes, les événements pos- « térieurs ont bien prouvé que cette « arrestation n'eût pas été sans impor- « tance. Il allait tous les jours faire « visite à la Pinaut, qui se trouvait « détenue à la porte de Hal. On pro- « posa à M. de Trauttmansdorff de le « faire arrêter dans la rue Haute, où il « passait devant un corps de garde; « mais le ministre répondit que si Van- « der Noot allait voir la Pinaut, c'était « en qualité d'avocat, et qu'il y aurait « de l'indélicatesse à violer les droits de « la défense. Ainsi, M. de Trauttmans- « dorff, sous prétexte de respecter de « prétendus droits qui n'étaient encore « écrits nulle part, permit à Vander « Noot d'aller tramer en Hollande, en « Prusse, en Angleterre, une révolution « au profit de l'étranger, tout en prê- « tant l'appui de son autorité à des « actes destructifs des véritables droits « du pays ».

Vander Noot fut jugé par contumace. Le substitut du procureur général de Leenher fut chargé des poursuites. Il obtint contre l'accusé un décret de prise de corps, daté du 31 octobre 1788, mais qui ne put naturellement être exécuté, Vander Noot étant en fuite. Quant à l'arrêt, il ne fut pas rendu, les événements s'étant précipités et ayant amené la retraite des membres du gouvernement et des troupes autrichiennes.

Vander Noot s'était réfugié à Bréda, sur le territoire des Provinces-Unies. Mais de son exil, qui dura du 8 août 1788 au 18 décembre 1789, il ne cessa de s'occuper activement des troubles de son pays, et ses menées le rendirent même plus dangereux, pour ses ennemis, sur le sol étranger que dans sa ville natale. Comme on le verra plus loin, il écrivit à ses amis de Bruxelles qu'il pourrait utiliser sa présence à l'étranger, s'il était revêtu de quelque titre officiel qui lui ouvrît l'entrée des chancelleries. Sur ce, plusieurs doyens de Bruxelles, peu familiarisés avec les usages de la diplomatie, conçurent le projet de le créer leur ambassadeur. Ils rédigèrent un diplôme, où on le qualifia d'*agent plénipotentiaire du peuple brabançon*. Ce diplôme fut soumis à la signature des doyens des deux autres chefs-ville du duché, Anvers et Louvain. Dix-sept des soixante-trois doyens de Louvain le revêtirent de leur approbation. Plusieurs, ne sachant pas signer, tracèrent une croix sur le parchemin. Les noms des autres doyens y furent ajoutés, à leur insu, avec de l'encre et des plumes différentes. Le clergé et la noblesse restèrent étrangers à cette démarche. Le diplôme était de nulle valeur, par conséquent; mais, dans la suite, la révolution triomphante ne contesta point à Vander Noot le beau titre qu'il étala officiellement jusqu'à la rentrée des Autrichiens dans Bruxelles.

Une maladresse du gouvernement autrichien acheva de faire de Vander Noot, aux yeux des populations, le chef reconnu de la révolution. Le 17 avril 1789, ensuite de son procès, une proclamation impériale fut lancée contre le tribun, et la solennité avec laquelle elle fut lue au peuple, à la bretèque de la ville de Bruxelles, à la bretèque de la ville de Louvain et au grand quai d'Anvers, contribua encore à augmenter la popularité et l'importance de l'avocat brabançon.

Au surplus, Vander Noot ne restait pas inactif. De Bréda, il s'était rendu à Londres, où il se trouvait au mois de septembre 1788. Il avait, mais vainement, sollicité une audience de Pitt, chef du cabinet de Saint-James. Le gouvernement autrichien redoutait néanmoins sa présence dans la capitale du Royaume-Uni, car il fit une tentative pour s'emparer de lui. Deux hommes résolus furent envoyés par le général d'Alton en Angleterre, pour l'enlever par surprise; ils devaient l'entraîner dans une barque qui stationnait sur la Tamise et l'amener à Bruxelles. La tentative échoua, grâce à une ruse d'un dévoué serviteur de Vander Noot, du nom de Florent Meersman.

Echappé à ce guet-apens, Vander Noot se rendit à La Haye, dans l'espoir d'y obtenir plus de succès qu'à Londres.

Il se persuadait qu'en gagnant le stathouder, il se concilierait également l'appui de la Prusse et de l'Angleterre, et il ne vit d'autre moyen d'atteindre ce but qu'en offrant la Belgique à la maison d'Orange, d'où le reproche d'orangisme que nombre d'historiens, notamment Gérard, lui ont adressé, à lui et à ses adhérents.

C'est le 10 mai 1789 qu'il eut sa première conférence avec le grand pensionnaire de Hollande, Vande Spiegel, l'un des personnages les plus influents du parti stathoudérien. La conversation nous a été conservée par le grand pensionnaire lui-même, dans son *Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens*. Elle a une extrême importance, car elle jette un jour singulier sur les idées et les sentiments de Vander Noot et des émigrés qui formèrent avec lui le comité de Bréda. Ne pouvant la reproduire ici en entier, nous nous contenterons de transcrire le résumé très exact qu'en a fait Juste, dans son histoire de la *Révolution brabançonne*.

Dans cette conversation, Vander Noot s'ingénia pour démontrer qu'en foulant aux pieds les privilèges de la Belgique, malgré les stipulations du traité de Rastadt, et en voulant établir des subsides perpétuels et la conscription militaire, l'empereur avait en vue d'attaquer les Provinces-Unies; il conclut en disant que le parti dont il était le représentant se proposait de fonder, en choisissant le second fils du prince d'Orange pour stathouder, une république indépendante avec une constitution moulée sur celle des Provinces-Unies, ou même d'unir les Pays-Bas autrichiens avec la République hollandaise, si la différence de religion ne s'opposait à ce plan. Le grand pensionnaire exprima ses craintes sur la réussite de ce projet, tout en convenant que la différence de religion n'était pas un obstacle insurmontable, chacune des provinces de l'union batave étant souveraine en matière de culte; il finit par demander ce que signifiaient ces ouvertures et pourquoi l'on s'adressait à la République. Vander Noot répondit qu'il voulait obtenir de la Prusse l'assurance, dans le cas où les Belges se révolteraient, qu'elle empêcherait les troupes autrichiennes d'accourir d'Allemagne, et des puissances maritimes — l'Angleterre et la Hollande — la promesse qu'elles empêcheraient la France d'intervenir en Belgique. Le grand pensionnaire répliqua qu'en supposant que ces demandes ne déplussent pas au gouvernement de la République, il était nécessaire de se concerter avec les autres puissances, principalement avec la Grande-Bretagne. Vander Noot prétendit qu'il démontrerait à Pitt le danger que le commerce anglais aurait à redouter, surtout en temps de guerre, si Ostende tombait au pouvoir de la France ou d'un souverain absolu. Le grand pensionnaire lui indiqua la marche à suivre pour ouvrir des négociations avec la Prusse et avec l'Angleterre; il lui dit que s'il retournait à Londres, il y trouverait un diplomate prussien, auquel il pourrait s'ouvrir complètement; mais il ajouta que nul ministre ne s'aboucherait avec lui s'il n'était qualifié et en état de donner connaissance des moyens de son parti; que, de plus, aucune des trois puissances ne s'engagerait sans se concerter avec les autres.

C'est alors que, pour suivre les conseils de Vande Spiegel, Vander Noot se fit envoyer le diplôme qui le qualifiait d'agent plénipotentiaire du peuple brabançon. C'est à la suite également de cette conversation avec le grand pensionnaire de Hollande qu'il lui remit une note intitulée : *Canevas de réflexions politiques sur les troubles des Pays-Bas autrichiens*, d'où il semble résulter que les destinées de sa patrie lui devenaient fort indifférentes, pourvu qu'il parvînt à se venger du gouvernement autrichien.

Confiant dans son titre pompeux de plénipotentiaire, Vander Noot passa une seconde fois en Angleterre; mais, pour la seconde fois aussi, Pitt refusa de l'entendre et il dut revenir à La Haye. Néanmoins, le grand pensionnaire de Hollande, appréciant le parti à tirer des

ouvertures qui lui avaient été faites, s'empressa d'en informer le cabinet prussien et de lui proposer d'agir de concert, en tout ce qui regarderait la Belgique. L'offre fut accueillie à Berlin, et un agent prussien partit avec la mission de réclamer la coopération du ministère britannique. Il passa par La Haye. Dans une entrevue qu'il eut avec lui, Vander Noot ne négligea rien pour effrayer la Prusse sur la possibilité d'une intervention française; il en obtint de vagues assurances et résolut de se rendre lui-même à Berlin.

Dans l'entre-temps, un des membres du comité de Bréda, l'abbé de Tongerloo, avait recommandé Vander Noot au secrétaire de la princesse d'Orange, avec lequel ce prélat était très lié; et l'agent plénipotentiaire réussit, par l'intermédiaire de ce personnage, à obtenir une audience de la princesse. Il fut accueilli avec bienveillance, car on voyait en lui un instrument docile; il obtint même une recommandation pour la cour de Berlin. Dès ce moment, Vander Noot regarda son triomphe comme assuré; il se rendit à Berlin pour demander des troupes et un général. L'ambassadeur hollandais, prévenu par le grand pensionnaire, lui procura une audience du ministre Hertzberg. Ce dernier le reçut le 31 août 1789 et ne se fit pas faute de le leurrer par de magnifiques promesses; et, quelques jours après, il lui fit de bouche, en présence du ministre des Provinces-Unies, une réponse par laquelle la Prusse, si les Belges faisaient leur révolution, promettait de concourir à les défendre.

Fort de cette promesse diplomatique, de cette assurance verbale, Vander Noot se mit à publier hautement que la Prusse et la Hollande armaient en faveur des Belges, et il revint triomphant à Bréda rédiger son *Manifeste du peuple brabançon*.

Cependant, hâtons-nous de le dire, ces promesses d'appui et de protection n'étaient autre chose que la conséquence de la situation politique de l'Europe à cette époque. Certes, les puissances étaient ravies de pouvoir susciter des embarras à l'empereur dans ses propres Etats; elles espéraient que les mouvements qui commençaient à se manifester en Belgique, le forceraient à renoncer à ses projets de conquêtes sur les Turcs; mais elles étaient loin de vouloir courir les chances d'une rupture ouverte pour soutenir la cause des Belges, dont au fond elles ne désiraient pas le succès complet. Etranger, comme il l'était, aux ruses et aux intrigues de la diplomatie, à laquelle du reste il n'entendait rien, trop peu perspicace pour comprendre à quel concours de circonstances politiques il devait les encouragements sur lesquels il fondait son système, Vander Noot crut naïvement à l'exécution rapide et sincère de l'engagement verbal qu'on avait pris envers lui d'envoyer de l'argent et des troupes pour faire triompher l'insurrection.

Heureusement, plus avisé et plus clairvoyant que le diplomate de Londres et de La Haye, un autre chef du mouvement insurrectionnel, Vonck, ne partageait pas la confiance de son futur rival dans une intervention étrangère. Il pensait que les Belges ne devaient se fier qu'à eux-mêmes et que le moyen le plus sûr de faire réussir la révolution était de l'accomplir uniquement par le peuple belge lui-même; il disait que la diplomatie n'avait pour but que de tromper les peuples, que ce serait l'éteignoir de la révolution. « C'est un fait « bien remarquable, » écrit de Gerlache dans son histoire du *Royaume des Pays-Bas*, « que Vander Noot, ce célèbre « représentant de la Révolution bra- « bançonne, qui en recueillit toutes les « ovations, qui jouit d'un pouvoir et « d'une popularité immenses après l'ex- « pulsion des Autrichiens, aurait fait « avorter cette même révolution si l'on « avait suivi son plan et si l'impatience « des patriotes, stimulés par Vonck, ne « les eût déterminés à brusquer l'attaque « au moment décisif ».

Il est curieux, continue le même auteur, d'entendre Vonck lui-même dérouler la politique de son rival. C'est sans doute le langage d'un ennemi envieux et déçu; mais il met bien à nu la vanité,

la fatuité et la sotte crédulité de Vander Noot. « De jeunes patriotes, » dit Vonck, « étant venus le trouver à Bréda « pour lui offrir leurs services contre les « Autrichiens, il les chassa de sa pré- « sence; il les traita de gueux. Il ne « fallait, » disait-il, « qu'avoir un peu « de patience; il venait des troupes « hessoises, brunswickoises, prussiennes « et cent quatre-vingts pièces de canon. « Les citoyens ne devaient pas com- « battre; il ne fallait pas d'argent pour « engager les Autrichiens à déserter; « on n'avait qu'à le laisser faire! Henri « vivait encore! etc., etc. ». C'est avec de telles inepties que Vander Noot arrêtait toutes les opérations et paralysait les efforts de ceux qui voulaient l'émancipation de la Belgique par les Belges eux-mêmes.

Le comité de Bréda craignait-il déjà que la jeune armée qui se rallierait autour du drapeau belge n'exigeât la récompense de ses peines, à savoir la consécration de quelques droits réels? Armer les citoyens, c'eût été donner à la nation une voix puissante, c'était l'émanciper. Du coup, Vander Noot et les siens auraient cessé d'être les maîtres de la situation, perdant tout le bénéfice qu'ils escomptaient de la présence et de l'appui des baïonnettes étrangères.

Pourtant, au moment où Vander Noot éconduisait brutalement, en les accablant de ses jurons familiers, les premiers émigrés, l'émigration prenait des proportions qui commençaient à inquiéter sérieusement l'autorité autrichienne. Le général d'Alton mandait à l'empereur que, dans la seule ville d'Anvers, on avait délivré trois cents passeports en une matinée.

D'autre part, le comité de Bréda ne voyait venir ni troupes hessoises, brunswickoises ou prussiennes, ni pièces de canon, ni argent de l'étranger. Vander Noot lui-même n'échappait que grâce à la duplicité d'un espion, à un nouveau guet-apens machiné contre lui pour le faire enlever par des soldats autrichiens sur le territoire hollandais, près de Berg-op-Zoom. Néanmoins, toujours dupe des assurances ambiguës que lui avait données le gouvernement des Provinces-Unies, il refusa encore un marché de huit pièces d'artillerie que Vonck avait fait conclure à Liége, ce qui fut cause qu'au jour du combat l'armée se trouva sans canons.

La désillusion vint enfin quand on vit la cour de Berlin inviter les Belges à faire eux-mêmes leur révolution et remettre au printemps prochain les secours qu'elle avait promis. Le comité de Bréda, à contre-cœur, finit par se rallier au plan de Vonck et du comité de Hasselt. Vonck avait formé une petite armée; ce fut encore lui qui lui trouva le chef qui devait la conduire à la victoire, Vander Mersch.

Le 24 octobre 1789, les patriotes franchirent la frontière autrichienne et arrivèrent à Hoogstraeten. Là, lecture leur fut donnée du *Manifeste du peuple brabançon*, rédigé et signé par Vander Noot, et publié la veille par le comité de Bréda. Au nom du peuple brabançon, représenté par « l'état ecclésiastique et « le troisième membre des trois chefs- « villes, conjointement avec plusieurs « membres de la noblesse », Joseph II était déclaré déchu de ses droits de souveraineté sur le duché, à cause des actes d'oppression dont son gouvernement s'était rendu coupable. Une proclamation, jointe au manifeste, déliait de leur serment de fidélité les militaires et tout un chacun, menaçant même de traiter en ennemis de la patrie ceux qui continueraient à servir et à défendre le souverain déchu. Quant au *Manifeste*, le préambule en entier était emprunté à la *Politique naturelle* du baron d'Holbach : « Quelle que soit la « forme du gouvernement, » y lisait-on, « les droits de la souveraineté, pour « être légitimes, doivent être immédia- « tement fondés sur le consentement des « peuples... La nation possède une « volonté suprême, un droit inaliéna- « ble, un droit antérieur à tous les « autres droits ». Ainsi, par une étrange contradiction, comme on l'a fait observer, Vander Noot, qui pouvait déjà être considéré comme le représentant d'une oligarchie égoïste, proclamait lui-

même le dogme de la souveraineté populaire.

Trois jours après, le 27 octobre, Vander Mersch battait les Impériaux à Turnhout. Le comité de Bréda lui décernait le titre de lieutenant général, et Vander Noot adressait au « héros », comme il l'appelait, des félicitations enthousiastes.

Le gouvernement répondit par un acte de fureur impuissant. Le 3 novembre, ensuite d'un décret du grand conseil qui le qualifiait de « production » séditieuse et infâme », le Manifeste du peuple brabançon fut lacéré et brûlé par la main du bourreau sur la Grand'-Place de Bruxelles En outre, des instances furent faites auprès des états généraux des Provinces-Unies pour obtenir l'arrestation et l'extradition de Vander Noot, mais ces instances furent repoussées.

Nous passerons légèrement sur les difficultés qui, plus d'une fois, s'élevèrent ensuite entre Vander Noot et le comité de Bréda, d'une part, et Vander Mersch, d'autre part, et quant à la façon de diriger les opérations militaires, et à propos d'ouvertures faites par le gouvernement impérial, et au sujet de la conclusion de l'armistice d'Orsmael avec les troupes autrichiennes. Pour les faits qui s'écoulèrent du 27 octobre au 18 décembre 1789, du combat de Turnhout à l'entrée des patriotes à Bruxelles, nous renvoyons à l'article Vander Mersch, paru dans le tome XIV de la *Biographie nationale*.

A peine l'étendard de la liberté flottait-il à Bruxelles, que l'on vit les membres du comité patriotique, qui jusqu'alors étaient restés prudemment à Bréda, s'apprêter à faire dans la capitale une pompeuse entrée. Le 18 décembre 1789, Vander Noot, que l'on surnommait le *Franklin belge*, entra dans Bruxelles au bruit du canon, au son de toutes les cloches, suivi d'un peuple immense qui s'était avancé à sa rencontre jusqu'à Vilvorde. Il était traîné dans une calèche à six chevaux ; le chanoine pénitencier Van Eupen, qui passait pour son inspirateur, était à ses côtés; dans d'autres voitures suivaient les autres membres du comité, les membres des états, les émigrés et des notables. Le cortège avançait difficilement, tant chacun était avide de contempler le grand Henri. Il mit une heure pour arriver à Sainte-Gudule. Le clergé reçut le triomphateur à la porte de l'église ; la garde noble le conduisit ensuite, l'épée à la main, jusque dans le chœur, où il fut entouré des hallebardiers de la cour. Et c'est agenouillé sur le prie-Dieu impérial, avec tous les honneurs dus au souverain, qu'il entendit le *Te Deum*. Le soir, il se rendit au théâtre, où l'on représentait la *Mort de César*. Accompagné du baron de Hove et du comte de Duras, il y parut dans la loge des gouverneurs généraux. Toutes les allusions qu'offrait la pièce furent avidement saisies et applaudies, et l'enthousiasme déborda lorsque l'acteur qui jouait le rôle de Brutus récita des vers de circonstance, intercalés dans la pièce de Voltaire. La représentation continua par *la Rosière de Salency*, et ce fut la rosière qui posa une couronne de laurier sur la tête du libérateur brabançon, au milieu d'une pluie de fleurs et d'un tonnerre d'applaudissements.

On décerna le nom de Vander Noot à la rue Neuve, qu'il habitait avant sa fuite. Chacun voulut avoir son portrait; on le portait à la boutonnière, en forme de médaille, ou au chapeau. Enfin, *Heintje*, *notre Henri*, comme on disait alors, eut ses courtisans et ses adulateurs, qui venaient le saluer le matin à son lever, et qui, tout pleins de zèle patriotique, lui offraient leurs services et lui demandaient des places.

Ici commence la partie la plus importante de la carrière de Vander Noot ; mais c'est aussi la plus connue, ce qui nous permettra d'être moins prodigue de détails et plus sobre d'appréciations. Nous nous en référons d'ailleurs à la notice Van Eupen, le conseiller, l'inspirateur, l'*alter ego* de Vander Noot, notice qui figure dans le tome VI de la *Biographie nationale*.

Comme le fait très bien remarquer Th. Juste en commençant son histoire de

la *République belge*, l'ovation décernée au chef du comité de Bréda ne fixait pas le sort de la Belgique. L'ère des difficultés s'ouvrait au contraire, d'autant plus redoutable que si Vander Noot avait le talent de remuer les masses, il n'avait pas celui qui organise la révolte et encore moins celui qui la consolide. Son insuffisance n'avait d'égale que celle de son entourage : jamais révolution ne fut plus pauvre d'hommes que la Révolution brabançonne, si nous mettons hors pair Vander Mersch, Vonck et quelques autres.

Dans les derniers jours de décembre 1789, à l'instigation de Vander Noot et de Van Eupen, son bras droit, les états de Brabant s'étaient érigés en états souverains. Le 7 janvier 1790, le Congrès national se réunit, et, le 10, vota la réunion de nos provinces en une confédération sous le nom de *Etats Belgiques Unis*. Vander Noot fut nommé ministre, Van Eupen secrétaire d'Etat, fonctions qui semblent leur avoir été conférées à titre de récompense nationale. En cette qualité, ils siégeaient aux deux côtés du président et signaient avec lui, l'un en l'absence de l'autre, les actes des états généraux et du Congrès.

Les dissentiments ne tardèrent pas à éclater. Vander Noot était jaloux de Vander Mersch, dont la gloire l'offusquait ; bientôt il lui en voulut d'être vonckiste. Vander Noot, le plénipotentiaire du peuple brabançon, se croyait un grand homme et en revenait toujours à ses projets diplomatiques. Il ne parlait que de ses hauts alliés et ne doutait pas que, grâce à lui et grâce à eux, la Belgique ne se trouvât bientôt constituée et reconnue comme pays indépendant, et, au besoin même, défendue par les armes de la Prusse, de la Hollande et de l'Angleterre. Vander Mersch ne cachait ni son dédain, ni ses sarcasmes sur les espérances chimériques de Vander Noot ; et, ce qui était plus grave, il se plaignait à juste titre que les chimères de ce dernier amenaient le Congrès à laisser l'armée des patriotes dans un dénuement lamentable en face de l'ennemi. D'autre part, Vander Noot et Vonck, d'accord sur le but, le renversement du gouvernement autrichien, s'étaient déjà divisés quand il avait fallu déterminer les moyens de l'atteindre. La rupture devint complète et le dissentiment passa à l'état aigu quand il s'agit d'imprimer au mouvement révolutionnaire une direction et de lui faire produire ses résultats.

La scission s'était dessinée déjà lorsque les états de Brabant s'étaient arrogé la souveraineté. Vander Noot et « les seigneurs-états » trouvaient légitime de s'attribuer, à titre d'héritiers naturels, tous les droits de souveraineté qui avaient appartenu ci-devant à l'empereur, comme duc de Brabant : ils prétendaient que, ce point acquis, il n'y avait rien de changé ni à changer à la constitution de chaque province, et qu'il fallait conserver scrupuleusement l'ordre anciennement établi. Vonck et ses amis soutenaient au contraire que, depuis la déchéance de Joseph II, il manquait à la Constitution un de ses principaux pouvoirs, et que, dès lors, cette Constitution devait être abolie ou modifiée. Ils alléguaient qu'avant la révolution, l'autorité exécutive appartenait à l'empereur, que les états ne formaient qu'un pouvoir intermédiaire et ne participant en aucune manière à l'exercice de l'autorité souveraine. En conséquence, ils contestaient la souveraineté que les états s'étaient arrogée, ils demandaient que la nation fût consultée, ils réclamaient la convocation d'une assemblée nationale pour doter la Belgique d'une nouvelle Constitution. La fameuse brochure de d'Outrepont, *Qu'allons-nous devenir?* dans laquelle l'auteur semblait s'inspirer de la brochure de Sieyès, *Qu'est-ce que le tiers état?* pouvait passer pour le manifeste de ce parti en attendant le magistral mémoire de Vonck : *Considérations impartiales sur la position actuelle du Brabant*, qui parut à Bruxelles, le 29 janvier 1790.

Au surplus, l'attachement de Vander Noot, de Van Eupen et de leurs adhérents des états à l'ancienne Constitution n'allait pas jusqu'à respecter son intégrité quand il s'agissait pour eux de

prébendes à obtenir ou d'avantages à se faire octroyer. On l'avait bien vu lors de la première assemblée des états de Brabant, qui s'ouvrit le lendemain de l'entrée des patriotes à Bruxelles, le 19 décembre 1789. On connaît la composition de ces états, où n'entraient qu'un petit nombre de privilégiés choisis dans les trois ordres : clergé, noblesse et tiers état. Or, dans aucun des trois ordres, il n'y avait place ni pour Vander Noot, ni pour Van Eupen. Pourtant, tous deux voulaient être du gouvernement, et ils y réussirent : ils parvinrent à se faire introduire dans l'assemblée, en violation de la Constitution. Pour cela, dès l'ouverture de la première séance, la motion suivante fut faite : « Qu'il semblait convenir absolu- « ment (ce sont les termes mêmes du pro- « cès-verbal) que les sieurs Vander Noot « et Van Eupen, qui avaient tant contri- « bué à la délivrance de la patrie, fus- « sent sans retard priés d'entrer, pour « travailler avec Leurs Seigneuries à « l'établissement du bien-être du pays ». De Vonck, à qui la révolution devait véritablement son triomphe, il n'était pas question : il n'était pas de la petite chapelle.

Cette motion, qui avait été concertée avec les principaux membres des états, fut accueillie, et Vander Noot, ainsi que Van Eupen, vinrent prendre place dans l'assemblée. Nous avons vu quel rang prépondérant ils y occupèrent dans la suite, à côté du président, l'un comme ministre, l'autre comme secrétaire d'Etat. Là ne se borna pas la « nouveauté », selon l'expression chère à ce parti, qui ne voulait d'innovation d'aucune sorte quand l'innovation projetée pouvait porter préjudice à son pouvoir ou atteinte à ses privilèges. On décida aussi immédiatement que les doyens commissionnés par le quatrième membre de la ville de Louvain, les *boetmeesters* des neuf nations de Bruxelles et les chefs-doyens d'Anvers y seraient également admis : c'étaient les éléments nécessaires de l'influence de Vander Noot.

La lutte entre Vander Noot et Vonck, entre les statistes et leurs adversaires se borna d'abord à une querelle de plume et ne se traduisit au début que par un échange d'opinions et de systèmes opposés. Mais le ton de la controverse prit ensuite un caractère injurieux, provocateur et menaçant ; et l'on en arriva dans les deux camps à faire jouer tous les ressorts pour écraser l'adversaire : insinuations, calomnies, perfidies, journaux, pamphlets, pillages, arrestations, même le meurtre et les massacres organisés, tout fut mis en œuvre. Les opinions, les systèmes développés dans les clubs, bientôt on les mit à exécution dans la rue. Vonck dirigeait les réunions du *comité secret ;* Vander Noot présidait le *conseil secret,* dont les séances se tenaient chez la Pinaut, avec laquelle le chef des statistes continuait à afficher publiquement sa liaison, en dépit de ses attaches avec le clergé.

Il n'entre pas dans le cadre de notre travail de faire le récit des événements qui se déroulèrent des premiers jours de 1790 à la rentrée des Autrichiens à Bruxelles, le 2 décembre de la même année. Ce serait entreprendre l'histoire détaillée de la Révolution brabançonne. Nous relèverons seulement les faits auxquels Vander Noot a été plus directement mêlé ou dont il a été l'inspirateur.

Toujours plein d'une foi aussi robuste que naïve dans la réussite de ses négociations diplomatiques, Vander Noot avait fait envoyer des agents à Londres, à Berlin et à La Haye, pour remettre aux ministres des trois cours son manifeste du 24 octobre, et demander que l'indépendance du pays fût reconnue. A Londres, Pitt éconduisit l'envoyé belge. De Berlin et de La Haye, on répondit par l'envoi, non de plénipotentiaires, ce qui eût été la reconnaissance tacite de l'indépendance, mais d'intrigants sans caractère public, qui exploitèrent, dans un but de lucre personnel, la crédulité de Vander Noot. Ce dernier, sous couleur de payer des services prétendûment rendus, se laissa extorquer à diverses reprises des sommes considérables : en une fois, l'espion juif Ephraïm, que la

cour de Prusse employait à Bruxelles, reçut 40,000 florins, et l'agent hollandais Mottman, 100,000, prélevés sur les fonds, mis à la disposition de Vander Noot pour *affaires secrètes*, selon l'expression des états de Brabant.

Malgré l'antipathie que leur inspirait la France révolutionnaire, les conservateurs belges avaient également tenté une démarche auprès du roi Louis XVI et de l'Assemblée constituante. Elle n'eut pas plus de succès. « Le sieur « Vander Noot, se disant plénipoten- « tiaire des Brabançons, « écrivit à l'Assemblée le ministre des affaires étrangères, comte de Montmorin, « vient « de m'adresser pour le Roi un paquet, « qu'il m'annonce renfermer le mani- « feste par lequel ils se déclarent indé- « pendants. S. M. a jugé qu'il n'était ni « de sa justice, ni de sa dignité, ni de « sa prudence d'accueillir une semblable « démarche. Elle a pensé que le seul « parti convenable à prendre était de « renvoyer ce paquet au sienr Vander « Noot ». L'Assemblée en fit autant ou à peu près : elle ajourna la question de savoir si le paquet adressé à son président serait ouvert.

Il devenait évident, pour les hommes qui ne partageaient point les illusions de Vander Noot, qu'il ne fallait pas compter sur les secours des puissances étrangères.

Or, en ce moment où l'union de tous les patriotes semblait plus que jamais nécessaire, indispensable, les statistes rompaient ouvertement avec les vonckistes. Le 8 février, Vander Noot allait présenter à l'armée à Namur le général prussien Schoenfeld, appelé à remplacer plus tard Vander Mersch. A cette occasion, le vainqueur de Turnhout se plaignit vivement, selon son habitude, de la négligence des états généraux à pourvoir à la formation et à l'entretien de l'armée. Vander Noot ayant répondu qu'il arriverait bientôt un secours effectif des puissances alliées, Vander Mersch s'emporta : « Tu n'es qu'un « imposteur, « lui dit-il, « qui trompes « et trahis la nation »; et il lui jeta le défi de lui procurer quatre hommes et un bas officier de troupes étrangères. Comme tous les vonckistes, le général voyait déjà de la fourberie et de l'imposture là où, chez l'avocat plénipotentiaire, il n'y avait peut-être encore et toujours, à cette époque, qu'un ridicule aveuglement.

Vander Noot sentait pourtant grandir autour de lui la suspicion et la défiance, tandis que l'opinion se portait de plus en plus vers Vonck. Pour regagner des partisans, au lendemain d'une manifestation qui avait parcouru les rues de Bruxelles, le 25 février, aux cris de : « Plus d'états souverains, vive la « souveraineté du peuple ! « il fit publier la déclaration suivante : « Nous soussi- « gnés, déclarons que le manifeste du « peuple brabançon aura lieu en tous « ses points, et que tout se fait au nom « du peuple, en qui la souveraineté « réside, et que les états n'ont jamais pré- « tendu y contrevenir. Fait à Bruxelles « dans l'assemblée des états, le 25 fé- « vier ». Cette déclaration était signée Vander Noot et Van Eupen.

Mais ce n'était là qu'un artifice pour tromper l'opinion et gagner du temps. Dans l'entrefaite, on cherchait à se concilier les compagnies de la milice bourgeoise, qui s'étaient reconstituées. Mais ne pouvant compter sur la majorité d'entre elles, dont l'attachement à la cause des vonckistes était connu, Vander Noot résolut d'en finir d'un coup avec ses adversaires, en déchaînant contre eux la fureur populaire. Dans une réunion secrète tenue, dit-on, chez la Pinaut, une liste de proscription fut dressée, portant entre autres les noms des quarante-deux signataires, Vonck en tête, d'une adresse aux états, du 15 mars. Le lendemain, un appel direct fut fait à la populace, que l'on instigua au pillage et à la dévastation : une proclamation, affichée aux portes des églises et des principaux édifices, invitait tous les « vrais patriotes » à se rendre sur la Grand'Place pour défendre, contre les intrigants du Club patriotique, « la « religion, la Constitution et la liberté ». La foule des séditieux fut exacte au rendez-vous, et pendant trois jours, les

16, 17 et 18 mars, elle fut maîtresse des rues de Bruxelles, pillant les maisons des vonckistes, maltraitant ou menaçant ceux d'entre eux qui n'avaient pas réussi à s'échapper. Les dévastations ne cessèrent que le 19, lorsque Vander Noot eut fait distribuer aux pillards une somme de 3,000 florins, qu'il leur avait promise deux jours auparavant, inquiet de la fureur croissante de la populace et comme honteux enfin de l'avoir prise pour auxiliaire.

Vaincus dans la capitale, il restait aux démocrates une autre citadelle, l'armée. Vander Mersch et ses officiers, la plupart attachés au parti de Vonck, étaient à Namur. C'est là qu'eut lieu, le 30 mars, contre le Congrès, une sorte d'insurrection militaire déterminée par l'offre de la démission de Vander Mersch. Vonck et Vander Mersch pouvaient l'emporter, mais au prix d'une guerre civile : leur patriotisme, l'absence de toute ambition personnelle les arrêta. Vonck se réfugia sur le territoire français; Vander Mersch fut arrêté, emprisonné et remplacé par Schoenfeld.

La répression contre les vonckistes prit un caractère de véritable sauvagerie, au lendemain de l'avortement de leur tentative de soulevement de la Flandre en faveur de Vander Mersch. Vander Noot proposait de les mettre hors la loi; il poussa si loin la violence que Van Eupen rompit momentanément avec lui et se rendit à Douai, où il eut une entrevue avec les chefs de l'opinion démocratique. Il rejeta tout l'odieux des événements sur Vander Noot, sur sa famille et sur les doyens de Bruxelles; il confessa que « le navire ne pouvait « voguer de la façon dont il était con- « duit », et reconnut enfin qu'il n'y avait rien à attendre de la Prusse et qu'il fallait se tourner vers la France. Il fit des propositions et des promesses.

Ni les unes ni les autres ne furent ratifiées par le Congrès où, chose étrange, Vander Noot continuait à dominer, malgré l'insuccès de sa diplomatie, en dépit de ses assurances qui, pourtant, ne devaient plus tromper personne au sein des états ou du Congrès. Mais il avait pour lui la foule et un clergé également fanatisés. Même la tentative de conciliation du comité de Douai fut pour lui l'occasion d'un nouveau triomphe et d'un regain de popularité. Pour faire échouer cette tentative, les meneurs du Congrès laissèrent répandre et même aidèrent à propager un bruit absurde autant qu'infâme, forgé par un misérable espion : celui d'un prétendu complot, dont cet espion lui-même avait conçu le plan et qu'il révéla ensuite à Vander Noot moyennant le payement d'une forte somme. Il ne s'agissait de rien moins que du massacre, au milieu d'une procession solennelle, le 30 mai, de l'archevêque de Malines, de Vander Noot et d'autres ! Alors, on vit accourir de tous les côtés à Bruxelles une multitude de paysans, armés de tout ce qui leur était tombé sous la main, fusils, bâtons, faux et bêches. Rangés sous une bannière ornée du portrait de Vander Noot, ces villageois se mirent en bataille devant l'hôtel de ville. « On a « vu, » dit le jésuite Feller dans le *Journal historique et littéraire*, « les curés et « les vicaires précéder à cheval ces « braves agriculteurs, et leur donner « l'exemple du patriotisme ».

Mais si les vues politiques de Vander Noot triomphaient à l'intérieur, si sa lutte contre les démocrates aboutissait à la défaite de ces derniers, le général, que le fougueux agitateur avait placé à la tête de l'armée des patriotes en remplacement de Vander Mersch, se faisait battre par les Autrichiens, et la diplomatie étrangère, dans laquelle il avait placé toute sa confiance, prononçait bientôt au congrès de Reichenbach, le 27 juillet 1790, l'arrêt de mort de la Révolution belge.

En vain, Vander Noot, avec deux autres députés du Congrès, se rendit à l'armée, dans l'espoir que sa présence électriserait le patriotisme et le courage des volontaires nouvellement enrôlés : la « croisade de septembre », comme on est convenu de l'appeler, fut désastreuse et trompa l'attente de ceux qui avaient pensé en faire une nouvelle

occasion de triomphe pour Vander Noot qui en avait été l'instigateur.

Le Congrès parut enfin se résoudre à admettre l'impossibilité de lutter dorénavant par les armes; un incroyable esprit d'aveuglement n'en continua pas moins à présider aux négociations, entamées avec l'Autriche cette fois. D'autre part, le peuple de Bruxelles, que l'on avait poussé au paroxysme de l'exaltation révolutionnaire et religieuse, ne voulait pas entendre parler d'accommodement et frémissait à l'idée de rentrer sous la domination autrichienne. C'était l'époque maudite où une populace fanatisée sciait, en pleine rue de la capitale, la tête d'un malheureux jeune homme, qu'un ennemi personnel, un père capucin, avait injustement accusé d'un acte d'impiété.

Bientôt le Congrès et les états de Brabant se trouvèrent débordés par la foule : la déclaration de l'empereur Léopold, du 14 octobre, sur laquelle on aurait pu s'entendre, fut brûlée au milieu de la Grand'Place, comme l'avait été le manifeste de Vander Noot, dont le peuple voulait ainsi parodier la condamnation. La Révolution en arriva pourtant à des concessions tardives : le 21 novembre, les états généraux nommaient le troisième fils de Léopold, l'archiduc Charles, « grand-duc héréditaire de la » Belgique ».

Onze jours après, le 2 décembre 1790, les Autrichiens faisaient leur rentrée dans Bruxelles. Pour la seconde fois, Vander Noot se réfugia en Hollande. Il se rendit à Berg-op-Zoom, d'où il ne cessa de correspondre et d'intriguer avec les siens restés en Brabant; il y séjourna jusque dans les premiers mois de 1792, époque à laquelle il reçut l'ordre du gouvernement des Provinces-Unies, à la demande de l'empereur, de quitter le territoire de la République. Il passa en Angleterre. C'est de là qu'il data, le 20 novembre 1792, au lendemain du succès des armées françaises, qui lui rouvrait les portes de sa patrie, une proclamation au peuple belge, monument bizarre de la singularité d'idées et de l'étroitesse de vues de cet ancien chef de parti. Il proposait aux Belges, comme Constitution à adopter dans la nouvelle situation qui leur était faite, la *joyeuse entrée*, avec certaines modifications propres à lui concilier la faveur de la Convention ! Est-il besoin de dire que sa voix n'eut pas d'écho? son factum se perdit dans le bruit des événements qui étonnaient alors l'Europe.

Il rentra en Belgique. En 1796, pendant la réaction royaliste, il fut accusé de menées séditieuses ; le Directoire le fit arrêter et conduire à Bois-le-Duc, où on le tint quelque temps enfermé. Il rentra ensuite dans l'obscurité et ne sortit de la solitude qu'en 1814, après la défaite des armées napoléoniennes par les alliés. Il exposa, dans une brochure extrêmement médiocre, ses vues sur les destinées de la Belgique. Elle était intitulée : *Mémoire en faveur des droits de la maison d'Autriche sur la Belgique, contre ceux qui voulaient la réunion à la Hollande*. Il y soutenait que notre pays n'avait cessé d'appartenir aux successeurs de Joseph II, qu'il formait un fidéicommis perpétuel en faveur de la maison d'Autriche, et qu'il ne serait ni prospère, ni heureux s'il ne se soumettait à la domination de l'empereur François II. Vouloir convaincre ses concitoyens de l'excellence de l'ancienne domination, qu'il avait si vivement, mais si peu habilement combattue vingt-cinq ans auparavant, était pour lui une tâche difficile. D'autre part, il demandait le rétablissement de l'ancien état de choses, et notamment des trois ordres ; il voulait qu'on rendît aux couvents tous leurs biens et qu'on fît disparaître jusqu'à la dernière trace de la domination française, lui qui, en 1792, prenait la plume en faveur de l'alliance intime avec la France. Il n'était plus de son temps. Il s'en aperçut au peu d'effet que fit son livre.

Depuis lors, retiré dans le village et à sa maison de campagne de Strombeek, près de Bruxelles, où il partageait son temps entre la culture d'un vaste jardin et des travaux de menuiserie, dans lesquels, paraît-il, il excellait, il en arriva à se reprocher la part qu'il avait prise

aux troubles ; il ne voulait plus en entendre parler, et il congédiait brusquement les curieux qui venaient l'interroger sur les événements de la Révolution brabançonne. Il vécut jusqu'à l'âge de nonante-six ans ; il mourut le 12 janvier 1827, ainsi que le porte son acte de décès, et non le 13, comme on le dit généralement. Comme les dernières années de sa vie, sa mort passa pour ainsi dire inaperçue : les journaux du temps lui consacrèrent à peine six lignes de nécrologie. Après la Révolution de 1830, le comte Amédée de Beauffort lui fit ériger à Strombeek une pierre tombale, avec une épitaphe apologétique.

A quoi donc tint la renommée de Vander Noot, longtemps surnommé dans son parti le *Père de la patrie?* Aux circonstances. Quand une révolution éclate, le premier rôle appartient souvent au plus hardi, à celui qui se met résolument à la tête du mouvement. Vander Noot ne manquait pas de résolution. Mais il faut, pour se maintenir ensuite à la hauteur de sa mission, autre chose que de l'audace : il faut du talent et de l'habileté. Vander Noot n'en avait pas.

Eug. Duchesne.

P.-A.-F. Gérard, *Ferdinand Rapedius de Berg, Mémoires et documents pour servir à l'histoire de la Révolution brabançonne* (Bruxelles, 1842-1843; 2 vol.). — Ad. Borgnet, *Histoire des Belges à la fin du* XVIII*e siècle* (Bruxelles, 1844; 2 vol.). — M. Le Grand, *Histoire de la Révolution brabançonne* (Bruxelles, 1843). — De Gerlache, *Histoire du royaume des Pays-Bas depuis* 1814 *jusqu'en* 1830 (Bruxelles, 1842), t. I. — Vande Spiegel, *Résumé des négociations qui accompagnèrent la révolution des Pays-Bas autrichiens* (Amsterdam, 1841). — Gachard, *Documents politiques et diplomatiques sur la Révolution belge de* 1790 (Bruxelles, 1834). — E.-J. Dinne, *Mémoire historique et pièces justificatives pour M. Vander Mersch* (Lille, 1791; 3 vol.). — Feller, *Journal historique et littéraire*. — Th. Juste, *la Révolution brabançonne*, 1789 (Bruxelles). — Th. Juste, *la République belge*, 1790 (Bruxelles). — Th. Juste, *Les Vonckistes* (Bruxelles, 1878). — P.-A.-F. Gérard, *Vander Noot, Van Eupen et la Révolution brabançonne* (*Revue trimestrielle*, t. XXII, avril 1859). — Coomans, *Episodes de la Révolution brabançonne* (*Revue de Bruxelles*, août 1840 à décembre 1841). — E. Discailles, *Un Chanoine démocrate, secrétaire du général Vander Mersch* (*Revue de Belgique*, t. LVI, 1887, p. 331 et t. LVII, 1887, t. 66). — M.-L. Galesloot, *Précis du procès politique de l'avocat Henri Vander Noot*, août 1788-novembre 1789 (*Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. IX, 4e série, 1881, p. 71). — Alphonse Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles* (Bruxelles, 1855), t. III, p. 218. — *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1840, p. 278. — Nombreuses brochures contemporaines.

NOOT (*Jean-Baptiste* **VANDER**), poète flamand, né en 1539 ou 1540 à Brecht, près d'Anvers, sur le domaine de Pul, mort probablement en 1595 à Anvers. Il était de famille patricienne : son père, Adrien Vander Noot, seigneur de Ossendrecht et de Brecht, fut échevin à Anvers et paraît avoir eu une grande fortune ; il avait épousé Josina Daens. Jean, le fils, reçut une excellente éducation ; il écrivait le latin et un peu de grec, il connaissait l'italien et l'espagnol, et parlait aussi facilement le français que le flamand. En 1558, le père mourut et Jean s'établit à Anvers ; il y devint membre du magistrat comme échevin de la halle ; nous le retrouvons en effet sur deux listes de 1562 et 1565. Le 16 avril 1563, Jean obtint l'autorisation des échevins d'aller se marier le dimanche suivant à Louvain. Le nom de sa femme nous est inconnu, et nous n'avons pas le moindre détail sur le mariage. Dans les années suivantes, nous trouvons Jean Vander Noot mêlé aux événements politiques qui se passèrent à Anvers ; il cessa de faire partie du magistrat, mais nous ignorons quand ; il devint membre du consistoire calviniste et l'un des chefs des réformés lors des luttes qui suivirent les troubles des iconoclastes. En 1567, les calvinistes voulurent destituer une partie du magistrat d'Anvers et réinstaller Jean Vander Noot. Mais ils furent défaits et leur protégé, compromis, jugea prudent de prendre la fuite. Son nom est mentionné sur une liste de bannis et de suspects : « Vander Noot, quy prétendoit estre » margrave ». Son départ est de mars 1567. Le 18 septembre 1568, il signait à Londres la préface de son œuvre : *Het theater oft Toon-neel, waer in ter eender de ongelucken ende elenden die den wereltsgesinden ende boosen menschen toecomen : ende op dander syde 't gheluck, goet ende ruste die de gheloovighe ghenieten, vertoont worden.* L'ouvrage, imprimé à Londres, on ne sait chez qui, est dédié à Roger Martens, lord-maire de Londres.

C'est un virulent pamphlet contre Rome, en vers et en prose, dans lequel Vander Noot se venge de ses infortunes politiques. La partie poétique se compose de vingt et un sonnets, dont six traduits de Pétrarque, onze de Joachim du Bellay, et quatre sonnets originaux de Vander Noot, sur des sujets tirés de l'Apocalypse. Vient ensuite le commentaire en prose, qui respire une violente haine contre l'Eglise catholique. En 1568 parut chez Jean Day, à Londres, la traduction française, sous le titre : *Le theatre auquel sont exposés et monstrés les inconveniens et miseres qui suivent les mondains et les vicieux, etc.* La dédicace à la reine Elisabeth est datée du 28 octobre 1568. La traduction des sonnets de Pétrarque est celle de Marot, et le texte même de Joachim Du Bellay y est reproduit. L'année suivante parut une édition anglaise : *A theatre wherin be represented as wel the miseries & calamities that follow the voluptuous wordlings, etc.* Avec dédicace à la reine Elisabeth, du 25 mai 1569. Les quatre sonnets tirés de l'Apocalypse ont été laissés de côté ; la traduction en prose est l'œuvre de Théodore Roest. C'est vraisemblablement en 1570 que parut un volume de vers, intitulé : *Het Bosken van H. I. Vander Noot. Inhoudende verscheyden Poetixe wercken* (sans lieu ni date). Ce volume renferme un sonnet espagnol de Luis Franco, dédié à Vander Noot, sonnet qui a été reproduit plus tard avec la suscription 1570, et il n'y a aucun motif pour suspecter l'exactitude de cette date. De plus, à la fin du volume, se lit : *Fauten int drucken deur afwesen des auteurs bycomen ;* d'où l'on peut inférer que Vander Noot s'était déjà exilé. Enfin, le *Bosken* contient une ode en français au marquis de Northampton, Guillaume Parr, sur un feuillet spécial, ce qui paraît indiquer que c'est bien pendant le séjour de l'auteur en Angleterre que parut le volume. Toutefois, si le *Bosken* est postérieur au *Theater oft toonneel*, il est sûr que la grande majorité des poésies qu'il renferme sont des premières compositions de Vander Noot. Nous y trouvons un *rondeel van den peys tusschen Ph[ilips] coningh van Spaengien, hertogh van Braband... en H[endrick] coninck van Vrankrijck*, daté de 1558, ainsi que d'autres pièces écrites sous l'influence des chambres de rhétorique flamandes. Le titre même, *het Bosken*, est inspiré par le *Bocage royal* de Ronsard, qui lui-même le tenait de Stace, *Silvæ*. Cet ouvrage est fort important : il ouvre une voie nouvelle dans la littérature flamande. Vander Noot y montre sa supériorité incontestable sur ses contemporains. Sa métrique est excellente. Plusieurs des sonnets du poète comptent parmi les bonnes productions littéraires du XVIe siècle. L'influence de Ronsard y est visible.

Vander Noot paraît ne pas avoir trouvé en Angleterre la protection qu'il avait espérée. Il quitta vraisemblablement ce pays en 1570, et voyagea quelque temps sur le continent ; il parle en effet plus tard du midi de la France comme d'un pays qu'il a parcouru ; on croit même qu'il vit l'Italie. En 1571, nous retrouvons Vander Noot à Clèves ; il fait à cette date tirer un nouveau titre pour son *Bosken*, et dédie cette fois l'ouvrage à Charles Frédéric, fils de Guillaume, duc de Clèves. En 1572, paraît la traduction allemande du *Theater ofte toonneel* (*Theatrum das ist Schawplatz darein die Eitelheit der jrrdischen unnd vergencklichen Dingen... getzeigt und erkleret wird...* Cologne, 1572). Elle est l'œuvre de Balthasar Froe, qui s'intitule *rechenmeister* à Cologne, et est fort curieuse. Le texte de Vander Noot y a, en effet, été remanié : tout ce qui peut porter atteinte à l'Eglise romaine a été biffé ou changé ; on n'y reconnaît plus l'œuvre d'un calviniste. Dans l'introduction, il est question d'un poème auquel travaille Vander Noot, une épopée qui s'intitulera l'*Europide*, et renfermera la description des divers pays d'Europe, avec une mention spéciale pour les souverains et hauts personnages qui ont bien accueilli le poète.

En 1575, Vander Noot termine un poème allégorique, intitulé : *Boeck der Extase*. Cette œuvre fut traduite en alle-

mand par Hermann Grenerus et parut vraisemblablement en 1576 à Cologne : *Das Buch Extasis*. Grenerus a joint à sa traduction une longue préface dans laquelle il parle des œuvres de Vander Noot. Il y est question naturellement du *Bosken*, mais on y cite également un *Boek der liefden*, qui est perdu actuellement. Cet ouvrage renfermait des sonnets et des odes en l'honneur d'Olympia, la bien-aimée du poète. Grenerus en fait le plus grand éloge : « ..., *das alles in « Oden und Sonetten so gottlich, so ehrlich « und meisterlich beschrieben, das ich mein « Tag niemals dergleichen weder gesehen « noch gehört habe...* » (le tout en odes et sonnets qui sont écrits de façon si divine, si remarquable et si magistrale que jamais de la vie je n'ai vu, ni lu chose qui les valût). Ces odes et sonnets sont-ils tous perdus pour nous? Verwey et Vermeylen paraissent être de cet avis. Toutefois, nous croyons que les odes et sonnets à Olympia, qui se retrouvent dans les *Poetische werken* de 1590-1595, et certaines parties du *Cort begryp der Olympiaden* sont extraits du *Boek der liefden*, peut-être avec quelques retouches. Il nous paraît peu probable que le poète, après avoir écrit, lors de ses vingt ans, des poésies en l'honneur de sa bien-aimée, se soit remis à en faire de nouvelles une fois passé la cinquantaine. Il est à remarquer aussi que les *Poetische werken* contiennent quelques morceaux du *Bosken*. Pourquoi le poète aurait-il agi autrement avec son *Boek der liefden?* Enfin, les odes et sonnets à Olympia, de l'avis de tous les critiques, comptent parmi les poésies lyriques les plus remarquables du XVIe siècle, ce qui confirme l'impression de Grenerus. Ce sont donc bien, à notre sens, des œuvres de jeunesse, et non celles d'un homme mûri par l'expérience. Il n'en est pas moins fort curieux que le livre même ait disparu, car il ne passa point inaperçu de son temps. En effet, un témoignage de 1581 nous apprend que Hubert Waelrant, Cornelis Verdonck, André Pevernage et Grégoire Trechoven, les quatre musiciens les plus célèbres du temps, mirent en musique une partie de cette œuvre de Vander Noot. Quant au titre *Boek der liefden*, il est, de même que pour le *Bosken*, emprunté à Ronsard, cette fois aux *Amours*.

Revenons-en au *Boek der Extase*, tel que la traduction allemande nous le fait connaître. C'est un poème allégorique sous la forme d'un songe. Le poète s'étant endormi, Mercure lui envoie l'*idée* de la jeune fille qui doit lui procurer le bonheur parfait. Le poète part à la recherche de cet idéal, mais, avant d'en obtenir la possession, il lui faut lutter contre toutes les tentations : contre Hedoné (le plaisir de la chair), contre Euclia (les honneurs mondains) et d'autres; il lui faut descendre en enfer et combattre les Hécates (*sic*) et les Harpies. Et ce n'est qu'après avoir triomphé de tous ces adversaires que le poète est conduit par un cortège de nymphes dans le séjour des bienheureux. La seconde partie du poème est une paraphrase de la première. Le poète apprend pendant le repas au séjour des bienheureux ce que signifient toutes les épreuves par lesquelles il a dû passer. Tout poète, digne de ce nom, doit pouvoir, comme lui, résister aux passions mondaines. Quant à Vander Noot, il a vu le reflet de la grâce de Dieu dans le visage d'Olympia. Les divinités de l'Olympe païen et les personnifications des vertus chrétiennes font alors l'éloge de l'Etre suprême. Le poète adresse une fervente prière à Dieu, afin qu'il le soutienne toujours dans ses luttes contre les tentations. Dieu lui promet sur terre l'amour d'Olympia, et dans la vie future une félicité sans fin. Olympia chante la strophe d'une hymne en l'honneur de l'Etre éternel; c'est Phébus lui-même qui, s'accompagnant de la lyre, entame l'antistrophe; ensemble, les autres divinités entonnent l'épode. L'hymne grandiose résonne encore tandis que, à l'improviste, le poète se réveille. « Les « rossignols chantaient sur les branches « verdoyantes, à côté d'oiseaux de tout « plumage qui, dans leur harmonieux « gazouillis, se disaient des choses « étranges... Le soleil était déjà à son « déclin... ». Mais le poète avait eu le

bonheur ineffable d'avoir entrevu Dieu.

En 1578, Vander Noot se rend en France et va visiter le vieux Ronsard. La même année, il décide de retourner dans sa ville natale. Lorsqu'en mars 1567 le poète quittait sa patrie, on s'attendait partout dans les Pays-Bas à de terribles représailles à cause des troubles calvinistes. Le duc d'Albe avait reçu l'ordre d'aller prendre le commandement dans les provinces belgiques. Il y avait un exode général de tous ceux qui étaient acquis aux idées nouvelles. En 1578, Vander Noot retrouvait son pays bien changé. Le prince de Parme parlementait avec les provinces wallonnes pour les faire rentrer dans l'obéissance. Mais, dans les provinces germaniques, la révolution l'avait emporté. Anvers adhérait, le 28 juillet 1579, à l'Union d'Utrecht, et, en 1581, on y installait le culte protestant dans la cathédrale de Notre-Dame. Vander Noot aurait certes pu se prévaloir des services antérieurs rendus à la cause de la liberté pour jouer à nouveau un rôle politique. Mais il semble que la courte expérience qu'il fit des affaires publiques l'en ait dégoûté à jamais. Au surplus, à en juger par certains passages du *Buch Extasis*, le poète était revenu à ses premières croyances catholiques et condamnait le libre examen, principe même de la Réforme :

Etliche sich in heiliger Schrifft verwirren
Und machen viel durch ihre Heuchlerey irren.
Ausz Honig machen Sie ein schedlich Gifft,
Auf das dardurch ihre Seckel werdt gesteifft.
Wieder den heiligen Geist etliche liegen.
Mit falscher Auzlegung die Leudt betriegen
Erfinden etwan eine newe Seckt
Dardurch ihr Lob bey allen werdt erweckt.
Einer rufft laudt, hier soll man Christum finden
Der ander thut in anders wo verkünden
Einer spricht, Gotz Kirch is an diesem Ort
Ein ander wil Sie gar nicht haben dort...

(Certaines gens s'embrouillent dans les saintes écritures et font, par leur hypocrisie, que beaucoup restent dans l'erreur. Ils tirent du miel un poison nuisible, afin de se garnir par là leurs sacs. Certaines gens mentent au Saint-Esprit : ils trompent le public par leurs mauvaises interprétations, ils inventent une secte nouvelle, afin que leur éloge soit fait à tout le monde. L'un crie à haute voix : « C'est ici que l'on peut « retrouver le Christ » ; l'autre veut qu'on aille le chercher ailleurs. L'un dit : « L'église de Dieu est ici », l'autre y contredit...).

Vander Noot résolut donc de se consacrer exclusivement aux travaux littéraires. Il lui sembla que le *Boek der Extase*, qui n'avait vu le jour qu'en allemand, ne pouvait paraître tel quel. L'idée lui vint d'en faire une épopée en douze chants. Olympia, la bien-aimée, qui n'était mentionnée qu'à la fin de la seconde partie, devait être citée dès le début. L'auteur lui consacrera le poème entier, qui, d'après elle, s'intitulera l'*Olympiade*. Olympia y figurera comme type de l'amour désintéressé, elle incarnera la poésie et la vertu. Toute la seconde partie n'étant que prières et dissertations devait être supprimée. C'était là une œuvre de longue haleine, que le poète se réservait de traiter avec ampleur. Il se décida à publier, dès 1579, un résumé de son épopée ; le titre nous le dit : *Cort Begrijp der XII Boecken Olympiados*, et dans la traduction française qui y est jointe : *Abrégé des douzes livres Olympiades* (Anvers, Gilles Vanden Rade, 1579). La plus grande partie du poème est l'œuvre même que Grenerus a eue sous les yeux pour sa traduction. Vander Noot y a fait, il est vrai, quelques changements : deux cent cinq vers ont été supprimés après page 52, vers 3, de l'édition du *Cort Begrijp* de Verwey; quarante-deux vers après page 53, vers 19, et, comme nous l'avons dit, environ mille vers de la seconde partie. Par contre, il y a été fait de nombreuses ajoutes (pour le détail, voir Vermeylen, *Jonker Jan Vander Noot*, p. 166). Le *Cort Begrijp* est dédié à l'archiduc Mathias qui, aux Pays-Bas, combattait le roi d'Espagne. Vander Noot y fait preuve d'un réel talent de versificateur. Certains morceaux comptent parmi les bonnes productions de la littérature flamande du XVIe siècle. Mais, comme épopée, l'*Olympiade* est manquée. Certains morceaux lyriques y sont insérés et l'on ne

saisit pas bien comment ils se rattachent au sujet. Enfin, cette longue allégorie qui se déroule pendant un songe, à la façon du *Roman de la Rose*, aurait, au XVIe siècle, difficilement pu soutenir l'attention du lecteur pendant des milliers de vers. Nous n'avons vraisemblablement pas perdu grand'chose par le fait que Vander Noot n'a jamais achevé son *Olympiade* amplifiée.

En 1580, Vander Noot fait paraître son *Lofsang van Braband,* avec une traduction en vers français : *Hymne de Braband* (Anvers, Gilles Vanden Rade) ; c'est un long poème en alexandrins, remplis de lieux communs en l'honneur du Brabant. Il est pour nous illisible, et l'on ne peut s'empêcher de se dire que, si le poète reste si terre à terre quand il s'agit de son pays natal, il ne l'aurait pas moins été dans l'*Europide*, qu'il avait projetée et ne termina jamais.

En cette même année parut la première édition des *Verscheiden poetische werken*, dont presque chaque année une nouvelle collection vit le jour. Nous ne pouvons dire *une nouvelle édition*, car la composition de ces *Poetische werken* est des plus curieuses. Vander Noot, rentré en Belgique dépouillé de tous ses biens, en fut réduit à vivre de sa muse et pratiqua, pendant les dernières années de sa vie, ce que dans sa langue on appelle *broodschrijverij*. Sur des feuillets in-folio, il faisait imprimer des odes ou sonnets à des seigneurs généreux ou à de riches dames, ou bien encore des poésies de circonstance, épithalames et autres, qu'on lui payait à bons deniers comptants. Quand il avait composé un nombre suffisant de ces feuillets, ils les réunissait en volume, avec un titre spécial, sans pagination et dans un ordre qui diffère de volume en volume. Il y a plus, on ne trouve presque jamais deux exemplaires égaux pour le nombre des feuillets, de telle sorte que nous devons bien supposer que l'on composait les ouvrages plus ou moins gros, selon la somme que l'acheteur consentait à payer. Naturellement, les feuillets d'une édition précédente servaient dans l'édition postérieure, C'est ainsi que nous trouvons une première collection de *Poetische werken*. avec les dates 1580, 1581, 1584 et 1585.

Dans ces œuvres, Vander Noot chante de préférence des catholiques; quelquefois, quand ils sont riches, il s'adresse à des protestants, mais ce sont en général des patriotes qui tiennent le parti de l'archiduc Mathias et du prince d'Orange. Une fois Anvers pris, en 1585, Vander Noot se montre catholique intransigeant et partisan décidé du roi d'Espagne. Il n'attend pas que Farnèse ait fait son entrée triomphale à Anvers, sa muse impatiente lui inspire une « ode « chantée devant Son Alteze à Bevres « (Beveren-Waes) *avant* son entrée à « Anvers ». Plus tard, il proposera de supprimer les noms de *septembre* et *octobre* et de les remplacer par *Carolus* et *Philippus*. Inutile d'ajouter que la très grande majorité de toutes ces poésies de commande sont d'une grande médiocrité. Il faut faire exception, nous l'avons déjà dit, pour les odes et sonnets à Olympia, qui sont vraisemblablement de date antérieure. En 1588, Vervliet, à Anvers, donne la seule édition des *Poetische werken* qui soit paginée. Toutefois, il ne reste presque rien de cet ouvrage : le titre et les pages 1-2, 109-112, 176-179, 260-263, 274-277. A la page 277 (on a imprimé par mégarde 281) se termine l'ouvrage avec la vignette placée ordinairement à la fin de chacune des œuvres du poète. Il est curieux que ce soient toujours ces mêmes pages que l'on retrouve partout, et nous sommes en droit de nous demander si Vervliet a jamais achevé son impression. En effet, entre ces feuilles qui donnent le commencement et la fin du volume manquent 259 pages. Vervliet aurait-il eu l'idée de réunir en un volume l'*Olympiade*, le *Lofsang van Braband* et les *Poetische werken*, de 1581-1585, tous ouvrages du même format et qui ont ensemble environ 250 pages? Ces œuvres ne sont point paginées, de sorte qu'on pouvait y ajouter une pagination à la main.

En 1589 paraît une nouvelle collection des *Poetische werken*, également

chez Vervliet. Les feuilles dont l'ouvrage se compose sont encadrées, comme l'édition de 1588, et à la suite de chaque pièce de vers se trouve un commentaire en prose en diverses langues, de même aussi que dans l'édition de 1588. Tous les morceaux de 1589 sont inédits; chaque année, de nouvelles feuilles viennent s'ajouter aux premières. Un nouveau titre est imprimé et ainsi se fabriquent les éditions de 1590, de 1591, 1592, 1593 et 1594. De même que pour le texte, de nouvelles gravures hors texte viennent s'ajouter aux autres : de sorte que, même *sans* le titre, il est facile de voir à quelle année appartient la collection. L'édition de 1579 a, comme gravures hors texte, Apollon et Melpomène; en 1592, les deux gravures antérieures, plus Clio; en 1593, en plus Euterpe, dans l'édition d'Arnould Coninex; seconde édition de 1593 chez Vervliet, les précédentes, plus Thalia; en 1594, en plus Polymnia. Il reste encore quatre muses, qui se seraient trouvées dans les éditions postérieures, mais celle de 1594 (elle est en réalité de 1595) est la dernière : elle contient le dernier morceau daté de Vander Noot, une belle ode intitulée *De Stercheyt*, du 16 avril 1595. Vander Noot mourut vraisemblablement en cette même année.

En 1583, le poète avait publié à part un épithalame pour les noces d'Otto van Vicht avec Cornélia van Balen : *Epithalameon oft Houwelycx sanck beschreven door H. Jan Vander Noot... ter eere van... Otto van Vicht en Cornelia van Balen.* Anvers, Jean Verwithagen, 1583.

Nous n'avons guère parlé jusqu'ici de Vander Noot comme poète français. Déjà dans son *Bosken*, nous trouvons de lui quelques poésies en langue française, et le poète traduisit lui-même l'*Olympiade* et le *Lofsang van Braband.* Les vers français de Vander Noot ne valent rien; du reste son ambition, comme il nous le dit lui-même, était d'être le *Ronsard flamand.* Il semble même que Vander Noot se rendait compte de la valeur minime de ses productions françaises puisque, dans la préface de son *Olympiade*, il va presque jusqu'à s'excuser d'avoir versifié en français, et dit ne l'avoir fait que « pour par ce moien « (d'une honneste privauté et gentille « audace) monstrer le bon cœur qu'il « porte aux gentils Esprits de France, « auxquels il prie le vouloir tenir pour « excusé, s'il se trouve aucune fois quel- « que rime non trop riche, ou quelque « menue faute en l'orthographie ».

L'œuvre de Vander Noot soulève un nombre considérable de problèmes littéraires. Parmi ceux-ci, nous citerons la question, non encore résolue définitivement, de la collaboration du célèbre poète anglais Edmond Spencer à la traduction poétique du *Theater oft tooneel.* Les critiques ne sont point d'accord à ce sujet; les uns nient cette collaboration, d'autres (Mr Vermeylen est du nombre) la considèrent comme réelle : nous admettons qu'elle soit probable. Toutefois, nous ferons observer que la question a perdu tout intérêt pour Vander Noot depuis que Mr Vermeylen a définitivement démontré que la traduction anglaise a été faite non sur le texte flamand, mais, comme il fallait s'y attendre, sur le texte français. Nous avons dit que la partie poétique de ce dernier texte se compose de onze sonnets de Joachim du Bellay et dix de Marot, ces derniers traduits de Pétrarque. Quatre sonnets sur Apocalypse sont seuls de Vander Noot. Or, ces quatre poésies sont *omises* dans la traduction anglaise : Edmond Spencer n'a donc rien traduit de Vander Noot.

Nous avons également fait allusion au texte de Jean de Maes (1581), qui rapporte que quatre des plus célèbres musiciens flamands du temps, Waelrant, Pevernage, Verdonck et Trechoven, ont mis en musique des vers du *Boek der liefden.* Nous avons parcouru en vain les œuvres de ces musiciens sans parvenir à y trouver les poésies cherchées. Il est probable que ces compositions musicales n'ont jamais été éditées. Toutefois, nous avons découvert que André Pevernage a, dans son *Livre quatrième des chansons à six, sept et huit parties* (Anvers, Plantin et Mourentorf, 1591), mis

en musique une ode de Vander Noot : *A l'honneur de belle et bonne ville d'Anvers et du prudent et grave Senat, du leal et diligent peuple, aussi des vertueuses et honnestes dames de la mesme* (c'est le titre que le poète donne à l'œuvre dans ses *Poetische werken*). Le musicien n'a mis en musique que les strophes 2, 3 et 5 :

Clio, chantons disertement la gloire
Et le beau los de la ville d'Anvers
Faisons son los au temple de mémoire
Vivr' à jamais par l'ardeur de mes vers.

Du peuple aussi et de la république
Chantons l'honneur et du noble sénat
Tant modéré, tant sage et magnifique
Qu'il fait beau voir si prudent magistrat.

Chantons aussi l'honneur des belles dames
Tant richement ornées de douceur
Et de beautez tant de corps que des ames
Qu'on ne leur peut donner assez d'honneur.

Le nom de Vander Noot apparaît encore après sa mort dans le *Nederduitsch Helicon* (1610), art poétique de l'école de Van Mander. En 1617, le rhétoricien malinois Willem de Gorrter lui dédie un sonnet (ms. bibl. Bruxelles), puis le silence se fait autour de sa personne. Aucun des poètes de l'école classique hollandaise du XVIIe siècle paraît n'avoir connu Vander Noot; ils auraient pu trouver dans son œuvre de nombreuses et heureuses trouvailles, tant pour la langue que pour la métrique. Il a fallu attendre jusqu'à notre siècle pour que l'on *redécouvrît*, pour ainsi dire, Vander Noot, pour que son éloge fût fait d'abord fort timidement par Snellaert, ensuite par Stallaert, et pour qu'on lui rendît enfin l'hommage dû à son réel talent.

Léonard Willems.

J.-F. Willems, *Verhandeling over de Nederduytsche taal- en letterkunde*, 1819, t. I, p. 290. — *Belg. Muzen Almanack*, 1830, p. 202-212. — *Belgisch Museum*, t. III, 1839, p. 421-423. — Snellaert, *Verhandeling over de Nederl. dichtkunst in België*, dans les *Mém. Acad. Belg.*, 1838, p. 222. — Stallaert, dans *Leesmuseum*, 1856, t. I, p. 377-396. — Alb. Verwey, *Gedichten van Jonker Jan Vander Noot met inleiding en aanteekeningen*. — Aug. Vermeylen, *Jonker Jan Vander Noot* (1899).

NOOT (*Maximilien-Antoine* **VANDER**), XVe évêque de Gand, né à Bruxelles, le 7 décembre 1685, mort à Gand, le 27 septembre 1770. Il était le fils de Rogier Wautier Vander Noot, baron de Carloo, seigneur de Duyst, Capelle, Glabeck, etc., frère de Philippe-Erard Vander Noot, 13e évêque de Gand, et de dame Anne-Louise Vander Gracht. Dès l'âge de dix-huit ans, il obtint du souverain, Philippe V, une prébende de la cathédrale de Saint-Bavon. Il étudia ensuite la théologie et le droit à Louvain, où il obtint le grade de licencié en chacune de ces sciences en 1709. Il fut nommé par son oncle président du séminaire de Gand (29 octobre 1714), puis devint successivement vicaire-général et juge synodal (1717), doyen du district de Deynze (1727), curé du chœur de la cathédrale de Saint-Bavon (1741); enfin, après la mort de J.-B. De Smet, il fut désigné pour le siège épiscopal de Gand, en 1742. Il contribua à la construction des bâtiments qui forment les trois côtés du nouveau séminaire. Il adopta la devise de son oncle : *Respice finem*.

Herman Vander Linden.

E.-A. Hellin, *Histoire chronologique des évêques et du chapitre exemt de l'église cathédrale de Saint-Bavon* (Gand, 1772-1777; 2 vol. in-8°).

NOOT (*Philippe-Erard* **VANDER**), XIIIe évêque de Gand, né à Bruxelles, le 6 février 1638, mort à Gand, le 3 février 1730. Il était le fils de Gilles Vander Noot, seigneur de Carloo, de Duyst, de Grez, etc..., et de dame Anne de Leefdael, baronne de Hautervie, dame de Zuerbempde, de Glabeck, etc. Après avoir fait ses premières études à Anvers, il suivit les cours de philosophie à Louvain et ceux de droit à Douai, puis entra dans la carrière ecclésiastique. Il se fit élève chanoine gradué noble de la métropole de Malines ; il fut créé archiprêtre, puis prévôt en 1689. La même année, après la mort de l'archevêque de Berghes, il devint vicaire général du diocèse, et il fut délégué par le pape en qualité de vicaire apostolique pour les armées aux Pays-Bas. Enfin, en 1694, il succéda à Albert de Hornes, évêque de Gand ; sa nomination, qui fut faite par Sa Majesté Catholique, fut confirmée par le Souverain Pontife le 8 novembre 1694.

Il prit une part assez active aux

négociations que les états de Flandre entamèrent avec Charles VI lors de la conclusion du traité de la Barrière (1715). Ce traité stipulait (art. 17) la cession d'une partie de territoire, au nord de la Flandre, aux états généraux des Provinces-Unies et l'obligation pour notre pays de payer à ceux-ci 500,000 écus sous peine d' « exécution militaire ». Les états de Flandre protestèrent contre la première de ces stipulations avant la signature du traité et résolurent d'envoyer une députation au souverain, « pour le supplier de ne point ratifier « un traité si contraire à sa gloire et à « ses intérêts, si préjudiciable à la reli- « gion et si pernicieux à tous ses fidèles « sujets et ses provinces de par deçà ». Ils adressèrent aussi une lettre aux états de Brabant pour les prier de faire de leur côté des démarches dans le même sens. Lorsqu'ils apprirent que le traité venait d'être signé le 21 décembre 1715, ils n'en persistèrent pas moins dans leur première résolution d'envoyer des députés à Vienne. Ces députés, à la tête desquels se trouvait l'évêque de Gand, partirent au milieu de janvier 1716. Ils reçurent auprès des ministres et des conseillers du souverain un accueil bienveillant, et ils obtinrent une audience de l'empereur, le 5 mars. L'évêque de Gand y parla au nom de ses collègues; dans son discours, il insista surtout sur les dangers qui résulteraient pour la religion catholique de la présence de garnisons hollandaises dans les territoires cédés. L'empereur l'assura de ses sympathies pour ses nouveaux sujets et lui promit de veiller au maintien de la religion catholique dans ces territoires, conformément à l'article 17 du traité de la Barrière; il lui expliqua aussi par suite de quel concours de circonstances il avait été forcé de souscrire aux conditions imposées par les Provinces-Unies. En somme, la démarche faite par les députés de Flandre n'eut aucun résultat pratique, pas plus que celle des députés du Brabant, qui eurent le tort de ne pas agir de concert avec leurs collègues flamands.

Revenu à Gand, l'évêque Vander Noot semble ne plus s'être occupé des affaires politiques, bien que les articles du traité de la Barrière concernant la Flandre fussent encore l'objet de négociations diplomatiques à La Haye en 1716.

Sa devise était : *Respice finem.* Il la mit en pratique en faisant travailler de son vivant à son tombeau dans la cathédrale de Saint-Bavon. Sur ce monument, en marbre blanc et noir, il se fit représenter lui-même en habits pontificaux, regardant le Christ flagellé et attaché à la colonne entre deux bourreaux.

Herman Vander Linden.

E.-A. Hellin, *Histoire chronologique des évêques et du chapitre exemt de l'église cathédrale de Saint-Bavon* (Gand, 1772-1777; 2 vol. in-8°). — *Journal ofte Dagregister van onze reyze naer de Keyzerlycke stadt van Weenen ten jare* 1716 (Gand, 1850. Maatschappij der Vlaamsche Bibliophilen, 2e série, n° 10). — Gachard, *Histoire de la Belgique au commencement du* XVIIIe *siècle* (Bruxelles, 1880).

NOOT (*Thomas* **VANDER**), imprimeur et traducteur, florissait à Bruxelles au commencement du XVIe siècle. Il avait pour marque un chevalier marin (*zeeridder*), et pour devise : *Ic sals ghedinken.* Il est l'auteur des traductions suivantes qui ont été imprimées dans sa propre maison : 1. *Den Roseghaert vanden bevruchten vrouwen.* In-4°, car. gothiques; traduit de l'allemand. Achevé d'imprimer le 8 mars 1516. — 2. *Dboeck der inghelen.* In-fol. A la fin : *Ghetranslateert wten franchoyse in duitsce bi mi Thomas Vander Noot.* Imprimé en caractères gothiques, et achevé le 18 novembre 1571. — 3. *Die distillacien en virtuijten der watere. Geprint inde princelijcke stat van Bruesele, inden Zeeridere. Int jaer ons heere duysent vijf hondert ende seventiene de lesten dach van aprile.* In-4°, imprimé en caractères gothiques, à deux colonnes avec figures sur bois. Traduit du latin de Jérôme Bruynswijck. Ce volume renferme un second traité qui fait suite au premier et qui est intitulé : *Boeck van den ghebranden en ghedistilleerden wateren.* — 4. *Dat licht der kersten.* A la fin : *Gheprint in de princelijke stadt van Brussel : in den Zeeridder. Int jaer ons*

heeren vijf hondert ende achthyene : den twintichsten dach nouembris. In-fol., car. gothiques. Traduit de l'espagnol de Pedro Ximenez de Prexano. En tête du livre, on lit : *Dees boecken sijn te coope in den Zeeriddre te Bruesel ende t'Amsterdam in inghelenborch.* In-fol., avec figures sur bois.

Frèd. Alvin.

Vander Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden.* — *Bulletin du bibliophile belge*, publié par Heussner, t. II et t. XX.

NOPPE (*Henri*), docteur en médecine, naquit à Courtrai, le 2 mars 1810, et mourut à Ostende, le 18 décembre 1874. Il était le fils de Jean et de Colette Callewaert. Après avoir fait ses premières études dans sa ville natale, il fut envoyé à Utrecht, où il entra comme élève au grand hôpital royal et militaire d'instruction, le 17 mars 1829. La révolution le ramena en Belgique dès le 2 octobre 1830. Il s'engagea comme médecin militaire aussitôt après avoir terminé ses études, et il fut attaché, le 7 avril 1832, en qualité de médecin-adjoint, à l'ambulance de la deuxième division de l'armée, puis successivement, en la même qualité, au 1er régiment de ligne le 1er août 1832, à l'ambulance de la première division de l'armée, le 14 avril 1834, et à l'hôpital de Tournai, le 26 octobre suivant. Le 27 juillet 1836, il fut nommé médecin-adjoint commissionné et fut désigné, le 28 août, pour le 2e régiment d'artillerie. Un an plus tard, une promotion au grade de médecin de bataillon l'envoya au 5e régiment de ligne (1er octobre 1837), d'où il passa au 11e de ligne (2 décembre 1838), puis au 12e de ligne (7 octobre 1839), en garnison à Tournai. Le 28 février 1842, nommé médecin principal commissionné, il fut appelé à diriger le service médical à la maison de correction de Saint-Bernard. Le 31 mai de l'année suivante, il donna sa démission et alla se fixer à Ostende, où il exerça la médecine jusqu'à la fin de ses jours.

Au cours de sa carrière de médecin militaire, Noppe recueillit un grand nombre d'observations, dont les plus importantes furent publiées dans la *Belgique médicale*, dans les *Annales d'oculistique* (1840, p. 79-83), et dans les *Archives belges de médecine militaire*, du comité de rédaction desquelles il fit partie pendant de longues années. Dans la pratique civile, il continua à occuper ses loisirs en rédigeant et en coordonnant ses observations. C'est ainsi qu'il publia successivement : *Le médecin de soi-même aux bains de mer, ou manuel complet d'hygiène et de thérapeutique indispensable aux baigneurs; ouvrage comprenant toutes les généralités relatives aux bains de mer, leurs indications et contrindications spécifiées avec clarté et précision et les moyens balnéoiatriques pour en faire un usage avec sécurité et succès dans chaque cas particulier.* Bruxelles, Grégoir, 1846; in-8o, x-186 p. Cet ouvrage, rempli d'observations médicales parfois fort intéressantes, eut une seconde édition publiée à Bruxelles, chez Kiessling et Cie, en 1852, puis une troisième édition, refondue et augmentée, dont le titre plus réduit ne portait plus que *Le médecin des bains de mer. Guide des baigneurs.* Bruxelles, Kiessling et Cie, 1873; in-12 de 316 p. En 1852, il avait encore fait paraître un opuscule sur un sujet plus spécial : *De l'utilité des bains de mer contre les maladies et les infirmités des organes de la vie sexuelle chez la femme et les filles pubères.* Bruxelles, Kiessling et Cie; in-8o de 114 p., qui fut réédité sept fois, la dernière sous le titre : *De l'utilité des bains de mer pour la femme et les filles pubères.* Bruxelles, F. Classen, 1868; in-12 de 126 p.

Noppe avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold, le 5 février 1856.

Dr Victor Jacques.

NOPPENUS (*Thierry*, ou *Théodoric*), jurisconsulte, né à Bois-le-Duc vers la fin du xve siècle, décédé à Bruxelles, le 5 mars 1568. Thierry Noppenus alla étudier la philosophie au collège du Porc (*het Verken*), à Louvain, où il eut la satisfaction de s'entendre proclamer, à sa sortie, *inter omnes primus*, en 1518. Malgré les encouragements qu'il en avait

reçus, ce n'est cependant pas à cette université qu'il fit ses études de droit, mais bien loin d'ici, à celle d'Orléans, où il prit le degré de docteur avec une notoriété suffisante pour y occuper, durant treize ans, la chaire de droit civil. Quand ce séjour eut pris fin, de retour dans sa patrie, il se fit inscrire avocat postulant au conseil souverain du Brabant, avant que d'y prendre rang de conseiller, fonctions auxquelles il fut appelé par patentes du souverain, du 13 octobre 1548, en remplacement d'Adrien van Graave, natif de Louvain, et qu'il ne cessa de desservir jusqu'à sa mort, en 1568.

Quoique l'étude approfondie des lois ait suffi à remplir l'existence assez longue de ce juriste, qualifié par ses contemporains du titre de *clarissimus ac præstantissimus jurisconsultus*, il est à regretter qu'il n'ait donné ni à son enseignement, ni à sa pratique judiciaire, aucune publicité; nos recherches dans la bibliographie juridique de cette époque ne nous ont pas même révélé son nom. Cependant, il jouissait de la confiance du souverain, et les annales de cette époque agitée font mention du mandat qui lui fut donné par Marguerite de Parme, conjointement avec Nicolas Van der Stegen, son collègue au conseil de Brabant, originaire comme lui de Bois-le-Duc, — et dont la nature ne s'accorde guère avec nos principes modernes de liberté.

C'était en 1566 : de graves désordres avaient éclaté dans cette ville, suscités par la Ligue des nobles et les prédications de la Réforme. A la suite d'un de ces prêches, les iconoclastes se ruèrent sur l'église principale (10 août 1566) et s'y livrèrent au pillage des autels, du trésor et des objets précieux. Ce mouvement prit bientôt un caractère si grave, que la célébration du culte catholique en fut interrompue durant près d'un mois, en lutte avec les dogmes nouveaux. Mais comme l'agitation allait croissant, la gouvernante, y voulant porter remède, dépêcha sur les lieux, le 9 octobre 1566, ses deux délégués, à l'effet de s'enquérir discrètement de la force respective des deux partis et de leurs prétentions, *om te onderzoeken* portait leur commission, *hoe sterck ieder van de twee partyen ware, en wat elk van hen begeerde;* la vérité est qu'ils avaient charge de contenir nos compatriotes dans l'obéissance due à leur mère la Sainte-Eglise, et au roi d'Espagne, leur souverain. On s'imagine aisément l'accueil fait par la population à nos magistrats enquêteurs, « *om dat deze eene heimlijke Inquisitie wilden invoeren*, portent les récits du temps. Aussi, la colère du peuple ne connut plus de bornes, et ce fut sur le couvent de Bazelaar que cette fois elle se déchaîna, pour n'en rien laisser debout ; d'autres maisons religieuses subirent bientôt le même sort. Vainement l'autorité s'interposa-t-elle : ses édits furent méconnus, hués même, par la foule en fureur ; l'écoutète lui-même, avec la compagnie qu'il commandait, se vit tout à coup refoulé dans un monastère.

La mission de nos magistrats avait donc complètement échoué; impossible de le méconnaître. Fût-ce impéritie ou inexpérience de leur part, il serait téméraire d'en charger leur mémoire. Toujours est-il que le gouvernement, justement inquiet, dépêcha vers les rebelles de nouveaux envoyés (fin d'octobre 1566), dans la personne de Jean Scheyf, seigneur d'Achtenroode, chancelier de Brabant, et du *Baanderheer* de Mérode, seigneur de Petershem, chargés de rétablir l'ordre. (Van Heurn, *Historie der stad en meijerie van 'S Hertogenbosch*, 1555 à 1648, Utrecht, 1776, p. 22, 27 et suiv.; Van Oudenhoven, *Beschrijving der stad 'S Hertogenbosch*, 1670, p. 137, Foppens, *Historia Episcopatûs Silvæducensis*, p. 8.)

Ces événements lamentables ne précédèrent que de peu la fin de cet excellent magistrat, décédé à Bruxelles, le 5 mars 1568, et non en 1565, comme il est énoncé par erreur dans le *Théâtre des épitaphes de Brabant* (I, p. 217) (1). Il fut pompeusement inhumé dans la

(1) Lettre de Viglius à Hopperus (Hoijnck van Papendrecht, t. II, p. 465).

nef de Sainte-Gudule, avec l'épitaphe suivante :

HIC SITUS EST
D. THEODORICUS NOPPENUS
A BUSCODUCIS.
DUM VIXIT
CLARISSIMUS AC PRÆSTANTISSIMUS
JURIS-CONSULTUS
UTRIUSQUE JURIS DOCTOR.
OLIM JURIS CIVILIS SUMMUS PROFESSOR
IN ACADEMIA AURELIANENSI
ANNOS PLUS MINUS XIII.
DEIN ANNOS XX ET AMPLIUS
CONSILIARIUS SENATUS BRABANTIÆ
MORTUUS DIE QUINTA MENSIS MARTII 1568
STYLO BRABANTIÆ.

Pour ne rien omettre de ce qui est de nature à relever la mémoire de notre concitoyen, ajoutons encore que, appartenant de droit à la noblesse du pays, au seul titre déjà de ses fonctions de judicature, il portait : *d'or à un lion de sable grimpant.*

Mesdach de ter Kiele.

NORBERT (Saint), né vers 1085, mort à Magdebourg, le 6 juin 1134. Il était fils de Herbert, seigneur de Gennep, près Xanten, petite ville du duché de Clèves, dans la Basse-Lorraine, et qui faisait alors partie du diocèse de Cologne. Sa mère se nommait Hedwige. Nous n'avons pas de renseignements sur sa jeunesse. En 1115, il était sous-diacre et chanoine de l'église collégiale de Saint-Victor, à Xanten, chapelain de l'empereur Henri V, et en grande faveur auprès de l'archevêque de Cologne Frédéric. Comme beaucoup d'ecclésiastiques de son temps, il menait une vie, sinon licencieuse, — rien n'autorise à y supposer de graves désordres de mœurs, — du moins très mondaine et peu en rapport avec sa profession cléricale. Il avait déjà montré cependant son attachement à l'Eglise et l'indépendance de son caractère en deux circonstances remarquables. Ayant accompagné l'empereur en Italie en 1110, et témoin des violences dont Pascal II fut l'objet de la part de ce prince, il alla se jeter aux pieds du pontife pour lui demander pardon de l'outrage qui lui était fait. Deux ans plus tard, il refusa l'évêché de Cambrai, l'un des plus riches et des plus considérables de l'empire, qui lui était offert par l'empereur, mais dont ce prince prétendait l'investir par la crosse et l'anneau.

Sa conversion, qui date de 1115, fut subite et éclatante. Surpris par un orage dans le cours d'une promenade à cheval aux environs de Xanten, il vit la foudre éclater à quelques pas de sa monture, qui se cabra et le jeta évanoui à terre; en même temps, il crut entendre une voix intérieure, qui lui reprochait le désordre de sa conduite. Il commença aussitôt une vie de retraite et d'austérités, sous la direction de Conon, abbé de Siegberg, dans le diocèse de Cologne. Il conçut aussi un ardent désir d'être ordonné prêtre, afin de travailler au bien des âmes, et obtint de son protecteur, l'archevêque Frédéric, à force d'instances et de prières, la faveur de recevoir en un même jour le diaconat et le sacerdoce.

Revenu à Xanten, il s'éleva avec force contre les habitudes de mollesse des chanoines, ses confrères. Il se rendit ainsi très importun et odieux, et voyant du reste l'inutilité de ses exhortations, il alla vivre solitaire auprès d'une petite église, dans un domaine de sa famille, près de Xanten. Il y passa deux ans dans l'exercice de l'oraison et de la pénitence, et dans l'étude des sciences sacrées, et prêchait assidûment le peuple qui venait assister à sa messe. En 1118, après de nouvelles persécutions de ses confrères, il résolut de s'adonner entièrement à l'apostolat. Il se dépouilla de toutes ses dignités et bénéfices, distribua tous ses biens aux églises et aux indigents, et, pauvrement vêtu, suivi seulement de deux compagnons, ses anciens serviteurs, il se rendit, pieds nus, en plein hiver, à travers la France, dans le Languedoc, où se trouvait alors le pape Gélase II, à qui il voulait demander une approbation formelle et de pleins pouvoirs pour annoncer partout la parole de Dieu, afin de prévenir le retour des oppositions qu'il avait déjà rencontrées.

A son retour, il s'arrêta quelque temps à Valenciennes, où il prêcha avec grand succès. Il y perdit, par la mort, les deux compagnons qu'il avait amenés

de Xanten, et un troisième, qui s'était attaché à lui à Orléans; mais ils furent aussitôt remplacés par un autre, Hugues de Fosses, qui devait être pendant plusieurs années son principal collaborateur et lui succéder plus tard dans le gouvernement de l'ordre de Prémontré.

Depuis lors, chaque année fut marquée pour Norbert par une expédition apostolique. Dans les derniers mois de 1118 et les premiers de l'année suivante, il évangélisa, avec une réputation toujours croissante de sainteté et d'éloquence, le diocèse de Liége et particulièrement la partie de ce diocèse qui forme maintenant le diocèse de Namur. Au commencement de 1120, après avoir fait renouveler par le pape Calixte II, qui avait succédé à Gélase II en janvier 1119, les pouvoirs qu'il avait reçus de son prédécesseur, il prit pour théâtre de ses travaux apostoliques le diocèse de Cambrai et surtout le duché de Brabant.

Un grand événement s'était produit entre ces deux missions : la fondation du monastère de Prémontré. Norbert avait rencontré le pape Calixte II au concile que ce pontife avait réuni à Reims en octobre 1119. Il y fit la connaissance de Barthélemi, évêque de Laon, parent du pape. Le prélat conçut pour le saint missionnaire une grande affection; il obtint, par l'intervention du pape, de l'amener avec lui à Laon et de le garder dans son palais pendant tout l'hiver de 1119 à 1120. Il désirait vivement le fixer dans son diocèse et lui proposa plusieurs terrains propres à l'établissement d'une maison religieuse. Le choix de Norbert tomba sur Prémontré, endroit très désert et très sauvage dans la forêt de Voas, sur les confins du diocèse, du côté de Soissons. Il y réunit une petite communauté, recrutée parmi les clercs élèves de la célèbre école fondée à Laon par Anselme, et dont venaient de sortir des maîtres tels qu'Abélard, Guillaume de Champeaux et Gilbert de la Porrée. De son excursion de 1120, il amena encore à Prémontré une troupe de treize aspirants, dont plusieurs, il est vrai, quittèrent bientôt le couvent, rebutés par l'excessive austérité de la vie qu'on y menait, mais dont quelques-uns, tels que Evermode, clerc de Cambrai, et Antoine, dont il avait fait la conquête à Nivelles, comptèrent parmi les plus fidèles et les plus fervents de ses premiers disciples.

En 1121, Norbert se rendit à Cologne, après s'être arrêté encore quelque temps dans le Brabant. Sa présence fit grande sensation à Cologne, où il était fort connu. Il y demeura plusieurs mois, y fit découvrir le corps de saint Géréon, martyr de la légion thébaine, et produisit une telle impression par le spectacle de sa sainteté, par les prodiges qu'on disait s'être opérés par ses mains et par le feu de ses prédications, qu'une foule d'hommes voulurent renoncer au monde et se mettre à sa suite. Il revint à Prémontré, accompagné de trente novices qu'il avait recrutés dans ce voyage, et avec un trésor considérable de reliques, particulièrement de saint Géréon et des onze mille vierges, destinées à enrichir l'église qu'il voulait construire pour l'usage de ses religieux. L'excursion de Cologne donna aussi occasion à la fondation de l'abbaye de Floreffe, près Namur, la première des nombreuses filles de Prémontré. Cette fondation fut due à la libéralité d'Ermesinde, femme du comte de Namur, Godefroid.

A la fin de cette même année 1121, Norbert donna une forme définitive à la pieuse congrégation qu'il avait réunie autour de lui. Il la constitua en ordre de clercs réguliers, sous la règle de saint Augustin, augmentée de quelques observances particulières, et adopta pour habit une robe de laine blanche. La première profession eut lieu le jour de Noël 1121 : c'est de ce jour que date l'ordre de Prémontré.

L'ardent apôtre parcourut de nouveau le diocèse de Liége en 1122. Il s'arrêta quelque temps à Floreffe et à Maestricht; son séjour en ces deux endroits fut signalé par plusieurs prodiges, qui ne contribuèrent pas peu à donner plus d'autorité à sa parole. De là il passa en Westphalie. Il y conquit un disciple qui devait donner le plus grand lustre à

l'ordre en Allemagne, Godefroid, comte de Cappenberg. Ce puissant seigneur convertit son manoir patrimonial en monastère du nouvel institut, et s'y consacra lui-même au service de Dieu.

Les années 1123 et 1124 furent marquées par plusieurs nouvelles fondations, dont la plus importante fut celle de la célèbre abbaye de Saint-Michel, à Anvers. Les habitants de cette grande ville avaient presque tous abandonné le culte catholique, à la suite des prédications de l'hérétique Tanchelin, dont le succès avait été favorisé par l'inertie et la scandaleuse conduite du prêtre qui y était seul demeuré chargé du soin des âmes. L'hérétique avait disparu depuis 1116, mais ses doctrines continuaient à être professées. L'évêque de Cambrai Burchard, de qui dépendait alors au spirituel la ville d'Anvers, y envoya douze chanoines séculiers, qui furent établis dans l'église Saint-Michel, bâtie récemment par le duc Godefroid de Bouillon. Leurs efforts pour extirper l'hérésie demeurèrent à peu près entièrement stériles. L'idée vint alors à Burchard de s'adresser à Norbert, dont le zèle apostolique venait de faire tant de merveilles. Norbert accepta la mission qui lui était offerte par l'évêque. Il se rendit à Anvers avec douze de ses disciples, des plus distingués par leur science et par leur vertu. Le succès de leur parole dépassa toutes les espérances. Quelques semaines suffirent pour ramener les égarés et faire cesser les désordres auxquels l'hérésie avait donné naissance. Norbert cependant se refusa absolument aux instances qui lui furent faites pour le déterminer à se fixer à Anvers. Il ne se rendit même qu'avec beaucoup de peine à la généreuse proposition que lui firent les chanoines de Saint-Michel de céder leur église, avec plusieurs des bénéfices qui y étaient attachés et d'autres revenus, pour l'établissement d'un monastère de Prémontrés. Le séjour des grandes villes ne lui semblait pas convenable pour ses religieux. Il finit cependant par se laisser arracher son consentement, et ainsi commença la grande abbaye qui devait prendre un développement si considérable et devenir si florissante jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Norbert quitta Anvers dans les derniers mois de l'année 1124, pour se rendre à Prémontré et de là à Rome, où il voulait obtenir du pape Honorius II, une nouvelle et plus solennelle confirmation de son institut, alors en butte à de grandes contradictions. A partir de ce temps, il ne revint plus en Belgique. Il se fonda bien encore de son vivant dans ce pays plusieurs abbayes considérables de son ordre, celles de Bonne-Espérance et de Saint-Feuillant dans le Hainaut, de Grimbergen, de Parc, d'Averbode dans le Brabant, de Saint-Nicolas, de Furnes, dans la Flandre, de Tongerloo, dans le Limbourg; mais lui-même ne semble avoir pris aucune part directe à ces fondations ni avoir eu d'autres relations avec la Belgique pendant les dix dernières années de sa vie.

Nous ne le suivrons donc pas dans cette dernière période : il suffira d'en donner une idée sommaire. Au retour de son voyage de Rome et après un court séjour à Prémontré, il dut entreprendre, en 1126, une nouvelle excursion en Allemagne, à la sollicitation et pour les intérêts de son noble ami le comte Thibaut de Champagne. C'est dans le cours de ce voyage qu'il fut forcé, en juillet 1126, d'accepter l'évêché de Magdebourg. Les années de son épiscopat furent assez agitées, d'abord par les troubles que soulevèrent, principalement parmi son clergé, son zèle et son énergie à réformer les abus qui s'étaient introduits dans la discipline ecclésiastique, ensuite par le schisme de Pierre de Léon, antipape sous le nom d'Anaclet II. Norbert soutint vigoureusement la cause du pape légitime Innocent II, et détermina le roi de Germanie, Lothaire III, à se prononcer en sa faveur, et même à entreprendre, en 1133, une expédition en Italie pour chasser l'antipape de la ville de Rome, où il était parvenu à s'établir. Il accompagna le roi dans cette expédition et assista à Rome à son couronnement impérial. C'est dans le cours de ce voyage qu'il contracta la maladie

qui devait le conduire au tombeau. Il put encore rentrer dans sa ville épiscopale, où il mourut le 6 juin 1134, vers la cinquantième ou cinquante-cinquième année de son âge.

Ch. De Smedt.

Vita S. Norberti (A), *auctore anonymo coavo*, ed. R. Wilmans, *Mon. Germ. hist.*, SS. t. XII, p. 670-703. — Herimanni Laudunensis *De miraculis S. Mariæ Laudunensis*, lib. IV, cap. 1-9, ed. R. Wilmans, ibid., p. 654 sqq. — *Vita Godefridi comitis Capenbergensis*, auctore anonymo, ed. Ph. Jaffé, ibid., p. 514 sqq. — *Vita S. Norberti* (B), auctore anonymo, ed. *Act. SS.* Jun. t. I, p. 819-58; *Additamenta Fratrum Capenbergensium*, ibid., p. 859-60. — Maurice Du Pré, *la Vie du bienheureux saint Norbert* (Paris, 1627; réimprimée par J. van Spilbeek, Namur, 1889; in-8°). — L.-Ch (Hugo), *la Vie de S. Norbert* (Luxembourg, 1704; in-4°). — Id., *Annales Ordinis Præmonstratensis* (Nancy, 1734-1736; 2 vol. in-fol.). — R. Rosenmund, *Die ältesten Biographien des H. Norberts* (Berlin, 1874; in-8°). — G. Hertel, *Zur Lebensbeschreibung des Erzbischofs Norbert von Magdeburg*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XX (1880), p. 587-99. — Id., *Leben des H. Norbert* (Leipzig, 1881; in-12). — G. Madelaine, *Histoire de saint Norbert* (Lille, 1886; in-8°). — Autres publications sur saint Norbert, indiquées dans A. Potthast, *Bibliotheca historica medii ævi*, ed. 2a, p. 1494-1496.

NORBERT DE LA CONCEPTION. Voir GAVERELLE.

NORBERT DE SAINTE-JULIENNE. Voir HERMANS.

NORMAN (*Marc*), poète latin, vivait à Tournai au commencement du XVIIe siècle. Il était prêtre et remplissait les fonctions de receveur de la fabrique de la cathédrale de Tournai, en même temps que de chapelain des hautes formes et promoteur du chapitre de la même église. Lié d'amitié avec Jean Rosier, curé d'Esplechin, c'est dans les œuvres de ce dernier qu'il a publié les quelques pièces de vers latins qui conservent son nom. D'après F. Lecouvet, qui en donne la liste et les analyse en détail, elles se distinguent par un style pur et facile et contiennent de beaux vers qui font regretter que Norman ne se soit pas appliqué davantage à la poésie.

Paul Bergmans.

F. Lecouvet, *Hannonia poetica* (Tournai, 1859), p. 154-156.

NORMAND (*Théodule-Elzéar*), littérateur et musicien, né à Quaregnon, le 27 janvier 1812, décédé à Amponville (France, Seine-et-Marne), le 29 février 1888, était fils de François-Xavier et de Marie-Thérèse Torfs. Son père, d'origine française, était venu diriger une école à Quaregnon et quitta l'enseignement après la chute de Napoléon Ier, pour remplir à Lille la charge de commissaire-priseur. Le jeune Théodule commença en cette ville ses études littéraires, et y suivit les cours de l'Académie de musique. Ses progrès furent si rapides qu'après la première année, il obtint au concours une place d'enfant de chœur à la cathédrale de Cambrai. Sans négliger ses humanités, il continua à se perfectionner dans la science musicale. Il eut la bonne fortune de rencontrer en Saint-Amand, bon violoncelliste et compositeur qui vint se fixer à Cambrai vers 1823, un professeur habile et expérimenté. Le jeune Normand continua l'étude du violoncelle à l'école de musique de Douai et obtint des prix aux concours de 1827, de 1828 et 1829. En même temps, il terminait ses humanités et, sa philosophie achevée, il entrait au grand séminaire de Meaux. C'était en 1832; le choléra sévissait à Paris et dans les villes voisines et y faisait de nombreuses victimes. Normand fut atteint de cette maladie et ne se rétablit qu'avec peine. On l'obligea de retourner dans son pays natal pour y recouvrer la santé. Persistant dans sa vocation, il fut admis au séminaire de Tournai et fut ordonné prêtre par Mgr Labis, le 19 décembre 1835. Pendant près de quatre ans, le jeune ecclésiastique remplit les fonctions de vicaire à Seneffe.

Ses aptitudes littéraires, qui s'étaient déjà révélées par diverses publications, lui valurent, le 21 septembre 1839, une nomination de principal du collège d'Enghien. Cet établissement scolaire subissait encore le contre-coup des mesures tracassières du gouvernement néerlandais, sa situation était précaire, les subventions communales restreintes et le nombre d'élèves insuffisant. L'abbé Normand manquait des qualités administratives pour en équilibrer la gestion matérielle; l'amour de la littérature et

de la musique primait en lui l'homme positif. A peine arrivé à Enghien, il lança un journal musical, *Le Bon Ménestrel*, qui publiait chaque semaine une romance, souvent inédite ; Normand s'était assuré la collaboration d'un jeune compositeur, Edmond Duval; l'éditeur était L. Spinet, à Enghien. Cette publication n'obtint pas la vogue nécessaire pour couvrir les frais et fut abandonnée dès la seconde année. Les difficultés de la gestion du collège, ajoutées à des déboires financiers, le dégoûtèrent de sa position; il donna sa démission et partit pour Louvain, où il ne séjourna pas longtemps, car, dès 1842, il alla se fixer dans la capitale de la France; ses connaissances musicales, qu'il avait complétées par des leçons d'harmonie reçues de Victor Lefebvre, ancien élève du conservatoire de Paris, et par de sérieuses études, lui valurent la place de second maître de chapelle et d'organiste accompagnateur de l'église de Saint-Gervais. Dans la suite, Normand fut attaché à la librairie religieuse de Périsse frères, pour la correction des livres de plain-chant; il adopta alors le pseudonyme de Théodore Nisard, sous lequel parurent la majeure partie des travaux qu'il édita en France. Notre musicologue finit par se consacrer presque exclusivement à des publications musicales. En 1852, il reçut du gouvernement français la mission de faire prendre, pour la Bibliothèque impériale de Paris, une copie d'un précieux manuscrit du XIe siècle découvert dans la bibliothèque de Montpellier et comprenant les chants de l'Eglise notés dans les anciennes notations en neumes et dans le système des quinze premières lettres de l'alphabet romain, qui s'expliquent l'une par l'autre.

Des recommandations valurent à l'abbé Normand, en 1868, les fonctions de vicaire et d'organiste à la cathédrale de Genève. Il abandonna cette position pour reprendre l'exercice du ministère sacerdotal dans le diocèse de Meaux, et fut nommé, le 1er septembre 1877, curé desservant de la paroisse d'Amponville, charge qu'il conserva paisiblement jusqu'à sa mort.

Ni ses déplacements fréquents, ni son existence mouvementée n'entravèrent ses publications. Le grand nombre des éditeurs auxquels il s'adressa rend assez ardue la tâche de dresser la liste complète de ses œuvres. Elles se rattachent à la littérature et à la musique. Ses productions littéraires appartiennent surtout aux années où il séjourna en Belgique. Normand quittait le séminaire au moment où notre pays, remis des commotions de la révolution qui consacrait son indépendance, s'efforçait de se reconstituer une littérature vraiment nationale. Des écrivains jeunes et ardents travaillèrent, non sans succès, à réaliser ce but patriotique. Une société nationale pour la propagation des bons livres s'était formée à Bruxelles sous la gérance de Ch.-G. De Mat. L'abbé Normand fut un des plus féconds collaborateurs de cette association et fit paraître des nouvelles et des notices historiques. Chez cet écrivain, la préoccupation littéraire l'emportait sur l'érudition du chercheur, et en traitant de sujets d'histoire, il fit surtout œuvre de vulgarisateur. Observons en outre que Normand avait une tendance marquée à s'aventurer sur le terrain de la polémique et qu'il écrivit quelques brochures d'actualité.

Nous donnons d'abord la liste des ouvrages littéraires dus à Normand; nous rappellerons ensuite ses travaux sur la musique : 1. *Histoire abrégée de Charlemagne*. Bruxelles, Société nationale..., 1838; in-18, 144 p. — 2. *Charlemagne né Belge, ou réfutation des recherches historiques de M. l'abbé Tiron*. Bruxelles, 1838; in-8°. — 3. *Antoine ou le blasphémateur converti, épisode belge*. Bruxelles, 1839; in-32. — 4. *Vie de saint Eleuthère, patron du diocèse de Tournay*. Bruxelles, 1839; in-32, 64 p. — 5. *La croix de saint Jean, histoire gantoise*. Bruxelles, 1840; in-32, 56 p. — 6. *Mélanges. Elzéar. Pensées diverses sur la Providence. Saint Louis, roi de France*. Bruxelles, 1840; 54 p. — 7. *Prascovie ou la jeune héroïne, nouvelle historique offerte aux lecteurs de la Bibliothèque populaire*. Bruxelles, 1840; in-32,

en deux parties de 67 p. et 60 p. C'est une reproduction avec quelques modifications et des notes d'un opuscule de X. de Maistre, intitulé : *La Jeune Sibérienne*, ainsi que le déclare franchement l'abbé Normand. — 8. *Fiducia*. Bruxelles, 1840; in-32, 48 p. — 9. *Les Deux Sœurs, ou le fruit de l'éducation. Anecdote belge*. Bruxelles, 1840; in-32, en deux parties de 56 p. chacune. — 10. *Histoire de Pie VII*. Bruxelles, 1840; 2 vol. in-32. — 11. *Pèlerinage d'un serviteur de Marie en Suisse, publié d'après des documents récents et autographes*. Bruxelles, 1840; in-32, 63 p. — 12. *Manuel ou les Hommes rouges, nouvelle historique*. Bruxelles, 1840; in-32, 66 p. — 13. *Les Frères de lait, histoire dédiée à la jeunesse, par H. Briac et H. Hœrtel; revue et corrigée par l'abbé Th. Normand*. Bruxelles, 1840; in-32, 104 p. — 14. *Du catholicisme et du libéralisme*. Enghien, L. Spinet, 1841; in-12, 96 p. — 15. *Galerie des saints et des saintes qui protègent la Belgique et les Pays-Bas. Illustré de 150 vignettes gravées sur les dessins de J. Coomans*. Bruxelles, Société des beaux-arts, 1841; in-8°, VIII-203 p. — 16. *La Dime, ou un mot aux habitants des campagnes, par El.-T. Mandorn*, s. l., 22 mai 1841; in-18, 12 p. — 17. *La Vierge. Histoire de la mère de Dieu, complétée par les traditions d'Orient, les écrits des Saints Pères et les mœurs des Hébreux, par M. l'abbé Orsini. Quatrième édition, revue, corrigée et annotée*. Bruxelles, 1842; 384 p. Les notes sont de l'abbé Normand et sont signées de ses initiales. — 18. *Histoire de la reine Blanche, mère de saint Louis* (1185-1263), *par Théodore Nisard*. Paris, Debécourt, 1842; in-12. L'ouvrage fut réimprimé à Tours en 1853 et 1867, et une traduction flamande fut publiée à Gand et à Tournai. — 19. *Histoire de Charlemagne, par Théodore Nisard*. Paris, Debécourt, 1843; in-12. — 20. *Le Mois de juillet consacré au divin cœur de Jésus. Indulgences*. Paris, Simon, 1843; in-32. — 21. *Histoire de saint Vincent de Paul*. Paris Mellier, 1844; in-16, 64 p. — 22. *L'archiconfrérie, ou Guide des âmes pieuses dans la dévotion au cœur immaculé de la mère de Dieu*. Paris, Debécourt, 1843; in-32. — 23. *Du Monopole universitaire au point de vue politique*. Paris, Gauthier frères, 1844; in-8°, 80 p. — 24. *Histoire de Louis-Philippe*. Paris, Vrayet de Surcy, in-8°; 16 p. — 25. *Les Calmes politiques de Guizot*. Paris, ibid., 1848; in-8°, 16 p. — 26. *Notice sur la vie et les travaux de l'abbé Guichené*. Paris, 1863; in-8°.

C'est surtout comme musicien ou plutôt comme archéologue musicien que l'abbé Normand mérite d'être signalé. Ses productions littéraires sont presque oubliées, tandis que ses études musicales resteront comme des œuvres d'une grande érudition et d'un incontestable mérite. F. Fétis a justement reconnu leur valeur scientifique. Normand se passionna surtout pour la musique religieuse et du moyen âge et s'appliqua avec ardeur à élucider les questions soulevées à Paris et ailleurs par la revision des livres de plain-chant. Il travailla déjà en Belgique à faciliter aux organistes de campagne la connaissance de leur instrument, et plus tard il conçut un nouveau système de transposition pour l'harmonium; il fit exécuter des instruments spéciaux pour l'appliquer, et à l'Exposition universelle de Paris de 1855, une médaille de première classe fut accordée à l'inventeur.

Les publications sur les questions musicales furent faites surtout en France et portent d'ordinaire le pseudonyme de Théodore Nisard, qu'il avait adopté à son arrivée à Paris. En voici l'énumération : 1. *Influence de la Belgique sur l'origine et les progrès de la musique moderne*. Ce premier travail de Normand parut dans la *Revue de Bruxelles*, sous le pseudonyme de Théodule Huysman, en novembre 1837 et avril 1838. — 2. *Manuel des organistes à la campagne*. Bruxelles, Detrie-Thomson (1839), in-4° oblong de 98 p. — 3. *Le Bon Ménestrel, ou choix de romances convenables aux jeunes personnes, aux établissements religieux, aux maisons d'éducation et aux familles catholiques*. Enghien, L. Spinet, 1840 et 1841; gr. in-4°. La première année

contient, parmi les cinquante-deux romances, huit dont la musique a été composée par l'abbé Normand, directeur de ce journal hebdomadaire; on lui doit les vers de deux autres. — 4. *Du plain-chant parisien. Examen critique des moyens les plus propres d'améliorer et de populariser ce chant.* Paris, Périsse frères, 25 février 1846; in-8°, 32 p. — 5. *La science et la pratique du plain-chant, où tout ce qui appartient à la pratique est établi par les principes de la science et confirmé par les témoignages des anciens philosophes, des pères de l'Eglise et des plus illustres musiciens, entre autres de Guy Arétin et de Jean des Murs, par dom Jumilhac, bénédictin de la congrégation de S. Maur. Deuxième édition, scrupuleusement réimprimée d'après l'édition originale, mise dans un meilleur ordre, enrichie de notes critiques et de tables supplémentaires très étendues, par Théodore Nisard et Alexandre Le Clercq.* Paris, 1847; in-4°, 356 p. à deux colonnes. Cette publication est faite d'après l'édition publiée en 1672 par Louis Bilaine; les annotations des éditeurs sont en grand nombre. — 6. *De la notation proportionnelle du moyen âge.* Paris, janvier 1847; in-12 de 23 p. — 7. *Etudes sur les anciennes notations musicales de l'Europe.* Sans lieu ni date. C'est la réunion d'articles publiés dans la *Revue archéologique, le Correspondant* et *le Monde catholique.* — 8. *Examen critique des chants de la Sainte-Chapelle, tirés de manuscrits du* XIIIe *siècle.* Ce compte rendu d'une publication de Félix Clément a paru d'abord dans *le Correspondant*, 25 août 1850; in-8° de 23 p. — 9. *Lettre à M. Ch. Lenormant au sujet des chants de la Sainte-Chapelle.* Paris; in-8°, 6 p. Extrait du *Correspondant*, 10 décembre 1850. Le ton de la polémique est assez vif dans ces deux articles. — 10. *Musique des odes d'Horace. Extrait des Archives des missions scientifiques*, février 1851. Paris; in-8°, 16 p. Cette étude a été rééditée dans le tome II des Œuvres de ce poète, publiées en 1852 à Zurich par Orelli. — 11. *Dictionnaire liturgique, historique et théorique de plain-chant et de musique d'église au moyen âge et dans les temps modernes.* Paris; gr. in-8° de 1546 colonnes. Cet ouvrage fut écrit en collaboration avec Joseph d'Ortigue. — 12. *Méthode de plain-chant à l'usage des écoles primaires.* Rennes, Vatar, 1855; in-12, 72 p. — 13. *Etudes sur la restauration du chant grégorien au dix-neuvième siècle.* Rennes, Vatar, 1856; in-8°, 514 p. — 14. *La commission parisienne. Le plain-chant de saint Grégoire et le plain-chant de la tradition. Lettre à M. l'abbé Cloet, doyen de Beuvry, à propos de sa brochure intitulée : « Un mot sur le choix des livres de « chant liturgique ».* Paris, 1856; in-8°, 24 p. — 15. *Question liturgique. Lettres sur la commission parisienne, l'esthétique du plain-chant et la condamnation de la brochure de M. S. Rodière dans le diocèse d'Albi.* Rennes, Vatar, 1856; in-8°. — 16. *Du rythme dans le plain-chant.* Rennes, Vatar, 1856; in-8°. — 17. *Revue de musique ancienne et moderne. Première année.* Rennes, Vatar, 1856; in-8°. Le premier numéro parut le 17 janvier 1856, la publication cessa au douzième numéro. Normand, ou plutôt Nisard, était rédacteur en chef; il y débuta en déclarant faire « un appel « sincère à la science des érudits que « j'ai pu froisser autrefois dans la « lutte, de leur rendre une tardive « mais une complète justice ». Un de ses meilleurs articles est une étude, historique et critique sur *Francon de Cologne, son siècle, ses travaux et son influence sur la musique mesurée du moyen âge.* — 18. L'abbé Normand soigna et revisa la publication des *Gradual* et *Vesperal romains* pour le diocèse de Rennes, qui furent édités en 1856 chez Vatar et comportent deux volumes de plus de 800 pages, in-8°. — 19. *Le P. Lambillotte et don Anselme Schubiger. Notes pour servir à l'histoire de la question du chant liturgique au commencement de l'année* 1857. Paris, 1857; in-8°, 46 p. — 20. *Réponse de dom Anselme Schubiger au P. Dufour; précédée de quelques réflexions qui font suite aux Notes...* Paris, 1er juin 1857; in-8°. — 21. *Méthode populaire de plain-chant romain et petit traité de psalmodie, approuvés par l'autorité ecclé-*

siastique et publiés par E. Repos. Paris, Repos, 1857; in-12, 2 vol. Une seconde édition parut l'année suivante. Elles sont anonymes. — 22. *Revue de musique sacrée*, éditée également chez Repos en 1857, mais sans le nom du rédacteur. — 23. *L'accompagnement du plain-chant sur l'orgue, enseigné en quelques lignes de musique et sans le secours d'aucune notion d'harmonie. Ouvrage destiné à tous les diocèses.* Paris, E. Repos, 1860; grand in-8°, 47 p. — 24. *Les vrais principes de l'accompagnement du plain-chant sur l'orgue, d'après les maîtres des* XVe *et* XVIe *siècles, à l'usage des conservatoires de musique, des séminaires, des maîtrises et des écoles normales de tous les diocèses.* Paris, Repos, 1860; grand in-8° de 64 p. — 25. *Giovanni Pierluigi da Palestrina; Jean Romain Grosjean; Cherubini; Edmond Duval; l'abbé Joseph Baini; l'abbé G. G. Nivers; Joseph Franck; Dom Martin Gerbert; Dom Benoit de Jumilhac; Martini. Biographies.* Paris, Repos, 1866; in-8°. Chaque biographie est publiée séparément. — 26. *L'abbé Vogler.* Paris, Repos, 1866; in-8°. — 27. *Saint Odon de Cluny. Lully. Monographie de Jean Gilles, célèbre compositeur provençal.* Paris, Repos, 1866; in-8°, 16 col. — 28. *Pergolèse. Henri VIII, roi d'Angleterre.* Paris, Repos, 1867; in-8°, 16 col. — 29. *Monographie de Jean-Philippe Rameau.* Paris, Repos, 1867; in-8°, 24 col. — 30. *Monographie littéraire et musicale de M. Jean-Baptiste Lobat, ex-organiste de Montauban. Monographie de Dieudonné Denne-Baron.* Paris, Repos, 1867; in-8°. — 31. *Histoire de l'école de chant de Saint-Gall du* VIIIe *au* XIIe *siècle. Documents relatifs à l'histoire du plain-chant pendant le moyen âge, par le P. Schubiger, religieux des ermites (Suisse). Ouvrage traduit de l'allemand, d'après l'édition originale de M. Benziger, par Brifford, professeur de littérature à Boëge, avec des notes par Théodore Nisard.* Paris, E. Repos, s. d.; in-8°, 96 p. — 32. *Adam de la Halle, trouvère du* XIIIe *siècle.* Paris, Repos, s. d.; in-8°, 22 col. — 33. *Monographie de saint Ambroise.* Paris, Repos; in-8°, 24 col. — 34. *Jean de Meuris.* Paris, in-8°, 16 col. — 35. *Monographie littéraire et musicale de Théodore Nisard.* Lille, Horemans, s. d.; in-8°, 40 p. avec portrait et musique. Elle est reproduite dans *l'Illustration musicale.* Paris, Repos. — 36. Un recueil de motets sous le titre : *La Voix du sanctuaire.*

Ernest Matthieu.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e édition. — E. Matthieu, *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 665, 703. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 29. — Renseignements particuliers.

NORMANDIE (*Guillaume* **DE**). Voir GUILLAUME DE NORMANDIE.

NOTAU (*Fulgence*), NOTEAU ou NOTTAU, écrivain ecclésiastique au XVIIe siècle. Il naquit à Mons, disent plusieurs auteurs, mais on ne trouve pas son acte de baptême dans les registres paroissiaux de cette ville. Après avoir fait d'excellentes études à l'université de Louvain, Notau obtint le grade de lecteur en théologie. Entré dans l'ordre des frères mineurs récollets de la province de Saint-André, il fit partie du personnel du couvent de Mons.

D'après de Boussu, Notau « mit au « jour un excellent traité *de Sigillo con-* « *fessionis*, et un autre intitulé : *Conclu-* « *siones theologicæ* ». Voici le titre de l'ouvrage, en deux volumes, que l'on possède de Notau : *Tractatus de Sacramento Pœnitentiæ ad mentem Joannis Duns Scoti, Doctoris Subtilis, Omnibus tum Confessariis, tum Pœnitentibus perutilis, in duas partes divisus. Pars I, de Pœnitentia virtute, sacramento, contritione et confessione. Pars II, de Satisfactione, Ministro, Casuum reservatione, Regularium potestate, et sigillo.* Mons, L. Preudhomme, 1697; 2 vol. in-8°. Cet ouvrage est dédié à Jean de Saint-Guislain, abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie, bienfaiteur du couvent des Récollets de Mons.

On ne connaît ni la date ni le lieu de la mort de Fulgence Notau.

Léopold Devillers.

De Boussu, *Histoire de la ville de Mons*, p. 430. — Ad. Mathieu, *Biographie montoise*, p. 236. — Hip. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 375. — P. F. Servais Dirks, *Histoire littéraire et bi-*

bliographique des Frères mineurs de l'Observance de Saint-François en Belgique et dans les Pays-Bas, p. 321.

NOTER (DE), famille d'artistes. Voir De Noter.

NOTERMAN (*Emmanuel*), peintre et graveur, né à Audenarde en 1808, mort à Anvers le 14 mai 1863. Fils d'un peintre décorateur, destiné lui-même au métier de doreur, le jeune Emmanuel reçut les premières notions de l'art de son aïeul maternel, Bernard Durieux, homme de loi et peintre amateur. Ses études se poursuivirent à l'Académie de Gand et sous la direction de Maes-Canini (voir ce nom). Il s'adonna ensuite à la peinture du portrait, d'abord à Grammont, puis à Bruxelles. En 1835, Noterman se rendit à Anvers où, guidé par les conseils de P. Kremer, il adopta le genre et trouva quelque succès comme peintre de scènes humoristiques. On vit de ses tableaux à divers salons belges. Alvin consacre des lignes élogieuses à celui qu'il exposa en 1836, à Bruxelles, sous le titre : *Les Apprêts du bal masqué;* nous croyons superflu de citer les autres. Noterman est l'auteur de quelques planches à l'eau-forte, traitées avec une lourdeur qui contraste avec leur prétention à l'esprit. La *Mort de Van Dyck*, la principale et la meilleure, reproduit un tableau de Pierre Kremer.

Noterman forma des élèves qui firent honneur à son enseignement, et en particulier Ernest Slingeneyer.

Henri Hymans.

Immerzeel, *Levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, etc.* — Kramm, *id.* — Hippert et Linnig, *le Peintre-graveur hollandais et belge au* XIXe *siècle.*

* **NOTGER**, évêque de Liége, né vers 930, d'une famille noble de la Souabe, mort le 10 avril 1008. Il a peut-être fait ses études à l'abbaye de Saint-Gall, et il est certain que ses talents et ses connaissances lui valurent d'être appelé, probablement par saint Brunon de Cologne, à la cour de l'empereur Otton I, où il fit partie de ce clergé d'élite qui remplissait la chancellerie. Il est faux qu'il ait occupé les fonctions de prieur à Saint-Gall; il est faux qu'il soit venu diriger les écoles de Stavelot sous l'abbé Odilon; il est faux encore qu'il ait appartenu à la proche parenté de l'empereur. Lorsque, le 27 octobre 971, l'évêque de Liége Eracle mourut, Otton I lui donna pour successeur Notger, qui reçut la consécration épiscopale à Bonn, des mains de son métropolitain, Géron de Cologne, le 14 avril 972, comme je l'ai prouvé ailleurs. A partir de cette date, Notger a fourni une double carrière, d'une part comme prince d'empire, de l'autre comme prince-évêque de Liége. Nous l'examinerons rapidement sous ce double aspect.

Très dévoué à la dynastie de Saxe, il mit au service de ses rois une activité infatigable. Pour en avoir une idée complète, il faudrait énumérer tous les diplômes dans lesquels il intervint au sujet des affaires les plus diverses, mais ce travail est trop long pour être entrepris ici, et nous nous bornerons aux choses essentielles. Il n'eut pas le temps de servir longtemps son bienfaiteur Otton I, mais il fut un des conseillers les plus écoutés et un des vassaux les plus fidèles d'Otton II. Dans cette Lotharingie si troublée par l'ambition des seigneurs féodaux et si menacée par les convoitises françaises, il fut la sentinelle vigilante qui signalait au roi d'Allemagne tous les dangers, et l'ami sûr qui l'aida plus d'une fois à les conjurer. Il n'a pas été étranger à la collation du duché de Lotharingie au frère du roi de France, Charles de Lorraine, mesure habile qui intéressait au maintien de l'ordre établi l'un de ses plus dangereux ennemis, et c'est lui, selon toute apparence, qui a pu, au dernier moment, avertir Otton II, alors à Aix-la-Chapelle, du coup de main de Lothaire, qui faillit surprendre et faire prisonnier l'empereur au milieu de son palais. C'est lui encore qui, en faisant nommer évêque de Cambrai son ancien élève Rothard, a fourni à l'empire, dans ce poste avancé toujours exposé aux attaques de la France, un de ses serviteurs les plus utiles. Lorsqu'en 983 Otton II, après sa défaite de Ros-

sano, convoqua la diète de Vérone pour préparer sa revanche, Notger y accourut, et il ramena d'Italie le jeune Otton III, qui fut couronné à Aix-la-Chapelle du vivant de son père. Mais la mort imprévue de celui-ci laissa l'enfant royal dans la situation la plus critique, entre son parent, Henri le Querelleur, duc de Bavière, qui rêvait de s'emparer de la couronne, et le roi de France, Lothaire, qui nourrissait toujours le projet de conquérir la Lotharingie. Il est vrai, d'autre part, que sa cause rencontra des dévouements purs chez un grand nombre d'évêques, parmi lesquels Notger, et surtout chez le futur pape Sylvestre II, Gerbert, alors attaché au service de l'archevêque de Reims. Celui-ci devint l'âme du parti ottonien, et, à cette occasion, il s'engagea entre lui et Notger une correspondance des plus intéressantes, en partie conservée dans les lettres de Gerbert. (V. *Lettres de Gerbert*, éd. J. Havet.) Nous y voyons que, pour Gerbert, l'ennemi le plus dangereux, c'était le Bavarois, tandis que Notger se défiait surtout du roi de France. Le danger parut au comble lorsque les deux prétendants imaginèrent de concerter leur action ; mais, heureusement pour Otton III, l'entrevue qu'ils avaient projetée n'eut pas lieu; ils furent obligés d'opérer isolément. Henri céda peu après, et Lothaire mourut le 2 mars 986, au moment où il se berçait d'un nouveau projet d'invasion en Lotharingie. Ainsi la couronne impériale et l'autorité sur ce dernier pays restèrent au jeune Otton III. Un voyage que l'impératrice-mère Théophano fit en Italie, et dans lequel Notger l'accompagna (988-990), acheva de consolider un pouvoir si longtemps menacé. On comprend le crédit qu'à la suite des inappréciables services rendus par lui, Notger possédait à la cour. Sans avoir jamais été ni le tuteur ni le précepteur du prince, comme on l'a avancé sans preuves, Notger compta parmi ses conseillers les plus influents, et l'on peut dire que tout particulièrement en Lotharingie, l'empereur ne traitait aucune affaire sans prendre son avis. En 993, Notger reçut son jeune maître à Liége; en 995, il assista au concile de Mouzon, qui eut à juger la cause de son ancien correspondant Gerbert, accusé d'être arrivé d'une manière irrégulière au siège archiépiscopal de Reims; cette même année, il dicta encore le choix d'Erluin comme successeur de Rothard dans l'évêché de Cambrai. En 996, il accompagna Otton III en Italie, où des documents impériaux et pontificaux offrent plus d'une trace de sa présence; il en revint en compagnie de son ami saint Adalbert, archevêque de Prague, qui allait cueillir la palme du martyre en Prusse. Dès 997, il visitait pour la quatrième fois l'Italie, à la suite de l'empereur; on le trouve au concile de Todi, le 27 décembre 1001, sans qu'on puisse dire s'il avait passé dans ce pays tout l'intervalle entre cette date et l'année 997.

Notger fit partie du cortège funèbre qui ramena en Allemagne les restes du jeune empereur, mort le 23 janvier 1002; il se rallia des premiers à la cause de Henri II, et il jouit de la faveur de ce prince, qui visita Liége en 1003. C'est lui que l'empereur choisit pour aller, la même année, trouver à Paris le roi de France Robert, avec une mission de paix. En 1007, le 25 mai, nous le trouvons à la diète impériale de Worms, et, peu de temps après, nous le voyons prêter main forte à l'empereur dans son expédition de Flandre contre le comte Baudouin.

C'est à Notger incontestablement qu'il faut rattacher la création de la principauté de Liége. Avant lui, les évêques de ce diocèse étaient de grands seigneurs immunistes, possédant un grand nombre de terres éparses sur divers points du territoire diocésain et même au delà, qui étaient fermées par l'immunité à tous les officiers royaux et où ils étaient, par conséquent, les seuls maîtres, les seuls représentants de l'autorité publique. C'est lui qui, par l'acquisition de deux comtés entiers, celui de Huy (985) et celui de Brugeron (988), qui lui furent confirmés par des diplômes impériaux, créa le noyau du

territoire de l'état liégeois, qui devait bientôt s'augmenter du comté de Hesbaye (1040) et de plusieurs autres. Les empereurs, en confirmant à diverses reprises toutes les possessions de son siège et en y ajoutant de nouvelles libéralités, l'élevèrent de fait au rang d'un prince d'empire.

Toutefois, la situation d'un dignitaire ecclésiastique, chargé de maintenir l'autorité de l'empire au milieu d'une région où les grandes familles féodales travaillaient à acquérir une indépendance absolue, était pleine de difficultés et de dangers. Les grands ne toléraient sur le siège épiscopal qu'un des leurs; ils avaient chassé l'évêque Rathère, qui était de petite naissance, pour lui substituer Baldéric I, parent de Régnier au Long Col de Hainaut. Sous Eracle, successeur de Baldéric, qui devait sa nomination à saint Brunon, ils avaient fomenté à Liége des troubles d'une certaine gravité. Notger eut lui aussi à se défendre contre eux : il le fit avec autant de prudence que d'énergie. En 987, il obtint l'appui de l'impératrice Théophano pour s'emparer du château de Chèvremont et pour le détruire; l'histoire du stratagème qu'il aurait employé pour pénétrer dans la forteresse est une fable qu'il est inutile de réfuter. Un autre grand ayant voulu se bâtir, sur les hauteurs de Liége, une maison qui serait devenue un danger pour la sécurité de la ville, il n'osa lui résister en face, mais sous main il détermina le prévôt de sa cathédrale à bâtir sur l'emplacement convoité l'église Sainte-Croix. Le moyen le plus efficace auquel il recourut pour assurer la tranquillité de sa ville épiscopale, ce fut de la fortifier. Liége, jusqu'alors bourgade ouverte, reçut une ceinture de murailles; la partie de la ville située entre les deux bras que formait la Meuse, vit creuser et approfondir le lit de ce fleuve, qui servit ainsi au système défensif de la ville; c'est ce fait qui paraît avoir donné naissance à la tradition, peu autorisée, d'après laquelle Notger aurait détourné le cours de la Meuse et introduit un de ses bras dans la ville. Dans cette enceinte, garnie de tours, il éleva un grand nombre de constructions religieuses et civiles, dont plusieurs faisaient partie des murailles et complétaient la défense. Il rebâtit la cathédrale Saint-Lambert, avec le cloître des chanoines, l'hospice et le palais des évêques; il acheva les deux collégiales commencées par Eracle, à savoir : Saint-Martin sur la colline, et Saint-Paul dans l'île; il y ajouta deux églises collégiales nouvelles, Saint-Denis et Saint-Jean, sans compter les deux églises de Notre-Dame, près de la cathédrale, et Saint-Adalbert dans l'île, l'une et l'autre affectées au ministère paroissial. Par ces grands travaux, auxquels sans doute il en ajouta beaucoup d'autres dont les chroniqueurs ne nous ont pas parlé, Notger éleva le bourg de Liége au rang d'une véritable ville; il fut, comme on a pu le dire, le second créateur de sa cité épiscopale, et c'est à bon droit qu'un poète contemporain, s'adressant à celle-ci, a écrit le vers célèbre :

Notgerum Christo, Notgero cetera debes.

Mais l'activité créatrice du grand évêque ne fut pas limitée à la ville de Liége. Il témoigna le plus grand intérêt à l'abbaye de Lobbes qui était, depuis la donation de l'empereur Arnoul à l'évêque Francon, la propriété des évêques de Liége. Il protégea efficacement l'abbé Folcuin, fit respecter son autorité menacée par les agissements de son compétiteur l'ancien évêque Rathère, obtint pour l'abbaye de précieux diplômes par lesquels l'empereur Otton II et le pape Jean XV confirmaient ses immunités, défendit que les paroisses qui y apportaient en procession leurs redevances s'acquittassent à Nivelles ou ailleurs, et poussa l'abbé à entreprendre de grands travaux de construction et d'ornementation, dont Folcuin nous a conservé le détail. Il fortifia Thuin, qui était comme la forteresse de l'abbaye, et de ce château il fit une ville. Il fortifia également l'abbaye de Fosses, autre possession de l'église de Liége, qui était dès lors le noyau d'une ville, et, selon la tradition, il exécuta les mêmes travaux à Malines,

qui était à lui, et dont il éleva la première enceinte.

Il ne suffisait pas de fortifier les villes, il fallait les faire garder et défendre. Notger y pourvut en confiant ce soin à des vassaux de son église; la nombreuse chevalerie qu'il prit à son service dans ce but fut rémunérée au moyen des terres de Saint-Lambert, qu'il distribua en fief. Nous savons que c'est Notger qui a le premier réglé l'emploi des ressources de son église et créé une espèce de budget, sur lequel le tiers fut attribué aux vassaux ; c'est lui aussi qui semble avoir opéré la distinction de la mense épiscopale et de la mense canonicale.

De toutes ses œuvres, la plus belle consiste dans le développement qu'il donna à l'instruction publique. Il n'était ici, à la vérité, que le continuateur d'Eracle, mais l'impulsion qu'il donna aux études, tant dans l'école de la cathédrale que dans celles des églises collégiales, fut des plus puissantes. Il eut la bonne fortune de rencontrer des collaborateurs comme Wazon, dont il fit l'écolatre de Saint-Lambert, et comme Heriger, qui exerça les mêmes fonctions à Lobbes avant celles d'abbé. Sous Notger, les écoles de Liége acquirent une réputation de premier ordre ; de toutes parts on y affluait, et leurs élèves en les quittant allaient dans les diocèses étrangers remplir les fonctions les plus élevées; un bon nombre d'entre eux occupèrent des sièges épiscopaux, d'autres enseignèrent avec éclat dans de grandes villes comme Paris, Bamberg, Prague, Rouen. Le zèle de l'évêque pour ses élèves était extraordinaire ; souvent il emmenait les meilleurs en voyage, leur faisant continuer leurs études sous ses yeux ; aussi, quand ils revenaient avec lui après une longue absence, étaient-ils plus instruits que leurs condisciples restés sur les bancs.

Protecteur des lettres, Notger a déterminé la vocation d'Heriger, qui, sous ses auspices et grâce aux renseignements recueillis avec son concours, écrivit, vers 980, son *Gesta episcoporum Leodiensium*, qui est la première chronique du pays de Liége, ainsi que plusieurs vies de saints liégeois. On a pensé longtemps, et pour des raisons assez spécieuses, que Notger était auteur lui-même, et l'on a cru pouvoir lui attribuer la vie de saint Remacle, celle de saint Landoald et celle de saint Adelin. La grande majorité des critiques a renoncé à lui attribuer la paternité des deux premières; quant à la troisième, qu'ils conviennent de lui laisser, elle est très probablement, comme les autres, l'œuvre de l'abbé Heriger.

Les beaux-arts jouirent également de la protection du grand évêque, et dans les nombreux édifices qu'il bâtit, les artistes eurent d'amples occasions d'exercer leur talent. Folcuin nous a énuméré une série intéressante d'œuvres d'art exécutées à Lobbes sous les auspices de Notger, et il en fut de même, à plus forte raison, dans les églises de Liége. Mais toutes ces œuvres ont péri, à la seule exception d'un bel ivoire qui sert encore aujourd'hui de couverture à l'évangéliaire dit de Notger, conservé à la bibliothèque de l'université de Liége. On y voit l'évêque agenouillé devant un autel garni d'un ciborium; aux quatre coins se trouvent les emblèmes des quatre évangélistes, et dans la bordure court ce distique :

En ego Notgerus peccati pondere pressus,
Ad te flecto genu qui terres omnia nutu.

L'administration épiscopale de Notger est moins connue que son rôle temporel : cependant, nous le voyons consacrer plusieurs églises (Lobbes, Saint-Jean-en-Ile, Florennes, Waulsort), tenir des synodes diocésains, procéder, de concert avec l'archevêque de Cologne, à une rectification de frontières et s'employer à répandre dans son diocèse la fête des trépassés, que l'ordre de Cluny rendait alors populaire dans toute la chrétienté. Un panégyrique en vers, qui est à peu près contemporain, nous apprend en outre qu'il prêchait ses ouailles dans les deux idiomes : les clercs en latin, le reste du peuple en langue vulgaire (c'est-à-dire, sans doute, en thiois et non en roman, puisqu'il était lui-même de langue ger-

manique). Ses rares moments de repos, il aimait à les passer dans le cloître de Saint-Jean-en-Ile, son église favorite, où ses journées s'écoulaient dans l'étude, dans la prière et dans la pratique des œuvres de charité.

Tous ses contemporains ont vanté ses vertus, sa droiture, sa justice, son courage, sa charité, sa piété, son esprit de mortification ; la plupart lui donnent le titre de saint, et il est certain qu'il ne se rencontre pas une seule tache ni dans son rôle public, ni dans sa vie privée. Il mourut le 10 avril 1008 (cette date n'est plus discutable), après trente-six ans de pontificat et, selon son désir, fut enterré dans une chapelle de l'église Saint-Jean, où l'on a retrouvé son tombeau en 1653. Ses restes sont conservés depuis lors dans la sacristie de cette église.

Godefroid Kurth

Anselme, *Gesta episcoporum Leodiensium*, c. 25-30 (*Monumenta Germaniæ historica*, t. VII). — *Vita Notgeri*, œuvre anonyme du XIe siècle, dans *Gilles d'Orval*, livre II, p. 58-58, avec les additions de celui-ci (même recueil, t. XXV) et publiée à part avec commentaire, dans l'ouvrage ci-dessous. — *Une biographie de l'evêque Notger au* XIIe *siècle*, par G. Kurth (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. XVII). — Raikem, *Quelques evenements du temps de Notger, évêque de Liége* (Liége, 1870). — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége depuis leur origine jusqu'au* XIIIe *siècle* (Liége, 1890).

NOTHOMB (*Camille*), homme de lettres, né à Arlon, le 4 avril 1833, décédé à Berlin, le 27 janvier 1881, fils aîné de J.-P. Nothomb, commissaire d'arrondissement à Arlon, neveu de J.-B. Nothomb. Il étudia à l'athénée de sa ville natale et à l'université de Louvain. Après avoir collaboré pendant quelque temps au journal *L'Universel*, qui parut à Bruxelles de 1859 à 1861, il entra au secrétariat de la maison de banque fondée par A. Langrand-Dumonceau, où sa connaissance des langues modernes lui valut une situation avantageuse. Impliqué en 1871 dans les poursuites exercées contre le directeur et les administrateurs de cet établissement, il finit par être acquitté en appel en 1872. Au mois de janvier 1878, il entra au *Journal de Bruxelles*, que l'état de sa santé le força de quitter bientôt. Il fut, à cette époque, secrétaire de l'*Œuvre de la presse*.

Camille Nothomb a publié, en 1877, dans la *Revue générale : La Bulgarie et les Bulgares*, étude rédigée en grande partie d'après l'*Histoire des Bulgares*, de Jirecek ; l'*Histoire vraie du Concile du Vatican*, par le cardinal Manning, même année, traduction tirée à part en un volume. Paris (Bruxelles), sans date. Il a traduit encore : l'*Art gothique au* XIXe *siècle*, par A. Reichensperger. Bruxelles, 1867 ; in-12.

Ern. Gossart.

Bibliographie nationale, t. III, p. 34. — *Journal de Bruxelles*, 29 janvier 1881. — *L'Indépendance belge*, même date.

NOTHOMB (*Jean-Baptiste*, baron), homme d'Etat, diplomate, écrivain, né le 3 juillet 1805, à Messancy, village de l'arrondissement d'Arlon, mort à Berlin, le 16 septembre 1881. Après de brillantes études à l'athénée de Luxembourg, il fit son droit à Liége, où il fut le condisciple de Charles Rogier, de Paul Devaux et de Charles Lebeau. A cette époque déjà, il manifestait une prédilection toute particulière pour l'histoire et la politique, suivant avec un vif intérêt les débats parlementaires en Angleterre et en France. Après avoir obtenu son diplôme de docteur en droit, il partit pour Bruxelles où il rédigea, en 1830, pour le *Courrier des Pays-Bas*, les rapports des séances des états généraux, se distinguant par une grande clarté et une modération voulue dans l'appréciation des questions difficiles.

La situation était tendue. Les innovations de Guillaume Ier, particulièrement sur le terrain religieux, remuaient profondément les esprits.

Catholiques et libéraux s'étaient alliés pour faire de l'opposition et leur parti était devenu puissant malgré les concessions tardives faites par le gouvernement. Toutefois, au commencement de 1830, la majorité ne songeait pas encore au renversement de la dynastie et à la création d'un Etat indépendant. Nothomb lui-même ne désirait pas la séparation ; il ne poussait pas à

des moyens extrêmes lorsqu'il défendait, dans le *Courrier des Pays-Bas*, les droits des provinces méridionales.

Aussi la révolution du 25 août le surprit-elle pendant qu'il passait ses vacances à Luxembourg. La révolution de juillet avait eu son écho à Bruxelles, et le soulèvement de la capitale était devenu bientôt général, malgré les efforts du pouvoir pour l'étouffer. Toute réconciliation était devenue impossible. Un gouvernement provisoire étant établi, la séparation s'annonçait comme un fait inéluctable.

Nommé, malgré sa jeunesse, membre de la commission chargée d'élaborer la constitution de la Belgique, il fut élu, par trois circonscriptions, député au Congrès national et opta pour celle d'Arlon, qu'il représenta pendant dix-huit ans. Secrétaire du Congrès, il devint aussi membre du Comité diplomatique installé le 19 novembre 1830 par le gouvernement provisoire. Il y révéla des aptitudes remarquables pour la diplomatie; mais il ne borna pas son activité au cercle restreint des négociations. Il rehaussa le travail de cabinet par son éloquence au sein des débats agités du Congrès, où la clarté de ses exposés, sa logique serrée, un coup-d'œil toujours juste et des épigrammes bien dirigées gagnaient aussitôt ses auditeurs.

Tout en déclarant que les provinces belges devaient former un Etat indépendant, le gouvernement provisoire n'avait pas décidé quelle en serait la forme. Les uns se voulaient jeter dans les bras de la France, les autres rêvaient une république analogue à celle de la Suisse. Nothomb se prononça énergiquement contre ces deux projets. D'une part, opinait-il, les grandes puissances ne verraient pas d'un regard favorable la Belgique se réunir à la France; d'autre part, il était convaincu que le régime républicain conduirait au militarisme. Il se montra tout aussi hostile à la candidature du prince d'Orange. En réalité, les puissances du nord, reconnaissant qu'une réconciliation était impossible, tentèrent de conserver du moins la Belgique à la dynastie en la plaçant sous la domination du fils aîné du roi Guillaume. Lord Palmerston alla même jusqu'à proposer de donner le Luxembourg à la Belgique si elle reconnaissait le prince. Cette question du Luxembourg ne pouvait que plaire à Nothomb, qui avait rédigé, en 1830, le décret par lequel le gouvernement provisoire cherchait à étendre son pouvoir sur cette province, et il l'avait même défendue à la tribune contre Bignon qui, à la Chambre française, avait traité ce projet « d'usurpation ».

Toutefois, il ne se faisait pas d'illusion ; il se persuadait que les événements avaient déjà rendu impossible cette solution dynastique. Aussi, dans la séance du 23 novembre, il exposa que ni le prince d'Orange, ni tout autre membre de sa dynastie ne pouvait reconnaître de bonne foi les événements accomplis et que, tout au contraire, la déclaration de l'indépendance impliquait l'exclusion de la maison d'Orange et la séparation avec le peuple hollandais. Il termina en conseillant de rompre les négociations par une déclaration rapide et décisive.

Il ne se trompait pas. La révolution polonaise ayant éclaté, la Russie, la Prusse et l'Autriche prirent tout à coup à notre égard une attitude peu bienveillante, et le prince de Metternich disait : « Comme Talleyrand, ambassadeur de « France à Londres, a promis formelle- « ment qu'il ne cherchera ni à annexer, « ni à révolutionner la Belgique, ni à « en faire une secondogéniture, eh « bien ! il faut l'abandonner à son sort ».

Le 20 décembre, la Conférence de Londres déclara que les événements des derniers mois ayant prouvé que la fusion projetée des deux parties des Pays-Bas n'avait pas réussi, le but de cette union était manqué, que, par conséquent, il fallait chercher à l'atteindre par d'autres moyens, en conciliant la future indépendance de la Belgique avec les traités, les intérêts et la sécurité des autres puissances, ainsi qu'avec le maintien de l'équilibre européen.

Le roi Guillaume protesta, mais en

vain; la question principale était résolue.

Le 20 janvier 1831, la conférence tomba d'accord sur les bases de la séparation de la Belgique et de la Hollande, régla la question territoriale d'après le *statu quo* de 1790, l'exception faite du Luxembourg, qui était donné au roi des Pays-Bas comme compensation pour ses anciennes possessions de Nassau. La Belgique fut déclarée Etat neutre.

La Belgique protesta contre cette entente qui lui enlevait le Luxembourg. La déclaration du Congrès, rédigée par Nothomb, contestait qu'une puissance quelconque eût le droit de fixer les frontières de la Belgique sans l'assentiment de sa représentation nationale. Mais l'Angleterre s'en tint au protocole du 20 janvier 1831. Talleyrand chercha vainement à satisfaire l'ambition timide de Louis-Philippe. Palmerston tint ferme et Casimir-Perier finit par se convaincre qu'il fallait renoncer à caresser des projets chers à son souverain, si l'on ne voulait pas courir les risques d'une guerre avec l'Angleterre.

Le projet de Talleyrand d'installer le roi de Saxe à Bruxelles ayant été repoussé ainsi que la proposition de Louis-Philippe de donner la couronne à un de ses neveux, prince Napoléonien, deux candidatures se trouvèrent en présence : celle du duc de Leuchtenberg et celle du duc de Nemours. Nothomb pensait que l'une et l'autre étaient impolitiques; mais, comme il ne pouvait voter pour le prince de Leuchtenberg sans s'aliéner gratuitement la France, il vota pour le duc de Nemours.

Toutefois, quelques jours auparavant, la Conférence de Londres avait exclu tous les princes des cinq grandes puissances, et Louis-Philippe, en présence de l'attitude menaçante de l'Angleterre, se vit obligé à renoncer pour son second fils à la couronne de Belgique.

On songea alors à instituer une régence, et le prince de Ligne ayant refusé de l'accepter, le baron Surlet de Chokier fut élu régent. Nothomb fut aussitôt nommé secrétaire général du ministère des affaires étrangères, poste qu'il occupa jusqu'en 1837 et dans lequel il déploya une activité diplomatique des plus importantes.

Il vit que la Belgique se trouvait dans une impasse. La conférence n'avait pas consenti à prendre connaissance de la protestation belge contre l'amputation du Luxembourg, Louis-Philippe avait été obligé de refuser son consentement à la nomination du duc de Nemours. Le 10 mars, le régent avait publié une proclamation énergique, déclarant que la nation saurait terminer, malgré le protocole de Londres, la révolution commencée à l'encontre des traités de 1815 et maintenir la protestation de ses représentants. Palmerston refuse de recevoir le plénipotentiaire belge, déclare que les décisions du 21 janvier sont irrévocables et qu'il serait inutile de négocier touchant le choix d'un souverain aussi longtemps que les Belges n'auraient pas renoncé à leurs prétentions.

Nothomb reconnut que pour arriver à un résultat utile, il fallait traiter conjointement les deux questions : sans une entente avec la conférence, on s'exposait à rétrograder plutôt qu'à avancer, et la prolongation du provisoire était grosse de périls.

Il fallait donc résoudre sans retard la question dynastique et chercher, en même temps, à obtenir une modification des décisions du congrès du 20 janvier.

Déjà, dès novembre 1830, l'attention du comité diplomatique s'était dirigée sur la personne du prince Léopold de Saxe-Cobourg, veuf de la fille unique de Georges IV, qui avait, après de longues hésitations, refusé la couronne de Grèce. Mais, à cette époque, on pensait encore à s'appuyer sur la France par la nomination du duc de Nemours, et, de son côté, Wellington, blessé du refus du prince Léopold d'accepter la couronne de Grèce, n'avait pas perdu tout espoir de maintenir la dynastie d'Orange.

Toutefois, on vient de le voir, les choses avaient changé d'aspect. Palmerston qui, en jugeant le prince par son passé, devinait en lui un allié, était

tout disposé à consentir à un mariage de celui-ci avec une fille de Louis-Philippe, afin d'obtenir l'assentiment de la France. Des ouvertures ayant été faites en ce sens à Paris et accueillies favorablement, les deux puissances s'assurèrent de leurs dispositions réciproques et le prince fut pressenti.

Prudent non moins que perspicace, il posa pour condition première à sa candidature qu'elle servît à amener une entente entre la Belgique et les grandes puissances. A cet effet, il fallait avant tout arriver à un accord sur la question des frontières et sur celle de la Dette publique, de façon que l'Europe pût reconnaître la Belgique et son roi. Malgré tous les efforts des Belges pour que le prince acceptât immédiatement, il maintint ses conditions. Nothomb les trouvait fort justes, car si le prince était arrivé à Bruxelles avant qu'une entente eût abouti, la conséquence en eût été, selon son énergique expression, « qu'il » n'y aurait eu qu'un révolutionnaire » de plus ».

Le 25 mai, Nothomb et quatre-vingt-quatre autres députés proposèrent le prince comme roi et, trois jours après, ils offrirent d'entrer en négociation avec la conférence au sujet des territoires en litige sur la base d'une indemnité financière, afin de rendre possible l'acceptation du prince.

Le 2 juin, le projet fut voté à une grande majorité et, le 4, le prince Léopold fut élu roi des Belges. Dès lors, il ne s'agissait plus que de faire reconnaître l'élection par les grandes puissances : Nothomb et Devaux furent délégués dans ce but à Londres. Le gouvernement voulait y envoyer en même temps la députation du congrès chargée d'annoncer l'élection au prince ; mais, guidé par son tact habituel, Nothomb s'y opposa, déclarant qu'il fallait que les négociations eussent abouti avant que la députation pût être reçue officiellement.

Aussitôt après l'élection du prince, Nothomb lui avait envoyé un mémoire, lui exposant comment il jugeait que l'affaire devait être conduite. Lorsqu'il fut reçu avec Devaux, le prince leur demanda s'ils avaient un plan, à quoi Nothomb répondit affirmativement en lui développant ses vues. Le prince, qui avait pris des notes pendant l'exposé, les invita à revenir le lendemain, et lorsqu'il les revit, il dit à Nothomb qu'il comprenait maintenant le mémoire qu'il avait reçu et qu'il jugeait possible d'atteindre le but. Il les engagea alors à se mettre d'accord avec les membres de la conférence, et tout d'abord avec lord Palmerston, auquel il les avait annoncés.

Les pourparlers commencèrent aussitôt avec lord Palmerston, le baron de Bulow et M. de Wessenberg. Malgré la présence des plénipotentiaires hollandais à Londres, les négociations furent tenues si secrètes qu'ils n'en eurent pas connaissance. Grâce à la coopération du prince, il fut possible d'apporter des modifications importantes et avantageuses aux « Bases de séparation » de janvier. Enfin, le 25 juin, la rédaction finale fut arrêtée entre le prince, lord Palmerston et les deux commissaires. Le lendemain, la conférence accepta ce résultat.

Nothomb avait été l'âme de ces négociations : connaissant à fond le développement historique des questions en litige, il convainquit les membres de la conférence de l'impossibilité de mettre à exécution les décisions de janvier. C'est à lui que revient surtout l'honneur d'avoir fait accepter les XVIII articles. Leur avantage pour la Belgique consistait principalement en ce que la question du Luxembourg, écartée provisoirement, restait ouverte, tandis que le *statu quo* favorable à la Belgique était maintenu jusqu'à ce qu'intervînt une entente avec la Hollande et la Confédération germanique, les prétentions de la Belgique, d'après l'*uti possidetis* de 1790, sur les anciennes possessions étrangères enclavées alors dans la république batave étant reconnues, ce qui permettait d'échanger éventuellement contre celles-ci tout ou partie de la province de Limbourg.

Quant à la Dette publique, les

XVIII articles posèrent le principe équitable en soi et favorable à la Belgique, que chacun des deux pays aurait à porter les charges acceptees pendant la communauté et que les dettes contractees alors seraient réparties dans une juste proportion.

Le 29 juin au soir, le prince Léopold reçut la députation du Congrès. Il déclara que, aussitôt que celui-ci aurait sanctionné les XVIII articles, il accepterait la couronne et se rendrait en Belgique.

Grande fut la surprise du gouvernement provisoire en apprenant les résultats obtenus. On assure que lorsque Nothomb donna lecture des XVIII articles, le ministre de la justice, Barthélemy, s'écria : « C'est plus beau que la Belgique de Marie-Thérèse ».

Toutefois, les radicaux du congrès, que rien ne pouvait satisfaire, attaquèrent avec véhémence les XVIII articles. Bravant une impopularité momentanée, Nothomb et Lebeau firent face à la tempête. Nothomb exposa énergiquement que l'on avait obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir, montra que l'indépendance de la Belgique avait été menacée de divers côtés, que la reconnaissance du pays était la question capitale, enfin que le refus du Congrès remettrait tout en question.

Le 9 juillet, les XVIII articles furent approuvés, et le 19, Nothomb, accompagné des autres membres du bureau du Congrès, reçut le prince Léopold à Laeken, où il présenta, le 21, au premier roi des Belges, la formule de serment à la Constitution. « Sans l'élec- » tion et l'acceptation du prince, » dit un jour Nothomb, » il n'y aurait pas eu » de Belgique indépendante. Si le prince » avait refusé, la Belgique n'avait pas » trois mois à vivre ».

Cependant, tout n'était pas terminé. Le roi Guillaume, pour lequel les XVIII articles avaient été une amère déception, déclara que si la Belgique n'acceptait pas le protocole du 20 janvier, il la traiterait en ennemie. En même temps il dénonça l'armistice.

En quelques jours, la petite armée belge était battue. Les Hollandais n'arrêtèrent leur marche en avant que lorsque les troupes françaises pénétrèrent dans le sud du pays.

Ce malencontreux incident eut un contre-coup défavorable pour la Belgique. Les représentants des grandes puissances à Londres, qui, après l'acceptation des XVIII articles, avaient fait entrevoir la reconnaissance immédiate du royaume, demandèrent de nouvelles négociations, et, comme la Belgique s'y refusait, elles stipulèrent, le 14 octobre, les XXIV articles qui refusaient à la Belgique la partie allemande du Luxembourg et la rive droite de la Meuse. Elles déclarèrent en outre aux deux parties que ces articles étaient irrévocables et qu'elles en garantissaient l'exécution, dussent-elles recourir à la force.

Nothomb avait été envoyé en mission spéciale à Londres, le 10 septembre. Il épuisa en vain toutes les ressources de la logique pour faire revenir les puissances sur leur décision ou pour conserver au moins à la Belgique la rive droite de la Meuse. Après avoir défendu le terrain pied à pied et obtenu quelques légères concessions, il se rendit compte qu'il ne gagnerait rien à s'obstiner dans une lutte inutile, que la Belgique devait céder.

Talleyrand cherchait à convaincre la Prusse de l'utilité d'un partage de la Belgique à laquelle les trois puissances étaient absolument défavorables. Nothomb le savait et il se convainquit que l'indépendance ne pouvait être sauvée que par une prompte résolution. L'homme de confiance du prince Léopold, M. de Stockmar, partageait cette manière de voir.

Il conseilla au roi, auquel l'acceptation des XXIV articles devenait très dure, de jeter les hauts cris, mais de faire tout son possible pour obtenir le consentement des Chambres. Nothomb fut alors chargé de la tâche ingrate de convaincre l'assemblée de la nécessité du sacrifice. Jamais son éloquence n'atteignit plus haut que dans cette circonstance, et les XXIV articles furent acceptés.

Le 15 novembre, la Belgique conclut avec les cinq grandes puissances un traité par lequel celles-ci promirent de se charger de l'exécution des XXIV articles et de reconnaître le royaume.

Nothomb joua un rôle saillant dans les négociations entamées pour l'exécution de ce traité. La Hollande n'ayant pas voulu s'y soumettre, une armée française franchit pour la deuxième fois la frontière et marcha sur Anvers. Les soi-disant patriotes belges ayant protesté contre ce qu'ils considéraient comme une offense à l'honneur national, attendu que l'armée du royaume restait inactive, Nothomb s'opposa à ces transports et exposa que le traité du 15 novembre était, il est vrai, pour la Belgique un acte de violence, mais que, puisque les puissances s'étaient chargées de son exécution, il fallait les laisser faire, toute immixtion dans leur action ne pouvant être que désastreuse pour le pays.

Anvers ayant capitulé, le chef de l'opposition, Gendebien, proposa de témoigner à l'armée française la gratitude nationale et de détruire le monument élevé dans la plaine de Waterloo, mais Nothomb combattit cette dernière proposition, en faisant ressortir que si les vaincus d'alors avaient été vainqueurs, il était plus que probable que Bruxelles ne serait pas la capitale du nouveau royaume de Belgique, mais bien à nouveau le chef-lieu d'un département français.

Après de longues négociations, les puissances occidentales signèrent, le 21 mai 1833, avec la Hollande, une convention qui assura à la Belgique jusqu'à la conclusion d'une paix définitive, un armistice garanti, la liberté de la navigation sur l'Escaut et sur la Meuse, enfin la continuation du *statu quo* dans le Limbourg et le Luxembourg.

Ce provisoire était très avantageux pour le jeune royaume qui, s'il renonçait à l'évacuation des petites places encore occupées par la Hollande, conservait en son pouvoir les susdits territoires, bien plus importants, obtenait la liberté du commerce et de la navigation, ainsi que le sursis aux obligations de payement pour la rente qui lui était imposée, tandis qu'il percevait les impôts dans les territoires encore occupés provisoirement. Cela ne satisfaisait pas l'opposition, mais Nothomb réussit à faire rejeter le vote de blâme contre le ministère.

Il aurait bien désiré que ce provisoire durât longtemps, mais, tout à coup, le roi Guillaume déclara, au commencement de 1838, qu'il était prêt à accepter les XXIV articles, et lorsque la Belgique allégua que leur exécution pure et simple était devenue impossible, les puissances firent la sourde oreille, et elle ne put obtenir qu'une diminution de 3 millions sur la rente à payer, et la remise des arriérés de la dette jusqu'au 1er janvier 1837.

La situation du gouvernement devint alors très grave. Le pays, habitué au provisoire qui lui était si favorable, entra dans une phase de fermentation qui se manifesta par les attaques violentes de l'opposition contre le ministère. Dans son discours du trône, le roi avait promis de défendre avec opiniâtreté et courage les droits du pays, et le parti de la guerre avait considéré ces paroles comme un acquiescement. Nothomb reconnut qu'il n'en avait pas mesuré la portée, mais il continua à penser qu'il fallait éviter la guerre à tout prix. Quelques ministres donnèrent leur démission; Nothomb et de Theux restèrent seuls sur la brèche.

Dans ses discours du 4 et du 12 mars 1839, Nothomb dénonça avec la plus vive énergie l'inanité des reproches des fanatiques de la résistance, leur montrant le chemin parcouru depuis près de neuf années, convenant que toutes les aspirations n'avaient pu être satisfaites, mais que, tout en luttant avec des difficultés inouïes, la nation belge s'était constituée, que l'ordre s'alliait dans le pays avec la plus grande liberté, que les travaux publics et l'industrie étaient organisés, enfin, que la révolution de 1830 avait créé un peuple, une constitution, une dynastie, et tout cela sans guerre civile. « Ce n'est

« pas un déshonneur, » dit-il en terminant, « de céder à l'Europe, c'est, « au contraire, un honneur de demander « que ce soit l'Europe qui pose ses exi- « gences. La responsabilité de ce qu'il « y a de blâmable dans l'acte qui clôt « la révolution retombe sur les deux « grandes nations qui abandonnent la « Belgique. L'histoire en demandera « compte aux Parlements de France et « d'Angleterre ; comme Belge, je ne me « sens ni déshonoré, ni abaissé ».

Après la séance décisive, Nothomb pouvait dire en toute conscience qu'il avait bravé l'impopularité pour obtenir le sacrifice sans lequel tout aurait été remis en question ; mais il ne pardonna jamais aux puissances occidentales, et particulièrement à la France, d'avoir obligé la Belgique à accepter le traité, que lui-même dut signer à Londres, le 19 avril 1839 : homme d'Etat pratique, il avait dû, bien que la mort dans l'âme, se courber devant la nécessité de mettre un terme à la révolution et d'assurer, d'une manière durable, au nouveau royaume, sa position dans le droit public européen. Le roi aurait consenti à être « illégitime », mais il fallait se courber devant « l'Europe ».

Nothomb qui, à l'époque critique du soulèvement, s'était prononcé de la manière la plus énergique en faveur de la rupture complète avec le passé, jugea aussi, comme homme d'Etat, que le but capital de la révolution étant atteint, celle-ci ne devait pas être éternisée par une agitation fébrile. Déjà, auparavant, il avait travaillé, dans son *Essai historique et politique sur la révolution belge* (1838), d'une part à justifier la révolution et à dissiper les préjugés contre le nouvel Etat, d'autre part à délimiter clairement les conditions dans lesquelles il était possible à cet Etat de prospérer.

Cet ouvrage, dans lequel Nothomb expose, au point de vue historique et politique, la situation et les événements qui ont créé, pour la première fois depuis 1815, un nouvel Etat dans l'Europe, et obtenu sa reconnaissance au milieu des luttes les plus ardues, et, qui plus est, l'ont consolidé; cet ouvrage, dans lequel sont définis les principes auxquels son auteur a toujours été fidèle, c'est-à-dire que la Belgique devait profiter des circonstances, mais qu'un peuple de 4 millions d'habitants ne pouvait songer à dicter la loi à l'Europe, sans risquer de perdre ce qu'il avait acquis, qu'il devait reconnaître complètement les droits de la Hollande à son ancien territoire et résoudre, dans le sens des puissances, la question dynastique, cet ouvrage, disons-nous, eut un immense succès. Louis-Philippe envoya à Nothomb la croix d'officier de la Légion d'Honneur, distinction fort rare à cette époque, et lord Palmerston lui-même le félicita chaleureusement de l'avoir écrit.

Afin de ne pas interrompre le récit des événements, nous nous sommes vu obligé d'anticiper sur la vie elle-même de Nothomb.

Considéré au commencement comme trop jeune pour occuper le poste de ministre, il eut une position exceptionnelle comme secrétaire général au ministère des affaires étrangères et travailla constamment avec le roi lui-même. Mais lorsque l'importance toujours croissante des travaux publics rendit nécessaire la création d'un ministère spécial, on en donna le portefeuille à Nothomb, le 13 janvier 1837. Il était alors âgé de trente-un ans et avait épousé, l'année précédente, Mlle Boch, d'une famille luxembourgeoise.

Dans la force de l'âge, le nouveau ministre déploya la plus grande activité et prit une initiative des plus fructueuses. D'ailleurs, Nothomb n'était pas un novice dans le maniement des affaires intérieures : il avait rédigé avec Devaux le premier projet de la constitution belge, et la plupart des articles de ce projet ont passé textuellement dans la Constitution; il avait pris une part active dans les débats sur la loi organique et sur les questions de budget ; il allait montrer maintenant qu'il était aussi apte à diriger une grande administration intérieure que des négociations diplomatiques. Comme ministre des travaux publics, il comprit le premier l'importance et l'avenir des

chemins de fer et fut le créateur du réseau des voies belges, qui, comme l'a dit Michel Chevalier, a été, dans l'histoire de la Belgique, un événement non moins important pour les intérêts politiques que pour les intérêts matériels du pays.

Afin de s'instruire plus à fond dans la matière, Nothomb avait parcouru l'Angleterre avec des ingénieurs. Il avait reconnu qu'il n'y avait que l'initiative de l'Etat qui pût créer rapidement et correctement un réseau ferré, et qu'il serait dangereux pour un petit Etat de se mettre dans la dépendance des grandes sociétés.

L'amélioration des moyens de communication réconcilia avec le nouvel état des choses le commerce et l'industrie qui, par suite de la séparation d'avec la Hollande, avaient perdu leurs débouchés dans les colonies néerlandaises. Au point de vue des intérêts matériels, la réunion de la Belgique et de la Hollande avait été une combinaison heureuse, car si la Belgique était un pays très cultivé, très industriel et très riche en minéraux, la marine, le commerce et les colonies de la Hollande offraient des débouchés certains à l'initiative privée. La perte de l'embouchure de l'Escaut et la fermeture de la Hollande et de ses colonies paraissaient devoir entraîner la perte de ces débouchés, mais alors le grand réseau qui devait relier Anvers à la Meuse et au Rhin, et qui, par l'embranchement construit en 1839, le rattachait au chemin de fer prusso-rhénan, était destiné à faciliter les échanges du commerce de transit belge avec l'union douanière allemande, en compensation du trafic par mer qui était presque perdu.

Lorsque Nothomb quitta le ministère en 1840, la Belgique avait 309 kilomètres en exploitation, c'est-à-dire le premier réseau de chemins de fer en Europe, conçu d'apres un plan pratique et uniforme.

Nothomb prit un soin égal pour le développement du système des canaux, Secondé par Auguste Visschers, il fonda, en faveur de l'exploitation des mines, les caisses pour les sociétés de mineurs, et l'on peut dire que ce fut sous son ministère que commença l'essor économique décisif de la Belgique.

Lorsqu'en 1840 le ministère de Theux se retira, Nothomb accepta un poste diplomatique et fut nommé ministre plénipotentiaire de Belgique près la Confédération germanique, poste qu'il occupa jusqu'en avril 1841.

Ce fut pendant ce court laps de temps que l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse conclurent, le 15 juillet 1840, dans l'affaire égyptienne, un traité contre la France. Le roi Léopold, qui se trouvait alors à Wiesbaden, se porta garant pour le roi des Français auprès du président de la Confédération, comte Munch-Bellinghausen, que l'incident n'amènerait pas la guerre. Alors commença un échange d'idées entre le roi Léopold et le prince de Metternich, qui s'était jusqu'alors montré peu favorable à la nouvelle dynastie, et Nothomb servit d'intermédiaire pour atteindre ce résultat.

En 1841, le ministère Lebeau fut renversé. Nothomb se chargea de la formation d'un nouveau cabinet, dans lequel il prit le portefeuille de l'intérieur, tout en étant effectivement ministre-président.

Sa situation était très difficile : tant que l'existence de la Belgique n'était pas assurée à l'étranger, l'union des catholiques et des libéraux s'était maintenue, et la majorité modérée avait appuyé le gouvernement. Mais lorsque le jeune Etat fut fondé définitivement par la reconnaissance de la Hollande, les libéraux reconnurent que les catholiques avaient vu plus loin qu'eux et que, grâce à une organisation sévère, ils ne pouvaient laisser d'exercer une influence déterminante dans le pays. Il leur parut évident que, grâce à une Constitution entièrement libérale, le parti dit catholique acquérait en Belgique une puissance qu'il ne possédait pas dans toutes les monarchies absolues. Dès l'instant que les libéraux eurent acquis cette conviction, l'union ne pouvait continuer d'exister.

Le ministère du 13 avril 1841 fut la

dernière tentative faite pour la conserver. Nothomb qui, comme il le dit lui-même, n'avait jamais considéré l'union entre les libéraux et les catholiques comme un armistice transitoire, crut qu'il lui serait possible de s'appuyer sur une majorité mixte encore existante. Il conseilla au roi de ne pas dissoudre les Chambres, comme Lebeau et d'autres le demandaient. Il pensait que le ministère Lebeau n'avait été renversé que parce qu'il n'était pas composé d'éléments homogenes, tandis que, dans ce moment, la dissolution mettrait les deux partis en présence et en ferait deux camps hostiles, ce qui serait un malheur pour un Etat nouveau comme la Belgique. Quoi qu'il en soit, beaucoup d'hommes d'Etat étrangers, sans en excepter Metternich, croyaient que Nothomb réussirait dans la tâche qu'il avait entreprise, en sa qualité de champion le plus résolu et le plus convaincu de la politique unioniste. S'il échoua, il faut convenir qu'il s'est maintenu plus longtemps contre ses adversaires que les ministères qui l'ont précédé ou lui ont succédé, et l'on doit reconnaître que, pendant ses quatre années de ministère, il a non seulement déployé les vastes ressources de son esprit, mais atteint en outre des résultats positifs importants.

Il convient de mentionner entre autres, sur le terrain de la politique extérieure, le traité du 5 novembre 1842 avec la Hollande, qui régla toutes les questions restées en litige entre les deux Etats depuis le traité de 1835. L'ancien chef de la révolution reçut à cette occasion du roi Guillaume II la grand-croix de l'ordre du Chêne. Peu après, la situation politico-commerciale fixa son attention. Exclue des colonies hollandaises, la Belgique se trouvait entourée de droits douaniers protectionnistes qui, en France surtout, acquéraient un caractère prohibitif.

Les hommes politiques et les économistes de Paris songeaient à la création d'une union douanière latine pour faire contre-poids au Zollverein allemand; mais Nothomb se montra hostile à ce projet, parce qu'il pensait, avec raison d'ailleurs, qu'il était incompatible avec l'indépendance de la Belgique; toutefois, pour ne pas froisser les susceptibilités de la France, il consentit à ce que la question fût soumise à l'examen d'une commission, et le projet n'aboutit point.

Comme les grands industriels réclamèrent alors des droits de douane différentiels, Nothomb les accorda, mais uniquement afin d'avoir des armes entre ses mains alors qu'il s'agirait de négocier avec d'autres Etats, et déclara qu'il ne considérait que comme transitoire la loi du 24 juillet 1844, élaborée en ce sens. A cette occasion, Nothomb se déclara ouvertement libre échangiste en principe.

Après des négociations longues et difficiles, il signa, en 1844, le traité de commerce avec l'union douanière allemande, traité qui est devenu si important pour la Belgique et l'Allemagne. Si désireux qu'il fût de voir conclure ce traité, Nothomb s'était énergiquement opposé à certaines exigences du ministre de Prusse, baron Henri de Arnim, et lui avait fait sentir que la Belgique avait aussi son importance dans la question.

Il s'occupa aussi en détail des septante lignes d'octroi qui gênaient le commerce et ordonna une enquête, qui n'aboutit, il est vrai, qu'en 1860, mais supprima enfin cet obstacle. Son attention fut aussi attirée par la situation des femmes et des enfants dans les fabriques, mais, en présence de l'égoïsme des industriels, la question ne put être réglée.

Le terrain sur lequel Nothomb a déployé une activité toujours constante, ce fut celui de l'instruction publique.

On l'a accusé à tort d'agir sous l'influence de la nonciature, tandis qu'au contraire il s'en est servi contre les évêques trop zélés, et quand ceux-ci réclamèrent les droits d'une personne juridique pour l'université de Louvain, il engagea le nonce, Mgr Fornari, à leur conseiller de retirer cette exigence.

Quelles que fussent les restrictions que Nothomb fit dans son for intérieur

au sujet de quelques dogmes, — il appartenait jusqu'à un certain point à l'école philosophique du XVIIIe siècle —, il avait le sens trop pratique pour ne pas reconnaître que, dans un pays essentiellement catholique comme la Belgique, l'organisation de l'enseignement public ne pouvait se faire sans le concours du clergé.

Sous la domination française et le régime hollandais, l'instruction publique était du domaine exclusif de l'Etat. Lorsque la Constitution de 1831 proclama la liberté de l'enseignement, il se produisit un chaos dont l'enseignement religieux profita. La loi de 1835 donna le rang d'universités de l'Etat à celles de Gand et de Liége. Quant aux établissements d'instruction proprement dits, l'Etat ne possédait, en 1842, que trois gymnases et huit écoles modèles, mais aucune école normale pour former des professeurs, tandis que le clergé en possédait déjà sept, fréquentées par deux cent cinquante candidats au professorat.

Le grand mérite de Nothomb fut de mettre un certain ordre dans cette situation anarchique en décrétant, en 1842, la loi sur l'instruction primaire, grâce à laquelle il était organisé, pour faire face à la liberté de l'enseignement, à la liberté communale et à l'indépendance du clergé, un enseignement qui permit aussi à l'Etat d'exercer une influence suffisante.

Les quatre principaux principes de la loi étaient : 1° que chaque commune devait avoir au moins une école publique, pouvant se soustraire à cette obligation, au cas où elle compterait un nombre suffisant d'écoles particulières, ayant même le droit d'ériger une de ces écoles en école communale ; 2° que l'enseignement serait donné gratuitement aux enfants pauvres ; 3° que l'enseignement de la morale et de la religion ferait partie de l'enseignement élémentaire et serait confié aux ministres du culte auquel appartiendrait la majorité des élèves ; que ceux qui professeraient un culte différent en seraient dispensés ; enfin, que la surveillance de cet enseignement serait confiée aux représentants délégués des chefs des cultes, et que l'évêque diocésain, ainsi que les consistoires des cultes rétribués par l'Etat, pourraient se faire représenter auprès de la commission centrale d'instruction par un délégué qui n'aurait que voix délibérative, et qui ferait connaître chaque année au ministre de l'instruction le personnel et l'organisation de cette inspection ecclésiastique ; 4° que, au cas où la commune n'aurait pas les moyens de maintenir une école, la province et l'Etat devaient intervenir.

Le point le plus scabreux de la loi était celui qui concernait la collaboration du clergé, et Nothomb déclarait ouvertement qu'il entendait briser avec les doctrines politiques du XVIIIe siècle, tendant à fonder la société sur des bases positivistes et à séculariser complètement l'instruction. Ce qu'il ne voulait pas, c'était une école sans Dieu, et il considérait l'enseignement de la morale et de la religion comme indispensable, surtout dans les écoles élémentaires, déclarant, qu'à son avis, l'instruction devait marcher de front avec l'éducation, ce qui rendait nécessaire la collaboration du clergé, collaboration qui devait être offerte et acceptée volontairement.

La discussion de cette grande loi a fait époque dans les fastes parlementaires de la Belgique, et Nothomb réussit à la faire voter à la Chambre par 75 voix contre 5, et à l'unanimité au Sénat.

On a accusé cette loi d'ouvrir un champ trop vaste à l'intervention des évêques ; mais il faut reconnaître que Nothomb leur refusa catégoriquement le droit qu'ils réclamaient d'intervenir dans la nomination des maîtres. On a objecté que le droit permanent d'inspection donné au clergé ne trouve pas un correctif suffisant dans l'inspection à laquelle procèdent les inspecteurs centraux et provinciaux, et que les écoles publiques restaient en quelque sorte soumises à l'influence du clergé. Mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'avant 1842, l'influence de l'Etat

était presque nulle. En tout cas, la loi de 1842 a fait faire à l'instruction publique en Belgique des progrès considérables : les dépenses qu'elle occasionnait en 1843 s'élevaient à 3 millions, et, trente ans plus tard, à 15 millions.

Cependant, Nothomb rencontrait chaque jour des difficultés nouvelles à s'assurer une majorité parlementaire. En 1845, lors de la discussion du budget, il posa la question de confiance dans les débats qui remplirent vingt séances. Cette fois encore, il sortit victorieux de la discussion, mais il fut battu dans les élections qui eurent lieu la même année. Le nonce, Mgr Pecci, aujourd'hui Léon XIII, chercha à l'engager à se jeter dans les bras du parti catholique, mais il refusa et se retira définitivement du pouvoir. Thonissen a dit de lui : « Peu d'hommes laisseront une place « plus durable dans l'histoire des pre- « mières années de la dynastie natio- « nale. Infatigable au travail, doué d'un « courage à toute épreuve, préparé de « longue main par des études opiniâtres, « disposant de ce coup d'œil à la fois « rapide et sûr qui constitue l'une des « qualités les plus précieuses de l'homme « d'Etat, Nothomb possédait de plus un « remarquable talent oratoire. Calme « et digne au milieu des débats les plus « orageux et les plus pénibles, à la fois « énergique et plein de mesure dans « son langage, toujours maître de sa « pensée et de sa parole, il ne descen- « dait jamais jusqu'à l'injure... Acteur « dans tous les événements accomplis « depuis la Révolution, il connaissait la « filiation de tous les problèmes parle- « mentaires, les antécédents de tous ses « collègues de la Chambre, et ses dis- « cours, dans les occasions solennelles, « offraient tout l'intérêt d'un tableau « historique. Toujours fidèle au drapeau « de 1830, profondément dévoué à des « institutions qui étaient en partie son « œuvre, inébranlable dans la défense « d'une politique qu'il croyait néces- « saire au développement des ressources « du pays, Nothomb avait ce courage « civique, cette virilité de caractère qui « sait sacrifier ses affections person- « nelles quand les intérêts et l'avenir « de tout un peuple se trouvent en « cause. L'égoïsme que lui reprochait le « vulgaire n'était que cette fermeté de « l'homme d'Etat qui marche droit au « but à travers les obstacles suscités « par les jalousies, les susceptibilités et « les rancunes personnelles ».

En effet, Nothomb savait dédaigner la popularité, et il disait excellemment dans son discours du 15 mars 1843 : « Dans la crise qui m'a amené à ce « poste, j'ai perdu tous mes amis, mais « non pas mes principes ».

Après la retraite de Nothomb, Van de Weyer tenta encore une fois de former un cabinet unioniste avec des tendances plus libérales — dans le sens philosophique du mot — mais il échoua bientôt. Plus tard, le roi invita Nothomb à plusieurs reprises à former un cabinet, mais il refusa toujours, car il ne pouvait s'identifier ni avec le parti catholique, ni avec les libéraux. Il prétendait rester lui-même. C'est pour cette raison qu'il dit adieu au pouvoir pour toujours et accepta un poste diplomatique qu'il conserva jusqu'à sa mort, et qui avait été successivement occupé avant lui par le général de Merx, le comte Joseph de Baillet, le baron Beaulieu, comme chargé d'affaires, et le général Willmar.

Le 5 août 1845, il fut nommé ministre de Belgique près les cours de Prusse, de Hanovre et de Saxe. En 1866, il fut accrédité près la Confédération de l'Allemagne du Nord ; en 1871, près l'Empire allemand. Il se convainquit, dès le premier jour, que Berlin deviendrait, tôt ou tard, le centre de la politique européenne. Il y résida pendant trente-six ans.

Nothomb était un diplomate de premier ordre. Observateur perspicace, il était parfaitement instruit de tout ce qui se passait grâce à ses relations personnelles avec presque tous les hommes d'Etat de l'Europe et à sa vaste correspondance. Dans toutes les affaires, ses connaissances étendues et son expérience pratique comme ministre lui faisaient reconnaître au premier moment quel

au sujet de quelques dogmes, — il appartenait jusqu'à un certain point à l'école philosophique du XVIIIe siècle —, il avait le sens trop pratique pour ne pas reconnaître que, dans un pays essentiellement catholique comme la Belgique, l'organisation de l'enseignement public ne pouvait se faire sans le concours du clergé.

Sous la domination française et le régime hollandais, l'instruction publique était du domaine exclusif de l'Etat. Lorsque la Constitution de 1831 proclama la liberté de l'enseignement, il se produisit un chaos dont l'enseignement religieux profita. La loi de 1835 donna le rang d'universités de l'Etat à celles de Gand et de Liége. Quant aux établissements d'instruction proprement dits, l'Etat ne possédait, en 1842, que trois gymnases et huit écoles modèles, mais aucune école normale pour former des professeurs, tandis que le clergé en possédait déjà sept, fréquentées par deux cent cinquante candidats au professorat.

Le grand mérite de Nothomb fut de mettre un certain ordre dans cette situation anarchique en décrétant, en 1842, la loi sur l'instruction primaire, grâce à laquelle il était organisé, pour faire face à la liberté de l'enseignement, à la liberté communale et à l'indépendance du clergé, un enseignement qui permît aussi à l'Etat d'exercer une influence suffisante.

Les quatre principaux principes de la loi étaient : 1° que chaque commune devait avoir au moins une école publique, pouvant se soustraire à cette obligation, au cas où elle compterait un nombre suffisant d'écoles particulières, ayant même le droit d'ériger une de ces écoles en école communale ; 2° que l'enseignement serait donné gratuitement aux enfants pauvres ; 3° que l'enseignement de la morale et de la religion ferait partie de l'enseignement élémentaire et serait confié aux ministres du culte auquel appartiendrait la majorité des élèves ; que ceux qui professeraient un culte différent en seraient dispensés ; enfin, que la surveillance de cet enseignement serait confiée aux représentants délégués des chefs des cultes, et que l'évêque diocésain, ainsi que les consistoires des cultes rétribués par l'Etat, pourraient se faire représenter auprès de la commission centrale d'instruction par un délégué qui n'aurait que voix délibérative, et qui ferait connaître chaque année au ministre de l'instruction le personnel et l'organisation de cette inspection ecclésiastique ; 4° que, au cas où la commune n'aurait pas les moyens de maintenir une école, la province et l'Etat devaient intervenir.

Le point le plus scabreux de la loi était celui qui concernait la collaboration du clergé, et Nothomb déclarait ouvertement qu'il entendait briser avec les doctrines politiques du XVIIIe siècle, tendant à fonder la société sur des bases positivistes et à séculariser complètement l'instruction. Ce qu'il ne voulait pas, c'était une école sans Dieu, et il considérait l'enseignement de la morale et de la religion comme indispensable, surtout dans les écoles élémentaires, déclarant, qu'à son avis, l'instruction devait marcher de front avec l'éducation, ce qui rendait nécessaire la collaboration du clergé, collaboration qui devait être offerte et acceptée volontairement.

La discussion de cette grande loi a fait époque dans les fastes parlementaires de la Belgique, et Nothomb réussit à la faire voter à la Chambre par 75 voix contre 5, et à l'unanimité au Sénat.

On a accusé cette loi d'ouvrir un champ trop vaste à l'intervention des évêques ; mais il faut reconnaître que Nothomb leur refusa catégoriquement le droit qu'ils réclamaient d'intervenir dans la nomination des maîtres. On a objecté que le droit permanent d'inspection donné au clergé ne trouve pas un correctif suffisant dans l'inspection à laquelle procèdent les inspecteurs centraux et provinciaux, et que les écoles publiques restaient en quelque sorte soumises à l'influence du clergé. Mais ce qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est qu'avant 1842, l'influence de l'Etat

était presque nulle. En tout cas, la loi de 1842 a fait faire à l'instruction publique en Belgique des progrès considérables : les dépenses qu'elle occasionnait en 1843 s'élevaient à 3 millions, et, trente ans plus tard, à 15 millions.

Cependant, Nothomb rencontrait chaque jour des difficultés nouvelles à s'assurer une majorité parlementaire. En 1845, lors de la discussion du budget, il posa la question de confiance dans les débats qui remplirent vingt séances. Cette fois encore, il sortit victorieux de la discussion, mais il fut battu dans les élections qui eurent lieu la même année. Le nonce, Mgr Pecci, aujourd'hui Léon XIII, chercha à l'engager à se jeter dans les bras du parti catholique, mais il refusa et se retira définitivement du pouvoir. Thonissen a dit de lui : « Peu d'hommes laisseront une place « plus durable dans l'histoire des pre- « mières années de la dynastie natio- « nale. Infatigable au travail, doué d'un « courage à toute épreuve, préparé de « longue main par des études opiniâtres, « disposant de ce coup d'œil à la fois « rapide et sûr qui constitue l'une des « qualités les plus précieuses de l'homme « d'Etat, Nothomb possédait de plus un « remarquable talent oratoire. Calme « et digne au milieu des débats les plus « orageux et les plus pénibles, à la fois « énergique et plein de mesure dans « son langage, toujours maître de sa « pensée et de sa parole, il ne descen- « dait jamais jusqu'à l'injure... Acteur « dans tous les événements accomplis « depuis la Révolution, il connaissait la « filiation de tous les problèmes parle- « mentaires, les antécédents de tous ses « collègues de la Chambre, et ses dis- « cours, dans les occasions solennelles, « offraient tout l'intérêt d'un tableau « historique. Toujours fidèle au drapeau « de 1830, profondément dévoué à des « institutions qui étaient en partie son « œuvre, inébranlable dans la défense « d'une politique qu'il croyait néces- « saire au développement des ressources « du pays, Nothomb avait ce courage « civique, cette virilité de caractère qui « sait sacrifier ses affections person- « nelles quand les intérêts et l'avenir « de tout un peuple se trouvent en « cause. L'égoïsme que lui reprochait le « vulgaire n'était que cette fermeté de « l'homme d'Etat qui marche droit au « but à travers les obstacles suscités « par les jalousies, les susceptibilités et « les rancunes personnelles ».

En effet, Nothomb savait dédaigner la popularité, et il disait excellemment dans son discours du 18 mars 1843 : « Dans la crise qui m'a amené à ce « poste, j'ai perdu tous mes amis, mais « non pas mes principes ».

Après la retraite de Nothomb, Van de Weyer tenta encore une fois de former un cabinet unioniste avec des tendances plus libérales — dans le sens philosophique du mot — mais il échoua bientôt. Plus tard, le roi invita Nothomb à plusieurs reprises à former un cabinet; mais il refusa toujours, car il ne pouvait s'identifier ni avec le parti catholique, ni avec les libéraux. Il prétendait rester lui-même. C'est pour cette raison qu'il dit adieu au pouvoir pour toujours et accepta un poste diplomatique qu'il conserva jusqu'à sa mort, et qui avait été successivement occupé avant lui par le général de Mercx, le comte Joseph de Baillet, le baron Beaulieu, comme chargé d'affaires, et le général Willmar.

Le 5 août 1845, il fut nommé ministre de Belgique près les cours de Prusse, de Hanovre et de Saxe. En 1858, il fut accrédité près la Confédération de l'Allemagne du Nord ; en 1871, près l'Empire allemand. Il se convainquit, dès le premier jour, que Berlin deviendrait, tôt ou tard, le centre de la politique européenne. Il y résida pendant trente-six ans.

Nothomb était un diplomate de premier ordre. Observateur perspicace, il était parfaitement instruit de tout ce qui se passait grâce à ses relations personnelles avec presque tous les hommes d'Etat de l'Europe et à sa vaste correspondance. Dans toutes les affaires, ses connaissances étendues et son expérience pratique comme ministre lui faisaient reconnaître au premier moment quel

était le nœud de la question; lorsqu'il s'agissait de conclure un traité de commerce, postal ou littéraire, il n'avait pas besoin de recourir aux lumières des hommes du métier et, dans les questions de tarifs, il pouvait lutter avec les plus compétents. Lors de la négociation du traité de commerce franco-allemand, ce fut lui qui conseilla au ministre français, La Tour d'Auvergne, d'exiger que la Prusse signât le projet sans attendre l'adhésion des autres Etats de l'union douanière, pour pouvoir leur présenter le traité comme un fait accompli et faire ainsi de leur adhésion ou de leur refus une question d'existence pour l'union; conseil qui, ayant été suivi après quelques hésitations par le comte Bernstorff, fut avantageux pour la Prusse dans ses relations avec l'Autriche et avec la coalition. En 1863, Nothomb signait avec la Prusse et les villes hanséatiques les traités relatifs au rachat du péage de l'Escaut.

Il serait trop long d'énumérer les traités conclus par Nothomb avec la Prusse et d'autres Etats allemands. Il convient pourtant de rappeler qu'en 1850, il signa, avec son collègue russe, baron de Meyendorff, un traité de commerce et de navigation avec l'empire des Tsars, premier rapprochement entre la Belgique et la Russie, qui n'avait pas encore de représentant à Bruxelles, car l'empereur Nicolas s'obstinait à rester dans cette réserve tant que des officiers polonais seraient au service de la Belgique. Grâce à ce premier pas et à l'intermédiaire de lord Seymour, le renvoi des officiers polonais amena la cour de Russie à envoyer un ministre en Belgique, en 1851, et à y créer, en 1856, l'organe de sa diplomatie, *Le Nord*.

Malgré les préventions contre le ministre d'une monarchie révolutionnaire et libérale, sa position de diplomate bourgeois en face de l'aristocratie, et le fait d'être associé, du chef de sa femme, à l'exploitation d'une fabrique de faïence, Nothomb sut acquérir, par ses qualités éminentes, une très haute position dans la société berlinoise.

La force des choses et sa personnalité elle-même vainquirent tous les obstacles, et sa fortune particulière lui permit de faire de sa maison un centre où se rencontraient, non seulement les membres du corps diplomatique et de la noblesse ainsi que les hauts fonctionnaires, mais aussi tous les étrangers de distinction, tous les savants, publicistes et artistes de Berlin. Il devint aussi, en 1859, grand propriétaire prussien par l'achat du domaine de Cunersdorff, près de Goerlitz, en Silésie, et sa fille aînée ayant épousé un officier, le baron de Zedlitz, il se trouva en contact intime avec la noblesse prussienne.

Grâce à ses vastes connaissances, à son sens politique et à son expérience, il devint bientôt le conseiller de ses collègues qui savaient pouvoir compter sur sa rare discrétion, et il en apprenait beaucoup plus ainsi sur ce qui se passait que ceux qui se prodiguaient pour arriver à des résultats bien inférieurs.

Il ne faudrait pas croire pourtant que Nothomb se laissait complètement absorber par la diplomatie. Il continuait constamment ses études sur toutes les questions, particulièrement sur l'histoire et la géographie, et beaucoup de diplomates pourraient tirer un enseignement des paroles suivantes qu'il a prononcées un jour : « Combien de fautes « n'éviterait-on pas en politique si les « diplomates connaissaient la géogra- « phie ! Lors des négociations avec lord « Grey et lord Palmerston au sujet de « la Belgique, ma force consistait dans « ma connaissance parfaite de la géogra- « phie historique de mon pays, qu'eux « ne possédaient pas ». En 1876, il publia la quatrième édition de son *Essai sur la Révolution belge*. Dès 1840, l'Académie royale de Belgique l'avait admis parmi ses membres.

Presque chaque année, il entreprenait des voyages qu'il nommait des excursions, et c'est ainsi qu'il visita non seulement tous les pays de l'Europe, à l'exception de la Russie, mais aussi l'Asie Mineure et la Palestine, où il eut parfois pour guide un missionnaire flamand, le frère Liévin de Hamme, auteur du

meilleur itinéraire de la terre sainte connu, l'Algérie, l'Egypte, ayant toujours soin de prendre des notes.

Il serait trop long de suivre le mouvement de la politique européenne, en tant que Nothomb y était intéressé, pendant son long séjour à Berlin ; il suffira de mentionner certains événements saillants, tels que la révolution de 1848 et la réaction de 1850-1858. Un incident se rattachant à une des phases du *Kulturkampf* ne doit pas être oublié. En septembre 1878, l'auteur de cette notice, alors conseiller de la légation du roi à Berlin, fut prié, par un intermédiaire de Rome, de sonder le baron Nothomb au sujet de l'éventualité suivante : le saint-père, se souvenant des bons rapports qu'il avait eus, comme nonce à Bruxelles, avec l'homme d'Etat belge, croyait pouvoir recourir à sa haute entremise en vue d'entretenir le prince de Bismarck dans les bonnes dispositions qu'il avait manifestées à Kissingen lors de ses conversations avec Mgr Mazella, nonce à Munich, pour l'apaisement religieux de l'Allemagne. Nothomb aurait dû répéter en substance qu'il était impossible de traiter sur la base des lois de mai, et qu'il était désirable de ne pas prolonger indéfiniment la situation de détente provisoire, un incident imprévu pouvant tout compromettre. Nothomb demanda l'avis de son gouvernement. Il lui fut conseillé de s'abstenir.

Sur les instances répétées du roi, Nothomb accepta, en 1852, le titre de baron, auquel il n'attachait d'ailleurs qu'une importance relative.

Il fut cruellement éprouvé par la mort de deux de ses fils. Au printemps de 1880, il eut lui-même une grave inflammation de poitrine, à laquelle sa robuste constitution put résister, mais, depuis lors, sa santé devint de plus en plus précaire. Il put encore assister, en août 1880, au jubilé de l'indépendance de la Belgique, mais en septembre 1881, alors qu'il se préparait à se rendre à la double fête des noces d'argent du grand-duc de Bade et du mariage de la fille de celui-ci avec le prince héritier de Suède, une attaque d'apoplexie le foudroya dans son cabinet de travail.

Le 16 septembre 1881 expirait un des fondateurs de l'indépendance de la Belgique, un homme d'Etat et un diplomate qui avait su tenir haut son rang dans des négociations avec des hommes comme Talleyrand, Metternich, Palmerston, un citoyen qui n'avait jamais craint de braver l'impopularité quand il s'agissait du bien de son pays. Son roi, qu'il avait puissamment secondé lorsqu'il s'était agi de fonder une monarchie dans le jeune Etat, et aussi d'affermir cette monarchie, de même que ses compatriotes, partisans ou adversaires politiques, ont toujours admiré et respecté le caractère du citoyen éminent qui avait consacré sa vie entière à sa patrie.

Baron Émile de Borchgrave.

Théodore Juste, *le baron Nothomb* et *Souvenirs du baron Nothomb*.— Geffcken, *Politische Federzeichnungen*, 2e Auflage (Berlin, 1888). — Lord Augustus Loftus, *Diplomatic reminiscences*, 1862-1879, vol. I, 2e série (Londres, Paris, Melbourne, 1894). — Thonissen, *Histoire du règne de Léopold Ier*. — Les historiens du royaume de Belgique.

NOTTAU (*Fulgence*). Voir NOTAU.

* **NOUHUYS** (*Herman-Jacques-Constant* **VAN**), littérateur, né à Molenbeek-Saint-Jean lez-Bruxelles, le 5 mars 1821, de parents hollandais, décédé à Amsterdam, le 22 novembre 1853. Il étudia le droit et se fit recevoir candidat en cette faculté, puis abandonna les études juridiques pour s'occuper de littérature néerlandaise. Sa nouvelle carrière lui fit rencontrer de nombreux succès. Ayant débuté par quelques poésies : *Heerstenplanten, dichtbundel*. Anvers, 1844; *Gedichten*. Anvers, 1844 ; *Gedichten*. Amsterdam, 1845, il s'adonna ensuite au genre romantique et écrivit *Kuno en de Pelgrim, gevolgd door Friedhilde*, Amsterdam, 1851. En collaboration avec J.-A. Alberdingk-Thijm, il rédigea : *De Volksalmanak voor Hollandsche Katholieken*, dont deux années avaient paru lorsqu'il mourut. Il publia encore : *Hulde aan de Hoogw. en Doorl. heer Jac. Groofs*. Amsterdam,

1848; — *Lijkgedachtenis van Willem II, koning der Nederlanden.* Amsterdam, 1849; — *Feestzang bij gelegenheid der inhuldiging van Z. M. Willem III.* Amsterdam, 1849; — *De H. Rozenkrans, geschiedkundig verklaard en op verschillende wijzen ter beofening voorgesteld. Met een brief aan den auteur van P. J. Hesseveld.* Amsterdam, 1850; — *Hymnen en gebeden ter eere der allerheiligste Maagd.* Amsterdam, 1851; — *Treurzang bij 't overlijden van H. M. de koningin der Belgen.* Amsterdam, 1852 (poème sur la mort de la reine Louise-Marie); — un second roman, *De Wupensmid en zijn zoon*, 2 vol. Bruxelles et Amsterdam, 1852, dont il parut une seconde édition en 1869; — *De levens van Gods lieve heiligen voor elken dag van 't jaar, benevens oefeningen, gebeden en enkele hymnen, voortgezet door P. J. Hesseveld.* Amsterdam, 1853-1854, 4 vol.; — *De historie van den heer Ranulf van Crequy, voorafgegaan van een levensschets van den auteur door J.-A. Alberdingk-Thijm.* Amsterdam, 1854.

Fred. Alvin.

Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België.* — Huberts, Elberts et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek.*

NOULANTIUS (*Henri*), Van den Nouwelant ou Nouwelandt, poète latin, né à Westmalle vers 1615, mort sans doute à Louvain vers la fin du XVIIe siècle. Licencié dans les deux droits, il devint syndic et avocat fiscal de l'université de Louvain en 1641. Les *Fasti Academici*, de Valère André (édition de 1635), renferment de lui, après l'introduction, une poésie dédiée à l'auteur, avec la souscription : *Accinebat Henr. Van den Nouwelandt I. U. Licent.* Dans l'édition de 1650 des Fastes, la même poésie reparaît à la même place avec la souscription : *Henricus Noulantius, I. C. advocatus et syndicus academicus* La *Bibliotheca Belgica*, de Valère André, renferme une autre poésie latine de Noulantius, dédiée à l'auteur de l'ouvrage et souscrite : *Amico et populari suo accinebat Henr. Vanden Nouwelant, I. C. Academiæ Lovaniensis advocatus fiscalis et syndicus.* Une pièce de vers de lui figure également dans l'*Anglia*, de Jean Impens (Louvain, 1663). Enfin, il nous reste encore, du même écrivain, une oraison funèbre du célèbre Rivius, prononcée en 1663 à Louvain, et dont voici le titre : *Oratio funebris habita die 22 novembris 1663 in ecclesia patrum eremitarum S. Augustini Lovanii dum ibidem justa persolverentur reverendo et eximio viro F. Joanni Ririo, S. T. D. et ejusdem ordinis per Belgium ex-provinciali, etc. Per D. Henricum Noulantium, J. U. L., Academiæ Lovaniensis syndicum et fisci advocatum.* Ce discours fut imprimé à Louvain chez Corneille De Bleben.

Léon Goemans.

Valère André, *Fasti Academici.*

NOUZENUS (*Sébastien-Auguste*). Voir Neusen (*Sébastien-Auguste* de).

NOVA CURIA (*François* **A**). Voir Nieuwenhove (*François* van).

NOVA TERRA (*François* **A**) ou Novaterranus. Voir Nieulande (*François* Vanden).

NOVA TERRA (*Pierre* **DE**), poète sacré. On ne possède aucun renseignement biographique sur ce personnage, qui fut chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés. L'époque de sa vie, le lieu de sa naissance, l'abbaye à laquelle il fut attaché sont également inconnus. Il se pourrait qu'il fut apparenté avec Jean de Nieuwland, qui était abbé de Saint-Nicolas à Furnes, en 1534, et Jean Nyeweland, Nulynd ou Nuweleinde, qui fut religieux à l'abbaye des Prémontrés de Tongerloo au XVe siècle. Son nom paraît correspondre à la forme de *Nieuwland*, qui se rencontre fréquemment en Belgique. Quoi qu'il en soit, il est l'auteur d'un petit recueil de poésies sacrées, contenu dans un manuscrit de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle, qui appartient actuellement à l'abbaye de Tongerloo. Ce recueil a été publié, en 1894, par le chanoine Ignace van Spilbeeck; il est intitulé : *Rosarium ex floribus vitæ passionis Jesu*

Christi confertum sanguinolentisque rosis tum passionis tum quinque gladiorum Virginis singulis saltationibus continuandum. Malgré certaines fautes de prosodie, en partie corrigées par l'éditeur moderne, les poésies de Pierre de Terra Nova ne manquent pas de mérite, et l'auteur y fait preuve d'élévation et de souffle lyrique.

Paul Bergmans.

Petrus de Nova Terra, *Carmina sacra*, éd. I. van Spilbeeck (Tamines, 1894).

NOVELIERS (*David*), peintre, de Bruxelles, inscrit en 1610 parmi les maîtres de la gilde artistique de sa ville natale comme fils de Pierre (voir ci-après). Il ne fait sans doute qu'un avec « Daniel Nobiliers », que le conseil communal de Louvain chargea, en 1628, de la restauration de ses deux fameux panneaux de Thierry Bouts, et que Mr Van Even envisage également comme fils de Pierre, attaché au service des archiducs Albert et Isabelle. Enfin, c'est lui encore, selon toute vraisemblance, qui, en 1634-1635, attribue à la gilde de Saint-Luc d'Anvers une somme de 18 florins en retour du droit de pouvoir exposer quelques tableaux en vente à la place de Meir. Par requête du 16 novembre 1618, David Noveliers sollicite l'exemption des gabelles, accises, etc., etc., imposés aux habitants de Bruxelles. Nous ignorons s'il était attaché à la maison des archiducs. Son frère Salomon hérita du titre de garde des peintures du palais, délaissé par Pierre Noveliers en cette même année. On ne connaît jusqu'à ce jour aucune œuvre de Pierre Noveliers.

Henri Hymans

A. Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres* (1860-81; 3 vol. in-8°. — Le même, *la Corporation des peintres bruxellois*, dans le *Messager des sciences historiques*, 1877. — Van Even, *l'Ancienne Ecole des peintres de Louvain* (Bruxelles, 1870), p. 192. — Notes manusc. de Pinchart (Bibl. roy. de Belgique).

NOVELIERS (*Pierre*), peintre, originaire de Bruxelles, et à dater de 1605, préposé à la conservation des peintures des palais de Bruxelles et de Tervueren. Père de David (voir ci-dessus) et de Salomon Noveliers (voir ci-après), Pierre eut également pour élève, en 1605, « Jean Noveliers, fils de Luc », maître le 4 février 1631. Une ordonnance des archiducs, datée de Mariemont le 20 mai 1617, attribue « à maistre Pierre Noveliers, painctre, la somme de 1,000 livres de Flandre pour diverses pièces de painctures par luy faites par leur ordre, *d'après l'estimation de Rubens* ». L'année suivante, Pierre Noveliers invoque son grand âge et ses infirmités croissantes pour obtenir d'être déchargé des fonctions qu'il occupe à la cour et se voir substituer son fils Salomon, lequel jouirait de l'exemption des maltotes, accises sur le vin et la bière, etc., ce qui eut lieu par ordonnance des archiducs du 5 novembre 1618. On a vu plus haut que la même exemption fut sollicitée peu de jours après par David Noveliers. L'autorité de notre artiste devait être assez grande, attendu que nous trouvons son avis mentionné dans l'inventaire des peintures appartenant à Charles de Croy, duc d'Arschot, existant au château de Beaumont en 1613. Les œuvres de Pierre Noveliers ne sont pas plus connues que celles de ses fils.

Henri Hymans.

Mêmes sources que pour la notice précédente.

NOVELIERS (*Salomon*), peintre bruxellois, fils de Pierre et frère de David, inscrit comme maître à la gilde des peintres de Bruxelles en 1614, succède à son père en qualité de garde des peintures du palais de Tervueren, par ordonnance du 5 novembre 1618, avec exemption des droits de gabelle, etc. Il portait le titre de « peinctre de l'hostel de la « court », au traitement annuel de 200 livres de Flandre. C'est à tort que Al. Pinchart suppose que Salomon Noveliers fut chargé, en 1613, de dresser l'inventaire de la collection du duc Charles de Croy; cette mission, selon toute vraisemblance, échut à Pierre Noveliers, son père. Le nom de Salomon Noveliers fut mêlé en 1632 à la controverse qui surgit entre Van Dyck et Balthasar Gerbier, relativement à un tableau que celui-ci avait envoyé à Charles Ier,

comme une œuvre du grand portraitiste et que Van Dyck déclarait n'être point de sa main. Noveliers, dans un acte notarié, invoque le témoignage de Rubens en faveur de l'authenticité de la toile vendue par lui à Gerbier. Aucune peinture de Salomon Noveliers ne figure dans les catalogues des galeries publiques, tout au moins sous son nom. Voici, à ce titre, une ordonnance précieuse à recueillir en ce qu'elle permettrait de restituer au maître une toile du musée de Bruxelles. Le document dont il s'agit, daté du 16 février 1641, donne l'ordre de payer à Salomon Noveliers, *peintre de la cour*, la somme de 550 livres de Flandre, « pour le prix d'une grande « peinture qu'il at livrée à Chesteau de la « Vuere, représentante *la procession des « vierges qui se fait en l'église de Nostre « Dame sur le Sablon en ceste ville* ». A la suite de cette ordonnance est transcrit le reçu de Louis Cauwentoven, châtelain de Tervueren, de ladite peinture mesurant quinze paulmes en largeur sur neuf en hauteur, pour la garder avec les autres peintures existant dans le château. Le reçu de Noveliers, en date du 22 février, est annexé à la pièce. S'agirait-il de l'œuvre attribuée à Ant. Sallaert, au musée de Bruxelles, et représentant le sujet désigné? Nous posons la question sans la résoudre, nous bornant à faire observer qu'aucun nom d'auteur ne figure sur la toile. Salomon Noveliers vivait encore en 1660.

Henri Hymans.

Mêmes sources que pour la notice sur David Noveliers.

NOVENT (*Pierre-Alexandre*), professeur, né à Maestricht, le 30 novembre 1806, mort à Herstal (Liége), le 3 juin 1884. Il étudia à l'université de Liége et y fut reçu docteur en philosophie et lettres en 1829; sa thèse pour l'obtention de ce grade est intitulée : *De moribus Romanorum*. Au sortir de l'université, il fut chargé d'abord de l'enseignement des langues anciennes à l'école moyenne de Huy; il passa bientôt au collège de Nivelles en qualité de professeur de rhétorique latine. En 1834, alors qu'il était chargé de cours à l'Institut Gaggia, à Bruxelles, il fit paraître un *Manuel d'antiquités romaines*. En 1845, il fut nommé en quatrième latine à l'athénée royal de Gand; il passa à l'athénée de Liége en 1857 et y termina sa carrière comme professeur de poésie. Il avait publié à Gand un *Choix de morceaux de littérature française;* c'est, croyons-nous, le premier volume classique dans lequel on trouve des extraits d'écrivains belges. Il a laissé également des *Thèmes latins sur la lexigraphie et la syntaxe* ainsi que le corrigé de ces exercices. C'était un professeur instruit, modeste, affable; ses nombreux élèves lui ont toujours conservé un souvenir reconnaissant.

A. Piters.

Renseignements personnels. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 47-48.

NOVILLE (*Nicolas* DE). Voir NEUVILLE (*Nicolas* DE).

NOYDEKIN, poète flamand du XIIIe siècle. Il est cité avec éloge par Van Maerlant, dans le passage suivant du *Spieghel historiael* (I, 3 vers, 1-12) :

In Cyrus tiden was Esopus
Die favelare, wi lesent aldus,
Die de favele conde maken,
Hoe beesten ende vogle spraken.
Hier ute es gemaect Aviaen
Ende andere boecke sonder waen,
Diemen Esopus heet bi namen.
Ware oec iemen dien si bequamen,
Die hevet Calfstaf ende Noydekijn
Ghedicht in rime scone ende fijn,
Souke haer gedichte, hi vinter inne,
Spellecheit ende wijsheit van sinne.

Ces vers ont été signalés pour la première fois par Van Wijn, qui faisait observer que la *Maatschappij van Nederlandsche letterkunde*, à Leiden, possédait un recueil de soixante-sept fables ésopiques (en tout 1563 vers) intitulé *Esopet*. Ces vers sont fort bien tournés, et c'est ce qui a fait admettre par tout le monde que l'*Esopet* de Leiden est bien l'œuvre à laquelle Van Maerlant fait allusion. Il est vrai que la langue ne paraît pas remonter aussi haut, mais il y a lieu d'observer que nous ne possédons qu'un seul manuscrit, dont le texte est fort incorrect : la langue peut en avoir été rajeunie.

La source de l'*Esopet* néerlandais est le recueil de fables latines qu'on intitule *Romulus*. Les divers manuscrits latins donnent les fables dans des ordres différents, dont aucun ne concorde avec celui de l'*Esopet* néerlandais. Toutefois, le texte publié par Steinhöivel se rapproche le plus du néerlandais, et toutes les fables s'y retrouvent. Marie de France, qui traduisit en vers français le *Romulus*, suit également un ordre particulier. Plusieurs de ses fables ne se retrouvent pas dans l'*Esopet* néerlandais, qui, par contre, possède vingt-trois fables manquant au français.

L'*Esopet* de Calfstaf et Noydekin a été connu de l'auteur du *Reinaert II* (peut-être Willem van Hildegaersberghe) ; ce dernier leur a emprunté plusieurs vers et paraît avoir pris chez eux les noms de *Boudewijn*, pour l'âne, et *Martijn*, pour le singe.

D'après Van Maerlant, le recueil est dû à la collaboration de Calfstaf et de Noydekin. Noydekin a-t-il remanié le texte de Calfstaf? ou a-t-il simplement continué l'œuvre là où Calfstaf l'avait interrompue? c'est ce que nous ignorerons probablement toujours. Aucune différence de style ni de langue ne se remarque toutefois dans les diverses fables de l'*Esopet*. Calfstaf est un inconnu que l'on ne retrouve cité nulle part ailleurs. Quant à Noydekin, ce nom se rencontre également en tête de six petits poèmes, dans un manuscrit de La Haye, contenant des dits de trouvères. Ces *dits*, que Te Winkel a reproduits dans l'introduction de l'*Esopet* (p. XIV et suiv.) ne ressemblent guère au style ni à la façon de dire de l'*Esopet* : c'est du moins l'avis de Te Winkel, contredit du reste sur ce point par Jonckbloet. Il est donc incertain s'il y a eu au moyen âge un ou deux poètes du nom de Noydekin.

Léonard Willems.

Esopet, opnieuw uitgegeven... door Dr Jan Te Winkel (Groningen, 1881).

NOYE (*Sébastien* **VAN**). Voir OYEN (*Sébastien* VAN).

NOYELLE (*Antoine*), poète et philosophe, né à Binche en 1601, mort à Arras, le 10 septembre 1636. Après avoir été second dans la promotion générale de la Faculté des arts à l'université de Louvain, il y devint successivement bachelier en théologie et licencié en droit. Ses talents appelèrent sur lui l'attention de ses chefs qui, en 1614, lui confièrent une chaire dans la pédagogie du Château, dont il fut élu régent en 1617. Il devint, en novembre 1634, chanoine effectif de la cathédrale d'Arras. Peu après, il fut appelé aux fonctions d'official, ensuite de doyen et enfin de vicaire général du diocèse d'Arras, charge dans laquelle il mourut. Il édita, en 1621, à Louvain, un poème français :

... Gallo sermone ligata poesis
Gallicus ut numeros inde poeta petat.

Ce distique, cité par Paquot (cf. *Analectes*, etc.), incline cet auteur à croire qu'il s'agit d'un manuel de versification en vers. Noyelle écrivit aussi, sans les éditer toutefois, des éléments de logique intitulés : *Manuductio ad logicam*.

Léon Goemans.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2e série, t. IV, p. 65 et 86. — *Gallia christiana*, t. III, p. 369.

NOYELLE (*Charles* **DE**), treizième général de la Compagnie de Jésus, né à Bruxelles, le 27 décembre 1615, mort à Rome, le 12 décembre 1686. Il était fils de Florent de Noyelle, comte ou seigneur de Marle : sa mère est appelée partout Françoise de Noyelle ; c'est bien le nom, semble-t-il, qu'elle portait avant son mariage. Il n'avait pas encore neuf ans accomplis lorsqu'il commença ses études d'humanités au collège des jésuites à Mons, en 1624; l'année suivante, il se rendit à celui d'Ypres, où il demeura cinq ans. Entré au noviciat de la compagnie à Malines avec son frère Adrien, plus âgé que lui de deux ans et demi, le 29 septembre 1630, il passa de là, deux ans après, au collège de Louvain, où il fit son cours de philosophie de 1632 à 1635. Nous le trouvons ensuite professeur de grec

au collège de Malines en l'année scolaire 1637-1638, et de poésie dans le même collège l'année suivante : il semble y avoir encore enseigné la rhétorique en 1639-1640. Il retourna à Louvain dans l'automne de 1640, pour y faire ses études de théologie pendant quatre ans ; puis, ordonné prêtre, il y professa la philosophie pendant quatre autres années. De là, il fut transféré, en 1648, au collège d'Anvers, où il donna le cours de théologie morale pendant près de deux ans. Le 30 mai 1650, il fut nommé recteur du collège de Courtrai. Il demeura à ce poste jusqu'en 1653. Au milieu d'avril de cette année, il fut appelé à Rome pour y remplir les fonctions de substitut du secrétaire général de la compagnie. En juin 1661, la congrégation générale, qui choisit le P. Jean-Paul Oliva pour remplacer, avec le titre de vicaire général et droit de succession, le P. Goswin Nickel, devenu incapable, à cause de ses infirmités, de gouverner la compagnie, nomma le P. Charles de Noyelle assistant de Germanie. Il remplit cette charge pendant environ vingt ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin du généralat du P. Oliva. Celui-ci professait pour le P. de Noyelle une singulière estime. Dès que la mort du P. Nickel l'eut investi, en août 1664, de l'autorité suprême, il s'empressa de désigner, par un billet cacheté à ouvrir après sa mort, suivant les prescriptions de l'institut, l'assistant de Germanie comme vicaire général éventuel chargé du gouvernement de la compagnie jusqu'à l'élection du nouveau général. Il renouvela cette désignation peu de temps avant sa mort, qui arriva le 26 novembre 1681, et crut même pouvoir se permettre d'exprimer le désir et l'espoir de l'avoir pour successeur. La treizième congrégation générale déféra pleinement à ce vœu. Le P. de Noyelle fut élu par elle, le 5 juillet 1682, général de la compagnie, au premier tour de scrutin et à l'unanimité des suffrages ; il ne lui manqua que sa propre voix. Il mourut moins de quatre ans et demi après, le 12 décembre 1686.

Son court généralat fut marqué par des épreuves bien pénibles pour la compagnie. Les dissensions entre la cour de France et le Saint-Siège, dont l'un des principaux épisodes fut la fameuse assemblée du clergé de France de 1682, étaient entrées alors dans leur période la plus aiguë : elles mirent les jésuites en très fâcheuse position, non seulement en France, mais aussi en Italie. En même temps, les récriminations les plus violentes étaient portées à Rome contre les missionnaires de la compagnie, qu'on accusait de mépriser ou d'éluder les décisions du Saint-Siège dans la malheureuse question des rites malabares et chinois. Les choses allèrent si loin que la congrégation de la propagande, semble-t-il, — car nous n'avons pu trouver nulle part des renseignements précis à ce sujet, — émit un décret par lequel elle prétendit faire défendre aux supérieurs de l'ordre de recevoir des novices et d'admettre personne aux vœux, soit simples, soit solennels. C'est ce qui a fait dire à plusieurs écrivains qu'Innocent XI voulut supprimer la Compagnie de Jésus. Ils ne prennent pas garde que la défense n'émanait pas du pape, et, en outre, qu'elle était subordonnée à une condition dont la réalisation dépendait de la compagnie. Voici en effet les termes du décret, tel qu'il est rapporté par un auteur moderne, — mais dont, encore une fois, nous n'avons pu découvrir aucun exemplaire ou aucune édition certainement authentique : *Inhibendum est Patri generali totique Societati ne in posterum recipiant novitios neque admittant ad vota sive simplicia sive solemnia sub pœna nullitatis aliisque arbitrio Sanctissimi, donec cum effectu pareant et paruisse probaverint decretis et ordinationibus circa superius dictas missiones emanatis* (Crétineau-Joly, *Hist. de la Comp. de Jésus*, t. IV, Paris, 1845, p. 376, note). D'après le même auteur, ce décret, daté de 1684, fut restreint dès 1685 à l'Italie et abrogé entièrement l'année suivante par Innocent XI. Il est certain d'ailleurs qu'on n'en pressa pas l'exécution, car nous trouvons, par les catalogues des noviciats de Rome et des

autres provinces d'Italie, qu'on continua à recevoir partout des novices dans le cours des années 1684, 1685 et 1686. On peut donc croire que le P. de Noyelle sut, par sa prudence et sa douceur, apaiser le ressentiment du pape et obtenir de lui qu'il ne fût pas donné suite à la prohibition, même avant que celle-ci eût été formellement révoquée.

La bibliothèque des Bollandistes à Bruxelles possède une cinquantaine de lettres autographes du P. Ch. de Noyelle, adressées aux PP. Godefroi Henschen et Daniel Papebroch, les deux premiers collaborateurs de Bollandus; sauf les deux dernières, elles ont été écrites tandis qu'il était assistant de Germanie et, à ce titre, particulièrement chargé des intérêts de la province flandro-belge, qui relevait de cette assistance. Quarante de ces lettres, datées des années 1674 à 1681, ont trait à la fameuse querelle soulevée contre les Bollandistes par les Pères Carmes, à l'occasion du commentaire du P. Papebroch sur saint Albert de Jérusalem, publié dans le tome I d'avril des *Acta Sanctorum*, et où le savant critique montrait combien était peu fondée la tradition qui faisait remonter les origines de l'ordre jusqu'au prophète Elie. Le P. de Noyelle ne cessa de soutenir et d'approuver le P. Papebroch quant au fond de la controverse; il pouvait s'appuyer du reste pour cela sur l'avis de tous les censeurs nommés parmi les membres de la compagnie pour donner leur avis officiel par rapport à la dissertation du Bollandiste et sur celui des plus illustres savants étrangers à l'ordre. Il blâma seulement les termes piquants dont s'était parfois servi le P. Papebroch pour caractériser la valeur critique des arguments de ses adversaires, reconnaissant d'ailleurs volontiers que ceux-ci étaient allés bien plus loin que lui dans cette voie, et il lui recommandait avec instance d'éviter soigneusement tout ce qui aurait pu à cet égard augmenter leur mécontentement.

Ch. De Smedt.

Album novitiorum provinciæ Flandro-belgicæ Societatis Jesu ab anno 1618 *ad annum* 1634, ms. original conservé dans la maison du noviciat de Tronchiennes. — *Catalogi provinciæ S. J. Flandro-belgicæ*, ann. 1620 et sqq. Copies mss. conservées aux archives de la province belge de la Compagnie de Jésus, à Bruxelles. — J. Drews, S. J., *Fasti Societatis Jesu* Prague, 1740, part. III, p. 22 et part. IV, p. 318. — G.-A. Patrignani, *Menologio... della Comp. di Gesu*, t. IV, part. III, p. 99. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jesus*, t. V, col. 1834.

NOYELLES (*Jean* DE), seigneur de Rossignol ou Lassignol, chevalier, homme politique, fils d'Adrien de Noyelles, chevalier, seigneur de Marles et de Lassignol, gouverneur d'Arras, et Walburge, fille de Roger van Boetzelaer, naquit dans l'Artois et mourut en 1580. Il fut, durant les troubles des Pays-Bas pendant le XVIe siècle, un des partisans les plus dévoués du gouvernement espagnol, un ami sincère de la religion catholique. A ce titre, il tâcha constamment de rendre les provinces wallonnes favorables au régime espagnol. Sous le gouvernement du duc d'Albe, il prit une part active à la campagne que ce général fit contre le prince d'Orange et les troupes auxiliaires qu'il avait réunies en Allemagne pour faire une invasion dans les Pays-Bas. Il suivit encore don Juan d'Autriche, successeur du duc d'Albe, durant ses débats avec les états généraux et le Taciturne. Un pareil dévouement lui concilia toutes les sympathies du roi et du cardinal de Granvelle. Par suite de la grande confiance que le gouvernement espagnol lui portait, il fut chargé, en 1574, de prendre des informations au sujet de la conduite du châtelain de Valenciennes, personnage très peu disposé à favoriser le parti espagnol. Pendant le mois de février 1578, il eut la mission d'arranger les affaires militaires dans la province de Namur et de négocier avec Charles de Glimes, baron de Florines, la reddition de la place de Philippeville. Ce fut aussi lui qui obtint la mission de se rendre à Louvain, à l'effet de s'entendre avec Del Rio pour remettre la ville de Malines sous l'autorité des Espagnols. Par suite de ces circonstances, il fut nommé gouverneur de cette place. Ses négligences et le peu de soin qu'il prit pour la conservation de la ville furent telles, qu'Olivier

Vanden Tempel, un des agents les plus actifs de la révolte, entra inopinément dans la cité (5 avril 1580) et la mit à sac. De Noyelle prit la fuite, abandonnant Malines à la merci du vainqueur. Sa maison fut complètement dévastée. Sous le gouvernement d'Alexandre Farnèse, il était membre du conseil de guerre et aida singulièrement ce prince à négocier la réconciliation des provinces wallonnes avec leur souverain légitime. Ennemi déclaré du protestantisme et de la révolution, il s'attira la haine des partisans du prince d'Orange à tel point qu'il fut, dit-on, assassiné par eux.

Ch. Piot.

Mémoires anonymes. — Pieter Bor, *Nederlandsche oorlogen*. — Hoynck van Papendrecht, t. II, part, II. — Poullet et Piot, *Correspondance de Granvelle*. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek*, t. IX. — Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*. — De Vegiano, *Nobiliaire des Pays-Bas*. — Moreri, *Dictionnaire historique*. — De Courcelles.

NOYELLES (*Pontus* **DE**), seigneur de Bours, Belval, etc., militaire, était fils de François, seigneur de Staden et Calonnes, gouverneur, capitaine et grand-bailli de Hesdin, et de Marie de Lannoy-Mulembois. Il naquit dans l'Artois, fut gravement blessé au moment de la prise de Tournai par Alexandre Farnèse, et mourut, le 6 décembre 1581, dans l'hôpital Delval en cette ville. Primitivement, il s'associa à la plupart des nobles qui s'étaient déclarés ennemis de la domination espagnole aux Pays-Bas. A ce titre, il fut chargé par l'archiduc Mathias et le prince d'Orange de différentes missions auprès des états de Lille et de Flandre et dans l'armée des états généraux. Ce fut encore lui qui eut la mission, où il échoua, d'ailleurs, d'apaiser les altercations entre d'Hèze et de Montigny, chefs des troupes wallonnes à Menin. A titre de capitaine de trois compagnies de gens de pied, il se rendit à Anvers. Les habitants de cette ville, désireux de voir disparaître la citadelle élevée par le duc d'Albe, proposèrent à De Noyelles de la leur remettre moyennant une pension considérable. Charles Hannaert, écoutète héréditaire d'Assenede et du métier d'Axel, gendre du chancelier de Brabant Jean Scheyve, et Guillaume Martini, greffier de la ville d'Anvers, persuadèrent De Noyelles de souscrire à cette demande. Ce ne fut pas le seul service qu'il rendit à la cause de la révolution. Au nom des états, il arrêta le capitaine Trelon, partisan de don Juan d'Autriche, après un combat assez vif. Pour le récompenser de son dévouement à la cause des états généraux, ceux-ci le nommèrent gouverneur de Malines, charge qu'il n'occupa pas longtemps. Au moment de la rentrée des Espagnols en cette ville, il fut remplacé par le seigneur de Rossignol ou Lassignol. Il signa aussi l'acte d'union de Bruxelles. Cependant, ses accointances avec les Malcontents, auxquels il était obligé souvent de communiquer les intentions du parti de la révolution, l'engagèrent enfin à se mettre dans l'opposition. Cette reculade était le résultat de l'exemple donné par plusieurs personnages haut placés qui, en présence des succès toujours croissants d'Alexandre Farnèse et l'alternative d'être obligés à se rallier au protestantisme, préféraient d'embrasser le parti du roi. En 1579, il leva enfin le masque en se rendant à Malines, où il introduisit une garnison favorable au parti espagnol. Dès ce moment, il entra dans l'armée royale, et prit une part active au siège de Tournai, où il fut mortellement blessé.

Ch. Piot.

Bor, *Nederlandsche oorlogen*. — Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents historiques inédits*. — Mémoire de Halewyn. — Renon de Francx, *Troubles des Pays-Bas*. — Van Loon, *Histoire métallique*. — Poullet et Piot, *Correspondance de Granvelle*. — Hoynck van Papendrecht, *Analectes*. — Haræus, *Annales*. — De Jonghe, *De Unie van Brussel*. —Vander Aa, *Biographisch woordenboek*. — De Vegiano. — Documents historiques aux archives du royaume à Bruxelles.

NOYENS (*Jean*), NOUTS ou JEAN DE TURNHOUT, professeur, jurisconsulte, né à Turnhout vers 1446, et mort à Louvain, le 14 septembre 1492. Après ses premières études, il entra à l'université de Louvain, où il suivit les leçons de Robert de Lacu, de Guil-

laume Arnoldi, de Thierri Groenendael et d'autres professeurs célèbres. Reçu licencié en droit canon, le 27 octobre 1470, et licencié en droit civil, le 24 avril 1476, il obtint le bonnet de docteur en l'un et l'autre droit, le 27 février 1481. La même année, on lui confia la chaire d'Institutes, qu'il conserva pendant douze ans. Outre les leçons de sa chaire, il professa, par intérim, le droit canon et aussi le droit civil, ce qui fit naître, au dire de Paquot, un certain mécontentement parmi ses collègues. En 1486, il fut élu recteur de l'université. On a de lui : *Casus breves super totum corpus juris civilis;* imprimé en Allemagne, sans indication de lieu ni de date.

Fréd. Alvin.

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XVI.

NOYER (*Prosper-Edouard*), littérateur, né à Bruxelles, le 10 décembre 1806, mort à Rome, le 28 juin 1846. Nommé chef de bureau au ministère des affaires étrangères, le 24 août 1831, il fut promu secrétaire des consulats, le 29 novembre 1836. Le 12 juillet 1839, il partit pour Rome, en qualité de secrétaire de légation de première classe. Le 29 juillet 1845, le roi lui confia les fonctions de conseiller à la même légation ; il remplissait *ad interim* celles de chargé d'affaires, quand il mourut inopinément.

Habile diplomate, Noyer cultiva les lettres avec succès. Il débuta, à vingt-trois ans, par une comédie inédite : *Baron chez Molière*, jouée au théâtre de Bruxelles, le 9 octobre 1829. L'année suivante, il publia, sans le signer, un roman en deux volumes : *L'Homme aux favoris et la jeune Bruxelloise*. Ce qui intéresse le plus, au cours de ce récit mouvementé, c'est le cadre dans lequel l'action se déploie, le vieux Bruxelles de l'époque hollandaise. Et puis, on y sent s'éveiller une vocation ; les principaux personnages sont férus de l'amour de la scène, et c'est en effet par la scène que Noyer devait se faire un nom.

Le 14 octobre 1834, il fit représenter, au Théâtre royal de Bruxelles, un drame en cinq actes : *Jacqueline de Bavière*. L'existence aventureuse de l'infortunée comtesse, que Meyer appelait *femina præstanti animo, ingenio acri, florentissima ætate, succi plena*, y est rattachée tout entière à un profond amour conçu pour France de Borselle. Autour de ce fait principal viennent se grouper de nombreux épisodes, parmi lesquels la vie au palais de Bruxelles et une scène de tumulte à l'hôtel de ville de Mons, très intéressants de couleur locale. Dans un compte rendu inséré au *Moniteur* du 20, Pourson disait : « Cet « ouvrage, qui vaut beaucoup mieux « que tant d'autres qu'on nous expédie « de Paris, a marqué chez nous le com- « mencement d'une ère dramatique... « Le premier pas est fait ; il ne reste « plus qu'à marcher ». Demarteau, dans la *Revue belge* (Liége, 1835, t. I), saluait également dans la personne de Noyer le créateur de notre théâtre national : « Le fond est bien belge : « c'est le bon sens, qui est le caractère « de notre individualité ». Daussoigne-Méhul avait composé pour les entr'actes de la musique, qu'un chroniqueur du temps qualifie de « forte et nerveuse ». Ajoutons, à la louange de cette œuvre, qu'on n'y trouve aucune des allusions politiques dont fourmillent les pièces de l'époque. Ce drame fut représenté à Paris, au théâtre du Panthéon, le 25 septembre 1839, sous le titre de *Sujet et Duchesse*.

En 1836, Noyer publia *Siméon ou les Zingaris*, drame en cinq actes, qui fut également représenté à Bruxelles (22 mars), mais avec moins de succès que la pièce précédente.

Le tome IV de la *Revue belge* (Liége, 1836) contient une nouvelle signée F. R. et renseignée à la table sous le nom de l'auteur qui nous occupe. Elle a pour titre : *Une Difformité*. La partie descriptive de ce roman est surtout soignée.

A. Pilers.

Bibliographie nationale. — Archives du ministère des affaires étrangères. — *Annuaire dramatique de Belgique*, 1840. — *La Revue belge*. — *L'Artiste*. — Faber, *Histoire du théâtre français en Belgique*, t. IV, p. 286, et t. V, p. 251.

ERRATA.

Col. 146, lig. 14. Au lieu de *Luxembourg*, lire *Laxenbourg*.

Col. 540. **NEEFS** (*Emmanuel*), lire NEEFFS.

Col. 634. A la fin de l'article **NEURAY** (*Nicolas Joseph*), ajouter : D'après une communication de Mr J.-S. Renier, le portrait de Neuray, en buste, est conservé au musée de Verviers.

Col. 822. **NONNIUS** (*Louis*) ou NONNIUS, lire ou NONIUS.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOTICES

CONTENUES

DANS LE QUINZIÈME VOLUME

DE LA

BIOGRAPHIE NATIONALE.

A

A MOERBEKA (Pierre). Voir *Moerbeke* (Pierre de ou van).

A MYRICA (Henri). Voir *Myrica* (Henri de)

A NOVA CURIA (François). Voir *Nieuwenhove* (François van).

A NOVA TERRA (François). Voir *Nieulande* (François vanden).

ANDORF (Nicolas d'). Voir *Nicolas d'Anvers.*

ANVERS (Nicolas d'). Voir *Nicolas d'Anvers.*

ARLON (Nicolas d'). Voir *Nicolas d'Arlon.*

ARNOLDI (Bernard). Voir *Muykens* (Bernard-Arnoldzoon .

ARRAS (Pierron Moniot d'). Voir *Moniot* (Pierron) d'Arras.

B

BAPTISTE. Voir *Monnoyer* (Jean-Baptiste).

BAUVES (Philippe de Mornay, seigneur de). Voir *Mornay* (Philippe de).

BERGHE (Gérard vanden). Voir *Montanus* (Gérard).

BIOUL (Jean-Michel-Raymond-Ghislain Moreau de). Voir *Moreau de Bioul* (Jean-Michel-Raymond-Ghislain).

BONAPARTE (Napoléon). Voir *Napoléon Bonaparte.*

BRAUWERE VAN STEELAND (Jean-Charles-Hubert Nolet de). Voir *Nolet de Brauwere van Steeland* (Jean-Charles Hubert).

BRYBERGH (Egide Mont surnommé). Voir *Mont* (Égide).

BUTRINTO (Nicolas, évêque de). Voir *Nicolas*, évêque de Butrinto.

C

CAMBRAI (Nicolas Ier, évêque de). Voir *Nicolas Ier*, évêque de Cambrai.

CAMPO (Philippe Lenoir, dit de), évêque d'Anvers. Voir *Nigri* (Philippe).

CARY (Jacques-Toussaint-Dominique), dit Neyts. Voir *Neyts* (Jacques-Toussaint-Dominique Cary, dit).

CASTELRODRIGO (Emmanuel de Moura-Cortereal, marquis de). Voir *Moura-Cortereal* (Emmanuel de).

CASTELRODRIGO (François de Moura-Cortereal, marquis de). Voir *Moura-Cortereal* (François de).

CLAEYS (Jacques). Voir *Nicolaus* (Jacques).

COLYNS DE NOLE Voir *Nole* (Colyns de).

CONCEPTION (Nicolas de la). Voir *Nicolas de la Conception.*

COOMAN (Henri de Mol, dit). Voir *Mol* (Henri de), dit Cooman.

D

DANEL. Voir *Nole* (Colyns de).

DANNECKER (Josse). Voir *Negker* (Josse de).

DANNOLLE. Voir *Nole* (Colyns de).
DAUNERS (Nicolas). Voir *Nicolas d'Anvers*.
DELMONT (Déodat) ou DEL MONTE. Voir *Mont* (Dieudonné vander)
DENEEF (Marc). Voir *Neefs* (Marc).
DENNOLLE. Voir *Nole* (Colyns de).
DENOLLE. Voir *Nole* (Colyns de).
DERMONDE (Dieudonné van). Voir *Mont* (Dieudonné vander).
DES MOULINS (Guyard) ou MOLINAEUS. — T. XV, col. 312-314.
DES MULIERS (Nicolas). Voir *Mulerius*.
DESNOL, DESNOLLE ou DESNOLLES. Voir *Nole* (Colyns de).
DIENECKER (Josse). Voir *Negker* (Josse de).
DONNEKER (Josse). Voir *Negker* (Josse de).
DU BOIS (Gaspard). Voir *Nemius* (Gaspard).
DU MONCEAU (Jean). Voir *Monceaux* (Jean de).
DU MONT (Guillaume). Voir *Montanus* (Guillaume).

E

ENGELBERT, comte de Nassau. Voir *Nassau* (Engelbert, comte de).

G

GILLES DE MOLHEM. Voir *Molhem* (Gilles de).
GODEFROID DE NAAST. Voir *Naast* (Godefroid de).
GOVERTZ (Jean). Voir *Nemius* (Jean).

H

HAILLY (Charles-François-Ferdinand-Florent-Antoine Le Prudhomme d'), vicomte de Nieuport. Voir *Nieuport* (Charles-François-Ferdinand-Florent-Antoine Le Prudhomme d'Hailly, vicomte de).
HEYDEN (Henri vander). Voir *Myrica* (Henri *de* ou *a*).
HEYDEN (Martin vander). Voir *Myricanus* (Martin).
HEYDEN (Servais vander). Voir *Myricanus* (Servais).

J

JEAN DE MONTREUIL. Voir *Montreuil* (Jean de).
JEAN DE TURNHOUT. Voir *Noyens* (Jean).
JOETE VAN NEDERLANT. Voir *Nederlant* (Joete van).
JONGHE (Nicolas de). Voir *Nicolas*, abbé de Saint-Bavon.
JUVENIS (Nicolas). Voir *Nicolas*, abbé de Saint-Bavon.

K

KOYMANS (Henri de Mol, dit). Voir *Mol* (Henri de), dit Koymans.

L

LA CONCEPTION (Nicolas de). Voir *Nicolas de la Conception*.
LA CROIX (Basile Moens de). Voir *Moens de la Croix*.
LALAING (Emmanuel-Philibert de), baron de Montigny. Voir *Montigny* (Emmanuel-Philibert de Lalaing, baron de).
LA NEUFORGE (Engelbert de). Voir *Neuforge* (Engelbert de).
LE LOUCHE (Corneille Molenaer, surnommé). Voir *Molenaer* (Corneille).
LENOIR (Philippe), écrivain ecclésiastique. Voir *Nigri* (Philippe).
LENOIR (Philippe), évêque d'Anvers. Voir *Nigri* (Philippe).
LEODIO (Michael de). Voir *Naveau* (Michel).
LEONARD DE SAINT-MARTIN. Voir *Mulié* (François-Martin de).
LE PRUDHOMME D'HAILLY (Charles-François-Ferdinand-Florent-Antoine), vicomte de Nieuport. Voir *Nieuport* (Charles-François-Ferdinand-Florent-Antoine Le Prudhomme d'Hailly, vicomte de).
LE RENCLUS DE MOILIENS. Voir *Moiliens* (le Renclus de).
LUCIDEL (Nicolas). Voir *Neufchatel* (Nicolas de).

M

MAMER (Nicolas de), ou MAMERANUS. Voir *Nicolas de Mamer*.
MAURUS LE VIEUX. Voir *Moreels*, dit *Maurus le Vieux*.
MAURUS LE JEUNE. Voir *Moreels* (Maurice), dit *Maurus le Jeune*.
MELGUM (Albert Joseph, comte de Murray de). Voir *Murray de Melgum* (Albert-Joseph, comte de).
MELGUM (Joseph, comte de Murray de). Voir *Murray de Melgum* (Joseph, comte de).
MERBEKE (Etienne van). Voir *Mylbeke* (Etienne van).
MEUCKENS (Bernard-Arnoldzoon). Voir *Muykens* (Bernard-Arnoldzoon).
MEULEN (Jean Vander), humaniste. Voir *Molanus* (Jean).
MEURS (Adolphe, comte de Nieuwenaar et de). Voir *Nieuwenaar* (Adolphe, comte de) et de Meurs.

MEYTENS (Arnold). Voir *Mytens* (Arnold).
MICHAEL DE LEODIO. Voir *Naveau* (Michel).
MIERBEQUE (Etienne van). Voir *Mylbeke* (Etienne van).
MOCQUE (Antoine). Voir *Mouqué* (Antoine).
MOENS DE LA CROIX (Basile). — T. XV, col. 1-2.
MOENS (Gaspar-Melchior), aussi MOONS. — T. XV, col. 2-3.
MOENS (Guillaume). — T. XV. col. 4-7.
MOER (Jean-Baptiste van) — T. XV, col 7-12.
MOERBECIUS (Adrien). Voir *Moerbeeck* (Adrien van).
MOERBEECK (Adrien van ou MOERBECIUS. — T. XV, col. 13-14.
MOERBEECKE (Pierre van). Voir *Moerbeke* (Pierre *de* ou *van*).
MOERBEKE (Pierre de ou van), VAN MOERBEECKE, A MOERBEKA ou MORBECANUS. — T. XV, col. 14-15.
MOERE (Joseph vander). — T. XV, col. 15-17.
MOERENHOUT (Joseph-Josse). — T. XV, col. 17-20.
MOERENTORF (Jean) Voir *Moretus*.
MOERMAN (Jean). — T. XV, col. 20-21.
MOHY (Henri de), ou ERYCIUS MOHYUS. — T. XV, col. 22.
MOHY (Remacle). — T. XV, col. 23-28.
MOHYUS (Erycius). Voir *Mohy* (Henri).
MOILIENS (le Renclus de). — T. XV, col. 29-31.
MOKE (Henri-Guillaume-Philippe). — T. XV, col. 32-36.
MOL (François-Marie de). — T. XV, col. 36-37.
MOL (Guillaume de). — T. XV, col. 37-40.
MOL (Henri de), dit COOMAN ou KOYMANS. — T. XV, col. 40-42.
MOL (Jacques de). — T. XV, col. 43.
MOL (Pierre de). — T. XV, col. 43-46.
MOLÆUS (Lambert). — T. XV, col. 47.
MOLANUS (Jean), VANDER MEULEN ou VERMEULEN, humaniste. — T. XV, col. 47-48.
MOLANUS (Jean Vermeulen, dit), écrivain ecclésiastique. — T. XV, col. 48-55.
MOLD (Jean van), MOLDER ou DE MOLDER. — T. XV, col. 55.
MOLDER (Jean van ou de). Voir *Mold* (Jean van).
MOLENAER (Corneille), surnommé LE LOUCHE. — T. XV, col. 55-57.
MOLENBEKE (Jean van). — T. XV, col. 57-58.
MOLHEM (Gilles de). — T. XV, col. 58-59.
MOLINAEUS (Guyard). Voir *Des Moulins* (Guyard).
MOLINARI (Eugène-Clément de). — T. XV, col. 59.
MOLINARI (Philippe de). — T. XV, col. 59 60.
MOLINARIS (Jean). — T. XV, col. 60.
MOLINET (Jean). — T. XV, col. 60-71.
MOLITOR (Jean-Philippe). — T. XV, col. 71-75.
MOLLE (Ambroise van). — T. XV, col. 75-76.
MOLYN (Pierre-Marius). — T. XV, col. 76-77.
MOMIGNY (Jérôme-Joseph). — T. XV, col. 77-88 et 399-400.
MOMMAERT (Jean). — T. XV, col. 88-91.
MOMMEN (Léon). — T. XV, col. 91-92.
MONCEAUX (Jean de) ou DU MONCEAU. — T. XV, col. 92-93.
MONCKHOVEN (Désiré van). — T. XV, col. 93-96.
MONDET (Louis-Ferdinand). — T. XV, col. 96-97.
MONDEZ (Jean-Baptiste-Henri-François-Joseph). — T. XV, col. 97-100.
MONE (Jean). — T. XV, col. 100-102.
MONFORD (Jean de) ou MONTFORT. — T. XV, col. 102-104.
MONIOT (Pierron) D'ARRAS. — T. XV, col 104-111.
MONIOT (Thomas-Marius). — T. XV, col. 111.
MONJOT (Antoine-Melchior). — T. XV, col. 112-113.
MONKHOVEN (Jean van). — T. XV, col. 113-114.
MONNAVILLE (François de). — T. XV, col. 114-115.
MONNIÉ (Nicolas-Barthélemy). — T. XV, col. 115-116.
MONNIER (Quinte). — T. XV, col. 116-117.
MONNOYER (Jean-Baptiste), surnommé BAPTISTE. — T. XV, col. 117-118.
MONOYER (Jules-Alfred). — T. XV, col. 118-119.
MONS (Gautier) ou MONSIUS. — T. XV, col. 119-120.
MONS (Jean-Baptiste van). — T. XV, col. 120-132.
MONS (Louis-Auguste-Ferdinand van). — T. XV, col. 132-134.
MONS (Philippe de). Voir *Monte* (Philippe de).
MONS (Théodore-Joseph van). — T. XV, col. 134-135.
MONSEAU (Laurent). — T. XV, col. 136.
MONSIUS (Gautier). Voir *Mons* (Gautier).
MONSTRELET (Enguerrand de). — T. XV, col. 137-140.
MONT (Dieudonné Vander), VAN DERMONDE, DEODAT DELMONT ou DEL MONTE. — T. XV, col. 140-144.
MONT (Egide), surnommé BRYBERGH. — T. XV, col. 144.

MONT (Jean). — T. XV, col. 144-148.
MONTANUS (Gérard) ou VANDEN BERGHE. — T. XV, col. 148-149.
MONTANUS (Guillaume) ou DU MONT. — T. XV, col. 149-150.
MONTE (Philippe de) aussi DE MONS et VON BERGEN. — T. XV, col. 150-169.
MONTFORT (Jean de). Voir *Monford* (Jean de).
MONTGAILLARD (Bernard de Percin de). — T. XV, col. 169-174.
MONTHAYE (Pierre-Albert). — T. XV, col. 174-175.
MONTIGNY (Charles). — T. XV, col. 175.
MONTIGNY (Emmanuel-Philibert de Lalaing, baron de). — T. XV, col. 175-186.
MONTIGNY (Florent ou Floris de Montmorency, baron de). — T. XV, col. 187-194.
MONTIGNY (Rasse de) — T. XV, col. 194-196.
MONTIS (Thomas). — T. XV, col. 196.
MONTMORENCY (Florent de), écrivain ecclésiastique. — T. XV, col. 196-197.
MONTMORENCY (Florent ou Floris de), baron de Montigny, homme politique. Voir *Montigny* (Florent ou Floris de Montmorency, baron de).
MONTMORENCY (François de). — T. XV, col. 197-198.
MONTMORENCY (Nicolas de). — T. XV, col. 198-203.
MONTOYER (Louis-Joseph). — T. XV, col. 203-205.
MONTPELLIER (Jean). — T. XV, col. 205-206.
MONTPELLIER (Théodore-Alexis-Joseph de) — T. XV, col. 206-211.
MONTREUIL (Jean de). — T. XV, col. 211-218.
MONULPHE (Saint). — T. XV, col. 218-219.
MONVALLE (Wazelin de). Voir *Moumale* (Wazelin de).
MOONS (Gaspar-Melchior). Voir *Moens*.
MOONS (Jacques). — T. XV, col. 219.
MOONS (Louis-Adrien-François). — T. XV, col. 220-222.
MOONS (Pierre-Théodore). — T. XV, col. 222-226.
MOOR (Jean-Baptiste van) ou VAN MOUR. — T. XV, col. 226-228.
MOR (Antoine), ANTONIO MORO ou ANTHONY MORE. — T. XV, col. 228-234.
MORAIKEN (Henri de). — T. XV, col. 234-235.
MORBECANUS (Pierre). Voir *Moerbeke* (Pierre *de* ou *van*).
MORBERIUS (Gautier) ou WALTER MORBIERS. — T. XV, col. 235-237.
MORBIERS (Walter). Voir *Morberius* (Gautier).
MORE (Anthony). Voir *Mor* (Antoine).
MOREAU (Baudouin). — T. XV, col. 237-238.
MOREAU (Charles-Auguste-Lambert-Eugène). — T XV, col. 238-239.
MOREAU (Charles-Honoré-Joseph). — T. XV, col 239-240.
MOREAU (Gilles). — T. XV, col. 240-241.
MOREAU (Henri). — T. XV, col. 241-242.
MOREAU DE BIOUL (Jean-Michel-Raymond-Ghislain). — T. XV, col. 243-245.
MOREAU (Marie-Joseph-Ferdinand-Jean). — T. XV, col. 245-246.
MOREAU (Pierre). — T. XV, col. 246-248.
MOREAU (P.-François). — T. XV, col. 248.
MOREELS, dit MAURUS LE VIEUX. — T. XV, col. 249.
MOREELS (Maurice), dit MAURUS LE JEUNE. — T. XV, col. 249-250.
MOREL (Gobert). — T. XV, col. 250.
MOREL (Jean). — T. XV, col. 250-251.
MOREL (Jean-Baptiste). — T. XV, col. 251-252.
MORETUS (Balthasar, premier du nom). — T. XV, col. 256-258.
MORETUS (Balthasar II). — T. XV, col. 258-259.
MORETUS (Balthasar III). — T. XV, col. 259.
MORETUS (Balthasar IV). — T. XV, col. 259-260.
MORETUS (Jean). — T. XV, col. 252-256.
MORETUS (Théodore). — T. XV. col. 260-261.
MORHANGE (Edouard) — T. XV, col. 261-263.
MORILLON (Antoine). — T. XV, col. 263-265.
MORILLON (Gui). — T. XV, col. 265-267.
MORILLON (Maximilien). — T. XV, col. 267-272.
MORINCK (Gérard). Voir *Moringus* (Gérard).
MORINGUS (Gérard), MORNICK ou MORINCK. — T. XV, col. 272-273.
MORNAY (Philippe de), seigneur de Bauves. — T. XV, col. 273.
MORNICK (Gérard). Voir *Moringus* (Gérard).
MORO (Antonio). Voir *Mor* (Antoine).
MOROCURTIUS (Jean). Voir *Mourcourt* (Jean de).
MORONVAL (Jean de) ou DE MOURONVAL. — T. XV, col. 274-275.
MORREN (Charles-François-Antoine). — T. XV, col. 275-280.
MORSOMME (Jean-Henri). — T. XV, col. 280.
MORTAIGNE (Gaspard-Corneille de). — T. XV, col. 280-282.
MORTELEQUE (Ferdinand-Henri-Joseph). — T. XV, col. 282-284.
MORTELMANS (Lambert). — T. XV, col. 284-285.
MORTIER (Michel). — T. XV, col. 285.
MORY (Philippe de). — T. XV, col. 285.

MOSCHUS (François), MOUSQUET ou MOUSQUE. — T. XV, col. 285-288.
MOSER (Gaspard). — T. XV, col. 288-290.
MOSTAERT (Chrétien), MOSTERD ou SINAPIUS. — T. XV, col. 290-291.
MOSTAERT (François). Voir *Mostart* (François).
MOSTAERT (Gilles). Voir *Mostart* (Gilles).
MOSTART (François) ou MOSTAERT. — T. XV, col. 291-292.
MOSTART (Gilles) ou MOSTAERT. — T. XV, col. 292-295.
MOSTERD (Chrétien). Voir *Mostaert* (Chrétien).
MOTEN (Jean vander). — T. XV, col. 295-296.
MOTMANNE (Corneille-Henri). — T. XV, col. 296.
MOTTE (Isidore-Alfred). — T. XV, col. 296-301.
MOTTE (Pierre). — T. XV, col. 301-302.
MOTTET (Vincent). — T. XV, col. 302.
MOUCQUE (Antoine). Voir *Mouqué* (Antoine).
MOUHIN (Jean-Baptiste). — T. XV, col. 303.
MOULAERT (Bernard). — T. XV, col. 303-306.
MOULART (Pierre). — T. XV, col. 306-311.
MOULIN (Hubert). — T. XV, col. 311-312.
MOULINS (Guyard des). Voir *Des Moulins* (Guyard).
MOUMALE (Wazelin de) ou DE MONVALLE. — T. XV, col. 314-315.
MOUQUÉ (Antoine), MOUCQUÉ ou MOCQUÉ. — T. XV, col. 315-317.
MOUR (Jean-Baptiste van). Voir *Moor* (Jean-Baptiste van).
MOURA-CORTEREAL (Emmanuel de), marquis de Castelrodrigo. — T. XV, col. 317-319.
MOURA-CORTEREAL (François de), marquis de Castelrodrigo. — T. XV, col. 319-323.
MOURCOURT (Jean de) ou MOROCURTIUS. — T. XV, col. 323-325.
MOUREMANS (Joseph). — T. XV, col. 325-329.
MOURONVAL (Jean de). Voir *Morenval* (Jean de).
MOUSKÈS (Philippe). Voir *Mousket* (Philippe).
MOUSKET (Philippe) ou MOUSKES. — T. XV, col. 329-332.
MOUSQUE (François). Voir *Moschus* (François).
MOUSQUET (François). Voir *Moschus* (François).
MOUTON (Laurent). — T. XV, col. 332-333.
MOUWE (Henri). — T. XV, col. 333-334.
MOYSON (Emile). — T. XV, col. 334-335.
MUDÉE (Gabriel) ou VANDER MUYDEN. — T. XV, col. 335-337.
MUDZAERTS (Denis). — T. XV, col. 337-340.
MUELEMAN (Adrien). — T. XV, col. 340-341.
MUEVIN (Jacques). — T. XV, col. 342-343.
MULERIUS (Nicolas), DES MULIERS ou MULIER. — T. XV, col. 343-346.
MULIÉ (François-Martin de), en religion Léonard de Saint-Martin. — T. XV, col. 347-348.
MULIER (Nicolas). Voir *Mulerius*.
MULLENDORF (François). — T. XV, col. 348-349.
MULLER (Jean-Guillaume-Stace). — T. XV, col. 349-350.
MULPAS (David). — T. XV, col. 350-352.
MUNTER (Jean de). Voir *Muntere* (Jean de).
MUNTERE (Jean de), DE MUNTER ou MUNTERIUS. — T. XV, col. 352-353.
MUNTERIUS (Jean). Voir *Muntere* (Jean de).
MUNTZBERGER (Joseph). — T. XV, col. 353-355.
MURMELLIUS (Johannes). — T. XV, col. 355-365.
MURRAI (Marie-Caroline) ou MURRAY. — T. XV, col. 365-366.
MURRAY DE MELGUM (Albert-Joseph, comte de). — T. XV, col. 366-367.
MURRAY DE MELGUM (Joseph, comte de). — T. XV, col. 368-371.
MURRAY (Marie-Caroline). Voir *Murrai* (Marie-Caroline).
MUSART (Charles). — T. XV, col. 371-375.
MUSENUS (Josse). — T. XV, col. 375.
MUSICA (Antoine de). — T. XV, col. 375-376.
MUSSCHE (Jean-Henri). — T. XV, col. 376-377.
MUSSELY (Charles-Liévin). — T. XV, col. 377-379.
MUSSELY (Henri-Amand). — T. XV, col. 379-380.
MUSSELY (Napoléon-Joseph-Victor-Constance). — T. XV, col. 380-382.
MUSSEM (Jean van). — T. XV, col. 382.
MUYDEN (Gabriel vander). Voir *Mudée* (Gabriel).
MUYKENS (Bernard-Arnoldzoon) ou MEUCKENS. — T. XV, col. 382-385.
MUYSEN (Pierre-Guillaume van). — T. XV, col. 385.
MYIN (Henri-Arnold). — T. XV, col. 386-387.
MYLBEKE (Etienne van), MIERBEQUE ou MERBEKE. — T. XV, col. 387-388.
MYLE (Jean de) ou MYLIUS. — T. XV, col. 388-389.
MYLEMAN (Charles). — T. XV, col. 390-393.
MYLIUS (Jean). Voir *Myle* (Jean de).
MYRICA (Henri de ou a) ou VANDER HEYDEN. — T. XV, col. 393.
MYRICANUS (Martin) ou VANDER HEYDEN. T. XV, col. 393-394.

MYRICANUS (Servais) ou VANDER HEYDEN. — T. XV, col. 394.
MYTENS (Arnoul) ou MEYTENS, surnommé RENALDO. — T. XV, col. 394-398.

N

NAAST (Godefroid de). — T. XV, col. 401-402.
NAAST (Godefroid de) ou Nast. — T. XV, col. 403.
NAERANUS (Servais-Jean). Voir *Neer* (Servais-Jean vander).
NAERENSIS (Servais-Jean). Voir *Neer* (Servais-Jean vander).
NAERT (François-Jean). — T. XV, col. 403-405.
NAGELMACKER (Laurent). — T. XV, col. 405.
NAICH (Hubert). — T. XV, col. 405-407.
NALINNE (Jean-Nicolas). — T. XV, col. 407-408.
NAMUR (Antoine). — T. XV, col. 408-413.
NAMUR (Jean-Pie). — T. XV, col. 413-415.
NANNINCK (Pierre) ou NANNIUS. — T. XV, col. 415-424.
NANNIUS (Pierre). Voir *Nanninck* (Pierre).
NANS (François) ou NANSIUS. — T. XV, col. 425-427.
NANSIUS (François). Voir *Nans* (François).
NAPOLEON BONAPARTE. — T. XV, col. 427-471.
NAREZ (J.-C.). — T. XV, col. 472.
NAREZ (Ursmer). — T. XV, col. 472-473.
NASSAU (Engelbert, comte de). — T. XV, col. 473-479.
NASSOU (Herman de). — T. XV, col. 480.
NAST (Godefroid de). Voir *Naast* (Godefroid de).
NATALIS A SANCTO PHILIPPO. Voir *Noël de Saint-Philippe.*
NATALIS (Michel) ou NOËL. — T. XV, col. 481-486.
NAUTET (Gilles-Joseph). — T. XV, col. 486-487.
NAUTZENUS (Sébastien-Auguste). Voir *Neusen* (Sébastien-Auguste).
NAUWENS (Jean-Louis). — T. XV, col. 487-488.
NAUWYNCK (H.). — T. XV, col. 488-489.
NAVE (Mathias de). Voir *Naveau* (Mathias).
NAVE (Michel de). Voir *Naveau* (Michel).
NAVEA (Mathias de). Voir *Naveau* (Mathias).
NAVEA (Michel de). Voir *Naveau* (Michel).
NAVEAU (Joseph-Ferdinand) ou NAVEUS. — T. XV, col. 489-490.
NAVEAU (Mathias), DE NAVE, NAVEA, NAVEUS. — T. XV, col. 491.
NAVEAU (Michel), DE NAVE, NAVEUS, DE NAVEA, MICHAEL DE LEODIO. — T. XV, col. 491-492.
NAVES (Jean Ier de). — T. XV, col. 492-496.
NAVES (Jean II de). — T. XV, col. 497-502.
NAVES (Nicolas de). — T. XV, col. 503-505.
NAVEUS (Joseph-Ferdinand). Voir *Naveau* (Joseph-Ferdinand).
NAVEUS (Mathias . Voir *Naveau* (Mathias).
NAVEUS (Michel). Voir *Naveau* (Michel).
NAVEZ (François-Joseph). — T. XV, col. 505-515.
NAVIGHEER (Jean). — T. XV, col. 515-516.
NAVITE (Saint). — T. XV, col. 516.
NAVIUS (Jean). — Voir *Neeffs* (Jean).
NECKER (Josse de). Voir *Negker* (Josse de).
NECKER (Noël-Joseph de). — T. XV, col. 516-518.
NECKERE (Léon-Raymond de). — T. XV, col. 518-519.
NECKERE (Philippe-Jacques de). — T. XV, col. 519-520.
NEDERLANT (Joete van). — T. XV, col. 520.
NEEDHAM (l'abbé John Turberville). — T. XV, col. 520-528.
NEEF (Etienne de). — T. XV, col. 528-529.
NEEF (Marc de). Voir *Neefs* (Marc).
NEEFF (Georges-Jean de). — T. XV, col. 529-536.
NEEFFS (Emmanuel). — T. XV, col. 540-542.
NEEFFS (Guillaume de) ou DE NEEFS, NEPOTIS. — T. XV, col. 536-537.
NEEFFS (Jacques). Voir *Neefs* (Jacques),
NEEFFS (Jean), NAVIUS ou NEVIUS. — T. XV, col. 537-539.
NEEFFS (Pierre). Voir *Neefs* (Pierre), premier du nom.
NEEFFS (Pierre). Voir *Neefs* (Pierre), second du nom.
NEEFS (Guillaume de). Voir *Neeffs* (Guillaume de).
NEEFS (Hubert). — T. XV, col. 542-543.
NEEFS (Jacques) ou NEEFFS. — T. XV, col. 543-546.
NEEFS (Louis). — T. XV, col. 547.
NEEFS (Marc), ou DE NEEF, DENEEF, NEVIANUS ou NEVEJANS. — T. XV, col. 547-549.
NEEFS (Pierre) ou NEEFFS, premier du nom. — T. XV, col. 549-552.
NEEFS (Pierre), NEFS ou NEEFFS, second du nom. — T. XV, col. 552-554.
NEEL (...). — T. XV, col. 554-555.
NEELSIUS (Nicolas). — T. XV, col. 556.
NEER (Jacques-Jean vander). — T. XV, col. 557-558.

NEER (Jacques-Joseph vander). — T. XV, col. 559.
NEER (Servais-Jean vander) dit NAERANUS ou NAERENSIS. — T. XV, col. 559-560.
NEESEN (Laurent). — T. XV, col. 560-561.
NEFS (Pierre). Voir *Neefs* (Pierre), second du nom.
NEGGHELPUT (François). — T. XV, col. 561.
NEGHEN (Josse van). — T. XV, col. 561-562.
NEGKER (Josse de), DENECKER, DANNECKER, DONNEKER, DE NEKHER, DIENECKER, DE NEKKER. — T. XV, col. 562-567.
NEGRE (Mathieu van). — T. XV, col. 567-568.
NEIPE (Melchior) ou VAN NIEPE. — T. XV, col. 568.
NEKHER (Josse de). Voir *Negker* (Josse de).
NEKKER (Josse de) Voir *Negker* (Josse de).
NELIS (Corneille-François de). — T. XV, col. 568-583.
NEMIUS (Gaspard) ou DU BOIS. — T. XV, col. 583-584.
NEMIUS (Henri). — T. XV, col. 584-585.
NEMIUS (Jean) ou GOVERTZ. — T. XV, col. 585-587.
NÉNY (Patrice-François, comte de). — T. XV, col. 588-593.
NEODESIANUS (Paul). — T. XV, col. 593-594.
NEPOTIS (Georges). Voir *Neve* (Georges de).
NEPOTIS (Godefroid). Voir *Nève* (Godefroid de).
NEPOTIS (Guillaume). Voir *Neeffs* (Guillaume de).
NERENBURGER (Guillaume-Adolphe). — T. XV, col. 594-601.
NERINCKX (Charles). — T. XV, col. 602-604.
NERRINCQ (François). — T. XV, col. 604-605.
NERUM (Charles-Jérôme van). — T. XV, col. 605-607.
NERVEN (Corneille van). — T. XV, col. 607-609.
NESSE (Guillaume vande). — T. XV, col. 610-613.
NESSEL (Edmond). — T. XV, col. 613-615.
NESSEL (Léonard). — T. XV, col. 615.
NESSEL (Mathieu). — T. XV, col. 615-617.
NESSEL (Nicolas) ou NESSELIUS. — T. XV, col. 617-618.
NEST (Charles-Joseph vanden). — T. XV, col. 618-619.
NESTE (Pierre Vander). — T. XV, col. 619-620.
NETHENEN (Jean van). — T. XV, col. 620.
NETTELET (Gilles). — T. XV, col. 620-621.
NEUENS (Jean-Baptiste-Charles-François). — T. XV, col. 621-623.
NEUFCHATEL (Nicolas de) aussi LUCIDEL. — T. XV, col. 623-625.
NEUFFORGE (Jacques-Henri-Thomas-Joseph, chevalier de). — T. XV, col. 625-627.
NEUFFORGE (Jean-François de). — T. XV, col. 627-632.
NEUFORGE (Engelbert de ou de la) ou NEUVEFORGE. — T. XV, col. 632-633.
NEUMANN (Joseph). — T. XV, col. 633.
NEURAY (Nicolas-Joseph). — T. XV, col 633-634 et 951.
NEUSEN (Sebastien-Auguste de), NEUZENIUS, NOUZENUS, NOUZAENUS, NAUTZENUS, NUCENUS, NEUZENUS, NUZENUS ou NUTZENUS. — T. XV, col. 635-640.
NEUT (Edouard-Amand). — T. XV, col. 640-642.
NEUTE (Philippe-Ferdinand-Charles). — T. XV, col. 642-643.
NEUTRE (Jacques). — T. XV, col. 643-644.
NEUVEFORGE (Engelbert de). Voir *Neuforge* (Engelbert de).
NEUVILLE (Nicolas de). Voir *Nicolas de Neuville*.
NEUZENIUS (Sebastien-Auguste). Voir *Neusen* (Sebastien-Auguste).
NEUZENUS (Sébastien-Auguste). Voir *Neusen* (Sebastien-Auguste).
NEVE (A.-F. de). — T. XV, col. 645.
NÈVE (Corneille de). — T. XV, col. 645-646.
NEVE (Emile-Gabriel-Benoit). — T. XV, col. 646-647.
NEVE (Georges de) ou NEPOTIS. — T. XV, col. 649.
NEVE (Godefroid de) ou NEPOTIS. — T. XV, col. 647-649.
NEVE (Jean-Baptiste de). — T. XV col. 649-652.
NEVE (Martin de). — T. XV, col. 649.
NEVEJANS (Marc). Voir *Neefs* (Marc).
NEVEU (H.). — T. XV, col. 652-653.
NEVIANUS (Marc). Voir *Neefs* (Marc).
NEVIUS (Jean). Voir *Neeffs* (Jean).
NEY (François). Voir *Neyen* (Jean de).
NEYEN (Jean de) ou NEYEN, aussi nommé FRANÇOIS NEY. — T. XV, col. 653-656.
NEYTS (Gilles). — T. XV, col. 656-657.
NEYTS (Jacques-Toussaint-Dominique-Cary, dit). — T. XV, col. 657-662.
NICAISE (Jean). — T XV, col. 662-663.
NICHELS (Pierre). — T. XV, col. 663.
NICOLAERTS (Laurent) ou NICOLARTS. — T. XV, col. 663.
NICOLAI (Arnold). — T. XV, col 663-671.
NICOLAI (François). — T. XV, col. 671-672.
NICOLAI (Grégoire). — T. XV, col. 672.
NICOLAI (Jean) ou NICOLAY. — T. XV, col. 672-674.

NICOLAI (Pierre-Thomas). — T. XV, col. 674-675.
NICOLAIUS (Jacques). Voir *Nicolaus* (Jacques).
NICOLARTS (Laurent). Voir *Nicolaerts* (Laurent).
NICOLAS D'ANVERS, aussi NICOLAS DAUNERS ou D'ANDORF ou NICOLAUS. — T. XV, col. 575-576.
NICOLAS D'ARLON. — T. XV, col. 676-677.
NICOLAS, évêque DE BUTRINTO. — T. XV, col. 677-680.
NICOLAS Ier, évêque DE CAMBRAI. — T. XV, col. 680-684.
NICOLAS DE LA CONCEPTION. — T. XV, col. 684-685.
NICOLAS DE JONGHE ou JUVENIS, abbé DE SAINT-BAVON. — T. XV, col. 695.
NICOLAS DE MAMER ou MAMERANUS. — T. XV, col. 685-691.
NICOLAS DE NEUVILLE ou DE NOVILLE. — T. XV, col. 691-692.
NICOLAS DE RANS. — T. XV, col. 692.
NICOLAS, chanoine DE SAINT-LAMBERT. — T. XV, col. 695-696.
NICOLAS, XLVIIIe prince-abbé DE STAVELOT. — T. XV, col. 696-697.
NICOLAS JOSEPH DE STAVELOT. — T. XV, col. 697.
NICOLAUS. Voir *Nicolas d'Anvers*.
NICOLAUS (Jacques), NICOLAIUS ou CLAEYS. — T. XV, col. 697-698.
NICOLAY (Ferdinand-Joseph). — T. XV, col. 698-700.
NICOLAY (Jean). Voir *Nicolai* (Jean).
NICOLIÉ (Joseph-Chrétien). — T. XV, col. 700-701.
NICQUET (Charles). — T. XV, col. 701-702.
NIELLES (Charles de) ou NIELLIUS. — T. XV, col. 702-705.
NIELLIUS (Charles). Voir *Nielles* (Charles de).
NIELLON (Charles). — T. XV, col. 705-707.
NIEPE (Melchior van). Voir *Neipe* (Melchior).
NIERS (Matthias van). Voir *Nirsanus* (Matthias).
NIEULANDE (François vanden) ou VAN NIEULANDT, A NOVA TERRA ou NOVATERRANUS. — T. XV, col. 707-708.
NIEULANDE (Jean van). — T. XV, col. 708.
NIEULANDT (François van). Voir *Nieulande* (François vanden).
NIEULANDT (Jean van). — T. XV, col 708-709.
NIEULANDT (L. van). — T. XV, col. 709.
NIEULANT (Adrien van). — T. XV, col. 717.
NIEULANT (Charles-Alexandre-Fortuné-Marie-Hubert-Colette-Ghislain, vicomte de) et DE POTTELSBERGHE. — T. XV, col. 709-710.
NIEULANT (Guillaume van). — T. XV, col. 717.
NIEULANT (Jacques-Pasquier). — T. XV, col. 710-711.
NIEULANT (Maurice-Henri-Ghislain, vicomte de) et DE POTTELSBERGHE. — T. XV, col. 711-712.
NIEULANT (van), famille de peintres anversois. Voir *Nieuwelandt* (van).
NIEUPORT (Charles-François Ferdinand-Florent-Antoine Le Prudhomme d'Hailly, vicomte de). — T. XV, col. 712-717.
NIEUWELANDT (Adrien van). — T. XV, col. 722-723.
NIEUWELANDT (Constance van). — T. XV, col. 722.
NIEUWELANDT (Guillaume van). — T. XV, col. 717-722.
NIEUWELANDT (van), VAN NIEULANT ou VAN NIEUWLANT, famille de peintres anversois. — T. XV, col. 717-723.
NIEUWENAAR (Adolphe, comte de) ou NUWENAR et DE MEURS. — T. XV, col. 723-726.
NIEUWENHOVE (François van) ou A NOVA CURIA. — T. XV, col. 726.
NIEUWENHUYSEN (Gaspard vanden). — T. XV, col. 731-732.
NIEUWENHUYSEN (Gérard vanden). — T. XV, col. 726-731.
NIEUWENHUYSEN (Jean-Nicolas-Gustave van). — T. XV, col. 732-734.
NIEUWLAND (Pierre de). Voir *Nova Terra* (Pierre de).
NIEUWLANT (van), famille de peintres anversois. Voir *Nieuwelandt* (van).
NIGRI (Philippe) ou LENOIR, écrivain ecclésiastique. — T. XV, col. 734.
NIGRI (Philippe), NIGRY, ou LENOIR, dit de CAMPO, évêque d'Anvers. — T. XV, col. 734-737.
NIHOUL (Michel-Joseph). — T. XV, col. 737-738.
NIHOUL (Michel-Joseph-Romain). — T. XV, col. 738-739.
NIRSANUS (Matthias) ou VAN NIERS. — T. XV, col. 740.
NISARD (Théodore), pseudonyme. Voir *Normand* (Theodule-Elzéar).
NISEN (Jean-François). — T. XV, col. 740-748.
NISPEN (Balthasar van). — T. XV, col. 748-749.

NITHARD, évêque de Liége. — T. XV, col. 749-750.
NITZEN (Charles, chevalier vanden). — T. XV, col. 750-751.
NIVAR (Jean). — T. XV, col. 751-753.
NIVARDUS. — T. XV, col. 753-759.
NIZET (Denis). — T. XV, col. 759.
NIZON. — T. XV, col. 759-760.
NOBELE (Edouard-Jean de). — T. XV, col. 760-762.
NOBILI (comte Jean). — T. XV, col. 762-763.
NOCART (Simon). Voir *Nockart* (Simon).
NOCKART (Jean). — T. XV, col. 764.
NOCKART (Simon), NOCART, NOCQUART ou NOKART. — T. XV, col. 763-764.
NOCQUART (Simon). Voir *Nockart* (Simon).
NOËL (François). — T. XV, col. 765-769.
NOËL (Jean-Nicolas). — T. XV, col. 769-773.
NOËL (Julie-Anne-Marie). — T. XV, col. 773-774.
NOËL (Léon-Ghislain). — T. XV, col. 774-775.
NOËL (Michel). Voir *Natalis*.
NOËL (Paul-Godefroid-Joseph). — T. XV, col. 775-779.
NOEL DE SAINT-PHILIPPE ou NATALIS A SANCTO PHILIPPO. — T. XV, col. 779.
NOEWIRELLES (Jean de). — T. XV, col. 779.
NOIDENS (Benoit-Remy). — T. XV, col. 779-780.
NOIRCARMES (Jean de). — T. XV, col. 780-784.
NOIRCARMES (Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de). — T. XV, col. 784-789.
NOIROT (Claude). — T. XV, col. 789-790.
NOIROT (Jean). — T. XV, col. 790-791.
NOIROT (Pierre). — T. XV, col. 791-792.
NOISET (Martin). — T. XV, col. 792-793.
NOKART (Simon). Voir *Nockart* (Simon).
NOLE (Les De Nole ou Colyns de), DANEL, DANNOLLE, DENNOLLE, DE NOLLE, DENOLLE, DESNOL, DESNOLLE, DESNOLLES. — T. XV, col. 793-809
NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND (Jean-Charles-Hubert). — T. XV, col. 809-813.
NOLLE (de). Voir *Nole* (Colyns de).
NOLLEKENS (Jean). — T. XV, col. 813-814.
NOLLEKENS (Joseph-François). — T. XV, col. 814-815.
NOLLET (Dominique). — T. XV, col. 815-816.
NOLLET (Florise). — T. XV, col. 816-818.
NOLLET (Joseph de). — T. XV, col. 818-820.
NONANCOURT (François de). — T. XV, col. 821.
NONIUS (Louis). Voir *Nonnius* (Louis).
NONNART (Jean). — T. XV, col. 821-822.
NONNIUS (Alvarès) ou NUNNEZ. — T. XV, col. 822.
NONNIUS (Louis) ou NONIUS. — T XV, col. 822.
NOORT (Adam van). — T. XV, col. 823-830.
NOORT (Jean van). — T. XV, col. 830-831.
NOORT (Lambert van). — T. XV, col. 831-833.
NOOT (Arnold) ou NOOTZ. — T. XV, col. 833-834.
NOOT (Charles vander). — T. XV, col. 834-835.
NOOT (Henri-Charles-Nicolas vander). — T. XV, col. 835-865.
NOOT (Jean-Baptiste vander). — T. XV, col. 866-877.
NOOT (Maximilien-Antoine vander). — T. XV, col. 877-878.
NOOT (Pierre-Erard vander). — T. XV, col. 878-880.
NOOT (Thomas vander). — T. XV, col. 880-881.
NOOTZ (Arnold). Voir *Noot* (Arnold).
NOPPE (Henri). — T. XV, col. 881-882.
NOPPENUS (Thierry ou Theodoric). — T. XV, col. 882-885.
NORBERT (Saint). — T. XV, col. 885-891.
NORMAN (Marc). — T. XV, col. 891.
NORMAND (Théodule-Elzéar). — T. XV, col. 891-900.
NOTAU (Fulgence), NOTEAU ou NOTTAU. — T. XV, col. 900.
NOTEAU (Fulgence). Voir *Notau* (Fulgence).
NOTERMAN (Emmanuel). — T. XV, col. 901.
NOTGER, évêque de Liége. — T. XV, col. 901-909.
NOTHOMB (Camille). — T. XV, col. 909-910.
NOTHOMB (Jean-Baptiste, baron). — T. XV, col. 910-934.
NOTTAU (Fulgence). Voir *Notau* (Fulgence).
NOUHUYS (Herman-Jacques-Constant van). — T. XV, col. 934-935.
NOULANTIUS (Henri), VANDEN NOUWELANT ou NOUWELANT. — T. XV, col. 935-936.
NOUTS (Jean). Voir *Noyens* (Jean).
NOUWELANT (Henri vanden). Voir *Noulantius* (Henri).
NOUZAENUS (Sébastien-Auguste) ou NOUZENUS. Voir *Neusen* (Sébastien-Auguste).
NOVA TERRA (Pierre de) ou NIEUWLAND. — T. XV, col. 936-937.
NOVATERRANUS (François). Voir *Nieulande* (François vanden).
NOVELIERS (David). — T. XV, col. 937.
NOVELIERS (Pierre). — T. XV, col. 937-938.

NOVELIERS (Salomon). — T. XV, col. 938-939.
NOVENT (Pierre-Alexandre). — T. XV, col. 939-940.
NOVILLE (Nicolas de). Voir *Nicolas de Neuville.*
NOYDEKIN. — T. XV, col. 940-941.
NOYELLE (Antoine). — T. XV, col. 942.
NOYELLE (Charles de). — T. XV, col. 942-945.
NOYELLES (Jean de). — T. XV, col. 946-947.
NOYELLES (Pontus de). — T. XV, col. 947-948.
NOYENS (Jean), NOUTS ou JEAN DE TURNHOUT. — T. XV. col. 948-949.
NOYER (Prosper-Edouard). — T. XV, col. 949-950.
NUCENUS (Sébastien-Auguste). Voir *Neusen* (Sébastien-Auguste)
NUNNEZ (Alvarès). Voir *Nonnius* (Alvarès).
NUTZENUS (Sébastien-Auguste). Voir *Neusen* (Sébastien-Auguste).
NUWENAR (Adolphe, comte de). Voir *Nieuwenaar* (Adolphe, comte de).
NUZENUS (Sebastien-Auguste). Voir *Neusen* (Sébastien-Auguste).

P

PERCIN DE MONTGAILLARD (Bernard de). Voir *Montgaillard* (Bernard de Percin de).
PHILIPPE DE MONTE. Voir *Monte* (Philippe de).
POTTELSBERGHE (Charles-Alexandre-Fortuné-Marie-Hubert-Colette-Ghislain, vicomte de Nieulant et de). Voir *Nieulant* (Charles-Alexandre - Fortuné - Marie - Hubert - Colette-Ghislain, vicomte de).
POTTELSBERGHE (Maurice - Henri - Ghislain, vicomte de Nieulant et de). Voir *Nieulant* (Maurice-Henri-Ghislain, vicomte de).

R

RANS (Nicolas de). Voir *Nicolas de Rans.*
RENALDO. Voir *Mytens* (Arnold).
RENCLUS (Le) de Moiliens. Voir *Moiliens* (Le Renclus de).

S

SAINTE ALDEGONDE (Philippe de). Voir *Noircarmes* (Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de).
SAINT-LAMBERT (Nicolas, chanoine de). Voir *Nicolas* de Saint-Lambert.
SAINT-MARTIN (Léonard de). Voir *Mulié* (François-Martin de).
SAINT-PHILIPPE (Noël de). Voir *Noël de Saint-Philippe.*
SINAPIUS (Chrétien). Voir *Mostaert* (Chrétien).
STAVELOT (Nicolas, abbé de). Voir *Nicolas,* abbé de Stavelot.
STAVELOT (Nicolas-Joseph de). Voir *Nicolas-Joseph de Stavelot.*
STEELAND (Jean-Charles-Hubert Nolet de Brauwere van). Voir *Nolet de Brauwere van Steeland* (Jean-Charles-Hubert).

T

TURNHOUT (Jean de . Voir *Noyens* (Jean).

V

VERMEULEN (Jean), dit MOLANUS, écrivain ecclésiastique. Voir *Molanus* (Jean Vermeulen dit).
VERMEULEN (Jean), humaniste. Voir *Molanus* (Jean).

8872 4
191

Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance

Library Network
University of Ottawa
Date Due